

World Heritage Scanned Nomination

File Name: 943bis.pdf

UNESCO Region: EUROPE AND NORTH AMERICA

SITE NAME: Belfries of Belgium and France

DATE OF INSCRIPTION: 1999 / 15th July 2005

STATE PARTY: BELGIUM, FRANCE

CRITERIA: C (ii)(iv)

DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:

Excerpt from the Decisions of the 29th Session of the World Heritage Committee

2. Approves the extension of The Belfries of Flanders and Wallonia (Belgium) to include The Belfries of Flanders, Artois, Hainaut and Picardy (France), on the basis of the cultural *criteria (ii) and (iv)*;
3. Also approves the minor modification to The Belfries of Flanders and Wallonia adding the Belfry in Gembloux, Belgium, on the basis of the existing *criteria (ii) and (iv)*;
4. Notes the changing of the name of the property (including the Belfry in Gembloux), which as extended becomes: "The Belfries of Belgium and France";
5. Decides that the list of inscribed Belfries is hereupon closed.

BRIEF DESCRIPTIONS

Built between the 11th and 17th centuries, the twenty-three belfries in the north of France and thirty-two in Belgium showcase the Roman, Gothic, Renaissance, and Baroque styles of architecture. Originally, a belfry was erected as a sign of communal independence obtained by charter, and as the very symbol of freedom. Compared to the keep (symbol of the seigneurs, i.e. feudal lord) and to the bell-tower (symbol of the Church), the belfry, the third tower in the urban landscape, symbolizes the power of the aldermen. Over the centuries, they came to represent the influence and wealth of the towns.

1.b State, Province or Region:

1.d Exact location: N50 10 28 E3 13 53

File Name: 943.pdf

UNESCO Region: EUROPE AND THE NORTH AMERICA

SITE NAME: The Belfries of Flanders and Wallonia

DATE OF INSCRIPTION: 4th December 1999

STATE PARTY: Belgium

CRITERIA: C(ii) (iv)

DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:

Excerpt from the Report of the 23rd Session of the World Heritage Committee

Criterion (ii): The belfries of Belgium are exceptional examples of a form of urban architecture adapted to the political and spiritual requirements of their age.

Criterion (iv): The Middle Ages saw the emergence of towns that were independent of the prevalent feudal system. The belfries in the historic County of Flanders and in Wallonia symbolize this new-found independence, and also the links within them between the secular and religious powers.

BRIEF DESCRIPTIONS

The Belfries of Flanders and Wallonia, thirty in number and invariably found in urban settings, are imposing bell-towers of medieval origin, generally attached to the town hall and occasionally to a church. In addition to their outstanding artistic value, the belfries are potent symbols of the transition from feudalism to the mercantile urban society that played a vital role in the development of late medieval Europe

1.b State, Province or Region: Regions of Flanders and Wallonia

1.d Exact location:	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Binche	Binche	50° 24' 43" N - 4° 10' 17" E
	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Charleroi	Charleroi	50° 24' 46" N - 4° 26' 42" E
	Beffroi de Mons	Mons	50° 27' 8" N - 3° 57' 4" E
	Beffroi de Namur	Namur	50° 27' 53" N - 4° 52' 6" E
	Beffroi de Thuin	Thuin	50° 20' 26" N - 4° 17' 14" E
	Beffroi de Tournai	Tournai	50° 36' 24" N - 3° 23' 18" E



Reg. N°. 943 Date 1.7.98

Copy N°. 3

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL PROPOSITION D'INSCRIPTION

BEFFROIS FLAMANDS SYMBOLES TOUJOURS VIVANTS

DOSSIER PRESENTATION ET APPROCHE GENERALES



MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP
DEPARTEMENT LEEFMILIEU EN INFRASTRUCTUUR (LIN)
ADMINISTRATIE VOOR RUIMTELIJKE ORDENING, HUISVESTING EN
MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN (AROHM)
AFDELING MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN (AML)

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
PROPOSITION D'INSCRIPTION

BEFFROIS FLAMANDS
SYMBOLES TOUJOURS VIVANTS

PRESENTATION
ET
APPROCHE GENERALES

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP
DEPARTEMENT LEEFMILIEU EN INFRASTRUCTUUR (LIN)
ADMINISTRATIE VOOR RUIMTELIJKE ORDENJNG, HUISVESTING EN
MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN (AROHM)
AFDELING MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN (AML)
SOUS LA DIRECTION DE
EDGARD GOEDLEVEN
DIRECTEUR DU PROJET PATRIMOINE MONDIAL
BASILE EECKHOUT

AUTEUR DU DOSSIER
SUZANNE VAN AERSCHOT-VAN HAEVERBEECK

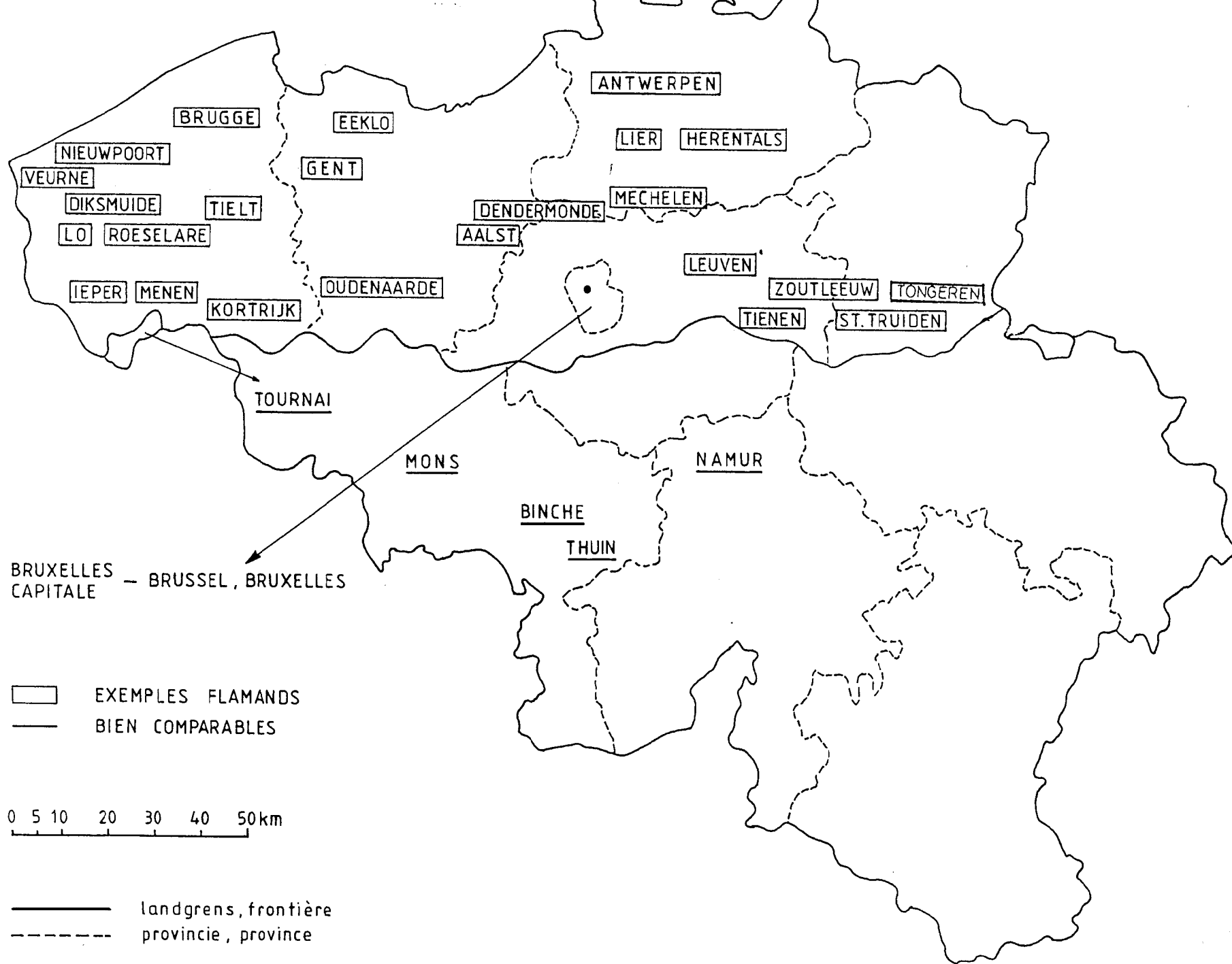
JUIN 1998

PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Format

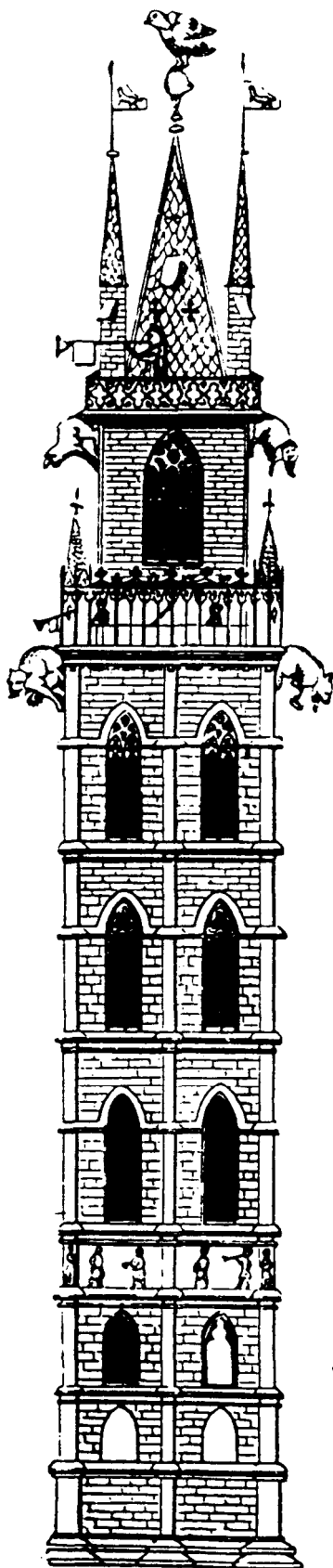
1. **Identification du bien**
 - a. Pays (et Etat partie s'il est différent)
BELGIE / BELGIQUE
 - b. Etat, province et région
VLAANDEREN/ FLANDRE
 - c. Nom du bien
BEFFROIS FLAMANDS
répartis sur toutes la Flandre .
 - d. Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près : voir dossiers CAS PARTICULIERS
 - d.1. Voir carte générale ci-jointe
Liste des localités concernées
Aalst (Alost), Province Oost-Vlaanderen/ Flandre Orientale.
Antwerpen (Anvers), Province Antwerpen/ Anvers.
Brugge (Bruges), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Dendermonde (Termonde), Province Oost-Vlaanderen/ Flandre Orientale.
Diksmuide (Dixmude), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale
Eeklo, Province Oost-Vlaanderen/ Flandre Orientale.
Gent (Gand), Province Oost-Vlaanderen/ Flandre Orientale.
Herentals, Province Antwerpen/ Anvers.
Ieper (Ypres), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Kortrijk (Courtrai), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Lier (Lierre), Province Antwerpen/ Anvers.
Leuven (Louvain), Province Vlaams-Brabant/ Brabant-Flamand.
Lo-Reninge, Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Mechelen (Malines), Province Antwerpen/ Anvers.
Menen (Menin), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Nieuwpoort (Nieuport), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Oudenaarde (Audenarde), Province Oost-Vlaanderen/ Flandre Orientale
Roeselare (Roulers), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Sint-Truiden (Saint-Trond), Prov. Limburg/ Limbourg.
Tielt, Prov. West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Tienen (Tirlemont), Province Vlaams-Brabant/ Brabant-Flamand.
Tongeren (Tongres). Province Limburg/ Limbourg
Veurne (Furnes), Province West-Vlaanderen/ Flandre Occidentale.
Zoutleeuw (Léau), Prov. Vlaams-Brabant/ Brabant-Flamand.
 - d.2. Voir cartes jointes au DOSSIER de chaque CAS PARTICULIER,

- e. Cartes et/ou plans indiquant les limites de la zone d'habitat d'intérêt Culturel. Historique, et/ ou Esthétique, - zone C.H.E. - cf. plan de secteur :
Voir carte jointe au DOSSIER de chaque CAS PARTICULIER,
- f. Surface du bien proposé pour inscription (en hectares) et de la zone C.H.E.. tenant lieu de zone tampon (en hectares)
Voir DOSSIER de chaque CAS PARTICULIER,



belfry

belfry 1. A room at or near the top of a tower which contains bells and their supporting timbers. 2. The bell tower itself.



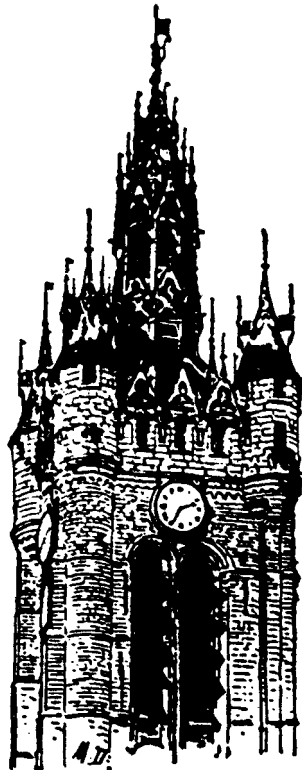
belfry, 2 at Ghent (1313–21)

Définition du beffroi cf. HARRIS C.M.,
Illustrated Dictionary of Historic Architecture,
New York, 1937.

beffroi [bè - froi] n. m.
(anc. h. allem. *berevrit*). Tour
roulante, en bois, qui servait
à l'attaque des places. Tour
ou clocher de l'hôtel de ville,
où l'on sonnait l'alarme ; la
cloche **elle-même** : *sonner le
beffroi*. Charpente d'un clo-
cher, d'un moulin.

— **ENCYCL.** Le beffroi était
une tour de ville, dans laquelle
on plaçait des gardes, qui fai-
saient le guet jour et nuit,
pour surveiller la campagne,
et une cloche qui servait 8 la
fois à sonner l'alarme et à
convoquer les hommes de la
commune. Au **xiv^e siècle**, les
beffrois reçurent des horloges,
avec des cadrans **extérieurs**
pour marquer les heures.

beffroi [bd - froi], n. m.
Blas. Nom donné à l'écu de
vair de trois titres seulement.



Beffroi de Douai.

2. Justification de l'inscription

2.1. Introduction

Le terme "Beffroi" (*Belfort* ou *Bergfroot* en néerlandais, *Belfry* en anglais, Belfried en allemand) serait d'origine franque combinant "*frithu*" ou "*paix*" et "*burg/berg*" et s'applique à un édifice important. L'historien français Guillaume le Breton (1220) dénomma "*Belfraggio*" les tours de bois mobiles utilisées durant le siège de Jerusalem par les croisés. Par extension, le terme assez vague désignera toute forme de tour. Selon certaines sources, le beffroi de Tournai, considéré comme le plus ancien en Belgique (1187), serait en fait une ancienne tour de la première enceinte récupérée, surélevée et remodelée par la suite. Le terme même s'applique plus précisément par la suite, à une tour abritant les cloches ou seulement au clocher.

Dans les Pays-Bas méridionaux se distinguent les "beffrois civils (de *halle*)" et les "*beffrois* d'églises".

Le terme "*beffroi*" utilisé ici couvre :

1. une certaine fonction de place forte transposée au niveau de la commune, le beffroi constituant en quelque sorte "le donjon communal", abritant les chartes et privilèges, l'arsenal et au début, et parfois même durant tout l'Ancien régime, la Salle du conseil des échevins.
2. une fonction de tour de guet communale, le beffroi renfermant la cloche d'alarme, la cloche de travail... plus tard assortie d'autres et promues au rang de carillon; dès le XIV^{ème}-XV^{ème} siècle l'horloge du beffroi règlera la vie quotidienne au sein de la communauté urbaine.

Le terme s'applique donc :

1. à une tour de ville, indépendante ou rattachée, voire intégrée, dès l'origine ou postérieurement, à un édifice public communal tel que halle marchande ou plus tard hôtel de ville, située dans l'ancien comté de Flandre et dans ses zones d'influence ou frontalières, le beffroi de halle de **Sint-Truiden/** Saint-Trond formant exception dans la région sous influence mosane où c'est le perron qui symbolise la commune.
2. à certaines tours d'églises ayant les mêmes fonctions, et ce principalement dans l'ancien duché de Brabant, la commune étant dans ce cas propriétaire de la tour, de la cloche et, le cas échéant, du carillon, de par son investissement lors de la construction ou de l'acquisition.

Nombre de beffrois étant compris dans un complexe communal historique, conçu à la même époque ou constitué par ajouts parfois successifs, il va de soi que la demande d'inscription porte sur l'ensemble monumental, sous sa forme actuelle, situé au coeur de la ville historique.

Il en va de même pour le cas des "beffrois d'églises" pour lesquels la demande d'inscription couvre également l'entièreté de l'édifice.

Dans les deux cas, le patrimoine campanaire compris dans la protection légale est compris dans la proposition.

La proposition d'inscription porte sur **l'ensemble des beffrois** présentant deux catégories définies - les beffrois (de halles) et des beffrois d'églises - avec types déterminés selon leur morphologie (cf. 3 a.)

Le **contexte urbain** retenu est celui de **la commune, "la cité", d'origine médiévale**, ce qui exclut les villages promus au rang de ville au XIXème et les nouvelles communes des agglomérations urbaines remontant à la même époque. La **chronologie** - pour les beffrois même- **s'étend du XIIIème au XXème**.

La liste ne se limite donc pas aux beffrois du Moyen âge, ni à ceux de l'Ancien Régime, mais elle reprend sciemment des exemples de beffrois construits, adaptés, voire reconstruits à diverses époques allant jusqu'aux années 1930, afin d'attirer l'attention sur la pérennité de leur valeur symbolique au sein de ville d'origine médiévale, à leur valeur symbolique. Cette insertion, s'appuyant sur une notion dynamique de l'architecture et de la conservation, se veut également de souligner l'importance du patrimoine des XIXème et XXème auquel appartiennent les beffrois proposés.

2.2. **Composition de la proposition d'inscription**

La proposition d'inscription comporte :

- le DOSSIER I., **Présentation et approche globales**, qui suit le format imposé et traite les aspects applicables à tous les beffrois tels que e.a. la justification, le développement historique, le développement typologique et architectural, le statut juridique, les mesures de conservation et moyens mis en oeuvre, le sources de financement etc...la bibliographie générale.

- la série des DOSSIERS : **CAS PARTICULIER**, qui suit également le format et spécifie les caractéristiques et circonstances locales, avec référence au DOSSIER I., le cas échéant.

- le DOSSIER III. DOCUMENTATION, qui regroupe les éléments demandés au niveau général et particulier, les localités étant présentées par ordre alphabétique.

2. 3. **Justification : Valeur exceptionnelle et universelle .**

a. Déclaration de valeur.

Les beffrois flamands appartiennent à **la catégorie des monuments (23)** qui, en tant qu'oeuvres architecturales possédant de plus un patrimoine campanaire notoire et bien vivant, ont une valeur exceptionnelle au point de vue de l'histoire et de l'art. Reconnus comme tels ils sont repris dans les descriptions des **Pays-Bas méridionaux**, notes de voyages et guides publiés en différentes langues, du XVIème siècle à nos jours, et répandus au niveau international, e.a. grâce aux imprimeurs et éditeurs renommés d'Anvers, Leiden, Cologne, Paris... (cf. 7 c. Bibliographie)

Ces publications présentent une iconographie intéressante qui montre les beffrois (de halles et d'église, le cas échéant) comme élément dominant dans le profil et le plan de leur ville et s'attache parfois à la représentation des beffrois

même, séparément ou dans leur environnement immédiat. Cette iconographie devient particulièrement abondante au XIX^{ème}, époque friande de grands ouvrages à eaux-fortes de qualité remplacées plus tard par les premières photographies.

Dans l'histoire de l'art et de l'architecture de Belgique et d'Europe les beffrois comptent parmi les premières créations de l'architecture civile et communale, en quête d'une typologie propre et adéquate, qui s'est développée à partir du type existant de la tour d'enceinte ou du donjon seigneurial. Le fait que toutes les villes et communes n'aient pas possédé de beffroi "civil", et que c'est alors la tour de l'église principale qui en tenait lieu, a déjà été souligné en 1840 par A.-G.-B. Schayes, "premier historien de l'architecture" du pays, dans son *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique*, dont la traduction a été publiée en 1845 dans le *Weale's Quaterly Papers on Architecture*. Ceci semble avoir été parfois oublié depuis, encore qu'il ressort des archives, que dans ces cas, c'est la ville qui ait financé leur construction. "Beffrois civils" et "beffrois, d'église" ont eu les mêmes fonctions (cf. infra), ce qui montre les liens entre le pouvoir civil et religieux, au sein de la commune. Le caractère multi-fonctionnel de ses édifices prouve de plus que la forme ne suit pas nécessairement la fonction.

Il est intéressant de noter à cet égard, que les architectes, et générations d'architectes, maîtres maçons, charpentiers sont le plus souvent connus nommément à partir du Moyen âge et en fait **rénommés** en leur temps; nombre d'entre eux ont travaillé en même temps sur des projets l'architecture civile et religieuse, et ce dans un contexte transfrontalier. Commanditées par des instances publiques, les constructions, modifications, réparations... de ces édifices ont souvent laissé leurs traces dans les archives, ce qui permet de mieux cerner leur évolution et de la mettre en rapport avec celle de la ville. Dans l'évolution de la ville, le complexe du beffroi a maintenu son rôle primordial qui dicta souvent, ou du moins influença, à l'origine, l'**organisation** spatiale du noyau urbain, ce qui a valu sa place dans l'histoire de l'urbanisme.

Les beffrois même ont évolué, sujets aux réparations et transformations dûes e.a. aux incendies, dommages de guerre... d'autres ont remplacé un **prédécesseur** jugé vétuste et dépassé, d'autres encore ont été reconstruits, d'autres enfin ont été sciemment conçus à une époque tardive en quête de symboles : ils maintiennent ainsi leur rôle dans l'histoire de l'art et de l'architecture puisqu'ils arrivent aux différentes époques, à puiser dans le vocabulaire d'usage, les formes adéquates pour leur fonction représentative. Les types de base subsistent en quelque sorte mais se déclinent selon le mode du moment, tout en y intégrant parfois des éléments traditionnels. C'est en fait dans cette continuité avec thèmes et variations que réside tout l'intérêt historique et artistique des beffrois, raison pour laquelle la proposition d'inscription a trait à leur ensemble.

Leur patrimoine campanaire appartient lui aussi à l'histoire de la commune, "droit de cloche" représentant l'un de ses acquis essentiels. Son évolution, avec ajouts de cloche, vers le carillon... et e.a. ajouts de nouvelles cloches, refontes d'anciennes, automatisations etc...sont propres à ce type de patrimoine fragile. Leur présence se manifeste encore toujours puisqu'elles participent pleinement à la



1. Eglise collégiale Sainte-Gudule, à Bruxelles. — 2. Le Manneken-Pis « in naturalibus », statuette de Duquesnoy (1619), fort populaire à Bruxelles et dénommée « le plus vieux bourgeois de Bruxelles ». — 3. Hôtel de ville de Bruxelles. — 4. Quai du Rosaire et Beffroi, à Bruges. — 5. Laitière anversoise et sa voiture attelée de chiens. — 6. Quai aux Herbes, à Gand. — 7. Halle des Drapiers et Beffroi, à Ypres, complètement détruits par les Allemands au cours de la Grande Guerre. — 8. Hôtel de ville de Louvain. — 9. Cathédrale Notre-Dame, d'Anvers. — 10. Hôtel de ville d'Audenarde. — 11. Citadelle et église Notre-Dame, à Dinant. — 12. Palais des Princes-Évêques, actuellement Palais de Justice, à Liège.

Beffrois de Halle, d'Hôtel de Ville et d'église dominant l'image du pays.
Extrait du Larousse Universel en 2 volumes, Paris, 1922.

vie urbaine, sonnait encore quotidiennement les quarts d'heure, ou heures...tandis que s'organisent souvent des carillonnements et concerts de carillons.

b. Eventuelle analyse comparative (mentionnant l'état de conservation des biens similaires)

un Les beffrois font partie d'une **série de biens culturels (19 (i))**, appartenant à même groupe socio-culturel à **dimensions transfrontalières**.

Des beffrois, correspondant à la définition utilisée ici, se retrouvent dans les territoires couverts historiquement :

1. par le comté de Flandre dont une partie se trouve actuellement en Région Flamande et l'autre en Flandre Française, tandis que la Zélande fait partie des Pays-Bas. Dans le Nord de la France le phénomène apparaît au-delà de cette délimitation historique, les exemples les plus anciens se situant à Abbeville et Amiens, en Picardie. Il convient de rappeler ici que l'épicentre du comté se trouvait dans la Région flamande actuelle.

2. par le duché de Brabant actuellement en Région flamande mais dont le Nord appartient actuellement aux Pays-Bas; ici également c'est la partie actuellement en Région flamande qui tenait le rôle prépondérant avec ses villes principales dont Bruxelles, compris actuellement dans la Région de Bruxelles-Capitale.

3. par le comté Hainaut, dont la partie E. se situe actuellement en Région Wallonne et l'O. en France.

man 4. dans la principauté de Liège, Sint-Truiden/Saint-Trond, situé en Région flamande, est la seule ville à posséder un beffroi de halle, encore que le terme "beffroi" soit ici sujet de discussion jusqu'à à l'heure actuelle.

Au delà de ces régions transfrontalières "limitrophes", il conviendrait d'examiner à terme, les parentées et influences propagées par le truchement Hanse, telles qu'elles ont déjà été repérées et étudiées pour le cas du beffroi de l'Hôtel de Ville de Toruń et peut-être celui de Gdansk en Pologne.

Comme indiqué dans la liste indicative, le Gouvernement flamand a décidé d'entreprendre, dans un deuxième temps, les démarches nécessaires auprès des états et régions concernés, afin qu'ils introduisent une proposition d'inscription à la liste du patrimoine mondial pour les beffrois conservés sans leur territoire et qu'ils complètent de la sorte la présente proposition.

Il est cependant d'ores et déjà possible d'esquisser un aperçu des biens comparables dans les pays et régions limitrophes, ce qui permet de situer les beffrois flamands dans un contexte général, aux niveaux typologique et chronologique, sans pouvoir pour autant se prononcer sur l'état de conservation des édifices, qui ne semble pas poser de problèmes essentiels, et sur la présence et l'importance de leur patrimoine campanaire

1. Dans le Nord de la France

L'évolution historique et typologique des beffrois, souvent dénommés "Clocquiers", suit dans les grandes lignes celle des beffrois flamands, comblant parfois certaines lacunes pour certaines époques et styles. On y trouve des exemples conservés à partir de la première moitié XIIIème montrant la récupération du donjon seigneurial : ainsi la commune de Boulogne rachète le château comtal à

usage de beffroi (1231). Le beffroi d' Abbeville, remontant à 1209 (?), reprend les allures de forteresse, typiques pour les "donjons communaux" isolés de l'époque. Le type de beffroi intégré à d'immenses complexes de halles (aux draps) - cfr. les exemples d' Ypres et de Bruges - n'apparaît pas dans la région.

Par ailleurs, suite aux dommages de guerre - surtout 1914-18 et 1940 svt-, les villes du Nord de la France n'ont pas, à Béthune et Douai près, conservé de beffroi du XIVème siècle . L'ensemble remarquable du beffroi et l'hôtel de ville d'Arras (XVème-début XVIème), inspiré d'ailleurs par l'architecture gothique brabançonne, a été détruit dès octobre 1914. Le Beffroi avec Hôtel de ville de Bergues, XV-XVIème, fut gravement endommagé en mai 1940.

Des Temps Modernes il reste, après le rattachement définitif à la France, des exemples de tendance baroque et classique tels le beffroi de l'Hôtel de ville de Cateau (1705) inspiré, selon certaines sources des données de A. Palladio, et celui d'Aire-sur-la-Lys (1724) .

L' époque de l'entre deux guerres est aussi marquée dans le Nord de la France par la reconstruction et l'essor de constructions neuves. Les études transfrontalières pour les villes le long de la Lys et dans le "Westhoek", ont souligné des attitudes à la fois similaires et différentes, les architectes optant pour des interprétations éclectiques et régionalistes mêlant matériaux traditionnels et modernes. Le beffroi de l' Hôtel de ville de Lille (1930-1932), avec structure de béton armé apparente et briques atteignant 105m, reste un cas exceptionnel : même s'il se détache par ses formes de la tradition flamande il exprime toutefois, le désir de prestige et la fierté d'une ville du Nord jusqu'alors privée de beffroi. Ailleurs, comme à Arras, on a procédé à la reconstruction à l'identique, conception qui se limite après la Seconde Guerre mondiale à la restitution du volume général sans rétablissement des détails architectoniques, comme à Bergues par exemple.

2. La Zélande (Sud des Pays-Bas)

Pour la Zélande, région, moins urbanisée et touchée par la seconde guerre mondiale, il n' existe que peu d'études comparatives. On peut mentionner d'ores et déjà le beffroi de l'Hôtel de Ville de Sluis, remontant au XIVème, et scrupuleusement reconstruit en 1955-1960 après les dommages de guerre de 1944. Le cas du possible beffroi d'église de Saint-Bavon d'Aardenburg, dont la construction du XIVème, s'apparente au gothique scaldien répandu en Flandre à partir de Tournai, reste à étudier. Ici également les formes originales ont été restituées après les dommages de guerre de 1944, lors de la restauration menée de 1947 à 1956. A Middelburg par ailleurs, l' Hôtel de Ville, avec Halle- aux -viandes, remonte au milieu XVème svt ; il s'inscrit dans la série des édifices appartenant au gothique brabançon tardif, construit par des générations d'architectes de la famille Keldermans, ayant e.a. travaillé à Malines. Son plan terrier se rapproche à échelle réduite de celui de l'Hôtel de Ville de Bruxelles; le beffroi central et la tour de guet ("Choertoren") datent du XVIème. L'ensemble flamba en 1940 mais fut restauré avec grand soin par la suite, avec récupération maximale des éléments conservés dans la tour et la halle.

La répartition des beffrois d'église qui pourrait se présenter dans l'actuel Noord-Brabant, faisant autrefois partie de l'ancien duché de Brabant, reste à examiner.

3. La Région wallonne conserve dans le Hainaut - transfrontalier lui aussi-, quel ques exemples qui s'inscrivent dans l'évolution générale et y apportent les compléments nécessaires. Le beffroi de Tournai, tour isolée bâtie selon certaines sources, après l'octroi de Philippe- Auguste (1187), serait de ce fait le plus ancien édifice du genre en Belgique; l'édifice actuel résulterait, selon d'autres, de d'adaptation en 1294, d'une ancienne tour d'enceinte instaurant le type "dit Tournaisien", marqué par son sommet à parapet et tourelles d'angle entourant celle du centre. Le beffroi de **Binche**, faisant corps avec l'Hôtel de Ville (XIVème avec remaniements ultérieurs) aurait été en partie reconstruit v. 1600 et coiffé de son bulbe typique. Le beffroi isolé de Mons de 87 m (1661-1669) est le seul beffroi baroque en Belgique : il remplace la "tour de l'horloge ou beffroi" qui s'écroula en 1661. La superposition des ordres classiques et la toiture d'ardoise à bulbe central cantonné de quatre clochetons du même type, lui confèrent son profil caractéristique. Le beffroi d'église de Thuin appartenait à l'ancienne collégiale, détruite en 1811; la tour carrée conservée, construite de commun accord par la ville et le **châpitre** en 1639-1640, reprend au sommet le dit "type tournaisien", sous forme baroque. Le beffroi de Gembloux présente un cas particulier comme tour isolée de l'ancienne abbatale bénédictine reconstruite au XVIIème. Celui de Namur est également exceptionnel puisqu'il s'agit ici de la récupération durant le XVIIIème d'une ancienne tour d'enceinte, coiffée pour l'occasion d'un petit campanile, après l'incendie de l'ancien beffroi.

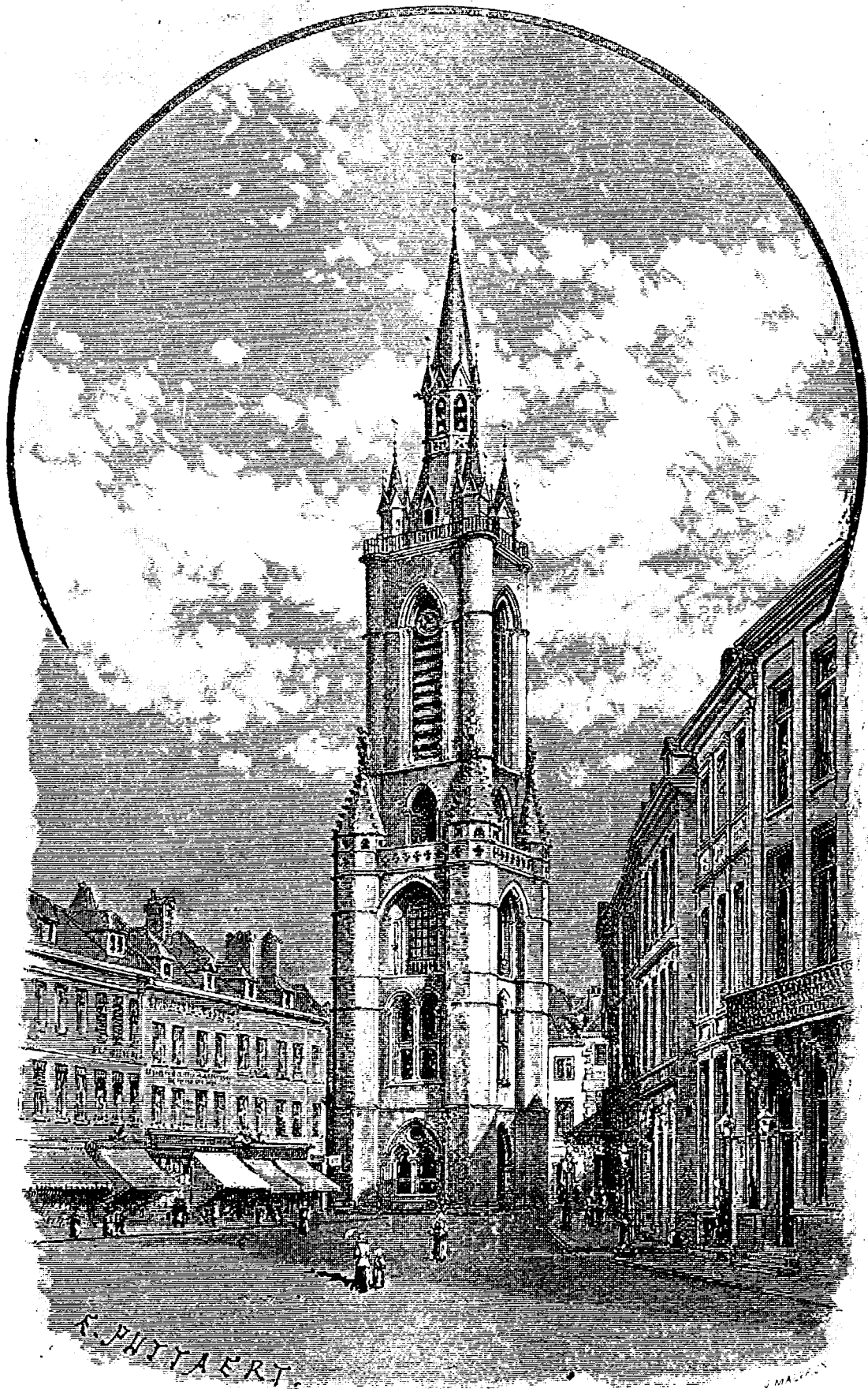
Dans la zone frontalière, affectée par la Première Guerre mondiale , le beffroi avec Hôtel de ville (1627) de Comines-France (ville de la Lys) est quasi le seul reconstruit à l'identique avec restitution de son énorme toiture bulbeuse, la date de construction y compris.

Pour la période de l'entre deux guerres, Charleroi présente le beffroi intéressant de l' Hôtel de Ville, construit en 1934-1936, campant une solide tour surmontée, au delà de la balustrade d'un couronnement stylisé superposant trois niveaux dégressifs sous une toiture pyramidale à épis. Fidèle à la tradition, ce campanile abrite le carillon de la ville.

4. La Région de Bruxelles-Capitale

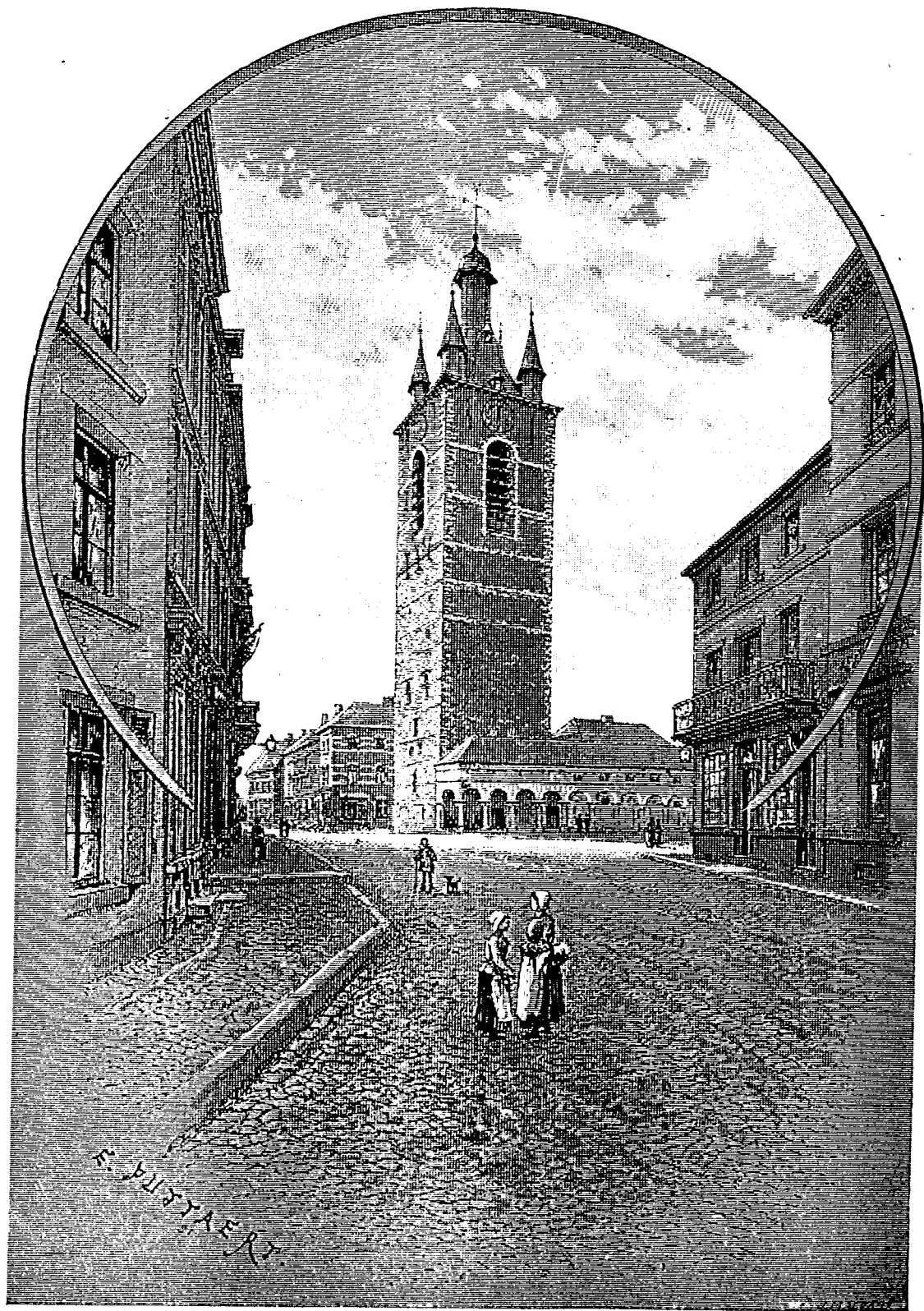
Le cas de l'Hôtel de ville de Bruxelles est révélateur dans le contexte brabançon et montre l'imprécision régnant autour du terme "beffroi". Selon certains, c'est la tour de l'église Saint-Nicolas qui sert de beffroi à la ville, en ce sens qu'elle y suspendit sûrement ses cloches, d'autres y ajoutent qu'elle y déposa également ses privilèges. Selon l' archiviste de la Ville de Bruxelles, G. Desmarez, cette expression pour désigner la tour de Sint-Nicolas, n'apparut qu'au XVIème alors que "le véritable beffroi était attenant à l'aile gauche de l'Hôtel de Ville : il est d'ailleurs mentionné explicitement dans des comptes de 1405. Lorsqu'on construisit , vers 1450, l'aile droite de l'Hôtel de Ville, on remplaça le beffroi, sauf la partie inférieure, par la tour actuelle". L' histoire de l'architecture (cf. infra) retient d'ailleurs Bruxelles comme exemple de l'intégration du beffroi dans l'Hôtel de Ville XVème, qui fera école par la suite.

Le Gouvernement flamand s'engage à d'entreprendre, dans un deuxième temps, les démarches nécessaires auprès des états et régions en question afin qu'ils introduisent une demande **d'extension de la présente proposition d'inscrip-**



LE BEFFROI.

TOURNAI



THUIN. — LE BEFFROI.

tion pour leurs beffrois. La Division des Monuments et Sites, qui entretient des contacts réguliers avec ses homologues des régions et états concernés, a déjà soulevé la question de manière informelle et a rencontré l'intérêt nécessaire.

c. Authenticité.

Dans "*Die Zukunft der Vergangenheit*", (Stuttgart, 1975), F. Mielke a avancé une formule "additive" pour définir un monument : $M = \Sigma O + \Sigma T + Q + S$, qui s'inscrit complètement dans la philosophie de la Charte de Venise et traduit, cf. le document de Nara, la conception du patrimoine culturel en Flandre .

L' "authenticité" (O) y est considérée comme facteur de première importance, résultant d'une suite de créations/interventions authentiques (ΣO) survenues dans l'espace du temps (ET). Ceci permet de couvrir l'histoire du moment de sa création jusqu'à nos jours et de retenir chacune des phases ayant une propre manière d'expression. Le critère de la qualité requise (Q) mène à établir une différenciation entre le document et le monument. Ce critère, qui ne peut se décomposer en (ΣQ) se rapporte forcément à l'ensemble, à la totalité de l'édifice. Ce facteur qui n'est pas quantifiable est irrémédiablement lié à une sorte de subjectivité collective d'une époque, génération... ce qui introduit le dynamisme nécessaire dans la réception de la notion monument et une mise en garde pour toute forme de prise de position hâtive. Mielke introduit à ce sujet des éléments tels que "l'attractivité", "communication" et "reconnaissance", qui élèvent le monument au rang de signe/ signal et symbole. Cette valeur symbolique (S) est le dernier facteur indispensable pour compléter cette addition analytique. Elle n'est pas mesurable, puisqu'elle émerge et résulte de la faculté et sentiment de reconnaissance d'un groupe, d'une communauté plus ou moins large à un moment donné, qui peut perdurer en se transmettant de manière spontanée ou cultivée , et le cas échéant renaître en certaines circonstances.

Cette formule a été appliquée à chaque beffroi dans la seconde partie du dossier : CAS PARTICULIER. (avec renvoi à la présente rubrique pour l'explication générale insérée ci-dessus.) Le critère authenticité y est dûment détaillé à chaque fois et mis en relation avec les autres facteurs.

Ce qui suit se résume donc à une approche globale, mentionnant si nécessaire, des exemples à l'appui.

La formule de Mielke permet d'introduire cette "authenticité évolutive" qui est propre aux beffrois. Leur construction même a toujours été liée à des conditions matérielles telles que site et matériaux disponibles, fonctions requises et possibilités financières... qui ont elles-mêmes une relation directe avec les aléas de la vie politique et économique. L'ensemble du beffroi de **Mechelen/Malines** en fournit l'illustration parfaite : entamés en plein essor économique début XVIème, les travaux s'interromperont suite au déclin de la draperie, une trentaine d'années plus tard; la tour d' à peine 3 niveaux sera couverte d'une toiture provisoire, remplacée seulement par une définitive au XVIème, au moment où toute possibilité de l'achever est exclue... encore que l'idée renaîtra fin XIXème sans aboutir pour autant.

Le couronnement du beffroi de **Brugge/ Bruges** fut ajouté, en matériaux et style différents, à l'époque du déclin de la draperie au XVème, et ce probablement par besoin de compensation et d'affirmation. La forme de l'amortissement avec parapet ajouré dépend par ailleurs d'interventions réductrices nécessitées depuis. Le cas de **Menen/ Menin** en zone frontalière est lui aussi révélateur puisque résultant de diverses réparations, transformations souvent **dûes** aux dommages de guerre; la forme actuelle n'a plus changé depuis le début XIXème, encore qu'il est intéressant de noter ici qu'un projet de nouvel amortissement **complétant** le volume tronqué fut encore introduit dans l'entre deux guerres.

Ces amortissements souffrirent toujours le plus durant les faits de guerre : ils étaient d'une part des cibles bien définies et visibles de loin, les endommager voir détruire, constituait par ailleurs un exploit pour l'ennemi qui touchait et ruinait à la fois le symbole de la commune. D'autre part, ces toitures à campanile, tourelles etc. représentaient des constructions de bois assez fragiles et donc sujettes aux dégradations normales, ce qui entraîna naturellement des problèmes de conservation / rénovation. Le cas de **Gent/ Gand** est particulièrement intéressant puisque le couronnement connut ici maintes formes et métamorphoses liées aux conceptions architecturales de chaque époque intervenante. Le couronnement actuel présente la restauration de la restauration de 1913 qui reproduit quasiment le projet original et remplaça la création **néo-gothique** XIXème réalisée en fonte.

Il est clair, que le nombre et l'ampleur des interventions (**ΣO**), survenant au fil du temps (ET), varie selon le cas. La qualité de l'entièreté de l'édifice représente à chaque fois plus que la somme de chacune des interventions. Il faut rappeler ici qu'il s'agit d'un patrimoine majeur, qui a toujours été ressenti et traité comme tel, sa valeur symbolique liée à la qualité et "attractivité", étant dès l'origine un fait inhérent à la construction même et but imposé à / aux l'auteur(s) et exécutants du/ des projet(s).

Les beffrois incarnent en effet l'histoire de leur terroir, de leur ville en particulier et de "la commune" en général. Cette valeur symbolique a été accentuée et renforcée par le romantisme historisant du XIXème, émergeant dans la conception et la restauration des "monuments historiques" à cette époque. Cette approche fort répandue explique l'attitude "conservative" et le "réflexe passéiste" qui ont fini par triompher dans les reconstructions documentées, "à l'identique", des Halles d' Ieper / Ypres et **Nieuwpoort/ Nieuport** (cf. d. 2. **critère b (ii)**).

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de 'inscription selon ces critères)

d.1. **a (ii) : témoin d'une échange d'influences considérables . . . sur le développement de l'architecture, planification des villes.**

Les beffrois sont - avec la halle - d'éminents et premier représentants de l'architecture civile et publique. L'évolution de la forme de "donjon seigneurial" à celle de "donjon communal" est à ce niveau significative. Les beffrois d'église témoignent par ailleurs, dans certaines régions comme e.a. le Brabant historique, des relations, au sein de la commune, entre le pouvoir civil et religieux. De par la

variété au sein de leur typologie "fonctionnelle" et l'évolution relative de leurs formes , les beffrois - et complexes dont il font le plus souvent partie - représentent donc un élément capital de l'architecture civile à partir du XIIIème.

L'approche générale permet de mettre en rapport leur histoire et époque de construction, leurs formes et matériaux et les influences exercées entre autres par les courants stylistiques et leurs architectes souvent itinérants. Le contexte historique montre leur caractère forcément transfrontalier à l'heure actuelle mais non existant à l'époque : les architectes, maîtres maçons, charpentiers circulaient dans les Pays-Bas méridionaux pour étudier les beffrois ou participer la construction, souvent selon leur projet, de beffrois, hôtels de ville etc. Les matériaux et techniques de construction étaient également acheminés d'un lieu à l'autre dans la zone concernée et au-delà. Tels échanges et cheminements de conceptions architecturales ont favorisés dans un premier temps la création "d'écoles régionales" interprétant l'architecture savante selon les possibilités et nécessités propres. L'architecture scaldienne - zone d'influence du bassin de l'Escaut et affluents en Flandre, Wallonie et Nord de la France- a marqué dans un premier temps les beffrois et halles. L'exemple de Brugge/ Bruges montre une transposition partielle en architecture de brique qui est reliée à celle du Nord-Ouest de l'Europe e.a. par le truchement de la Hanse dans laquelle Brugge/ Bruges assumait le rôle de plaque tournante entre le Nord et le Sud de l'Europe. Cet aspect devra encore être examiné de plus près, l'exemple de Torun ayant déjà été mis en **evidence** et la présence d'architectes et artistes flamands en Pologne et au-delà étant reconnue. L'école brabançonne imposera son interprétation du gothique dans de couronnement de ce même beffroi brugeois, sa conception des hôtels de ville à beffroi en Flandre, Zélande et au-delà et celle des beffrois d'église qui se retrouvent dans l'ancien duché de Brabant couvrant une partie du S. des Pays-Bas.

A l'époque de l'historicisme et de **eclectisme** tels modèles seront repris par le **néo-gothique** "national" et international s'inspirant des Hôtels de Ville "flamands-brabançons" e.a. dans le "Neues Rathaus" de Munich , 1867 -1874, par l'architecte G. J. von Hauberisser et celui de Vienne par F. Schmidt, 1872-1883.

Pour le XXème siècle, il est significatif que lorsque Les collèges américains offrirent à l'université de Leuven/ Louvain, une nouvelle bibliothèque (1921-28) remplaçant celle incendiée par les allemands durant la guerre, l'architecte **Whitney Warren** s'inspira largement du type halle et beffroi, revu et magnifié à l'échelle de cette fonction. La tour de 80m avec souche carrée et couronnement **neo-renaissance/** baroque étiré, abrite un carillon qui complète l'ensemble, protégé comme monument historique. L'implantation de ce complexe important en bordure d'une immense place XIXème s'inscrit également dans le prolongement de la tradition : les beffrois civils ont toujours dominé la place du marché, marquant le coeur de la cité et représentant à ce niveau un facteur important dans l'organisation et la planification de la ville médiévale. Les beffrois d'église se retrouvent le plus souvent sur une face de cette place, ou à proximité de celle-ci; faisant pendant à l'**Hôtel** de Ville ils concrétisent en quelque sorte la relation entre le pouvoir administratif et religieux. Leurs volumes caractéristiques ont marqué de tous temps le profil particulier de chaque ville.

Le contexte historique à étudier de plus près à large échelle transfrontalière permettra dans une seconde phase de préciser l'importance du cheminement d'idées et de conceptions et de cerner les points communs et parfois divergents quant à la mise en oeuvre et la construction des beffrois et leur réception au niveau de la population de naguère et d'aujourd'hui.

d.2. **a (iv) : exemple éminent d'un type de construction illustrant une ou des périodes significative de l'histoire humaine.**

Les beffrois flamands font partie d'un groupe de constructions uniques témoignant de l'origine et de l'évolution de l'autonomie communale qui a marqué l'histoire de la Flandre à partir du Moyen Age. Ces beffrois incarnent, de manière unique, une volonté d'émancipation résultant en une démocratie locale significative dans l'histoire de l'humanité. Leur évolution est révélatrice en soi puisque intimement liée aux aléas de l'histoire d'une région au coeur de l'Europe.

Comme incarnation des libertés communales obtenues, ils ont eu dès leur origine une valeur symbolique bien établie et enracinée, non seulement dans la mentalité locale, mais aussi dans la réception générale qui en fait l'image, cette région aujourd'hui transfrontalière ayant connu un rayonnement socio-culturel bien au-delà des frontières actuelles, e.a. par le truchement de la Hanse.

Cette valeur symbolique et emblématique leur a de plus assuré une pérennité et une reconnaissance qui seront affermiées aux moments où se manifeste le besoin d'identification culturelle. Les beffrois détiennent de ce fait une dimension profondément humaine et universelle, renforcées par leur dimension architecturale, artistique et patrimoniale, sans oublier leurs cloches et carillons typiques qui y apportent un plus-value.

L'ensemble, dont les beffrois flamands constituent un noyau important, montrera l'ampleur du phénomène et son impact significatif au niveau historique, artistique et socio-culturel dans le centre de l'Europe tant médiévale qu'actuelle. De nos jours, les beffrois qui évoquent la naissance et l'évolution de l'émancipation communale et de la démocratie en général, restent l'objet de l'attention particulière des habitants et touristes "culturels" en quête de témoins et lieux de mémoire au coeur de nos villes historiques.

d.2. **b (i) : authenticité pour ce qui est de la conception, des matériaux**

Les beffrois présentent une conception répondant pleinement aux besoins matériels de la commune désireuse, de plus, d'affirmer de manière monumentale et représentative sa liberté et prospérité progressivement obtenues. Au fil de l'histoire les beffrois ont maintenu leur conception de base originale tout en adoptant, en tout ou en partie, des formes nouvelles propres à l'époque de l'intervention; ceci est essentiellement le cas pour les lanternons et campaniles, les premiers affectés en cas de conflits armés. En tant que "monuments" par excellence, ils ont toujours été traités en tant que tels, avec une attention particulière pour la qualité générale liée en fait à son Image de marque. Les interventions éventuelles de l'Ancien Régime, constituent à ce niveau des apports intégrés à l'ensemble. Les restaurations du XIXème, qui n'ont jamais atteint les biens dans leur essence même, puisque c'est précisément la valeur historique et

symbolique qu'elles devaient conserver et mettre en valeur, le cas échéant ; elles ont de toute manière une valeur documentant les conceptions en matière de conservation et restauration de l'époque.

Au XXème, il convient de distinguer, pour la période de l'entre deux guerres, la reconstruction à l'identique comme e.a. à **leper/** Ypres et **Nieuwpoort/** Nieuport et les "nouvelles créations" reprenant les éléments essentiels de la typologie et du "style régional" avec interprétation moderniste, le cas échéant.

Pour les deux premiers cas, présentés largement dans le dossier CAS PARTICULIER, il existait une documentation antérieure à la destruction. La restauration était en cours à **leper/** Ypres; les plans et dossiers sauvés ont permis au même architecte de procéder à une reconstruction rétablissant, pour les extérieurs, la situation XIXème., en intégrant dans la mesure possible des parties anciennes.

Il existait de plus une documentation photographique fort intéressante et détaillée, l'un des photographes en vue, à l'époque, Anthony, étant Yprois. Pour **Nieuwpoort/Nieuport** certains relevés exécutés dans l'entre-deux-guerres ont fourni une documentation intéressante, augmentée de photographies anciennes.

Les restaurations du XXème, surtout après la Charte de Venise, ont tenté de maintenir au maximum les matériaux et formes en place. Le remplacement, le cas échéant, se fait avec grand soin en tenant compte à la fois de l'homogénéité de l'ensemble et de la distinction nécessaire, à un certain niveau, entre insertions nouvelles et situation existente. Comme il s'agit de monuments- phare, édifice publics, les architectes-restaurateurs et entrepreneurs désignés sont spécialistes en la matière. Le fait que tous les beffrois soient protégés impose l'introduction auprès la Division des Monuments d'un dossier complet contenant une étude historique, la description précise des travaux et un cahier de charge détaillé; il assure par ailleurs, lors de l'exécution, un accompagnement attentif et suivi de la Division des Monuments et Sites qui attache la plus haute importance à une conservation intégrée et respectueuse tant des éléments extérieurs qu'intérieurs.

d. 3. **b (ii) : la protection juridique.**

Les beffrois (de halle) et d'église, font partie d'un complexe ou édifice qui est protégé comme monument historique dans son entièreté et est de plus parfois compris dans un site urbain protégé, ce qui renforce le rôle de la Division des Monuments et Sites , cf. tableau comparatif reproduit ci-après.

Il appert que :

- les Arrêtés de protection légale comme Monument datent tous de la première période d'application de la première Loi sur la Conservation des Monuments et Sites de 1931, ce qui prouve que les beffrois etc... répondaient aux critères imposés, étant les valeurs artistique, historique et archéologique.
- les arrêtés de protection s'appliquent à l'entièreté des édifices et complexes, sauf à **Menen/** Menin où un arrêté supplémentaire a protégé, environ un an plus tard, l'**Hôtel** de Ville accolé au beffroi .
- les arrêtés de protection s'appliquent à des Halles avec beffroi sinistrées ,à peine reconstruites comme à **Nieuwpoort/Nieuwpoort** ou en cours de reconstruction comme à **leper/** leper, ce qui confirme la valeur attribuée à telle opération.

- les protections du site urbain environnant, rendues possibles suite au décret du 3 mars 1976 (cf. infra), restent exceptionnelles et couvrent des superficies variables allant de la Place du marché, comme à **Mechelen/ Malines** (1985) ou **Dendermonde/ Termonde** (1996) , au noyau historique comme à **Lo** (1994) ou à **Veurne/ Furnes** (1995).

Le site entourant le complexe du Beffroi de **Gent/Gand** comprend une concentration de monuments protégés séparément par arrêtés successifs.

- Sans les mentionner explicitement, les biens meubles, immeubles par destination sont compris dans la protection; au niveau des beffrois, il s'agit en particulier de leurs composants déterminants tels que horloge, cloches et carillons . . .

Des dossiers de protection sont à l'étude pour **Diksmuide/ Dixmude** et **Roeselare/ Roulers**, appartenant au 'jeune patrimoine". Ces protections ont été différées jusqu'à nos jours parce que l'inventaire global du patrimoine architectural, servant de base pour toute comparaison et évaluation, n'était pas encore entamé dans la région.

Il convient de souligner que les deux édifices publics, qui ne sont pas menacés, sont compris, dans le plan de secteur, dans la délimitation de la zone d'**Habitat** de valeur Culturelle, Historique et/ ou Esthétique, - ou zone C.H.E. - ce qui leur assure une forme de protection (cf. infra) . Ils sont de plus situés à proximité d'un ou de plusieurs monument protégés: voir dossier CAS PARTICULIER.

Pour **Roeselare**, l'inventaire commencé en novembre 1997, permet d'ores et déjà de cerner l'importance et l'impact de "nouvel Hôtel de Ville avec beffroi" dans l'environnement immédiat qu'est la **Grand'Place**; le dossier de protection se constitue maintenant à partir des constatations et recherches de l'équipe qui proposera une protection du site urbain et de l'**Hôtel** de Ville comme monument spécifique de cet ensemble de la **Grand'Place**.

Pour **Diksmuide/ Dixmude**, une demande de protection introduite par l'Administration communale est demeurée sans suite jusqu'à présent, en partie parce que le problème ne semblait pas urgent, le beffroi et l'**Hôtel** de Ville n'étant d'aucune part menacé. Dans le contexte de la proposition d'inscription, comme composant du "phénomène beffrois flamands", il est évident que ce dossier est traité de manière prioritaire.

BEFFROIS DE FLANDRE : PROTECTIONS LEGALES

Identification	nature de la protection	date de l'arrêté
Aalst /Alost, Province Oost-Vlaanderen ensemble chambre scabinale + beffroi + bretèche	monument :	13.10.1943
Antwerpen /Anvers, Province Antwerpen: Tour septentrionale de la cathedrale Notre-Dame	Monument : ensemble de l'édifice	24.02.1938
Brugge / Bruges, Province West-Vlaanderen Halles + beffroi	monument	25.03.1938
Dendermonde / Termonde Province Oost -Vlaanderen Beffroi + Hôtel de Ville actuel Ensemble de la Grand'Place + monuments déterminés	monument site urbain	06.01.1943 07.06.1996
Eeklo / Province Oost-Vlaanderen ancienne chambre scabinale/ Hôtel de Ville + beffroi	monument	4.11.1943
Gent/ Gand Province Oost-Vlaanderen Beffroi + Halle + ancienne prison communale	monument	28.12.1936
Herentals Province Antwerpen Ancien Hôtel de Ville + beffroi	monument	25.03.1938
Partie 0. du Markt, place du Marché	site urbain	11.09.1979
Ieper / Ypres Province West-Vlaanderen Complexe Halle + beffroi + Hôtel de Ville	monument	10.02.1940
Kortrijk / Courbai Province West-Vlaanderen Beffroi de la "Petite Halle"	monument	19.04.1937
Leuven / Louvain Province Vlaams-Brabant Beffroi d'église : Collégiale Saint-Pierre	: monument	19.04.1937
Lier / Lierre Province Antwerpen Beffroi + Hôtel de Ville actuel	monument	25.03.1938

Lo- Reninge Province West-Vlaanderen Hôtel de Ville + beffroi Noyau historique	monument site urbain	20.02.1939 3.11.1994
Mechelen / Malines Province Antwerpen Beffroi de halle, faisant partie de l' Hôtel de ville actuel Beffroi d'église, tour occidentale de l'église métropolitaine Saint-Rombaut Noyau historique place du marché	monument monument site urbain	20.02.1939 2503.1938 02.05.1985
Menen / Menin Province West-Vlaanderen Beffroi Hôtel de Ville attenant	monument monument	25.03.1938 20.02.1939
Nieuwpoort / Nieuporte Province West-Vlaanderen Halle + beffroi	monument	20.03.39
Oudenaarde/ Audenarde Province Oost-Vlaanderen Hôtel de Ville + beffroi	monument	18.02.1944
Sint-Truiden / Saint-Trond Province Limburg Beffroi de halle + Hôtel de Ville	monument	20.02.1939
Tielt Province West-Vlaanderen Beffroi de Halle	monument	20.02.1939
Tienen / Tirlemont Province Vlaams-Brabant Beffroi d'église de Saint-Germain	monument	25.03.1938
Tongeren / Tongres Province Limburg Beffroi d'église de la Basilique Notre-Dame	monument	21.09.1936
Veurne/ Furnes Province West-Vlaanderen Ancien Hôtel de la Chatellenie avec beffroi + ancienne Conciergerie, Hôtel de Ville actuel Noyau historique	monuments site urbain	20.02.1939 09.06.1937
Zoutleeuw / Léau Province Vlaams-Brabant Beffroi d'église de Saint-Léonard	monument	01.02.1937

3. Description

Les exemples conservés présentent une diversité liée à leur typologie et chronologie; leurs attaches régionales au niveau des matériaux et formes utilisés contribuent à établir certaines distinctions complémentaires.

Les distinctions et spécificités de chaque beffroi se retrouvent dans le dossier CAS PARTICULIER.

La présente description développe une approche générale et s'attache à dégager une typologie déterminée sur base des fonctions et relations avec les édifices attenants.

a. Description du bien.

Les exemples conservés présentent une diversité liée à leur typologie et chronologie; leurs attaches régionales au niveau des matériaux et formes utilisés contribuent à établir certaines distinctions complémentaires.

Les distinctions et spécificités de chaque beffroi se retrouvent dans le dossier CAS PARTICULIER.

La présente description développe une approche générale et s'attache à dégager la typologie déterminée, sur base des fonctions et relations avec les édifices attenants

a. 1. *Approche générale*

Comme déjà indiqué, les beffrois représentent dans l'architecture dite savante, les édifices publics représentatifs construits, "restaurés" et à la limite reconstruits, avec tout le soin dû à leur haute valeur symbolique.

Leur implantation dans la ville marchande domine le plus souvent la place du marché ou la grand ' place qui en constitue en général le centre économique, administratif et social. **Brugge/** Bruges a exceptionnellement un centre administratif et juridique distinct, établi au **Burg/** Bourg; **Gent/** Gand ne présente pas à proprement parlé de "**Grand'Place**", mais plutôt une suite de marchés distincts, le **Botermarkt/** Marché au Beurre recevant l'**Hôtel** de Ville et le complexe du beffroi et halle. Le beffroi constitue, de par son élévation en forme de tour, atteignant 83 mètres à Bruges, un élément majeur et un point de repère dans le profil urbain, rivalisant parfois avec la ou les tours d'église(s) environnante(s). Dans les cas où c'est l'église principale qui reprend la fonction de beffroi, le même désir de **monumentalité s'affirme** dans les tours gothiques élancées, inachevées, sauf à **Antwerpen/** Anvers où la Tour-Beffroi N. atteint 127 mètres.

Typologie

Les exemples de beffrois conservés présentent une typologie variée avec deux catégories de base à savoir :

1. les "beffrois (de halles) civils" .
2. les " beffrois d'église".

1 .Les *beffrois civils*

A l'origine, leur plan et élévation se rapprochent du donjon / château-fort dont il est en quelque sorte la "transposition communale" qui connaîtra sa

propre évolution avec variantes locales qui s'observent dans les CAS PARTICULIERS comme déjà mentionné.

Le type de base comprend dans ses fondations la cave qui pouvait servir de prison, d'entrepôt, d'arsenal ou renfermer comme à Gent/ Gand, les coffres contenant les chartes communales. La souche même contient une salle basse et deux niveaux. La bretèche, d'où se faisaient les proclamations au peuple, marque en général le premier étage qui servait à l'origine de salle de réunions pour les échevins et mayeur ou de chambre de trésorerie, comme e.a. à **Brugge/ Bruges**; la salle du second étage servait généralement d'arsenal. Au sommet se situent la salle des cloches, la loge des guetteurs et le chemin de ronde bordé d'un parapet, souvent flanqué de quatre tourelles d'angles entourant la flèche couronnée d'une girouette avec animal symbolique.

La communication entre les niveaux est assurée soit par des échelles, soit par des escaliers de bois, soit par un système combiné d'escalier en colimaçon encastré dans l'épaisseur des parois de la souche et un escalier de bois à partir de la salle des cloches, comme à **Gent/Gand** par exemple.

A partir du XIV^{ème}, les beffrois portent l'horloge donnant l'heure aux bourgeois, remplaçant les sonneurs de trompe qui s'acquittaient de cette tâche du haut du beffroi et les cadrans solaires, parfois encore conservés comme à **Mechelen/ Malines** par exemple. A partir du XV^{ème} l'horloge sera reliée à un jeu de clochettes qui sonnaient aux heures et demies.

Déjà auparavant, apparurent des poupées automates qui martelaient les heures sur les cloches, portaient des noms spécifiques dont celui de "**Jacquemart**" fut souvent utilisé pour désigner l'ensemble.

L'allure de donjon fera place, à celle de tours à souche élancée, articulée par la suite, par l'insertion, au-dessus de la souche, d'une superstructure servant de soubassement à la flèche avec campanile et toiture au goût de l'époque, montrant la relation entre évolution typologique, chronologique liée à l'évolution de la fonction même (voir d.2).

* Une typologie des beffrois civils peut s'établir à partir des différences observées au niveau de leur implantation et *relation avec les autres édifices publics de la commune*.

1. Les beffrois isolés dans le tissu urbain, tel que celui de Tournai par exemple. Ce type n'est pas/ plus représenté en Flandre.

Le cas de **Kortrijk/Courtrai** isolé sur la place du marché résulte d'une démolition XIX^{ème} de la halle, qui épargna le beffroi.

1.1 .Les beffrois isolés à l'origine, mais rattachés par la suite à d'autres édifices communaux, comme par e.a. l'exemple de Gent./ Gand où le Beffroi XIV^{ème} est flanqué côté E. de la Halle aux draps (XV^{ème}) et à l'O. de la prison communale (XVIII^{ème}),

2. Les beffrois compris dès l'origine dans le complexe de halle.

Cette halle eût à l'origine une destination polyvalente abritant à la fois la chambre scabinale etc., divers marchés qui vont se spécialiser par la suite,

ce qui mène à distinguer des sous-type

2.1. Beffrois compris dans des halles polyvalentes comme e.a. à Brugge/ Bruges (XII^eème svt.)

2.2. Beffrois compris dans des halles aux draps comme e.a. à **leper/** Ypres, milieu XIII^eème svt, **Mechelen/Malines** (XIV^eème), Dendermonde/ **Termonde** (XIV^eème); cette dernière devint Hôtel de Ville à partir du XV^eème, évolution typique à l'époque.

3. Les beffrois rattachés à la maison échevinale existante comme c'est uniquement le cas pour **Aalst/** Alost doté de la maison scabinale la plus ancienne des Pays-bas méridionaux (premier quart XIII^eème), à laquelle **s'appuie** le beffroi XV^eème

4. Les beffrois repris dans la construction de l' Hôtel de Ville comme e.a. à Herentals (début XVI^eème), Oudenaarde/ Audenaarde (XVI^eème), Lo (seconde moitié XVI^eème),

4.1. Le beffroi repris dans l'extension de l' Hôtel de Ville comme à **Roeselare/** Roulers (1924-25)

5. Le beffroi repris dans le complexe du **Landhuis** (Hôtel de la Châtellenie, avec **Veurne/** Furnes comme unique exemple (début XVII^eème) .

* Une typologie peut également s'établir à partir de *l'implantation du beffroi même* ; gr.m. elle se résume :

1. au groupe des beffrois situé dès l'origine au milieu de l'aile principale du complexe avec cour intérieure, comme à **leper/Ypres**, Brugge / Bruges et **Mechelen/ Malines** et qui représente le type monumental "flamand" par excellence (XI^eème -XIV^eème)

2. au type des beffrois d'angle avec distinction entre

2.1. ceux qui ont été conçus comme tels e.a. à Lier/ Lierre (XIV^eème), **Menen/** Menin (XVI^eème-XVII^eème), Lo (XVI^eème) ,**Roeselare/** Roulers (XX^eème)

2.2. ceux qui le sont devenus, après les ajouts comme e.a. à Gent/ Gand (XIV^eème).

3. au type de beffroi central, repris dans l'aile principale d'un Hôtel de Ville, avec distinction entre :

3.1. ceux qui ont été ainsi conçus comme e.a. à Oudenaarde/ Audenaarde (XVI^eème).

3.2. ceux qui le sont devenus, après ajouts et/ ou évolution de la destination comme e.a. à Dendermonde/ **Termonde** (XIV^eème).

2. Les *beffrois d'églises*

1. abritent les privilèges de la ville comme Saint-Pierre de Leuven/Louvain

2. servent de tour communale **et/ou** tour de guet avec cloche/ carillon comme les tours gothiques des cathédrales d'**Antwerpen/** Anvers début XV^eème-XVI^eème) et de **Mechelen/ Malines** (milieu XV^eème-début XVI^eème).

Ici aussi, les fonctions de l'une ou l'autre tour ne sont pas définies une fois pour toute, comme par exemple à Zoutleeuw /Léau où les cloches, carillon etc. passent d'une tour à l'autre et où le cadran de l'horloge est fixé au pignon du transept S., tout comme à Leuven/ Louvain d'ailleurs (cf. dossier CAS PARTICULIER).

Il faut signaler de plus, qu'il y a parfois eu, au fil des siècles, interaction et échanges de fonction entre beffrois civils et tours d'églises dans une même localité, ce qui montre une fois de plus la flexibilité au niveau des fonctions et le parfois caractère relatif des catégories **établis**:

- A Liege/ Liege par exemple, les privilèges seront transportés du beffroi à l'église principale, ce qui fut également le cas pour le carillon municipal. A Kortrijk/ Courbai, le carillon municipal fut également suspendu dans l'église au moment où sa présence dans le beffroi commençait à causer des problèmes de stabilité...

* Les beffrois d'église s'inscrivent dans la typologie de ces tours spécifiques dont les exemples retenus représentent :

1. le type d'avant-corps occidental roman (XIII ème) avec tour unique et beffroi (XVIème), à Tienen/ Tirlemont.

2. le type de façade occidentale gothique à deux tours à Zoutleeuw /Léau où la tour de croisée (XVIème) abrite encore le carillon

3. le type du parti occidental à deux tours, dont seulement la tour N. fut achevée en style gothique brabançon, (XVème-XVIème), à Antwerpen/ Anvers

4. le type de l'avant-corps roman, remplacé par un parti occidental gothique tardif pour lequel le projet de trois tours n'a jamais abouti (XVIème), à Leuven/ Louvain.

5. le type de la tour occidentale unique en style gothique brabançon, resté inachevée (XVème-XVIème) à Mechelen/ Malines; le type analogue de Tongeren/ Tongres présente la version gothique (XVème-XVIème) de la tour romane disparue.

b. Historique et développement

b.1. *Contexte général,*

L'origine et l'évolution des beffrois sont liés au développement de la ville médiévale.

Dans le seul ouvrage de synthèse en la matière *Beffrois, halles et Hôtels de Villes dans le Nord de la France et de la Belgique*, Arras, 1948, M. BATTARD esquisse un aperçu général, repris ici dans les grandes lignes et nuancé et complété, le cas échéant.

Une étude spécifique du contexte urbain, du Prof. Dr.D. van den Auweele, est versée au dossier en addendum.

Comme indiqué au **2.1.**, le terme beffroi est assez peu défini à l'origine. Désignant au départ les tours de bois mobiles utilisées durant les sièges, le terme s'applique dans le Dictionnaire raisonné de l'architecture française... de VIOLLET-LE-DUC aux tours de guet en bois des premières palissades entourant les pot-tus ou noyaux pré-urbains. Il s'appliquera parfois à toute forme de tour mais plus précisément celle abritant les cloches ou à la limite seulement le clocher.

Palissades, cloches et droit de cloche sont étroitement associés au développement de la vie urbaine qui s'opéra dans nos régions après les raids normands du IX^{ème}. La situation géographique favorable au coeur de l'Europe, le rétablissement ou développement de grands axes tels que celui de Brugge/ Bruges-Cologne et l'amélioration des voies navigables à échelle régionale et internationale, en firent un lieu propice aux contacts et échanges commerciaux et culturels. Les marchands ambulants, réapparurent, **commencèrent** peut-être à s'organiser et à fixer leurs entrepôts à proximité des "castra" des seigneurs féodaux. Ces noyaux pré-urbains, souvent établis le long des vallées fluviales, sont à l'origine de villes telles que e.a. Tournai et **Gent/Gand**, le long de l'Escaut. La jonction de routes et de voies navigables fut particulièrement favorable à l'organisation de marchés d'abord temporaires, et plus tard de foires permanentes incitant nombre de marchands à s'installer sur place. Par ailleurs, l'industrie drapière semble s'être développée dès le XI^{ème}, dans de petits centres tels que Lille, **Ieper/ Ypres**, Brugge/ Bruges, Gent/ Gand... Commerce et industrie drapière devinrent les facteurs de développement essentiels du noyau **pré-urbain** qui commença à s'affirmer comme entité organisée, via les associations professionnelles - gildes, corporations-, et à se délimiter par des remparts/ palissades, avec "beffrois", destinés à assurer la sécurité contre les pillards; les remparts seront souvent construits "en dur" au XII^{ème} svt et étendus par la suite.

Ce développement se fit sous la protection, dûment rétribuée des castra, dont l'importance et le rôle diminuèrent graduellement, jusqu'à la récupération, dans certains cas, des châteaux abandonnés, par les "bourgeois" du lieu, comme à **Gent/Gand** et Antwerpen/ Anvers. Telle évolution montre les conflits irrémédiables qui opposèrent châtelains et "bourgeois" désireux de s'organiser en "commune" avec administration propre. Les comtes de Flandre successifs favorisèrent les bourgeois à partir du XI^{ème}, ce qui donna lieu, d'Arras à Brugge/ Bruges à l'éclosion au cours du XII^{ème} de villes florissantes qui réclamèrent des preuves écrites de leurs droits et privilèges, sous forme de "chartes". Ces chartes, délivrées à partir du XI^{ème}, sont extrêmement diverses et fragmentaires et d'ordre pratique, confirmant souvent peu à peu et légalement un état de choses.

Dans le Brabant historique les chartes, délivrées antérieurement, furent en quelque sorte confirmées par celle de la Joyeuse Entrée de 1356 réglant une fois pour toute, dans le territoire, désormais indivisible, les rapports entre les villes, la noblesse et "le prince".

La commune était en fait constituée par l'ensemble des bourgeois, vivant dans la ville et ayant prêté serment de fidélité. A sa tête, se trouvaient les magistrats élus i.e. les échevins, "scabini" aux fonctions administratives, et le "mayer", sans pouvoirs spéciaux ; le premier des échevins occupait une place importante puisqu'il présidait le tribunal et les réunions administratives, gardait les sceaux de la ville, les clés des portes et commandait la milice communale qui devait, le "ban" au suzerain. En tant que "seigneur féodal", la commune avait d'autres obligations envers le seigneur, telles que e.a. le paiement des aides aux quatre cas - départ pour la Croisade, chevalerie du fils aîné, dote de la fille aînée, rançon du seigneur prisonnier-. Le seigneur, en contrepartie, jurait de protéger la commune et de respecter ses droits.

Le sceau particulier devint symbole du pouvoir législatif, administratif et judiciaire de la commune, tandis que la cloche marqua son indépendance et permit, de régler la vie quotidienne, de prévenir et de réunir les bourgeois.

Intra muros sa vie s'organisa autour des premiers édifices en bois, telle que la halle avec fonction commerciale de marché couvert- et le beffroi avec fonction représentative. Le beffroi civil ou d'église, abritant la cloche communale, et le cas échéant les privilèges, devint le symbole, reconnu par l'entière de la population locale et au-delà, de l'autonomie de la ville. C'est à ce titre qu'il deviendra l'objectif à atteindre en cas de conflits, opposant les communes au pouvoir monarchique grandissant à partir du XV^{ème} svt., et durant les guerres successives, qui entameront souvent leur campanile entraînant de la sorte des réparations et restaurations successives. Cloches et carillons seront également visés : l'une des peines majeures à infliger à la commune étant de "faire taire la cloche" comme à Gent/Gand en 1540, de l'empêcher de "sonner le beffroi", ou d'endommager sa cloche voire de l'exporter pour l'installer en d'autres lieux ou pour la fondre au profit de nouvelles armes ennemies.

L'unification des Pays-Bas, sous les Bourguignons au XV^{ème}, introduisit une centralisation du pouvoir qui se renforça au XVI^{ème} svt. L'autonomie communale disparaîtra lentement à partir des XV^{ème}-XVI^{èmes}, marqués par une période de paix, jusqu'aux Guerres de Religion. C'est à partir de cette époque que se construisent les Hôtels de ville aux fonctions administratives, dans lesquels seront, selon le cas, incorporés les beffrois et même les halles. Les guildes et corporations, représentant la base, qui s'opposèrent en de graves conflits sociaux, à l'influence grandissante de l'administration, maintinrent les beffrois et halles comme symbole de leur volonté de participation au pouvoir.

Cette tradition et l'attachement à la valeur emblématique des beffrois se manifesteront dûment au XIX^{ème} en quête de symboles devant animer la conscience historique et stimuler le patriotisme dans un état créé en 1830, dans lequel l'administration communale est confiée à un collège de bourgmestre et échevins élus.

La Restauration de ces monuments historiques par excellence et les réali-

sations ou projets de nouveaux hôtels de ville et beffrois se conçoivent dans tel contexte historique prônant également le retour à un moyen âge idéalisé, à son architecture et à son artisanat. A la revue littéraire et artistique "Het Belfort" éditée à Gand de 1886 à 1889 correspond une revue franco-flamande similaire, "Le Beffroi", éditée à Lille de 1900 à 1913, qui publia e.a. des textes de E. Verhaeren et stimula elle aussi un régionalisme quasi transfrontalier. Il est symptomatique que la reconstitution de "La vieille Flandre", lors de l'Exposition universelle de Gent/ Gand 1913, l'architecte V. Vaetwijck, chargé du projet de ce quartier imaginaire campa une reconstitution du beffroi de Béthune parmi d'autres jugées typiques.

La Première Guerre mondiale et les dévastations de villes entières en Flandre occidentale ou de leurs noyaux ou axes principaux dans le Brabant historique et en Flandre occidentale renforceront la conscience historique de la population et son besoin de retrouver le génie des lieux, marqué par un patrimoine majeur dont les beffrois constituent le symbole le plus marquant. Les débats durant et après la guerre, opposant "modernistes" et "régionalistes" mèneront soit à des reconstructions à l'identique, soit à des interprétations imprégnées de **caractéristiques** régionales accentuées et sublimées, ou exceptionnellement mêlées à un modernisme. Après la Seconde Guerre mondiale l'attention se portera, avec moins de polémiques, sur la reconstruction de certaines parties de villes telles que Ostende et surtout sur les restaurations qui suivent l'évolution de la doctrine en la matière.

b.2. développement du beffroi

Nombre de beffrois actuels ont été précédés par une construction en bois, le plus souvent disparue lors d'un incendie et seulement connue par les archives qui ne les décrivent pas. Le beffroi à destination multifonctionnelle fut rapidement construit en dur pour éviter qu'ils fussent à nouveau incendiés. Son volume s'imposa comme élément isolé, central ou latéral des halles - ou marchés couverts - elles aussi rapidement pétrifiées.

Le type des premiers beffrois XIIIème - **debut** XVIème s'apparente à celui des donjons seigneuriaux dont il emprunte la forme carrée et massive, l'élévation à baies parcimonieuses et l'étagement de niveaux voûtés ou destinés à l'être. La souche se termine par le chemin de ronde bordé d'un parapet entre échauguettes; la flèche centrale présente une toiture ardoisée à campanile et amortissement de formes variables. Les épis des tourelles d'angle et du sommet sont garnis d'animaux ou personnages symboliques protégeant la commune.

Le beffroi d' **Ieper/** Ypres du XIIIème représente bien ce type, encore qu'il soit intégré dans le complexe de halle, comprenant plus tard Hôtel de Ville, dont la construction dura jusqu'au début XVIIème. La majorité des exemples s'échelonne sur les XIVème-XVème et XVIème-XVIIème illustrant de la sorte le passage de la transition romano-gothique au gothique même tardif, qui se mêle aux formes renaissantes et baroques par la suite.

Le type du beffroi de Gent/ Gand du début XIVème, offre un type transitoi

re sur plan rectangulaire ,qui développe déjà un volume plus élancé.

Les beffrois abandonneront aux XIVème-XVème leurs allures de donjon pour adopter davantage celles de tours à surface plus réduite et souche élancée, tels que ceux de **Dendermonde/ Termonde**, **Lier/ Lierre** et **Aalst/ Alost**. L'insertion par la suite, au-dessus de la souche, d'un volume plus petit et de forme différente, servant de soubassement au campanile, contribuera à conférer à l' ensemble la monumentalité désirée, de plus que la toiture même adoptera des formes bulbeuses parfois étirées, comme e.a. à **Veurne/ Furnes** (XVIIème). Comme déjà indiqué, ces couronnements furent sujets à des réparations et même transformations multiples auxquelles s'applique dès lors une autre chronologie que celle de la souche qui reste l'élément constant.

Lorsque les halles et beffrois devinrent insuffisants pour héberger les lieux de réunions échevinales, s'imposa, un nouveau type, celui de l' Hôtel de Ville, clairement conçu en fonction de l'organisation administrative et assumant à partir du XVème XVIème un rôle représentatif évident, obtenu par l'intégration du beffroi symbolique comme à **Brussel/ Bruxelles** et **Oudenaarde/ Audenarde** par exemple.

Dans l'**Hôtel de Ville d'Antwerpen/ Anvers** de 1564, exemple par excellence de la transposition des principes de la renaissance, le risalithe central avec superposition de registres dégressifs flanqués d'obelisques et volutes et amortis d'un fronton reprend en fait le thème du beffroi central.

Les restaurations du XIXème-XXème témoignent parfois de l'unité de style prônée par Viollet-le-Duc, comme c'est e.a. le cas à **Aalst/ Alost** ou telle conception se manifeste dans la maison scabinale mais ne toucha vraisemblablement le beffroi. La modernisation des villes aux XIXème -XXème, menaça les beffrois de halle de **Kortrijk/ Courbai** et **Tielt**, qui furent finalement partiellement sauvegardés, grâce à la sensibilisation des milieux autorisés et d'une opinion publique soudain sensibilisée.

A la même époque, des architectes-restaurateurs connus retourneront aux sources de l'architecture communale pour composer, à partir du gothique, des beffrois **néo-gothiques**, peut-être un peu arides mais sûrement monumentaux, le plus souvent inclus dans les Hôtels de Villes de villages promus à ce rang au XIXème, comme e.a. à **Sint-Niklaas/ Saint-Nicolas** et dans les nouvelles maisons communales des agglomérations urbanisées comme e.a. à **Borgerhout -lez- Anvers**.

Ce retour, dûment argumenté, dans l'architecture civile fort marquée à l'époque par le neoclassicisme, au gothique médiéval fait partie d'une démarche plus générale imprégnée de romantisme, besoin d'un rattachement aux grandes traditions "nationales" , comme sources d'inspiration pour la création d'une société nouvelle. La commune est idéalisée dans ce sens et la fonction symbolique du beffroi fortement accentuée . Les projets d'ajouts d'un beffroi immense au complexe de l'**Hôtel de Ville d'Oudenaarde/ Audenarde** et ceux, vivement contestés, de d'achèvement du beffroi de **Mechelen/ Malines** s'inscrivent dans ce contexte.

A l'échelon international apparaissent des Hôtels de Ville à beffroi comme e.a. celui de Munich, de 1867-1874, par G.J. van Hauberisser, de Berlin, 1861-1869 par H.F. Waesemann, et celui de Vienne, de 1872-1883, par F. Schmidt. Il faudrait approfondir le cas de e.a. Munich et Berlin alors que l'influence flamande a **déjà** été mise en évidence par R. Wagner Rieger dans son ouvrage *Wiens Wiens Architektur im 19. Jahrhundert, Vienne*, 1970.

Le XXème sera confronté aux problèmes de la reconstruction après les deux guerres mondiales. La reconstruction du Beffroi et Halles d' **Ieper/** Ypres après la première, déclina les polémiques au niveau international et se termina par une reconstruction à l'identique basée sur les relevés **précédant** la restauration en cours au moment de la guerre. Le même type de reconstruction "archéologique" fut appliqué à **Nieuwpoort/** Nieupoort. Dans cette même période de l'entre deux guerres se construisent de nouveaux Hôtels de Ville à beffroi, présentant des variations sur les principes du régionalisme à **Diksmuide /** Dixmude et **Eeklo**, mêlés à des formes modernistes à **Roeselare/** Roulers. Ils présentent dans les trois cas une valeur symbolique évidente et nuancées selon l'endroit : le beffroi de Roeselare étant destiné à célébrer la renaissance de la ville après les destructions de 1914-18, et à renouer avec la tradition du beffroi disparu au XVIIIème. A **Eeklo** qui n'avait jusque là qu'un beffroi d'église l'extension nécessaire de l'**Hôtel** de Ville servit de point de départ à la construction d'un beffroi destiné en même temps à la commémoration des morts pour la patrie. La reconstruction après la seconde guerre mondiale, suscita à **Oostende/** Ostende un déplacement de la fonction d' l'**Hôtel** de Ville sinistré - avec beffroi - vers la périphérie . Au centre même, le "Palais des Fêtes" fut construit sur la même parcelle, reprenant à l'angle le thème du beffroi dont le profil sobre et extrêmement stylisé s'associe encore à l'image traditionnelle.

Pour les restaurations des beffrois anciens et de leurs complexes s'appliquent depuis 1964 les principes de la Charte de Venise avec un souci grandissant pour le maintien des matériaux originaux. L'entretien courant, évitant les restaurations onéreuses est par ailleurs encouragé par le gouvernement grâce au système de primes ad hoc instauré depuis 1994.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

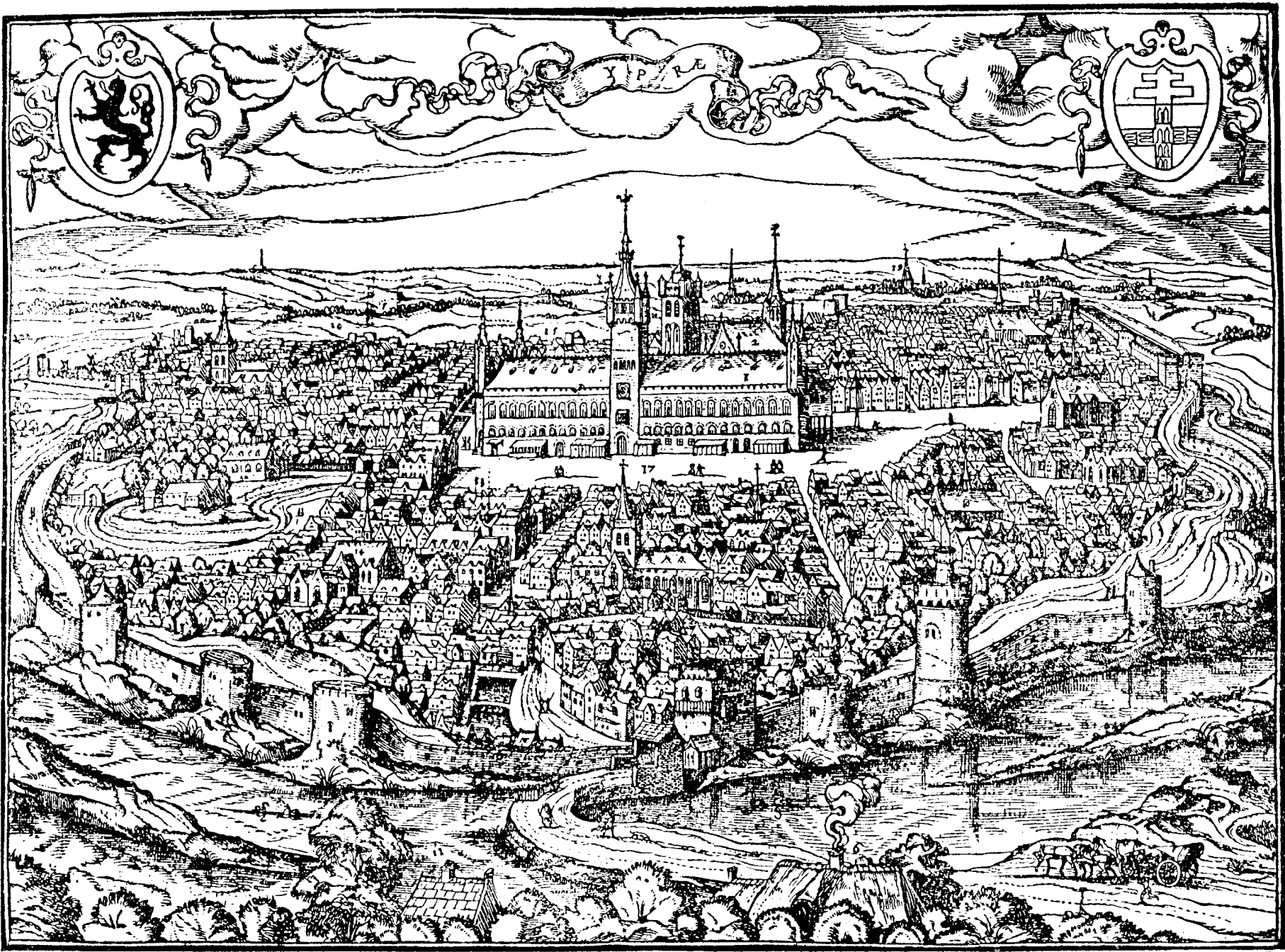
c.1. *Publications*

Le seul ouvrage de synthèse publié couvrant également le Nord de la France est celui déjà mentionné de M.BATTARD de 1948.

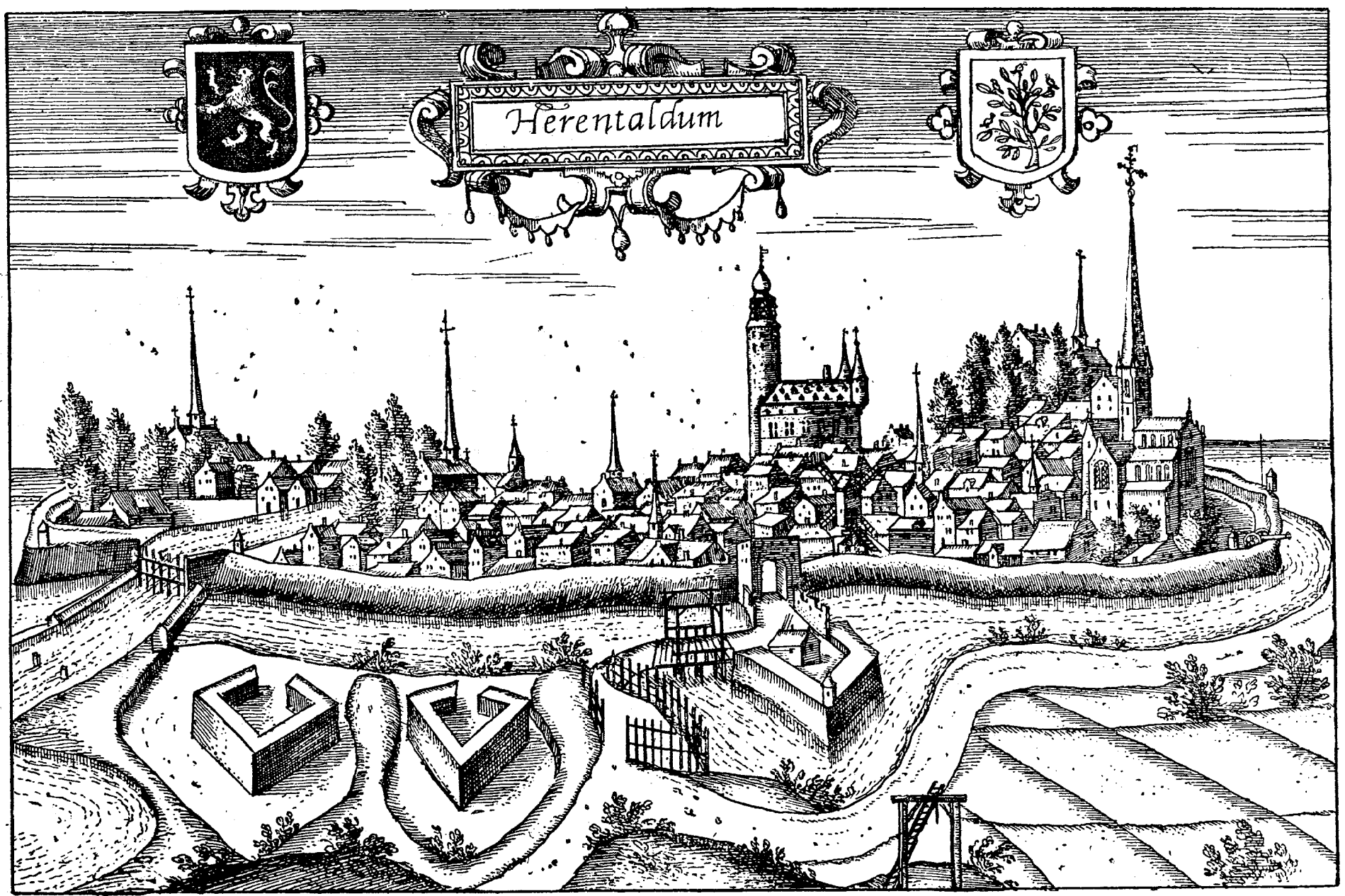
L'étude, non éditée, du Prof. D. van den Auweele, jointe au dossier, présente une approche de la relation contexte urbain - beffrois, spécialement élaborée pour l'occasion.

Les ouvrages généraux sont repris au 7 d. bibliographie du présent dossier.

Les monographies figurent au 7 d. bibliographie du présent dossier, et sont

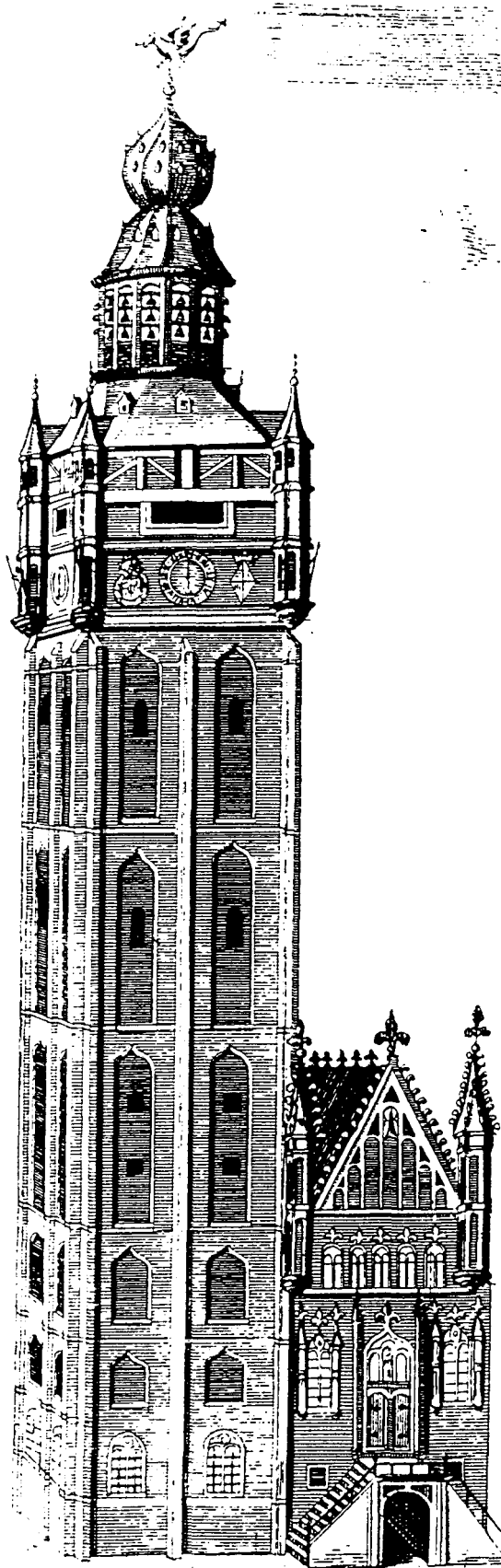


Vue de la ville d'Ypres, au XVII^e siècle, d'après L. Guteciardini.



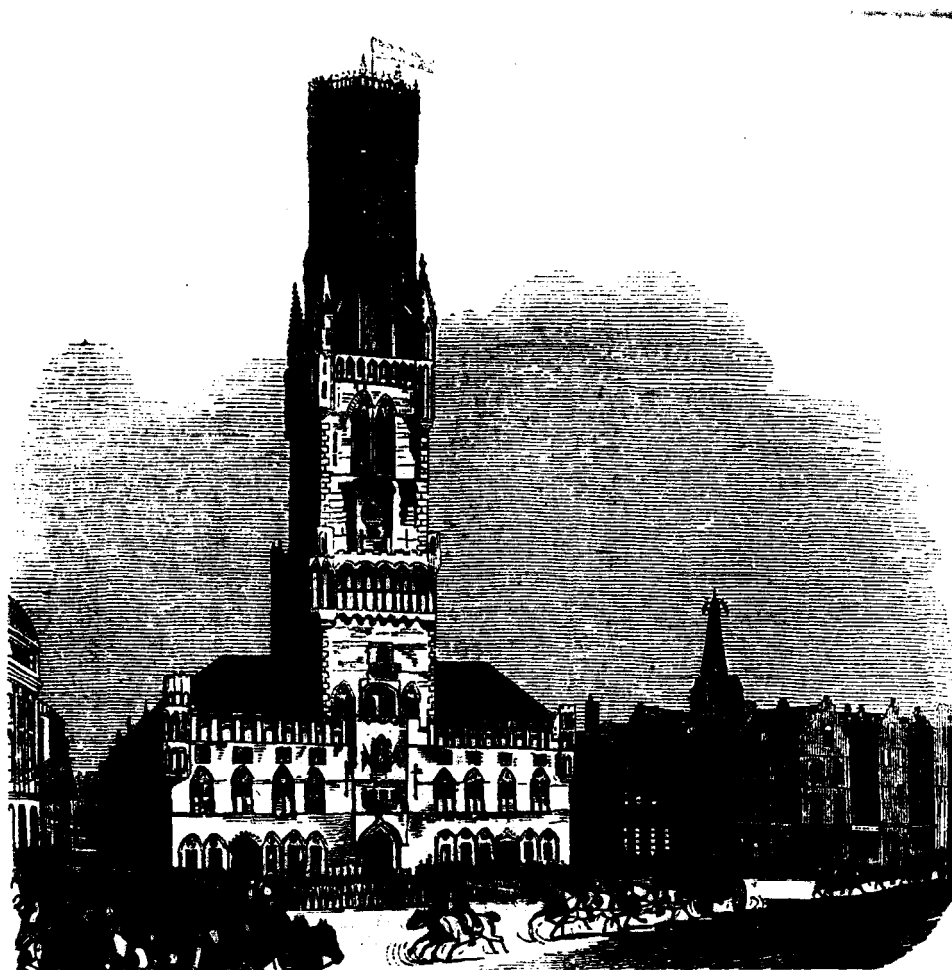
Herentals. — D'après Gramaye, 1610.

GENT (GAND)



GRAVURE MONTRANT LE BEFFROI (91mètres) DE 1314 svt AVEC LA HALLE-AUX-DRAPS (1425-41) REPRODUITE DANS A. SANDERUS, *VERHEERLYKT VLAANDRE*, LEIDEN -ROTTERDAM, 1735. Vol. I, Livre III, p. 138.

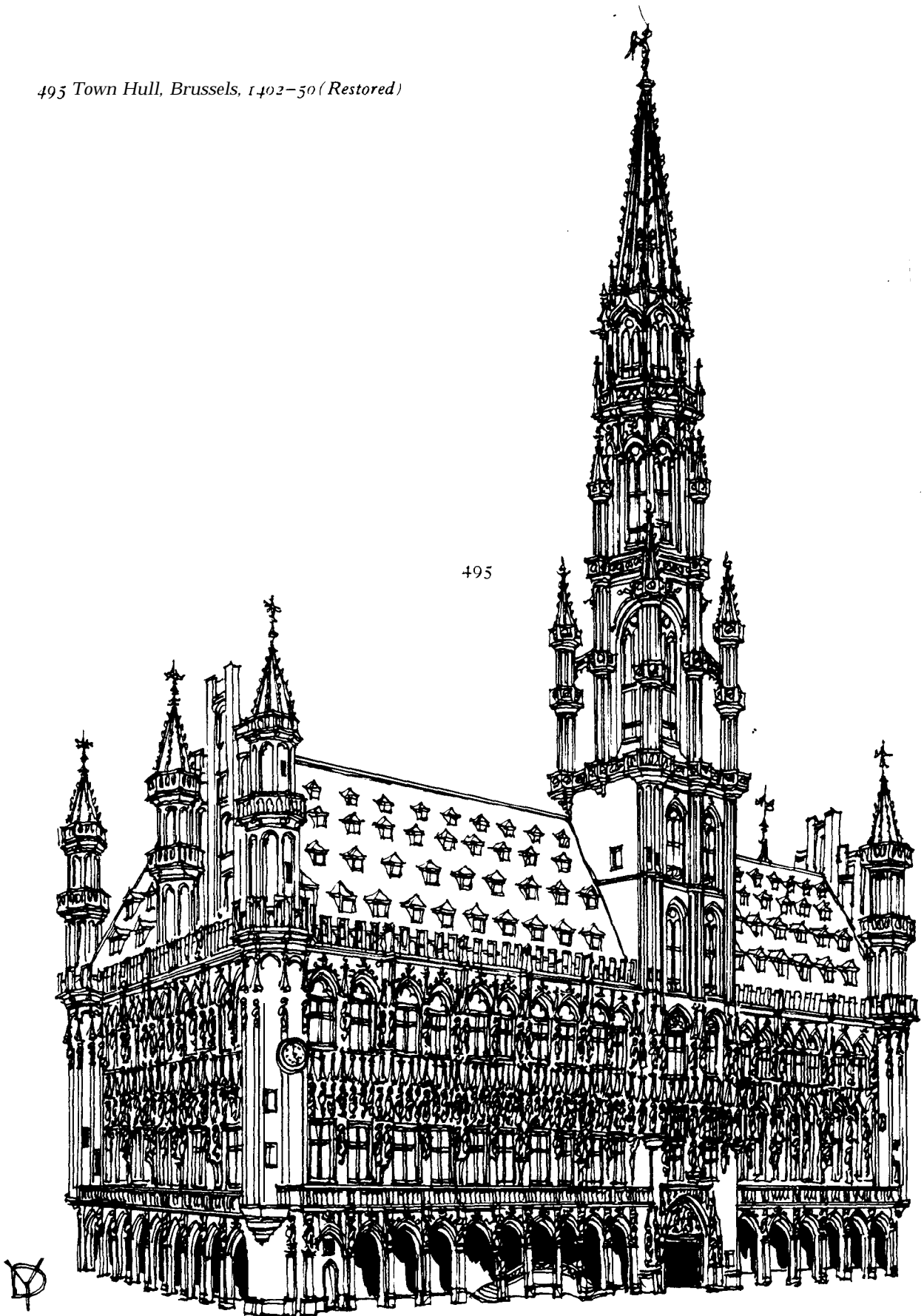
BRUGGE /BRUGES



Grand' Place avec Beffroi (83m) et Halles lors de la visite
de la Reine Victoria.

Extrait du "LONDON NEWS" du 23 septembre 1843
Construction du XIIIème-XIVème,
la superstructure octogonale du beffroi datant de
1483-87

495 Town Hall, Brussels, 1402-50 (Restored)

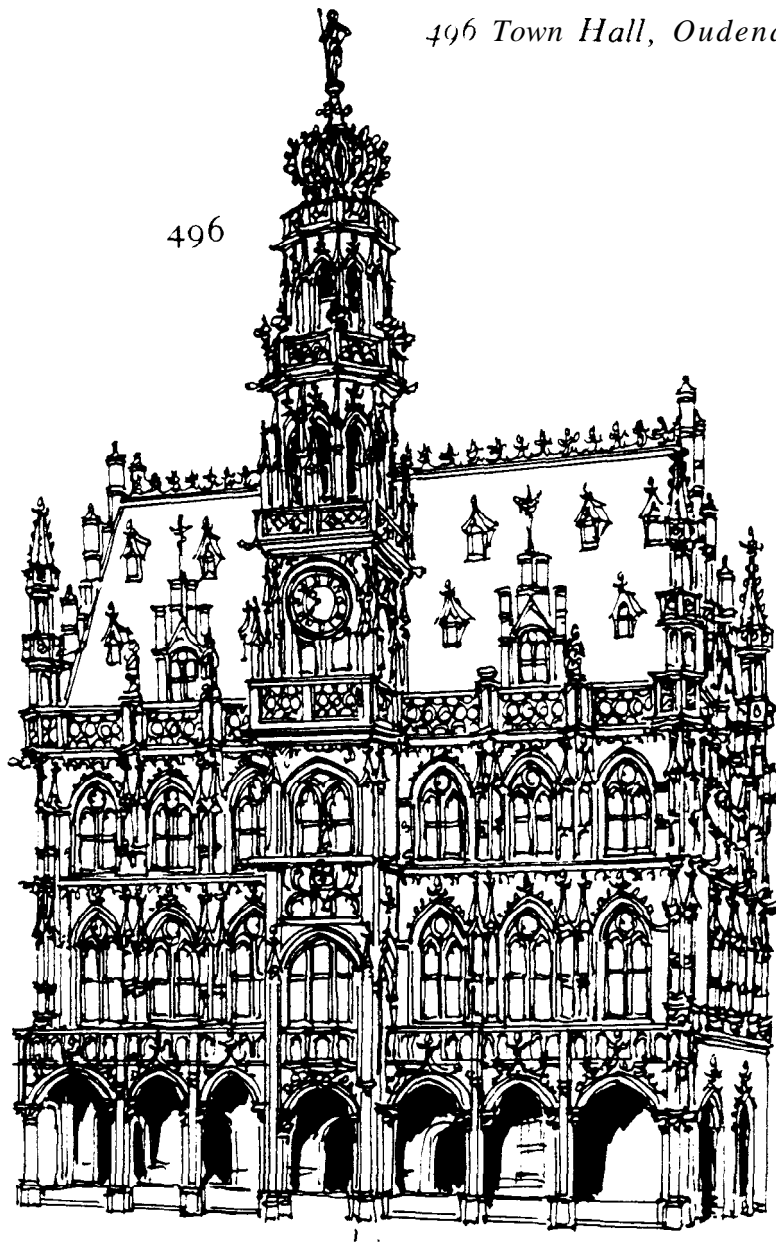


495

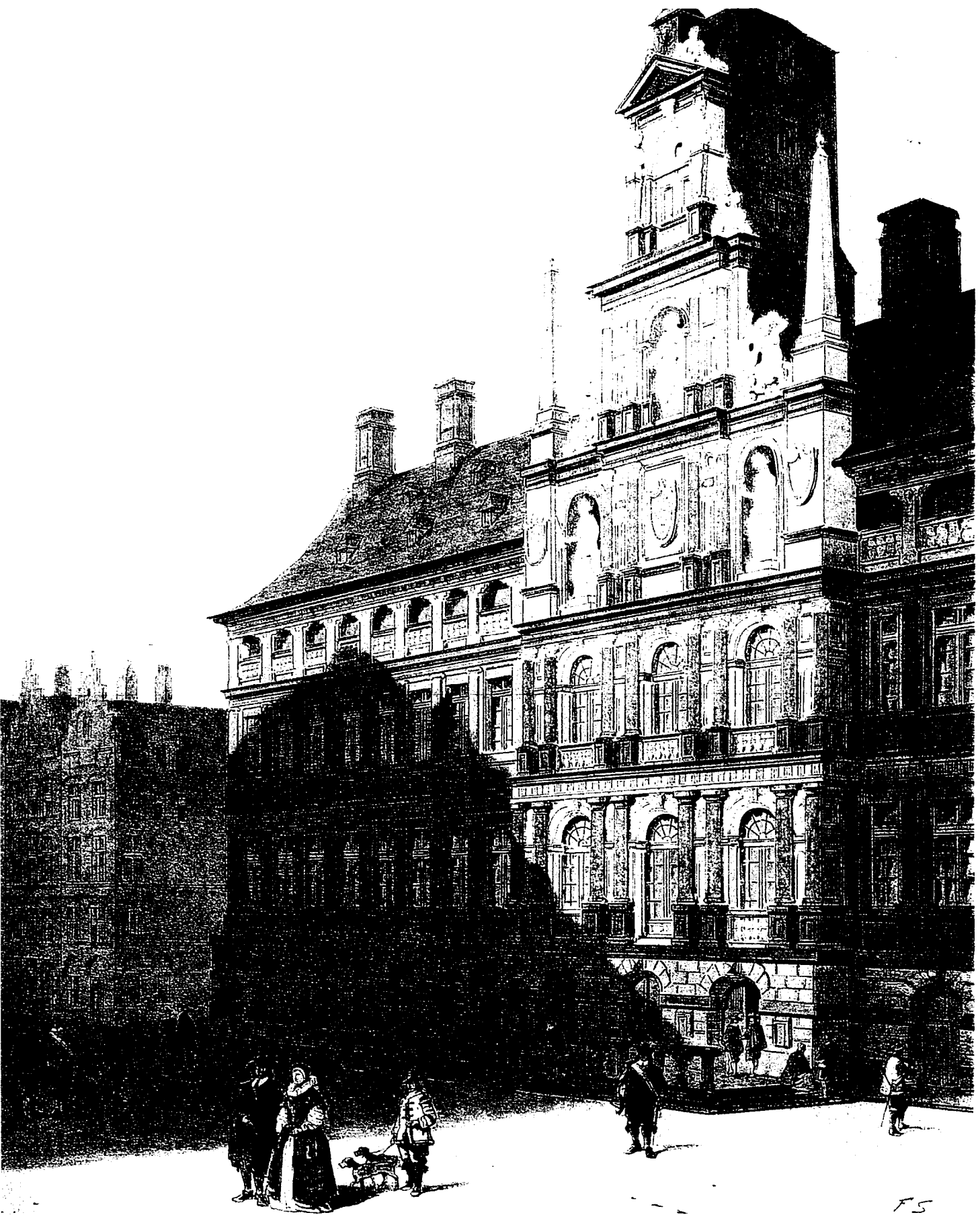
Hôtel de Ville de Brussel/ Bruxelles
Extrait de YARWOOD D., *Architecture of Europe*, London, 1974

GOTHIC CIVIC BUILDING IN BELGIUM

496 *Town Hall, Oudenaarde, 1525-9*

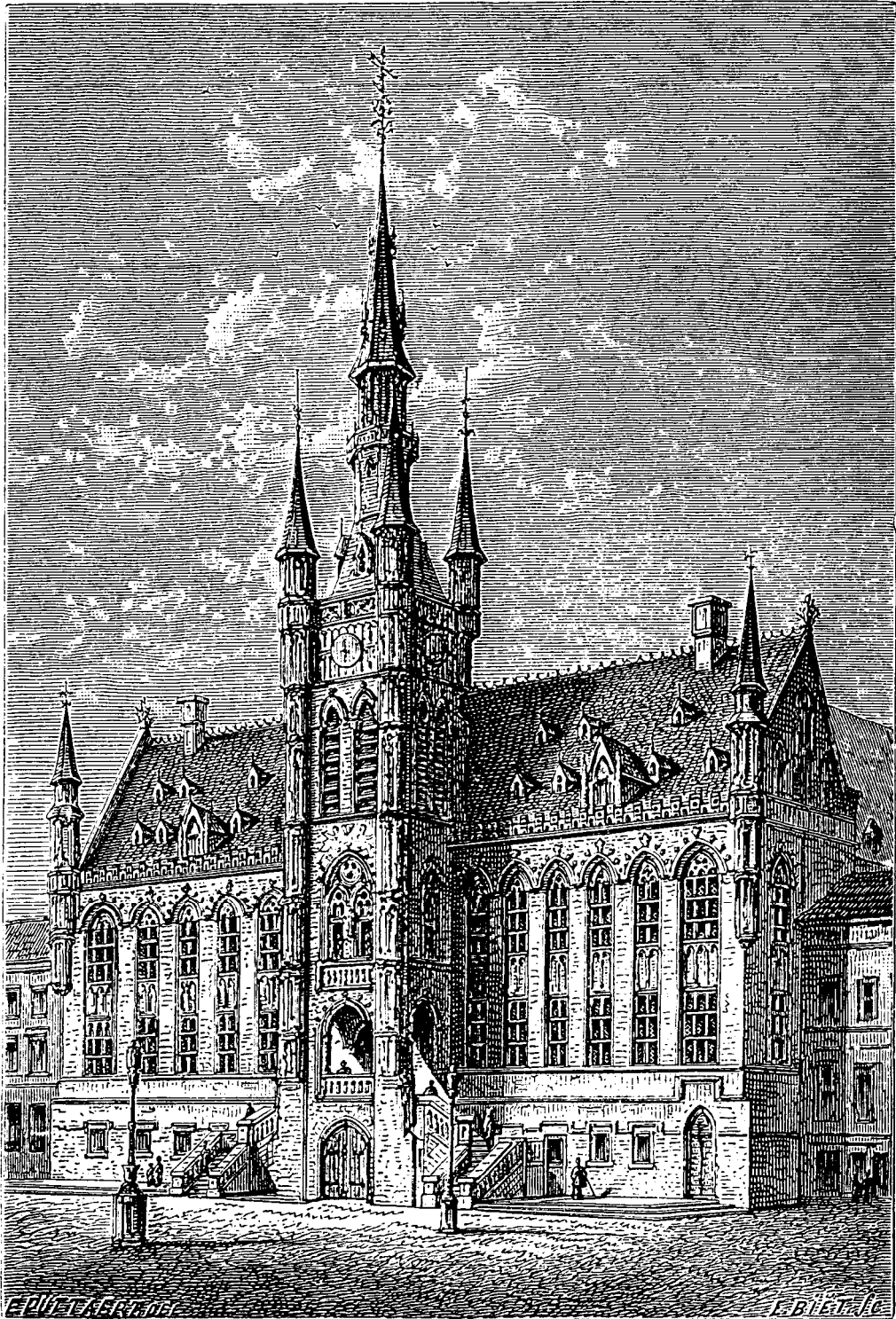


Hôtel de Ville avec beffroi central de Oudenaarde/ Audenarde
Extrait de YARWOOD D., *Architecture of Europe*, London, 1974.

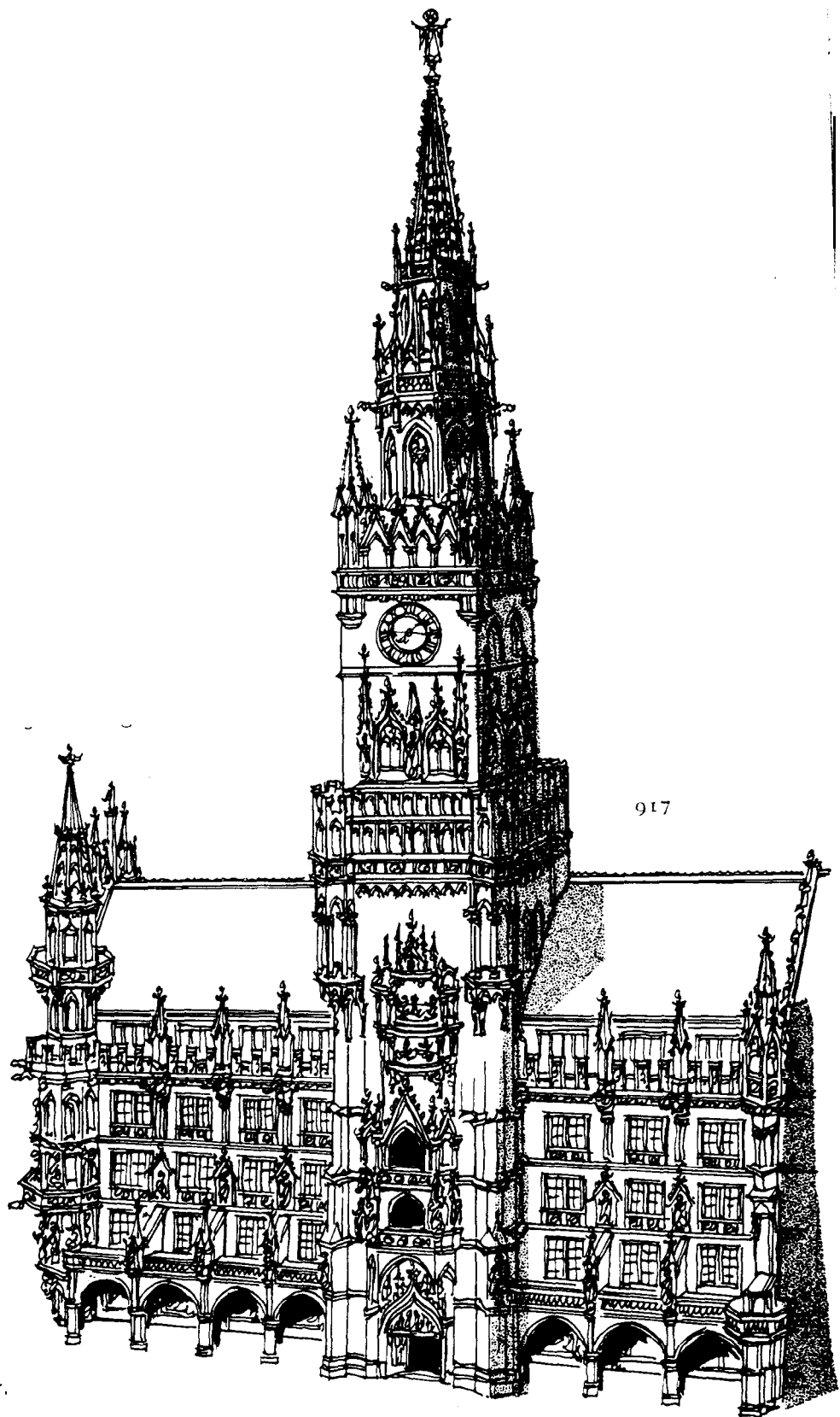


FS

HOTEL DE VILLE A ANVERS



Hôtel de ville de Saint-Nicolas.



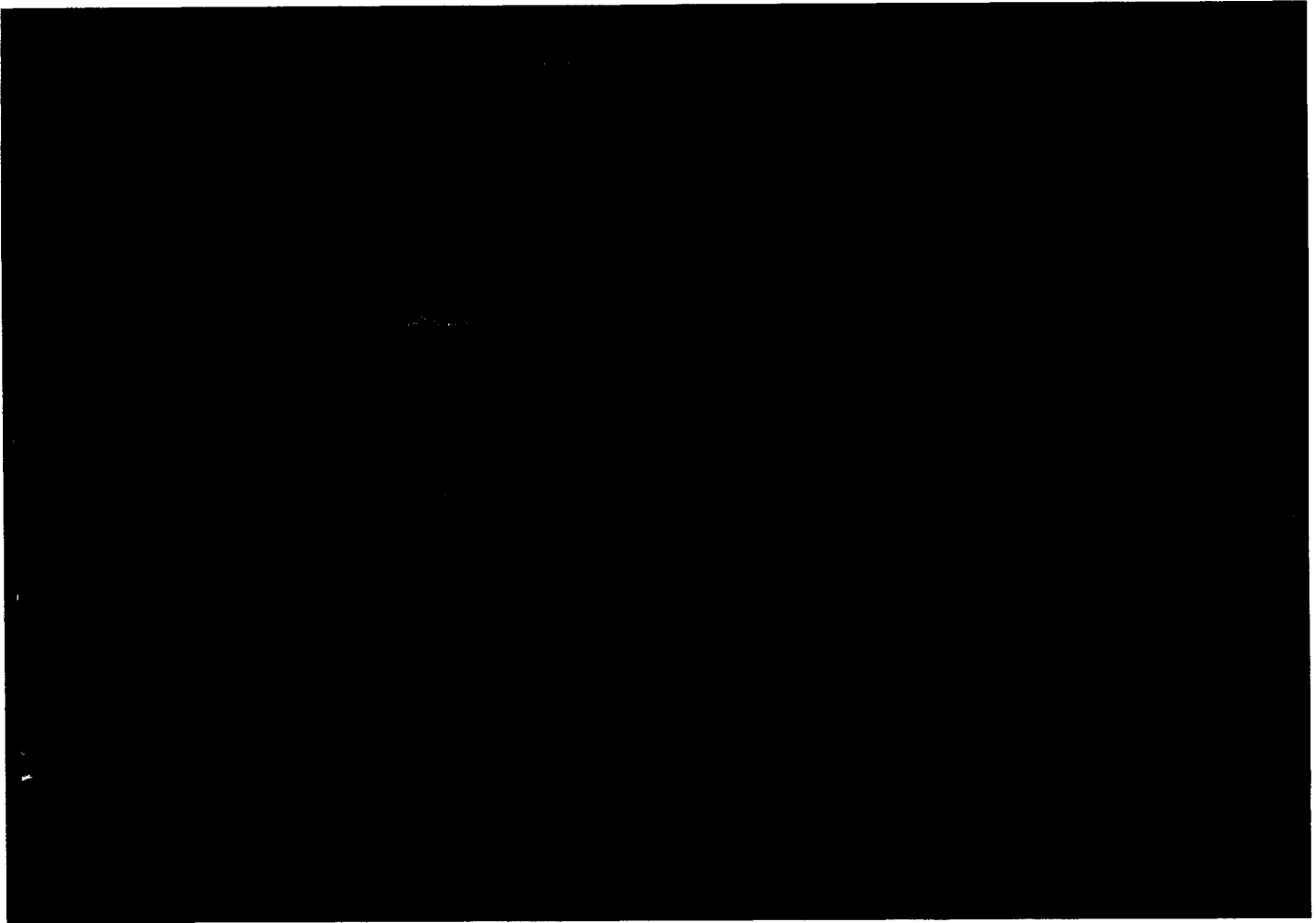
917

917 Neues Rathaus
(town hall), Munich,
G. J. von Hauberrisser,
1867-74

482

Hôtel de Ville de Munich
Extrait de YARWOOD D., *Architecture of Europe*, London, 1974

MECHELEN/ MALINES



Projet de restauration de J. Bauwens (1844) maintenant le beffroi à sa hauteur
"historique" et homogénéisant le reste de la façade.
(Stadsarchief Mechelen).

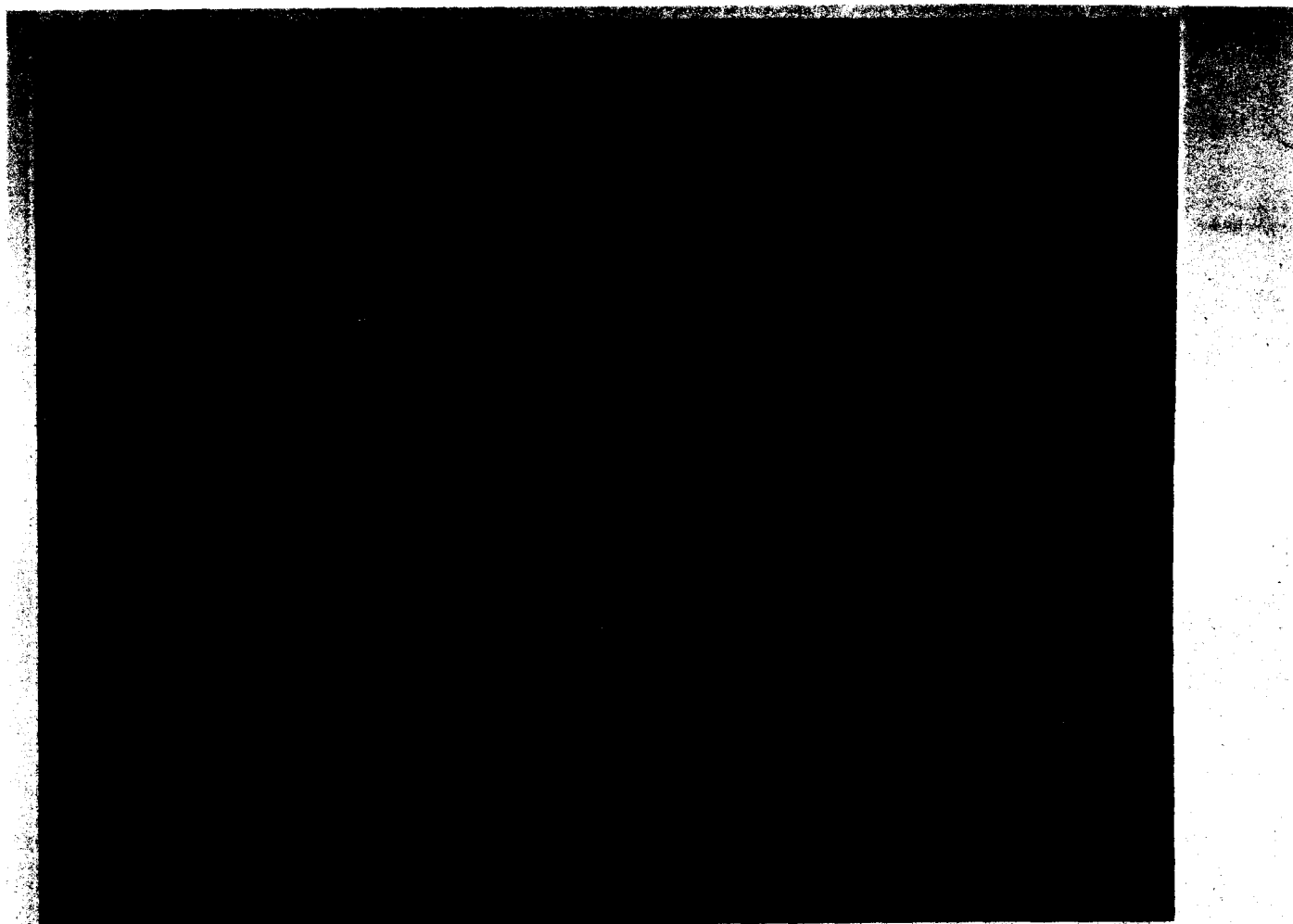
MECHELEN. Dessin d' Alfred Ost pour la défense des "vieilles Halles de Malines", 1911.



**TERVOORDEEING
VAN HET ALOUDE
EN PRACHTIG MECHELSCHE
BELFORT**

.Teekening van den heer Ost.

MECHELEN/ MALINES



LA MAQUETTE DU PROJET VAN BOXMEER.

Maquette du projet contesté d'achèvement du beffroi
par Ph. Van Boxmeer, 1889.

IEPER/ YPRES

DE BELGISCHE STAATSSPOORWEGEN



YPRES 22 XI 1914
Alfred Bastien

BEZOEKT OOSTENDE
en het wonderbare
YSERPANORAMA
TOEGEFEN DOOR DE GROOTENKUNSTSCHILDER ALFRED BASTIEN

Vue du beffroi en flamme faisant partie du " merveilleux panorama de l'Yser "
conçu par le peintre Alfred Bastien
Affiche des Chemins de Fer belge.

VEURNE/ FURNES



Aquarelle de Joe English montrant le beffroi sauvegardé alors que certaines maisons de la place furent sinistrées

reprise dans le dossier CAS PARTICULIER ad hoc.

Les Notices historiques accompagnant les dossiers de *restauration*, conformément aux prescriptions sont conservées avec le dossier même et les *plans* à la Division des Monuments et Sites, cellules établies dans chaque province.

d. Etat de conservation

L'état de conservation des beffrois, et des complexes dont il font le plus souvent partie, varie de satisfaisant à excellent voir 3. d. dossiers CAS PARTICULIERS.

Le tableau joint au point 4. Sources de financement, du présent dossier, donne un aperçu chronologique des travaux **exécutés** depuis 1975 en spécifiant les montants investis par la Région flamande.

Il convient de distinguer gr.m. les catégories suivantes :

- * 1. Restaurations datant d'il y a une dizaine ou vingtaine d'années mais où un entretien attentif et régulier maintient l'édifice en bonne condition comme e.a. à
 - Brugge/ Bruges (1975, 1977, 1978, 1981, 1984)
 - Dendermonde/ Termonde (1976, 1979 + carillon)
 - Tielt (1981 + carillon, 1985 + horloge, 1986)

- * 2 Restaurations -en différentes phases - terminées récemment avec obligation de contrôle annuel cf. 6 b. comme e.a. à
 - Mechelen/ Malines: beffroi de halle (1980, 1982, 189, 1991)
 - Kortrijk/ Courtrai
 - Nieuwpoort/ Nieuport (1992 svt).
 - Oudenaarde/ Audenarde (1976- 1985, 1989-1 990, 1993-1 994)
 - Ieper/ Ypres (1995)
 - Aalst/ Alost (1975, 1977-1 979, 1990-1 994, 1995)
 - Herentals (, 1991- 1994, 1996)
 - Gent/ Gand, Halle aux draps attendant au beffroi (1994-1998)

- * 3. Restaurations en cours comme a:
 - Leuven/ Louvain où l'avant-corps-beffroi d'église- est terminé, la partie N. de L'église étant encore en cours...
 - Nieuwpoort/ Nieuport : 2ème phase restauration de l'intérieur

- * 4. Restaurations prévues
 - 4.1. Phase suivante d'une restauration récente comme à :
 - Herentals (1996) où la restauration de l'intérieur doit faire suite à celle de l'extérieur déjà achevée ;
 - Gent/ Gand où se prépare la restauration de la souche du beffroi, le couronnement ayant été restauré (1975-1979, 1981 + carillon)
 - 4.2. Restauration à entamer, comme à
 - Menen/ Menin où le dossier préparatoire à la soumission est à l'étude.

c .Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

c.1. *A l'échelon la Communauté flamande*

La Division des Monuments et Sites mène une politique générale de mise en valeur du patrimoine et de sensibilisation du grand public pour les problèmes en la matière. Sa revue bimensuelle *M&L, (Monuments et Sites)* largement illustrée et tirée à 3000 exemplaires, publie des articles traitant de la conservation, restauration et questions générales au niveau du patrimoine. A titre d'exemple, un article situant la restauration du Beffroi de Halle de Mechelen/Malines dans son cadre historique a été publié en 1987.

La série des inventaires "*Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen*" (Le patrimoine architectural ("bâti") en Flandre, au fil des siècles), qui compte actuellement 40 volumes de 500 pages ou plus, décrit systématiquement l'architecture majeure et mineure en la situant dans son contexte géographique, urbain ou rural- et historique. Les complexes des beffrois y sont traités avec le soin nécessaire et, le cas échéant, illustrés de plans qui sont d'ailleurs reproduits dans les Dossiers CAS PARTICULIERS. Pour les villes, arrondissements et cantons déjà étudiés, les textes ont servi de base pour les descriptions et notices historiques de ces dossiers. L'analyse du patrimoine de de la ville étudiée est reportée sur carte au moyen de symboles indiquant les fonctions et couleurs rendant les courants stylistiques; des copies de ces cartes sont également jointes aux Dossiers CAS PARTICULIER, le cas échéant. Ces publications, largement répandues, qui font découvrir la diversité et richesse du patrimoine, contribuent, depuis les années 1970, à la conscientisation des autorités responsables et à la sensibilisation de la population .

c.2. *Autres initiatives au niveau de la Flandre*

c.2.1 . La Division des Monuments et Sites est secondée par des Fondations créées et supportées par le Gouvernement flamand. La "*Stichting Vlaams Erfgoed*" (Fondation Patrimoine Flamand) fait appel au partenariat privé, à la Fondation Roi Baudouin et à l'affiliation de membres. Outre la gestion de, jusqu'à présent, 5 ensembles monumentaux ouverts au public, elle s'attache à la promotion du patrimoine; elle organise e.a. pour ses membres des journées visites de monuments et sites avec conférences et autres activités touchant l'actualité patrimoniale. Elle édite également le "*Monumenten tengids*"- Guide des Monuments- , reprenant, avec note explicative, 450 monuments ouverts au public, dont les beffrois. Elle a également publié dans la série de brochures "*Langs Vlaamse Wegen*" -Le long des routes flamandes-, dont quelques unes sont jointes au dossier , des guides culturels pour nombre de villes flamandes intéressantes; les beffrois y sont exhaustivement repris et illustrés, le cas échéant.

c.2.2. *Portes Ouvertes*.

En Flandre, les *Portes Ouvertes de /a Journée du Patrimoine* (chaque année début septembre) sont organisées depuis 10 ans par des comités locaux ad hoc, soutenus par la Fondation Roi Baudouin qui assure la coordination générale et sur le plan du contenu et est assistée en cela par la Division des Monuments et Sites. Pour introduire quelque variété dans l'offre, des thèmes spécifiques ont été introduits depuis quelques années, dont patrimoine et lumière, couleurs, monde du travail... en 1995 l'attention s'est portée sur les édifices publics. Les complexes de beffroi y ont y été largement introduits et commentés dans les brochures éditées par les comités locaux; quelques exemples sont joints au DOSSIER DOCUMENTATION.

Quelques villes ont l'habitude d'ouvrir leurs beffrois chaque année, indépendamment du thème proposé, voir dossiers CAS PARTICULIERS

D'autres le font également à d'autres moments de l'année à l'occasion de festivités locales, comme e.a. à Gent/ Gand lors des "**Gentse Feesten**" ou festivités annuelles de la mi-juillet , voir dossier ad hoc.

Les *Portes Ouvertes* attirent chaque année environ 550.000 personnes et contribuent de la sorte à créer l'intérêt pour le patrimoine et à le maintenir vivant et alerte. Le haut degré de participation et la "mobilisation" du grand public n'a pas échappé à l'attention des autorités responsables et du monde politique, ce qui est qui est important au niveau de la gestion en général et de l'aspect financier des mesures de conservation et de moyens à mettre en oeuvre.

Soucieuse de prolonger l'effet des *Portes Ouvertes* la Fondation Roi Baudouin, qui fut constituée en 1976 afin de stimuler la recherche et le débat autour de problèmes d'ordre social, socio-économique et culturel, a créé en 1992 un comité d'accompagnement "*Patrimoine architectural et Tourisme dans une perspective culturelle*", composé de spécialistes du monde de la conservation et sensibilisation, du tourisme, des communications sociales et des académiciens étudiant l'histoire de l'architecture et de la restauration. Ils se sont attachés e.a. aux problèmes d'ouverture permanente des monuments, de la conception même d'une telle opération et des relations entre Tourisme et Patrimoine (voir 4. f.2.2.)

4. Gestion

a. Droit de propriété

Les beffrois et les complexes dont ils font partie sont propriétés de l'administration communale en question; ils ont un statut d'édifice public (voir Dossiers : CAS PARTICILIERS)

b. Statut juridique

b. 1. Loi , décrets et *arrêtés*.

Les beffrois et complexes dont ils font partie sont protégés comme Monument aux termes de la *Loi du 7 août 1931* utilisant les critères de valeur historique, archéologique et artistique.

Leur protection officielle, aux lendemains de la première loi sur la Conservation des Monuments et Sites montre la reconnaissance évidente de leur valeur historique et symbolique au niveau national, la protection s'attachant au monument en soi.

L'évolution du concept "monument", dans l'espace et dans le temps, perceptible au niveau international, a dicté la mise à jour de la législation, au niveau de la région linguistique néerlandaise, devenue Région flamande depuis la révision de la constitution cf. Note et p. 4 de la la Brochure *Lois, décrets et règlements*" Bruxelles, 1997, publiée par la Section des Monuments et Sites auprès du Ministère de la Communauté flamande, fournie en annexe au présent.

Depuis 1976, *le décret du 3 mars 1976* réglant la protection des monuments et des sites urbains et ruraux, *modifié par le décret du 22 février 1995*, "règle, selon l'article 1, la protection, l'entretien et la restauration des monuments et des sites urbains et ruraux, situés dans la région linguistique néerlandaise " c.à.d. de la Flandre.

Le texte in extenso figure aux p. 8 - 16 de la Brochure susmentionnée.

Les termes "Monument" et "Site urbain ou rural" sont définis) l'art. 2.

2. Monument: un objet immobilier, oeuvre de l'homme, de la nature, ou de l'homme et de la nature, et présentant un intérêt général en raison de sa valeur artistique, scientifique, historique, folklorique, archéologique industrielle ou socio-culturelle, y compris les objets mobiliers qui en font partie et qui sont devenus immeubles par destination.

3. Site urbain ou rural :

- un groupement d'un ou plusieurs monuments **et/ou** de biens immobiliers, avec leurs éléments environnants, tels que plantations, enceintes, cours d'eau, ponts, chaussées, rues et places publiques, qui en raison de sa valeur artistique, scientifique, historique, folklorique, archéologique industrielle ou autre valeur socio-culturelle, sont d'intérêt général;

- les environs visuels directs, attenant d'un monument, tel que visé au point 2 du présent article, qui par leur caractère typique, soit mettent en évidence la valeur intrinsèque du monument, soit peuvent garantir la conservation et l'entretien du fait de leur qualités physiques.

Il convient de souligner ici :

- l'extension des critères et l'importance de l'intérêt général du bien à protéger;
- l'absence de limite chronologique;
- la protection "d'office" des biens meubles, immeubles par destination présents dans le monument protégé, ce qui signifie au niveau des beffroi, e.a. la protection concomitante de leurs, cloches, carillon, horloge . . .
- l'importance des éléments environnants mettant en évidence la valeur intrinsèque du monument **et/ou** garantissant sa conservation et son entretien; ceux-ci seront délimités de façon précise sur le plan en annexe à la proposition qui sera joint plus tard à l'arrêté de classement.

Ce contexte général permettra de consacrer l'attention nécessaire aux abords des beffrois et complexes dont la protection en soi reste assurée; certains d'entre eux seront repris plus tard dans un site urbain protégé (cf. infra).

L' Art. **16.- § 2** du décret , p. 15 de la brochure, stipule explicitement :"
Les arrêtés de classement pris en application de la loi du 7 août 1931, modifiée par le décret du 7 juillet 1972, gardent force de loi jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou abrogés conformément au présent décret. Ces arrêtés de classement ont tous /es effets que le présent décret confise(sic) aux arrêtés royaux

b.2 *Procédure de protection .*

Le déroulement est décrit au CHAPITRE IV. *La protection des monuments, des sites urbains et des sites ruraux*, p. 9 - 12 de la brochure susmentionnée

Il convient de souligner ici, que la procédure de protection introduit une phase de concertation et d'enquête publique, et contient un nombre de mesures destinées à pourvoir les citoyens d' une sécurité juridique. Cette concertation nécessite une information correcte et adéquate des personnes et de la population concernées au sujet du dossier en question, et un effort de sensibilisation de l'opinion publique pour le patrimoine en général.

c. Mesures de protection et moyens de mise en oeuvre

c.1. *Conséquences de la protection*

- Les propriétaires ou usufruitiers sont obligés de maintenir leur bien en bon état et ne peuvent donc **aucunément** les dégrader, endommager ou démolir.

Les devoirs et droits des propriétaires sont **dument** exposés dans le texte officiel du décret, au CHAPITRE IV. Section IV. Monuments et sites urbains et ruraux protégés, p. 13 - 15. et au CHAPITRE II. Prescriptions générales relatives aux bâtiments figurant dans l' *Arrêté du Gouvernement Flamand du 17 novembre 1993 fixant des prescriptions générales en matière de conservation et d'entretien des monuments et sites ruraux*, aux pages 16 à 19 de la brochure susmentionnée, avec prescriptions

supplémentaires pour les carillons, cloches et horloges de tour p. 19-21.

- Le décret établit un lien direct avec la législation concernant l' Aménagement du Territoire et de l' Urbanisme et en ce sens que c'est la Division des Monuments qui délivrera, pour les biens protégés, les avis impératifs en matière de permis de construction, - transformations, adaptations etc. ... ou démolition.

Cette démarche en fonction d'une politique de la conservation intégrée est explicitée dans le décret au Chapitre IV et Section IV, **Article 11 § 2.** et **§3.**, p. 13 de la brochure.

- L' *Arrêté du Gouvernement Flamand du 17 novembre 1993 fixant des prescriptions générales en matière de conservation et d'entretien des monuments et sites ruraux* décrit les travaux et activités à soumettre aux Gouvernement flamand ou à son mandataire, en pratique la Division des Monuments.

L' **Art. 3.** énumère 16 types de travaux et activités visant la conservation et l'entretien des bâtiments et éléments de recêtement de rues ou de places, qui sont interdits sauf autorisation écrite (p. 17-18)

Les **Art. 6 à 8** du **Chapitre III** même arrêté (p. 18-19) ont trait aux travaux relatifs à l'intérieur des monuments, cf.

Au **Chapitre IV** sont reprises les prescriptions supplémentaires pour orgues, carillons , cloches et horloges de tour (p. 19-21)

c.2. *Moyens de mise en oeuvre*

Les Prescriptions générales en matière de *conservation et d'entretien des monuments et des sites urbains et ruraux*, sont fixées aux termes de l' *Arrêté du gouvernement flamand du 17 novembre 1993*, dont le texte intégral est repris dans la Brochure susmentionnée p. 16 - 26.

Elles touchent tant l'extérieur que l'intérieur des biens protégés légalement.

Elles sont mises en oeuvre grâce à un système de primes (cf. 4. g).

Au **Chapitre VIII** est décrite la **Procédure d'autorisation** qui stipule le rôle en la matière, de l' Administration des Monuments et Sites, dénommée depuis Division des Monuments et Sites (AML), auprès de l'Administration de l'Aménagement du Territoire, le Logement et les Monuments et Sites (A-ROHM), (cf. 4. d).

d. Organisme(s) chargé(s) de la gestion

d.1. *A l'échelon de la Communauté flamande*

Comme indiqué, la Section des Monuments et Sites (AML) assume en pratique le rôle de mandataire du Gouvernement flamand pour les questions concernant le patrimoine. Elle fait partie de l'Administration de l'Aménagement du territoire, le Logement et les Monuments et Sites (AROHM) incluse dans le Département de l' Environnement et de l'Infrasstructure auprès du Ministère de la Communauté flamande; elle est chargée de la politique générale en matière de conservation etc. et regroupe à cet effet des servi-

ces généraux s'occupant e.a. des primes d'entretien et de restauration, de la documentation, des relations extérieures... de même que des sections spécialisées e.a. dans les domaines du patrimoine campanaire, industriel et funéraire, des systèmes anti-vol et incendie., la coordination de l'inventaire..., les recherches archéologiques préliminaires aux et durant les travaux ("Bauforschung").

Ses cellules , rattachées aux divisions ROHM du même Ministère, établies dans chaque province, s'occupent de questions concrètes telles que l'inventaire même, les dossiers de protection, d'entretien, de restauration et leur suivi.

d.2. *A l'échelon local,*

L'administration communale de la ville, propriétaire du bien proposé, assume la gestion "générale" et "quotidienne" (cf. infra).

e. Echelon auquel s'effectue la gestion du bien

e.1. - *A l'échelon de la Communauté flamande,*

La Division des Monuments et Sites et les cellules ad hoc, sont impliquées dans la gestion générale puisque les beffrois et leurs complexes sont des Monuments protégés; elles interviennent comme indiqué dans les questions d'entretien, de conservation/ restauration au moment de la préparation des dossiers, de l'exécution des travaux et de l'examen des rapports annuels imposés par la suite (cf. supra).

La Division des Monuments et Sites s'occupe du financement des travaux d'entretien et de restauration (cf. supra) et doit veiller à proposer en temps voulu les sommes nécessaires à inscrire au budget annuel du Ministre responsable.

Personne responsable à contacter :

Edgard Goedleven, Directeur d'Administration.

Chef de Section

Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap

Departement Leefmilieu en Infrastructuur

Administratie Ruimtelijke Ordening, Huisvesting en Landschappen

Afdeling Monumenten en Landschappen

Graaf de Ferraris-gebouw

Emile Jacqmainlaan 156 bus 3

B - 1000 BRUSSEL

Tel. 32. / (0)2. 553. 82. 02. / Fax 32/ (0) 2. 553.83.05.

e.2. *A l'échelon local*

L'Administration communale, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins et, nommément par le bourgmestre et le secrétaire communal est responsable de la gestion. Les noms et adresses des responsables sont indiqués dans chaque dossier particulier.

Selon les cas, voir dossiers CAS PARTICULIERS, cette administration confie la gestion quotidienne à un ou plusieurs de ses services, selon la destination actuelle du beffroi et son complexe éventuel.

Les plus souvent concernés sont les Services de la Culture pour la gestion "fonctionnelle" et les Services Techniques pour le contrôle "physique" du bâtiment et son entretien "quotidien". Dans les villes dotées d'un propre service des monuments, comme e.a. à Antwerpen/ Anvers, **Brugge/ Bruges**, **Gent/Gand** et **Mechelen/ Malines**, il va de soi que ceux-ci sont associés à la gestion "contextuelle", et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les cellules ad hoc de la Division des Monuments et des Sites, e.a. pour la préparation et le suivi des différents dossiers.

Les destinations *actuelles des beffrois* et édifices attenants sont de nature diverse.

- Ils font partie des locaux administratifs de la ville comme e.a. à **Mechelen/ Malines**, où le complexe des anciennes Halles aux draps héberge les fonctions représentatives et bureaux divers des services de la ville, de même que l'office du Tourisme, les espaces du beffroi servant de salles de réunions.

- en d'autres villes, dotées d'un Hôtel de Ville historique distinct ou d'un centre administratif récent, ils ont une fonction mixte comme e.a. à **Heren-tals** ou à **Aalst/ Alost** où l'administration communale utilise encore de manière permanente ou **occasionnelle** certains espaces pour ces réunions et événements officiels, alors que ceux-ci sont mis à disposition - ou **location**- pour l'organisation d'activités culturelles, dont la gestion est confiée aux services culturels ou au Centre Culturel local.

- un des composants essentiels du complexe, peut assumer une fonction bien définie, comme e.a. la "bretèche" d' **Aalst/ Alost** qui abrite l'Office du Tourisme.

- le caractère multifonctionnel historique des halles avec beffroi est valorisé e.a. à **Ieper/ Ypres** où le complexe contient encore, outre l' Hôtel de Ville et ses services administratifs, diverses destinations culturelles telles que e.a. des salles de conférence et d'exposition dont la gestion est partagée entre les services municipaux ad hoc. Certains espaces appropriés de ces Halles, témoins symboliques des horreurs de la première guerre mondiale, abritent également, le nouveau musée multi-médiatique "In Flanders Fields", géré par une équipe particulière au sein de l'administration.

Une partie du rez-de-chaussée est par ailleurs en partie occupée par le Centre d'accueil et d'information de la ville et ses abords, sous la direction de l'office du Tourisme local et régional.

- d'autres beffrois, comme e.a. celui de **Kortrijk/ Courbai** ont une fonction purement monumentale à laquelle s'ajoute une destination muséale comme e.a. à **Tielt** et à **Gent /Gand**, (en cours de réorganisation).

- les Halles de **Brugge/ Bruges** ont également une destination mixte : le beffroi étant une curiosité monumentale pour touristes de tous genres, les halles abritant des petits commerces appropriés et bureaux et des salles de conférence, d'exposition etc.

- l'ancien Hôtel de ville avec beffroi de **Lo**, donné en location, abrite un

comme Hôtel-restaurant

Noms et adresses des personnes responsables : voir CAS PARTICULIERS

f. Plans adoptés concernant le bien

f. 1. *Plan de conservation intégrée*

f. 1.1. *A l'échelon de la Communauté flamande*

f. 1.1.1. Le plan de conservation du bien proposé en soi coïncide avec sa protection officielle et ses conséquences au niveau "théorique" et "pratique", i.e. des primes attribuables pour les travaux d'entretien et de restauration (cf. supra).

L'arrêté de protection légale stipule les conditions générales et restrictions particulières pour chaque beffroi avec complexe protégé comme monument.

f.1.1.2. Certains beffrois et leur complexe sont de plus repris dans un site urbain protégé comme e.a. à **Mechelen/ Malines**, **Dendermonde/ Termonde** et **Lo...**, ce qui renforce le contrôle de la Division des Monuments et Sites sur la zone délimitée comme site urbain, soumise aux prescriptions générales et aux des servitudes particulières, décrites dans l'arrêté de protection.

La définition du site urbain et rural figurant à l'Art. 2. 3. du *décret du 3 mars 1976, réglant la protection des monuments et des sites ruraux et urbains, modifié par le décret du 22 février 1995* (cf.p. 8 de la brochure et p. 5) montre que tel site tient en quelque sorte lieu de (première) zone tampon, puisque 'il représente :

- un groupement d' un ou plusieurs monuments et/ ou de biens culturels, avec leurs éléments environnants . . .

- et/ou les environs visuels directs... qui par leur caractère typique mettent en évidence la valeur intrinsèque du monument et/ou peuvent garantir la conservation et l'entretien du monument du fait de leurs qualités physiques.

f.1.1.3. D'autres beffrois avec leur complexe, comme e.a. celui de **Gent/ Gand** sont entourés d'un nombre considérable de monuments protégés officiellement, ce qui entraîne forcément un contrôle vigilant de la Division des Monuments et Sites sur l'ensemble ainsi constitué.

f.1.1.4. A un niveau plus étendu, il faut souligner que tous les beffrois sont repris dans les plans de secteur, au *sein des zones d' habitat*, désignées comme *zones et sites d' intérêt culturel, historique et/ ou esthétique* (ou zone *C.H.E.*), (hachures noires sur **aplat rouge**), qui forment des zones tampon souvent très étendues, pouvant englober l'entièreté du centre historique comme e.a. à **Brugge/ Bruges**, **Gent/ Gand**, **Mechelen/ Malines...** ou se limiter au noyau cf. cartes jointes aux CAS PARTICULIERS

Le terme même de "zone tampon" ne figure pas dans les textes juridiques concernant la protection des monuments, sites urbains et ruraux ou ceux concernant l'aménagement du territoire, mais l'article 6. 1.2.3. de l'Arrêté royal du 28.12.1972 (cf. texte traduit en annexe) stipule que :

"Dans ces zones, (C.H.E.) la modification de la situation existante est subordonnée à des conditions particulières résultant de l' intérêt de la conservation".

Il est donc clair que dans ces zones, l'objectif majeur est le maintien du pa-

trimoine culturel et sa mise en valeur, ce qui coïncide avec les objectifs de la dite zone tampon.

32 Conformément à la circulaire ad hoc, la Division de Monuments et Sites sera obligatoirement consultée par le fonctionnaire délégué de la commune en question, pour toute demande concernant les lieux non compris dans les Plans Particuliers d' Aménagement (B.P.A./P.P.A.) et les lotissements. La Division des Monuments et Sites est de ce fait à même d'émettre, outre son avis impératif pour les biens protégés, son avis bien fondé pour les zones C.H.E. non protégées.

Ces avis ne sont pas impératifs, mais les fonctionnaires délégués les prennent en considération pour rédiger, à la demande de la commune, leurs propres avis en matière d'urbanisation et de planologie. En cas de non suivi ou de déviations notoires, la Division des Monuments et Sites peut faire appel.

Pour les biens/ sites compris dans les Plans Particuliers d' Aménagement, la commune qui délivre elle-même les permis de construire ou de lotir, doit forcément tenir compte de l'importance culturelle, historique et esthétique du site, faute de quoi le fonctionnaire délégué peut suspendre le permis accordé.

En pratique, ce système des zones C.H.E. mène donc à un respect efficace du patrimoine culturel.

f.1.1.5. Un autre moyen d'intervention, utile dans le cas des beffrois dominant le profil urbain, est celui du Champ visuel.

L'Arrêté royal du 6 février 1971, concernant les permis de construire soumis à une enquête publique, mentionne à l' Article 3 3' que tous les travaux à effectuer "dans *le champ visuel*" d' un monument ou site protégé, situé dans une zone pour laquelle il n'existe pas de Plan Particulier ou permis de lotissement, doivent être soumis à une enquête publique, ce qui permet à la Division des monuments et Sites de donner son avis.

Dans une réponse à une question parlementaire à ce sujet, le Ministre responsable a précisé la définition du " champ visuel" comme *espace déterminé qu' on peut percevoir d' une seule vue*: tout en faisant remarquer que le monument ou site protégé doit en faire partie intégrale.

f.1.2. A l'échelon local :

f.1.2.1 .Protection et Aménagement du Territoire

Les Beffrois et leur complexe sont parfois comme e.a. à Herentals, repris, en tant que monument, dans des Plans d' Aménagement, dressés au niveau des communes, conformément à la Loi sur l'Aménagement du Territoire et de l' Urbanisme du 29 mars 1962, modifiée par les lois du 22 avril 1970 et 22.12. 1970 (Chapitre IV.)

Ces Plans d' Aménagement qui sont, soit des Plans Directeurs couvrant l'entièreté de la commune (A.P.A.), soit des Plans Particuliers limités à une zone déterminée (P.P.A. / B.P.A.) , s'inscrivent dans les plans de secteur imposés par la même loi (Chap. III. art. 10, 11); ils en précisent les destinations et options au niveau local (cf. Chapitre IV. art. 14) et ne peu-

vent en aucun cas être en contradictions avec les options générales du plan de secteur. Comme les beffrois et leur complexe sont reconnus comme patrimoine majeur protégé dans chacune des villes, il ne se posent plus de problèmes quant à leur traitement et celui de leurs abords.

Les plans récents de mise en valeur des noyaux urbains anciens et de leurs espaces urbains, déjà exécutés comme e.a. à Brugge/ Bruges et Ieper/ Ypres, en cours de réalisation comme à Kortrijk/ Courtrai ou d'élaboration comme à Gent/ Gand, montrent clairement que les beffrois y sont appelés à déployer au maximum leur rôle de monument emblématique et monument phare. La Division des Monuments et Sites est consultée pour ces questions d'aménagement des abords et de mise en valeur des profils urbains.

Cette politique de conservation intégrée, prônée dans le monde de la conservation depuis les années 1970-80, est concrétisée au sein du Ministère de la Communauté flamande, comme déjà indiqué, par l'insertion au sein de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Division des Monuments et Sites avec cellules ad hoc dans chaque province; celles-ci sont donc à pied d'oeuvre pour les travaux de consultation, accompagnement, contrôle etc... et entretiennent de bonnes relations avec les communes et, le cas échéant, avec leur Service des Monuments local.

f.1.3 *Politique actuelle et future*

f.1.3.1 **Plans de secteur**

Ces plans, sont actuellement en révision, ce qui permet de réexaminer les zones C.H.E. et de les adapter et étendre si nécessaire; les beffrois et leur complexe sont tous intégrés dans une zone C.H. E. qui s'étend parfois à l'entière du centre historique comme e.a. à Brugge/ Bruges, Gent/ Gand, Mechelen/ Malines... Dans les autres cas la zone est **suffisamment** étendue pour tenir lieu de zone tampon effective.

f.1.3.2 **Plans au niveau des communes.**

Ces plans qui doivent forcément s'inscrire dans les plans de secteur s'aligneront sur ceux-ci en y incluant, si nécessaire, les précisions voulues.

Nombre de communes préparent en ce moment des révisions de leurs Plans Particuliers d' Aménagement **et/ou** étudient l'élaboration d'un Plan de Structure plus général et plus dynamique, consacrant l'attention nécessaire à leur beffroi et son complexe, qui représentent de toute manière au coeur de la cité, une entité historique et socio-culturelle requérant une attention adéquate, fait acquis à l'heure actuelle.

f1.3.3. L' application concrète des dispositions de la circulaire du 8 juillet 1997, relative à la mise en oeuvre des projets de plans et plans de secteur, (cf. texte en annexe) montre l' interaction entre la Division des Monuments et Sites et l' Aménagement du Territoire en ce qui concerne les zones d'habitat (art. 6/ 6.1.2.3.) et les zones et sites d' intérêt culturel, historique et/ ou esthétique - reprises ici comme zones C.H.E. (cf.1.2.3.) de manière à assurer au maximum dans ces zones la conservation intégrée. Ces mesures montrent que les zones C.H.E. servent en fait de zones tampons le plus souvent fort étendues, ce qui suppose une approche globale préférable aux délimitations ponctuelles.

(cf. documentation jointe pour chaque CAS PARTICULIER).

f.2. Plan de développement touristique

f.2.1. *A l'échelon de la Communauté flamande*

"Toerisme Vlaanderen" - nouvelle dénomination du Commissariat général du Tourisme flamand a tiré parti des résultats des travaux et recherches concernant la relation entre Tourisme et patrimoine architectural (cf. f.2.2.), ce qui apparut encore récemment dans le discours prononcé à Lisboa Expo '98 (cf. texte en addendum) lors de la journée belge.

Le patrimoine est en effet un atout majeur de la Flandre, sa variété et densité sont exceptionnels : on y trouve, au centre de l'Europe, une grande ville historique renommée avec beffroi tous les 50 km et entre deux des villes moins connues, également avec beffroi, faisant l'objet de la promotion actuelle, tablant sur le tourisme culturel. Le "style" de Toerisme Vlaanderen donne le ton pour le secteur touristique également organisé à l'échelon provincial, local et privé (associations, bureaux etc.. .)

Le "*Strategisch Plan Toerisme Vlaanderen 1999-2002*" -(Plan stratégique Tourisme Flandre 1999-2002"), présenté le 12 juin 1998, présente les objectifs et moyens de mise en oeuvre pour la période prévue (cf. texte intégral en néerlandais en addendum).

La "mission" fondamentale, p. 2, se résume à développer en Flandre un tourisme axé sur les loisirs et le monde des affaires (MICE), programme cadrant dans les options générales et la politique de gestion du Gouvernement Vlaanderen. Toerisme Vlaanderen est l'organe chargé de le mettre en oeuvre et de s'assurer de la collaboration du secteur touristique. Toerisme Vlaanderen contribue de la sorte au bien-être et à la prospérité de la population d'une part et à l'image de la Flandre de l'autre.

Le développement du tourisme se conçoit en relation avec d'autres préoccupations sociales actuelles telles que la qualité de l'habitat, travail et loisirs, mobilité, l'attention portée à la nature et à l'environnement, les aspects multiculturels et la conservation et mise en valeur du patrimoine culturel... la qualité de vie étant au centre des objectifs visés.

Les champs d'action, p. 3, sont repris en 4 points :

1. Promouvoir la Flandre comme destination touristique en Belgique et à l'étranger.
2. Développer le "produit touristique" tout en innovant à ce niveau.
3. Améliorer la qualité de l'offre touristique.
4. Mettre en place, au sein de Toerisme Vlaanderen, une organisation efficace au service de la clientèle.

L'importance accordée au patrimoine architectural se manifeste au niveau des options stratégiques et "produits" à développer (p. 7 svt).

Les macro-produits "*Kunststeden - Villes d'Art*", "*Kust - Littoral*" et "*Groen Vlaanderen - Flandre verte*" restent les concepts structurels à développer selon des thèmes précis et motivations nouvelles. (p. 8). L'expérience des 5 dernières années a démontré que telles offres connaissent un succès grandissant auprès de la clientèle de plus en plus intéressée par les caractères

spécifiques de nos villes flamandes et par la qualité de leur patrimoine architectural. Cette approche, à développer à l'avenir, permet de stimuler les initiatives prises dans ce sens au niveau local et provincial.

Au niveau du service clientèle (p. 17), Toerisme Vlaanderen se propose de contacter les musées et propriétaires/ administrateurs de monuments afin de mettre au point un système d'ouverture misant sur la qualité de l'accueil et de l'information, d'activités secondaires etc.

Les *plans de marketing*, en addendum montrent :

1. à l'*échelle nationale*, que le macro-produit "Kunststeden -Villes d'Art" pourrait se développer à condition qu'il combine des thèmes et événements culturels à ceux de la gastronomie, sorties etc... Les villes petites et moyennes auraient avantage à inclure les pôles d'attraction de la région afin de promouvoir de courts séjours intéressants qui deviennent de plus en plus populaires.

Le schéma stratégique p. 23 montre l'analyse faite et reprend la provenance des visiteurs (par région), leurs classe socio-économique, catégories d'âge, composition des groupes, motivations, genre de vacances, et forme de transport.

2. à l'*échelle internationale*, que la réception du macro-produit "Kunststeden - Villes d'Art" dépend d'un pays à l'autre et que la mise en valeur doit être conçue en fonction de celle-ci, l'effort devant se porter sur les "petites" et "moyennes" villes comme indiqué :

p. 24 pour les Pays-Bas avec schéma stratégique p. 25;

p. 26 pour l'Allemagne, avec schéma stratégique p. 27;

p. 28 pour la France, avec schéma stratégique p. 29;

p. 30 pour le Royaume Uni, avec schéma stratégique p. 32;

p.32 pour l'Italie, avec schéma stratégique p. 33;

p.32 pour le Danemark et la **Suède**, avec schéma stratégique, p. 35;

p.35 pour l'Autriche, avec schéma stratégique, 37;

p.37 pour les Etats-Unis, avec schéma stratégique, p. 38;

p.39 pour le Japon, avec schéma stratégique, p. 40.

Toerisme Vlaanderen édite une brochure largement répandue "Vlaanderen Vakantieland", regroupant ses trois macro-produits; la promotion qui se fait en collaboration avec les Fédérations provinciales, tente de dynamiser et de varier l'offre et de fournir une information de base attrayante (voir **DOS-SIER III. DOCUMENTATION**)

Toerisme Vlaanderen obtient également la collaboration des chaînes de radio et télévision VRT (Vlaamse Radio en Televisie).

Il va de soi que la proposition d'inscription des beffrois divers dans les petites, moyennes et grandes villes cadre à la fois dans la mise en valeur du patrimoine et du développement d'un tourisme culturel approprié.

f.2.2. *Autres initiatives à l'échelon de la Flandre*

Le comité d'accompagnement "*Patrimoine architectura/ et Tourisme dans une Perspective culturelle*", créé en 1992 à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin (cf. 3 d.), du Commissariat général au Tourisme flamand et des

autorités **compétentes** en matière de conservation des monuments et sites et des musées, s'est attaché à dégager, sur base de dialogue et de concertation, des modèles et stratégies pour la gestion, l'ouverture au public et la rencontre avec le patrimoine architectural. Parallèlement, la tension entre tourisme et patrimoine a fait l'objet d'une étude menée par le Studiecentrum voor Economisch en Sociaal Onderzoek - Centre d'Etudes économiques et sociales- des Facultés universitaires Saint-Ignace d' Anvers. Les résultats ont été présentés en 1995 lors d'une journée d'étude rassemblant des délégués des comités locaux "Portes ouvertes", au cours de laquelle fut lancée une campagne visant à soutenir des projets d'ouverture à dimension culturelle et touristique. Parallèlement, le comité ad hoc a étudié huit exemples étrangers en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et à l'étranger en examinant la conception et vision, la gestion et l'organisation, les moyens et instruments utilisés pour l'ouverture et les liens avec le tourisme. Cet examen et les discussions et suggestions des experts ont été distillés en huit principes de base instituant une relation optimale entre le patrimoine, le tourisme et la culture. Ils ont été publiés en 1996 dans une brochure largement diffusée et sont utilisés depuis comme matériel de base et de référence (voir copies de la traduction française jointe au dossier).

f.2.3. *A l'échelon local*

Les évolutions récentes montrent une prise de conscience de la valeur "touristique" du patrimoine local et de la nécessité de le mettre en valeur dans une perspective culturelle; les complexes de beffroi forment évidemment un atout majeur et attractif et ont une place de choix dans l'ensemble de l'offre proposée. Les plans de développement varient selon l'importance et la reconnaissance des lieux, certains s'attachant à pourvoir un meilleur accueil, à fournir une gamme de formes d'informations etc., efforts qui sont mentionnés dans les dossiers CAS PARTICULIER

g. Sources et niveaux de financement

g. 1. *A l'échelon de la Communauté flamande*

Depuis le 8 janvier 1993 l' aide subventionnelle octroyée aux propriétaires et usufruitiers de monuments légalement protégés est remplacé par un système de primes défini par des arrêtés du gouvernement régional flamande

g.1 .1 . *La Prime d' entretien destinée aux monuments protégés aux termes de l' Arrêté du gouvernement flamand du 29 novembre 1994, dont le texte intégral figure dans la Brochure susmentionnée p. 27 - 32 , a pour but :*

- la . de prévenir le délabrement des monuments protégés et de contribuer de sorte au maintien du patrimoine culturel
- . de limiter ou même d'éviter les travaux de réparation et de restauration drastiques et coûteux en effectuant les travaux d'entretien en temps opportun
- d' encourager et de supporter financièrement les travaux et les activités d'entretien et de prévention du délabrement du patrimoine culturel.

La prime d'entretien peut être octroyée à tout propriétaire ou le détenteur

des droits réels qui est le maître d'ouvrage et qui supporte les frais d'entretien, mais n'est pas applicable pour l'Etat, les Communautés et Régions et les institutions qu'ils contrôlent, *les administrations régionales et locales exceptées*, ce qui signifie donc qu'elle peut être appliquée aux beffrois et leur complexe cf. **Art. 4** (p. 30).

L' **Art. 3. § 1er.** (p. 28) énumère en 16 points les travaux et activités qui peuvent être considérés comme travaux d'entretien; dans l'esprit du décret ils se rapportent tant aux extérieurs qu'aux intérieurs des moments protégés.

Ils concernent également les carillons, les horloges de tour et cloches protégés pour lesquels 6 types d'intervention sont mentionnés au c) du même article (p. 29).

L' **Art. 6.** mentionne les montants de la prime (p. 30),

- 40 % des dépenses pour les travaux d'entretien qui ne dépasse pas 600.000 FB

- 25 % pour la partie des dépenses au-dessus de 600.000 FB, pour autant qu'elle ne dépasse pas 1.200.000 FB

Le souci d'assurer le suivi apparaît au point 5' de l' **Art.5** stipulant les conditions auxquelles doit s'engager le preneur de prime ; ce point introduit l'obligation de faire effectuer annuellement un contrôle technique annuel à ses frais et d'en transmettre le rapport au Gouvernement flamand (p. 30),

g.1.2 La prime pour les travaux de restauration aux monuments protégés fixée aux termes de l' *arrêté du gouvernement flamand du 5 avril 1995, modifié par l' arrêté du gouvernement flamand du 15 octobre 1996*, dont le texte intégral se trouve dans la Brochure susmentionnée p. 33 - 43.

Les travaux de restauration aux monuments protégés y sont définis, conformément à la définition du "Monument", formulée à l' **Article 2. 2** . du *Décret du 3 mars 1976...* (cf. 4 b.1)

L' **Article 1er 3**" (p. 33) décrit les travaux de restauration comme : *"travaux de maintien ou de réparation à un monument protégé ou à une partie de ce dernier afin de conserver sa valeur artistique, scientifique, historique, folklorique, industrielle-archéologique ou autre valeur culturelle* et souligne donc l'importance de la politique de conservation adoptée et promue en la matière

Ce même article précise au point 2" (p. 33) *"le preneur de prime comme étant le propriétaire ou le détenteur des droits réels sur le bien qui est le maître d'ouvrage des travaux de restauration et qui en supporte les frais."* (p. 33).

Le point 7" compte les communes parmi les pouvoirs locaux (p.34) . La prime pourra donc être accordée pour les travaux de restauration de leurs monuments protégés et donc e.a. des beffrois (cf. **Art. 2 § 2.**, p. 34).

Les 9 types de travaux qui peuvent faire l'objet d'une prime de restauration sont énumérés à l' **Art. 4.** ; outre les travaux "traditionnels" il convient de relever d'une part ceux mentionnés les points 2" et 3" comprenant respec-

tivement la protection du monument contre l'incendie, le vandalisme et le vol et la protection contre les intempéries et catastrophes naturelles qui seront reprises au 5. de ce format, et d'autre part le point 9" qui introduit les études requises pour la constitution d'un dossier définitif avec e.a. les recherches historiques, techniques et scientifiques nécessaires et les activités requises pour l'exécution de ces recherches. Ces deux aspects protection "matérielle" et "recherches scientifiques préalables" éclairent à leur tour deux pôles de la politique menée en la matière, soucieuse d'assurer une conservation de haute qualité.

Pour obtenir la prime de restauration le preneur doit souscrire aux engagements énumérés à l' **Art. 5. § 1er** (p. 35- 36 de la brochure) et les respecter pendant au moins dix ans. Parmi ceux-ci, les points suivant peuvent être mis en exergue :

1° l'obligation de faire exécuter les travaux selon les règles d'art et sous le contrôle du Gouvernement flamand, soit par des entrepreneurs et sous-traitants enregistrés...soit par le preneur de prime même ou en gestion directe, soit, pour des travaux de moins de 2 millions BEF par des centres de formations spécialisés.

L'objectif évident est d'avoir des garanties de base pour une exécution de qualité, contrôlée par le Gouvernement - ou son délégué- (cf. Chapitre 1er, Article 1er p. 33).

En pratique c'est la Division des Monuments et des Sites qui assume cette tâche.

6" d) L'obligation de faire exécuter annuellement à ses frais un contrôle approuvé par le Gouvernement flamand quant à la situation technique du monument; ce qui marque également à ce niveau l'importance attachée au suivi; (p. 36). (cf. 6. de ce format).

Pour la prime de restauration le pourcentage du montant et la répartition des interventions sont établis en fonction de la nature de la propriété - secteur privé ou public- à laquelle s'ajoute, pour ce dernier, une *differentiation* selon le type et la destination.

Pour la catégorie monuments civils protégés du secteur public, à laquelle appartient les beffrois et leur complexes, propriétés des communes, s'applique la répartition indiquée au **Chapitre IV. Pouvoirs régionaux et locaux.** , (p. 41 de la brochure).

Le montant visé est clairement défini à l' **Art. 3 § 1er.** (p. 34)

Les interventions sont fixées comme suit :

- Région flamande : 60 % du montant
- Province : 20%
- Pouvoir local : 20%

Pour la catégorie des monuments protégés, destinés au culte, s'applique les répartitions indiquées au même **Chapitre IV. Art. 17. § 2. 2"**

a) Pour les travaux entrepris par les pouvoirs locaux :

- Région flamande : 60%
- Province : 20%
- Commune : 10%
- Autres pouvoirs locaux : 10%

b) Pour les travaux exécutés par des pouvoirs régionaux :

- Région flamande : 60%
- Province : 30%
- autres preneurs de prime régionaux : 10%

Les tableaux ci-joints donnent un aperçu chronologique des travaux exécutés depuis 1975 aux "beffrois civils", en spécifiant les montants investis par la Région flamande. Pour les "beffrois d'églises" les chiffres ne remontent qu' à 1990, pour des raisons administratives.

A l'attention des propriétaires, preneurs de prime potentiels, la Section des Monuments et des Sites a édité une brochure ci-jointe:

DE RESTAURATIEpremie. Restauratie, Redding voor Monumenten in Nood, (Prime de restauration : sauvetage de monuments en péril, au DOSSIER III/ DOCUMENTATION comportant :

1. Une introduction situant le problème même de la restauration, son sens, sa nature et sa nécessité éventuelle (p. 4-5)
2. Des précisions quant au contenu du dossier de restauration (p. 5-7)
3. Des renseignements pratiques et explications concernant les textes officiels, (p. 8 - 13) avec le texte intégral du décret dans l' encart.
4. Le cheminement du dossier : de son introduction au versement de la prime(p. 14 - 19)

En annexe : les documents du contrat destinés aux preneurs de prime :

1. Secteur privé
2. V.Z.W. (A.S.B.L.) et double prime
3. Ouverture du monument.

g.2. *A l'échelon local*

Tout comme la Province, l'administration communale intervient pour 20% dans la prime de restauration. Dans le cas d'un beffroi d'église, son intervention se limite à 10%, la fabrique d'église suppléant les 10% restants. (cf. supra)

Les frais d'entretien des complexes de beffroi courant sont pris en charge par la même administration communale qui prévoit un montant ad hoc à l'exercice annuel.

ANNEE	VILLE	MONUMENT	TRAVAUX	CONTRIBUTION REGION Flamande
1975	GENT	BEFFROI		40,108,826
1975	BRUGGE	HALLES ET BEFFROI		16,053,887
1976	AALST	MAISON ECHEVIN. + BEFFROI		7,811,630
1976	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE	II / PHASE B	4,446,084
1976	MECHELEN	HOTEL DE VILLE + BEFFROI		19,773,250
1976	DENDERMONDE	HOTEL DE VILLE + BEFFROI		1,094,976
1976	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE	II / PHASE A	3,018,341
1977	BRUGGE	HALLES ET BEFFROI	LOTS 3.4 ET 5	3,752,992
1977	AALST	MAISON ECHEVIN. + BEFFROI		1,430,389
1977	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE		10,264,898
1977	MECHELEN	HOTEL DE VILLE		5,489,384
1977	BRUGGE	HALLES ET BEFFROI	TOITURES	927,375
1978	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE		10,938,876
1978	BRUGGE	HALLES ET BEFFROI		2,559,130
1978	BRUGGE	HALLES ET BEFFROI		605,096
1979	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE		12,034,184
1979	AALST	BEFFROI	ELECTRICITE	1,478,699
1979	AALST	BEFFROI	CHAUFFAGE	955,629
1979	AALST	BEFFROI	PARE-FEU	240,386
1979	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE	SURPLUS	1,189,991
1979	DENDERMONDE	HOTEL DE V. + CARILLON	SURPLUS	207,936
1979	BRUGGE	HALLES ET BEFFROI	SURPLUS	527,476
1979	GENT	BEFFROI	Trav. supplement.	28,186,458
1979	GENT	BEFFROI	Trav. supplement.	2,857,235
1980	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE	DAKWERKEN	241,468
1980	MECHELEN	HOTEL DE VILLE		69,479,998
1980	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE		12,506,300
1981	BRUGGE	SALLES DES HALLES		15,138,223
1981	BRUGGE	HALLES ET BEFFROI	PARE-FEU	48,113
1981	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE	Trav. conservation	420,366
1981	GENT	BEFFROI	CARILLON	3,512,926
1987	MECHELEN	HOTEL DE VILLE	SURPLUS	23,445,357
1987	TIELT	BEFFROI DE HALLE	ACQUITTEMENT	594,442
1987	TIELT	BEFFROI DE HALLE	Idem CARILLON	60,216

1982	MECHELEN	HOTEL DE VILLE	SURPLUS		1,139,772
1982	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE			30,648,579
1983	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE		Trav.	3,691,682
1983	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE	PHASE	83	15,578,325
1983	MECHELEN	HOTEL DE VILLE			1,520,443
1984	BRUGGE	SALLES DES HALLES	FIN		2,177,100
1984	TIELT	BEFFROI DE HALLE	LOT 1		4,026,971
1984	OUDENAARDE	SALLES DES HALLES			10,310,900
1984	GENT	BEFFROI	Trav. supplément.		889,042
1985	OUDENAARDE	HALLES	Trav. supplément.		1,115,072
1985	TIELT	BEFFROI DE HALLE	Carillon + horloge		1,302,012
1986	TIELT	BEFFROI DE HALLE	Lot 1 Trav. supplém.		797,834
1987	MECHELEN	HOTEL DE VILLE	Trav. supplément.		23,445,357
1986	TIELT	BEFFROI DE HALLE	LOT 1 / FIN	A	5,944,442
1986	TIELT	BEFFROI DE HALLE	LOT 2 / FIN		60,216
1989	OUDENAARDE	HALLE AUX DRAPS			2,867,011
1989	MECHELEN	HOTEL DE VILLE	Trav. supplément.		4,720,934
1990	AALST	MAISON ECHEVINALE	PHASE	2	23,483,338
1990	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE			8,890,262
1991	HERENTALS	HOTEL DE VILLE + BEFFROI			7,405,048
1991	MECHELEN	HOTEL DE VILLE			10,881,541
1992	NIEUWPOORT	HALLE + BEFFROI			7,910,694
1992	HERENTALS	HOTEL DE VILLE + BEFFROI			5,765,106
1993	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE			19,735,437
1994	OUDENAARDE	HOTEL DE VILLE			30,835,306
1994	AALST	MAISON ECHEVINALE	Trav. supplément.		6,422,955
1994	HERENTALS	HOTEL DE VILLE + BEFFROI			8,475,324
1994	GENT	HALLE AUX DRAPS			5,951,458
1995	AALST	MAISON ECHEVINALE	ACQUITTEMENT		4,599,709
1995	IEPER	HALLE AUX DRAPS			6,802,404
1996	OUDENAARDE	HALLE AUX DRAPS			8,817,139
1996	HERENTALS	HOTEL DE VILLE + BEFFROI	Trav. supplément.		2,396,770
1996	OUDENAARDE	HALLE AU DRAPS			19,217,906
1998	GENT	HALLE AUX DRAPS	FACE S.		23,732,364
					607.608.990

BEFFROIS D' EGLISES						
ANNEE	VILLE	MONUMENT	TRAVAUX			CONTRIBUTION
1990						REGION Flamande
1990	ANTWERPEN	CATHEDRALE NOTRE-DAME	RESTAURATION	INTERIEURE		95000000
1990	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	CHOEUR	PHASE C D	2	1,165,105
1990	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	CHOEUR	PHASE C D	1	3,249,129
1990	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	TOITURES BAS-COTES	PHASE B2		17,267,348
1991	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	TOITURE NEF			7,703,876
1991	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	PHASE 2 : TOURS			4,267,193
1991	ZOUTLEEUW	EGLISE ST.-LEONARD	CHOEUR ET TRIBUNE			17,161,200
1992	ANTWERPEN	CATHEDRALE NOTRE-DAME	VITRAUX			5,647,250
1992	ANTWERPEN	CATHEDRALE NOTRE-DAME	ELECTRICITE			4,047,311
1992	ANTWERPEN	CATHEDRALE NOTRE-DAME	CLIMATISATION			7,328,793
1992	TONGEREN	BASILIQUE NOTRE-DAME	FENETRESBASSES			1,016,464
1992	TONGEREN	BASILIQUE NOTRE-DAME	RESTAURATION			39,853,922
1993	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE				28,698,307
1993	LEUVEN	EGLISE SAINT-PIERRE	DOMMAGES DE GUERRE			13,758,831
1993	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-PIERRE	HYDROFUGE			12,052,178
1993	ZOUTLEEUW	EGLISE ST.-LEONARD	RESTAURATION+C50		1	.801,072
1994	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	CONSTRUCTIONS DE BOIS			21,792,501
1994	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	TOITURES	EA		1,560,834
1994	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	TRAVAUX	-56 M EA		8,598,381
1994	TONGEREN	BASILIQUE NOTRE-DAME	PHASE I /	CHOEUR	I	16,888,484
1994	TONGEREN	BASILIQUE NOTRE-DAME	RAMEN BEUKEN CH			7,123,221
1995	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	PRIME	/ADJUDICATION		2,816,320
1995	MECHELEN	CATHEDRALE St.-ROMBAUT	PRIME	DBW		6,480,635
1995	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	PHASE	C		9,173,740
1995	TIENEN	EGLISE ST.-PIERRE	PRIME			16.004.034
1996	ANTWERPEN	CATHEDRALE NOTRE-DAME	PRIME DBW			4,541,470
1996	ANTWERPEN	CATHEDRALE NOTRE-DAME	PRIME recherches préliminaires			3,418,033
1996	ANTWERPEN	CATHEDRALE NOTRE-DAME	PRIME / MURS. VOUTES			3.101.998

1996	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	PRIME / PEINTURE	1,416,881
1996	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	PRIME / FACE S.	84,246,807
1996	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	B1	28,510,390
1996	TONGEREN	BASILIQUE NOTRE-DAME	PHASE 2 / CHOEUR / PRIME	30,928,274
1997	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	TRIPTYQUE DIRK BOUTS	0
1997	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	CHOEUR / trav. supplémentaires	21,261,175
1997	MECHELEN	CATHEDRALE ST.-ROMBAUT	TOITURES / ATD	5,026,939
1997	MECHELEN	CATHADRALE ST.-ROMBAUT	TOITURES / FIN	19,009,648
1997	MECHELEN	CATHEDRALE St.-ROMBAUT	TOITURES / FIN	12,247,086
1998	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	PRIME DWB	6,457,843
1998	LEUVEN	EGLISE ST.-PIERRE	PRIME/ INTERIEUR CHOEUR	11,646,462
1998	MECHELEN	CATHEDRALE SAINT-ROMBAUT	PRIME/ TABLEAU VAN DYCK	1,065,978
1998	TONGEREN /	BASILIQUE NOTRE- DAME	PRIME /traitement charpente	2.896.645

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

h.1. *Koninklijk Instituut van het Kunstpatrimonium, Brussel / Institut Royal du patrimoine Artistique (Bruxelles)*

Cette institution fédérale de renommée internationale dispose de laboratoires et ateliers de conservation/ restauration pour des secteurs divers e.a. peintures, sculptures, textile... auxquels la Division des Monuments et Sites peut se référer pour les biens mobiliers. La source de compétence à laquelle la Division fait le plus souvent appel est néanmoins le Laboratoire de Conservation et Altération des Pierres sous la direction de de E. Dewitte, bien connu dans le secteur au niveau international.

Il a e.a. mené l'analyse des différents produits hydrofuges présentée sur le marché. Il a par ailleurs analysé la résistance de pierres, dont le grès calcaire altéré, destinées à être remplacées au cours d'une restauration, ce qui ne semblait pas toujours nécessaire après coup. Le laboratoire applique également aux matériaux de remplacement des traitements de vieillissement accéléré qui permette d'évaluer leur qualité et longévité. Les recherches s'attachent également aux problèmes des briques et joints. Il va de soi que telles études sont particulièrement intéressantes pour la conservation et restauration des monuments en général et des beffrois en particuliers, puisqu'ils sont tous construits en pierre de diverse nature ou brique et pierre.

h.2. *Vlaams Centrum voor Ambacht en Restauratie (VCAR), (Centre flamand pour Artisanat et Restauration)*

la Ce Centre fut fondé en 1993, avec l'appui du Gouvernement flamand, par Fondation Roi Baudouin, la Vlaamse Confederatie Bouw (Confédération flamande du Bâtiment), le Wetenschappelijk en Technisch Centrum voor het Bouwbedrijf (Centre scientifique et technique de la Construction), et le Monumentenwacht Vlaanderen (Vigiles des Monuments flamands).

Le Centre VCAR a pour but essentiel de promouvoir l'artisanat lié au secteur de la restauration et de la rénovation et de le veiller à son développement qualitatif et quantitatif. Il est destiné à informer et assister les particuliers, institutions, associations et compagnies concernés par et confrontés aux problèmes de maintien, réparation, restauration et conservation du patrimoine architectural, les éléments intérieurs y compris. Le Centre VCAR s'attache par ailleurs au maintien et à la promotion d'un artisanat de qualité en organisant la formation, la coordination et l'information.

L'information comporte deux facettes : l'une est destinée à pourvoir, via une banque de donnée en cours d'élaboration, tous les renseignements nécessaires au niveau de l'artisanat (cours, programme de formation, adresses d'associations, associations sans but lucratif, entrepreneur etc...), l'autre se voulant surtout de maintenir les contacts, afin de pouvoir fournir, à tout moment, les données scientifiques et techniques et économiques les plus récentes, tant au niveau national qu'international.

La coordination établit des contacts avec les institutions et centres de recherche afin de permettre une action efficace et cohérente aux niveaux de la formation et de la recherche scientifique dans le secteur concerné; elle transmet par ailleurs aux centres de recherche les questions pratiques

qui se posent au niveau du marché. Elle s'occupe également de la protection et de la reconnaissance des artisans spécialisés et offre un matériel de référence technique et scientifique pour les projets de restauration.

Dans cette optique, le Centre VCAR a lancé en septembre 1996, le Projet *JORES*, i.e. *Jongeren en Restauratie*, permettant à quelque 70 jeunes de suivre une formation spécialisée d'une année auprès d'un entrepreneur de restauration reconnu, immédiatement après la fin de leurs études. Confrontés au monde de la restauration auquel ils sont préparés par une introduction globale traitant du sens, de la conception et évolution de la *conservation/restauration*, les jeunes peuvent, sur le chantier même, profiter de l'expérience des artisans routinés et en accumuler une personnelne qui leur servira pour leurs sollicitations futures. Après la première année -pilote, 75 % des 37 jeunes participants au projet ont été effectivement embauchés dans une entreprise.

Cette opération garantit en même temps la transmission du savoir-faire nécessaire au maintien de l'artisanat spécialisé.

- h.3. A un échelon différent, il existe des formations d'artisans spécialisés au sein des écoles techniques (branche définie du secondaire), réparties sur toute la Flandre; à Bruges par exemple des apprentis maçons spécialisés sont confrontés aux problèmes que pose l'architecture traditionnelle prolongeant la décoration gothique dans des travées brugeoises, remplages, niches, encadrement de portes et fenêtres au moyen de briques profilées et adaptées sur place. Ce sont des étudiants de ce type qui peuvent s'inscrire au projet JORES - Jeunes et Restauration - décrit au h.2.
 - h.4. Certaines associations de la classe moyenne organisent elles aussi, e.a. à Brugge/ Bruges et Leuven/ Louvain des cours du *soir* pour entrepreneurs, - artisans de la construction, architectes... désirant se spécialiser dans la restauration/ rénovation.
 - h.5. Certains grands entrepreneurs spécialisés assurent eux-mêmes une formation spécialisée pour leurs tailleurs de pierre et autres artisans selon le cas...
 - h.6. *Au niveau de /a gestion* la Fondation Roi Baudouin, vient de publier le résultat des travaux du groupe de travail "Tourisme et Patrimoine" concernant une approche globale, conception et mise en oeuvre d'une politique d'ouverture des monuments. Ces textes sont illustrés par une analyse des exemples de gestion et d'ouverture en France (Azay-le-Rideau, Péronne) Royaume Uni (Kenwood, Edimbourg, Albert Memorial Londres) et Pays-Bas (Groningen et Terschelling).
- ADRIAENSSENS I., HENDRYCKX M., VAN ALSENOY J., "*Het geheim achter een open deur. Toegankelijke Monumenten doordacht.* (Secrets de portes ouvertes. Une politique d'ouverture bien conçue) .
- Les pages 17 à 21 présentent une introduction théorique insistant sur la gestion intégrale, la nécessité d'une approche et projet actuels, la stratégie à développer selon un processus dynamique à la mesure du bien en ques-

tion, avec un souci constant de qualité à tous les niveaux : le monument même y compris sa signification et son rôle socio-culturel, possibilités d'interaction , accueil convivial, information de niveau et à mesure d'un public diversifié tirant parti des possibilités **techniques** et informatiques , attention enfin pour l'environnement immédiat et au-delà. Les p. 22 -23 abordent l'aspect pratique en insistant sur le fait qu'il n'existe pas de recettes en soi et que toute forme d'ouverture doit être conçue "sur mesure", en fonction du monument même. Les mesures concrètes sont donc en **corrélation** directe avec l'option et la vision même. Le texte insiste pour finir sur la nécessité de concevoir toute forme d'ouverture comme une étape d'un processus qui doit pouvoir évoluer et s'adapter au gré de nouvelles **possibilités** et points de vue. Les recommandations in fine reflètent le cheminement des idées du comité d'accompagnement concernant le contexte général d'une politique d'ouverture cohérente, qui nécessitera de toute manière une intervention **conjugée** de l'état et du secteur privé et une "professionalisation" dans cette partie du secteur culturel.

En marge de ses travaux, le comité d'accompagnement a examiné des projets de gestion et d'ouverture présentés en vue de l'obtenir une bourse permettant une étude plus approfondie menant à la réalisation (cf. i.)

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Les aménagements pour visiteurs varient selon le cas, encore que se détachent, ces dernières années, un effort réel pour améliorer l'accueil et pour fournir la documentation et les informations nécessaires sous forme de dépliants, brochures... voir quelques exemples au DOSSIER III. DOCUMENTATION. et autres formes médiatiques.

Pour certaines villes, e.a. Mechelen / Malines et Sint-Truiden/ Saint-Trond des projets de gestion et ouverture de monuments sont à l'étude, grâce à la bourse accordée par la Fondation Roi Baudouin, suite aux travaux du comité d'accompagnement "Patrimoine architectural dans une Perspective culturelle (cf. supra). A Sint-Truiden/ Saint-Trond il s'agit d'une présentation globale de la ville, y compris sa tour ou beffroi de halle, dans un nouvel espace valorisant le centre ville.

A Mechelen/ Malines s'élabore un parcours abordant le patrimoine majeur, et dans un premier temps religieux, parmi lequel la tour beffroi d'église de Saint-Rombaut occupe une place de choix.

Voir dossiers CAS PARTICULIERS

k. Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

Voir dossiers CAS PARTICULIERS

5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (p. ex. empiètement , adaptation, agriculture, exploitation minière) :

N'entrent pas en ligne de compte en milieu urbain.

b. Contraintes liées à l'environnement (p. ex. pollution, changements climatiques)

Il existe actuellement en Flandre une tendance à réduire ou exclure la circulation automobile du noyau historique où se trouvent précisément les beffrois, ce qui réduit notablement la pollution qui leur est due. Tels projets, avec réaménagement de l'espace urbain mettant en valeur les beffrois, ont déjà été réalisés e.a. Antwerpen/ Anvers, Brugge/ Bruges, Ieper/ Ypres, Leuven/ Louvain et sont en cours e.a. à Kortrijk/ Courtrai... et partiellement réalisés à Gent/ Gand . Voir dossiers CAS PARTICULIERS

c. Catastrophes naturelles et planification préalable (tremblements de terre.. inondations, incendies)

Comme indiqué, la Division des Monuments et Sites compte une petite section s'occupant de de la prévention des délits humains, représentée au comité du même nom du Conseil de l'Europe. La Division même encourage les travaux de prévention d'incendie, installation anti-vol etc. qui entrent en ligne de compte pour les primes, ce qui appert dans le tableau joint au d. sources de financement. L'expert de la Division même propose et élabore parfois un système mais effectue de toute manière le contrôle. Voir dossiers CAS PARTICULIERS

Les beffrois et leurs complexes sont implantés sur les points les plus hauts de la ville : les risques d'inondation sont de ce fait réduits .

Voir dossiers CAS PARTICULIERS

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs/ au tourisme

Il ne se pose pas de problèmes à ce niveau, les beffrois étant situés dans des noyaux historiques présentant une densité patrimoniale qui engage aux visites-découvertes variées évitant la congestion en un et seul endroit. Dans le cas exceptionnel de Brugge/ Bruges il existe un système qui permet de compter et contrôler à tout moment le nombre de visiteurs, réduit à 70 pour l'accès de la tour. Ce système, imposé par souci de conservation du beffroi, facilite et rend plus agréable la visite.

e. Nombre d'habitants à l'intérieur du bien, dans la zone C.H.E.

Cette rubrique est en fait peu révélatrice puisque, à l'exception non généralisée de la famille du concierge, les beffrois et leur complexe ne sont pas habités. Seul l'ancien Hôtel de Ville de Lo, devenu hôtel-restaurant héberge 5 personnes et 5 chambres d'hôtes.

6. **Suivi**

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

a.1. Monumentenwacht (Surveillance des Monuments) : son but et organisation.

L' A.S.B.L. *Monumentenwacht Vlaanderen* a été fondée en 1991, avec le support du Gouvernement flamand, à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, de la Stichting Monumenten- en Landschapszorg, **prédécesseur** de l'actuelle Fondation Patrimoine Flamand (cf. supra) et de la Vlaamse Vereniging van Provincies -Association des Province flamandes -. Elle comprend un organe de coordination et une association par province; elle a pour mission de mener une enquête approfondie sur l'état physique des constructions appartenant au patrimoine flamand et de formuler des recommandations quant à leur entretien. Cet objectif d'ordre général et permanent est surtout pris à cœur par la coordination, tandis que les associations provinciales, composées d'une ou plusieurs "vigiles des monuments" spécialisés, opèrent sur le terrain à la demande des personnes privées, associations ou administrations publiques chargés de la gestion du patrimoine et qui sont affiliés à l'A.S.B.L. La cotisation annuelle permet d'introduire une demande d'inspection, à dédommager en sus, et de jouir d'un certain nombre d'avantages :

- * inspection approfondie à intervalles réguliers;
- * rapport sur l'état du bâtiment;
- * réparations urgentes de petits dégats ;
- * indications pour l'entretien nécessaire à long terme ;
- * conseils pour les démarches à entreprendre auprès des autorités concernées;
- * informations générales en matière de préservation du patrimoine architectural grâce à des publications et journées d'études.

Cette action, conçue comme support de la politique d'entretien prônée par le Gouvernement flamand, et témoignant de l'intérêt porté au patrimoine architectural protégé ou non, connaît un succès et développement grandissant. En 1997, 25 vigiles ont exécuté 630 inspections, 1525 bâtiments sont affiliés, dont 250 nouveaux abonnés en cette même année. Dans la province de Limbourg, trois vigiles spécialisés au niveau des intérieurs ont tenté, à titre expérimental, d'établir s'il y a un besoin réel et fréquent d'exécuter des inspections spécialisées pour peintures murales, lambris, stucs, boiserie etc...

La notice explicative, **insérée** in fine, datant de 1996, mentionne de plus que 66 % des affiliations concernent des monuments protégés, d'où il appert que quelque 12% de tous les monuments protégés en Flandre sont soumis à une inspection régulière et hautement spécialisée.

Les beffrois et leurs complexes suivants figurent à la liste des membres :

- * Monumentenwacht **Antwerpen/ Anvers** : Lier/ Lierre, Herentals
- * Monumentenwacht Oost-Vlaanderen ; **Aalst/ Alost, Gent/ Gand et Dendermonde / Termonde**

* Monumentenwacht West-Vlaanderen : Brugge/ Bruges, Ieper/ Ypres, Menen/ Menin et Veurne/ Furnes.

Les extraits de rapports ou rapports entiers sont joints, le cas échéant au DOSSIER III. DOCUMENTATION.

Dans certains cas le plan avec les indications nécessaires ont pu être versé au dossier CAS PARTICULIER.

a.2. *Monumentenwacht en pratique*

a.2.1. Les vigiles tentent d'approfondir leur savoir-faire et de développer, à partir de leurs expériences et études des systèmes et recommandations destinés aux propriétaires en ce qui concerne l'entretien "quotidien" ; ils attirent néanmoins l'attention sur le fait qu'il est absolument nécessaire de s'adresser à des spécialistes pour toute intervention qui pourrait affecter la valeur patrimoniale du bâtiment. Ces conseils sont repris dans le texte in fine.

a.2.2. Check-list utilisée par les vigiles lors des inspections.

L' A.S.B.L. a mis au point une liste indicative des éléments à contrôler lors des inspections, reproduite in extenso en anglais in fine.

Il semble utile d'introduire ici, de manière plus concise, cette liste exhaustive qui prend en considération les éléments essentiels du bâtiments tels que

1. Toitures avec distinction :

1.1. surfaces et couvertures suivies de l'énumération différents matériaux

1.2. éléments qui les limitent (pignons, faîtière...)

2. Les percements dont

2.1. les lucarnes et variantes

2.4. les cheminées

3. Charpentes avec distinction des matériaux de leur structure

4. Evacuation d'eau

5. Eléments extérieurs avec e.a.

5.1. à 5.3. distinction de matériaux de construction

5.4. à 5.5. matériaux des structures

5.6. escaliers extérieurs

5.7. parachèvement

5.8. ancrages etc..

5.9. couronnements...

6. Intérieur avec distinction de

6.1. éléments **structurels** tels que parois, sols et plafonds, voûtes, caves et fondations

6.2. parachèvement des mêmes éléments

6.3. boiseries

6.4. escaliers et corridors

7. Huisserie (extérieure) avec distinction entre l'huissierie même, vitrage etc.. ;

8. Equipement technique: conduites& clairage, cloches, carillons, horloges...etc

9. Accessibilité

10. éléments variés se rapportant aux environs immédiats, e.a. revêtement du sol, clôtures; arbres et autres, animaux, saleté, ordures...

Le rapport décrit, de manière détaillée, la situation actuelle de chaque élément sujet à observations et établit un diagnostic concis des dommages.

Le caractère urgent est évalué selon les critères

(*) G = bon; ne nécessitant pas d'intervention urgente

(*) R = raisonnablement bon; ne posant pas de problèmes urgents à l'heure actuelle mais nécessitant une attention accrue

(*) M = modéré; dégradations locales à réparer au moment nécessaire

(*) S = mauvais; nécessitant une intervention rapide et profonde.

Les recommandations traitent de manière sommaire les problèmes principaux et mentionnent les travaux à exécuter de manière explicite.

Il est clair que de tels rapports permettent d'assurer un suivi conforme aux dispositions officielles.

Le rapport in extenso du cas du beffroi de Menen/ Menin est joint au DOSSIER III. DOCUMENTATION.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection légale d'un bien oblige son propriétaire de le maintenir en bon état, cf. supra 4. b

La prime d'entretien a été créée à cet effet conformément à l'*Arrêté du Gouvernement flamand du 29 septembre 1994*, cf. supra 4 c.

Le souci d'assurer *le suivi* apparaît au point 5" de l' Art.5 stipulant les conditions auxquelles doit s'engager le preneur de la prime *d'entretien* ; ce point introduit l'obligation de faire effectuer annuellement un contrôle technique annuel à ses frais et d'en transmettre le rapport au Gouvernement flamand (p. 30 de la brochure susmentionnée). Le point 3" spécifie que le preneur de prime doit s'engager " à signaler dans les huit jours au Gouvernement flamand tous les dommages causés par des par des faits hors de la responsabilité du preneur de la prime, tels que les désastres naturels, le vol, le vandalisme et les autres cas de force majeure.

L'*Arrêté du Gouvernement flamand du 5 avril 1995* fixant un régime de prime pour les travaux de restauration aux monuments protégés, modifié par l'*Arrêté du Gouvernement flamand du 15 octobre 1996* introduit au 6" d) de l' Art. 5. § 1er, concernant les engagements auxquels doit souscrire le preneur de prime, l'obligation de faire exécuter annuellement, à ses frais, un contrôle approuvé par le Gouvernement flamand quant à la situation technique du monument; ce qui marque également à ce niveau l'importance attachée au suivi (p. 36 de la brochure susmentionnée.).

c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

Les travaux de conservation/ restauration : cf. le point 3. d. Etat de conservation et le tableau joint au point 4. g. Sources de financement.

Voir également dossiers CAS PARTICULIERS.

7. Documentation

- a. Photos, diapositives et , le cas échéant, film/ vidéo :
Voir DOSSIER III. DOCUMENTATION
- b. Doubles des plans de gestion du bien et extraits d'autres plans relatifs au bien
Voir DOSSIER III. DOCUMENTATION
- c. Bibliographie
Les beffrois, beffrois de halle, d' Hôtel de ville et d'églises (dans le Brabant) sont intimement liés à l'histoire nationale, régionale et locale : c'est la raison pour laquelle les études historiques de base sont reprises ici dans les deux chapitres principaux présentant :
- I. les Etudes générales
 - II. les Etudes locales
- Les références concernant la définition et terminologie sont indiquées dans l'introduction.

I. les études générales (I) reprennent en les aspects historiques/ géographiques considérant le contexte international (1 .1 .) et national et régional (1.2).

Les beffrois, beffrois de halle, d'hôtel de ville et d'églises, comme édifices publics sont repris dans les ouvrages traitant de l' histoire générale de l'architecture et de l'urbanisme (2).

Ils sont regroupés ici sous deux rubriques : niveau international (2.1.) et niveau national, régional (2.2.)

L' aperçu de l'iconographie (3) est présenté en tranches chronologiques.

Les ouvrages généraux abordant la typologie des beffrois etc... se retrouvent sous la rubrique (4)

Les études locales (II), mentionnent pour les villes en ordre alphabétique, des ouvrages concernant l' histoire locale dans laquelle sont traités les beffrois... , des monographies ad hoc et le cas échéant l'iconographie.

INTRODUCTION

GWILT J., *The Encyclopedia of Architecture. The complete Guide to Architecture from Antiquity to the Nineteenth Century*, London, 1867; reprint : New York, 1982, Belfry. p. 1157

HASLINGHUIS E.J. - JANSE H., *Bouwkundige termen. Verklarend woorden boek van de Westerse architectuur-en bouwhistorie*. Derde, geheel opnieuw bewerkte en vermeerderde druk, Leiden, 1997 ; Belfort, Belfroot , p. 66 - 67, (illustration : Beffroi de Bruges).

HARRIS C. M. (ed.), *Illustrated dictionary of Historic Architecture*, New York, 1977: Belfry, p. 60, (illustration : Beffroi de Gand).

KOEPF H., *Bilderwörterbuch der Architektur*, Zweite Auflage, Stuttgart, 1974; Belfried, p. 60, (illustration : Beffroi de Bruges).

SCHAYES A.G. B., *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p. 64, note 2; traduction anglaise de AUSTIN H., dans: Weales Quaterly papers on Architecture, London, 1845.

I. ETUDES GENERALES

1. Aspects historiques/ géographiques

1.1. A l'échelon international

Archéologie des villes dans le nord-ouest de l'Europe (VIIe-XIIIe siècles). Actes du IV^e Congrès international d'archéologie médiévale, Douai, 1991, Douai, 1994.

DOLLINGER Ph., *La Hanse (XIIe-XVIIIème siècles)*, (Collection historique), Paris, 1964.

ENNEN E., *Die Europäische Sfad des Mittelalters*, Gottingen, 1972.

ENNEN E., *De Europese Sfad in de Middeleeuwen*, Bussum, 1978, **avec bibliographie**, p.180 -220 (1075 titres).

HAASE C. (éd.), *Die Sfad des Mittelalters*, (Wege der Forschung 242-245), Darmstadt, 1969-1976.

JANKUHN H., SCHLESINGER W., STEUER H. (éd.), *Vor-und Frühformen der europäischen Stadt im Mittelalter*, (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Gottingen. Philologische - historische Klasse, 3e Folge, 83), Gottingen, 1973.

JORIS A., *La notion de "ville". Les catégories en histoire* (Travaux du Centre National de recherches de logique), Bruxelles, 1965, p. 87-101.

JORIS A., *Qu'est ce qu'une ville ?* dans : Revue générale belge, 1965/ juillet, p. 15-30.

La ville. 1. Institutions administratives et judiciaires. 2. Institutions économiques et sociales. 3. Droit privé. (Recueils de la Société Jean Bodin 6-8), Bruxelles, 1945-57.

LE GOFF J. (éd.), *Histoire de la France urbaine. 2. La ville médiévale*, Paris, 1980.

MUMFORD L., *The City in History. Its Origins, its Transformations and its Prospects*, New York, 1961.

VAN BUYTEN L., *Sfadsgeschiedenis in het Noorden en Zuiden, Algemene Geschiedenis der Nederlanden. 2. Middeleeuwen*, Haarlem, p. 188-253, 543-546.

1.2. A l'échelon national, régional...

DE SEYN E., *Geschied- en aardrijkskundig woordenboek der Belgische gemeenten*, 2 vol., Turnhout, s.d.

HASQUIN H., (ed.) *Gemeenten van België. Geschiedkundig en administratief - geografisch woordenboek*, 4 vol., s.l., 1980.

TARLIER J. - WAUTERS A., *Géographie et histoire des communes belges*, Bruxelles, 1887.

PIRENNE H., *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, 3ème édition, Bruxelles, 1931.

2. Architecture et urbanisme

2.1. A l'échelon international

CHOISY A., *Histoire de l'architecture*, 2 vol., Paris, 1899.

- LAVEDAN P., *Histoire de l'architecture urbaine, Antiquité et Moyen Age*, Paris, 1926.
- LAVEDAN P., *Histoire de l'Art*, Tome II, *Moyen Age et Temps modernes*, 2^{ème} édition, Paris, 1950.
- LAVEDAN P. - HUGUENEY J., *L'Urbanisme au Moyen Age (Bibliothèque de la Société française d'Archéologie, 5)*, Genève, 1974.
- PARENT P., *L'architecture des Pays-Bas méridionaux (Belgique et Nord de la France, aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1926.
- PEVSNER N., *An Outline of European Architecture, s.l.*, 1961.
- PEVSNER N., *Europäische Architekturfür von den Anfängen bis zur Gegenwart*, München, s.d.
- PEVSNER N., *A History of Building Types*, London, 1976.
- WILD C., *Examples of Architectural Grandeur in Belgium, Germany and France*, 22 vol., London, 1846.
- YARWOOD D., *The Architecture of Europe*, London, 1974.
- ZASKE N., *Entwicklungslinien, Bedeutungsgesamtheit und Eigenart des Backsteinbaues zwischen 1200 and 1400* dans : *Problemy interpretacji dzieła sztuki i jego funkcji społecznych*, Poznan, 1980.
- ZASKE N., *Mittelalterliche Backsteinstädte der Hanse*, dans : *Wissenschaftliche Zeitschrift der Universität Jena*, XXX, 1981 3-4.
- ZASKE N. & R., *Kunst in Hansestädte*, Leipzig, 1985.

2.2. A l'échelon national, régional, provincial

- Belgische steden in reliëf. Plannen opgenomen door de Franse militaire ingenieurs, XVII^e - XIX^e eeuw*, Brussel, 1965.
- BUYLE M., COOMANS Th., ESTHER J. et GENICOT L.F., *Gotische architectuur in België*, Tielt, 1997 ; édition française *Architecture gothique en Belgique, Bruxelles, 1997*.
- CARSON P., *In Eindelooze Verscheidenheid. Een historisch fresco van Vlaanderen*, Leuven-Tielt, 1989
- CARSON P. *Flanders in Creative Contrasts*, Leuven-Tielt, 1989.
- CLEMEN P. e.a., *Belgische Kunstdenkmäler*, München, 1923.
- DE DIJN C.G., *Monumentenverrekeningen 1975* (Kunst en Oudheden in Limburg), Hasselt, 1975.
- EVERBECK E., *Die Renaissance in Belgien und Holland*, 4 vol., Leipzig, 1884-90.
- EVERBECK E., *L'Art en Belgique*, Bruxelles, 1901-02.
- DEVLEIGHER L., *Beeld van het Kunstbezit. Inleiding tot een inventarisatie. Deel 1. Kunstpaarmonium van West-Vlaanderen*, Tielt-Den Haag, 1965..
- FIERENS P. e.a. *L'Art en Belgique*, 3^{ème} ed., Bruxelles, 1957.
- GWILT J., *The Encyclopedia of Architecture. The complete Guide to Architecture from Antiquity to the Nineteenth Century*, London, 187; reprint, New York, 1982,
- JANSE H., *Bouwers en bouwen in het verleden. De bouwwereld tussen 1000 en 1650*, Zaltbommel, 1965.
- JANSE H. - HART L.J., *Torens*, Amsterdam, 1977.
- LAMBERTY M. - LISSENS R.F. (ed.), *Vlaanderen door de eeuwen heen, I*, Amsterdam-Brussel, 1951.
- LEMAIRE R. e.a., *Gids voor de Kunst in België*, Antwerpen, 1963.

- LEURS St., *Geschiedenis van de Vlaamsche Kunst*, 2 vol., 's Gravenhage, s.d.
- LEURS S. e.a., *Geschiedenis van de Vlaamse Kunst*, Antwerpen, s.d.
- LEURS S. , *Geschiedenis van de bouwkunst in Vlaanderen van de 10e tot het einde van de 18e eeuw*, Antwerpen, 1946.
- LUTHGEN E., *Belgische Baudenkmäler*, Leipzig, 1915.
- SCHAYES A.G. B., *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840). Traduction en anglais par AUSTIN H, dans : Weale's Quaterly Papers on Architecture, London, 1845.
- SCHAYES A.G.B., *Histoire de l'architecture en Belgique*, , 4 vol., Bruxelles, 1852.
- VAN AERSCHOT S. -VAN TYGHEM F., *Gotisch bouwen in Brabant* dans : *Openbaar Kunstbezit*, 1980, p. 123-160.
- VAN DE WALLE A.L.J., *Geschiedenis van de Bouwkunst in België*, Brussel, 1951.
- VAN DE WALLE A.L.J., *l'et Bouwbedrijf in de lage Landen tijdens de Middeleeuwen*, Antwerpen, 1959.
- VAN OVERSTRAETEN J. - GERITS J., *Gids voor Vlaanderen. Toeristische en cultuurhistorische encyclopedie van de Vlaamse gemeenten*, Antwerpen, 1985.
- VERMEULEN A. e.a., *De Leie, Natuur en Cultuur*, Tielt, 1986.

3. Iconographie , Descriptions, documents graphiques et photographiques

3.1. *Anthologie de Récits de voyages en Belgique* publiés par :

- CUVELIER J., dans : *Bulletin historique de Rome*, 1926, VI, p. 121-144
- HALKIN L., dans : *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, 1946, XVI, p. 47-76
- DE GROOTE H., dans : *Revue belge de philologie et histoire*, 1948, XXVI, p. 118-135.

3.2. *Ancien régime*

3.2.1. XVIème siècle

- GUICCIARDINI L., *Descrittione di tutti i paesi Bassi*, Anvers, 1567.
- GUICCIARDINI L., *Description de tous les Pays-Bas*, Amsterdam, 1625.
- de DEVENTER J., *Atlas des villes de Belges au XVIe siècle*, Bruxelles, 1885-125.
- BRAUN G. et F. HOHENBERG, *Civitates Orbis Terrarum*, 6 tomes, 1572-1618.
- GORIS A. et G. MARLIER, *Albert Dürer. Journal de voyage dans les Pays-bas (1520-1521)*, Bruxelles, 1937.

3.2.2. XVIIIème siècle

BLAEU J., *Belgica Regia - Belgica foederata*, 2 volumes, Amsterdam, 1604.

de BEAULIEU, *Plans et Profils,...des principales villes et lieux considérables du comté de Flandre*, (après 1662 : ouvrage conservé à Bruxelles, Bibliothèque royale.)

SANDERUS A., *Flandria illustrata*, 3 volumes, Coloniae Agrippinae, 2 vol, 1641-1644; réimpression anastatique, Tielt, 1973.

3.2.3. XVIIIème siècle

de CANTILLON, *Les délices du Brabant*, 4 vol., Amsterdam, 1737.

DESCAMPS J.-B., *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, Paris, 1759, nouvelle édition, 1792.

SANDERUS A., *Verheerlykt Vlaandre*, Leiden-Rotterdam, 1735.

3.3. à partir de 1830

3.3.1. XIXème siècle

BRUYLANT E., *La Belgique illustrée*, Bruxelles, 1890-1891

VAN YSENDIJK J.J., *Documents classés de l'art dans les Pays-bas du Xe au XVIIIe siècles*, Anvers, 1880-89. (Planches Photos)

3.3.2. XXème siècle

DUMONT-WILDEN, *La Belgique illustrée*, Paris, 1912.

van der LINDEN H., *Album historique de la Belgique*, Bruxelles, 1910.

OBREEN et van der LINDEN H., *Album historique de la Belgique*, Paris-Bruxelles, 1912.

4. Beffrois, halles, hôtels de ville...

4.1. Terminologie :cf. INTRODUCTION

4.2. Histoire et architecture

BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Arras, 1948.

DANHIEUX L., *Opkomsf en bloei van de belforten, hun befeckenis*, dans : West-Vlaanderen, XI, n° 61, 1962.

DELMELLE J., *Hôtels de ville de Belgique*, Bruxelles, 1975.

DEVLIEGHER L., *Zes herbouwde belforten in Vlaanderen*, dans : Bulletin van de Koninklijke Oudheidkundige Bond (KNOB), 1946, p. kol. 16-174

DELEPIERE A.M., HUYS M., LION M. et VAN AERSCHOT S., *De stedelijke nederzettingen aan de Leie. Belforten en Hallen, Stadhuisen en stadshuizen* dans : De Leie. Natuur en Cultuur, Tielt, 1986, p. 149-161.

DELEPIERE A.M.- VAN AERSCHOT- VAN HAEVERBEECK S. et

DELACROIX -VANDALLE C. - LAGET P.-L., *De Westhoek. Tussen de IJzer en het kanaal van Duinkerke*, s.l., 1995,

De Westhoek over de landsgrenzen heen, p.3-15

Stedelijke omgeving p. 16 e.v., Belforten, p. 28

IDEM, *Flandre entre Yser et Cana/ de Furnes. Nord et Flandre occidentale*, (Images du patrimoine n°150), 1995.

Un pays façonné par l'histoire p. 3-13,

Formes urbaines, p. 14 svt, Beffrois, p. 26.

- DEVOS P., De gemeentehuizen van Oost-Vlaanderen, Inventaris van het Kunstpatrimonium van Oost-Vlaanderen, XII, Gent, 1982.
- Die Bau-und Kunstdenkmale in der DDR. Hauptstadt Berlin I.*, Berlin, 1983.
- DUMONT G.H., Belfrois et Hotels de Ville de Belgique, Bruxelles, (1975).
- GWILT J., *Encyclopedia of Architecture. The complete Guide to Architecture from Antiquity to the Nineteenth Century*, London, 1867; reprint : New York, 1982, (*Belfrys*, 561/ p. 242).
- MICHEL E., *Hôte/s de ville et beffrois de /a Belgique*, Paris-Bruxelles, 1912.
- NAGEL G., *Das mittelalterliche Kaufhaus und seine Stellung in der Stadt*, Berlin, 1917.
- OSTYN D. - LENS A., *Belforten. Kataloog van de tentoonstelling bij de 600e verjaring van het Lierse Belfort 7369-1969*, s.l., 1969.
- OSTHOFF G. - SCHMITT E., *Handbuch der Architektur, Teil IV, Halbband 3, Markthallen und Plätze*) Darmstadt, 1884.
- PEVSNER N., *A History of Building Types*, London, 1976. 15. Markets halls, conservatories and exhibition buildings, p. 235-256.
- SCHRODER F., *Die gotischen Handelshallen in Belgien und Holland*, München-Leipzig, 1914.
- WAGNER-RIEGER R., *Wiens Architektur im 79. Jahrhundert*, Vienne, 1970
- YARWOOD D., *The Architecture of Europe*, London, 1974, p. 481-482.

II. ETUDES LOCALES

Aalst/ Alost

- BAERT K., DAUWE J., DE VOS I., HEIREMAN K., *Aalst in kaart, beeld, prent*. Catalogus, 1976.
- Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 5n 7. Provincie Oost-Vlaanderen. Arrondissement Aalst*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Gent, 1978, p. 20-25.
- COURTEAUX F., *Het Aalsterse Schepenhuis, oudste der Nederlanden in Toerisme in Oostvlaanderen, 1963/3*.
- COURTEAUX F. - VAN LUL A., *Aalst een eeuw evolutie*, Aalst, 1956.
- DEVOS P., *De gemeentehuizen van Oost-Vlaanderen*. Inventaris van het Kunstpatrimonium Provincie Oost-Vlaanderen, XVI, Band 1), Gent, 1982, p. 25-72.
- DE POTTER F. - BROECKAERT J., *Geschiedenis der stad Aalst*, I, 1873-1877.
- DE POTTER F. - BROECKAERT J., *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen , Vijfde Reeks- Arrondissement Aalst*, Gent, 1896-I 900.
- D'HAESE R., *Het Schepenhuis van Aalst*, Aalst, 1984.
- DHANENS E., *Aanwijzende fotografische inventaris van het Belgisch patrimonium voor Kunst en Geschiedenis. Canton Aalst*, A.C.L., Brussel, 1950.
- GHYSENS J., *Aalst in oude prentkaarten. Aalst rond 7900*, Zaltbommel , 1971.
- GHYSENS J., *Geschiedenis der Straten van Aalst , (Reeks Groot-Aalst : een geschiedkundige verhandeling met inventarisatie van zijn straten en*

gebouwen), Deinze, p. 152-153.

SCHAYES A.G. B., *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p. 67.

VAN DER HEYDEN A., *Geschiedenis der stad Aalst*, Aalst, 1945.

* Patrimoine campanaire

DE SMEDT P., *Beiaard van Aalst*, Aalst, 1984.

HUYBENS G. (réd.), *Cariïons et tours de Belgique*, (Gand, 1994), p. 78.
avec **bibliographie et discographie.**

HUYBENS G. (red), *Beiaarden en torens in België*, (Gent, 1994), p. 78.

VAN ISEGHEM M., *Vlaamse Beiaarden en Kerkeklokken*, Gent, s.d., p. 93-95.

Antwerpen/ Anvers

Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 3n a. Provincie Antwerpen Stad Antwerpen, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Gent, 1976, p. 84-95.

DE LATTIN A., *De O.-L.-Vrouwkerk te Antwerpen* dans : Vereniging van de Oudheidkundige en geschiedkundige kringen van België. *Jaarboeken*. 2e zitting, Congres van Antwerpen, 27-31 juli 1947, II, Antwerpen, 951, p. 29-35.

GENARD P., *Notice sur les architectes Hermen (le vieux) et Dominique de Wagemakere* dans : Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie, IX, Bruxelles, 1870, p. 429 - 494.

GENARD P., Les architectes anversoïis au XVIe siècle. Notice dans : Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin. 3e série des Annales, 2e partie, Anvers, 1882, p. 413-422.

GENARD P., *Anvers à travers les âges*, 2 vol., Bruxelles, (1886-92).

HUYBENS G. (réd.), *Cariïons et tours de Belgique*, (Gand, 1994).

avec **bibliographie et discographie.**

HUYBENS G. (red), *Beiaarden en torens in België*, (Gent, 1994).

HYMANS , *Les villes d'art célèbres : Anvers*, Paris, 1914.

LEMAIRE R., *De O.-L.-Vrouwkerk van Antwerpen in het kader van de Brabantsche gothiek*, in *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, II, Leuven- Brussel, 1946, p. 677-695.

LEURS S. - PHILIPPEN L.J.M., *De kathedrale kerk van Onze Lieve Vrouw te Antwerpen*, Antwerpen, 1938.

LINNIG B. *Oud Antwerpen. Kerken en Kloosters*, Antwerpen, 1925.

LINNIG B. - MERTENS E., *Album historique de la ville d'Anvers*, Anvers, 1868.

PRIMS F., *Geschiedenis van Antwerpen*, 28 vol., Antwerpen, 1927-40.

PRIMS F., *De opbouw van O.-L.-V.-kerk (1400-1530)* in *Antwerpiensia*, XIII, 1939, Antwerpen, 1940, p. 54-62.

PRIMS F., *Bijzonderheden over O.-L.-V.-toren*, in *Antwerpiensia*, XVIII, 1947, Antwerpen, 1948, p. 233-237.

PRIMS F., *Gids van de O.-L.-Vrouwkerk*, Antwerpen, s.d.

- SCHAYES A.G. B., *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p. 64, notes 2; p. 124-144
- VAN BRABANT J., *Onze-Lieve-Vrouwekathedraal Antwerpen. Kunsthistorische aantekeningen*, Antwerpen, 1967.
- VAN BRABANT J., *De Onze Lieve Vrouwekathedraal van Antwerpen. Grootste gotische kerk der Nederlanden* Antwerpen, 1972.
- VAN BRABANT J., *Rampspoed en restauratie. Bijdrage tot de geschiedenis van de uitrusting en restauratie der O.-L.-Vrouwekathedraal te Antwerpen*, Antwerpen, 1974.
- VOET L. , *De Gouden eeuw van Antwerpen. Bloei en uitstraling van de metropool in de zestiende eeuw*, Antwerpen, 1972.

* Iconographie

- CORNETTE A.H., *Iconographie van Antwerpen. 774 oude stadsgezichten en plattegronden historisch toegelicht*, Antwerpen, 1933.
- DELEN A.J.J., *Iconographie van Antwerpen, Brussel, 1950.*

Brugge/ Bruges

- ALLAERT M.F., *Ghedenckboek van M. F. Allaert. Brugse kroniek over 1713- 1777*, dans : Bronnen en bijdragen tot de Vlaamse geschiedvorsching uitgegeven door het genootschap voor geschiedenis "Société d'Emulation te Brugge, 2, Brugge, 1953.
- CUSTIS C., *Jaer-boucken der stad Brugge ère éd.*, Bruges, 1899, 2ème éd., Liège, s.d.
- DELEPIERRE O., *Album pittoresque de Bruges, ou collection des plus belles vues et des monuments principaux de cette ville*, Bruges, 1837.
- DEVLIEGHER L., *De restauratie van het belfort te Brugge, enkele nota's*, dans : West-Vlaanderen, XI, 1962.
- DEVLIEGHER L., *Beeld van het Kunstbezit . Inleiding tot een inventarisatie Deel 1. Kunstpatrimonium van West-Vlaanderen*, Tielt-Den Haag, 1965..
- DEVOS P., CONSTANDT L. et ESTHER J.P., *Brugge, herwonnen schoonheid. Tien jaar monumentenzorg te Brugge*, Tielt-Amsterdam, 1975.
- DUCLOS A., *Bruges, histoire et souvenirs*, Bruges, 1910.
- GAILLARD J., *Ephémérides brugeoises*, Bruges, 1847.
- GAILLARD J., *Bruges et son histoire*, Bruges, 1847.
- GAILLARD J., *Revue pittoresque des ...ornements qui décoraient autrefois la ville de Bruges*, Bruges, 1850.
- GANSHOF F., *Les halles et le beffroi de Bruges* dans : Congrès archéologique de France, CXX, 1962.
- GILLIODTS-VAN SEVEREN L., *Inventaire des chartes, première série, treizième au seizième siècle (Inventaire des archives de la ville de Bruges. section première)*, 7 vol., Bruges, 1871-1878, passim.
- GILLIODTS-VAN SEVEREN L., *Mémoriaux de Bruges .(Essais d'archéologie brugeoise III)*, 2 vol; , Bruges, 1913-1920.
- GüRLITT C., *Brügge (Historische Städtebilder XII)*, Berlin, 1912.
- HYMANS H. , *Les villes d'art célèbres: Bruges et Ypres*, Paris, 1901.

GÜRLITT C., *Brügge (Historische Städtebilder XII)*, Berlin, 1912.
HYMANS H. , *Les villes d'art célèbres: Bruges et Ypres*, Paris, 1901.

LABARE J., *Klacht-redens, rymkundig op-gesteld, over het on-geluckigh afbranden van den weer-galozen hallenthoren der stad Brügge, 1741. La statue de Notre dame aux Halles*, dans : *Annales de la Société d'Emulation*, LX, 1910.

LETTS M., *Bruges and its past*, Bruges, 1924.

NORRO K., *Monumentenzorg te Brugge in de XIXe en XXe eeuw, historisch en kritisch onderzoek van Stadhuis, Griffie, Belfort*, Thèse de licence, non éditée, Université de Gand, 1970.

PEVSNER N., *A History of Building Types*, London, 1976, p. 236.

STROOBANT J., *Monuments et vues de Bruges*, s.d.

VAN DE CASTYNE O., *A travers Bruges, promenades artistiques et pittoresques*, 3ème éd., Bruxelles, s.d.

VERSHELDE, *Les anciens architectes de Bruges*, Bruges, 1878.

V.(erschelde) K., *De delvingen in en rond de Halle*, dans : *Rond den heerd*, XV, 1880.

WEALE J., *Bruges et ses environs*, Bruges, 1864.

WITTEVRONGEL-NORRO K., *Het brugs belfort na de recente restauratie in zijn oude glorie hersteld* dans : *Album Albert Schouteet*, Brugge,

1973.

* Iconographie

COQUYT V., *Elévation, plans et coupes des halles de Bruges*, Bruges, 1869.

MICHIELS M., *Iconografie der stad Brugge*, 3 vol., Brugge, 1964-1968.

RUDD J.B., *Collections des plans, coupes, élévations, voûtes, plafonds, etc des principaux monuments d'architecture et de sculpture de la ville de Bruges depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIè siècle*, Bruges, s.d. (1824)

* Patrimoine Campanaire, Carillon

HUYBENS G. (éd.), *Carillons et tours de Belgique*, (Gand, 1994), p. 85-86, **avec bibliographie et discographie.**

HUYBENS G. (éd.), *Beiaarden en torens in België*, (Gent, 1994), p. 85-86

De Brugsche Beiaard dans : *Encyclopedie, Vlaamse Beweging*, I, 1970, p. 238-239.

.DE BRUYNE L., *De stoere torens van Brugge*, dans : *Nieuw Vlaanderen*, VIII, 1942, n° 18.

GILLIODTS-VAN SEVEREN L., *Le carillon de Bruges (Essais d'archéologie brugeoise I)*, Bruges, 1912

PORTIER A., *Brugsche tooverklanken*, 1939.

UTEN F., *Georgius Du Mery me fecit Brugis anno 1748* dans : *West-Vlaanderen*, XI, 1962.

Klokkenspel en Beiaarden in West-Vlaanderen (Uitgave Westvlaamse Gidsenkring), 1993.

Daar mag de beiaard spelen (Brochure expliquant les carillons aux jeunes), 8, (Edition Dienst Musea Brugge).

Torengids. Verklaring van het beiaardspel., Assebroek, s.d.

Association pour la promotion du carillon et concerts ad hoc :

Brugse klokkenspelvereniging v.z.w. ter promotie van de beiaard en de beiaardconcerten, V. I. Dooms, Vestingstraat 73/77, 8310 Assebroek.

CD :The belfry bells of Bruges, CD 88 904, René Gailly. Carillonneur : A. Lombaert

Emanation, Waves of Music, Water and Wind, CD Digi Classics MB 201.

Carillonneur : A; Lombaert et le Noordzee Brassband Brugge.

Dendermonde / Termonde

BUYLE M. e.a., *Gotische architectuur in België*, (Tielt, 1997), p. 172 (ouvrage édité simultanément en français : *Architecture Gothique en Belgique*).

DELMELLE J., *Hôte/s de ville et maisons communales de Belgique*, Bruxelles, p. 87-88.

de PAUW N., *Histoire de la construction du Beffroi de Termonde (1373-1378)* dans : Gedenkschriften Oudheidkundige Kring Dendermonde, Série II, Vol. IV, p. 242-308. (1896 svf).

DEVOS P., *De gemeentehuizen van Oost-Vlaanderen*. Band 1. Inventaris van het Kunstpatrimonium van Oost-Vlaanderen, Gent, 1982

DHANENS E., *Dendermonde*. Inventaris van het Kunstpatrimonium in Oost-Vlaanderen IV, 1961.

DHANENS E., *Dendermonde. Het Stadhuis*, Tiré à part édité pour le Verbond voor Vreemdelingenverkeer en Toerisme Dendermonde (Service du Tourisme), s.d., 16 p.

DUMONT G.-H., *Beffrois et Hôte/s de villes de Belgique*, Bruxelles, (1975), p.151-152.

HUYBENS G. (éd.), *Carillons et tours de Belgique*, (Gand, 1994), p. 78, avec **bibliographie et discographie**.

HUYBENS G. (red), *Beiaarden en torens in België*, (Gent, 1994), p. 78.

Diksmuide/ Dixmude

AVILA B., DECORTE A., GYSELEN S., VANDAMME A., VAN MOEN R., *Stad Diksmuide*, 1952.

BOCQUET L. - HOSTEN E., *L'Agonie de Dixmude*, 1916.

CAFMEYER M., *In Diksmuide voor de oorlog van veertien*, Overdruk Biekerf, 1963.

DEMOEN H., *Het Diksmuide van toen*, Brugge, (1984).

DEMOEN H., *Wandeling binnen de Diksmuidse vestingen*, (Etude en vue de l'obtention du certificat de Guide Touristique), 1991, p. 17-18.

DE SEYN E., *Geschied-en Aardrijkskundig Woordenboek der Belgische gemeenten*, Tweede bijgewerkte uitgave, Turnhout, s.d., Eerste deel, p. 309-312.

FLOUR K., *Het stadsbestuur van Diksmuide door de eeuwen heen*, manu-

- script, 1956.
 HOSTEN E., *Het oud Diksmuide*, 1926.
 PIETERS R., *Geschiedenis van Dixmude naar de besfe oorkonden*, Dixmude, 1885.
 VANDEPUTTE O., *Gids voor Vlaanderen. Toeristische en culturele gids van de Vlaamse gemeenten*, Tielt, 1995, p. 326.
 VAN DORPE P., *Oud Diksmuide*, s.d.

* patrimoine campanaire :

- HUYBENS G.(réd), *Beiaarden en forens in België*, (Gent, 1994), p. 93
 HUYBENS G. (réd), *Cariïons et fours de Belgique*, (Gand, 1994), p. 93,

avec bibliographie et discographie .

Eeklo

- Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, LXVI, 1927, p. 28; LXVII, 1928, p. 60; LXVIII, 1929, 252-254, 425.
 DE SMET E., *Chronologie van Eeklose gebeurtenissen vanaf de Belgische onafhankelijkheid, 7934*, dans : *Ons Meetjesland*, XIV, 1981 2, p.2-10, p. 12-13.
 DE ROO S. - DE SMET E., *Het Eeklo van foen*, 1990, p. 545.
 DEVOS P., *De gemeentehuizen van Oost-Vlaanderen*. Inventaris van van het Kunstpatrimonium van Oost-Vlaanderen, XVII, Gent, 1982, p. 300-304.
 DHANENS E., *Eeklo* dans : *Toerisme in Oost-Vlaanderen*, IX, 1964, p. 40-43.
 RT L., *De geschiedenis van Eeklo*, dans *De Eeklonaar*, 1967-1973, p. 399, 406.
 LAMPAERT L., *De Geschiedenis van Eeklo*, 7 fascicules, (Eeklo), 1967-73, p. 38,89-90, 115, 195, 241, 326, 405-406.
 LAMPAERT L. - VAN DE BOUCHAUTE, *Eeklo in oude prentkaarten*, Zalt bommel, 1972.
 M EIREZONNE J., *De herstelling en uitbreiding van hef stadhuis in 1932* dans : *De Eeklose Dobbelgebakkene*, V, 1996/ 3, p. 128-131.
 NEELEMANS E., *Geschiedenis der Sfad Eecloo*, 2 vol., Eeclo, 1859.
 RYSSERHOVE A., *Oud Eeklo*, Maldegem, 1972, p. 19-22, 317.
 RYSSERHOVE A. - TONDAT R., *Eeklo in beeld en schrift*, dans : *Ons Meetjesland*, V - IX, 1972-I 976.
 STOCKMAN L., *Openbare werken in hef middeleeuwse Eeklo (1403-1500)* dans: *Appeltjes van het Meetjesland*, XVII, 1966, p. 191-205; p. 203.
 STOCKMAN L., *Vergroting van hef sfadhuis van Eeklo, bijbouwen van een raadkamer*, dans : *Biekorf*, LXXI, 1970, p.166 -168.

Gent/ Gand

- BAILLEUL B.- DUHAMEEUW A., *Een sfad in opbouw. Gent voor 1540*, Tielt, 1989.
 BAILLEUL B.- RAVESCHOT P., *Geeft hef secreef zijn geheimen prijs*, dans : *Stadsarcheologie*, VII/ 1984, I, p/ 37-51.
 BERGMANS P., *Le campanile du beffroi de Gand*, Gand, 1905.

Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 4 na. Provincie Oost-Vlaanderen. Stad Gent (De Kuip), Ministerie van de Vlaamse gemeenschap, Gent, 1976, p. 54-58.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand :

articles concernant le Beffroi : années 1905, 1908, 1911, 1912.

CLAEYS P., *Les momuments de /a ville de Gand*, Gand, 1905.

Gent, Duizend jaar kunst en cultuur, 3 vol. (*Exposition*), Gent., 1975.

De Gentenaren en hun Belfort, Tentoonstellingscatalogus Museum voor Volkskunde (Catalogue d'exposition), 1985.

DE POTTER F., *Gent van den oudsten tijd tot heden*, 8 vol., Gent, 1884-93.

DIENST ARCHEOLOGIE EN HISTORISCHE GEBOUWEN, *Belfort - Lakenhal - Mammelokker. Rapport van het oudheidkundig onderzoek voorafgaand aan de restaurafie*, (rapport suite à une demande de l'administration communale du 13 juin 1978), non édité.

FRIS V., *Bibliographie de /'histoire de Gand*, Gand, 1907.

FRIS V., *Histoire de Gand des origines jusqu'en 1913*, Gand, 1930.

FRIS V.- DE CRAMER R. , *Gand monumental et historique*, Gand, 1923.

Gand, guide illustré, publié sous les auspices de la Commission des Monuments, Gand, s.d.

Het Belfort, Dienst Monumentenzorg, 1996.

HYMANS L. , *Les villes d'art célèbres: Gand et Tournai*, Paris, 1902.

Inventaire archéologique de Gand. Catalogue descriptif illustré des monuments, oeuvres d'art et documents antérieurs à 1830, publié par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, Gand, 1897-1915.

NOWE H., *Het Belfort van Gent. De Lakenhalle. De Mammelokker*, Gent, 1949.

POULAIN N. (ed.) *Gent & Architectuur. Trots, schande, en herwaardering in een overzicht*, Brugge, (1985).

SCHAYES A.G. B., *Essai sur /'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p. 63-65.

STEYAERT J.J., *Volledige beschrijving van Gent*, Gent, 1857.

VAN DUYSSE H., *Gand monumental et pittoresque*, Bruxelles, 1885.

VAN LOKEREN, *Notice sur le beffroi de Gand* , dans : *Messenger des Sciences historiques de Belgique*, 1838.

Werken aan het belfort, Dienst Monumentenzorg en Stadsarcheologie, 1980.

Werken aan de beiaard, Dienst Monumentenzorg en Stadsarcheologie, 1981

Werken aan de draak, Dienst Monumentenzorg en Stadsarcheologie, 1980.

* Iconographie : *Atlas Goetghebuer* (Archives Ville de Gand : S.A.G.)

BERGMANS P. - CASIER J., *Anciennes vues de Gand. Album publié à l'occasion du centenaire de la Commission des monuments et des sites de Gand*, Gand, 1924.

BERGMANS P. - HEINS A., *Album du vieux Gand*, Bruxelles, 1913.

Herentals

- GORIS J.M., ' *n Stad maakt Geschiedenis* '. *Bijdrage tot de aloude geschiedenis van de Stad Herentals*, Herentals, 1969, avec **bibliographie exhaustive pour les publications antérieures à 1969** , p. 317-388.
- GORIS J., *De centrale ligging van Herentals op het einde van de 18de eeuw. Enkele algemene beschouwingen* , dans : U en Uw stad, II, 1976/3 p. 2-8.
- GORIS J., *Herentals monumentenstad*, Herentals, 1975.
- GORIS J., *Herentals : ontstaan en groei*, dans : Beeld van de Kempen, Kasterlee, 1976, p.241-242, avec résumés en français, allemand et anglais, p. 243, (ill. Hôtel de ville avec beffroi, p. 245).
- GORIS J.M., *Herentals goed bekeken*, Herentals, 1981, p. 21-23.
- GORIS J.M., *Oud Herentals II*, (Catalogue d'exposition), Herentals, 1975,
- GORIS J.M., *Oud Herentals III*, (Catalogue d'exposition), Herentals, 1978.
- GORIS J.M., *Onze-Lieve-Vrouw van het stadhuis te Herentals*, dans : Historisch jaarboek van Herentals, V, 1990, p. 149-174.
- LEURS S. (red.). *De Kempen*, Antwerpen, s.d.
- NOEL F. - van der STREEK, *Herentals een stad met karakter*, Brussel, 1978 (Gemeentekrediet van België : brochure éditée à l'occasion de la visite royale du 17 mai 1978).
- Oud-Herentals*, Herentals, 1977.
- VERHAEGEN H., *Enkele juridische aspecten i.v.m; instellingen in de stad Herentals gedurende de Middeleeuwen en het Ancien Régime* , dans : *Standen en landen*, LXII, 1973, p. 105-149.

*patrimoine campanaire, carillon

- GORIS J., *Historiek van de Herentalse beiaard (ca. 1541-1965)*, Herentals, WV, s.d. (1965)
- GORIS J.M. , *De beiaard en "de Salm" van Herentals. Enkele losse historische beschouwingen* dans : GEEL, XXVI, 1989, p. 101-118.
- HUYBENS G. (réd.), *Beiaarden en Torens in België*, (Gent, 1994) , p. 105
- HUYBENS G. (réd.), *Cariïons et tours de Belgique* , (Gand, 1994), p.105, **avec bibliographie et discographie**

leper/ Ypres

- BAILLEUL J.M., *Problematiek omtrent de wederopbouw van België na de eerste wereldoorlog : casus leper en omgeving (1918-1924)*, Thèse de licence non éditée, R.U.G. (Université de Gand), 1976.
- Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 11 n1. Provincie West-Vlaanderen. Arrondissement leper. Kanton leper*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Turnhout, 1987. *Ville: introduction* p. 2- 25, *Beffroi- halle...*p. 118-132. (avec sommaire en anglais)
- BRAS A. - CORNILLIE J., *Geschiedenis van de Lakenhalle te leper vanaf den opbouw tot onder den wereldoorlog*, leper, s.d.
- BREYNE A., *Luister van leper*, (Brochure uitgegeven op initiatief van het Stadsbestuur leper ter gelegenheid van Monumentendag

- 1996), leper, 1996.
- CONSTANDT H., *leper in het monumentenjaar*, 1975, p. 5-10.
- DE CEULENEER, *Ypres* et ses monuments dans Bulletin de la Gilde de St.-Thomas et de St-Luc, ii, 18971-73, p. 154-174.
- De SMIDT F., De *wederopbouw van halle en belfort te leper* dans : *West-Vlaanderen* , 1954, p. 134-135.
- DEVLIEGHER L., *Beeld van het Kunstbezit*. Inleiding tot een inventarisatie. Deel 1. Kunstpatrimonium van West-Vlaanderen, Tiel - Den Haag, 1965.
- DEVLIEGER L., *Zes herbouwde belfortrn in Vlaanderen*, dans : Bulletin Koninklijke Oudheidkundige Bond (KNOB), VI/ 17, 1964, p. 169-174.
- DEWILDE J., *Restauratie van de leperse Schepenkamer, 1861-1969*, s.l., s.d.
- DUMONT G.-H., *Beffrois et Hotels de Ville de Belgique*, Bruxelles, (1975), p. 163-167.
- HEISTERCAMP M. , *Wederopbouw van leper na de eerste wereldoorlog*, Thèse de licence non éditée, Université KUL (Leuven), 1979.
- HYMANS H., *Les villes d'art célèbres: Bruges et Ypres*, Paris, 1901.
- leper. Een Pitkin-Gids met plattegronden van de stad en van de slagvelden*, (Andover, Hants, 1995)
- LAMBIN. , *Mémoire sur la halle aux draps d'Ypres*, dans Mémoires de la Société des Antiquaires de Morinie, Tome I, s.d.
- LAMBOTTE P., *Ypres* , dans : *La Belgique héroïque et martyre. L'Art et le Artistes*, Numéro spécial, Paris, 1915, p. 51-55.
- SCHAYES A.G. B., *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p. 67-69.
- SLOSSE P., *Wegwijs in leper*, Brugge, 1987.
- SMETS M., *Resurgam. De Belgische wederopbouw na 1914*, Brussel, 1985.
- STIJNEN H. , *Opvattingen over het herstel van de hal te leper* dans : *Wonen / TABK*, 4-5, 1983, p. 32-43.
- STIJNEN H. e.a., *Het verwoeste gewest 15/18. The devasfated region*, Brugge, 1985.
- TOPHAM FORREST G., *The Rebuilding of Ypres* dans: *Journal of the Royal Institute of British Architects*, Vol. XXXI, 3rd series n° 3, 1923, p. 61-72.
- VAN DEN PEEREBOOM J., *Ypiana*, 2 vol., Bruges, 1871.
- VAN DEN PEEREBOOM J., *Les halles d'Ypres*, Ypres, 1878.
- VAN HOUTTE J.A., *leper door de eeuwen heen*. dans : *Prisma Geschiedenis van leper*, leper, 1974, p. IX-XXI.
- VAN REMOORTERE J. , *leper*, Tiel-Amsterdam, 1980.
- VAN RENINGHE de VOYRIE C., *Ypres et l'oeuvre de J. Coomans* dans: *La Revue Générale*, LXXI, 1938, p. 122-125.
- VERHAEGHEN P. , *Faut-il reconstruire /es monuments d'Ypres ?* dans: *la Revue Générale*, CVI, 1921, p. 61 I-622.
- VERON DE DEYNE M. , *Ypres avant et après la guerre mondiale. Monographie illustrée de 722 photographies*, Liège, 1919.
- Ypres dans la guerre et dans la paix. Un Guide Pitkin avec cartes de la*

ville et des champs de bataille, (Andover, Hants, 1995).
Ypres in War and Peace. A Pitkin Guide with city and battlefield maps
(Andover, 1995).

* Iconographie

GOETGHEBUER *Monuments des Pays-Bas*

CONSTANDT H., MUS O., VANDENBUSSCHE P., *Het leper van toen. Een verzameling foto's en prentbriefkaarten, voorzien van historische gegevens*, Brugge, 1984.

BOUTRY J., *Vieux Souvenirs d'Ypres, 50 Croquis à la plume d'après nature*, Arras, 1885.

* Brochures

Streekbezoekerscentrum voor leper en de Westhoek :
leper, Ypres, Ypern 1998-1999.

De Westhoek, pure verwondering, Vakantiegids 1998

Nouveau musée établi dans la Halle-aux-Draps :

In Flanders Fields Museum. (Lakenhallen leper), *Knack Special*, 8 april 1998.

Interactive Museum WW I. Discover the Great War through little eyes, s.l., s.d. (1998).

Kortrijk / Courtrai

Facetten van het bouwkundig erfgoed. I. Stadsgezichten Diest-Halle-Kortrijk- Veurne, i.o. v. het Ministerie van de Nederlandse Cultuur, Gent, 1978.

de BETHUNE J., *Mercurius op het Halletorentje in Kortrijk* dans : *De Leie gouw*, XXV, 1983, p. 191-194.

DEWILDE B., *Gids voor Groot-Kortrijk*, Antwerpen, 1982.

De Halletoren dans : brochure *Open Monumentendag 1995*, Dienst Cultuur, Stad Kortrijk, 1995.

DESPRIET Ph., *2000 jaar Kortrijk*, Sint-Baafs-Vijve, 1990.

DE POTTER F., *Geschiedenis der Stad Kortrijk*, Gent, 1873-1876, 4 vol. (édition anastatique, Brussel, 1975).

DOBELAERE - CAULLET G., *Guide illustré de Courtrai, Ypres-Courtrai*, 1910.

DUMONT G.-H., *Beffrois et Hôtels de Ville de Belgique*, Bruxelles, 1975 (à contrôler), p. 72-74.

HUYSENTRUYT J., *Herinneringen aan Kortrijk 1900-1940*, Bellegem, 1981.

THURMAN P., BONCQUET P., GRUWEZ, *Kortrijk*, Brugge, (1989).

MADDENS E. (éd.), .e.a., *De geschiedenis van Kortrijk*, (Tielt, 1990).

Oud-Kortrijk. (Exposition...), Kortrijk, Stadsmuseum, 1972.

PROVOST O., *I. Mante en Kalle (Le Jacquemart de Dijon) - II. Vroeger en nu, - III. Folklore en gedichten*, Kortrijk, 1949.

SEVENS T., *Het herbouwen van der halle omstreeks het midden der XVIde eeuw*, dans : GOKKH, II, 1922, p. 53-62.

- SEVENS T., *Wat is er van Manten en Kalle ?*, GOKKH, III, 1923, p. 79-92; IV, 1924, p. 41-44.
- WARLOP E., *Het charter van Filips van Elzas voor Kortrijk (1190)* dans : De Leiegouw, IV, 1962, p. 55-62.

* iconographie

VAN HOONACKER E., *Ikouografie van Kortrijk en omgeving 1200-1900*, Kortrijk, 1977.

* Patrimoine campanaire , carillon

HUYBENS G. (réd.). *Cari//ons et tours de Belgique*, (Gand, 1994) , p. II 1, **avec bibliographie.**

HUYBENS G. (réd.), *Beiaarden en torens in België*, (Gent, 1994), p. 111.

"Torenmuziek 1997". *De Kortrijkse Beiaarden. De Halletoren*, Dienst Cultuur Stad Kortrijk, Kortrijk, 1997

Leuven/ Louvain

BERGMANS A. (réd.), *Leuven in de late middeleeuwen. Dirk Bouts. Het laatste Avondmaal.* , (Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Afdeling Monumenten en Landschappen, Tielt, 1998.

en particulier les chapitres suivants :

MONDELAERS L. , *Het stedelijk landschap in vogelvlucht*, p. **24-37** ;

HORSTEN M., *Ter ere van God en van de Stad : de bouw van de nieuwe Sint-Pieterskerk*, p. **38 - 51.**

BOONEN L., *De torenpartij van de Leuvense Sint-Pieterskerk*, notice non éditée, Leuven, 1980.

Bouwen door de eeuwen heen. Deel 1. Provincie Brabant. Arrondissement Leuven, Ministerie Nederlands Cultuur, Luik, 1971, p. 218-221.

Dictionnaire des églises de Belgique, Luxembourg, Paris 1970.

HALFLANTS J., *Les tours de l'église Saint-Pierre à Louvain avant leur effondrement* dans : Le Folklore brabançon, Bruxelles, 1962.

HUYBENS G. (réd.), *Cari//ons et tours de Belgique*, (Gand, 1994), p. 115-116, **avec bibliographie et discographie.**

HUYBENS G. (réd.), *Beiaarden en torens van België*, (Gent, 1994) p. 115-116.

MAERE R., *Maquette des tours de l'église Saint-Pierre à Louvain et l'emploi de maquettes en architecture* dans : Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, Bruxelles, 1936.

MELLAERTS D., *DE Sint-Pieterskerk te Leuven. Architectuur en Kunstpatrimonium*, Leuven, 1998.

MERTENS J., *De Sint-Pieterskerk . De romaanse krocht en de oudere Sint-Pieterskerk te Leuven.* V.S.P. - reeks, Leuven, 1958.

SCHAYES A.G. B., *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p. 64, note 2, p. 108-118.

VAN EVEN E., *Louvain monumental*, Bruxelles, 1860.

- VAN EVEN E., *Louvain dans le passé et dans le présent*, Louvain, 1895; réimpression anastatique, Louvain (1967).
 VAN UYTVEN R. (ed.), Leuven 'de *beste stad van Brabant*', Leuven, 1980.

Lier/ Lierre

- BERGMANN A.**, *Geschiedenis der stad Lier*, Antwerpen, 1873.
Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 13 n1. Provincie Antwerpen. Arrondissement Mechelen. Kanton Lier, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Turnhout, 1990, p. 216-219.
 CAREELS E., *Hôtel de ville et beffroi à Lierre* dans *L'Emulation*, 1909, p.33 et pl. XXV-XXVII.
 CEULEMANS L., *Wandelingen door Lier*, Lier, 1980.
 DE BRUYN A., *Het sfadhuis van Lier* dans : *Gentse Bijdragen tot de kunst geschiedenis*, XXIII, 1973-75, p. 223-240.
 DONNET F., *Inventaris der kunstvoorwerpen bewaard in de openbare gebouwen, Provincie Antwerpen, 1914*, p. 1132-1 145.
 DUMONT G.-H., *Beffrois et Hôtels de Villes de Belgique, (1975 ?)*, p. 106-110.
 LENS A., *Het sfadhuis te Lier* in 't Land van Ryen, 1951, p. 49-66.
 LENS A., *Lier, Sfadhuis en belfort* dans : *Toerisme Provincie Antwerpen, mei 1975/ 2*.
 LENS A., *Lier voorheen en nu*, Antwerpen-Roeselare, 1989.
 LENS A. - MORTELMANS J., *Gids voor Oud Lier*, Antwerpen, 1980.
 LEURS S., *Lier*, Antwerpen, 1935.
 MAST E., *Geschiedkundig Liers dagbericht*, Lier, 1888.
Monumenten provincie Antwerpen-België, 1975, p. 15-1 6.
 OSTYN D., *Het Liers Belfort 600 jaar* in 't Land van Ryen, 1969, p. 148-152.
 OSTYN D. - LENS A., *Tentoonstelling Belforten*. (Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du 600ème anniversaire du beffroi de Lierre), Lier, 1969.
 REDIG M.H.A., *Notice sur la tour de l'hôtel de ville de Lierre*, dans: *Annales de l' Académie d'Archéologie de Belgique*, t. VI, Anvers, 1849.
 VAN LOM Ch., *Beschrijving der Sfad Lier in Brabant*, 's Gravenhage, 1740.
 VERHULST A. - DUVOSQUEL J.M. (ed.), *Historische stedenatlas van België. Lier*, Brussel, 1990.

* Iconographie

- LENS A. - MORTELMANS J., *Lier in oude prentkaarten*, vol. II, Zaltbommel, 1979.

Lo-Reninge

- DELEPIERE A.M.- VAN AERSCHOT- VAN HAEVERBEECK S.** et
 DELACROIX -VANDALLE C. - LAGET P.-L., *De Westhoek. Tussen de IJzer en het kanaal van Duinkerke*, s.l., 1995,
 De Westhoek over de landsgrenzen heen, p.3-15
 Stedelijke omgeving p. 16 e.v., Belforten, p. 28
 IDEM, *Flandre entre Yser et Canal de Furnes. Nord et Flandre occidentale*,

- (Images du patrimoine n° 150), 1995.
- DEVLIEGHER L., *Beeld van het kunstbezit. Kunstpatrimonium in West-Vlaanderen. Deel 7*, Tielt, 1965, p. 91.
- DEVLIEGHER L., *25 jaar monumentenzorg in West-Vlaanderen (1950-1975)*, Brugge, 1975.
- DUMONT G.-H., *Beffrois et Hôtels de Vi//es de Belgique*, Bruxelles, (1975), p. 111-112.
- SMETS M., *Resurgam. de belgische wederopbouw na 1974*, (Brussel), 1985.
- STIJNEN H., CHARLIER G., BEULLENS A., *Het verwoest gewest 15/18. The devastated region*, Brugge, 1985.
- VAN ACKER J. e.a., *Lo, Parel van de Westhoek 7089-7989*, Lo, 1990.
- VANDEPUTTE O. (réd.), *Gids voor Vlaanderen. Toeristische en culturele gids van de Vlaamse gemeenten*, Tielt, 1995, p. 762.
- Dossier introduit pour /a protection du site urbain*, réalisée en 1994 (cf. supra).
- Brochures et Dépliants touristiques
- LO dans la brochure *Veurne-Ambacht*, éditée à 50.000 exemplaires par Vereniging voor Vreemdelingenverkeer Veurne-Ambacht, 1994.
- Lo-Reninge, dépliant multilingue édité par VW Lo-Reninge VZW "Stadhuis", *Hotel, Restaurant, Tea Room*, Markt 1, 8180 Lo-Reninge
- Mechelen/ Malines**
- BRENDERS F.**, *Het 'Stadhuis' van Mechelen. Groei, ver-val en restauratie* dans : M&L, Monumenten en Landschappen (Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, AROHM), VI, 1987/14, p.
- DUMONT G.-H., *Beffrois et Hôtels de Vi//es de Belgique*, (1975), p. 120-125.
- EEMAN M.**, *Het stadhuis, de voormalige Lakenhal, Grote Markt 27*, dans Open Monumentendag 1995 Mechelen. Burgerlijke Openbare Gebouwen,
- GODENNE L., *Malines, jadis et aujourd'hui*, Malines, 1908, p. 63-131.
- INSTALLÉ H., *De Mechelse Belfortstrijd (1777)* dans ; Vlaanderen, XXXIII, 1984, p. 242 - 250.
- KOCKEN M., *Gids voor oud Mechelen*, Antwerpen, 1981. 1989.
- KOCKEN M., *Gids voor oud en groot Mechelen*, Antwerpen-Rotterdam, 1989.
- LAENEN J., *Geschiedenis van mechelen tot op het einde der Middeleeuwen*, 2 vol., Mechelen, 1926.
- LEURS C., *Mechelen*, Antwerpen, 1923.
- NECKERS J., *Mechelen zoals J.B. De Noter het zag*, 3 vol., Mechelen, 1980-81.
- SCHAYES A.G. B., *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p.103-104. 108-118.
- VAN CASTER G., *Guide historique et description des monuments*, Bruges, 1887.
- VERLEYEN F. - DECRETON J., *Mechelen*, Tielt, 1987.
- VERMOORTELT F., *Het Mechelen van toen*, Brugge, 1984.

VERMOORTEL F., Mechelen, de *memoires van een stad*, Brugge, 1986.

* Iconographie

DE NOTER J.B., *Vues de Monuments de Malines*, 507 aquarelles, XIXème (archives "Stadsarchief Mechelen / S.A.M.)

MARDULYN J.F., *Malines et ses environs*. 119 dessins et lavis (S.A.M.)

VAN DEN EYNDE A.J.A., *Bâtiments civils et militaires, églises, chapelles, couvents et hospices en et hors ville*, 3 albums et dessins au lavis, XIXème s. (S.A.M.)

* Beffroi de halle (Hôtel de ville actuel)

Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 9 n. Provincie Antwerpen. Stad Mechelen. Binnenstad, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap Gent, 1984, p. 172- 179.

DE ROO R., *Het stadhuis van Mechelen*, in *Driemaandelijks Tijdschrift van het Gemeentekrediet van België*, n° 75, okt. 1965, p. 199-212.

de WOUTERS de BOUCHOUT, *Vielle halle ou nouvel hôtel de ville à Malines*, dans *Bulletin des Métiers d'art*, XII, 1911, p. 353-371.

VAN BOXMEER Ph., *L'ancien Palais du Grand Conseil de Malines*, dans : *Bulletin des Métiers d'Art*, III, 19031 5-6, p. 3-23.

VAN BOXMEER Ph., *Ce que révèlent /es ruines du palais du Grand Conseil à Malines*, dans : *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheid kunde, Letteren en Volkskunde*, XIV, 1904, p. 172-184.

VAN CASTER G., *Projet d'appropriation et de restauration des Halles de Malines*, Mechelen, 1912.

* Beffroi d'église : tour de la cathédrale Saint-Rombaut.

Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 9 n. Provincie Antwerpen. Stad Mechelen. Binnenstad, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Gent, 1984, p. 434-444

GUERARD A., *Monographie ou description historique et complète de l'église de St. Rombout à Malines*, Malines, 1866.

GODENNE W. (ed.) *Toren en Beiaard te Mechelen*, toegelicht door J. Laenen, foto's van C. Joosen, Brussel, s.d. (probablement 1937).

HUYBENS G (éd.), *Cariï/ons et tours de Belgique*, (Gand, 1994), p. 124-125., **avec bibliographie et discographie.**

HUYBENS G. (éd.), *Beiaarden en torens van België*, (Gent, 1994), p. 124-125.,.

LAENEN J., *Histoire de l'Eglise Metropolitaine de Saint-Rombaut*, 2 vol., Malines, 1919 - 20.

LEMAIRE R., ROGGEN D et LEURS C., *Bij het ontstaan der Brabantse Hooggotiek*, Antwerpen, 1944.

STEURS F., *De toren van de Sint-Romboutskerk te Mechelen*, Mechelen, 1879.

T(AMBUYSER) R., *Sint-Romboutsmetropool te Mechelen*, Mechelen, 1965.

VAN LANGENDONCK L., De *St.-Romboutstoren* te Mechelen, *Kritiek van de bronnen - beschrijving - bouwgeschiedenis- bouwmeesters-verge lijking met andere torens uit dezelfde periode. deel I : tekst*, thèse de Licence non éditée Université KUL, 1984.

VERHAVERT F. , *Geschiedenis der Metropolitane kerk van de H. Rumoldus; de oude en de nieuwe toren te Mechelen*, Mechelen, 1914.

* Patrimoine campanaire et carillon

GODENNE W.-JOOSSEN H., *Jubileumboek 1922-1972 van de Kon. Beiaardschool "Jef Denyn" te Mechelen*, Mechelen, 1973.

VAN DOORSLAER G., *Les carillons et carillonneurs à Malines*, Malines, 1896.

VERMOORTELT F., *St.-Romboutstoren en zijn beiaard*, Brugge, 1987.

Menen/ Menin

DELMELLE J., *Hôtels de ville et maisons communales de Belgique*, Bruxelles, 1975, p. 76.

DE TAEVERNIER M., *Het belfort van Menen* dans : 't Wingheroen, Tijdschrift van de Heemkundige Kring Rembry- Barh te Menen, XX, 1996/2 (juillet)

DEVLIEGER L., *Beeld van het kunstbezit. Inleiding tot een inventarisatie. Kunstpatrimonium in West-Vlaanderen*, Tielt, (1965), p. 93.

DUMONT G.-H., *Beffrois et Hôte/s de Vi//es de Belgique*, Bruxelles,(1975), p. 128.

ENLART C., *Hôtels de ville et beffrois*.

HUYBENS G. (réd.), *Carillons et fours de Belgique*, (Gand, 1994) ,p. 126-127,avec bibliographie pour le patrimoine campanaire + discographie

HUYBENS G. (réd.), *Beiaarden en torens in België*, (Gent, 1994), p. 126-127 + idem..

REMBRY A.- BARTH, *Histoire de Menin*, Bruges, 1881

VANSTEENKISTE R., *Geschiedenis van Meenen*, s.l., 1950., p. 29-37.

VERMEULEN A. e.a., *De Leie, natuur en cultuur*, Tielt, p. 92-100.

* Brochures touristiques

Menen, een bezoekje waard (1988), version néerlandaise; version française: "*Menin, une ville qui faut /a peine*".

Menen / Menin (B), A la découverte de 9 siècles d'histoire.

Menen. Wandelen door 900 jaar geschiedenis.

Leievallei. Wervik, Menen, Kottrijk, Waregem.

*Archives (Stadsarchief)

Comptes de la ville : 1609-16

Nieuwpoort/ Nieuport

Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 8n. Provincie West-Vlaanderen. Arrondissement Veurne, Ministerie van de Vlaamse gemeenschap, Gent, 1984, Ville : Introduction p.314-322,Beffroi-Halle p. 343-347.

- DEGRYSE R., *Nieuwpoort* in Belgische steden in reliëf. Plannen opgenomen door de Franse militairen, XVIIde-XVIIIde eeuw, Brussel, 1965, p. 107-113.
- DEVLIEGHER L., *Beeld van het kunstbezit. Inleiding tot een inventarisatie.* Kunstpatrimoineum in West-Vlaanderen I, Tielt-den Haag, 1965, p. 94.
- DEVLIEGER L., Zes *herbouwde belfortrtn in Vlaanderen*, dans Bulletin Koninklijke Oudheidkundige Bond (KNOB), VI/ 17, 1964, p. 169-174.
- DIRIKEN P., Geogids. *Nieuwpoort*, Geotoerisme, 3ème edition, s.l., 1996, p. 51-52.
- LOPPENS K., *Geschiedenis van Nieuwpoort*, Koksijde, 1953.
- (MEYNNE A.J.), *Histoire de /a ville de Nieuport*, dans : Lectures de la Plage, série historique, vol. 2, Bruges, 1876.
- Nieuport, avant et après la guerre 1914-1918. Before and after the war*
1914-18,
(O.N.I.G. Sites de guerre) Bruxelles, s.d. (192 ?).
- TERMOTE J. red., *Tussen land en zee. Het duingebied van Nieuwpoort tot De Panne*, Tielt, 1992, p.66-71, 106-109.
- VIERIN J., *Nieuport-Ville, Projet de reconstruction . Rapport.* Note stencillée (1919)
- WYBO C., *Nieuport ancien et moderne*, Lille-Paris, (1904).

* Archives de la ville :

S.A.N. Verzameling 57, reeks 52).

* Brochure touristique

VISSERS P. (ed.), *Langs Vlaamse Wegen - Nieuwpoort , Brugge-Nieuwpoort-* Antwerpen, 1990.

Roeselare/ Roulers

- CALLEWAERT F., *270 jaar geleden : instorting van de Halletoren maakt drie slachtoffers* dans : Het Wekelijks Nieuws, 22.11.1974.
- DE BRUYNE M., 1704 : *het belfort stortte neer : drie doden . . .* dans: Anek doten uit de geschiedenis van Roeselare, 1981, p. 22-29.
- DE BRUYNE M. , *Onderzoek van de funderingen van het belfort en de halle te Roeselare*, dans: Handelingen Genootschap voor Geschiedenis, (Brugge), CXVIII / 3-4, p. 335-344.
- DE BRUYNE M. - DEVLIEGER L., *Onderzoek van de funderingen van het belfort en de halle te Roeselare* dans : Roeselare nder de grond, 1989, p. 60-69.
- DELBECKE J., (coord.), *Monumentenverzorging in Roeselare*, 1994, p. 58-59.
- GODEERIS J., *Van Sfedehuus tot stadhuis*, Roeselare, 1988.
- Merkwaardige gevels (Nieuw Stadhuis)*, dans : Het Wekelijks Nieuws, 14.01.1971.
- HOORNAERT G., *Kwam er een torennaald op de in de 17de eeuw herstellde Roeselaarse belfortoren*, dans Rollarius, XVIII/ 2, p. 12-16.
- HOORNAERT G., *De voorslag en beiaard op de halletore, te Roeselare in de XVIde eeuw*, dans: Roeselaarse klokkengilde-jaarboek, 1995, p. 21-25.

VAN COILLIE A., De *stadshalle* te *Roeselare* dans: *Bouwkunst en Wederopbouw*, II/ 8, 1942, p. 167-176.

Vergroting van het stadhuis, oud naast nieuw (plantekening), dans *De Rousselaersche Bode*, 31 .01.1925.

Wijding van het vredesmonument aan het Stadhuis, dans de *Rousselaersche Bode*, 1508.1925.

* R. Doom. architecte de la ville, auteur des plans de l'extension de l'Hôtel de Ville et du beffroi actuel

Grote onderscheiding voor René Doom , dans : *De Landbouwer*, 1507.1913.

REYNAERT R., *Sfadsbouwmeester René Doom en z'n werk* , dans: *De Rousselaersche Bode*, 16.04.1927.

Rustend architect René Doom overleden dans *De Weekbode*, 31.03.1961.

DEPESTEL R., *Wijlen Ere-Architect René Doom, zijn aandeel in de Roeselaarse Kunst*, dans *De Weekbode*, 7.04.1961.

DE BRUYNE M., *René Doom*, dans: *150 jaar stedelijke academie schone kunsten te Roeselare*, Roeselare, 1987.

* Expositions consacrées à son oeuvre

Tentoonstelling René Doom dans: 't Nieuw Rousselaere, 3.05.1928. 21.11.1942.

Kunsttentoonstelling René Doom, dans *De Rousselaersche Bode*, 18.09.1943.

* Dépliants , brochures touristiques etc...

- concernant l'Hôtel de Ville :

"Roeselare, hart van West-Vlaanderen : stadhuis"

"Roeselare , Méér dan het hart van Westvlaanderen : Raadzaal Stadhuis (Salle du Conseil)

- concernant l'ensemble de la commune :

Roeselare, hartje West-Vlaanderen : bezienswaardigheden

Oudenaarde/ Audenaarde

Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 15 n1. Provincie Oost-Vlaanderen. Arrondissement Oudenaarde. Sfad Oudenaarde en fusiegemeenten, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Turnhout, 1996, p. 131-137.

DE MUYNCK P., *Het stadhuis van Audenaerde* in *Handelingen van de Geschied-en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde*, IX, 1935, p. 13- 20.

DE POTTER F. - BROECKAERT J., *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, Zesde Reeks - Arrondissement Oudenaarde, Eerste deel, Gent, 1903.

DEVOS P., *Het Stadhuis van Oudenaarde*, Oudenaarde, 1990.

DEVOS P., *De gemeentehuizen van Oost-Vlaanderen*, Inventaris van het kunstpatrimonium van Oost-Vlaanderen, XVII, Gent, 1982, p. 725-762.

- DUMONT G.-H.**, *Beffrois et Hôtels de Vi//es de Belgique*, (1975), p. 51-54.
- GOETGHEBUER P.J.**, *Notes sur les sculpteurs et architectes des Pays Bas*, manuscrit.
- SCHAYES A.G. B.**, *Essai sur l'Architecture Ogivale en Belgique*, Bruxelles, (1840), p. 158-161.
- VANDAMME M.**, *De restaurafie van het Oudenaardse stadhuis van 1956 tot heden*, Oudenaarde, 1984.
- van der MEERSCH J., *L' Hôtel de ville d'Audenaerde*, dans *Messenger des Sciences et des Arts*, t. IV, Gand, 1855.
- VAN de VYVERE P.**, *Audenaerde, son histoire, son bombardement, sa ruine, sa restauration*, Oudenaarde, 1920, p. 35-42.

* Iconographie

- SANDERUS A.**, *Flandria illustrata, Tome III Délices des Pays-Bas*, Tome III
- DURAND**, *Parallèle des édifices anciens et modernes*, Pl. 17.
- GOETGHEBUER**, *Choix des Monuments remarquables des Pays-Bas*
- SIMONEAU**, *Vues et monuments de la ville d' Audenaerde*,

Sint-Truiden/ Saint-Trond

- Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 6n.2. Provincie Limburg. Arrondissement Hasselt*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Gent, 1981.
- CHARLES J.L.**, *La ville de Saint-Trond au Moyen-Age, des origines à la fin du XIVE siècle*, Paris, 1965.
- CHARLES J.L.**, *Topogratïsche bijdrage over Sint-Truiden tot in de XIIIe eeuw*, dans : *Limburg*, 37, 1958.
- COU RTEJOI E E.**, *Histoire de la ville de Saint-Trond, traduite de la chronique même et d'autres anciens documents de cette ville impériale*, Saint-Trond, 1846.
- DE DIJN C.G.**, *Kunst en Oudeheden in Limburg. Monumenfenroufes 1975*, Sint-Truiden, 1975
- DEMAL J.**, *Notice hisorique sur l'origine de la ville de Saint-Trond et sur celle du collège communal en particulier, accompagnée de nores explicatives*, Saint-Trond, 1854.
- DUMONT G.-H.**, *Beffrois et Hôte/s de Vi//es de Belgique*, Bruxelles, (1975), p. 141-143.
- FLAMEND J.**, *Gids voor Sint-Truiden*, Sint-Truiden, 1957.
- MUYLDERMANS E.**, *Bouwgeschiedenis van het Stadhuis te Sint-Truiden*, thèse de licence non éditée, université K.U.L. (Leuven/ Louvain), 1980.
- STRAVEN F.**, *Onventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, Saint-Trond, 1886-1 889.
- THIJS A.**, *Doorheen hef aloude Sint-Truiden, I-XXI*, Sint-Truiden,

Tielt

- DE GRUYSE Ph., PUYPE G., VANDEPITTE P., *Historische bibliografie van Tielt*, Tielt, 1982
- DEVRIENDT J., Hef *Belfort van Thielt*, notice non éditée, s.l., s.d., mise à disposition par la ville de Tielt pour la constitution du présent dossier
- GOUSSAERT R., *Het Belfort, de Lakenhal en de Schepenkamer van Tielt*, thèse de licence, Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Gand, (non éditée), Gand, 1984-85. (avec bibliographie)
- GOUSSAERT R., *De bouwgeschiedenis van het Tieltse belfort, de ha/ en schepenkamer*, note non éditée, s.l., s.d., mise à disposition par la Ville de Tielt.
- OSTYN R., *Tielt in kaarten en plattegronden*, Tielt, 1989.
- OSTYN R., *Stadsplan en landboek van Tielt-binnen of het aanzien van Tielt omsfrees 7635*, dans : de Roede van Tielt, XXIII, 1992, p. 2-40.
- VANDEN BERGHE C., *Sfad Thielt. Bestierlijke en historische herinneringen*, Tielt, 1890.
- VERHULST A. - DUVOSQUEL J.M. (ed.), *Tielt. Historische stedenatlas van België*, 1993

* Bibliographie

- DE GRUYSE Ph., PUYPE G., VANDEPAITTE P., *Historische bibliografie van Tielt*, 1982.
- DE GRUYSE Ph., VERMEULEN G., *Bibliotheekbestand van de Roede van Tielt*, Tielt, 1989.

* Archives

- CARTON C., "*Analectes Thiletois*", dans : Annales de la société d'Emulation pour l'étude de l'histoire des antiquités de la Flandre, Bruges (18545), 2ème série, III, p.205219.

* Inventaires

- Compendium van privilegiën en oktrooien samengesteld door Jan van Zantvoorde, griffier, en Paulus vande Wafere, raadspensionaris van Tielt (1275-1568), 1641, SAT OA 59* (Archives de la ville de Tielt).

* patrimoine campanaire, carillon

- HUYBENS G. (Réd.), *Cari//ons et tours de Belgique*, (Gand, 1994), p. 146-147, **avec bibliographie.**

* Brochures tourisme culturel

- HOFACK M. e.a., *Langs Vlaamse wegen. Tielt*. (Stichting Vlaams Erfgoed) , (1997).
- OOSTERLINCK W. (ed.), *Fietsen lang Vlaamse wegen*, (1997)

Tongeren/ Tongres

- BAILLIEN H., *Tongeren van Romeinse civitas tot middeleeuwse stad*, Assen, 1985.
- BAILLIEN H., *Tongeren, België's oudste stad*, Tongeren, 1965.
Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 14n 1. Provincie Limburg. Arrondissement Tongeren. Kantons Riemst-Tongeren ,

- Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Turnhout, 1990.
- COENEN J., De *bouw der basiliek van Tongeren* dans : Limburg, XIII, 1932, p. 121-137.
- DE DIJN C.G., *Kunst en Oudeheden in Limburg. Monumentenroutes 1975*, Sint-Truiden, 1975, p. 94-105.
- DIRIKEN P., *Toeristisch-recreatieve atlas van Limburg. Geogids Tongeren*, S.l., 195.
- DUSAR A., *Beknopte beschrijving van de gerangschikte monumenten en landschappen op het grondegeviert van de provincie Limburg*, dans : De tijdspegel, XXV, 1970, p. 34-35.
- HELSEN J., MOERMANS W., SEVERIJNS P., VANDEPLAS E. (éd.), 2000 *jaar Tongeren. 15 voor Chr. tot 1985*, Hasselt, 1985.
- HUYBRIGTS F., *Tongres et ses environs*, Tongres, 1901.
- PAQUAY J., *Tongres. Monographie illustrée* dans : Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, XXXI, 1913, 1934.
- PAQUAY J., *Aperçu général sur l'histoire de l'église et du chapitre*, dans : Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, XXIV, 1906, p. 79-100.
- PAQUAY J., *Eglise Notre-dame de Tongres*, dans : Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, XXIX, 1911; 81-275.
- PERREAU A., *Tongres et ses monuments*, Tongres, 1843.
- THYS C., *Le chapitre de Notre-dame à Tongres*, Anvers, 1887-1889, 3 vol.
- THYS C., *Monographie de l'Eglise Notre-dame de Tongres*, Bruxelles-Liège, 1866.
- ULRIX E. - VAN DEN HAUTE C., *Bibliographie de l'histoire de Tongres* dans : Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, XXI, 1903, p. 5-72.

Veurne/ Furnes

- AMEEUW J., *Veurne van vroeger tot nu*, Koksijde, 1969.
- BETHUNE J., *Les Monuments de la ville de Furnes* dans : Bulletin de la Gilde de St.Thomas et de St. Luc, VII, 1871, p. 101-144.
- Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen. Deel 8 n. Provincie West-Vlaanderen, Arrondissement Veurne*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Gent, 1984. Ville : Introduction historique, p. 403-411; beffroi, hôtel de la châtellenie..., p. 439-443.
- Bulletin des Commissions royales d' Art et d'Archéologie*, Bruxelles, XVIII, 1877, p. 236.
- DALLE G., *Gids voor Veurne-Ambacht*, Antwerpen, 1981.
- DELEPIERE A.M.- VAN AERSCHOT- VAN HAEVERBEECK S. et DELACROIX -VANDALLE C. - LAGET P.-L., *De Westhoek. Tussen de IJzer en het kanaal van Duinkerke*, s.l., 1995,
- IDEM, *Flandre entre Yser et Canal de Furnes. Nord et Flandre occidentale*, (Images du patrimoine n° 150), 1995.
- DE POTTER F., RONSE E., BORRE P., *Geschiedenis der stad en kastelnij van Veurne*, 2 vol., Gent, 1873-1875.

- DEVLIEGHER L., *Beeld van het kunstbezit. Inleiding tot een inventarisatie. Kunst patrimonium in West-Vlaanderen I, Tielt-den Haag*, 1965, p. 102-103.
- Faceffen van hef bouwkundig erfgoed. 1. Sfadsgesichfen Diest-Halle-Kortrijk-Veurne*, i.o.v. het Ministerie van de Nderlandse Cultuur, Gent, 1978.
- GILLIODTS L. -VAN SEVEREN (ed)., *Coûfumes de /a ville ef châtellenie de Furnes*, 4 vol., Bruxelles, 1896-1897.
- HEINDERRYCX P., *Jaerboeken van Veurne en Veurne-ambacht*, ed. Ronse E., 4 vol., Veurne, 1853-1854.
- HINDRYCKX J., *Sfad Veurne. Geschiedkundige nofa's. Monumentfen, Charleroi*, s.d.
- PIOT C., Notice historique et descriptive de l' Hôtel de la Châtellenie de Furnes, dans : Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie, Bruxelles, VI, 1865, p. 362-375.

- STIJNEN H. e.a., *Hef verwoesfe gewesf 15/18. The devasfated region*, Brugge, 1985.
- VAN ACKER J., *Hef Sfadhuis van Veurne, een hisforisch fenomeen*, dans : Tijdschrift van het Gemeentekrediet van België, N° 165, 1988; existe également en tiré à part.
- VROMAN F., *De oude monumentfen en gevelste Veurne in West-Vlaanderen*, II, 5, 1953, p. 194-199.

***iconograhie**

- DELESTREZ W., *Veurne in Oude prenfkaarfen*, Zaltbommel, 1972.
- PLETINCK L., *Furnes illustré*, Furnes, 1898.
- VERBOUWE A., *Iconografie van hef arrondissement Veurne*, Veurne, 1950.

*** bibliographie**

- VAN GELDER E., *Bibliografie van Veurne*, Veurne, 1987, en particulier p. 103-108.

Zoutleeuw/ Léau

- BETS P.V., *Zoufleeuw. Beschrijving, Geschiedenis, Instellingen*, 2 vol., 1887, éd. anastatique, 1988
- Bouwen door de eeuwen heen. Deel 1. Provincie Brabant. Arrondissement Leuven*, Ministerie Nederlandse Cultuur, Luik, 1971, p. 446 - 451.
- DE MERCHELEERE L., Rekeningen van de kerkfabriek van Sint-Leonardus van Zoutleeuw, 1405, 1452-1599, *Fontes Historiae Artis Neerlandicae* nr 3, Koninklijke Academie voor Werenschappen, letteren en Schone Kunsten van België, 1998.
- ENGELEN J., *Jan Merfens en de laat-gotiek*, Kessel-Lo, 1993.
- GYSENS L., *Sfenen vertellen verhalen*, Zoutleeuw, 1993.
- GUICCIARDINI, *Totius Belgii descriptio*, Amsterdam, edition 1660.
- LEYSENS A., *Zoutleeuw, kunstschrjijn van Brabant*, Brussel (Toeristische Federatie van Brabant, 1968.
- PEETERS Ch., *Beknopte gids van de Sint-Leonarduskerk te Zoutleeuw*, 1923.

- PIOT C. , *Notice historique sur la ville de Léau*, dans *Messenger des Sciences historiques de Belgique*, 1843.
- PRENAU ST., *Zoutleeuw, de stad en de kerk*, Antwerpen, s.d.
- VANDEPUT D., *De Sint- Leonarduskerk hart van Zoutleeuw*, 1978, nouvelle édition revue et corrigée, 1996. Edition française de 1982, remaniée en 1991.
- VANDEPUT E., *De Sint- Leonarduskerk. Parel van Zoutleeuw*, Zoutleeuw, 1996.
- VAN NUFFEL L., *Schets voor een geschiedenis van Zoutleeuw* , dans : *De Brabantse Folklore*, 1968, N° 178-179.
- VANROELEN J., *Zoutleeuw in oude prentkaarten*, Zaltbommel, 1994.
- WAUTERS A., *Une ancienne description de la ville de Léau*, 1893.
- WAUTERS A., *Géographie et histoire des communes belges, arrondissement de Louvain*, Bruxelles, 1887.
- WILMET L., *Léau, la ville des souvenirs*, 2 vol., Bruxelles, 1938.

- d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives.
d.1. A l'échelon de la Communauté flamande

Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap
 Departement Leefmilieu en Infrastructuur (LIN)
 Administratie Ruimtelijke Ordening, Huisvesting en
 Monumenten&Landschappen (AROHM)
 Afdeling Monumenten en Landschappen (AML)
 * Centrum Documentatie - Informatie (J. Braeken - T. Lenaerts)
 * Documentatie Werelderfgoed (Patrimoine mondial), (B. Eeckhout)
 Graaf de Ferrarisgebouw
 E. Jacquainlaan 156 bus 3
 B -1000 BRUSSEL

ROHM-Antwerpen
 Cel Monumenten en Landschappen
 Copernicuslaan
 B - 2000 ANTWERPEN.

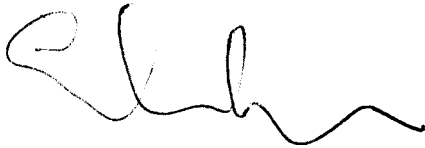
ROHM-Oost-Vlaanderen
 Cel Monumenten en Landschappen
 Gebroeders Van Eycklaan 2-4-6
 B - 9000 GENT.

ROHM- Vlaams Brabant
 Cel Monumenten en Landschappen
 Waaistraat 1
 B - 3000 LEUVEN

ROHM - West-Vlaanderen
Cel Monumenten en Landschappen
Werkhuizenstraat 9
B- 8000 BRUGGE

- d.2. *à l'échelon local*
voir dossiers CAS PARTICULIERS

a. **Signature de l'état partie**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edgard Goedleven', with a stylized, cursive script.

Edgard GOEDLEVEN
Afdelingshoofd, Bestuursdirecteur

Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap
Departement Leefmilieu en Infrastructuur
Administratie Ruimtelijke Ordening, Huisvesting en
Monumenten en Landschappen.
Afdeling Monumenten en Landschappen

**DOSSIER I:
PRESENTATION ET APPROCHE
GENERALES**

ADDENDA

Documents complémentaires concernant :

- 4. Gestion.**
 - b. Statut juridique
 - c. Mesures de protection et moyens de mise en oeuvre
 - f. Plans adoptés concernant le bien
 - g. Sources et niveaux de financement

- 6. Suivi**
 - b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

voir brochure séparée :

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE,
Lois, décrets et règlements. Monuments, sites urbains et ruraux, Bruxelles,
1997.**

Documents joints au dossier :

4. Gestion

- f.l.3. Politique actuelle et future
 - Extrait du Moniteur belge du 23 août 1997 (traduction)
Département de l' Environnement et de l' Infrastructure
8 juillet 1997 - *Circulaire relative à la présentation et à la mise en oeuvre
des projets de plans et des plans de secteur.*

- f.2. Plan de développement touristique
 - f.2.1. *A l'échelon de la Communauté flamande*
 - *Seven good Reasons to visit Flanders*
 - *De krijtlijnen voor Toerisme-Vlaanderen 1999-2002. Strategisch plan*
(Plan stratégique pour le développement touristique 1999-2002).
 - f.2.2. *Autres initiatives à l'échelon de la Flandre*
Extrait de la publication *Open Monumenten. 8 voorbeelden :*
*Résumé : Le patrimoine architectural et le Tourisme dans une Perspective
culturelle, p. 144 -148.*
I-luit principes, p. 149 - 151.

- 6. Suivi**
 - Textes en français et en anglais situant "Monumentenwacht Vlaanderen"
 - Check-list en anglais : *Inspections & Reports : General Outline*

Moniteur belge du 23 août 1997
(traduction)

Département de l' Environnement et de l' Infrastructure

8 juillet 1997 - Circulaire relative à la présentation et à la mise en oeuvre des projets de plans et des plans de secteur.

Commentaire sur l' arrêté royal du 28 décembre 1972 (*Moniteur belge du 10 février*

1973) relatif à la présentation et à la mise en oeuvre des projets de plans et des plans de secteur, modifié par l' arrêté royal du 13 décembre 1978 (*Moniteur belge du 13 janvier 1979*) et par les décrets des 23 juin 1993 (*Moniteur belge des 72 et 14 août 1993*) et 23 juin 1994 (*Moniteur belge du 17 septembre 1994*)

Coordination officielle

Article 5.1.0. Les zones d' habitat

Article 6. Indications supplémentaires relatives aux zones d' habitat.

6.1.2.3. Les zones et sites d'intérêt culturel, historique **et/ou** esthétique. Dans ces zones, la modification de la situation existante est subordonnée à des conditions particulières résultant de l'intérêt de conservation.

1.2.3. Zones et sites d'intérêt culturel, historique **et/ou esthétique**

Dans les (projets) de plans de secteurs, ces zones sont indiquées par les marques prévues en la matière (voir la rubrique 1.2.3. de la légende) pour autant que l'étendue de la zone ou du site concerné est suffisamment grande pour être indiquée effectivement.

Les mesures d'aménagement doivent être indiquées en fonction de l'intérêt culturel, historique **et/ou** esthétique de la zone.

L'examen des demandes introduites dans cette zone est une question de fait, en raison des situations très différentes qui se présentent.

Si le projet proposé est de nature à influencer sur l'intérêt culturel, historique **et/ou** esthétique de la zone, *il* convient de *demander l'avis de la Division des Monuments et Sites* (p. ex. pour les bâtiments nouveaux, l'agrandissement de bâtiments existants, la transformation des façades et toitures, des travaux de déboisement, des modifications importantes du relief).

Lorsqu'un plan particulier d'aménagement a été approuvé antérieurement par arrêté royal pour les zones concernées, il y a lieu de vérifier si les dispositions du plan particulier d'aménagement cadrent toujours dans les conceptions actuelles en matière d'appréciation des sites d'intérêt culturel, historique **et/ou** esthétique.

A défaut de pareille circonstance, la commune concernée sera invitée à procéder à la révision du plan particulier d'aménagement. Le fonctionnaire délégué sera tenu d'exercer en tout état de cause un contrôle sur le permis de bâtir délivré par la commune en vertu de l'article 44 du décret relatif à l'aménagement du territoire, coordonné le 22 octobre 1996.

Le fonctionnaire délégué suspendra l'application du permis de bâtir non seulement lorsque le permis est contraire aux dispositions du plan particulier d'aménagement, mais également lorsque le projet proposé est de nature à porter gravement préjudice à l'intérêt culturel, historique ou esthétique du site.

SE VEN GOOD REASONS TO VISIT FLANDERS

Ladies and gentlemen,

In matters of tourism, pictures are more eloquent than words. That is why I will not be too lengthy in exposing to you the reasons why a visit to Flanders is more than worth the time and the money. Why it can be an unforgettable experience. The videofilm on the screens here will communicate some of the visual beauty and atmosphere of our cities. I will give you seven good reasons to visit Flanders the northern part of Belgium.

1. Superb cities: Bruges - Antwerp - Ghent

Flanders has always been a **land of cities**. Proud and strong cities, in the Middle ages almost independent from their kings, counts or dukes.

Just like the towns in northern Italy, cities like Bruges, Ghent, Ypres, Leuven and Brussels were very much on their own, rich merchant cities, with their own laws, money and armies.

The three cities that you should see by **all means** are Bruges, Ghent and Antwerp. They are near to **each** other, and as they are rather compact towns, they are easy to visit.

They are also ver-y different from each other.

Bruges is very romantic, a place of dreams and poetry. The old city surrounded by water and intersected by canals has hardly changed for several centuries.

After its golden age in the 15th Century, it lost its predominant commercial position and was forgotten by the industrial revolution. The happy consequence is that most of the houses, monuments and palaces still look as they did three centuries ago.

A good tip is to start your visit to Bruges with a boat trip on the canals.

Bruges is sometimes called the Venice of the North, but don't be wrong, either city has a very strong character of its own.

Antwerp has no canals but it has the river Scheldt.

The historic city center is on the right river bank, where the tall cathedral tower stands out like the mast of a ship. This gothic cathedral is the largest in the Low Countries. It has not less than seven naves, one alongside the other and it boasts three capital works by Peter Paul Rubens, the greatest son of Antwerp.

Antwerp is entirely Rubens's city. It is full of baroque churches and you can visit the palazzo that Rubens built here for himself. Antwerp is also the diamond capital city of the world. More than half of all cut diamonds worldwide are traded in the Antwerp. It is a tradition that partly stems from the Portuguese traders and merchants which came in great numbers to Antwerp in the 16th Century.

Ghent, the third of the three "sister cities", is again different. In the historic medieval heart of the city, you can see one of the most extra-ordinary city panoramas in Europe, a medieval skyline full of towers and spires. The Castle of the Counts, the largest medieval castle in the Lowlands, is right in the city centre, and in the Cathedral, you should see one of the great masterpieces of the world, the Mystic Lamb by Jan Van Eyck, top of the bill of medieval painting.

There are a few characteristic features that are common to all Flemish cities. One of them is the predominant place of the **Town Hall**, and of the **Belfry**, the city tower which in the **Middle Ages** was the proud symbol of the city's political freedom. That is also why the Town Halls in Flanders are such magnificent large monuments, going back usually to the 14th to 16th Century.

Another typical feature is **carillon or chime music**. Every Flemish city has its **chime**- sometimes **several**- and in summer, concerts are organised. The music of **bells** is the characteristic sound background of festive days in Flanders.

In every Flemish city you will also find a **begijnhof or beguinage**. In Ghent there are even three of them. They are walled city quarters where in former centuries, lay communities of religious women, who were not nuns, used to live in small houses around their church. Beguinages are now peaceful havens where the past can be sensed and heard.

By no means, you should think that these three cities are all that Flanders has to offer. Halfway between Brussels and Antwerp, there is **Mechelen**, the city of carillons and of Flemish tapestry. East of Brussels is **Leuven**, with an exquisite city centre and a famous university which is more than 550 years old.

In West-Flanders there is **Ieper** (Ypres) a medieval city that was so completely devastated in the War in 1917 that it is called "the Hiroshima of the first World War". But the medieval city has been built up again and in the gigantic Cloth Hall, a new museum has recently been opened, which gives a very moving picture of what the War has meant to this region where more than a million men were killed or wounded.

Not far from Ieper is the Flemish North Sea Coast with a chain of lively and charming seaside resorts. The best known of them are the elegant **Knokke-Zoute** and **Ostend**, a city that combines the pleasures of the beach with those of a great city: shopping, going out and culture

I have been rather long in developing this first reason to go, let me go at a faster pace through the six other ones.

2. Brussels

Another city, located right in the middle of Flanders, seat of the Flemish government, but not entirely part of Flanders as it has also a French-speaking population despite its Flemish origins.

The fact that Brussels has been, for 40 years now, the seat of most European institutions and later also of NATO, has transformed the city. It is now throughout an international place with more embassies and diplomats than Washington, London or Paris, with thousands of international corporations which have put up their European headquarters here. More than 30 % of the Brussels population is non-Belgian.

But do not be wrong - Brussels is much more. Brussels has been a capital city for more than five centuries and these centuries have left their imprint. Everyone knows the Grand Place, one of the most beautiful city squares in the world, "un riche théâtre" as Jean Cocteau once said. Also the Belgian Kings have been instrumental in creating much of the glorious avenues, perspectives and monuments of Brussels.

One of the great attractions of Brussels are its shops and restaurants, which in their immense variety and high quality not only reflect the cosmopolitan society of this city but are also a major asset for the tourists who come flocking here from all over the world.

3. Flemish art

Flemish **painting** has been famous and celebrated in Europe since the 15th Century, when old masters such as Jan Van Eyck - who invented oil painting - and Hans Memling set the standard for West-European art. In the 16th Century, Peter Brueghel, his son and his nephew followed whereas the 17th Century saw the climax with Rubens, Anthony Van Dyck and many, many others. Their works fill the museums from New York to Tokyo, and - I am glad to say - those in Brussels, Antwerp, Bruges and Ghent. Flemish painting though, is not only a thing of the past. If you take an interest in modern and contemporary art, you will perhaps be surprised to see the number of galleries and museums devoted to it. Art is very much alive and popular in Flanders and the interest in it is not all restricted to intellectuals and connoisseurs.

It is good to know that every year, there are at least two or three world class exhibitions in Flanders, usually in the field of art and history. There is a separate list in your press file with all the big events for the coming years. In '99 e.g. there will be a monumental exhibition in Antwerp of the famous 17th Century painter Anthony Van Dyck. A few months later, Brussels will follow with a retrospective exhibition of the Flemish painter James Ensor. December '99 will be the beginning of the Charles V celebrations.

The emperor Charles V, well known in this country too, was born in Ghent in 1500 and this anniversary will be celebrated throughout the year 2000 with a vast program of exhibitions in several Belgian cities.

Moreover, Brussels will be cultural capital of Europe in 2000, together with 8 other cities, Bruges will bear the same title in 2002.

4. The Flemish art of living

Belgium is a country where northern and southern Europe meet. Dutch is spoken in the North, French in the South. Two cultural spheres mix up here, the one of northern Europe, which is to be found in Britain, in Germany, in Scandinavia and in Holland, and on the other hand, the sphere of the Latin world, France, Italy, Spain and of course Portugal.

It is characteristic for Flanders that **you find there something of both worlds**. Respect for hard work, serious business and punctuality on one hand, love for the art and the beautiful, pleasure in the good things of life on the other hand. You may add to that absence of chauvinism which makes for tolerance and easy acceptance of the foreign visitor. Tourists in Flanders are at ease, they feel at home, because they can be themselves. The relaxed and friendly atmosphere in the Flemish cities is sensed by every visitor.

5. Variety of fine food and drink

There are few countries in the world where you can eat better than in Belgium. Our best testimonial is the **French Michelin Guide** which gives Belgian restaurants more stars per square mile than any other country, including France itself. There are **many** specialities and they often include - like in Portugal - **fish** which is prepared in **many** ways. Every chef **prides** himself on developing his own specialities. And - important - the price-quality-ratio is right. You get the best quality for the price you pay.

If you have a sweet tooth, you will often feel tempted in Belgium. Our **chocolate** is reputed to be the best in the world and for tourists to bring home Belgian chocolates is a **gift** that is highly appreciated. Belgian waffles is another tip. And - although our restaurants keep in their cellars the most exquisite wines from all over the world - if you like drinking **beer**, you should spend enough time in Belgium to try some of our beers.

No one knows how many different labelled varieties of beer there are in Belgium. 400 ? 500 ? Some say 600.

Tastes vary from sour Gueuze beer to sweet Kriek, the very strong triple trappists, or Duvel. There is white beer and dark beer, they come in different colours, some must be drunk cold, others only cool, you never get the same taste twice. Every beer is served in its own special type of glass.

Nowhere has making beer become an art like in Belgium. But remember, you would need months to try them all.

6. A small country - easy to travel

As a matter of fact, there are hardly any distances in Flanders. Antwerp is only 40 minutes from Brussels, by road or by train, Bruges is 30 minutes from Ghent and so on. Remember that the surface of Flanders is only 15 % of the surface of Portugal.

All cities are connected by motorways and trains are frequent and comfortable. There is a fast train twice an hour from Brussels to Ghent and Bruges, five times an hour to Antwerp. Travel time between Brussels and Bruges is one hour.

Tourists who do not like to change hotels, should stay either in Brussels or in Ghent. From there, most other places in the country can be visited in convenient daytrips.

7. Easy to combine with surrounding regions

You should count at least five days for a first visit to Flanders. And an important advantage is that this can be easily combined with destinations in other regions and countries:

- **The Ardennes** in the French-speaking part of Belgium, an area of outstanding natural beauty, full of forests and hills, castles, winding rivers and grottoes.


- **Paris:** since last December Paris is at a stone's throw from Brussels. The fast Thalys train takes you there in 1h25 and there is a train every hour.

- **London:** the Eurostar train takes you through the Channel, from Brussels to London in only 2 hours and minutes.

- **Amsterdam** and Holland: the beautiful cities of Holland, its windmills and flowers, are just across the Flemish border.

- **The Rhineland** with its castles and historic cities like Cologne is less than three hours away from Brussels.

Let me finish here. We invite the visitors of the Lisboa Expo '98 to another wonderful experience: the discovery of what is still to most Europeans a secret place, Flanders, an all-year round tourism destination.



DE KRIJTLIJNEN VOOR
TOERISME VLAANDEREN
1999 - 2002

STRATEGISCH PLAN



vrijdag 12 juni 1998

Ten geleide

Dit strategisch plan is opgesteld omwille van drie belangrijke redenen:

1. Het nieuwe instellingsdecreet (nog in ontwerp) voorziet dat de relatie tussen Toerisme Vlaanderen en de voogdij-overheid **mede** zal vastgelegd worden in de vorm van een *beheersovereenkomst*. Een beheersovereenkomst impliceert een strategisch plan, daarop gebaseerde operationele plannen en de bijbehorende resultaatmeting en -rapportering.
2. Voor een optimale werking van de instelling zelf is het essentieel dat **alle** medewerkers hun *dagelijkse activiteiten kunnen kaderen* in de algemene visie en strategie van Toerisme Vlaanderen. Een strategisch plan biedt daarvoor het geschikte raamwerk.
3. Toerisme Vlaanderen is niet de enige speler in het toeristische veld. Een duidelijk strategisch plan, dat verwoordt wat Toerisme Vlaanderen wel en niet zal doen, is de beste basis om binnen de sector te komen tot een heldere *taakverdeling* en vruchtbare *samenwerkingsverbanden*.

De voorbereidingen van dit strategisch plan gingen concreet van start in de zomer van 1997. Onder de begeleiding van consultants van Ernst & Young werden een zevental workshops gehouden, aangevuld met vele tussentijdse studie- en discussiemomenten waaraan in totaal een dertigtal medewerkers participeerden.

De eerste opties werden door de Studiedienst geconfronteerd met de resultaten van desk research. In de periode januari - februari 1998 vonden zeventien gesprekken plaats tussen de administrateur-generaal en sleutelfiguren uit de toeristische sector om de voorlopige strategische opties te toetsen.

Verdere interne bijsturingen en de commentaar van de Raad van Bestuur van Toerisme Vlaanderen hebben geleid tot de hierna volgende geconsolideerde tekst, die in de zomer van 1998 eveneens ter beschikking zal komen in brochurevorm. Ondertussen zijn binnen Toerisme Vlaanderen de werkzaamheden ter voorbereiding van de operationele plannen reeds opgestart.

Juni 1998

Strategisch Plan Toerisme Vlaanderen 1999 - 2002

1. Raamwerk

. *De opdracht*

De fundamentele opdracht en bestaansreden van Toerisme Vlaanderen is weergegeven in het volgende 'mission statement':

“Toerisme Vlaanderen staat in voor het bevorderen van een duurzaam vrijetijds- en zakentoeurisme naar en in Vlaanderen. Het oefent deze taak uit binnen het beleid van de Vlaamse regering en in samenwerking met de toeristische sector. Via zijn opdracht levert Toerisme Vlaanderen een bijdrage tot het welzijn en de welvaart van de bevolking, en tot het imago van Vlaanderen.”

Enkele zinsneden verdienen nadere toelichting:

“... bevorderen van een duurzaam vrijetijds- en zakentoeurisme naar en in Vlaanderen ”
Meer dan ooit zullen alle inspanningen van Toerisme Vlaanderen gericht zijn op de promotie van Vlaanderen als toeristische regio, uiteraard met inbegrip van onze hoofdstad Brussel. Zowel het vrijetijdstoerisme als het zakentoeurisme maken deel uit van het actieterrain. Zowel het binnenlandse toerisme als het inkomend toerisme behoren tot de opdracht.

Toch willen we de aanpak niet verengen tot louter marketing en promotie. Toerisme Vlaanderen zal ook de toeristische productontwikkeling stimuleren en bijdragen tot de kwaliteit van het toeristische aanbod.

“... binnen het beleid van de Vlaamse regering en in samenwerking met de toeristische sector.”

Toerisme Vlaanderen vervult zijn opdracht binnen een krachtenveld van partners. Opdrachtgever is de Vlaamse regering. In een decreet legt zij de fundamentele opdracht, de bevoegdheden en de structuur van Toerisme Vlaanderen vast. Zij tekent de krijtlijnen voor het toeristisch beleid van Vlaanderen, en delegeert de uitvoering hier-van aan Toerisme Vlaanderen. Dit gebeurt onder de vorm van een beheersovereenkomst op basis van een strategisch plan.

Met de vele spelers binnen de Vlaamse toeristische sector zal Toerisme Vlaanderen samenwerkingsverbanden aangaan. Samenwerking gaat verder dan inspraak of overleg, het is een kwestie van gemeenschappelijke doelen nastreven, van middelen bundelen, van gezamenlijk acties ondernemen. Als leidende instelling van Vlaanderen inzake toerisme **wil** Toerisme Vlaanderen niet boven, maar binnen de sector actief zijn.

“... een bijdrage tot het welzijn en de welvaart van de bevolking, en tot het imago van Vlaanderen. ”

In haar engagement ten opzichte van het toerisme staat de Vlaamse overheid meer voor ogen dan de bloei van één bepaalde beroepsgroep. Zo zal een positief imago van Vlaanderen – waartoe toeristische promotie sterk bijdraagt – ook andere sectoren ten goede komen. Uiteindelijk gaat het om het algemeen belang, nl. de welvaart en het welzijn van de bevolking. De nadruk op duurzaamheid in het mission statement is ook een uiting hiervan. De bevordering van het toerisme moet inderdaad gebeuren in goede

verstandhouding met andere maatschappelijke bekommernissen zoals de kwaliteit van wonen, werken en recreatie, de mobiliteit, de zorg om natuur en milieu, de multiculturaliteit, het behoud en de ontwikkeling van het cultureel erfgoed... De kwaliteit van het leven moet met andere woorden mee in het blikveld gehouden worden.

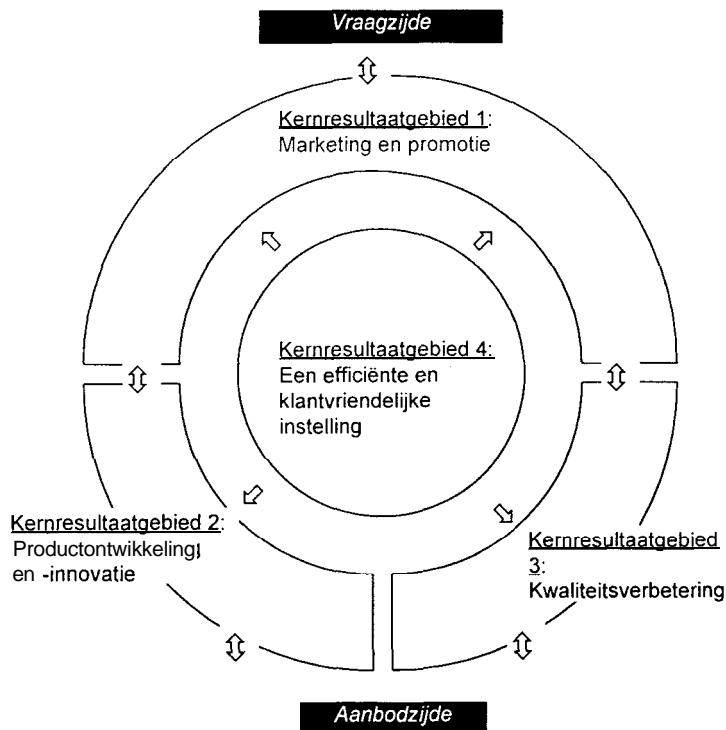
• Vier kernresultaatgebieden

Op welke domeinen zal Toerisme Vlaanderen actief zijn om zijn opdracht waar te maken? Vier 'kernresultaatgebieden' tekenen zich af:

1. Vlaanderen als toeristische bestemming promoten in binnen- en buitenland
2. Toeristische productontwikkeling en -innovatie bevorderen
3. De kwaliteitsverbetering en kwaliteitszorg van het toeristisch aanbod bevorderen
4. Een efficiënte en klantvriendelijke werking van Toerisme Vlaanderen realiseren

Vlaanderen als toeristische bestemming promoten in binnen- en buitenland

Marketing en promotie zullen het zwaartepunt vormen van de activiteiten die Toerisme Vlaanderen de komende jaren zal ontplooiën. Via zijn prestaties op dit gebied zal Toerisme Vlaanderen belangrijke impulsen geven tot het behoud en/of de verhoging van de toeristische bestedingen in Vlaanderen, tot het behoud en/of de verdere uitbouw van het toeristisch marktaandeel en tot de ondersteuning van het imago van Vlaanderen.



Toeristische productontwikkeling en -innovatie bevorderen

Succes in marketing en promotie vooronderstelt een marktconform en zich steeds vernieuwend product. Toerisme Vlaanderen zal de sector informeren over de evoluties op de toeristische markt, en zal stimulansen geven voor de ontwikkeling en de commercialisering van hedendaagse, marktgerichte producten.

De kwaliteitsverbetering en kwaliteitszorg van het toeristisch aanbod bevorderen

In de strijd met concurrerende bestemmingen vormt de kwaliteit van het aanbod een belangrijk wapen. Toerisme Vlaanderen zal daarom op dit vlak een stimulerende rol spelen. Het zal een steeds betere kwaliteit van toeristische infrastructuur en dienstverlening bevorderen, en met het oog op de consument deze kwaliteit ook continu controleren.

Een efficiënte en klantvriendelijke werking van Toerisme Vlaanderen realiseren

De drie voorgaande kerntaken kunnen slechts succesvol waargemaakt worden als Toerisme Vlaanderen zelf een instelling is met de nodige knowhow, flexibiliteit, efficiëntie en vooral klantvriendelijkheid. Dit kernresultaatgebied is ondersteunend ten opzichte van de andere drie, maar daarom niet minder cruciaal.

. Strategische allianties

Er zal werk gemaakt worden van de uitbouw van strategische allianties, die het bereik en de mogelijkheden van Toerisme Vlaanderen vergroten. Als belangrijke intenties noteren we:

- de promotionele samenwerking met OPT wordt verdergezet. De formules waaronder deze samenwerking plaatsvindt, zullen echter situatie per situatie bekeken en uitgewerkt worden om de resultaten van beide partners te optimaliseren;
- voor de bewerking van de zakelijke markt wordt de samenwerking met BECIB in eerste instantie gecontinueerd;
- het behoort uitdrukkelijk tot de plannen om meer promotionele samenwerkingen op te zetten of te verstevigen. Tal van mogelijke partners dienen zicht aan, waaronder vooreerst de andere Vlaamse actoren in het buitenland, maar ook vervoersmaatschappijen en de Vlaamse incoming reisindustrie;
- expliciete samenwerkingsakkoorden met provinciale en gemeentelijke diensten voor toerisme;
- joint ventures en instapplatforms voor de aanbieders in de privésector (binnen en buiten de toeristische sector).

Vanzelfsprekend vormt ook het strategisch plan steeds de toetssteen waarop de eventuele samenwerking wordt gegrond.

2. Marketingstrategie algemeen

. Het *doel*

Met zijn inspanningen inzake marketing en promotie beoogt Toerisme Vlaanderen het huidige relatieve marktaandeel van Vlaanderen minstens te behouden, zoniet te verbeteren.

Deze doelstelling wordt verderop specifiek per geografische markt vastgelegd (zie hoofdstuk 3).

Het zou ideaal zijn, wanneer Toerisme Vlaanderen het huidige marktaandeel en de toekomstige evolutie ervan zou kunnen opvolgen aan de hand van de bestedingen van de toeristen. Dit is immers de beste maatstaf om de bijdrage van het toerisme aan de Vlaamse economie te meten. Jammer genoeg zijn de bestedingsgegevens in de vorm waarin zij vandaag beschikbaar zijn, niet goed bruikbaar. Wij hanteren daarom de overnachtingen als criterium. Het is de bedoeling om zo spoedig mogelijk over te schakelen naar de bestedingen als maatstaf.

Het relatieve aandeel van Vlaanderen moet vergeleken worden met relevante, vergelijkbare concurrerende bestemmingen. Meer bepaald zal Vlaanderen gelijke tred moeten houden met (of het beter doen dan) andere Noordepse bestemmingen met een vergelijkbaar product. Concreet gaat het dan in eerste instantie over Nederland en Duitsland.

. *Strategische keuzes: markten*

Toeristische promotie heeft slechts resultaat als een bepaalde kritische drempel van 'aanwezigheid', van activiteit en zichtbaarheid gehaald kan worden. Dit betekent dat we keuzes moeten maken. De beschikbare middelen zijn immers altijd beperkt, en dus kunnen we overal actief zijn. Toerisme Vlaanderen verdeelt zijn promotie over de geografische markten met de beste slaagkansen, met de beste 'return on investment'. De prioriteiten zijn de volgende:

Toerisme Vlaanderen zal hoofdzakelijk promotie voeren in het buitenland. Nochtans beschouwt het de binnenlandse markt eveneens als een belangrijke markt.

Voor de toeristische sector is de binnenlandse markt inderdaad nog steeds zeer belangrijk. Toerisme Vlaanderen zal zijn inspanningen hier dan ook verderzetten.

Toch kiest Toerisme Vlaanderen het buitenland als zijn belangrijkste actieterrein, en dit om volgende redenen:

- de huidige evolutie naar steeds meer buitenlandse vakanties (ook korte) van de Belgische cliënteel zal zich in de toekomst nog verder doorzetten. De terugloop van de binnenlandse vakanties moet gecompenseerd worden door cliënteel van over de grenzen;
- vooral Toerisme Vlaanderen is uitgerust om promotie te voeren in het buitenland, terwijl voor de binnenlandpromotie vele partijen actief zijn. De buitenlandpromotie is met andere woorden specifiek de taak van Toerisme Vlaanderen;
- bovendien heeft Toerisme Vlaanderen ook de opdracht om te werken aan het imago van Vlaanderen in het buitenland.

Bij de binnenlandpromotie gaat de aandacht vooral naar de Nederlandstalige binnenlandse markt.

Wallonië beschikt over een groeipotentieel, maar Vlaanderen en Brussel zijn – **alleen al** op basis van het aantal inwoners en hun koopkracht – interessanter als markt. Bovendien is Vlaanderen sterker verstedelijkt, wat de producten ‘Kust’ en ‘Groen Vlaanderen’ er betere kansen geeft. Beide producten hebben echter ook mogelijkheden in de Waalse verstedelijkte gebieden, voor de Kust geldt dit zelfs voor heel Wallonië en het Groot-Hertogdom Luxemburg.

Voor alle marketing en promotie op de binnenlandse markt beschouwt Toerisme Vlaanderen de provinciale federaties voor toerisme als prioritaire en essentiële partners.

Inzake de buitenlandse markten legt Toerisme Vlaanderen prioriteit bij de buurlanden. Op middellange en lange termijn moet marktontginning aan belang winnen.

Nederland, Frankrijk, Duitsland en Groot-Brittannië blijven de belangrijkste afzetmarkten voor het Vlaams toeristisch product.

In deze landen is Vlaanderen nog lang niet aan de grens van zijn groeimogelijkheden. Zeker in Groot-Brittannië en Duitsland, in mindere mate ook in Frankrijk en Nederland bestaat nog een belangrijk en tot hiertoe onaangesproken potentieel.

De eerstvolgende jaren zal Toerisme Vlaanderen zich daarom hoofdzakelijk concentreren op marktontwikkeling¹. De toerismekantoren in de prioritaire markten (buurlanden) zullen een grondige herstructurering ondergaan. De samenwerkingsformule met OPT wordt situatie per situatie bekeken en herwerkt om de slagkracht van beide partners te optimaliseren. Een proces dat nieuwe opportuniteiten schept maar ook met veel zorg moet gebeuren, opdat het huidige marktaandeel minstens zou geconsolideerd worden.

Op andere Europese markten en ook op de verre markten zal Toerisme Vlaanderen actief zijn. Marktontginning zal een vaste waarde moeten worden op langere termijn. Zoniet loopt toeristisch Vlaanderen het risico geconfronteerd te worden met verzadigingsverschijnselen en een terugval in de buitenlandse overnachtingen en bestedingen. In elk geval kan marktontginning slechts ernstig gebeuren als (a) er voldoende marktgegevens beschikbaar zijn en een ernstig potentieel aantonen en (b) er voldoende middelen voorhanden zijn om een effectieve aanwezigheid op te zetten, en dit op continue basis. Dit betekent concreet:

- de *huidige aanwezigheid* in Italië, Oostenrijk, Scandinavië, Japan en USA wordt verdergezet;
- naarmate er middelen ter beschikking zijn, kunnen er ook *nieuwe markten* ontsloten worden. Op dit ogenblik worden reeds eerste stappen genomen in de richting van de Tsjechische Republiek en Spanje. Verder lijken Zwitserland en de ‘onontgonnen’ gedeelten van Frankrijk en Duitsland interessant. Ook het Verre Oosten kan zich gaan ontwikkelen tot een aantrekkelijke markt;
- aanwezig zijn op nieuwe markten betekent niet noodzakelijk dat er een Vlaams of Belgisch toeristisch kantoor moet geopend worden: ook *samenwerking* met andere

¹Met marktontwikkeling wordt hier bedoeld: binnen de huidige geografische actieradius de positie behouden en verstevigen. Marktontginning betekent activiteiten opzetten op voorheen niet bewerkte geografische markten.

belanghebbenden, in het bijzonder met de andere Vlaamse actoren **in het buitenland**, behoort tot de mogelijkheden. Ook ambassades, andere toerismebureaus, vervoersmaatschappijen en de reisindustrie vormen mogelijke partners.

- Toerisme Vlaanderen schrijft zich systematisch in in de *bilaterale akkoorden* die de Vlaamse Gemeenschap afsluit met andere staten en regio's;
- Het *call center voor Europa*, dat van start moet gaan begin 1999, opent perspectieven voor een kostenefficiënte ontsluiting van nieuwe markten. (zie ook verder, bij 'Kwaliteitszorg en-verbetering')

. Strategische keuzes: producten

Ook inzake producten treedt Toerisme Vlaanderen selectief op. Het legt expliciet de klemtoon op producten die verkoopbaar zijn op de doehmarkten en op producten met een relatief hoog bestedingsniveau.

Promotie van het vrijetijdstoerisme is en blijft de prioritaire opdracht. Het zakentoeerisme (MICE)² zal echter meer armslag krijgen dan tot nu toe het geval was.

Vlaanderen is een vakantieland: het aanbod is hoofdzakelijk geschikt voor, en gericht op, het vrijetijdstoerisme. Toerisme Vlaanderen zal steeds het grootste gedeelte van zijn middelen inzetten voor de promotie van het vrijetijdstoerisme.

Dit neemt niet weg dat het zakentoeerisme meer aandacht verdient dan nu. Het wordt gekenmerkt door een veel hoger bestedingsniveau, en aan aanbodzijde hebben behalve Brussel ook andere Vlaamse steden en regio's aanwijsbaar potentieel. De bewerking van deze markt zal daarom worden versterkt:

- financieel, voorzover de beschikbare middelen het toelaten;
- qua ondersteuning, door in de toerismekantoren van de buurlanden gespecialiseerde MICE-medewerkers ter beschikking te stellen.

De strategische opties inzake MICE zijn:

- aantrekken van *residentiële* vergaderingen naar Vlaanderen,
- prioritaire *markten* zijn de Belgische internationale markt enerzijds, Duitsland, Groot-Brittannië, Frankrijk en USA anderzijds;
- binnen het dienstenpakket voor *organisatoren* gaat de aandacht vooral naar informatie/promotie, in tweede orde naar consulting en naar het ontwikkelen van stimuli;
- binnen het dienstenpakket voor *aanbieders* gaat de prioriteit naar de coördinatie van de promotie en het opzetten van promotieplatforms.
- stimuleren van een update van de bestaande *infrastructuur*, zonodig nieuwe infrastructuur aanmoedigen.

² Zakentoeerisme: bedoeld wordt: MICE, meetings, incentives, conventions & exhibitions. Het individueel zakenverkeer ontsnapt grotendeels aan de beïnvloeding door promotionele activiteiten.

Toerisme Vlaanderen beoogt een toename van het verblijfstoerisme, meer bepaald van de korte vakanties.

De korte vakanties krijgen van Toerisme Vlaanderen de hoogste prioriteit, hoger dan zowel de lange verblijven als het dagtoerisme. Korte verblijven verdienen de voorkeur boven het dagtoerisme omdat de bestedingen per capita hoger liggen, en omdat de ecologische balans gunstiger ligt in verhouding tot de economische voordelen (minder druk op milieu en omgeving).

Dagtoerisme is zonder twijfel een belangrijk verschijnsel, niet enkel voor de sfeer maar ook economisch. Veel toeristische infrastructuur wordt bovendien door het medegebruik in het kader van dagtoerisme mogelijk gemaakt of rendabeler uitgebaat.

Dagtoerisme komt spontaan aan bod in alle binnenlandse media en krijgt uitgebreide promotie van de gemeentelijke en provinciale toeristische diensten. Inzake promotie ziet Toerisme Vlaanderen voor zichzelf vooral een aanvullende rol weggelegd. Alle promotionele inspanningen die gebeuren op de binnenlandse markt leveren overigens een 'spin off -effect op voor het dagtoerisme. Hetzelfde geldt voor de kwaliteitszorg (zie kernresultaatgebied 3), waar Toerisme Vlaanderen een stimulerende en coördinerende rol speelt en doelstellingen beoogt die ook het dagtoerisme ten goede komen.

In vergelijking met de *lange verblijven* speelt de bedenking, dat de vraag naar dergelijke vakanties afneemt, maar wel nog van betekenis is op de binnenlandse markt en de nabije grensgebieden. Promotie van lange verblijven kan dan ook best tot deze markten beperkt blijven. Voor de Kust blijft de promotie van langere verblijven behoren tot het takenpakket.

De macroproducten 'Kunststeden', 'Kust' en 'Groen Vlaanderen' blijven de structurende concepten van het Vlaams toeristisch product. Zij zullen echter ingevuld worden met thematische en motivationele elementen.

De afgelopen vijfjaar hebben aangetoond dat de macroproducten uitstekende concepten zijn. Zij structureren enerzijds het zeer uiteenlopende toeristisch aanbod; anderzijds verschaffen zij de cliënteel een beeld van wat Vlaanderen als toeristische bestemming te bieden heeft. Ook de komende jaren zullen zij de ruggengraat vormen die aanbod en promotie structureert. De regio's en steden vinden binnen de macroproducten de ruimte om zich te positioneren en te onderscheiden van elkaar.

Er moet over gewaakt worden, dat de macroproducten niet verarmen tot slogans, tot lege begrippen. Zij moeten de potentiële vakantieganger kunnen aanspreken in zijn/haar vakantiemotivatie. Daarom zullen de 'themavakanties' die de laatste paar jaar ontwikkeld werden, in de toekomst beter geïntegreerd worden in de macroproducten. Zij zijn dus geen 'vierde macroproduct'.

Dit geldt eveneens voor de evenementen, die als specifieke productlijn in de toekomst sterker ingebed worden in de macroproducten en/of de concrete regio's en steden waar zij zich afspelen.

Ook de regio's en steden, elk met hun uniek aanbod, leveren waardevol bouw materiaal om de macroproducten tot volwaardige toeristische producten uit te bouwen.

De thematische/motivationele invulling van de macroproducten kan variëren naargelang de markt en de doelgroep waarop de promotie zich richt. Het uiteindelijk criterium blijft immers de verkoopbaarheid, het aanbieden van producten conform aan de marktvraag.

. **Strategisch marktonderzoek**

Hoewel Toerisme Vlaanderen steeds getracht heeft om zich van goede boordinstrumenten te voorzien, en er in het verleden steeds onderzoek gebeurde, is op dit gebied nog een hele weg af te leggen. De problemen in Vlaanderen hebben verschillende oorzaken:

- het amorfe verschijnsel toerisme is per definitie niet eenvoudig meetbaar;
- wanneer de informatie bij de bron (bij de aanbieders) niet correct wordt geregistreerd en doorgegeven, hypothekeert dit de kwaliteit van alle verdere statistische bewerkingen en analyses;
- ook de gelimiteerde budgetten voor onderzoek (of aankoop van studies) speelden een nadelige rol. Het is dan ook hoopgevend dat de Vlaamse Gemeenschap nu investeert in **beleidsonderzoek inzake toerisme**.

Gebrek aan strategische markt- en beleidsinformatie bemoeilijkt niet enkel de efficiëntie van de werking, maar verzwakt ook de opzet van het strategisch plan:

- bij gebrek aan gegevens is het doel geformuleerd in termen van overnachtingen, en niet in termen van bestedingen;
- bij gebrek aan gegevens is het quasi onmogelijk om een nauwkeurig en naar markt en/of product gedifferentieerd 'target' te formuleren;
- bij gebrek aan gegevens riskeren we, net als voorheen, geen nauwkeurig beeld te krijgen omtrent de effecten (en het rendement) van onze acties.

Strategisch marktonderzoek geniet de hoogste prioriteit

Nederland blijft, met zijn Continu Vakantie Onderzoek en het Toermodel, een goed voorbeeld voor waar Vlaanderen naartoe wil.

Resultaatmeting is nodig als boordinstrument bij de uitvoering van dit strategisch plan:

- nulmetingen voor de diverse markten en producten zijn dringend nodig om straks de resultaten van onze strategisch acties te kunnen evalueren;
- vanzelfsprekend moet verderop in de tijd ook het resultaat zelf gemeten worden;
- tussentijdse metingen zijn nodig om bijstellingen op het operationele niveau te kunnen uitvoeren;

Een regelmatig onderzoek naar de *bestedingen en bestedingspatronen* is noodzakelijk om reële cijfers inzake economische impact te verkrijgen en ook hier meer marktgerichte en verfijnde strategieën te ontwikkelen.

Behoeftenonderzoek is eveneens essentieel:

- om het potentieel van markten te kunnen inschatten en dus (a) realistische targets te formuleren en (b) de middelen efficiënt in te zetten;
- om innovatieve en marktconforme producten te ontwikkelen.

Naast kwantitatieve gegevens is *kwalitatief* onderzoek dat inzicht verschaft in de synergie motivatie/perceptie een absolute noodzaak.

Het recent opgestarte programma *beleidsonderzoek* inzake toerisme moet worden verdergezet en uitgebreid.

Ook op gemeentelijk en provinciaal vlak gebeurt allerlei toerismegerelateerd onderzoek. Met het oog op de verhoging van de efficiëntie en het algemene redement ziet Toerisme

Vlaanderen voor zichzelf een taak weggelegd inzake *coördinatie en het stimuleren van meer samenwerking* op dit vlak.

3. Marketingstrategieën per markt

De algemene keuzes in het vorige hoofdstuk moeten vertaald worden naar de verschillende geografische markten waarop Toerisme Vlaanderen zich beweegt. Elke markt vraagt om een eigen mix inzake doelgroepen, producten en strategieën. Per markt moet ook het te behalen resultaat gespecificeerd worden.

In bijlage vindt u de marketingplannen per markt. Zij zijn steeds gestructureerd als volgt:

- eerst wordt de markt in haar globaliteit beschreven;
- daarna volgt het strategisch beleid per macroproduct dat aangehouden zal worden
- ten slotte geeft een tabel de belangrijkste strategische opties grafisch weer.

4. Productontwikkeling en -innovatie

. *Het doel*

Het **Vlaams toeristisch product³ competitiever maken door het aanbod te stimuleren tot vernieuwing, verrijking en diversificatie.**

Toerisme Vlaanderen kan niet slagen in zijn voornaamste opdracht – de marketing en promotie van Vlaanderen als bestemming – zonder die ene essentiële bouwsteen: het moet kunnen werken met een goed product. Goed betekent: marktconform, verkoopbaar. En marktconform betekent: creatief en innovatief, want de markt is veranderlijk en steeds vatbaar voor nieuwe tendensen.

Voor de toekomst moeten de interventies van Toerisme Vlaanderen inzake productontwikkeling zich oriënteren op:

- het stimuleren van marktgerichtheid, zeker voor wat betreft de buitenlandse markten;
- het stimuleren van innovatie en creativiteit;
- het stimuleren van strategische samenwerkingen inzake producten, waarin naast de overheid ook de privésector investeert.

Totnogtoe kregen producten en aanbieders vanwege Toerisme Vlaanderen vooral een promotionele en/of financiële ondersteuning (directe investeringen en subsidies). Via deze stimuli werden belangrijke resultaten bereikt, o.m. inzake de kwaliteit van de logiesinfrastructuur (hotelpremies). Voor de toekomst zal Toerisme Vlaanderen een instrumentarium voor productontwikkeling opzetten, dat het best de geschetste oriëntaties kan waarmaken.

Het resultaat van de activiteiten in dit kernresultaatgebied laat zich moeilijk globaal *normeren en meten*. Belangrijke indicatoren zijn te vinden in

- de effecten van tweede orde op de resultaten van marketing en promotie (kernresultaatgebied 1)
- de meetbare doelen die per project gesteld worden
- de resultaten van nog te ondernemen behoevenonderzoek, dat meetindicatoren kan opleveren.

De meer actieve rol die Toerisme Vlaanderen inzake productontwikkeling en vooral innovatie wil spelen, betekent dat de instelling ook af en toe (verantwoorde) *risico's* zal nemen. Mislukkingen in proefprojecten zijn nooit volledig uit te sluiten.

³ Met 'Toeristisch product' wordt hier bedoeld:

- materiële structuren zoals hotels, attracties, musea en monumenten, fietspaden, bewegwijzering,... ook de natuur zelf (landschap, zee,...) kan hiertoe worden gerekend;
- diensten zoals rondleidingen, informatieverstrekking, sportinitiatie, evenementen, animatie, bediening,...
- pakketten van diensten tegen een globale prijs: arrangementen, TO-formules,...

. Strategische keuzes productontwikkeling & -innovatie

De productstrategie volgt de prioriteiten van het strategisch marketingplan van Toerisme Vlaanderen.

Productontwikkeling moet gezien worden als een aspect van de globale marketingopdracht die Toerisme Vlaanderen vervult. Uitgangspunt zijn dus de marktbehoeften en de prioriteiten van het strategisch marketingplan. Dit betekent dat de aandacht gaat naar:

- verblijfstoerisme, en vooral de korte vakanties (langere vakanties voor de kust);
- de buitenlandse markten;
- de bestedingen, eerder dan de aantallen toeristen.

De productstrategie zal pro-actief zijn, en gebaseerd worden op marktobservatie.

Toerisme Vlaanderen zal niet langer enkel reageren op de ontwikkelingen bij de aanbieders. Het ambiert een pro-actieve, voorop lopende rol inzake productontwikkeling en -innovatie.

Om deze rol naar behoren te vervullen zal het de markt nauwgezet observeren:

- door middel van desk research en vakliteratuur;
- door observatie van de concurrentie en hun producten;
- door eigen onderzoek (marktonderzoek, behoeftenonderzoek);
- door detectie van opportuniteiten en van nieuwe trends;
- door het opsporen van mogelijke partners/investeerders zowel bij overheden als bij de ondernemers.

De productstrategie is essentieel gericht op 'doen doen'.

Op het terrein van de productontwikkeling en -innovatie is Toerisme Vlaanderen een speler temidden van de vele en zeer verscheiden aanbieders. Zijn rol bestaat erin om te stimuleren, om te 'doen doen'.

Dit zal gebeuren door:

- *Investerings in hefboom- en proefprojecten.* Het financieel engagement van Toerisme Vlaanderen zal erop gericht zijn om andere investeerders over de brug te halen. De projecten moeten een hefboomeffect beogen of innoverend zijn. Ons productaanbod heeft geen nood aan 'meer van hetzelfde'. Conform de opdracht van Toerisme Vlaanderen (bijdragen tot welvaart en welzijn) moeten de projecten ook economisch verantwoord zijn, wat echter niet betekent dat enkel strikt commerciële projecten in aanmerking komen.

Investeren in hefboom- of proefprojecten is een engagement dat per definitie beperkt blijft in omvang en in de tijd.

- Actieve deelname in *overlegplatforms* waar marktconforme producten kunnen ontstaan.

Toerisme Vlaanderen ziet vooral belangrijke samenwerkingen ontstaan in het kader van regionale strategische planning en met de besturen van provincies en gemeenten.

- Ontwikkelen of ontsluiten van *stimuleringsprogramma's*

Toerisme Vlaanderen heeft een belangrijke rol te spelen bij het informeren over of lobbyen bij bestaande stimuleringsprogramma's, opdat de middelen die daarvoor worden gereserveerd, zo nuttig mogelijk zouden worden ingezet. Dergelijke stimuleringsprogramma's situeren zich voornamelijk op Europees, federaal, gewestelijk, provinciaal niveau.

Toerisme Vlaanderen kan ook zelf investeringshulp opzetten in de vorm van haalbaarheidsstudies, startpremies, projectsubsidies, tijdelijke risicodekking, eventueel een investeringsfonds.

Voor het jeugdtoerisme en sociaal toerisme zal een vernieuwde benadering uitgewerkt worden

De niet-commerciële doelstelling 'vakantie voor allen' ontslaat het jeugd- en sociaal volwassenentoerisme niet van de noodzaak om marktgericht te denken en te werken. Momenteel bekijkt een werkgroep in opdracht van de Vlaamse regering op welke manier de Vlaamse overheid in de toekomst het toerisme toegankelijk kan maken voor zo veel mogelijk Vlamingen. Toerisme Vlaanderen is bereid om de aanbevelingen die deze werkgroep formuleert, om te zetten in acties op het operationele vlak, voorzover dit in overeenstemming zal zijn met de bevoegdheden van de instelling.

Naast productontwikkeling en -innovatie is ook de productvernieuwing een taak van de Vlaamse overheid

Regelgeving en premiestelsels die de ondernemers of instellingen stimuleren om hun infrastructuur te vernieuwen en aan te passen aan de noden van de tijd, blijven belangrijk. Een aantal van deze maatregelen zullen wat hun uitvoering betreft in de toekomst wellicht niet meer behoren tot de bevoegdheden van Toerisme Vlaanderen. Dit neemt niet weg dat Toerisme Vlaanderen zichzelf blijft beschouwen als een gesprekspartner in deze materie. Waar nodig zal Toerisme Vlaanderen de discussie openen en voorstellen formuleren inzake productondersteunende regelgeving.

Conform het strategisch marketingplan zouden productondersteunende maatregelen zeker de kwaliteitsbewaking en -verbetering van de *hotellerie* moeten beogen. De hotels zijn niet alleen de meest uitgebouwde logiesvorm in ons land, zij zijn ook de meest cruciale logiesvorm voor ons kernproduct, de korte vakanties.

Andere logiesvormen mogen echter zeker niet verwaarloosd worden. Het hoeve- en plattelandstoerisme, de gastenkamers, de campings en vakantieparken en het logies in het kader van het sociaal en jeugdtoerisme spelen eveneens een rol als componenten in het Vlaams toeristisch product. Naarmate hun kwaliteit toeneemt en beter gestructureerd wordt, kan hun rol in de toekomst zich trouwens uitbreiden.

Ook op het vlak van de *toeristische bewegwijzering en de informatieborden* is er nood aan een coördinatiepunt op Vlaams niveau. Zij zijn immers een belangrijke bouwsteen in de samenstelling en de ontsluiting van vele toeristische producten. Duidelijkheid en eenvormigheid zijn reeds verworven, de opgave voor de toekomst ligt nu in de toelichting bij deze regels, de begeleiding in de uitvoering en de blijvende controle.

5. Kwaliteitszorg en -verbetering

. *Het doel*

De kwaliteit van het toeristisch aanbod in Vlaanderen stimuleren en een eenduidige communicatie hierover naar de consument garanderen.

In de strijd met de concurrentie zal het Vlaams toeristisch product zich vooral moeten wapenen met kwaliteit. Intergrale kwaliteitszorg en -verbetering van het toeristisch aanbod is de inzet. Kwaliteit moet zich manifesteren zowel in de infrastructuur als in de gastvrijheid en dienstverlening. Dit laatste is des te meer belangrijk omdat de Vlaamse gemoedelijke gastvrijheid voor enkele van onze belangrijkste markten (Nederland, Duitsland, Groot-Brittannië) een belangrijk verkoopargument blijkt.

Net als bij productontwikkeling is Toerisme Vlaanderen in dit domein een sterk stimulerende, maar geen exclusieve rol toebedeeld. Toerisme Vlaanderen zal actief zijn (a) waar het gezien zijn bevoegdheden een impact kan hebben en (b) waar een betere kwaliteit van het grootste (marketing-) strategische belang is.

Het resultaat van de activiteiten in dit kernresultaatgebied laat zich moeilijk globaal *normeren* en *meten*. Belangrijke indicatoren zijn te vinden in:

- de effecten van tweede orde op de resultaten van marketing en promotie (kernresultaatgebied 1);
- de meetbare doelen die per project gesteld worden;
- de evolutie in aantal en aard van de klachten.

. *Strategische keuzes*

Toerisme Vlaanderen zal zorg dragen voor de labeling van de toeristische producten zodat de communicatie over de kwaliteit naar de consument eenduidig en correct verloopt

Het toekennen van labels werkt in twee richtingen. Enerzijds is het een stimulans voor de aanbieders om hun producten zo te maken dat zij aan bepaalde normen voldoen. Anderzijds zijn labels (sterren, schildjes,...) belangrijk in de marketingcommunicatie naar de klant. Zij vatten immers samen welk kwaliteitsniveau hij/zij mag verwachten.

Het toekennen van labels moet gezien worden als een instrument in dienst van de algemene marketingdoelstellingen. De labels moeten een antwoord bieden op de vragen inzake kwaliteit die de toerist zich stelt. De invoering van de nieuwe Beneluxnormen betekenen een stap in deze richting en zijn dan ook een belangrijk aandachtspunt.

Toerisme Vlaanderen bouwt gestaag verder aan een hedendaags toeristisch informatiesysteem

De nieuwe media betekenen een grote uitdaging voor de hele toeristische sector. Zij zullen in de komende jaren de wijze waarop toeristische informatie (in de breedste zin van het woord) wordt uitgewisseld, hertekenen. Toerisme Vlaanderen wil deze trein niet missen en gaf reeds opdracht voor de ontwikkeling van een strategisch informaticaplan, dat de uitdaging in kaart zal brengen en de prioriteiten concreet zal vastleggen.

Ondertussen heeft Toerisme Vlaanderen voor de zeer nabije toekomst reeds **enkele projecten** op de sporen:

- Het **huidige** IST-systeem is slechts een eerste stap. Dit systeem zal nog verder uitgebreid worden.
- Daarnaast wachten andere nieuwe media om hun plaats in te nemen in het Vlaams toeristisch gebeuren: onder meer een state-of-the art *website* is reeds in voorbereiding.
- Per 1 januari 1999 moet het Europees *call center* van Toerisme Vlaanderen operationeel zijn. Dit *call center* zal alle informatievragen inzake de bestemming Vlaanderen opvangen, niet enkel voor de landen waar een BTO actief is, maar ook op andere markten. Het call center betekent:
 - een kostenefficiënte organisatie van de informatieverstrekking naar de consument;
 - een gestroomlijnde en goed controleerbare kwaliteit in de informatieverstrekking;
 - een mogelijkheid om buitenlandse markten te bedienen zonder over te moeten gaan tot het openen van een kantoor (zestien Europese landen zullen het call center kunnen bellen)
 - een bron van marketinginformatie inzake spontane en uitgelokte (campagnes) vragen.

Inzake elektronische systemen voor *reservering en ticketing* zal Toerisme Vlaanderen met veel aandacht de evolutie op de markt volgen. Zowel juridisch als technisch bestaan er op dit ogenblik echter drempels die maken dat Toerisme Vlaanderen hiervan geen prioriteit maakt voor eigen acties.

Toerisme Vlaanderen maakt werk van een gestroomlijnde en professionele klachtenregistratie en -behandeling.

Gezien zijn positie en visibiliteit ontvangt Toerisme Vlaanderen soms klachten, zowel omtrent de eigen werking als omtrent toeristische of andere aanbieders. Tot hiertoe gebeurde de registratie en opvolging van klachten per dienst. Centralisatie en een vaste procedure moeten het mogelijk maken om in de toekomst systematisch ook beleids- en marketinginformatie uit deze klachten te destilleren.

Ondertussen onderzoekt Toerisme Vlaanderen ook de mogelijkheden om tot een vorm van samenwerking te komen met de federale Geschillencommissie Reizen.

Toerisme Vlaanderen initieert of zet projecten op met het oog op de permanente vorming en professionalisering van de sector.

Professionaliteit is in deze tijd niet los te maken van permanente vorming en het verwerken van relevante informatie. Ook het toerisme ontkomt niet aan dit feit. Integrale kwaliteitszorg zal dus ook aandacht moeten hebben voor de (permanente) toeristische vorming en scholing. In principe hoort deze taak thuis bij onderwijsinstellingen en vormingsinstituten. Toerisme Vlaanderen is echter ideaal geplaatst om enkele hiaten hetzij zelf te dichten, hetzij anderen te stimuleren om hiervoor oplossingen aan te dragen.

Prioriteit zal gelegd worden bij:

- het organiseren van bijvormingsmogelijkheden *specifiek* voor de toeristische sector. Hierbij staan ondermeer voorop:
 - het toeristisch personeel gebruik leren maken van informaticasystemen,

- het werken aan een nog grotere professionalisering qua dienstverlening en onthaal binnen de infokantoren voor toerisme
- de kwaliteit van de toeristische en bedrijfsgidsen;
- initiëren van activiteiten die *actuele thema's* in het toerisme op de agenda van de sector plaatsen;
- toegankelijk maken en verspreiden van de resultaten van het toeristisch wetenschappelijk *onderzoek* in opdracht van de Vlaamse Gemeenschap;
- toegankelijk maken en verspreiden van deskundigheid inzake toerisme uit het *buitenland*.

Toerisme Vlaanderen is pleitbezorger van de 'toeristvriendelijkheid' binnen de gehele aanbodsector.

'Toeristvriendelijkheid' betekent (a) dat de aanbieder de toeristen percipieert en aanvaardt als één van zijn klantengroepen en (b) dat het aanbod zich afstemt op de reële wensen en verzoeken van de toeristen. 'Toeristvriendelijkheid' dient ontwikkeld te worden binnen de randvoorwaarde van het duurzaam toerisme, met alle respect voor de draagkracht van het milieu, de plaatselijke leefgemeenschap en het cultureel patrimonium.

In de komende jaren wil Toerisme Vlaanderen stimulansen geven op volgende terreinen:

- Milieuvriendelijke uitbating van de toeristische infrastructuur
- Kindvriendelijkheid en toegankelijkheid voor gehandicapten van de hele sector (logies, attracties, infokantoren,...)
- De mobiliteitsproblematiek: zowel binnen als buiten de sector aandacht vragen en voorstellen formuleren om tot een wenselijke (toeristische) mobiliteit te komen
- Toeristvriendelijkheid van het cultuurhistorisch patrimonium. Toerisme Vlaanderen zal gesprekken openen met de musea en de beheerders van monumenten om betere oplossingen te vinden voor openingstijden, kwaliteit van onthaal en informatie, aanbod van randactiviteiten, enzovoort.

6. Een efficiënte en klantvriendelijke organisatie

Dit laatste ‘kernresultaatgebied’ verschilt wezenlijk van de drie vorige, omdat het betrekking heeft op de interne werking van Toerisme Vlaanderen zelf. Strikt genomen valt dit buiten het blikveld van een strategisch plan, maar Toerisme Vlaanderen verkiest om het expliciet als een kernresultaatgebied te beschouwen. De instelling maakt immers een grondige transformatie door:

- de verbeteringsvoorstellen die voortkwamen uit de audit van 1996-1997 zijn in volle implementatiefase;
- het instellingsdecreet wordt herzien en zal na goedkeuring eveneens wezenlijke veranderingen teweegbrengen binnen de organisatie;
- de invoering van de methode van de strategische planning en het bijbehorend management information system (MIS) betekent voor alle medewerkers op alle niveaus een heroriëntering inzake werkmethoden, verantwoordelijkheden enzovoort. Deze transformatie moet tot een goed einde gebracht worden, wil het strategisch plan Toerisme Vlaanderen geen ‘reus op lemen voeten’ worden.

Het doel en de actieterreinen die hierna worden geformuleerd, zijn vanzelfsprekend niet nieuw: in zijn twaalfjarig bestaan heeft Toerisme Vlaanderen steeds de beste interne organisatie nagestreefd om haar doelstellingen te verwezenlijken. Het feit dat op de zeven hierna geschetste terreinen vandaag volop initiatieven genomen worden, getuigt hiervan.

. Hef **doel**

Een efficiënte en klantgerichte werking van de instelling realiseren, ter ondersteuning van de drie overige kernresultaatgebieden.

Efficiënt: de organisatie is erop gericht om de beschikbare middelen (geld, infrastructuur, personeel) in te zetten zodat zij een optimaal rendement opleveren.

Klantgericht: klanten zijn zowel extern (de toeristen, de aanbodzijde) als intern (medewerkers, BTO's,...) te situeren. Zij moeten allen een uitstekende dienstverlening genieten.

Ondersteunend: voor alle hiernavolgende actieterreinen geldt, dat zij de doelstellingen en acties van de drie andere kernresultaatgebieden als richtsnoer nemen voor het bepalen van de eigen prioriteiten. Concrete actieplannen kunnen in principe pas opgesteld worden nadat de actieplannen voor marketing, productontwikkeling en kwaliteitszorg zijn uitgetekend.

. De **actieterreinen**

Toerisme Vlaanderen wil op zeven terreinen belangrijke verbeteringen invoeren aangaande de eigen werking.

1. De structuur en informatiedoorstroming op alle managementsniveaus zodanig organiseren dat iedereen op elk niveau zijn/haar taak kan situeren in het geheel van de organisatie.

Toerisme Vlaanderen krijgt een transparante organisatie, geïnspireerd door het algemeen doel en de strategische behoeften. Een managementinformatie-systeem (MIS) zal continu de voortgang inzake het strategisch plan registreren. Veel aandacht zal gaan naar de verbetering van de interne informatiedoorstroming. Daar zullen niet enkel de medewerkers inter-n van profiteren, ook de externe contacten zullen baat hebben bij een betere informatiedoorstroming en een hogere interne efficiëntie.

2. De doelmatigheid van de besteding van de middelen optimaliseren door (a) de middelen af te stemmen op het beleid en (b) kostenbeheersing.

Toerisme Vlaanderen is volop bezig om de operaties van begroting en boekhouding verder te automatiseren en te herstructureren. Het doel is, te komen tot een resultaatgericht financieel beheer, dit wil zeggen een beheer dat zowel naar begroting als naar kostenregistratie geënt is op het strategisch plan van de instelling. Deze nieuwe manier van werken zal belangrijke informatie opleveren over de efficiëntie van de ingezette middelen in verhouding tot de behaalde resultaten: een cruciaal beleidsinstrument.

3. Een geïntegreerd personeelsbeleid uitbouwen.

Toerisme Vlaanderen moet evolueren van een personeelsadministratie met ad-hoc HRM-initiatieven tot een geïntegreerd personeelsbeleid dat sterk betrokken en bekwame medewerkers inzet ten dienste van de strategische doelstellingen. Het zal daarbij gebruik maken van een breed gamma van personeelstechnieken, die zich situeren op het vlak van

- behoeften en aanwervingen
- vorming en loopbaanontwikkeling
- evaluatie m.i.v. verloning/beloning

en dergelijke meer.

4. Voorzien in de materiële en organisatorische voorwaarden waardoor medewerkers in optimale omstandigheden hun taak klantgericht kunnen volbrengen.

De zorg om de logistiek vraagt aandacht voor de juiste infrastructurele voorzieningen (gebouw en dergelijke), een kostenefficiënt aankoopbeleid en een klantgerichte organisatie van de logistieke diensten zoals onthaal, telefoonreceptie, postbehandeling,... Pijnpunten vandaag waarvoor prioritair een oplossing dient gezocht zijn de professionalisering van het aankoopbeleid en de juridische ondersteuning. Een verbetering op dit laatste vlak kan de reactiesnelheid en de flexibiliteit van Toerisme Vlaanderen (o.m. in samenwerkingsverbanden) flink verhogen.

5. Informatica

De interne bedrijfsprocessen zullen meer en meer plaatsgrijpen op digitale wijze. Essentieel inzake informatica is echter, dat de informatisering van de organisatie gebeurt vanuit een open model: Toerisme Vlaanderen is slechts één knooppunt in het informatienetwerk inzake toerisme. Toerisme Vlaanderen opteert voor één geïntegreerd informatiesysteem, dat alle datasets zal omvatten en links tussen deze sets toelaat. Communicatielijnen zijn niet enkel voorzien binnen het hoofdkantoor, maar ook met de BTO's, met partners en met aanbieders. Naargelang de behoefte kunnen op basis van

deze data- en communicatiestructuur toepassingsprogramma's ontwikkeld worden.

6. Door studie en onderzoek bijdragen tot de succesvolle realisatie van de strategische doelen.

De hoge prioriteit die onderzoek krijgt in het strategisch plan, betekent dat Toerisme Vlaanderen voor studie en onderzoek voldoende mensen en middelen moet inzetten. Zij hebben enerzijds tot taak, de onderzoeksprojecten uit te voeren of te begeleiden, en anderzijds ook de relevante resultaten te ontsluiten voor de sector.

7. Externe communicatie en PR

Toerisme Vlaanderen zal verder werk maken van de professionalisering van zijn communicatie en PR. De activiteiten op dit zullen zich voornamelijk richten naar de partners/de aanbodsector, en prioritair gebruik maken van

- eigen communicatiekanalen,
- de kanalen van de Vlaamse Gemeenschap
- doelgroepgerichte kanalen (vakbladen, doelgroepprogramma's).

Informereren, synergieën ondersteunen en imago-opbouw zijn belangrijke doelstellingen.

Bijlage - Marketingplannen per markt

. Binnenland

Introductie tot de markt

België is in aantal overnachtingen steeds de belangrijkste markt van het Vlaams toerisme geweest en is dat nog altijd als men de overnachtingen in appartementen aan de kust meerekent. Inclusief deze laatste neemt de binnenlandse markt 56 % van de overnachtingen voor zijn rekening. De situatie is echter zeer verschillend naargelang van het beschouwde macroproduct en naargelang van de deelmarkten, met name de Vlaamse en de Franstalige.

Globaal vertoont de binnenlandse markt een licht teruglopende tendens. Deze verzwakking komt echter volledig voor rekening van de kust en dan nog uitsluitend voor die van het appartementstoerisme. Bovendien daalt aan de kust wel het aantal overnachtingen maar niet het aantal toeristen. Een verschuiving dus van lange (hoofd-) vakanties naar korte (secundaire) vakanties.

De Kunststeden gaan erop vooruit. Hetzelfde geldt voor Groen Vlaanderen, dat tot 1995 een sterke groei vertoonde, deels maar niet uitsluitend te danken aan de grote vakantiedorpen. In 1996 lijkt deze groei tot stilstand gekomen.

De algemene tendens in het toerisme (meer mobiliteit, meer buitenlandse reizen, meer TO-vakanties) is zeker niet gunstig voor de binnenlandse markt. Op een nieuwe opflakking van lange verblijven moet niet worden gehoopt. Wel kan nog profijt getrokken worden uit de verdere groei van de korte vakanties, maar deze groei zal zich niet noodzakelijk vertalen in meer overnachtingen, wel in meer toeristen en bestedingen. Er is ook nog veel potentieel voor het dagtoerisme, zeker als hiervoor nieuwe producten worden aangeboden.

De centrale drager van het vakantie-aanbod blijft de brochure 'Vlaanderen Vakantieland', met aanbiedingen in de drie macroproducten waarbij wederzijdse kruisbestuiving kan plaatsvinden. De reclame - zoveel mogelijk in samenwerking met de promotoren, voornamelijk de Provinciale Federaties - is erop gericht de brochure bij de consument te brengen en tevens het imago van onze diverse vakantiebestemmingen te verjongen en te dynamiseren. Er wordt verder gebouwd aan een gezamenlijke consumentendatabase met een goede profilering. Vanaf 1998 worden deze gegevens intensief gebruikt.

De Vlaamse markt is duidelijk verschillend van de Franstalige Belgische markt. Bij de eerste bestaat er interesse voor de drie macroproducten, bij de Franstalige hoofdzakelijk voor de kust. De benadering van beide doelgroepen zal dan ook verschillend moeten zijn.

Belangrijke aandachtspunten in de binnenland-strategie zijn verder productontwikkeling, kwaliteitsverbetering en goede informatie. In verband met dit laatste krijgt de samenwerking met allerlei media (o.m. VRT-televisie en -radio) een sterke prioriteit.

Beleid per macroproduct

- *Vlaamse steden en Brussel*

De Belgische markt is voor de Kunststeden niet de meest prioritaire, onder meer omdat de korte afstanden eerder een handicap dan een voordeel zijn. Toch is hier ruimte voor groei van de overnachtingen, zeker in verbinding met thema's als evenementen, cultuur, uitgaan en gastronomie. Ook kleinere steden kunnen in combinatie met de attractiepolen van hun regio klanten voor een kort verblijf werven.

- *De kust*

De kust (55 % van de Belgische overnachtingen in Vlaanderen) vormt in zekere mate een probleemgebied. Haar dominante positie is onaangetast als bestemming voor dagtrips en tweede verblijven, maar het aantal lange vakanties loopt snel terug en ook de korte vakantie (vooral in appartementen) staat onder druk.

De meest dringende noodzaak ligt bij de vernieuwing van het product. Het Kustactieplan vormt hiertoe een aanzet waarvan de hefboomwerking al duidelijk zichtbaar is in het nieuwe elan dat zich in de badplaatsen aftekent. Toch zal het niet meer worden 'zoals vroeger', want de lange vakanties zullen blijven teruglopen.

De strategie van Toerisme Vlaanderen is gericht op het stimuleren van het vernieuwingsproces, het promoten van (vooral) korte vakanties in samenwerking met Westtoerisme, de badplaatsen en de aanbieders, en het bevorderen van verhuring i.s.m. C.I.B.

- *Groen Vlaanderen*

Vooraf voor de binnenlandse cliënteel is dit de verzamelnaam voor een aantal toeristische regio's, waarvan de meest ontwikkelde zijn: de Kempen (Limburgse en Antwerpse), de Vlaamse Ardennen en de Westhoek. Verschillende andere regio's hebben echter ook een toeristisch potentieel en werken aan regionale ontwikkelingsplannen.

De binnenlandse markt voor Groen Vlaanderen beperkt zich quasi tot het Vlaamse publiek. De promotie van regio's met een reëel aanbod voor het verblijfstoerisme wordt door Toerisme Vlaanderen ondersteund in het kader van de Vlaanderen Vakantieland-campagne.

- *Dagtoerisme*

Het aantal dagtochten in Vlaanderen en Brussel bedraagt 22 miljoen per jaar. Ruim de helft gaat richting kust. De economische betekenis van deze dagtochten is zeer groot. De bevordering ervan gebeurt vrij intensief en op continue wijze via de media. Toerisme Vlaanderen zal zoals voorheen deze berichtgeving op allerlei manieren ondersteunen. Ook de v.z.w. Toeristische Attracties, die jaarlijks op zeer grote oplage een gids publiceert, kan rekenen op de steun van Toerisme Vlaanderen.

- *Mice*

Toerisme Vlaanderen bewerkt, via BECIB, vooral de internationale MICE-markt in België. Het gaat dan enerzijds om verenigingen die internationale congressen organiseren en leden of een afvaardiging hebben in België, en anderzijds om grote (Belgische of in België gevestigde) bedrijven die in de markt zijn voor meetings en seminars. Zie ook hoger: zakentoeerisme (blz. 7)

Strategisch schema

	Kunststeden		Kust		Groen Vlaanderen	
		Prioriteit		Prioriteit		Prioriteit
Regio's	. Antwerpen . Brussel . Limburg . Luik . Lux./Namen . Oost-Vlaand. . Vlaams-Brabant . Waals-Brabant . West-Vlaand.	* * ** ** . * **	. Antwerpen . Brussel . Limburg . Luik . Lux./Namen . Oost-Vlaand. . Vlaams-Brabant . Waals-Brabant . West-Vlaand.	** * ** ** *** * **	. Antwerpen . Brussel . Limburg . Luik . Lux./Namen . Oost-Vlaand. . Vlaams-Brabant . Waals-Brabant . West-Vlaand.	. * * . ** ** **
Socio-economische klasse	. A • B • C . D/E	*** *** ** **	. A • B • C . DIE	** ** ** **	=A • B • C . D/E	. *** ** **
Leeftijdsgroepen	. 18-24 j . 25-34 j . 35-44 j . 45-54 j . 55-64 j . 65-74 j	. ** * ** ** *	. 18-24 j . 25-34 j . 35-44 j . 45-54 j . 55-64 j . 65-74 j	. ** ** * * *	. 18-24 j . 25-34 j . 35-44 j . 45-54 j . 55-64 j . 65-74 j	. ** * * ** .
Samenstelling groep	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen • Gezin met kinderen . Groepen (bus)	- *** *** -	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen . Groepen (bus)	- ** *** -	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen . Groepen (bus)	. ** *** -
Vakantiemotivatie	. Bezoek, verkenning . Cultuur, evenement . Attracties . Gastronomie . Gezondheid . Sport, recreatie	. *** ** ** -	. Bezoek, verkenning . Cultuur, evenement . Attracties . Gastronomie . Gezondheid . Sport, recreatie	. ** ** * ***	. Bezoek, verkenning . Cultuur, evenement . Attracties . Gastronomie . Gezondheid . Sport, recreatie	. *** ** ** * **
Vakanties	. Dagtrips . Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	. ** -	. Dagtrips . Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	. *** ***	. Dagtrips . Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	. *** ***
Reisbemiddeling	. Reisindustrie . Direct	. ***	. Reisindustrie . Direct	. ** ***	. Reisindustrie . Direct	. ***
Wijze van transport	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig		. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	. * 	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	

• Nederland

Introductie tot de markt

Voor hun korte buitenlandse vakanties kiezen de Nederlanders het vaakst voor België. Ons land is in dit segment marktleider met een aandeel van 38 %, vóór Duitsland (21 %), Frankrijk (20 %) en Groot-Brittannië (15%). Voor wat betreft het totaal aantal buitenlandse vakanties staat België op de vijfde plaats. Nederland blijft onze eerste buitenlandse markt, met nog een redelijk potentieel.

Het aantal korte vakanties van Nederlanders in België stijgt de jongste jaren gestaag, het aantal lange vakanties kent opnieuw een stijging, net zoals de respectievelijke bestedingen en het totaal aantal vakantiedagen (referentiejaar 1996).

De specifieke troeven van Vlaanderen-Brussel zijn - naast de afstand en de taal - de variëteit, de gastronomie, de gezelligheid, het 'bourgondische' karakter... de Nederlander ervaart Vlaanderen echt als buitenland.

Qua bewerking sluit de Nederlandse markt het dichtst aan bij de binnenlandse markt. Brochures mogen voor beide markten alvast identiek zijn (vermelding van prijzen in gulden betekent uiteraard een plus).

Accenten moeten liggen op actieve vakanties en themavakanties voor individuen. Grote evenementen kunnen zeker als hefboom werken. Vakanties met eigen vervoer zijn veruit het belangrijkste. Naast consumentenwerking blijft uitbreiding van het TO-aanbod een belangrijke taak. De kerndoelgroep is de bevolking te zuiden van de denkbeeldige lijn ter hoogte van Amsterdam.

De algemene doelstelling is onze marktpositie voor de korte buitenlandse vakanties te verdedigen/verstevigen, gekoppeld aan een betere spreiding in tijd en ruimte en een verhoging van de kwaliteit in logieskeuze.

Beleid per macroproduct

• *Vlaamse steden en Brussel*

Antwerpen, Brugge, Brussel en Gent lopen het best, maar ook Hasselt, Leuven en Mechelen spelen meer en meer een rol van betekenis. Kleinere historische steden moeten het meer hebben van dagtrips.

Nederlanders kiezen in de steden hoofdzakelijk voor korte vakanties, waarbij grote evenementen voor een serieuze hefboom kunnen zorgen. Het bezoeken en ontdekken van de stad zelf staat echter centraal. Thema's als 'gastronomie' en 'shopping' scoren goed. Wat logies betreft, zijn de hotels uiteraard toonaangevend. Als verkoopkanaal spelen - naast de rechtstreekse boeking - de touroperators (al of niet gespecialiseerd in stedenvakanties) ook een rol van betekenis. Ook 'lezersreizen' zijn een belangrijk middel om stedentrips aan de man te brengen.

Voor de prijs/kwaliteitverhouding is de Nederlandse toerist zeer gevoelig. Elementen die onnodig de prijs van een arrangement verhogen, worden beter niet opgenomen, tenzij modulair zodat de klant zelf de keuze bepaalt.

• *De Kust*

Langere vakanties zijn voor de kust belangrijker dan korte verblijven. De Kust zit in Nederland wel in de lift, maar kampt met een imagoprobleem. Het verschil met de Nederlandse kust is de Nederlander nog niet duidelijk. In afwachting van een imagocampagne worden pers en reisindustrie in die richting bewerkt. Extra nadruk wordt gelegd op de nabijheid (ten aanzien van Zuid-Nederland), het verschil met de Nederlandse badplaatsen, de gezelligheid, de gastvrijheid en de verscheidenheid aan bezienswaardigheden.

• *Groen Vlaanderen*

Deze toeristische regio heeft geen globaal imago. De Kempen daarentegen heeft wel een imago in Nederland. De globale positionering voor Groen Vlaanderen is 'ontspannende actieve gezinsvakanties in een groene en gastvrije omgeving.' De vakantiesfeer, de vele fietsmogelijkheden, de gastronomie/streekproducten worden in Nederland als bijkomende troeven uitgespeeld.

• *Dagtoerisme*

In het zuiden van Nederland bestaat een sterke markt voor dagtoerisme, waarvan vooral de steden en de attracties profiteren. Toerisme Vlaanderen bewerkt systematisch de touringcar-markt door middel van actieve prospectie, organisatie van studiereizen en workshops. De provinciale brochures 'Dagtrips voor groepen' zijn hiervoor een goed hulpmiddel, net zoals de gids 'Toeristische attracties en musea'.

• *Mice*

De zakelijke markt wordt in Nederland niet systematisch bewerkt. De BECIB-brochure krijgt wel een doelgerichte verspreiding en alle contacten worden opgevolgd en doorgegeven. Het betreft voornamelijk contacten met incentive- en organisatiebureaus, touroperators en touringcarbedrijven. De bedrijvensector zelf wordt niet actief bewerkt. Er is zeker nog een potentieel aanwezig, vooral voor 'original venues'.

Strategisch **schema**

	Kunststeden		Kust		Groen Vlaanderen	
		Prioriteit		Prioriteit		Prioriteit
Regio's	. Noord-Brabant, Zuid- en Noord- Holland, Utrecht . Limburg, Gelderland en Noord-Oosten	*** **	. Noord-Brabant, Zuid- en Noord- Holland, Limburg, Gelderland . Utrecht . Noord-Oosten	*** ** *	. Noord-Brabant, Zuid- en Noord- Holland, Limburg, Gelderland . Utrecht . Noord-Oosten	. ** ** -
Socio- economische klasse	. Laag . Gemiddeld . Hoog	. * ***	. Laag . Gemiddeld . Hoog	*** * ***	. Laag . Gemiddeld . Hoog	. ** * *
Leeftijdsgroepen	. 18-34 . 35-54 . 55+	*** **	. 18-34 . 35-54 . 55+	*** *** ***	. 18-34 . 35-54 . 55+	*** *** ***
Samenstelling groep	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen	** ***	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen	** *** **	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen	. ** **
Soorten vakantie (motivering))	. Bezoek, verkenning . Amusement . Ontspanning	. ** ** *	. Bezoek, verkenning . Amusement . Ontspanning . sport	. * ** *** *	. Bezoek, verkenning . Amusement . Ontspanning . sport	. ** ** **
Vakanties	. Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	*** **	. Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	** ***	. Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	. **
Reisbemiddeling	. Reisindustrie . Direct	** ***	. Reisindustrie . Direct	* ** ***	. Reisindustrie . Direct	. ** ***
Wijze van transport	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	*** * *	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	. * *	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	. * *

. *Duitsland*

Introductie tot de markt

Duitsland is qua overnachtingen, na Nederland, de tweede markt voor Vlaanderen en Brussel. Nordrhein-Westfalen heeft omwille van verschillende redenen een grotere

affiniteit met Vlaanderen en Brussel dan de andere Bundeslander. De nabijheid speelt een grote rol, en ook het feit dat vanuit NRW de Vlaamse kust, tesamen met de Nederlandse, de meest nabije is.

De Duitse markt loopt sinds '96 terug wat betreft het totaal aantal buitenlandse reizen en het bestedingsgedrag. Dit heeft ongetwijfeld te maken met de kosten die de Duitse hereniging met zich heeft meegebracht, waardoor de koopkracht van de Duitser, vooral in de middenklasse, eerder gedaald is. De huidige werkloosheid speelt eveneens een rol. De Duitser is in zijn uitgaven beduidend voorzichtiger geworden dan voorheen, en dat weerspiegelt zich ook in zijn vakantiegedrag.

Toch zijn er voor ons product nog beduidende kansen, zowel in Nordrhein-Westfalen, als zeker ook in een aantal andere Bundeslander, met name Rheinland-Pfalz en Hessen. De grote stedelijke agglomeraties buiten deze Bundeslander (Hamburg, München, Hannover, Stuttgart, Berlin) bieden eveneens een behoorlijk potentieel. Dit zijn tevens de steden met rechtstreekse verbindingen via Sabena. De ontwikkeling in de Neue Bundeslander (vroegere DDR) is echter qua inkomensstructuur nog niet zo ver dat zij klaar zouden zijn voor een individuele bewerking.

De Duitser reist graag op een individuele manier, maar is wel bereid om concrete aanbiedingen voor citytrips aan te nemen. De aanbiedingen in Vlaanderen Vakantieland kunnen hierbij een rol spelen. De vakantiedorpen worden zeer sterk via touroperators geboekt. Bovendien bestaat er een groot potentieel aan busondernemers en ad hoc groepsreizen. Dit hangt samen met het sterk ontwikkeld verenigingsleven (clubreizen - cultuurverenigingen - Volkshochschulen).

Op de Duitse markt zijn alle macro-producten verkoopbaar, maar de prioriteit ligt op het kusttoerisme en het stedentoeerisme.

Beleid per macroproduct

• *Kunststeden en Brussel*

Brussel en Brugge zijn hier de voortrekkers. Verder worden er vele programma's door busondernemers aangeboden, die een combinatie van de 3 of 4 grootste kunststeden inhouden.

Hoewel de commerciële structuren voor de ticketverkoop van grote tentoonstellingen of evenementen in Duitsland zeer moeilijk liggen, hebben dergelijke evenementen toch een grote invloed op de Duitse media en het publiek. Een sterk punt voor onze steden zijn de kwaliteit van en de aangename sfeer in restaurants en café's.

• *Kust*

Voor het macroproduct Kust zijn er ongetwijfeld nog zeer goede mogelijkheden op de Duitse markt. Voorwaarde hiervoor is wel dat de commercialisering beter kan verlopen. Voor de vakantiewoningen is in '98 een grote stap voorwaarts gezet, door een goede algemene brochure. De reserveringen dienen echter nog steeds direct bij de verhuuragenschappen te verlopen. Bij de Duitse touroperators bestaat grote interesse voor de Kust, maar daar tegenover staat er nauwelijks een aanbod.

De sterke punten van onze kust, tegenover onze sterkste concurrent Nederland, liggen vooral in het levendige karakter van de kust in combinatie met de bezienswaardigheden in het hinterland. De zwakke punten zijn het gebrek aan open ruimte en de zeer beperkte watersportmogelijkheden. Momenteel liggen vooral de badplaatsen die niet volledig dichtgebouwd zijn in de gunst van het Duitse publiek.

• *Groen Vlaanderen*

Wat overnachtingen betreft, reduceert Groen Vlaanderen zich voor 90 % tot de grote vakantie dorpen. Toch zijn de Duitsers zeer geïnteresseerd in allerlei ‘zachte’ sporten, zoals wandelen en vooral fietsen.

• *Dagtoerisme*

Het dagtoerisme vanuit Duitsland is een terrein waarop Toerisme Vlaanderen tot nu toe niet actief is geweest. Het spontane dagtoerisme gaat vooral uit naar rommel- en antiekmarkten en naar attracties. De voornaamste destinaties zijn Limburg en de Antwerpse Kempen. De beste manier om het dagtoerisme te promoten, is via intensief perswerk in Nordrhein-Westfalen.

• *Mice*

Sinds twee jaar wordt deze markt intensief bewerkt in samenwerking met BECIB. We komen hierbij tot de constatacie dat het bewerken van de incentive agencies zeer tijdsintensief is, en resultaten slechts op langere termijn kunnen bereikt worden. Het volume in overnachtingen waarop wij een invloed kunnen uitoefenen, blijft relatief beperkt. De bestedingen per persoon per nacht liggen daarentegen zeer hoog.

Strategisch schema

	Kunststeden		Kust		Groen Vlaanderen	
		Prioriteit		Prioriteit		Prioriteit
Regio's	<ul style="list-style-type: none"> • Nordrhein-Westfalen • Rheinland-Pfalz • Hessen • agglomeraties +500.000 inw. 	<p>***</p> <p>*</p> <p>*</p> <p>**</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nordrhein-Westfalen • Rheinland-Pfalz • Hessen • agglomeraties +500.000 inw. 	<p>***</p> <p>**</p> <p>**</p> <p>*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nordrhein-Westfalen • Rheinland-Pfalz • Hessen • agglomeraties +500.000 inw. 	<p>***</p> <p>-</p> <p>-</p>
Socio-economische klasse	<ul style="list-style-type: none"> • Laag • Gemiddeld • Hoog 	<p>**</p> <p>***</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Laag • Gemiddeld • Hoog 	<p>***</p> <p>**</p> <p>***</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Laag • Gemiddeld • Hoog 	<p>***</p> <p>*</p> <p>***</p>
Leeftijdsgroepen	<ul style="list-style-type: none"> • 18-34 • 35-54 • 55+ 	<p>**</p> <p>**</p> <p>**</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 18-34 • 35-54 • 55+ 	<p>*</p> <p>*</p> <p>*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 18-34 • 35-54 • 55+ 	<p>***</p> <p>**</p>
Samenstelling groep	<ul style="list-style-type: none"> • Vriendengroep • Gezin zonder kinderen • Gezin met kinderen 		<ul style="list-style-type: none"> • Vriendengroep • Gezin zonder kinderen • Gezin met kinderen 		<ul style="list-style-type: none"> • Vriendengroep • Gezin zonder kinderen • Gezin met kinderen 	
Soorten vakantie (motivering))	<ul style="list-style-type: none"> • Bezoek, verkenning • Amusement • Ontspanning • MICE 	<p>***</p> <p>**</p> <p>*</p> <p>*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bezoek, verkenning • Ontspanning • sport • MICE 	<p>*</p> <p>**</p> <p>*</p> <p>*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bezoek, verkenning • Ontspanning • sport • Dagtrips 	<p>*</p> <p>***</p> <p>*</p> <p>*</p>
Vakanties	<ul style="list-style-type: none"> • Korte (1-3 n) • Langere (4+ n) 	<p>***</p> <p>*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Korte (1-3 n) • Langere (4+ n) 	<p>*</p> <p>***</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Korte (1-3 n) • Langere (4+ n) 	<p>***</p> <p>***</p>
Reisbemiddeling	<ul style="list-style-type: none"> • Reisindustrie • Direct 	<p>*</p> <p>***</p> <p>**</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reisindustrie • Direct 	<p>*</p> <p>***</p> <p>***</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reisindustrie • Direct 	<p>*</p> <p>***</p> <p>***</p>
Wijze van transport	<ul style="list-style-type: none"> • Auto • Trein • Bus • Vliegtuig 	<p>**</p> <p>**</p> <p>*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Auto • Trein • Bus • Vliegtuig 	<p>*</p> <p>*</p> <p>*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Auto • Trein • Bus • Vliegtuig 	<p>***</p>

• Frankrijk

Introductie tot de markt

Met anderhalf miljoen overnachtingen is Frankrijk onze vierde buitenlandse markt. Van de buurlanden is het wellicht de minst gemakkelijk te bewerken markt, enerzijds omdat Fransen relatief weinig naar het buitenland reizen (ze beschikken in eigen land over een buitengewoon compleet vakantie-aanbod), anderzijds omdat een noordelijke bestemming van nature minder goed in de markt ligt. Toch biedt de Franse markt uitstekende mogelijkheden, vooral voor korte vakanties in de sightseeing-sfeer. De culturele belangstelling van het Franse publiek, de historische banden met Vlaanderen en de grote populariteit van Brugge vormen een goede basis voor verdere ontwikkeling. Onze marketing in Frankrijk zal dan ook vooral moeten worden opgehangen aan Brussel, de Vlaamse kunststeden en aan grote culturele evenementen.

Tot 1995 vertoonde de Franse markt een trage groei, daarna deed zich in 1996 een plotse sprong voor door de ingebruikneming van de HST-verbinding tussen Parijs en Brussel. In dat jaar werden in Vlaanderen en Brussel 96.000 overnachtingen meer geregistreerd dan in 1995. Ook in de eerstvolgende jaren lijkt de Thalys een belangrijke factor te zullen blijven.

Ondanks zijn individualistische manier van reizen (vaak zonder reserveringen) doet de Franse toerist steeds vaker een beroep op de professionele reisorganisator, voornamelijk voor zijn logies. Ook touringcarbedrijven spelen een belangrijke rol. Naast consumentenbewerking is uitbreiding van het TO-aanbod daarom een belangrijke taak. Het succes hiervan hangt in sterke mate samen met media-coverage.

De hoofddoelstelling van Toerisme Vlaanderen op de Franse markt is het aantal overnachtingen in Brussel en de Vlaamse kunststeden op te drijven en het hele stedenproduct te laten profiteren van de populariteit van Brugge. De kerndoelgroep is de bevolking van Ile-de-France. Ook de Franse steden die een rechtstreekse luchtverbinding met Brussel hebben, behoren tot de doelgroep.

Beleid per macroproduct

• *Kunststeden*

Brussel biedt de meeste groeimogelijkheden. Om deze te ontwikkelen zal Toerisme Vlaanderen zo nauw mogelijk samenwerken met OPT. Brugge is anderzijds voor de Fransen het archetype van de Vlaamse stad. Zij kan als locomotief dienen voor het minder bekende Gent en Antwerpen. Ook kleinere steden zoals Leuven, Mechelen, Ieper ... hebben kansen op de Franse markt van de stedentrips.

Een belangrijke attractiefactor zijn evenementen, zowel in het artistieke genre als stoeten en folklore. Voor dit actualiteitsaspect is het Franse publiek zeer gevoelig.

De Franse toerist houdt niet van vooraf strikt geregelde reizen en is dus geen liefhebber van arrangementen. Hij heeft goede informatie nodig die het hem mogelijk maakt zijn dagindeling zelf te bepalen.

• *De kust*

Voor korte vakanties aan de kust is er een publiek in het noorden van Frankrijk en zelfs iets verder in de steden. Het gaat om een traditioneel publiek dat uit gewoonte naar België komt. Via de Noord-Franse media kan dit publiek worden bewerkt, maar een

prioriteit is dit voor Toerisme Vlaanderen niet. Verder is er voor de badplaatsen (vooral aan de westkust) een belangrijk publiek voor dagtochten.

- *Groen Vlaanderen*

Voor natuurvakanties in Vlaanderen heeft de Fransman nauwelijks belangstelling. Wel kan hij worden gemotiveerd voor sightseeing-tours waarbij attractieparken, kleine steden en andere bezienswaardigheden worden bezocht. De invalshoek is sightseeing en evenementen, eerder dan natuurbeleving of activiteiten.

- *Dagtoerisme*

Er is in de Franse grensgebieden een vrij sterke markt voor dagtoerisme, waarvan vooral de westelijke provincies van Vlaanderen kunnen profiteren. Dit potentieel is door Toerisme Vlaanderen tot nu toe niet systematisch bewerkt; het kan in een latere fase meer aandacht krijgen.

- *Mice*

Vanaf het jaar 2000 zal er werk worden gemaakt van de promotie van corporate meetings en kleine congressen. Er is voor dit product een niet onbelangrijk potentieel aanwezig en dit in heel Frankrijk.

Strategisch schema

	Kunststeden		Kust		Groen Vlaanderen	
		Prioriteit		Prioriteit		Prioriteit
Regio's	. Ile-de-France . Noordelijke regio's . Grote steden in Midden- en Zuid-Frankrijk	*** ** *	. Ile-de-France . Noordelijke regio's (Nord-Pas-de-Calais)	* **	. Ile-de-France . Noordelijke regio's	* **
Socio-economische klasse	. Midden klasse . Hogere klasse	** *	. Midden klasse	. *	. Midden klasse	. *
Leeftijdsgroepen	. 18-34 j . 35-54 j . 55+	*** * *	. 18-54 j	**	. Alle leeftijdsgroepen	. *
Samenstelling groep	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen . Groepen (bus)	*** *** * **	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen	* * **	. Vriendengroep . Gezin zonder kinderen . Gezin met kinderen . Groepen (bus)	. * * * **
Soorten vakantie (motivering)	. Bezoek, verkenning . Amusement . Cultuur, evenement . Ontspanning . Mice	* *** * **	. Bezoek, verkenning . Amusement . Cultuur, evenement . Ontspanning . Mice	* * . **	. Bezoek, verkenning . Amusement . Cultuur, evenement . Ontspanning . Mice	* * *
Vakanties	. Korte (1-3 n) . Lange (4+ n)	** *	. Korte (1-3 n) . Lange (4+ n)	. * *	. Korte (1-3 n) . Lange (4+ n)	. * **
Reisbemiddeling	. Reisindustrie . Direct	** *** ***	. Reisindustrie . Direct	** **	. Reisindustrie . Direct	* *
Wijze van transport	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	** * * *	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig		. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	** **

• **Groot-Brittannië**

Introductie tot de markt

Reeds jaren is Groot-Brittannië buitenlandse markt nummer drie, en geniet zij ook prioriteit. Haar huidig belang blijkt ook uit de meer dan gemiddelde stijging van de overnachtingen over de laatste twee jaren.

Het sterke pond en een algemeen gunstige economische toestand hebben een positieve invloed op de vakantieparticipatie en het laat zich aanzien dat deze tendens voorlopig niet zal veranderen.

Vlaanderen-Brussel is alleen een speler op de markt van de korte vakanties. Dit is tweevoudig te interpreteren: enerzijds scoren Brussel en Brugge als 'city break' bij de belangrijkste touroperators hoog (binnen de top 10, ja zelfs top 5), anderzijds scoren Gent en Antwerpen slechts verwaarloosbare omzetcijfers. Een lichtpunt is dat operators meer belangstelling krijgen voor deze minder bekende steden.

Het product 'Vlaamse Kust' is zeer sterk achteruitgegaan ten gevolge van een gebrek aan infrastructurele voorzieningen maar vooral door de opkomst van prijsgunstige packages in het Middellandse Zee-gebied.

• *Evolutie en vooruitzichten*

De vooruitzichten blijven gunstig. Volgende omstandigheden spelen hiering mee:

- gunstige economische toestand
- verhoogde toegankelijkheid door nieuwe transportmogelijkheden (Kanaaltunnel)
- daardoor sterke prijsconcurrentie m.b.t. de korte Kanaalovertochten.
- groeiende vraag naar korte vakanties zet operators aan nieuwe bestemmingen aan te bieden

• *Specifieke voordelen en/of problemen*

- + nabijheid en toegankelijkheid
- + talenkennis van de bewoners
- + cultuurhistorisch erfgoed & lifestyle
- ontoereikend imago

• *Accenten*

Deze markt biedt uitstekende kansen voor korte vakanties in onze steden. Hierbij wordt meer en meer niet alleen de bestemming aangeboden, maar ook de 'reason to go', de koppeling aan culturele en andere evenementen.

Traditioneel is Groot-Brittannië een reisbureaumarkt. De marketinginspanning concentreert zich op de operators. Dit geldt voor hun programmatie, maar het is ook belangrijk hen te steunen in het stimuleren van hun distributie- en verkoopkanaal, nl. de reisagenten.

Direct boeken bij de operator gebeurt meer en meer, direct boeken bij aanbieders overzee bijna nooit. Dit gedrag kan in de toekomst wijzigen met het doorbreken van nieuwe informatiemedia. De BTO-website sluit aan bij deze tendens.

Consumentenbewerking is noodzakelijk, maar moet een sterke link te leggen naar de reisindustrie (TO's en distributie).

- *Doelstellingen*

Hoofdbetrachting bestaat erin de overnachtingsaantallen in de Vlaamse steden en Brussel verder op te drijven. Goed verkopende producten zoals Brussel en Brugge moeten daarbij als locomotief dienen. In tweede orde stimuleren we het kusttoerisme korte vakantie, en de nicheproducten.

Geografisch gezien concentreren wij ons op het gebied London en South East England, alsmede op de verstedelijkte gebieden meer noordwaarts.

Beleid per macroproduct

- *Kunststeden*

Brugge is in de UK ons paradepaard. Het wordt op heden niet ervaren als een Vlaamse stad, de notie Vlaanderen is vrij onbekend. Brussel kent proportioneel een grote stijging in overnachtingen (+15% telkens over de voorbije twee jaren). Deze twee producten moeten een voortrekkersrol vervullen in de promotie van de andere steden.

Het evenementenbeleid wordt hieraan gelinkt. Dit moet echter beperkend geïnterpreteerd worden voor zover dit product niet via het reisbureau aangeboden wordt. Onder deze rubriek waarbij de vakantiemotivering voornamelijk beheerst wordt door het aspect bezoeken/ontdekken rangschikken we ook nicheproducten zoals Wereldoorlog I.

- *De kust*

Het Kustactieplan moet ondersteunend werken ten aanzien van toekomstige marketingacties. Voor zover onze informatie reikt, wordt deze markt bevolkt door voornamelijk een (bijna) seniorenpubliek, dat de kust niet voor de eerste keer bezoekt. Een niet onbelangrijk element vormen twee vervoersmaatschappijen die

- Zeebrugge aandoen, maar dan ook o.a. slechts dagtochten aanbieden.
- Oostende aandoen, doch nu met een veel interessantere vaarroute vanuit Dover.

- *Dagtoerisme*

Dagtrips vormden tot nog toe geen prioriteit wegens de relatieve onmogelijkheid. Meer en snellere verbindingen stellen dit product in een ander daglicht. Op te volgen, zeker daar er van enkele vervoersmaatschappijen belangstelling zal bestaan.

- *Mice*

Er is voor deze markt in de UK een zeer groot potentieel aanwezig, dat tot op heden niet echt kon aangeboord worden. I.s.m. BECIB zal vanaf 1999 deze markt worden geprospecteerd en ondersteund.

Strategisch schema

	Kunststeden		Kust	
		Prioriteit		Prioriteit
Regio's	. London & South East England . Verstedelijkte centra	*** **	. London & South East England . Verstedelijkte centra	*** . *
Socio-economische klasse	. Laag . Gemiddeld . Hoog	. * ***	. Laag . Gemiddeld . Hoog	***
Leeftijdsgroepen	. 18-34 . 35-54 . +55	** *** ***	. 18-34 . 35-54 . +55	** *** **
Soorten vakantie (motivering))	. Bezoek, verkenning . Amusement, evenement . ontspannen . sport	** **	. Bezoek, verkenning . Amusement, evenement . ontspannen . Sport	** . **
Vakanties	. Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	. * * ***	. Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	*** . * ***
Reisbemiddeling	. Reisindustrie . Direct	. * ***	. Reisindustrie . Direct	. * ***
Wijze van transport	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	*** *** **	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	*** *** . *

. Italië

Introductie tot de markt

Italië, met 30 miljoen vakantiegangers (algemeen bekend als 'big spenders') biedt een groot potentieel voor onze markt. Vlaanderen profiteert hierbij van de historische banden met Italië. De organisatie van tentoonstellingen in Italië rond Vlaamse schilders zoals Van Dyck en Ensor en de mediabelangstelling voor belangrijke evenementen in Vlaanderen, helpen bij de identificatie van Vlaanderen als een hoogstaande culturele bestemming.

De Italiaan verkiest in plaats van één lange zomervakantie steeds meer kortere vakanties waarbij events en thema's belangrijker worden dan de geografische kennis van de bestemming. Hij prefereert arrangementen of groepsreizen maar nochtans groeit zijn zin voor avontuur.

Vooraf citytrips en reizen doorheen Europa brengen Italianen in Vlaanderen. Bij de citytrips zit Brussel in de lift vermits meer en meer mensen de klassieke Europese steden bezocht hebben en openstaan voor 'nieuwe' bestemmingen. De dalende prijzen van de vliegtuigbiljetten spelen hierbij een belangrijke rol. Vermits de afstanden in Vlaanderen naar Italiaanse normen heel klein zijn, wordt Brussel vaak gecombineerd met Brugge en in mindere mate met Gent of Antwerpen.

De tweede manier van reizen combineert Vlaanderen meestal met Nederland. Hoewel de aantrekkingskracht van Amsterdam vaak de doorslaggevende factor is, zijn de deelnemers meestal aangenaam verrast door Vlaanderen en keren ze graag terug.

Na de crisisperiode '92-'96 lijkt de economische heropbloei vanaf 1997 een feit, bevestigd door de deelname aan de Monetaire Unie.

De hoofddoelstelling van Toerisme Vlaanderen op de Italiaanse markt is om, profiterend van het prestigieus etiket 'Vlaanderen', de overnachtingen in heel Vlaanderen en Brussel op te drijven.

Beleid per macroproduct

- *Kunststeden*

De concentratie van onze kunststeden op een geografisch beperkt gebied is erg interessant voor de Italiaanse toerist. Deze troef hopen we in de toekomst nog beter te kunnen uitspelen. Hoewel de kleinere steden minder gemakkelijk verkoopbaar zijn, moeten deze ook kunnen genieten van het prestigieuze cachet 'la Fiandra'. Belangrijk hierbij zijn het evenementenbeleid en de coördinatie tussen de verschillende steden om zich samen onder deze noemer te presenteren.

- *Mice*

De prestigieuze bijklank van Vlaanderen kan ook op deze markt aangewend worden. Een terrein dat op ontginning wacht.

Strategisch schema

	Kunststeden	
		Prioriteit
Regio's	• Milano • Torino • Roma	*** *** ***
Socio-economische klasse	. Laag . Gemiddeld . Hoog	* ** ** *
Leeftijdsgroepen	. 18-34 . 35-54 • +55	*** *** *
Soorten vakantie (motivering)	. Bezoek, verkenning, cultuur . Amusement • Ontspannen	*** * *
Vakanties	. Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	* **
Reisbemiddeling	. Reisindustrie • Direct	*** **
Wijze van transport	• Auto • Trein • Bus • Vliegtuig	** * ** ***

• **Denemarken - Zweden**

Introductie tot de markt

De meeste Scandinaviërs zijn fervente natuurliefhebbers en zoeken in hun vakantie graag de natuur, het water en de open ruimte op. Dit soort vakanties kan Vlaanderen hun nauwelijks bieden, in tegenstelling tot bv. de Ardennen die nogal populair zijn bij de Denen.

Ons belangrijkste product is het stedentoeisme, als citytrip of in combinatie met diverse steden, eventueel in andere landen. Vooral in Denemarken is er veel interesse voor stads- of cultuurvakanties (samen 30 % van het aantal vakanties). In Zweden ligt dit wat lager.

De concurrentie is weliswaar zeer groot. Vanuit Scandinavië bekeken liggen in Europa op vergelijkbare reisafstand vele tientallen steden die als bestemming voor een citytrip met de onze kunnen wedijveren. Vooral Londen is voor de Scandinaviërs een echte magneet (taal, shopping, shows, goedkope pakketten).

België wordt in grote mate gelijkgesteld met Brussel en deze laatste stad heeft een fout imago, sterk gekleurd door de Europese instellingen. De Vlaamse steden zijn - behalve Brugge - nog weinig bekend. Het vergroten van deze bekendheid en het verbeteren van het imago van Brussel zijn dus noodzakelijke voorwaarden.

Daarnaast zijn er in Scandinavië ook (beperkte) mogelijkheden om actieve vakanties te ontwikkelen, vooral fietsen. Dit kan het best gebeuren in combinatie met de vakantiedorpen die in Denemarken en Zweden door de reisbureaus worden aangeboden.

Beleid per macroproduct

• *Brussel en de Vlaamse steden*

Toerisme Vlaanderen streeft ernaar het imago van Brussel in positieve zin om te buigen en de nadruk te leggen op historische en culturele aspecten (o.m. evenementen). Verder moeten de drie grote Vlaamse kunststeden meer bekendheid en “desirability” krijgen.

Hinderpalen zijn het gebrek aan een reclamebudget en de beperkte mogelijkheden voor free publicity. Ook het ontbreken van goedkope luchtvaarttarieven tussen Brussel en de Scandinavische hoofdsteden wordt als een rem ervaren.

Voor het ontwikkelen van reisbureauproducten en het ondersteunen van TO's is belangrijk voor onze vertegenwoordiging in Scandinavië. We zullen daarbij trachten Brussel en de Vlaamse steden zoveel mogelijk te clusteren en als één product te verkopen. Een meer thematische benadering kan daarbij een voordeel zijn.

De Scandinaviërs en vooral de Denen (53 %) zijn grote Internet-gebruikers. Het opzetten van een website in het Deens en het Zweeds lijkt dan ook prioritair te zijn.

• *GroenVlaanderen en Kust*

Er is een grote vraag naar fietsvakanties. Deense en Zweedse TO's moeten worden geholpen bij het ontwikkelen van aanbiedingen hiervoor. De kust zou mee kunnen profiteren van de grote vakantiedorpen die door Scandinaviërs graag worden bezocht.

Strategisch schema

	Kunststeden		Groen Vlaanderen en Kust	
		Prioriteit		Prioriteit
Regio's	DK • Jutland ● Kopenhagen • Fyn z w • Stockholm • Göteborg • Skåne	*** *** * * ** *** *	DK • Jutland ● Kopenhagen • Fyn z w • Stockholm • Göteborg • Skåne	** * ** ** *
Socio- economische klasse	• 250.000- 300.000 Kr. jaarinkomen	***	• 250.000- 300.000 Kr. jaarinkomen	**
Leeftijdsgroepen	• 20-54 j • 54 +	*** *	• 18-54 j	**
Soorten vakantie (motivering))	• Citytrips en citytours • Actieve vakantie	* *	• Fietsen • Actieve vakanties, thematours	* *
Vakantie	• Korte (1-3 n) • Lange (4+ n)	*** *	• Korte (1-3 n)	* *
Reisbemiddeling	• Reisindustrie • Direct	*** *** ***	• Reisindustrie • Direct	** ***
Wijze van transport	• Auto • Trein • Bus • Vliegtuig	** ** ** ***	• Auto • Trein • Bus • Vliegtuig	* * *

. Oostenrijk

Introductie tot de markt

Oostenrijk is een relatief kleine markt met 8 miljoen inwoners, maar het land biedt een redelijke niche voor stedentoeerisme met troeven in het gastronomisch, cultureel en zakelijk bereik. Vlaanderen-Brussel is op deze markt nog een 'Geheimtip', maar raakt langzaam uit de onbekendheid. Dit is zeker te danken aan het imago van Brussel als Europese hoofdstad, en aan de verbeterde promotie van de culturele evenementen.

In de laatste drie jaren heeft Vlaanderen-Brussel zijn marktaandeel met 30% kunnen verhogen: het resultaat van gerichte promotie en samenwerking met de reisindustrie. Verder is het city-toerisme in Oostenrijk nog volop in ontwikkeling, en verhogen de Oostenrijkers jaarlijks hun reisparticipatie en het aantal korte vakanties in het buitenland.

Duidelijke concurrentiële voordelen van Vlaanderen voor de Oostenrijkse reizigers zijn de historische banden met de Habsburgers, de affiniteit met de Bourgondische levensstijl (genieten en gastronomie) en het architecturaal, cultureel kader van de kunststeden. Voor de zakelijke markt spreekt het Europees karakter uiteraard boekdelen. Voor iedereen zijn de goede bereikbaarheid en de transportmogelijkheden tussen de steden zeer belangrijk.

Een imagostudie (1997) toont aan dat we ons echter niet voldoende kunnen profileren in vergelijking met Nederland-Amsterdam. Men signaleert o.a. een tekort aan 'ambiance' in

Brussel, waaraan een gamma openluchtmanifestaties en toeristische attracties zou kunnen remediëren.

In de strategie van Tourismuswerbung Flandern-Brüssel genieten de media en de reisindustrie de prioriteit. Voor deze beide intermediaire groepen ontwikkelen we een jaarthema waarin voor elke reizigers-doelgroep verschillende facetten worden gekaderd en toegelicht. Het jaarthema 1998 is 'Schatten zoeken' en omvat programma's rond diamant en kant, de middeleeuwen, Shopping & Gemütlichkeit, enzovoort. Vermits in Oostenrijk de reisbureaus een belangrijke plaats innemen, is de informatieverstrekking naar de reisbureaus (al dan niet met Vlaanderen-packages) zeer intensief.

Als centrale doelstellingen gelden:

- het marktaandeel van Vlaanderen-Brussel binnen de markt van het citytoerisme vergroten;
- het imago van en de interesse voor Vlaanderen verbeteren
- de gerichte en kwaliteitvolle promotie voor bestaande en nieuwe producten in de reisindustrie en de media optimaliseren.

Beleid per macroproduct

• *Kunststeden*

Brussel bekleedt een aparte plaats in met-buurland Oostenrijk. Brussel dient als 'kapstok' voor het meer onbekende Vlaanderen, maar tegelijk geniet Vlaanderen een beter imago dan Brussel. De Europese hoofdstad wordt geassocieerd met business en gastronomie, de andere Kunststeden genieten een meer gezellig en sympathiek imago. Voor Brussel promoten we het multiculturele karakter, de geheimtips, de gastronomie en de evenementen. Op de zakelijke markt worden de belangrijkheid en de MICE-mogelijkheden in de verf gezet.

De andere Vlaamse Kunststeden liggen goed in de markt maar verdienen een extra inspanning om de overnachtingen in deze steden te verhogen, en om de informatie over transportmogelijkheden vanuit Brussel te verspreiden.

Een ander belangrijk aanknopingspunt zijn de nieuwe transportmogelijkheden vanuit of naar Vlaanderen en Brussel. In dit kader ontstaan nieuwe combinatiemogelijkheden met andere regio's en steden, die een groeiend succes kennen: Brussel-Parijs, Brussel-Londen, Brussel-Antwerpen-Amsterdam.

Strategisch schema

	Kunststeden	
		Prioriteit
Regio's	. Wenen . Nieder & Ober Osterreich . Salzburglnnsbruck . Graz	*** *** ** **
Socio-economische klasse	. Laag . Gemiddeld . Hoog	*** *** *
Leeftijdsgroepen	. 18-34 . 35-54 . +55	*** ** ***
Soorten vakantie (motivering)	. Bezoek, ontdekken, cultuur . Gastronomie . Rondreizen . Mice	*** ** ** ***
Vakanties	. Korte (1-3 n) . Langere (4+ n)	** ***
Reisbemiddeling	. Reisindustrie . Direct	* *
Wijze van transport	. Auto . Trein . Bus . Vliegtuig	* ** * **

. USA

Introductie tot de markt

In 1996 leverden de Verenigde Staten en Canada 7 10.000 overnachtingen waarvan 269.000 in Vlaanderen en 374.000 in Brussel. De Noord-Amerikaanse markt evolueert zeer gunstig voor België:

- Sterke dollar;
- Thalys en Eurostar brengen onze steden psychologisch dichterbij de grote attractiepolen Parijs en London;
- Sabena heeft haar netwerk (Atlantic Alliance - Swissair - Delta - Austrian Airlines) aanzienlijk uitgebreid, met meer dan een verdubbelde capaciteit op de transatlantische route sinds april 1998.

Brussel en de Kunststeden zijn veruit de belangrijkste producten voor Noord-Amerika. Brugge is zeer bekend, zelfs beter dan Brussel.

De Amerikaanse toerist organiseert zijn reis meestal zelf en moet een duwtje in de rug krijgen om een ongewone bestemming te kiezen. Om de beslissing te vergemakkelijken werken we een aantal 'special interest'-thema's uit: 'Art Lovers', 'Markets and Antiques', 'Biking and Hiking', 'Beer Lovers'... Dankzij een actief beheerde website op Internet kunnen dergelijke 'special interest'-projecten rechtstreeks en onmiddellijk aan de consument aangeboden worden. Electronische informatie- en reserveringssytemen worden immers steeds belangrijker. Daarnaast blijven wij zeer actief de media en de reisindustrie benaderen.

De kerndoelgroep wordt gevormd door stadsbewoners van 35 jaar en meer, met een universitaire opleiding en een gezinsinkomen van US \$ 60.000 of hoger. In Canada worden vooral Montreal en Toronto bewerkt.

Beleid per macroproduct

- *Kunststeden*

Zij vormen het kernproduct op de Noord-Amerikaanse markt, met als ‘goede bekenden’ vooral Brugge en in de tweede plaats Brussel. Onze bedoeling is de andere kunststeden in de volgende jaren één na één prioritair te belichten. Voor Antwerpen is hier reeds een weg afgelegd, met Antwerpen 93 als beginpunt. De concentratie van culturele evenementen liet toe de media steeds met nieuwe aspecten en schakeringen van Antwerpen te benaderen. Om impact te verzekeren op de enorme Noord-Amerikaanse markt moet dezelfde boodschap gedurende meerdere jaren herhaald worden. Voor Antwerpen leverde de volgehouden communicatie zeer positieve resultaten op, zoals bleek uit de media-aandacht. In de komende jaren kunnen we Gent prioritair stellen met het thema ‘Keizer Karel’ als aangrijpingspunt.

- *Mice*

Mice is een belangrijk werkveld, waarvoor goed wordt samengewerkt met BECIB. Met de steun van BTO New York en BECIB wordt de Belgische MICE-industrie uitgenodigd om aanwezig te zijn op de grote professionele beurzen en conferenties voor business travel zoals ITME, SITE, MCI.

Strategisch schema

	Kunststeden	
		Prioriteit
Regio's	<ul style="list-style-type: none"> • New York • East Coast • West Coast • South (Florida, Texas) • Midwest (Illinois, Ohio) 	*** *** ** ** *
Socio-economische klasse	<ul style="list-style-type: none"> • Stedelijke bevolking, hogere opleiding, jaarinkomen \$60.000 + 	*** **
Leeftijdsgroepen	<ul style="list-style-type: none"> • 18-45 j. • 45-65 j. 	* ** ***
Soorten vakantie (motivering)	<ul style="list-style-type: none"> • Bezoek, ontdekken, cultuur • Gastronomie • Rondreizen • Mice 	* ** ** ** **
Vakantie	<ul style="list-style-type: none"> • Korte (1-3 n) • Lange (4+ n) 	* **
Reisbemiddeling	<ul style="list-style-type: none"> • Reisindustrie • Direct 	** **
Wijze van transport	(in België) <ul style="list-style-type: none"> • Auto • Trein • Bus 	* *** *

• *Japan*

Introductie tot de markt

De Japanse markt is voor België klein in omvang maar vertoont een hoog bestedingsniveau, o.m. door de sterke shopping. De Japanners reizen zeer graag naar het buitenland en ondanks de minder goede economische situatie blijft de markt langzaam maar gestadig groeien, vooral in Europa. In 1997 groeide het aantal Japanse overnachtingen in België nog met 11 %.

Vergeleken bij 10 jaar geleden vertoont de Japanse markt nu een veel grotere maturiteit. De consument is zich bewust van de eindeloos gevarieerde mogelijkheden en van de verkrijgbare informatie. Traditionele magneten als Parijs en Londen verliezen van hun aantrekkingskracht ten voordele van een meer gediversifieerd productengamma. Ook voor natuur en milieu is er een groeiende interesse.

Opvallend is de groei van de onafhankelijke individuele reizen (FIT Travel). Als reactie daarop zoekt de reisindustrie naar meer gevarieerde tourformules. Het aantal T.O.-aanbiedingen voor België groeit met gemiddeld 20 % per jaar. Het grootste marktsegment zijn nog steeds de jonge ongehuwde vrouwen (-30 jaar) gevolgd door de groep van oudere paren (+45 jaar).

Het BTO Tokyo is zeer actief en weet met geringe middelen voortreffelijke resultaten te behalen. De markt wordt praktisch gelijk opgedeeld tussen Vlaanderen (50 % van de overnachtingen) en Brussel (43 %).

Beleid per macroproduct

• *Kunststeden*

De meest bezochte bestemmingen zijn uiteraard Brugge en Brussel, maar andere steden winnen aan belang. Onze strategie is erop gericht om meer variatie in tours en thema's te introduceren, met voor de repeaters een meer persoonlijk accent. Er wordt overwegend gewerkt via de trade en via free publicity in de media (vooral televisie). De doelgroep wordt gevormd door paren van middelbare leeftijd, vrouwen van over de dertig en FIT-reizigers. De kerndoelmarkten zijn de agglomeraties Tokyo, Osaka en Kansai.

Strategisch schema

	Kunststeden	
		Prioriteit
Regio's	<ul style="list-style-type: none"> • Tokyo • Osaka • Kansai regio 	*** ** **
Socio-economische klasse	• Beroepsactieve vrouwen en koppels	***
Leeftijdsgroepen	<ul style="list-style-type: none"> • Paren 45+ • Vrouwen 30+ 	*** ***
Soorten vakantie (motivering)	<ul style="list-style-type: none"> • Bezoek, ontdekken, cultuur • Steden • Thematisch 	*** *** *
Vakantie	• Korte (1-3 n)	***
Reisbemiddeling	<ul style="list-style-type: none"> • Reisindustrie • Groepen • Individueel (FIT) 	*** **
Wijze van transport	(in België) <ul style="list-style-type: none"> • Auto • Trein • Bus 	** ***

BOUWKUNDIG
ERFGOED
EN TOERISME
IN CULTUREEL
PERSPECTIEF

Open **Monumenten**

8 VOORBEELDEN

Stuurgroep Bouwkundig Erfgoed en Toerisme in Cultureel Perspectief

Leden

Guido De Dijn

Afdelingshoofd van de afdeling Cultureel Erfgoed bij het provinciebestuur Limburg
Voorzitter ICOMOS-Vlaanderen /Brussel

Roger Haest

Toeristisch coördinator Kempen
van de Toeristische Federatie
provincie Antwerpen

Stefan Kochanek

Docent kunstgeschiedenis bij het Hoger Instituut voor Economisch Paramedisch en Sociaal Onderwijs
Kortrijk - Afdeling Toerisme

Els Lowyck

Assistent afdeling Vrije tijd, Toekomst en Beleidsplanning van de V.U.B.
(tot 01.09.'95)

Karel Ooms

Manager bij Belgium Convention and Incentive Bureau

Suzanne Van Aerschot-Van Haeverbeeck

Adjunct van de directeur bij de afdeling Monumenten en Landschappen van het ministerie van de Vlaamse Gemeenschap
Coördinator inventarisatie

Luc Verpoest

Hoofddocent aan het Departement Architectuur, Stedebouw en Ruimtelijke Ordening van de K.U.Leuven

Colofon

Editor

Guido Knops

Directeur

bij de Koning Boudewijnstichting

Leiding

Tinne Vandensande

Opdrachthouder

bij de Koning Boudewijnstichting

Coördinatie

Els Tijskens

programmamedewerker

Edith Vermeiren

architect

bij de Koning Boudewijnstichting

Auteurs

Paul Maes

Reportages

Jan Van Alsenoy

Hoofdreductie, commentaren, aandachtspunten, info, conclusies en bijlagen

Eindredactie

Ivo Adriaenssens

Vormgeving

Bailleul Ontwerpbureau

Druk

Euroset

Wet. Depot D/1996/2893/02

ISBN 90-5130-197-9

NUGI 939

Illustraties

1. Weserrenaissance

- Weserrenaissance-Museum Schloß Bracke

- Fremdenverkehrsverband Teutoburger Wald

- Der Regierungspräsident Detmold

- Tosch-Verlag

- BVA Bielefelder

- Paul Maes

2. Emscher Park

- Internationale Bauausstellung Emscher Park

- Paul Maes

3. Paderborn

- Museum in der Kaiserpfalz

- Verkehrsverein Paderborn

- Paul Maes

4. Stoomgemaal

- Stichting Stoomgemaal Hertog Reijnout

- Paul Maes

5. Kasteel Groeneveld

- Staatsbosbeheer, Nationaal Centrum voor Bos, Natuur en Landschap

- Paul Maes

6. La Saline Royale

- Institut Claude-Nicolas Ledoux

- Paul Maes

7. Rennes

- Direction de l'Information, Ville de Rennes

- Service 'Ville d'Art et d'Histoire'

• Editions Ouest-France

8. Luxemburg

- Service des Sites et Monuments Nationaux

- Voila Luxembourg, Service Information et Presse du Gouvernement

- Syndicat d'Initiative et de Tourisme

- Paul Maes

Le Patrimoine architectural et le Tourisme dans une Perspective culturelle

La Problématique

Les monuments et la gestion du patrimoine suscitent un intérêt croissant dans toute l'Europe et particulièrement en Flandre où chaque année, près d'un habitant sur dix participe à la Journée du Patrimoine. Cet intérêt de plus en plus grand se reflète également dans la demande et l'offre du secteur touristique et des loisirs culturels. Ainsi, le Commissariat général du Tourisme flamand considère les 'villes d'art et d'histoire' comme l'un de ses principaux atouts promotionnels.

La conservation intégrée des Monuments et des Sites

Le secteur du patrimoine réagit positivement face à cette évolution. Depuis l'adoption de la Charte de Venise (1964) qui plaçait déjà pour une 'destination socialement utile' des monuments, il est de plus en plus communément admis que celle-ci doit, dans la mesure du possible, aller de pair avec l'accessibilité des monuments au public. Mieux encore, on parle aujourd'hui de 'conservation intégrée des monuments et des sites', ce qui signifie que la gestion du patrimoine ne doit pas se limiter à la restauration de monuments, mais doit prévoir aussi leur entretien et leur ouverture au public. Cette gestion et cette ouverture ne doivent pas seulement concerner le monument dans sa réalité physique, mais aussi dans sa valeur abstraite, c'est-à-dire sa signification. La 'conservation intégrée des monuments et des sites' englobe donc également cet aspect.

Risques

Le secteur touristique est l'un des alliés du développement culturel du patrimoine. Le patrimoine architectural, et plus généralement le patrimoine culturel, constituent un secteur important du marché du tourisme. A une demande effectivement considérable doit répondre une offre de monuments accessibles. Toutefois on comprend aisément que le point de départ, différent de celui du secteur du patrimoine - économique dans le premier cas et culturel dans le second -, puisse entraîner des tensions. Les lois du marché, mais surtout leurs conséquences irréflechies, peuvent engendrer des situations de croissance excessive qui font plus de tort que de bien au patrimoine. Différents types de surcharge risquent d'altérer le monument et/ou sa signification. Par conséquent, le signal d'alarme est parfois déclenché lorsque l'enthousiasme des hôtes et des visiteurs va au-delà des possibilités d'un monument ou d'un site. Ce phénomène peut être strictement quantitatif, mais il aura également toujours des conséquences qualitatives. Lorsque le succès de l'ouverture dépasse les prévisions les plus hardies, et à la longue aussi les plus angoissantes, il peut occasionner un dommage matériel, conférer une atmosphère invivable au site ou ses environs et affecter la qualité de la visite. L'emploi impropre du monument, la transformation du site ou des environs en parc d'attraction, l'absence de prise en compte du site ou des environs dans la mise sur pied d'une infrastructure etc. peuvent altérer la valeur du monument.

En bref, si de nombreuses erreurs peuvent être commises, il ne faut pas les considérer comme une fatalité. En effet, une stratégie visant à attirer le plus de monde possible en utilisant tous les moyens existants n'est profitable ni au patrimoine, ni aux visiteurs. Cette approche est néfaste pour le patrimoine - en tant que valeur culturelle et économique. Tant la culture que l'économie ont intérêt à suivre un développement durable visant à utiliser le patrimoine et non à l'exploiter. Même les mesures limitatives relatives aux capacités physiques du monument et à son contenu ne pourront, à long terme, que s'avérer positives pour l'offre touristique. Et l'alliance entre le patrimoine et le tourisme subsistera.

Par ailleurs, cette alliance ne se limite pas aux partenaires cités. Ce qui complique certainement la problématique mais l'élève en même temps au niveau de la société, c'est-à-dire le lieu du véritable débat. Les autres secteurs impliqués sont par exemple l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la gestion de l'environnement, les musées, mais aussi une grande part de ce que l'on peut appeler les loisirs culturels, au sens large du terme.

Que ce soit pour la visite d'un théâtre, une promenade à travers une ville, la vie associative liée au patrimoine, ne fût-ce que parce qu'elle a pour cadre un bâtiment de grande valeur... Un développement durable n'est possible que grâce à la collaboration de tous les partenaires impliqués.

Un défi

Il faut également souligner que la problématique dans son ensemble ne constitue pas vraiment une critique, mais plutôt une mise en garde et un défi. Cette mise en garde ne vise pas seulement à faire apparaître les risques de dégât, mais aussi les occasions à ne pas manquer. Le patrimoine et le tourisme bénéficieront de tous les objectifs qualitatifs poursuivis par la protection des monuments et des sites, à savoir la qualité de l'objet même (restauration, entretien), de sa valeur, de la transmission de celle-ci et par conséquent de l'ouverture, qui représente bien davantage qu'un simple accès au public grâce à l'accueil, à l'information et à l'accompagnement des visiteurs. Les responsables de la conservation des monuments et sites s'intéressent à la qualité de l'offre culturelle. Pour eux, l'ouverture, qui ne doit d'ailleurs pas toujours impliquer un accès immédiat au public, est un facteur de sensibilisation et de développement culturel. En matière de tourisme, il est question d'offre et de développement d'un produit. Les aspects qualitatifs sont néanmoins les mêmes parce que d'une part, le produit est le patrimoine culturel, et d'autre part, la demande économique des touristes est en réalité une demande culturelle. Si l'on associe au patrimoine des 'valeurs' qui ne s'y rapportent en rien, la satisfaction des touristes, des visiteurs - des clients - ne s'améliorera pas, bien au contraire. Par ailleurs, il est parfaitement possible de vivre une expérience culturelle avec ce qui est donné. Le développement d'une forme attrayante de tourisme culturel à partir du patrimoine architectural, dans toute sa valeur culturelle, historique, sociale et spatiale, constitue un défi particulièrement passionnant.

Ce résumé extrême succint d'une problématique complexe met également en évidence les points qui ont été soulignés par le secteur du patrimoine en la matière et qui ont été abordés de manière explicite notamment lors du congrès international de l'ICOMOS sur le tourisme culturel (Sri Lanka, 1993). Les experts concernés étudient la question depuis longtemps. Celle-ci figure déjà dans la Charte de Venise qui associe 'fonction sociale utile' et gestion scrupuleuse du monument.

En Flandre, hormis le risque de surcharge touristique, c'est surtout le caractère positif du défi qui a mis le sujet à l'ordre du jour : un défi devenu urgent en raison du succès de la Journée du Patrimoine et qui consistait à rendre le patrimoine accessible de manière optimale, tout en permettant aux visiteurs de vivre la plus belle expérience culturelle possible. Par ailleurs, le défi consistait également à rechercher des formules permettant de donner un caractère plus permanent à l'ouverture des monuments.

Tout ceci a entraîné la création en 1992 du comité d'accompagnement 'Patrimoine architectural et Tourisme dans une Perspective culturelle', une initiative de la Fondation Roi Baudouin, du Commissariat général du Tourisme flamand, ainsi que des autorités compétentes en matière de conservation des monuments et sites et des musées. L'objectif poursuivi était de parvenir, sur la base du dialogue, de la concertation et de la coopération, à dégager des modèles et des stratégies pour la gestion, l'ouverture au public et la rencontre avec le patrimoine architectural. Parallèlement à la concertation, le Centre d'Etudes économiques et sociales (Studiecentrum voor Economisch en Sociaal Onderzoek) des Facultés universitaires Saint-Ignace d'Anvers fut chargé d'étudier la tension existant entre le patrimoine et le tourisme.

Les résultats ont été présentés en 1995, au cours d'une journée d'étude au Centre culturel 'Kunstencentrum Vooruit' de Gand. A cette occasion, la Fondation a non seulement publié un rapport, mais également un recueil d'essais dans lequel six auteurs donnent leur vision de la problématique, afin d'amorcer le débat social. Enfin, lors de cette journée d'étude, la Fondation Roi Baudouin a aussi lancé une campagne visant à soutenir les projets de qualité, innovateurs en matière de gestion et d'ouverture d'un monument ou site. Les objectifs de cette campagne n'étaient pas seulement les projets en soi, mais aussi leur valeur exemplative.

Exemples

Les exemples qui suivent illustrent de manière significative le travail qui est accompli sur le terrain. C'est pourquoi la Fondation a coordonné, conjointement au lancement de la campagne, l'étude de huit projets exemplaires en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg. La présente publication en est le résultat. Ce résumé, traduit du néerlandais, situe les projets examinés et approfondit les conclusions générales de cette étude.

Lors de chaque visite, la question principale était de savoir comment la valeur d'un monument ou site pouvait inspirer sa gestion ou son ouverture. Le lien entre le patrimoine et le tourisme a également été analysé. A cet effet, on ne s'est pas demandé

comment le patrimoine et le tourisme ne au patrimoine peuvent être développés dans le cadre du tourisme récréatif mais plutôt comment l'expérience et le développement culturel peuvent prendre forme dans la conjonction du patrimoine et du tourisme.

L'examen des projets concernait surtout les points suivants :

- la vision sous-tendant l'ouverture,
- la gestion et l'organisation du projet,
- les moyens et instruments utilisés pour l'ouverture,
- les liens avec le tourisme.

Les projets visités

Allemagne

Le 'Museum in der Kaiserpfalz' dans la ville de Paderborn est un exemple exceptionnel de l'intégration quasi évidente d'un site archéologique dans le tissu urbain et la vie de la cité.

Le projet 'Circuit cyclotouriste de la renaissance de la Weser', dans la vallée de la Weser, illustre la manière dont une pratique culturelle permanente permet de proposer des thèmes tels que l'histoire et le patrimoine architectural, de manière à renouveler l'offre récréative et touristique.

IBA Emscher Park vise à la reconversion écologique et économique d'une ancienne région industrialisée de la Ruhr. Le patrimoine industriel de l'entre-deux-guerres, de grande échelle et peu prisé - aciéries, mines etc. - se voit ainsi réinvesti d'une nouvelle mission : véhiculer l'identité culturelle de la région.

France

L'oeuvre de l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, la Saline Royale d'Arc et Senans, la fabrique de sel de Louis XV, fait désormais partie du 'patrimoine mondial' reconnu par l'UNESCO. Plus de 100.000 personnes la visitent chaque année. Inspiré par l'architecte des Lumières, l'Institut Claude-Nicolas Ledoux y anime un centre européen de rencontre depuis 1971 et doit à présent mieux adapter la Saline à la politique touristique et à la vie de la région.

Rennes, 'Ville d'Art et d'Histoire' considère la promotion de son patrimoine architectural comme un moyen de sensibiliser le public à la culture de la ville, par le biais de programmes spécifiques destinés aux touristes, à la population et aux écoles. 'L'animateur de patrimoine' remplit également un rôle majeur dans la politique touristique municipale. La campagne 'Ville d'Art et d'Histoire' est une initiative du ministère de la Culture et soutient, à l'échelon national, les villes qui se soucient de la protection de leur patrimoine architectural.

Pays-Bas

Les gérants du 'Stoomgemaal Hertog Reijnhout' à Nijkerk proposent non seulement la visite d'un patrimoine industriel passionnant, mais fournissent également des renseignements sur les polders environnants. Le Château Groeneveld, édifié au XVIIIe siècle à Baarn, abrite un centre national de la forêt, de la nature et du paysage, qui informe les visiteurs sur les problèmes écologiques des Pays-Bas. L'administration du château et des terres, qui accueillent 90.000 visiteurs par an, se caractérise par la recherche permanente de moyens visant à influencer positivement le comportement des visiteurs.

Le Service des Sites et Monuments Nationaux du Grand-Duché de Luxembourg a aménagé un circuit de 3,5 km le long des fortifications de la ville de Luxembourg. Le 'Wenzelcircuit, un itinéraire culturel dans le temps et dans l'espace', est né de l'utilisation d'un instrument culturel intrinsèque et moderne. Le circuit permet une ouverture touristique, culturelle et urbanistique d'un site qui, en 1994, a également été inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO. Dans ce projet, l'approche multidisciplinaire porte sur l'unité formée par la recherche historique, la restauration et l'ouverture.

Les conclusions

Ces huit projets, d'importance et de contenu très divers, mettent en lumière une grande richesse d'idées et de suggestions pratiques, utilisables par les responsables de monuments et sites historiques. Ces idées et suggestions ont inspiré les experts qui ont participé à cette publication. C'est notamment grâce à la contribution de ces experts que la Fondation Roi Baudouin peut aujourd'hui formuler un certain nombre de principes de base instituant une relation optimale entre le patrimoine, le tourisme et la culture.

1

L'ouverture du patrimoine dans une perspective culturelle constitue une mission essentielle et prioritaire pour le secteur de la conservation des monuments et sites. Afin d'accomplir cette mission sociale, les responsables des monuments et sites doivent engager un dialogue avec les partenaires de la culture, de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'environnement et du tourisme.

La gestion du patrimoine dans une perspective culturelle ne se cantonne pas à la conservation scrupuleuse de la source matérielle. Il s'agit également de rendre le patrimoine vivant en ouvrant le dialogue avec le public. L'intérêt touristique croissant pour le patrimoine donne parfois l'impression que l'ouverture des monuments et sites relève du secteur touristique. C'est pourtant tout d'abord le secteur de la conservation des monuments et des sites qui doit donner corps à ce projet. Il doit le faire en concertation avec d'autres partenaires qui contribuent à une ouverture concrète et abstraite du patrimoine.

2

L'ouverture du patrimoine dans une perspective culturelle peut être effective grâce à la réalisation d'un projet contemporain qui exprime la valeur et la signification actuelle du patrimoine. La protection des monuments et des sites ne met pas seulement l'accent sur la conservation, mais aussi sur l'adaptation du patrimoine aux réalités de l'époque. Le tourisme ne doit pas considérer le patrimoine comme un objet de consommation mais comme un partenaire potentiel qui exige une expérience culturelle profonde.

L'ouverture requiert le développement d'une perspective qui confirme et actualise les valeurs historiques du monument. Elle se base sur une lecture actuelle de la valeur historique du patrimoine, ainsi que sur les possibilités et les élans de ce dernier en vue de connaître de nouvelles évolutions sociales et culturelles. L'approche du monument passe par la mise en oeuvre d'un projet contemporain qui lui donne un nouveau souffle et lui fournit parfois de nouvelles capacités et possibilités de fonctionnement. Un tel projet doit se fonder sur une vision globale ainsi que sur des objectifs, une organisation et des moyens cohérents.

Un projet d'ouverture a pour objectif l'expérience et le développement culturel. Il entraîne des expériences et des idées qui stimulent une réflexion critique sur son propre environnement et cadre de vie. Cette connaissance est encouragée par la mise en oeuvre d'une infrastructure culturelle. Celle-ci constitue une mission encore récente de la conservation des monuments et des sites et de ses corollaires.

La pratique culturelle résulte d'un dialogue qui s'établit entre les visiteurs et le monument. Il s'agit d'un mélange d'impressions affectives et de plaisir intellectuel : une beauté, un étonnement qui sont ressentis et compris. La rencontre avec le monument permet au visiteur de découvrir un aspect de lui-même et de son environnement.

La manière de raconter et de transmettre l'histoire actuelle du monument dépend de la mise en oeuvre d'un outil purement culturel ou pédagogique qui incite à la participation et à la réflexion.

4

La culture place l'ouverture du patrimoine dans une perspective humaine. La culture doit être la science et la conscience de la conservation des monuments et sites et du tourisme lié au patrimoine. Le secteur culturel est un partenaire essentiel et privilégié de la conservation des monuments et sites, et du tourisme.

La connaissance et l'expérience du secteur culturel et artistique sont souhaitables lors de la mise en place tant du projet de développement culturel que de l'infrastructure et des modes d'information.

5

Le monument ne peut être isolé comme un objet ou un produit. L'ouverture du patrimoine requiert du temps et de l'espace, la création d'un lien entre le passé et le présent, entre le patrimoine et son environnement social et spatial.

Le contexte temporel et spatial constitue un aspect crucial de l'ouverture. Préserver un monument signifie respecter son passé et donner une place significative à son présent, de manière à offrir un avenir à son passé. L'ouverture réussit uniquement lorsque le monument présente une portée socioculturelle et spatiale qui révèle sa valeur. Un lien avec la communauté locale, l'environnement, le village, la ville ou le paysage est l'une des conditions.

Le lien entre le patrimoine et le tourisme n'est pas exclusif. Le secteur touristique est l'un des usagers du patrimoine. Cet 'usage en commun' doit se fonder sur le respect, exiger une intégration de l'utilisateur, fixer des limites, tenir compte des fragilités et des capacités des monuments. La coopération entre les secteurs de la conservation des monuments et des sites et du tourisme se base sur le respect du patrimoine.

L'ouverture d'un monument dans une perspective culturelle doit se baser sur un concept 'd'usage en commun'. Le patrimoine doit entretenir des liens étroits avec l'art, la culture, l'enseignement, l'urbanisme, la gestion de l'environnement et de la nature, ainsi que le tourisme. Le patrimoine s'adresse à des groupes cibles très divers : les habitants (lorsqu'ils sont présents), les usagers, la communauté locale, les autorités publiques, l'enseignement et le tourisme. L'objectif principal de l'ouverture n'est pas la stimulation de la demande touristique : celle-ci doit être envisagée selon les possibilités et les limites du monument, ainsi que l' 'usage en commun'. Le secteur du tourisme est toutefois un partenaire qui peut fortement stimuler les initiatives en matière de protection et d'ouverture des monuments et des sites.

7

L'organisation qui assume le projet d'ouverture doit se fonder sur l'idée 'd'usage en commun'. La création d'un réseau de partenaires et d'associés est une priorité trop peu prise en considération.

Une plate-forme solide peut :

- contribuer à la création d'une bienveillance et d'un soutien,
- faciliter la levée de fonds et de subventions,
- participer à l'information,
- attirer les visiteurs,
- permettre la mise en oeuvre de nouvelles initiatives,
- faciliter un ancrage dans une communauté plus large,
- contribuer à l'entretien et à la conservation du monument.

8

La conservation des monuments et des sites de même que le secteur culturel et le tourisme doivent contribuer financièrement à l'ouverture du patrimoine.

La politique de protection des monuments et des sites doit financer la restauration, mais aussi l'ouverture du patrimoine. En matière de politique culturelle également, comme dans le cas des musées par exemple, il est souhaitable d'accorder un soutien financier aux projets d'ouverture. De même, les bénéfices issus de l'exploitation touristique doivent servir à la conservation et à l'ouverture du patrimoine.

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES MONUMENTS

La tendance actuelle en matière de protection des monuments est de préserver autant que possible les monuments dans leur état d'origine. Il n'en demeure pas moins que tout bâtiment nécessite l'une ou l'autre intervention. A peine achevé, il est en effet soumis à un processus naturel de déclin et de dégradation.

En partant de ce constat, les autorités ont voulu stimuler les propriétaires et les gérants de monuments à assurer une meilleure gestion de leurs biens en les entretenant. Un des moyens mis en oeuvre pour y parvenir fut leur soutien à la création en 1991 de la Surveillance des Monuments ('Monumentenwacht'), une initiative conjointe de la Fondation Roi Baudouin, de la Fondation pour la Protection des Monuments, et des Sites ainsi que l'Association des Provinces Flandres. La Surveillance des Monuments reçut pour mission de mener une enquête approfondie sur l'état architectural des bâtiments de valeur historique situés en Flandre et de formuler des recommandations pour leur entretien.

Structure de la Surveillance des Monuments

La Surveillance des Monuments se compose de six A.S.B.L.: une association chargée de coordonner les activités pour l'ensemble de la Flandre (Surveillance des Monuments Flandre) plus une association par province pour organiser les services. Le champ d'action de la Surveillance des Monuments recouvre en effet tout le territoire de la Région Flamande et l'intérêt d'une structure proche du terrain était dès lors manifeste. Tant au moment de la création des associations provinciales que de leur fonctionnement ultérieur, les directions provinciales ont joué un rôle essentiel dans les domaines financier et organisationnel.

Surveillance des Monuments Flandre

En tant qu'organe de coordination, l'A.S.B.L. Surveillance des Monuments Flandre contribue à la coopération et à l'uniformité d'action entre les associations provinciales. Elle garantit la concertation et la coordination et apporte un appui logistique et matériel. Dans ce cadre, elle s'occupe de la formation des gardiens des monuments et de la sensibilisation des personnes intéressées par le biais d'un bulletin d'information par

exemple. L'AS.5.1. Surveillance des Monuments Flandre reste en outre en rapport avec des institutions analogues tant en Belgique qu'à l'étranger et entretient des contacts avec les instances officielles compétentes. Elle tente par ailleurs d'apporter sa contribution structurelle quant à la préservation et à la gestion en général; elle participe notamment au développement d'un marché de l'entretien des bâtiments et s'intéresse aux possibilités que la protection des monuments peut offrir en matière d'emploi social.

les associations provinciales pour la surveillance des monuments

C'est au niveau des associations provinciales pour la surveillance des monuments que se situe véritablement le terrain d'action de la Surveillance des Monuments. Outre une ou plusieurs équipes de gardiens des monuments, les associations disposent de leur propre infrastructure et de leur propre administration. Les équipes se composent d'un premier et d'un deuxième gardien des monuments dont le travail se complète. Chaque équipe dispose d'une camionnette entièrement aménagée: bureau, surface de stockage pour les matériaux et l'outillage ainsi que des échelles sur la galerie. Lors de l'inspection des bâtiments, les gardiens des monuments relevent tous les défauts et imperfections. Ils recherchent l'origine possible des dégâts et formulent des suggestions pour l'entretien ou la réparation. Tout ceci est consigné dans un rapport clair permettant au propriétaire ou au gérant de disposer d'un premier outil pour faire effectuer les travaux éventuels. Les gardiens des monuments n'exécutent qu'à titre tout à fait exceptionnel des petites réparations urgentes afin d'éviter toute aggravation.

Affiliation

Tant les personnes privées que les associations ou les administrations publiques chargées de la gestion du patrimoine, peuvent adhérer à l'A.S.B.L. Surveillance des Monuments. Un bâtiment à inspecter équivaut à une affiliation. Ces bâtiments, qu'ils soient ou non classés, doivent ou demeurent revêtir une valeur historique et/ou architecturale.

En échange d'une cotisation annuelle et d'un dédommagement pour l'inspection et le matériel éventuellement utilisé, la

Surveillance des Monuments offre aux membres un certain nombre d'avantages:

- inspection approfondie à intervalles réguliers;
- rapport sur l'état du bâtiment;
- réparation des petites détériorations urgentes;
- incitation pour l'entretien à long terme;
- conseils dans leurs relations avec les instances compétentes;
- information générales et accompagnement en matière de préservation du patrimoine architectural par le biais de journées d'études et de publications.

Entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 août 1996, 1130 demandes d'inspection des bâtiments ont été introduites auprès de la Surveillance des Monuments. Au cours de cette même période, 1071 bâtiments ont fait l'objet d'une première inspection. Le nombre total d'inspections, compris les inspections de suite, se monte à 1446.

Alors que fin 1993, 47% des bâtiments attendaient toujours la première inspection, ce chiffre a été ramené à 5% fin août 1996. Cette amélioration est principalement due à l'augmentation du nombre de gardiens des monuments qui est passé de dix à dix-sept fin 1994.

Dans 66% des affiliations, soit 743 des 1130 bâtiments, il s'agit de monuments classés. Dès lors environ 12% de tous les monuments classés en Flandre bénéficient d'une inspection spécialisée régulière de la part de Surveillance des Monuments.

Règles générales pour un entretien efficace

L'entretien des bâtiments de valeur historique est une matière complexe. La Surveillance des Monuments essaie systématiquement d'approfondir son savoir-faire sur base des expériences sur le terrain et des études menées à ce sujet. Cela n'empêche que des mesures relativement simples permettent de nettement allonger la durée de vie de nombreux éléments cruciaux de la construction. Voici quelques règles pratiques pour un entretien 'normal'. Elles relèvent en fait du simple bon sens

- **Toits:** veillez toujours à ce que la toiture soit intacte
- **Gouttières** et descentes: nettoyez les gouttières bouchées et réparez toutes les fissures
- **Murs:** préserver les façades du vent et de l'humidité
- **Boiseries:** veillez à ce que les boiseries restent sèches; donnez une couche protectrice au bois exposé à l'humidité
- **ferronnerie, serrurerie:** peignez régulièrement toutes les pièces métalliques
- **Nuisances animales:** protégez le bâtiment des animaux indésirables
- **Végétation:** évitez les plantes nuisibles

- **Ventilation:** assurez une aération suffisante de toutes les pièces
- **Installations techniques:** contrôlez toutes les installations techniques à temps
- **Protection contre la foudre:** faites réviser annuellement l'installation de protection contre la foudre
- **Usage immodéré; à éviter!**
- **Accessibilité:** facilitez l'accès à toutes les parties du bâtiment.

Grâce à ces règles, les propriétaires et les gérants sont déjà en mesure de prévenir toute une série de dégâts. La Surveillance des Monuments recommande toutefois le recours à des spécialistes pour toute intervention susceptible d'affecter la valeur historique du bâtiment. La Surveillance des Monuments se tient à disposition pour toute forme d'avis ou d'accompagnement.

Perspectives d'avenir

Les nombreux propriétaires et gérants affiliés à la Surveillance des Monuments sont d'ores et déjà convaincus de l'intérêt pour le bâtiment lui-même d'un entretien ponctuel mais également de l'avantage financier à terme. En instaurant à partir de 1993 une prime à l'entretien des bâtiments classés, le Gouvernement flamand a mis sur une tendance déjà ébauchée par la création de la Surveillance des Monuments.

Un accroissement constant du service et du nombre d'inspections se profile dès lors à l'horizon. En contrepartie, une augmentation proportionnelle du personnel affecté à la Surveillance des Monuments devra être opérée.

La Surveillance des Monuments garde en tout cas un œil vigilant sur tous les aspects de la protection des monuments et est prête à offrir ses services dans la mesure du possible. L'association reste toutefois consciente de ses moyens et de ses limites; elle n'a pas de solution miracle à proposer mais peut en tout cas contribuer de façon concrète à une bonne gestion du Patrimoine.

MONUMENT WATCH AND MAINTENANCE

In present-day monument conservation the prevailing tendency is to preserve the monuments in their original state as much as possible. Yet, no historic building can be preserved without any intervention. Hardly is a building completed, when it falls victim to the natural process of deterioration and decay. A first step towards conservation is to restrict or slow down that process by maintenance.

With this idea in mind the authorities began to stimulate the owners and the managers of monuments to better manage their property by proper maintenance. One of the means thereto was to support the erection of the Monument Watch ('Monumentenwacht') in 1991, on initiative by the King Baudouin Foundation, the Foundation for the Conservation of Monuments and Landscapes and the Association of Flemish Provinces. The Monument Watch was charged with the duty to check the constructional state of historic buildings in Flanders and to formulate recommendations for their maintenance.

'Who' is Monument Watch?

Monument Watch is structured in six non-profit associations: one association coordinating the work for the whole of Flanders - Flanders' Monument Watch - and then one association for each province, organizing the provision of services. As the operating radius of Monument Watch covers the entire Flemish Region, working close to the field could provide only advantages. The provincial governments make an important financial and organizational contribution to the erection and the further working of the local Monument Watch associations.

Flanders' Monument Watch

As umbrella association Flanders' Monument Watch adds greatly to the cooperation and unity between the provincial associations. It guarantees consultation and coordination and offers logistic support as well as material help. It takes care of the training of monuments watchmen and sees to the sensitization of interested parties, through a Newsletter for instance. Monument Watch also maintains contact with related institutions in Belgium and abroad as well as with the authorities. In addition it tries to make a structural contribution to conservation and to the policy in general; thus Monument

Watch cooperates in the development of a maintenance market and examines the possibilities of social employment in monument conservation.

The Provincial Monument Watch Associations

The real field work of Monument Watch is done through the provincial Monument Watch Associations. Beside one or more teams of monument watchers the provincial associations dispose of their own infrastructure and administration. Each team consists of a first and a second monument watcher, who complement one another as regards content. Every team has at its disposal a fully equipped van with an office, storage space for the necessary materials and equipment and ladders on the roof rack.

During the inspection of a historic building the monument watchers establish defects and shortcomings. They search for possible causes of the damage and formulate suggestions for repair or maintenance. They write down their findings in a comprehensible report providing the owner or manager with a first guide to have any work done to the building. Only very exceptionally do the monument watchers themselves carry out small, urgent repairs to prevent worse.

Membership

Private persons as well as associations or public authorities managing monuments may become a member of Monument Watch. A membership is contracted for every historic building that requires inspection. In any case, the buildings, whether legally protected or not, should have an historic and/or architectural value.

In exchange for the annual membership fee and a compensation for the examination time and any used materials Monument Watch offers:

- a thorough inspection at regular intervals;
- a report on the state of the building;
- repair of small and urgent shortcomings;
- stimulation for long-term maintenance;
- advice with respect to the proper authorities;
- general information about and guidance in the conservation of architectural heritage, offered during workshops and in publications.

Between January 1st 1993 and August 31st 1996, 1130 buildings were put forward for inspection by Monument Watch. In the same period 1071 historic buildings were subjected to a first inspection. The total number of inspections, including repeated inspections, amounts to 1446.

Whereor by the end of 1993 47% of the objects were still awaiting a first inspection, that number dwindled to 5% at the end of August 1996. This catching-up movement obviously commenced with the extension of the number of monument watchers from ten to seventeen at the end of 1994.

Sixty-six percent of the memberships or 743 of the 1130 buildings concern protected monuments. This means that 12% of all protected monuments in Flanders are regularly subjected to an expert examination by Monument Watch.

Rules of Thumb for Efficient Maintenance

The maintenance of historic buildings is a complicated matter with respect to which Monument Watch tries systematically to develop a know-how based upon both practical experience and study. This does not alter the fact that many crucial parts of a historic building may be granted a substantially longer life by taking some relatively easy measures. What follows are a few practical rules of thumb for 'ordinary' maintenance, which are all in fact a matter of common sense.

- **Roofs:** make sure that the roof covering is always in perfect condition
- **Gutters and drain pipes:** clean clogged gutters and repair all cracks
- **Walls:** keep outer walls windproof and watertight
- **Carpenry:** take care that all woodwork remains dry; give wood that is exposed to moisture a protective coating
- **Ironwork:** regularly paint all metal parts
- **Animal pollution:** protect the building from unwanted animals (pests)
- **Plant growth:** avoid damaging plant growth
- **Ventilation:** see to it that all rooms are adequately ventilated
- **Technical equipment:** check all technical equipment in time
- **Protection from lightning:** have the lightning conductor checked every year
- **Stress (overload, too much treading):** to be avoided !
- **Accessibility:** ensure easy access to every place in the building.

Although the owners or managers can already avoid a whole lot of trouble by applying these rules, Monument Watch still advises to contact experts for any interventions that may affect the historic value of the building. Monument Watch is at its members' disposal for any kind of advice and guidance.

Prospects

The many owners and managers who are a member of Monument Watch are convinced that a timely maintenance is first of all to the advantage of the building itself but is also, in the long term, financially advantageous. By introducing the maintenance subsidy for protected monuments in 1993 the Flemish government has followed the trend that was marked by the erection of Monument Watch.

A constant extension of the provision of services and a rising number of inspections are to be expected. In response to this the staff of Monument Watch will have to be increased accordingly.

Anyway, Monument Watch keeps its eye on the whole range of monument conservation, prepared to offer its services wherever possible. The association knows its own possibilities and limitations: it can not offer miraculous solutions, but it can make a concrete contribution to good management in the conservation of monuments.

INSPECTIONS & REPORTS : GENERAL OUTLINE

Inspected topics

1. Roofing
 - 1.1. Surfaces
 - 1.1.1. Tiles
 - 1.1.2. Slate
 - 1.1.3. Metal
 - 1.1.4. Organic materials
 - 1.1.5. Bituminous materials
 - 1.1.6. Other
 - 1.2. Connections
 - 1.2.1. Ridges
 - 1.2.2. Hip-rafters
 - 1.2.3. Valleys
 - 1.2.4. Gables
 - 1.2.5. Head flashings
 - 1.2.6. Kising walls(sideways)
 - 1.2.7. Other

2. Penetrations
 - 2.1. Dormers
 - 2.2. Skylights/Lanterns/Ridge-turrets
 - 2.3. Garret windows/trapdoors
 - 2.4. Chimneys (above roof)
 - 2.5. Crownings

3. Trusses & Attics
 - 3.1. Main structure : wood
 - 3.2. Main structure : metal
 - 3.3. Main structure : concrete

vereniging zonder winstoogmerk

MONUMENTENWACHT

VLAANDEREN

H u i s s c h o t t

Eikstraat 27

1000 Brussel

Tel. 02/549.07.37

Fax 02/502.43.30

4. Evacuation of rain
 - 4.1. Gutters
 - 4.2. Drainpipes
5. Exterior work
 - 5.1. Rickwork (+ pointing)
 - 5.2. Natural stone (+ pointing)
 - 5.3. Concrete a.s.o.
 - 5.4. Wooden structures
 - 5.5. Metal structures
 - 5.6. External stairs
 - 5.7. Finishes
 - 5.8. Anchors, gratings, ...
 - 5.9. Crownings
6. Interior
 - 6.1. Structural elements
 - 6.1.1. Interior walls & vertical structures
 - 6.1.2. Floors & ceilings
 - 6.1.3. Vaults
 - 6.1.4. Cellars
 - 6.1.5. Foundations
 - 6.2. Finishes
 - 6.2.1. Walls
 - 6.2.2. Ceilings/Vaults
 - 6.2.3. Floors
 - 6.3. Interior carpentry
 - 6.4. Interior stairs & gangways
 - 6.5. Other interior elements
7. External carpentry
 - 7.1. Carpentry
 - 7.2. Glazing
 - 7.3. Finishes
 - 7.4. Louvre-boards
8. Technical equipment (general remarks)
 - 8.1. Lightning conductors
 - 8.2. Bells/Carillious/Tower-clocks
 - 8.3. Other
9. Accessibility
10. Various items
 - 10.1. Surrounding area/pavement
 - 10.2. Fencos
 - 10.3. Trees/Growth
 - 10.4. Animals
 - 10.5. Dirt/Rubbish
 - 10.6. Other

Status report

The report offers a detailed description of the present condition of each topic that is relevant to the building under investigation, together with a concise diagnosis of observed defects.

The urgency of the problems is evaluated according to the following criteria :

- (*) G = good; no immediate intervention needed
- (*) R = reasonably well; no acute problems yet; increased attention is recommended
- (*) M = moderate; local shortcomings to be repaired in due time
- (*) S = bad; a rapid, thorough intervention is required

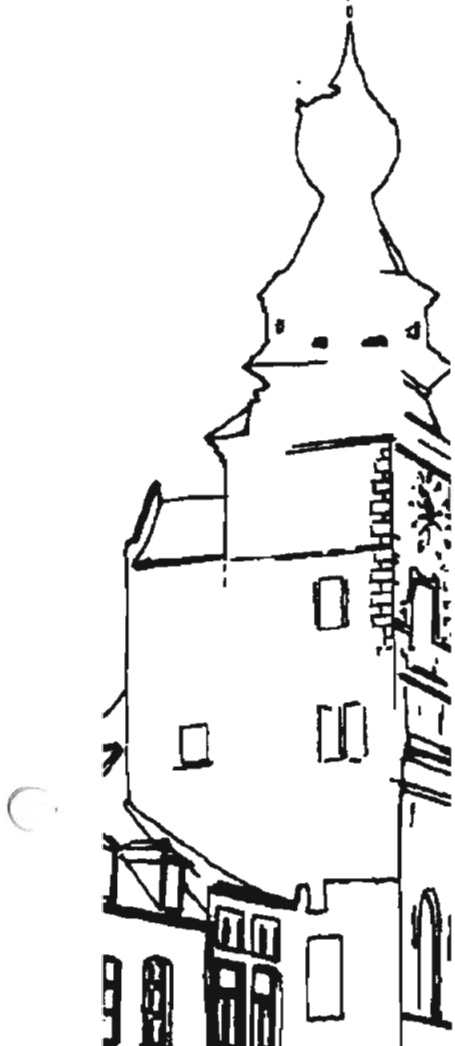
Recommendations

The main problems are summarized, and specific recommendations are formulated concerning the need for works to be carried out.

AA







Les beffrois de Wallonie

PATRIMOINE MONDIAL

BELGIQUE

RÉGION WALLONNE

Dossier établi par le Ministère de la Région wallonne,
Direction générale de l'Aménagement du Territoire,
du Logement et du Patrimoine, Division du Patrimoine



Septembre 1999
Belgique

Les beffrois en Wallonie

GENERALITES

Lors de sa 23^e session, le Bureau du Comité du Patrimoine mondial a examiné la proposition belge d'inscrire sur la liste du patrimoine mondial les beffrois flamands, s'entendant comme les beffrois situés sur le territoire de la Communauté flamande.

Sur recommandation de l'ICOMOS, le Bureau a estimé que cette acception était trop réduite et qu'il fallait aborder la question des beffrois de l'ancien comté de Flandre, c'est-à-dire y compris les beffrois situés sur le territoire de la Région wallonne voire dans les pays voisins.

Le présent travail doit donc être compris comme un complément au dossier initial.

Afin d'éviter les répétitions fastidieuses, une partie commune sera présentée abordant entre autres les questions législatives et une partie sera consacrée à la présentation spécifique de chaque édifice.

Six beffrois sont situés en Région wallonne, il s'agit des beffrois de Binche, Charleroi, Mons, Namur, Thuin et Tournai. La Région wallonne compte sur son territoire le plus ancien beffroi belge (Tournai) mais aussi le plus récent (Charleroi).

Sur le plan géographique, tous sont situés en province de Hainaut à l'exception de celui de Namur qui se trouve dans la province du même nom. Une carte récapitulative figure en annexe.

GESTION

DROIT DE PROPRIÉTÉ

De manière générale, les beffrois appartiennent aux domaines des communes sur le territoire desquelles ils se situent.

STATUT JURIDIQUE

Mesure urbanistique :

A l'exception de celui de Charleroi, l'ensemble des beffrois wallons se situent dans le centre historique des villes. Ces centres sont protégés sur le plan urbanistique par le règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière de patrimoine (arrêté royal du 13 décembre 1976).

Un arrêté distinct soumet audit règlement le centre historique d'une ville déterminée.

La procédure afin de soumettre le centre ancien de Charleroi à ce règlement est en cours et devrait aboutir prochainement.

Mesures patrimoniales:

A l'exception de celui de Charleroi pour lequel la procédure est en cours, les beffrois wallons sont classés sur base de la législation en matière de patrimoine.

MESURES DE PROTECTION ET MOYEN DE MISE EN ŒUVRE

Le règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme édicte des prescriptions relatives aux constructions et aux transformations d'immeubles, de voiries, de zones de cour et jardin, d'enseignes et procédés de publicité ainsi que le parcage des véhicules. Ces prescriptions édictent des normes concernant les gabarits, les matériaux, les teintes à utiliser. Ce règlement est complété par un atlas du patrimoine architectural du centre ancien protégé. Cet atlas comprend quatre cartes figurant une évaluation des fonctions, des gabarits, de la valeur des espaces et des valeurs architecturales. Ces relevés sont destinés à aider les fonctionnaires de l'urbanisme appelés à statuer sur des demandes de permis d'urbanisme.

Sur le plan patrimonial, l'ensemble des beffrois wallons sont classés à l'exception de celui de Charleroi pour lequel la procédure est en cours. Le classement conditionne toute intervention au beffroi à l'octroi d'un permis d'urbanisme qui ne peut être octroyé qu'après avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. L'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 1999 instaure pour les monuments classés la procédure préalable du certificat de patrimoine. Avant l'introduction de la demande de permis d'urbanisme, une procédure de concertation est mise en place entre le propriétaire, son architecte, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et les différentes administrations. Son but est de définir en commun les modalités du programme de restauration et de définir les études préalables indispensables pour garantir la cohérence du projet de restauration avec la qualité du monument. Ces procédures s'appliquent également aux monuments en voie de classement comme le beffroi de Charleroi. De plus, le classement comme monument implique une intervention financière de la Région wallonne dans les frais de restauration.

ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION

Le Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, par le biais de ses administrations est un des principaux acteurs de la gestion du monument.

a. Le fonctionnaire-délégué délivre les permis d'urbanisme concernant les travaux sur l'édifice.

b. La Direction de la Restauration de la Division du Patrimoine assure la subsidiation des

travaux de restauration et le suivi du chantier par ses architectes. Elle assure également le rôle de coordination dans la procédure de certificat de patrimoine.

L'administration communale en sa qualité de propriétaire est également un des protagonistes de la gestion du monument.

SUIVI

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LE SUIVI DU BIEN

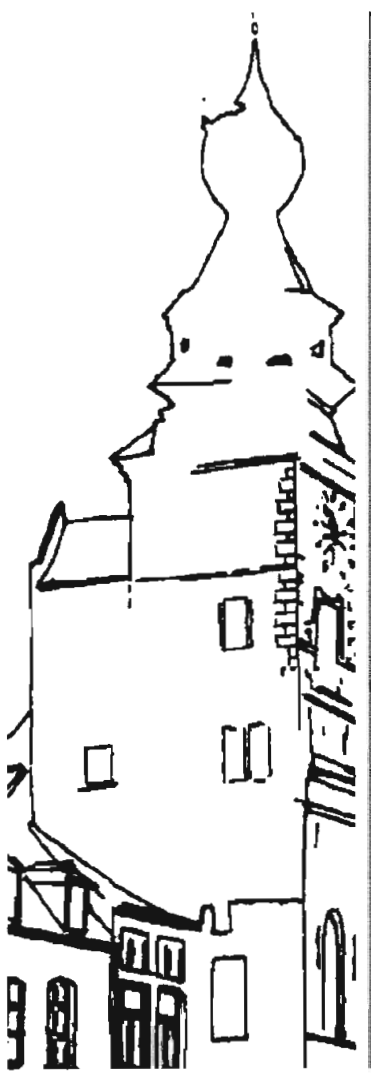
Le décret du 1^{er} avril 1999 relatif à la conservation et à la protection du patrimoine, entré en vigueur le 1^{er} juillet de la même année, insère au *Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine*, un article 212 qui impose aux propriétaires de biens classés de transmettre tous les 5 ans une fiche d'état sanitaire décrivant l'état du bien classé et établissant pour les cinq années suivantes un planning des études et des travaux de prévention et de restauration nécessaires pour assurer la conservation intégrée du bien.

La Division du Patrimoine élabore pour l'instant le modèle de ces fiches sanitaires dont le version définitive sera définie par arrêté du Gouvernement wallon.

La fréquence quinquennale laisse espérer un suivi optimal du monument et des interventions préventives en lieu et place de restaurations.

ADRESSES OÙ SONT CONSERVÉS L'INVENTAIRE, LES DOSSIERS ET LES ARCHIVES

Division du Patrimoine
Direction générale de l'Aménagement du Territoire,
du Logement et du Patrimoine
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 Namur
Tél. : 0032(0)81/33.21.11



Le beffroi de Binche



Le beffroi de Binche

IDENTIFICATION DU BIEN

PAYS

Belgique

RÉGION

Région wallonne, province de Hainaut

NOM DU BIEN

Beffroi de l'hôtel de Ville de Binche

LOCALISATION DU BIEN SUR CARTE

Voir documents annexes

Coordonnées géographiques:

50° 24' 43" N

4° 10' 17" E

CARTES INDIQUANT LE BIEN ET LES LIMITES DE LA ZONE TAMPON

Voir document annexe

SUPERFICIE DU BIEN PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION

17,20 ca

Superficie de la zone tampon : 29,56 ha.

JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

DÉCLARATION DE VALEUR

Le beffroi de Binche appartient à la catégorie 2.1. Il constitue un des deux exemples, et le plus ancien, de ce type de beffroi intégré à un édifice communal qui, aujourd'hui hôtel de Ville, servait sous l'Ancien Régime de halle, de boucherie communale, de lieu de réunion du magistrat et qui portait le nom de maison de Ville ou «maison de paix».

COMPARAISON AVEC DES BIENS SIMILAIRES

Binche est une des premières villes du Hainaut à jouir de franchises municipales. Excepté Charleroi construit dans les années 1930, il constitue l'exemple wallon de beffroi intégré, dès l'origine, à un édifice communal. Bien que de dimensions plus modestes, il rejoint typologiquement des beffrois tels que celui de Bruges.

AUTHENTICITÉ

Il semble que le bâtiment actuel a été construit à l'emplacement de la première «maison du bourg» ou «loge delle ville» dont l'existence est attestée dès le XIII^e siècle. On ne connaît pas, avec certitude, la date de construction de l'édifice. Cependant certains éléments comme le grès de Bray présent au pied du beffroi autorise à penser à une construction du XIV^e siècle. Une réfection sur base du plan ancien a dû être réalisée à l'extrême fin du XVI^e ou au XVII^e siècle.

A la fin du siècle dernier, le bâtiment menace ruines et on envisage sa démolition. La détermination d'un échevin et l'opposition formelle de la Commission royale des Monuments et Sites sauveront ce symbole des libertés communales.

CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE

Comme l'ensemble des beffrois proposés, la présente proposition repose sur les critères a(ii), a(iv) et b(i).

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU BIEN

Emergeant d'un édifice élevant sur deux niveaux une façade en grès de Bray soigneusement taillé et appareillé, la tour-beffroi, de plan barlong, superpose cinq registres inégaux en brique. Renforcés de harpes de pierre aux angles, ceux-ci sont délimités pour le premier par un chanfrein et pour les autres par un cordon mouluré, chacun accusant une légère retraite.

La face latérale est percée d'une fenêtre à croisée sur montants à congé, partiellement murée, ainsi que, plus haut, d'une petite baie à montants chaînés et encadrement chanfreinés, typiques du gothique tardif hennuyer. Les autres ouvertures de la tour, rectangulaires également, sont par contre pourvues de montants assisés en pierre sous entablement profilé en doucine, accusant déjà une influence classique. Au registre supérieur, sur les trois faces visibles, des baies de même type abritent un cadran d'horloge.

Soulignée par une corniche de pierre en cavet sur modillons, le campanile ardoisé qui couronne le beffroi est un ouvrage octogonal sur base carrée, ceinturée de deux rangs d'abat-sons et surmontée d'une flèche bulbeuse d'inspiration baroque.

En façade, les deux cartouches superposés en pierre calcaire, à décoration gothique, arborant respectivement les armes de Charles Quint et le monogramme de Marie de Hongrie ont été placés lors de la restauration de la fin du siècle dernier.

L'accès au carillon se fait par un escalier en bois logé dans une construction étroite en brique sous bâtière à pignon débordant qui s'adosse à l'arrière du beffroi. Les deux étages de ce dernier sont constitués par une petite pièce dans laquelle sont actuellement entreposées des archives tandis que le dernier abrite le carillon.

HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Contexte urbain

En 1124, la comtesse Yolende de Gueldre fait donner par l'évêque de Cambrai, l'autel de Waudrez et ses dépendances, Binche et Epinois, à son chapitre cathédrale. C'est elle également qui aurait installé à Binche une «villa» (ville neuve). La ville semble croître rapidement et on mentionne très tôt la présence d'un châtelain tandis qu'un doyenné s'y installe. La présence du comte est signalée à diverses reprises au cours du XII^e siècle. En 1194, Binche figure parmi les villes qui confirment le traité de paix entre Baudouin V et Henri I de Brabant.

Le *Cartulaire des cens et rentes du comte de Hainaut* (1265-1285) donne une image de la ville au XIII^e siècle. Le comte garde une forte emprise sur la ville qui, tout en conservant un caractère rural lié à son rôle de centre d'échange de grains, acquiert également une réputation dans le domaine de la draperie.

A partir du XIV^e siècle, bien que la prospérité de la ville semble décliner, Binche va cependant servir de douaire ou d'apanage à trois princesses qui n'épargneront pas les travaux d'architecture: Jeannne de Brabant, Marguerite de York et Marie de Hongrie. On leur doit le développement de la «salle» comtale qui devient sous Marie de Hongrie, un palais resplendissant, oeuvre de Jacques du Broeucq. Ce palais sera complètement saccagé en 1554 par les troupes françaises.

Le XVI^e siècle marque l'apogée culturelle de Binche: construction du palais de Marie de Hongrie, fêtes extrêmement brillantes. L'hôtel de Ville en représente la transposition au niveau de la cité. Les conséquences du sac de la ville en 1554, puis les nombreux sièges et les menaces incessantes qu'engendrent les conflits entre la France et les Habsbourg arrêtent le développement de la ville jusqu'au XIX^e siècle. Au cours de ce siècle, l'industrie de la confection prend de l'essor.

Histoire du beffroi

L'histoire du beffroi de Binche est indissociable de celle de l'hôtel de Ville avec lequel il fait corps.

Binche figure parmi les premières villes du Hainaut à bénéficier de franchises municipales. Le beffroi qui en est le témoin oculaire surmonte l'édifice qui sous l'Ancien Régime servait à la fois de halle, de boucherie communale, de lieu de réunion du magistrat et qui était dénommé «maison de ville».

On pense que le bâtiment actuel a été construit à l'emplacement de la première «maison du bourg» ou «loge delle ville» dont l'existence est attestée dès le XIII^e siècle. On n'a aucune certitude sur la période de construction de l'édifice : le bas du beffroi, en grès de Bray, et la façade du rez-de-chaussée avec ses trois porches gothiques en arc brisé dénotent une bâtisse du XIV^e siècle.

Après la disparition du donjon, le beffroi a longtemps servi de poste de guet, pendant les guerres assez fréquentes en Hainaut. Lors de la prise de la ville et sa mise à sac par les troupes d'Henri II, roi de France, en 1554, l'hôtel de Ville est incendié. Marie de Hongrie envoie alors en 1554 et 1555, Jacques du Broeucq, célèbre architecte montois et sculpteur ainsi que deux maîtres maçons, pour permettre aux Binchois de reconstruire leur ville et pour s'occuper entre autres de la restauration de la maison de Ville.

On sait peu de choses des travaux de du Broeucq. Sans doute fallait-il refaire les gîtages, les planchers, les charpentes et l'aménagement intérieur. Il semble que la ville se releva difficilement des troubles du XVI^e siècle et que la restauration s'est étendue tout au long de la seconde moitié du siècle. C'est ce que laisse supposer le millésime 1572 de la cheminée du conseil communal et celui de 1587 sur les cloches.

Au niveau du beffroi, on rétablit une horloge un an après l'incendie. La mouluration et les modules des baies, appareil de style Louis XII, laissent à penser que la partie supérieure a été refaite, sur le plan ancien, à l'extrême fin du XVI^e ou au XVII^e siècle.

En 1735 et 1736, de nouveaux travaux sont entrepris. Deux pierres portant ces millésimes sont encastrées dans les murs de façade de la cour intérieure. L'architecte Dewez qui construit alors l'abbaye de Bonne-Espérance prose de «jeter bas la couverture et devanture et de la remonter dans le style classique qui lui était habituel» (selon L. Derbaix dans une étude sur l'hôtel de Ville de Binche).

La façade ancienne reçoit alors un décor de stuc et de plâtre qui confère à l'édifice une physionomie assez proche de celle des mairies françaises de style Louis XVI (arc en plein cintre des portes, colonnes encadrant la porte principale et supportant le balcon, frontons triangulaires, niches au premier étage destinées à recevoir des statues symboliques, modules des hautes fenêtres rectangulaires). La façade est rehaussée et le beffroi engoncé dans la toiture.

Dans le courant du XIX^e siècle, la vétusté de l'édifice pose la question de sa démolition ou de sa restauration.

Des travaux urgents sont réalisés en 1856 par l'architecte Hubert de Mons.

En 1892, une nouvelle menace de démolition provoque l'opposition de la Commission royale des Monuments et Sites. Malgré l'opinion publique et le conseil communal, le bourgmestre Eugène Derbaix défend les avis de la Commission royale qui demande la restauration du bâtiment après sondages. Le conseil communal accepte de suivre les recommandations de la Commission.

Après enlèvement du décor de Dewez, on retrouve la muraille primitive en grès de Bray, les trois porches en arc brisé, la grande fenêtre du pignon, la demi-fenêtre du beffroi, et beaucoup de matériaux réemployés. La restauration est alors confiée à l'architecte Langerock de Louvain avec la collaboration de l'historien Ernest Mathieu d'Enghien. Les travaux s'étendent de 1896 à 1899.

Parmi les éléments apportés par la restauration, il faut noter les trois fenêtres à meneaux et croisillons refaites à l'imitation de celle du pignon, les lucarnes du toit, les gradins du pignon rétablis à l'avant comme ils existaient à l'arrière. Les quatre cartouches qui ornent la façade sont également de cette époque : armoiries de Charles-Quint, de Marie de Hongrie, de la ville et monogramme de Marie de Hongrie.

Carillon du beffroi

Le petit carillon est placé derrière les baies du campanile octogonal avec son couronnement en forme de poire.

Chronique du carillon

En 1598, J. Grognart (Mons) livre la cloche de l'heure qui porte la devise : «J'adnonce l'heure et non le tort chacun se garde de la mort».

Entre 1596 et 1599, T. Tordeur (Nivelles) livre 13 cloches : probablement 10 en 1596 et 3 en 1599).

Trois nouvelles cloches sont livrées en 1630 par P. Grognart.

En 1689, les cloches sont transférées à Mons où elles sont dissimulées. Elles regagneront le beffroi de Binche en 1692.

En 1868, le carillon compte neuf cloches, 14 ou 15 nouvelles seront fournies par A. Beullens en 1897 et 1898.

En 1923, M. Michiels Sr (Tournai) livre deux cloches.

Enfin en 1980, le conseil communal décide de faire restaurer le mécanisme d'horlogerie et le jeu automatique, le clavier est enlevé.

Etat actuel du carillon

25 cloches ; ut2 (=ut0), ré2 | chromatique jusqu'à | - ut4, ré4, huit T. Tordeur 1596-1597 (2 de 1596 et 6 de 1597); 12 A. Beullens 1897-1898 (4 de 1897, 3 de 1898, 5 sans millésime); trois anonymes (probablement de A. Beullens); deux M. Michiels Sr 1923; poids total : 1.700 kg (bourdon : 300 kg).

Pas de cloche de volée.

Jeu automatique : tambour électrique, sonne tous les quarts d'heure, L. Van Rie (Quaregnon), Clock-o-Matic (Herent).

Le bourdon de J. Grogart de 1598 fonctionne encore en tant que cloche de l'heure. Le vieux tambour du début du XX^e siècle est toujours présent mais hors d'usage.

ETAT DE CONSERVATION

Actuellement, le bâtiment de l'hôtel de Ville y compris le beffroi sont en bon état de conservation, les travaux d'entretien étant réalisés régulièrement. Comme évoqué au point concernant l'historique, la restauration de la fin du siècle dernier a gommé le décor classant de Dewez et a rendu à l'immeuble son aspect initial.

POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À LA MISE EN VALEUR ET À LA PROMOTION DU BIEN

L'ensemble de l'hôtel de Ville s'inscrit dans un vaste programme de mise en valeur des monuments de la ville. Ce programme est initié à la suite de la restauration des remparts dans le cadre de l'Objectif 1 de la Communauté européenne. Une étude du potentiel touristique est réalisée par Contour THR (société d'ingénierie touristique), un nouveau centre d'interprétation est en cours d'installation, des circuits touristiques sont en préparation, une formation de guides est organisée. Actuellement 4 guides réguliers, 10 guides sont déjà formés et 10 nouveaux guides vont être formés.

GESTION

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Ville de et à B-7130 Binche

STATUT JURIDIQUE

Mesure urbanistique : voir chapitre «Généralités»

Arrêté royal du 13 décembre 1976 soumettant audit règlement, le centre ancien de Binche. L'hôtel de Ville y figure en rouge.

Mesure patrimoniale : Arrêté royal du 15 janvier 1936 classant comme monument l'hôtel de Ville de Binche.

MESURES DE PROTECTION ET MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Voir chapitre «Généralités».

Propriété de la commune, les demandes de travaux concernant l'hôtel de Ville en général et le beffroi en particulier sont soumises au fonctionnaire délégué de la Région wallonne qui est habilité à délivrer le permis d'urbanisme.

Sur le plan financier, l'intervention de la Région wallonne peut atteindre 60 % du coût des travaux de restauration en ce compris les frais d'études préalables.

ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION

Voir chapitre «Généralités».

ECHELON AUQUEL S'EFFECTUE LA GESTION ET NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE RESPONSABLE À CONTACTER

Au niveau communal :

Monsieur le Bourgmestre de et à B-7130 Binche

Au niveau régional :

Madame Danielle Sarlet, Directrice générale de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande, 1 à B-5100 Namur.

PLANS ADOPTÉS CONCERNANT LE BIEN

Aucun plan spécifique au beffroi n'a été adopté.

SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Propriété publique, le financement de la restauration et de l'entretien repose uniquement sur les pouvoirs publics.

Entretien et mise en valeur par la commune, propriétaire.

Restauration à charge de la commune mais avec intervention de la Région wallonne en raison du classement du monument à concurrence de 60 % du coût des travaux. A cela s'ajoute une intervention de la Province qui détermine elle-même le taux de subvention qu'elle octroie.

**AMÉNAGEMENTS POUR VISITEURS ET STATISTIQUES
LES CONCERNANT**

Le beffroi n'est pas directement accessible au public, mais il fait partie des visites organisées de l'hôtel de Ville. Environ 110 visites guidées sont organisées par an, ce qui représente environ 3.300 visiteurs.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Il n'y a pas de personnel spécifiquement attaché au beffroi. L'Office du Tourisme qui organise les visites guidées occupe quatre guides réguliers et vient d'assurer la formation de dix personnes supplémentaires.

FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

PRESSIONS DUES AU DÉVELOPPEMENT

(EMPIÈTEMENT, ADAPTATION, AGRICULTURE, EXPLOITATION MINIÈRE)

Ne se justifie pas.

CONTRAINTE LIÉE À L'ENVIRONNEMENT

(POLLUTION, CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ETC)

Sans influence sensible sur le monument.

CATASTROPHES NATURELLES ET PLANIFICATION PRÉALABLE

Sans objet.

CONTRAINTE DUES AU FLUX DE VISITEURS ET AUX TOURISTES

Les visites organisées n'ont pas de conséquence sur le monument.

NOMBRE D'HABITANTS

Dans le monument : néant

Dans la zone tampon : 2.900

SUIVI

INDICATEURS CLÉS PERMETTANT DE MESURER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN

Voir chapitre «Généralités».

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LE SUIVI DU BIEN.

Voir chapitre «Généralités».

DOCUMENTATION

PHOTOS, DIAPOSITIVES

Voir pages suivantes.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DE LA DIVISION DU PATRIMOINE ET DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS SITES ET FOUILLES

DE BIÈVRE Gh. (dir.), 1983, *Province du Hainaut. Arrondissement de Thuin*, Liège (Le Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie, 101).

DESMARET P., 1995. L'hôtel de Ville de Binche. Un des fleurons de notre patrimoine architectural, un beau livre d'histoire à feuilleter. In : *Hôtels de ville et Maisons communales en Hainaut du moyen âge à nos jours. Monographies*, Mouscron, Hannonia, p. 21-26.

HERBILLON J., 1963. Cloches de Wallonie, *La vie wallonne*, 37, p. 140-141.

HUYBENS G., 1994. *Carillons et tours de Belgique*, Gand, Crédit Communal (Musea Nostra), p.81-82.

LOUIS A., 1945. *Les hôtels de ville de Belgique*, Bruxelles, éditions du Cercle d'Art, p.27-28.

MATTHIEU E., 1896. Le beffroi de l'hôtel de ville de Binche, *Annales du cercle du archéologique de Mons*, 25, p. 112-133.

MEURISSE P.-C., 1955. *Sonne, sonne, sonne, joyeux carillon*, Binche (Connaître Binche).

SERVAIS M., 1960. L'Hôtel de ville de Binche, *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 51, p. 7-16.



















Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende





Urbanisme - Génie civil

-  Espace public, Passage couvert, Ruelle
-  Aqueduc, Passerelle, Pont-barragé, Pont
-  Borne, Chasse-roue
-  Arvo, Ouvrage d'entrée, Porche, Porte, Porte de ville




Architecture religieuse et monastique

-  Abbaye, Couvent, Ermitage, Monastère, Noviciat, Prieuré, Séminaire
-  Cathédrale, Collégiale, Eglise, Temple
-  Intérieur d'église
-  Chapelle, Chapelle des morts







Architecture commémorative, votive et funéraire

-  Calvaire, Croix de justice, Croix monumentale, Croix vicinale, Edicule, Oratoire, Potale, Statue
-  Cimetière
-  Tombelle, Tumulus
-  Colonne, Obélisque, Perron, Autre monument commémoratif




Architecture publique

-  Edifice public, Bureau d'octroi, Cinéma, Etablissement thermal, Evêché, Gare, Grand magasin, Halle, Hôtel de ville, Maison communale, Mont-de-piété, Musée, Palais de justice, Poste, Théâtre
-  Collège, Ecole, Hôpital, Hospice, Léproserie, Orphelinat
-  Atribus, Kiosque, Pavillon

Architecture privée

-  Château-ferme, Château, Palais
-  Bergerie, Colombier, Ecurie, Etable, Fenil, Ferme, Ferme-château, Fournil, Grange, Manège, Pigeonnier
-  Hôtel de maître, Hôtel de voyageurs, Manoir
-  Maison, Maison forte, Maison de maître, Refuge
-  Doyenné, Maison vicariale, Presbytère
-  Moulin






Architecture militaire

-  Enceinte, Fortification, Remparts
-  Arsenal, Caserne, Château fort, Citadelle, Commanderie, Fort, Forteresse, Oppidum
-  Beffroi communal, Tour, Donjon





Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel

Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende (suite)




Architecture des jardins et des eaux

-  Arbre
-  Alignement, Charmille, Drève
-  Domaine, Jardin, Parc
-  Lavoir
-  Fontaine, Puits, Pompe




Architecture industrielle

-  Abattoir, Brasserie, Carrière, Centrale électrique, Charbonnage, Forge, Fourneau, Four à chaux, Scierie, Tannerie, Terril, Usine
-  Etang, Marais, Mare
-  Fagne, Fange, Lande à bruyère, Pelouse, Tourbière
-  Forêt





Site biologique

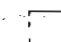


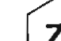
-  Etang, Marais, Mare
-  Fagne, Fange, Lande à bruyère, Pelouse, Tourbière
-  Forêt

Site géo-morphologique

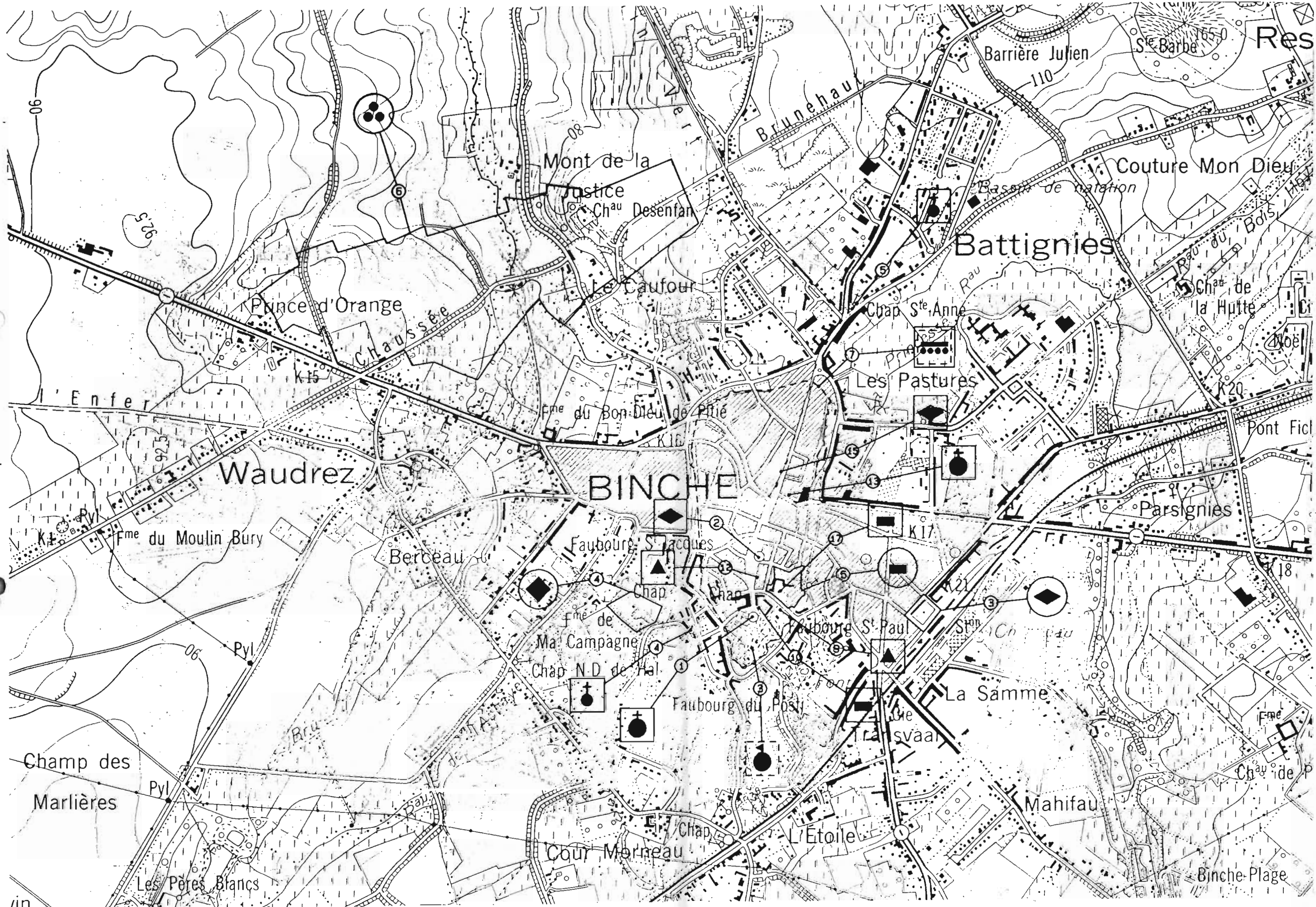
-  Chantoir, Grotte
-  Colline, Côteau, Rocher
-  Vallée

Autre

-  Dolmen, Exploitation de silex, Mégalithe, Menhir, Polissoir, Vestiges archéologiques, Villa
-  Ensemble de bâtiments
-  Autre monument
-  Autre site naturel

-  Monuments
-  Sites
-  Ensemble architectural
-  Zone de protection

Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel



Direction Générale
des Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques Publiques

Algemeen Bestuur
der Schoone Kunsten, Letteren
en
Openbare Bibliotheken

SECTION

N°

ne/H

LÉOPOLD III,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,

Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la protection des Monuments et des Sites;

vu la délibération de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut en date des 21 décembre 1934, 4 janvier, 17 mai, 24 mai, 28 juin 1935;

vu l'avis de la Commission Royale des Monuments et des Sites;

vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du 10 janvier 1935

sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction Publique;

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS :

Article I. sont classés, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur archéologique, historique ou artistique:

1) le Choeur du XVe siècle de l'église Sainte-Marie Madeleine à Howardries, cadastre, section C, n° 212 a, propriété de la commune;

2) l'église Saint Léger à Saint-Léger, cadastre, section B, n° 301; propriété de la commune;

3) la tour de l'église Saint Antoine l'Ermite, à Pottes, parcelle section A, n° 368, propriété de la commune;

4) le Beffroi de la ville de Mons, cadastre, section E, n° 150 c, propriété de la ville;

5) l'église Sainte waudru à Mons, cadastre, section E, n° 668 b, propriété de la ville de Mons;

6) l'église Saint-Géry à Rœcourt, cadastre, section A, n° 527 a, propriété de la commune;

7) la façade principale et la nef centrale avec ses colonnes et ses arcades du XIVE siècle et le carillon de l'église St.Pierre, à Vezon, cadastre, section B, n° 601 A, propriété de la commune;

AFDEELING

N°

ne/H

LEOPOLD III,

KONING DER BELGEN,

Aan allen tegenwoordigen en toekomenden,

Seit.

Gelet op de wet van 7 Augustus 1931 op het behoud der Monumenten en Landschappen;

Gelet op het besluit d.d. 21 December 1934, 4 Januari, 17 Mei, 24 Mei, 28 Juni 1935, van de Bestendige Deputatie van den Provinciaelen Raad van de Provincie Henegouwen;

Gelet op het advies van de Koninklijke Commissie van Monumenten en Landschappen;

Gelet op het eensluidend advies van des Ministerraad d.d. van 10 Januari 1935

Op de voordracht van Onzen Minister van Openbaar Onderwijs;

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Artikel I. -word engerangschikt, overeenkomstig de wet van 7 Augustus 1931 om reden van hun oudheidkundige, historische of kunstwaarde:

1) het Koor uit de XVe eeuw, van de St. Maria-Magdalenakerk te Howardries, kadaster, sectie C, nr 212 a, eigendom der gemeente;

2) de kerk van St.Legerius te Saint-Leger, kadaster, sectie B, nr 301, eigendom der gemeente;

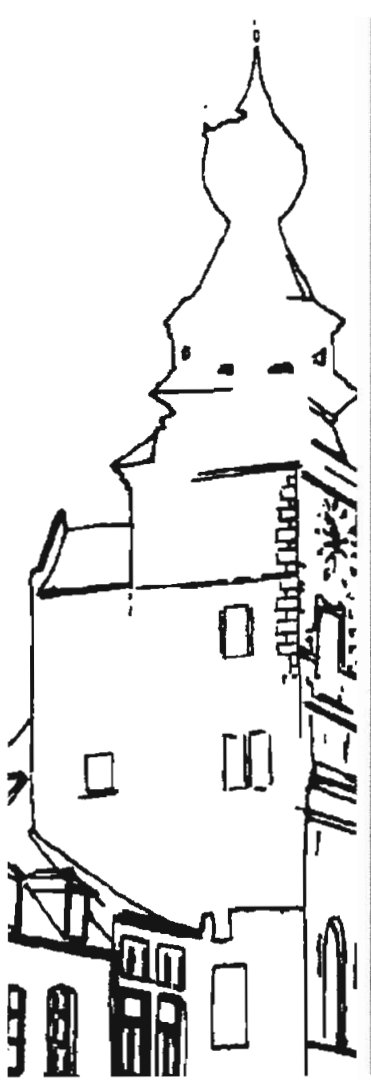
3) de toren der kerk van St.Antonius Kluizenaar, te Pottes, perceel sectie A, nr 368, eigendom der gemeente;

4) het Belfort der stad Bergen, kadaster, sectie E, nr 150 c, eigendom der stad;

5) de kerk van Sinte waudru, te Bergen kadaster, sectie E, nr 668 b, eigendom der stad Bergen;

6) de St.Goorikkerk te Rœcourt, kadaster sectie A, nr 527 a, eigendom der gemeente;

7) de hoofdgevel en de middenbeuk met zijn zuilerijen en bogen uit de XIVE eeuw en de beiaard van de St.Pieterskerk, te vezon, kadaster, sectie B, nr 601 A, eigendom der gemeente;



Le beffroi de Charleroi



Le beffroi de Charleroi

IDENTIFICATION DU BIEN

PAYS

Belgique

RÉGION

Région wallonne

Province : Hainaut

NOM DU BIEN

Beffroi de l'hôtel de Ville de Charleroi

LOCALISATION DU BIEN SUR CARTE

Voir documents annexes.

Coordonnées géographiques:

50° 24' 46" N

4° 26' 42" E

CARTES INDIQUANT LE BIEN ET LES LIMITES DE LA ZONE TAMPON

Voir documents annexes.

SUPERFICIE DU BIEN PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION

72,25 ca.

Superficie de la zone tampon : 140,33 ha

JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

DÉCLARATION DE VALEUR

Le beffroi de Charleroi appartient à la catégorie 2.1 des beffrois intégrés à un édifice communal : l'hôtel de Ville.

La particularité est le caractère récent de l'ensemble, l'hôtel de Ville de Charleroi étant un édifice de l'Entre-Deux-Guerres. Les délibérations communales montrent que les édiles communaux ont délibérément choisi d'intégrer un beffroi à l'édifice communal.

COMPARAISON AVEC DES BIENS SIMILAIRES

S'il ne représente pas un exemple typologique unique, il est l'exemple wallon et même belge le plus récent de la construction d'un beffroi.

AUTHENTICITÉ

Le monument répond au critère d'authenticité tant dans la fonction que dans la forme. Les textes de l'époque montrent à suffisance la volonté communale d'ériger un véritable beffroi. Authenticité dans la forme, le bâtiment ayant fait l'objet d'un nettoyage mais n'ayant jamais subi de modification depuis sa construction.

Dans le respect de la tradition, il symbolise la liberté, la force et la prospérité d'un peuple travailleur.

CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE

Comme l'ensemble des beffrois proposés, la présente proposition repose sur les critères a(ii), a(iv) et b(i).

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU BEFFROI

L'angle coupé formé par les rues du Beffroi et du Dauphin reçoit la structure du beffroi. De plan carré, celle-ci s'intègre parfaitement dans la composition de l'élévation du bâtiment. Il domine de ses soixante-dix mètres, un paysage tout de saillants et de cassures avec ses usines, ses terrils et ses cages à mollettes.

La tour est bâtie en pierres bleues et blanches au niveau des étages du bâtiment, en briques spéciales jusqu'aux chambres du carillon et en pierres blanches sur la partie supérieure, immédiatement sous la calotte de bronze du clocheton de couronnement.

Par la place du Manège, le public accède aux bureaux situés au rez-de-chaussée, ainsi qu'aux étages supérieurs. La tour elle-même est divisée en plusieurs niveaux dont les trois derniers sont réservés aux chambres des quarante-sept cloches du carillon.

L'horloge actionne simultanément quatre cadrans de 2,18 mètres et donne le déclenchement tous les quarts d'heure du mécanisme du carillon qui égrène des airs folkloriques du terroir. A l'heure, soixante mesures du populaire «Pays de Charleroi» s'envolent dans les airs, quarante mesures de «Lolotte» à la demie, au quart, dix mesures résument le thème de «Skeujè l'feu, Zabèle» (Attise le feu, Isabelle), et aux trois quarts, dix autres mesures celui d'«El quézène au Mambourg» (La paye au Mambourg).

L'assise du beffroi, dont la masse atteint 4.000 tonnes, a posé un délicat problème de stabilité amplifié par le mauvais état du terrain en schiste coupé de veines de charbon. Une semelle d'assise de 400 mètres carrés, en béton armé de 160 kilos de fer par mètre cube, a été construite. Pour s'assurer contre tout affaissement de terrain dû aux mouvements miniers, l'entrepreneur a aménagé à l'intérieur des quatre grands piliers de la tour, quatre vérins hydrauliques permettant de régler son aplomb.

HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Contexte urbain

Au XVII^e siècle, suite au Traité des Pyrénées, la nécessité de trouver une position stratégique pour la défense des Pays-Bas espagnols en renforçant la frontière face à la France aboutit à la création d'une forteresse près du village de Charnoy. Ce plateau qui domine la rive gauche de la Sambre est complété par deux vallons latéraux, créant ainsi un éperon barré propice à une fonction défensive. Popularisant le nom du jeune souverain espagnol, Charles II, la citadelle est baptisée le 3 septembre 1666. Les travaux se baseront sur les plans de l'architecte Salomon Van Es. La place forte, à vocation uniquement militaire, épouse la forme d'un hexagone embastionné entouré de fossés à escarpes et contrescarpes et de zones inondables.

Un an plus tard, la place est abandonnée après démantèlement partiel. Les Français qui leur succèdent décident de poursuivre l'édification en étoffant les plans de Van Es. Dès 1668, les travaux de reconstructions et d'extension sont supervisés par les ingénieurs militaires de Choisy et Vauban qui confient la réalisation aux architectes Chamoy et Lacoste. Le premier termine l'aménagement de la forteresse qui deviendra la Ville haute. De plan radio-concentrique, elle est définie par l'actuelle place Charles II, d'où rayonnent onze rues, dont deux aboutissent aux portes de France et de Bruxelles, seuls accès à la place forte.

Dès 1672, Lacoste établit les plans des fortifications étendues au-delà de la Sambre, future ville basse dont les rues convergent vers le pont jeté sur la Sambre. Entre ces deux zones, reliées par les rues de la Montagne et de France, se développe l'entreville. Un système d'inondation artificielle de la plaine alluviale et des vallons latéraux complète le système défensif de la citadelle.

Outre une fonction militaire, les Français veulent faire de Charleroi une véritable ville. Cette œuvre d'urbanisation, favorisée par l'octroi de privilèges et avantages édictés par Louis XIV, permet, dès le dernier quart du XVII^e siècle, l'installation progressive mais relativement lente d'une population civile. Ainsi au début du XVIII^e siècle, on distingue trois zones : la ville haute à vocation militaire et administrative, la ville basse à fonction commerciale et civile et, au pied de l'abrupt, l'entreville industrielle. En marge de la fortification, s'établissent les premières occupations industrielles du Faubourg et de la Boucheterre.

De 1678 à 1748, Charleroi est tour à tour aux mains des Français, des Espagnols, des Hollandais ou des Autrichiens.

En 1748, Louis XV ordonne la démolition des principaux ouvrages et la fonction de forteresse est abandonnée peu à peu, ce qui permet le développement urbain et économique favorisé par la domination autrichienne de 1748 à 1794.

En 1816, les Hollandais édifient une nouvelle citadelle et rétablissent la fonction de forteresse qui s'étend vers le nord et dépasse les anciennes limites sud.

Désarmée et abandonnée progressivement à partir de 1830, la forteresse ne sera démantelée qu'à partir de 1867.

Charleroi n'a gardé que très peu de traces de son passé militaire si ce n'est sa topographie, ses dénivellations, l'urbanisation des villes haute et basse.

Jusqu'à l'indépendance, les limites imposées par la forteresse et le fort niveau d'occupation militaire du site ne permettent guère le développement urbain. Ce problème se posera cependant dès 1841. Deux études, menées cette même année et en 1862, par A. Cador, l'architecte de la Ville, envisagent l'extension vers le sud, au détriment de Marcinelle. En 1867, après la décision de démolir la forteresse, une commission mise en place par le pouvoir communal s'attelle à l'aménagement de la cité. La démolition des ouvrages militaires, effective de 1868 à 1875, et le comblement des vallons latéraux libèrent de vastes terrains. Un plan de réorganisation de l'espace urbain est établi et sera retravaillé en 1880 par l'architecte Z. Clercx. Les grandes options retenues et réalisées au tournant sud se retrouvent dans le tracé actuel de la ville. Outre l'aménagement de grandes artères et la construction d'habitations urbaines, la ville connaît une vaste campagne de construction de bâtiments publics dont l'athénée et les casernes. Par ailleurs, dans la ville basse, l'Etat décide de la construction de la gare qui sera terminée en 1874.

Au nord du boulevard Janson, l'urbanisation se poursuit progressivement : en 1911, la plaine de Waterloo n'est pas encore bâtie et accueille l'exposition industrielle. En 1928, le conseil communal, sous l'impulsion du bourgmestre Tirou, décide d'entreprendre de grands travaux d'aménagement urbain. Le comblement de la Sambre et l'aménagement du canal, l'élargissement d'artères, de places et de quartiers, s'accompagnent de la construction d'édifices de prestige ou d'utilité publique comme l'hôtel de Ville ou la maternité Reine Astrid, aujourd'hui disparue. Les travaux se poursuivront après la Seconde Guerre mondiale avec l'achèvement du boulevard Tirou, de nouvelles galeries, la construction des Palais des Expositions et des Beaux Arts.

Histoire du beffroi

Tout comme à Binche, l'histoire du beffroi est celle de l'hôtel de Ville.

En 1782, la ville acquiert l'ancienne caserne de cavalerie qui borde l'actuelle place Charles II et elle y aménage une « maison de ville ». L'administration y reste jusqu'en 1803 quand elle s'installe dans la ville basse et le bâtiment est reconverti en tribunal de première instance. En 1867, l'arrêté royal qui prévoit le démantèlement de la forteresse et un plan d'agrandissement situe l'hôtel de Ville entre la ville haute et la ville basse. Cette disposition ne sera jamais appliquée : en effet la Province décide de construire un nouveau palais de Justice et encourage la ville à réintégrer l'ancien palais de Justice.

Dans la première moitié du ^{XX} siècle, la ville se lance dans un programme ambitieux de grands travaux d'urbanisation et de modernisation, reflet de la puissance économique de la région. L'hôtel de Ville qui ne répond plus à la demande des citoyens, qui est insalubre, crevassé, menaçant pour le personnel et le public est intégré dans ce programme. Le 17 novembre 1928, le conseil communal décide, à l'unanimité, le principe de la construction d'un nouvel hôtel de ville et il charge le Service des travaux de la ville de réaliser une étude complète afin que les travaux débutent à la fin de l'année 1930.

Le nouveau bâtiment doit être en accord avec les autres immeubles de la place Charles II dont l'église Saint-Christophe en style baroque et certaines constructions Empire.

L'architecte de la ville soumettra au collège échevinal divers avant-projets dans des styles divers tandis qu'une délégation entreprend le 13 août 1929, une visite des hôtels de Ville de Louvain, de Saint-Gilles et de Schaerbeek. Le rapport du 16 août 1929 montre que l'analyse se limite aux exemples visités et néglige les réalisations étrangères remarquables et contemporaines. Il laisse transparaître le souci de perpétuer la tradition et de prendre en compte une certaine forme d'éclectisme.

La proposition du groupe socialiste de déplacer l'hôtel de Ville vers la plaine de Waterloo est écartée et le 13 janvier 1930, le conseil communal décide d'organiser un concours national, pratique exceptionnelle pour la région et pour l'époque.

Les conditions sont arrêtées : le projet doit comprendre dans une première épreuve un ensemble complet de plans, rassemblant tous les services; le coût global -décoration, mobilier et honoraires de l'architecte ne peut excéder 13 millions, le bâtiment doit s'inscrire dans l'espace compris entre la place Charles II, les rues Turenne, du Dauphin et de la Gendarmerie; en matière de style, aucune obligation ou exclusion n'est définie, toutefois les tendances exagérées ou les styles régionaux trop caractérisés qui s'éloignent des traditions et des aspirations artistiques du milieu doivent être écartés; les matériaux provenant de Belgique ou de la Colonie sont encouragés : la pierre blanche est admise avec la pierre bleue et la brique pour les parements extérieurs; l'enduit de façade est interdit.

Le concours est annoncé dans la presse et le 17 mai 1930 le jury prend possession des 69 projets déposés. Le 11 juin 1930, le jury au complet, présidé par le bourgmestre, retient six projets dont les qualités répondent aux exigences. Les lauréats sont Léon Barsin, Jules César,

Lucien Coppée, Maurice Dinnewet, Enest Nisoli, Louis Pée et Jérôme Vermeersch. Avant la seconde épreuve, Jules César écrit au bourgmestre que s'il est déclaré lauréat, il s'adjointra la collaboration de son confrère Joseph André de Marcinelle.

Le 27 octobre 1930, le jury sélectionne le projet de Jules César qui, solidairement avec Joseph André, accepte dès le 30 octobre 1930 la responsabilité civile de la construction. Le lendemain, le collège approuve les conclusions du jury et charge les deux architectes de l'exécution des plans, devis et cahiers des charges de la construction de l'hôtel de Ville. Cette collaboration durera jusqu'au 10 août 1933 quand Jules César demandera au collège communal la résiliation de son contrat, des saisies ne lui permettant d'assumer les dépenses requises par l'élaboration des plans. A partir du 28 novembre, Joseph André poursuit seul le travail : on lui doit la mise au point générale, la réalisation des espaces architecturaux internes et la conception du beffroi.

Le 27 juillet 1931, le conseil communal approuve le projet définitif des travaux du gros-œuvre; le devis s'élève à 10.948.345,15 francs pour le gros-œuvre et à 8.225.000 francs pour les finitions intérieures.

Le 25 janvier 1932, le gros œuvre est adjudgé à la S.A. Entreprises de gunitage et de travaux pneumatiques de Bruxelles. Les travaux débute le 15 mars 1932 et se termine le 26 mai 1934. L'instruction des dossiers et l'exécution des finitions intérieures s'effectuent de 1932 à 1936. La construction est inaugurée le 18 octobre 1936.

Trois impératifs ont présidé à cette construction : la volonté des promoteurs de réaliser une œuvre architecturale monumentale et administrative non seulement à l'image du pouvoir en place, mai aussi de l'essor économique et industriel du Bassin de Charleroi, le respect de l'environnement de la place Charles II, la nécessité de répondre aux besoins de tous les services. Les critiques de détails du jury chargé de la sélection du projet montre l'importance accordée à la tour d'angle, qui «serait mieux à l'échelle de la place du Manège». Le collège examine le projet de Jules César, le 4 novembre 1930 et il demande, entre autres, que les proportions du campanile situé au faite de la toiture sur la façade principale soient réduites, que la tour d'angle soit au contraire plus importante et qu'elle comporte un carillon et qu'elle puisse être éclairée.

Jules César n'avait pas envisagé d'accorder tant d'importance au beffroi, estimant sans doute que le campanile de la façade suffisait. Mais la volonté politique de la majorité libérale de magnifier une tradition remontant au Moyen Age l'emporta.

Carillon du beffroi

Les sept cloches graves, le clavier avec le tambour et le carillon proprement dit se situent dans les trois étages de la haute tour du beffroi.

Chronique du carillon

En 1936, M. Michiels Jr (Tournai) livre un carillon de 47 cloches, inauguré en même temps que le nouvel hôtel de Ville. Le jeu automatique est rénové en 1979 et en 1993, c'est le carillon qui est restauré à l'initiative du cercle Kiwanis local.

Etat actuel du carillon

47 cloches : ut¹ (=ut⁰), ré¹,mi¹ -|chromatique jusqu'à| - ut⁵;
47 M.Michiels Jr 1935; poids total : 12.894 kg (bourdon : 3.000 kg).

Aucune cloche de volée.

Jeu automatique : tambour électrique, sonne tous les quarts d'heure, Clock-o-matic (Herent), 1979. L'ancien tambour mécanique est toujours en place.

FORME ET DATE DES DOCUMENTS LES PLUS RÉCENTS CONCERNANT LE BIEN

MARGOS R., 1998. L'hôtel de ville. In : *Charleroi. La ville haute*, Paris, Institut français d'Architecture, éditions Norma, p. 15-61.

ETAT DE CONSERVATION

Edifices récents, l'hôtel de Ville et le beffroi sont en bon état et sont régulièrement entretenus. Aucune restauration n'est à envisager. Un nettoyage profond des façades et des toitures a été réalisé il y a peu. La fermeture des charbonnages et le déclin des industries sidérurgiques devraient ralentir l'encrassement du bâtiment.

POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À LA MISE EN VALEUR ET À LA PROMOTION DU BIEN

Il n'y a pas de programme spécifique concernant le beffroi, on constate cependant une volonté des responsables communaux de mettre en évidence l'ensemble du patrimoine de la ville et tout spécialement son architecture du début du siècle et des années 1930.

GESTION

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Ville de et à B-6000 Charleroi

STATUT JURIDIQUE

Mesures urbanistiques : la procédure est en cours afin de soumettre le centre de la ville au Règlement général sur les bâtisses, applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme.

Mesures patrimoniales : en Région wallonne, l'année 1999 était consacrée au «patrimoine 1850-1950». Le Ministre en charge du patrimoine a dans ce cadre décidé d'entamer la procédure de classement de l'hôtel de Ville de Charleroi dans sa globalité, en ce compris son beffroi.

MESURES DE PROTECTIONS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'hôtel de Ville n'étant pas classé, les demandes d'intervention sur le bâtiment relevait jusqu'à présent de la compétence exclusive du fonctionnaire-délégué de la Région wallonne qui est habilité à délivrer les permis d'urbanisme aux pouvoirs publics.

Toutefois, le caractère récent du bâtiment et le bon entretien dont il fait l'objet de la part des autorités communales expliquent son bon état de conservation et l'inutilité de travaux. Le déclin industriel de la région devrait réduire les causes de pollution et d'encrassage des façades qui avaient justifié le nettoyage réalisé il y a quelques années.

ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION

Voir chapitre «Généralités».

ECHELON AUQUEL S'EFFECTUE LA GESTION ET NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE RESPONSABLE À CONTACTER

Au niveau communal :

Monsieur le Bourgmestre de et à B-6000 Charleroi

Au niveau régional :

Madame Danielle Sarlet, Directrice générale de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à B-5100 Namur.

PLANS ADOPTÉS CONCERNANT LE BIEN

Aucun plan spécifique n'a été adopté.

SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

En l'état actuel, le financement de toute intervention est à charge du budget communal.

AMÉNAGEMENTS POUR VISITEURS ET STATISTIQUES LES CONCERNANT

L'accès principal à l'hôtel de Ville et à ses services se fait par le rez-de-chaussée du beffroi.

Le beffroi est partie intégrante de l'hôtel de Ville, il abrite des locaux administratifs. Les combles sont occupés par une partie du musée Jules Destrée et comprend une partie présentant une exposition permanente consacrée à Jules Destrée et une partie accueille des expositions temporaires.

En fonction des thèmes abordés par les expositions temporaires, le nombre de visiteurs peut dépasser les 30.000 personnes au cours de la saison culturelle (de août à juillet). Des visites ponctuelles sont organisées sur demande.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Il n'y a pas de personnel spécifiquement attaché au beffroi. Pour sa part le musée qui occupe une partie du beffroi emploie trois personnes : un conservateur, un secrétaire et un hôte chargé de l'accueil des visiteurs.

FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

PRESSIONS DUES AU DÉVELOPPEMENT (EMPIÈTEMENT, ADAPTATION, AGRICULTURE, EXPLOITATION MINIÈRE)

On a vu dans la description du monument que ces contraintes ont été prises en considérations par les constructeurs et que des verins hydrauliques ont été placés à la base de la tour pour assurer sa stabilité.

CONTRAINTES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT (POLLUTION, CHANGEMENTS CLIMATIQUES...)

Ces contraintes se sont fortement réduites avec le déclin industriel du Bassin de Charleroi. Le beffroi est soumis aux mêmes contraintes que tout monument situé en centre urbain.

CATASTROPHES NATURELLES ET PLANIFICATION PRÉALABLE

Sans objet.

CONTRAINTES DUES AU FLUX DE VISITEURS ET AUX TOURISTES

Le taux de visiteurs du bâtiment n'engendre pas de détériorations.

NOMBRE D'HABITANTS

Dans le monument : néant.

Dans la zone tampon : 25.866.

SUIVI

Voir chapitre «Généralités».

DOCUMENTATION

PHOTOS, DIAPOSITIVES

Voir pages suivantes.

BIBLIOGRAPHIE

ATELIER DE RECHERCHE ET D'INFORMATION ARCHITECTURALES, ASBL ET HANNONIA, 1995. Les lieux de pouvoir. In : PAQUET P. et DHEM C. (coord.), *Le Patrimoine civil public de Wallonie*, Aleur-Liège (Le Patrimoine de Wallonie), p. 36.

CULOT M., 1999. Charleroi. L'hôtel de Ville. In : WARZÉE, G. (coord.), *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie*, Division du Patrimoine, DGATLP, MRW, Jambes-Namur (Le Patrimoine de Wallonie), p. 108-110.

DELAET J.-L., MARGOS R. et LEMAEL-MENGEOT, C., 1995. *Hôtels de Ville et Maisons communales de Charleroi*, Namur, Ministère de la Région wallonne et Ville de Charleroi (Carnets du patrimoine, 11).

GUILLAUME E. et CHANTRAINE-VAN DEN NOORTGAETE Th. (coord.), 1994. *Province de Hainaut. Arrondissement de Charleroi*, Liège, (Le Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie, 20) p. 85.

HUYBENS G, 1994. *Carillons et tours de Belgique*, Gand, Crédit Communal (Musea Nostra), p. 89.

MARGOS R., 1998. L'hôtel de ville. In : *Charleroi. La ville haute*, Paris, Institut français d'Architecture, éditions Norma, p. 15-61.

PLACE J., 1987. L'hôtel de Ville de Charleroi (1936-1986), *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 159, p. 11-13-15.

PLACE J., 1995. L'hôtel de Ville de Charleroi. In : *Hôtels de ville et Maisons communales en Hainaut du moyen âge à nos jours. Monographies*, Mouscron, Hannonia, p. 39-61.

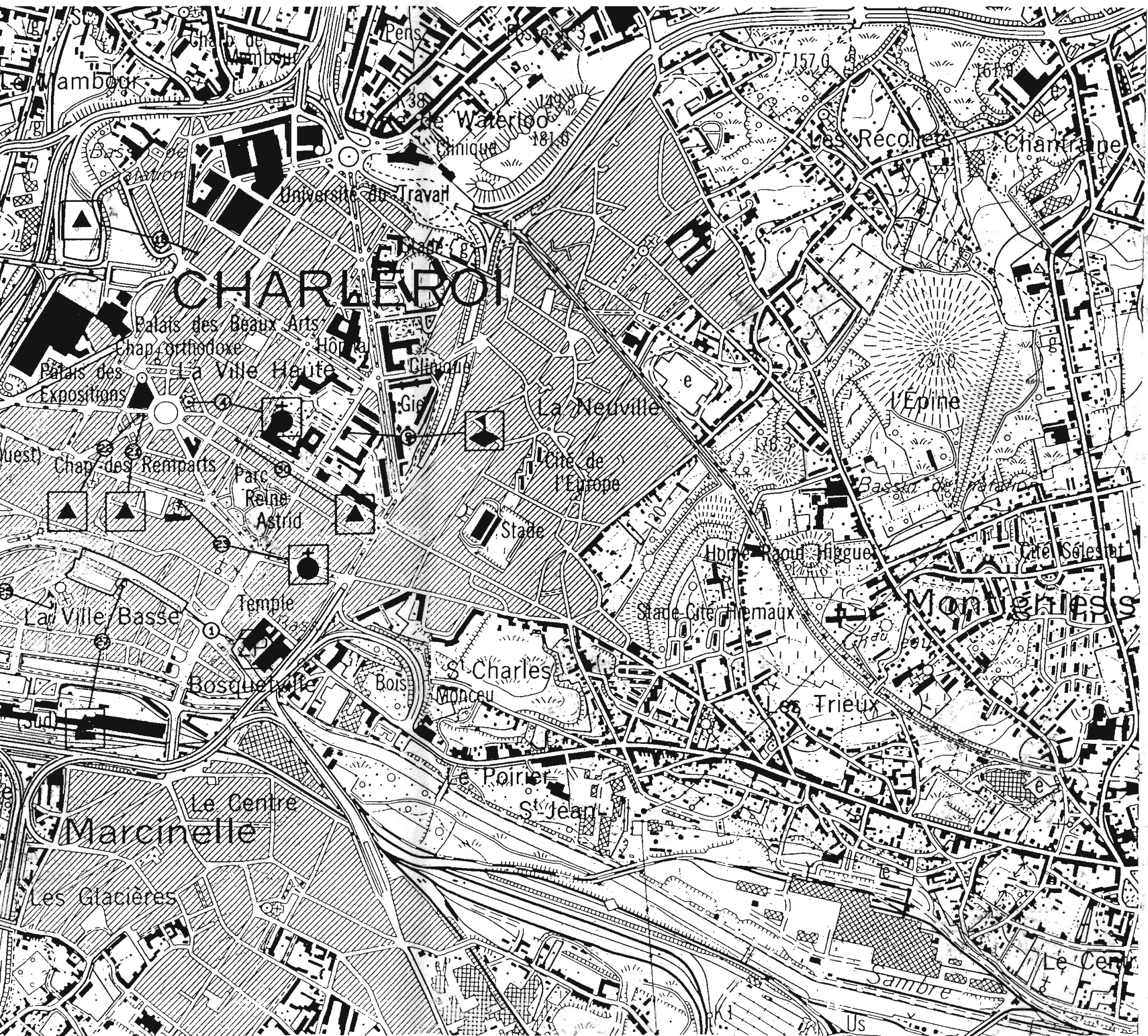


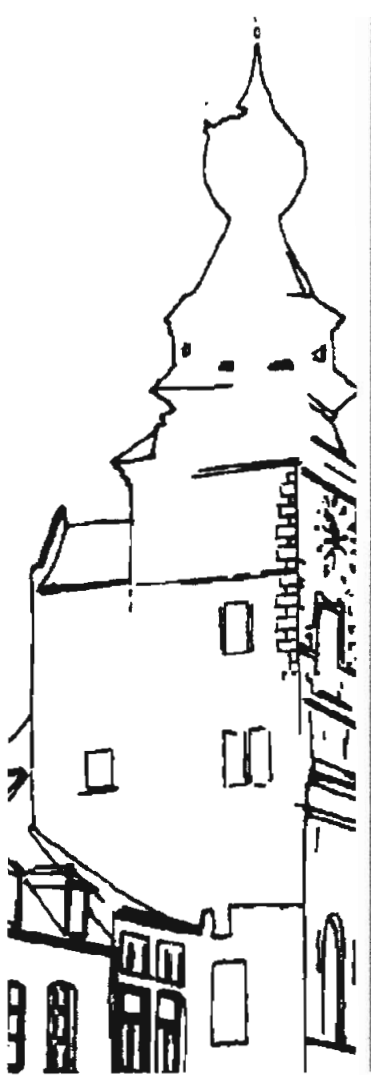












Le beffroi de Mons



Le beffroi de Mons

IDENTIFICATION DU BIEN

PAYS

Belgique

RÉGION

Région wallonne

Province : Hainaut

NOM DU BIEN

Beffroi de Mons

LOCALISATION DU BIEN SUR CARTE

Voir documents annexes.

Coordonnées géographiques :

50° 27' 18" N

3° 57' 4" E

CARTES INDIQUANT LE BIEN ET LES LIMITES DE LA ZONE TAMPON

Voir documents annexes.

SUPERFICIE DU BIEN PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION

1 a 98,81 ca

Superficie de la zone tampon : 171,08 ha.

JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

DÉCLARATION DE VALEUR

Le beffroi de Mons appartient à la catégorie 1.1. Construit sur une colline, il domine la ville du haut de ses 87 mètres.

COMPARAISON AVEC DES BIENS SIMILAIRES

Le beffroi de Mons est le seul beffroi belge de style baroque. Sur le plan typologique, il représente, avec celui de Tournai, l'exemple d'une tour isolée dans le centre urbain ancien et incarnant les libertés de la Ville.

AUTHENTICITÉ

Construit durant la seconde moitié du XVII^e siècle, le beffroi de Mons est le seul beffroi baroque de Belgique. Malgré deux grandes campagnes de restauration, la première de 1849 à 1866- la seconde qui a débuté en 1984 est en train de se terminer, il a gardé intacte sa silhouette et les éléments architecturaux qui le rendent uniques : superposition des ordres et richesses du décor.

CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE

Comme l'ensemble des beffrois proposés, la présente proposition repose sur les critères a (ii), a(iv) et b(i).

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU BIEN

De plan carré, le beffroi de Mons présente des parements en moellons de grès équarris, animés d'éléments architectoniques en pierre bleue. Si l'extérieur est de pierre, l'intérieur est en brique.

La base au niveau de la rue des Gades est en moellons de grès sans doute de récupération. Aux étages supérieurs, la pierre bleue calcaire alterne pour les parties moulurées ou sculptées avec les moellons de grès pour les murs ou les parties planes.

Le premier niveau est formé d'une haute base qui porte trois étages dégressifs cantonnés de pilastres et de colonnes, séparés par des entablements en fort décrochement rythmés par des consoles. Chacune des faces identiques est percée à tous les niveaux d'une ouverture ornée d'un riche encadrement qui, aux étages, s'allège au fur et à mesure de la progression verticale.

Au premier étage, les écussons aux armes de la Belgique, du Hainaut, de la Ville et du duc d'Havré placés dans un encadrement involuté ponctuent le dessus des fenêtres. Ils datent de la restauration du XIX^e siècle et ils remplacent les armoiries martelées en 1793.

Au deuxième étage, se trouve l'horloge en fer forgé de 1693 mais dont l'échappement a été transformé en 1793.

Le caractère baroque de l'édifice se marque notamment par la superposition des ordres : au deuxième niveau, les pilastres d'angles engagés, bagués simulent l'ordre toscan le plus simple, au troisième niveau, les colonnes engagées ont un chapiteau ionique, au quatrième niveau devrait trôner l'ordre corinthien. A cet étage, moins élevé que les précédents et qui fait figure d'attique, une volute aplatie souligne les côtés de chaque face. De massives corniches-balcons doublées de galeries à balustres épais marquent les horizontales tandis que les baies sont ornées de pierres en bossage, de frontons brisés, de volutes. La dernière corniche, dotée d'énormes lucarnes de pierre, est surmontée d'une charpente compliquée : un bulbe central à lanterneau et quatre petits bulbes d'angles. Le tout est agrémenté de girouettes en «drapeaux» et d'épis métalliques.

Le style baroque se révèle également à travers la richesse du décor : volutes, frontons courbes et brisés, ressauts, balustrades ponctuées de sphères.

HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Contexte urbain

Dans le courant du VII^e siècle, une population s'installe définitivement aux abords d'un château et du monastère fondé par sainte Waudru.

Au IX^e siècle, l'histoire de la cité se précise quand le château acquiert un rôle stratégique. Au XI^e siècle, l'agglomération urbaine se développe et la première enceinte est construite au XII^e siècle. A cette époque, le commerce est florissant particulièrement dans les domaines du vin, du blé et du poisson, les centres de ventes se multiplient, des foires et un marché le vendredi sont instaurés.

A cette époque, Mons acquiert également une réputation de centre d'enseignement, et de nombreux établissements s'ouvriront.

Au XIII^e siècle, la ville accède à l'autonomie : le pouvoir communal est détenu par un mayeur et des échevins. L'accroissement démographique commande la construction entre 1290 et 1395 d'une nouvelle enceinte. Elle donnera à la ville son aspect définitif. A cette époque Mons devient capitale du Hainaut et, étant le siège de la justice échevinale, de la cour comtale et du conseil et ensuite de la cour souveraine et des Etats généraux du Hainaut, elle acquiert une réputation dans le domaine juridique.

Du XIV^e au XVI^e siècle, la ville connaîtra une période prospère arrêtée par les guerres de religion. Mons reste fidèle à l'Espagne et au catholicisme comme l'atteste l'installation de nombreux ordres.

Dévastée lors du siège de Louis XIV en 1691, la ville sera reconstruite et fortifiée par Vauban. Elle est la victime des querelles entre la France et l'Autriche à laquelle elle sera rendue en 1749. Elle subit alors de profonds changements dans les domaines religieux (suppression des

ordres) et politique où les retombées de la Révolution brabançonne annoncent les événements de la fin du XVIII^e siècle : la bataille de Jemappes en 1792 et celle de Fleurus en 1794. Mons retourne alors à la France et devient chef-lieu du département de Jemappes.

Après la Révolution de 1830 et malgré les efforts de ses édiles, la ville ne prospère pas et ne profite pas de l'essor industriel hennuyer du XIX^e siècle. La démolition des remparts de 1861 à 1864 permet un premier aménagement urbain qui se poursuivra après les bombardements des deux dernières guerres mondiales.

Histoire du beffroi

Un premier beffroi remontant peut-être au XIII^e siècle était situé entre l'église Saint-Germain, aujourd'hui disparue, et la collégiale Sainte-Waudru. Dénommé «tour de brique» par suite de la construction de nouveaux étages en briques au XVI^e siècle, il sera démoli en 1799.

A l'emplacement du beffroi actuel se dressait une tour ronde assez élevée et couverte d'un toit en poivrière qui s'écroula le 21 avril 1661. Dans une requête des bourgeois de Mons datée du 4 mai 1661, en faveur de sa reconstruction elle est appelée «tour de l'horloge» ou beffroi.

Les Montois qui n'avaient jamais joui d'un beffroi, si ce n'est en partage avec les chapitres de Saint-Germain et de Sainte-Waudru, profitèrent de l'occasion pour élever une tour suffisamment haute pour dominer la ville et ses environs. Après avoir pris connaissance de l'avis des ingénieurs, le magistrat communal choisit le terrain où sera implanté l'édifice; le beffroi sera élevé à l'emplacement de la tour écroulée. L'architecte Louis Le Doux, aussi sculpteur et entrepreneur (1616-1667), fut chargé d'établir les plans et une maquette puis de réaliser cette œuvre (20 octobre 1661). Entre 1662 et 1669, il dote la ville d'une tour carrée en grès et pierre bleue, terminée par une charpente compliquée, en bulbes, très baroques et d'un effet pittoresque et original.

Dès juin 1662, Le Doux fut suppléé sinon remplacé, à sa demande, par le bruxellois Vincent Anthony.

Le beffroi, appelé la Tour blanche par les Français du XVII^e siècle, servit pour la première fois de guet le 15 mars 1691 lors du siège de la ville par les troupes de Louis XIV.

Le carillon du beffroi

Il se trouve dans la partie supérieure de la tour derrière les baies pourvues d'abat-sons.

Chronique du carillon

En 1382, la «tour de l'horloge» qui fait partie des remparts moyenâgeux du château est une des premières de nos régions à posséder un petit carillon de J. Van Harelbeke (alias De Leenknecht, 1361). La tour et les cloches sont détruites en 1548 par un incendie.

Entre 1551 et 1552, la ville commande deux nouvelles cloches chez J. Waghevens (Malines) qui sont refusées pour malfaçon. Le même Waghevens livre en 1553, un carillon de dix-neuf «appeaux». N. Delecourt (Douai) livre la cloche *Auberon* et la cloche des portes de la ville. Cette dernière se fêle en 1592 et est refondue par J. Grogart (Mons) en 1593.

En 1661 la tour s'effondre, réduisant en miette les cloches.

En 1673, F. De la Paix (Lorraine) fournit un carillon neuf de 35 cloches et d'un poids de 21.000 livres.

En 1714, après trois tentatives, F. Barbieux (Tournai) refond la cloche *Auburon* qui est aujourd'hui le bourdon du carillon et fait également office de cloche de volée mais qui n'est que rarement mise en branle.

N. Chevresson et L. Simon refondent onze cloches en 1760, alors que C. Duforest en livre deux autres.

Drouot, Hubert et Bastien (Tournai) refondront la cloche de la ville et cinq cloches du carillon entre 1820 et 1821.

En 1893, sous la supervision de J. Denyn (Malines), le carillon est étendu à 44 cloches. La même année, A. Causard (Tellin) livre sept cloches.

En 1911, F. Van Aerschodt (Louvain) fonde cinq nouvelles cloches graves et refond 21 cloches du carillon auquel est incorporée l'*Auburon*.

Lors des deux dernières guerres, les cloches échapperont à la confiscation par les Allemands.

En 1929, M. Michiels Jr (Tournai) refond douze petites cloches. Il en refondra encore 25 petites et étendra le carillon à 47 cloches en 1934.

Le carillon est restauré en 1953 à l'initiative du carillonneur G. Clément qui met également en place un nouveau clavier et qui crée à Mons une école de carillon.

L'inauguration de l'instrument a lieu lors de la Joyeuse Entrée du Roi Baudouin dans la ville.

Enfin, en 1985, deux petites cloches aiguës provenant de la fonderie Sergeys (Louvain, 1980) viennent agrandir le carillon.

Etat actuel du carillon

49 cloches : la°, si° (=ut°), do^{#1} -|chromatique jusqu'à| - si⁴, neuf F. De la Paix 1673; une F. Barbieux 1714; sept H. et B. Drouot 1820-1821) (I de 1820, 6 de 1821); cinq F. Van Aerschodt 1911; 25 M. Michiels Jr 1934; deux J. Sergeys, sans millésime (1980); Poids total : 24.000 kg (bourdon : 5.500 kg)

Cloches de volée : aucune. L'*Auburon* est actionnée électriquement aux grandes fêtes liturgiques uniquement.

Jeu automatique : tambour mécanique du XVIII^e siècle, sonne tous les quarts d'heure, restauré par J. Van Rie en 1953.

FORME ET DATE DES DOCUMENTS

LES PLUS RÉCENTS CONCERNANT LE BIEN

Majot J.-P., De Smedt F., 1996, Plan lumière de la ville de Mons, synthèse de l'étude, p 166-173.

ÉTAT DE CONSERVATION

Dès le milieu du XIX^e siècle, le monument fortement dégradé avait été restauré par Ch. Sury et A. Fonson entre 1849 et 1866.

De 1984 à 1999, une autre campagne de restauration s'est déroulée. Elle concernait la restauration de la toiture (charpente et couverture) et du 4^e niveau ainsi qu'une restauration intérieure et extérieure lourde de type «à l'identique» avec une consolidation structurelle contemporaine. Il s'agissait d'une réparation des parements en moellons de grès pour les façades extérieures, d'un ragréage des maçonneries intérieures en briques de remploi, d'un déjointoyage et rejointoiement général, d'une stabilisation générale, d'une couverture en ardoise naturelle en ce compris les épis et girouettes.

Le programme de restauration des niveaux inférieurs va se poursuivre.

POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À LA MISE EN VALEUR ET À LA PROMOTION DU BIEN

Élément majeur du paysage montois, le beffroi fait partie de tous les parcours touristiques proposé par l'Office du Tourisme de Mons. Un vaste projet de construction d'une auberge jeunesse se développe au pied du beffroi. Dans cette même optique, un ascenseur a été placé en 1953 pour donner accès au niveau supérieur et accéder au lanternon. Les visiteurs peuvent ainsi observer la charpente et découvrir une vue étonnante sur la ville. Cet ascenseur devrait être remplacé.

Le beffroi fait partie du plan lumière de la Ville de Mons. Il devrait être pourvu d'un éclairage nocturne «en fondu» qui accentuera son sommet afin de signaler de loin la position symbolique de la tour dans l'environnement urbain et paysager. Une gradation lumineuse devrait être mise en place en portant une attention particulière sur les bulbes et dorures et laisser la base de la construction dans une relative pénombre. En complément, le projet s'accompagne d'un éclairage rasant pour les deuxième et troisième niveaux, le placement de projecteurs dirigés vers les dorures et grandes lucarnes et un appoint portant spécialement sur la coupole de la lanterne. Le projet relativement sobre tient compte de l'éclairage des autres monuments importants de la ville.

GESTION

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Ville de et à B-7000 Mons

STATUT JURIDIQUE

Mesure urbanistique : voir dossier général.

Arrêté royal du 13 décembre 1976 soumettant audit règlement, le centre ancien de Mons : le beffroi y figure en rouge : immeuble de grande valeur architecturale.

Mesure patrimoniale :

Arrêté royal du 15 janvier 1936 classant comme monument le beffroi de la ville de Mons.

Le Gouvernement wallon arrête tous les 3 ans, une liste du patrimoine exceptionnel de la Région wallonne. La première liste a été arrêtée le 29 juillet 1993, elle a été revue par arrêtés des 25 juillet 1996 et 3 juillet 1999. Le beffroi de Mons figure depuis le début sur cette liste regroupant les 150 biens les plus remarquables du patrimoine wallon.

MESURES DE PROTECTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Mesures urbanistiques : voir chapitre «Généralités».

Le beffroi de Mons a été classé le 15 septembre 1936, ce qui le place parmi les premiers édifices belges protégés et reconnus pour leur valeur patrimoniale

L'inscription sur la liste du patrimoine exceptionnel de la Région wallonne accentue la protection conférée par le classement. Toutes les demandes concernant le beffroi de Mons sont, en raison de la reconnaissance du caractère exceptionnel du monument, soumises à l'avis de la chambre régionale de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles qui rassemble des spécialistes dans des domaines précis, répartis dans les différentes provinces. La gestion administrative de ces monuments est soustraite à la compétence communale conformément aux dispositions du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine qui prévoit la délivrance des permis d'urbanisme par le fonctionnaire-délégué de la Région wallonne.

Sur le plan financier, l'intervention de la Région wallonne est accrue, le taux de subventionnement pouvant atteindre 95 % du coût des travaux de restauration. En outre, des accords-cadre peuvent être établis pour les monuments figurant sur la liste du patrimoine exceptionnel : ces accords engagent financièrement les divers partenaires pour une durée supérieure à un exercice budgétaire.

ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION

Voir chapitre «Généralités».

ECHELON AUQUEL S'EFFECTUE LA GESTION ET NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE RESPONSABLE À CONTACTER

Au niveau communal :

Monsieur le Bourgmestre de et à B-7000 Mons

Au niveau régional :

Madame Danielle Sarlet, Directrice générale de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à B-5100 Namur.

PLANS ADOPTÉS CONCERNANT LE BIEN

Aucun plan spécifique n'a été adopté.

SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Propriété d'un pouvoir public, le financement de la restauration et de l'entretien du beffroi repose uniquement sur les pouvoirs publics.

Entretien et mise en valeur par la commune, aux frais du propriétaire.

Restauration à charge de la commune mais avec intervention de la Région wallonne en raison du classement et de la reconnaissance du caractère exceptionnel pouvant atteindre 95%. Au financement régional, s'ajoute une intervention de la Province. Si la législation wallonne impose cette participation provinciale, elle laisse cependant à l'appréciation de cette instance la fixation du taux de son intervention

AMÉNAGEMENTS POUR VISITEURS ET STATISTIQUES LES CONCERNANT

Suite aux travaux de restauration en cours, le beffroi n'est pas directement accessible, il fait cependant partie des visites guidées de la ville. Environ 200 visites sont ainsi organisées annuellement, soit environ 7.500 touristes. 38 groupes, représentant environ 1.600 personnes ont participé aux «journées de détente» organisée par la ville et qui comprennent la découverte du patrimoine montois.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Aucun personnel n'est directement attaché au beffroi. L'office du Tourisme qui assure le guidage des visiteurs emploie 15 personnes.

FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

PRESSIONS DUES AU DÉVELOPPEMENT

(EMPIÈTEMENT, ADAPTATION, AGRICULTURE, EXPLOITATION MINIÈRE)

N'entre pas en ligne de compte

CONTRAINTES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

(POLLUTION, CHANGEMENTS CLIMATIQUES...)

N'interviennent pas.

CATASTROPHES NATURELLES ET PLANIFICATION PRÉALABLE

Sans objet.

CONTRAINTES DUES AU FLUX DE VISITEURS ET AUX TOURISTES

En l'état actuel, il n'y a pas de dégradations constatées liées à la fréquentation touristique.

NOMBRE D'HABITANTS

Dans le monument : néant

Dans la zone tampon : 10.048

SUIVI

Voir dossier général

DOCUMENTATION

PHOTOS, DIAPOSITIVES

Pages suivantes.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DE LA DIVISION DU PATRIMOINE ET DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS
SITES ET FOUILLES

ATELIER DE RECHERCHE ET D'INFORMATION ARCHITECTURALES, ASBL ET HANNONIA, 1995.
Les lieux de pouvoir. In : PAQUET P. et DHEM C. (coord.), *Le Patrimoine civil public de Wallonie*,
Aller-Liège (Le Patrimoine de Wallonie), p. 34-35.

CASY G., 1923. Le beffroi de Mons, *Annales du cercle archéologique de Mons*, 47, non paginé.

DE BEHAULT DE DORNON A., 1901. Notice historique sur les cloches et les carillons de
Mons, *Annales de l'académie royale d'archéologie de Belgique*, 53, p. 213-286.

DEVILLERS L., 1868. *Essai sur l'histoire de la musique à Mons*, Mons, p. 14-15.

HERBILLON J., 1962. Le beffroi de Mons, *La vie wallonne*, 36, p. 125-129.

HUYBENS G., 1994. *Carillons et tours de Belgique*, Gand, Crédit Communal (Musea Nostra),
p. 129.

MAJOT J.-P. et DE SMEDT F., 1996. *Plan lumière de la ville de Mons. Synthèse de l'étude*, Mons,
p. 166-173.

PIÉRARD Chr., 1974. L'Architecture civile à Mons (XIV^e au XX^e siècles) In : *Wallonie, Art et
Histoire*, Gembloux, Duculot, p. 34-37.

PIÉRARD Chr., 1993. Mons. Le Beffroi. In : JORIS Fr., ARCHAMBEAU N. et PAQUET P.
(coord.), *Le Patrimoine majeur de Wallonie*, Aller-Liège (Le Patrimoine de Wallonie), p. 135-137.

PIRLOT C. (dir.), 1982, *Province de Hainaut. Arrondissement de Mons*, Liège, 2^e éd., (Le
Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie, 4) p. 268.

X., s.d. *Mons et sa région. Guide officiel*, Mons, Office du Tourisme.

X., 1953. La restauration du carillon de Mons, *Province de Hainaut*, 47, p. 9-10.





















Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende

Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende (suite)





Urbanisme - Génie civil

-  Espace public, Passage couvert, Ruelle
-  Aqueduc, Passerelle, Pont-barrage, Pont
-  Borne, Chasse-roue
-  Arçô, Ouvrage d'entrée, Porche, Porte, Porte de ville




Architecture religieuse et monastique

-  Abbaye, Couvent, Ermitage, Monastère, Noviciat, Prieuré, Séminaire
-  Cathédrale, Collégiale, Eglise, Temple
-  Intérieur d'église
-  Chapelle, Chapelle des morts







Architecture commémorative, votive et funéraire

-  Calvaire, Croix de justice, Croix monumentale, Croix vicinale, Edicule, Oratoire, Potale, Statue
-  Cimetière
-  Tombelle, Tumulus
-  Colonne, Obélisque, Perron, Autre monument commémoratif




Architecture publique

-  Edifice public, Bureau d'octroi, Cinéma, Etablissement thermal, Evêché, Gare, Grand magasin, Halle, Hôtel de ville, Maison communale, Mont-de-piété, Musée, Palais de justice, Poste, Théâtre
-  Collège, Ecole, Hôpital, Hospice, Léproserie, Orphelinat
-  Abribus, Kiosque, Pavillon






Architecture privée

-  Château-ferme, Château, Palais
-  Bergerie, Colombier, Ecurie, Etable, Fenil, Ferme, Ferme-sépulchre, château, Fournil, Grange, Manège, Pigeonnier
-  Hôtel de maître, Hôtel de voyageurs, Manoir
-  Maison, Maison forte, Maison de maître, Refuge
-  Doyenné, Maison vicariale, Presbytère
-  Moulin


Architecture militaire

-  Enceinte, Fortification, Remparts
-  Arsenal, Caserne, Château fort, Citadelle, Commanderie, Fort, Forteresse, Oppidum
-  Beffroi communal, Tour, Donjon




Architecture des jardins et des eaux

-  Arbre
-  Alignement, Charmille, Drève
-  Domaine, Jardin, Parc
-  Lavoir
-  Fontaine, Puits, Pompe




Architecture industrielle

-  Abattoir, Brasserie, Carrière, Centrale électrique, Charbonnage, Forge, Fourneau, Four à chaux, Scierie, Tannerie, Terril, Usine





Site biologique




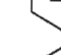
-  Etang, Marais, Mare
-  Fagne, Fange, Lande à bruyère, Pelouse, Tourbière
-  Forêt

Site géo-morphologique

-  Chantoir, Grotte
-  Colline, Côteau, Rocher
-  Vallée

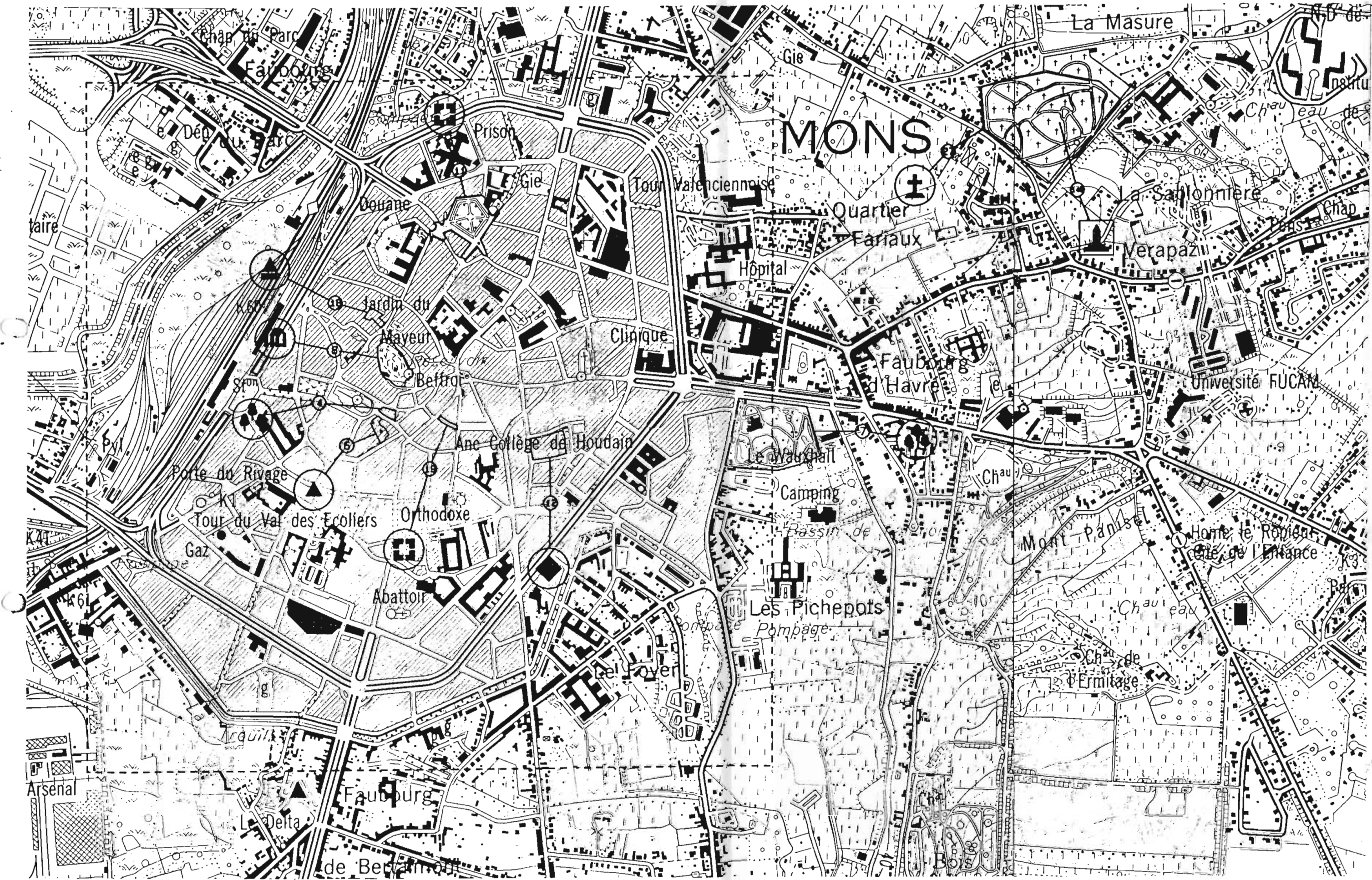
Autre

-  Dolmen, Exploitation de silex, Mégalithe, Menhir, Polissoir, Vestiges archéologiques, Villa
-  Ensemble de bâtiments
-  Autre monument
-  Autre site naturel

-  Monuments
-  Sites
-  Ensemble architectural
-  Zone de protection

Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel

Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel



MONS

La Masure

Chap du Parc

e. Dép.

Prison

Tour Valenciennaise

Quartier Fariaux

La Sablonnière

Verapazii

Université FUCAM

Clinique

Hôpital

Faubourg d'Hayre

Anc. Collège de Houdain

Le Marchall

Camping

Chau

Porte du Rivage

Orthodoxe

Tour du Val des Ecoliers

Mont Panise

Monte le Royent
cité de l'enfance

Gaz

Abattoir

Les Pichepots

Pompage

Chau eau

Chau de
d'Ermitage

Arsenal

Le Delta

Faubourg

de Berthou

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques
Publiques.

N° N.C.(H.)

L E O P O L D III,
Roi des Belges,

A tous présents et à venir,

Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la Conservation des Monuments et des Sites;

Vu la délibération de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut en date des 21 décembre 1934, 4 janvier, 17 mai, 24 juin, 28 juin 1935;

Vu l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites;

Vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du 10 janvier 1936;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique;

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS :

Article I. - Est classé, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur archéologique, historique ou artistique:

1°/ Le Beffroi de la ville de Mons, cadastre, section B, N° 150 C, propriété de la ville;

Article 2. - Notre Ministre de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 15 janvier 1936.

(s) LEOPOLD

Par le Roi:

Le Ministre de l'Instruction publique:

(s) Fr. Bovesse

Pour copie conforme:
Le chef du bureau,

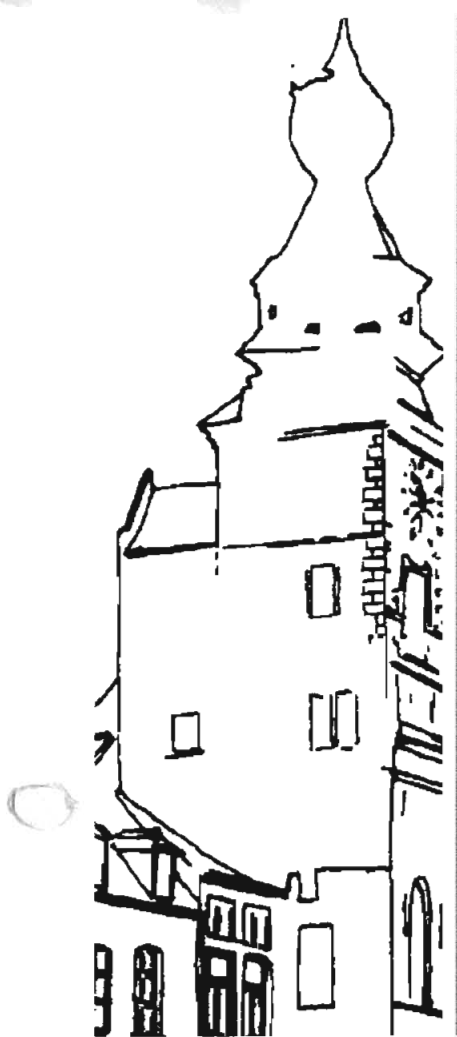
(s) Delhez

Pour copie conforme:

Le Secrétaire de la Commission royale des Monuments et des Sites,



Le beffroi de Namur



Le beffroi de Namur

IDENTIFICATION DU BIEN

PAYS

Belgique

RÉGION

Région wallonne

PROVINCE

Namur

NOM DU BIEN

Beffroi de Namur

LOCALISATION DU BIEN SUR CARTE

Voir documents annexes

Coordonnées géographiques

50° 27' 53" N

4° 52' 6" E

CARTES INDIQUANT LE BIEN ET LES LIMITES DE LA ZONE TAMPON

Voir documents annexes

SUPERFICIE DU BIEN PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION

142 ca

Superficie de la zone tampon : 123,92 ha

JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

DÉCLARATION DE VALEUR

Le beffroi de Namur est un cas exceptionnel puisque le bâtiment ainsi appelé actuellement est à l'origine une tour faisant partie de la troisième enceinte de la ville. Au XVI^e siècle, elle était dite «Cloche-Porte» car elle annonçait l'ouverture et la

fermeture des remparts. Elle devient réellement beffroi à partir de 1746 après l'incendie de celui de Saint-Pierre-au-Château. Le choix de la nouvelle implantation est représentatif des rapports qui règnent entre bourgeois et noblesse, le beffroi quittant l'éperon de la citadelle pour être implanté dans le centre de la ville.

COMPARAISON AVEC DES BIENS SIMILAIRES

Etablir une comparaison est difficile, la réaffectation d'une ancienne tour de défense en beffroi étant un fait unique. Outre cette spécificité, la tour constitue un exemple remarquable de construction défensive du XIV^e siècle.

AUTHENTICITÉ

Depuis sa reconversion, la tour garde sa silhouette et aucune modification majeure n'a été apportée depuis le XVIII^e siècle quand la hauteur a été réduite de près de la moitié et quand le campanile destiné à accueillir les cloches a été construit.

L'authenticité se traduit également par la nouvelle affectation du beffroi qui accueille les services de l'ASBL «Infor jeunes», association d'information et de défense des droits des jeunes en Communauté française. Symbole des libertés de la cité, il est en cette fin de siècle, le symbole des droits des jeunes.

CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE

Comme l'ensemble des beffrois proposés, la présente proposition repose sur les critères a (ii), a(iv) et b(i).

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU BEFFROI

Cette ancienne tour Saint-Jacques est une construction circulaire, solidement appareillée en calcaire qui présente actuellement une élévation à quatre niveaux sur soubassement biseauté.

Au rez-de-chaussée, le côté sud est percé de la porte primitive à linteau droit sur deux consoles biaisées s'ouvrant sur l'escalier logé dans le mur avec des entrées à même linteau sur deux consoles en quart-de-rond. En 1733, une porte à linteau droit sur de lourds piédroits chanfreinés à congés a été percée au nord et donne accès au rez-de-chaussée.

Le premier étage est percé de trois fenêtres à linteau droit. Certaines sont encore pourvues de crochets pour les volets à bascule. A l'intérieur, on note un large ébrasement jusqu'au

sol, des niches murales, une cheminée à piédroits de calcaire ornés de pointes de diamant placée, sans doute, vers 1733 et une voûte en calotte très aplatie de la même époque. Deux autres baies éclairent l'escalier : l'une à mi-hauteur et l'autre au niveau du palier. Côté sud, une porte transformée en fenêtre donnait accès à la courtime.

On retrouve les mêmes percements au deuxième étage. Sur le palier un réduit intramural pourvu d'une petite fenêtre aurait peut-être abrité des anciennes latrines. La salle comporte une cheminée d'origine à piédroits chanfreinés, une niche murale et une voûte d'ogives sur culots à feuilles de plantain. L'escalier est également éclairé.

Au niveau des premiers et deuxième étages, on observe de nombreuses ancrures droites du XVIII^e siècle.

Le dernier étage est en léger retrait, ajouré sur le pourtour de fenêtres en calcaire en partie bouchées par des briques. Sous la toiture, un anneau de brique est percé de boulins.

On observe de nombreuses réfections du parement et certaines traces du bombardement de 1944 sont encore visibles.

En 1733 a lieu le renouvellement dans la forme actuelle de la toiture d'ardoises octogonale, avec campanile en bois doté d'ouïes sur chaque face. La superstructure a une forme de cloche surmontée d'une flèche bulbeuse. Des lucarnes s'étagent sur deux niveaux. Le campanile est doté d'une horloge et d'une girouette.

HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Contexte urbain

Il semble que, dès l'époque néolithique, un habitat se développa sur le Champeau. Pendant le Haut-Empire, l'habitat traversa la Sambre et s'étendit sur la rive gauche de la rivière.

Au Bas-Empire, pendant la période des invasions barbares, l'habitat se retira dans ses défenses naturelles. La ville fortifiée et entourée d'un *vallum* devint à l'époque mérovingienne un centre commercial avec marché où on frappe monnaie et un centre religieux.

Au cours du X^e siècle, deux faits marquant influencent le développement de Namur : l'installation sur le Champeau, de Bérenger I^{er}, comte de Namur, qui fit de la ville une capitale féodale et un accroissement de la population tellement important qu'elle dut à nouveau s'installer sur la rive gauche de la Sambre, la rive droite de la Meuse faisant partie de la mense épiscopale de Liège.

Dans le bourg, le *vicus* entouré d'un fossé, s'établit à nouveau un marché à peu près à l'emplacement de l'actuelle place d'Armes où se dressait le perron de la Ville et à proximité duquel fut créée en 1047 la collégiale Saint-Aubain. Entre le centre commercial et Saint-Aubain se développe en damier un quartier d'industrie drapière, dont on retrouve la trame dans le tracé

de certaines rues du centre ancien. Réunissant l'ensemble depuis au moins la fin du XII^e siècle, une enceinte de pierre est renforcée d'une série de tours dont trois reconstruites au XIV^e subsistent et parmi lesquelles la tour Saint-Jacques ou beffroi.

Avant la fin du XI^e siècle au moins et avant 1131, l'entité ainsi formée est dotée d'une charte de franchise.

Aux portes de la ville, se développe une autre entité : la Neuveville en Herbatte qui dépend du prince-évêque de Liège et qui est entourée de rempart jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Elle sera rachetée par le comte de Namur et englobée dans une nouvelle enceinte édifiée aux XIV^e -XV^e siècles.

Aux Temps modernes, Namur est une des places fortes les plus importantes d'Europe. Dès la fin du XVI^e siècle, les fortifications se développent à partir du château comtal sur le Champeau. Au XVII^e siècle, une enceinte bastionnée double les vieux remparts de la ville, déjà renforcés au siècle précédent. Cette enceinte est encore consolidée par Vauban. Namur se présente alors comme une véritable forteresse où les monuments civils sont rares; ceux qui existent sont démolis lors des sièges et ne sont pas reconstruits, l'argent étant consacré aux travaux de défense et à l'hébergement des troupes.

En 1680, un édit interdit de construire en torchis et chaume, un autre en 1708 prescrit de reconstruire en dur au moins dix maisons par an.

Au XIX^e siècle, libérée de ses carcans d'enceinte, la ville commence à se développer vers les communes limitrophes.

Histoire du beffroi

A cet endroit, se trouvait une tour qui a été démolie jusque dans ses fondations, au cours du XIV^e siècle. Celle qui la remplace est la plus importante de l'enceinte.

Au Moyen Age, on bâtissait d'ordinaire sur le point culminant des remparts, une ou plusieurs tours colossales d'où on pouvait observer l'approche et les mouvements de l'ennemi.

Comme il s'agissait d'un ouvrage considérable, les élus firent appel à Godefroid de Boufiaule, l'architecte de la tour de Bouvignes. Les fondations sont établies en 1388 et dureront jusqu'à la fin du siècle. La longueur du chantier s'explique par l'ampleur des travaux auxquels il faut faire face. Lorsqu'il s'agissait de relever une tour, on l'élevait au moins jusqu'aux galeries des murailles et on se dépêchait d'armer le rez-de-chaussée, l'achèvement de la tour se faisant dans les années suivantes.

Selon le cahier des charges de Godefroid de Boufiaule, à l'origine, la tour a un diamètre à la base de 44 pieds et elle s'élevait de 90 pieds au-dessus des galeries des murailles. A cela s'ajoute les 24 pieds de la hauteur des murailles soit une hauteur totale de 114 pieds. Les murs avaient une épaisseur de 12 pieds au rez-de-chaussée, 10,5 pour les deux premiers étages, 9 pour les troisième et quatrième et 7 pour le couronnement qui arborait des créneaux.

Probablement au XVI^e siècle, elle est amputée de près de la moitié de sa hauteur par suppression de deux étages et des créneaux.

Les ancrés du sommet «S P Q N / R / 1733» témoignent de la restauration entreprise par le magistrat de la ville.

A l'origine, c'est la tour de l'église Saint-Pierre qui sert de beffroi et qui abritera la cloche du Ban jusqu'en 1746, année de sa destruction. C'est au XVI^e siècle, semble-t-il, que la commune voulu avoir, outre son antique *ban cloke*, une cloche uniquement destinée à annoncer à tous ses membres l'ouverture et la fermeture des portes de la cité, ou, en d'autres termes, une *cloche d'heure*, une *cloche-porte* qui fut placée dans la tour Saint-Jacques. Après l'incendie de l'église Saint-Pierre, elle deviendra beffroi de la ville.

En 1746, la crainte d'une attaque française motive le transfert des chartes et des archives du magistrat de la ville dans la tour Saint-Jacques. Le souci de protéger ces archives motivera la décision, en 1755, de remplacer le plafond en bois par une voûte.

ETAT DE CONSERVATION

Depuis deux siècles, les travaux réalisés visaient essentiellement le maintien en l'état de l'édifice dont l'état peut être qualifié de satisfaisant. Les travaux les plus récents ont consisté en l'aménagement d'un local d'accueil au pied de la tour. L'usage du verre a été préféré pour maintenir un maximum de lisibilité de l'édifice, tout en l'adaptant à sa nouvelle fonction.

Au cours de l'année 1999, un sablage doux, respectueux de la patine a été réalisé.

POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À LA MISE EN VALEUR ET À LA PROMOTION DU BIEN

Aucune politique ou programme spécifique n'est défini, le bâtiment ayant trouvé une réaffectation à vocation sociale.

GESTION

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Ville de et à B-5000 Namur

STATUT JURIDIQUE

Mesures urbanistiques : voir chapitre «Généralités».

Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 1995 soumettant audit règlement le centre ancien de Namur. Le beffroi y figure en rouge.

Mesures patrimoniales :

Arrêté royal du 15 janvier 1936 classant comme monument le beffroi de Namur.

Le beffroi de Namur figure ainsi parmi les premiers monuments à être protégés sur base de la législation sur la protection du patrimoine définie par une loi de 1931. Le rapport de la Commission royale des Monuments et Sites du 16 novembre 1934, nous éclaire sur les raisons de ce classement. Le rapporteur y souligne les qualités architecturales, archéologiques du monument mais il fait part également de ces craintes quant à un aménagement urbain dommageable à l'édifice. Il s'inquiète de l'importance du bâtiment de la Bourse du Commerce qui vient d'être construit à proximité du beffroi et dont les proportions lui paraissent rivaliser avec la prestance du beffroi. Notons enfin que ces deux bâtiments sont parmi les rares rescapés des bombardements qui ont frappé cette partie de la ville durant la Seconde Guerre mondiale.

MESURES DE PROTECTIONS ET MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Edifice public, les demandes concernant des travaux à réaliser au beffroi de Namur doivent être soumis au fonctionnaire délégué de la Région wallonne qui est habilité à délivrer le permis d'urbanisme sur ce type de bâtiment. En raison du classement comme monument, il bénéficie des avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et de l'assistance des architectes de la Direction de la Restauration.

ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION

Voir chapitre «Généralités».

ECHELON AUQUEL S'EFFECTUE LA GESTION ET NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE RESPONSABLE À CONTACTER

Au niveau communal :

Monsieur le Bourgmestre de et à B-6000 Charleroi

Au niveau régional :

Madame Danielle Sarlet, Directrice générale de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, rue des Brigades d'Irlande, 1 à B-5100 Namur.

PLANS ADOPTÉS CONCERNANT LE BIEN

Aucun plan concernant le beffroi spécifiquement n'est adopté.

SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Propriété publique, les frais concernant le beffroi relèvent uniquement des budgets publics.

Si l'entretien courant incombe aux autorités communales, elles bénéficient d'une aide de la Région wallonne pour les travaux de restauration. Cette intervention peut atteindre un taux de 60% du coût des travaux et des études préalables. Une participation de la Province, au taux qu'elle détermine elle-même, complète le subside de la Région wallonne.

AMÉNAGEMENTS POUR VISITEURS ET STATISTIQUES LES CONCERNANT

Le beffroi n'est pas accessible aux touristes, il est cependant ouvert au public dans le contexte de l'ASBL qui l'occupe. Environ 2.000 jeunes consultent annuellement ce service.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Pas de personnel directement affecté au beffroi.

FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

PRESSIONS DUES AU DÉVELOPPEMENT

(EMPIÈTEMENT, ADAPTATION, AGRICULTURE, EXPLOITATION MINIÈRE)

N'entre pas en ligne de compte.

CONTRAINTE LIÉE À L'ENVIRONNEMENT

(POLLUTION, CHANGEMENTS CLIMATIQUES...)

Ne s'applique pas.

CATASTROPHES NATURELLES ET PLANIFICATION PRÉALABLE

Sans objet.

CONTRAINTE DUES AU FLUX DE VISITEURS ET AUX TOURISTES

Le développement des activités de l'ASBL a nécessité la création d'espaces d'accueil complémentaire que le bâtiment ne pouvait accueillir. La solution choisie a été la construction d'un local largement vitré au pied même de la tour et en communication avec elle.

NOMBRE D'HABITANTS

Dans le monument : néant.

Dans la zone tampon : 7.245

SUIVI

Voir chapitre «Généralités».

DOCUMENTATION

PHOTOS, DIAPOSITIVES

Voir pages suivantes.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS SITES ET FOUILLES, 1934. *Rapport Courtoy*.

BORNET A., 1853. Promenades dans la ville de Namur, *Annales de la société archéologique de Namur*, 3, p. 490-508.

COLLECTIF, 1984. *Namur. Monuments et sites classés*, Liège, éditions du Perron, p. 49-128-129 et *passim*.

COLLECTIF, 1988. *Namur. Le site. Les hommes. De l'époque romaine au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Crédit communal, *passim*.

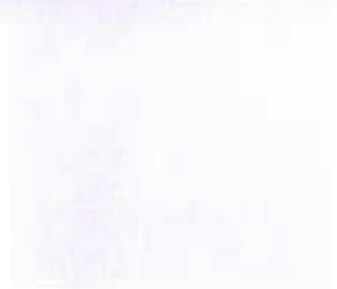
PATART C., 1976. *Les cloches civiles de Namur, Fosses et Tournai du XI^e au XVI^e siècle. Recherches sur l'information de masse en milieu urbain au Moyen-Age*, Bruxelles (Histoire Pro Civitate, 44).

PIRLOT C. (dir.), 1975. *Province de Namur. Arrondissement de Namur*, Liège, (Le Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie, 52), p. 497.



















Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende





Urbanisme - Génie civil

-  Espace public, Passage couvert, Ruelle
-  Aqueduc, Passerelle, Pont-barrage, Pont
-  Borne, Chasse-roue
-  Arvô, Ouvrage d'entrée, Porche, Porte, Porte de ville




Architecture religieuse et monastique

-  Abbaye, Couvent, Ermitage, Monastère, Noviciat, Prieuré, Séminaire
-  Cathédrale, Collégiale, Eglise, Temple
-  Intérieur d'église
-  Chapelle, Chapelle des morts







Architecture commémorative, votive et funéraire

-  Calvaire, Croix de justice, Croix monumentale, Croix vicinale, Edicule, Oratoire, Potale, Statue
-  Cimetière
-  Tombelle, Tumulus
-  Colonne, Obélisque, Perron, Autre monument commémoratif




Architecture publique

-  Edifice public, Bureau d'octroi, Cinéma, Etablissement thermal, Evêché, Gare, Grand magasin, Halle, Hôtel de ville, Maison communale, Mont-de-piété, Musée, Palais de justice, Poste, Théâtre
-  Collège, Ecole, Hôpital, Hospice, Léproserie, Orphelinat
-  Abribus, Kiosque, Pavillon

Architecture privée






-  Château-ferme, Château, Palais
-  Bergerie, Colombier, Ecurie, Etable, Fenil, Ferme, Ferme-château, Fournil, Grange, Manège, Pigeonnier
-  Hôtel de maître, Hôtel de voyageurs, Manoir
-  Maison, Maison forte, Maison de maître, Refuge
-  Doyenné, Maison vicariale, Presbytère
-  Moulin

Architecture militaire





-  Enceinte, Fortification, Remparts
-  Arsenal, Caserne, Château fort, Citadelle, Commanderie, Fort, Forteresse, Oppidum
-  Beffroi communal, Tour, Donjon

Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende (suite)

Architecture des jardins et des eaux




-  Arbre
-  Alignement, Charmille, Drève
-  Domaine, Jardin, Parc
-  Lavoir
-  Fontaine, Puits, Pompe

Architecture industrielle





-  Abattoir, Brasserie, Carrière, Centrale électrique, Charbonnage, Forge, Fourneau, Four à chaux, Scierie, Tannerie, Terril, Usine
-  Etang, Marais, Mare
-  Fagne, Fange, Lande à bruyère, Pelouse, Tourbière
-  Forêt



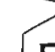

Site biologique

Site géo-morphologique

-  Chantoir, Grotte
-  Colline, Côteau, Rocher
-  Vallée

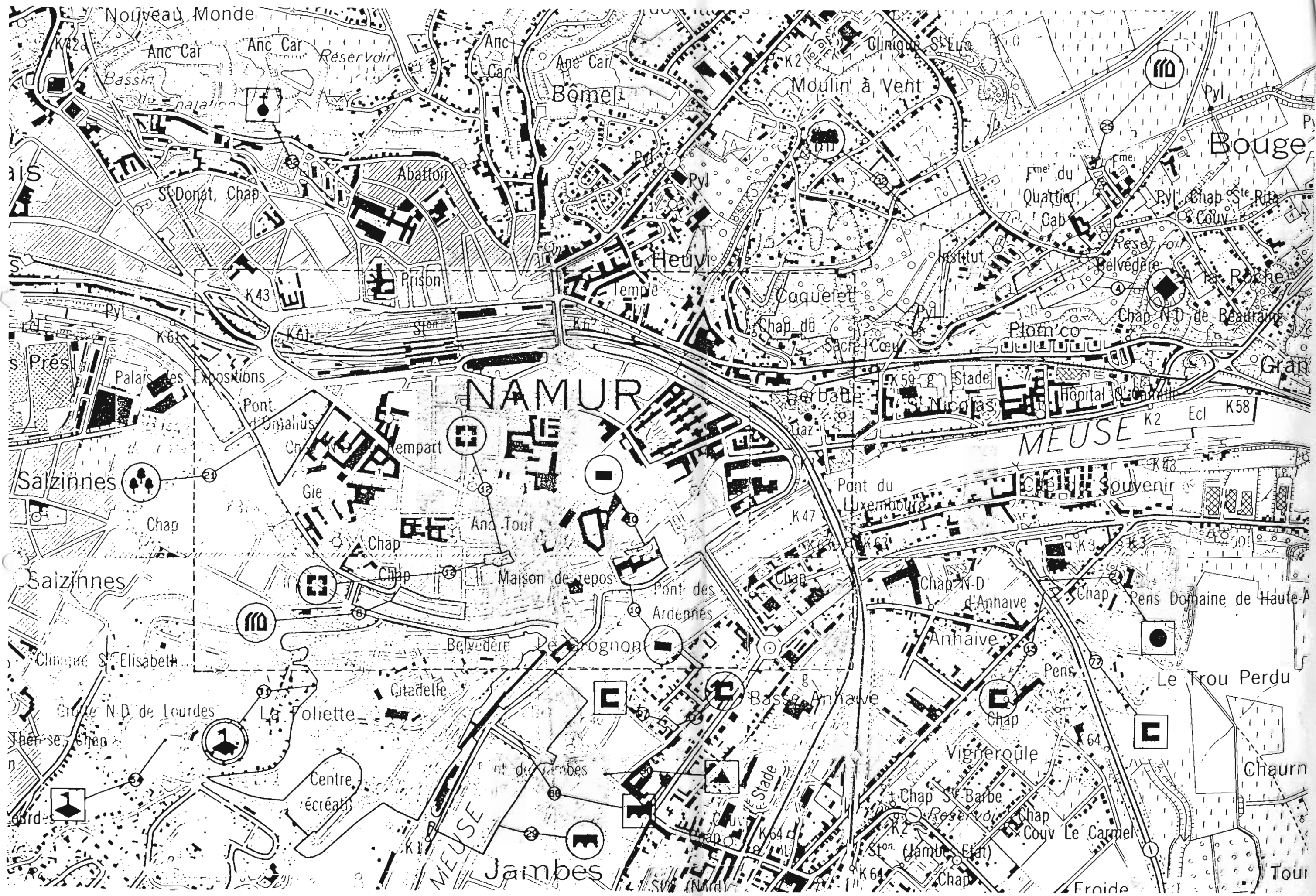
Autre

-  Dolmen, Exploitation de silex, Mégalithe, Menhir, Polissoir, Vestiges archéologiques, Villa
-  Ensemble de bâtiments
-  Autre monument
-  Autre site naturel

-  Monuments
-  Sites
-  Ensemble architectural
-  Zone de protection

Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel

Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel



MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques
publiques.

N° N.C. (Namur).

L E O P O L D III,
Roi des Belges,
A tous présents et à venir,

Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la Conservation des Monuments et des Sites;

Vu la délibération de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, en date du 3 mai 1935;

Vu l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites;

Vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du 10 janvier 1936;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique;

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS :

Article 1. - Sont classés, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur ~~xxx~~ historique, archéologique ou artistique:

16/ le beffroi de Namur, cadastré section C, N° 1495 B, propriété de la ville de Namur;

Article 2. - Notre Ministre de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 15 janvier 1936.

(s) LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Instruction publique,

(s) Fr. Bovesse.

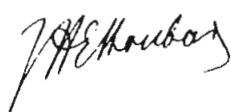
Pour copie conforme:

Le Chef de Bureau,

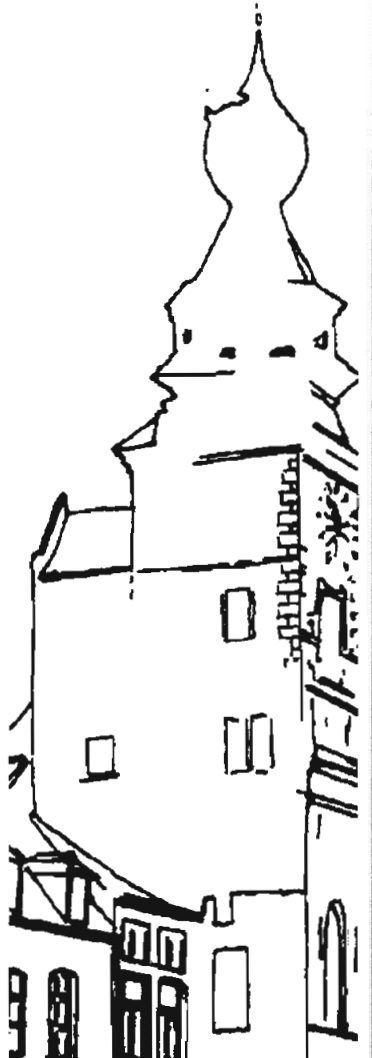
(s) Delhez.

Pour copie conforme:

Le Secrétaire de la Commission royale des Monuments et des Sites,



Le beffroi de Thuin



Le beffroi de Thuin

IDENTIFICATION DU BIEN

PAYS

Belgique

RÉGION

Région wallonne

Province: Hainaut**NOM DU BIEN**

Beffroi de Mons

LOCALISATION DU BIEN SUR CARTE

Voir documents annexes.

Coordonnées géographiques :

50° 20' 26" N

4° 17' 14" E

CARTES INDIQUANT LE BIEN ET LES LIMITES DE LA ZONE TAMPON

Voir documents annexes.

SUPERFICIE DU BIEN PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION

1 a

1 a 5 ca (sec. 1^{ère}) 103 m²

Superficie de la zone tampon : 28,88 ha

JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

DÉCLARATION DE VALEUR

Le beffroi de Thuin appartient à la catégorie 2 des beffrois d'église. Il constitue le vestige de la collégiale Saint-Lambert et Saint-Théodard qui a été démolie en 1811. Il s'agit cependant d'un authentique beffroi, étant à la fois tour communale et capitulaire. Aux termes d'un accord de 1667, le magistrat et le clergé en possédaient chacun une clé.

COMPARAISON AVEC DES BIENS SIMILAIRES

Il s'agit du seul beffroi wallon d'église construit avec la volonté avouée d'allier fonction civile et religieuse. Cette double fonction lui évitera d'être englobée dans le programme de démolition de la collégiale. Cet isolement accentue son particularisme.

AUTHENTICITÉ

Le beffroi de Thuin a été construit en 1639-1640, il sera décoiffé par une tempête en 1662 et réparé aussitôt.

Un chronogramme taillé dans une pierre du côté occidental atteste de la réalisation de grosses réparations en 1755.

Outre son dégagement, la tour a gardé son authenticité de forme et de fonction.

CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE

Comme l'ensemble des beffrois proposés, la présente proposition repose sur les critères a(ii), a(iv) et b(i).

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU BIEN

Dominant le paysage thudinien de ses 60 mètres, cette construction carrée de style baroque, robuste et élancé se compose d'un soubassement biseauté et de trois niveaux en moellons de grès raidis par des harpes d'angle en calcaire. Le parement des quatre faces est animé par des bandeaux et des chaînes horizontales en calcaire, de plus en plus espacés vers le sommet, utilisant parfois des matériaux de remploi tels que des fragments de cordons moulurés et des pierres à bossages ou gravées d'épigraphes.

Le niveau supérieur est éclairé de quatre grandes ouïes en plein cintre bordées d'un encadrement à listel sous archivolte.

Jusqu'à mi-hauteur de la face est, une zone en moellons grossièrement assisés est limitée par la trace des rampants de la toiture de la nef. Elle était jadis ouverte de trois baies superposées en plein cintre, dont une porte au rez-de-chaussée, partiellement ou totalement obturées.

La partie inférieure de la face sud est rehaussée des armoiries des bourgmestres Pierre le Tassier et Nicolas de Bruxelles, de deux niches dédiées à saint Lambert et à saint Théodard, d'un cartouche contenant trois écus érodés soulignés d'une dédicace effacée terminée par la date de 1638 et d'un cartouche plus petit donnant «THUIN/1638». Elle présente également une fenêtre rectangulaire et une baie en plein cintre.

Dans la face ouest, deux autres niches en plein cintre surmontent une petite fenêtre du XVIII^e siècle dont la clé du linteau échancré porte le chronogramme de J.-B. Chermanne. Accolée à la face nord, une tourelle d'escalier semi-circulaire coiffée d'une poivrière d'ardoises, donne accès au deuxième niveau. Elle est percée de petites fenêtres rectangulaires entre montants chanfreinés ou moulurés sous linteau droit et arc de décharge.

Une flèche campaniforme cantonnée de quatre clochetons polygonaux s'élève au-dessus d'une corniche en cavet à modillons en quart-de-rond.

HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Contexte urbain

Après une occupation néolithique temporaire au lieu-dit «Bois du Grand-Bon-Dieu», l'habitat se fixe dès le début de notre ère sur une terrasse de la rive sud de la Sambre, au pied de l'éperon dressé au confluent avec la Biesmelle. Les deux composantes de la cité future sont alors réunies : un *portus*, étape de la batellerie, installé le long des voies fluviale et terrestre, protégé par un refuge élevé, fortifié à la pointe de l'éperon, probablement depuis l'époque gauloise.

En 868, le dénombrement des biens de l'abbaye de Lobbes mentionne deux maisons, trente-six chaumières, deux brasseries, trois moulins et, à la Ville-Haute, le seul «château», dépendance du monastère, qui deviendra possession de l'évêque de Liège à la fin du IX^e siècle. A la fin du siècle suivant, une première enceinte urbaine est construite pour protéger la pointe la plus occidentale de la principauté de Liège. Cela favorise le développement de l'habitat et du commerce à l'intérieur des remparts.

L'organisation communale naît au XII^e siècle accompagnée de la mise en place des institutions caractéristiques et de la création d'un marché et de foires annuelles. La physiologie de la Ville-Haute se dessine alors clairement : à partir de la forteresse juchée à la pointe occidentale de l'éperon, extension progressive de deux enceintes successives, la seconde datant des XIV^e et XV^e siècles, adoptant le trace de l'ancienne route de crête.

Position stratégique importante aux confins du pays de Liège, la ville a été assiégée à plusieurs reprises par les troupes du comte de Hainaut. Elle a ensuite été prise d'assaut et vaincue en 1675 par les troupes de Louis XIV.

Bien que présentant les mêmes caractéristiques urbaines que les autres villes de la principauté de Liège, Thuin ne connaîtra pas de véritable développement démographique ni de réelle expansion économique. Malgré une certaine richesse au XVI^e siècle suite au développement de l'industrie drapière, les autres secteurs de la vie économique, comme l'orfèvrerie et la production d'armes, souffriront de la position excentrique de la ville en terre liégeoise et de la difficulté de navigation sur la Sambre.

Histoire du beffroi

Le beffroi est la tour de l'ancienne collégiale Saints Lambert-et-Théodard, église romane du XII^e siècle, probablement terminée par un chœur gothique du XVI^e siècle, qui se dressait sur le côté sud de la place du Chapitre, le long de la rue Albert I^{er} actuelle. Destinée à faire office de beffroi dès l'origine, la tour est construite en commun par la ville et le chapitre en 1639-1640 : dans la face sud, les armoiries des bourgmestre de l'époque, accompagnées de leur nom et de la date : «P. TASSIER, N. DE BRUXELLE/BOURGUEMRES. 1639» surmontent les deux niches dédiées à saint Lambert et saint Théodard, elles-mêmes soulignées des inscriptions «DECANUS ET/CAPITULUM/ECCLESIAEA» et «COLLEGIATAE/THUDINIENSIS/AN 1639».

Malgré un accord passé en 1667 entre le magistrat de la ville et le chapitre de la collégiale, octroyant une clé de l'édifice à chaque autorité, les chicanes au sujet du droit de propriété se succéderont jusqu'à la Révolution française. A ce moment, considérée comme bien communal, la tour échappera à la confiscation des biens du clergé, lui évitant ainsi d'être vendue et démolie. L'église quant à elle sera détruite en 1811 pour créer une place publique : la place du Chapitre, actuellement place Albert I^{er}.

Détruite par la tempête en 1662, la flèche est reconstruite peu après par Everard, maître charpentier à Beaumont, avec l'aide d'Andry Dagnelie, charpentier thudinien. En 1754, l'intervention de J.-B. Chermanne, rappelée par un chronogramme au linteau d'une fenêtre de la face ouest, «reaeDlflCor/baptIstae/CherMane/soLertIa», a dû se limiter à une restauration sommaire des parements extérieurs.

ETAT DE CONSERVATION

On peut estimer que le bâtiment est en bon état, il ne présente pas de problème de stabilité et ne nécessite pas de restauration pour l'instant.

POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À LA MISE EN VALEUR ET À LA PROMOTION DU BIEN

Aucune politique, aucun programme ne s'attache à la mise en valeur ou à la promotion de ce beffroi. De par sa position, ses proportions, il fait partie de toute prise de contact avec l'ensemble du patrimoine de la cité. Il en est le symbole et le passage obligé du promeneur. Il constitue le point de départ de toute approche de la ville haute.

Cette absence de programme de développement pourrait être comprise comme la manifestation du désintérêt des autorités communales pour leur patrimoine. Il faut surtout y voir la problématique d'une petite entité communale sans grande ressource économique en charge d'un patrimoine important et lourd à entretenir.

GESTION

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Ville de et à B-6530 Thuin.

STATUT JURIDIQUE

Mesures urbanistiques : voir chapitre «Généralités».

Arrêté royal du 13-12-1976 soumettant audit règlement, le centre ancien de Thuin. Le beffroi y figure en rouge.

Mesure patrimoniale :

Arrêté du Régent du 24 mai 1949 classant comme monument le beffroi de Thuin.

MESURES DE PROTECTION ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Mesures urbanistiques : voir chapitre «Généralités».

Propriété de la commune, les demandes de travaux concernant le beffroi, sont soumises au fonctionnaire-délégué de la Région wallonne qui est habilité à délivrer le permis d'urbanisme. Sur le plan financier, l'intervention de la Région wallonne peut atteindre 60% du coût des travaux de restauration, en ce compris les frais d'études préalables.

ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION

Voir chapitre «Généralités».

ECHELON AUQUEL S'EFFECTUE LA GESTION ET NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE RESPONSABLE À CONTACTER

Au niveau communal :

Monsieur le Bourgmestre de et à B-6530 Thuin

Au niveau régional :

Madame Danielle Sarlet, Directrice générale de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à B-5100 Namur.

PLANS ADOPTÉS CONCERNANT LE BIEN

Actuellement aucun plan spécifique n'a été adopté. Sans doute s'agit-il là d'une gageure pour une commune dont la richesse patrimoniale dépasse largement les moyens disponibles.

SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Propriété communale, le financement des travaux tant d'entretien que de restauration repose uniquement sur les pouvoirs publics.

De manière générale, entretien et mise en valeur relèvent du budget communal.

Du fait du classement comme monument, le financement des travaux de restauration incombe également à la commune mais avec une intervention de la Région wallonne. Cette intervention peut atteindre 60 % du coût des travaux et des études préalables. A cette intervention régionale s'ajoute une participation de la Province qui détermine elle-même le taux de son intervention.

AMÉNAGEMENTS POUR VISITEURS ET STATISTIQUES LES CONCERNANT

Le beffroi n'est pas directement accessible aux visiteurs et il n'abrite aucune activité à vocation touristique. Il est cependant l'un des éléments incontournables du patrimoine thudinien et c'est à ce titre que l'Office du Tourisme local l'a intégré dans le circuit des visites guidées de la ville.

Ces visites sont organisées d'avril à octobre et sont suivies par environ 200 personnes chaque semaine soit environ 6.000 personnes auxquelles s'ajoutent les groupes scolaires qui visitent la ville.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Aucun personnel, n'est spécifiquement attaché au beffroi, l'Office du tourisme qui organise les visites guidées emploie 2 guides durant la saison touristique.

FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

PRESSIONS DUES AU DÉVELOPPEMENT

(EMPIÈTEMENT, ADAPTATION, AGRICULTURE, EXPLOITATION MINIÈRE)

N'entrent pas en ligne de compte.

CONSTRAINTES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

(POLLUTION, CHANGEMENT CLIMATIQUES...)

N'interviennent pas.

CATASTROPHES NATURELLES ET PLANIFICATION PRÉALABLE

Sans objet.

CONTRAINTES DUES AU FLUX DE VISITEURS ET AUX TOURISTES

Actuellement, le beffroi ne faisant pas l'objet d'une réelle exploitation touristique, il n'y pas de contraintes qui s'exercent sur le monument.

NOMBRE D'HABITANTS

Dans le monument : néant.

Dans la zone tampon : 768

SUIVI

Voir chapitre «Généralités».

DOCUMENTATION

PHOTOS, DIAPOSITIVES

Voir pages suivantes.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS SITES ET FOUILLES, 1946. Beffroi, ville de Thuin. Rapport d'un membre correspondant.

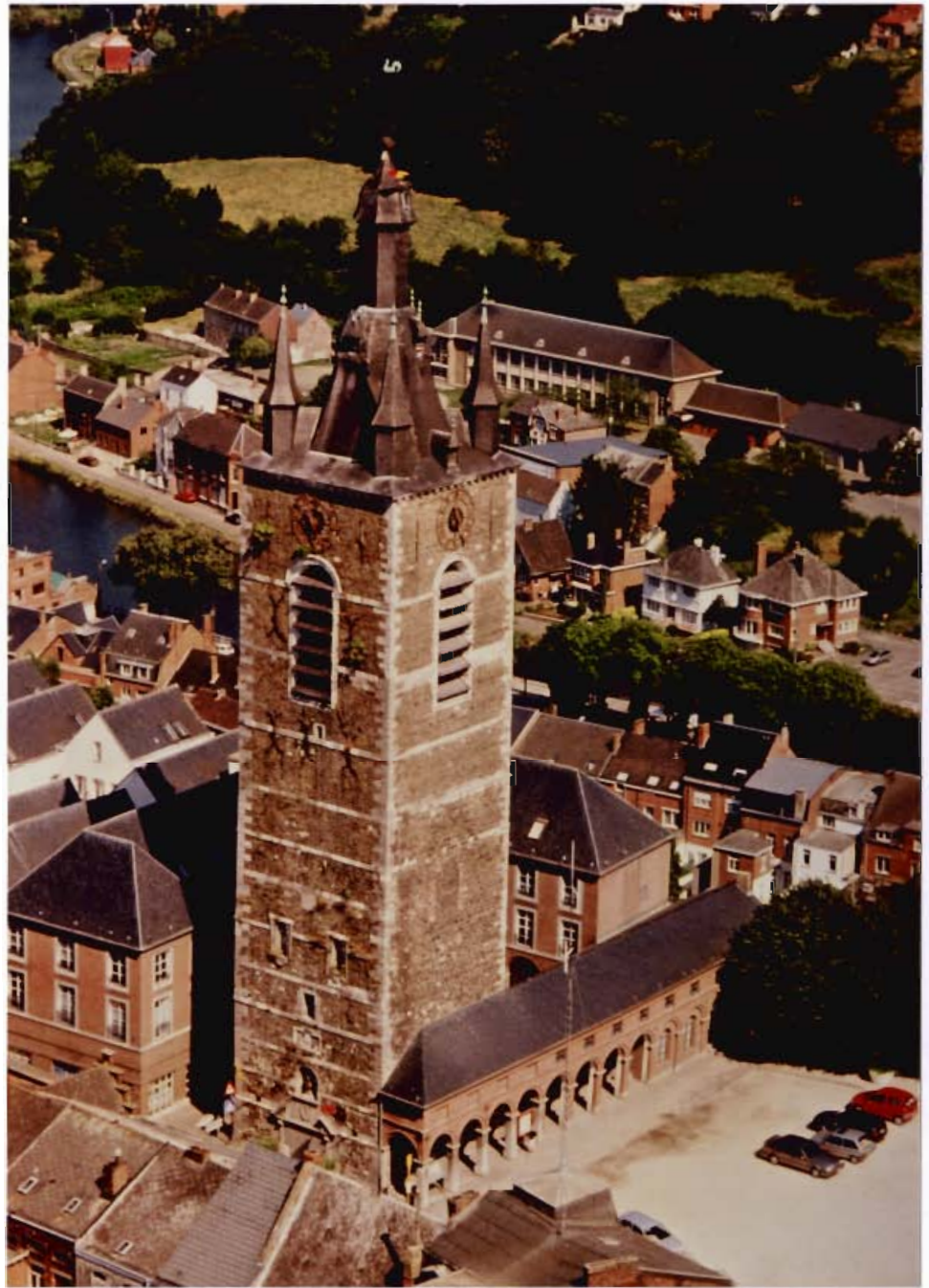
ATELIER DE RECHERCHE ET D'INFORMATION ARCHITECTURALES, ASBL ET HANNONIA, 1995. Les lieux de pouvoir. In :PAQUET P. et DHEM C. (coord.), *Le Patrimoine civil public de Wallonie*, Allier-Liège (Le Patrimoine de Wallonie), p. 33-36.

COLLECTIF, 1976. *Trésors d'art et d'histoire de la Thudinie*, Liège, p. 48 et 63.

DE BIÈVRE Gh. (dir.), 1983. *Province du Hainaut. Arrondissement de Thuin*, Liège (Le Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie, 101), p. 767-771.

DELTENRE L., 1967-1968. *Les monuments religieux de Thuin et leur mobilier*, D.R.S.R.A.P.C, 53, p. 99-150..

FOULON R., 1982. *La Thudinie*, Mons, p. 42-45.



















Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende :





Urbanisme - Génie civil

-  Espace public, Passage couvert, Ruelle
-  Aqueduc, Passerelle, Pont-barrage, Pont
-  Borne, Chasse-roue
-  Arvo, Ouvrage d'entrée, Porche, Porte, Porte de ville




Architecture religieuse et monastique

-  Abbaye, Couvent, Ermitage, Monastère, Noviciat, Prieuré, Séminaire
-  Cathédrale, Collégiale, Eglise, Temple
-  Intérieur d'église
-  Chapelle, Chapelle des morts







Architecture commémorative, votive et funéraire

-  Calvaire, Croix de justice, Croix monumentale, Croix vicinale, Edicule, Oratoire, Potale, Statue
-  Cimetière
-  Tombelle, Tumulus
-  Colonne, Obélisque, Perron, Autre monument commémoratif




Architecture publique

-  Edifice public, Bureau d'octroi, Cinéma, Etablissement thermal, Evêché, Gare, Grand magasin, Halle, Hôtel de ville, Maison communale, Mont-de-piété, Musée, Palais de justice, Poste, Théâtre
-  Collège, Ecole, Hôpital, Hospice, Léproserie, Orphelinat
-  Abribus, Kiosque, Pavillon

Architecture privée






-  Château-ferme, Château, Palais
-  Bergerie, Colombier, Ecurie, Etable, Fenil, Ferme, Ferme-château, Fournil, Grange, Manège, Pigeonnier
-  Hôtel de maître, Hôtel de voyageurs, Manoir
-  Maison, Maison forte, Maison de maître, Refuge
-  Doyenné, Maison vicariale, Presbytère
-  Moulin

Architecture militaire





-  Enceinte, Fortification, Remparts
-  Arsenal, Caserne, Château fort, Citadelle, Commanderie, Fort, Forteresse, Oppidum
-  Beffroi communal, Tour, Donjon

Monuments, ensembles architecturaux et sites classés - Légende (suite)




Architecture des jardins et des eaux

-  Arbre
-  Alignement, Charmille, Drève
-  Domaine, Jardin, Parc
-  Lavoir
-  Fontaine, Puits, Pompe




Architecture industrielle

-  Abattoir, Brasserie, Carrière, Centrale électrique, Charbonnage, Forge, Fourneau, Four à chaux, Scierie, Tannerie, Terril, Usine
-  Etang, Marais, Mare
-  Fagne, Fange, Lande à bruyère, Pelouse, Tourbière
-  Forêt





Site biologique

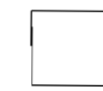



-  Etang, Marais, Mare
-  Fagne, Fange, Lande à bruyère, Pelouse, Tourbière
-  Forêt

Site géo-morphologique

-  Chantoir, Grotte
-  Colline, Côteau, Rocher
-  Vallée

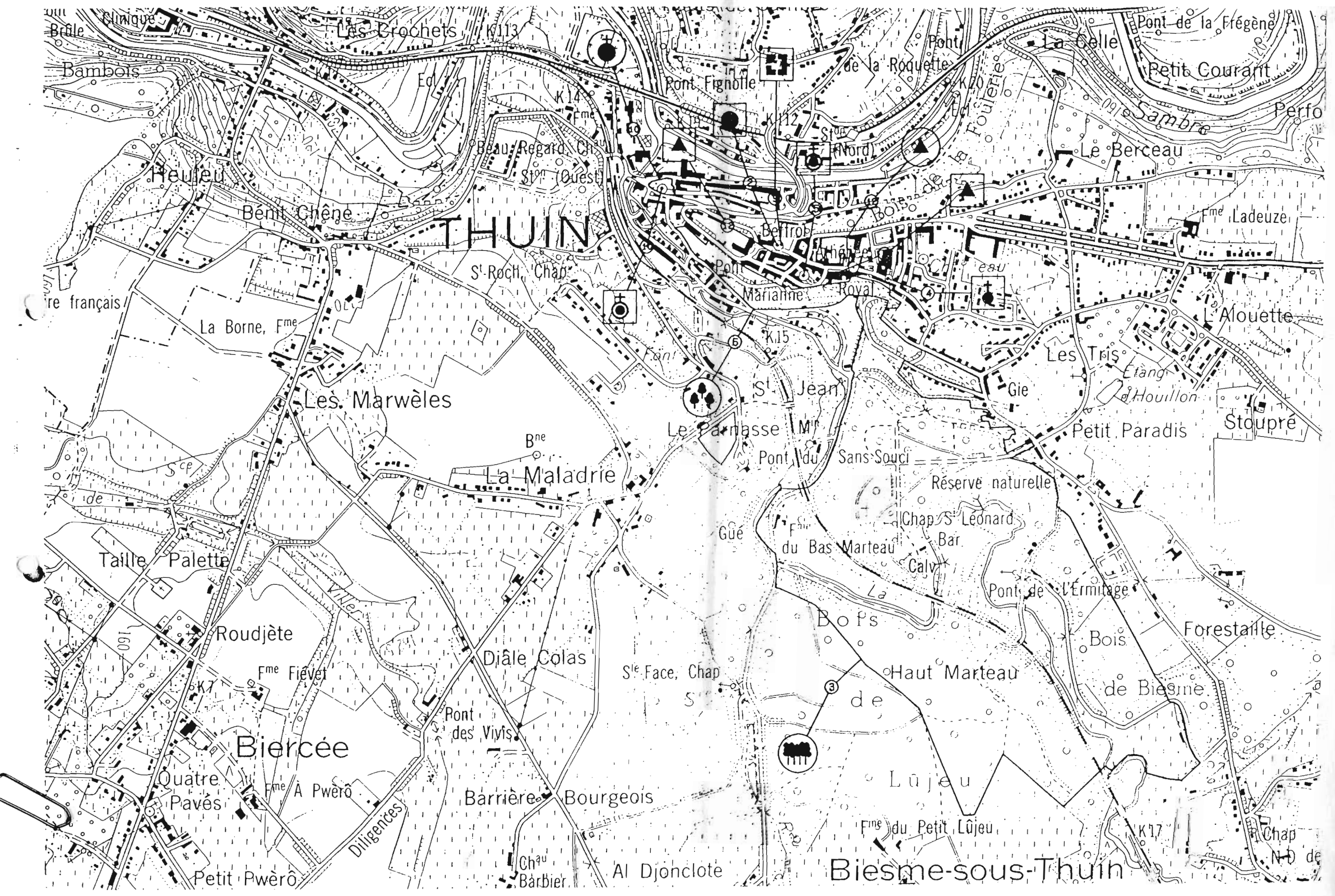
Autre

-  Dolmen, Exploitation de silex, Mégalithe, Menhir, Polissoir, Vestiges archéologiques, Villa
-  Ensemble de bâtiments
-  Autre monument
-  Autre site naturel

-  Monuments
-  Sites
-  Ensemble architectural
-  Zone de protection

Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel

Symbole avec un cadre interrompu : Ruines
Symbole avec un double cadre : Patrimoine exceptionnel



THUIN

Heuleu

Bémé Chêne

Beau Regard, Chau

S^t Roch, Chap

La Borne, Fme

Les Marwèles

La Maladrerie

Taille Palette

Roudjète

Biercée

Quatre Pavés

Petit Pwéro

Diâle Colas

Pont des Vivis

Barrière Bourgeois

Chau Barbier

Al Djonclote

S^t Jean

Le Parnasse M^r

Pont du Sans-Souci

Fair du Bas Marteau

Bois

Haut Marteau

Lûjeu

Fme du Petit Lûjeu

Biesme-sous-Thuin

Pont de la Frégène

Petit Courant

La Celle

Le Berceau

L'Alouette

Les Trois

Petit Paradis

Stoupré

Réserve naturelle

Chap S^t Léonard

Bar

Calv

Pont de l'Érmitage

Bois

Forestaille

de Biesme

Chap N^o de

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Administration des Beaux-Arts
et des Lettres.

MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS

Bestuur van Schone Kunsten
en Letteren.

N° NC/220/Ht.

CHARLES, Prince de Belgique,
Régent du Royaume,

KAREL, Prins van België,
Regent van het Koninkrijk,

A tous présents et à venir,

Aan allen, tegenwoordigen en toe-
komenden, HEIL.

SALUT.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la pro-
tection des monuments et des sites;

Gelet op de wet van 7 Augustus 1931
op het behoud van monumenten en lan-
schappen;

Vu la délibération de la Députation
permanente du Conseil provincial du
Hainaut,
en date du 24 Décembre 1948;

Gelet op de beslissing van de Beste-
dige Deputatie van den provincialen
Raad van Henegouwen,
dd. 24 December 1948;

Vu l'avis de la Commission royale des
Monuments et des Sites;

Gelet op het advies van de Konink-
lijke Commissie voor Monumenten en
Landschappen;

Vu l'avis conforme du Conseil des
Ministres, en date du 29 -4- 1949

Gelet op het eensluidend advies van
de Ministerraad, dd. 29 -4- 1949

Sur la proposition du Ministre de l'
Instruction publique ;

Op de voordracht van de Minister van
Openbaar Onderwijs;

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS:

WIJ BEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUI-
TEN:

Article 1er. - Est classé, comme mo-
nument, en raison de sa valeur arché-
ologique et historique, conformément
aux dispositions de la loi du 7 août
1931, le Belfroi de Thuin, propriété
de la commune.
Cadastre : Art. 394 - Section E, n° .
34I (Ola. 03 ca.).

Artikel I. - Wordt gerangschikt, als
monument, om reden van zijn oudheid-
kundige en historische waarde, over-
eenkomstig de bepalingen der wet
van 7 Augustus 1931, het belfort te
Thuin, eigendom van de Gemeente.
Kadaster : Art. 394 - Sectie E, nr.
34I (OI a. 03 ca.).

Article 2. - Le Ministre de l'Instruc-
tion Publique est chargé de l'exécu-
tion du présent arrêté.

Artikel 2. - De Minister van Open-
baar Onderwijs is belast met de
uitvoering van dit besluit.

Donné à Bruxelles, le 24 -5- 1949

Gegeven te Brussel, de 24 -5- 1949

(s) Charles (g)

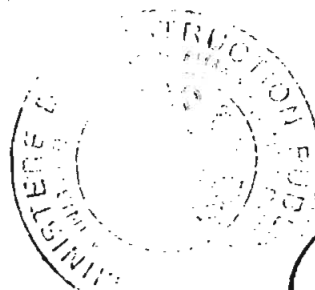
PAR LE REGENT:
Le Ministre de l'Instruction Publique,

VANWEGE DE REGENT,
De Minister van Openbaar Onderwijs,

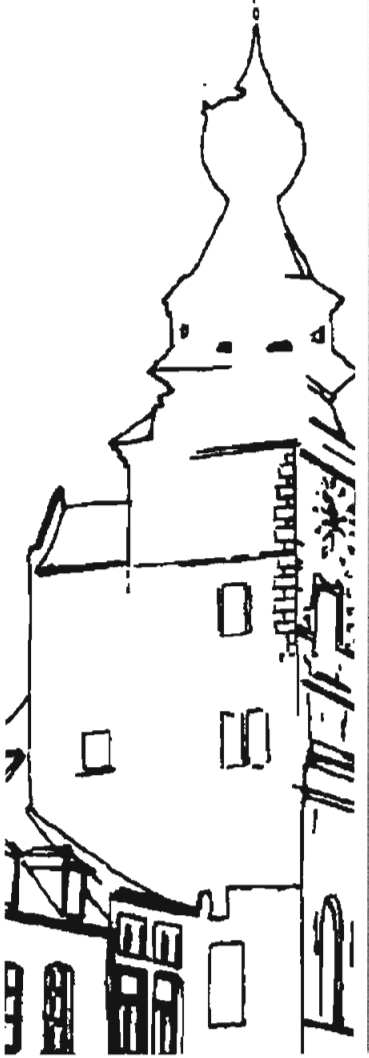
(sé) C. HUYSMANS.

(G) C. HUYSMANS.

POUR COPIE CONFORME :
VOUS ENFICHEMENT RESCRIFT :
Le Sous-chef de Bureau,
Het Onderbureauhoofd.



[Handwritten signature]



Le beffroi de Tournai



Le beffroi de Tournai

IDENTIFICATION DU BIEN

PAYS

Belgique

RÉGION

Région wallonne

PROVINCE

Hainaut

NOM DU BIEN

Beffroi de Tournai

LOCALISATION DU BIEN SUR CARTE

Voir documents annexes

Coordonnées géographiques

50° 36' 24" N.

3° 23' 18" E

CARTES INDIQUANT LE BIEN ET LES LIMITES DE LA ZONE TAMPON

Voir documents annexes.

SUPERFICIE DU BIEN PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION

1 a

Superficie de la zone tampon : 230 ha

JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

DÉCLARATION DE VALEUR

Le beffroi de Tournai appartient à la catégorie 1.1. Cette tour isolée au centre de la ville ancienne est le plus ancien beffroi de Belgique. Sa situation à quelques mètres de la cathédrale Notre-Dame incarne la rivalité qui a régné jusqu'il y a peu entre pouvoir religieux et pouvoir politique.

COMPARAISON AVEC DES BIENS SIMILAIRES

Comme évoqué au point précédent, le beffroi de Tournai est le plus ancien des beffrois wallons et même des beffrois belges. Sur le plan typologique, il représente avec celui de Mons, l'exemple de tour isolée dans le centre urbain ancien et incarnant les libertés de la ville.

AUTHENTICITÉ

Comme le développe le point consacré à la description, le beffroi se découvre de l'extérieur et se détaille de l'intérieur. La lecture et la découverte des différentes salles superposées, l'escalier à vis qui les dessert, l'étage des cloches et du carillon, tout est là pour témoigner de la vie civile tournaisienne depuis le Moyen Age. Cet aspect d'un autre âge devait frapper les imaginations jusqu'au XIX^e siècle quand l'architecte Bruno Renard entama une restauration lourde du bâtiment, englobant l'ancienne maçonnerie sous un épiderme en pierre calcaire de Soignies et/ou de Maffle. Les projets graphiques de restauration sont conservés. On peut regretter l'absence de documents précis sur l'aspect avant travaux. La comparaison avec des gravures panoramiques de la ville aux XVII^e et XVIII^e siècles, malgré leur caractère approximatif, ne laisse apparaître aucune modification fondamentale de la silhouette ou de la structure du monument.

CRITÈRES SELON LESQUELS L'INSCRIPTION EST PROPOSÉE

Comme l'ensemble des beffrois proposés, la présente proposition repose sur les critères a(ii), a(iv) et b(i).

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU BIEN

L'extérieur

Elevé sur un plan de parallépipède irrégulier, le beffroi est haut de 68 mètres. Il superpose deux corps de pierre de taille calcaire cernés de cordons-larmiers et surmontés d'une flèche d'ardoise élancée. Ceinturée de tourelles polygonales coiffées de pyramides à crochets et reliées par une arcature soutenant la première galerie extérieure, la partie basse étage trois niveaux de baies. Au départ de la galerie fermée d'un garde-corps de pierre, la partie supérieure compte deux niveaux de baies dont celui des ouïes portant les horloges. La flèche pyramidale sous clocheton piqué d'un dragon est épaulée de pinacles d'angle également sommés de sirènes et autres bannières.

La face nord, tournée vers le marché aux poteries, est entièrement occupée par la tourelle d'escalier dont la toiture conique atteint le niveau des ouïes. Cette tourelle, au diamètre irrégulier, est striée des mêmes cordons-larmiers et enchâssée dans un petit corps d'entrée de plan polygonal, soutenant une terrasse extérieure et ornée d'arcatures aveugles au-dessus d'une porte en tiers-point. Conservant un moellonnage plus fruste à hauteur du premier étage, la tourelle y est curieusement liaisonnée au corps même du beffroi par un appendice de même appareil engagé dans le contrefort nord. Un parement ancien est également conservé sous la première galerie. Seules quelques fentes éclairent la vis, hormis trois baies quadrangulaires dont deux donnant sur la terrasse au-dessus de l'entrée et deux portes d'accès aux passages extérieurs.

La face ouest, vers la Grand-Place, présente au rez-de-chaussée, sur soubassement de deux rangs de pierre de taille, un arc brisé souligné d'un cordon porté par deux colonnettes de style tournaisien. Celles-ci, répétées en léger retrait encadrent en doublet deux fenêtres jumelles, à arc brisé et encadrement mouluré en gorge et liste, interrompu par une traverse de pierre aux deux tiers de la hauteur. L'écoinçon est percé d'un oculus. A l'étage, deux fenêtres jumelées adoptent le même type d'encadrement, entre colonnettes annelées et sous arc légèrement brisé cerné d'un cordon-larmier. Au-dessus, la baie, dont l'arc brisé sur colonnettes est partiellement masquée par la grande arcade reliant les contreforts, ménage une fenêtre en plein cintre cernée d'un gros tore et précédée d'un garde-corps ajouré. Si le parement du rez-de-chaussée paraît relativement homogène, on distingue au moins quatre ou cinq types de revêtement aux niveaux supérieurs.

La face sud, dans l'axe de la rue Saint-Martin, est plus étroite. Le rez-de-chaussée ménage au niveau du sol une double arcade brisée, aveugle, portée par des colonnes cylindriques à petite base chanfreinée partiellement enrobées dans les contreforts polygonaux. Un moellonnage assisé plus grossier y est mis en oeuvre, proche de la texture des pierres de l'arc intérieur. Deux lancettes aveugles à colonnettes de style gothique tournaisien sont surmontées du même oculus en écoinçon. Une baie unique occupe l'étage supérieur et est proche formellement, tout comme celle sous la première galerie, des fenêtres de la face ouest.

Vers l'est, l'élévation est semblable à celle de la face opposée, sauf au niveau du rez-de-chaussée où se retrouvent les supports cylindriques identiques à ceux de la face sud. De plus, la partie inférieure des fenêtres inscrites dans l'arcature est ici occupée par une allège à motif en quadrilobe.

Portée par les grandes arcades brisées sous cordons-larmiers, la première galerie est cernée d'un garde-corps à motifs ajourés en quadrilobe. Chaque contrefort polygonal est surmonté d'un petit corps d'angle, couvrant le passage de la galerie en ces endroits et coiffés de toitures pyramidales en pierre à crochets. Ces pyramides, montant jusqu'à la base des ouïes sont ponctuées par quatre statues semblables de figures hiératiques.

Cantonnées de contreforts semi-cylindriques, les quatre faces de la partie supérieure sont

toutes identiques et présentent un parement homogène. Une baie en arc brisé sur soubassement à plaquis et colonnettes ouvre sur la première galerie. Le vitrail qui l'occupe couvre une partie de maçonnerie et occulte de manière factice deux fenêtres à la modénature totalement différente encore visibles de l'intérieur. Sur trois des faces du beffroi, les ouïes, toutes fermées d'un lattis, présentent un encadrement mouluré à colonnettes et arc en tiers-point. La lancette de la face nord étant plus profonde, avec un triple rang de colonnettes sous boudins et encadrement creusé en gorge. Les arcs en tiers-point semblent conserver un parement plus ancien.

Enfin, la flèche d'ardoises récemment restaurée arbore un campanile protégeant le Timbre sous une haute pique sommée du dragon couvert d'or. Ponctuée de lucarnes et pignons coiffés de bannières, elle est cantonnée de quatre clochetons d'angle sommés chacun d'une sirène ou d'un triton également dorés.

L'intérieur

A l'intérieur, le beffroi étage sept niveaux de salles sous le bâti de cloches proprement dit, lui-même surmonté des niveaux des horloges et du carillon automatique situé à la base de la charpente de couverture. Deux escaliers à vis desservent ces étages, le premier jusqu'à la naissance du beffroi des cloches, l'autre démarrant alors dans le contrefort est jusqu'à la base du campanile.

La correspondance visuelle des niveaux extérieurs et des salles s'effectue au-dessus du rez-de-chaussée en affectant grosso modo deux salles par niveau de baies extérieures.

Au-delà du rez-de-chaussée, le principe constructif de l'étagement des salles est systématique. Sur l'assise du premier étage voûté, une même structure de piliers d'angle monte à partir du niveau suivant jusqu'au sixième étage également couvert d'ogives. Des madriers lancés sur corbeaux constituent les sols intermédiaires.

Au-delà du sixième étage, dans la partie haute, la maçonnerie extérieure devient une enveloppe pour le beffroi de charpente en lui-même. L'accès aux différentes parties de cette charpente et aux niveaux des horloges se fait par paliers.

Enfin l'ossature de la toiture est amorcée au niveau portant le carillon métallique.

Le beffroi est vraisemblablement bâti sur des fondations solides, au vu de l'épaisseur des murs perceptibles à l'entrée de la cave. Celle-ci, de plan irrégulier et couverte de dalles de pierre bleue, occupe le sous-sol de l'édifice à l'exception du massif de la tourelle d'escalier et des contreforts. L'escalier en brique, tardif, descend au départ de l'angle sud et remplace l'ancien accès unique constant en une trappe centrale encore visible dans la voûte en léger berceau. Les murs laissent apparaître des types de moellonage divers, ainsi qu'un haut chanfrein vers le nord-est et un reparalementage de briques à l'est.

Le rez-de-chaussée aux parois entièrement plafonnées ou enduites conserve les traces d'un aménagement tardif (XIX^e siècle ?) en conciergerie, auquel appartiennent la création d'un étage

intermédiaire accessible par un escalier placé dans l'angle sud, d'un sanitaire à l'opposé et d'une cheminée et armoire murale greffés sur la face sud. L'installation d'un guichet blindé face à l'entrée complétait jusqu'il y a peu les aménagements de cet espace. La pièce est couverte d'une voûte à quatre voûtains sur nervures de section quadrangulaire également enduite.

Les traces d'arrachage des éléments du niveau intermédiaire et de la cheminée laissaient apparaître des parements de brique. En outre, les arcades des faces est et ouest, le culot de retombée de la voûte dans l'angle sud-est restaient visibles sous l'enduit. Un décroutage et des sondages ont été entrepris au niveau des murs et de la voûte. Ils ont révélé des éléments constructifs intéressants tant au niveau des grandes arcades que de la face nord à laquelle s'adosse la tourelle d'escalier.

Hormis ce côté nord, les travées ont toutes trois un remplissage de brique jointif et non porteur. La section des claveaux des arcades est nette également sur leur retour. De plus, dans l'angle nord, un enduit est conservé sur le massif en pierre de taille contre lequel est venu se placer le remplissage de brique.

Derrière la paroi de brique élevée à la face nord est apparu un mur en bel appareil, assisant de grandes pierres de taille, recouvert encore partiellement d'un fin enduit grisâtre. Mur qui englobe les retombées des arcs de la voûte et qui est muni à mi-hauteur de trois corbeaux de pierre portant encore un madrier.

Proche de l'angle nord et adossée au massif, une baie a été ménagée. Ce passage, ouvrant sur une sorte de niche au plan irrégulier et aux parois renflées couvertes d'un épais enduit gris, se rétrécit vers le haut en conduit fermé d'une dalle. A l'intérieur, à gauche, une petite niche est creusée dans la paroi. Le sol est irrégulièrement couvert de dalles et de larges briques. Ce percement sous linteau droit est réduit en hauteur par sept rangs de brique et est équipé d'un oeillet métallique de fermeture dans sa partie supérieure.

A droite de ce percement, au ras du sol actuel, une niche quadrangulaire remplie de blocaille a également été mise au jour. Le bourrage a été partiellement dégagé et un parement régulier est apparu au fond de la niche. Enfin, il semble que l'actuelle porte d'accès à la pièce ait été réaménagée, tant l'embrasure en est irrégulièrement taillée. Celle-ci est constituée de trois parois jointives, dont celle vers l'intérieur correspond à l'épaisseur de la niche précédemment décrite. Côté tourelle, l'embrasure est couverte d'une dalle sur coussinet unique.

Au-dessus du rang de corbeaux, proche de l'angle nord, a été dégagée une porte d'étage étroite, à battée, dont le fond a été obturé irrégulièrement, et modifiée en latrines.

Enfin, les retombées des nervures de la voûte à clé circulaire percée sont cachées derrière ce mur dont le liaisonnement avec les massifs d'angle et la voûte elle-même est inexistant.

Sur la face opposée, déjà retravaillée lors de l'insertion du massif de cheminée tardif, est apparu le même type de corbeau, dont un seul exemplaire est conservé entièrement, portant encore un morceau de madrier semblable au précédent, le tout curieusement conservé dans le remplage en brique de l'arcade.

Dans les angles, les massifs ont pu être dégagés, celui placé au sud-est étant entamé dans sa partie inférieure par l'installation de l'ancien escalier desservant l'étage de la conciergerie. Les massifs d'angle apparaissent imposants, de section probablement cruciforme, en tout cas en L.

Portés par un pilier, dont la mise en oeuvre en oblique dans l'angle intérieur des massifs paraît sommairement exécutée, les culots d'une facture frustrée sont endommagés. Les nervures de la voûte conservent d'ailleurs la même modénature et section quadrangulaire que les piliers portant les culots. Enfin, les voûtains sont essentiellement constitués par un moellonnage grossier, voire de blocailles.

L'accès à la salle dallée du premier étage se fait de manière indirecte dans l'angle nord par un sas menant à la salle surélevée de huit degrés. Ce sas est accessible par une première porte, en retrait de la vis d'escalier éclairée à cet endroit par un jour en partie refermé et ouvrant sur la terrasse au-dessus de l'entrée. Inscrite dans un parement en bel appareil, cette porte, sans menuiserie, à linteau droit et arc de décharge en arêtes du côté intérieur, conserve une large battée. L'embranchement du sas est éclairé par une fenêtre grillagée, partiellement occultée de brique sous un lourd linteau droit et ménage sur la gauche des latrines tardives incluses dans un massif de brique. En retour d'angle, la paroi opposée non liaisonnée est constituée de moellons gréseux assisés dans lesquels sont ancrés deux fermoirs métalliques. Le plafond de ce sas compte trois degrés. A l'angle des actuelles latrines, subsiste un massif de section polygonale cassé dans toute sa partie inférieure.

Une seconde porte conservant un encadrement en pierre de taille aux montants droits biaisés et linteau sur coussinet, côté sas, ouvre sur la salle. De ce côté, son encadrement est retailé quadrangulairement dans l'épaisseur de l'arc en plein cintre à claveaux et rétréci en largeur d'un rang de brique.

L'espace est voûté en ogive, avec voûtains en moellons réglés et nervures de section polygonale. Celles-ci retombent sur des piliers d'angle dont la base est ancrée dans le corps de maçonnerie. Ils sont de même modénature que les nervures, sur base évasée en congé épatté, sauf à l'angle d'entrée où la retombée est amortie par un lourd culot. Cette voûte n'est pas liaisonnée aux parois de grand appareil, et coupe même les hautes fenêtres à mi-hauteur, celles-ci montant donc jusqu'à l'étage supérieur. A l'embrasure des baies se distingue nettement une couture nette de doublement des murs. De plus, sous les deux fenêtres des faces est et ouest se lisent, au ras du sol, les traces d'un arc de décharge, partiellement conservé à l'ouest. Des traces de fin enduit subsistent, principalement dans le sas.

La salle du deuxième étage est accessible par double porte étroite à battée et linteau droit dont les lourdes menuiseries bardées de fer sont munies de guichets, un à la base, l'autre à mi-hauteur. L'encadrement de pierres de taille est inséré dans le moellonnage de la tourelle d'escalier, et l'embrasure de porte est homogène.

Deux hauts degrés arrondis permettent de descendre dans la pièce dont le sol est déjà

partiellement redallé de neuf. Les anciennes dalles de pierre bleue descellées laissent apparaître la terrée sur laquelle elles posaient.

De même que la voûte de la salle précédente, le sol s'interrompt à l'embrasure des fenêtres communes aux deux espaces. Le dédoublement des murs reste visible dans l'embrasure des baies dont l'arc à claveaux intérieur, surbaissé sur coussinet, répond à l'arc brisé ouvert sur l'extérieur. Sur la face ouest, une baie est surmontée de deux anneaux métalliques.

Bloqués dans les angles, quatre piliers polygonaux sur base à congés épattés traversent le plafond de madriers sur lambourdes portés par trois corbeaux au nord et au sud, et par une console continue de même section sur les deux autres faces. Ce plafond est sous-tendu de barres métalliques et un orifice central a été rebouché de même.

Le parement de bel appareil est irrégulier, résultat de reprises situées principalement au niveau des encadrements internes des fenêtres et de la porte. A gauche de celle-ci, proche de l'angle nord, une niche rectangulaire sur appui de bois est rebouchée de la hauteur de trois pierres de taille.

La lancée des piliers d'angle est ininterrompue jusqu'à la sixième salle.

L'espace suivant correspond en fait aux troisième et quatrième salles, dont l'aire de sol a aujourd'hui disparu.

Inscrit dans le déroulement de la tourelle d'escalier, l'accès à la troisième salle présente une double embrasure désaxée. Côté tourelle où la porte manque, deux corbeaux triangulaires portent une lourde dalle-linteau. A mi-embrasure, marquée par une dalle pendante sur champ, une couture est très clairement lisible entre le mur de la tourelle et le mur de la pièce elle-même. De ce côté, plus large, l'encadrement de la porte, dont la menuiserie est en retrait, est bien inscrit dans le parement, avec un imposant linteau droit sur coussinets.

A droite de la porte, une petite niche dessinée en arc légèrement brisé conserve des traces d'enduit grisâtre. A gauche, dans l'angle nord, le parement a été retravaillé.

Au-dessus des corbeaux d'entre-niveaux conservant des traces du même enduit, et légèrement déportée vers la gauche, la porte de la quatrième salle présente un encadrement de réemploi, mal inscrit dans le parement.

Trois grandes fenêtres en arc brisé dont la partie inférieure est occupée par un garde-corps ajouré présentent une embrasure et un encadrement entièrement refait. De même que les piliers d'angle continus, elles passent au travers des deux anciens niveaux, laissant les corbeaux cassés ou mal sciés.

Au sol se retrouvent des dalles, réparées ou recimentées pour la plupart.

Dans la tourelle d'escalier, la porte de la quatrième salle s'inscrit en retrait par rapport à la courbe. A gauche, un parement rectiligne de pierres de taille marque la couture au joint du moellonnage de la tourelle. Surmontant le linteau de porte, un arc en épais boudin est ourlé de deux autres départs d'arcs très partiellement conservés.

L'entrée dans la cinquième salle s'effectue également par une double porte étroite à embrasure homogène. La menuiserie est semblable à celle décrite, dans un encadrement à simple linteau droit. Le niveau de la salle est élevé de deux degrés dont la première marche est en bois.

Sur chacune des trois autres faces, au parement de longues pierres de taille, se présente une fenêtre à linteau droit sur coussinet et montants de réemploi (?) refermée au deux tiers environ par un parement de brique et/ou de pierre, montant ainsi le seuil à hauteur des vitraux extérieurs actuels.

Les piliers d'angle se prolongent au-delà du plafond établi sur la même structure que les précédents.

Les angles sud sont en outre encadrés de lourds ancrages de bois.

Le sol a été quasi entièrement privé de son dallage, laissant en découvert la terrée couvrant les madriers. Dans les déblais lors de ces travaux, on a découvert un jeton banal. Celui-ci, frappé en laiton dans un atelier tournaisien, remonte - selon M. De Witte, numismate à l'université catholique de Louvain - à la fin du XIV^e siècle ou au XV^e siècle. Selon l'usage propre aux jetons et méreaux, il adopte les motifs proches des monnaies officielles, dans ce cas-ci, celles frappées sous Charles VI (1380-1422).

La porte à linteau droit de la sixième et dernière salle s'inscrit parfaitement dans la courbe de la tourelle d'escalier. L'embrasure homogène ménage également une battée pour la seconde porte. Deux marches permettent d'atteindre le niveau de la salle. Cette salle est voûtée en ogive avec une lourde clé délitée, des voûtains en moellons réglés de pierre blanche et des épaisses nervures de section polygonale s'enchâssant très bas dans l'aboutissement des piliers d'angle. Un embout métallique et plusieurs traces d'usure dans les voûtains et nervures rappellent l'un le passage du câble du tocsin, les autres celui probable des cordes des cloches.

A gauche de la porte d'entrée, très proche de l'angle, une niche-armoire à linteau droit sur coussinets et encadrement à batée et traces de fermail, se voit prolongée en conduit intérieur tant vers le bas que vers le haut. Une ancre consolide un massif de brique à sa base.

Une fenêtre de même facture mais sans batée s'ouvre dans chaque face, et est partiellement occultée dans sa partie inférieure par une ou deux assises de pierre.

Le parement reste proche du type connu, en longues dalles taillées, hormis dans l'angle ouest où il a été retravaillé. Deux ancrages sont placés dans ce même angle sud-ouest.

Le dallage est lui aussi partiellement enlevé, sur une terrée semblable à celle des autres niveaux sous plafond.

La tourelle d'escalier desservant toutes ces salles porte les traces des modifications et reapparementages multiples, surtout dans la partie inférieure. Un premier emmarchement à l'entrée du beffroi est cantonné d'une porte inscrite dans la courbe de la tourelle, ouvrant sur un débarras. Une buse de terre cuite y précise un conduit dont l'aboutissement n'est pas

clairement établi. Vers le haut, il semble qu'elle désigne les latrines du demi-étage du rez-de-chaussée.

La montée elle-même est actuellement fermée par une grille rabattable dans une feuillure grossièrement taillée. Plusieurs reparaitements ont été effectués, soit en pierre de taille à l'arrière du corps d'entrée par exemple, soit en moellonnage dans des parties autrefois murées en brique.

Jusqu'au premier étage, la vis d'escalier est large et parementée de moellons grossiers bardés d'ancrages. Un petit corbeau triangulaire subsiste à peu près au niveau et face à l'entrée de la première salle.

A partir de ce premier étage, la vis d'escalier se rétrécit et le parement comporte des moellons réglés de plus grandes dimensions.

A mi-hauteur entre les premier et second étages, une trouée autrefois murée de brique laisse apparaître, entre le corps du beffroi et le massif de l'escalier, une zone de remplissage correspondant à l'arrière des latrines du premier étage. Elle ménage également une gaine bien visible vers le haut, montant grosso modo dans l'angle nord du beffroi.

L'accès aux deux galeries se fait par deux portes basses sous linteau droit creusées dans le parement de la tourelle. L'une après la première salle ouvrant sur le balcon au-dessus de l'entrée, l'autre après la cinquième salle vers la première galerie.

Un enduit reste localisable dans tout le déroulement de la tourelle d'escalier, principalement conservé au ras des marches. Celles-ci sont cimentées et munies d'antidérapants métalliques.

La première tourelle d'escalier se termine au niveau de la charpente au niveau des cloches, à la base des ouïes. Elle est couverte d'une charpente à enrayure de poutres équarries.

La charpente est montée sur un socle en pierres de taille indépendamment de la maçonnerie extérieure. Au sol, dans les angles sud et nord, deux trappes de visite ouvrent sur les écoinçons de la voûte du sixième étage.

Bâtie en poutres de chêne équarries à large section avec assemblages par chevilles de bois, l'ossature du beffroi porte les cloches sur toute la hauteur des ouïes. Suspendue à un imposant mouton, la banquette conserve sa structure portante propre, occupant quasi toute la partie inférieure du beffroi. Toutes sont accessibles par de petites passerelles latérales.

Dans l'angle formé par ce beffroi avec la maçonnerie sont conservés les poids de l'ancien mécanisme automatique.

Une deuxième vis d'escalier, plus étroite prend le relais dans l'angle est et superpose les accès aux différents niveaux supérieurs, constitués en paliers.

Le départ de cette nouvelle tourelle se fait par une porte à encadrement chanfreiné et linteau droit. Un percement semblable permet une vue à mi-hauteur du beffroi de cloches.

L'accès au palier suivant s'ouvre par une baie sous linteau surbaissé. Une porte dans la

structure même du beffroi de cloches mène à la cabine du carillonneur.

Une dernière baie permet l'entrée vers le palier des horloges, situées dans la partie supérieure des ouïes, dont les doubles arcatures se terminent en tiers-point au niveau du carillon mécanique. Le mécanisme d'horlogerie ancien (XIX^e siècle) est conservé à côté du boîtier électrique actuellement en usage.

Le palier portant le tambour mécanique est accessible au départ des horloges par une petite échelle de meunier et parcouru de câblages divers. C'est le dernier niveau en-oeuvre. De solides corbeaux, suppléés par une console de béton sur les faces sud et ouest, soutiennent les jambes de force de la charpente. Les plus anciennes, ainsi que les murs, conservent des traces d'enduit.

Le tambour mécanique est conservé, ainsi qu'une série de marteaux et clés liés à son fonctionnement. L'escalier aboutit dans le clocheton d'angle.

La base de la toiture ménage une galerie cernant la base du campanile proprement dit. Cette base forme une pièce de plan octogonal, élevée en charpenterie (lattis et croix-de-Saint-André) portant diverses traces traditionnelles d'assemblage. Une porte dont l'arc est découpé en trilobe ferme ce local dont l'étage, accessible par une échelle de meunier, permet la montée au campanile par une trappe couverte extérieurement de plomb.

Les autres clochetons d'angle sont accessibles de l'intérieur.

HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Contexte urbain

L'existence de Tournai est attestée au I^{er} siècle avant J.-C. Dans les années 1950 après J.-C., une agglomération se développe sur la rive gauche de l'Escaut, limitée au sud-ouest par la Grand-Place, au sud-est par la rue Madame et au nord-ouest par le Vieux-Marché-aux-Poissons. Située à la croisée d'importantes routes romaines, elle bénéficie pendant longtemps de l'unique point de passage du Haut-Escaut.

Le fleuve est ainsi le premier élément de fixation d'un habitat à forte densité. Dès le Haut-Empire, se développe l'industrie de la pierre. Grâce à elle, Tournai est une ville riche et confortable avec un aqueduc, des citernes d'approvisionnement d'eau et de nombreux thermes privés.

Dès la fin du II^e siècle, la ville est victime des invasions des Chauques puis des Germains qui provoquent de graves dommages.

Le christianisme s'installe vraisemblablement à la fin du III^e siècle. Il sera étroitement associé à l'histoire de la ville, surtout après que Clovis, sacré roi, confie le pouvoir de la cité à Eleuthère.

De 630 à 1146, l'évêché de Tournai est uni à celui de Noyon. En 881, la ville est ravagée par les Normands. L'enceinte épiscopale est construite à cette époque. Au XI^e siècle, la prospérité s'installe, la ville connaît un développement démographique et voit la construction de nombreuses églises. Une nouvelle enceinte est édifiée : sur la rive gauche, son tracé, calqué en grande partie sur les remparts précédents s'adjoint la Grand-Place et le quartier Saint-Piat. Au-delà de l'Escaut, sur la rive droite, les fortifications entourent un bourg en demi-cercle partant de la place G. Petit et coupant la rue du Quesnoy pour aboutir au fleuve entre les quais Dumon et Saint-Brice.

Lors de la séparation avec l'évêché de Noyon, l'activité économique est intense dans les domaines du textile, des carrières, des fours à chaux et du travail de la pierre. Le pouvoir communal s'affermi : outre l'échevinat acquis dès 910, les bourgeois obtiennent en 1147 des jurés autonomes dont la puissance et l'indépendance sont rares dans nos régions. Le pouvoir laïque prend définitivement le dessus quand la ville reçoit sa charte de Philippe-Auguste en 1182. Tournai est une ville forte et riche, divisée sur la rive gauche en deux grands secteurs. L'un comprend la cathédrale, le palais épiscopal et ses dépendances; l'autre qui longe le fleuve est destiné au commerce. Conséquence de cette prospérité, l'activité architecturale s'intensifie au cours des XII^e et XIII^e siècles : on construit la cathédrale et le palais épiscopal ainsi que deux grandes abbayes. Le beffroi est construit, plusieurs ponts sont jetés sur l'Escaut. A partir de la fin du XIII^e siècle, une nouvelle enceinte communale est construite qui enferme Tournai jusqu'au XIX^e siècle dans des remparts dont les boulevards modernes épousent plus ou moins le tracé.

Aux XIV^e et XV^e siècles, la ville est la quatrième du royaume de France, le pouvoir y est pratiquement indépendant. Il est exercé par les « consaux » et est réservé aux grandes familles, les corporations ne s'y joignant que tardivement.

En 1513, Tournai est prise par Henri III d'Angleterre, après un bref retour à la France, elle est annexée en 1521 aux Pays-Bas espagnols. Le vent de la Réforme soufflera sur la ville qui sera privée de ses forces vives par la répression de l'hérésie et l'émigration.

La ville renaît au début du XVII^e siècle sous les archiducs Albert et Isabelle. Louis XIV marquera de son empreinte les aménagements urbanistiques de la fin de ce siècle, avec notamment la construction de la citadelle et la création des alignements des quais.

Cédée à la maison d'Autriche, Tournai connaît une nouvelle période de léthargie jusqu'au règne de Marie-Thérèse.

La Révolution française appauvrit à nouveau la ville, alors que le règne de Napoléon lui est favorable comme en témoigne un regain de l'activité architecturale.

La ville est peu concernée par le développement industriel du XIX^e siècle, concurrencée par l'ensemble Lille-Tourcoing-Roubaix.

Au cours du XX^e siècle, elle ne sera pas épargnée par les grands conflits : en mai 1940, le centre subit un violent bombardement et à la fin de la guerre, il ne reste qu'une ville en ruines.

Pour orienter la reconstruction, un Commissariat à l'urbanisme sera institué. Cet organisme s'oppose à toute reconstruction intempestive et élabore un plan d'ensemble pour les zones sinistrées qui est une oeuvre d'harmonie mais non d'uniformité. Il plaide pour l'intégration des monuments majeurs dans les quartiers reconstruits.

Histoire du beffroi

Le beffroi de Tournai, situé entre la cathédrale et la Grand-Place, est considéré comme le plus ancien beffroi de Belgique. Sa construction aurait débuté dès 1188, aussitôt que Philippe-Auguste ait autorisé les Tournaisiens « à avoir à un endroit convenable une cloche dont ils pourraient se servir pour les affaires de la ville ». La première tour communale devait se situer à l'emplacement d'une tour de la première enceinte. Il devait s'agir d'une simple tour carrée terminée par une terrasse crénelée, flanquée aux angles de contreforts arrondis. Ce beffroi devait sembler grêle et peu solide et dès 1294, il est décidé de le fortifier. On construit les contreforts à pans coupés, les tourelles octogonales des angles, on exhausse la tour de la hauteur de la grande fenêtre et on surmonte l'ensemble d'une flèche en ardoise et de clochetons.

Ce couronnement est détruit par un incendie en 1391. Une restauration complète est nécessaire. Elle débute en 1396 et dure 120 semaines. Les deux galeries sont alors crénelées; des gargouilles de pierre situées aux angles rejettent l'eau, la flèche est percée de lucarnes qui portent des bannières, les petites tourelles sont sommées de girouettes dorées et peintes alternativement aux armes de France et de Tournai, de nouvelles cloches sont fondues.

En 1444, les tourelles octogonales à crochets, situées aux angles, sont surmontées de statues représentant les guildes ou serments. Elles seront remplacées en 1861 puis disparaîtront pour être remplacées actuellement par les statues d'un même guerrier.

En 1781, on supprime les pignons dorés des lucarnes, les gargouilles, les girouettes et les créneaux de la galerie supérieure sont remplacés par une balustrade de fer. Pendant quelques années, le dragon est remplacé par un aigle portant l'écusson d'Autriche entre ses serres.

En 1844, l'architecte tournaisien, Bruno Renard, entame une restauration importante en se basant sur les plans du XIV^e siècle. On refait le parement et notamment celui de l'entrée. Toutefois, on ne remet en place ni les créneaux ni le parapet supérieur en pierre et les tourelles d'angles du couronnement sont simplifiées.

En 1992-1993, a eu lieu une nouvelle campagne de restauration concernant l'ensemble de la toiture avec redorure des différents éléments décoratifs, le nettoyage de l'ensemble de l'édifice et la réfection des parements.

Le carillon du beffroi

Il se trouve à l'étage supérieur de la tour derrière les baies pourvues d'abat-sons.

Chronique du carillon

Dans la nuit du 13 au 14 février 1391, la tour et deux cloches, dont la Wigneront sont détruites par un incendie.

En 1392, R. de Croisilles (Montdidier) livre quatre cloches, parmi lesquelles la Bancloche, cloche de volée et tocsin qui existe encore aujourd'hui, et la cloche de l'heure ou Timbre. La première se trouve dans la chambre des cloches, la seconde dans la flèche. Toutes deux font partie du carillon.

En 1535-1536, E. Laloé (nord de la France) livre huit cloches, puis autres. F. Legrand accordera deux de ces onze cloches.

En 1544, J. Waghevens (Malines) livre dix-sept nouveaux « appeauxx » ou petites cloches de ritournelle.

En 1620, J. Grogart (Mons) fournit une cloche neuve. Au cours du XVII^e siècle, l'instrument sera encore agrandi, notamment de cloches fondues par G. Du Hem, J. Van Horque et A. Scaveren. En 1709, le beffroi compte 23 cloches.

De 1743 à 1755, F. et J.-B. Barbieux restaurent le carillon et refondent sept cloches. En outre, ils fournissent 25 nouvelles cloches (dont la cloche des portes de la ville), d'un poids total de 11.200 livres.

En 1798, neuf cloches, dont trois Waghevens, sont transférées de la cathédrale au beffroi. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, le carillon ne compte plus que 33 cloches. Sans doute certaines ont-elles été cédées à des églises des environs.

En 1873-1874, le carillon est épargné par la Révolution française et S. Van Aerschodt (Louvain) livre une dizaine de nouvelles cloches, de sorte que l'instrument compte 43 cloches totalisant 13.100 kg.

En 1914, les Allemands sabotent le dispositif du carillon et les cloches, bien qu'épargnées, resteront muettes jusqu'en 1928, année où il est rendu opérationnel sous la conduite de J. Deyn.

En 1961, M. Michiels Jr (Tournai) restaure l'instrument et refond une dizaine de cloches.

Etat actuel du carillon

43 cloches : sol⁰, ut¹, (=ut⁰), ré⁰, mi¹, fa¹ (chromatique jusqu'à) sol¹, deux R. De Croisilles 1392 (Bancloche et Timbre); trois J. Waghevens 1544; une F. et J.-B. Barbieux 1744; 14 J.-B. Barbieux 1754-1755 (11 de 1754, 3 de 1755); 9 S. Van Aerschodt 1873-1874 (6 de 1873, 3 de 1874); 14 anonymes (dont une dizaine refondues par M. Michiels Jr en 1961); poids total : 14.192 kg (bourdon : 5000 kg)

Cloches de volée : une (= Bancloche).

Jeu automatique : informatisé, sonne tous les quarts d'heure, Clock-O-Matic (Herent) 1985. L'ancien tambour mécanique, de date et fondeur inconnus, existe encore.

FORME ET DATE DES DOCUMENTS LES PLUS RÉCENTS
CONCERNANT LE BIEN

VAN DEN NOORGAETE Th., 1994. *Etude préliminaire à la restauration du beffroi de Tournai. Rapport archéologique*, 1, manuscrit dactylographié et non publié.

ÉTAT DE CONSERVATION

Dans son ensemble, le beffroi tournaisien apparaît comme une construction lithique très solide. Toute la superstructure (charpentes, toitures, amortissements) a fait l'objet d'une restauration en 1993. En outre, en 1999, une collaboration efficace entre municipalité, auteur de projet et Région vient de déboucher sur un projet de restauration du reste de l'édifice, intérieur et extérieur : tout a été mis en oeuvre pour maintenir le monument dans son intégrité. Les cloches et le carillon, en mauvais état, seront également restaurés sur les conseils d'un spécialiste en art campanaire.

POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À LA MISE EN VALEUR
ET À LA PROMOTION DU BIEN

Dans le cadre du dossier de restauration deux aspects ont été pris en considération.

1. La mise à la disposition du public de l'ensemble du monument en tant que pièce maîtresse de l'architecture civile. Pour ce faire, une attention spéciale a été apportée à la présentation des espaces exigus qui se superposent, depuis la salle d'accueil au rez-de-chaussée jusqu'à l'étage sommital des cloches, du carillon et du tambour que seuls, ici, quelques vitrages judicieusement posés sépareront des visiteurs intéressés.

2. Une occupation des salles en rapport direct avec l'édifice. Un groupe de scénographes a été associé aux travaux préalables. Conscients de la prépondérance du monument sur la scénographie, ils ont proposé, avec une muséographie contemporaine, des thèmes didactiques comme l'histoire des beffrois, ou des cloches et carillons.

Il est également prévu de revoir la question des éclairages intérieurs et extérieurs, la signalétique sera également étudiée. Enfin, en tant que bien communal, le beffroi de Tournai constituera, dès sa réouverture au public, le premier élément d'un circuit touristique urbain.

GESTION

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Ville de et à B-7500 Tournai.

STATUT JURIDIQUE

Mesure urbanistique : voir chapitre «Généralités».

Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 14 mai 1984 soumettant audit règlement, le centre ancien de Tournai : le beffroi y figure en rouge : immeuble de grande valeur architecturale.

Mesure patrimoniale :

Arrêté royal du 15 septembre 1936 classant comme monument le beffroi de Tournai.

Le Gouvernement wallon arrête tous les 3 ans une liste du patrimoine exceptionnel de la Région wallonne. La première liste a été arrêtée le 29 juillet 1993, elle a été revue par arrêtés des 25 juillet 1996 et 3 juillet 1999. Le beffroi de Tournai figure depuis le début sur cette liste regroupant les 150 biens les plus remarquables du patrimoine wallon.

MESURES DE PROTECTION ET MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Mesures urbanistiques : voir dossier général.

Mesures patrimoniale : voir dossier général.

Le beffroi de Tournai a été classé le 15 septembre 1936, ce qui le place parmi les premiers édifices belges protégés et reconnus pour leur valeur patrimoniale.

L'inscription sur la liste du patrimoine exceptionnel de la Région wallonne accentue la protection conférée par le classement. Toutes les demandes concernant le beffroi de Tournai sont, en raison de la reconnaissance du caractère exceptionnel du monument, soumises à l'avis de la Chambre régionale de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles qui rassemble des spécialistes dans des domaines précis, répartis dans les différentes provinces. La gestion administrative de ces monuments est soustraite à la compétence communale conformément aux dispositions du Code wallon de l'Aménagement, du Logement et du Patrimoine qui prévoit la délivrance des permis d'urbanisme par le fonctionnaire-délégué de la Région wallonne.

Sur le plan financier, l'intervention de la Région wallonne est accrue, le taux de subventionnement pouvant atteindre 95 % du coût des travaux de restauration. En outre, des accords-cadre peuvent être établis pour les monuments figurant sur la liste du patrimoine exceptionnel : ces accords engagent financièrement les divers partenaires pour une durée supérieure à un exercice budgétaire.

ORGANISMES CHARGÉS DE LA GESTION

Voir chapitre « Généralités »

**ECHELON AUQUEL S'EFFECTUE LA GESTION ET NOM ET ADRESSE
DE LA PERSONNE RESPONSABLE À CONTACTER**

Au niveau communal :

Monsieur le Bourgmestre de et à B-7500 Tournai

Au niveau régional :

Madame Danielle Sarlet, Directrice générale de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à B-5100 Namur

PLANS ADOPTÉS CONCERNANT LE BIEN

Aucun plan spécifique au beffroi n'a été adopté.

SOURCES ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Propriété d'un pouvoir public, le financement de la restauration et de l'entretien du beffroi repose uniquement sur les pouvoirs publics.

Entretien et mise en valeur par la commune, propriétaire.

Restauration à charge de la commune mais avec intervention de la Région wallonne en raison du classement et de la reconnaissance du caractère exceptionnel pouvant atteindre 95%. Au financement régional, s'ajoute une intervention de la Province. Si la législation wallonne impose cette participation provinciale, elle laisse cependant à l'appréciation de cette instance la fixation du taux de son intervention.

**AMÉNAGEMENTS POUR VISITEURS ET
STATISTIQUES LES CONCERNANT**

Actuellement le beffroi n'est pas accessible au public pour cause de travaux, la volonté des autorités est de rendre le bâtiment ouvert au tourisme.

L'office du Tourisme intègre l'édifice dans les promenades guidées qu'il organise : 800 visites sont organisées annuellement ce qui représente environ 30.000 personnes.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Actuellement un concierge.

Après réalisation des travaux : du personnel sera chargé de la billetterie et du guidage des visites.

L'office du Tourisme emploie 42 guides.

FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

PRESSIONS DUES AU DÉVELOPPEMENT

(EMPIÈTEMENT, ADAPTATION, AGRICULTURE, EXPLOITATION MINIÈRE)

N'entre pas en ligne de compte.

CONTRAINTES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

(POLLUTION, CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ETC)

La pollution due à la circulation automobile sur deux des côtés du monument est un des problèmes immédiats.

CATASTROPHES NATURELLES ET PLANIFICATION PRÉALABLE

Sans objet.

CONTRAINTES DUES AU FLUX DE VISITEURS ET AUX TOURISTES

En l'état actuel, le nombre de visiteurs n'engendre pas de dégradation du monument.

NOMBRE D'HABITANTS

Dans le monument : néant

Dans la zone tampon : 10.386

SUIVI

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LE SUIVI DU BIEN

Voir chapitre « Généralités ».

DOCUMENTATION

PHOTOS, DIAPOSITIVES

Voir pages suivantes

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DE LA DIVISION DU PATRIMOINE ET DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS
SITES ET FOUILLES

ATELIER DE RECHERCHE ET D'INFORMATION ARCHITECTURALES, ASBL et HANNONIA, 1995.
Les lieux de pouvoir. In :PAQUET P. et DHEM C. (coord.), *Le Patrimoine civil public de Wallonie*,
Aller-Liège (Le Patrimoine de Wallonie), p. 33-36.

BOZIERE A., 1862. Quelques renseignements sur la construction du couronnement du
beffroi de Tournai et sur l'architecte qui en traça les plans, *Bulletin de la Société historique et
littéraire de Tournai*, 8, p. 43-56.

BOZIERE A., 1864. *Tournai ancien et moderne*, Tournai, p. 318-329.

CARPENTIER E., 1872. Rapport à l'appui du projet pour compléter la restauration du
beffroi de Tournai, *Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie*, p. 223-227.

DESMONS F., 1905. Les cloches de Tournai. Notes d'histoire et d'archéologie, *Annales de
l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 57, p. 21-178.

DU MORTIER B. Fils, 1862. Recherches sur les principaux monuments de Tournai, *Bulletin
de la Société historique et littéraire de Tournai*, 8, p. 195-223.

GUISSET-LEMOINE, C., 1993. Le beffroi de Tournai. In :PAQUET P. et DHEM C. (coord.), *Le
Patrimoine civil public de Wallonie*, Aller-Liège (Le Patrimoine de Wallonie), p. 182-184.

HOCQUET A., 1921. Le premier carillon du beffroi de Tournai, *Annales de la société historique
et archéologique de Tournai*, 27, p. 208-232.

HUYBENS G., 1994. *Carillons et tours de Belgique*, Gand, Crédit Communal (Musea Nostra),
p. 149-150.

PATART C., 1976. *Les cloches civiles de Namur, Fosses et Tournai du XIIe au XVIe siècle.*
Recherches sur l'information de masse en milieu urbain au Moyen-Age, Bruxelles (Histoire Pro Civitate,
44).

PIRLOT C. (dir.), 1978, *Province de Hainaut. Arrondissement de Tournai*, Liège, (Le Patrimoine
monumental de la Belgique-Wallonie, 6²) p. 824.

ROLLAND P., 1956. *Histoire de Tournai*, p. 73 et 83.

VAN DEN NOORGAETE Th., 1994. *Etude préliminaire à la restauration du beffroi de Tournai.*
Rapport archéologique, 1, manuscrit dactylographié et non publié.

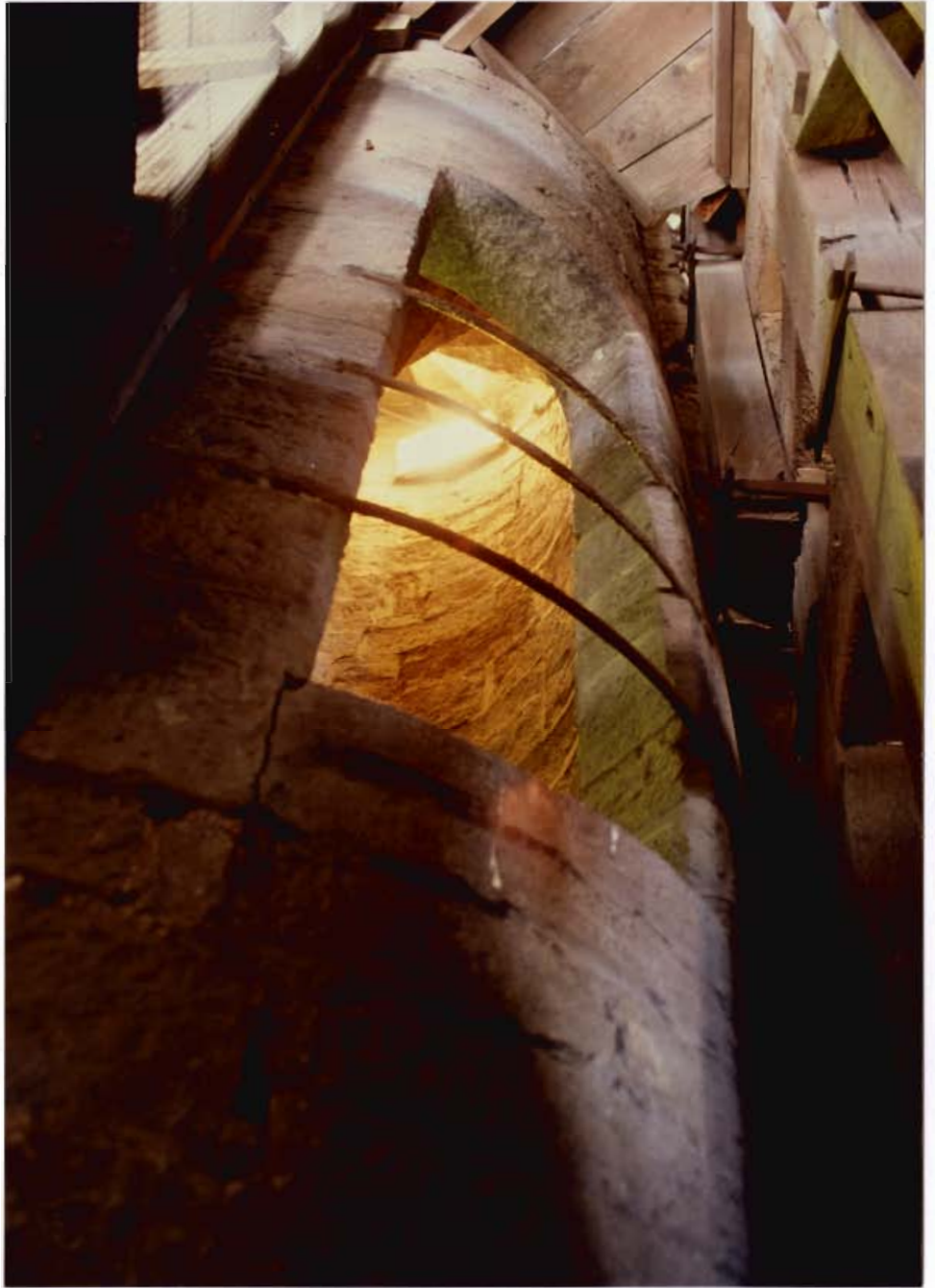
X., 1979. *Le guide Tournai*, Tournai, p. 28.



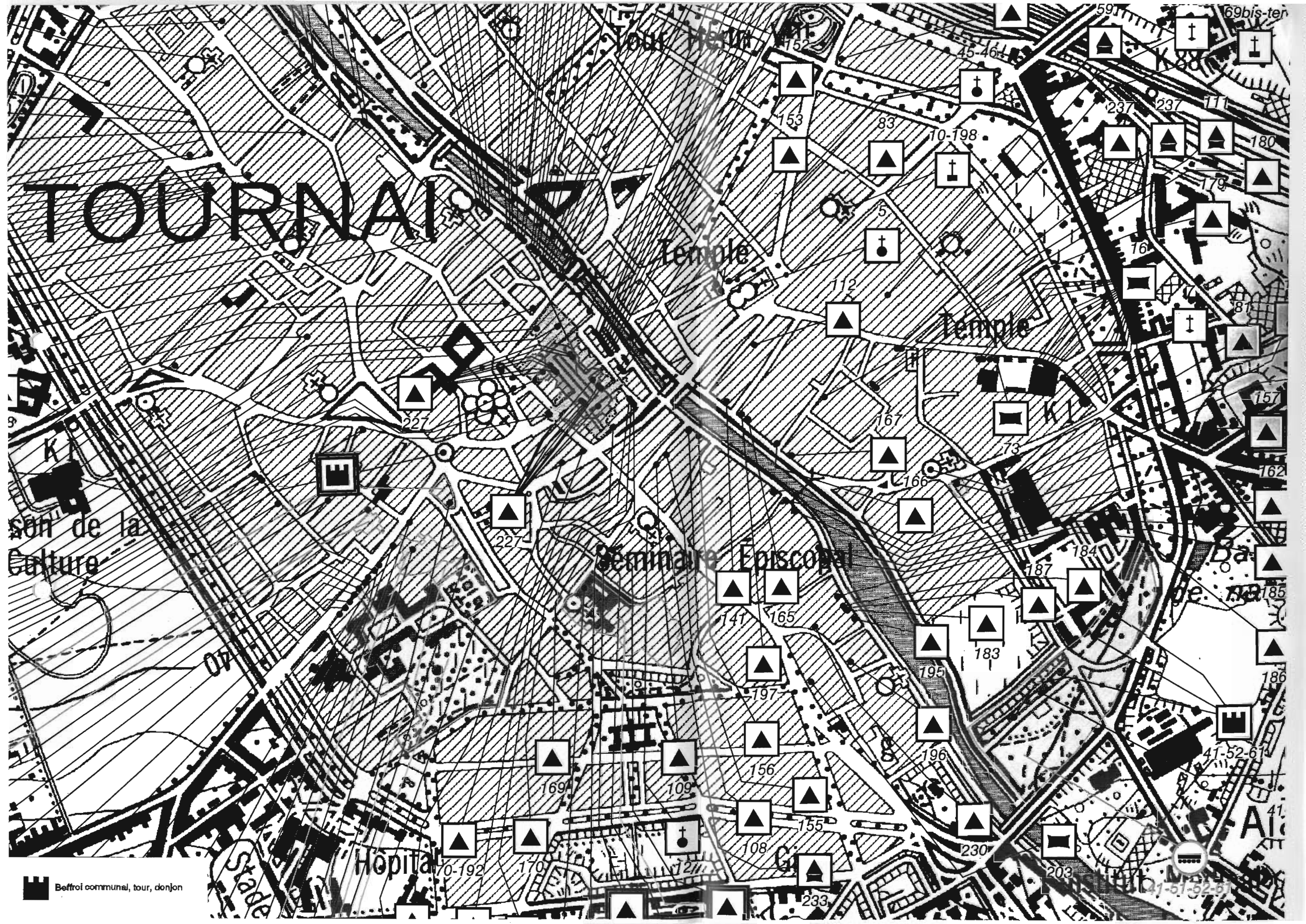




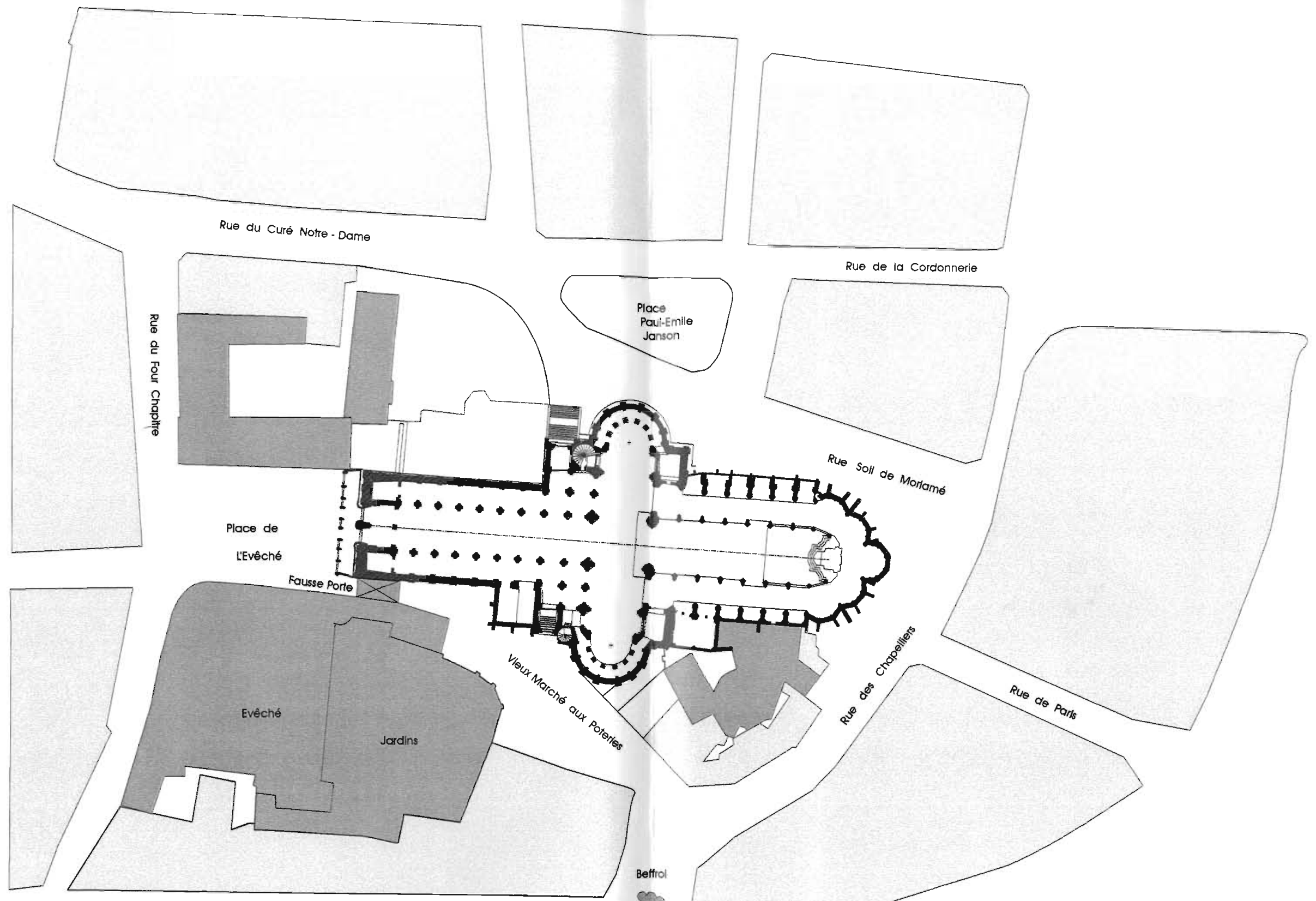




TOURNAI



 Beffroi communal, tour, donjon



Légende

Propriétés Publiques
 Propriétés Privées

LES ABORDS DE LA CATHEDRALE
 Ech. : 1/1.000
 B.E. Tilmant, le 23/11/98

NORD EST
 \ /
 / \
 SUD QUEST

Echelle : 1/1000

0 m 10 20 30 40 50

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques
Publiques

N° N.C. (Ht.)

L E O P O L D III,

Roi des Belges,

A tous, présents et à venir,

Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la Conservation des Monuments et des Sites;

Vu les délibérations de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut en date des 13 mars 1936, 12 juin 1936 et 26 juin 1936;

Vu l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites;

Vu l'avis conforme du Conseil des Ministres en date du 28 août 1936;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique;

NOUS AVONS ARRETE ET ARRETONS :

Article I. - Sont classés, conformément à la loi du 7 août 1931, en raison de leur valeur artistique, archéologique et historique:

17°/ Le Beffroi de Tournai, propriété de la ville, cadastre, section F, N° 760 A;

Article 2. - Notre Ministre de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 15 septembre 1936.

(s) LEOPOLD

Par le Roi:

Le Ministre de l'Instruction publique:

(s) J. Hoste

Pour copie conforme:

Le chef de bureau,

(s) Delhez

Pour copie conforme:

Le Secrétaire de la Commission royale des Monuments et des Sites,

J. Hoste

Flemish belfries (Belgium)

No 943

Identification

<i>Nomination</i>	Flemish belfries
<i>Location</i>	Flanders
<i>State Party</i>	Belgium
<i>Date</i>	1 July 1998

Justification by State Party

Belfries are - along with market halls - noteworthy and primordial representatives of civic and public architecture. At this level of meaning, the shift from the form of the "seigneurial keep" to that of the "communal keep" is highly significant. Church belfries, in regions such as historic Brabant, also bear witness to the relations between the civil and religious powers within the community. In the variety that exists with all its "functional" range of forms, and the relative changes that these have undergone, the belfries - and the complexes of which they usually form part - therefore represent a vital aspect of civil architecture from the 13th century onwards.

Criterion ii

The Flemish belfries are part of a group of unique constructions reflecting the origin and the development of civic independence which marked the history of Flanders from the Middle Ages onwards. These belfries are a unique incarnation of the desire for emancipation which led to a degree of local democracy of great significance in the history of humankind. The evolution of the belfries is revealing in itself in that it is intimately linked to the ebb and flow of the history of a region that lies at the heart of Europe.

Criterion iv

[**Note** This text is an abbreviated version of the text appearing in the nomination dossier.]

Category of property

In terms of the categories of property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *group of buildings*.

History and Description

History

The definition of the term "belfry" was somewhat vague at the outset. Referring originally to the mobile wooden towers used in siege warfare, the term is later applied by Viollet-le-Duc in the *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* to the wooden watchtowers mounted on the palisades surrounding the *portus* or pre-urban centres. It was to be applied occasionally to towers of all sorts, but particularly to those housing bells or standing next to the bell-tower.

Palisades, bells, and the right to possess bells are all closely associated with the development of urban life which took place in these regions following the Viking raids of the 9th century. A favourable geographic situation at the heart of Europe, the re-establishment of major trade routes such as Bruges/Brugge-Cologne, and the improvement of navigable waterways at regional and national level made this region the ideal site for contact, trade, and the meeting of cultures. Travelling merchants re-appeared and perhaps began to organize and establish permanent warehouses near the *castra* of the feudal lords. These pre-urban groupings, which often grew up along river valleys, are the origin of towns like Tournai and Gent, along the Escaut. Locations where roads met navigable waterways were particularly propitious for the organization of markets, first temporary but later becoming permanent fairs, encouraging merchants to settle in one spot. In addition, the cloth-weaving industry seems to have developed from the 11th century onwards, in small centres such as Lille, Ypres (leper), Bruges (Brugge), Ghent (Gent), etc. Trade and cloth-weaving became key factors for the development of the pre-urban centre, which began to make its presence felt as an organized body through the influence of the professional bodies (guilds, corporations) and to mark out its physical bounds by building ramparts or palisades with belfries to provide safety against marauders. From the 12th century onwards, such ramparts were often rebuilt in stone and subsequently extended.

Such centres expanded under the protection provided - for a fee - by the *castra*, whose importance and role gradually diminished to such an extent that in some cases, such as Ghent and Antwerp (Antwerpen), the abandoned castles were taken over by the local burghers. This development illustrates the insoluble conflicts between *châtelain* and burghers keen to organize as a "commune" with their own administration. Again from the 12th century onwards, successive Counts of Flanders favoured the burghers which led to the flowering, from Arras to Bruges, of thriving towns demanding written proof of their rights and privileges in the form of charters. These charters, issued from the 12th century onwards, are extremely diverse and fragmentary, and extremely practical in nature, often in the form of a step by step approach setting a legal seal on gradually acquired rights.

The commune was in fact made up of all the burghers living in the city who had given their oath of allegiance. At their head were the elected magistrates, the aldermen or *scabini* responsible for carrying out administrative functions, and the *mayer*, who had no specific powers. The chief alderman held an important position, since he

presided over the court and council meetings, kept the seals of the town and the keys to its gates, and commanded the town militia which owed the *ban* (feudal service) to the overlord. As feudal lord, the commune had other obligations to the *seigneur*, such as the payment of aid in the four following cases: departure on crusade; knighting of the eldest son; dowry of the eldest daughter; ransom of the overlord if taken prisoner. In return, the *seigneur* swore to protect the commune and respect its rights.

Many of the belfries now in existence are successors to wooden constructions, often destroyed by fire and known only through archives, which give no descriptions. The multi-purpose belfry soon came to be built of stone to prevent the risk of future fires. Its imposing volume formed either an isolated feature or a central or lateral element of the market halls, themselves often rebuilt in stone at an early date.

Description

The early belfries of the 13th and early 14th centuries are strongly reminiscent of the seigneurial keep, from which they take their massive square form, elevations showing sparing use of openings, and rising storeys built on or designed for vaulting. The main shaft is topped by a wall-walk and parapet running between bartizans: the central spire features a slate campanile roof and variations on a number of forms. The finials of the corner and central turrets are decorated with animals or symbolic characters protecting the commune.

The 13th century belfry of Ieper is a fine example of this type, although it forms part of the market hall complex later to include the town hall, construction of which continued down to the 17th century. Most of the examples concerned cover the periods of the 14th-15th centuries and the 16th-17th centuries, thereby offering an illustration of the transition in style from Norman Gothic to later Gothic, which then mingles with Renaissance and Baroque forms.

The 14th century belfry in Gent represents a transitional style on a rectangular plan, already taller and slimmer in outline.

In the 14th-15th centuries, the belfries abandoned the model of the keep in favour of finer, taller towers such as those of Dendermonde, Lier, and Aalst. The subsequent addition to the top of the shaft of a narrower, different shape to serve as the base for the campanile would give the desired monumental effect, and the roof itself would take on more bulbous, sometimes extended lines, as in the case of Veurne (17th century). As already mentioned, these crowning features underwent repairs and even frequent transformation, the chronology of which differs markedly from that of the shaft itself, which remained a constant feature.

When the market halls and belfries grew too small to function as a meeting-place for the aldermen, a new type of building was required, the *Hôtel de Ville* or town hall, clearly designed in accordance with the administrative organization and, from the 15th and 16th centuries onwards, assuming an obvious representative role achieved by incorporating the symbolic belfry, as in the examples of Brussels and Oudenaarde.

The *Hôtel de Ville* in Antwerpen (1564) is an excellent example of the transposition of Renaissance principles in the central risalith with superposed diminishing registers flanked by obelisks and scrollwork and finished with a pediment, reiterating the theme of the central belfry.

The 20th century was faced with the problem of reconstruction after two World Wars. The rebuilding of the belfry and market hall of Ieper after the First World War provoked international controversy, finally resolved by an identical reconstruction based on the surveys which had preceded the restoration under way when war broke out. The same type of "archaeological" reconstruction was applied in Nieuwpoort. The period between the wars also saw the construction of new town halls featuring belfries, demonstrating variations on the theme of regionalism at Dijksmuide and Eeklo, or blended with modernist tendencies at Roeselare. All three possess an obvious symbolic value, with a slightly different emphasis according to location: the belfry at Roeselare was destined to celebrate the town's rebirth after the destruction of 1914-18, and a return to the tradition of the belfry abandoned in the 18th century. In Eeklo, which had hitherto possessed only a church belfry, the much-needed expansion of the *Hôtel de Ville* served as the starting point for the construction of a belfry destined also as a monument to the fallen. Post- World War II reconstruction led in Oostende to the re-siting of the badly damaged *Hôtel de Ville*, complete with belfry, in the outskirts of the town. On the former town-centre site was built a *Palais des Fêtes*, reiterating on one corner the theme of the belfry in a sober and highly stylized profile strongly reminiscent of the traditional image.

Existing belfries are very varied in type, but fall into one of two basic categories:

1. civic (market hall) belfries;
2. church belfries.

The belfries in the following twenty-four towns are proposed for inscription on the World Heritage List :

Aalst (Alost)
 Antwerpen (Anvers)
 Brugge (Bruges)
 Dendermonde (Termonde)
 Dijksmuide (Dixmude)
 Eeklo
 Gent (Gand)
 Herentals
 Ieper (Ypres)
 Kortrijk (Courtrai)
 Lier (Lierre)
 Leuven (Louvain)
 Lo-Reninge
 Mechelen (Malines)
 Menen (Menin)
 Nieuwpoort (Nieuport)
 Oudenaarde (Audenaarde)
 Roeselare (Rosiers)
 Sint-Truiden (Saint-Trond)
 Tiel
 Tienen (Tirlemont)
 Tongeren (Tongres)
 Veurne (Furnes)
 Zoutleeuw (Léau)

Management and Protection

Legal status

Market hall and church belfries form part of a complex or edifice which is listed as a historic monument in its entirety and, indeed, often forms part of a listed urban site, thereby reinforcing the role of the protection agency, the Monuments and Sites Division (*Division des Monuments et Sites*).

The legal protection orders all date from the initial period of application of the first preservation act (*Conservation des Monuments et Sites*) of 1931, which proves that the belfries met the required criteria in terms of their artistic, historic, and architectural value.

The protection orders apply to the entire edifices and complexes, except in the case of Menen where an additional order was made approximately a year later, covering the *Hôtel de Ville* adjoining the belfry. The protection orders apply equally to damaged market halls and belfries, some barely reconstructed as in Nieuwpoort or in the course of reconstruction as in Ieper, confirming the value placed on such operations.

Protection orders for the surrounding urban site, made possible by the decree of 3 March 1976, are still the exception and cover variable areas ranging from the market-square, as in the case of Mechelen (1985) or Dendermonde (1996), to the historic centre of Lo or to Veurne (1995). The site surrounding the belfry complex in Gent contains a concentration of monuments, each individually protected by successive orders.

Without mentioning each specifically, "movable" fittings which are in fact immovable are also included in the protection orders: in the case of the belfries, this means key distinguishing features such as the clock, bells and carillons, etc.

Protection orders are under consideration for Dijksmuide and Roeselare, part of the "modern heritage." These orders have been deferred until now because the overall inventory of architectural heritage, which forms the basis for all comparison and appraisal, had not yet begun in the region.

It is to be noted that the two public buildings, neither of which is under threat, lie within the perimeter of the area of habitat designated as of cultural, historic, and/aesthetic value (CHE zone), which already ensures them a measure of protection. They also stand in close proximity to one or more listed monuments.

For Roeselare, the inventory begun in November 1997 has already identified the importance and the impact of the "new *Hôtel de Ville* and belfry" on its immediate environment, the Grand'Place. The protection order is now based on reports and research by the team which intends to recommend protection of the urban site and of the town hall as a specific monument forming part of the Grand'Place ensemble.

In the case of Dijksmuide, a request for listing made by the town council has not been followed up, in part because the problem did not appear to be urgent since neither the belfry nor the town hall is under any threat. In the context of its nomination as part of the "Flemish

belfries phenomenon," this matter is clearly being given priority.

Management

At the level of the Flemish community, the Monuments and Sites Division and *ad hoc* units are involved in the overall management of the sites, since the belfries and the complexes of which they form part are listed monuments. They are involved in matters of maintenance, in the drawing up of conservation/restoration plans, in the execution of work, and in examining the required annual reports.

The Monuments and Sites Division handles financing for maintenance and restoration work and is responsible for timely proposal of the sums which must be included in the annual budget of the ministry responsible.

At the local level, the town council, represented by its college of burgomaster and aldermen, is responsible for the management of the belfries. The town council then allocates responsibility for day-to-day management of the belfry to the appropriate department(s), depending on the use currently made of the belfry.

The departments most often concerned are the Culture Departments for the "functional" oversight and Technical Departments for the "physical" oversight of the building and its "day-to-day" maintenance. Naturally, in those towns which have their own monuments department, such as Antwerpen, Gent, and Mechelen, these departments are involved in management and work closely with *ad hoc* units of the Monuments and Sites Division on the preparation and follow-up of the various dossiers.

Conservation and Authenticity

Conservation history

The Flemish belfries are both civic buildings and symbols. As such, they have been the object of constant maintenance. Their construction often took place in several stages, but they have always been maintained in good overall order. Some, damaged by war, have been rebuilt, generally in identical form. All are listed as historic monuments, either in isolation or as part of an edifice, a square, or an urban site.

Authenticity

In view of the number of buildings under consideration (24), it is not proposed to analyse the degree of material authenticity of each in this document. It might be argued that the authenticity of these monuments is not to be measured in these material terms, but rather by considering their symbolic value and the permanence of their existence. The oldest have been in existence since the 13th century, and construction has continued right down to modern times.

Most of these belfries were built in several stages which, in certain cases, reflect the economic fortunes of the town throughout its history. War, and World War I in particular, destroyed many which have since been rebuilt, generally in identical form, demonstrating their importance as a symbol of the permanence of the commune. The authenticity of the market hall and belfry

of Ieper can no more be contested than the authenticity of the city centre of Warsaw, entirely rebuilt after the last war.

Evaluation

Action by ICOMOS

An ICOMOS expert mission visited Flanders in March 1999.

Qualities

There is no doubt of the distinctive nature of the Flemish belfries. Their location in the ancient County of Flanders is unique to this region. The borders of the ancient county spill over into parts of what are now the Netherlands, France, and the Walloon Province of Belgium. Belfries are to be found in each of these different regions, testifying that these are indeed a tradition specific to Flanders.

Comparative analysis

The belfries constitute an ensemble which has no equivalent. The most that can be done is to mention some of the elements they have inspired. In the past, contacts with the Hanseatic League were not merely commercial: the towns of Flanders inspired the building of belfries in Poland. The construction of the Tour Perret in Amiens just after World War II, or the tower of the *Hôtel de Ville* in Le Havre designed by the same architect, are directly inspired by the Flemish belfries, even though their role is not that of a bell-tower.

Comments by ICOMOS

Whilst ICOMOS has no reservations about the value of the Flemish belfries, it is conscious that they represent a phenomenon that was characteristic of the ancient County of Flanders and not merely the modern Belgian Provinces of Oost- and West-Vlaanderen. As pointed out above, fine examples are to be found in the Walloon Province of Belgium.

Brief description

This nomination consists of a series of twenty-four belfries of medieval origin, generally attached to the town hall and occasionally to a church. They are invariably found in urban settings.

Recommendation

This nomination was *referred back* to the State Party, which was requested to extend it to include important examples of belfries in the Walloon region of Belgium. At the time this evaluation was prepared for printing, no additional information had been received from the State Party.

Les beffrois flamands (Belgique)

No 943

Identification

<i>Bien proposé</i>	Les beffrois flamands
<i>Lieu</i>	Flandre
<i>État Partie</i>	Belgique
<i>Date</i>	1er juillet 1998

Justification émanant de l'État Partie

Les beffrois sont - avec la halle - d'éminents et premiers représentants de l'architecture civile et publique. L'évolution de la forme de « donjon seigneurial » à celle de « donjon communal » est à ce niveau significative. Les beffrois d'église témoignent par ailleurs, dans certaines régions comme le Brabant historique, des relations, au sein de la commune, entre le pouvoir civil et religieux. De par la variété au sein de leur typologie « fonctionnelle » et l'évolution relative de leurs formes, les beffrois – et complexes dont ils font le plus souvent partie – représentent donc un élément capital de l'architecture civile à partir du XIII^e siècle.

Critère ii

Les beffrois flamands font partie d'un groupe de constructions uniques témoignant de l'origine et de l'évolution de l'autonomie communale qui a marqué l'histoire de la Flandre à partir du Moyen Âge. Ces beffrois incarnent, de manière unique, une volonté d'émancipation résultant en une démocratie locale significative dans l'histoire de l'humanité. Leur évolution est révélatrice en soi puisque intimement liée aux aléas de l'histoire d'une région au cœur de l'Europe.

Critère iv

[**Note** Ce texte est une version abrégée du texte qui figure dans le dossier de proposition d'inscription.]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *ensemble*.

Histoire et Description

Histoire

Le terme beffroi est assez peu défini à l'origine. Désignant au départ les tours de bois mobiles utilisées durant les sièges, le terme s'applique dans le

Dictionnaire raisonné de l'architecture française de Viollet-le-Duc, aux tours de guet en bois des premières palissades entourant les ports ou centres pré-urbains. Il s'appliquera parfois à toute forme de tours mais plus précisément celle abritant les cloches ou à la limite seulement du clocher.

Palissades, cloches et droit de cloche sont étroitement associés au développement de la vie urbaine qui s'opéra dans nos régions après les raids normands du IX^e siècle. La situation géographique favorable au cœur de l'Europe, le rétablissement ou développement de grands axes tels que celui de Bruges - Cologne et l'amélioration des voies navigables à échelle régionale et internationale, en firent un lieu propice aux contacts et échanges commerciaux et culturels. Les marchands ambulants, réapparurent, commencèrent peut-être à s'organiser et à fixer leurs entrepôts à proximité des *castra* des seigneurs féodaux. Ces noyaux pré-urbains, souvent établis le long des vallées fluviales, sont à l'origine des villes telles que Tournai et Gand, le long de l'Escaut. La jonction de routes et de voies navigables fut particulièrement favorable à l'organisation de marchés d'abord temporaires, et plus tard de foires permanentes incitant les marchands à s'installer sur place. Par ailleurs, l'industrie drapière semble s'être développée dès le XI^e siècle, dans de petits centres tels que Lille, Ypres, Bruges, Gand, etc. Commerce et industrie drapière devinrent les facteurs de développement essentiels du noyau pré-urbain qui commença à s'affirmer comme entité organisée, via les associations professionnelles - guildes, corporations - et à se délimiter par des remparts/palissades, avec "beffrois", destinés à assurer la sécurité contre les pillards. Les remparts seront souvent construits "en dur" au XII^e siècle et étendus par la suite.

Ce développement se fit sous la protection, dûment rétribuée des *castra*, dont l'importance et le rôle diminuèrent progressivement, jusqu'à la récupération, dans certains cas, des châteaux abandonnés, par les "bourgeois" du lieu, comme à Gand et Anvers. Une telle évolution montre les conflits irrémédiables qui opposèrent châtellains et "bourgeois" désireux de s'organiser en "commune" avec une administration propre. Les comtes de Flandre successifs favorisèrent les bourgeois à partir du XI^e siècle, ce qui donna lieu, d'Arras à Bruges, à l'éclosion au cours du XII^e siècle de villes florissantes qui réclamèrent des preuves écrites de leurs droits et privilèges, sous forme de "chartes". Ces chartes, délivrées à partir du XII^e siècle, sont extrêmement diverses et fragmentaires et d'ordre pratique, confirmant souvent peu à peu et légalement un état de fait.

La commune était en fait constituée par l'ensemble des bourgeois, vivant dans la ville et ayant prêté serment de fidélité. A sa tête, se trouvaient les magistrats élus, les échevins, *scabini* aux fonctions administratives, et le "mayeur", sans pouvoirs spéciaux ; le premier des échevins occupait une place importante puisqu'il présidait le tribunal et les réunions administratives, gardait les sceaux de la ville, les clés des portes et commandait la milice communale qui devait le "ban" au suzerain. En tant que "seigneur féodal", la commune avait d'autres obligations envers le seigneur, telle que le paiement d'aides pour les quatre cas suivants :

- départ pour la croisade ;
- chevalerie du fils aîné ;
- dote de la fille aînée ;
- rançon du seigneur prisonnier.

Le seigneur, en contrepartie, jurait de protéger la commune et de respecter ses droits.

Nombre de beffrois actuels ont été précédés par une construction en bois, le plus souvent disparue lors d'un incendie et seulement connue par les archives qui ne les décrivent pas. Le beffroi à destination multifonctionnelle fut rapidement construit en dur pour éviter qu'il fût à nouveau incendié. Son volume s'imposa comme élément isolé, central ou latéral des halles - ou marchés couverts - elles aussi rapidement construites en pierre.

Description

Le type des premiers beffrois XIII^e - début XIV^e siècles s'apparente à celui des donjons seigneuriaux dont il emprunte la forme carrée et massive, l'élévation à baies parcimonieuses et l'étagement de niveaux voûtés ou destinés à l'être. La souche se termine par le chemin de ronde bordé d'un parapet entre échaugettes ; la flèche centrale présente une toiture ardoisée à campanile et amortissement de formes variables. Les épis des tourelles d'angle et du sommet sont garnis d'animaux ou de personnages symboliques protégeant la commune.

Le beffroi d'Ypres du XIII^e siècle représente bien ce type, encore qu'il soit intégré dans le complexe de la halle, comprenant plus tard l'Hôtel de ville, dont la construction dura jusqu'au XVII^e. La majorité des exemples s'échelonne sur les XIV^e-XV^e et XVI^e-XVII^e siècles illustrant de la sorte le passage de la transition romano-gothique au gothique plus tardif, qui se mêle par la suite aux formes Renaissance et baroques.

Le type du beffroi de Gand du XIV^e, offre un type transitoire sur le plan rectangulaire, et développe déjà un volume plus élancé.

Les beffrois abandonneront aux XIV^e-XV^e siècles leurs allures de donjon pour adopter davantage celles de tours à surface plus réduite et souche élancée, tels que ceux de Termonde, Lierre et Alost. L'insertion par la suite, au-dessus de la souche, d'un volume plus petit et de forme différente, servant de soubassement au campanile, contribuera à conférer à l'ensemble la monumentalité désirée, de plus la toiture même adoptera des formes bulbeuses parfois étirées, comme à Furnes (XVII^e). Comme déjà indiqué, ces couronnements furent sujets à des réparations et même à des transformations multiples auxquelles s'applique dès lors une autre chronologie que celle de la souche qui reste l'élément constant.

Lorsque les halles et beffrois devinrent insuffisants pour héberger les lieux de réunions échevinales, s'imposa alors un nouveau type, celui de l'Hôtel de ville, clairement conçu en fonction de l'organisation

administrative et assumant à partir du XV^e et XVI^e siècle un rôle représentatif évident, obtenu par l'intégration du beffroi symbolique comme Bruxelles et Audenarde par exemple.

Dans l'Hôtel de ville d'Anvers de 1564, exemple par excellence de la transposition des principes de la Renaissance, le risalithe central avec superposition de registres dégressifs flanqués d'obélisques et volutes et amortis d'un fronton, reprend en fait le thème du beffroi central.

Le XX^e siècle sera confronté aux problèmes de la reconstruction après les deux guerres mondiales. La reconstruction du beffroi et de la halle d'Ypres après la Première Guerre mondiale, déchaîna les polémiques au niveau international et se termina par une reconstruction à l'identique basée sur les relevés précédant la restauration en cour au moment de la guerre. Le même type de reconstruction "archéologique" fut appliqué à Nieuport. Dans cette même période de l'entre-deux guerres se construisent de nouveaux Hôtels de ville à beffroi, présentant des variations sur les principes du régionalisme à Dixmude et Eeklo, mêlés à des formes modernistes à Roulers. Ils présentent dans les trois cas une valeur symbolique évidente et nuancée selon l'endroit : le beffroi de Roeselare étant destiné à célébrer la renaissance de la ville après les destructions de 1914-1918, et à renouer avec la tradition du beffroi disparu au XVIII^e siècle. A Eeklo, qui n'avait jusque là qu'un beffroi d'église, l'extension nécessaire de l'Hôtel de ville servit de point de départ à la construction d'un beffroi destiné en même temps à la commémoration des morts pour la patrie. La reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, suscita à Ostende un déplacement de la fonction d'Hôtel de ville sinistré, avec beffroi, vers la périphérie. Au centre même, le "Palais des Fêtes" fut construit sur la même parcelle, reprenant à l'angle le thème du beffroi dont le profil sobre et extrêmement stylisé s'associe encore à l'image traditionnelle.

Les exemples de beffrois conservés présentent une typologie variée avec deux catégories de base, à savoir :

1. les beffrois (de halles) civils ;
2. les beffrois d'églises.

Les beffrois des vingt-quatre villes suivantes sont proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

Aalst (Alost)
 Antwerpen (Anvers)
 Brugge (Bruges)
 Dendermonde (Termonde)
 Dijksmuide (Dixmude)
 Eeklo
 Gent (Gand)
 Herentals
 Ieper (Ypres)
 Kortrijk (Courtrai)
 Lier (Lierre)
 Leuven (Louvain)
 Lo-Reninge

Mechelen (Malines)
Menen (Menin)
Nieuwpoort (Nieuport)
Oudenaarde (Audenaarde)
Roeselare (Rosiers)
Sint-Truiden (Saint-Trond)
Tielt
Tienen (Tirlemont)
Tongeren (Tongres)
Veurne (Furnes)
Zoutleeuw (Léau)

Gestion et Protection

Statut juridique

Les beffrois de halle et d'église, font partie d'un complexe ou édifice qui est protégé comme monument historique dans son intégralité et est de plus parfois compris dans un site urbain protégé, ce qui renforce le rôle de la division des Monuments et Sites.

Les arrêtés de protection légale comme monument datent tous de la première période d'application de la première loi sur la Conservation des Monuments et Sites de 1931, ce qui prouve que les beffrois répondaient aux critères imposés, tant pour leurs valeurs artistique qu'historique et archéologique.

Les arrêtés de protection s'appliquent à la totalité des édifices et complexes, sauf à Menin où un arrêté supplémentaire a protégé, environ un an plus tard, l'Hôtel de ville accolé au beffroi.

Les arrêtés de protection s'appliquent à des halles avec beffrois sinistrées, à peine reconstruites comme à Nieuport ou en cours de reconstruction comme à Leper, ce qui confirme la valeur attribuée à une telle opération.

Les protections du site urbain environnant, rendues possibles suite au décret du 3 mars 1976, restent exceptionnelles et couvrent des superficies variables allant de la place du marché, comme à Malines (1985) ou Termonde (1996), au centre historique de Lo ou de Furnes (1995).

Le site entourant le complexe du beffroi de Gand comprend une concentration de monuments protégés individuellement par arrêtés successifs.

Sans les mentionner explicitement, les biens mobiliers, immeubles par destination sont compris dans la protection ; au niveau des beffrois, il s'agit en particulier de leurs éléments déterminants tels que l'horloge, les cloches, et les carillons.

Des dossiers de protection sont à l'étude pour Dixmude et Roulers, appartenant au "jeune patrimoine". Ces protections ont été différées jusqu'à nos jours parce que l'inventaire global du patrimoine architectural, servant de base pour toute comparaison et évaluation, n'était pas encore commencé dans la région.

Il convient de souligner que les deux édifices publics, qui ne sont pas menacés, sont compris, dans le plan de

secteur, dans la délimitation de la zone d'habitat ayant une valeur culturelle, historique et/ou esthétique, ou zone C.H.E. - ce qui leur assure une forme de protection. Ils sont de plus situés à proximité d'un ou de plusieurs monuments protégés.

Pour Roeselare, l'inventaire commencé en novembre 1997, permet d'ores et déjà de cerner l'importance et l'impact du "nouvel Hôtel de ville avec beffroi" dans l'environnement immédiat qu'est la Grand Place ; Le dossier de protection se constitue maintenant à partir des constatations et recherches de l'équipe qui proposera une protection du site urbain et de l'hôtel de ville comme monument spécifique de cet ensemble de la Grand Place.

Pour Dixmude, une demande de protection introduite par l'Administration communale est demeurée sans suite, en partie parce que le problème ne semblait pas urgent, le beffroi et l'hôtel de ville n'étant d'aucune part menacés. Dans le contexte de la proposition d'inscription, comme élément du "phénomène beffrois flamands", il est évident que ce dossier est traité de manière prioritaire.

Gestion

Au niveau de la communauté flamande, la division des Monuments et Sites et les cellules *ad hoc*, sont impliquées dans la gestion générale puisque les beffrois et leurs complexes sont des monuments protégés ; elles interviennent comme indiqué dans les questions d'entretien, de conservation/restauration au moment de la préparation des dossiers, de l'exécution des travaux et de l'examen des rapports annuels imposés par la suite.

La division des Monuments et Sites s'occupe du financement des travaux d'entretien et de restauration et doit veiller à proposer en temps voulu les sommes nécessaires à inscrire au budget annuel du ministre responsable.

Au niveau local, l'Administration communale, représentée par son collège de bourgmestre et échevins et, nommément par le bourgmestre et le secrétaire communal est responsable de la gestion. Selon les cas, cette administration confie la gestion quotidienne à un ou plusieurs de ses services, selon la destination actuelle du beffroi.

Les plus souvent concernés sont les services de la Culture pour la gestion "fonctionnelle" et les services Techniques pour le contrôle "physique" du bâtiment et son entretien "quotidien". Dans les villes dotées d'un propre service des monuments, comme à Anvers, Bruges, Gand et Malines, il va de soi que ceux-ci sont associés à la gestion et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les cellules *ad hoc* de la division Monuments et Sites, pour la préparation et le suivi des différents dossiers.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Les beffrois flamands sont à la fois des édifices communaux et des symboles. A ce titre ils ont été

l'objet d'un entretien constant. Leur édification s'est souvent réalisée en plusieurs phases, mais ils ont toujours été maintenus en état dans leur globalité. Certains touchés par la guerre ont été reconstruits généralement à l'identique. Tous sont protégés au titre des monuments historiques soit en tant que monument seul ou associé à un édifice, voire à une place ou un site urbain.

Authenticité

Compte tenu du nombre des édifices considérés (24), il serait fastidieux, voire impossible d'analyser ici leur degré d'authenticité matérielle. On pourrait soutenir que l'authenticité de ces monuments ne peut se mesurer en termes matériels mais plutôt en considérant leur valeur symbolique et la permanence de leur existence. Les plus anciens sont connus dès le XIII^e siècle et l'on en a construit jusqu'au XX^e siècle.

La plupart de ces beffrois ont été construits en plusieurs campagnes qui dans certains cas témoignent des aléas économiques de la cité à travers l'histoire. La guerre, en particulier celle de 1914-18, en a détruit plusieurs qui ont été reconstruits généralement à l'identique ce qui démontre leur valeur de représentation de la permanence communale. Pas plus que l'on ne conteste l'authenticité du centre de Varsovie totalement reconstitué après la dernière guerre, on ne peut contester l'authenticité des halles et du beffroi d'Ypres.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue en Flandre en mars 1999.

Caractéristiques

Il n'y a aucun doute sur le caractère tout à fait particulier des beffrois flamands. La localisation des ces œuvres dans l'ancien comté de Flandre est un phénomène propre à cette région. Les limites de ce comté débordent aujourd'hui sur les Pays-Bas, la France et la province belge de Wallonie. Dans ces différentes régions se trouvent également des beffrois, il s'agit donc bien d'une tradition propre à la Flandre.

Analyse comparative

Les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même. Tout au plus peut-on parler des éléments qu'il a pu inspirer. Dans le passé, les échanges entre cités hanséatiques n'étaient pas seulement commerciaux, les villes de Flandre ont inspiré des réalisations de beffrois en Pologne. Plus près de nous, la construction de la "Tour Perret" à Amiens au lendemain de la dernière guerre ou la tour de l'Hôtel de ville du Havre du même architecte sont directement inspirées des beffrois flamands même si leur vocation campanaire n'a pas été reprise.

Observations de l'ICOMOS

Si l'ICOMOS n'émet aucune réserve quant à la valeur des beffrois flamands, il est cependant conscient qu'ils représentent un phénomène caractéristique de l'ancien comté de Flandre et non pas simplement des provinces belges modernes de Flandre-Occidentale et de Flandre-Orientale. Comme ceci a déjà été souligné, on trouve de beaux exemples dans la province belge wallonne.

Brève description

Cette proposition d'inscription consiste en une série de vingt-quatre beffrois d'origine médiévale qui dépendent généralement de l'hôtel de ville et plus rarement d'une église. Ces édifices sont toujours situés en milieu urbain.

Recommandation

Cette proposition d'inscription a été *renvoyée* à l'Etat partie en lui demandant d'étendre la proposition d'inscription pour inclure des exemples importants de beffrois de la région belge wallonne. Au moment où cette évaluation est préparée pour l'impression, l'Etat partie n'a fourni aucune information complémentaire.

ICOMOS, septembre 1999



*Les Beffrois de Flandre, d'Artois,
du Hainaut et de Picardie*

(extension du classement des Beffrois belges)

Proposition d'inscription à la liste du Patrimoine mondial

Préambule : L'aire culturelle des beffrois

*S*i les villes italiennes, allemandes et anglaises sont surtout attachées à construire des hôtels de ville, dans une partie de l'Europe du Nord-Ouest on a davantage mis l'accent sur l'édification de beffrois avant même d'envisager un hôtel de ville. Le plus grand nombre de beffrois se rencontre dans les régions où la société féodale était la plus rigide en particulier en France et dans ce qui ne constituait pas encore la Belgique mais le comté de Flandre. C'est là où la densité de beffrois est la plus forte. Le Nord de la France, qui a longtemps été rattaché à la Flandre et au duché de Bourgogne connaît, à peu de choses près, la même densité.

Ainsi l'aire culturelle des beffrois peut être limitée au territoire que l'on appelait au Moyen Âge "Pays Bas", contrée située approximativement entre le fleuve Somme, la Meuse, la Moselle et les bouches du Rhin. Ce territoire, qui n'a jamais formé un état unique, correspond aujourd'hui au Nord de la France (départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme), à la Belgique dans sa totalité et au sud des Pays-Bas actuels (région de Zélande). C'est l'aire, déjà définie dans le dossier belge, qui est reprise ici.

L'intitulé de la proposition de classement : Beffrois de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Picardie, reprend la terminologie des anciennes provinces françaises telles qu'elles existaient sous l'Ancien Régime (avant 1789).

*D*eux provinces (Flandre et Hainaut) se sont trouvées séparées par les hasards de l'histoire et se situent aujourd'hui de part et d'autre de la frontière franco-belge ; elles témoignent bien de cette aire culturelle et historique transfrontalière.

*V*ingt-trois beffrois du Nord – Pas-de-Calais et de la Somme sont proposés en vue de leur inscription au patrimoine mondial de l'Humanité.

*C*ette démarche s'inscrit tout naturellement dans la continuité du classement des beffrois belges à l'UNESCO en 1999.

L'ensemble de ces beffrois, porteur d'une symbolique forte, font partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire et donc à un même groupe socio-culturel transfrontalier.

SOMMAIRE

Préambule

1. IDENTIFICATION DU BIEN

a) Pays	1
b) Région	1
c) Nom de l'ensemble des biens	2
d) Coordonnées géographiques des biens à la seconde près	2
e) Cartes et plans fournis	2
f) Surface du bien proposé pour l'inscription et de la zone tampon proposée	2

2. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

a) Déclaration de valeur	5
b) Eventuelle analyse comparative	17
c) Authenticité	18
d) Critères selon lesquels l'inscription est proposée	19

3. DESCRIPTION

a) Description des biens	23
b) Histoire et développement	52
c) Forme et date des documents les plus récents concernant les biens	61
d) Etat de conservation	61
e) Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion des biens	62

4. GESTION

a) Droit de propriété	71
b) Statut juridique	72
c) Mesures de protection et moyens de mise en œuvre	73
d) Organisme(s) chargé(s) de la gestion	75
e) Echelon auquel s'effectue la gestion des biens	76
f) Plans adoptés concernant les biens	79
g) Sources et niveaux de financement	80
h) Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion	81
i) Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant	84
j) Plan de gestion du bien et exposé des objectifs	85

5. FACTEURS AFFECTANT LES BIENS

a) Pressions dues au développement (ex : empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)	89
b) Contraintes liées à l'environnement (ex : pollution, changement climatique)	89
c) Contraintes naturelles et planification préalable (tremblements de terre, inondations, incendies)	90
d) Contraintes dues aux flux de visiteurs/au tourisme	91
e) Nombre d'habitants à l'intérieur du bien, dans la zone tampon	92

6. SUIVI

a) Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien	95
b) Dispositions administratives concernant le suivi du bien	95
c) Résultats des précédents exercices de soumission de rapports	96

7. DOCUMENTATION

a) Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo	99
b) Doubles des plans de gestion du bien et extraits d'autres plans relatifs au bien	100
c) Bibliographie	100
d) Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives	103

8. SIGNATURE AU NOM DE L'ETAT PARTIE

Remerciements



les. *Beffrois*

*1. Identification
de l'ensemble
des biens*

a. Pays :
France.

b. Région :
Nord - Pas-de-Calais et Picardie.

Tableau de proposition d'inscription en série :

N° de site	Région	Département	Ville	Nom du bien	Coordonnées du point central (système WGS84)	
33	Nord Pas de Calais	Nord	Armentières	Beffroi de l'Hôtel de Ville d'Armentières	50°41'11" N - 2°52'57"E	
34			Bailleul	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Bailleul	50°44'23"N - 2°44'04"E	
35			Bergues	Beffroi de Bergues	50°58'07"N - 2°25'51"E	
36			Cambrai	Beffroi de l'église St-Martin de Cambrai	50°10'28"N - 3°13'53"E	
37			Comines	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Comines	50°45'55"N - 3°00'26"E	
38			Douai	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Douai	50°22'04"N - 3°04'49"E	
39			Dunkerque	Beffroi de l'église St-Eloi de Dunkerque	51°02'08"N - 2°22'34"E	
40			Dunkerque	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Dunkerque	51°02'19"N - 2°22'41"E	
41			Gravelines	Beffroi de Gravelines	50°59'12"N - 2°07'34"E	
42			Lille	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Lille	50°37'50"N - 3°04'11"E	
43			Loos	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Loos	50°36'54"N - 3°00'53"E	
44			Aire-sur-la-Lys	Beffroi de l'Hôtel de Ville d'Aire-sur-la-Lys	50°38'19"N - 2°23'47"E	
45			Arras	Beffroi de l'Hôtel de Ville d'Arras	50°17'28"N - 02°46'37"E	
46		Béthune	Beffroi de Béthune	50°31'52"N - 2°38'21"E		
47		Boulogne-sur-Mer	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Boulogne	50°43'32"N - 1°36'48"E		
48		Calais	Beffroi de l'Hôtel de Ville de Calais	50°57'11"N - 1°51'16"E		
49		Hesdin	Beffroi de l'Hôtel de Ville d'Hesdin	50°22'23"N - 2°02'11"E		
50		Picardie	Somme	Abbeville	Beffroi d'Abbeville	50°06'27"N - 1°50'03"E
51				Amiens	Beffroi d'Amiens	49°53'45"N - 2°17'47"E
52				Doullens	Beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens	50°09'20"N - 2°20'28"E
53				Lucheux	Beffroi de porte de Lucheux	50°11'50"N - 2°24'38"E
54				Rue	Beffroi de Rue	50°16'21"N - 1°40'08"E
55				Saint-Riquier	Beffroi de Saint-Riquier	50°08'04"N - 1°56'45"E

c. Nom de l'ensemble des biens

Ce sont les beffrois de Flandre, du Hainaut et de Picardie qui sont proposés pour l'inscription au patrimoine mondial. Le nom de chaque bien se retrouve dans le tableau de proposition d'inscription en série présenté précédemment.

Les beffrois proposés à l'inscription ont été sélectionnés sur deux critères :

- faire partie de l'aire culturelle,
- être inscrits, classés ou qui ont demandé leur classement aux Monuments Historiques français.

d. Coordonnées géographiques des biens à la seconde près

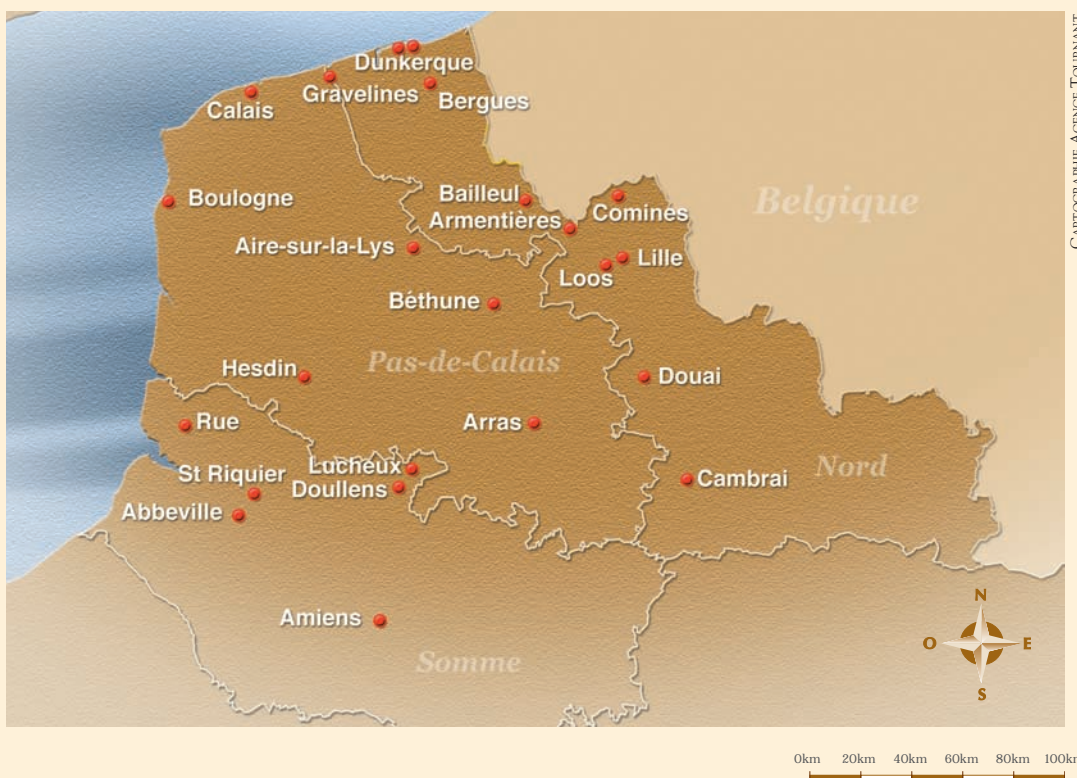
Voir le tableau de proposition d'inscription en série ci-contre. Les coordonnées indiquées sont en degrés-minutes-secondes dans le système WGS84.

e. Cartes et plans fournis

- annexe cartographique n° 1 > L'aire culturelle des beffrois. 2003 ; échelle : 1/1800000.
- annexe cartographique n° 2 > Les beffrois proposés. 2003 ; échelle : 1/1800000.
- annexe cartographique n° 3 > Typologie des beffrois. 2003 ; échelle 1/1800000.
- annexe cartographique n° 4 > Epoques de construction ou de reconstruction des beffrois actuels. 2003 ; échelle : 1/1800000.
- annexe cartographique n° 5 > Les matériaux de construction des beffrois actuels. 2003 ; échelle 1/1800000.

f. Surface du bien proposé pour l'inscription et de la zone tampon proposée

Pour les informations concernant la superficie des biens proposés pour l'inscription ainsi que la superficie des zones tampons, on se reportera aux fiches complètes de chacun des beffrois.



The background of the slide is a photograph of the interior of a stone tower, likely a beffroi. The structure features a central vertical column and several arches. A white grid is overlaid on the image, with lines extending from the corners towards the center, creating a perspective effect. The text is overlaid on the upper portion of the image.

les.
Beffrois
2. *Justification*
de l'inscription

a. Déclaration de valeur

a.1 - Evolution et permanence de la symbolique des beffrois

Aujourd'hui, l'organisation urbaine et les pouvoirs qui s'exercent sur la ville sont loin d'être identiques à ceux du Moyen Âge. Pourtant à l'intérieur de cette aire culturelle, les beffrois sont encore chargés de sens et, malgré les vicissitudes de l'histoire, ils restent vivants. Cette partie du territoire européen a d'ailleurs la particularité de posséder de très jeunes tours communales : Calais a inauguré son dernier beffroi en 1925, Lille en 1932 et Charleroi en 1936. La signification du beffroi s'est étendue à l'expression des libertés locales, à l'indépendance, voire simplement à l'identité d'une ville et même de toute une région. Il a été en quelque sorte réapproprié selon les époques. **Cette appropriation a été permise grâce à la signification universelle qu'il porte depuis toujours : celle du droit des peuples à se gouverner eux-mêmes, du mode de représentation des pouvoirs et de la démocratie locale.**

a.1.1. Le symbole visible de l'indépendance de la commune et de son pouvoir

Le beffroi est considéré lui-même comme un symbole. Dès son origine, il est érigé comme signe de l'autonomie communale obtenue par une charte. Le pouvoir se matérialise notamment par les cloches qui sont parfois placées dans les clochers des églises. Cependant, posséder sa propre tour de pierre est souvent une priorité car le beffroi permet alors d'imposer dans l'espace un signe de l'indépendance. Dès lors, le beffroi devient le symbole même des libertés. Exécutif, judiciaire et législatif, tous les pouvoirs se retrouvent en un même lieu au centre de la ville. Marque de noblesse, la tour contient les preuves, les trésors et les outils du pouvoir. Le contenant devient la métaphore du tout et prend plus d'importance dans la symbolique. Le beffroi, comme la halle, est un lieu sacralisé par les bourgeois. Sa forme, sa hauteur et sa position dans la ville imposent aux yeux de tous le statut de la commune. Il concrétise le travail des échevins. Au centre de la Grand'Place, il est le symbole visible, partout et de loin, des libertés acquises. Plus la difficulté pour obtenir les libertés est importante, plus le besoin d'ériger une tour de grande hauteur est forte. Ainsi à Amiens, en 1117, la destruction du château comtal marque la naissance des libertés : les bourgeois ont mené trois ans de luttes violentes pour conquérir leur autonomie. Un beffroi est alors dressé au centre de la cité. Ici, le passage d'un pouvoir à l'autre se traduit par le changement des symboles architecturaux. A l'inverse, la destruction délibérée d'un beffroi marque la perte d'indépendance. Le suzerain s'attaque à la tour communale pour punir une ville insoumise. Ce fut le cas à Cambrai en 1226 lorsqu'une révolte provoqua la rage d'Henri II, roi des Romains et fils de l'Empereur Frédéric II.

En tant qu'objet de vaste envergure, il va aussi devenir le support d'autres symboles. Il va être investi, à l'extérieur comme à l'intérieur, d'une signification spécifique à chaque commune, en fonction de ses valeurs, de sa mémoire et de son histoire. La bretèche, tribune d'où les échevins proclamaient les traités et les édits, est l'un des éléments les plus importants. C'est là que le pouvoir se traduisait en mots, c'est un lien entre les échevins et le peuple. Il est normal que la bretèche soit particulièrement visible et richement décorée. Le plus souvent, elle était placée sur une face du beffroi. Lieu chargé de sens, on y appose les armes de la cité. On y suspend les drapeaux de la ville, du pays et aujourd'hui de l'Europe.

En général, les faces du beffroi sont toujours investies par des reliefs, des statues, des édiles, des blasons... La girouette, au sommet, devient parfois l'emblème de la cité. Au-delà de la simple fonction symbolique, elle était l'objet de croyances laïques, de superstitions. Le plus souvent, c'est un animal mythique aux vertus exceptionnelles. Le lion, animal puissant et rayonnant, est debout au sommet des beffrois de Douai, Arras et Bergues. Le dragon, gardien des trésors et emblème des guetteurs, trône au sommet des beffrois de Béthune, Gand, et Tournai. La sirène Mélusine, annonciatrice des dangers et figure protectrice au Moyen Âge, coiffe le beffroi de Bailleul et d'Armentières. Aujourd'hui, tous ces symboles que portent les beffrois depuis des siècles restent vivants et sont repris sur d'autres supports. Le Dragon de Béthune, surnommé affectueusement *Beffry*, est un personnage sympathique devenu une mascotte. Il se retrouve sur les affiches, les brochures, les commerces... A Bailleul, une sculpture contemporaine de Mélusine accueille les visiteurs sur un rond-point à l'entrée de la ville.

La force de la symbolique est tellement puissante que chaque changement de régime ou

STEVE L'HOMME



La girouette

STEVE L'HOMME



Le dragon de Béthune
"Beffry"

chaque révolte laisse sa marque sur le beffroi. Les révolutionnaires ont parfois remplacé les girouettes par des bonnets phrygiens, comme à Bergues. Lors de sièges, les occupants changeaient les symboles du beffroi pour légitimer leur pouvoir. La girouette de Tournai fut d'abord un dragon, puis un globe et un aigle autrichien, puis un bonnet phrygien puis un autre globe autrichien, puis, à nouveau, un dragon !

a.1.2. Le face à face avec les autres pouvoirs

Dans cette région, au Moyen Âge, la société féodale est très rigide, ce qui explique la concentration de tours. Le beffroi inscrit symboliquement, dans l'espace et dans l'architecture, le rapport de coopération-concurrence qui s'établit entre les différents pouvoirs. Trois tours de pierre se ressemblent, se copient et rivalisent : le donjon, le beffroi et le clocher. Ce sont les signes matériels des trois pouvoirs qui structurent la société. Leur forme marque leur interdépendance et leur fraternité, ainsi que les tensions entre les seigneurs, les échevins et les hommes d'Église. Pour obtenir une charte, les communes dépendaient d'un suzerain. Ainsi, les comtes de Flandre ont joué un rôle décisif dans l'émergence du mouvement communal en attribuant des chartes pour s'allier à des villes contre des vassaux turbulents ou des ennemis potentiels. Ces alliances impliquaient des droits et des devoirs. Par exemple, une commune devait mettre à disposition son armée quand le seigneur le demandait. Par ailleurs, les échevins, bien que laïques, étaient intégrés dans une société chrétienne. Les bâtiments communaux abritaient des chapelles et les échevins demandaient souvent la protection de Dieu. Ces coopérations n'excluaient pas une vive concurrence. A Saint-Riquier, l'édification du beffroi à proximité de l'abbaye fut considérée par les moines comme une menace pour leur autorité. En 1235, ils font raser la tour et imposent le site actuel pour sa reconstruction. De tout temps, cette rivalité s'est inscrite dans l'espace urbain. Les hauteurs des bâtiments suscitent de vives polémiques : entre le beffroi et le clocher, quelle sera la tour la plus haute ?

a.1.3. Le déclin du pouvoir municipal : un beffroi vide de sens (Du XV^e au XIX^e siècle)

Au cours des siècles, les beffrois prennent différentes significations. Les changements politiques au sein des cités provoquent un glissement de signification. Ils représentent alors la puissance et la richesse des communes, permises par le dynamisme commercial.

Du XV^e au XVIII^e siècles, le règne des beffrois s'éteint avec la mise en place d'un pouvoir de type étatique. Une puissante centralisation se développe avec la période monarchique. Les villes renoncent à l'indépendance devant la prospérité et la paix retrouvée. Les conditions politiques et économiques ont changé, le beffroi n'est plus l'élément fondamental des hôtels de ville. Il est parfois atrophié, ou même purement et simplement supprimé. Parfois, le beffroi, non entretenu, s'effondre et n'est pas reconstruit (Valenciennes). A Lille, il est rasé en 1601.

Le royaume de France va réitérer ses prétentions sur les Pays-Bas. La centralisation atteint alors son paroxysme avec Louis XIV qui conquiert plusieurs villes du Nord et y instaure la monarchie absolue. En 1713, les frontières définitives sont quasiment établies. Le pouvoir central organise l'espace, la défense et la politique des villes. Le beffroi n'a plus aucune raison d'être. Sa force symbolique non plus. Louis XIV sera d'ailleurs à l'origine de la dernière sanction concernant cet édifice en décrétant la démolition du beffroi de Draguignan. Seule exception notable : le beffroi d'Aire-sur-la-Lys. Les responsables locaux obtinrent l'autorisation de construire un beffroi en récompense des souffrances endurées par les habitants lors du siège. Le beffroi traduit ici une certaine dépendance, d'autant plus que les plans furent dressés par Héroguel, architecte du roi. S'ouvre ensuite une longue période de non-construction de beffrois.

a.1.4. La reconquête des beffrois au XIX^e siècle

L'évolution du rapport au beffroi est inséparable de l'émergence de la notion de patrimoine. A partir de la Révolution, une réflexion va s'engager autour de la question : que faire des monuments qui représentent la monarchie et l'Église ? Les destructions révolutionnaires vont engendrer une prise de conscience. La préoccupation du témoignage et de la mémoire s'affirme. Au XIX^e siècle, l'héritage du passé perd peu à peu sa valeur symbolique, religieuse ou aristocratique, menaçante pour la liberté naissante.

Mais le beffroi vivra une évolution fondamentalement différente : au lieu d'être «désymbolisé», il sera réinvesti de sens et de significations, contrairement aux châteaux et églises que l'on s'efforce de faire taire. Après la Révolution, une toute nouvelle société est à construire et les valeurs à recréer. La conservation fait alors partie d'une politique patriotique qui suscite un nouveau sentiment d'identité. On recherche parfois des exemples passés pour valoriser de nouvelles idées. La commune va être idéalisée.

La renaissance symbolique du beffroi va s'accroître sous la III^e République car il va devenir un support idéologique. Il répond même parfois à des aspirations contradictoires. L'édifice est d'abord adopté par les Républicains qui aspirent au modèle démocratique de la commune. Mais au moment où la République est en place, la figure du beffroi continue de s'opposer au modèle centralisateur de l'État. Parallèlement, les anarchistes et les socialistes y voient un symbole de gouvernance du prolétariat. Ils veulent d'ailleurs constituer une «fédération de communes», en s'inspirant du mouvement communal du Moyen Âge. Le journal des anarchistes du Nord est baptisé «les ramages du beffroi révolutionnaire» en 1888. La symbolique devient aussi clairement anticléricale. Cette vision a dû s'accroître en 1905, lors de la séparation de l'Église et de l'État. Au même moment, les industriels font du beffroi la marque du pouvoir marchand et du rôle du patron dans le fonctionnement de la société. Cette appropriation paradoxale est visible à Lille. Au début du siècle, la nouvelle bourse est surmontée d'un majestueux beffroi. En 1932, en réponse à la tour des patrons, la municipalité socialiste érige un gratte-ciel de 104 mètres. Il symbolise la politique de Gustave Delory qui engage un vaste chantier de lutte contre l'insalubrité.

Sous la III^e République, le beffroi va aussi renaître grâce à un double mouvement très particulier : d'une part la République redonne certaines conditions d'autonomie, et d'autre part, le beffroi va devenir un symbole de résistance locale face à ce régime qui reste centralisé.

Depuis 1848, le maire et ses adjoints étaient nommés par le pouvoir central. Ce n'est qu'en 1884 qu'une loi introduit l'élection des maires et des adjoints par les conseils municipaux. Parallèlement, une autre loi introduit l'obligation d'avoir une mairie ou un hôtel de ville. Le beffroi ressuscite ainsi sous l'impulsion de l'État. Le grand pic de construction de tour-beffrois correspond à la durée de la III^e République.

Cependant, ce régime s'attache à donner une identité nationale unifiée et s'évertue à combattre les particularismes régionaux. La République met en avant des modèles architecturaux de mairie qui ne diffèrent pas d'une région à l'autre. Cependant, dans le Nord de la France, l'architecture va devenir une sorte de revendication matérielle de l'identité et des pouvoirs locaux face à la centralisation. La construction d'hôtels de ville met en avant les traditions régionales, à la fois dans leur symbolique, c'est-à-dire l'autonomie communale face au pouvoir centralisateur, et dans les formes et les matériaux, comme la brique.

La croissance des villes est aussi un facteur de développement des beffrois. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle sont marqués par l'exode rural. La population urbaine devient majoritaire en France en 1931. Mais le département du Nord, dès 1911, est urbanisé à 65% alors que la France ne l'était qu'à 44%. Avec l'explosion des villes, la culture urbaine et industrielle s'est considérablement développée. Certaines communes se sont urbanisées. La construction du beffroi marque leur nouveau statut et la prospérité de leur économie.

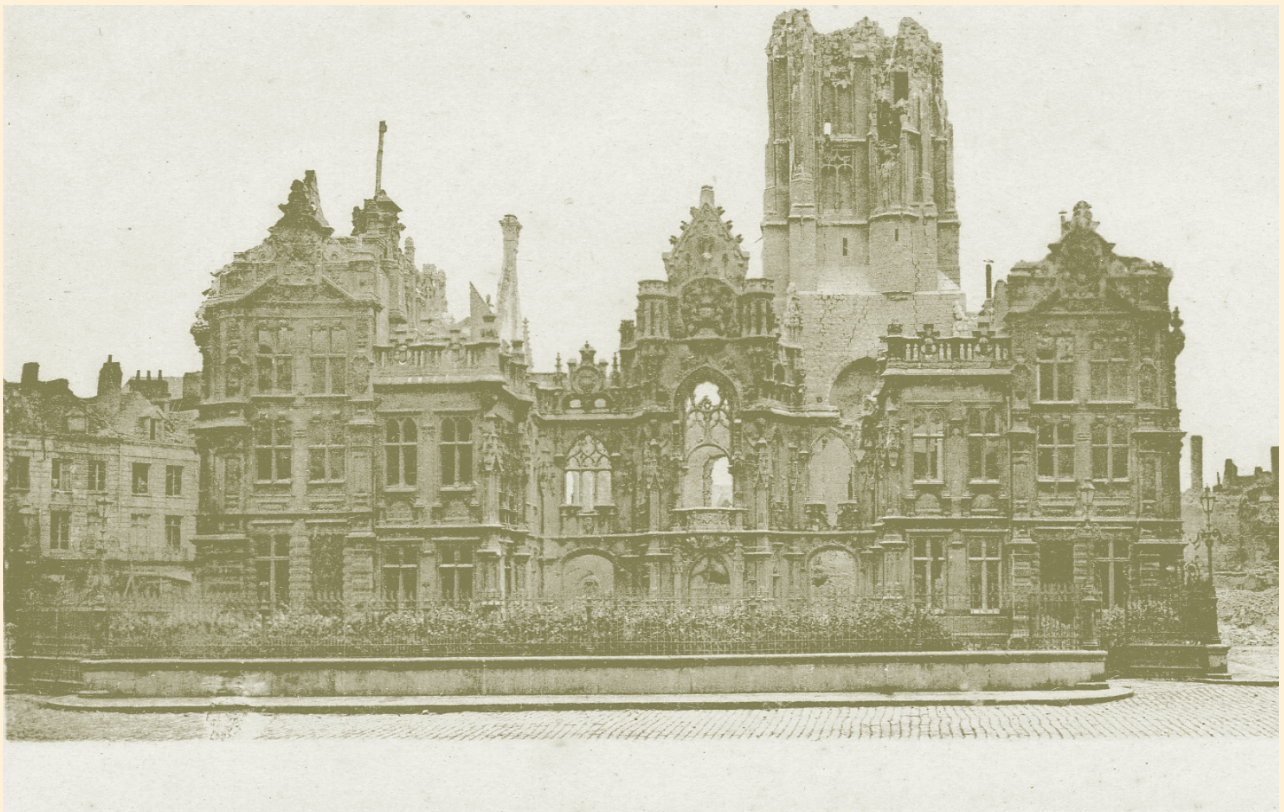
a.1.5. Le traumatisme de la guerre et de la crise industrielle

Les guerres ont provoqué un véritable traumatisme. Les destructions ont suscité une prise de conscience de la valeur du beffroi. Tous les actes qui ont accompagné les reconstructions ont renforcé l'attachement et l'aspect identitaire des beffrois. Certaines villes ont été quasiment rasées, comme Dunkerque, Bailleul, Arras, ou Calais. En fait, à ce moment de l'histoire des villes, la mort du beffroi signifie la mort de la cité. Lorsque le beffroi renaît de ses cendres, c'est toute la ville qui se redresse. Il signifie que les blessures sont cicatrisées, que la vie et son agitation urbaine peuvent recommencer. La reconstruction donne une nouvelle ampleur au sens donné à la tour. Il accentue la pérennité de l'édifice, et avec lui, celle de la ville entière. Ce symbole, ce point de repère, fut une cible privilégiée durant les guerres. En général, les habitants participent financièrement ou symboliquement à la réédification. A Bergues, tous les habitants ont placé un petit mot

Ruines du beffroi de Bailleul en 1921



Arras



ASPECT GÉNÉRAL DE L'HÔTEL DE VILLE APRÈS LE BOMBARDEMENT DU 21 OCTOBRE.
VUE PRISE PLACE DE LA VACQUERIE

dans une cassette pour raconter leur émotion lors de l'installation de la girouette. Un peu plus tard, des années 1950 aux années 1970, trois crises secouent l'économie de la région. Les mines, le textile et la métallurgie fondaient non seulement une solidarité entre les habitants, mais aussi une culture. C'est sur les ruines de ces images que les villes devaient rechercher une nouvelle identité. Une autre culture, plus ancienne, fut alors réinvestie. Le Nord était à la fois à la recherche de ses racines et de sa reconversion. La tour dégage la même fierté que la puissance industrielle, mais sa représentation est différente.

a.1.6. Le beffroi comme symbole contemporain de la démocratie urbaine



L'année 1982 est une date importante : la loi de décentralisation donne plus de pouvoir aux communes et crée une nouvelle entité administrative : la région. Pour le Nord-Pas-de-Calais, il s'agit de réunir deux départements dans un territoire tout neuf et de trouver un élément commun pour les représenter. Le nouveau logo du Conseil Régional en 1983 exhibe fièrement un beffroi dans un cœur. L'iconographie et les publications sur le beffroi se sont alors considérablement développées. Le thème de l'autonomie communale réapparaît et le beffroi ressurgit. En 1982, Lille a vécu au rythme du cinquantenaire du beffroi. Les discours mettaient en avant les autorités locales vis-à-vis du pouvoir central, la décentralisation, la régionalisation, et l'élargissement des pouvoirs municipaux.

Pour conclure, ce qui reste intéressant dans cette évolution, c'est la charge de significations universelles que le beffroi exprime depuis toujours. Les élus locaux, quel que soit leur parti, sont particulièrement épris de leur tour. Elle représente pour eux la légitimité de leur mandat, la noblesse de leur mission, leur rapport aux citoyens. La «prise» du beffroi devient la métaphore des élections municipales. Le beffroi symbolise ce qui réunit tous les défenseurs du droit des peuples à choisir eux-mêmes leurs représentants. Il est aujourd'hui l'édifice du pouvoir local, de la démocratie et des libertés communales. C'est aussi le symbole des villes et d'une région, et plus largement d'une aire culturelle où la lutte pour les droits a marqué l'espace et les esprits.

a.2 - Le témoignage architectural et artistique

a.2.1. La diffusion d'un modèle architectural

Le beffroi, souvent en association avec les autres éléments architecturaux du pouvoir municipal comme l'hôtel de ville, la place et parfois la halle, constitue un modèle à la fois architectural, urbain et symbolique. Son modèle de construction et son implantation se sont généralisés dans les anciens Pays-Bas, dès le XIII^e siècle.

Le beffroi et les ensembles communaux qui lui sont associés deviennent alors un modèle d'urbanisation qui tend à se diffuser assez largement au-delà des anciens Pays-Bas, dans la dernière phase du Moyen Âge notamment. Ils véhiculent tout autant un plan architectural et urbain qu'une marque du nouveau pouvoir des municipalités. Durant cette période qu'il convient d'étendre au-delà du XVI^e siècle, les beffrois constituent un modèle qui se propage largement en dehors de leur zone historique et culturelle d'origine. On les retrouve au-delà de la limite nord-ouest des anciens Pays-Bas (Zélande et Hollande), en particulier dans un certain nombre de centres urbains des anciennes villes portuaires de la Hanse, en Frise et en Allemagne du nord (Lübeck dès le XIII^e siècle), sur les rives de la mer Baltique, notamment dans l'actuelle Pologne (Gdansk).

Une influence architecturale et urbaine se manifeste aussi par la présence de beffrois, ou de tours moins complètes mais à caractère de symbole municipal, en direction cette fois du sud-ouest et du sud des anciens Pays-Bas. C'est notamment le cas au-delà de la rivière Somme, vers la Picardie méridionale, vers le «Pays de Valois» et le Bassin parisien (départements actuels de l'Aisne et l'Oise). L'exemple type de cette diffusion est certainement le beffroi de Château-Thierry, proche de la région parisienne.

Plus largement, une diffusion de symboles municipaux architecturaux peut se lire dans la France de l'Ancien Régime et jusqu'au XIX^e siècle, y compris dans sa partie la plus méridionale. C'est par exemple le cas des «tours de l'horloge», qui sont des réemplois municipalisés de tours plus anciennes ou parfois des constructions autonomes. Les

exemples anciens les plus connus sont sans doute ceux de Rouen et de Bordeaux. Un exemple récent est la construction d'une tour de l'horloge en 1900 à Aubagne, au cœur de l'ancienne petite ville et reprenant un style architectural ancien. Dans la France méridionale, il faut également tenir compte de l'influence du campanile italien comme source d'influence architecturale pour la construction de tours autonomes. Cependant, dans un registre symbolique propre, il ne recouvre pas exactement celui du patrimoine municipal, au sens initial du beffroi et des ensembles des anciens Pays-Bas flamands et français.

Au XIX^e siècle, le renouveau du beffroi a été favorisé par le mouvement de retour vers le gothique ; un mouvement artistique suscité par la période romantique au début du siècle mais qui perdure jusqu'au début du XX^e siècle en ce qui concerne l'architecture civile publique. Le néogothique n'a pas que des partisans, mais il trouve un écho favorable et durable dans les anciens Pays-Bas où il a déjà une longue histoire, dans l'espace germanique également. Il affecte les constructions ou les reconstructions de beffrois, d'ensembles municipaux ou de nouveaux lieux publics emblématiques comme les gares ou même certaines façades d'usines.

Le mouvement néogothique est puissant au cœur des anciens Pays-Bas eux-mêmes, y prenant un caractère architectural assez général. Pour des constructions ou reconstructions d'hôtels de ville avec beffroi de style néogothique, il faut mentionner Sint-Niklaas près de Gand en Belgique ; dans des usages qui s'écartent du strict monument à dévolution municipale : les gares de Bruges et de Gand en Belgique. En dehors des espaces propres aux anciens Pays-Bas, le néogothique appliqué à des ensembles municipaux parfois très importants s'impose également dans l'espace de langue germanique, où il cherche manifestement à reprendre le fil de ses racines les plus anciennes (Munich, Vienne, Berlin). Des ensembles plus modestes sont aussi à signaler dans l'Allemagne du nord, précisément celle qui avait déjà connu l'influence architecturale flamande à la fin du Moyen Âge.

Partant d'un style néogothique assez strict, les constructions d'ensembles municipaux tendent à évoluer jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, retrouvant par exemple les valeurs stylistiques de la Renaissance ou celles de la période baroque (Dunkerque, Calais). Les constructions municipales évoluent parfois vers une œuvre très personnalisée d'architectes (Armentières après la Première Guerre mondiale).

La diffusion des modèles municipaux anciens dans la construction civile à caractère public n'échappe pas, elle aussi, à une relecture des styles comprise tant comme une citation des références du passé que comme une source d'inspiration en propre. La nouvelle bourse de commerce avec son beffroi, à Lille, fait par exemple partie de ce renouveau assez large des styles anciens.

Enfin, les matériaux nouveaux font une entrée en force dans les beffrois et les ensembles municipaux, notamment le béton armé qui a été largement utilisé comme élément structurel dans les reconstructions d'après guerre. Le béton armé offre cependant des qualités architecturales propres pour de grands ensembles et notamment pour le motif de la tour, comme les frères Perret le montrent en France à Grenoble : la qualité structurelle permettant un allègement des formes jusque-là impensable. Le beffroi de Lille, appuyé sur les bâtiments du nouvel hôtel de ville en offre un exemple impressionnant et, cette fois, résolument moderniste. On y retrouve cependant tous les grands éléments constitutifs du modèle original : la souche carrée, le haut chemin de ronde, une superstructure en flèche, l'horloge. La brique vient sous-tendre les lignes verticales du béton, et surtout remplir les pignons des façades de l'hôtel de ville. Si le résultat architectural lui-même n'a pas emporté l'unanimité, il souligne une tentative de renouvellement du style, propre sans doute aux visions constructives un peu lourdes parfois des années 1930 en Europe.

Le beffroi de Lille



STEVE L'HOMME

a.2.2. Patrimoine campanaire, éléments architecturaux spécifiques, décoration

1) Le patrimoine campanaire

Ce patrimoine, comprenant cloches, horloges, jacquemarts, carillons et girouettes, est très important puisqu'il permet aux beffrois de remplir plusieurs de leurs fonctions. Au même titre que les caractéristiques architecturales, le patrimoine campanaire contribue à la volonté d'affirmation des communes.

Les cloches : La cloche, également appelée clocque ou banclocque, jouait un rôle primordial puisqu'elle régissait les différents temps de la journée (lever du soleil, couvre-feu, heures de travail et de repos, convocations, invitation à prendre les armes...). Avant l'apparition de l'horloge, la cloche était pour les habitants un véritable point de repère.

Fortement attachés à leurs cloches qui étaient les premiers signes tangibles de l'indépendance de la cité, les habitants leur avaient attribué des noms, la plupart du temps en fonction de leurs rôles. Ainsi, à Arras la «Joyeuse» sonnait les entrées des souverains et les fêtes. La «Cloque» des Portes de Douai indiquait les heures de travail et de repos, le «Timbre» signalait les dangers et le «Vigneron» annonçait le couvre-feu. Bien qu'invisibles aux yeux de la majorité, ces cloches sont pourtant de véritables œuvres d'art. Objets uniques, elles sont très souvent ornées de textes courts, de dates, de blasons et de différents motifs. Textes et dates racontent par qui elles ont été fondues, quand et pourquoi. Les blasons représentent les armes traditionnelles de la ville et les décorations sont des signes religieux, des symboles de pouvoir ou

des motifs naturalistes.

Ces cloches, souvent refondues, ont traversé les siècles mais les guerres du XX^e siècle ont représenté un véritable désastre. Fortement convoitées pour leur bronze, elles ont été largement coulées pour en faire des boulets ou emportées par les soldats allemands. Parfois elles ont simplement été détruites lors des bombardements et incendies. Après les deux guerres mondiales (surtout la première), les municipalités décident la rénovation, la refonte ou la pose de nouvelles cloches.

Les fondeurs les plus reconnus étaient alors Wauthy, Michiels, Bollée ou Paccard.

Les carillons : C'est un habitant de Douai qui imagina le premier, en 1391, de «batteler» les cloches du beffroi à l'aide de petits maillets en bois, «les clipotiaux», dans le but de créer une mélodie : c'est le début des carillons manuels et sans clavier. Ils nécessitaient la présence dans le beffroi de plusieurs personnes.

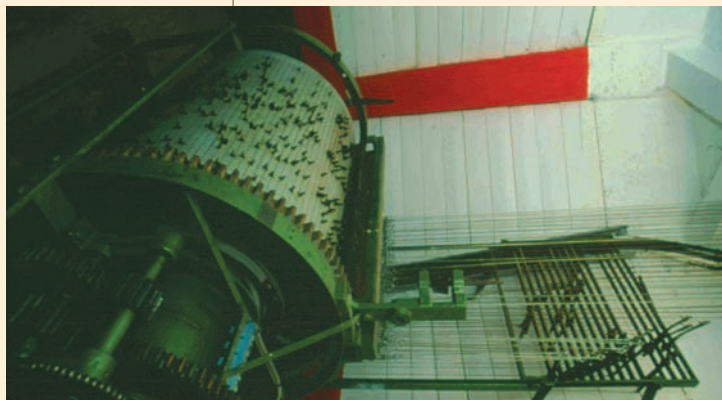
Par la suite, cloches et claviers sont reliés par un système de tringles et le carillonneur actionnait les marteaux en frappant les petits leviers du clavier avec la tranche de la main. Ces claviers, dits «à coups de poing», se sont développés au cours du XVI^e siècle. Les cloches lourdes développées à la Renaissance tel le bourdon vont nécessiter l'usage d'un pédalier en complément du clavier. Le siècle suivant a vu le développement de carillons mécaniques, plus perfectionnés et fonctionnant avec l'horloge. Ils permettent de jouer des ritournelles aux heures et quarts. Chaque cité avait ainsi un ou plusieurs airs locaux qui se sont bien souvent perpétués jusqu'à aujourd'hui (ex : les airs de Gayant à Douai).

Certains carillons récents sont électrifiés, dépourvus de tout clavier manuel et donc totalement autonomes. Cependant, cette modernisation est peu étendue puisque le XX^e siècle a vu se développer un mouvement de reconquête patrimoniale et un nouvel essor du carillon. Aujourd'hui, les communes qui en sont propriétaires essaient dans la mesure du possible de leur rendre vie grâce aux claviers manuels et aux concerts de plus en plus fréquents. Au même titre que les carillons eux-mêmes, les ritournelles et sonneries représentent une partie du patrimoine campanaire.



Arras - la Joyeuse

Bailleul
Clavier manuel



Les horloges : L'invention de l'horloge à échappement avec poids moteur au XIV^e siècle a représenté une formidable avancée puisqu'elle permit aux communes d'en faire l'acquisition et de rendre cette information accessible à tous. Jusque là, seuls les cadrans solaires permettaient d'avoir une estimation de l'heure exacte. Il est important de noter que malgré cette invention, certains beffrois ont conservé leur cadran solaire (ex : Amiens).

Au Moyen Âge, l'horloge est un élément essentiel dans la commune. Les villes les plus exigeantes et les plus riches voulurent deux, trois voire quatre cadrans. Ils ornaient les faces de la tour communale et étaient donc visibles par le plus grand nombre. Ces éléments étaient l'objet de toutes les attentions et la plupart étaient soigneusement décorés. Ainsi, celui de l'horloge communale de Béthune, ayant 6 pieds de circonférence, était couvert de peinture d'or et azur et orné de divers motifs.

L'horloge du beffroi de Valenciennes fut considérée comme la plus belle de l'époque médiévale. En plus d'indiquer les heures ordinaires, une multitude d'autres informations étaient lisibles (quartiers de lune, mois en cours, jours de la semaine, travaux habituels en fonction de la saison...). L'entretien et la réparation des horloges communales étaient complexes car il fallait un spécialiste pouvant travailler dans des conditions difficiles. Preuve de l'attachement de la cité à ces mécaniques, le maître-horloger recruté devait prêter serment.

Ces éléments du patrimoine campanaire ont fortement souffert lors de destructions partielles ou totales. Aujourd'hui, tous les beffrois possèdent plusieurs cadrans, mais ceux-ci, plus récents, sont moins ostentatoires.



*L'horloge
du beffroi d'Aire-sur-la-Lys*

STEVE LHOMME



*L'horloge
du beffroi de Gravelines*

STEVE LHOMME



*L'horloge
du beffroi de Comines*

STEVE LHOMME

Monument

Saint-Pol-sur-Mer l'inaugure ce soir Un beffroi pour relever la tête

« Je suis fier pour les Saint-Polois de voir aboutir ce projet auquel personne ne croyait. » Ce soir, comme ses concitoyens, Christian Hutin, maire de Saint-Pol-sur-Mer, commune de 22 000 habitants voisine de Dunkerque, assistera à l'inauguration de son beffroi. Le premier édifice de ce genre érigé dans ce troisième millénaire.

Après six années de combat acharné, l'édile est heureux de voir sa commune dotée d'un véritable centre-ville. « Cette zone était en friche à notre arrivée en 1995, se souvient Christian Hutin. Nous avons voulu redynamiser cet espace et doter la commune d'un symbole identitaire. » Inscrivant ce choix dans une tradition flamande qui remonte au Moyen Âge, la cité a reconquis son centre-ville. Du haut de ses 33 m, le beffroi domine aujourd'hui un centre commercial et une place du Chevalier-de-Saint-Pol qui accueille une cinquantaine de logements sociaux.

Les quatre Jacquemarts

D'un point de vue architectural, la municipalité a fait le pari d'édifier un beffroi épuré, « non embourgeoisé ». Juchés dans son clocher, quatre jacquemarts (automates qui frappent la cloche) rappellent l'histoire de la cité. « D'un mètre quatre-vingts de haut, ce sont les plus grands jacquemarts du monde, jubile le maire. Ils représentent le chevalier de Saint-Pol (le successeur de Jean Bart, qui a donné son nom à la

ville) et le monde du travail avec le cheminot, le docker et la fileuse.

Gain de notoriété

Après avoir bataillé pour acquérir les terrains en friche avec la communauté urbaine de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer n'a pas creusé davantage une situation financière délicate, puisque la commune fait partie des villes de France les plus endettées. « L'engagement était de ne pas augmenter la pression fiscale, explique Christian Hutin. L'ensemble du projet de reconquête du centre-ville s'élève à environ 30 millions d'euros. La CUD a acquis le foncier, réalisé les travaux de voirie et d'assainissement et le Cottage social des Flandres a construit les logements. Nous n'avons avancé que 7-8 % du budget pour le mobilier urbain, l'édification d'une perception neuve et le rachat du beffroi au Cottage. Un coût relativement faible, largement amorti, ne serait-ce qu'en terme de notoriété. »

Doté d'un centre-ville flamboyant neuf et d'une nouvelle identité grâce au beffroi, Saint-Pol-sur-Mer entend profiter de cette dynamique pour regarder l'avenir avec davantage de confiance. « Cela donne une image positive à une ville qui a beaucoup souffert, estime Christian Hutin. Ne serait-ce qu'en regardant le beffroi, les Saint-Polois relèvent la tête. »

Olivier TARTART

Spectacle inaugural du beffroi de Saint-Pol-sur-Mer, ce soir, à 20 h 30, place du Chevalier-de-Saint-Pol.



Inauguré ce soir, le beffroi de Saint-Pol-sur-Mer est désormais le symbole fort de la ville. Ph. Jean-Charles BAYON

LA VOIX DU SAMEDI 11 OCTOBRE 2003

Les jacquemarts : Souvent, à partir du XV^e siècle, les horloges des beffrois étaient couplées à de grosses poupées automates qui martelaient les heures sur les cloches. Il semblerait que ce soit un souvenir du temps où les heures étaient criées aux quatre vents par les guetteurs.

Ces automates avaient aussi des noms : Mathurin à Saint-Omer, Jacquemart et sa femme à Courtrai et Valenciennes, Martin et Martine à Cambrai. Le nom de Jacquemart s'est généralisé par la suite et fut utilisé pour désigner communément ce genre d'automate.

Actuellement, il en reste peu: Manten et Kalle trônent sur le beffroi de Courtrai, quant au couple Martin et Martine, il a élu domicile dans le campanile de l'hôtel de ville de Cambrai. Dans le Nord de la France, seul le beffroi de Saint-Pol-sur-Mer, inauguré en octobre 2003, possède des jacquemarts au quatre coins de sa tour.

STEVE L'HOMME



Le lion du beffroi d'Arras

STEVE L'HOMME



Le Mercure du beffroi de Cambrai

Les girouettes : Au Moyen Âge, seules les maisons nobles avaient le droit d'être surmontées de girouettes et la forme de ces dernières, comme celle des blasons, était strictement réglementée. Tous les beffrois et la plupart des édifices communaux des Pays-Bas étaient ainsi couronnés. Ces girouettes étaient des plaques de tôle ou de cuivre, munies d'une douille ou de deux anneaux pivotant sur une tige de fer placée au sommet d'un comble. Généralement de petites tailles, elles étaient placées très haut et souvent accompagnées d'épis de plomb. Elles pouvaient avoir la forme d'un oriflamme de métal sur lequel étaient peintes les armes de la ville. On plaçait également des drapeaux en étoffe ou en métal, des bannières, des fleurs dorées.

A ces girouettes, nous pouvons rattacher les monstres ou animaux mobiles pivotant autour d'un axe en fer. Ces figurines sont l'emblème protecteur de la ville. Il s'agit souvent d'un dragon car dans l'Antiquité, il est le gardien des Trésors. Il trône donc au sommet de certains beffrois afin de surveiller symboliquement ce que les communes ont de plus précieux et en particulier les chartes de franchise. On trouve un dragon sur les flèches des beffrois de Gand, Tournai, Ypres et Béthune. Le lion est aussi un animal fréquemment utilisé (Arras, Douai, Bergues). Sur le beffroi de Cambrai c'est un Mercure alors que les beffrois d'Armentières et de Bailleul sont protégés par deux sirènes. Ces éléments, souvent «surorés», étaient l'objet de soins constants.

Ce patrimoine campanaire, qui appartient à l'histoire de la commune, fait également partie de son présent puisqu'il participe encore pleinement à la vie urbaine. En effet, même si le développement des montres marginalise un peu les horloges des beffrois, nombreux sont encore les habitants qui se tournent vers la tour communale afin d'y regarder l'heure. Cloches et carillons sonnent encore quotidiennement, et si, pour une raison quelconque ils se taisent temporairement, la population le remarque de suite et ne manque pas d'en chercher la cause auprès de la municipalité. Sonneries et ritournelles font partie de la vie des citoyens. Même si elles ne rythment plus leur journée, les habitants y sont fortement attachés. Par ailleurs, le carillon a dépassé son aspect pratique originel pour devenir un art musical complet avec ses œuvres et ses musiciens. Cette pratique musicale native du nord de la France s'est diffusée dans le monde entier. Les concerts attirent un large public et certains passionnés étrangers n'hésitent pas à faire le déplacement pour admirer les instruments dans leurs écrins que sont les beffrois.

2) *Eléments architecturaux spécifiques des beffrois*

Eléments extérieurs : Bien que tous différents les uns des autres, les beffrois possèdent des éléments architecturaux communs assez spécifiques. Le caractère défensif de la majorité d'entre eux nous rappelle le rôle protecteur qu'avait le beffroi pour la commune. Par la suite, cette fonction défensive s'est fortement atténuée mais la plupart de ces éléments ont perduré.

Les tourelles d'angles étaient indispensables pour surveiller les abords de la commune médiévale : elles pouvaient soit monter depuis la base comme à Saint-Riquier soit n'être que des échauguettes comme à Bergues ou Comines. Bien que la fonction de guet se perde au XX^e siècle, tourelles et échauguettes restent des éléments forts des beffrois construits à cette époque.

Afin d'assurer la solidité de la construction, des contreforts ont été utilisés aux angles des beffrois les plus anciens comme à Béthune ou Cambrai. Cette caractéristique architecturale typique de l'art roman et gothique a cependant disparu des beffrois les plus récents : les techniques et matériaux de construction ayant évolué, ils sont devenus inutiles.

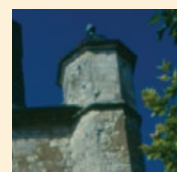
L'une des fonctions premières des beffrois étant d'abriter la cloche communale, ils sont tous munis d'abat-sons. Ces lames de bois, de métal, d'ardoises ou plus récemment de béton insérées obliquement dans les baies de clocher, ont pour objet de rabattre le son émis par les cloches vers le sol et de protéger l'intérieur contre les précipitations pénétrant sous l'action du vent. Que ce soit sur la souche ou sur la partie supérieure, tous les beffrois en ont.

La bretèche, une sorte de balcon placée légèrement en saillie par rapport au beffroi, est utilisée lors des proclamations aux peuples. Cet élément caractéristique a, par la suite, été transféré sur les hôtels de ville et actuellement, peu de beffrois en possèdent encore une (Loos, Armentières, Bailleul,...).

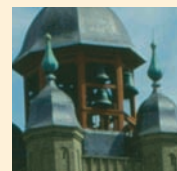
Les balustrades sont également assez fréquentes sur ces édifices communaux. Le plus souvent, on les retrouve à la transition entre la souche et la superstructure. Elles servaient de protection lors des tours de garde. Les beffrois de Dunkerque Saint-Eloi, Rue, Amiens et Boulogne en donnent des exemples variés.

Eléments intérieurs : Même si tous les beffrois sont construits sur un plan semblable, les aménagements intérieurs varient d'un édifice à l'autre. De ce fait, seuls deux éléments peuvent être considérés comme caractéristiques des beffrois.

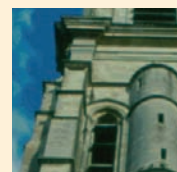
Le premier est la salle voûtée. Cette technique, apparue avec l'art roman, permet de construire un plafond à la fois solide et beau. Si les premières voûtes sont en plein cintre, les suivantes sont à croisées d'ogives. Elles sont généralement réalisées en briques ; des pierres de taille sont utilisées aux endroits cruciaux. Le deuxième est l'escalier à vis : les constructeurs ont dû jongler entre l'espace restreint et la nécessité de pouvoir accéder aux étages supérieurs. Très tôt, l'escalier à vis s'est révélé être la solution. Dans de nombreux édifices, il se trouve dans une tourelle elle-même accolée au beffroi comme à Arras et Luheux.



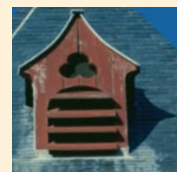
Tourelle d'angles
St Riquier



Echauguettes
Bergues



Contreforts
Cambrai



Abat-sons
Abbeville

Salle voûtée
Luheux



STEVE LICOMME



Arcatures - Bergues

3) Eléments décoratifs

Si au départ l'aspect décoratif du beffroi n'était pas recherché, il est vite devenu primordial lorsque les communes se servaient de l'édifice pour montrer leur importance. Afin d'atténuer l'aspect massif de la construction, les architectes de la période gothique n'avaient que peu de possibilités. Le poids des voûtes n'étant plus supporté par les murs, ceux-ci ont pu être transpercés afin d'y installer des baies. Garnies de vitraux et de motifs variés, ces dernières ont participé à l'ornementation des édifices.

Les arcatures sont des motifs décoratifs formés d'une succession de petits arcs. Cette solution permet d'atténuer fortement le côté massif de la tour. Elles sont dites aveugles lorsqu'elles sont pleines ou peuvent être percées d'abat-sons ou de baies. Les beffrois d'Arras et de Bergues en ont de remarquables.

Sculpture
d'animal imaginaire
Béthune

4) Statuaire

Les statues et sculptures ont également été largement utilisées pour décorer les beffrois. On retrouve ainsi des statues en bronze ou en pierre représentant souvent des guerriers comme à Cambrai ou Calais. Au pied du beffroi de Lille se trouvent deux statues de béton, Lydéric et Phinaert, du nom des deux géants fondateurs mythiques de la cité. Sur d'autres beffrois, des sculptures d'animaux imaginaires ou existants décorent l'édifice. Elles sont placées à des endroits clés comme les angles ou les changements de niveau. Il y en a sur les beffrois d'Arras, Abbeville et Béthune notamment.

a.3 - Des rôles de référence dans l'organisation du territoire et du temps

Le rôle des beffrois dans l'organisation spatiale et temporelle des villes a été fondamental et a fluctué au fil des siècles. Cette évolution a produit un modèle d'urbanisme qui reste une référence. L'histoire du développement urbain a dessiné le territoire des cités et lui a donné une forme spécifique. L'espace contemporain est fortement marqué par cette structure qui reste lisible et vivante. A tel point que la création de nouveaux centres-villes s'appuie sur cet héritage : un beffroi planté sur une «Grand'Place» où se concentrent de nombreuses fonctions (commerciales, administratives, politiques). On y retrouve des bâtiments témoignant d'une culture urbaine particulière : halle, beffroi, hôtel de ville, bourse,... Un beffroi s'insère toujours dans le tissu urbain qui l'entoure.

Le beffroi, grâce à son horloge, a permis d'organiser le travail et la vie de la cité. L'exigence d'une heure exacte et la laïcisation du temps ont été primordiales dans l'histoire de nos sociétés occidentales.

a.3.1. Le beffroi comme épicerie du développement de la ville

L'évolution de l'espace urbain a été semblable dans de nombreuses villes du Nord issues du Moyen Âge. Les invasions barbares ont provoqué un recul de l'urbanisation. Les paysages se sont couverts de châteaux, les castra, qui assuraient la défense de la population. Au XI^e siècle, le danger normand disparaît et les petits hameaux construits autour des châteaux retrouvent une certaine tranquillité. Les marchands réapparaissent et se fixent sur des points stratégiques : rupture de relief au bord d'une voie navigable ou nœuds de voies de communication. Un nouvel espace d'activités se développe et forme le *portus* : lieu de débarquement des marchandises, d'échanges, de commerce, d'entrepôts et d'étapes. Ces quartiers marquent la naissance des premières villes marchandes. Parfois, les villes retrouvent un dynamisme sur un développement plus ancien.

Peu à peu, les marchands organisent eux-mêmes leur propre défense. Ils entreprennent la construction de remparts. A ce moment de l'évolution urbaine, les beffrois, tel que nous l'entendons aujourd'hui, n'existent pas. Leurs ancêtres sont encore des tours de défense de bois établies sur les remparts. Ils sont donc d'abord élevés sur les bords extérieurs. A l'intérieur se concentrent le château féodal, le *portus*, et un premier développement urbain. Le tout forme la structure primitive des plus anciennes villes du Nord.

Progressivement, les guildes organisent la cité et revendiquent des privilèges. Les besoins communaux imposent la création de divers édifices aux multiples fonctions. Commerce, politique, défense, bien qu'aux mains des mêmes hommes, vont se différencier dans l'espace et dans les bâtiments. Un lieu de foire et de marché, différent du *portus*, est créé : les immenses places centrales, ancêtres de nos Grand'Places. Le beffroi n'est plus cantonné sur les remparts : il se retrouve au centre de la cité, sur cette place principale.



STEVE L'HOMME

La place d'arras
Estampe

Le territoire urbain va se structurer et la place devient le cœur de la cité : lieu de foire, d'agitation, de marchés et de spectacles. Les édifices communaux se fixent toujours à sa proximité. Le beffroi et son environnement deviennent le pivot central qui structure le développement urbain. La Grand'Place est située au lieu de croisement des deux principaux axes de communications. Cette structure est encore fortement lisible. A Douai, le tracé est identique et les habitants le nomment la «croix de Douai». A ce carrefour se trouve la place d'Armes, et, à son immédiate proximité, l'hôtel de ville et le beffroi. La place est non seulement l'intersection des voies vers l'extérieur, mais aussi le point de convergence des principales artères internes de la ville. A Bruges, huit rues partaient de la Grand'Place.

Dès lors, la place prend une importance considérable. Le beffroi est le premier édifice spécifiquement construit pour les besoins de la commune. Il était normal que le lieu de sa construction soit stratégique en raison de ses différentes fonctions. La première est défensive : le beffroi, point haut, permettait de surveiller la campagne environnante pour avertir des dangers. Il servait aussi à la sécurité interne de la cité. Sa position devait donc être centrale. La deuxième raison est d'ordre pratique. Le lieu où se tient le marché va devenir dépendant de la tour communale et de ses cloches qui organisent le travail et sonnent les heures des activités. Enfin, la dernière raison est d'ordre symbolique. Cette situation traduit le rôle de l'administration communale.

Au cours des siècles, la Grand'Place va devenir le lieu le plus prestigieux, où les bâtiments vont rivaliser de beauté, où les plus riches citoyens élisent domicile, donnant aux villes du Nord des ensembles architecturaux uniques. L'alignement exceptionnel des 155 façades baroques flamandes autour des places d'Arras font ainsi une majestueuse révérence à l'hôtel de ville et son beffroi.

Calais
Beffroi de l'Hôtel de ville



Cette structure est devenue un modèle qui s'est perpétué au fil des siècles. Au XX^e siècle, on peut citer d'autres exemples. Le beffroi de Calais symbolise la fusion entre Calais et Saint-Pierre ; il s'élève sur une vaste place censée marquer l'union entre les deux villes. La création de centres, de places, et de bâtiments communaux s'inscrivent dès lors dans des programmes sociaux de dynamisation des tissus urbains. A la fin du siècle dernier, Cappelle-la-Grande crée un centre-ville de toute pièce autour d'une Grand'Place qui distribue les principaux bâtiments communaux. Pour symboliser son indépendance et son

essor, un beffroi est édifié sur la place. Pour construire ce quartier, la municipalité s'est volontairement inspirée du modèle traditionnel des Grand'Places. Le beffroi est devenu un élément incontournable des centres villes. Ce modèle est aussi repris en 2003, à Saint-Pol-Sur-Mer où la création d'une place et d'un beffroi permettait un point d'ancrage, un repère et un espace d'accueil aux activités communes.

L'histoire du développement urbain a fortement structuré les villes du Nord (remparts, places, ruelles médiévales, expansions postérieures). Elle a contribué à donner aux cités une morphologie comparable, dont le beffroi est un élément fondamental. A tel point que le beffroi structure l'image mentale que les habitants ont de la ville. De loin, il permet de reconnaître une ville et lui donne, avec d'autres bâtiments majeurs, une identité physique. Aujourd'hui le beffroi, point de repère, participe à notre orientation dans l'espace facilitant les déplacements et les communications.

a.3.2. Le rapport au temps : les conséquences d'une nouvelle mesure

Horloges, cloches et carillons ont eu un rôle décisif dans la structuration du temps. On donna aux cloches un langage en variant les tonalités, le nombre de coups et les mélodies en fonction des circonstances. Heures de travail, heures des repas, rassemblements, heures d'ouverture des portes... Les cloches organisaient la société, le travail et la vie quotidienne.

Au Moyen Âge, les cloches et les horloges des beffrois ont eu une influence considérable sur la «laïcisation» du temps, répondant à l'exigence de rythmes «civils» communs, synchronisés par une heure exacte. Jacques Le Goff a montré l'importance du beffroi dans la structuration du temps à partir du XII^e siècle¹. Le beffroi apparaît ainsi comme une marque dans l'espace, le signe matériel du temps du marchand face au temps de l'église. Pour les bourgeois, l'organisation de la cité et du réseau commercial à longue distance impose une autre manière de mesurer le temps. De nouvelles techniques plus précises de mesure du temps apparaissent. Les horloges ornent les faces des beffrois, tandis que les églises conservent leurs cadrans solaires archaïques et imprécis. La construction des beffrois a permis une émancipation et une auto-appropriation du temps par les bourgeois. Le beffroi est devenu ainsi un instrument de domination économique, social et politique. Il favorisa l'organisation du travail qui se développera jusqu'au taylorisme et son chronomètre ! D'ailleurs, à Gravelines, au début du XIX^e siècle, la décision de détruire la tour a provoqué l'émoi des habitants tant l'horloge réglait encore le travail et la vie ouvrière.

Avec la généralisation des montres, le beffroi a évidemment perdu de sa puissance dans la vie quotidienne. Pourtant, **il reste encore la référence d'exactitude de la mesure du temps**. Quant il sonne, beaucoup règlent leur montre. Et lorsqu'il est en panne, les réclamations pleuvent dans les mairies. **En définitive, le beffroi garde toujours un rôle fondamental à long terme, dans la structuration des cycles urbains et festifs à trois niveaux : historique, annuel et personnel**. Il signale les grands événements (entrée des personnalités, paix) et rythme l'Histoire grâce aux cloches de volée. Le beffroi est présent dans tous les événements traditionnels (mariages et marchés) ou innovants (jets d'objets, descente en rappel du père Noël, ...).



Cadran solaire

b. Eventuelle analyse comparative (mentionnant l'état de conservation des biens similaires)

D'après les indications aux états parties concernant les propositions d'inscription sur la liste UNESCO et particulièrement l'article 19(i), les beffrois font bien partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire et donc à un même groupe socio-culturel à dimension transfrontalière. Celui-ci correspond à la délimitation des anciens Pays-Bas. En plus des beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie présentés dans ce dossier, des biens comparables se retrouvent dans des territoires limitrophes couverts historiquement par l'aire culturelle définie précédemment :

b.1 – Les beffrois de Flandre et de Wallonie (Belgique)

Les beffrois belges ont fait l'objet d'un classement sur la liste du Patrimoine de l'Humanité en 1999. Dans l'ensemble, ils sont en bon état de conservation. D'ailleurs, les travaux de restaurations récents (moins de vingt ans), en cours ou à venir sont relativement nombreux. Les entretiens sont assez réguliers dans la plupart des communes, ce qui maintient l'édifice en bonne condition. Par exemple, le beffroi de Bruges a connu des restaurations régulières entre 1975 et 1984 (tous les deux ou trois ans). En effet, l'entretien courant est encouragé par le gouvernement belge pour éviter les restaurations onéreuses, grâce à des systèmes de prime ad-hoc instaurés en 1994 et 1995. De plus, dans un souci d'assurer le suivi, le «preneur de prime» (le propriétaire du bien) a l'obligation de faire effectuer annuellement un contrôle technique à ses frais et de transmettre le rapport au gouvernement flamand. Il doit également l'informer sous huit jours en cas de dommages.

Ainsi, pour les restaurations entreprises en plusieurs phases et terminées récemment à Malines, Courtrai ou encore Ypres, une obligation de contrôle annuelle leur est imposée dès lors qu'interviennent des financements publics.

La section des Monuments et Sites (AML) est chargée de la politique générale des conservations, c'est à dire des primes d'entretien et de restauration. De plus, pour ce qui est des anciens beffrois, les principes de la charte de Venise s'appliquent depuis 1964, avec un souci grandissant pour le maintien des matériaux originaux, pour permettre aux bâtiments protégés de préserver leur authenticité.

b.2 – Les beffrois de la Zélande (Pays-Bas)

La Zélande, région du sud des Pays-Bas, intégrée dans l'aire culturelle des anciens Pays-Bas, est un territoire moins urbanisé que le Nord de la France ou la Belgique. Cette région et notamment ses beffrois, ont été durement touchés par la Seconde Guerre mondiale.

Les Néerlandais sont attachés à leur patrimoine. Les beffrois étant un symbole communal fort, une attention particulière est prise concernant le respect de l'aspect original dans leur reconstruction et le suivi dans leur restauration. Ainsi, dans le but de préserver l'authenticité de leur patrimoine, les restaurations et reconstructions des beffrois néerlandais se sont faites à l'«identique». Pour citer quelques exemples, le beffroi de l'hôtel de ville de Sluis (XIV^e) a été reconstruit à l'«identique» en 1955-1960, après les dommages de la Seconde Guerre mondiale. Le beffroi d'église de Saint-Bavon d'Aardenburg (XIV^e), également démoli pendant les conflits, a été reconstruit de 1947 à 1956 en conservant le type «tournaisien» du beffroi initial. Le beffroi de l'hôtel de ville de Middelburg (XVI^e) construit par une génération d'architectes de la famille Keldermans, comme celui de Malines, brûla en 1940. Sa restauration se fit en respect du beffroi d'avant-guerre avec une récupération maximale des éléments conservés.

Aujourd'hui, les beffrois de Zélande semblent être en bon état de conservation.

c. Authenticité

La construction des beffrois a toujours été liée à des conditions matérielles telles que le site, les matériaux disponibles, les fonctions requises, les possibilités financières de la commune. Ces conditions ont une étroite relation avec les aléas de l'histoire et du temps. Pourtant, les beffrois ont gardé leur conception de base originale tout en adoptant des formes nouvelles propres à l'époque de construction ou de reconstruction. Ainsi, ces édifices construits ou modifiés au cours des siècles ont conservé néanmoins une certaine forme d'authenticité. C'est ce qu'on appelle **l'authenticité évolutive**.

En effet, comme tous les monuments, les beffrois sont touchés, partiellement ou totalement, par des dégradations diverses liées soit à la détérioration normale par le temps, soit à des destructions imprévisibles telles que des incendies ou des guerres. Cependant, toutes ces dégradations affectant le beffroi sont rarement laissées comme telles. En effet, chaque commune est marquée par la volonté de restaurer ou de réédifier sa tour communale, même si plusieurs décennies sont parfois indispensables pour récolter les fonds nécessaires. Les éléments touchés seront aussi souvent que possible préservés et retouchés, le but étant de conserver l'homogénéité de la construction. Ce phénomène est visible tout au long des siècles, tant durant l'Ancien Régime qu'à l'époque contemporaine.

La période la plus significative reste néanmoins le XX^e siècle. Cette époque a été confrontée aux problèmes de la reconstruction après les deux Guerres mondiales. En effet, celles-ci ont causé la perte de nombreux beffrois, surtout pendant la Première Guerre. Certains n'ont été que très peu touchés. Ce fut le cas à Aire-sur-la-Lys où seul le sommet de l'édifice fut incendié le 9 mars 1914 ou encore celui de Béthune qui voit son couronnement détruit et son carillon perdu suite à une pluie d'obus qui s'abat sur la ville le 20 mai 1918. D'autres, plus malchanceux, ont été totalement détruits. Nous pouvons citer Arras (1914), Armentières (1914-1918), Bailleul (1918), Bergues (1944),... Mais partout où les donjons communaux ont été détruits, on les fit reconstruire (la seule exception est celle de Calais). Ces reconstructions constituent une dimension symbolique spécifique car elles attestent de la volonté des communes de rétablir un environnement stable pour la population, porteur d'un espoir nouveau et favorable à un avenir spécifique. Ainsi, la Première Guerre mondiale et les dévastations de villes entières contribueront à renforcer la conscience historique de la population et à faire renaître les lieux marqués par un patrimoine majeur dont les beffrois constituent le symbole le plus marquant. Les communes entament donc la reconstruction de leur tour communale et plusieurs cas s'offrent à elles : certaines choisissent de reconstruire à l'«identique» comme Arras, d'autres simplifient certains détails architecturaux telles que Bergues, d'autres encore optent pour un style différent du précédent comme à Armentières où l'ensemble beffroi-hôtel de ville fut reconstruit de 1925 à 1934 selon les plans de l'architecte Louis-Marie Cordonnier.

STEVE LHOMME



Beffroi d'Armentières

Arras est sans doute un des lieux les plus significatifs où se concrétise la reconstruction à l'«identique». En effet, le beffroi fut systématiquement détruit par l'artillerie allemande le 21 octobre 1914, quelques jours après le bombardement de la ville. Il fut réédifié à l'«identique» à partir de 1922, au même titre que l'hôtel de ville et les places.

Les reconstructions sont d'autant plus symboliques que dans certains cas, elles ont généré des solidarités nationales et internationales. Ainsi, Arras a reçu le soutien de Newcastle qui lui a alloué plusieurs subventions au lendemain de la Grande Guerre. La ville de Marseille l'a également aidée à se relever en apportant une aide financière conséquente. Ces élans de solidarité ont fortement contribué à accélérer la Reconstruction et effacer au plus vite les ravages des dernières guerres.

Beffroi de Lille

STEVE LHOMME



Les diverses constructions et reconstructions sont donc devenues l'expression de la capacité de la commune à affirmer ou se réaffirmer après des périodes de guerre ou de déclin. Le soin apporté aux constructions, restaurations et reconstructions est significatif de l'attachement de la population et des autorités en place à ce patrimoine architectural, témoin de leur passé et de leur identité culturelle. Parmi les constructions récentes, le beffroi de l'hôtel de ville de Lille représente un exemple significatif de la force et de la permanence du symbole communal. L'anéantissement du beffroi du Palais Rihour lors de la Première Guerre mondiale conduit la municipalité à reconstruire un hôtel de ville et un beffroi dignes de la grande cité industrielle. Cette tour, culminant à près de 104 mètres de haut, traduit bien la puissance de la métropole car il s'agit du plus haut beffroi du Nord de la France.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)

La présente proposition étant une extension du dossier des beffrois belges, les critères de la demande d'inscription sont identiques.

Critère a (ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables sur le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

L'essor des communes est inséparable de celui des beffrois. Un lien étroit s'est établi entre les deux, au point que la commune explique le beffroi et que le beffroi témoigne de la commune. En effet, la commune traduit, par l'édification de son beffroi, la preuve matérielle de son pouvoir, de sa puissance et de son indépendance. Par sa hauteur, il doit rivaliser avec le donjon du château et les tours d'églises ou d'abbayes et s'affirmer au premier rang des villes. Réciproquement, le beffroi marque le cœur de la cité et représente alors un facteur important dans l'organisation et la planification de la ville médiévale. D'ailleurs, même si à l'origine les beffrois étaient installés sur les remparts, ils

furent rapidement construits au milieu de la cité. Servant de point de repère et d'emblème communaux, cette tour acquiert un rôle primordial tout en représentant l'autonomie de la commune, défendue tout au long de son histoire.

Le beffroi est donc le symbole de l'indépendance communale mais également l'un des premiers représentants de l'architecture civile et publique avec les halles. La variété de leur «typologie fonctionnelle» et l'évolution de leur forme ou des matériaux employés pour leur construction sont à mettre en relation avec l'histoire et l'époque de construction.

Même si, aujourd'hui, l'aire culturelle est découpée par les frontières nationales ou régionales, les matériaux, procédés de construction, architectes et maîtres d'œuvre étaient à l'époque véhiculés à travers les anciens Pays-Bas. Ainsi, plusieurs beffrois du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie et de Belgique sont de style «Tournaisien». Ceci permet de mettre en évidence des échanges de conception architecturale qui ont été favorisés par la création de « l'école régionale » de l'architecture.

De plus, les complexes dont ils font le plus souvent partie (halle ou hôtel de ville) représentent également un élément capital de l'architecture civile. L'implantation de cet ensemble, en bordure d'une grande place, marque en général le centre économique, administratif et social. Cet emplacement s'inscrit dans le prolongement de la tradition puisque la domination de la place du marché par le beffroi détermine encore aujourd'hui l'organisation et la planification de la ville. En effet, le volume en général important de ce type d'édifice a marqué de tout temps le profil particulier de chaque cité.

**Critère a (IV) : Les beffrois sont un exemple éminent
d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives
de l'histoire humaine.**

Les beffrois font partie d'un groupe de constructions uniques témoignant de l'origine et de l'évolution de l'autonomie des communes qui a marqué l'histoire des anciens Pays-Bas à partir du Moyen Âge. Leur forme et leurs fonctions ont évolué au fil de cette histoire communale, passant d'un «donjon seigneurial» à un «donjon communal». Les beffrois d'église tels qu'à Dunkerque ou Cambrai témoignent quant à eux des relations au sein de la commune entre les pouvoirs civil et religieux.

Ces tours communales sont donc l'incarnation de la liberté et d'une volonté d'émancipation résultant d'une «démocratie locale» significative dans l'histoire de l'humanité. Leur évolution est intimement liée aux aléas de l'histoire d'une région au cœur de l'Europe. En effet, notre aire culturelle relative aux anciens Pays-Bas n'a pas été épargnée par les invasions ou les guerres. Les ennemis n'ont d'ailleurs pas hésité à toucher au symbole communal pour montrer leur prise de pouvoir. Toutefois, c'est cette même valeur symbolique et emblématique qui leur a assuré une pérennité et une reconnaissance aux moments où se ressent le besoin d'identification culturelle. Les beffrois détiennent ainsi une dimension humaine et universelle, renforcée par leur dimension architecturale, artistique et socio-culturelle, sans oublier leurs cloches et carillons typiques qui y apportent une plus-value.

De nos jours, les beffrois évoquent toujours la naissance et l'évolution de l'émancipation communale et de la démocratie en général. Ils restent l'objet de l'attention particulière des habitants et des touristes en quête de témoins et de lieux de mémoire au cœur de nos villes historiques.

**Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité
pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.**

Les beffrois présentent une conception répondant pleinement aux besoins matériels de la commune désireuse d'affirmer de manière monumentale et représentative son autonomie et sa prospérité progressivement obtenues. Ils ont maintenu leur conception de base originale tout en adoptant des formes nouvelles propres à l'époque de reconstruction, ce qu'on peut nommer «l'authenticité évolutive».

De par son histoire et sa symbolique, le beffroi est le monument par excellence qui demande une attention particulière pour la qualité générale de l'édifice liée à l'image de marque de la commune. Les architectes-restaurateurs et entrepreneurs désignés pour les reconstructions ou restaurations des beffrois sont des spécialistes en la matière. Sous

l'Ancien Régime, les éventuelles interventions sur l'édifice sont en général intégrées à l'ensemble. Pour ce qui est des restaurations du XIX^e siècle, l'authenticité est préservée car l'objectif était la conservation et la mise en valeur historique et symbolique du beffroi. Il n'y eut donc pas de grands changements significatifs.

En raison des deux Guerres mondiales, le XX^e siècle est la période de la reconstruction, notamment à l'«identique» (exemple de Comines où l'iconographie était assez complète ce qui permit à l'architecte de reconstruire le même beffroi). En ce qui concerne les restaurations, un grand soin est exigé pour avoir une homogénéité de l'ensemble grâce au maintien des matériaux et des formes en place. C'est également durant ce siècle que de nouveaux beffrois apparaissent en reprenant les éléments essentiels du «style régional» adaptés à une interprétation moderniste.

Critère b(II) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.

Les beffrois étudiés ici sont classés ou inscrits sur la liste des Monuments Historiques sauf Bergues où une mesure de classement est en cours. Cependant, l'ensemble de cette ville est classé. Le beffroi se situant au centre est donc, par ce biais, déjà protégé.

Ainsi, les beffrois sont soit inscrits, soit classés. Ces deux niveaux de protection impliquent des obligations différentes ayant pour objet leur préservation. Ainsi, pour tous travaux sur ces monuments, une grande importance est accordée à une conservation intégrée et respectueuse tant des éléments extérieurs qu'intérieurs.

N° de site	Commune	Classement aux Monuments Historiques	Inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques	En cours de classement ou d'inscription
33	Armentières		X	
34	Bailleul	X		
35	Bergues			X
36	Cambrai		X	
37	Comines		X	
38	Douai	X		
39	Dunkerque (tour Saint Eloi)	X		
40	Dunkerque (hôtel de ville)		X	
41	Gravelines		X	
42	Lille	X		
43	Loos		X	
44	Aire-sur-la-Lys	X		
45	Arras	X		
46	Béthune	X		
47	Boulogne/Mer		X	
48	Calais		X	
49	Hesdin		X	
50	Abbeville		X	
51	Amiens		X	
52	Doullens		X	
53	Lucheux	X		
54	Rue		X	
55	Saint-Riquier		X	
	TOTAL	8 beffrois classés	14 beffrois inscrits ou en partie	1 beffroi dont la protection est en cours



Beffrois les.
3. Description

a. Description des biens

Le beffroi communal peut être décrit de manière architecturale. En effet, même si chaque monument a ses particularités, tous les beffrois sont construits sur un plan vertical similaire, adapté aux fonctionnalités multiples du bâtiment. Quatre niveaux peuvent être définis :

Les fondations : c'est la partie la plus basse de la tour, en partie visible. Ces soubassements se doivent d'être solidement bâtis afin de supporter le poids entier du monument, dont la hauteur varie d'environ 50 mètres à plus de 100 mètres parfois. Réalisés en matériaux résistants, les murs composant ces soubassements sont très épais.

La souche : c'est le corps de la tour, sa partie verticale la plus nettement rectiligne comportant fenêtres et ouvertures. La majorité des beffrois sont à tour carrée, cette disposition facilitant la construction et limitant les coûts. La forme ronde, dont les qualités défensives étaient déjà reconnues, est exceptionnelle et absente de notre périmètre d'étude.

La partie sommitale : il s'agit de la partie supérieure du beffroi généralement placée soit en retrait soit en saillie par rapport à la souche. C'est cette partie qui remplit les fonctions de guet et de surveillance. Selon les édifices, elle comporte les tourelles, les échauguettes, les galeries à claire-voie, les balustrades, les couronnes,...

La couverture : Une grande majorité des édifices se terminent par une toiture en flèche mais il est possible de rencontrer des beffrois dont le sommet est marqué par une terrasse ou une couronne. La plupart de ces couvertures sont en charpente de bois recouverte d'ardoises.

a.1 – Les différentes typologies

Hormis cette structure de construction propre à la plupart des édifices, les tours communales présentent une grande diversité liée à la fois à l'histoire des communes, à la période de construction, à leurs attaches régionales au niveau des matériaux, aux maîtres d'œuvre. Ainsi, plusieurs typologies de beffrois peuvent être élaborées en fonction de toutes ces caractéristiques.

a.1.1. Les catégories principales : beffrois civils et beffrois d'église

Une première classification de base peut être proposée en accord avec le dossier des beffrois belges :

1) Les beffrois civils : Cette catégorie regroupe toutes les tours de ville, qu'elles soient indépendantes, rattachées ou intégrées, dès l'origine ou postérieurement, à un édifice communal (halle ou hôtel de ville). Elles sont, en quelque sorte, la transposition communale du donjon seigneurial.

On retrouve dans cette catégorie les beffrois les plus nombreux et les plus symboliques : Douai, Saint-Riquier, Bailleul, Arras,...

2) Les beffrois d'église : Le droit de cloche était un privilège distinct du droit de beffroi et lui était le plus souvent antérieur. Cette cloche était alors suspendue dans une tour d'église après que la commune ait financé sa construction ou l'ait achetée. Cette tour avait les mêmes fonctions que les beffrois civils. Il faut préciser que ces beffrois d'église sont nombreux dans les territoires soumis à une forte autorité ecclésiastique comme l'ancien Duché de Brabant.

Nous pouvons citer comme exemple de ce type le beffroi la tour Saint-Eloi à Dunkerque et la tour Saint-Martin à Cambrai.

a.1.2. Le beffroi dans la configuration urbaine : son appartenance à un ensemble

Les beffrois peuvent faire l'objet d'une classification complémentaire basée sur leur intégration ou leur relation avec d'autres édifices communaux. Trois catégories apparaissent :

1) Les beffrois isolés dans le tissu urbain :

Nous pouvons distinguer dans cette catégorie :

- les beffrois initialement isolés (ex : le beffroi de Saint-Riquier),
- les beffrois isolés à la suite de la destruction d'un bâtiment qui lui était accolé (ex : la tour Saint-Eloi de Dunkerque, isolée depuis 1558),
- les beffrois de porte, intégrés au tissu urbain suite à l'élargissement des limites communales (ex : le cas unique du beffroi de Luchaux, construit sur une porte de la première enceinte de la ville).

2) Les beffrois rattachés à une halle :

Deux sous-catégories peuvent être distinguées :

- les beffrois construits antérieurement au complexe de halles (ex : le beffroi de Bergues, isolé au centre de la Grand'Place jusqu'à la construction en 1787 d'une loggia et d'une halle),
- les beffrois construits postérieurement au complexe de halles (pas d'exemple dans la liste des beffrois proposés).

3) Les beffrois rattachés à l'hôtel de ville :

Parmi ces beffrois, il est possible de différencier :

- les beffrois construits antérieurement à l'hôtel de ville (ex : le beffroi de Douai, édifié dès 1387, a été intégré à l'hôtel de ville à partir de 1463),
- les beffrois construits postérieurement à l'hôtel de ville (aucun exemple dans la liste des beffrois proposés),
- les beffrois et hôtels de ville construits simultanément (ex : le beffroi de l'hôtel de ville de Calais ou encore le premier beffroi en dur d'Hesdin).



La tour St Eloi de Dunkerque



Le beffroi de Luchaux

STEVE L'HOMME

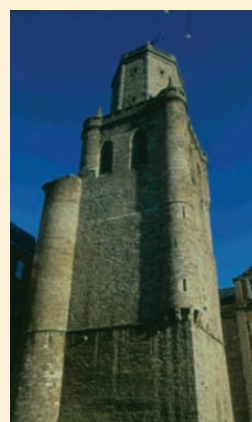
STEVE L'HOMME

a.1.3. Les différentes architectures du beffroi

La période de première construction des beffrois s'étalant du XI^e au XVII^e siècle, ces édifices ont connu plusieurs courants architecturaux. C'est pourquoi il est difficile de leur attribuer un style architectural unique. Une typologie peut toutefois être établie à partir des grands styles architecturaux.

1) Les beffrois de style roman : Le style roman s'est appliqué à l'architecture dès le début du XI^e siècle et jusqu'au milieu du XII^e siècle. Les architectes ont alors à leur disposition des techniques de construction héritées de l'époque gallo-romaine. L'innovation principale est le remplacement de la charpente en bois par la voûte de maçonnerie. Les caractéristiques essentielles des beffrois de type roman sont un aspect de «forteresse» très marqué, des murs très épais et une quasi absence d'ouvertures et d'éléments décoratifs.

Exemples : le beffroi de Saint-Riquier, la partie inférieure du beffroi de Boulogne.



Le beffroi de Boulogne

STEVE L'HOMME

2) Les beffrois de style gothique : L'architecture gothique a été appliquée aux beffrois du XIII^e au XVI^e siècles selon plusieurs styles (gothique classique, gothique rayonnant, gothique flamboyant). La principale innovation de cette architecture est l'utilisation de voûtes à croisées d'ogives.

Le gothique rayonnant, que l'on retrouve sur les monuments construits à la fin du XIII^e et au XIV^e siècle, se caractérise par une extension des surfaces vitrées. Le gothique flamboyant (XV^e-XVI^e siècles) se différencie quant à lui par la floraison d'éléments décoratifs.

Globalement, les beffrois gothiques ont des murs moins épais, des tours de section octogonale, moins massives et plus élancées, des ouvertures et une ornementation plus importantes et un développement du volume en hauteur.

Exemple : le beffroi d'Arras.

3) Les beffrois de style renaissance : Ce style se développe à partir du XV^e siècle en Italie et se répand plus tard dans toute l'Europe. Alors que le style gothique était déterminé par une technique de construction, le style renaissance s'en libère : il est fondé sur des principes esthétiques tels que la symétrie, les proportions, la régularité, la réhabilitation des lignes horizontales, l'harmonie et la clarté.



Le beffroi
de Comines

Il se caractérise par la présence de coupoles, de colonnes, de dômes, d'ornements à base de motifs géométriques et naturalistes, d'un développement plus limité en hauteur,... Il veut affirmer le pouvoir et le prestige.

Les beffrois de style renaissance sont moins nombreux car les villes assez riches avaient déjà fait construire leur tour durant la période gothique.

Exemple : la base du beffroi de Comines.



Le bulbe
du beffroi de Comines

4) Les beffrois de style baroque : Le style baroque se développe en Italie dès la fin du XVI^e siècle et principalement dans l'architecture religieuse. Une fois ses lettres de noblesse acquises, il sera repris en Flandre dans l'architecture civile.

Afin d'atténuer l'impression de verticalité inévitable, les beffrois sont couronnés de constructions aux formes courbées diverses : ampoule, poire,... C'est le triomphe des lignes.

Ce style fut la plupart du temps appliqué lors des restaurations ou reconstructions partielles et concerna exclusivement les parties supérieures.

Exemple : le bulbe du beffroi de Comines.

a.1.4. Les matériaux de construction locaux

Les matériaux employés ont joué un rôle capital tant pour l'aspect technique qu'esthétique. Les architectes du Moyen Âge utilisaient la pierre, la brique et le bois, souvent simultanément. Cependant, les matériaux utilisés varient en fonction des époques.

Vers le XI^e siècle, la plupart des édifices civils sont en bois. Trop peu solides et facilement détruit lors des incendies, ils ont tous disparu au XIV^e siècle. Par la suite, le bois est cantonné aux charpentes, aux combles et à la décoration intérieure (poutres, lambris,...). Le XV^e siècle marque le triomphe de la pierre, même si celle-ci était déjà utilisée auparavant. En effet, dès le XII^e siècle, des beffrois en pierre furent construits.

Les matériaux choisis dépendent fortement de la présence des carrières dans les environs, l'importation n'étant pas encore monnaie courante et les communes nouvellement créées n'étant pas assez riches pour en soutenir le coût.

L'emploi des matériaux était donc dépendant de la situation géographique, de la période et de la richesse de la commune. A partir de ce constat, il est possible d'individualiser trois groupes de beffrois.

1) Les beffrois construits du XII^e au XIV^e siècle :

Beffroi	Période de construction du beffroi actuel	Matériaux utilisés par ordre d'importance
Boulogne	XIIe et XIIIe siècles pour la partie inférieure	1-grès en partie inférieure 2-pierre calcaire en partie supérieure
Abbeville	Début du XIIIe siècle	1-grès
St-Riquier	1283	1-craie 2-grès
Luchaux	1380	1-craie 2-brique 3-grès
Béthune	1388	1-grès

Le grès est une roche sédimentaire très dure, difficile à tailler mais dont la résistance est reconnue. De ce fait, cette pierre fut largement utilisée dans la construction d'édifices, surtout pour les soubassements. Les beffrois précédemment cités l'ont employée en plus ou moins grande quantité.

Seules les tours communales de Béthune et d'Abbeville sont entièrement bâties en grès. Il est à rappeler que les carrières situées à proximité de Béthune produisaient un grès de qualité très réputé à cette époque.

Les autres beffrois contiennent également de la pierre calcaire, plus légère et plus facile à tailler. La craie, moins résistante, fut exclusivement utilisée en Picardie.

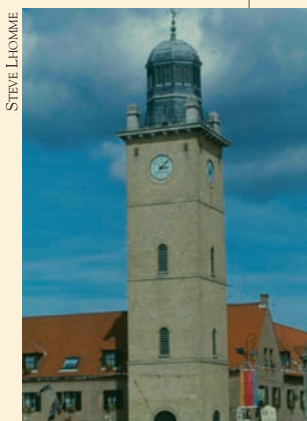
2) Les beffrois construits du XV^e au XVIII^e siècles. A partir du XV^e siècle, les échanges de toute nature (commerciaux, techniques,...) se sont intensifiés, entraînant une diversification des matériaux employés. Ainsi, on retrouve sur les beffrois construits à cette époque un éventail plus large de pierres calcaires issues la plupart du temps de carrières situées dans l'actuelle Belgique (pierre bleue de Tournai, pierre de Soignies, pierre d'Ecaussines,...). Ces pierres calcaires ont des caractéristiques proches du granit pour leur résistance tout en étant plus légères et faciles à tailler.

C'est également à partir du XV^e siècle mais surtout au XVI^e siècle que l'usage de la brique se répandit. Cette diffusion fut d'autant plus rapide que l'argile se trouvait en couches épaisses dans toute la Flandre de l'Ouest. Cette argile donnait après cuisson une brique solide et légère.

Le XVI^e siècle fut aussi marqué par l'apparition d'un nouveau mode de construction qui devait caractériser l'architecture civile des anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours. Il s'agit de l'emploi simultané de brique et de pierre calcaire. Cette dernière pouvait être disposée soit dans les angles des édifices, soit en lits alternés avec de la brique. Cette technique offrait de jolis motifs géométriques et un effet décoratif certain.



Beffroi	Période de construction du beffroi actuel	Matériaux utilisés par ordre d'importance
Douai	1387-1471	1-grès 2-pierre calcaire 3-murs recouverts d'une chemise de brique
Amiens	Début du XV ^e siècle	1-pierre calcaire 2-base en grès
Dunkerque St-Eloi	Début XV ^e siècle	1-brique
Rue	1446	1-craie 2-grès
Cambrai	1447-1474	1-grès 2-pierre calcaire
Doullens	1613	1-brique rouge 2-pierre calcaire
Aire-sur-la-Lys	Début du XVIII ^e siècle	1-pierre calcaire 2-brique rouge, brique noire



Le beffroi de Gravelines

STEVE LHOAME

Érigés au XV^e siècle, les beffrois de Douai et Cambrai sont les derniers édifices à avoir fait largement usage du grès. Après cette période, il n'est plus employé que partiellement, aux endroits où la solidité est cruciale (soubassements, clefs de voûte, ...). Tout comme Béthune, la ville de Douai jouissait de la proximité immédiate de carrières de grès de bonne qualité.

La brique se généralisa et se combina souvent à la pierre calcaire (ex : Doullens). Seul le beffroi de Rue, construit pour une grande partie en craie, se démarque.

3) Les beffrois construits aux XIX^e et XX^e siècles : Le XIX^e siècle et surtout le XX^e siècle ont été assez prolifiques puisque onze beffrois ont été érigés au cours de cette période. Certains ont été entièrement reconstruits après les ravages de la Première Guerre mondiale, d'autres ont été initialement bâtis, comme à Lille et Calais.

La brique, connue depuis plusieurs siècles déjà, est devenue un matériau quasiment incontournable. Sa fabrication et son utilisation sont parfaitement maîtrisées. On la retrouve donc très largement dans les beffrois, comme c'est le cas à Gravelines, où la brique de sable jaune a été employée pour l'édification de la tour communale, ou encore à Loos.

La fin du XIX^e siècle et le XX^e siècle ont vu l'apparition d'un nouveau matériau de construction alliant solidité, facilité d'utilisation et coûts modérés : le béton armé. Il a été utilisé lors de la construction de deux édifices (Lille et Calais) et lors de la reconstruction de deux autres (Arras et Comines).

Beffroi	Période de construction du beffroi actuel	Matériaux utilisés par ordre d'importance
Gravelines	1827	1-brique de sable jaune 2-pierre calcaire
Hesdin	1875-1878	1-pierre calcaire
Loos	1883-1884	1-brique vernissée 2-pierre calcaire
Dunkerque Hôtel de Ville	1896-1901	1-brique 2-pierre calcaire
Calais	1911-1923	1-brique rouge 2-béton armé 3-pierre calcaire
Arras (reconstruction)	1924-1932	1-béton armé 2-pierre calcaire de la Meuse 3-grès
Armentières	1925-1934	1- brique rouge 2- béton armé (non apparent) 3- pierre calcaire
Comines (reconstruction)	1927	1-brique 2-béton armé 3-pierre calcaire 4-base en grès
Bailleul	1929-1932	1-brique 2-béton (non apparent) 3-pierre calcaire 4-base en grès
Lille	1929-1932	1-brique rouge 2-béton armé 3-pierre de Flandre
Bergues	1952-1961	1-brique jaune 2-béton armé (non apparent) 3-pierre calcaire



Le beffroi d'Hesdin fait largement appel à la pierre et n'utilise pas la brique pourtant très en vogue à cette époque. Cela s'explique par le fait que la commune se trouve hors de la Flandre, zone où la brique est traditionnelle. De plus, le plateau artésien, essentiellement calcaire, offre une ressource immédiate d'autant plus appréciée que la commune n'est pas très importante.

Lorsque la brique est utilisée, elle peut être couplée à de la pierre calcaire. Celle-ci est employée avec parcimonie dans un but surtout décoratif.

L'utilisation du béton armé s'est faite dans deux optiques. La première concerne les beffrois d'Arras, de Comines et de Calais. A Arras, il a été utilisé pour bâtir l'armature de l'édifice habillée par la suite de pierre calcaire. A Comines et Calais, on le trouve notamment dans les planchers. Le beffroi de Lille est le seul représentant de la deuxième catégorie : le béton armé est le matériau principal et reste visible.



Le beffroi de Doullens

Cette présentation des beffrois et de leur matériaux de construction rend possible l'ébauche d'une typologie simplifiée des architectures locales où deux catégories peuvent être dégagées :

- *La combinaison de grès et de pierre calcaire/craie* se retrouve sur les beffrois de Picardie et d'Artois. En effet, la craie se trouve exclusivement en Picardie et est réservée aux petites communes. Le grès était employé pour la construction des beffrois anciens mais cet emploi diminua au fil des siècles.

- *La combinaison de brique et de pierre* concerne davantage les beffrois de Flandre, d'Artois et du Hainaut. De sa découverte jusqu'à la construction des beffrois les plus récents, la brique connaît une utilisation croissante et pouvait même être employée comme matériau unique. Le grès quant à lui voit son importance décliner et, en général, seuls les soubassements sont conservés. La pierre calcaire est plus utilisée en Artois comme matériau de base où elle a un rôle plus décoratif qu'en Flandre.

a.2 – Description des biens

Le beffroi de l'Hôtel de ville d'Armentières

a. Description du bien

Le beffroi d'Armentières se dresse à l'angle nord-ouest de l'hôtel de ville dans lequel il est complètement intégré. Construite en brique rouge et de type néo-régionaliste, cette puissante tour quadrangulaire culmine à **67 mètres**. Les angles et l'encadrement des fenêtres sont rehaussés par de la pierre de taille blanche. Cette tour crénelée à mâchicoulis est percée de meurtrières et cantonnée de quatre échauguettes octogonales à poivrière. Flanqué d'une bretèche fort bien ouvragée, cet édifice comporte également des cadrans d'horloge sur ses quatre faces. A 42 mètres se trouve une terrasse entourée de créneaux. Le beffroi se termine par un campanile en ardoise surmonté d'une girouette. Cette dernière comprend deux sirènes représentant la fée Mélusine. Contrairement à la tour massive qui reflète davantage un style médiéval, la décoration et le couronnement sont de style renaissance. Le beffroi assez peu élevé semble trapu à côté de l'hôtel de ville

Concernant **l'intérieur du beffroi**, les trois premiers niveaux ne se différencient pas de l'hôtel de ville. En effet, on accède au beffroi par une cage d'escalier, située au troisième étage. Au dessus se trouve l'ancien mécanisme de l'horloge au centre d'une vaste salle quadrangulaire percée sur ses quatre faces par des cadrans en verre de trois mètres de diamètre. Le campanile comprend, quant à lui, un carillon de neuf cloches de 926 kilogrammes.

b. Histoire et développement



Il semble probable que la commune d'Armentières a obtenu ses privilèges dès le XIIe siècle. Elle s'est très vite dotée d'un beffroi et d'un hôtel de ville. Cependant, comme c'est le cas dans beaucoup de communes, peu de renseignements et de documents concernant l'origine du beffroi à cette époque sont disponibles.

Ses édifices primitifs ont été incendiés en **1477** par ordre du roi de France Louis XI, au cours des batailles pour la possession de l'héritage de Charles le Téméraire. Le beffroi et l'hôtel de ville sont reconstruits en **1510** mais ces deux monuments sont alors différents et distincts. De plus, ils n'ont à cette époque qu'une médiocre valeur artistique. En effet, le beffroi est une simple tour carrée à flèche octogonale gothique.

En **1724**, les échevins entreprennent d'importants travaux de transformation et le beffroi est alors à demi- engagé dans la toiture de l'hôtel de ville. La situation de l'édifice est sensiblement différente de celle d'aujourd'hui. En effet, la façade principale faisait face à la rue de Lille.

Pendant la Première Guerre mondiale, la ville d'Armentières est située au cœur des conflits, dans les zones de combats les plus violents de la région. En **octobre 1918**, les troupes allemandes détruisent l'ensemble du bâtiment. Au lendemain de la guerre, les habitants doivent reconstruire presque complètement leur commune. Le nouveau plan d'embellissement

de la ville est confié à l'architecte Louis-Marie Cordonnier en **1924**. La pose de la première pierre a lieu en **1925** et le bâtiment est inauguré le **10 juin 1934**. Ce plan transforme profondément l'espace central de la commune par le biais d'une restructuration globale du centre. En effet, les anciennes places sont remplacées par une Grand'place qui autorise une composition d'ensemble monumentale faisant du beffroi et de l'hôtel de ville un monument phare ordonnant la disposition des autres équipements (église Saint-Vaast et nouvelles halles...). Cet ensemble beffroi-hôtel de ville puise ses racines dans la tradition de l'architecture civile du Moyen Âge et de la Renaissance flamande. L'importance du beffroi dans le dessin de la façade se trouve confirmée dans la distribution interne du bâtiment.



Le beffroi de l'Hôtel de ville de Bailleul

a. Description du bien

Le beffroi de Bailleul fait partie intégrante d'un ensemble architectural puisqu'il est situé à l'angle de l'hôtel de ville. Ce beffroi civil est construit dans le style néo-renaissance flamande avec une persistance du gothique pour la salle sur laquelle il repose. Il se présente comme une **tour massive** en brique jaune, haute de **62 mètres** et de section quadrangulaire. Les ouvertures sont rares puisque seule la face nord comporte une baie en plein cintre. L'angle sud-ouest de la tour accueille une tourelle d'escalier en encorbellement. La maçonnerie est ornée sur chaque face de cinq arcatures jumelées, en plein cintre, sur lesquelles viennent s'inscrire les cadrans d'horloge. Plus haut, les angles sont garnis de quatre échauguettes dépourvues de couronnement et décorées, comme la tour, à l'aide d'arcatures aveugles en plein cintre. Les angles de la souche sont rehaussés à l'aide de pierre de taille blanche.

Le rez-de-chaussée est occupé par la salle gothique, bâtie au XII^e siècle en grès et brique. Cette pièce, qui était primitivement la «salle des gardes», mérite une attention particulière puisque trois des quatre clefs de voûte sont restées lisibles : elles représentent le Lion des Flandres, les armoiries de la ville et un agneau portant une bannière. Le beffroi est coiffé d'une haute flèche à double lanterne, couverte d'ardoises. La base de ce campanile est composée de quatre pignons triangulaires portant les abat-sons derrière lesquels se trouvent les huit plus grosses cloches. La première lanterne est occupée par les vingt-sept autres cloches formant un carillon. Le lanternon supérieur accueille un phare rotatif. Le sommet de la flèche est orné d'une girouette appelée «la belle Lorelei». Cette sirène illustre une tradition médiévale selon laquelle Lorelei est chargée d'avertir les Bailleulois en cas de danger imminent.



STEVE LHOMME

b. Histoire et développement

Bailleul semble être la plus ancienne ville de Flandre : un premier document atteste de son existence en 837. Dévastée par les Normands en 882, son château est reconstruit en 995 par les comtes de Flandre. Robert le Frison la fortifie davantage au XI^e siècle. En **1177**, Baudouin, châtelain de Bailleul, au nom du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, autorise la ville à posséder un beffroi et une cloche. Le bourg connaît à cette époque un grand développement économique et commercial. L'industrie de la laine y acquiert une grande renommée et la ville, qui appartient à la hanse flamande de Londres, s'est vue reconnaître en **1249** des privilèges, confirmés par Charles Quint en **1517**.

C'est au XV^e siècle qu'un nouveau beffroi en grès est édifié sur les bases de l'ancien. Au cours des siècles, Bailleul subit de nombreux pillages et incendies, notamment lors des guerres de religion. Rattachée au diocèse de Thérouanne puis d'Ypres, la ville redevient française en 1678 avec le traité de Nimègue qui consacre les conquêtes de Louis XIV.

La Première Guerre mondiale se révèle fatale pour la ville. Occupée par les Allemands de **1914** à **1917**, elle est ensuite pilonnée et incendiée. En mars 1918, Bailleul n'est plus qu'un vaste champ de ruines.

La reconstruction est orchestrée dès **1919** mais le premier projet est rapidement interrompu en raison des difficultés financières de la ville. Le projet suivant, moins onéreux et imposant le rehaussement des parties subsistantes, est approuvé. La reconstruction de l'hôtel de ville et du beffroi débute en **1929** avec une équipe composée d'architectes renommés (Cordonnier, Dupire, Roussel, Barbotin) et s'achève deux années plus tard. Le beffroi reprend les grands traits de son prédécesseur, fortement endommagé le 23 mars **1918**. Le soubassement de la tour, épargné par le bombardement, est pleinement conservé et valorisé. De plus, la salle gothique du rez-de-chaussée a été surélevée de 0,82 mètre lors de la reconstruction.



STEVE LHOMME

Le beffroi de Bergues

a. Description du bien

S'élevant à **47 mètres**, le beffroi de Bergues est une tour de base carrée construite en brique de sable jaune et accolée à des bâtiments. L'entrée est protégée d'un porche à grandes arcades et recouvert de tuiles vernissées. Quelques mètres au dessus se remarquent de longues arcatures aveugles, suivies de plus petites, percées de meurtrières et de cadrans d'horloge sur les quatre faces de la tour. A chaque angle du beffroi, des échauguettes sont coiffées d'une petite lanterne octogonale surmontée d'un petit bulbe. Au sommet de l'édifice se trouve une autre lanterne octogonale, plus grande, couverte d'ardoises et surmontée d'un bulbe en haut duquel tourne une girouette représentant le lion.

L'intérieur du beffroi comporte **six étages** accessibles par un escalier de béton, en vis et avec jour. Le rez-de-chaussée est affecté à l'office de tourisme. Les premier et deuxième étages servent de salles de stockage. Les troisième et quatrième niveaux abritent respectivement des expositions sur les cloches et carillons et sur le géant de Bergues. Le cinquième étage est la salle des cloches tandis que le sixième niveau comprend le chemin de ronde, la chambre des cloches, la cabine et le clavier du carillon.

b. Histoire et développement

Dès **1022**, Bergues aurait possédé un premier beffroi : une tour de bois située sur les premières fortifications de la ville, servant de tour de guet et de porte fortifiée. En **1240**, la ville reçoit sa charte d'indépendance. Le beffroi est bâti ou rebâti vraisemblablement après 1383 (fin XIV^e ou début du XV^e siècle), date des premiers incendies de la ville ordonnés par le roi de France Charles VI. Ce nouveau beffroi est construit en brique et en pierre mais l'ossature demeure en bois. Le 4 juillet **1558**, il est incendié par les assauts du maréchal de Thermes. La charpente est détruite mais la tour de brique reste en place. L'édifice est rapidement réparé.

Le beffroi sert d'hôtel de ville jusqu'en **1586**. De plus, il conserve sa fonction de tour de guet jusqu'en 1914 mais est également la tour de la cloche. Il ne prend son aspect définitif qu'en août **1627** avec l'ajout d'une lanterne octogonale couverte d'ardoises placée au sommet de la tour. Elle est surmontée d'un bulbe en haut duquel tourne une girouette dorée en forme de lion. En **1628**, on installe un nouveau jeu de cloches et on dote le carillon d'un clavier. Pendant la Révolution, le lion est remplacé par un bonnet phrygien muni d'une pique et d'un drapeau. Le 20 février **1805**, un nouveau lion est hissé.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le 31 mai **1940**, la totalité de la charpente est détruite par le feu. En septembre **1944**, à leur départ, les Allemands dynamitent la tour. La reconstruction du beffroi est entreprise en mai **1958** reprenant la même silhouette que l'ancien beffroi mais avec un décor simplifié selon les plans de l'architecte Paul Gélis. Un nouveau lion est alors de nouveau placé au sommet du beffroi pour servir la fierté de la population. Le

nouvel édifice est inauguré le 2 juillet **1961**. En **1974**, pour le Congrès mondial du carillon, on le dote d'une quatrième octave. Ce carillon exceptionnel dispose alors de 50 cloches.



STEVE LHOMME



STEVE LHOMME

Le beffroi de l'ancienne église Saint-Martin de Cambrai

a. Description du bien

Le beffroi de l'ancienne église Saint-Martin de Cambrai est une **tour carrée** de **62 mètres** de hauteur, collée à l'origine au sud, contre la nef. Cet édifice est soutenu par deux contreforts à ressaut sur chaque angle. Dans sa partie inférieure, le portail est encadré de fines colonnettes qui se prolongent autour d'un tympan surmonté d'un gâble. Au dessus, une niche abrite une sculpture de saint Martin, entourée de deux statues féminines creusées sur l'angle. Au quatrième étage, sur les faces de la tour, trois baies en arc ogival sont munies d'abat-sons. Seul le côté ouest ne présente que deux baies garnies d'abat-sons. Sur cette face, une colonne de pierre, percée d'étroites fenêtres, abrite l'escalier. Le niveau suivant, partie la plus étroite du beffroi, ne comprend, quant à elle, qu'une ouverture sur chaque face. Sur le dernier étage, aux angles de la corniche, sont installées quatre statues symbolisant les grandes périodes de Cambrai. Le sommet est recouvert d'un dôme se terminant par une boule et une girouette.

A l'intérieur du beffroi, un escalier de 248 marches permet d'accéder aux différents étages de la tour. Le beffroi de l'ancienne église Saint-Martin de Cambrai ne renferme plus de carillon.

b. Histoire et développement



Il semble que Cambrai possédait déjà un beffroi en **1095**. En **1226**, il est détruit sur les ordres de Henri, roi des Romains et fils de l'empereur Frédéric II, en punition d'une rébellion. Il ne sera pas reconstruit. Ce n'est qu'en **1395** que l'empereur du Saint Empire et roi des Romains, Wenceslas IV, lève la punition et autorise l'édification d'un beffroi muni d'une horloge. Entre **1447** et **1474**, un clocher est édifié sur l'église Saint-Martin qui devient alors le beffroi de la commune.

En **1735**, Gilles et Jacques Boiteau sculptent de grandes figures aux quatre angles de la corniche. L'année suivante, le directeur du génie de Lille, M. Gittard, fait remplacer le sommet démoli pendant le siège de l'armée espagnole en **1595**. L'église, vendue le 15 août **1791** comme bien national, est en grande partie démolie et exploitée comme carrière de pierre. Seul le clocher est épargné grâce à son statut communal.

Entre **1840** et **1862**, des réparations importantes, concernant notamment la restauration et la consolidation de la partie inférieure du beffroi, sont réalisées sous la direction de l'architecte de Baralle. En **1920**, un incendie détruit de nouveau la coupole. Elle est reconstruite

rapidement à l'«identique», en ne changeant simplement que les quatre statues disposées sur le dernier étage du beffroi. Le dôme du beffroi a souffert du vent : les arêtières sont donc réparés en **1987**. Compte tenu des sommes engagées dans l'installation de l'échafaudage, le conseil municipal décide, pour amortir ce coût, de revoir l'ensemble de la toiture : ardoises défailtantes, lucarnes et structure tenant la boule et la girouette.



Le beffroi de l'Hôtel de ville de Comines

a. Description du bien

Rejeté à l'extrême nord-est du bâtiment de l'hôtel de ville, le beffroi est une **tour quadrangulaire** puissante et massive, alternant brique rouge et moellons de pierre blanche à la mode tournaïsiennne. Mesurant 22 mètres de hauteur, la base est surmontée d'un immense bulbe. L'ensemble s'élève à **58 mètres** de haut.

A chacun des trois étages, la tour marque un rétrécissement et l'épaisseur des murs diminue en conséquence à chaque niveau. Au dernier étage se trouvent quatre tourelles d'angle, surmontées d'un clocheton élancé. Cette tour massive est complétée par un prodigieux campanile composé d'un bulbe et de deux lanternes superposées. Les pans cardinaux du bulbe sont assez larges pour tenir les cadrans de l'horloge et les fausses lucarnes. La seconde lanterne, plus étroite que la première, est la plus élancée et se prolonge d'un bulbe décoratif effilé en épi, porteur de la girouette. La couverture du campanile est en ardoise disposée en écaille.

L'intérieur du beffroi, desservi par des escaliers étroits et pentus, comporte **trois niveaux** d'élévation et une toiture. Le rez-de-chaussée renferme une salle voûtée de brique, ouverte sur l'extérieur par une porte ogivale. Au premier étage se trouve la salle du balcon, avec des boiseries Louis XV, une cheminée et un portrait de Louis d'Orléans, seigneur de Comines. L'étage supérieur de la tour est « aveugle » : il est seulement délimité dans son élévation par des cordons de pierre blanche. Enfin, cantonnées entre deux échauguettes circulaires (on en retrouvera deux similaires sur l'autre face du beffroi), deux frises se superposent : la première est faite d'arcatures rondes à Listel, la seconde d'arcatures simples. Au niveau du dôme se trouve l'horloge. Le pavillon supérieur, quant à lui, n'abrite plus de carillon mais une moderne sirène.

b. Histoire et développement

En **1276**, les bourgeois de Comines édifient leur premier beffroi, gardien des chartes et des «friandises» communales, grâce à l'argent des privilèges fiscaux accordés par Baudouin de Comines. Son existence est de courte durée : en **1297**, les troupes du roi de France pillent la ville et la mettent à feu. Le beffroi est immédiatement reconstruit mais, en **1382**, les rebelles flamands pillent et incendient une nouvelle fois Comines et son beffroi. Les échevins ont alors l'aide du seigneur Colard pour financer sa reconstruction, non plus en bois et chaume comme auparavant, mais en pierre, grès et brique. Toutefois, un nouvel incendie ravage la tour en **1427**.

Victime des guerres de religion, la ville de Comines s'embrase une nouvelle fois en **1579**. La reconstruction de la tour, voulue par la famille de Croÿ, dure quarante ans et s'achève en **1623**. Le beffroi prend alors son aspect actuel. En **1723**, la commune se rend propriétaire d'un nouveau carillon et d'une horloge remise à neuf.

Au cours du XIXe siècle, la maison commune et le beffroi sont flanqués de dépendances (écurie, dépôt de pompes à incendie, salle de réunion...), mais ceci n'altère pas l'harmonie de l'ensemble. L'organisation et l'occupation des locaux du beffroi sont plusieurs fois remaniées (le rez-de-chaussée a d'abord servi d'atelier à tonnellerie puis d'ouvroir et, en 1898, de bureau de police et de salle d'arrêt). De plus, si l'édifice est épargné par les guerres, incendies ou pillages, il n'échappe pas à l'usure et aux intempéries. La toiture nécessite de fréquentes restaurations, notamment une intervention délicate de redressement du dôme et du pavillon en **1857**. L'horloge est également rénovée et les montants, appuis, linteaux et croisillons des fenêtres des deux étages sont retaillés en grès.

En **1918**, les Allemands font exploser le beffroi avant leur départ. Comines est donc une nouvelle fois au cœur du conflit et se trouve complètement détruite. Au sortir de la guerre, la ville est propice aux grands projets d'aménagement. Des projets de reconstruction sur un nouveau plan d'alignement cadastral sont proposés en **1919** et **1920**. Lors de délibérations, en 1922, il est décidé de ne pas reconstruire le beffroi sur son ancien site mais de le déplacer afin d'harmoniser l'ensemble de la grande place et de donner un cachet artistique à la commune. Ce déplacement provoque, après examen des Monuments Historiques, le déclassement de l'édifice. En mai **1922**, Louis-Marie Cordonnier présente les futurs plans de l'hôtel de ville mais l'inertie et le mauvais vouloir de certains services paralysent l'action municipale. L'architecte pensait utiliser une charpente classique en chêne et sapin pour les toitures. Cependant, il se ravise en octobre **1926** et suggère le béton armé pour obtenir plus de rigidité de la charpente. En juillet **1928**, le gros œuvre est terminé : la reconstruction aura duré dix ans. Le torse octogonal du beffroi reçoit les quatre faces des cadrans et les aiguilles en cuivre de l'horloge en **1932**. L'année suivante, le balcon est muni de balustrades en fer forgés.

A l'aube de la Seconde Guerre mondiale, les habitants de Comines craignent de revivre le scénario des années terribles de 1914-1918. Les troupes françaises et britanniques prennent position dans la ville. Le beffroi retrouve alors sa vocation d'origine : dès octobre **1939**, un poste de guet y est installé afin d'observer le secteur et l'avancée des troupes allemandes. Les dommages de guerre sont beaucoup moins importants que lors de la Grande guerre et les édifices publics sont aisément réparés.

Le beffroi n'échappe pas aux changements d'affectation. Les services de la police l'abandonnent en **1972**, laissant l'administration municipale occuper le rez-de-chaussée et le premier étage. La salle du deuxième étage ne devint jamais la chambre des archives comme le proposait l'architecte : elle ne contient que le mécanisme de l'horloge.

En **1996**, suite à d'importantes pluies, les trois premiers étages de l'hôtel de ville et du beffroi sont inondés. En effet, la vétusté des toitures en ardoises, des maçonneries de briques et de pierres ont amené à engager des travaux de réfection extérieur et intérieur de l'ensemble de l'édifice. Le beffroi se trouve dégradé par des infiltrations d'eau provoquant des éclatements de briques. Des travaux d'aménagement en **1999**, mais également de réfection du beffroi en **2002**, sont nécessaires pour permettre la conservation de l'édifice dans son originalité mais également pour assurer la sécurité à sa proximité.

Le beffroi de l'Hôtel de ville de Douai

a. Description du bien

Le beffroi de Douai se dresse **au centre de la façade de l'hôtel de ville** avec lequel il forme un ensemble architectural relativement homogène.

De type tournaisien avec ses deux contreforts, ses deux tourelles et ses quatre échauguettes, cette tour est érigée sur un **plan quasi carré**. Elle mesure 40 mètres de hauteur jusqu'à la plate-forme d'où l'on peut admirer le panorama de la ville ; la flèche qui la surmonte s'élève à **54 mètres**. Le lion des Flandres qui la couronne sert de girouette. Chaque face du beffroi, percée d'une grande fenêtre à double ogive, avec meneau et abat-sons, est ornée d'un cadran d'horloge. La façade principale comporte une baie à arcade ogivale, surmontée d'une croisée avec meneau et d'un encadrement qui a reçu autrefois un cadran. Ce dernier a été remplacé en 1862 par une grande sculpture représentant des armes fantaisistes de la ville.

L'intérieur du beffroi comporte **quatre étages** dont les murs de grès de deux mètres d'épaisseur au sol et un mètre au sommet sont recouverts d'une chemise de briques. Un escalier en vis dissimulé dans le contrefort nord-est mène au premier étage, occupé par la salle des gardes. Cette dernière est dotée d'une grande cheminée datant de 1390. On peut remarquer une ancienne fenêtre bouchée qui donnait autrefois sur l'extérieur. A l'opposé, un passage pratiqué dans l'épaisseur donne accès au premier étage de l'hôtel de ville (salle gothique). Au second étage, la salle des sonneurs abrite le mécanisme de l'ancien carillon automatique datant de 1869 et déposé à cet emplacement après l'électrification de l'instrument. Le troisième étage abrite quant à lui la cabine du carillonneur et les cloches du carillon, à l'exception du bourdon baptisé Joyeuse, situé au quatrième, au niveau de la première plate-forme. Ce carillon, avec ses 62 cloches, est l'un des plus importants de France. Plus haut, un ensemble d'échelles donne accès à la dernière plate-forme surmontée par la loge du guetteur.

b. Histoire et développement

Une charte de franchises communales est octroyée à la ville de Douai par le Comte de Flandre Philippe d'Alsace avant 1188. Elle est confirmée à diverses reprises, en particulier par Philippe Auguste, roi de France, en 1213, puis par Ferrand de Portugal et sa femme, la comtesse Jeanne de Flandre, en 1228. Dès la fin du XII^e siècle, la ville est administrée par des échevins qui siègent depuis au moins 1204 dans les halles, à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel. Ces halles sont utilisées à la fois comme bâtiment administratif et bâtiment commercial. Dès l'obtention de la charte, les bourgeois de Douai matérialisent leurs libertés communales et édifient un premier beffroi, un peu en retrait du beffroi actuel.

Victimes des aléas de l'histoire, rattachés au Royaume de France en 1304 puis rendus au comte de Flandre en 1369, les Douaisiens obtiennent dès 1373 une nouvelle charte. Ils commencent alors en **1380** la construction du beffroi actuel pour servir à la fois d'abri aux diverses cloches et de tour de guet.

Bâti de **1380 à 1410** par les maîtres-maçons Colard Maillefert et Jehan Mourart et par le maître charpentier Jacques de Férin, le beffroi de Douai donne une impression de force et de grandeur voulue par les bâtisseurs. En effet, cette tour est édiflée par une commune qui se sent libre, indépendante et déjà puissante face au château des seigneurs auxquels ils viennent d'arracher les libertés communales. La construction s'est faite en plusieurs étapes. De **1390 à 1392**, les deux premiers étages sont construits à l'aide de matériaux provenant du château de Cantin, alors en cours de démolition, et de divers bâtiments situés dans la ville. Des contrats sont également passés avec les propriétaires des carrières de Bugnicourt et Lewarde afin d'acquérir les grès nécessaires à la construction. En **1398**, des tourelles sont élevées et toutes les cloches sont définitivement installées (les premières étaient là depuis 1391). On place également une horloge et une terrasse, couverte de plomb et surmontée d'un petit appentis, termine alors le beffroi. Les travaux sont interrompus en **1410** car il faudra renforcer la muraille qui entoure la ville.

Quelques années plus tard, en **1451 et 1463**, le beffroi subit quelques dégâts suite à des incendies, mais le plus violent a lieu en **1471**. Ce « feu de meschief » ravage le haut de l'édifice. Malgré les sommes considérables nécessaires à la restauration, les échevins tiennent trop au donjon communal pour le laisser longtemps privé de sa couronne et de ses voix. Dès le 19 avril **1471**, ils se réunissent pour voter les crédits nécessaires. Ils décident de reconstruire le beffroi avec sa flèche octogonale et de réparer la charpente en y ajoutant son couronnement aux multiples clochetons tel qu'il se présente actuellement. Les travaux durent jusqu'en **1475**.

A partir de **1463**, la tour communale est intégrée à l'hôtel de ville construit dans le but de remplacer la vieille halle du XII^e siècle.

Le beffroi est embelli et entretenu au fil des siècles : on y ajoute à son sommet le lion des Flandres vers **1516**, qui reçoit une couronne impériale en **1525** afin de fêter une victoire remportée par Charles Quint. En **1631**, la grande bannière du beffroi est peinte avec les armoiries du Roi d'Espagne. En **1663**, une nouvelle horloge est réalisée et montée par Jean et Nicolas Chevalier, qui seront également chargés de l'entretien durant dix ans. De **1849 à 1852**, le beffroi est sérieusement restauré et consolidé. Cette première grande restauration est entreprise par Meurant et est suivie, de **1868 à 1869**, d'une deuxième restauration qui concerne alors la flèche et les tourelles. De même, le lion est à nouveau réparé et redoré ainsi que tous les éléments décoratifs. En **1923**, une des tourelles touchée par les dommages de la Première Guerre mondiale est réparée.

Les derniers travaux entrepris sur le beffroi de Douai s'échelonnent de **1993 à 1996** et touchent les couvertures et les ornements de l'édifice.

Le beffroi de l'église Saint-Eloi de Dunkerque

a. Description du bien

D'une hauteur de **58 mètres**, le beffroi de l'église Saint-Eloi de Dunkerque est une tour carrée construite en brique, mesurant 15 mètres de côté à sa base et 8 mètres à son sommet. L'assise de l'édifice est de style roman tandis que sa partie supérieure est de style gothique. De plus, il est soutenu par de puissants contreforts à retraits successifs.

Cette tour comprend **six étages**. Au rez-de-chaussée, une grande baie ogivale correspond aujourd'hui à l'entrée de l'Office de tourisme. Les premier et second étages sont assez sobres et éclairés par d'étroites meurtrières. Sur les troisième et quatrième niveaux, des panneaux superposés dominant plusieurs rangées de petites arcatures lobées rompent avec la monotonie des lignes des étages inférieurs. Des cadrans d'horloge se trouvent sur les quatre faces du beffroi au quatrième étage. Des fenêtres à baies géminées, munies d'abat-sons et surmontées d'un trèfle encadré d'une arcature ogivale, sont présentes sur la façade du cinquième niveau. L'édifice est couronné d'une plate-forme ceinturée d'un parapet formé d'élégants croisillons. A chaque angle, les tourelles sont composées de petits clochers mi-gothiques, séparés les uns des autres par des pinacles.

b. Histoire et développement

La tour aurait été construite en **1233** par l'évêque de Cambrai, seigneur de Dunkerque, Godefroy de Condé, pour servir de phare à la commune. En **1440** (ou **1450** selon Faulconnier), le seigneur Robert de Bar décide d'en faire le clocher de l'église Saint-Eloi et la fait relever à 58 mètres de hauteur, taille actuelle du beffroi.

En **1558**, les Français envahissent la ville de Dunkerque et brûlent l'église. Seule la tour subsiste. Le 7 juin **1559**, lors d'une assemblée, le magistrat décide de reconstruire l'église sur un plan plus vaste que celui de 1450. Afin d'en avoir une plus belle et plus grande, l'abside est reportée beaucoup plus loin de la tour. L'architecte Jean Renneville s'occupe de la construction. Cependant, même si les travaux durent près de vingt-cinq ans, il apparaît au bout de sept années que le projet est trop ambitieux et ne pourra pas être achevé.

Bien qu'elle n'ait subi aucune destruction, la tour nécessite un entretien constant. Le 11 novembre **1776**, on cesse de faire sonner les cloches car on constate un fort ébranlement de la tour. En 1782, la tour est définitivement séparée de l'église. Des traces de l'ancien édifice sont toujours visibles dans les murs du beffroi. De **1835** à **1837**, des réparations sont effectuées sur la corniche couronnant la tour et la cabane du tourier est remplacée par un pavillon de garde, aujourd'hui disparu. Depuis **1923**, le beffroi abrite le cénotaphe en souvenir des soldats victimes de la Première Guerre mondiale.

Cette tour, fierté des Dunkerquois, a été associée à toutes les manifestations qui célèbrent la vaillance de la population.

Endommagé par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, le beffroi est restauré par le service des Monuments Historiques. La ville remplace les cloches et le carillon en **1962**. Elle installe également un ascenseur destiné aux touristes. Le beffroi est toujours en restauration en **1988**. En **1995**, des travaux sont effectués pour l'aménagement de l'Office de tourisme. Enfin, la restauration des façades de la tour est entreprise en **2001**.



Le beffroi de l'Hôtel de ville de Dunkerque

a. Description du bien

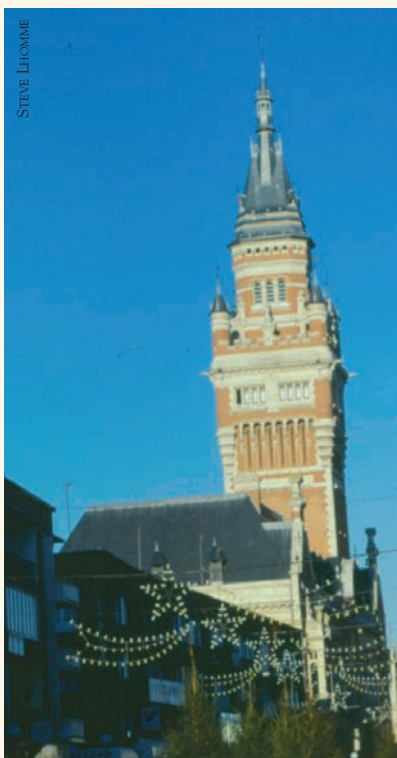
Le beffroi est une tour haute de **75 mètres**, implantée au milieu de la façade de l'hôtel de ville. Cet ensemble est un bel exemple d'architecture régionaliste, mêlant technique moderne de construction et vocabulaire architectural médiéval. Si le béton a été utilisé pour le gros œuvre, les matériaux traditionnels et régionaux, tels que la brique et la pierre, sont repris pour toutes les parties visibles.

Au dessus de l'entrée qui dessert l'ensemble du bâtiment, se remarque une bretèche. Cette dernière est située à l'étage où se déroulent les réunions municipales. Il n'est possible de distinguer nettement le beffroi qu'à une hauteur de 16 mètres environ, quand commence la toiture de l'hôtel de ville. La tour a alors une **section carrée**. La brique est rehaussée dans les angles par de la pierre blanche, dans un style typiquement flamand. La face principale est ornée d'une sculpture, réalisée par Boutry, représentant la statue équestre de Louis XIV.

Plus haut, sur les quatre faces, la décoration est assurée par des mâchicoulis qui constituent un rappel symbolique à l'architecture médiévale. C'est à ce même niveau que naissent les quatre échauguettes. Au dessus des mâchicoulis, sur chaque côté, on compte deux ensembles de trois fenêtres. C'est à cette hauteur que la tour est la plus large.

Puis la tour a une **section hexagonale**. Elle est ornée d'abat-sons sur ses faces cardinales. Sur toute la partie supérieure du beffroi, la pierre de taille blanche occupe une place importante (encadrements des fenêtres, corniches, linteaux, sculptures dans les angles...). Les échauguettes et la portion hexagonale de la tour sont reliées entre elles par des arc-boutants en béton armé. Toutes les couvertures sont réalisées en ardoises. La flèche polygonale est percée de lucarnes.

b. Histoire et développement

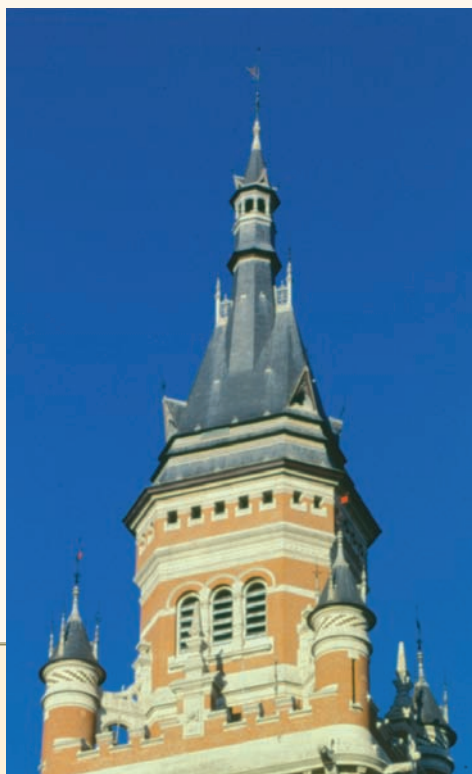


Philippe d'Alsace, qui comprend l'intérêt de la prospérité commerciale des villes, donne à Dunkerque plusieurs keures (lois urbaines) et le droit de s'ériger en commune. La charte de 1183, qui exempte les bourgeois de certains droits de péage sur les marchandises, qualifie pour la première fois Dunkerque de ville.

La maison bâtie pour les réunions échevinales, la «ghildalle», est incendiée en **1558** lors du sac de la ville. Un nouvel hôtel de ville est reconstruit sur les ruines du précédent en **1562**. Il est aussi incendié 80 ans plus tard et remplacé en **1644** par une nouvelle construction, restaurée en **1812**. En **1896**, l'incommodité et la vétusté de cette maison commune vont être à l'origine de la décision de la démolir.

A l'aube du XX^e siècle, sous l'impulsion du maire Alfred Dumont, d'importants travaux d'embellissement urbain sont entrepris. Dunkerque érige ainsi de beaux édifices publics tel que l'hôtel de ville et son beffroi. La municipalité fait directement appel à Louis-Marie Cordonnier, sans passer par un concours. Elle opte délibérément pour le style de la Renaissance flamande. Ce choix reflète la volonté d'affirmer une identité régionale et communale. L'inauguration a lieu le 17 septembre **1901** en présence d'Emile Loubet, Président de la République, et du tsar Nicolas II.

Depuis, cet ensemble communal a connu de nombreuses vicissitudes. Bien que l'hôtel de ville ait été entièrement épargné par la Première Guerre mondiale, seul le gros œuvre résiste lors des bombardements de **1940**. Le projet de restauration est confié à Louis Cordonnier (fils de Louis-Marie). Les travaux sont réalisés de **1948** à **1955**. L'aile nord de l'hôtel de ville est ajoutée de **1958** à **1960**. La dernière vague de restauration date de **1985**.



Le beffroi isolé de Gravelines

a. Description du bien

D'une hauteur de **27 mètres**, le beffroi de Gravelines se présente sous la forme d'une **tour carrée** coiffée d'un lanternon polygonal couvert d'ardoises. Les matériaux utilisés pour sa construction sont la brique de sable jaune, le calcaire et la pierre de taille.

L'édifice est composé de **trois étages** et d'un escalier intérieur en vis. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur la place d'Armes par une porte à deux vantaux. Des baies en plein cintre éclairent les faces de chacun des trois étages, rythmés par des bandeaux de brique et surmontés d'une corniche soutenue par des consoles. Le troisième niveau loge, dans un oculus, une horloge à quatre cadrans. Une cage d'escalier en bois occupe l'angle sud-est de l'édifice. De plus, le lanternon final est coiffé d'un dôme percé sur chaque côté de baies géminées munies d'abat-sons.

b. Histoire et développement

Elevée au rang de commune au XVII^e siècle, Gravelines fait édifier son premier beffroi en **1608** par l'architecte Guillaume de Wittre. De cet édifice, on y sonne les cloches pour annoncer l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, les heures de marché, les retraites des bourgeois et des militaires,...

Très vite, cette tour communale subit les assauts du temps, chaque tempête y laissant une trace et aggravant l'état du bâtiment au fil des années. Par manque d'argent, on se contente de quelques petites réparations et la Révolution fait ajourner les travaux. En **1811**, le conseil municipal déclare la tour «caduque» et l'accuse de défigurer la place d'Armes. En effet, il n'est plus possible de la réparer en raison des sommes considérables que les réparations représentent. Ainsi, en **1821**, lézardé de part en part sur les quatre faces, l'édifice devient dangereux aussi bien pour les passants que pour les maisons. Il est donc détruit au cours de la même année.

Malgré les faibles ressources de la commune, l'attachement de cette dernière à la symbolique du beffroi est telle qu'elle choisit de le reconstruire sur les fondations de l'ancien, selon les plans de l'architecte dunkerquois Gravez, à partir de **1822**. Cependant, dans un souci d'économie, la reconstruction ne s'effectue pas strictement à l'«identique» : la tour actuelle, achevée en **1827**, reprend la silhouette de l'ancien beffroi mais la décoration est beaucoup plus austère.

Dès **1887**, des réparations doivent être envisagées. En effet, on s'aperçoit que la grosse cloche est fêlée. Il ne reste donc plus que la petite qui ne peut être entendue de toute la commune. De plus, les bois qui la supportent sont en mauvais état à cause de l'humidité, les murs sont délabrés et le couronnement de

pierre s'émiette. Ainsi, la corniche de la tour est refaite en **1901** car des accidents sont à craindre. La grille en fer forgé et les bornes de pierre qui cantonnent la lanterne ont été ajoutées lors de ces travaux qui se sont achevés en **1903**. On a alors orné le lanternon d'une girouette.



Le beffroi de l'Hôtel de ville de Lille

a. Description du bien

D'une hauteur de 104 mètres, le beffroi de l'hôtel de ville de Lille est le plus haut beffroi civil du Nord de l'Europe. Son architecture unique allie les formes traditionnelles de la Renaissance flamande aux styles et matériaux du XX^e siècle. Accolée à l'hôtel de ville, la tour s'élève sur un plan carré. Son aspect élancé est renforcé par une série de nervures verticales. La partie supérieure est entourée de galeries en encorbellement avec des ouvertures géométriques. Au-dessus, une flèche comporte une première partie renflée qui porte un lanternon puis un phare surmonté d'une structure et d'une pointe métallique. La décoration, plutôt sobre, est composée d'éléments moulés et ajourés : feuillages et fleurs de Lys. Sur le pilier ouest de la base, les statuts de Lydéric et Phinaert, les géants mythiques fondateurs de la cité, soutiennent l'édifice. Les 9 000 tonnes de ce beffroi reposent sur 270 pieux de ciment armé. Les matériaux utilisés sont le béton armé, le ciment et la brique.

L'intérieur se compose de quatorze étages. Les premiers niveaux, qui correspondent à la hauteur de l'hôtel de ville, sont composés de salles, dont l'ancien bureau du maire. Au-dessus, les étages sont occupés par l'escalier et l'ascenseur qui mènent au belvédère.

b. Histoire et développement

Au cours de son histoire, Lille a possédé quatre beffrois civils et un beffroi de chambre de commerce.

Lorsque la comtesse Jeanne de Flandre confirme la charte communale en 1235, un premier beffroi de halle existe déjà. Un second beffroi, érigé en 1442, est détruit en 1601. Un troisième est édifié contre le Palais Rihour, ancienne résidence des comtes de Bourgogne rachetée en 1664 par la commune. Cette tour est abattue en 1854.

En **1916**, l'hôtel de ville qui jouxtait le Palais Rihour est anéanti. Dès le lendemain de la guerre, la ville désire se doter d'un hôtel de ville digne des plus grandes cités. L'emplacement du bâtiment a suscité de vives polémiques. Certains préfèrent le prestige de la place de la République, mais le projet retenu s'oppose à cette conception. Il s'intègre en fait à un vaste plan d'aménagement urbain voulu par le maire socialiste Gustave Delory dans son programme social de lutte contre l'insalubrité. Le quartier populaire Saint-Sauveur est choisi pour accueillir le nouveau bâtiment.

Les travaux commencent en **1929**, sous la direction de l'architecte Emile Dubuisson qui affirme sa volonté de

donner à Lille un monument unique qui allie la tradition et la modernité. Les problèmes techniques se multiplient, résolus par des procédés les plus modernes pour l'époque. Un ascenseur est établi pour hisser les matériaux. Ce dernier est toujours présent aujourd'hui. En **1930**, les fondations sont installées. En 1931, le gros œuvre est terminé. L'inauguration de l'édifice en **1932** est le prétexte d'une grande liesse. C'est alors la plus haute tour en béton armé édifiée en France.

Le phare, visible à plus de 30 km, permet à l'aviation, alors naissante, de repérer la ville. Des projets de carillon n'ont jamais vu le jour. En **1982**, Lille fête «l'année du beffroi» à l'occasion du cinquantième de la tour. Des spectacles, des conférences et des publications célèbrent l'édifice.

La nuit du 31 décembre **1999**, après de longs mois de travaux, le beffroi a présenté son nouvel habit de lumière. Cette belle entrée dans le nouveau millénaire constitue la première phase d'un programme de valorisation de la tour.



Le beffroi de l'Hôtel de ville de Loos

a. Description du bien

Construit en avant-corps **au centre de la façade de l'hôtel de ville**, le beffroi de Loos se présente comme une **tour carrée** construite en brique rouge, rehaussée de pierres blanches dans les angles. Ce beffroi se rattache au style néo-flamand présent en Flandre et en Hollande. Véritable donjon renforcé d'échauguettes et de mâchicoulis, cette tour se compose de **trois niveaux d'élévation**.

Au rez-de-chaussée, on retrouve trois grandes baies en plein cintre dont les arcs sont en brique vernissée. Le porche, voûté de briques, donne accès à l'escalier d'honneur. Au dessus de ce porche, on peut observer un mascarón représentant une tête d'homme barbu. Le premier étage forme une loggia surmontée d'un arc abritant les armes de la ville. Dans la partie sommitale du beffroi, quatre échauguettes circulaires, percées de meurtrières, sont visibles à ses extrémités et séparées par des mâchicoulis. Chaque face comporte un cadran de l'horloge. L'ensemble est coiffé par un lanternon et une toiture en ardoise. Le tout est rehaussé par un clocheton surmonté d'une flèche.

b. Histoire et développement

En **1864**, l'immeuble et le terrain de l'ancienne maison vicariale sont cédés à la ville. Après quelques travaux, la mairie s'y installe. Cependant, devant l'accroissement de la population et la lourdeur des tâches administratives, le bâtiment devient trop étroit et ne convient plus à la municipalité.

En **1880**, les élus prennent la décision de construire un nouvel hôtel de ville. Pour ce faire, ils choisissent un jeune architecte déjà renommé, Louis Marie Cordonnier. La première pierre est posée en février **1883**. A cette occasion, un tube de verre renfermant le procès verbal de cette manifestation est scellé dans une pierre. Un an plus tard, l'édification est achevée. L'inauguration a lieu au mois d'août. C'est à cette date que l'administration prend officiellement possession des nouveaux locaux. L'ensemble beffroi-hôtel de ville est béni solennellement par le clergé et des prières d'usage sont prononcées. De plus, cet événement est jour de liesse populaire : feux d'artifices, bals, concerts,...

Depuis sa construction, le beffroi a subi quelques réfections concernant notamment le clocher ou l'horloge ainsi que quelques restaurations liées aux dommages de guerre.



STEVE L'HOMME



STEVE L'HOMME

Le beffroi de l'Hôtel de ville d'Aire-sur-la-Lys

a. Description du bien

Situé à l'arrière de l'hôtel de ville auquel son côté ouest est adossé, le beffroi s'élève à **45 mètres** de hauteur. Il repose sur quatre gros piliers en brique et pierre de deux mètres d'épaisseur, délimitant un espace intérieur carré de six mètres de côté.

L'édifice est conforté à chaque angle par deux contreforts en équerre, qui s'élèvent jusqu'à mi-hauteur. Il est constitué de deux parties à peu près égales. La partie inférieure est en brique, au dessus d'un soubassement de grès de deux mètres de hauteur ; la moitié supérieure est entièrement en pierre et s'élève au-dessus des toitures de l'hôtel de ville. Le côté nord est flanqué d'une tourelle contenant un escalier en vis de 102 marches. Celui-ci est en pierre et dessert les premiers niveaux. Les côtés nord et sud, identiques, sont percés, au rez-de-chaussée, d'une grande ouverture en plein cintre ; l'accès au sud a été obturé. L'ouverture à l'est est surmontée d'une pierre ronde sculptée, portant l'aigle des armes de la ville. Surplombant le beffroi, le campanile octogonale est entièrement vitré et coiffé d'un dôme d'ardoises, surmonté d'une petite flèche ajourée.

L'intérieur du beffroi comporte **sept niveaux**. Au premier étage, la salle du loup a gardé son plancher et sa voûte d'origine. Les échevins y abritaient jadis les documents importants et le sceau. Le second est d'usage technique et le troisième est vide. Ces deux derniers niveaux sont desservis par l'escalier en vis, contrairement au premier. A partir du quatrième étage, comprenant deux grosses cloches, les niveaux supérieurs sont desservis par un escalier intérieur métallique. Au cinquième se trouve le râtelier des quatorze cloches du carillon ; au sixième, les quatre « bras de fer » qui commandent les aiguilles des cadrans de l'horloge. Le septième étage permet d'accéder à l'intérieur du campanile, vaste pièce octogonale, éclairée de huit grandes fenêtres. Divers morceaux de la balustrade et des pots à feu déposés en 1980 y sont entreposés.

b. Histoire et développement

C'est en 1188 que les bourgeois d'Aire ont obtenu de leur souverain, le comte de Flandre Philippe d'Alsace, confirmation de leurs franchises par une charte connue sous le nom de *Charte de l'Amitié* et qui constitue l'acte de naissance de la commune d'Aire. En **1355**, les échevins reçoivent le droit de faire bâtir une halle. En même temps, ils édifient un « cloquier », c'est-à-dire un beffroi. Celui-ci était en bois et une cloche dénommée *La Bancloque* y fut installée sur autorisation du gouverneur d'Artois, J. de Picquigny. Il était édifié sur le côté Est de la Grand'Place et faisait partie intégrante de l'ensemble des bâtiments échevinaux. Son rôle, outre le symbole des libertés communales, portait sur la garde de la ville de jour et de nuit, la conservation des chartes, du sceau et du trésor de la ville. A la suite des incendies qui ravagèrent la ville en **1372** et **1405**, le beffroi est reconstruit en pierre et brique en **1447**.

Malgré les travaux de réhabilitation de **1625**, le beffroi s'effondre en **1708**. Du fait de la guerre de Succession d'Espagne, on ne put rien faire dans l'immédiat. Il faut attendre que le traité d'Utrecht rende Aire au royaume de France en 1713. Dès lors, les échevins entreprennent des démarches à Versailles pour obtenir l'autorisation de reconstruire leur hôtel de ville et leur beffroi. Celle-ci est acceptée en **1715** et, la même année, on confie le projet de la nouvelle construction à Héroguel, architecte du Palais des États d'Artois à Arras. Les magistrats apportèrent des modifications aux plans de l'architecte afin de déplacer le beffroi d'environ 5 mètres vers le sud pour le mettre dans l'axe de la rue des Hallettes. Les travaux de l'actuelle tour communale commencent le 11 mai **1716**. En raison d'études complémentaires qui durent être faites en lien avec des problèmes techniques rencontrés, le beffroi n'est achevé qu'en **1724**. On pose alors une horloge à quatre cadrans.

Depuis sa construction, le beffroi a subi quelques restaurations mais sans altérer son aspect général. L'incendie causé par la foudre le 24 juillet **1872** n'a fait que peu de dégâts et tout fut restauré rapidement. De même, le spectaculaire incendie du 9 mars **1914** n'endommage aucunement la structure de l'édifice. Seuls le campanile et les éléments intérieurs en bois sont consumés. La restauration de ces parties est confiée à l'architecte Béthunois, Jacques Alleman, en **1923**. Les travaux, s'échelonnant de **1925** à **1927**, consistent à reconstruire le campanile. La loge du guetteur et sa cheminée sont alors supprimées. Jusqu'en 1914 en effet, un guetteur veillait jour et nuit au sommet du beffroi pour donner l'alerte en cas d'incendie.

A une époque plus récente et en raison de l'usure du temps, la municipalité a procédé à des restaurations partielles sur les quatre faces du beffroi, entre **1967** et **1977**, avec de multiples interruptions. Au début de l'année 2003, des travaux d'étanchéité sont exécutés au sommet. De plus, le carillon du beffroi est passé à l'heure numérique.



STEVE L'HOMME

Le beffroi de l'Hôtel de ville d'Arras

a. Description du bien

Le beffroi d'Arras est une tour de **style gothique flamboyant** d'une hauteur de **75 mètres**. Il est bâti en pierre de taille sur une structure en béton armé afin d'alléger le poids du beffroi et d'en diminuer le coût. Dans un souci d'authenticité, les vieux grès de l'ancien édifice ont été réemployés chaque fois qu'ils ont été retrouvés. Des moulages des anciennes sculptures ont été réalisés permettant une reproduction des plus fidèles.

L'ossature du beffroi repose sur un radier en béton armé, d'une épaisseur d'environ 2 mètres, duquel s'élançant quatre piliers de béton armé. Pour la partie du beffroi qui est intégrée à l'hôtel de ville, les remplissages sont en brique. Au-delà, ils sont réalisés en pierre de taille issues de la carrière de Saint-Maximin (Meuse).

La partie hors-œuvre de cette **tour carrée** est renforcée par des contreforts d'angles jumelés en équerre. Ces piliers sont marqués par deux retraites : la première est amortie par un pinacle à 45° orné de crochets, la seconde par un chaperon portant un fleuron.

Chaque face de la tour est divisée en cinq niveaux. Le premier est aveugle (pas de décorations ni d'ouvertures), les trois suivants sont ornés d'arcatures aveugles et le dernier comporte deux baies en arc brisé munies d'abat-sons. C'est ce dernier niveau qui abrite la chambre des cloches.

Une tourelle d'escalier est implantée sur la façade ouest du beffroi. Une première terrasse couronne la tour. Elle est ornée d'une balustrade à jour et ressaute au niveau de chaque contrefort. A partir de cette terrasse située à près de 44 mètres de hauteur, la tour prend une forme octogonale et comporte trois niveaux distincts. Le premier est orné d'arcatures aveugles qui sont brochées par le cadran de l'horloge sur les faces cardinales. Face aux quatre autres côtés se trouvent les quatre culées de section carrée qui reposent sur la première terrasse et qui assurent le contrebutement de ce niveau en reprenant chacune la poussée de deux arc-boutants. Ce niveau se termine par une balustrade à jour. Le second niveau abrite le carillon. Il comporte des baies en arc brisé munies d'abat-sons en partie supérieure. Une balustrade à jour marque la retraite avec le dernier niveau. Le carillon actuel comporte 37 cloches, suspendues sur un beffroi de chêne. Le troisième niveau est simplement percé de petites baies et sert de dalle pour la couronne.

Au-dessus, la couronne sommitale, réalisée en béton armé, est constituée de huit branches ornées de crochets. Ces branches se réunissent pour former le piédestal de la statue en bronze du Lion d'Arras.

b. Histoire et développement

Lorsque Philippe-Auguste donne à la commune la charte de 1194, il ne fait que confirmer des privilèges plus anciens accordés à la gilde des marchands, en les coordonnant et les réglementant. Soucieux de témoigner de la puissance acquise et accentuée au cours du Moyen Âge par leur commune, investie alors du triple pouvoir administratif, législatif et judiciaire, les Bourgeois de la Ville affirment leur volonté d'élever un monument riche et élégant. Ce dernier se doit d'être le symbole et le gage des libertés communales et doit traduire, au travers de sa hauteur, l'étendue de leurs droits. Ainsi débute la construction du beffroi en **1463**, date pourtant tardive au regard d'une communauté d'habitants aussi ancienne et riche qu'Arras. Jusqu'alors, la ville se contentait du clocher de l'église Saint-Géry, en face de l'ancienne Halle échevinale, pour faire valoir son droit de cloche.

Les travaux de construction s'échelonnent sur une centaine d'années et sont plusieurs fois interrompus en raison des guerres dont l'Artois est le théâtre permanent. Ils débutent en **1463** sur l'emplacement de la Halle aux cuirs mais sont arrêtés en **1478** à 35 mètres du sol en raison des guerres de succession de Charles le Téméraire. En **1499**, le beffroi est construit jusqu'aux abat-sons. Mais les travaux sont de nouveau interrompus, de **1520** à **1526**, suite à l'invasion de l'Artois par les Français et la peste de 1521. En **1541**, la tour du beffroi est élevée à hauteur de la première galerie. Le 8 septembre, l'échevinage passe un marché avec Jacques Halot, «horloger» d'Arras pour la confection de l'horloge. De **1551** à **1554**, la troisième galerie est achevée. Un couronnement de trois étages, présentant des similitudes avec le beffroi d'Audenarde, est ajouté selon les plans de Jacques Le Caron, maître-maçon et architecte. En **1554**, le beffroi est achevé par un octogone de près de 4 mètres de hauteur surmonté d'une couronne de pierre supportant un lion tenant une bannière aux armes de la ville. L'inauguration a lieu le 2 juillet. Le beffroi d'Arras est alors le plus haut de la région.

Le soleil porté par le lion daterait de l'entrée de Louis XIV dans la ville en **1667**. En **1694**, un carillon de 24 cloches est posé. Durant la Révolution, le beffroi faillit être «décapité» : la couronne impériale, perçue comme un symbole séditieux aux yeux des révolutionnaires, a été sauvée grâce à la volonté du Maire Hacot. Pour éviter sa démolition, il la fit recouvrir d'une calotte de plomb.

Le 13 février **1832**, une délibération municipale décide, par mesure de sécurité, la démolition du beffroi jusqu'aux abat-vents. En effet, la partie supérieure menace de tomber en ruine. Néanmoins, il est stipulé que le beffroi doit être rétabli selon sa forme primitive de 1554. La reconstruction, débutée en **1838**, est réalisée par l'architecte Traxler, l'entrepreneur Hippolyte Lantoine et le sculpteur Louis Bougron. Un nouveau lion est acheté à l'artisan Desprats en 1841-1842 pour couronner le beffroi. En 1843, un carillon est posé par J. Wagner, mécanicien-horloger à Paris. L'inauguration a lieu le 1er mai **1844**. En **1868**, la ville d'Arras achète une horloge pour le beffroi et de **1871** à **1909**, quelques travaux de restauration partielle sont entrepris, sans apporter de changements significatifs du bien.

Le 21 octobre **1914**, témoin malheureux des événements, la tour communale s'écroule après 69 tirs d'obus allemands. Il n'en subsiste alors que le soubassement en grès. A partir de **1924**, le beffroi est reconstruit par les services des Monuments Historiques, sous la direction de Pierre Paquet, inspecteur général des Monuments Historiques. Sa reconstruction suit le principe de refaire à l'«identique». C'est pourquoi le beffroi d'Arras nous apparaît aujourd'hui sous son aspect primitif. Seuls les matériaux ont changé : le béton armé a été utilisé afin de limiter les dépenses. En **1930**, un nouveau carillon est installé. L'inauguration en **1932** donne lieu à un programme de fêtes célébrant le souvenir d'un passé glorieux ainsi que la renaissance dans la paix.

Parmi les travaux les plus récents, un programme de restauration des parements en pierre et de la structure en béton armé a été entamé en mars **1999** pour remédier aux dégradations du beffroi engendrées par quelques désagréments (eau de ruissellement, oxydation, rouille, ...).

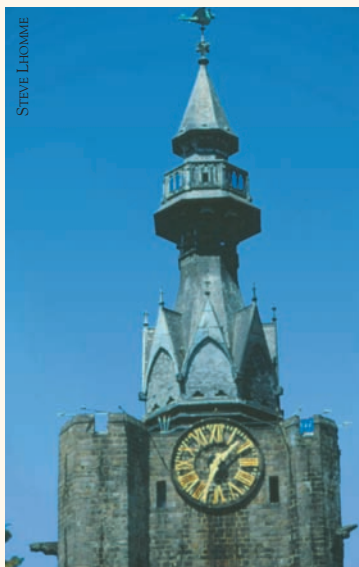
Le beffroi de Béthune

a. Description du bien

Le beffroi de Béthune est une **tour carrée** de grès, légèrement d'équerre, de **33 mètres** de haut et surmontée d'un campanile de 17 mètres. De style tournaisien, l'édifice repose sur quatre arcades dont trois sont en arc brisé et la quatrième en plein cintre. Quatre tourelles hexagonales couronnent l'édifice ; l'une d'elle communique avec un escalier en vis permettant d'accéder à la plate-forme supérieure.

L'intérieur de la tour communale comporte les étages habituels des beffrois classiques. Percée d'une large fenêtre à meneaux, la salle du premier étage est surmontée d'une voûte dont la clé est ornée d'un agneau, symbole des drapiers. C'est dans cette pièce que se réunissaient les échevins. Elle communiquait avec une bretèche, disparue aujourd'hui, d'où étaient faites les acclamations et les annonces au public. L'étage supérieur, logement des guetteurs et atelier des aides, est occupé par une large cheminée, restaurée après l'incendie de 1918, et est éclairé par trois baies au fond d'embrasures à bancs de pierre. Le troisième niveau abrite la salle des cloches qui est éclairée par des baies à abat-sons au nombre de sept. Le carillon est composé de 37 cloches manuelles et automatiques. Du quatrième étage, qui contient l'horloge avec ses quatre cadrans, on peut accéder, grâce à une échelle de meunier, à la terrasse supérieure qui court autour du campanile. La flèche de ce campanile est surmontée d'un dragon.

b. Histoire et développement



En **1346**, une charte d'Eudes de Bourgogne, seigneur de la ville, accorde aux bourgeois de Béthune le droit d'élever un beffroi, d'y mettre des cloches et d'y joindre des prisons municipales. La tour est aussitôt construite sur quatre piliers de bois mais s'écroule quelques années plus tard, en raison de la légèreté de la construction. En **1388**, Guillaume de Namur autorise la reconstruction d'un nouvel édifice sur un terrain dépendant du domaine seigneurial. Ayant acquis sa place dans la hiérarchie féodale, la commune veut en avoir les apparences matérielles en possédant un donjon en dur. Ainsi est édifié le monument actuel en grès. En **1437**, Jean de Lattre ajoute un troisième étage et l'ensemble est coiffé d'une flèche de 17 mètres de hauteur en 1503. Ce campanile est surmonté d'un dragon vers **1564**.

Suite à un incendie en 1664, la vieille halle communale, construite en même temps que le beffroi et juxtaposée à celui-ci, tombe en ruine. Elle est donc rasée, laissant comme aujourd'hui le donjon seul au milieu de la Grand'Place. Cependant, dès **1702**, on édifie la première maison en pierre accolée à la tour ; d'autres sont élevées progressivement par la suite et au XIX^e siècle, le beffroi émerge d'un fouillis de bâtiments hétéroclites. Au cours des siècles qui suivirent, le beffroi connaît quelques restaurations et modifications sans en changer son état d'origine.

L'année **1918** est fatale pour la ville de Béthune : le centre-ville est détruit à plus de 80 % par les bombardements. Au matin du 19 mai, le campanile s'effondre, entraînant dans sa chute le carillon. Partiellement protégé par les maisons qui l'entouraient, le beffroi a perdu tout le haut de son édifice, les murs de grès sont lézardés mais il demeure debout. Par contre, les maisons encerclant le beffroi sont détruites dans l'incendie. Sous l'impulsion de M. Degez, architecte de la ville, et sous la direction de M. Paquet, inspecteur des Monuments Historiques, la restauration de l'édifice est entreprise aussitôt après la guerre. Cependant, de vives polémiques vont surgir : faut-il isoler l'édifice ou construire l'hôtel de ville au pied de la tour ? La Commission des Monuments Historiques choisit le maintien du bâtiment isolé sur l'ancien site, au milieu de la place. Les traits principaux de la rénovation consiste à une reprise en sous-œuvre et à la reconstruction de la partie supérieure, déjà restaurée en 1907 et dont les plans avaient été conservés. Le 10 août **1923** commence la restauration des façades nord-est et nord-ouest. Les pierres brûlées et les parties altérées sont remplacées par des grès provenant de l'église St Vaast. En **1924**, les deux autres faces subissent le même traitement. Le campanile et la toiture sont entièrement refaits. En **1928**, un nouveau carillon est installé et, en **1931**, les cadrans de l'horloge sont éclairés.



Le beffroi de l'Hôtel de Ville de Boulogne-sur-Mer

a. Description du bien

D'une hauteur de **47 mètres**, le beffroi de Boulogne-sur-Mer se présente comme une **tour carrée** surmontée d'un étage octogonal. Accolée à l'hôtel de ville, la face sud de l'édifice n'est visible que de l'intérieur de l'hôtel de ville pour ses parties basses. Seules sont visibles de l'extérieur les faces nord et ouest. Quatre tourelles ou échauguettes marquent les angles de cette tour.

L'intérieur du monument s'organise en **quatre niveaux**. Le cellier du rez-de-chaussée communique avec l'hôtel de ville. Les deux premiers niveaux – la salle d'armes du rez-de-chaussée et la salle d'audience du premier étage – sont voûtés en berceau de directions contraires. Ils communiquent entre eux par un escalier droit en pierre, logé dans l'épaisseur du mur occidental. Un escalier en vis, logé dans la tourelle nord-ouest, permet d'accéder aux étages supérieurs. Le second étage, cantonné de quatre échauguettes et percé de deux baies en plein cintre sur chaque face, est divisé en deux niveaux par un plafond. La partie supérieure abrite une cloche. De plus, les salles des trois premiers niveaux ouvrent au nord sur des cachots superposés munis de latrines, aménagés dans une tourelle. Le massif octogonal construit au XVIII^e siècle abrite le mécanisme de l'horloge et un escalier en vis en bois qui conduit à un chemin de ronde.

b. Histoire et développement



Les libertés communales ont été acquises par les bourgeois de Boulogne en 1203. Délaissé au profit d'un nouveau château, l'ancien donjon des comtes de Boulogne, construit au XII^e siècle, est vendu par le comte Philippe Hurepel en **1231** à la commune. Celle-ci s'en approprie pour en faire un beffroi. Pour punir les bourgeois d'avoir refusé de payer l'impôt de la huitième croisade, le second étage de cette tour est détruit en **1268** sur ordre de saint Louis. La charte est également supprimée et le sceau brisé. La réconciliation est engagée dès l'année suivante, les privilèges communaux sont rétablis et la construction de la partie détruite est entreprise. Ce beffroi remplit alors toutes les fonctions traditionnelles de ce type d'édifice : tour de guet, lieu des réunions échevinales, prisons, conservation des trésors,... De plus, les cloches suspendues à son sommet rythment la vie quotidienne des habitants.

Soumis aux dégradations générées par le temps et souvent mal entretenu au fil des ans, le monument doit être réparé à plusieurs reprises. L'incendie du 15 août **1712**, qui détruit le couronnement, oblige la commune à entreprendre sa restauration complète. En **1734**, le dernier niveau du beffroi est alors élevé afin de remplacer la flèche originelle en ardoises. C'est à cette même époque qu'est entreprise la construction de l'hôtel de ville, achevée en 1740. Celui-ci vient remplacer une partie des divers bâtiments édifiés au cours des siècles au pied de la tour.

La Révolution faillit porter un coup fatal au beffroi. Le 19 août **1793**, une pétition est présentée au conseil municipal pour demander sa démolition au nom de l'égalité et de la lutte contre la féodalité. Il est néanmoins épargné car il constituait le seul point d'où l'on pouvait observer les mouvements des navires ennemis. Il sert en outre, entre 1803 et 1809, de support pour l'installation du télégraphe de Chappe.

La base du bâtiment, qui était enveloppée par des maisons particulières rachetées par la municipalité, ne fut dégagée qu'en **1981** par l'architecte Drobecq lors des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée abrite un petit musée archéologique.



Le beffroi de l'Hôtel de ville de Calais

a. Description du bien

Le beffroi de l'hôtel de ville de Calais est une **tour carrée** en brique rouge d'une **hauteur de 72 mètres**, rejetée à l'extrémité de la façade nord du bâtiment principal. L'hôtel de ville et le beffroi sont reliés par une arche permettant leur liaison. La tour présente des lignes très pures composées de vitres ou de briques. Ces nervures verticales forment, plus haut, la naissance des mâchicoulis. Dans sa partie inférieure, cet édifice comporte une bretèche encadrée de pierre blanche. La partie supérieure, quant à elle, est plus décorée. Quatre cadrans d'horloge jaunes se situent entre des piliers écaillés, soutenus par des consoles sculptées en tête de lion. Aux angles de la tour, des échauguettes carrées sont surmontées d'un clocheton en ardoise. Le sommet du beffroi se termine en forme de cloche recouverte également d'ardoises. Au dessus trône une girouette en forme de dragon.

Concernant **l'intérieur du beffroi**, le rez-de-chaussée est utilisé pour le logement du concierge de l'hôtel de ville. L'édifice renferme aussi un carillon électrique sans cloche.

b. Histoire et développement



Même si Calais possédait déjà un beffroi, érigé sans doute à la fin du XV^e siècle et détruit en 1940, l'édification d'un nouvel hôtel de ville et d'un beffroi a été envisagée dès **1885** afin de symboliser la fusion des anciennes communes de Calais et Saint-Pierre. L'emplacement de cet édifice est tout désigné : un terrain neutre sablonneux, appelé «le Sahara», situé entre les deux communes. Aujourd'hui encore, l'ensemble beffroi-hôtel de ville se dresse au milieu d'une vaste place qui peut donner l'impression d'un vide urbain.

En **1888**, un concours pour le projet de construction de l'hôtel de ville est ouvert à tous les architectes. Les plans de Daullet et Decroix sont choisis. Cependant, les finances communales ne permettent pas la concrétisation du projet. En réalité, les esquisses retenues sont refusées car elles ne comportent pas de beffroi.

La décision d'entreprendre les travaux n'est prise qu'en **1910**. Ils se feront, sans concours préalable, selon les plans de Louis Debrouwer, natif de Dunkerque. Cet architecte devient le précurseur d'une nouvelle technique de construction. En effet, son projet propose une structure de béton armé, plus économique, qui permettra de dégager des crédits supplémentaires au profit de la décoration. La construction de l'édifice est suspendue pendant la Première Guerre mondiale et se termine en **1923**. L'inauguration a lieu en **1925** par le général Alvin, soit plus de quarante ans après l'union des deux communes. Exceptés quelques dégâts sur la façade, réparés à la Libération, les bombardements de la Seconde Guerre mondiale n'ébranlent pas le bâtiment, sans doute grâce à son ossature en béton. Un carillon électrique est installé dans le beffroi en **1961**.



Le beffroi de la ville d'Hesdin

a. Description du bien

La base du beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin est une **tour carrée** très simple de **trois étages** d'une **hauteur de 70 mètres**, contenant trois cachots voûtés superposés. Elle est couronnée d'une plate-forme, ajourée de décors à volutes, sur laquelle se distinguent à chaque angle des arcs-boutants. C'est à ce niveau que prend naissance le quatrième étage, percé sur chaque face d'une fenêtre à meneaux surmontée d'un cadran d'horloge. Il est également couronné d'une frise d'arcades en plein cintre. A cet étage, des tourelles d'angle octogonales sont percées de meurtrières. Au dessus, une lanterne octogonale munie d'abat-sons est soutenue par deux arcs-boutants aux quatre coins. Elle renferme une cloche de 2 000 kilos baptisée Danièle, Marie, Pauline, Henriette. La tour se termine par une petite terrasse protégée d'un garde-corps. Elle est complétée par un campanile à huit côtés, où se trouvait autrefois la pièce du guetteur, et d'un dôme couvert d'ardoises. La girouette au sommet est en forme de lion et mesure deux mètres de haut

b. Histoire et développement

En **1554**, Charles Quint fait élever une ville-forteresse sur les rives de la Canche, à quelques kilomètres de la cité médiévale dont il avait ordonné la destruction l'année précédente. Cette ville s'appellera Hesdinfert, Hesdinfort puis Hesdin. Quelques années plus tard, Philippe II octroie aux habitants une charte en **1562** et donne à la commune des statuts destinés à maintenir «bonne justice et police».

Dès **1563**, l'ensemble hôtel de ville-beffroi est construit à l'emplacement de la maison de campagne de la sœur de Charles Quint, Marie de Hongrie. En **1576**, des prisons échevinales sont aménagées dans le pied du beffroi. Le 24 mai **1639**, les Français assiègent Hesdin où ils utilisent l'obus pour la première fois. Le beffroi, abattu par les canons, est reconstruit provisoirement en bois.

En **1768**, les notables de la ville s'assemblent pour délibérer de la reconstruction de la tour communale qui menace de tomber en ruine. Au cours de cette assemblée, deux projets sont examinés : le rétablissement de la tour ou la reconstruction du beffroi. Tout en adoptant le premier projet, les notables ne s'entendent pas sur les moyens d'y parvenir. L'année suivante, diverses estimations sont faites mais aucune décision n'est pourtant prise. Ainsi, en **1774**, plusieurs experts sont nommés par les mayeur et échevins de la commune afin de visiter et d'examiner le beffroi. Ils constatent son grand état de déperissement ainsi que l'impossibilité de pouvoir le réparer ou le mettre dans un état de sécurité. Pour éviter tout accident, la tour est démolie.

Par manque de moyens pour la faire reconstruire, la commune reste près d'un siècle sans beffroi. Par testament du 10 février **1875**, M. Daniel Lereuil, fils du Maire, lègue à la ville la somme de 12 000 F or. Appelé à se prononcer sur l'emploi de ce legs, le conseil municipal décide d'appliquer cette somme à la reconstruction de la partie supérieure du beffroi, qui sera érigée selon les plans de l'architecte Clovis Normand. Comme le testament ne suffit pas à solder l'importance des travaux, M. Lereuil, maire d'Hesdin et père du testateur, prend à son compte le complément de la dépense. En **1878**, la nouvelle tour communale est inaugurée. Dans un même temps, on procède à la bénédiction d'une cloche donnée à la ville par M. et M^{me} Lereuil. En **1879**, ils font également don d'une horloge dont les cadrans occupent chacune des façades du beffroi.

En **1939**, des travaux de restauration sont réalisés concernant la maçonnerie, la charpente, la couverture et la plomberie. De même, en **1950**, la girouette est réparée en raison des intempéries et en janvier **1951**, une installation électrique pour le carillon est réalisée. Les derniers travaux affectés au beffroi concernent la mise en état des cachots, restaurés à partir de **1986**.



STEVE LHOMME



STEVE LHOMME

STEVE LHOMME

Le beffroi d'Abbeville

a. Description du bien

Bâti en grès, le beffroi d'Abbeville est une austère **tour carrée de 33 mètres** de haut dont les murs ont à la base 2,30 mètres d'épaisseur. Soutenue par des contreforts à peine marqués et percée d'étroites fenêtres, cette tour s'assimile à un donjon seigneurial. Un édifice de style gothique lui est accolé à l'ouest : la trésorerie. Cette dernière sert d'entrée au musée Boucher- de-Perthes.

Dans l'angle entre les deux bâtiments, une tourelle est présente. Celle-ci porte une sculpture en bronze représentant Enguerrant de Ringois. Dans le coin nord se trouve une autre tourelle polygonale dans laquelle un escalier de 119 marches permet d'accéder aux différents étages. Sur la face ouest, une horloge solaire est visible. Le parapet de la plate-forme sommitale est orné de deux gargouilles. De forme pyramidale, le clocher, composé d'ardoises, reprend le style médiéval. Une girouette, représentant le comte de Ponthieu, Guillaume Talvas, est établie au sommet du beffroi.

L'intérieur du beffroi comporte **quatre niveaux**. Le rez-de-chaussée loge deux cachots dont l'un conserve une impressionnante porte de chêne bardée de fer. Le premier étage, voûté d'ogives, abrite une partie des collections du musée. Au dessus, la salle haute renferme une petite exposition consacrée au beffroi. Au troisième étage, de curieux graffitis datant du XV^e ou XVI^e siècles sont à remarquer. Le couronnement se divise quant à lui en deux niveaux : le premier conserve les deux cloches de Boufakir (Algérie) tandis que le second comprend une loge offrant un magnifique panorama sur la ville d'Abbeville.

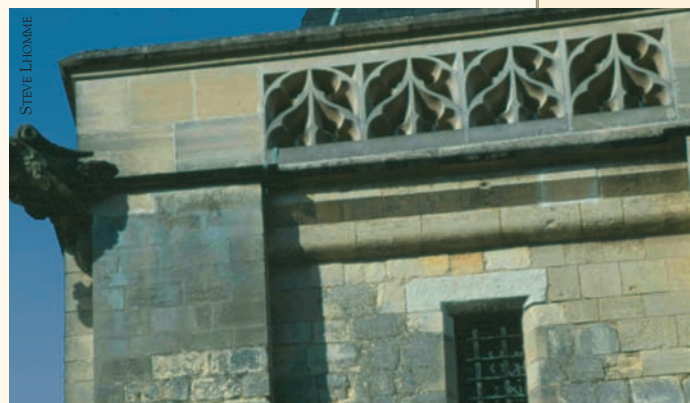
b. Histoire et développement

Le premier beffroi d'Abbeville a été édifié sur la place du marché au blé, à côté de l'église Saint-Georges. Ce n'est vraisemblablement pas un édifice important : les bourgeois, à qui le comte de Ponthieu avait accordé une charte de commune en 1184, ne s'en contentent pas longtemps. En **1209**, après avoir obtenu l'autorisation du comte Jean, ils construisent une nouvelle tour communale près de l'église Saint-André. L'édifice est coiffé d'un haut clocher de charpente, recouvert de plomb et renfermant quatre cloches. Ce clocher est quant à lui surmonté d'une statue équestre de Guillaume III, comte de Ponthieu. En **1794**, on la remplaça par une girouette tricolore surmontée d'un bonnet rouge. En **1807**, le clocher est transformé de façon disgracieuse. Il devait être surmonté de l'aigle impérial mais, par mesure d'économie, on se contenta d'une boule. En **1887**, une plaque de bronze est fixée sur un mur extérieur d'une tourelle, à la mémoire de Ringois pour sa lutte contre les Anglais.

Lorsque que le clocher «nouvelle manière» est détruit par les bombardements de **1940**, il ne renferme plus que deux cloches, les autres ayant été fondues pour d'autres usages (canons, monnaie...).

Naturellement, le beffroi a été entouré, au cours de son histoire, de plusieurs bâtiments destinés au fonctionnement des institutions communales : une bretèche, une chapelle, une halle pour les drapiers, un logement de concierge et même une grange. Ces divers bâtiments ont été plusieurs fois reconstruits ou modifiés en fonction des besoins ou des modes du moment. Aujourd'hui, seule la trésorerie, bâtie au milieu du XV^e et conservant les archives et les titres de la ville, subsiste. Pourtant démolie pendant la Seconde Guerre mondiale, elle est restaurée par les soins des Monuments Historiques en **1973**.

La restauration du beffroi en **1984-1985**, et plus particulièrement de la charpente, est l'œuvre de l'architecte François Vasselle. Elle reprend la forme du beffroi d'avant le XIX^e siècle. De plus, deux nouvelles cloches sont apportées dans le clocher. Elles ont été ramenées de Boufakir en Algérie par Max Lejeune, ancien ministre du Sahara.



STEVE LHOMME



STEVE LHOMME

Le beffroi d'Amiens

a. Description du bien

D'une hauteur totale de **52 mètres**, le beffroi d'Amiens comporte une **base rectangulaire** très massive de 17 mètres de haut et se termine par une terrasse bordée d'une balustrade en pierre. La porte d'entrée se trouve sur sa face est. Sur les autres faces, de petites fenêtres étroites se perdent au milieu des impressionnants murs composés de grès puis de craie. La face sud de la tour accueille encore aujourd'hui un cadran d'horloge solaire. Sur le coin nord-est de la façade, un baldaquin abrite une statue de la vierge. Cette assise à l'allure de forteresse porte une autre tour plus étroite dont les faces sont curvilignes et les angles flanqués de quatre consoles servant de contreforts. De plus, quatre ouvertures cintrées, entrecoupées d'abat-sons, sont surmontées de grands cadrans d'horloge. Les combles s'élèvent en forme de campane percé de lucarnes rondes. La lanterne, ornée de consoles et d'arcades se termine aussi en campane. Elle est couronnée d'un globe en bronze. Au sommet, l'élégante girouette est appelée la Renommée.

L'intérieur du beffroi est particulier. En effet, la face nord dispose de **quatre niveaux** datant du XV^e siècle alors que la face sud en comporte trois datant du XVIII^e siècle. Ces différents niveaux communiquent par un étroit escalier en vis. Au sous-sol se trouvent des cachots creusés jusqu'à 4,50 mètres de profondeur. Le rez-de-chaussée comporte, en sus de plusieurs petites salles, une belle pièce voûtée d'ogives et équipée d'une cheminée. Au premier et au second étages (et même entre ces deux étages) se répartissent de petites salles correspondant aux anciennes cellules. Le premier étage comprend également deux salles d'une plus grande superficie. Dans son agencement, le second niveau ressemble au premier, avec en plus un demi-étage en mezzanine. Dans le campanile, on retrouve l'emplacement vide de la cloche, et au-dessus, le mécanisme de l'horloge et la charpente. Sur le dernier niveau, la loge du guetteur se trouve à 41,30 mètres du pied.

b. Histoire et développement

Après quatre années de combat contre les bourgeois qui luttent pour la conquête de l'autonomie communale, les troupes du comte d'Amiens, assiégées, sont réduites à la capitulation. En **1185**, Philippe-Auguste accorde alors à la ville une charte de commune. Un premier beffroi est immédiatement élevé au centre de la cité, sur les ruines d'une tour du château comtal.

En **1406**, un incendie, le premier d'une longue série, ravage le beffroi. L'année suivante, il est reconstruit : il se compose alors d'une large base en pierre, encore en place aujourd'hui, et d'une charpente en bois recouverte de tuile, en forme de pyramide. En **1562**, la charpente, à nouveau détruite par un incendie, perd l'horloge et les cloches. Le 18 novembre **1574**, sur une base intacte, une charpente pyramidale est conçue afin d'y replacer les cloches. Les faces et les arêtes de cette nouvelle superstructure en bois sont rompues de trois abat-sons, d'un balcon au tiers de sa hauteur et de trois étages principaux ornés de lucarnes à épis.

En **1742**, un nouvel incendie détruit la partie haute du beffroi. Les cloches et l'horloge installées depuis le XIV^e siècle sont détruites. Louis Boffara, sous-ingénieur des ponts et chaussées en Picardie, est préféré à l'architecte Lefranc d'Étréchy pour réaliser les plans de reconstruction de la partie supérieure du beffroi. Il érige, à partir de **1750**, sur la base ancienne, un campanile de pierre coiffé initialement d'ardoises, auxquelles on substituera par la suite des plaques de cuivre. Pour soutenir ce campanile, les murs de la base sont renforcés par des voûtes intérieures en brique, percées d'un oculus permettant de hisser une énorme cloche de onze tonnes : Marie-Firmine. Cette dernière est entrée dans le beffroi par une ouverture percée dans le mur sud. A la pointe du lanternon surmontant le dôme, on place une statue de la Renommée servant de girouette. Les travaux se terminent en **1753**. La réalisation de Boffara, moins élégante que le projet de Lefranc mais beaucoup moins onéreuse, est mal accueillie par la population qui qualifie le campanile de «seringue de Gargantua».

De **1863** à **1876**, quelques travaux d'entretien, dont la restauration de la toiture et des abat-sons, sont effectués sous la direction de M. Leulier, architecte de la ville. De plus, une copie de la Vierge à l'enfant, détruite lors de la Révolution, est remplacée dans la niche existante.

Le 20 mai **1940**, victime des bombardements, le beffroi est de nouveau la proie des flammes. La charpente est complètement détruite, emportant dans sa chute la cloche et la Renommée. En **1969**, des restaurations sont entreprises sur ce qui subsiste de l'édifice. Cependant, le beffroi reste étêté jusqu'en **1989**, date à laquelle débutent les travaux de restauration. On le recouvre d'un dôme réalisé suivant le modèle du XVIII^e siècle et d'après les plans de l'architecte contemporain François Vasselle. En **1990**, une nouvelle statue de la Renommée est placée au sommet. Ce beffroi symbolise alors la reconstitution architecturale de la ville d'Amiens. En **2000**, la communauté d'agglomération Amiens Métropole opte pour un carillon de 24 tons. Comme pour la plupart des beffrois, ce carillon fonctionne grâce à un clavier électrique. Il se fait entendre depuis mars **2001** et a été placé dans la partie sud du sommet du beffroi afin de laisser la place à une éventuelle cloche.

Le beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens

a. Description du bien

S'élevant à environ **28 mètres** de hauteur, le beffroi de Doullens ne se dresse pas tout à fait au centre de la façade de l'hôtel de ville.

Cette tour communale est en brique rouge à bossage, très en vogue pendant l'époque d'Henri IV et de Louis XIII. La face nord est renforcée par des contreforts. L'horloge, les fenêtres et les angles de la face sud sont rehaussés des mêmes pierres à pointe de diamants que la façade de l'échevinage. Un mince bandeau court au-dessus des cadrans de l'horloge. Il est doublé d'une corniche sur laquelle repose le parapet de la plate-forme qui surplombe le beffroi. Il est couronné par une sorte de dôme en bois recouvert d'ardoises et de forme allongée.

L'intérieur du beffroi comprend **quatre étages**. Le rez-de-chaussée, entièrement bâti avec des pierres de taille bien appareillées, est percé d'un grand porche en arc ogival et de trois portes perchées sur un perron. Les portes latérales s'ouvrent à gauche sur le corps de garde et à droite sur la prison, aujourd'hui occupée par l'office de tourisme. La porte centrale s'ouvre sur un vestibule voûté, magnifiquement restauré lors de l'installation de l'office en 1970, et un escalier qui permettait autrefois d'accéder à la salle échevinale, située à l'étage. Le beffroi de Doullens contient trois cloches dont la plus grosse s'appelle Jeanne d'Auxi.

b. Histoire et développement

En 1275, il est fait mention d'un premier beffroi à Doullens. A cette époque, une autre tour existe déjà dans la rue du bourg, appartenant tout d'abord aux comtes du Ponthieu, puis aux seigneurs de Beauval qui donnèrent leur nom à la tour. Afin d'éclipser le beffroi communal, le châtelain de Doullens, seigneur de Beauval, donne à cette tour, en 1286, une élévation supérieure.

En **1363**, la tour seigneuriale change de propriétaire. La commune de Doullens l'acquiert pour en faire son nouveau beffroi, l'affectation en prison et la mise en place de cloches étant autorisées par le monarque. D'autres transformations ont alors lieu en **1386** et **1406** avec, par exemple, l'aménagement d'une chapelle.

Le rattachement de la Picardie à la France sous Louis XI fait de Doullens une ville frontière avec les Pays-Bas espagnol. A cette époque, plusieurs salles destinées à l'hôtel de ville sont construites. Le beffroi, essuyant de nombreux incendies (1522, 1595, 1613), est à chaque fois rapidement reconstruit par la population locale, fortement attachée à ce type de patrimoine.

En **1635**, Jean de Rambures, gouverneur de Doullens, enlève aux Espagnols deux cloches prises à l'église d'Auxi-le-Château. L'une d'elle porte le nom de Jeanne d'Auxi et date de 1541.

Des personnages importants de l'histoire de France viennent visiter le beffroi de Doullens comme le Cardinal de Richelieu pendant le siège d'Arras en 1640 ou encore le roi Louis XIV et son dauphin qui y ont séjourné le 1^{er} avril 1678. Ceci permet au beffroi et à la ville d'acquérir une certaine renommée.

Le beffroi continuera de subir les effets du temps ainsi que les différents conflits de position. En **1781**, une reconstruction de la partie supérieure du beffroi s'impose. Des modifications importantes sont effectuées concernant la démolition des salles de la prévôté royale, de l'élection, du grenier à sel, de la justice et également de la chapelle. Pour des raisons de sécurité, les fenêtres du premier étage sont murées en **1790** pendant la Révolution.

En **1861**, la restauration de la partie supérieure du beffroi touche à sa fin et une horloge va être offerte à la commune. Ces différentes reconstructions ou restaurations ont permis de rajeunir l'allure générale de l'édifice, lui donnant un aspect plus agréable.

Il est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, le **18 mai 1866** soulageant ainsi les finances municipales et permettant de préserver le plus vieux témoin de la cité. Enfin, après délibération du conseil municipal en **1970**, le syndicat d'initiative est autorisé à s'installer dans les prisons du beffroi : l'inauguration a lieu en **1979**.



STEVE L'HOMME



STEVE L'HOMME

Le beffroi de porte de Lucheux

a. Description du bien

D'une hauteur de **22 mètres**, le beffroi de Lucheux se présente comme une **grosse tour de craie carrée**. Son style est gothique mais son allure massive rappelle davantage le style des forteresses romanes. Construit sur une porte de la première enceinte de la ville, il est percé d'un passage voûté d'ogives, ouvert en arc brisé du côté du village et en plein cintre vers l'extérieur. Il se trouve sur la voie principale du village.

La façade ouest est flanquée de contreforts très saillants, à retraits en talus, construits dans le prolongement des murs. A l'angle nord-est, une tourelle d'escalier, prenant appui sur ces contreforts, est élevée sur une base carrée et devient circulaire à partir du premier étage permettant la desserte des pièces hautes. Une horloge est présente sur la façade face au village. De plus, le beffroi est coiffé d'une charpente pyramidale surmontée d'un clocheton octogonal à abat-sons, couvert de tuiles de noisetiers. Au sommet tourne une girouette en forme de coq.

A l'intérieur, un escalier en vis, en pierre puis en bois, s'enroule dans la tourelle nord. Au premier étage se trouve une grande pièce voûtée sur croisée d'ogives en pierre, éclairée par trois fenêtres à arcade ogivale sur la façade ouest et une fenêtre rectangulaire de l'autre côté. Un foyer en marbre noir est également présent. Le dernier étage contient le mécanisme de l'horloge, la banquette et la cloche de Saint-Louis

b. Histoire et développement



La commune de Lucheux remonte à 1201, date à laquelle Hugues IV concède aux bourgeois une charte communale. En raison de sa position frontalière stratégique, des enceintes et des portes de ville sont alors édifiées. C'est sur l'une de ces portes, qui n'avaient plus de réelle utilité depuis que le bourg s'était étendu au-delà de l'enceinte primitive, que les bourgeois édifient leur beffroi vers **1380**.

Cet édifice est riche en légende : en novembre **1430**, Jeanne d'Arc, capturée par Jean de Luxembourg comte de Saint-Pol et seigneur de Lucheux, aurait été enfermée une nuit dans le beffroi avant d'être emmenée à Rouen, où elle fut brûlée pour sorcellerie. Le **19 juin 1464**, Louis XI aurait signé l'Édit des Postes qui prévoyait la création, toutes les quatre lieues, de relais où l'on devait entretenir quatre à cinq chevaux destinés à porter le courrier du roi. Cependant, aucun document ne peut réellement affirmer ces deux événements.

Au début du XX^e siècle, le beffroi a subi de nombreuses transformations intérieures de sa structure initiale. Auparavant, il comportait trois étages. C'est dans le premier que se trouvait la salle de réunions des échevins, qui fut utilisée par la commune de **1380 à 1864**. Le dernier étage abritait, jusqu'en **1993**, les archives de la seigneurie de Lucheux, dont les 8 000 pièces, remontant parfois au XII^e, sont aujourd'hui conservées aux archives départementales d'Amiens. Mais, entre **1900 et 1910**, les Monuments Historiques vont effectuer des modifications

importantes, affectant l'intérieur du beffroi. Le plafond de la salle du premier étage est rehaussé, supprimant ainsi la pièce du second. Des voûtes d'ogives sont ajoutées et la vieille cheminée en pierre est remplacée par un foyer en marbre noir, beaucoup moins large. Les trois fenêtres en arc ogival sur la façade ouest datent d'ailleurs de cette époque.



Le beffroi de l'ancien Hôtel de Ville de Rue

a. Description du bien

Le beffroi de Rue est un **beffroi civil**, primitivement isolé. Sa date précise d'érection n'est pas certaine : elle est estimée aux alentours de 1446-1448 pour ce qui est de la partie inférieure. Le haut du beffroi a quant à lui été bâti en 1852.

Cette tour est construite sur un **plan presque carré** et s'élève à **29 mètres** de hauteur. C'est la pierre de craie, matériau local, qui a été utilisée en gros appareil pour sa construction. Les murs ont une épaisseur de deux mètres et, afin de solidifier encore plus l'ensemble, la tour est flanquée de contreforts d'angle placés perpendiculairement aux murs. L'entrée du beffroi se fait sur la face sud, la face nord comprenant l'escalier en vis, logé en partie dans l'épaisseur du mur. Le haut du beffroi est orné de quatre échauguettes en encorbellement coiffées de poivrières. La base de ces tourelles d'angles repose en partie sur les contreforts. L'échauguette nord-est est plus grande que les trois autres. Le chemin de ronde est protégé par une balustrade ornée de motifs quadrilobés. Le sommet est constitué d'un clocher pyramidal et d'un clocheton où se plaçait autrefois le guetteur. Le clocher accueille sur chacune de ses faces une horloge et des abat-sons. L'ensemble des couvertures est réalisé en ardoises.

L'**intérieur du beffroi** respecte l'ordonnancement traditionnel des tours carrées : une pièce unique par niveau. Comptant **deux étages**, la tour dispose au total de trois pièces de superficie identique. La salle du premier étage abritait les réunions du conseil échevinal jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La salle du second niveau servait de salle de garde. De là, on accédait à la petite prison aménagée dans la plus grosse des tourelles d'angles. Dans ces deux salles du second étage se trouvent des graffitis réalisés aux XVII^e et XVIII^e par les gardes et les prisonniers.

b. Histoire et développement

En 1184, le comte Jean de Ponthieu accorde verbalement la liberté de commune aux Ruens, moyennant 640 livres. La charte de commune est ensuite établie par écrit en 1210 par son fils, Guillaume comte de Ponthieu. Cette charte avait la particularité de s'appliquer non seulement à la ville, mais aussi à tout le plat pays environnant. Le beffroi de Rue a été édifié dans le but de surveiller ce vaste domaine.

La cité souffre fortement de la guerre de Cent Ans : les fortifications et le beffroi sont à reconstruire. Le beffroi actuel date en partie de **1448**. Le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1668 entre la France et l'Espagne pour mettre fin à la guerre de Dévolution, impose le démembrement des fortifications d'un certain nombre de villes du Nord de la France dont Rue. Le beffroi ne doit son salut qu'au statut civil de sa salle du 1^{er} étage.

Ce rôle communal permet à la tour d'être par la suite agrandie par l'ajout de bâtiments de style néogothique, de **1868 à 1871**. C'est dans ces extensions que se déroulent par la suite les réunions échevinales. Cet ensemble a perdu sa fonction d'hôtel de ville en octobre 1969.

Actuellement, le rez-de-chaussée du beffroi sert d'entrée pour le musée des Frères Caudron, pionniers de l'aviation en Picardie, qui se trouve dans le bâtiment est, l'aile ouest abritant des bureaux, la loge du gardien et la salle des fêtes communale.



STEVE L'HOMME



STEVE L'HOMME

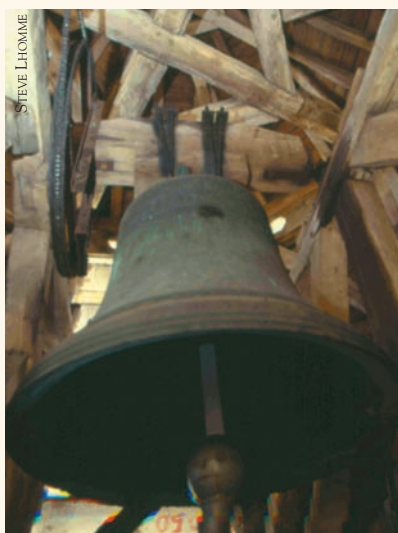
Le beffroi de Saint Riquier

a. Description du bien

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le beffroi de Saint-Riquier est une **tour carrée**, dénuée de tout ornement et d'environ **18 mètres** de hauteur. Complètement isolé dans l'angle nord-ouest de la place, l'édifice est solidement assis sur une base en grès légèrement empâtée, le reste étant en pierre blanche. Il est cantonné par quatre tourelles polygonales coiffées de clochetons campaniformes. Les façades étaient à l'origine percées de fenêtres très étroites dont on devine encore les ouvertures bouchées au niveau du dernier étage. Ces fenêtres ont été agrandies et de nouvelles baies ont été percées sur les différentes façades lors de la restauration de 1788. Le sommet, couvert d'ardoises, est rehaussé d'une girouette.

L'intérieur du beffroi a subi d'importantes transformations à la fin du XVIII^{ème} siècle. Le rez-de-chaussée était autrefois occupé par une prison voûtée au-dessous de laquelle se trouvait un cachot souterrain appelé le «Cul de basse fosse». Il a depuis été comblé. La cage de l'escalier en vis était en pierre blanche avec marche de grès. Cet escalier est aujourd'hui condamné. Un autre escalier en vis mène à la partie supérieure jusqu'au comble dans la tourelle nord-est. Le premier niveau, l'actuelle salle de mairie, a perdu ses voûtes gothiques. Il en est de même pour les deux autres niveaux. Du côté nord de la tour, une nouvelle entrée fut percée pour permettre d'accéder directement à l'auditoire, occupé de nos jours par la mairie.

b. Histoire et développement



Pour affirmer ses libertés nouvellement acquises, la commune de Saint-Riquier fait construire son premier beffroi dès l'octroi de sa charte communale en 1126. Cet édifice se situait contre l'échevinage, dans la rue qui longeait l'abbaye. Trouvant dangereux ce voisinage direct avec les bâtiments abbatiaux, les moines décident de faire raser la tour et imposent aux mayeur et échevins le site actuel pour sa reconstruction, qui commença vers **1283**.

En **1475**, la ville, alors possession bourguignonne, est reprise par les troupes de Louis XI qui la mettent à sac. Le beffroi est en partie détruit et les restaurations, notamment celles des charpentes et des couvertures, sont achevées en **1528**. C'est à cette époque que la tour prend son aspect proche de celui de l'édifice actuel.

Vers **1785**, la tour communale ainsi que l'hôtel de ville sont en ruines depuis longtemps. Les deniers de la commune étant insuffisants, l'administration de Mgr le comte d'Artois accorde 3 000 livres pour leur reconstruction. Ainsi, l'an **1788** voit un réaménagement intérieur du beffroi (réparation des toitures, remplissage du souterrain,...). Les voûtes en croisée d'ogives sont supprimées et le volume dégagé à l'intérieur de la tour est

réorganisé afin d'accueillir quatre nouvelles salles : l'auditoire, la chambre du conseil, la chambre des gardes et le grenier.

Par la suite, les restaurations ne sont pas régulières : en **1821**, le conseil municipal met en garde contre l'état de déperissement (en particulier les plafonds et planchers) ; en **1824**, les façades menacent de tomber ; en **1859**, des réparations deviennent urgentes puisqu'une face du beffroi est tombée et que les trois autres sont en mauvais état. Il faut attendre **1861** pour que le soubassement de l'édifice donne enfin lieu à de grandes réparations. En 1889, c'est au tour du perron d'être reconstruit. Puis, en **1895**, une horloge neuve est posée et les cadrans carrés sont remplacés par des cadrans ronds. La cloche, quatre fois centenaire est installée dans le beffroi en 1571 et est électrifiée en **1968**. Une nouvelle charpente ainsi qu'une toiture neuve sont posées en **1976**.

Aujourd'hui, le beffroi reste l'unique témoin des franchises municipales de Saint-Riquier. La prison est désormais aménagée en salle de permanence du syndicat d'initiative et une pièce seulement est occupée par la mairie. On y célèbre les mariages, on y vote et le conseil municipal s'y réunit.



b. Historique et développement

b.1 - Le contexte urbain : l'histoire de la commune médiévale dans les Pays-Bas

L'origine des villes doit être recherchée dans la renaissance du commerce. Au lendemain des invasions normandes et suite au retour à des conditions de vie moins troubles, la vie économique reprit. Les villes des Pays-Bas fondèrent leur richesse sur l'industrie et le commerce des draps de laine, leur développement se faisant autour de noyaux urbains existants. Gand, Audenarde, Tournai, Valenciennes, Cambrai, Douai, Arras sont, dès la fin du Xe siècle, des centres d'activités économiques intenses. Cet essor économique est accompagné d'une explosion démographique. C'est dans ce contexte que vont apparaître les communes. D'ailleurs, c'est entre 1050 et 1150 que le mouvement communal s'amorce en Europe du Nord, caractérisé par des poussées communales assez échelonnées.

Les marchands sont les protagonistes de ce mouvement : ils commencent à s'organiser et à fixer leurs entrepôts à proximité des castra des seigneurs féodaux. Pour assurer leur défense, ils entreprennent la construction de remparts en bois, où sont érigées des tours de guet ou beffrois.

Ambitionnant un pouvoir social en prolongement de leur réussite économique et afin d'échapper à l'étroite tutelle des seigneurs locaux, les marchands, appelés progressivement bourgeois, terme désignant n'importe quel habitant du bourg, se constituent en association (ghilde ou hanse). Leur préoccupation majeure est de pouvoir organiser leur cité eux-mêmes. Ils réclament donc des preuves écrites de leurs droits et privilèges, sous forme de chartes de franchise, qui confèrent à leur cité une autonomie administrative, judiciaire et commerciale parfois quasi totale.

Ces villes ayant acquis une certaine autonomie sont appelées communes et sont constituées autour d'un serment mutuel de fraternité. A leur tête se trouvent des magistrats élus (les échevins ou scabini), aux fonctions administratives, et le «mayer», premier des échevins dans l'ordre protocolaire.

La commune peut être considérée comme une seigneurie populaire. Elle cherche d'ailleurs à posséder les apparences matérielles de son statut. Cloche communale, sceau, beffroi, armoiries,..., sont autant de signes matériels de l'indépendance communale acquise. Toutefois, comme n'importe quel vassal, elle demeure liée à son suzerain à qui les échevins doivent prêter serment de fidélité. Parmi les attributs de cette seigneurie, le privilège le plus recherché est le droit de cloche. Cette dernière pouvait être suspendue dans le clocher d'une église, cas le plus fréquent à l'origine, comme à Arras dans la tour de l'église Saint-Géry. Cependant, à mesure que les communes s'enrichissent, les bourgeois veulent posséder leur propre tour de pierre, aussi prestigieuse que le donjon seigneurial ou que la tour d'église. C'est pourquoi ils préfèrent généralement demander au suzerain l'autorisation de dresser leur propre tour. Ainsi, le droit de beffroi accompagne ou suit le droit de cloche. Le beffroi devient donc le signe matériel par excellence des libertés et du rang dans la hiérarchie seigneuriale acquis, abritant les chartes, les cloches et le trésor de la ville.

b.2 - Le développement du beffroi

On ne peut être formel sur l'origine du mot beffroi. Il serait la combinaison de deux noms saxons : *bel* et *fred* qui signifient la cloche et la paix. Il pourrait également avoir pour origine le mot *bercruit*, du moyen haut allemand : *berc* signifiant mettre en sûreté et *vrit* ou *vride* pour la paix, le repos, la sûreté.

De manière technique et en termes généraux, il s'agit essentiellement d'un échafaudage en bois, très solide, pouvant supporter des charges considérables et qui a, le plus souvent, la forme d'une tour¹. En termes d'architecture, le beffroi est la charpente placée dans l'étage de la tour appelé chambre des cloches et portant ces dernières².

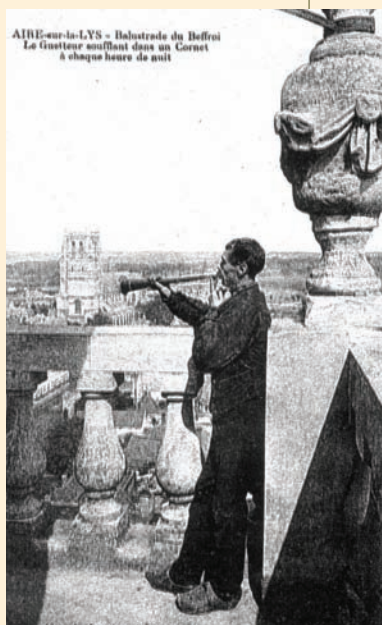
Au-delà de ces définitions conventionnelles, le terme beffroi a connu d'autres utilisations qui ont évolué au cours des siècles. Il fut d'abord utilisé comme machine de guerre sous la forme d'un engin mobile en bois, destiné à l'attaque des places fortes. Cet usage, signalé dès l'Antiquité, s'est prolongé jusqu'à l'apparition de l'artillerie. Le beffroi constituait également, dès le Moyen Âge, une modeste construction en bois en forme de tour carrée, venant renforcer les remparts de fortune, élevés dans le but de protéger les villes naissantes contre les attaques des pillards.

Cependant, le nom de beffroi tel que nous l'utilisons dans ce dossier fait référence à la tour communale dont le développement est directement lié au grand mouvement communal qui débuta dès le XI^e siècle.

b.2.1. Historique des fonctions et usages du beffroi

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le beffroi était le moyen pour une commune de matérialiser et de symboliser sa place dans la féodalité. Mais au-delà de son aspect symbolique, cette tour communale avait également une utilité pratique et remplissait diverses fonctions. Toutefois, il est important de noter que ces usages n'étaient pas tous remplis simultanément par chacun des beffrois et que le contexte historique a joué un rôle sur la prééminence de certaines fonctions.

Fonction de guet et de surveillance : Le beffroi était le gardien de la ville : lieu de surveillance et de protection contre d'éventuelles invasions, il permettait, grâce à la vue plongeante qu'il offrait, de détecter et de traiter rapidement tout départ de feu. A cette fin, des terrasses, tourelles ou galeries à claire-voie étaient aménagées pour les guetteurs. Ces derniers alertaient la population en cas d'incendie ou d'approche de troupe armée. Il leur arrivait même d'annoncer l'entrée d'un cortège princier. Cet usage s'est, dans certains cas, maintenu longtemps, comme à Cambrai où le dernier guetteur cessa son activité en 1936.



Le guetteur
Aire-sur-la-Lys

Fonction d'arsenal et de corps de garde : Cette fonction est directement liée à la précédente. En effet, le beffroi était aussi utilisé comme corps de garde pour les soldats qui faisaient le guet au sommet et dans les rues de la ville. Cette pièce pouvait, selon les cas, se trouver au sous-sol, au premier ou au second étage. Elle renfermait les armes qui étaient distribuées aux milices communales en cas de danger.

Lieu de réunion échevinale : Le droit d'avoir des juges particuliers avait été accordé de bonne heure aux gens du portus. Ces juges, élus par la population, s'appelaient échevins ou scabini. Si, au départ, leurs attributions étaient purement judiciaires, elles s'étendirent par la suite. Ainsi, ils s'occupèrent aussi et surtout de l'administration de la ville. A l'époque médiévale, ces deux compétences étaient très proches et rarement dissociables. Une salle, généralement située au premier étage, leur était attribuée pour leurs réunions. C'est de cette salle qu'ils prenaient les décisions nécessaires au maintien des intérêts de la ville : entourer la cité de solides remparts, lever des impôts pour les entretenir, équiper des milices...

Fonction de prison et de tribunal : Au Moyen Âge, tous les seigneurs avaient des droits de justice et donc des prisons. Le «seigneur commune» en disposait également : dans les villes, ce sont les échevins qui rendaient justice. La salle échevinale, généralement située au premier étage, tenait lieu de tribunal. Elle était directement liée à la prison du beffroi par un escalier en vis. Les cellules d'emprisonnement étaient le plus souvent établies dans les caves du beffroi mais leur localisation pouvait varier : à Tournai, les cellules se trouvaient au premier étage, à Ypres au second, à Boulogne elles étaient installées dans une porte d'enceinte et à Arras elles étaient logées dans l'ancienne demeure du châtelain. Dans les beffrois, à côté des cachots, se tenaient les logements du gardien et du bourreau municipal. La matériel de torture se trouvait soit dans une salle spéciale soit dans la maison du bourreau.

Fonction d'archives et de salle des cloches : Chaque commune possédait un trésor qu'elle se devait de protéger. Il était notamment composé de numéraires, d'objets précieux, de sceaux en argent,... et surtout de chartes. En effet, les chartes sont les documents officialisant les privilèges accordés à la commune par le seigneur féodal et, en cas de perte ou de vol, celui-ci refusait de la renouveler comme ce fut le cas à Bruges en 1280. Elles étaient donc conservées précieusement dans des coffres souvent fermés par plusieurs cadenas dont les clés étaient réparties entre les échevins et le «mayer».

Si, dans la plupart des cas, cette salle se situait au premier étage, on la retrouve également dans les caves de certains beffrois. Il existe d'autres cas où les coffres furent, dès le départ ou seulement par la suite, placés dans d'autres lieux.

Le beffroi, métronome de la cité : En parallèle de toutes les fonctions évoquées auparavant, le beffroi avait un rôle fondamental qui est celui de régler temporellement la vie de la commune en indiquant les heures. Plusieurs éléments permettaient de remplir cette fonction :

La cloche jouait une fonction importante dans les villes du Moyen Âge. D'ailleurs, une salle spéciale lui était réservée au sommet du beffroi. Cela s'explique par le fait qu'à cette époque, la vie était minutieusement organisée et réglée par les cloches. Elles annonçaient le lever du soleil et le couvre-feu, signalaient les heures de travail et de repos, convoquaient les assemblées du corps échevinal, appelaient les bourgeois à prendre les armes et signalaient les incendies.

Au dernier étage, sur la dernière plate-forme, se trouvaient les guetteurs ou sonneurs de trompe qui, armés de leur petit cor de cuivre, jouaient un air connu et criaient ensuite l'heure aux quatre vents. Cela permettait à chacun de se repérer dans le temps avant l'apparition de l'horloge. Ils criaient les heures également la nuit mais il s'agissait alors d'un moyen de prouver leur vigilance.

L'invention de l'horloge à échappement, avec poids moteur et sonnerie, date du XIV^e siècle et permit aux villes de faire l'acquisition d'une ou plusieurs horloges publiques. Si certains beffrois n'en avaient qu'une, d'autres communes, plus exigeantes, en voulurent deux, trois, voire quatre.

Enfin, c'est du haut de la bretèche (sorte de balcon) que se faisaient les proclamations au peuple : arrêts de justice communale, lois et règlements, ... C'est également de là que le corps municipal prêtait serment après le Renouveau de la Loi (élections communales) et que le souverain jurait de respecter les droits et les privilèges de la cité. Cette bretèche avait un rôle symbolique fort, celui de l'expression orale du pouvoir vers le peuple.

b.2.2. Les beffrois au fil de l'histoire communale

Toutes ces fonctions attribuées au beffroi et citées précédemment sont à mettre en liaison avec l'histoire de la commune : au cours des siècles, le beffroi va répondre à des fonctions spécifiques tandis que d'autres édifices communaux vont satisfaire d'autres besoins.

A l'époque de la naissance des communes, la sécurité était une préoccupation permanente. Ainsi, l'architecture des premiers beffrois s'inspira largement des châteaux défensifs seigneuriaux. Les rivalités entre souverains, les menaces d'invasions et de guerre sont autant de facteurs qui imposèrent une défense efficace. Les bourgeois se sont donc appuyés sur cet exemple pour organiser leur propre défense. C'est pourquoi la forme des beffrois des XI^e, XII^e et XIII^e siècles se rapprochait fortement du donjon : tour massive et carrée, créneaux, mâchicoulis, meurtrières, contreforts, tourelles, échauguettes, absence de décor...

Le XIV^e siècle constitue une période charnière car les révoltes, les épidémies, le renforcement du pouvoir monarchique et la guerre de Cent ans, qui ne sont à priori pas favorables à la construction d'édifices municipaux, donnèrent au beffroi une importance primordiale, en tant que premier édifice servant uniquement et prioritairement à l'administration centralisée de la commune. Cependant, au fur et à mesure que la ville grandit et prit de l'importance, d'autres bâtiments fleurirent afin de répondre aux nouveaux besoins de la commune, le but étant de remplir des fonctions spécifiques (politiques, commerciales, juridiques, économiques). Quand le beffroi était isolé, il se révéla parfois trop étroit pour satisfaire toutes les exigences communales. Les bourgeois, pour se réunir, utiliseront alors une salle de la principale halle de ville. Beffroi et halles sont ainsi devenus inséparables, l'un marquant le pouvoir politique, défensif et judiciaire, l'autre le pouvoir économique et commercial. Dans l'organisation de la cité, ces pouvoirs étaient indissociables et les halles servaient alors de maisons communes. Dans l'espace, ces bâtiments n'étaient jamais très éloignés l'un de l'autre. Le beffroi était même parfois physiquement associé à une halle : soit on lui adjoignait une halle générale, soit le beffroi et la halle faisaient partie d'un même ensemble architectural édifié simultanément. Dans le Nord de la France, il reste très peu d'exemple de beffroi accolé à une halle. Celui de Bergues reprend ce modèle : une halle est ajoutée en 1787 afin d'abriter une prison, le corps de garde et une boucherie. Par contre, on trouve de nombreux exemples de halle associée à un beffroi en Belgique : à Ypres (XIII^e siècle), à Bruges (XIII^e siècle) et à Gand (à partir de 1425).

Progressivement, la halle va perdre son statut de maison commune au profit d'un autre bâtiment : l'hôtel de ville. Cela ne signifie pas sa disparition : elle conservera son statut économique. L'hôtel de ville est apparu au moment où les échevins se sentaient à l'étroit dans les salles du beffroi ou de la halle et que leurs moyens permettaient la construction



Le beffroi de Bergues associé à la halle



La cloche
du beffroi de Doullens

d'un bâtiment prestigieux reflétant leur importance dans la ville. Cet édifice servait alors de salle de réunion et de salle de réception. Il abritait la salle échevinale, pièce centrale de la maison commune. Vaste et richement décorée, elle était le lieu de fêtes somptueuses, des bals et des représentations théâtrales. L'hôtel de ville abritait également la chapelle échevinale, les locaux administratifs et les communs. Même si certains édifices sont plus anciens comme à Alost, la construction de ces grands hôtels de ville dans les anciens Pays-Bas commença à la fin du XIV^e siècle. En effet, cette époque est marquée par une véritable spécialisation des bâtiments. En tant que cellule politique autonome, la commune a acquis les organes du gouvernement, découpés par grands domaines. Ainsi, l'hôtel de ville reprendra certaines fonctions du beffroi. La tour continuera néanmoins d'organiser le temps urbain avec ses cloches. On comprend dès lors que les deux bâtiments se complètent et sont souvent liés.

Les XV^e et XVI^e siècles marquèrent la naissance et l'essor des ensembles monumentaux et majestueux. La tour communale perdit alors son apparence de donjon massif : le beffroi intégré à l'hôtel de ville n'avait plus l'aspect défensif d'autrefois. Il devint plus élancé et s'harmonisa aux façades décorées du bâtiment. De plus, au XV^e siècle, avec l'unification des Pays-Bas, les Bourguignons amorcèrent une première centralisation du pouvoir. Même si les communes perdirent de leurs privilèges, elles gardèrent toutefois certaines fonctions administratives. D'ailleurs, la stabilité politique au sein de la ville et l'absence de menace ont permis l'embellissement de la cité. La paix apportée par Philippe le Bon, l'influence de la Renaissance et les innovations techniques donnèrent aux bourgeois les moyens de se consacrer à l'art. Audenarde, Arras, Louvain, Bruxelles sont autant de lieux où les édifices qui subliment le gothique flamboyant sont des exemples de l'âge d'or de la construction des ensembles architecturaux associant beffroi et hôtel de ville. Ces beffrois d'hôtel de ville sont les exemples les plus nombreux dans le Nord de la France.

Il est également intéressant de noter que ce partage de compétences n'a pas été systématique. Certains beffrois ont longtemps conservé certaines des fonctions ancestrales présentées précédemment. Ainsi, au XX^e siècle, quelques tours communales servent encore de mairie, d'archives, de prison ou de salle de réunion. Le beffroi de Rue a accueilli les réunions échevinales puis municipales jusqu'en 1871. A Luchaux, la salle de réunion du premier étage est utilisée par les institutions communales jusqu'en 1864 et le dernier étage abrita les archives jusqu'en 1993. A Saint-Riquier, le beffroi reste encore le cœur de la vie politique et civile : le conseil municipal siège toujours dans la tour qui sert aussi de bureau de vote et de salle des mariages.

b.3 - Le rapport des hommes au beffroi à travers les siècles

Les premiers beffrois sont nés au cœur des cités médiévales, dans un contexte très différent de nos sociétés contemporaines. Pourtant, ces tours sont loin d'être de simples monuments historiques ancestraux témoignant d'une culture disparue. Au contraire, elles n'ont jamais cessé d'être au cœur de la vie urbaine. Leur présence et leur rôle dans la littérature, dans la symbolique, dans les fêtes et les événements annuels montrent le rapport qui lie les hommes à leur beffroi. Malgré l'usure du temps et les transformations de l'histoire, le beffroi reste un géant dynamique de la cité. D'ailleurs, les hommes sont toujours présents autour du beffroi, que ce soit pour les concevoir, les construire, ou les célébrer.

b.3.1. Des hommes au service de la conception et de la conservation des beffrois

En raison de leur localisation, leur histoire et leur symbole, de nombreuses guerres et conflits ont participé activement à la destruction des beffrois. Les chantiers de (re)construction des beffrois furent donc nombreux et, de tout temps, les hommes ont participé activement à la construction, à la reconstruction ou la restauration de ces édifices. D'ailleurs, sans la volonté de ces hommes, ce symbole communal n'existerait plus de nos jours.

Peu de renseignements et de documents sont fournis sur les premières élévations de beffrois et sur leurs maîtres d'œuvre et architectes. Ces deux termes ne sont d'ailleurs à cette époque pas forcément distincts. Par contre, ce qui est certain, c'est que les chantiers de reconstruction ou de restauration, généralement longs de plusieurs années, étaient relativement dangereux, car un travail en hauteur était nécessaire. Il n'était donc pas rare d'avoir de graves accidents sur ces chantiers. De plus, l'ampleur de ces chantiers



La construction
du beffroi d'Armentières

nécessitait des sommes souvent considérables (en millions de francs). Ces dernières étaient engagées soit par des seigneurs ou évêques importants, soit par donation (beffroi d'Hesdin).

Parmi les architectes, certains noms reviennent plusieurs fois car la qualité de leurs précédentes réalisations et leur renommée jouent et ont joué un rôle apparemment primordial dans le choix des commanditaires. Parmi les plus connus, nous pouvons citer Louis-Marie Cordonnier (1854-1940). Cet architecte doit son attachement pour les valeurs artistiques à ses origines. Né à Haubourdin d'un père architecte, il se passionne pour l'art régionaliste. D'ailleurs, son architecture voulait refléter les traditions locales. En fait, il allia avec bonheur l'art à la modernité de son époque et le respect de conservation du beffroi. Il donna une importance à cet édifice, notamment dans le dessin des façades qui se trouve confirmé dans la distribution interne du bâtiment (Loos, Dunkerque, Comines). Ses œuvres s'inscrivent bien dans le mouvement général de style néo-renaissance flamande et ne laissent pas indifférents nos voisins étrangers (compris dans l'aire culturelle des anciens Pays-Bas).

D'autres architectes s'inscrivent également dans ce style renaissance : l'hôtel de ville de Calais et son beffroi sont l'œuvre de l'architecte Debrouwer. Le beffroi de Lille, haut de 104 mètres, est dû au talent d'Emile Dubuisson. L'architecte François Vasselle s'est quant à lui occupé de la restauration des beffrois d'Abbeville et d'Amiens.

Il faut ajouter que tous les architectes puisent leur savoir architectural dans les beffrois du Moyen Âge, la référence de la conquête de l'autonomie communale leur donnant une valeur manifeste.

Pour rendre effectif les plans de ces architectes, les travaux étaient réalisés par des ouvriers appartenant à différents corps de métier, dont le nombre évolue au cours de la construction et en fonction des besoins. Ces ouvriers sont davantage des artisans, voire même des artistes, car ils sont parfaitement compétents dans leur milieu (verrier, sculpteur, peintre, etc...) et spécialistes amoureux de ce patrimoine exceptionnel qu'est le beffroi.

La matérialisation physique du beffroi est donc le fruit des hommes qui ont toujours voulu que le métronome de leur cité demeure. Encore aujourd'hui de nouveaux beffrois s'élèvent dans le but de conserver ou de créer un symbole fort.

b.3.2. Une histoire ancienne et durable des représentations des beffrois dans l'art et la littérature

Le beffroi est une source d'inspiration dans tous les domaines de l'art : pictural, musical, littéraire, architectural... On retrouve énormément d'œuvres qui le mettent en scène, datant surtout du Moyen Âge, des XIX^e et XX^e siècles. Romans, tableaux, guides de voyages, brochures touristiques, poésies... les beffrois hantent les imaginaires et les désirs des hommes depuis des siècles.

Du XIII^e au XVII^e siècle, c'est un sujet de prédilection pour les dessins, peintures et gravures. Il est souvent l'élément dominant d'un profil général de ville. Il exprime alors soit la liberté communale, soit la prospérité et la richesse de la ville. Parfois en arrière plan, il ressort du paysage au milieu de constructions éparées pour symboliser une cité et situer la scène géographiquement.

Les représentations suivent le mouvement de l'évolution de la symbolique. Sous l'influence de la redécouverte du patrimoine et des bouleversements politiques, les beffrois vont foisonner dans les productions artistiques des XIX^e et XX^e siècles. Le mouvement romantique va jouer un rôle fondamental puisqu'il suscitera une véritable passion pour l'art médiéval tout au long du XIX^e siècle. Victor Hugo s'essaiera à de nombreux croquis, dessins et poèmes sur l'art médiéval et gothique. Les beffrois de Mons, Douai, Calais... n'échapperont pas à sa plume. Verlaine, Corot, Watteau et une multitude de poètes et d'artistes du Nord et de la Belgique aiguisent crayons et pinceaux à la pointe du beffroi. Aujourd'hui, c'est un sujet pour des supports très contemporains : photographes, illustrateurs et dessinateurs de bandes dessinées ne résistent pas à son attraction.

Dans la peinture, le beffroi est très souvent au centre de la composition. Il en est le point le plus élevé et les lignes de fuite se concentrent vers lui. Le regard est immédiatement attiré par l'horloge, point blanc qui constitue le centre de gravité. Les personnages et la vie urbaine semblent se mouvoir à son rythme. C'est ainsi que Corot traduit l'atmosphère du beffroi de Douai. Dans ce cas, le tableau exprime alors le monument comme l'édifice

central de l'espace et de la temporalité, le régulateur de l'activité humaine. Dans l'écriture poétique, le beffroi est inséparable de la ville vue comme une figure maternelle. Le beffroi devient alors le protecteur nourricier qui structure l'héritage et l'inconscient de l'enfant. La figure de la mère glisse vers la figure de l'amante. Le beffroi féconde symboliquement la ville. Il s'apparente à un élément masculin alors que la ville est rattachée à un personnage féminin. Il évoque une nostalgie de l'enfance, un rapport familial. Souvent il mêle la vie et la mort. Il est à la fois protecteur et dominateur. Ces deux extraits écrits par des poètes de la région illustrent bien ce rapport :

*Beffroi qui fut dressé jadis pour la défense
De la noble cité qui nous donna le jour
Objet de notre orgueil, gage de notre amour*

Max Hilare, *Ode au beffroi de Douai*

*J'aime ma cité, j'aime mon Vieux-Lille(...)
Je t'aime comme un fils que tant de grâce étonne
Reine à qui les beffrois semblent une couronne*

Achille Segard, *A la Flandre*, 1902

De la symbolisation à la métaphore artistique, l'édifice est évoqué comme un personnage humain, une figure masculine. L'étude de l'imaginaire du beffroi révèle surtout un imaginaire paradoxal : un beffroi entre vie et mort, modernité et tradition, pouvoir partagé du peuple et domination des dirigeants, solidité et immatérialité, terre et ciel... Mais le plus souvent, le beffroi prend un air de famille : dans les discours et les documents, l'image familiale apparaît très souvent. En adoptant l'édifice, les habitants expriment leur attachement. «*A côté des usines qui représentent la richesse, se dressent les beffrois (...) nous les regardons les yeux pleins de souvenirs qui rendent les pierres aussi chères que les êtres qui nous entourent. Les uns et les autres font partie de notre famille*» écrit J. Lestocquoy dans la préface de l'ouvrage de M.Battard³.

b.3.3. Les beffrois au centre des fêtes : un temps fort de l'identité urbaine

Les cycles festifs montrent un imaginaire en action qui, sous les paillettes et les masques de carnaval, révèlent de nombreux enjeux culturels et identitaires. Lorsqu'on compare les traditions festives du Nord de la France et de la Belgique, on constate à quel point les deux cultures sont proches, voire similaires, qu'elles font en réalité partie de la même aire culturelle coupée par des frontières administratives nées des aléas de l'histoire.

Lors des fêtes urbaines, la ville se transforme en scène d'expression culturelle. Les cycles festifs restent en relation avec le lieu dans lequel il se trouve. Il s'inscrit aussi dans le temps et se renouvelle, s'invente et se réinvente en fonction des époques. Ces fêtes donnent forme aux valeurs et contribuent à l'enracinement et à la création de l'identité urbaine. Le beffroi est presque toujours présent dans les grands moments festifs des villes. Dans le Nord de la France et la Belgique, on peut dégager essentiellement deux types de cycles festifs qui se confondent souvent : les carnivals, où les habitants sont les acteurs fantasmagoriques de la rue, et les processions de géants où de grands mannequins d'osier sont portés par des corporations guidant les habitants dans la ville. A ces deux types de fêtes s'ajoutent les kermesses et tous les événements festifs, sportifs ou politiques qui sont sources de liesse populaire et d'appropriation de l'espace urbain par les habitants et les visiteurs.

Le beffroi est le centre de la géographie festive. Il est très souvent le point de départ, il donne le coup d'envoi. Il est aussi le point de ralliement, après les va-et-vient de la foule. Il est enfin le lieu des temps forts de la fête.

Ces édifices sont le lieu de surprenantes cérémonies collectives. Dans de nombreuses villes, on jette du haut des beffrois des «objets fétiches» que la foule s'arrache : des louches dégringolent du beffroi de Comines, des chats retombent sur leurs pattes du beffroi d'Ypres, les reines de la ville lancent des Nieulles, petits gâteaux ronds, du balcon du beffroi d'Armentières, des pitchous, petits pains en forme de bonhommes atterrissent dans

les bras des habitants de Tournai, des lapins s'élançant du beffroi d'Herentals et des harengs fumés volent au-dessus des carnavaleux de Dunkerque. Si ce lancer ne se fait pas du haut de la tour communale, il se fait à son immédiate proximité. Du haut de l'hôtel de ville de Bergues, les édiles municipales lancent des fromages et des saucisses aux carnavaleux rassemblés sur la Grand'Place, veillé par le grand beffroi. De faux médecins lancent des tripes fraîchement retirées d'un spectateur opéré au pied du beffroi de Bailleul. Dans toutes ces villes, la foule se rassemble et s'entasse pour ne former qu'une masse indivise, collée autour du beffroi. Tous les yeux sont fixés sur le même point, les mains sont tendues vers le ciel. A la fin, on se compare, on raconte ses exploits dans la bonne humeur, après ce jeu à l'échelle d'une cité entière. Des habitants qui ne se croisent pratiquement jamais dans la vie quotidienne sont ainsi réunis ponctuellement autour du beffroi pour participer au même moment intense. S'il n'est pas comestible, l'objet est souvent exhibé dans les vitrines du salon et exprime une sorte de revendication identitaire aux visiteurs qui entrent dans le foyer. Ce rituel marque un sentiment identitaire très fort. Les stratégies et les codes, que seuls les habitants connaissent, renforcent cet aspect.

Ces lancers font référence à la prodigalité des seigneurs ou des magistrats municipaux d'autrefois qui, les jours de fêtes, exerçaient leur générosité par les fenêtres. Parfois, cette cérémonie répondait à des croyances et des superstitions qui faisaient du beffroi l'élément central pour favoriser la prospérité ou pour protéger et purifier la ville. A Ypres, au Moyen-Age, on lançait des chats, animaux diaboliques, pour chasser les sorcières de la ville. Aujourd'hui, ils sont heureusement remplacés par des peluches.

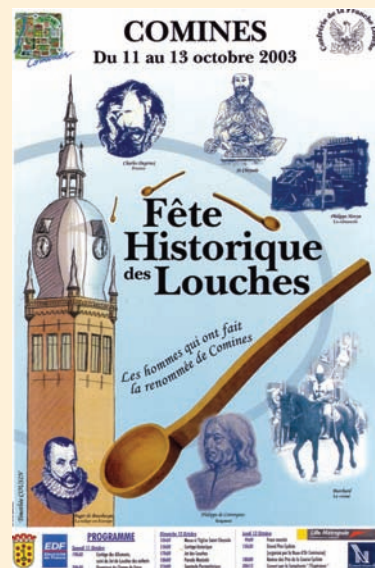
Le beffroi est aussi un géant parmi les géants. A Douai, lorsque l'on pose aux habitants la question de ce qui symbolise leur ville, deux réponses reviennent systématiquement : le beffroi et le géant, Gayant. Les géants sont de grands mannequins d'osier portés par des corporations. Partout, les habitants se considèrent comme des enfants du géant et peuvent l'appeler "papa" ou "maman". La fête exprime alors la foi des habitants envers leur ville, l'attachement symbolique de ses enfants qui y expriment leur appartenance locale. Ces géants, comme modèles ou contre-modèles, servent d'exemple pour la citoyenneté. D'après Marie-France Gueusquin, ethnologue, ils offrent un modèle de sociabilité et d'harmonie. Ils prônent la pérennité des institutions urbaines.

Le beffroi est le lieu le plus important des cérémonies. Centre de gravité des événements, il marque les retrouvailles entre les géants, les édiles municipales et les habitants.

Le beffroi prend aussi un rôle central dans le marquage de ce temps exceptionnel et solennel : les cloches de volée sonnent les temps forts et les concerts de carillon contribuent à l'atmosphère festive de la ville.

Beffrois et géants forment des couples inséparables et tissent des liens étroits et intenses. Les habitants expriment pour eux un attachement et une symbolique semblables. Le beffroi est un géant immobile et quotidien tandis que le géant est un beffroi mobile et exceptionnel. Tous deux élèvent aux nues les couleurs de la ville. Tous deux évoquent un rapport à la terre, au ciel, et de la puissance. Tous deux inscrivent l'identité de la ville dans l'espace, dans le temps, dans la matière, dans la pratique, dans la symbolique, et dans l'imaginaire. C'est donc bien un beffroi mouvant qui réactualise le sentiment d'appartenance à la ville, et un géant sur ses gardes qui protège et enracine constamment les habitants. Le beffroi est le trait d'union entre l'état de grâce de la fête et le quotidien. Ces fêtes se gravent dans la mémoire de chacun. Les géants, les lancers d'objets du haut du beffroi et tous les autres moments forts réactualisent et renforcent l'attachement des citoyens à leur ville. Ces cycles festifs sont réinventés et remis au goût du jour chaque année.

Le beffroi contribue donc à créer une mémoire collective à l'énorme masse des individus qui ne forme plus qu'un. Ces fêtes font référence à une temporalité, acquise par la tradition mais tendue vers le futur, et donnent le sentiment d'éternité. Le beffroi structure ainsi l'identité de la ville et son image à l'extérieur (ces fêtes sont connues dans toute la région). Il contribue à structurer l'identité de chaque individu, de chaque citoyen, car il renforce le sentiment d'appartenance à une communauté. Par son rôle dans les festivités, le beffroi s'inscrit et se renouvelle dans l'espace urbain, dans la temporalité et dans l'imaginaire de la ville.



Le beffroi et le géant de Douai

b.3.4. Représentations et appropriations sociales du beffroi

Le beffroi est fortement utilisé dans la création de symboles divers. Au Moyen Âge, sa valeur symbolique et son importance au sein de la cité le placent au centre des armoiries communales. C'est un élément communément utilisé dans l'héraldique. Ces signes sont reportés sur tous les documents officiels, sur les drapeaux, les fanions... Dès lors, le beffroi devient mobile, il s'extrait de son lieu. Il se retrouve sur les bâtiments, les armes et s'exporte comme l'image de marque de la ville. C'est aussi un sujet privilégié pour décorer les sceaux. Ce petit cachet de cire gravé était un objet qui régissait la plupart des rapports inter-individuels ou inter-collectivités. C'est un moyen de preuve, un signe qui, au-delà de la signature, rappelle l'engagement pris. Il identifie et authentifie les actes. Le motif du sceau a plusieurs fonctions : il traduit la position de son propriétaire, raconte l'origine, symbolise des valeurs, exprime l'identité et le sérieux. Dès lors, le beffroi devient la métaphore de la ville, il l'identifie. Il exprime l'image qu'on veut lui donner : richesse, puissance commerciale et politique. L'importance de l'image, dans une société où la lecture est réservée à une petite élite, est primordiale. L'exemple des plombs de marque de drap est révélateur : la réputation des draps flamands est connue de toute l'Europe. Les plombs étaient attachés sur les tissus pour garantir l'origine et donc la qualité et le prestige du produit. Le beffroi était souvent gravé sur ces plombs, comme sur celui de Ypres.

Depuis le XIX^e siècle, le beffroi est redevenu l'image de marque et le symbole des villes : entêtes, timbres, flammes, cartes postales, etc... s'ornent d'un beffroi. Il exprime à la fois une sorte d'authenticité liée à un terroir, une revendication culturelle et identitaire et un symbole fort. Objet mythique depuis la fin du XIX^e siècle, la carte postale est le support privilégié pour véhiculer l'imaginaire d'un lieu. A Calais et à Douai un recensement de plusieurs centaines de cartes montrent que les beffrois apparaissent, de près ou de loin, sur environ un tiers de l'ensemble.

Le beffroi est aussi fortement utilisé dans la symbolique urbaine au sens large : les logotypes, l'iconographie administrative ou commerciale, les affiches et l'onomastique. Cette utilisation du beffroi est extrêmement diverse et son analyse révèle des visages contrastés de l'édifice. Elle n'est réservée à aucun acteurs de la ville en particulier. On retrouve le beffroi sur les logos et les affiches d'associations, d'administrations, ou de commerces... On le place à côté d'un meuble Louis XV pour l'affiche d'un antiquaire ou on l'imprime en négatif pour une soirée techno. Le plus souvent, le beffroi est stylisé. Il prend des airs humains et sympathiques ou on lui donne une allure moderne pour l'ancrer dans le présent. Il traduit souvent un trait culturel, une importance régionale et un enracinement dans le terroir (tarte au fromage local baptisée «le beffroi»). Il est sacré gardien du passé, de la mémoire et de l'histoire d'une ville (affiche pour un salon du livre ancien). Il est aussi consacré guide pour le futur (il devient beffroi-fusée ou illustre l'affiche d'une technopôle).

Les logos, les affiches et l'iconographie urbaine se véhiculent partout et participent à la mise en scène de la ville. Le beffroi se mêle au folklore quotidien en marquant les micro événements. Il ne se fige ni dans l'espace, ni dans le temps puisqu'il est «restylisé» à chaque utilisation. Le beffroi est partout dans la ville. La symbolisation permet l'appropriation et la réinterprétation quotidienne du beffroi. Son utilisation systématique favorise et renforce la mémoire collective. Son expression lors des cycles festifs est alors l'accentuation paroxysmique de la célébration journalière du beffroi.

Le beffroi est rarement oublié dans la toponymie : commerces, immeubles, rues... A Lille, on trouve entre autre la *Boulangerie du beffroi*, la *Résidence du beffroi*, les *Assurances du beffroi*, les *Nettoyages du beffroi*, *Société beffroi finance*, la *Taverne du beffroi*... On peut dégager plusieurs fonctions relatives à cette pratique. La première est la distinction de l'espace urbain. Les toponymes permettent de s'orienter et les noms de commerce participent à cette orientation en indiquant une position géographique déterminée. La seconde fonction est commerciale, le nom appelant le consommateur. C'est particulièrement le cas dans les zones touristiques des centre-ville. Le beffroi évoque l'authenticité, le souvenir. La troisième fonction est intégrative et ancre l'édifice dans un lieu, une terre, une société. Donner un nom à un commerce relève de stratégies qui peuvent être affectives. L'acte de nommer est un acte de personnification. Il rappelle le lien affectif entre le commerce, lieu de vie nourricier, et son propriétaire. En reprenant le

nom d'un élément de la ville, on procède un peu comme pour un nouveau-né, le parrain beffroi se penche sur le berceau commercial. Si l'on interroge les commerçants sur les raisons de leur choix, ils invoquent un souvenir d'enfance, ainsi que le point de repère que constitue le beffroi.

b.3.5. Le beffroi, lieu de vie et lieu de mémoire ;

Les beffrois des anciens comme fondateurs de l'identité des vivants

Les beffrois, du moins certains, sont encore des lieux de vie, même si les gardiens, sauf à Calais, n'y habitent plus les salles. A Douai le beffroi se visite tous les jours et même plusieurs fois par jour. Le guide considère la tour comme sa seconde maison et connaît les moindres détails, l'usure des pierres, le moment où il faut baisser la tête...

Si au départ les motivations du visiteur sont culturelles ou intellectuelles, les préoccupations corporelles prennent le dessus lorsqu'il se retrouve dans le monstre de pierre. A Douai, on pousse la porte de la tour pour comprendre l'histoire d'une ville, la culture d'une région, mais c'est le gigantisme du beffroi qui surprend. Les décors, la hauteur, le style contribuent à donner une atmosphère mystérieuse à l'édifice. La visite commence dans un silence quasi religieux. Puis, lorsque débute l'escalade de l'escalier en vis sombre et étroit, la crainte saisit les visiteurs et le beffroi devient presque «un train fantôme». Au sommet, le vertige et la beauté du paysage qui se déploie marquent l'apothéose de la visite.

Les beffrois sont aussi le lieu de travail et d'apprentissage des carillonneurs. Encore une fois, celui de Douai est le plus important. Créée en 1971 par Jacques Lannoy, l'Ecole Française de Carillon voit le jour et se rattache en 1978 au conservatoire national de la région de Douai. Les cours ont lieu au rez-de-chaussée du beffroi, sur le carillon d'étude. Les élèves s'entraînent aussi sur le carillon du beffroi. Tous les jours, l'édifice est habité par les musiciens et les visiteurs sont enchantés par ces concerts quotidiens.

Lieux de vie quotidiens et exceptionnels pour tous ceux qui l'entretiennent ou le restaurent, les beffrois relient le passé et le présent. Ils sont des lieux de mémoire. Certains sont même des monuments aux morts puisqu'on y accole des plaques ou des sculptures qui commémorent les guerres, comme à Dunkerque ou à Tournai. Par ailleurs, des inscriptions ornent les parois ou les cloches des beffrois et retracent l'évolution de la ville. A la lecture des noms des cloches et de leur parrain, on relève beaucoup d'éléments de l'histoire de la cité. A Douai, les nouvelles cloches, fondues et gravées à l'identique, portent de nouvelles inscriptions car elles ont été financées par les acteurs de la ville comme les brasseurs, les mineurs, puis par Renault, constructeur automobile.

Dans le beffroi de Douai, une exposition de plans et de photographies retrace le développement urbain. Il porte alors véritablement en lui le vécu de sa cité. Beaucoup de beffrois sont devenus le siège des offices de tourisme comme à Dunkerque, Béthune, Bergues et Ypres.

Le beffroi est aussi un lieu d'apprentissage de la mémoire. Lors des visites, ce sont souvent les parents ou les grands-parents qui accompagnent leurs enfants ou petits-enfants. Leur préoccupation, exprimée dans des entretiens, est alors explicitement la transmission d'un patrimoine et d'une culture. C'est une sorte d'initiation aux secrets de famille, à une identité. Le beffroi participe donc à la socialisation de l'enfant en tant que citoyen. On l'emmène dans le but de lui faire connaître ses racines, de sentir le travail des ancêtres et de saisir une identité. La descente du Père Noël ou de Saint-Nicolas, accompagnée d'un concours sur la connaissance du beffroi, peut d'ailleurs être analysée sous l'angle de la socialisation. Le beffroi participe donc à la construction de l'identité urbaine du sujet.

Les mises en tourisme de plus en plus systématiques et élaborées (restaurations, ascenseurs...) accentuent cette fonction de gardien de la mémoire et de l'image. Certains beffrois sont de véritables fourmilères. Mais la vie interne des beffrois est assez inégale.

Cependant, il faut nuancer la présentation généralisante de l'aspect identitaire du beffroi. Il n'y a pas qu'un seul beffroi. On s'identifie au beffroi de sa ville. La construction des beffrois au Moyen Âge s'inscrivait dans une compétition entre villes. Il fallait avoir le plus haut et le plus somptueux, car son allure reflétait le prestige de la ville. On retrouve ce phénomène à travers les superlatifs utilisés pour décrire chaque beffroi. Lille se vante d'avoir «le plus haut», Douai «le seul beffroi historique qui n'ait pas été détruit», Calais «le premier construit en béton armé»... Evidemment, chaque ville possède «le plus beau beffroi». La représentation de l'édifice dépendra de ses particularités et donnera une

tonalité à la personnalité de la ville. Douai, avec son beffroi gothique, met en avant son héritage et son prestige passé. Lille, avec sa tour moderne, se targue d'être une métropole à la pointe du progrès.

Le beffroi est comme un totem autour duquel se tisse un système de rites : fêtes, lancers d'objets, visites, commémorations... Tous ces moments provoquent un sentiment d'exaltation et une intensité extrême de la vie collective. L'émotion que suscite un monument et les pratiques qui lui sont associées sont de puissants facteurs d'identification. Ils acquièrent ainsi une dimension sociale, affective et émotionnelle.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant les biens

L'ouvrage de référence en la matière est celui de Marius BATTARD, *Beffrois, Halles et Hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique* (1948). Même si ce livre est relativement ancien, c'est l'un des rares ouvrages qui retrace l'historique, le développement et le rôle de ces édifices communaux. Il propose également quelques descriptions de biens. Ces dernières ont pu être complétées par un ouvrage plus récent écrit par Sébastien HAMEZ : *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme* (2002).

Le dernier ouvrage paru traitant des beffrois est celui édité par l'association Davidsfond et intitulé *Flemish belfries. World Heritage* (2003). Si ce livre traite surtout des beffrois flamands, sa première partie, plus générale, s'attache à présenter l'histoire de la construction de ces édifices, leurs éléments remarquables...

Les références complètes de ces trois œuvres sont reprises dans la bibliographie du présent dossier (7.c), qui comprend également d'autres sources importantes pour la connaissance des beffrois. Les travaux de M. Laidebeur s'attachent à comprendre le rapport actuel des hommes aux beffrois, le rôle de ces tours dans les fêtes et l'évolution de la symbolique. Une publication grand public est prévue pour 2004.

De plus, une bibliographie propre à chaque beffroi est mentionnée dans chacune des fiches individuelles (monographies, notices historiques, dossier de restauration,...).

d. Etat de conservation

De manière générale, l'état de conservation des beffrois est relativement satisfaisant. En effet, la plupart des communes prennent soin de leur édifice et entreprennent des travaux de restauration dès que cela est nécessaire. Ainsi, les principaux travaux sur les beffrois concernent le ravalement des façades, la réfection des toitures et la restauration du carillon.

Le tableau suivant donne un aperçu des travaux effectués depuis 1990 sur certains beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie. Les fiches individuelles fourniront des renseignements plus complets et détaillés sur l'état de conservation spécifique à chaque beffroi, les financements engagés ou encore le nom des entrepreneurs.

Commune	Date	Travaux exécutés
Abbeville		Mise aux normes de l'éclairage dans l'escalier
Aire-sur-la-Lys	1995	Réparation de l'horloge du beffroi
	1999	Contrat d'entretien de maintenance et de travaux d'installation nécessaires à la protection contre la foudre
	2002	Travaux d'étanchéité
	2003	Transformation du carillon à l'heure numérique
Amiens	1990	Réfection de la maçonnerie et pose d'un nouveau dôme (travaux débutés en 1989)
Armentières	2003	Travaux de couverture et de réfection du campanile
Arras	1999	Programme de restauration des parements en pierre et de la structure en béton armé
	2001	Remise à neuf du carillon
	2002	Restauration du carillon

Commune	Date	Travaux exécutés
Bailleul	1991	Restauration de la toiture
	1998/1999	Réfection des bétons
Bergues	1997/2003	Un programme de travaux a été engagé du 01/01/1997 au 15/10/2003 : aménagement des salles à l'intérieur du beffroi, création d'un étage intermédiaire en bois au premier niveau de la tour, réfection de la couverture d'une des quatre tourelles, installation d'un nouveau carillon, réfection du paratonnerre, réfection totale de l'installation électrique de la tour, réfection des protections anti-pigeons, peinture de toutes les boiseries du bâtiment, y compris du campanile
Béthune	1998	Réparation de l'horloge et du carillon
Calais	2000	Sondages préventifs des façades
Comines	1999/2000	Restauration intérieure du beffroi
	2002/2003	Restauration extérieure
Douai	1993/1996	Restauration de la partie supérieure : ravalement, couverture, charpente, dorures
Dunkerque Saint-Eloi	1995	Réaménagement de l'office de tourisme
	2001	Restauration des façades de la tour
Dunkerque Hôtel de ville	1999	Réfection des maçonneries et nettoyage des façades
Gravelines	1990	Réfection complète : ravalement des façades et renforcement de l'ossature
	1991	Remplacement des abat-sons
	2003	Réfection complète de l'escalier intérieur et remise en état de la charpente et des cloches
Lille	Travaux achevés en 1999	Restauration extérieure de l'édifice
	2003	Restauration intérieure
Rue	1990	Réfection des toitures du campanile et des échauguettes
	1994	Travaux sur la toiture
	1997	Installation d'un système électro-répulseur sur le chemin de ronde et de filets
	2000	Sécurisation de l'accès aux salles du beffroi
	2002	Remplacement du moteur actionnant la grosse cloche

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la programmation des biens

Il est difficile d'établir un panorama général des valorisations locales tant la situation de chaque ville est différente. Nous pouvons cependant donner un aperçu des principaux axes de valorisation.

e.1 - La valorisation touristique et l'ouverture des beffrois au public

Trois cas de figure se présentent :

1) Ouvertures permanentes : Certaines villes ont, depuis longtemps, ouvert au public leur beffroi et les édifices attenants. On peut citer par exemple Douai, Arras ou encore Boulogne-sur-Mer. Les visites y sont le plus souvent guidées et le nombre de personnes est limité pour des raisons de préservation et de sécurité. Ainsi, à Douai, il est possible de découvrir les quatre étages du beffroi et les salles de l'hôtel de ville. A Arras, les visiteurs

sont surtout intéressés par la montée en haut du beffroi – par ascenseur – pour y admirer la vue générale sur la ville et les alentours. Le beffroi de Boulogne-sur-Mer n'est, quant à lui, visitable que pour les groupes.

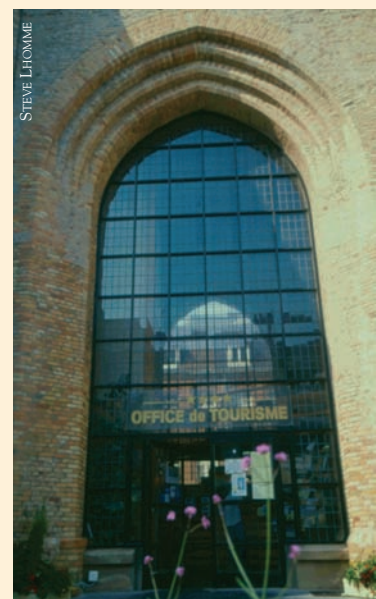
2) **Ouvertures ponctuelles** : D'autres villes profitent des Journées du Patrimoine de septembre pour proposer la découverte de leurs bâtiments communaux. D'autres encore n'ouvrent leur beffroi que certains jours ou durant la période touristique, comme à Béthune ou Bailleul.

3) **Ouvertures impossibles dans l'état actuel** : Dans certains cas, le beffroi n'est pas ouvert au public, essentiellement parce que le bâtiment nécessite des aménagements complémentaires afin de répondre aux normes de sécurité (Comines, Doullens,...).

Les différentes possibilités de visite (libre ou guidée) de chaque beffroi sont reprises dans le tableau ci-dessous. De plus, les beffrois et hôtels de ville constituent de manière générale le point d'orgue de circuits pédestres proposés aux touristes.

Commune	Possibilités de visite
Abbeville	L'intérieur du beffroi est visitable lors des Journées du Patrimoine ou sur rendez-vous pour les groupes de plus de 10 personnes.
Aire-sur-la-Lys	Le beffroi d'Aire-sur-la-Lys ne se visite pas pour le moment. Toutefois, son ouverture est fortement envisagée.
Amiens	Le beffroi est ouvert au public uniquement lors des Journées du Patrimoine .
Armentières	Il est possible de visiter le beffroi d'Armentières d'avril à septembre, un samedi par mois à 14h30 (ou dimanche dans certains cas). Des visites guidées sont également proposées pour les groupes tout au long de l'année, sur réservation (délai de réservation de 3 semaines à 1 mois).
Arras	Le beffroi est ouvert librement au public tout au long de l'année aux heures d'ouverture de l'office de tourisme.
Bailleul	L'office de tourisme propose des visites guidées du beffroi. Il est ouvert aux individuels le samedi à 15h et le dimanche à 11h du 1 ^{er} avril au 30 septembre, ainsi que quelques jours de la semaine en juillet et août (horaires et jours modifiables selon les années). Pour les groupes, les visites sont possibles toute l'année sur réservation.
Bergues	Le beffroi est ouvert au public, en accès libre , tous les jours aux horaires d'ouverture de l'office de tourisme (sauf le dimanche en basse saison). Des visites guidées sont également proposées d'avril à octobre le premier samedi du mois à 16h30.
Béthune	Une visite commentée d'une heure permet de découvrir l'histoire du beffroi au fil des siècles. Des visites guidées sont proposées du lundi au samedi à 15h et 16h, uniquement d'avril à septembre (sur réservation pour les groupes).
Boulogne-sur-Mer	Le beffroi n'est visitable que pour les groupes accompagnés par un guide. Il est également ouvert lors des Journées du Patrimoine et des Villes Fortifiées.
Calais	Le beffroi de Calais ne se visite pas.
Cambrai	Le beffroi n'est pas ouvert au public.
Comines	L'intérieur du beffroi de Comines ne se visite pas.
Douai	L'office de tourisme propose des visites guidées du beffroi, de l'hôtel de ville et du carillon tous les jours, dimanches et jours fériés inclus, à 11h, 15h, 16h et 17h. En juillet et août, trois visites supplémentaires sont proposées à 10h, 14h et 18h.

Commune	Possibilités de visite
Doullens	Le beffroi de Doullens n'est pas ouvert au public.
Dunkerque Saint Eloi	Une visite commentée de trente minutes est proposée au public tous les jours à 10h, 11h, 14h, 15h, 16h et 17h, d'avril à septembre. Néanmoins, des visites sont possibles le reste de l'année selon les disponibilités du guide.
Dunkerque Hôtel de ville	Le beffroi de l'hôtel de ville peut se visiter lors des Journées du Patrimoine (sous réservation préalable).
Gravelines	Le beffroi n'est pas visitable
Hesdin	Le beffroi ne se visite pas. Cependant, deux anciens cachots sont en cours de restauration et auront usage de salles de musée.
Lille	Le beffroi de Lille est momentanément fermé au public en raison des travaux dont il fait l'objet.
Loos	Le beffroi ne se visite pas.
Luchaux	Il n'est pas possible de visiter l'intérieur du beffroi. Cependant, l'office de tourisme du Doulennais propose des visites guidées de la ville en période estivale comprenant la visite du château fort, du beffroi et de l'église romane. L'histoire du beffroi y est alors commentée. Ces visites ont lieu tous les week-end en juin et septembre et tous les après-midis des mois de juillet et août, de 14h30 à 16h30. Les groupes peuvent bénéficier de cette visite tout au long de l'année sur réservation.
Rue	Des visites guidées pour des visiteurs individuels et pour des groupes sont proposées tout au long de l'année. Dans le beffroi, le visiteur peut ainsi découvrir le musée des Frères Caudron et accéder, par beau temps, à la salle des gardes puis au chemin de ronde pour y apprécier le panorama.
Saint-Riquier	Le beffroi de Saint-Riquier se visite chaque année dans le cadre des Journées du Patrimoine .



STEVE L'HOMME

e.2 - L'animation autour du beffroi

L'animation autour du beffroi est depuis longtemps une réalité. En effet, le beffroi est souvent le lieu d'excellence et le point de regroupement des fêtes communales. De plus, par son carillon, il anime le quotidien de ses concitoyens. C'est pourquoi la mise en valeur du patrimoine campanaire n'est pas à négliger.

e.2.1. Le beffroi au cœur des manifestations traditionnelles

Il est le lieu privilégié de la plupart des fêtes communales. Du beffroi, on lance divers objets lors du carnaval (fête des chats à Ypres, fête des louches à Comines, le Carnaval de Dunkerque ou encore la fête des Nieulles à Armentières). Du haut de la tour, on tire des feux d'artifice, comme lors des fêtes d'Arras à la fin du mois d'août. Au cours des fêtes de fin d'année, Saint Nicolas descend en rappel du beffroi d'Arras. A Douai et Gravelines, c'est au tour du père Noël de s'exercer à cette descente. A Bergues ou encore Béthune, les étals du marché de Noël se déploient au pied de l'édifice. Enfin, c'est de la base du beffroi qu'arrivent ou partent la majorité des manifestations des villes de la région telle la procession des Géants de Douai, les Gayant, au début du mois de juillet de chaque année.

Le tableau suivant reprend les manifestations les plus significatives pour lesquelles le beffroi occupe une place privilégiée.



du 18 au 24 décembre 2002

Commune	Animations autour du beffroi
Aire-sur-la-Lys	- Marché de Noël (décembre)
Armentières	- Fête des Nieulles (septembre) : lancer de petits gâteaux du haut de la bretèche du beffroi et des balcons de l'hôtel de ville - Descente du père Noël (décembre) - Marché de Noël
Arras	- Concert de carillon un samedi par mois - Embrasement du beffroi lors des fêtes communales (août) - Descente en rappel de Saint Nicolas (décembre)
Bailleul	- Carnaval : jets de tripes à la foule (février)
Bergues	- Concert de carillon à 11h00 le lundi matin, jour de marché - Mise en valeur lors des fêtes traditionnelles communales comme le carnaval , la Foire des Rameaux, la Nuit du Miroir aux alouettes, le marché de Noël - Expositions diverses tout au long de l'année au niveau de l'espace beffroi
Béthune	- Marché de Noël : les petites maisons forment une couronne autour du beffroi (décembre) - Fête des fleurs (à cette occasion, le beffroi est ouvert au public)
Boulogne-sur-Mer	- Descente du père Noël dans le cadre du marché de Noël (décembre)
Calais	- Mise en valeur lors des fêtes traditionnelles : les grandes manifestations se déroulent très souvent au pied du beffroi
Comines	- Fête des louches : lancer de louches du haut du beffroi et de l'hôtel de ville (octobre) - Descente du père Noël depuis le bulbe du beffroi (décembre)
Dunkerque	- Carnaval : lancer de harengs fumés du haut de la bretèche du beffroi et des balcons de l'hôtel de ville (janvier-février)
Douai	- Concert de carillon chaque samedi vers 11h00 - Fêtes de Gayant : lancer de bonbons par le maire au pied du beffroi (juillet) - Concerts exceptionnels lors du festival d'été - Descente en rappel du père Noël (décembre)
Gravelines	- Descente en rappel du père Noël lors du marché de Noël (décembre) - Le beffroi sonne l'heure du marché le vendredi matin
Hesdin	- Fête au cochon rose tous les trois ans (jet de cochons en pain d'épice de la bretèche de l'hôtel de ville)

Les beffrois font également l'objet d'une attention particulière lors des Journées du Patrimoine. D'ailleurs, certains beffrois ouvrent spécialement leurs portes à cette occasion.

e.2.2. La mise en valeur du beffroi au travers de son carillon

Certains beffrois abritent une richesse patrimoniale non négligeable qui est celle des carillons, qui se font entendre pour sonner les ritournelles quotidiennes, pour ponctuer un événement tel un jour de marché ou une manifestation ou encore pour offrir à la population un concert de carillon.

Ainsi, à Bergues, le carillon sonne de ses 50 cloches pour le marché du lundi matin ou pour annoncer une fête traditionnelle. A Douai, un concert est donné tous les samedis matin vers 10h45 tandis qu'à Arras, un concert a lieu le premier samedi de chaque mois

depuis octobre 2003.

Tout comme leur beffroi, certains de ces carillons peuvent être observés lors de visite. Voici une liste non exhaustive des communes où nous pouvons retrouver ce patrimoine exceptionnel, caractéristique de notre région.

Commune	Nombre de cloches	Type de carillon	Concert		Ritournelles	Carillonneur titulaire	Visites possibles
			réguliers	exceptionnels			
Aire-sur-la-Lys	16	Carillon électrique			Tous les 1/4h de 8h à 20h		
Armentières	9	Carillon électrique			A l'heure ; de 8h à 20h		
Arras	40	Carillon électrique	1 ^{er} samedi du mois		Tous les 1/4h de 8h à 20h	J.C. Blanchard	
Bailleul	37	Carillon à clavier traditionnel	L'Association Résonance oeuvre depuis quelques années du projet de restauration du carillon. En attendant, ce dernier reste muet.				Sur demande
Bergues	50	Carillon à clavier traditionnel	Le lundi à 11h		Tous les 1/4h	J. Martel	Sur demande
Béthune	37	Carillon à clavier traditionnel			Tous les 1/4h de 8h à 20h	A. Dubois	Sur demande
Calais	0	Carillon électrique			Tous les 1/4h		
Douai	62	Carillon à clavier traditionnel	Le samedi à 11h	Festival d'été	Tous les 1/4h	S. Colletti	Oui
Dunkerque Tour St-Eloi	48	Carillon à clavier traditionnel	Interrompu		Tous les 1/4h de 8h à 20h	A. Carrière	Sur demande

e.3 - La valorisation patrimoniale du bien et de son environnement

Nombreuses sont les communes qui se sont engagées dans une valorisation patrimoniale de leur édifice. Cette dernière passe par une mise en valeur du beffroi, à travers notamment sa mise en lumière, cas le plus fréquent. Mais il peut également s'agir d'améliorer l'environnement de leur tour communale. Dans ce cas, elles optent le plus souvent pour des programmes de réaménagement de leur place ou de ravalement de façades.

Commune	Date	Mise en valeur
Abbeville		Mise en lumière : éclairage extérieur de 21h30 à 7h00
Aire-sur-la-Lys	2002	Mise en lumière du campanile tous les soirs (illumination par des spots situés à l'intérieur)
	Projet	Aménagement intérieur du beffroi pour permettre l'accès aux visiteurs
Armentières	Projet	Réfection du carillon, de la balustrade et des pots à feu
	1993	Mise en lumière pérenne (mise en service en période de fêtes)
	Projet	Etude de réaménagement des places avec pour principe : «plus de piétonnier et moins de voitures»
Arras	1996	Aménagement des terrasses de la Place des Héros en harmonie avec le patrimoine architectural
	2000/2002	Ravalement du beffroi

Commune	Date	Mise en valeur
Arras	2002/2004	Ravalement des façades de la Place des Héros
	2004	Restauration des façades de l'hôtel de ville
	2003/2005	Programme de mise en lumière des places et des monuments
Bailleul		Mise en lumière ponctuelle (phare au sommet, éclairage de la sirène, éclairage au pied) Réfection du parvis de l'hôtel de ville
Bergues	1961	Mise en lumière tous les soirs Au cours de l'opération «octobre rose», les projecteurs diffusent une lumière rose sur le beffroi Etude de réaménagement du centre-ville en cours.
	2003	Parmi les réflexions se posent les problèmes du stationnement, de l'aménagement au pied du beffroi ou d'un accès piétonnier entre le beffroi et l'hôtel de ville
Béthune	2004	Mise en lumière du bâtiment avec le mécénat Loisinord dans le cadre de Lille 2004
	2005	Suppression du stationnement sur la Grand'Place
	Projet	Uniformité des terrasses sur la Grand'Place et réfection d'une partie de l'éclairage
Boulogne-sur-Mer	Projet	Mise en lumière de l'édifice
Calais		Mise en lumière tous les soirs à la tombée de la nuit Réglementation du stationnement
Comines	Projet	Réaménagement qualitatif de la Grand'Place
Doullens	Projet	Illumination de l'édifice
Dunkerque Saint-Eloi		Mise en lumière du bâtiment
Dunkerque Hôtel de ville	1999	Mise en valeur par la lumière du beffroi et de la façade de l'hôtel de ville
Gravelines		Mise en lumière du beffroi. Cependant, il sera mis en lumière de manière plus artistique (scénographie) et pérenne à partir de la fin d'année 2004
Hesdin		Projecteur au pied de l'hôtel de ville éclairant jusqu'en haut du beffroi
Lille		Mise en lumière du beffroi
	2003	Projet de réhabilitation de l'intérieur du beffroi (pour sa réouverture au public) et de mise en tourisme (audio-guides, borne interactive, traduction braille...)
Luchaux		Mise en lumière du beffroi par un projecteur
Rue	2003	Aménagement en cours de la salle des échevins afin de présenter des expositions relatives au beffroi

e.4 – Les projets de valorisation globale

D'autres projets communs de valorisation des beffrois sont également mis en œuvre ou envisagés :

- En partenariat avec le Comité Régional de Tourisme et les Comités Départementaux, un ou plusieurs circuits touristiques à thème autour des beffrois devraient être créés (ex : les beffrois reconstruits, les beffrois contemporains,...).
- Un ouvrage de qualité sur les beffrois de la région devrait être publié à l'instar de celui réalisé par nos voisins belges. Cette publication sera disponible en trois langues (français, anglais, néerlandais). De plus, un guide touristique des beffrois semble également indispensable pour la promotion de nos édifices.

- Actuellement, peu de communes organisent des concerts de carillon. Ce type de manifestation pourrait être développé, mais cela suppose une formation spécifique et une relève des actuels carillonneurs. Il faudra donc favoriser l'initiation au métier de carillonneur en promouvant par exemple l'école des carillonneurs de Douai.

- Une action pédagogique à destination des jeunes publics, notamment pour les sensibiliser à la signification et à la protection de leur patrimoine local, est d'ores et déjà engagée, en partenariat avec les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Nord (directeur : M. Benoît Poncelet) et du Pas-de-Calais (M. Philippe Druon).

L'idée est de créer un véritable réseau d'animation pédagogique regroupant les conservateurs de musées et les responsables du patrimoine d'une part ainsi que les enseignants volontaires pour animer des ateliers d'autre part. Les thèmes abordés dans ces ateliers porteraient sur des recherches (le rôle du beffroi, l'image de l'édifice à travers les âges), des ateliers pratiques (céramiques, dessins), la réalisation de maquettes. L'objectif est de faire participer les enfants à la rédaction d'un ouvrage qui leur serait destiné et de réaliser un jeu manuel et historique sur les beffrois. Cette activité s'accompagne d'échanges transfrontaliers qui renforcent les liens de cette aire culturelle héritée à laquelle la population est très attachée.

- Parmi les initiatives originales, citons le «Cénacle de Douayeul» présidé par M^{me} Denise Jarly, qui organisera en 2004 un prix des beffrois récompensant les meilleurs poètes régionaux. Les écrivains ne sont pas en reste et apportent aussi leur contribution à la promotion de notre patrimoine. Ainsi, Gilberte-Louise Niquet, spécialisée dans les romans régionaux (*le destin des Vanbergh*) vient de publier à l'automne 2003 son dernier ouvrage qui s'intitule *Les enfants du beffroi* dont l'action se déroule entre Lille et Douai dans une famille de brasseurs.

- Parmi les manifestations de Lille 2004, capitale européenne de la culture, signalons l'exposition «Les beffrois de la Culture». Cette opération ambitieuse et originale est une importante exposition du patrimoine artistique national. Il s'agit de faire venir dans la région des chefs d'œuvre (peintures, sculptures, arts décoratifs,...) des musées nationaux et de les présenter dans des communes qui ne disposent pas de musées à proximité. Ainsi, douze lieux d'exposition, dont Hesdin, ouvriront leurs portes du 5 janvier au 26 décembre 2004. Par cette opération, le Conseil Régional et l'Association des Conservateurs espèrent attirer vers les «Beffrois» des publics confrontés pour la première fois à des grands chefs d'œuvre.

- Le développement d'un site internet déjà existant, appelé «beffroisetplaces.com» fera connaître le projet UNESCO au grand public et permettra une meilleure connaissance du rôle, de l'histoire et de tous les plans de valorisation du réseau des villes à beffroi.



Le beffroi de Comines
"Beffroi de la culture"

STEVE L'HOMME



les.
Beffrois
4. Gestion

a. Droit de propriété

Les beffrois et complexes dont ils font partie sont propriétés de l'administration communale correspondante et ont un statut d'édifice public.

N° de site	Nom du bien	Propriétaire et adresse
33	Beffroi de l'hôtel de ville d'Armentières	Ville d'Armentières Place du Général-de-Gaulle - 59280 ARMENTIERES
34	Beffroi de l'hôtel de ville de Bailleul	Ville de Bailleul Place Charles-de-Gaulle - 59270 BAILLEUL
35	Beffroi de Bergues	Ville de Bergues Place de la Préfecture - 59380 BERGUES
36	Beffroi isolé de l'Eglise Saint-Martin de Cambrai	Ville de Cambrai Place Aristide-Briand - 59400 CAMBRAI
37	Beffroi de l'hôtel de ville de Comines	Ville de Comines Grand'Place - 59560 COMINES
38	Beffroi de l'hôtel de ville de Douai	Ville de Douai 83, rue de la Mairie - 59508 DOUAI Cedex
39	Beffroi de l'Eglise Saint-Eloi de Dunkerque	Ville de Dunkerque
40	Beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque	Place Charles-Valentin - 59140 DUNKERQUE
41	Beffroi de Gravelines	Ville de Gravelines Place Charles-Valentin - 59820 GRAVELINES
42	Beffroi de l'hôtel de ville de Lille	Ville de Lille Place Roger-Salengro - 59800 LILLE
43	Beffroi de l'hôtel de ville de Loos	Ville de Loos 104, rue du Maréchal-Foch - 59120 LOOS
44	Beffroi de l'hôtel de ville d'Aire-sur-la-Lys	Ville d'Aire-sur-la-Lys 9, Grand'Place - 62120 AIRE-SUR-LA-LYS
45	Beffroi de l'hôtel de ville d'Arras	Ville d'Arras Place Guy-Mollet - 62022 ARRAS Cedex
46	Beffroi de Béthune	Ville de Béthune Place du 4-Septembre - BP711 - 62400 BETHUNE Cedex
47	Beffroi de l'hôtel de ville de Boulogne	Ville de Boulogne-sur-Mer Place Godefroy-de-Bouillon - 62200 BOULOGNE SUR MER
48	Beffroi de l'hôtel de ville de Calais	Ville de Calais Place du Soldat-Inconnu - 62100 CALAIS
49	Beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin	Ville d'Hesdin Place d'Armes - 62140 HESDIN
50	Beffroi d'Abbeville	Ville d'Abbeville 1, place Max-Lejeune - 80100 ABBEVILLE
51	Beffroi d'Amiens	Ville d'Amiens Place de l'Hôtel-de-Ville - 80000 AMIENS
52	Beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens	Ville de Doullens 20, Avenue du Maréchal-Foch - 80600 DOULLENS
53	Beffroi de porte de Luchaux	Ville de Luchaux 2, rue Jean-Baptiste-Delecloy - 80600 LUCHEUX
54	Beffroi de l'hôtel de ville de Rue	Ville de Rue 3, rue Ernest-Dumont - 80120 RUE
55	Beffroi de Saint-Riquier	Ville de Saint-Riquier Rue de l'Hôpital - 80135 SAINT-RIQUIER

b. Statut juridique

Tous les beffrois proposés pour l'inscription au patrimoine mondial en extension du dossier belge font l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques ou d'une procédure de protection.

La loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques constitue donc le cœur de l'arsenal législatif de préservation applicable aux beffrois. Cette loi, progressivement amendée et complétée est toujours en vigueur. Elle est venue renforcer le dispositif de préservation du patrimoine qui a débuté en 1830 avec la création du service des Monuments Historiques.

Les niveaux de protection :

Cette loi de 1913 institue deux niveaux de protection : le «classement» et «l'inscription» à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Classement :

«Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme Monuments Historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles...» (art.1).

Certains beffrois ont fait l'objet de procédures de classement très précoces et n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'arrêtés ou de décrets de classement comme l'a instauré la loi du 30 mars 1887. C'est ce que l'on appelle communément le classement par liste dont le premier a eu lieu en 1840.

Tous les beffrois classés antérieurement à la loi de 1913 sont inscrits sur une liste qui a été publiée au Journal Officiel le 18 avril 1914.

Actuellement sont considérés comme régulièrement classés les immeubles figurant sur la liste publiée au Journal Officiel en 1914 ainsi que tous les immeubles ayant fait l'objet d'arrêtés ou de décrets de classement.

Inscription :

«Les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation pourront, à toute époque, être inscrits par arrêté du préfet de région ou, lorsque l'inscription est proposée par la Commission Supérieure des Monuments Historiques, par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles, sur un Inventaire supplémentaire» (art.2).

Tableau récapitulatif des beffrois classés

N° de site	Commune	Nom	Date de la protection
34	Bailleul	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Classement par décret du 11/12/1922
38	Douai	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Classement par liste de 1862 Publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914
39	Dunkerque	Tour de l'église Saint-Eloi	Classement par liste de 1840 Publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914
42	Lille	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Classement par arrêté du 03/05/2002
44	Aire-sur-la-Lys	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Classement par arrêté du 15/09/1947
45	Arras	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Classement par liste de 1840 Publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914
46	Béthune	Beffroi isolé	Classement par liste de 1862 Publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914
53	Luchaux	Beffroi de porte	Classement par arrêté du 31/07/1896

Tableau récapitulatif des beffrois inscrits

N° de site	Commune	Nom	Date de la protection
33	Armentières	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Inscription par arrêté du 04/03/2002
36	Cambrai	Beffroi de l'église St-Martin	Inscription par arrêté du 15/07/1965
37	Comines	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Inscription par arrêté du 26/04/2001
40	Dunkerque	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Inscription par arrêté du 04/03/2002
41	Gravelines	Beffroi	Inscription par arrêté de 1948
43	Loos	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Inscription par arrêté du 26/02/2001
47	Boulogne	Beffroi	Inscription par arrêté du 18/06/1926
48	Calais	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Inscription par arrêté du 26/06/2003
49	Hesdin	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Inscription par arrêté du 02/12/1946
50	Abbeville	Beffroi	Inscription par arrêté du 18/05/1926
51	Amiens	Beffroi	Inscription par arrêté du 07/08/1926
52	Doullens	Beffroi de l'ancienne maison communale	Inscription par arrêté du 18/05/1966
54	Rue	Beffroi de l'Hôtel de Ville	Inscription par arrêté du 19/02/1926
55	Saint-Riquier	Beffroi	Inscription par arrêté du 06/09/1943

Tableau récapitulatif des beffrois dont la protection est en cours

N° de site	Commune	Nom	
35	Bergues	Beffroi	Une demande de classement a été formulée par écrit par le maire et adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Monuments protégés à proximité des beffrois

Pour la liste des monuments protégés à proximité, on se reportera aux fiches individuelles de chaque beffroi.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

Les effets du classement :

«L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si l'autorité compétente n'y a donné son consentement.

L'autorité compétente est le préfet de région, à moins que le ministre chargé de la culture n'ait décidé d'évoquer le dossier».

«Les travaux autorisés en application du précédent alinéa s'exécutent sous la surveillance de l'administration des affaires culturelles» (art.9).

Tous les travaux sont exemptés de permis de construire/démolir. Le régime est celui de l'autorisation de travaux délivrée par le préfet de région après instruction du dossier par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les effets de l'inscription à l'ISMH :

«L'inscription sur cette liste sera notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie d'immeuble inscrit, sans

avoir, quatre mois auparavant, avisé le préfet de région de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent d'effectuer» (art.2).

Le permis de construire est imposé non seulement pour les travaux normalement soumis au permis de construire dans son régime général, mais encore pour les travaux qui, en l'absence d'une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, auraient relevé de la déclaration de travaux prévue à l'article L 422-2 du code de l'urbanisme.

Pour toute destruction partielle ou totale d'un immeuble inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, le permis de démolir est indispensable. Cette demande sera instruite par la commune lorsque le plan d'occupation des sols a été approuvé ou par la Direction Départementale de l'Equipement dans le cas contraire, l'avis est rendu par le ministre chargé des Monuments Historiques.

Tableau récapitulatif :

	Beffroi classé	Beffroi inscrit	
Interventions concernées	Travaux de toute nature, même de faible importance	Travaux de toute nature, même de faible importance	Destruction totale ou partielle
Actes administratifs requis	Autorisation de travaux prévue à l'article 9 de la loi de 1913	Permis de construire	Permis de démolir
Instruction du dossier	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Commune ou Direction Départementale de l'Equipement	Commune ou Direction Départementale de l'Equipement
Accord ou position exprimés	Accord exprès du préfet de région (du ministre chargé des affaires culturelles s'il a décidé d'évoquer le dossier)	Position exprimée par le préfet de région	Avis conforme du ministre chargé des Monuments Historiques

De plus, la loi de 1913 protège les immeubles classés dont la conservation est compromise par l'inexécution de travaux de réparation ou d'entretien. Le ministre chargé des affaires culturelles peut alors mettre en demeure le propriétaire de faire procéder aux dits travaux (art.9.1).

Exécution des travaux :

Beffroi classé :

L'article 9 de la loi de 1913 prescrit que les travaux doivent être exécutés sous la surveillance de l'administration des affaires culturelles.

Lorsque l'Etat participe financièrement aux travaux au titre des Monuments Historiques, la maîtrise d'œuvre est obligatoirement assurée soit par l'architecte des bâtiments de France (entretien et réparations ordinaires), soit par l'architecte en chef des Monuments Historiques territorialement compétent (autres travaux).

Dans le cas où l'Etat ne participe pas financièrement, le projet est soumis pour autorisation au préfet de région qui recueille les avis qu'il juge nécessaire (Architecte en Chef des Monuments Historiques, Architecte des Bâtiments de France...).

Beffroi inscrit :

Lorsque les travaux sur l'immeuble inscrit sont subventionnés par l'Etat, ils sont effectués sous le contrôle du service des Monuments Historiques. L'architecte des bâtiments de France veille à la conformité des travaux réalisés qui ont été subventionnés par l'Etat.

d. Organismes(s) chargé(s) de la gestion

A l'échelon national :

Le Ministère de la Culture et de la Communication est le ministère auxquelles sont rattachées les questions relatives à la préservation, la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Deux services sont particulièrement compétents en ce qui concerne les beffrois protégés :

- la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA),
- la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

C'est au ministère et dans ses différents services que sont fixées les grandes priorités, reprises par la suite par les échelons inférieurs.

A l'échelon régional :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est le représentant du Ministère de la Culture dans les régions. Elles sont placées sous l'autorité du Préfet de Région et sont chargées de la mise en œuvre des priorités définies par le ministère. Le directeur régional est entouré d'une équipe aux compétences très diversifiées : scientifiques, techniques, artistiques, administratives...

Un des différents services concerne plus particulièrement nos beffrois, il s'agit de la *Conservation Régionale des Monuments Historiques*. Elle est chargée de remplir l'ensemble des missions concernant la protection, la conservation et la mise en valeur des Monuments Historiques, à savoir :

- instruction des dossier de protection au titre de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques,
- dans le domaine de la restauration, elle élabore sur le plan technique, financier et juridique les programmes de travaux sur les monuments historiques classés,
- elle assure la conduite et le contrôle de ces opérations en liaison avec les architectes en chef des Monuments Historiques, les architectes des bâtiments de France, les inspecteurs des Monuments Historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art,
- elle autorise, contrôle et subventionne éventuellement les travaux sur les monuments inscrits à l'Inventaire supplémentaire,
- elle conçoit, suscite ou soutient la mise en œuvre de toute action de connaissance et de valorisation du patrimoine.

A l'échelon départemental :

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine est un service déconcentré du ministère de la culture et de la communication, à l'échelon départemental. Il existe un SDAP dans chaque département, placé sous l'autorité du préfet.

Les SDAP exercent trois grandes missions : le conseil, le contrôle et la conservation :

- ils jouent un rôle de premier plan pour le conseil et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, notamment en faisant prendre en compte le contexte dans lequel les constructions doivent s'intégrer harmonieusement,
- ils délivrent des avis sur tous les projets qui ont pour effet d'apporter des modifications dans les espaces protégés – bâtis ou naturel -, avec l'ambition d'en maintenir voir d'en améliorer la qualité,
- ils sont conservateurs des Monuments Historiques placés sous la responsabilité de la direction de l'architecture et du patrimoine et assurent la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des édifices classés au titre des Monuments Historiques.

Les SDAP emploient des fonctionnaires conjuguant trois compétences principales :

- des architectes et urbanistes de l'Etat qui assurent les fonctions d'encadrement du service et exercent pour la plupart les missions d'architectes des bâtiments de France,
- les ingénieurs des services culturels, d'une part, les techniciens, d'autre part, qui assistent le ou les architectes et urbaniste de l'Etat dans leurs différentes missions,
- les personnels administratifs.

A l'échelon local :

L'administration communale, composée du maire, de ses adjoints et de ses conseillers municipaux, assume la gestion générale et quotidienne des biens en tant que propriétaire de ceux-ci.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion des biens

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois - 75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne - 75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Pour la région Nord-Pas de Calais

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard - 59800 Lille cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

Pour la région Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri-Daussy - 80044 Amiens cedex1
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00 (standard automatique)
Secrétariat général : +33 (0)3 22 97 33 15
Télécopie : +33 (0)3 22 97 33 56
Directeur : Claude Jean
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

A l'échelon départemental :

Pour le département du Nord

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai - BP 289 - 59019 Lille cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

Pour le département du Pas de Calais

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas de Calais
13, rue des Grands-Viéziers - 62000 Arras
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

Pour le département de la Somme

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
1, Boulevard du Port - BP 2701 - 80027 Amiens cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 20 90

A l'échelon local :

S'il est juste de dire que le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux assurent la gestion quotidienne du bien, dans la pratique, l'éventail des personnes concernées est plus important.

En effet, un des adjoints au maire est plus particulièrement concerné par le patrimoine. Sans généraliser il s'agit souvent de l'adjoint à la culture et au patrimoine. Cet adjoint s'est vu déléguer par le maire un certain nombre de fonctions en rapport avec la culture et le patrimoine. Ce maire adjoint assume donc la gestion du bien pour le compte du maire.

Puis, selon les cas, cette administration communale confie la gestion quotidienne à un ou plusieurs autres services selon la destination actuelle des beffrois et complexes attenants éventuels.

En général, deux services sont particulièrement concernés. Les services de la culture qui s'occupent de la gestion fonctionnelle (attribution d'une salle pour une exposition par exemple) et les services techniques qui s'occupent de la gestion physique du bien et de son entretien quotidien. Dans le cas où l'occupation du beffroi a été concédée à une structure permanente (office de tourisme par exemple) c'est celle-ci qui assure la veille quotidienne.

Quoi qu'il en soit les informations relatives à son entretien sont toujours transmises à la direction des services techniques qui décide soit d'une intervention (en cas de menus problèmes) soit de faire remonter l'information afin que les mesures nécessaires soient prises (soutis plus importants, nécessitant des compétences particulières).

Par ailleurs, les services techniques assurent également une fonction de veille lors des interventions qu'ils réalisent et lors de leurs visites régulières de sécurité.

N° de site	Nom du bien	Gestion administrative
33	Beffroi de l'hôtel de ville d'Armentières	Monsieur Claude HUJEU Maire d'Armentières <u>Place du Général-de-Gaulle - 59280 ARMENTIERES</u>
34	Beffroi de l'hôtel de ville de Bailleul	Monsieur Jean DELOBEL Maire de Bailleul <u>Place Charles-de-Gaulle - 59270 BAILLEUL</u>
35	Beffroi de Bergues	Monsieur André DECLERCQ Maire de Bergues <u>Place de la Préfecture - 59380 BERGUES</u>
36	Beffroi isolé de l'Eglise Saint-Martin de Cambrai	Monsieur François-Xavier VILLAIN Député-Maire de Cambrai <u>Place Aristide-Briand - 59400 CAMBRAI</u>
37	Beffroi de l'hôtel de ville de Comines	Monsieur Henri SEGARD Maire de Comines <u>Grand'Place - 59560 COMINES</u>
38	Beffroi de l'hôtel de ville de Douai	Monsieur Jacques VERNIER Maire de Douai <u>83, rue de la Mairie BP36 - 59508 DOUAI cedex</u>
39	Beffroi de l'Eglise Saint-Eloi de Dunkerque	Monsieur Michel DELEBARRE Député-Maire de Dunkerque <u>Place Charles-Valentin - 59140 DUNKERQUE</u>
40	Beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque	
41	Beffroi de Gravelines	Monsieur Bertrand RINGOT Maire de Gravelines <u>Place Charles-Valentin - 59820 GRAVELINES</u>
42	Beffroi de l'hôtel de ville de Lille	Madame Martine AUBRY Maire de Lille <u>Place Roger-Salengro - 59800 LILLE</u>
43	Beffroi de l'hôtel de ville de Loos	Monsieur Daniel RONDELAERE Maire de Loos, Conseiller Général <u>104, rue du Maréchal-Foch - 59120 LOOS</u>
44	Beffroi de l'hôtel de ville d'Aire-sur-la-Lys	Monsieur André DEMARET Maire d'Aire-sur-la-Lys <u>9, Grand'Place - 62120 AIRE-SUR-LA-LYS</u>
45	Beffroi de l'hôtel de ville d'Arras	Monsieur Jean-Marie VANLERENBERGHE Sénateur-Maire d'Arras <u>Place Guy-Mollet - 62000 ARRAS</u>
46	Beffroi de Béthune	Monsieur Jacques MELLICK Maire de Béthune <u>Place du 4-Septembre - 62400 BETHUNE</u>
47	Beffroi de l'hôtel de ville de Boulogne	Monsieur Frédéric CUVILLIER Maire de Boulogne <u>Place Godefroy-de-Bouillon - 62200 BOULOGNE SUR MER</u>

N° de site	Nom du bien	Gestion administrative
48	Beffroi de l'hôtel de ville de Calais	Monsieur Jacky HENIN Maire de Calais Place du Soldat-Inconnu - 62100 CALAIS
49	Beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin	Monsieur Christian PETIT Maire d'Hesdin Place d'Armes - 62140 HESDIN
50	Beffroi d'Abbeville	Monsieur Joël HART Maire d'Abbeville 1, place Max-Lejeune - 80100 ABBEVILLE
51	Beffroi d'Amiens	Madame Brigitte FOURRE Maire d'Amiens Place de l'Hôtel-de-Ville - 80000 AMIENS
52	Beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens	Monsieur Christian VLAEMINCK Maire de Doullens 20, avenue du Maréchal-Foch - 80600 DOULLENS
53	Beffroi de porte de Lucheux	Monsieur Pierre TRZCALKOWSKI Maire de Lucheux 2, rue Jean-Baptiste DELECLOY - 80600 LUCHEUX
54	Beffroi de l'hôtel de ville de Rue	Monsieur Serge DESCHAMPS Maire de Rue 3, rue Ernest-Dumont - 80120 RUE
55	Beffroi de Saint-Riquier	Monsieur Yves MONIN Maire de Saint-Riquier Rue de l'Hôpital - 80135 SAINT-RIQUIER

En résumé, nous pouvons dire que l'affectation actuelle des édifices conditionne fortement la nature du service chargé de sa gestion quotidienne. Par ailleurs, certains beffrois peuvent avoir plusieurs affectations.

Tableau récapitulatif de l'affectation actuelle des beffrois :

Affectation actuelle	Beffroi concernés
Pas d'affectation particulière	33 – Armentières 36 – Cambrai 39 – Dunkerque Hôtel de ville 41 – Gravelines 42 – Lille 43 – Loos 44 – Aire-sur-la-Lys 51 – Amiens 53 – Lucheux
Office de Tourisme / Syndicat d'Initiatives	38 – Douai 40 – Dunkerque Saint-Eloi 45 – Arras 46 – Béthune 52 – Doullens 54 – Rue 55 – Saint-Riquier
Musée / salle d'exposition	34 – Bailleul 35 – Bergues 38 – Douai 47 - Boulogne 49 – Hesdin 50 - Abbeville
Rôle administratif (bureaux, salle de réunion)	37 – Comines 55 – Saint-Riquier
Logement du concierge	48 – Calais

f. Plans adoptés concernant les biens

Contrôle des constructions situées aux abords d'un beffroi classé ou inscrit :

La loi de 1913 fut complétée trente ans plus tard par une autre loi qui institue la notion de champ de visibilité : «Est considéré, pour l'application de la présente loi, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit, tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres» (art.1)

«Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable.» (art.13 bis).

Si les travaux concernés nécessitent une déclaration de travaux ou un permis de construire, ces documents tiennent lieu de l'autorisation préalable s'ils sont revêtus du visa de l'architecte des Bâtiments de France.

Si les travaux concernés ne nécessitent en temps normal aucune autorisation administrative, la demande d'autorisation préalable est adressée au préfet qui statue après avoir recueilli l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Les ZPPAUP

(zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) :

La loi du 7 janvier 1983 (modifiée par la loi du 8 janvier 1993 qui ajoute la protection du patrimoine paysager) a créé un nouvel instrument juridique de protection du patrimoine historique et esthétique. Les communes intéressées ont donc la possibilité, depuis cette date, de délimiter des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

La ZPPAUP comporte des prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage. Ces prescriptions, qui peuvent en outre être modulées selon les secteurs, peuvent comporter des règles relatives à l'organisation de l'espace et à l'occupation du sol (limitation ou interdiction du droit de construire), des prescriptions relatives à la hauteur ou à l'aspect des constructions, ainsi que des prescriptions relatives à la mise en valeur de l'espace (plantations, éclairage...). La publicité est interdite à l'intérieur de ces zones.

Ces prescriptions sont annexées au plan local d'urbanisme et sont donc opposables aux tiers pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

A l'intérieur du périmètre des ZPPAUP, les travaux de construction, de démolition, de transformation ou de modification de l'aspect des immeubles sont soumis à une autorisation spéciale délivrée par l'autorité compétente en matière de permis de construire après avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

Si la commune décide de se doter d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, celle-ci se substitue aux zones d'abords de la loi de 1913.

Communes ayant institué une ZPPAUP :

- Aire-sur-la-Lys
- Béthune

Projet de ZPPAUP à l'étude :

- Calais
- Comines
- Douai
- Bailleul
- Armentières
- Boulogne-sur-Mer..

La ville de Bergues fait l'objet d'une protection particulière, celle de ville fortifiée.

g. Sources et niveaux de financement

Les beffrois composant la présente proposition d'inscription font l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (effective ou en cours d'obtention), il est possible pour les communes propriétaires d'obtenir des subventions lors de la réalisation de travaux sur ces beffrois.

Financements possibles pour les beffrois classés Monuments Historiques :

Le classement n'implique pas nécessairement la participation de l'Etat aux travaux de restauration, de réparation ou d'entretien. Cependant, dans le cas présent (édifice public), le simple montage d'un dossier de demande de subventions par le propriétaire suffit en général à l'obtenir.

Travaux importants :

Les études préalables et les travaux de restauration peuvent bénéficier d'une participation financière de l'Etat (via le Ministère de la Culture et de la Communication) qui sera modulée en fonction de ses disponibilités budgétaires, des capacités contributives du propriétaire, de l'intérêt historique et architectural de l'édifice, du projet culturel et de l'effort des autres partenaires financiers. Elle est habituellement de 50%, et n'est pas exclusive des aides que le propriétaire peut obtenir d'autres collectivités publiques.

Le Département dans lequel se situe le bien peut également intervenir financièrement et de manière complémentaire mais dans des taux généralement bien inférieurs.

Dans tous les cas, le montant des aides publiques ne peut représenter plus de 80% du montant hors taxes de la dépense subventionnable.

Travaux d'entretien :

Les travaux d'entretien peuvent également bénéficier d'une subvention de l'Etat (via le Ministère de la Culture et de la Communication), elle est attribuée par arrêté de subvention. L'intervention du Département est également possible mais elle est moins systématique et généralement moins importante.

Comme dans le cas de travaux importants, le montant des aides publiques ne peut représenter plus de 80% du montant hors taxes de la dépense subventionnable.

Schéma classique des interventions publiques :

Etat	50% du montant hors-taxes des travaux
Département	0 à 20%
Commune propriétaire	30 à 50 %

De façon moins généralisée, ces subventions peuvent être accompagnées d'un fonds de concours versé par l'intercommunalité dont fait partie la commune propriétaire du beffroi. Cette intervention n'est en aucun cas systématique, elle vient souvent compenser la faiblesse des autres interventions publiques. Dans tous les cas, la commune propriétaire a toujours à sa charge au minimum 20% de la dépense.

Financements possibles pour les beffrois inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

L'inscription sur l'Inventaire supplémentaire n'implique pas nécessairement la participation de l'Etat aux travaux de restauration, de réparation ou d'entretien. Cette aide financière est attribuée sous forme de subvention par le préfet de région, sur proposition de la direction régionale des affaires culturelles-conservation régionale des Monuments Historiques. Elle n'est pas forfaitaire, mais son montant final est calculé par application d'un taux à la dépense réelle, plafonnée à la dépense subventionnable prévisionnelle. Ce taux sera modulé en fonction des disponibilités budgétaires de l'Etat, des capacités contributives du propriétaire, de l'intérêt historique et architectural de l'édifice, du projet culturel, et de l'effort des autres partenaires financiers. Cette aide est plafonnée par la loi à 40% du montant hors taxes des travaux. La subvention départementale, complémentaire à celle de l'Etat, peut également être obtenue.

Schéma classique des interventions publiques pour tout type de travaux :

Etat	40%
Département	0 à 20%
Commune propriétaire	40 à 60%

Financements possibles pour les actions de valorisation du patrimoine par l'Europe :

Le Programme d'Initiative Communautaire Interreg III a débuté le 28 avril 2000, son volet B, qui concerne l'Europe du nord-ouest couvre entièrement notre aire culturelle.

L'objectif d'Interreg III B ENO qui est de contribuer par la mise en œuvre d'une approche intégrée et innovante de la coopération transnationale relative à des questions territoriales, à instaurer un développement durable et équilibré plus harmonisé du territoire et notamment de la région ENO, est découpé en cinq priorités.

C'est la mesure 2 de la 4^{ème} priorité qui peut concerner les beffrois. Il s'agit de la protection et de la mise en valeur créative du patrimoine culturel. Le budget de la mesure 4.2 s'élève à plus de 25 millions d'euros pour la période 2001-2006.

Sans entrer dans le détail d'un programme complexe, des actions correspondant à la mesure 4.2 (protection et mise en valeur créative des beffrois) et répondant aux différents critères du programme (appartenance à la zone éligible, transnationalité...) peuvent bénéficier d'un financement européen provenant du FEDER (Fonds européen de développement régional) et pouvant atteindre 50 à 75% de la dépense subventionnable.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Les architectes du patrimoine

l'architecte des bâtiments de France :

Recruté par un concours d'Etat, l'architecte des bâtiments de France est un fonctionnaire d'Etat qui travaille au sein des services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

Sa mission est double :

- faire appliquer les législations sur l'architecture, l'urbanisme, les sites, les Monuments Historiques et leurs abords ; les projets de construction en abords de Monuments Historiques doivent notamment recueillir son avis conforme
- diriger les travaux d'entretien sur les édifices classés Monuments Historiques lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par le ministère chargé de la Culture ou que les propriétaires ou affectataires reçoivent une aide financière de l'Etat ; contrôler les travaux sur les édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

l'architecte en chef des Monuments Historiques :

Recruté par concours d'Etat, il est nommé par le ministre chargé de la Culture dans une circonscription. Il formule toute proposition et avis pour la protection, la bonne conservation, la mise en valeur et la réutilisation des immeubles protégés.

Il assiste la conservation régionale des Monuments Historiques pour la programmation annuelle des travaux. Conformément aux orientations définies par le conservateur régional des Monuments Historiques, il élabore les propositions d'études préalables aux travaux de restauration des Monuments Historiques classés en concertation avec le maître d'ouvrage et le propriétaire.

Ses dossiers sont approuvés par l'administration après avis de l'inspection générale des Monuments Historiques. Il est chargé, en tant que maître d'œuvre, de diriger les travaux sur les immeubles classés lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par les services relevant du ministère de la Culture ou bien si les propriétaires reçoivent une aide financière pour la réalisation des travaux. Il peut intervenir sur tout édifice à la demande de son propriétaire.

Pour devenir et intégrer le corps des architectes du patrimoine, une condition est indispensable : être passé par la Centre d'Etudes Supérieures d'Histoire et de Conservations des Monuments Anciens (CESHCMA), aussi appelée Ecole de Chaillot, qui prodigue un enseignement de haut niveau sur les problèmes posés par l'histoire, l'entretien, la conservation, la restauration et l'utilisation des monuments anciens. L'Ecole de Chaillot ne recrute que des architectes déjà diplômés par le gouvernement (DPLG), diplômés d'écoles spécialisées en architecture ou titulaires d'un diplôme étranger reconnu, et exerçant déjà.

CESHCMMA
Palais de Chaillot
Place du Trocadéro - 75116 PARIS

Les conservateurs, architectes et historiens :

le conservateur régional des Monuments Historiques :

Placé sous l'autorité du directeur régional des affaires culturelles, il dirige la conservation régionale des Monuments Historiques. Il veille à l'application de la réglementation relative à la protection du patrimoine. Il réalise, avec les personnels de documentation, le recensement et l'étude du patrimoine à protéger et élabore les dossiers à soumettre à la CRPS.

Il coordonne le suivi de l'état de conservation des monuments. Il élabore sur le plan technique et financier les projets de programme de restauration des monuments protégés. Enfin, il assume la conduite et le contrôle des travaux de restauration sur les Monuments Historiques classés dont l'exécution est assurée par le ministre chargé de la Culture.

le conservateur des Monuments Historiques :

Conseil scientifique auprès du conservateur régional des Monuments Historiques, historien d'art de haut niveau, il apporte à ce titre son concours à toutes les actions de protection et de conservation du patrimoine conduites par la conservation régionale :

- il initie et coordonne les actions de recherche concernant le patrimoine monumental
- il émet un avis sur les dossiers de protection des immeubles qu'il rapporte habituellement devant la CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites).
- il émet un avis sur les études et projets de restauration, et participe à l'élaboration de la programmation.

l'inspecteur général des Monuments Historiques :

L'inspection générale des Monuments Historiques s'articule en deux composantes, intervenant fréquemment ensemble, en fonction de leur spécificités :

- l'inspecteur général des Monuments Historiques – conservateur, qui est un historien d'art de formation
- l'inspecteur général des Monuments Historiques – architecte en chef.

Ils rendent conjointement, selon leurs compétences respectives, leurs avis aux DRAC sur les études et projets de restauration du patrimoine monumental, sur les projets de programmation de travaux, ou tout sujet important nécessitant une expertise approfondie dans le domaine du patrimoine.

Ils contrôlent tous deux la mise en œuvre des travaux de restauration approuvés, et peuvent se voir confier par le ministre toute mission d'expertise ou de conseil relevant de leur spécificité.

L'inspecteur général des Monuments Historiques – architecte rapporte devant la commission supérieure les projets de travaux qui lui sont soumis.

L'inspecteur général des Monuments Historiques – conservateur émet un avis sur les projets de classement au titre des Monuments Historiques soumis à la commission supérieure. Il contrôle l'activité scientifique des conservateurs des Monuments Historiques.

La recherche :

le laboratoire de recherche des Monuments Historiques :

Le laboratoire de recherche des Monuments Historiques est un service à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine, sous-direction des Monuments Historiques) consacré aux études et recherches sur la conservation in situ des monuments et objets du patrimoine culturel (classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques). Le LRMH comprend 8 sections : pierre, vitrail, peintures murales – polychromie, grottes ornées, textile, métal-béton, microbiologie, bois.

Le LRMH mène des études de fond, en liaison avec des laboratoires du CNRS, des universités ou des grandes écoles, des études sur un monument ou sur une œuvre, à la demande des maîtres d'œuvre et responsables du service Monuments Historiques, généralement dans le cadre d'une étude pluridisciplinaire préalable aux travaux de restauration, ou des études sur l'environnement des œuvres et sur leurs conditions de conservation.

Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques
29, rue de Paris - 77420 Champs sur Marne
Tel : 01 60 37 77 80 - Fax : 01 60 37 77 99
E-mail : lrmh@culture.fr

Entreprises spécialisées dans la restauration de Monuments Historiques :

Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques :

Le Groupement a été constitué en 1959 sous l'égide de la Fédération Française du Bâtiment. C'est une instance nationale représentative qui assure notamment la liaison entre les professionnels de la restauration de Monuments Historiques et du patrimoine ancien avec leurs donneurs d'ouvrages : Direction de l'Architecture et du Patrimoine au Ministère de la Culture - Directions Régionales des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) - Collectivités locales - Propriétaires privés - Associations...

Le Groupement réunit les entreprises titulaires d'une qualification nationale Qualibat de très haute technicité ou ayant des références techniques appropriées. Ces entreprises sont spécialisées et aptes à assurer l'exécution des travaux dans le respect des techniques anciennes de construction. Elles maintiennent la compétence et la transmission du métier en formant, chez elles ou dans les écoles de la profession, les jeunes dont elles ont besoin.

Les métiers :

Si la construction en pierre de taille est souvent la partie la plus visible de notre patrimoine monumental, il est des hommes et des métiers qui lui ont donné structure, toit et lumière :

les charpentiers ont créé son ossature, les couvreurs l'ont abrité, les maîtres verriers ont illuminé et coloré les espaces.

Le décor intérieur, quant à lui, est dû à l'intelligence de la main des artistes sculpteurs, peintres fresquistes, doreurs, ferronniers stucateurs...

Aujourd'hui, perpétuant les techniques de ces créateurs, les entreprises spécialisées restaurent, transforment et veillent à préserver l'intégralité et l'harmonie de ces trésors architecturaux du passé.

Le Groupement compte 159 adhérents qui ont une ou plusieurs activités :

- 92 entreprises de maçonnerie taille de pierre
- 19 entreprises de charpente menuiserie
- 14 entreprises de couverture
- 14 maîtres-verriers
- 14 entreprises de restauration-conservation d'œuvres d'art
- 6 divers

Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques
Siège : 7, rue La Pérouse 75784 PARIS Cedex 16
Président : Gérard WEISS

La volonté du Groupement est de :

- continuer à défendre les intérêts de ses adhérents
- consolider et développer le capital de notoriété des entreprises membres
- obtenir une augmentation des crédits futurs affectés à la restauration des Monuments Historiques et veiller à une continuité dans la politique budgétaire afin de permettre aux entreprises de travailler sur le court et le long terme pour la sauvegarde de nombreux ouvrages en péril
- maintenir la compétence et la transmission des métiers de la restauration en formant dans les entreprises ou dans des écoles professionnelles les jeunes qui assureront la succession;

Le Groupement a des contacts réguliers avec le Ministère de la Culture. Une "Cellule économique nationale" réunit régulièrement une délégation de l'Administration du Ministère de la Culture et une délégation du Groupement. Au cours de ces réunions de concertation sont abordés tous les aspects de la coopération entre le Ministère et les entreprises.

De la même manière des "Cellules économiques régionales" réunissent régulièrement les Conservations régionales des Monuments Historiques (CRMH) et les entreprises de leurs régions. On ne compte plus les sujets qui ont été abordés au cours de ces réunions et les problèmes qui ont été résolus; il s'agit d'une forme exemplaire de concertation.

Les personnes concernées par le Groupement MH sont avant tout les entreprises de restauration de Monuments Historiques de toutes tailles qui sont soucieuses de la transmission de leur "savoir-faire" pour intervenir sur les édifices publics ou privés et en assurer la sauvegarde.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

i.1 - Présentation des données disponibles concernant le nombre de visiteurs

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de visiteurs estimés ou comptabilisés dans les beffrois ouverts de façon permanente au public. Des indications supplémentaires relatives à la composition des visiteurs (individuel ou groupe) sont précisées le cas échéant dans les fiches individuelles.

Commune	Nombre de visiteurs		
	2001	2002	2003
Abbeville	1000 (estimation)	1 000 (estimation)	1 000 (estimation)
Armentières	500	488	NC
Arras	8 294	25 747	29 592
Bailleul	1 730	1 050	NC
Bergues	1 910	2 252	3 002
Béthune	NC	2 884	1 264 (janvier à juin)
Boulogne sur Mer	2 000 (estimation)	2 000 (estimation)	2 000 (estimation)
Douai	3 537	4 311	NC
Dunkerque St Eloi	NC	2 176	NC
Rue	11 102 (beffroi + musée)	8 722 (beffroi + musée)	NC

NC = Non Communiqué)

i.2 - Installations mises à la disposition des visiteurs

En complément des brochures touristiques, certaines communes ont mis à la portée des touristes et des visiteurs diverses installations permettant d'améliorer l'accueil et de faciliter la découverte du beffroi. Parmi ces installations, on retrouve principalement un centre d'accueil, la mise à disposition de guides ou l'aménagement de salles d'exposition.

En effet, dans certains beffrois, le rez-de-chaussée est occupé par un syndicat d'initiative ou un office de tourisme, favorisant ainsi l'accueil des visiteurs. Cette affectation est visible par

exemple dans les beffrois de Saint-Riquier, Dunkerque Saint-Eloi ou encore Béthune.

De plus, lorsque le beffroi est ouvert au public, les visites sont le plus souvent guidées, c'est-à-dire qu'une personne qualifiée accompagne les touristes afin de leur donner toutes les explications nécessaires à une meilleure connaissance de l'édifice et de son histoire. L'exemple de Douai est le plus significatif.

Certaines salles du beffroi sont également aménagées pour présenter des expositions diverses relatives au bien et à ses attributs. Ainsi, à Bailleul, la salle du seconde niveau permet de visualiser l'ancien mécanisme et les horloges actuelles. A Bergues, c'est au troisième étage que les visiteurs peuvent observer une exposition de cloches et de carillon.

Tous ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif. En effet, il existe d'autres installations mises à disposition des visiteurs, propres à certaines communes. Dans ce cas, les détails de ces aménagements sont mentionnés dans les fiches individuelles.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

L'objectif principal de ce plan de gestion est de mettre en œuvre un **projet de valorisation collective durable** à l'instar de celui adopté par la mission Val de Loire. Toutefois, une particularité est à mentionner : la prise en compte de la transnationalité. En effet, l'aire culturelle des beffrois ne se limite pas à une simple frontière nationale mais à des racines historiques fortes : celles des anciens Pays-Bas. C'est pourquoi il est indispensable d'en tenir compte et de passer par une **coopération transfrontalière** afin de valoriser au mieux l'ensemble de ces symboles communaux. D'ailleurs, une première rencontre transnationale s'est tenue à Ypres avec Suzanne Van Aerschot, représentant le gouvernement flamand, le 22 octobre 2003. Elle a permis de jeter les bases d'une collaboration fructueuse.

Un mécanisme adapté à cette dimension transfrontalière va nous permettre de suivre les plans de gestion et de valorisation de l'ensemble des 55 beffrois. Il s'oriente autour de **trois dispositifs** : un organe d'orientation, un comité de développement et un organe opérationnel.

j.1 - Un organe d'orientation : la Conférence annuelle transfrontalière

Composée des représentants des collectivités locales, de Flandre et de Wallonie pour la partie belge et du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme pour la partie française, la Conférence transfrontalière est le lieu d'expression des collectivités, maîtres d'ouvrage.

Son rôle est de définir les grandes orientations de la coopération et de valider le programme d'actions mis en œuvre de part et d'autre de la frontière. Cet organe se réunit une fois par an dans une des villes à beffroi. La première réunion se tient le 30 janvier 2004 à Arras.

j.2 - Un comité de développement : le réseau des villes à beffroi

Constitué des représentants des 52 villes belges et françaises (3 villes ont 2 beffrois), ce comité est le lieu d'expression privilégié des compétences, des savoir-faire, des échanges d'expérience en matière de valorisation et d'animation autour des beffrois. Cet organe est à la fois force d'expression et de propositions concrètes.

Soutenu par la DRAC, ce réseau de villes fonctionne dans le cadre de rendez-vous bi-annuels : une fois du côté français, une fois du côté belge.

Le premier travail de ce réseau, amorcé dès le premier semestre 2004, est de faire adopter, par l'ensemble des villes concernées, la charte d'engagement solennel vis-à-vis de la communauté internationale. Le but est de conserver et de mettre en valeur notre héritage culturel et monumental commun.

Au sein de ce comité de développement, il faudra créer un groupe interdisciplinaire de recherche transfrontalière orienté en particulier sur le domaine architectural et le contexte urbain. Ce groupe doit réunir les universités de l'aire culturelle et les associations d'histoire locale.

Ce dispositif est complété du réseau des villes d'Art et d'Histoire. Leur projet culturel intègre dans sa démarche tous les éléments (patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique).

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscientes des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les publics s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

j.3 - Un organe opérationnel : l'association «Beffrois, Places et Patrimoine»

Présidée par François-Xavier Muylaert, l'association gère la partie française de la valorisation. Son rôle est de coordonner, d'animer et de participer à la mise en œuvre et au suivi du programme d'action du côté français. Pour assurer ces fonctions, elle sera étoffée de chargés de mission.

De plus, elle travaille en collaboration avec les structures wallonne et flamande (association Davidsfond notamment) pour la préparation des réunions du réseau et de la Conférence annuelle transfrontalière.

Afin d'englober totalement l'aire historique et culturelle des beffrois, un contact a été pris avec M. Robert De Jonghe pour intégrer les Pays-Bas et plus particulièrement la Zélande à notre action de promotion transnationale.

Fiche Projet

INTITULÉ

VALORISATION TRANSFRONTALIERE DES BEFFROIS DE FLANDRE, DU HAINAUT, D'ARTOIS ET DE PICARDIE.

CHEF DE FILE

La ville d'Arras

PARTENAIRES INTÉRESSÉS

- L'association «Arras, Places et Patrimoine»
- Le Ministère de la région Wallonne et le Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap (Suzanne Van Aerschot)
- Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
- Le Conseil général du Nord
- Le Conseil général du Pas-de-Calais
- Le Conseil général de la Somme
- Les maires des communes concernées

PROBLÉMATIQUE

Après l'inscription des beffrois belges à la Liste du Patrimoine mondial, les départements du Nord, Pas-de-Calais et de la Somme ont à leur tour engagé une procédure d'extension de cette précédente inscription, l'aire culturelle de ces symboles communaux ne se limitant pas à une simple frontière nationale mais à des racines historiques fortes : celles des anciens Pays-Bas.

Afin de valoriser au mieux l'ensemble de ces beffrois, une coopération transfrontalière s'avère indispensable.

CONTENU DU PROJET

Deux axes sont à privilégier :

- Définir un projet interrégional de valorisation de ce patrimoine commun,
- Intégrer les villes françaises dans un programme d'animation culturelle et touristique.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS DANS UN PREMIER TEMPS(NON EXHAUSTIF)

- La définition d'un projet de valorisation de ce patrimoine commun serait soutenu par le Comité d'accompagnement de la coopération entre la Flandre et la France, présidé par M. Cheers. Il permettrait de suivre les plans de gestion et de valorisation des 55 beffrois de l'aire culturelle transfrontalière.
- L'intégration des villes françaises dans le programme d'animation culturelle et touristique pourrait se faire par le biais de l'association Davisfonds. En effet, cette dernière est l'initiatrice d'une journée des beffrois à laquelle participent pour l'instant les villes flamandes (Belgique) et deux villes du Nord de la France : Douai et Bailleul.

ECHELLE TERRITORIALE

Interrégionale Nord-Pas-de-Calais, Somme et Belgique / Flandre / Wallonie.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Première rencontre lors de la grande manifestation du 30 janvier 2004, organisée par les partenaires français à l'occasion de la réception officielle du dossier d'inscription des beffrois en question, comme extension de l'inscription des Beffrois de Flandre et de Wallonie en décembre 1999.

Rencontre tous les quatre mois des différents partenaires afin de développer une action commune en vue de l'inscription possible et ardemment souhaitée prévue pour la mi-2005 et d'en assurer le suivi dans les années à venir.



les. *Beffrois*

*5. Facteurs
affectant les biens*

a. Pressions dues au développement (ex : empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Les beffrois proposés pour l'inscription sont des édifices publics situés en milieu urbain et pour la grande majorité d'entre eux, en centre-ville. Aussi, ils ne peuvent faire l'objet de pressions dues au développement et seule l'urbanisation périphérique peut dans certains cas être un facteur affectant ces tours.

En effet, les beffrois sont pour la plupart des immeubles de grande hauteur reposant pesamment sur des fondations établies dans des sols parfois remaniés au cours de l'histoire. Le propriétaire sera donc vigilant sur les modifications du sous-sol à proximité de l'ouvrage et veillera à évaluer les risques liés à des rabattements de nappe phréatique, sources de nombreux et importants désordres qui seraient dramatiques, en particulier sur des beffrois de grande hauteur.

Cependant, dans la mesure où la protection au titre des Monuments Historiques impose une zone de protection d'un rayon de cinq cents mètres dans laquelle des travaux ne peuvent être réalisés sans l'aval d'un spécialiste, nous pouvons dire que les beffrois ne sont soumis à aucune pression due au développement et que la protection législative dont ils font l'objet est suffisante.

b. Contraintes liées à l'environnement (ex : pollution, changements climatiques)

Les beffrois étant pour la plupart des bâtiments de grande hauteur, leur stature les rend plus fortement exposés aux agents atmosphériques et aux agressions dues à la pollution ou autres.

Climat :

Baignés par un climat tempéré, les vingt-trois beffrois ne sont pas l'objet de contraintes climatiques particulières car si tous les agents atmosphériques sont présents (pluie, vent, gel...), ils ne se manifestent que rarement de façon anormalement intense.

De ce fait, seules les pluies peuvent être considérées comme un facteur affectant le bien de par l'humidité qu'elles peuvent engendrer. Aussi, les beffrois doivent faire l'objet d'une surveillance attentive et nous pouvons citer sans prétendre être exhaustif les examens ci-après :

- les étanchéités seront régulièrement vérifiées, les toitures, chenaux et descentes d'eaux entretenus,
- pour les matériaux de façades, on recherchera les pathologies les plus classiques :
 - pour la pierre calcaire, la perte du «calcin», croûte extérieure et protectrice de carbonate, le délitage ou la friabilité traduisent une maladie probable,
 - dans le cas de la brique, surtout si sa cuisson est imparfaite, il faut craindre la fonte du matériau,
 - un soin attentif sera apporté au maintien en état du liant sur lesquels sont montés les matériaux et de son joint extérieur : sa perméabilité et sa porosité sur une façade exposée peuvent entraîner une migration de l'humidité à l'intérieur de l'ouvrage et à court ou moyen terme la ruine du bâtiment,
 - à l'intérieur, les charpentes et boisements seront périodiquement examinés et protégés. Les abouts de poutre seront sondés afin de déterminer leur état, les parties en contact avec les maçonneries étant les plus fragiles,
 - on recherchera et traitera immédiatement toute attaque par le champignon qui ruinerait inmanquablement l'ouvrage,
 - on recherchera les raisons d'éventuelles fissures, les horizontales cachant généralement des tassements de fondations et les verticales un basculement des structures et maçonneries. Un traitement sera appliqué à ces fissures afin d'éviter toute infiltration d'eau pouvant engendrer des dégâts plus importants.

Le cas particulier des bétons armés :

Apparu à la fin du XIX^e siècle, ce matériau de construction peut souffrir d'un mal qui lui est propre. Constitué d'une armature métallique enrobée d'un mélange de pierre et de ciment, cette combinaison peut se révéler sensible à l'humidité. Celle-ci corrode les parties métalliques et engendre l'éclatement de l'enrobage. Une prévention efficace (sondages multiples), une bonne imperméabilisation et le remplacement des parties métalliques par des éléments inoxydables permettent de résoudre le problème.

Pollution :

La pollution, générée par les rejets de l'industrie ou de la circulation automobile, peut être préjudiciable à la bonne conservation des édifices.

Cela se traduit généralement par un noircissement des matériaux constituant les façades. Une bonne gestion de la circulation automobile aux abords des beffrois et des contrôles rigoureux des rejets industriels permettent d'en limiter les conséquences.

La commune ou l'intercommunalité gère les problèmes liés à la circulation alors que la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) est l'autorité compétente pour le contrôle des rejets polluants.

Chaque région possède une DRIRE :

DRIRE Nord-Pas de Calais
941, rue Charles Bourseul
59500 DOUAI
Tel : 03 27 71 20 20
Internet : www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr

DRIRE Picardie
44, rue Alexandre Dumas
80094 AMIENS cedex 3
Tel : 03 22 33 66 00
Fax : 03 22 33 66 22
Internet : www.picardie.drire.gouv.fr

Les beffrois font également l'objet d'un autre type de pollution lié à la présence quasi-permanente de pigeons à leur sommet. En effet, leurs déjections sont très acides et peuvent engendrer la dégradation voire la dissolution de certains matériaux notamment les pierres calcaires les plus fragiles. Ces conséquences se font sentir à long terme mais leur prévention est assez aisée : la simple installation d'un système électro-répulseur permet de l'éviter.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable (tremblements de terre, inondations, incendies, etc)

Principes généraux de la loi :

En tant qu'édifices publics, tous les beffrois font l'objet d'un contrat d'assurance signé entre les communes propriétaires et les compagnies d'assurance. Ces contrats couvrent les immeubles contre les dégâts des eaux, vols, incendies... Conformément à la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, ces contrats ouvrent droit à la garantie contre les catastrophes naturelles. En effet, ces contrats dits «contrats socles» comprennent une clause étendant leurs garanties.

Cette extension est couverte par une prime ou cotisation additionnelle, calculée à partir d'un taux unique périodiquement révisé et défini par arrêté pour chaque catégorie de contrat. De même, le niveau des franchises applicables est fixé par arrêté.

Conditions d'application :

Pour que le sinistre soit couvert au titre de la garantie «catastrophes naturelles», il faut que l'agent naturel en soit la cause déterminante. Cet agent naturel doit par ailleurs présenter une intensité anormale quelle que soit son étendue (dommages très localisés ou non).

La garantie sera effective si l'état de catastrophe a été constaté par un arrêté interministériel pris par les ministres chargés de la sécurité civile et de l'économie.

Pour que la compagnie d'assurance indemnise, un lien de causalité doit exister entre la nature du dommage et l'arrêté interministériel précité.

Les risques couverts :

Les effets des catastrophes naturelles susceptibles d'être couverts sont ceux qui ne sont pas habituellement garantis par les règles classiques d'assurance. Selon les circulaires du 27 mars 1984 modifiée et du 19 mai 1998, il s'agit des événements naturels dont la liste non exhaustive est la suivante :

- les inondations et coulées de boue (inondations de plaine, inondations par crues torrentielles, inondations par ruissellement en secteur urbain, inondations consécutives aux remontées de nappes phréatiques et coulées de boue),
- les phénomènes liés à l'action de la mer,
- les vents cycloniques à partir de 145 km/h en moyenne sur 10 minutes ou 215 km/h en rafale,
- les mouvements de terrain (effondrements et affaissements, éboulements et chutes de blocs de pierre, glissements et coulées associées, laves torrentielles, mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols),
- les séismes,
- les avalanches.

L'état de catastrophe naturelle, ouvrant droit à la garantie, est constaté par un arrêté interministériel (des ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances) qui détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages résultant de celle-ci et couverts par la garantie.

Il est rappelé que les demandes de reconnaissance formulées au titre d'évènements naturels tels que le vent, la tempête, la neige (en dehors des avalanches), le gel, la grêle, ne sont pas recevables au titre de catastrophes naturelles, dans la mesure où les dommages en résultant peuvent être couverts par des garanties particulières. Elles ne doivent donc pas faire l'objet d'un envoi à la direction de la défense et de la sécurité civiles du ministère de l'Intérieur.

Règlement des sinistres :

L'assuré (commune propriétaire) doit déclarer son sinistre au plus tard dans les dix jours suivant la publication au Journal Officiel de l'arrêté interministériel pour les dommages matériels directs.

Le montant et les conditions du règlement découlent des clauses du «contrat socle». L'assureur doit verser l'indemnité dans un délai de trois mois à compter de la remise par l'assuré de l'état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies. Lorsque la date de publication de l'arrêté interministériel est postérieure à la date de remise de l'état des pertes, c'est cette date de publication qui marque le point de départ du délai des trois mois.

Possibilité de dérogation pour les assurances :

Les entreprises d'assurance ne sont pas tenues à l'obligation de garantie des catastrophes naturelles pour les biens construits en violation des règles administratives, et notamment des règles d'inconstructibilité définies par un plan de prévention des risques (P.P.R).

Il est à noter que cette possibilité de dérogation ne peut s'appliquer aux beffrois : ceux-ci étant des édifices publics, il ne peuvent être construits en violation des règles administratives.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs/au tourisme

De manière générale, il ne se pose pas de problèmes à ce niveau. En effet, des mesures ont été prises pour gérer les flux de visiteurs et de touristes. Ainsi, en limitant le nombre de personnes par visite, la capacité de charge de l'édifice est respectée. Le tableau suivant indique le nombre maximum de visiteurs autorisés à monter en même temps dans l'édifice :

Beffroi de :	Nombre limité à :
Abbeville	15 personnes
Armentières	17 personnes (avec deux accompagnateurs)
Bailleul	35 personnes par groupe
Bergues	25 personnes lors des visites guidées ; 30 pour les visites libres
Béthune	20 personnes
Boulogne-sur-Mer	19 personnes
Douai	30 personnes
Rue	10 personnes

Même lors d'un afflux considérable, comme c'est le cas lors des Journées du Patrimoine, ce quota n'est pas dépassé. De plus, rares sont les visites libres : la plupart du temps, un guide accompagne le groupe lors de la montée du beffroi.

Il faut également ajouter que les beffrois sont généralement situés dans des noyaux historiques présentant une densité patrimoniale qui engage aux visites-découvertes variées. Cela évite donc la congestion en un seul et même endroit.

e. Nombre d'habitants à l'intérieur du bien, dans la zone tampon

Cette rubrique est en fait peu révélatrice puisque les beffrois sont en général inhabités. Dans certains cas, un concierge chargé de la surveillance quotidienne du bien est présent mais il vit alors dans une aile du bâtiment, jamais dans la tour même.

Pour obtenir une estimation du nombre d'habitants dans la zone tampon de chaque beffroi, on se reportera aux fiches individuelles. Il est à noter que parfois la zone de protection englobe tout le territoire communal.



les.
Beffrois
6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

La surveillance des édifices protégés :

En tant qu'édifices protégés au titre des Monuments Historiques, les beffrois font l'objet de contrôles de la part de personnes compétentes. Ces contrôles peuvent être réalisés par le SDAP concerné (architectes des bâtiments de France, techniciens) ou par la DRAC (architecte en chef des Monuments Historiques, conservateur régional, inspecteur général des Monuments Historiques) dont dépend le beffroi.

Ces contrôles peuvent avoir lieu à plusieurs occasions :

- à la demande de la commune qui, par prévention ou pour conseil, contacte les services concernés afin qu'une personne compétente vienne sur place,
- à l'initiative de la DRAC ou du SDAP concernés qui va dépêcher sur place un ou plusieurs experts,
- lors d'une étude préalable à la réalisation de travaux nécessitant l'aval de l'autorité compétente.

Ces contrôles et les rapports qui en découlent permettront aux organismes chargés de la gestion des biens de connaître leur état, de mettre en lumière un ou plusieurs problèmes particuliers, d'anticiper et de prévoir la prochaine visite, de vérifier le bien fondé de précédents travaux.

Ces rapports de visite présentent en général les informations suivantes :

- informations basiques : nom du bien, date et nature de sa protection, nom et fonction des personnes présentes, date de la visite...
- un bilan général du bien qui décrit en quelques lignes l'état du bien et les principaux problèmes rencontrés,
- un constat détaillé des dégâts, présenté de façon hiérarchisée (charpente-couverture-eaux pluviales, maçonneries extérieures, maçonneries intérieures...),
- des propositions d'intervention à réaliser d'urgence, à prévoir...
- des photographies présentant les désordres cités,
- la liste des organismes auxquels ce rapport a été transmis.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Comme nous l'avons expliqué dans la partie concernant la protection juridique de ces édifices, la loi de 1913 relative à la protection des Monuments Historiques oblige son propriétaire à maintenir le bien en bon état. En effet, dans le cas d'un édifice classé dont la conservation est compromise par l'inexécution de travaux de réparation ou d'entretien, le ministre chargé des affaires culturelles peut alors mettre en demeure le propriétaire de faire procéder audits travaux (art.9.1).

Cet article de loi a pour effet de protéger les beffrois classés non entretenus à cause d'un manque de moyens du propriétaire ou par la non volonté de ce même propriétaire de faire procéder aux travaux nécessaires. Dans ce cas, la charge supportée par l'État ne pourra être inférieure à 50% du montant hors taxes des travaux.

Par ailleurs, les propriétaires de biens classés ou inscrits peuvent bénéficier de financements de la part de l'État pour procéder aux travaux de restauration, rénovation ou entretien. Cette participation publique entraîne un contrôle de la part des services concernés (DRAC, SDAP notamment). Ce contrôle s'effectue avant, pendant et après la réalisation des interventions.

c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

Pour les travaux de conservation, de restauration ou d'entretien résultant de la soumission d'un rapport réalisé par les personnes compétentes, on se reportera au point 3.d : *Etat de conservation actuel*.

Les fiches individuelles de chacun des beffrois présentent également ces informations.

En général, un certain délai s'inscrit entre la soumission du rapport et les effets qu'il engendre. Ce délai, parfois de quelques années, s'explique par la procédure à respecter.

Une fois le rapport soumis au propriétaire, celui-ci peut lancer un appel d'offre auprès des artisans qualifiés qui devront travailler en collaboration avec la personne compétente chargée de superviser les travaux. Les artisans et architectes chevronnés ont d'ailleurs un emploi du temps chargé. Ensuite, le propriétaire soumet le projet de travaux à l'autorité compétente qui doit lui donner son aval. Cette étape franchie, le propriétaire peut ensuite monter un dossier de subvention et devra dans tous les cas attendre cette décision avant d'entreprendre tous travaux sur l'édifice. Dans le cas présent des communes propriétaires de beffrois, celles-ci devront inscrire à leur budget prévisionnel les sommes restant à leur charge, ce qui implique une délibération du conseil municipal.

Cette procédure explique le délai qu'il peut y avoir entre la soumission d'un rapport préconisant une intervention et la réalisation de celle-ci.



Beffrois les.
7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Une base de données photographiques se présentant sous la forme de diapositives au format 35mm a été réalisée. Un certain nombre d'entre-elles a été utilisé pour l'illustration du présent dossier. Toutes ces diapositives ont été numérisées et stockées sur un cédérom. L'association "Arras places et Patrimoine" détient une iconographie de plus de 2 000 prises de vues sous forme de diapositives.

Ces diapositives ont été hiérarchisées.

Niveau 1 : ce sont des vues d'ensemble de l'édifice permettant une vision globale et complète de celui-ci.

Niveau 2 : l'édifice a été grossièrement découpé en trois ou quatre parties (base, partie centrale, partie supérieure...) qui ont chacune été photographiée .

Niveau 3 : le niveau de précision s'affine encore un peu plus de façon à distinguer certains détails architecturaux (ex : zoom sur une échauguette).

Niveau 4 : c'est le niveau le plus précis, les détails les plus petits sont visibles (ex : détail d'une girouette).

Niveau 5 : il s'agit dans cette rubrique de photos prises de l'intérieur de l'édifice et permettant d'apprécier l'aménagement des salles, le carillon...

Puis, selon les cas d'autres niveaux ont pu être ajoutés.

Niveau 6 : ces vues présentent le bien concerné dans le cadre d'une animation.

Niveau 7 : prises en altitude, ces photos permettent d'apprécier le beffroi dans son environnement immédiat.

Niveau 8 : photos prises du sommet du beffroi.

Liste des diapositives fournies

N° de site	Nombre total de diapos	Niveaux de base					Niveaux Complémentaires		
		1	2	3	4	5	6	7	8
33	26	4	4	4	12	2			
34	25	4	4	4	7	6			
35	25	4	4	4	8	4			1
36	20	4	4	4	8				
37	20	4	4	4	8				
38	24	4	4	4	10	2			
39	20	4	4	6	4	2			
40	32	4	4	4	8	12			
41	20	4	4	4	5	3			
42	20	4	4	4	5	3			
43	28	4	4	4	12	4			
44	20	4	4	4		4			
45	26	4	4	4	8	4	2		
46	32	4	4	4	8	8		4	
47	31	4	4		12	8			3
48	20	4	4	4	6	2			
49	20	4	4	4	7	1			
50	20	4	4	4	8				
51	26	4	4	4	4	6			
52	20	4	4	4	4	4			
53	28	4	4	12		8			
54	16	4	4	8					
55	24	4	4	8	8	4			

b. Double des plans de gestion du bien et d'extraits d'autres plans relatifs au bien

Textes relatifs à la protection au titre des Monuments Historiques :

- Loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
- Décret 18 mars 1924, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31/12/1913
- Décret n°96-541 du 14 juin 1996, relatif à la déconcentration de certaines procédures
- Décret n°99-1060 du 16.12.99, relatif aux subventions de l'Etat

Textes relatifs au régime des catastrophes naturelles :

- Loi n°82-600 du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, codifiée dans les articles L.125-1 et suivants du Code des assurances
- Circulaire n°84-90 du 27 mars 1984, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles
- Circulaire n°111/C du 19 mai 1998, relative à la constitution des dossiers

Textes relatifs aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager :

- Décret n°84-304 du 25 avril 1984 relatif aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain
- Circulaire n°85-45 du 1er juillet 1985 relative aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain
- Loi du 8 janvier 1993 complétant le Décret n°84-304 du 25 avril 1984 – ZPPAU devient ZPPAUP : P pour paysager
- Art. 70 à 72 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983
- Art. R 421-38-6 et R 421-38-8 du code de l'urbanisme
- Art. R 442-11-1 du code de l'urbanisme

c. Bibliographie

- AGACHE-AUBURTIN-REDONT,
Comment reconstruire nos cités détruites,..., Colin, 1915.
- AGULHON M.,
"La mairie : Liberté, Egalité, Fraternité", in *Les lieux de mémoire*,
sous la direction de P. NORA, Gallimard, 1985.
- ARENDT H.,
"La Condition de l'homme moderne", Cité par K. FRAMPTON in :
"Pour un régionalisme critique et une architecture de résistance",
Critique n° 476-477, janvier-février 1987.
- BATTARD M.,
Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique,
Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- BEAUCAMP F.,
La Flandre et l'Artois. Recueil de documents sur l'architecture civile. XVI et XVII^{ème} siècles,
F. Contet, Paris, 1923.
- BEKAERT G.,
in VIOLLET-LE-DUC, introduction de l'édition de 1977
des *Entretiens sur l'architecture*, Mardaga, Bruxelles, 1979.
- BENEVOLO L. :
Histoire de la ville, Editions Parenthèses, Marseille, mai 2000.
- CHANCEL,
Mairiescopie, M.I.Q.C.P., D.R.A.E., Provence-Alpes, Côte d'Azur.

- CHASSIN F,
in *Modernité et régionalisme : Bretagne : "De 1942 à 1944, plus de seize cents monographies d'architecture rurale furent réalisées" par une cinquantaine d'architectes démobilisés qui partirent faire des relevés sur les routes françaises.*
- DUBY G.,
Fondements d'un nouvel humanisme, in Arts, Idées, Histoire, Genève, 1966.
- DURAND J.N.L.,
Précis de leçons d'Architecture, An XII (1805).
- ENLART C.,
Hôtels de Ville et Beffrois du Nord de la France. Moyen-Age et Renaissance, Henri Laurens, Paris, 1919, 64 pages.
- ESPINAS G.,
L'évolution générale des privilèges urbains dans les centres principaux de la Flandre Française, depuis les origines jusqu'à la Révolution, Haarlem, H.D. Tjeenk Willink, 1923, 25 pages.
- FRAMPTON K.,
L'architecture moderne, une histoire critique, Philippe Sers, Paris, 1985.
- GUADET J.,
Éléments et théorie de l'architecture, Paris, 1894.
- HAMEZ S.,
Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme, La Voix du Nord, Lille, 2000, 104 pages.
- HEIRMAN M.,
Flemish belfries. World Heritage, Davidsfonds, Louvain, 2003, 248 pages.
- KOOP A., BOUCHER F., PAULY D.,
L'architecture de la reconstruction en France, 1945-1953, Editions du Moniteur, 1982.
- LAVEDAN P.,
Histoire de l'architecture urbaine : Antiquité et Moyen-Age, Paris, 1926.
- LAIDEBEUR M-L.,
Des beffrois et des hommes. Vestige ou présence d'un géant des villes du nord ? Maîtrise d'ethnologie-anthropologie, Université ParisV, Paris, 1999 (disponible à la DRAC Nord-Pas-de-Calais, aux archives de Douai, à la bibliothèque de l'université Paris V)
- LE CORBUSIER,
La Charte d'Athènes, Les Cahiers Forces Vives, Editions de minuit, 1957.
- MARTOS C.,
D'une mairie à l'autre en Nord-Pas de Calais, l'expression d'une mémoire régionale, mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, juin 1990.
- MICHEL E.,
Hôtels de Ville et Beffrois de Belgique, G. Van Oest, Bruxelles et Paris, 1920.
- MORAIN A.,
La reconstitution du Nord dévasté, 1923.
- NICOLLE L.,
Eloge funèbre de M.Louis Cordonnier, in Société des Sciences , des Arts, de l'Agriculture de Lille, 14/2/1941.
- NOEL G.,
Mairies et Hôtels de Ville, in Cahier du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, n°9, juillet 1948.

- PARENT P.,
L'architecture des Pays-Bas Méridionaux aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècle,
Librairie nationale d'art et d'histoire G. Van Oest, Paris et Bruxelles, 1926, 244 pages.
- PERCHE A.-M.,
Quelle architecture pour nos mairies aujourd'hui ?, M.I.Q.C.P., Février 1985.
- PEROUSE DE MONTCLOS J.M.,
Hôtels de ville de France : de la curie romaine à la mairie républicaine, vingt siècles d'architecture municipale, Imprimerie Nationale, Paris, 2000.
- PIERRARD P.,
Histoire du Nord, Flandre, Artois, Hainaut, Picardie, Hachette, Paris, 1978.
- PIRENNE H.,
Les villes du Moyen Âge, Presses Universitaires de France, Paris,
2^{ème} édition, 1992, 171 pages.
- PITTE J.R.,
Histoire du paysage français, tome 1, *Le sacré : de la Préhistoire au 15^{ème} siècle*,
Tallandier, 1983.
- ROUX-SPITZ,
«*Entre le régionalisme et le machinisme*», in *L'Architecture Française*,
n°28, février 1943.
- SCHAYES A.,
Histoire de l'architecture en Belgique, 4 volumes, Bruxelles, 1952.
- THIEBAUT J.,
"Beffrois, Halles et Hôtels de Ville dans le Nord de la France et l'actuelle Belgique au Moyen-Age", in *Société académique de Saint-Quentin*,
les chartes et le mouvement communal : colloque régional octobre 1980,
Saint-Quentin, 1982.
- TRENARD L.,
Histoire des Pays-Bas français, Flandre, Artois, Hainaut, Boulonnais, Cambrésis,
Privat, Toulouse, 1972, 582 pages.
- VACHON M.,
Les villes martyres de France et de Belgique, Payot et Cie, Paris, 1915.
- VAILLAT L.,
La maison des pays de France. Les provinces dévastées : 80 dessins de André Ventre,
Flammarion, Paris, s.d.
- VAYSSIERE B., NOVIANT P., BAUDOUI R.,
«*Matériaux pour une nouvelle histoire urbaine*», in : les trois reconstructions, op-cit.
- VERMEESCH A.,
Essai sur les origines et la signification de la commune dans le nord de la France (XI^e et XII^e siècles), UGA, Heule, 1966, 196 pages.
- VIGATO J.-C.,
«*L'architecture du régionalisme : les origines du débat, (1900-1950)*»,
in : *les trois reconstructions : 1919-1940-1945, Dossier et documents*, I.F.A.,
décembre 1983.
- VIOLLET LE DUC E.,
Dictionnaire d'architecture française, tome II, Paris. 1856-1859.
- WAUTERS A.,
Les libertés communales, essai sur leurs origines et leurs premiers développements en Belgique, dans le Nord de la France et sur les bords du Rhin,
A.N.Lebègue, Bruxelles, 1878, 774 pages.

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers, les archives

Lieu de conservation des dossiers relatifs à la protection des édifices comme Monuments Historiques :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 Lille cedex

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri-Daussy
80044 Amiens cedex1

Les archives départementales :

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard
59000 LILLE

Archives Départementales du Pas-de-Calais
Centre Mahaut d'Artois
1, rue du 19 mars 1962
62000 DAINVILLE

Archives Départementales de la Somme
61, rue Saint-Fuscien
80000 AMIENS

Principales bibliothèques où sont stockés la majorité des ouvrages cités auparavant :

Médiathèque Jean Lévy
32-34 rue Edouard Delesalle
59043 LILLE

Bibliothèque Angellier Université Lille III
BP 149
59653 VILLENEUVE D'ASCQ

Bibliothèque Municipale d'Arras
20, rue Paul Doumer
62000 ARRAS

Bibliothèque Départementale de la Somme
10, chemin du Thil
80000 AMIENS

REMERCIEMENTS

Ont collaboré à la rédaction de ce dossier :

Michel COTTE
Marie-Madeleine DAMIEN
François DECRUYENAERE
Ingrid DELANY
Jean-Luc GRIMONPREZ
Marie-Lavande LAIDEBEUR
Cédric LUDWIKOWSKI
François-Xavier MUYLAERT
Alain NOLIBOS
Dorothee RAUWEL

Ont également apporté leur contribution :

Marguerite CARIDROIT
Colette DREANT
Philippe DRUON
Charles GIRY-DELOISON
Alain LOTTIN
Laurence MORTIER
Rose-Marie NORMAND
Yvan OFFROY
Michel TILLIE

Remerciements :

A la Délégation Française auprès de l'UNESCO,

Aux partenaires belges :

Mesdames DEVILLERS et VAN AERSCHOT, Messieurs DENDOOVEN et MATTHYS,

Aux services de l'Etat et de la région, au Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais,
aux Conseil Généraux de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais,
aux DRAC du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie,
aux architectes des bâtiments de France,
aux CAUE du Nord et du Pas-de-Calais.

Aux différentes communes , leurs services techniques, du patrimoine et de la culture,
les offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Aux associations d'histoire locale et de promotion du patrimoine.

Aux archives départementales et communales,
aux Universités de Lille et d'Artois et aux étudiants stagiaires qui ont dépouillé les archives.

Crédit photos :

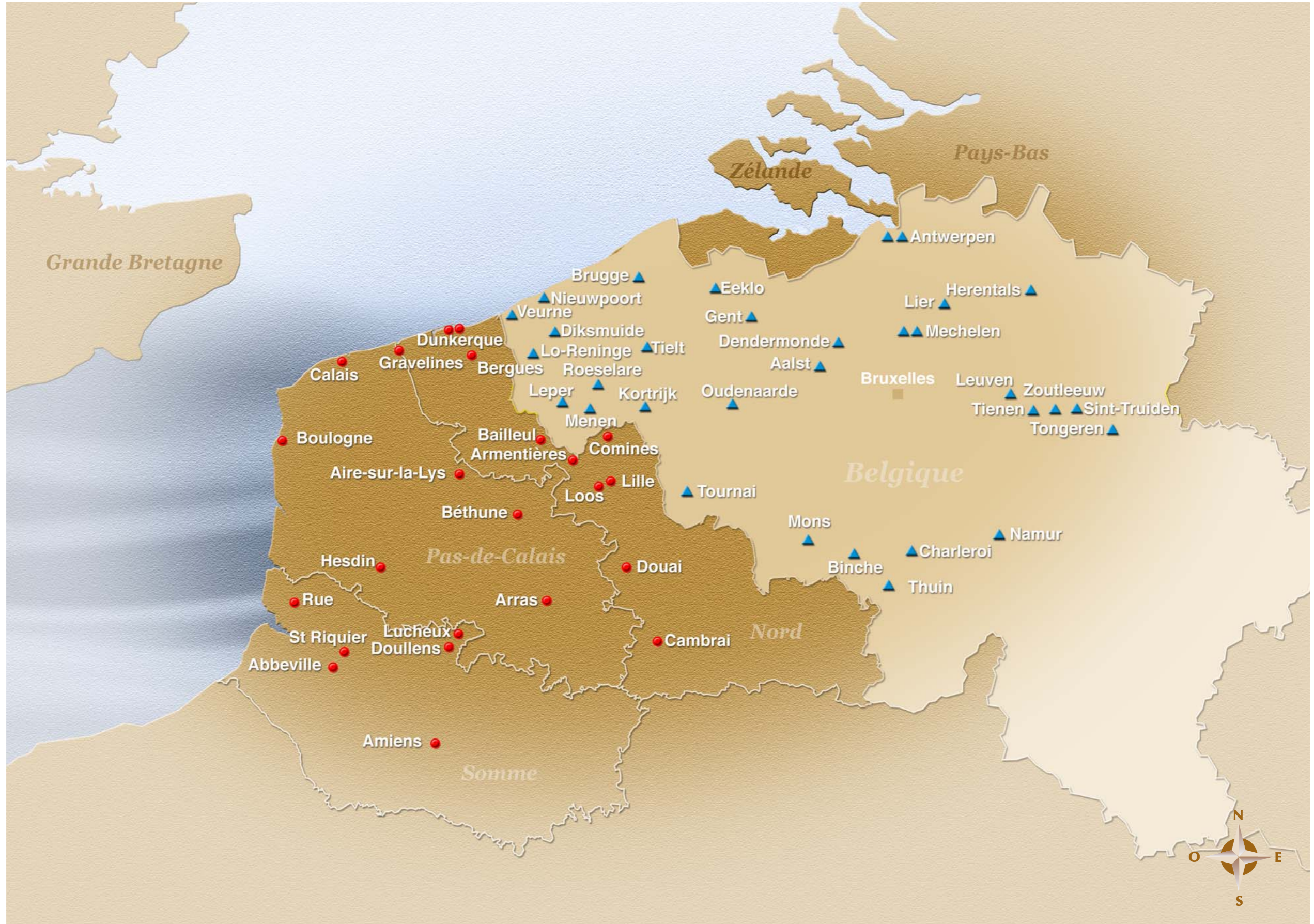
Steeve et Rudy LHOMME
Philippe FRUITIER (société Altimage)
Archives communales, départementales et régionales

Maquette et crédit cartographique :

Agence TOURNANT

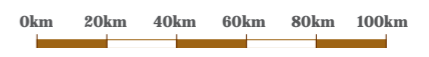
La conception et la rédaction de ce dossier ont été réalisées par l'association
Arras, places et patrimoine.

L'aire culturelle



Légende

- ▲ Beffrois classés
- Beffrois proposés au classement
- Aire Culturelle



Les beffrois proposés



Paris



Armentières



Bailleul



Bergues



Cambrai



Comines



Douai



Dunkerque



St Riquier



Rue



Luchaux



Doullens



Amiens



Abbeville



Hesdin



Calais



Boulogne



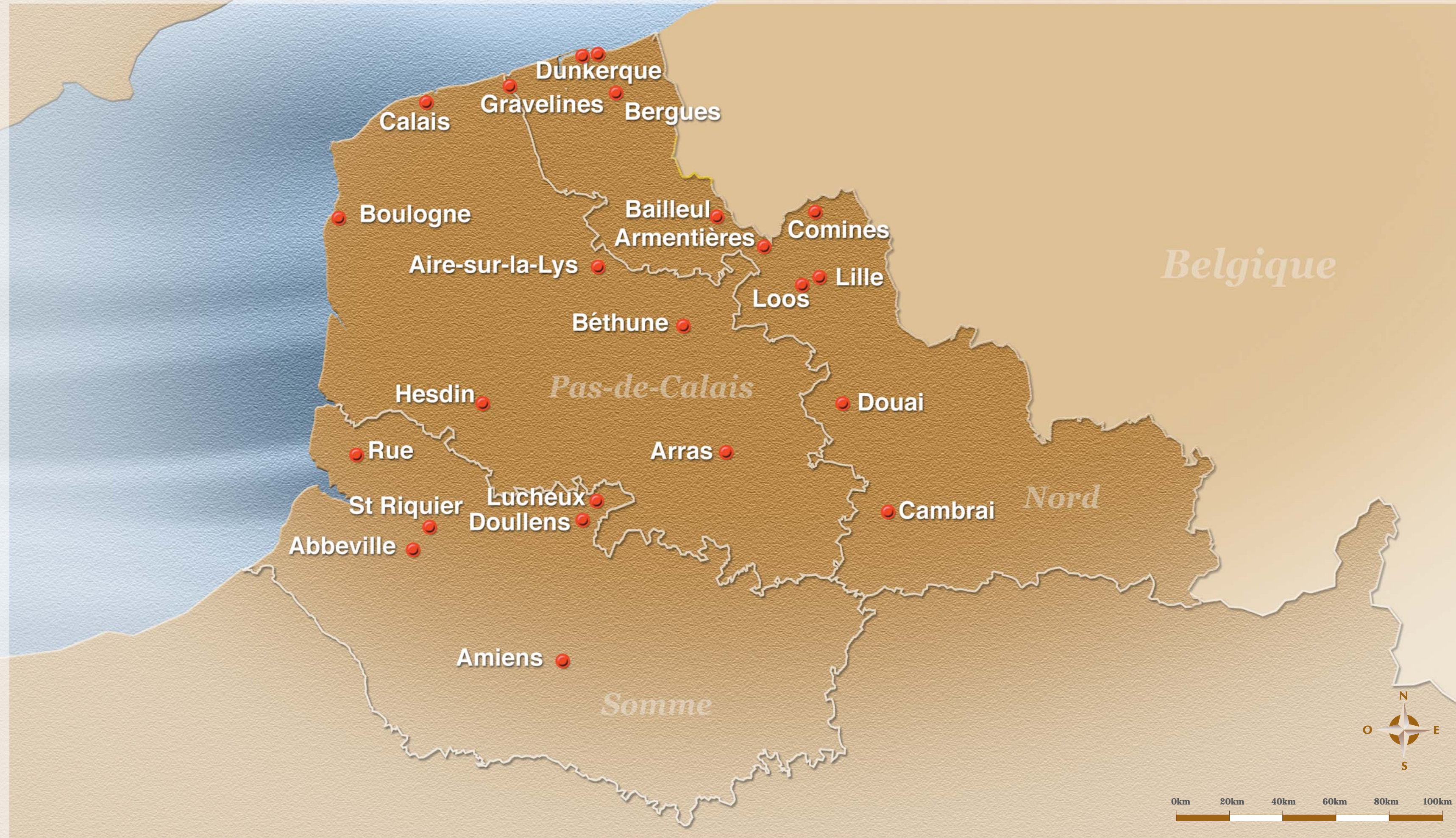
Béthune



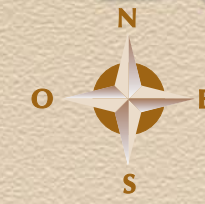
Arras



Aire-sur-la-Lys



0km 20km 40km 60km 80km 100km



Typologie des beffrois

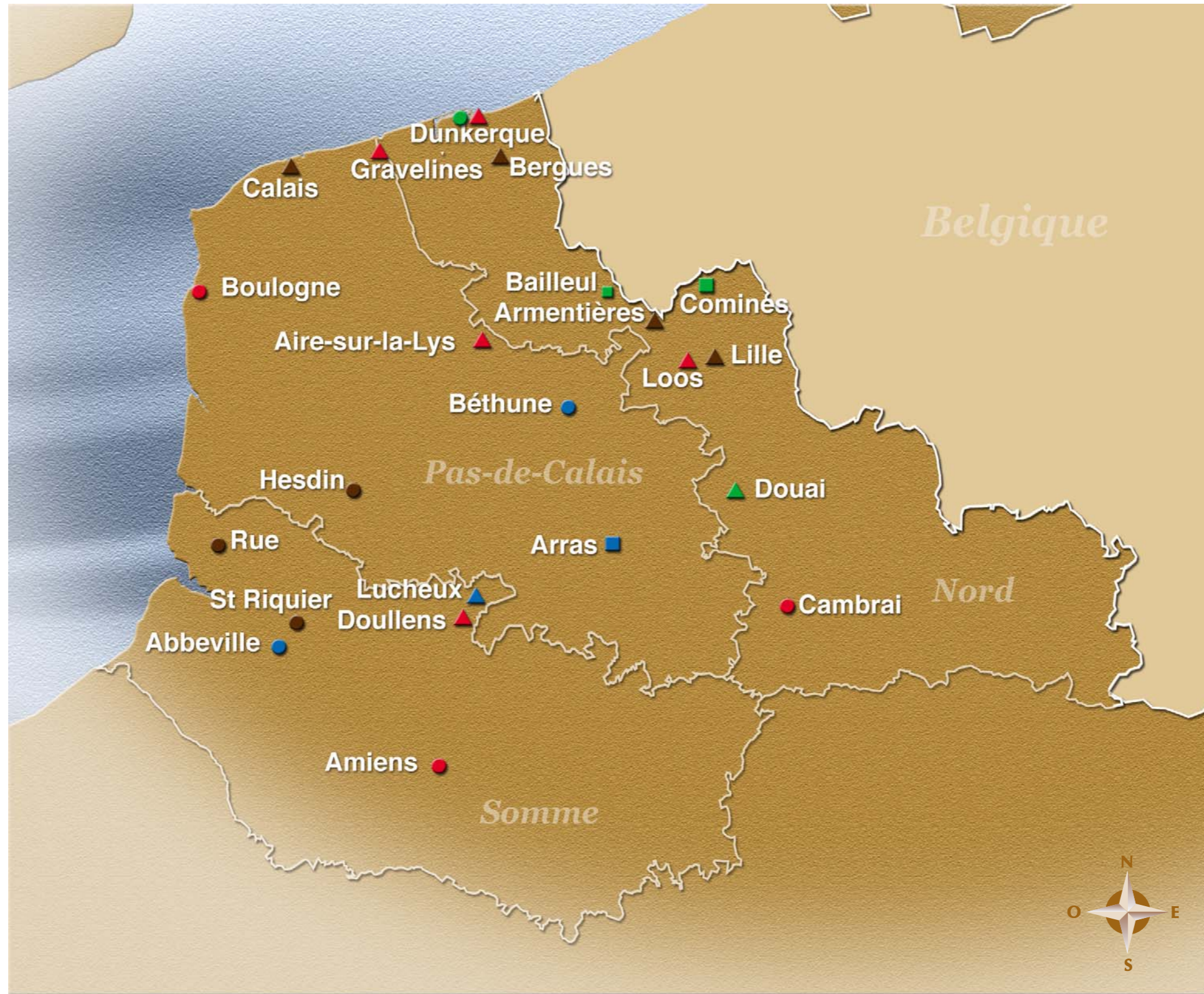


0km 20km 40km 60km 80km 100km

Epoques de construction ou de reconstruction des beffrois actuels



Les matériaux de construction des beffrois actuels



Légende	
●	Grès
●	Briques
●	Grès et pierre calcaire
●	Craie et grès
▲	Craie, briques et grès
▲	Craie, pierre calcaire et briques
▲	Briques et pierre calcaire
▲	Briques, béton armé et pierre calcaire
■	Béton armé, pierre calcaire et grès
■	Briques, béton armé, pierre calcaire et grès



Le beffroi de l'hôtel de ville d'Armentières



33. Le beffroi de l'hôtel de ville d'Armentières

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de l'Hôtel de Ville d'Armentières
Places du Général de Gaulle, Saint-Vaast, du Vivat
59427 ARMENTIÈRES Cedex
Localisation cadastrale : section BH ; parcelle 12

d. Localisation du bien sur carte

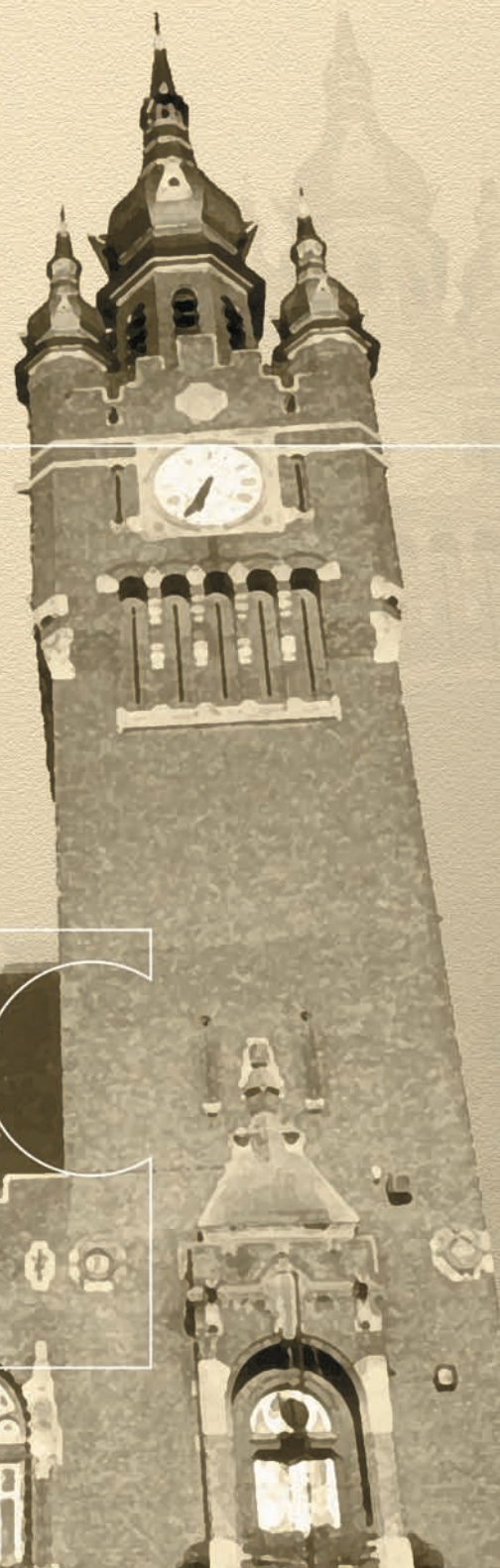
Système : WGS84
Longitude : 2°52'57" E
Latitude : 50°41'11" N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la zone de protection de l'édifice est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 1 993 m² soit 0,1993 ha
(surface au sol de l'ensemble
hôtel de ville-beffroi)
Zone tampon : 78,54 hectares
(zone d'un rayon de 500 mètres)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Le beffroi et l'hôtel de ville d'Armentières sont une réalisation de l'architecte Cordonnier qui a associé matériaux locaux et vocabulaire architectural médiéval. La déclaration de valeur globale est présentée dans le dossier général.

b. Eventuelle analyse comparative

Une analyse comparative globale est présentée dans le dossier général.

c. Authenticité

Détruit lors de la Première Guerre mondiale, le beffroi d'Armentières est reconstruit à partir de 1925 dans un style régionaliste fortement inspiré de l'architecture médiévale.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Il s'agit d'une puissante **tour quadrangulaire** en brique, rejetée à l'extrémité sud ouest de la façade. De style Renaissance Flamande, le beffroi, est construit en brique rouge rehaussée aux angles et aux encadrements de fenêtres par de la pierre de taille blanche. Il rappelle les tours communales du XV^e siècle, époque de transition entre le gothique et le style renaissance. La tour crénelée à mâchicoulis, percée de meurtrières et cantonnée de quatre échauguettes à poivrières, est en effet typique du goût médiéval. Par contre, la décoration et le couronnement (sa girouette) qui culmine à **67 mètres**, rappellent le style renaissance. Cette tour se termine par un campanile en ardoise encadré aux quatre extrémités par des échauguettes octogonales. Moins massif que celui de Dunkerque, il est flanqué d'une bretèche ouvragée. Assez peu élevé, il semble trapu à côté de l'hôtel de ville.

La terrasse, entourée de créneaux, se situe quant à elle à une hauteur de 42 mètres. On trouve dans le campanile un carillon de 11 cloches fondues en 1929 et mises en service en 1934, La grande pèse 1 220 kg avec un diamètre à la base de 1m26. L'une d'elles est en sol dièse, elle pèse 510 kg et a 0,95mètres de diamètre. Le carillon a été électrifié en 1998 Il interprète l'air de *La Madelon*.

On accède à l'intérieur du beffroi par une cage d'escalier, située à partir du troisième étage de l'Hôtel de Ville, Le rez-de-chaussée est réservé aux communs. Au premier étage, sur toute la longueur de la façade, s'étend la salle échevinale. L'ancien mécanisme de l'horloge se trouve au centre d'une vaste salle quadrangulaire percée sur ses quatre faces par des cadrans en verre dont le diamètre est de 3 mètres.

Le couronnement du beffroi est de style baroque; Ce n'est peut être pas ce qu'il y a de plus heureux dans l'édifice qui a par ailleurs un réel cachet artistique. flamands .De style Renaissance Flamande, avec ses vitraux intérieurs et son beffroi.

b. Historique et développement

Il semble probable que la commune d'Armentières obtient ses privilèges dès le XII^e siècle. Elle s'est très vite dotée d'un beffroi et d'un hôtel de ville. Cependant, comme c'est le cas dans beaucoup de communes, peu de renseignements et de documents concernant l'origine du beffroi à cette époque sont disponibles.

Ces édifices primitifs ont été incendiés en **1477** par ordre du roi de France Louis XI, au cours des batailles pour la possession de l'héritage de Charles le Téméraire. Le beffroi et l'hôtel de ville sont reconstruits en **1510** mais ces deux monuments sont alors différents et distincts. De plus, ils n'ont à cette époque qu'une médiocre valeur artistique. En effet, le beffroi est une simple tour carrée à flèche octogonale gothique.

En **1724**, les échevins entreprennent d'importants travaux de transformation et le beffroi est alors à demi-engagé dans la toiture de l'hôtel de ville. La situation de l'édifice est sensiblement différente de celle d'aujourd'hui. En effet, la façade principale faisait face à la rue de Lille.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville d'Armentières est située au cœur des conflits, dans les zones de combats les plus violents de la région. En octobre **1918**, les troupes allemandes détruisent l'ensemble du bâtiment. Au lendemain de la guerre, les habitants doivent reconstruire presque complètement leur commune. Le nouveau plan d'embellissement de la ville est confié à l'architecte Louis-Marie Cordonnier en **1924**. La



pose de la première pierre a lieu en **1925** et le bâtiment est inauguré le 10 juin **1934**. Ce plan transforme profondément l'espace central de la commune par le biais d'une restructuration globale du centre. En effet, les anciennes places sont remplacées par une Grand'place qui autorise une composition d'ensemble monumentale faisant du beffroi et de l'hôtel de ville un monument phare ordonnant la disposition des autres équipements (église Saint-Vaast et nouvelles halles...). Cet ensemble beffroi-hôtel de ville puise ses racines dans la tradition de l'architecture civile du Moyen Âge et de la Renaissance flamande. L'importance du beffroi dans le dessin de la façade se trouve confirmée dans la distribution interne du bâtiment.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Brochure de l'Office du tourisme de la ville d'Armentières.

d. Etat de conservation

Récent, le beffroi d'Armentières présente un bon état de conservation. Les derniers travaux réalisés remontent à 1996 mais des travaux de couverture et de réfection du campanile viennent d'être engagés.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

- Le beffroi est ouvert au public pour des visites guidées. Les groupes sont accueillis toute l'année (limité à 17 personnes) sur réservation, 8 visites guidées annuelles sont organisées pour les individuels. Une ouverture supplémentaire est prévue lors des Journées du Patrimoine.
- Une mise en lumière est en service en période de fêtes depuis 1993.
- Le réaménagement des places avec pour principe «plus de piétons moins de voitures» est actuellement à l'étude.
- La municipalité accorde des primes pour la rénovation des façades commerciales sur la place De Gaulle.
- Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager est également à l'étude.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville d'Armentières
Place du Général-de-Gaulle
59280 ARMENTIERES

b. Statut juridique

Le beffroi et l'hôtel de ville sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 04/03/2002.

Autres monuments protégés à proximité :

- L'église St Vaast
- L'usine Mahieu
- La brasserie-malterie Motte Cordonnier

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Monsieur Claude HUJEU
Maire d'Armentières
Place du Général-de-Gaulle
59280 ARMENTIERES

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Des visites guidées de l'édifice sont organisées.

Nombre de visiteurs :

2001 : environ 500

2002 : 488 (dont 119 lors des Journées du Patrimoine)

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Le plan de gestion des biens et l'exposé des objectifs sont décrits dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

C'est le service Gestion du Patrimoine (45 employés) qui s'occupe de la gestion quotidienne du beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune pression de ce type.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Les visites guidées n'engendrent pas de contraintes particulières puisqu'elles se font en présence d'un employé communal, de plus, le nombre de personnes accueillies en même temps est limité et le nombre total de visites annuelles est assez restreint.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 25 273 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : environ 6 500 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

Visites régulières du personnel du service Gestion du Patrimoine de la mairie d'Armentières et rapport du service des Monuments Historiques (4 mars 2002). La dernière visite de la commission de sécurité avec les pompiers date de 1996. La société Jade a effectué une visite technique pour régler des problèmes d'étanchéité il y a deux ans.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

L'inscription du beffroi à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques oblige son propriétaire à le maintenir en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Satisfaisant dans la mesure où le beffroi et l'hôtel de ville viennent d'être protégés par les Monuments Historiques.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- MM. CLARYSSE R., HAMEAUX F. et LEURIDAN L., *Mémoires en Images Armentières*, Joué-lès-Tours, éd. Alain Sutton, 1998, (Archives Départementales BIB 21172).
- DEHAISNES M., *Notices descriptives sur les Monuments Historiques conservés dans le Nord, Lille*, in-4°.
- ENLART C., *Hôtels de Ville et Beffrois du Nord de la France. Moyen-Age et Renaissance*, Henri Laurens, Paris, 1919, 64 pages.
- MARTOS C., *D'une mairie à l'autre en Nord-pas-de-Calais*, juin 1990, p208-209.

Iconographies

Photos anciennes :

- Vues anciennes d'après cartes postales vers 1906, source : CRMH n°447 (DRAC).
- Photo Hôtel de Ville (beffroi) en construction en 1927, source : cl. D. Rapaich-SCIM-Mairie de Lille (DRAC).
- Photo aérienne de HDV, source : cl. M. Staes-août 1975 (DRAC).
- Photo de la façade principale de HDV, source : cl. CRMH Aldy n°0059590 (DRAC).
- Photos de la façade arrière de HDV, source : cl. CRMH Aldy n°99239 et n°0059593 (DRAC).
- Photos de la façade arrière, le beffroi, source : cl. CRMH Aldy n°00591287 et n°0059595 (DRAC).
- Photo détails du beffroi, source : cl. CRMH Aldy n°0059592 (DRAC).
- Photo beffroi, source : cl. CRMH Aldy n°99235 (DRAC).
- Photos mécanisme de l'horloge, dans le beffroi, source : cl. CRMH Aldy n° 0059635 et n°0059636 (DRAC).
- Illustration de l'Hôtel de Ville avec le beffroi, source : p162 M. Battard «Beffrois, Halles, Hôtels de Ville dans le Nord-pas-de-Calais et la Belgique» (1948) p162.
- Illustrations, photos : , source : Roger Clarysse, Fabrice Hameaux et Luc Leuridan : «Mémoires en Images Armentières», Joué-lès-Tours, éd. Alain Sutton (1998) (Archives Départementales BIB 21172).
 - . Perspective du beffroi en construction : p2
 - . Grand-place, ruines de l'Hôtel de Ville, marché : p8
 - . Beffroi en construction : p74
 - . Brochure pour le fête des Neuilles (1938) avec dessin de l'Hôtel de Ville : p95.

Plans, coupes :

- plan de la façade principale, source : cl. CRMH Aldy n° 00591294 (archives municipales) (DRAC).
- plan de la façade postérieure, source : cl. CRMH Aldy n° 00591295 (archives municipales) (DRAC).
- plan de la façade latérale, source : cl. CRMH Aldy n° 00591296 (archives municipales) (DRAC).
- plan du rez-de-chaussée (archives municipales) (DRAC).
- plan du 1^{er} étage (archives municipales) (DRAC).

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
1, rue Lombard
59041 LILLE CEDEX

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard
59000 LILLE

A: JP² GRIMONPREZ Fax no. 03|21|50|51|32

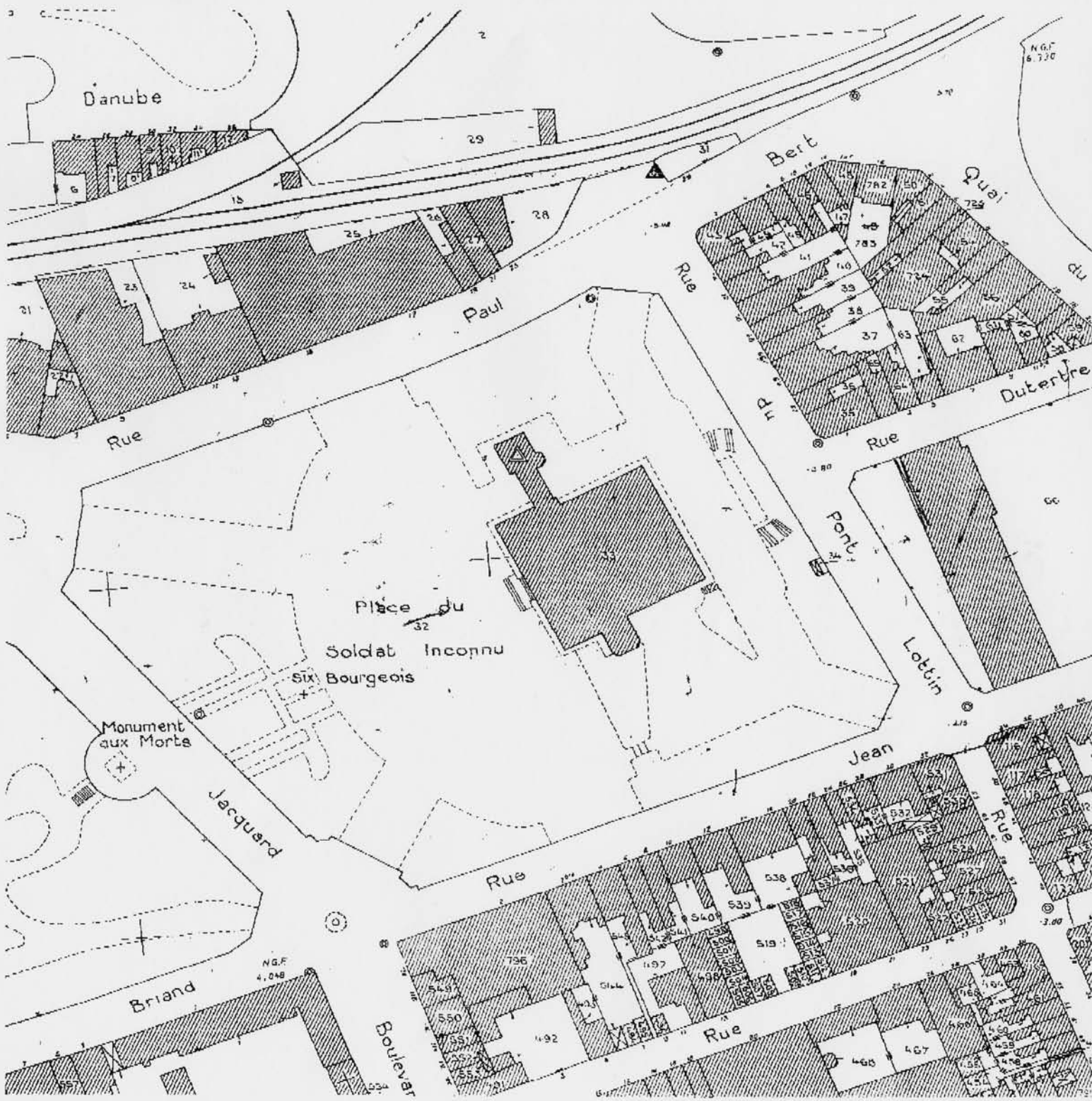
De: Isabelle CHAUSSY Fax no. 03|21|46|66|88

Date: 2/01/04

Nb de pages: 1

Bloc Post-it™ - Réf. 7669

3M





Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

LE PREFET
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

2, rue Jacquemars Gielée
59039 LILLE CEDEX

COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques
de l'hôtel de ville
d'ARMENTIERES (Nord).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois
des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le
décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

République de région : Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la

historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Sites : Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du Patrimoine et des

Patrimoine et des Sites : Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale du

2002 : Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 21 janvier

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'Hôtel de Ville d'Armentières construit entre 1925 et 1928 par l'architecte
Louis-Marie CORDONNIER, présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre
désirable la préservation dans la mesure où il constitue un exemple de choix dans l'œuvre de cet architecte ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales :

ARRETE

Article 1er - Sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les parties
suivantes de l'hôtel de ville situé Places du Général de Gaulle, Saint-Vaast et du Vivat à ARMENTIERES (Nord - n° de
SIRET : 215 900 176 000 11), figurant au cadastre section BH parcelle 12, d'une contenance de 1093 m² :

- pour les parties extérieures :

- . le beffroi.
- . les façades et toitures sur rue.

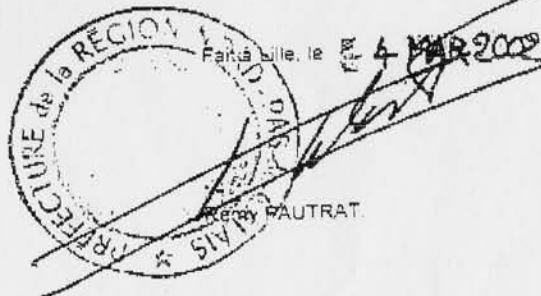
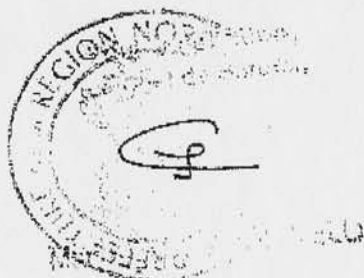
- pour les parties intérieures :

- . l'escalier d'honneur (y compris la rampe et la verrière).
- . le couloir de desserte du 1^{er} étage.
- . les salles d'apparat au 1^{er} étage (y compris leur décor) : la salle du conseil municipal, le salon d'honneur, la salle des fêtes et
des mariages, la salle des commissions.

L'Hôtel de Ville appartient à la commune depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 -Le présent arrêté, dont ampliation sera adressée sans délai au Ministre de la Culture,
sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la
Préfecture de Région.

Article 3 -Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires,
intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.



Le beffroi de l'hôtel de ville de Bailleul



34. Le beffroi de l'hôtel de ville de Bailleul

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de Bailleul

Place Charles de Gaulle

59270 BAILLEUL

Localisation cadastrale : section AY ; parcelle 81

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2°44'04" E

Latitude : 50°44'23" N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant le périmètre de protection du beffroi est fournie en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 1 037 m² soit 0,1037 hectare

(surface au sol de l'ensemble hôtel de ville-beffroi)

Zone tampon : 78,54 ha (zone d'un rayon de 500 m)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

La déclaration de valeur globale est présentée dans le dossier général. L'une des particularités du beffroi de l'hôtel de ville de Bailleul est que le monument introduit les principes du style «Renaissance flamande» avec une persistance du gothique à sa base.

b. Eventuelle analyse comparative

Une analyse comparative globale est présentée dans le dossier général. La reconstruction du beffroi de Bailleul révèle une attitude différente de celle du beffroi d'Arras. Ce n'est pas une reconstruction à l'identique dans la mesure où l'architecte Cordonnier a opéré une simplification du modèle initial.

c. Authenticité

Le premier beffroi a été érigé à la fin du XII^e siècle. Sa base en grès a été conservée lors de la construction du beffroi qui lui a succédé au XV^e siècle. Celui-ci a été détruit en 1918. Le beffroi reconstruit à partir de 1929 maintient la salle gothique de la base du XII^e et reproduit de façon légèrement simplifiée le précédent édifice.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

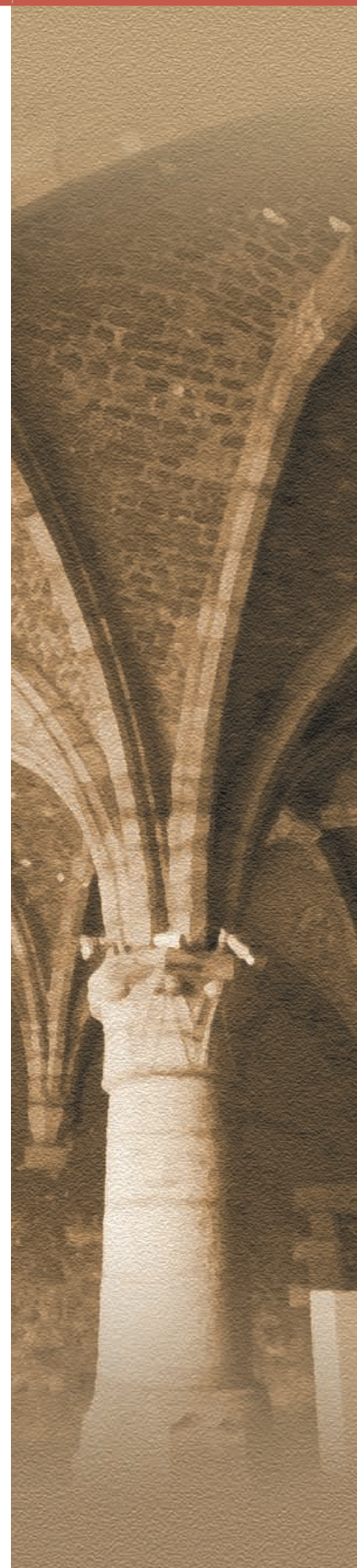
Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(II) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(IV) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(I) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(II) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Le beffroi est indissociable de l'hôtel de ville construit en brique dans le style néo-flamand. L'hôtel de ville rappelle l'édifice détruit lors des bombardements de la Première Guerre mondiale. La tour du beffroi, la bretèche, la tourelle d'angle et son imposante toiture percée de lucarnes ont été reconstruites de 1924 à 1932 par Louis-Marie Cordonnier. Il comporte des éléments beaucoup plus anciens.

Le beffroi actuel, situé à l'angle de la façade de l'hôtel de ville, a été reconstruit presque entièrement hormis sa base épargnée par les bombardements de la guerre 1914-1918. Il repose sur une salle gothique du XII^e siècle, qui a été classée au titre des Monuments Historiques par l'arrêté du 11 décembre 1922. La salle gothique proprement dite se situe sous la partie basse de la tour. Les clefs des quatre voûtes méritent une attention particulière car trois d'entre elles sont restées lisibles. Elles représentent le Lion de Flandre, les armoiries de la ville de Bailleul et un agneau portant une bannière. Les murs ont, à cet endroit, une épaisseur de 1m20. Ce rez-de-chaussée était primitivement la «salle des gardes».

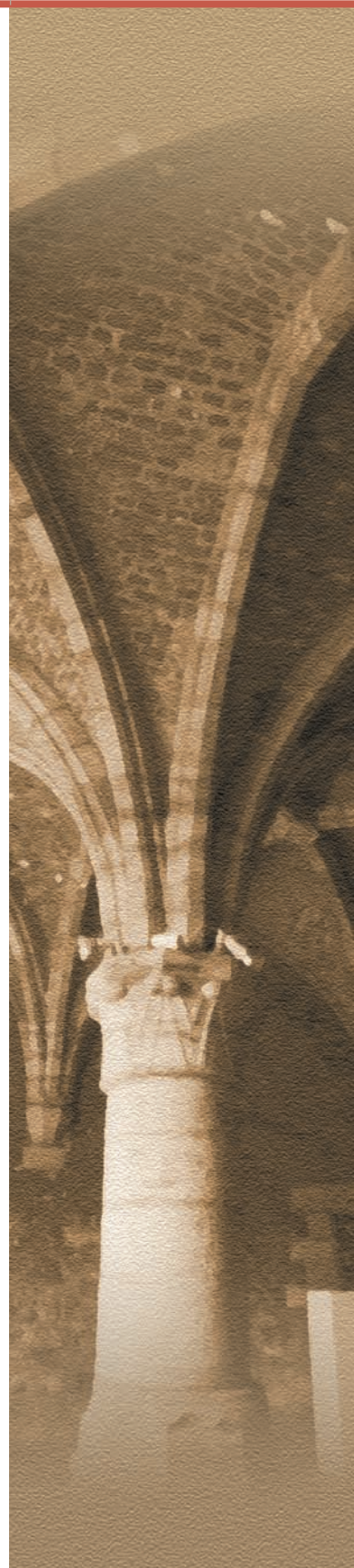
Le beffroi, haut de **62 mètres**, est une tour massive en brique, de section quadrangulaire et ceinturée à son sommet par un chemin de ronde. Aveugle sur ses quatre façades, elle comporte sur sa face méridionale une baie en plein cintre et une tourelle d'escalier en encorbellement à l'angle sud-ouest. Sur les quatre côtés, la maçonnerie est ornée de cinq arcatures jumelées, terminées en plein cintre dans lesquelles vient s'inscrire un cadran d'horloge.

Coiffé d'un bulbe en ardoise, le beffroi abrite un phare rotatif dans la lanterne supérieure de sa flèche. Il comporte également un carillon de 35 cloches, daté de 1932 et classé au titre des objets mobiliers en date du 30 mars 1992. Les huit plus grosses cloches se trouvent dans la base en ardoise du premier campanile, là où se voient les abat-sons. Les vingt-sept autres occupent la plus importante des deux lanternes. Surmontant le beffroi, la flèche est ornée d'une sirène tenant un miroir dans la main droite et un peigne dans la main gauche. Cette girouette, appelée la belle Mélusine, qui déploie sa belle chevelure d'or, illustre une tradition médiévale

D'un poids total de 5194 kg, le carillon égrène ses ritournelles tous les quarts d'heure :

- au premier quart d'heure : Air célèbre du carillon de Dunkerque :
 - «Een Kalemanden rock»
 - "Un jupon de Calemande"
- à la demi-heure : Air flamand ancien, mélodie connue communiquée par Edmond de Coussemacker
 - Vieil air cassellois
 - «Als de grote klolle luydt»
 - "Quand la grosse cloche sonne"
 - « De Reuze komt uit »
 - " De Reuze sort"
- au 3/4 heure
- à l'heure :
 - « Drink, drink zuystockte »
 - „Buvez, buvez de la tisane de réglisse"

Le carillon est l'un des plus beaux fleurons du patrimoine culturel de la cité. De jeunes bailleulois passionnés de campanologie ont réalisé des travaux de restauration. La municipalité souhaite ajouter quelques cloches afin de pouvoir aborder sur un clavier manuel des œuvres plus variées.



Affectation du beffroi

- 1^{er} niveau –salle d'exposition : histoire de Bailleul, activités économiques et festives de la commune, photos ;
- 2^{ème} niveau : salle des horloges :description de l'ancien mécanisme et horloges actuelles ;
- 3^{ème} niveau : salle des charpentés :sculpture copie de la sirène Mélusine en résine ;
- 4^{ème} niveau : chemin de ronde panorama sur la Flandre, le bassin minier, la vallée de la Lys ;
- 5^{ème} niveau : salle des grandes cloches ;
- 6^{ème} niveau : le carillon et le tambour ;
- 7^{ème} niveau : les petites cloches, niveau non accessible pour le public.

b. Historique et développement

Bailleul est la plus ancienne ville de Flandre : un premier document atteste de son existence en 837. Elle est dévastée par les Normands en 882. Son château est reconstruit en 995 par les comtes de Flandre et Robert le Frison la fortifie davantage au XI^e siècle. Un premier beffroi est édifié à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle. Le bourg connaît alors un grand développement économique et un essor de son commerce. L'importance industrielle appelle l'autorité et le crédit politique qui font reconnaître le privilège de la ville en 1249, confirmé par Charles Quint en 1517.

C'est au XV^e siècle qu'un nouveau beffroi en grès est édifié sur les bases de l'ancien. Bailleul subit au cours des siècles de nombreux pillages et incendies, notamment lors des guerres de religion. Rattachée au diocèse de Thérouanne puis d'Ypres, la ville redevient française en 1678 avec le traité de Nimègue qui consacre les conquêtes de Louis XIV.

La Première Guerre mondiale se révèle fatale pour la ville. Occupée par les Allemands de 1914 à 1917, elle est ensuite pilonnée et incendiée. En mars **1918**, Bailleul n'est plus qu'un vaste champ de ruines.

La reconstruction est orchestrée dès **1919** et le premier projet est interrompu rapidement à cause des difficultés financières de la ville. Le projet suivant, moins onéreux et imposant le rehaussement des parties subsistantes, est approuvé. La reconstruction de l'hôtel de ville et du beffroi débute en **1929** et s'achève deux années plus tard. C'est grâce à une équipe d'architectes renommés (Cordonnier, Dupire, Roussel et Barbotin) que le beffroi et la ville sont reconstruits dans un style néo-flamand.

En très bon état, le beffroi a connu une réfection de sa toiture en 1991 par l'entreprise Hotte de BERTHEN (16 000 ardoises d'Angers). Les ardoises dataient de 1932 et il était temps de les remplacer.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Rapport sur l'état du bien réalisé en mars 2003 par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

3. Description suite

d. Etat de conservation

L'édifice présente un très bon état de conservation.

Derniers travaux réalisés :

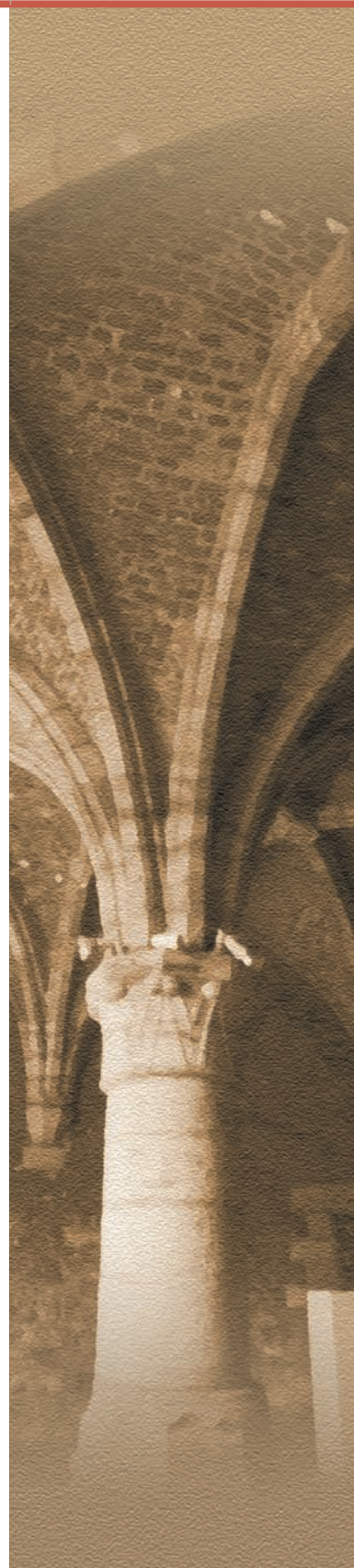
- Toiture du beffroi en 1991 : 49 160,39 F
- Réfection de la salle gothique en 1998-1999 : 17.301,24 €
- Réfection des bétons en 1998-1999 : 45 879,42
- Réfection électricité en 2000 : 10 315,82

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

- Le beffroi est ouvert au public pour des visites guidées. Pour les groupes, ces visites ont lieu sur rendez-vous tout au long de l'année. Pour les individuels, les visites se déroulent en période estivale (1er avril au 30 septembre). De juin à septembre, des visites nocturnes ont lieu le 3ème vendredi de chaque mois à 19 heures.
- Le beffroi fait l'objet d'une mise en lumière particulière : phare à son sommet, éclairage de la sirène Mélusine, éclairage au pied de l'édifice.
- Les ritournelles de son carillon se font entendre tous les jours, à chaque quart d'heure.

Projets :

- amélioration de la mise en lumière du bâtiment ;
- réfection du parvis de l'hôtel de ville ;
- installation d'une fontaine place Saint-Vaast ;
- aménagement de salles complémentaires pour des expositions ouvertes au public ;
- réfection des tables d'orientation situées sur le chemin de ronde du beffroi ;
- un projet d'instauration d'une ZPPAUP est également à l'étude.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Bailleul
Place Charles-de-Gaulle
59270 BAILLEUL

b. Statut juridique

La salle gothique du XII^e siècle est classée Monument Historique aux termes de l'arrêté du 11/12/1922.

Le carillon est classé au titre des Objets Mobiliers depuis le 30/03/1992.

Le beffroi et l'hôtel de ville sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 20/05/2001.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

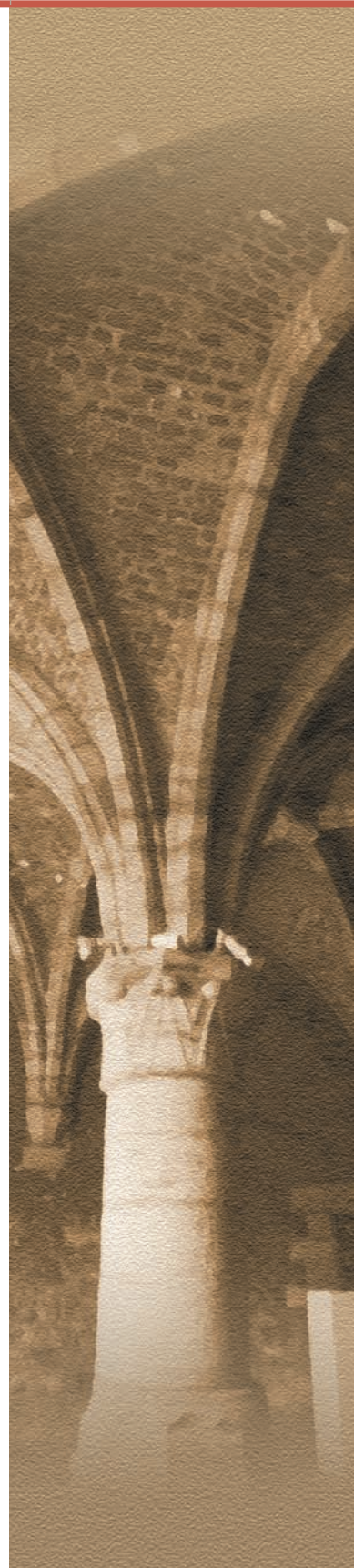
Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP 289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Monsieur Jean DELOBEL
Maire de Bailleul
Place Charles-de-Gaulle
59270 BAILLEUL

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Des visites guidées sont organisées.

Nombre de visiteurs accueillis :

1 730 en 2001

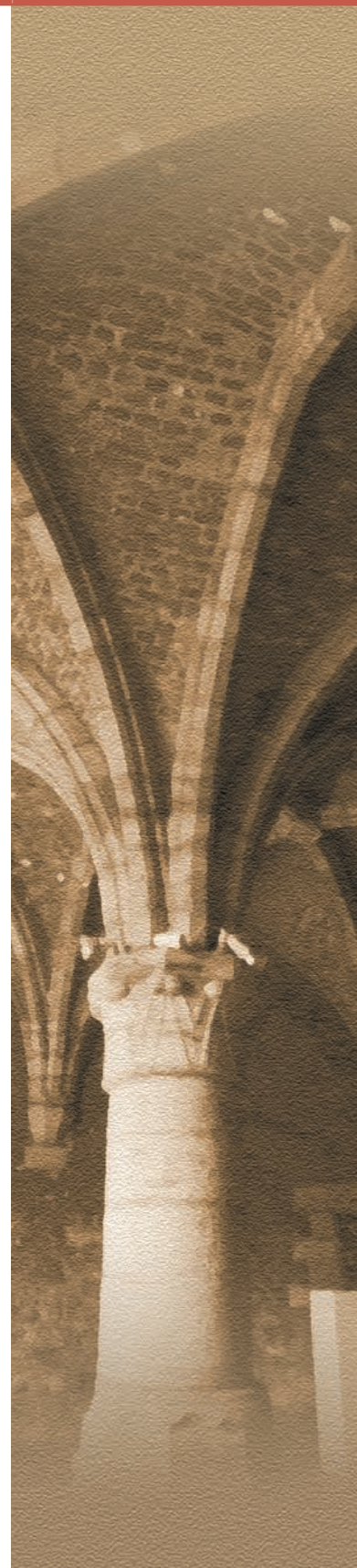
1 050 en 2002

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Le plan de gestion des biens et l'exposé des objectifs sont décrits dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Deux à trois employés permanents pour le tourisme, l'entretien et la technique.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune pression de ce type.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

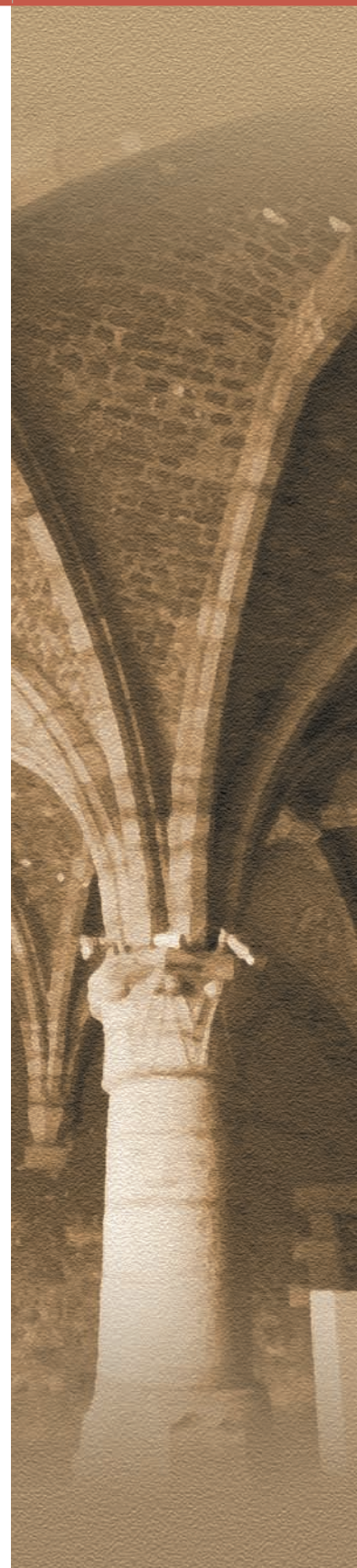
Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Les visites n'engendrent pas de contraintes particulières puisqu'elles sont guidées (un accompagnateur est donc présent) et que le nombre de personnes accueillies en même temps est limité à 35.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 14 415 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : environ 3000 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

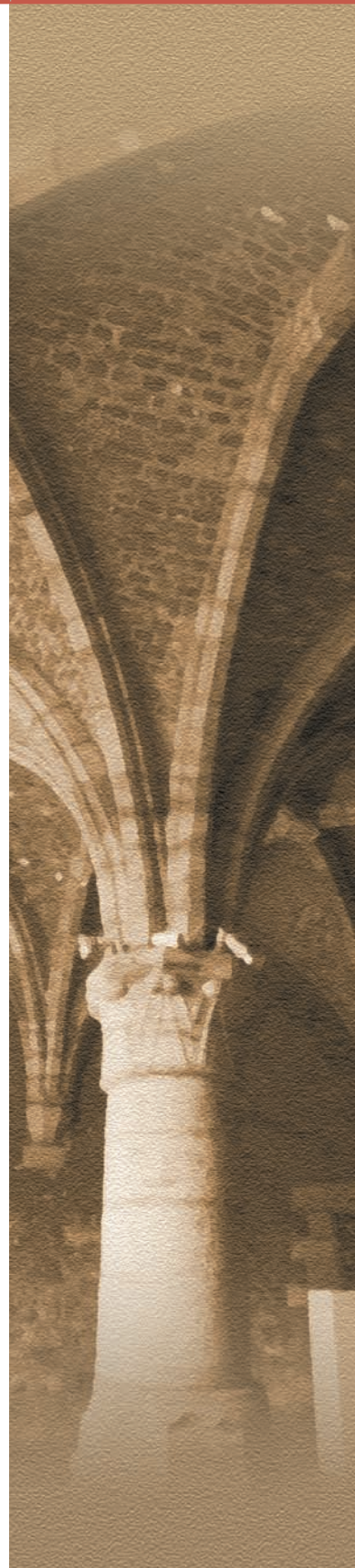
- Rapports réalisés par les services de la DRAC et du SDAP lors de leurs visites ponctuelles ;
- Visites mensuelles des services techniques de la ville (la dernière a eu lieu en décembre 2003).

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection du beffroi oblige son propriétaire à le maintenir en bon état

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Pas de résultats particuliers dans la mesure où la protection du beffroi est intervenue après de nombreux travaux de restauration.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- DETREZ, *Les sirènes et les beffrois de Flandre, Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1933, t.XXXIV, p.271 à 299.
- ENLART C., *Hôtels de Ville et Beffrois du Nord de la France. Moyen-Age et Renaissance*, Henri Laurens, Paris, 1919, 64 pages.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme*, La Voix du Nord, Lille, 2000, 104 pages.

Cartes postales :

- Cartes postales de la Grand-Place de l'hôtel de ville (source CRMH, d'après cartes postales n°779A).
- Carte postale n° 136J35/25 : hôtel de ville avec beffroi de Bailleul (16^e siècle).
- Carte postale n° 136J35/24 : vue d'ensemble de gauche à droite, le dôme de l'église Saint-Vaast, le beffroi, le clocher de l'église.
- Carte postale n° 136J35/26 : la construction de l'hôtel de ville et le beffroi, le 03 mai 1930.
- Bailleul avant et après la guerre (1914-1918) en carte postale : Bailleul Nord avant la guerre (hôtel de ville), Bailleul Nord après la guerre (Grand-Place et hôtel de ville), Bailleul Nord avant la guerre (rue des Capucins).

Photos anciennes :

- Photo de Bailleul, musée-exposition Hospice Comtesse tricentenaire.
- Photos de la reconstruction du beffroi, recensement DRAC.

Divers

- Cahier des charges (1919), construction de l'hôtel de ville, conditions générales et particulières, Archives départementales.

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

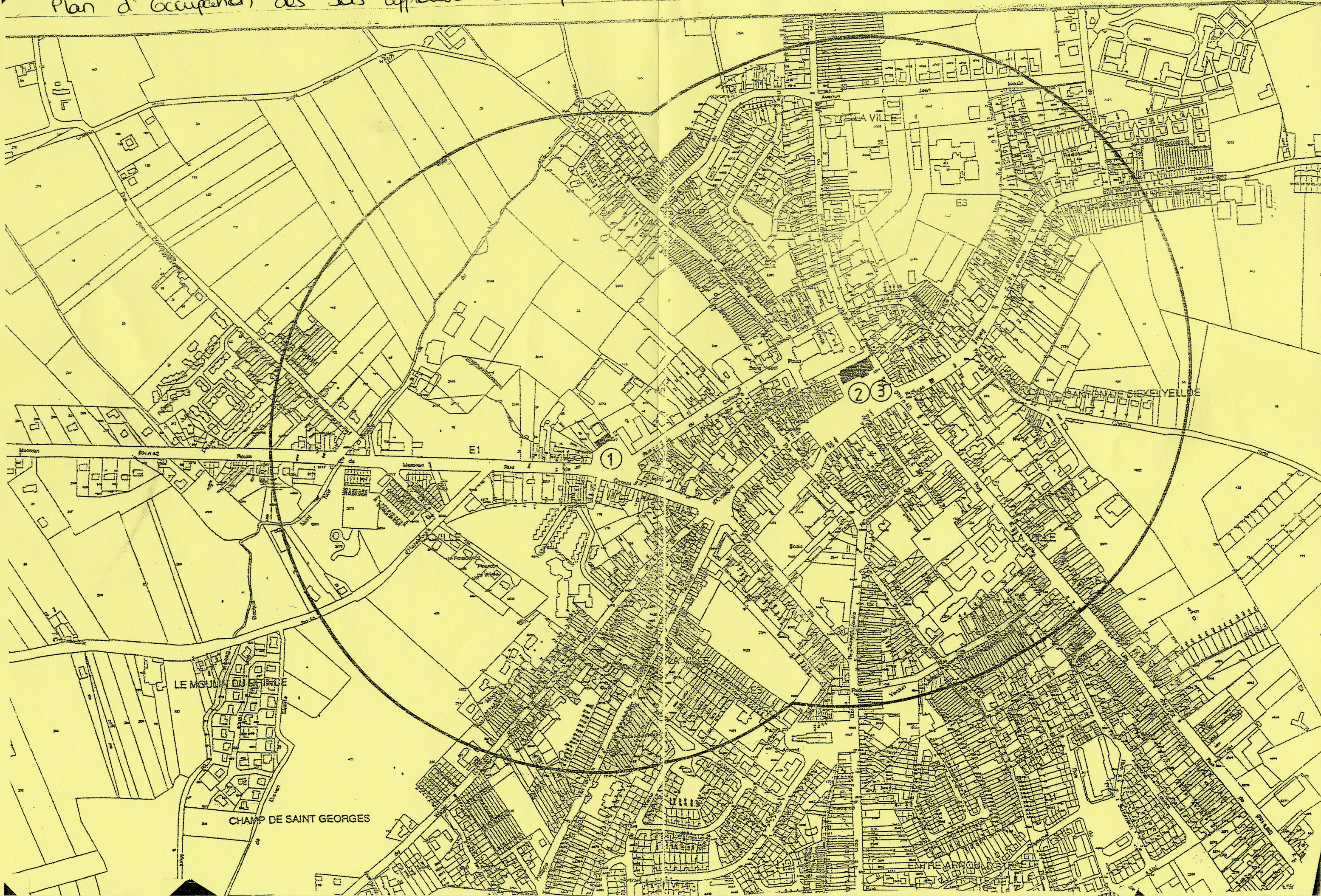
Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
1, rue Lombard
59041 LILLE CEDEX

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard
59000 LILLE



Extrait de la planche de servitude
Plan d'Occupation des Sols approuvé le 06. juillet. 2002

Ech 1/5000



Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

LE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

2, rue Jacquemars Gielée
59039 LILLE CEDEX

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques de
l'hôtel de ville de BAILLEUL (Nord).

26 MAI 2001

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-360 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 12 avril 2001 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'Hôtel de Ville de Bailleul construit de 1929 à 1931, présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la place qu'il occupe dans l'oeuvre de l'architecte Louis Marie CORDONNIER ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

Article 1er - Est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'Hôtel de ville situé Grand'Place, rues des Royarts, de la Fontaine et du musée à BAILLEUL (Nord - n° de SIRET : 215 900 432 000-18), inscrit au cadastre section AY parcelle 81, d'une contenance de 1.037 m² et appartenant à la commune depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 - Le présent arrêté, dont ampliation sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 29 MAI 2001



Marie-Claire CACCARELLI

Regne
VI
IS
E

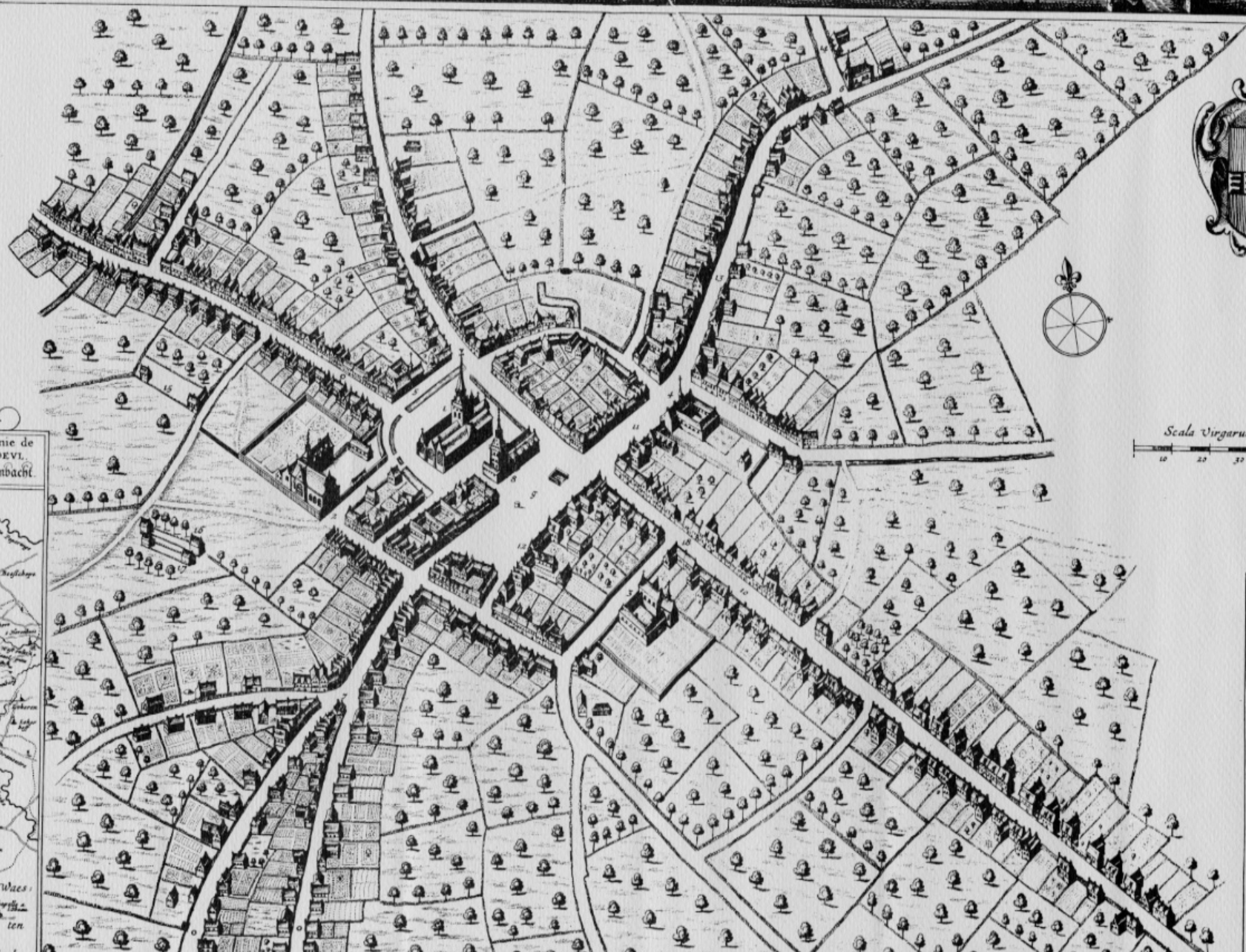
Chastellainie de
BAILLOEVL.
Belle Ambacht

Waes
Ambacht



Scala Virgarum Flandricarum
10 20 30 40 50

1. Ecclesia parochialis
2. Collegium Societatis
3. Monasterium P. A.
4. Xenodochium
5. Sorores Griseae
6. Capella D. Mag.
7. Capella Occidua
8. Pretorium Vrbis
9. Forum maus
10. Forum Boarium
11. Forum Porcinum
12. Pretoria Summa
13. Platea Orientalis
14. Platea Iprensis
15. Domus Solipetarum
16. Domus R. Vitariorum
17. Domus Sagittarum
18. Scala Prætorum
19. Limites Iurisdictionis



Le beffroi de Bergues



35. Le beffroi de Bergues

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de Bergues
Place Henri Billiaert
59380 BERGUES

Localisation cadastrale : section AD n° 356
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84
Longitude : 2° 25' 51'' E
Latitude : 50° 58' 07'' N

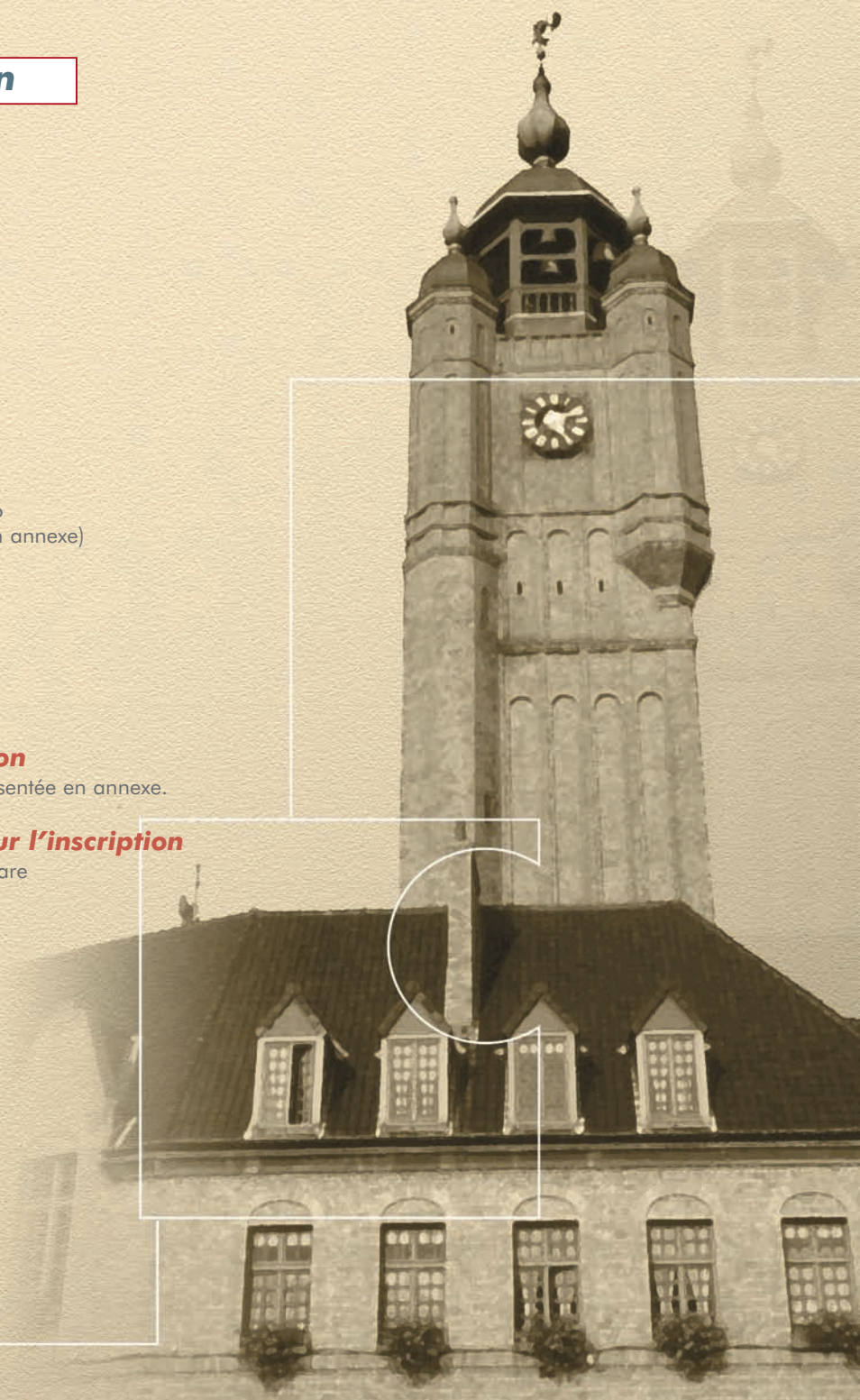
e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la zone de protection est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 56,25 m² soit 0,0056 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 131 hectares
(surface de la ville fortifiée protégée de Bergues)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le beffroi de Bergues a été détruit plusieurs fois tout au long de son histoire et fut reconstruit presque aussitôt.

D'une valeur significative inestimable, le beffroi actuel de Bergues n'est paradoxalement ni classé, ni inscrit. C'est un beffroi reconstruit après la Seconde Guerre mondiale. D'ailleurs, c'est le seul beffroi détruit dans la région durant cette guerre. En effet, en 1944, la tour a été dynamitée par l'occupant allemand. La population voulut alors le reconstruire et se sacrifia pour financer une reconstruction avec la même silhouette mais des décors simplifiés.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux

Critère b(ii) : les beffrois bénéficient d'une protection juridique



3. Description

a. Description du bien

S'élevant à **47 mètres**, le beffroi de Bergues est une tour de **base carrée** construite en brique de sable jaune et accolée à un bâtiment s'assimilant à une halle.

L'entrée est protégée d'un porche à grandes arcades et recouvert de tuiles vernissées. Quelques mètres au dessus se démarquent de longues arcatures aveugles, suivies de plus petites, percées de meurtrières et de cadrans d'horloge sur les quatre faces de la tour.

A chaque angle du beffroi, des échauguettes sont coiffées d'une petite lanterne octogonale surmontée d'un petit bulbe.

Au sommet de l'édifice se trouve une autre lanterne octogonale, plus grande, couverte d'ardoises et surmontée d'un bulbe en haut duquel tourne une girouette représentant le lion.

L'intérieur du beffroi comporte **six étages** accessibles par un escalier en vis avec jour en béton. Le rez-de-chaussée est affecté à l'Office de tourisme. Les premier et deuxième étages servent de salles de stockage. Les troisième et quatrième niveaux abritent respectivement des expositions sur les cloches et carillons et sur le géant de Bergues. Le cinquième étage est la salle des cloches tandis que le sixième niveau comprend le chemin de ronde, la chambre des cloches, la cabine et le clavier du carillon

Depuis bientôt quatre siècles et demi, le **carillon** du beffroi, doté de ses 50 cloches, fait intimement partie de la ville de Bergues. Il s'est agrandi, embelli et amélioré au cours des siècles mais il a été également détruit et très vite reconstruit. Le carillon fait partie intégrante de ces choses indispensables. En effet, il rythme la vie des habitants et le carillonneur de la commune y monte toutes les semaines pour y sonner, en autres, le marché du lundi matin.

b. Historique et développement

Dès **1022**, Bergues aurait possédé un premier beffroi : une tour de bois située sur les premières fortifications de la ville, servant de tour de guet et de porte fortifiée. En **1240**, la ville reçoit sa charte d'indépendance. Le beffroi est bâti ou rebâti vraisemblablement après **1383** (fin XIV^e ou début du XV^e siècle), date des premiers incendies de la ville ordonnés par le roi de France Charles VI. Ce nouveau beffroi est construit en brique et en pierre mais l'ossature demeure en bois.

Le 4 juillet **1558**, il est incendié par les assauts du maréchal de Thermes. La charpente est détruite mais la tour de brique reste en place. L'édifice est rapidement réparé.

Le beffroi sert d'hôtel de ville jusqu'en **1586**. De plus, il conserve sa fonction de tour de guet jusqu'en 1914 mais est également la tour de la cloche.

Il ne prend son aspect définitif qu'en août **1627** avec l'ajout d'une lanterne octogonale couverte d'ardoises placée au sommet de la tour. Elle est surmontée d'un bulbe en haut duquel tourne une girouette dorée en forme de lion. En **1628**, on installe un nouveau jeu de cloches et on dote le carillon d'un clavier. Pendant la Révolution, le lion est remplacé par un bonnet phrygien muni d'une pique et d'un drapeau. Le 20 février **1805**, un nouveau lion est hissé.



Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le 31 mai **1940**, la totalité de la charpente est détruite par le feu. En septembre **1944**, à leur départ, les Allemands dynamitent la tour. La reconstruction du beffroi est entreprise en mai **1958** reprenant la même silhouette que l'ancien beffroi mais avec un décor simplifié selon les plans de l'architecte Paul Gélis. Un nouveau lion est alors de nouveau placé au sommet du beffroi. Il fait la fierté de la population.

Le nouvel édifice est inauguré le 2 juillet **1961**. En **1974**, on dote le carillon d'une quatrième octave. Il dispose alors de 50 cloches.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Brochures touristiques de la ville de Bergues.

d. Etat de conservation

Le beffroi de Bergues est en bon état de conservation. Il existe cependant quelques infiltrations dans le béton à certains étages, des détériorations au niveau de la couverture d'ardoises de la chambre des cloches et un certain basculement du campanile.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Ces dernières années, la commune de Bergues a pratiqué divers politiques et programmes de mise en valeur de leur patrimoine architectural. Les dernières actions de mise en valeur et de promotion du beffroi de Bergues sont :

Mise en lumière

Le beffroi de Bergues est éclairé depuis sa construction en 1961. Cependant, à cette date, il n'était illuminé que les jours de fêtes. Aujourd'hui, il est éclairé tous les soirs de 21h30 à 7h. De plus, depuis plusieurs années, au cours de l'opération « octobre rose », les projecteurs sont peints de façon à teinter le beffroi en rose.

Cette mise en lumière permet de valoriser l'édifice par le biais d'une balade nocturne (meilleure visibilité du beffroi dans la ville).

Installation de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme de Bergues s'est installé au rez-de-chaussée du beffroi. Ceci permet de centraliser l'information touristique dans cet édifice. Le beffroi devient donc pour les visiteurs un point de passage quasi-obligatoire. Ceci lui confère une mise en valeur et une promotion certaine.

Installation de salles d'exposition

L'affectation des salles des 3^e et 4^e étages concerne des expositions permanentes respectivement sur les cloches et carillon et sur le géant de Bergues.

3. Description suite

Ces affectations permettent d'attirer le touriste vers une visite du beffroi. Ces salles d'exposition au cœur de l'édifice permettent sa valorisation et sa promotion.

Animations et manifestations autour du beffroi

Le beffroi de Bergues est au cœur de nombreuses manifestations et animations :

- La descente en rappel du père Noël ou de saint Nicolas,
- Le marché de Noël,
- La participation à des actions communes (150e anniversaire du comité flamand, Journée Régionale des Villes Fortifiées, les Journées du Patrimoine...).

Mise en valeur du carillon

Le beffroi de Bergues a un carillon en état de fonctionnement. Il fonctionne lors :

- du marché de Noël,
- des Journées du Patrimoine,
- des animations pendant le marché hebdomadaire du lundi matin de 11h à 12h,
- de la Journée Régionale des Villes Fortifiées.

Le carillon de Bergues jouent également des ritournelles tous les quarts d'heure de 8h à 22h.

Des actions de mise en valeur du beffroi de la ville de Bergues sont en projet :

Modification des affectations

- Actuellement, il est prévu de récupérer la salle du second étage pour pouvoir y établir une nouvelle salle d'exposition qui pourrait être consacrée soit à la fortification, soit à la ville d'avant guerre à travers des cartes postales anciennes.
- Le sixième étage, tout en gardant ses affectations actuelles (chemin de ronde, chambres des cloches, cabine et clavier du carillon), serait intéressant à réaménager pour faciliter un plus large accès au public.

Réaménagement du centre ville

Une étude de réaménagement du centre ville est en cours. Depuis fin juin 2003, celle-ci a été confiée à un cabinet d'étude (architecture, urbanisme et déplacements) qui doit faire des propositions d'aménagement. Parmi les réflexions en cours, se posent notamment les problèmes du stationnement, de l'aménagement au pied du beffroi ou d'un accès piétonnier entre le beffroi et l'hôtel de ville.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Bergues
Mairie de Bergues
Place de la république
59380 BERGUES

b. Statut juridique

Le beffroi de Bergues n'est ni inscrit ni classé aux Monuments Historiques mais il bénéficie d'une protection. En effet, il appartient à la zone de protection des enceintes fortifiées de la ville de Bergues. Toutefois une demande de classement du beffroi est entreprise auprès de la D.R.A.C

La commune de Bergues a de nombreux édifices classés. Les différentes zones de protection se superposent. C'est donc la ville dans son intégralité qui est concernée.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP 289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Ville de Bergues
Mairie de Bergues
Place de la république
59380 BERGUES
Téléphone : +33 (0)3 28 68 60 44
Fax : +33 (0)3 28 68 71 25

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi de Bergues n'est ni inscrit ni classé aux Monuments Historiques mais il bénéficie d'une protection car la ville fortifiée de Bergues est classée. La zone de protection relative au classement de la ville protège le beffroi. Toutefois, une demande de classement du beffroi est entreprise auprès de la D.R.A.C. La législation générale est détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi est visitable pendant les heures d'ouverture de l'Office de tourisme. Les visites sont en général libres. Toutefois, pour des groupes, une visite guidée est possible sur demande préalable. Par ailleurs, une visite guidée a lieu tous les premiers samedis du mois, d'avril à octobre (16 h 30).

Pour des raisons de sécurité, le nombre maximum est de 25 personnes par visite.

Nombres de visites (entrées payantes)

En 2001 : 1 910 personnes

En 2002 : 2 252 personnes

En 2003 : 3 002 personnes

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La ville de Bergues adhère au réseau des villes à beffroi. Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

- Un carillonneur, Jacques Martel, encadre les visites de groupe ;
- Une personne de l'Office de tourisme assure l'accueil des visiteurs pour le beffroi en même temps que celui de l'Office ;
- Les agents des services techniques municipaux s'occupent des entretiens et petites réparations relatifs au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Pas de problèmes particuliers concernant le développement.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

La pollution qui provoque le noircissement des façades (de façon modérée à Bergues) est une contrainte pour le beffroi. Elle provient de la circulation automobile mais également d'établissement industriel à proximité.

Le passage des véhicules et leur stationnement sont donc des contraintes pour le beffroi. Un cabinet d'étude travaille d'ailleurs actuellement sur ces interrogations.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Pas de problèmes particuliers concernant les flux de visiteurs/au tourisme. En effet, la montée du beffroi est limitée à 25 personnes.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 4 306 habitants

Dans la zone tampon : 3 000 à 3 500 habitants environ (estimation).

Il est à noter que cette zone ne fait que se superposer à d'autres (monuments classés). Par ailleurs, l'enceinte militaire étant entièrement classée, c'est la ville dans son intégralité qui est concernée.

Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques ;
- Les visites de contrôle périodiques du paratonnerre ;
- Les visites annuelles pour l'entretien du carillon.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le dossier de demande de classement du beffroi est en cours d'instruction auprès des services de la D.R.A.C

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Pas de rapport récent.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme*, La Voix du Nord, Lille, 2000.

Iconographie

Cartes postales :

- DUQUENOY A.P, Face Sud-Est et Nord-Est, carte postale début 20^e siècle, Rep.Inv. P. Dapvril : 875900735X (DRAC).
- DUQUENOY A.P, Face Sud-Ouest, carte postale début 20^e siècle, Rep.inv. P. Dapvril: 875900647X (DRAC).
- DUQUENOY A.P, Epi de façitage, lion, carte postale début 20^e siècle,, Rep.Inv. P. Dapvril: 875900719X (DRAC).

Photos :

- BEAUCAMP F., Face Nord-Est et Nord-Ouest, photographie avant 1923,. Flandre et l'Artois, Paris 1923, Rep.Inv. P. Dapvril : 905900127X (DRAC).
- Face Sud-Ouest, Ph.Inv. T. Petitberghien : 905901203V ; Ph.Inv. P. Thibaut :
- Face Nord-Est, Ph.Inv. P. Dapvril : 905901343V (DRAC).

Divers

- Charte, Mairie de Bergues
- Esquisse de 1559, Mairie de Bergues
- Vue de la ville en 1641, auteur inconnu, Mairie de Bergues
- Plan relief de Bergues de 1699, (Musée de Lille)
- Coupe élévation et plan du beffroi au XIX^{ème}, Mairie de Bergues

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1, rue Lombard - 59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard- 59000 LILLE

Echelon communal

Ville de Bergues
Mairie de BERGUES
Place de la République - 59380 Bergues
Téléphone : +33 (0)3 28 68 60 44 - Fax : +33(0)3 28 68 71 25





Bergues, le 14 octobre 2003

**Direction Régionale des Affaires
Culturelles
Hôtel Scrive
1 Rue du Lombard
59000 LILLE**

Objet: Dossier de classement

Affaire suivie par Colette Dréan

Madame,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour avec Mme Damien concernant la possibilité de classement du beffroi de Bergues au titre des monuments historiques, nous vous prions de bien vouloir nous adresser un dossier de demande de classement en nous indiquant les pièces à joindre au dossier.

En vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sincères salutations.

Jacques MARTEL

*Adjoint au Maire de Bergues
Chargé de la Culture, du Patrimoine
du Tourisme et de la Communication*

[Nouvelle recherche](#)[Affiner la recherche](#)[Notice précédente](#)[Notice suivante](#)[Liste des réponses](#)

Réponse n° 14

titre Enceinte fortifiée

localisation Nord - Pas-de-Calais ; 59 ; Bergues

dénomination ensemble fortifié

éléments protégés enceinte ; fossé ; bastion ; BATIMENT

MH

date protection MH 1936/03/20 : classé MH

Enceinte fortifiée, avec ses bâtiments, ses bastions, ses fossés, ses demi-lunes et ses glacis : classement par décret du 20 mars 1936

type d'étude Recensement immeubles MH

N° notice PA00107369

© Monuments historiques, 1992

Requête : ((59067) :INSEE)

Relations : Synonymes=1 Spécifiques=9 Génériques=0

Le beffroi de l'ancienne église Siant Martin de Cambrai



C

41. Le beffroi de l'ancienne église Saint Martin de Cambrai

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de Cambrai

Rue du beffroi

59400 CAMBRAI

Localisation cadastrale : section AS n° 235
(annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 3° 13' 53" E

Latitude : 50° 10' 28" N

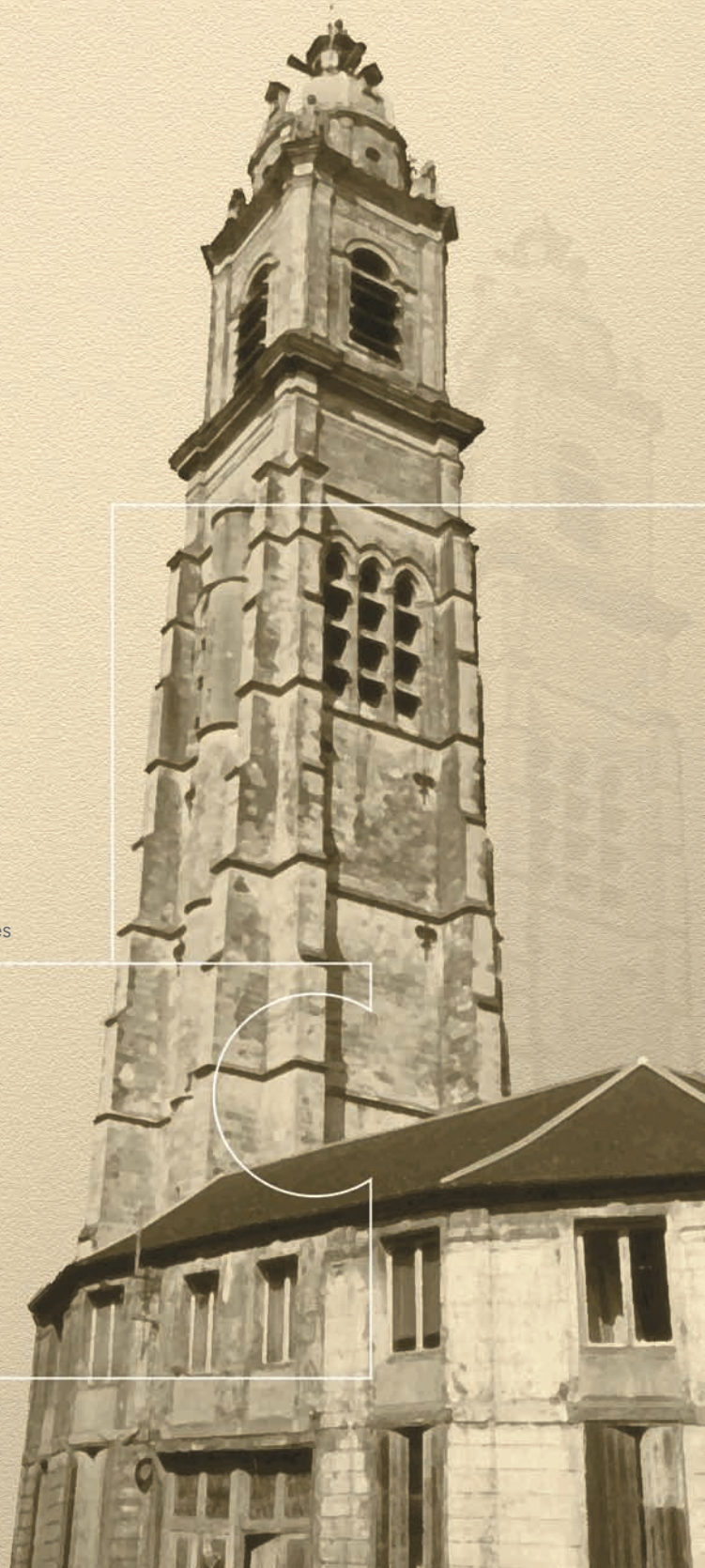
e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la zone de protection des Monuments Historiques est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 75,31 m² soit 0,0075 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le beffroi de l'ancienne église Saint-Martin appartient à la catégorie des beffrois d'église ayant joué un rôle civil. En effet, le clocher de l'église est devenu le beffroi communal en 1550. Il joua également le rôle de tour de guet. Il est le plus précieux témoignage de l'affirmation du pouvoir bourgeois et civil face à «l'autoritarisme» du pouvoir religieux.

Le beffroi de Cambrai, au-delà de son architecture, présente, du fait de son histoire et de sa signification forte, un intérêt patrimonial notoire. L'attachement et les motivations de la municipalité et des habitants pour sa restauration, sa protection et son embellissement ont été constants au cours de son histoire. Cette tour isolée suite à la destruction de l'église à la Révolution, demeure plus que jamais le symbole des libertés communales et principalement de son affirmation face au pouvoir religieux..

Cette tour reste la fierté des Cambrésiens. Ils l'associent à toutes les manifestations locales qu'elles soient festives ou patriotiques.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux

Critère b(ii) : les beffrois bénéficient d'une protection juridique



3. Description

a. Description du bien

Le beffroi de l'église Saint-Martin de Cambrai est une tour carrée de **62 mètres** de hauteur à l'origine. Cet édifice était collé au sud contre la nef. Il est soutenu par deux contreforts à ressaut sur chaque angle.

Dans sa partie inférieure, le portail se trouve encadré de fines colonnettes qui se prolongent autour d'un tympan surmonté d'un gâble. Au dessus, une niche abrite une sculpture de Saint Martin entourée de deux statues féminines creusées sur l'angle.

Au quatrième étage, trois baies en arc ogival présentes sur les faces de la tour sont munies d'abat-sons. Seule la face ouest, sur laquelle grimpe une colonne de pierre percée d'étroites fenêtres comprenant l'escalier, ne présente que deux baies garnies d'abat-sons.

Le niveau suivant, partie plus étroite du beffroi, en comprend également une sur chaque face.

Sur le dernier étage, aux angles de la corniche, sont installées quatre statues symbolisant les grandes périodes de Cambrai.

Le sommet est recouvert d'un dôme finissant par une boule et une girouette.

A l'intérieur du beffroi, un escalier de 248 marches permet d'accéder aux différents étages de la tour. Le beffroi de Cambrai ne renferme plus de carillon. L'ancienne horloge a été détruite et remplacée par une horloge monumentale électro-mécanique jouant « Martin-Martine » toutes les heures.

b. Historique et développement

Il semblerait que Cambrai possédait déjà un beffroi en **1095**. En **1226**, le beffroi est détruit sur les ordres de Henri, roi des Romains, en punition d'une rébellion. Après sa destruction, le beffroi de Cambrai n'est pas reconstruit et la tour de l'église Saint-Martin prend ce rôle. Ce n'est qu'en **1395**, que l'empereur d'Allemagne et roi des Romains Wenceslas IV, lève la punition et autorise l'édification d'un beffroi muni d'une horloge. Entre **1447** et **1474**, un clocher est édifié sur l'église Saint-Martin et il devient donc le beffroi de la commune.

Le sommet est démoli pendant le siège de l'armée espagnole en **1595**. Il est remplacé en **1736** par le directeur du génie de Lille : Mr Gittard. En **1735**, Gilles et Jacques Boiteau sculptent les quatre grandes figures aux quatre angles de la corniche. L'église, vendue le **15 août 1791** comme bien national, est en grande partie démolie et exploitée comme carrière de pierre. Seul le clocher est épargné grâce à son statut communal.

Entre **1840** et **1862**, des réparations importantes, ainsi que la restauration et la consolidation notamment de la partie inférieure du beffroi, sont réalisées sous la direction de l'architecte De Baralle.

En **1918**, les Allemands font tomber la cloche appelée « Joyeuse » par l'ouverture d'un abat-son et la rapatrient. On l'a retrouvée à Bruxelles après l'armistice, et en **1920**, on la suspend à la place qu'elle occupait précédemment. La même année, un



incendie détruit à nouveau la coupole et la cloche. Elles sont reconstruites rapidement et à l'identique. La coupole ne changeant simplement que par les quatre statues disposées sur le dernier étage du beffroi.

Le dôme du beffroi a souffert du vent : les arêtières sont donc réparés en **1987**. Compte tenu des sommes engagées dans l'installation de l'échafaudage, le conseil municipal décide, pour amortir ce coût, de revoir l'ensemble de la toiture : ardoises défailantes, lucarnes et structure tenant la boule et la girouette.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Article du journal l'Observateur du 22 mars 1996 «le beffroi à travers les temps» ;
 - Article du journal La Voix du Nord du 26 août 2000 «un beffroi très partagé»
- Ces articles seront disponibles en annexe.

d. Etat de conservation

Le dôme du beffroi a été réparé en 1987. On profite de ces travaux pour effectuer des restaurations sur le haut du beffroi. De plus, les services techniques de la commune de Cambrai effectuent des visites régulières (mensuelles) pour contrôler l'état du beffroi.

Le beffroi de Cambrai semble être en bon état général.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Ces dernières années, la commune de Cambrai a pratiqué divers politiques et programmes de mise en valeur de leur patrimoine architectural. Les dernières actions de mise en valeur et de promotion du beffroi de Cambrai sont :

Réaménagement urbain

Un réaménagement urbain de la ville de Cambrai a été réalisé en 1995 avec la révision du cadastre. Cet aménagement permet de valoriser le centre de la ville et notamment ses richesses patrimoniales.

Inscription du beffroi à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

L'inscription du beffroi de Cambrai sur l'Inventaire supplémentaire en 1965 a été réalisée dans le but de préserver cet édifice. Cette inscription aura permis la mise en valeur et la conservation de ce patrimoine.

Mise en lumière

Le beffroi fait l'objet d'une mise en lumière par éclairage extérieur de 21 h 30 à 7 h. Ces mises

3. Description suite

en lumière permettent de valoriser l'édifice par le biais d'une balade nocturne (meilleure visibilité du beffroi dans la ville).

Animation culturelle

Dans le cadre du label «Ville d'Art et d'Histoire», le beffroi est intégré dans les circuits de visites du patrimoine de la ville. Des panneaux d'informations sont prévus devant chaque monument.

Des actions de mise en valeur du plus vieux témoin architectural de la ville de Cambrai sont à l'étude, comme par exemple un projet d'exploitation du beffroi. Des visites guidées thématiques sur le Moyen Âge permettraient de valoriser et de faire connaître la symbolique de ce patrimoine.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Cambrai
Mairie de Cambrai
Rue de Nice
59400 CAMBRAI

b. Statut juridique

Le beffroi est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 15 juillet 1965.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

La commune de Cambrai comprend 15 édifices classés et inscrits dont notamment :

- La citadelle ;
- Le palais épiscopale ;
- La tour Saint-Fiacre.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

M. François-Xavier VILLAIN
Député-Maire de Cambrai
Rue de Nice
59400 CAMBRAI

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi de Cambrai étant inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par l'arrêté du 15 juillet 1965, une zone de protection d'un rayon de 500 mètres aux alentours du beffroi lui est ainsi accordée. La législation générale est détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont décrites dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi de Cambrai n'est pas ouvert au public.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun personnel n'est exclusivement attaché au beffroi. Les agents des services techniques municipaux s'occupent des entretiens et petites réparations relatifs au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Pas de problèmes particuliers liés au développement.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Pas de problèmes particuliers liés à l'environnement.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Le beffroi de Cambrai n'étant pas ouvert au public, il n'existe pas de problèmes particuliers liés aux flux de visiteurs/au tourisme.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 33 738 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : environ 8 900 habitants (estimation)
Dans le monument : personne n'habite dans le beffroi



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques ;
- Les services techniques communaux effectuent des visites mensuelles de contrôle.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection des Monuments Historiques concernant l'inscription du beffroi de Cambrai oblige le propriétaire du bien à maintenir l'édifice en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Il n'existe pas de rapport récent.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- Abbé BERTAUX, *Cambrai étude historique*, A.D.N. 4 G 854 ; B.M.C. MSD 1218.
- BERTHAUD, *Almanach de Cambrai*, 1760.
- DURIEUX, *Le clocher Saint Martin*, 1882, M.M.C. B 1218 abbé Tranchant.
- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville dans le Nord-pas-de-Calais et la Belgique*, 1948, pp15-17-29-36.
- MARTOS C., *D'une mairie à l'autre en Nord-pas-de-Calais*, juin 1990, p30.
- CRETEUR F, *Le beffroi, les Gallus, la grosse cloche, la petite cloche, le Gloria Victis*, pp4-5-6-8-9-10, Cambrai : Masson, collection Vieux Souvenirs de Cambrai , 1919, Archives Départementales, côte : BIB 17004.
- BOULY, *Dictionnaire historique de l'arrondissement de Cambrai*, 1854.
- BRUYELLE, *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai*.
- ENLART, *Manuel d'archéologie française*, t. II, p344.
- HAMEZ Sébastien, *Petites histoires de beffroi*, La Voix du Nord, 2000, p.53

Iconographie

- Photo du beffroi (noir et blanc) - (DRAC).
- Photo du beffroi (noir et blanc) du 09/02/1965, source : Charles Schmidt, Architecte en chef des Monuments Historiques SADG (DRAC).
- Photo, détail de la porte du beffroi, source : Studio M. Delacroix (DRAC).
- Photo du beffroi avec flèche en visse - (DRAC).
- Photo du clocher Saint Martin côté sud de 1859, source : Archives Départementales du Nord (DRAC).
- Photo croquis du clocher Saint Martin, source : Studio Delacroix (DRAC).
- Carte postale du beffroi de 1641 (DRAC).
- Dessins et lithographies de la bibliothèque municipale de Cambrai (DRAC).
- Photo de la façade arrière de la tour Saint Martin, source : cl. Ch. Waldschmidt (DRAC).

Divers

- Etude actuelle de maître Lepoivre notaire A.D.N. 4 Q 12/1 ;
- Etude actuelle de maître Wittrard notaire.
- Article de presse du 25/07/1987, La voix du Nord «Le beffroi de Cambrai fait toilette».
- Statistiques archéologiques du Nord, pp266-267.
- Mémoire Société Cambrai LXXVII, p154.
- Chanoine E. Delval 10. 01677
- Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai : pp257-258
Nicq-Doutreligne, t. LXX
Chanoine E. Delval, t. LXXVII.
- Bulletin Soc. Et. Prov. Cambrai, «La Cloche du beffroi de Cambrai», pp164-165 (Archives départementales BIB 1004421).

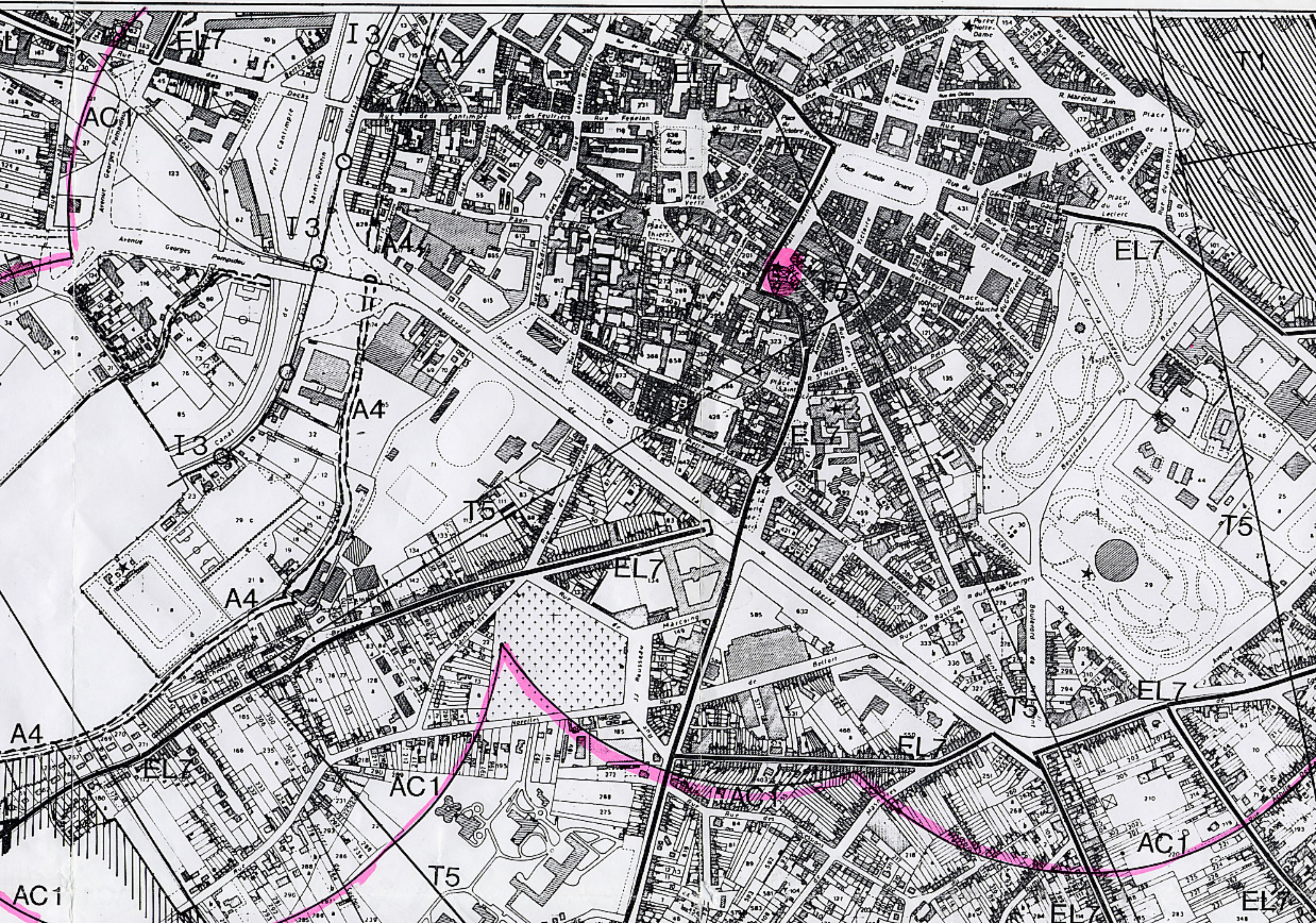
d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1 rue Lombard- 59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint Bernard - 59800 LILLE



AC1

I3

A4

I3

A4

T5

EL7

T5

EL7

EL7

A4

AC1

T5

AC1

AC1

EL7

[Nouvelle recherche](#)[Affiner la recherche](#)[Notice précédente](#)[Notice suivante](#)[Liste des réponses](#)

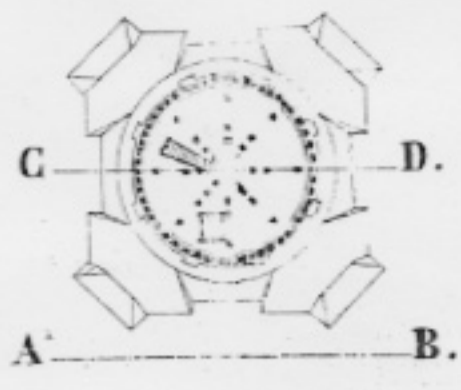
Réponse n° 24

titre **Tour Saint-Martin dite aussi Beffroi**
localisation Nord - Pas-de-Calais ; 59 ; Cambrai
dénomination beffroi
éléments protégés **tour**
MH
15e siècle ; 18e siècle
Propriété de la commune
date protection MH **1965/07/15 : inscrit MH**
Tour Saint-Martin dite aussi Beffroi (cad. A 1685) :
inscription par arrêté du 15 juillet 1965
type d'étude **Recensement immeubles MH**
N° notice **PA00107416**
© Monuments historiques, 1992

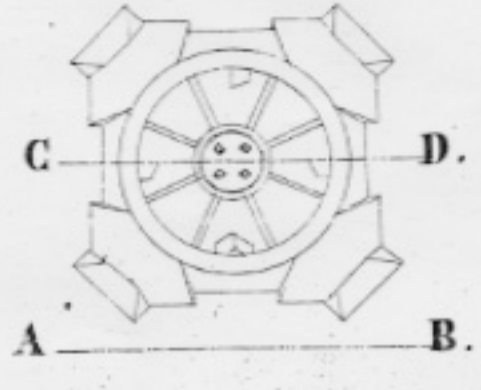
Requête : ((59122) :INSEE)

Relations : Synonymes=1 Spécifiques=9 Génériques=0

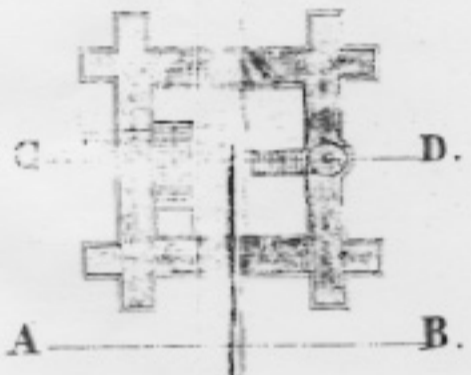
PLAN N° 8.



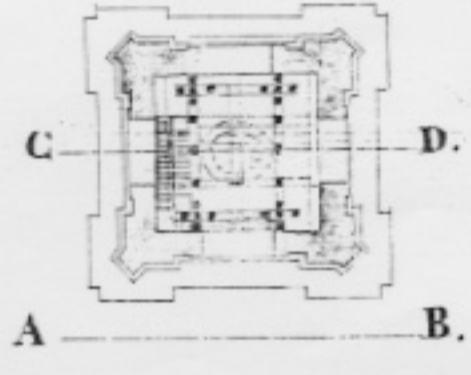
PLAN N° 9.



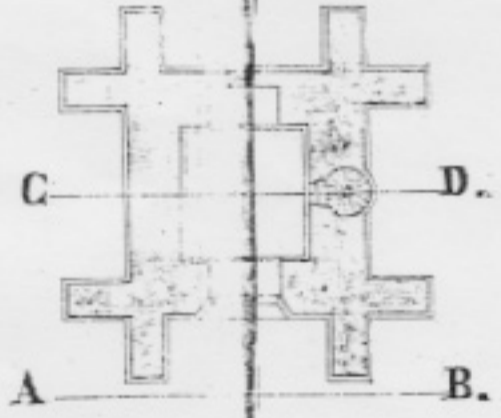
PLAN N° 5.



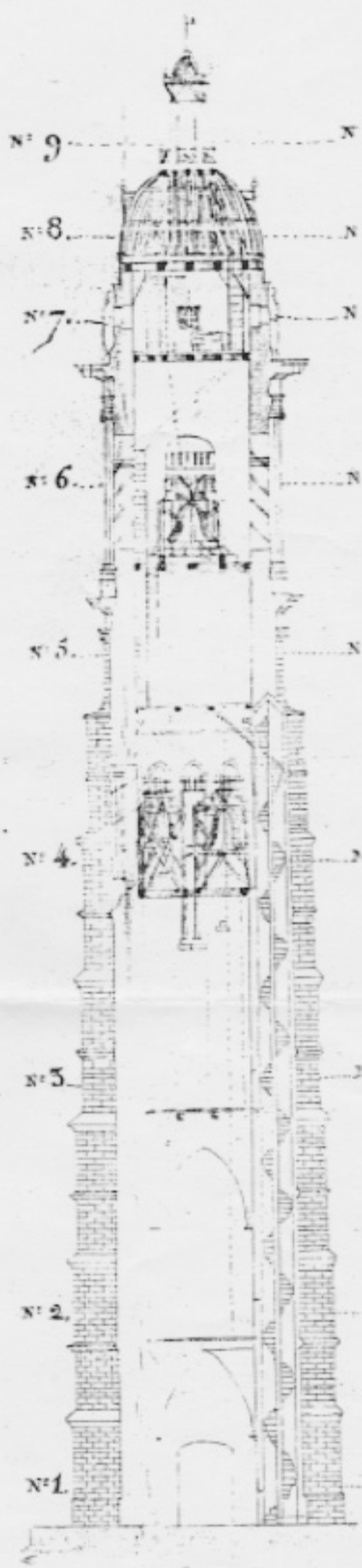
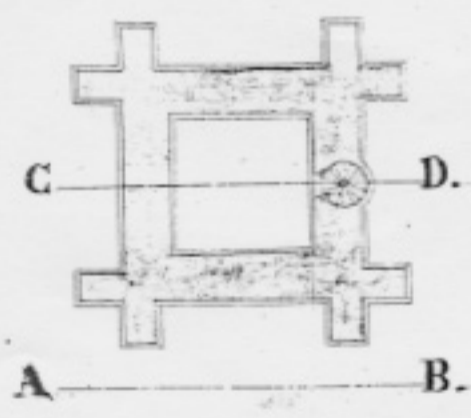
PLAN N° 6.



PLAN N° 1.



PLAN N° 3.



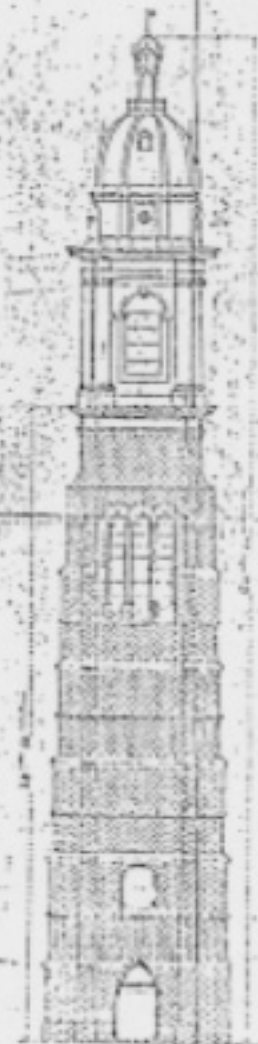
Combray, le 22 Janvier
 L'Architecte soussigné
[Signature]

Echelle de 1/50 pour un mètre.

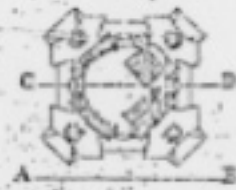
GLOCHES
MARTIN A CAMBRAI.



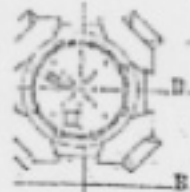
ÉLEVATION INTÉRIEURE AB.



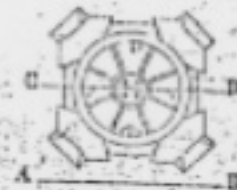
PLAN N° 7.



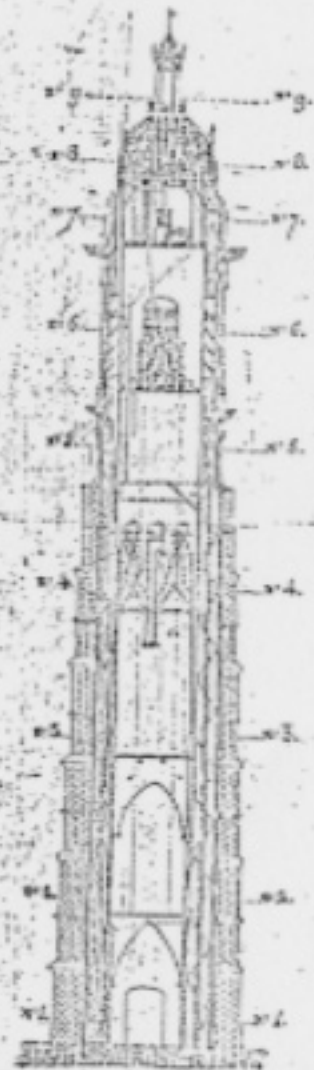
PLAN N° 8.



PLAN N° 9.



ÉLEVATION INTÉRIEURE CD.



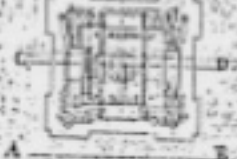
PLAN N° 4.



PLAN N° 5.



PLAN N° 6.



PLAN N° 3.



PLAN N° 1.



PLAN N° 2.



Handwritten notes and signatures at the bottom left of the page.

37. Le beffroi de l'hôtel de ville de Comines

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de l'Hôtel de Ville de Comines

Grand' Place

59560 COMINES

Localisation cadastrale : section A ; parcelle 337
(Plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 3°00'26''E

Latitude : 50°45'55''N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la zone de protection de l'édifice est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : Beffroi : 80 m² soit 0,0080 ha

Ensemble hôtel de Ville – beffroi : 595m² soit 0,0595 ha

Zone tampon : 78,54 ha (zone d'un rayon de 500m)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

La déclaration de valeur globale est présentée dans le dossier général. La particularité du beffroi de Comines réside dans son bulbe qui en fait l'un des plus pittoresques des anciens Pays-Bas.

b. Eventuelle analyse comparative

Une analyse comparative globale est présentée dans le dossier général.

c. Authenticité

Deux beffrois auraient existé avant 1623 sous des aspects plus austères et des formes primitives.

L'histoire des métamorphoses du beffroi de Comines couvre au moins sept siècles. Il est détruit par les Allemands en octobre 1918 et reconstruit de 1924 à 1933. Cette reconstruction exécutée à l'«identique» utilise des matériaux modernes. Le béton s'est substitué au chêne.

Si les matériaux ont évolué, ses formes ont été restituées de façon fidèle.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

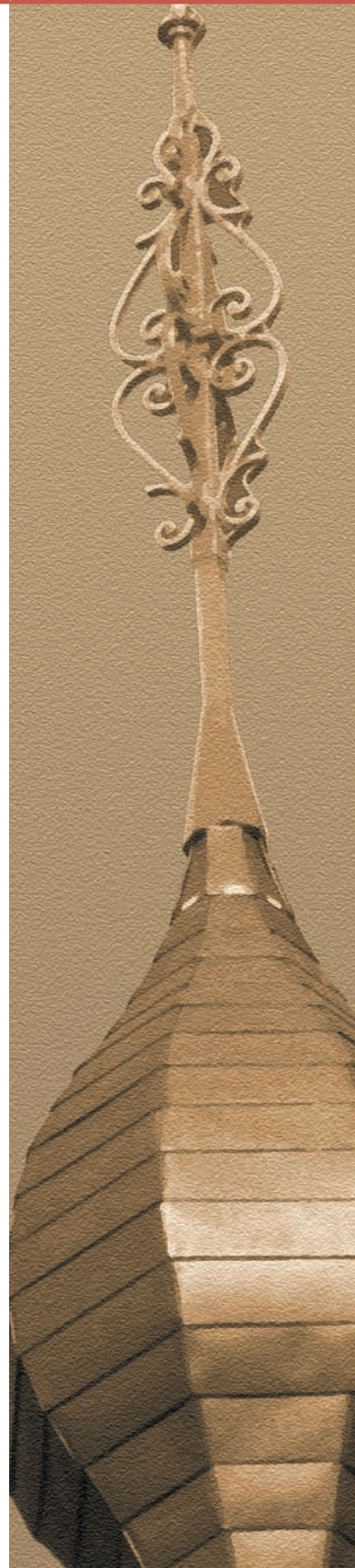
Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Rejeté à l'extrême nord-est du bâtiment de l'hôtel de ville, le beffroi est une **tour quadrangulaire** puissante et massive, alternant briques rouges et moellons de pierre blanche à la mode tournaise. Mesurant 22 mètres de hauteur, la base est surmontée d'un immense bulbe. L'ensemble s'élève à une hauteur de **58 mètres**.

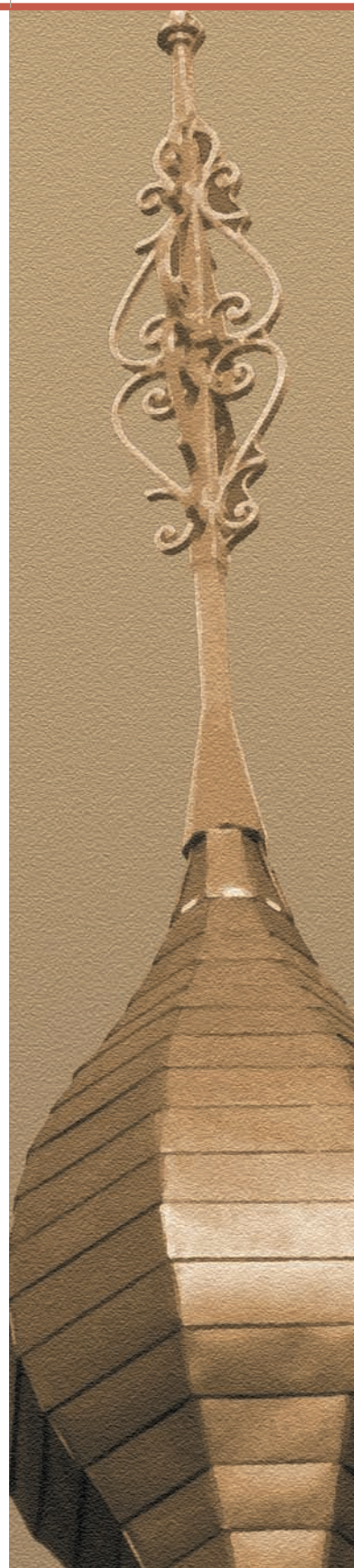
A chacun des trois étages, la tour marque un rétrécissement et l'épaisseur des murs diminue en conséquence à chaque niveau. Au dernier étage se trouvent quatre tourelles d'angle, surmontées d'un clocheton élancé. Cette tour massive est complétée par un prodigieux campanile composé d'un bulbe et de deux lanternes superposées. Les pans cardinaux du bulbe sont assez larges pour tenir les cadrans de l'horloge et les fausses lucarnes. La seconde lanterne, plus étroite que la première, est la plus élancée et se prolonge d'un bulbe décoratif effilé en épi, porteur de la girouette. La couverture du campanile est en ardoise disposée en écaille.

L'intérieur du beffroi, desservi par des escaliers étroits et pentus, comporte trois niveaux d'élévation et une toiture. Le rez-de-chaussée renferme une salle voûtée de briques, ouverte sur l'extérieur par une porte ogivale. Au premier étage se trouve la salle du balcon, avec des boiseries Louis XV, une cheminée et un portrait de Louis d'Orléans, seigneur de Comines. L'étage supérieur de la tour est «aveugle» : il est seulement délimité dans son élévation par des cordons de pierres blanches. Enfin, cantonnées entre deux échauguettes circulaires (on en retrouvera deux similaires sur l'autre face du beffroi), deux frises se superposent : la première est faite d'arcatures rondes à Listel, la seconde d'arcatures simples. Au niveau du dôme se trouve l'horloge. Le pavillon supérieur, quant à lui, n'abrite plus de carillon mais une moderne sirène.

Le gros de la maçonnerie utilisé en sous-sol est constitué de briques ordinaires, mais les parements extérieurs et intérieurs sont élevés en belles briques d'Orp-le-Grand qui permet de reproduire les motifs de l'ancien beffroi. Le grès et la pierre, associés à la brique dans le passé pour renforcer les angles et encadrer les portes et fenêtres, sont remplacées par la pierre reconstituée, un matériau nouveau. L'ossature intérieure (plancher, charpente) délaisse le bois pour appliquer la technique du béton armé qui forme poteaux, piles, poutres, dalles et hourdis. Il faut d'ailleurs souligner que l'architecte avait à l'origine penser employer une charpente classique. Cependant, il se ravisa en octobre 1926 et décida plutôt d'utiliser une charpente en béton armé «*afin d'obtenir plus de rigidité dans la charpente de l'hôtel de ville et du beffroi, pour avoir un encombrement moindre résultant des plus grands espacements des fermes et une sécurité plus grande au point de vue de l'incendie ...*». Aujourd'hui, il paraît d'ailleurs étonnant qu'un tel changement de parti ait eu lieu en cours de construction.

b. Historique et développement

En **1276**, les bourgeois de Comines édifient leur premier beffroi, gardien des chartes et des «friandises» communales, grâce à l'argent des privilèges fiscaux accordés par Baudouin de Comines. Son existence est de courte durée : en **1297**, les troupes du roi de France pillent la ville et la mettent à feu. Le beffroi est immédiatement reconstruit mais, en **1382**, les rebelles flamands pillent et incendient une nouvelle fois Comines et son beffroi. Les échevins ont alors l'aide du seigneur Colard pour financer sa reconstruction, non plus en bois et chaume comme auparavant, mais en pierre, grès et brique. Toutefois, un nouvel incendie ravage de nouveau la tour en **1427**.



Victime des guerres de religion, la ville de Comines s'embrase une nouvelle fois en **1579**. La reconstruction de la tour durera quarante ans et s'achèvera en **1623**. Le beffroi prend alors son aspect actuel. En **1723**, la commune se rend propriétaire d'un nouveau carillon et d'une horloge remise à neuf.

Au cours du XIX^e siècle, la maison commune et le beffroi sont flanqués de dépendances (écurie, dépôt de pompes à incendie, salle de réunion...), mais ceci n'altère pas l'harmonie de l'ensemble. L'organisation et l'occupation des locaux du beffroi sont plusieurs fois remaniées (le rez-de-chaussée a d'abord servi d'atelier à tonnellerie puis d'ouvroir et, en 1898, de bureau de police et de salle d'arrêt). De plus, si l'édifice est épargné par les guerres, incendies ou pillages, il n'échappe pas à l'usure et aux intempéries. La toiture nécessite de fréquentes restaurations, notamment une intervention délicate de redressement du dôme et du pavillon en **1857**. L'horloge est également rénovée et les montants, appuis, linteaux et croisillons des fenêtres des deux étages sont retailés en grès.

En **1918**, les Allemands font exploser le beffroi avant leur départ. Comines est donc une nouvelle fois au cœur du conflit et se trouve complètement détruite. Au sortir de la guerre, la ville est propice aux grands projets d'aménagement. Des projets de reconstruction sur un nouveau plan d'alignement cadastral sont proposés en **1919** et **1920**. Lors de délibérations, en **1922**, il est décidé de ne pas reconstruire le beffroi sur son ancien site mais de le déplacer afin d'harmoniser l'ensemble de la grande place et de donner un cachet artistique à la commune. Ce déplacement provoque, après examens des Monuments Historiques, le déclassement de l'édifice. En mai **1922**, Louis-Marie Cordonnier présente les futurs plans de l'hôtel de ville mais l'inertie et le mauvais vouloir de certains services paralysent l'action municipale. L'architecte pensait utiliser une charpente classique en chêne et sapin pour les toitures. Cependant, il se ravise en octobre **1926** et suggère le béton armé pour obtenir plus de rigidité de la charpente. En juillet **1928**, le gros œuvre est terminé : la reconstruction aura duré dix ans. Le torse octogonal du beffroi reçoit les quatre faces des cadrans et les aiguilles en cuivre de l'horloge en 1932. L'année suivante, le balcon est muni de balustrades en fer forgé.

A l'aube de la Seconde Guerre mondiale, les habitants de Comines craignent de revivre le scénario des années terribles de **1914-1918**. Les troupes françaises et britanniques prennent position dans la ville. Le beffroi retrouve alors sa vocation d'origine : dès octobre **1939**, un poste de guet y est installé afin d'observer le secteur et l'avancée des troupes allemandes. Les dommages de guerre sont beaucoup moins importants que lors de la Grande guerre et les édifices publics sont aisément réparés.

Le beffroi n'échappe pas aux changements d'affectation. Les services de la police l'abandonnent en **1972**, laissant l'administration municipale occuper le rez-de-chaussée et le premier étage. La salle du deuxième étage ne devint jamais la chambre des archives comme le proposait l'architecte : elle ne contient que le mécanisme de l'horloge.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Rapport de présentation en vue de la restauration du beffroi datant de 2001 ;
- Articles de presse :
 - Nord Eclair (08/2002) : «le beffroi masqué» ;
 - Voix du Nord (08/2002^e) : «le beffroi sous échafaudage» ;
 - Voix du Nord(09/2003) : «les beffrois sonnent plus de trois fois».

3. Description suite

d. Etat de conservation

De nombreux travaux de restauration ayant été réalisés récemment, le beffroi est en bon état de conservation hormis les planchers des 2^{ème} et 3^{ème} étages et les escaliers supérieurs.

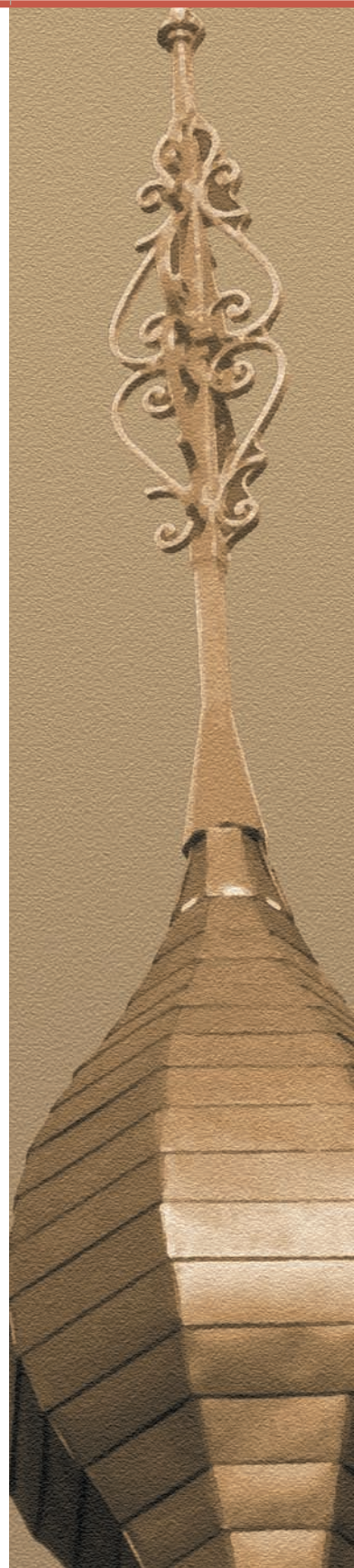
e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Le beffroi a fait l'objet d'un vaste programme de restauration mais sa mise en valeur s'arrête là pour le moment. Si la volonté de mettre en tourisme le beffroi est réelle, la ville de Comines est face à un problème technique : celui de la configuration de l'édifice et notamment l'accessibilité des niveaux extérieurs qui ne permet pas d'ouvrir le site à des visiteurs.

Néanmoins, la ville de Comines travaille à son développement touristique et notamment sur la valorisation de son patrimoine. Un Office de tourisme est en cours de constitution et depuis 2003, on accueille des groupes associatifs en visite touristique sur Comines : la présentation de l'histoire de la ville et de son beffroi apparaît incontournable. Les commentaires se font en extérieur ce qui permet de voir le beffroi dans son ensemble mais également la Grand' Place, l'hôtel de ville et l'église Saint-Chrysole.

Par ailleurs, le beffroi fait partie intégrante de deux manifestations importantes : la Fête des Louches (jet de cuillères en bois depuis l'hôtel de ville) et la descente du père Noël depuis son bulbe (à cette occasion, une mise en lumière particulière est assurée).

De plus, la ville accorde des subventions pour le traitement des façades visibles dans le but de participer à la valorisation de l'ensemble de la ville. Un projet de ZPPAUP à caractère transfrontalier est également à l'étude.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Comines
Grand'Place
59560 COMINES

b. Statut juridique

- Le beffroi primitif, datant du XV^e siècle, était classé au titre des monuments Historiques en date du 18 avril 1914. Il semblerait qu'il fut inscrit dès 1887 ;
- Le beffroi de Comines, détruit pendant la guerre fut déclassé par le décret du 12 décembre 1922 du Président de la République ;
- Le beffroi actuel est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 26 avril 2001.

Monuments protégés à proximité :

- Hôtel de ville inscrit à l'inventaire depuis le 26 avril 2001 ;
- Tombeaux conjugués de Jean de Comines et Jeanne de Ghistelle ;
- Eglise Saint-Chrysole reconnue par la commission européenne au titre des bâtiments culturels, inscrite à l'ISMH depuis le 26 février 2001 et actuellement en cours de classement : avis favorable de la commission nationale.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

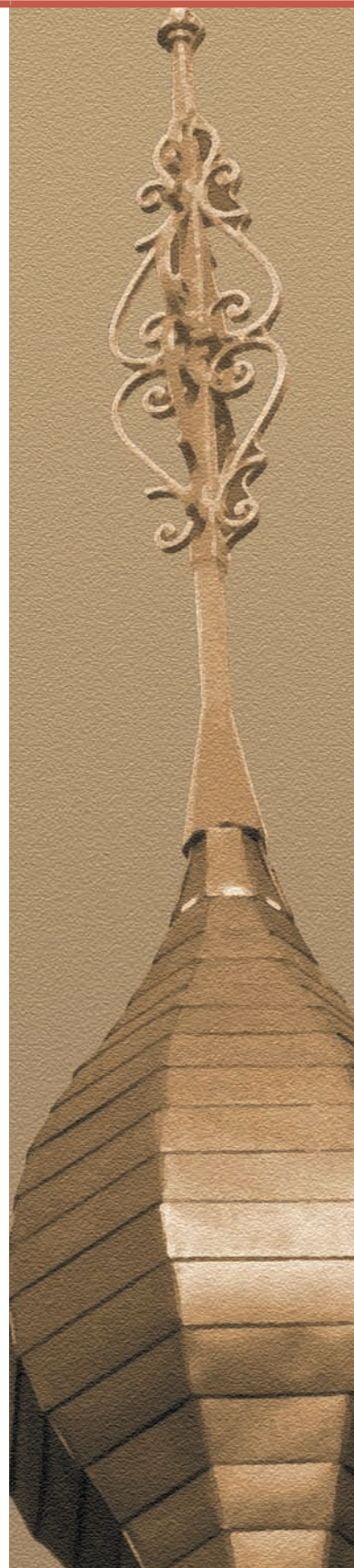
d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon local :

Monsieur Henri SEGARD
Maire de Comines
Grand'Place
59560 COMINES

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

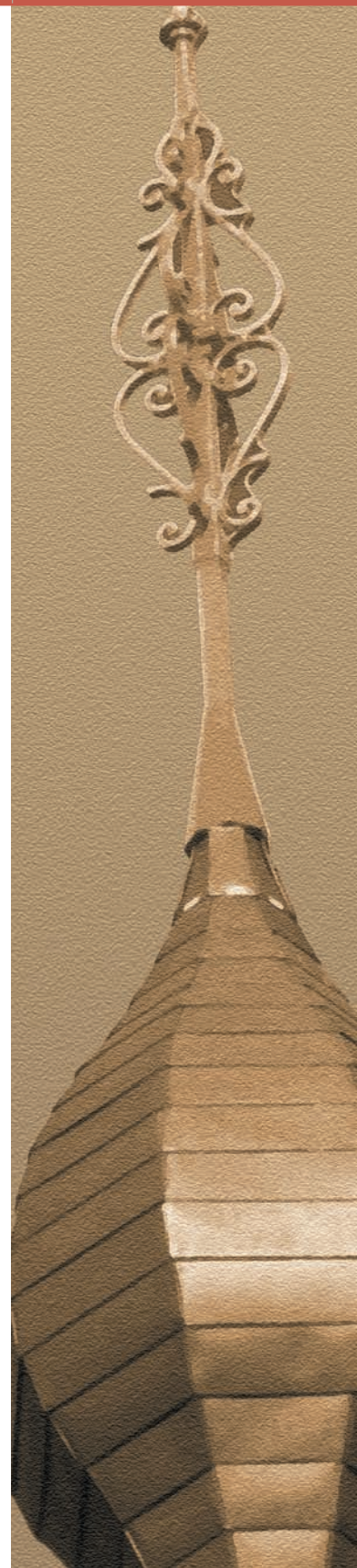
Pas de visites pour le moment. L'affectation est fonctionnelle et pas touristique : le premier étage sert de salle de réunion pour les élus.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Le plan de gestion des biens et l'exposé des objectifs sont décrits dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Il n'y pas d'employés spécialement affectés au beffroi. Une personne s'occupe du patrimoine cominois ; les services techniques s'occupent de l'entretien de l'édifice.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune pression de ce type.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

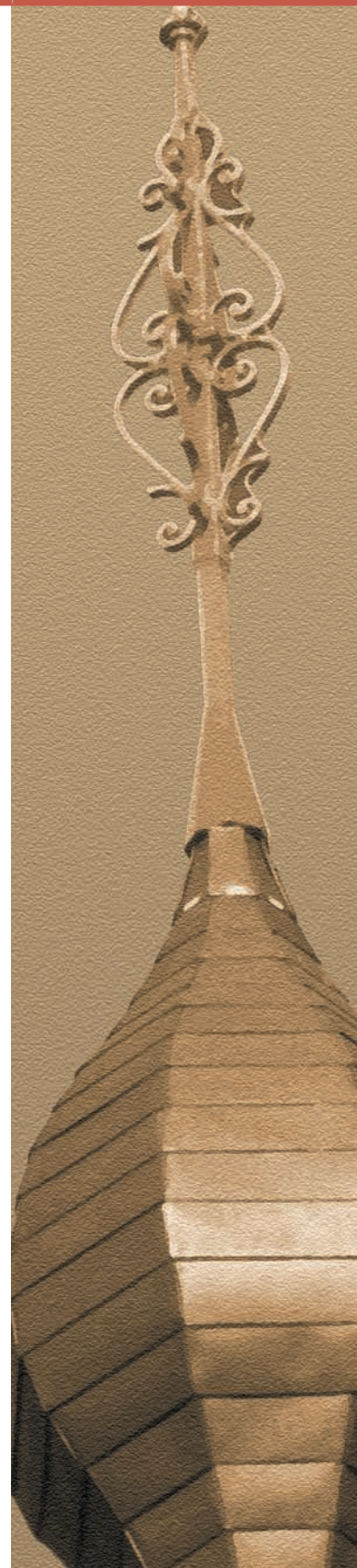
Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Pas de contraintes de ce type puisque le beffroi n'est pas ouvert au public.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 11 945 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 2 000 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

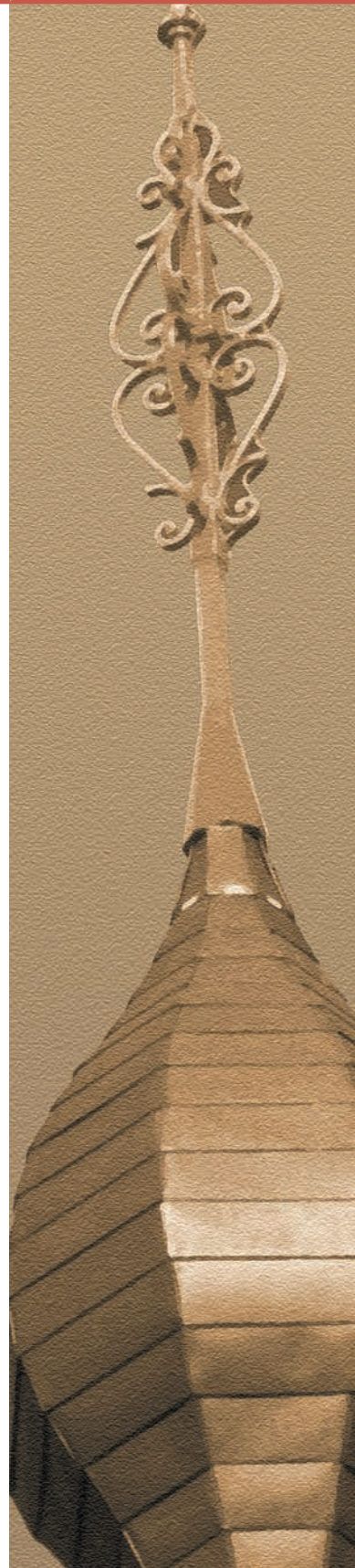
- Visites périodiques réalisées par les services techniques deux fois par an. La dernière visite date de septembre 2003 ;
- Rapport préalable à la restauration du beffroi réalisé par V. Brunelle (architecte en chef des Monuments Historiques) daté d'octobre 2003.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

L'inscription du beffroi à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques oblige son propriétaire à le maintenir en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Les travaux préconisés dans le rapport de l'architecte en chef des Monuments Historiques seront réalisés à partir de 2004.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- DUBUISSON E., Rapport de la Commission des bâtiments civils du 09/09/1923, A.D.N Série O : Archives de la Commune de Comines.
- DUVOSQUEL J.M. et LEMOINE-ISABEAU C., *La Région de Comines-Warneton, Sept siècles de documents cartographiques et iconographiques*, Bruxelles, (1980), pp79 et 84-85, fig55,59,60.
- ENLART C., *Hôtels de Ville et Beffrois du Nord de la France. Moyen-Age et Renaissance*, Henri Laurens, Paris, 1919, 64 pages.
- FRANQUET A., *Nos beffrois : Flandres, Artois, Picardie*, Fédération du Nord des Syndicats d'initiative.
- MARTOS C., *D'une mairie à l'autre en Nord-pas-de-Calais*, juin 1990, p208-209.
- SCHOONHEERE A., *Histoire du Vieux Comines*, 1951.
- SCHOONHEERE A., *Le dernier avatar du beffroi de Comines reconstruit en 1927*, dans mémoire de la société d'histoire de Comines Warneton, T XVII, 1987, p219 à 285.
- SCHOONHEERE A., article de presse «Liberté», 19/07/98.

Divers

Plans, coupes :

- Plan de l'ancien et du nouveau Centre de Comines, source : «Le dernier avatar du beffroi de Comines France reconstruit en 1927», par André Schoonheere.
- Extrait du plan d'embellissement ; projet Maillard et Moerman 29/10/1921, source : «Le dernier avatar du beffroi de Comines France reconstruit en 1927», par André Schoonheere.
- Plan de Cordonnier, le Rez-de-chaussée, source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Cordonnier, le 1^{er} étage, source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Cordonnier, le 2^{ème} étage (projet), source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Cordonnier, le 2^{ème} étage (réalisé), source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Cordonnier, façade latérale, source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Cordonnier, le beffroi, source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Cordonnier, détail des épis de lucarnes et des clochetons, source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Cordonnier, détail des épis de lucarnes et des clochetons, source : cl. Aldy CRMH num.
- Plan de Joseph Lernould, détail du plan de Comines levé en 1786, source : illustration, «Le dernier avatar du beffroi de Comines-France reconstruit en 1927» de André Schoonheere (1987) – (Bruxelles, Archives générales du Royaume ; repr.fig.76).

Iconographie

Photos anciennes :

Dispositions extérieures :

- Photo, vue aérienne de la Grand-Place, source : cl.Aldy.CRMH.num.
- Photo, façade principale vue de la Grand-place, source : cl. AD CRMH d'après dia n°99247.
- Photo, façade principale vue de la Grand-place, source : cl. AD CRMH d'après dia n°0059447.
- Photo, façade Grand-place, passage entre le corps du bâtiment principal et le beffroi, source : cl. AD CRMH d'après dia n°99250.
- Photo, façade Grand-place, passage entre le corps du bâtiment principal et le beffroi, source : cl. AD CRMH d'après dia n°99249.
- Photo, le beffroi (en arrière plan : l'église Saint Chrysole), source : cl. AD CRMH d'après dia n°99244.

7. Documentation suite

- Photo, le bulbe du beffroi, source : cl. AD CRMH d'après dia n°99246.
- Photo, porte d'entrée du beffroi, côté Grand-Place, source : cl. AD CRMH d'après dia n°0059454.
- Photo, façade du beffroi sur la rue du Maréchal Foch, source : cl. CRMH. Lesage n°81064.
- Photo, rue du Maréchal Foch, passage entre le corps du bâtiment principal et le beffroi, source : cl. AD CRMH d'après dia n°0059455.

Dispositions intérieures :

- Intérieur du beffroi, escalier menant du rez-de-chaussée au 1^{er} étage, source : cl. AD CRMH d'après dia n°0059503.
- Intérieur du beffroi, source : cl. AD CRMH d'après dia n°0059504.
- Intérieur du beffroi, source : cl. AD CRMH d'après dia n°0059505.
- Intérieur du beffroi, mécanisme de l'horloge, source : cl. AD CRMH d'après dia n°0059506.

Cartes postales, vues anciennes :

- Dessin de l'Hôtel de Ville en 1646-1649-1650-1658, source : «Le dernier avatar du beffroi de Comines, France reconstruit en 1927» par André Schoonheere.
- Photo, le beffroi en 1900, source : repro CRMH n°93B.
- Photo, Eglise et Hôtel de Ville avant 1914, source : repro d'après cl. C. Lesage (n°587A) d'après une gravure qui se trouvait au 49, rue de Gand à Lille (25/05/1974).
- Photo, le beffroi après la guerre de 1914, source : repro d'après cl. C. Lesage (n°845) tiré du livre «En Pays de Ferrain» par Daniel Dervaux.
- Photo du beffroi à la fin du XIX^e siècle, source : cliché CRMH –n°841.
- Carte postale, le beffroi et l'Eglise.
- Carte postale, beffroi de la rue d'Hurlupin.
- Photo, armature du beffroi, source : Ministère de la Culture et de la Communication, direction du Patrimoine archives photographiques-MH 125052.
- Photo beffroi, d'après carte postale.

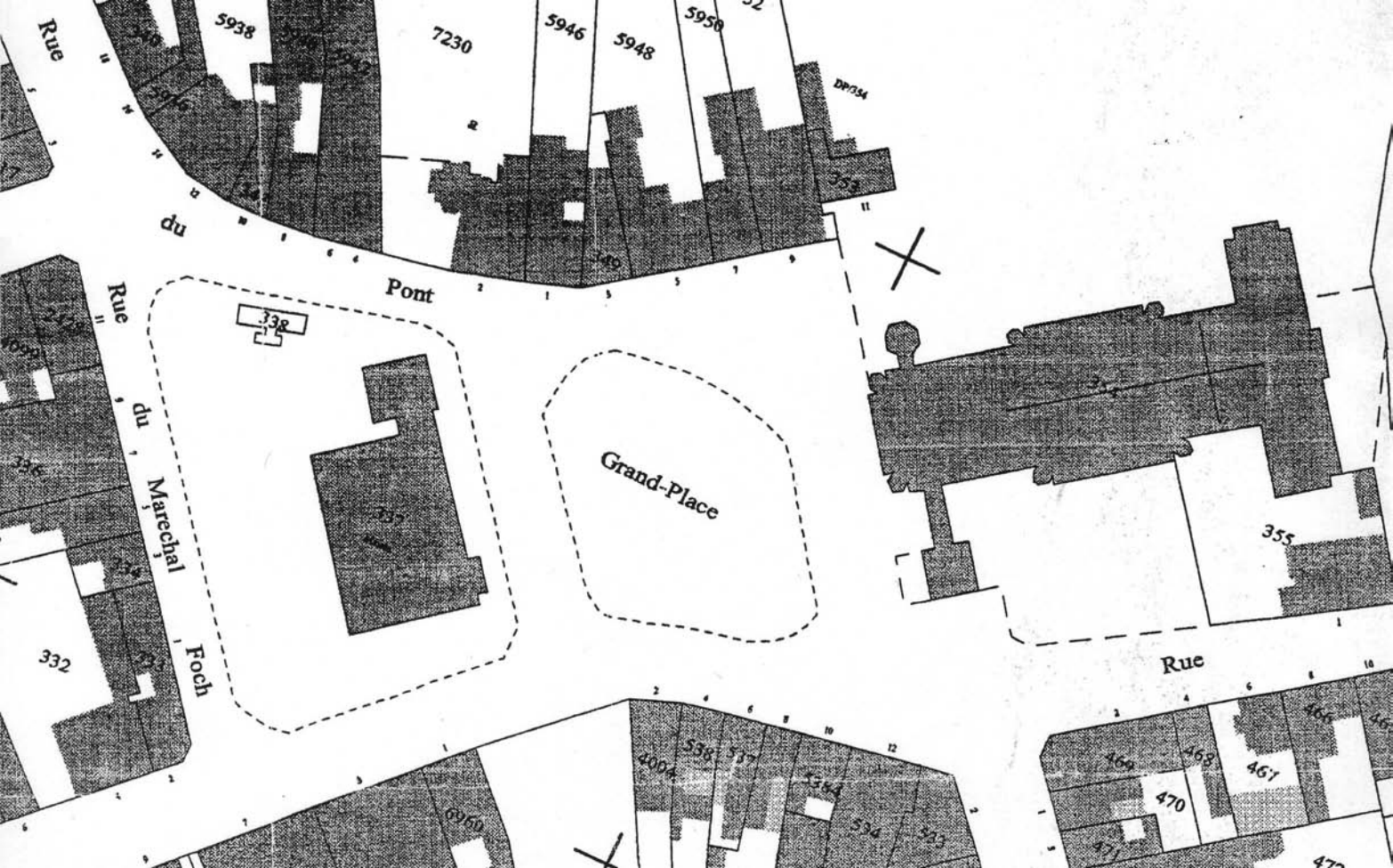
d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
1, rue Lombard
59041 LILLE CEDEX

Echelon départemental

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard
59000 LILLE



Rue

du

Pont

Rue

du

Marechal

Foch

Grand-Place

Rue

7230

5946

5948

5950

5938

5942

DPOM

338

337

332

336

355

536

538

537

4004

534

533

469

468

470

467

466

465

471

472

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Gielée
59039 LILLE CEDEX

LE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques de
l'hôtel de ville de COMINES (Nord).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée
par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18
mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets,
Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du
Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale
du Patrimoine et des Sites

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 1^{er}
février 2001 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'Hôtel de Ville de Comines construit de 1922 à 1932, présente au
point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en
raison de la place qu'il occupe dans l'oeuvre de l'architecte Louis Marie CORDONNIER,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1er - Est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en
totalité, l'Hôtel de ville situé Grand'Place, rues du maréchal Foch, du Pont et de la République à COMINES (Nord
- n° de SIREN : 215 901 521), inscrit au cadastre section AZ parcelle 337, d'une contenance de 5 a 95 ca et
appartenant à la commune depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 -Le présent arrêté, dont ampliation sera adressée sans délai au Ministre de
la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes
administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 -Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux
propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 26 AVR 2001

Pour amputation,
La Chef de Bureau.

Marie-Claire CACCAVELLI



FAUTRAT.

38. Le beffroi de l'hôtel de ville de Douai

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de l'hôtel de ville de Douai

83, rue de la Mairie

59500 DOUAI

Localisation cadastrale : Section CD ; Parcelle 392
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 03°04'49''E

Latitude : 50°22'04''N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la zone de protection est présentée en annexe

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 77,14 m² soit 0,077 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares auxquels viennent s'ajouter
les zones de protection d'autres
monuments protégés



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier général.

Le beffroi de Douai forme avec l'hôtel de ville un ensemble d'architecture civile française remarquable. Il est l'un des plus originels et authentiques que l'on puisse rencontrer en Flandre française et en Artois en raison des destructions urbaines liées aux deux Guerres mondiales très dévastatrices.

Les Douaisiens sont très attachés à leur beffroi qui est de toutes leurs fêtes et qui rythme la vie quotidienne grâce à son carillon, l'un des plus réputés d'Europe. C'est d'ailleurs le beffroi et le patrimoine campanaire les mieux valorisés des anciens Pays-Bas.

b. Comparaison avec des biens similaires

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Ce beffroi a été assez peu modifié au cours des siècles. Il a subi peu d'aléas, hormis l'incendie de 1471 à la suite duquel la flèche du beffroi est détruite. Cependant, elle est très vite reconstruite et la cloche Joyeuse est remplacée quelques mois après. De plus, les deux guerres l'ont relativement épargné.

Directement associé au beffroi, le carillon de Douai fait toujours la fierté de ses habitants, tout comme le Conservatoire National de la région de Douai.

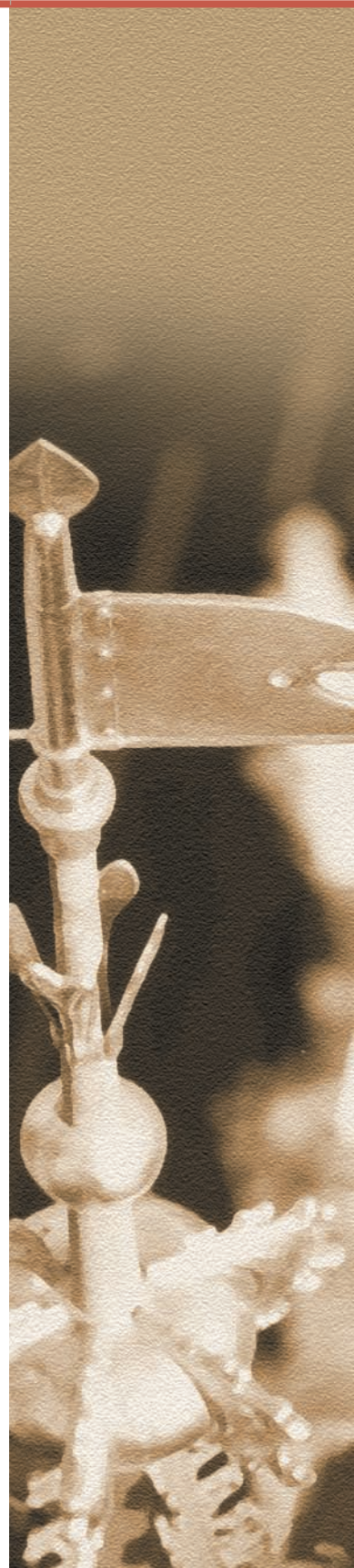
d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Le beffroi de Douai se dresse **au centre de la façade de l'hôtel de ville** avec lequel il forme un ensemble architectural relativement homogène.

Il s'ouvre sur la rue par une porte en arc brisé. Sa large tour à base carrée, légèrement oblongue, de **9 mètres de côté par 8,10 mètres** à la souche, s'élanche à quarante mètres de hauteur, confortée par d'épais contreforts. Elle se termine par des créneaux et est flanquée aux quatre angles supérieurs de tourelles, aussi crénelées. Celles-ci sont portées sur encorbellement, s'élevant au-dessus de la tour de la moitié de leur hauteur, et surmontées de toits coniques très aigus avec lucarnes trilobées en charpente, ardoise et plomb. Le beffroi est surmonté d'une flèche de charpente octogonale d'environ **14 mètres** de hauteur, à plusieurs étages, avec galeries tréflées, lucarnes et frontons en saillie trilobés, ornés de girouettes en cuivre doré. Le tout est couronné du lion des Flandres. Ce dernier mesure **1m 60**. Il se tient debout, et tourne à tout vent avec l'étendard qu'il tient dans ses griffes ; il ne pèse pas moins de **50 kg**. Le beffroi culmine à une hauteur de **54 mètres**.

La décoration des quatre faces se compose de huit cordons avec cymaise et d'une corniche de couronnement avec modillons. Chaque face est percée d'une grande croisée à double ogive avec meneau, mesurant **3,70 m.** de large sur **8 m.** de hauteur.

Une baie à arcade ogivale, surmontée d'une croisée avec meneau et encadrement, qui autrefois avait reçu un cadran, complète la description de l'aspect extérieur de l'édifice.

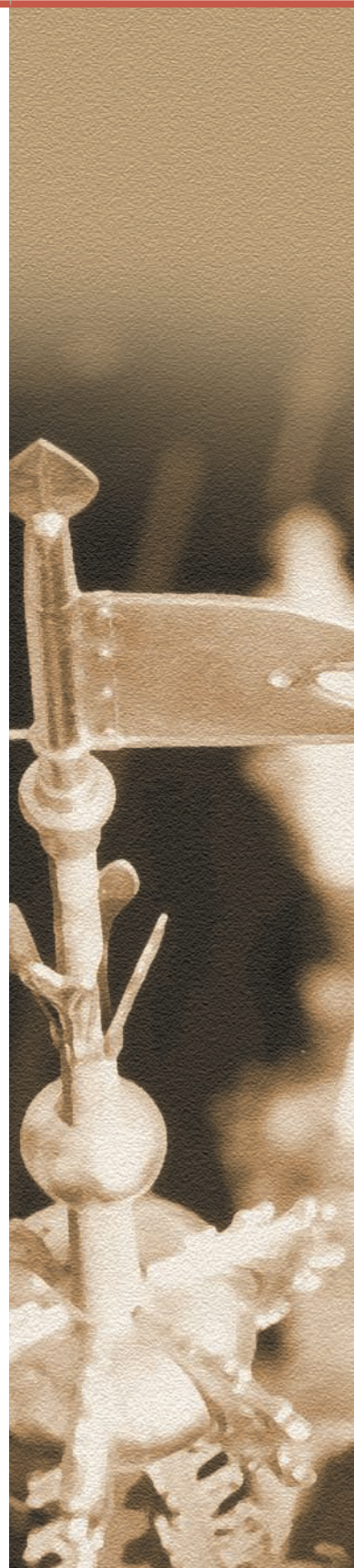
L'épaisseur des murs de la partie inférieure du monument est de **2 mètres** mais celle-ci se réduit progressivement à **1 mètre dans la partie supérieure**.

L'horloge apparaît dès le **XIV^e** siècle à Douai. Aujourd'hui, un cadran orne chaque face du beffroi. Il est placé au-dessus d'une fenêtre à double ogive. En dessous, sur la face nord, l'emplacement de l'ancien cadran a été orné par de prétendues armes de la ville imaginées au **XVIII^e** siècle avec l'inscription «gloire aux vainqueurs», alors que les véritables armes sont «un écu de gueule de pain».

L'intérieur du beffroi comporte quatre étages. Le rez-de-chaussée servait initialement d'abri chauffé en hiver pour les pauvres. Les murs de grès sont recouverts d'une chemise de briques que l'on retrouve à tous les étages. Un escalier en vis dissimulé dans le contrefort nord-est mène au premier étage. On y trouve la salle des gardes qui est dotée d'une grande cheminée datant de **1390**. On peut remarquer une ancienne fenêtre bouchée qui donnait autrefois sur l'extérieur. A l'opposé, un passage pratiqué dans l'épaisseur donne accès au premier étage de l'hôtel de ville (salle gothique). Au second niveau du beffroi, la salle des sonneurs abrite le mécanisme du carillon, mis en place en **1869**, après l'électrification de l'instrument. Au troisième étage se trouve la cabine du carillonneur et les cloches du carillon à l'exception du bourdon de **5 500 kg**, baptisé Joyeuse, situé au quatrième étage, au niveau de la première plate-forme. Ce carillon, avec ses 62 cloches, est l'un des plus importants de France. Plus haut, un ensemble d'échelles donne accès à la dernière plate-forme surmontée par la loge du guetteur.

b. Historique et développement

Une charte de franchises communales est octroyée à la ville de Douai par le comte de Flandre Philippe d'Alsace avant 1188. Elle est confirmée à diverses reprises, en particulier par Philippe Auguste, roi de France, en 1213, puis par Ferrand de Portugal et sa femme, la comtesse Jeanne de Flandre, en 1228. Dès la fin du **XII^e** siècle, la ville est administrée par des échevins qui siègent depuis au moins 1204 dans les halles, à



l'emplacement de l'hôtel de ville actuel. Ces halles sont utilisées à la fois comme bâtiment administratif et bâtiment commercial. Dès l'obtention de la charte, les bourgeois de Douai matérialisent leurs libertés communales et édifient un premier beffroi, un peu en retrait du beffroi actuel.

Victimes des aléas de l'histoire, rattachés au Royaume de France en 1304 puis rendus au comte de Flandre en 1369, les Douaisiens obtiennent dès 1373 une nouvelle charte. Ils commencent alors en **1380** la construction du beffroi actuel pour servir à la fois d'abri aux diverses cloches et de tour de guet.

Bâti de **1380** à **1410** par les maîtres-maçons Colard Maillefert et Jehan Mourart et par le maître charpentier Jacques de Férin, le beffroi de Douai donne une impression de force et de grandeur voulue par les bâtisseurs. En effet, cette tour est édiflée par une commune qui se sent libre, indépendante et déjà puissante face au château des seigneurs auxquels ils viennent d'arracher les libertés communales. La construction s'est faite en plusieurs étapes. De **1390** à **1392**, les deux premiers étages sont construits à l'aide de matériaux provenant du château de Cantin, alors en cours de démolition, et de divers bâtiments situés dans la ville. Des contrats sont également passés avec des propriétaires des carrières de Bugnicourt et Lewarde afin d'acquérir les grès nécessaires à la construction. En **1398**, des tourelles sont élevées et toutes les cloches sont définitivement installées (les premières étaient là depuis 1391). On place également une horloge et une terrasse, couverte de plomb et surmontée d'un petit appentis qui termine alors le beffroi. Les travaux sont interrompus en **1410** car il faudra renforcer la muraille qui entoure la ville.

Quelques années plus tard, en **1451** et **1463**, le beffroi subit quelques dégâts suite à des incendies, mais le plus violent a lieu en **1471**. Ce «feu de meschief» ravage le haut de l'édifice. Malgré les sommes considérables nécessaires à la restauration, les échevins tiennent trop au donjon communal pour le laisser longtemps privé de sa couronne et de ses voix. Dès le 19 avril **1471**, ils se réunissent pour voter les crédits nécessaires. Ils décident de reconstruire le beffroi avec sa flèche octogonale et de réparer la charpente en y ajoutant son couronnement aux multiples clochetons tel qu'il se présente actuellement. Les travaux durent jusqu'en **1475**.

A partir de **1463**, la tour communale est intégrée à l'hôtel de ville construit dans le but de remplacer la vieille halle du XII^e siècle.

Le beffroi est embelli et entretenu au fil des siècles : on y ajoute à son sommet le lion des Flandres vers **1516**, qui reçoit une couronne impériale en **1525** afin de fêter une victoire remportée par Charles Quint. En **1631**, la grande bannière du beffroi est peinte avec les armoiries du Roi d'Espagne. En **1663**, une nouvelle horloge est réalisée et montée par Jean et Nicolas Chevalier, qui seront également chargés de l'entretien durant dix ans. De **1849** à **1852**, le beffroi est sérieusement restauré et consolidé. Cette première grande restauration est entreprise par Meurant et est suivie, de **1868** à **1869**, d'une deuxième restauration qui concerne alors la flèche et les tourelles. De même, le lion est à nouveau réparé et redoré ainsi que tous les éléments décoratifs. En **1923**, une des tourelles touchée par les dommages de la Première Guerre mondiale est réparée.

Il faut également ajouter que le beffroi de Douai a fait l'admiration des romantiques au **XIX^e** siècle. Victor Hugo le décrira avec enthousiasme en **1837**.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- «Douai, hôtel de ville et beffroi», brochure publiée par la Ville de Douai, 1986 ;
- Documents diffusés par l'Association ARPAC (Association Régionale de Promotion de l'Art Campanaire 42 Rue Jules Roch F59310 Orchies) ;
- Estimation sommaire des travaux, Etienne PONCELET, architecte en chef des Monuments Historiques, valeur janvier 1997 (17 pages).

3. Description suite

d. Etat de conservation

L'édifice est en bon état de conservation. Les derniers travaux entrepris sur le beffroi de Douai s'échelonnent de **1993** à **1996** et touchent la partie supérieure : ravalement, couverture, charpente, dorures. D'autres travaux concernant le ravalement du bas de l'édifice sont programmés à partir de **2004**.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

L'ouverture au public :

L'Office de tourisme de Douai propose des visites guidées du beffroi, de l'hôtel de ville et du carillon tous les jours, dimanches et jours fériés inclus à : 11h, 15h, 16h, et 17h. En juillet et août, trois visites supplémentaires sont possibles à : 10h, 14h et 18h.

La mise en valeur par des expositions :

Des expositions sont régulièrement organisées ayant pour thèmes les carillons ou les cloches. A titre d'exemple, on peut citer :

- Cloches et croquis (organisée par l'École de l'Art de Douai) ;
- L'art des fondeurs de cloches, itinéraire autour d'un manuscrit et d'une famille de fondeurs picards, les Cavillier XVI^e -XVIII^e siècles (Archives Départementales de la Somme).

Les concerts de carillon :

Chaque samedi, à 10h45, un concert de carillon est donné par S. Colletti ou J-C Eloire.

De plus, un festival est organisé chaque été durant lequel se déroule une série de concerts : carillon et bande magnétique ; carillon et percussions ; carillons et clavier et autres récitals. Ces manifestations attirent les carillonneurs d'Europe les plus réputés comme Boudewijn Zwart, Wim Ruitenbeck.....

Le Conservatoire National :

Le Conservatoire National de la Région de Douai est l'unique établissement de ce niveau à proposer une classe de carillon animée par S. Colletti ou J-C Eloire. Elle accueille sans limite d'âge des élèves carillonneurs de toute nationalité. Ces derniers s'exercent notamment sur le carillon du beffroi de Douai.

Le beffroi est également au cœur des manifestations de la ville. Il est le témoin de la procession des Géants Gayant, fête traditionnelle communale qui se déroule au début du mois de juillet. En décembre, le père Noël descend en rappel du beffroi.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Douai
83, rue de la Mairie
59 508 DOUAI Cedex

b. Statut juridique

Le beffroi fait partie des premiers classements nationaux comme Monument Historique en 1862 (Publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914).

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- Les façades et toitures des bâtiments sur rue et sur cour de la maison dite des Templiers, rue du Temple (arrêté du 10 janvier 1923) ;
- L'église Saint Pierre (arrêté du 23 décembre 1926) ;
- La façade de l'hôtel du Dauphin sur la place d'Armes (arrêté du 23 décembre 1926) ;
- L'Hôtel-Dieu : bâtiment principal, bâtiment sur cour perpendiculaire au précédent et hôpital militaire (arrêté du 23 décembre 1926) ;
- La porte Vacqueresse ou de Valenciennes (arrêté du 5 mai 1928) ;
- L'ancien couvent des Chartreux (arrêté du 18 juin 1930) ;
- L'Hôtel Renaissance sis 20 Rue des Foulons (arrêté du 25 août 1931) ;
- L'Hôtel de la Trémerie : façade en brique et en pierre du XVII^e siècle, élevée en bordure de la rue des Foulons ainsi que les toitures et la façade sur cour de ce même bâtiment (arrêté du 19 septembre 1932) ;
- L'Hôtel de Wareghien, 40 rue Morel (arrêté du 18 août 1944 et du 7 août 1946).

De plus, le beffroi appartient à la zone dite «du site inscrit» (liste des rues en annexe). Il n'existe pas de plan de ces quartiers.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.



e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
Hôtel Scrive
1, rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP 289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Monsieur Jacques VERNIER
Maire de Douai
83, rue de la Mairie BP 36
59 508 DOUAI Cedex

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi de Douai étant classé Monument Historique, une zone de protection d'un rayon de 500 mètres lui est accordée. Le détail de la législation est présenté dans le dossier général.

4. Gestion suite

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont décrites dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

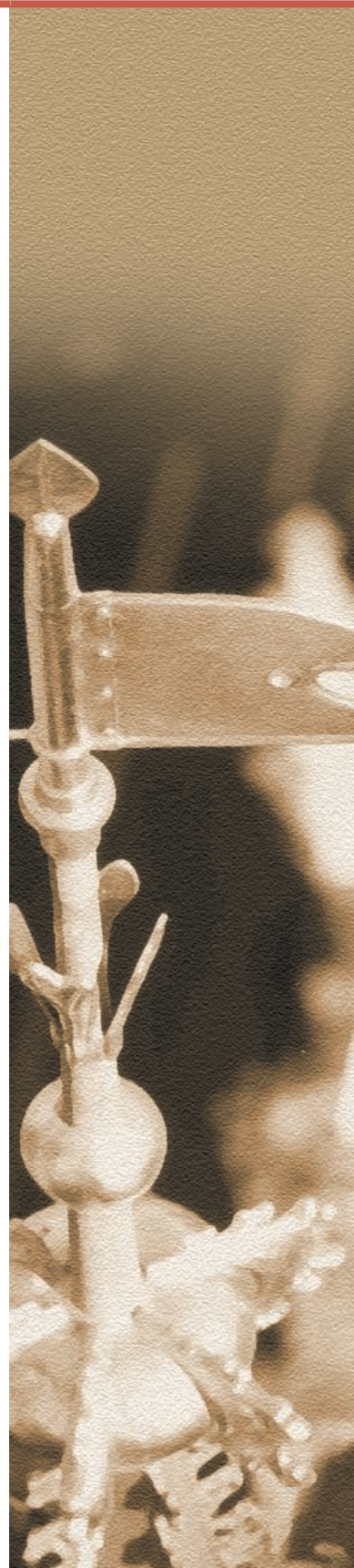
Le beffroi de Douai est de plus en plus visité. En effet, alors qu'en 2001, il a attiré 2938 visiteurs, on a comptabilisé 4145 personnes l'année suivante (annexe), soit une augmentation de près de 30 %.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La ville de Douai adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Il n'y a pas de personnel attiré à la gestion quotidienne du beffroi. Ce sont les services techniques qui gèrent les travaux.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Néant.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Le beffroi donne à la fois sur une rue passante et commerçante, où la circulation automobile est intense, et sur la cour de l'hôtel de ville où stationnent de nombreux véhicules. Cette pollution engendre des problèmes de noircissement des façades.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

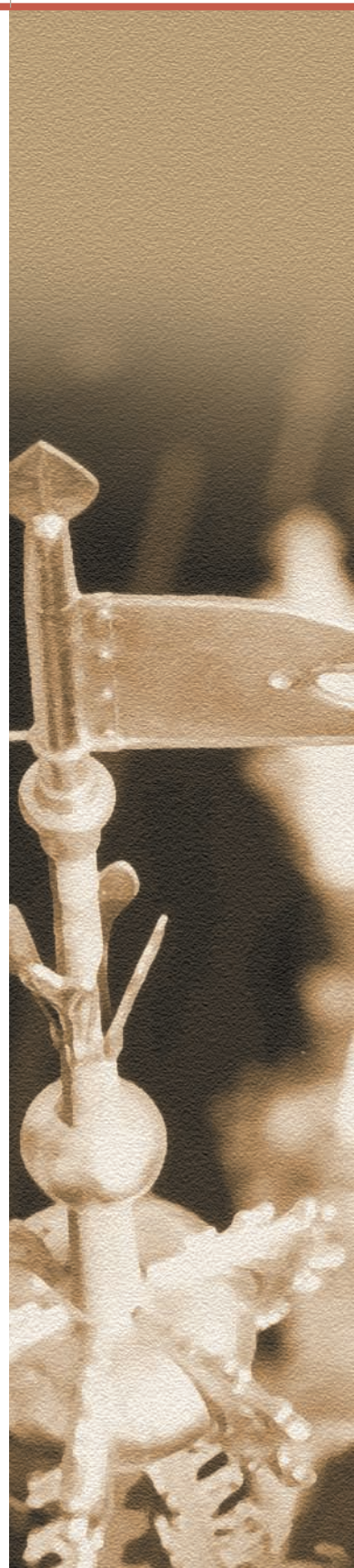
Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Elles sont gérées convenablement par le personnel de l'Office de tourisme.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 42 796 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 5 000 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

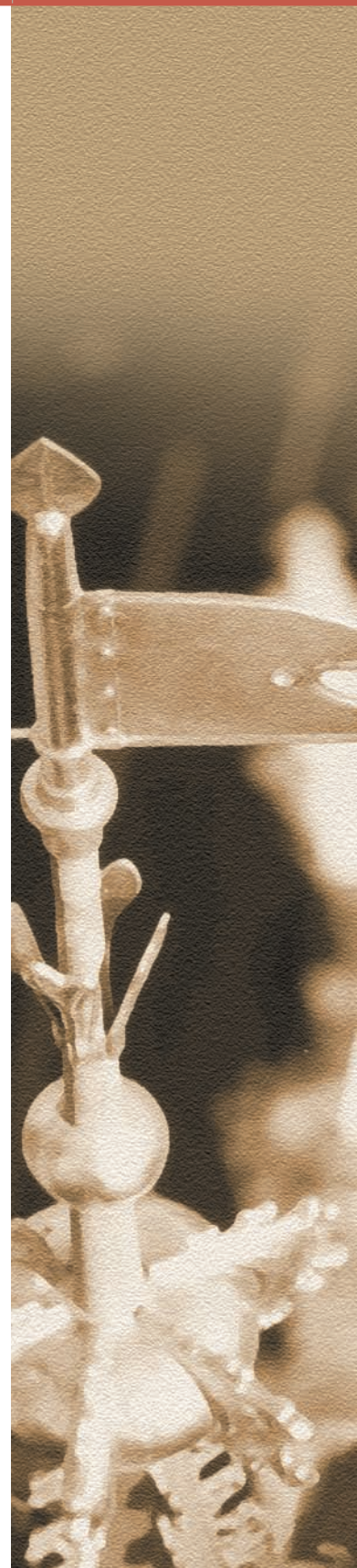
- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques ;
- Les visites régulières des services techniques municipaux, de l'Office du tourisme et du patrimoine.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant classé Monument Historique, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Suite à un précédent rapport, des travaux ont été programmés à partir de 2004 afin de réaliser le ravalement du bas du beffroi ainsi que la restauration de l'horloge (mécanisme et cadrans). Le coût est estimé à 500 000 € TTC avec une participation de la ville de 149 500 € TTC.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

- Estimation sommaire des travaux, valeur janvier 1997, Etienne PONCELET, architecte en chef des Monuments Historiques (17 pages)

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp.51-52

Divers

- *Douai, Hôtel de ville et beffroi*, brochure publiée par la ville de Douai, Imp. S.A.E.P., 1986
- BUFQUIN V., *Histoire sommaire de l'Hôtel de ville et du beffroi*, Imprimerie Sannier, Nvle édition – 1962, Archives communales de Douai, côte : 1C274
- *Notice historique sur l'Hôtel de Ville et le beffroi*, Archives communales de Douai, côte : 4A2845
- MANOUVRIER R., *le beffroi de Douai*, monographie ayant obtenu le prix du ministre de l'Education Nationale à l'exposition de 1936, Archives communales de Douai, côte : 24I183
- *Douai, Cité ancienne, ville nouvelle*, guide pratique publié par «Les Amis de Douai». Edition Douai, Archives communales de Douai, côte : 19538°A126
- Etude d'Etienne Poncelet, architecte en chef de Monuments Historiques, 1997, DRAC
- Article : Douai en **1709**, n° 4 d'octobre à décembre 1974, Jacques Legland
- La plupart des délibérations du conseil municipal et autres documents relatifs au beffroi (travaux, marchés, régie des recettes) sont disponibles aux archives communales de Douai

Iconographie

- MAYEUR A., Les beffrois du Nord de la France, gravures, vers 1906

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1 rue Lombard - 59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard - 59000 LILLE

Echelon communal

Archives communales de Douai
45, rue de l'Université - 59500 DOUAI
Téléphone : 03 27 93 58 47
Fax : 03 27 97 72 61
Mél : archives@ville-douai.fr
Responsable : M^{me} Pascale Bréemersch






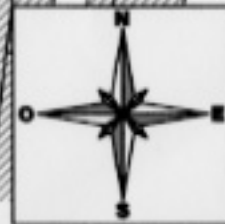
Section N°: CD
Parcelle N°: 392

Service de la Voirie
Bureau de Dessin



Echelle : 1/1000
Etabli le : 02/10/2003

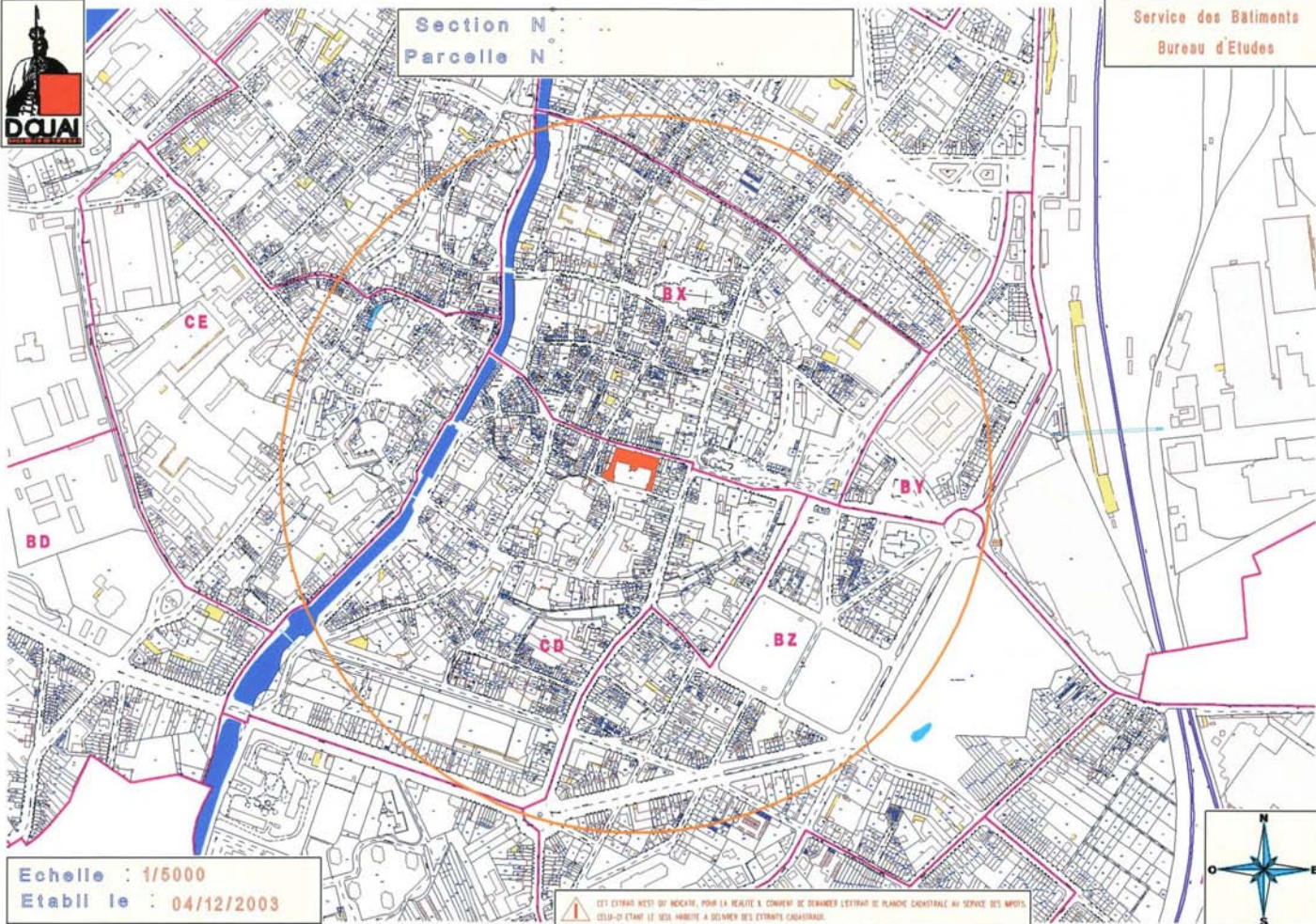
 CET EXTRAIT EST UN INDICATEUR, POUR LA REALITE & CONVIENT DE DEMANDER L'EXTRAIT DE PLANISSE CADASTRALE AU SERVICE DES IMPOTS, CELUI-CI ETANT LE SEUL HABILE A DELIVRER DES EXTRAITS CADASTRAUX.





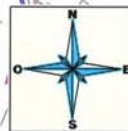
Section N
Parcelle N

Service des Bâtiments
Bureau d'Études



Echelle : 1/5000
Etabli le : 04/12/2003

⚠ CET EXTRAIT NEST QU'INDICATIF, POUR LA REALITE IL CONVIENT DE DEMANDER L'EXTRAIT DE PLANIS CADASTRAL AU SERVICE DES MOIS. CELUI-CI ETANT LE SEUL HABILE A DELIVRER DES EXTRAITS CADASTRAUX.



DEPARTEMENT DU NORD

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES

- DOUAI Hôtel de Ville et Beffroi (figurent sur la liste ministérielle de 1862)
 Facades et toitures des bâtiments sur rue et sur cour de la maison dite des Templiers, rue du Temple. (arrêté du 10 Janvier 1923)
Eglise St Pierre (arrêté du 23 Décembre 1926)
 Facade de l'Hôtel du Dauphin sur place d'Armes (arrêté du 23 Décembre 1926)
Hôtel-Dieu : Bâtiment principal, bâtiment sur cour perpendiculaire au précédent et hôpital militaire (arrêté du 23 Décembre 1926)
Porte Vacqueresse ou de Valenciennes (arrêté du 5 Mai 1928)
Ancien Couvent des Chartreux (arrêté du 18 Juin 1930)
Hôtel Renaissance sis 20 Rue des Foulons (arrêté du 25 Août 1931)
Hôtel de la Tramerie : Facade en brique et pierre du XVII^e siècle élevée en bordure de la rue des Foulons ainsi que les toitures et la facade sur cour de ce même bâtiment (arrêté du 19 Septembre 1932)
Hôtel de Warengien, 40 Rue Morel ~~et ses dépendances~~ ~~compris son jardin et ses dépendances~~ (arrêté du 18 Août 1944).
 et du 7 Août 1946
-
- AINES LES RACHES Eglise (arrêté du 15 Février 1921)
"Borne au Quéviron" sis au Marais des Six Villes (arrêté du 23 Décembre 1926)
-
- HAMEL Dolmen (figure sur la liste ministérielle de classement de 1889)
Croix en pierre date de 1612 et située à un croisement de chemins (arrêté du 4 Août 1935)
-
- LECLUSE Menhir dit la "Pierre-du-Diable" (figure sur la liste ministérielle de classement de 1889)

Le beffroi de l'église Saint-Eloi de Dunkerque



39. Le beffroi de l'église Saint-Eloi de Dunkerque

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de l'église St Eloi de Dunkerque
Rue Clémenceau
59140 DUNKERQUE
Localisation cadastrale : Section XM ; Parcelle 234
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84
Longitude : 2°22'34"E
Latitude : 51°02'08"N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant le périmètre de protection des Monuments Historiques est fournie en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 172 m² soit 0,0172 hectare
(surface au sol)
Zone tampon : 78,54 hectares
(périmètre de protection d'un rayon de 500m).



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier général.

De style gothique, le beffroi de l'église Saint-Eloi appartient à la catégorie des beffrois d'église ayant joué un rôle civil. Il constitue avec celui de Cambrai les uniques exemples de beffrois isolés de ce type dans cette partie française des Pays-Bas méridionaux. Son cas est complexe : ce beffroi aurait d'abord été civil, puis inséré dans l'église lors de sa construction, puis détaché de l'église elle-même, en fait le seul cas de ce type pour l'ensemble des Pays-Bas du sud. Il montre la relation entre le pouvoir communal et le pouvoir religieux. De plus, ce beffroi construit par les architectes gantois est l'un des rares avoir été épargné durant les deux guerres.

b. Eventuelle analyse comparative

Une analyse comparative globale est présentée dans le dossier général.

c. Authenticité

Selon l'historien Faulconnier, le beffroi actuel de Dunkerque daterait de 1450. Selon la tradition, les Garcia auraient servi comme tourriers durant plus de 600 ans. Ceci impliquerait l'existence de la tour depuis le XIII^e siècle (1234). Selon E. Bouchet dans *l'Union Faulconnier* de 1908 (page 91-169), le beffroi, du moins sa base, serait contemporain du premier hôtel de ville dont Godefroy de Condé, évêque de Cambrai, dota la cité en 1233. Le style architectural de la tour conforte cette hypothèse. En effet le style roman de la base diffère du style gothique de sa partie supérieure. Le beffroi aurait pu être modifié quand on le joignit à l'église pour l'adapter au double rôle qui lui était assigné : celui de beffroi et de clocher paroissial pour Saint-Eloi et Saint-Jean Baptiste.

Relativement épargné par les guerres, ce beffroi se présente dans un état proche de l'origine. Les restaurations ont toutes fait l'objet d'un suivi de la part du service des Monuments Historiques. Son authenticité ne fait donc aucun doute.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(II) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(IV) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.



Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.

3. Description

a. Description du bien

La tour Saint-Eloi est entièrement construite en brique, matériaux du pays par excellence. Elle mesure à la base 15 mètres de côté pour s'élever à **58 mètres de hauteur** en s'amincissant graduellement jusqu'à la plate-forme supérieure dont les dimensions sont de 8 mètres de côté. De style gothique, cette tour présente un **carré parfait**. Elle est couronnée par une plate-forme ceinturée d'une balustrade avec une tourelle à chaque angle.

De puissants contreforts placés aux angles, ont été menés, par retraits successifs, presque jusqu'au sommet. Ils assurent sa stabilité contre le souffle des vents qui l'assaillent sans cesse. Ces contreforts sont d'autant plus nécessaires que les fondations de l'édifice ne s'enfonceraient qu'à 1,70 mètres de profondeur.

Cette tour est composée de six étages et aucune indication bien nette ne dessine cette division pour les premier et second étages, éclairés uniquement par d'étroites meurtrières. La nudité est corrigée par une série de panneaux superposés dominant plusieurs rangées de petites arcatures lobées qui garnissent les faces des 3^e, 4^e, 5^e étages et rompent le monotonie des lignes.

Le 4^e étage abrite le mouvement des horloges

Le cinquième étage est sans doute le plus joli avec ses fenêtres à baies géminées, munies d'abat-sons, surmontées d'un trèfle et encadrées d'une arcature ogivale autour de laquelle rampe un feuillage qui s'épanouit au sommet en forme de croix.

Au dessus, la plate-forme supérieure, bordée d'une balustrade formée d'élégants croisillons, couronne l'édifice. Aux angles, se dressent des clochers mi-gothiques séparés les uns des autres par des pinacles assis sur la balustrade même. Ces derniers complètent l'effet décoratif en brisant la rigidité des lignes.

Au centre de cette plate-forme terminant la tour se trouvait, jusqu'en 1940, la logette du guetteur surmontée d'un mât de pavillon haut de 16 mètres, coiffé d'un coq doré mesurant 1,80 mètre de la tête à la queue. On y hisse le grand drapeau de 12 mètres et la flamme tricolore de 35 mètres, «à mi-mât si c'est tristesse, tout en haut si c'est joie».

L'horloge et les cloches

Sur le 4^e palier, à la hauteur de la 169^e marche, s'ouvre la porte qui donne accès dans la chambre qui abrite l'horloge et le carillon ; au dessus (5^e étage) se trouve la chambre des cloches.

Située au 5^e palier, à la 202^e marche, la chambre des cloches se trouve à l'angle ouest de la tour. Cette chambre mesure 6 m² ; elle est subdivisée, du nord au sud, en trois compartiments qui forment de grosses poutres auxquelles sont suspendues les cloches en deux étages superposés.

Le carillon

Le carillon actuel date de 1962, celui de 1853, ayant disparu en 1940 lors de l'immense brasier qui détruisit la ville et les planchers du beffroi. Il se compose de 48 cloches, le bourdon Jean Bart pesant 16 tonnes à lui tout seul. Il est complété d'une installation automatique, il égrène les airs populaires renouant avec la tradition. La cantate à Jean Bart est jouée à chaque heure, au quart : «Ta lire, ta loure». à la demi : «air du carillon de Dunkerque» et aux trois-quarts «le Reuze».



b. Historique et développement

C'est à Baudouin III, troisième comte de Flandre qu'est attribuée, selon la légende, la construction de la première enceinte de la ville vers 960. Dunkerque «église des dunes» doit son nom à l'existence d'une chapelle dont l'emplacement et le nom auraient été Saint-Eloi. La première mention écrite de Dunkerque se trouve dans la charte accordée le 27 mai 1067 par le comte de Flandre, Baudouin V à l'abbaye de Saint- Winoc de Bergues. Avant d'apparaître comme une ville, Dunkerque est restée du IX^e au XII^e siècle une simple bourgade car ses habitants doivent maîtriser l'eau. Philippe d'Alsace (1168-1191) comprend que l'avenir se trouve dans la prospérité commerciale des villes d'où son intérêt pour Dunkerque. Il lui donne plusieurs keures (lois urbaines) et le droit de s'ériger en commune. Dans la charte de 1183, par laquelle il exempte les bourgeois de certains droits de péage sur les marchandises, Dunkerque est pour la première fois qualifiée de ville.

En 1266, elle possède son sceau et connaît un essor marqué grâce à la stabilisation du cordon dunaire et à l'ouverture de canaux. Au XIII^e siècle, elle figure parmi les grands ports flamands mais son essor reste relatif car elle n'appartient pas à la Hanse.

Peu à peu, Dunkerque devient l'avant-port de l'Audomarois. La ville connaît son démarrage économique sous la tutelle Bourguignonne. Sa vocation portuaire et commerciale s'impose. Les ducs de Bourgogne comme les rois espagnols favorisent le commerce maritime.

L'église Saint-Eloi fut construite en 1450, d'après Faulconnier, sur le terrain de l'ancien hospice Saint-Jean qui avait été détruit.

Le beffroi de Dunkerque sert de clocher à l'église Saint-Eloi dès le XV^e siècle, puis en est détaché au XVI^e siècle après la reconstruction de l'église paroissiale. Cette tour demeure toutefois le symbole des libertés communales.

Les maîtres d'œuvre gantois auxquels il est fait appel ont vu grand : le chœur est situé à 50 mètres du beffroi. L'entrée principale se trouve sous le beffroi s'élevant à 58 mètres de hauteur. Les travaux ont duré quinze ans et nécessité l'effort de tous.

Le **1^{er} juillet 1558**, Paul de Barthe, maréchal de Thermes, se présente devant Dunkerque accompagné de son armée. La cavalerie française s'empare de la ville qu'elle pille entièrement. Le bilan du pillage est lourd pour l'église : une grande partie du chœur a été incendiée, la maçonnerie de l'abside s'est effondrée, les boiseries intérieures ont brûlé. L'incendie ne s'est arrêté qu'au beffroi.

Le **7 Juin 1559**, lors d'une assemblée, le Magistrat décide de reconstruire l'église mais sur un plan plus vaste. On ne se contente pas de rebâtir l'édifice sur le plan de celui de 1450, l'église est plus belle et plus grande et l'abside est reportée beaucoup plus loin de la tour.

Même si la construction se poursuit pendant près de vingt-cinq ans, il apparaît au bout de sept ans, alors que la grande nef accolée de deux nouvelles a été rehaussée, que les ressources ne permettront pas de poursuivre les travaux jusqu'au beffroi. Il faudra se contenter d'un sanctuaire de 60 mètres de long, proche de l'église actuelle.

On élève donc, à près de 40 mètres du beffroi un simple mur aveugle. On y ajoute ensuite plusieurs salles de catéchisme, de spectacles religieux et à usage divers.

Puis, pour faciliter les communications, en **1591**, cette partie est percée d'une voûte servant de passage public que l'on agrandit avec le temps.

Poursuivant le détachement de l'église avec la tour, on élève, en **1731**, une grande partie de la toiture de ce vieux bâtiment. On démonte les voûtes et les piliers dont la vétusté inspirait des craintes. Enfin, on abat les murs de clôture.

Bien que n'ayant subi aucune destruction, la tour nécessite un entretien constant.

Ainsi, ses soubassements sont consolidés par des petits pavés en **1637**.

Puis, le 9 août **1757**, le Magistrat s'engage à y apporter "quelques réparations qui ne peuvent souffrir aucun retard".

3. Description suite

En **1769**, "le rétablissement de la charpente du beffroi est proposé à neuf". Cela ne suffit pas et, constatant un fort ébranlement de la tour lorsque l'on sonne les cloches, le Magistrat décide, le 11 novembre **1776**, de cesser de mettre en branle les cloches "Jésus, Marie et Saint-Jean".

Les travaux de réfection effectués, le Magistrat les expertise le 18 février **1777** et constate avec satisfaction les effets des réparations

En **1782**, la tour est définitivement séparée de l'église. Des traces de l'ancien édifice se voient encore dans les murs du beffroi.

Le 25 avril **1834**, Charles Henry, architecte de la ville, adresse au maire de Dunkerque un rapport mettant l'accent sur la nécessité de réparer la corniche couronnant l'édifice, les croisés d'ogive, les arcades, les tablettes de pierre des contreforts, la partie supérieure de l'escalier et la voûte.

Charles Henry dresse les plans des travaux et en supervise l'exécution dont Louis Cornemuse est adjudicataire. Achevée en **1837** pour un coût de 2 500 francs, la restauration aboutit aussi au remplacement de la cabane du tourrier par un pavillon de garde, actuellement disparu.

Depuis **1923**, le beffroi abrite le cénotaphe des soldats de la Grande Guerre. Cette tour qui est la fierté des dunkerquois a été associée à toutes les manifestations qui célèbrent la vaillance de la population.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Guide 2003 «Dunkerque-Dunes de Flandre» ;
- Flyer 2003 sur les visites guidées du beffroi ;
- Document établi par la municipalité en 2000 pour la restauration du beffroi ;
- Etude préalable à la restauration du beffroi, réalisée en 1999 par V. Brunelle, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

d. Etat de conservation

Depuis la dernière campagne de restauration datant de 2001, le beffroi présente un excellent état de conservation.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Parfaitement restaurée, la tour Saint-Eloi fait l'objet d'une mise en lumière le soir venu. Cette installation contribue à la valorisation de l'édifice.

L'Office de tourisme a été installé au rez-de-chaussée de la tour en 1996; Il est le point de départ des visites de la ville qui incluent le beffroi Saint-Eloi.

Des visites guidées de l'édifice sont organisées par l'Office de tourisme, en français et en anglais, du 15 juin au 15 septembre.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Dunkerque
Place Charles-Valentin
59140 DUNKERQUE

b. Statut juridique

La tour Saint-Eloi fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques : elle a été classée Monument Historique par liste de 1840 avec une publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois - 75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne - 75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard - 59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau



A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai - BP289 - 59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Monsieur Michel DELEBARRE
Député-Maire de Dunkerque
Place Charles-Valentin - 59140 DUNKERQUE

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

La ville de Dunkerque cherche à valoriser son patrimoine :

- Réalisation de travaux pour le réaménagement de l'Office de tourisme effectués en 1995 et réalisés par trois entreprises dans le cadre d'un marché négocié d'un montant total de 401.330,09 F TTC.

Détails :

Entreprise OJB: menuiserie	197.111,29F TTC
Rouvroy entreprise électricité	53.358,65F TTC
SDM, menuiserie métallique	150.858,54F TTC

- Les visites ont lieu en anglais et en français. Le nombre de visiteurs individuels et groupes en entrée 2002 est de 1676 personnes payant et de 500 personnes pour les visites gratuites à diverses occasions : Journée du Patrimoine, inauguration.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Le plan de gestion des biens et l'exposé des objectifs sont décrits dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

L'Office de tourisme, installé dans la tour, emploie trois personnes.

5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

L'environnement marin peut constituer une contrainte (actions combinées du vent et du sel) mais l'édifice est régulièrement suivi ce qui permet de résoudre et d'anticiper les problèmes éventuels.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Des visites sont organisées mais la présence des touristes ne constitue pas une contrainte puisque des quotas de personnes sont imposés par mesure de sécurité.

- 8 personnes maximum pour l'ascenseur montant jusqu'au 5^{ème} étage ;
- 16 personnes maximum sur la plate-forme.

Ainsi, il ne peut y avoir un nombre trop important de visiteurs présents simultanément sur le site, d'autant plus que la ville possède un patrimoine riche et diversifié.

La présence d'employés sur le site permet de prévenir l'édifice des dégradations volontaires.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 20147 habitants et 72337
avec les communes associées (RGP 1999).

Dans la zone tampon : environ 3000 habitants (estimation).



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Rapports réalisés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- Suivi quotidien du bien par les employés de l'Office de Tourisme ;
- Visites régulières des services techniques de la ville.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le classement du beffroi aux Monuments Historiques oblige son propriétaire à le maintenir en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Le résultat est satisfaisant puisque le dernier rapport sur l'état du bien date de 1999 et la dernière restauration a été effectuée en 2001.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Etude préalable à la restauration du beffroi, réalisée en 1999 par V. Brunelle, Architecte en Chef des Monuments Historiques (fournie en annexe).

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- GROUPE D'AUTEURS, Ville de Dunkerque, *Dunkerque, 1000ans d'histoire*, Punch Editions, Wimille, 87 pages, 2000.
- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville dans le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique*, 1948, 162 pages.
- CABANTOUS A. (sous la direction de), *Histoire de Dunkerque*, Toulouse, Edit. Privat, 1983.
- LEMAIRE L., *Histoire de Dunkerque des origines à 1900, 1927*, réimpression, Westhoek Editions, 1980.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme*, La Voix du Nord, Lille, 2000, 104 pages.

Iconographie

Plan, coupes :

- Perspective extérieure de l'église du 15^{ème} siècle, gravure par Krafft, d'après boyer. In : Faulconnier, Description histoire de Dunkerque..., Bruges, 1730, vol 1 p34. Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.299X. (DRAC)
- Perspective extérieure de l'église reconstruite au 16^{ème} siècle, gravure par Krafft, d'après Royer. In : Faulconnier, Description histoire de Dunkerque..., Bruges, 1730, vol 1 p67. Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.283 X. (DRAC)
- Plan de la grande église, paroisse de la ville de Dunkerque, gravure, par Krafft, d'après Royer. In : Faulconnier, Description histoire de Dunkerque..., Bruges, 1730, vol 1 p67. Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.318 X. (DRAC)
- Plan et profil de la charpente du beffroi de la grande tour dont le rétablissement est proposé à neuf ; qui font aussi les vitraux dont les piedroits du milieu sont à rétablir, 1769 (AC Dunkerque 1M15). Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.3457 X. (DRAC)
- «Plan de la plate-forme supérieure de la Grande tour et de la chambre au dessus pour le guetteur dont le rétablissement est proposé à neuf» par Camus, 1773 (AC Dunkerque : 1M15) Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.3032X. (DRAC)
- «Profil de la plate-forme de la grande tour» par Camus, 1773 (A.C. Dunkerque : 1M15) Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.3033 X. (DRAC)
- Autre profil de la plate-forme supérieur, par Camus, 1773, 5AC Dunkerque : 1M15) Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.3034 X. (DRAC)
- «Plan pour servir au rétablissement de la plate forme supérieure de la tour», projet, par Camus, 1773 (ACDunkerque 1M15) Ph. Inv. J.M. Périn 87.59.2917 X. (DRAC)
- «Plan pour servir au rétablissement de la plate-forme supérieure de la tour». Plan du belvédère servant d'abri pour le guetteur, projet, par Camus, 1773 (AC Dunkerque 1M15) Repr. Inv. J.M. Périn 87.59.2916 X. (DRAC)
- «Coupe sur la plate-forme supérieure de la tour...». Coupe du belvédère, projet par Camus, 1773, (AC Dunkerque 2M1) Ph. Inv. J.M. Périn 87.59.2918 X. (DRAC)
- Plan de l'église et de la tour, vers 1786 (AC Dunkerque 2M1) Repr. Inv. J.M. Périn 87.59.3249 X. (DRAC)
- Elévation des façades latérales de l'église et de la tour, vers 1786 (AC Dunkerque 2M1) Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.3399 X. (DRAC)

7. Documentation suite

- Plan élévation des façades latérales de l'église et de la tour, après les transformations par V. Louis , après 1785 (AC Dunkerque 2M1)
Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.3385 X. (DRAC)
- Tour : Plan du rez-de-chaussée, plans des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} niveau, par Henry, 1834 (AC Dunkerque 1M15) Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.3458 X. (DRAC)
- Tour : plans des 4^{ème}, 5^{ème} niveaux, plan du plancher haut de la chambre des cloches, plan de la charpente portant la plate-forme, plan de la plate-forme, coupe du dernier niveau et de la loge du guetteur, par Henry, 1834 (AC Dunkerque 1M15)
Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.2915 X. (DRAC)
- Tour : coupe partielle, élévation de la façade Est, par Henry, 1834 (AC Dunkerque 1M15)
Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.3370 X. (DRAC)
- Tour : projet de restauration de la partie supérieure, élévation, par Henry, 1834 (AC Dunkerque 1M15) Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.3371 X. (DRAC)
- Tour et église : perspective depuis l'ouest, lithographie, D'après Deroy, entre 1830 et 1840 (Musée des Beaux-Arts de Dunkerque N° inv. E538) Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.311 X. (DRAC)
- Plan de l'église et de la tour, par d'Accy, 1875 (AC Dunkerque 2M1)
Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.2941 X. (DRAC)
- Vue perspective depuis la place Jean-Bart, Gravure, Entre 1872 et 1881 (Collection privée)
Cl. Inv. J.M. Périn 81.59.36 X. (DRAC)

Cartes postales, photographies anciennes :

- L'église et la tour, vues du sud, carte postale entre 1940 et 1945 (A. Evêché Lille : 32N91)
Cl. Inv. J.M. Périn 87.59.3538 X. (DRAC)
- Depuis le beffroi de l'hotel de Ville : vue générale de l'église saint -Eloi, séparée de sa tour par le tracé de la rue Clémenceau.
Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.1580 X ph. Inv. P. Davril 94.59.0644 VA. (DRAC)
- Tour beffroi : vue d'ensemble Nord-Est Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.1583 X. (DRAC)
- Tour du beffroi : vue d'ensemble Sud-Ouest Cl. Inv. J.M. Périn 86.59.1582 X. (DRAC)
- Tour du beffroi : face ouest, 1^{er} niveau, portail de l'église du 15^{ème} siècle.
Cl. Inv. J.M. Périn 88.59.1633 X. (DRAC)

- 12FI 147 : Dunkerque avant la guerre, rue de l'Amiral Ronarch (1940). (archives communales)
- 12FI 148 : Dunkerque, tour du carillon, marché et Saint-Eloi. (archives communales)
- 12FI 149 : Dunkerque la halle aux poissons. (archives communales)
- 12FI 150 : Le marché aux poissons et le beffroi. (archives communales)
- 12FI 151 : Halle aux poissons et le beffroi. (archives communales)
- 12FI 152 : Dunkerque, guerre 1914-1918, rue des bassins en 1917 - Aquarelle de A . Gysel
- 12FI 153, 12FI 155, 12FI 157, 12FI 159, 12FI 160, 12FI 161, 12FI 162, 12FI 163, 12FI 164, 12FI 165, 12FI 167, 12FI 168, 12FI 169, 12FI 171, 12FI 172, 12FI 173, 12FI 174, 12FI 175, 12FI 176, 12FI 177, 12FI 178, 12FI 179, 12FI 180, 12FI 181, 12FI 182, 12FI 183, 12FI 184, 12FI 191, 12FI 192, 12FI 194, 12FI 226, 12FI 227, 12FI 228, 12FI 229, 12FI 231, 12FI 232, 12FI 234, 12FI 235, 12FI 237, 12FI 238, 12FI 239, 12FI 240, 12FI 241, 12FI 242, 12FI 243, 12FI 245, 12FI 246, 12FI 250, 12FI 252, 12FI 254, 12FI 256, 12FI 257, 12FI 258, 12FI 259, 12FI 260, 12FI 262, 12FI 264, 12FI 271, 12FI 273, 12FI 275, 12FI 276, 12FI 280, 12FI 281, 12FI 282, 12FI 283. (archives communales)
- 12FI 325 : Dunkerque - après la guerre, 1939-1945. (archives communales)
- 12FI 335 : place J. Bart et le beffroi. (archives communales)

Dessins, gravures, estampes :

- Gravure : Fêtes de Dunkerque- Lancement de la biche en 1848 - Z 371. (archives communales)
- Gravure : Dunkerque - 1866 - Eglise et tour Saint-Eloi à Dunkerque. (archives communales)
- Gravure : La tour - Dessin de Blanchard - Extrait du «Magazine Pittoresque». Tom XX, février 1852. (archives communales)
- Gravure : Décoration de la place Jean Bart : Z 2043. (archives communales)
- Gravure : Place et statue de Jean Bart - Dessin d'ap . nat et lith par Deroy. (archives communales)
- 1M15-32 : dessin, Horloge et carillon de la tour du beffroi, addition d'aiguilles de la minuterie à trois cadrans, 1872. (archives communales)

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Archives municipales de Dunkerque
Mairie de Dunkerque
Place Charles-Valentin
59140 DUNKERQUE

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
1, rue Lombard
59041 LILLE CEDEX

HOTEL DE VILLE

Place Charles Valentin

CLOCHER

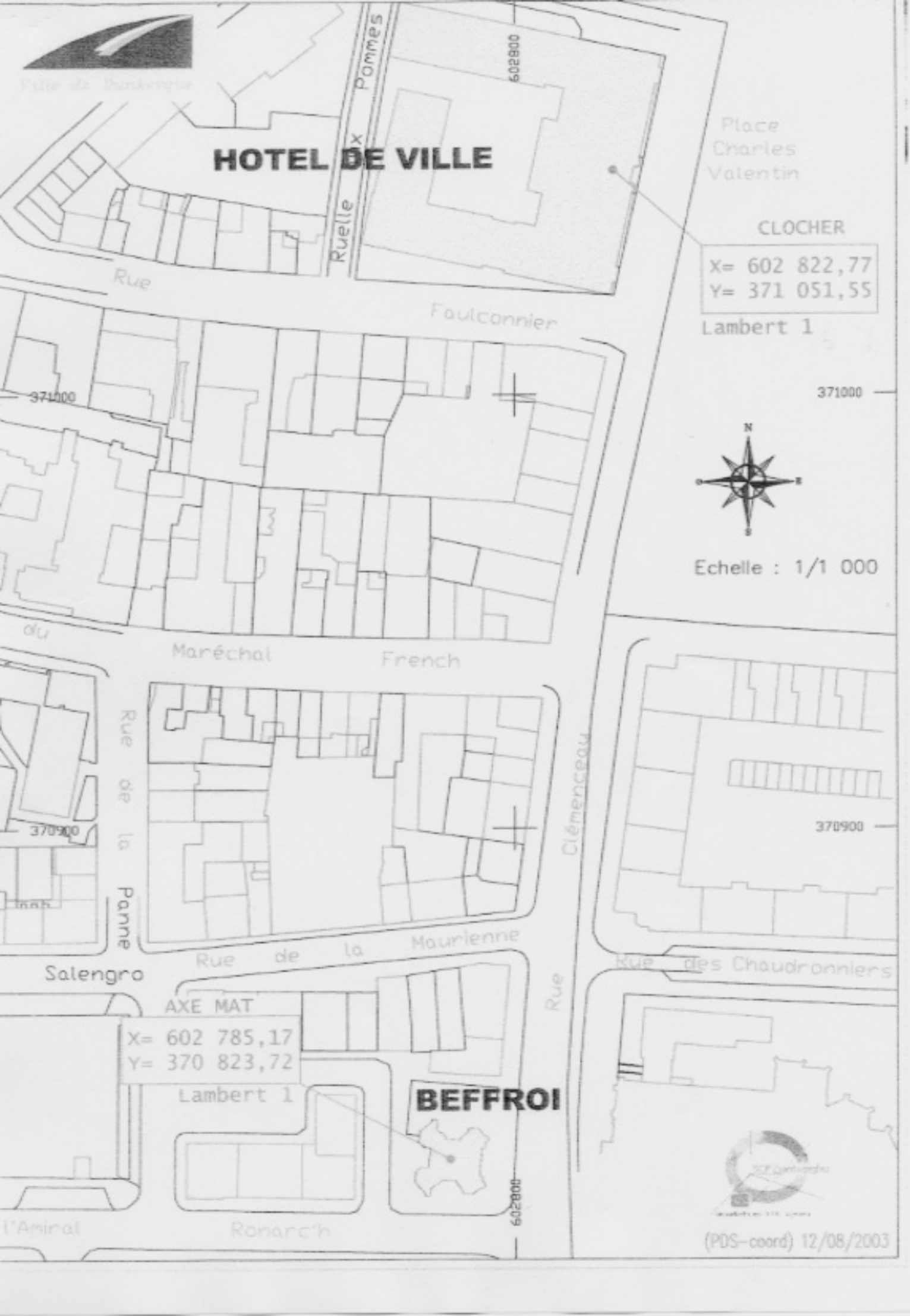
X= 602 822,77
Y= 371 051,55

Lambert 1

371000



Echelle : 1/1 000



371000

370900

370900

AXE MAT

X= 602 785,17
Y= 370 823,72

Lambert 1

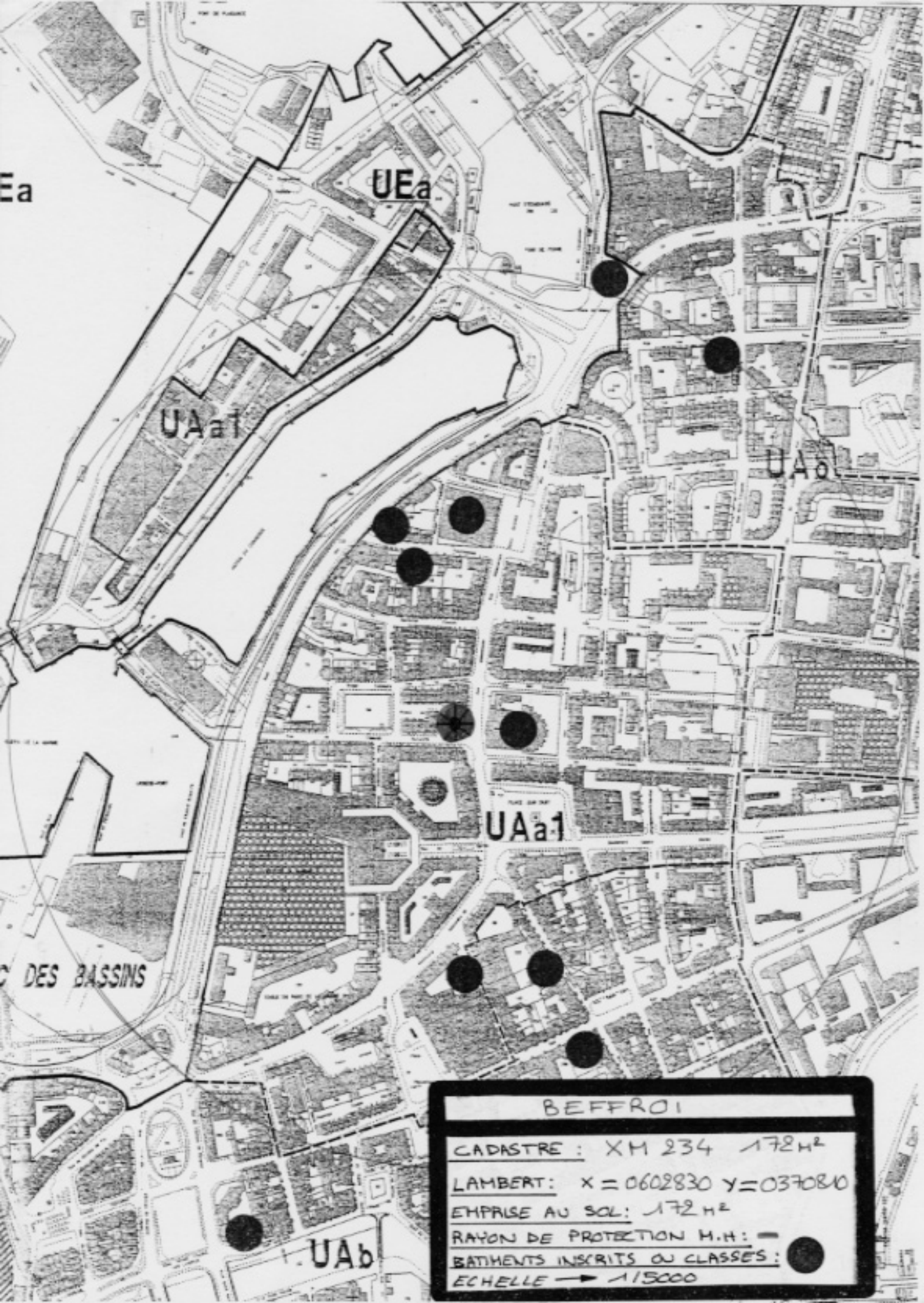
BEFFROI

602800



(PDS-coord) 12/08/2003





Ea

UEa

UAa1

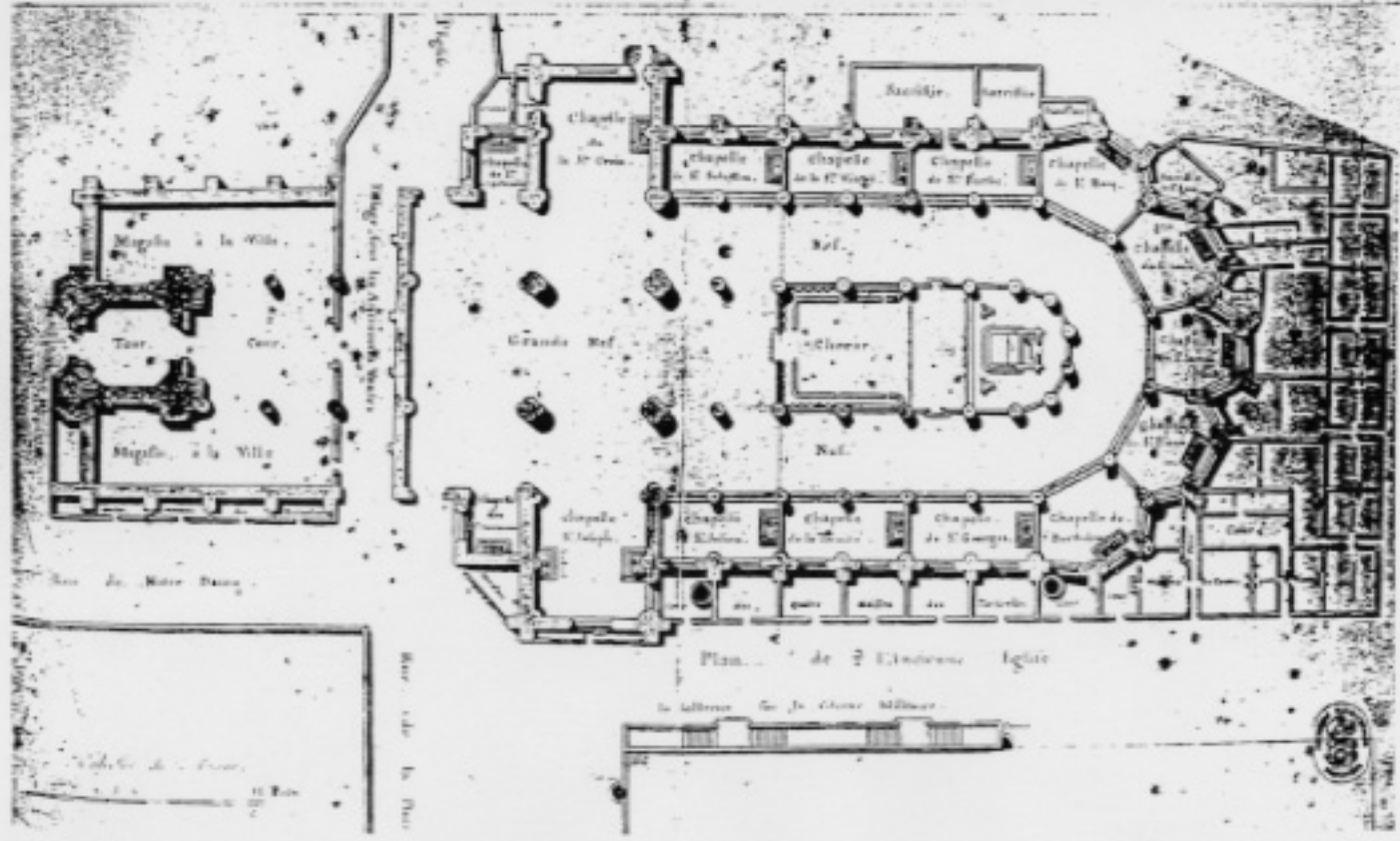
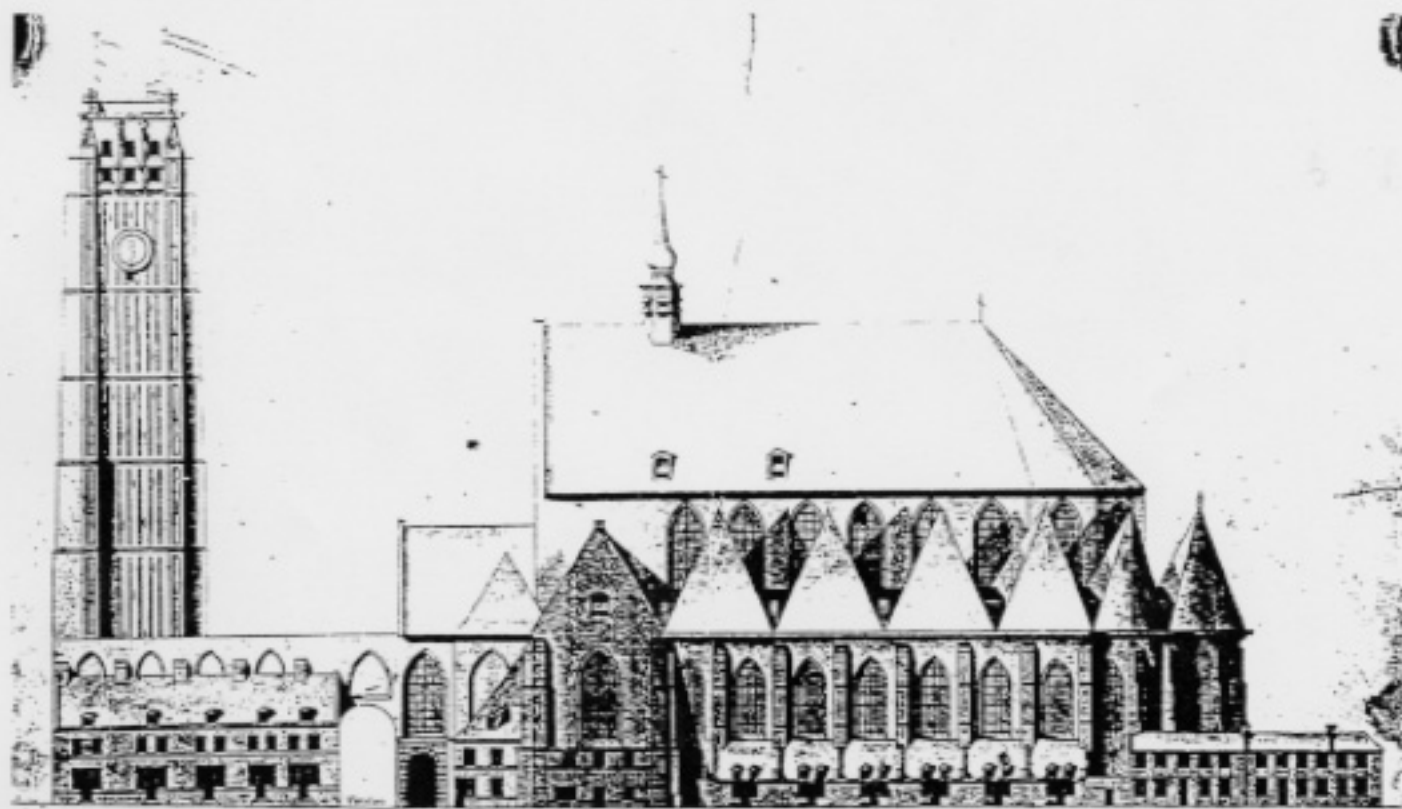
UAa

UAa1

DES BASSINS

UAab

BEFFROI
CADASTRE : XM 234 172H²
LAMBERT : X = 0602830 Y = 037080
EMPRISE AU SOL : 172 H²
RAYON DE PROTECTION M.H. : — ●
BATIMENTS INSCRITS OU CLASSES : ●
ECHELLE → 1/5000



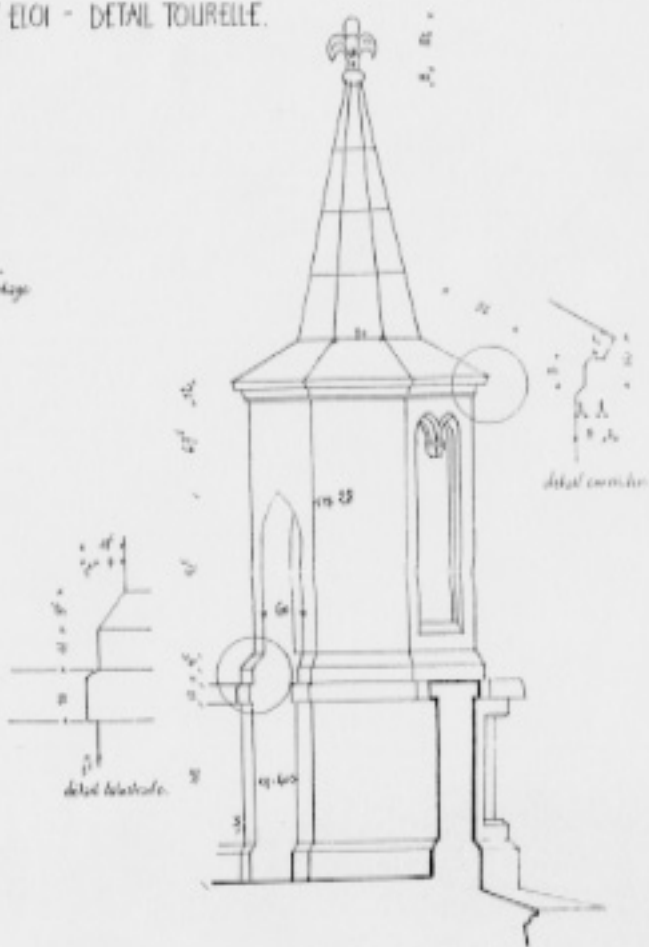
SAINT ELOI - DETAIL TOURELLE.

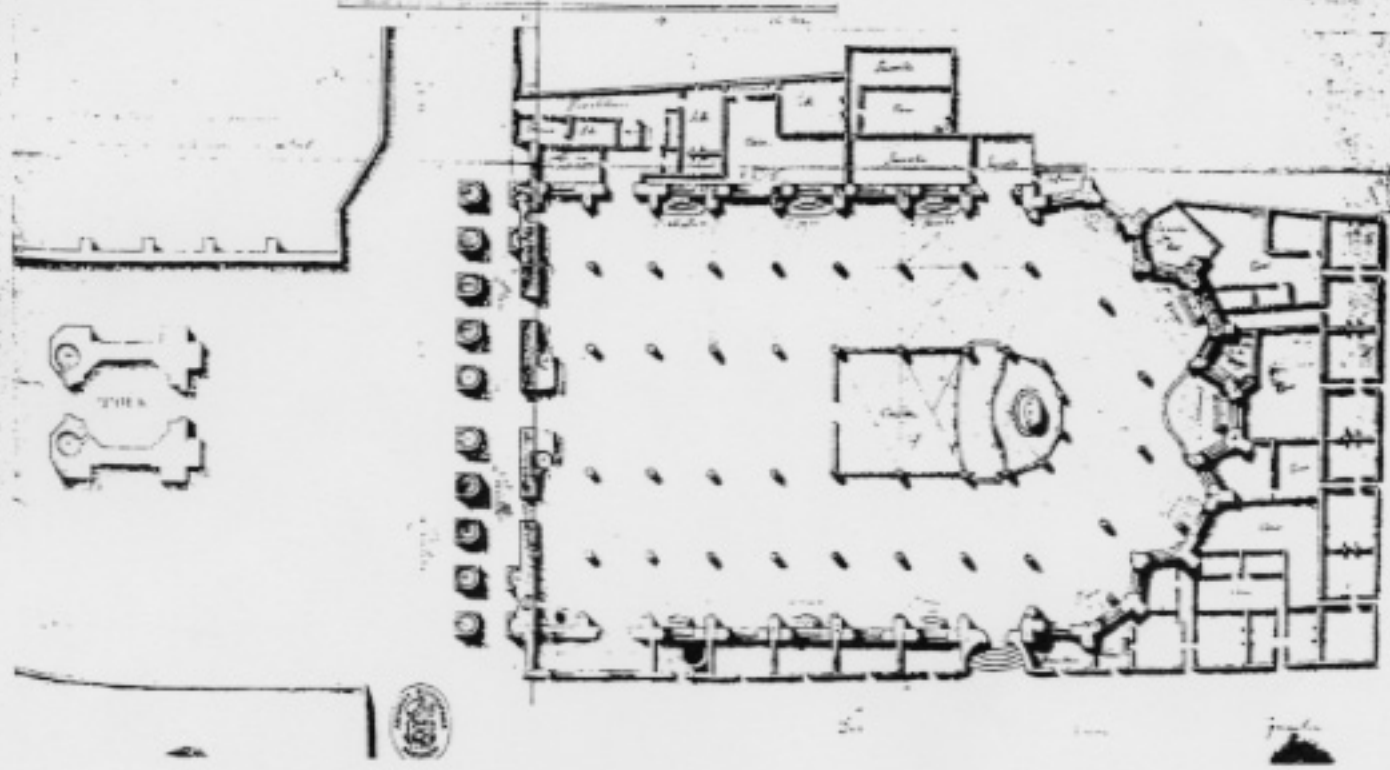
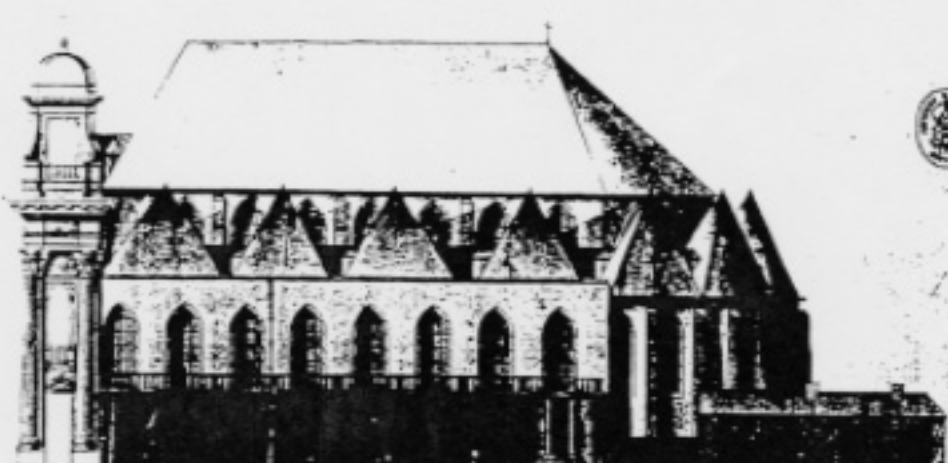
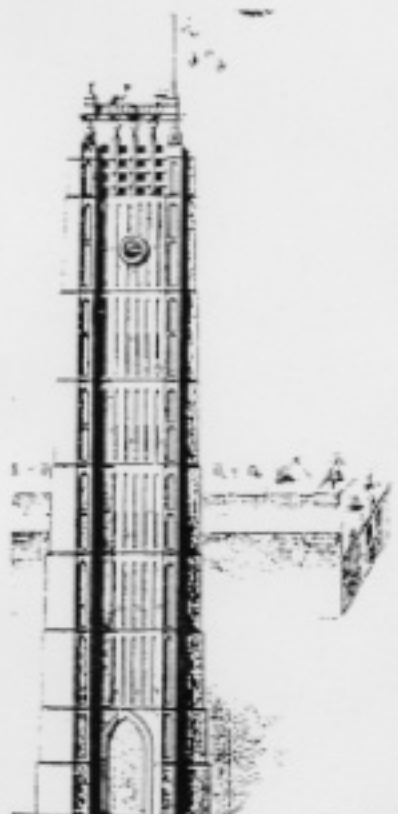


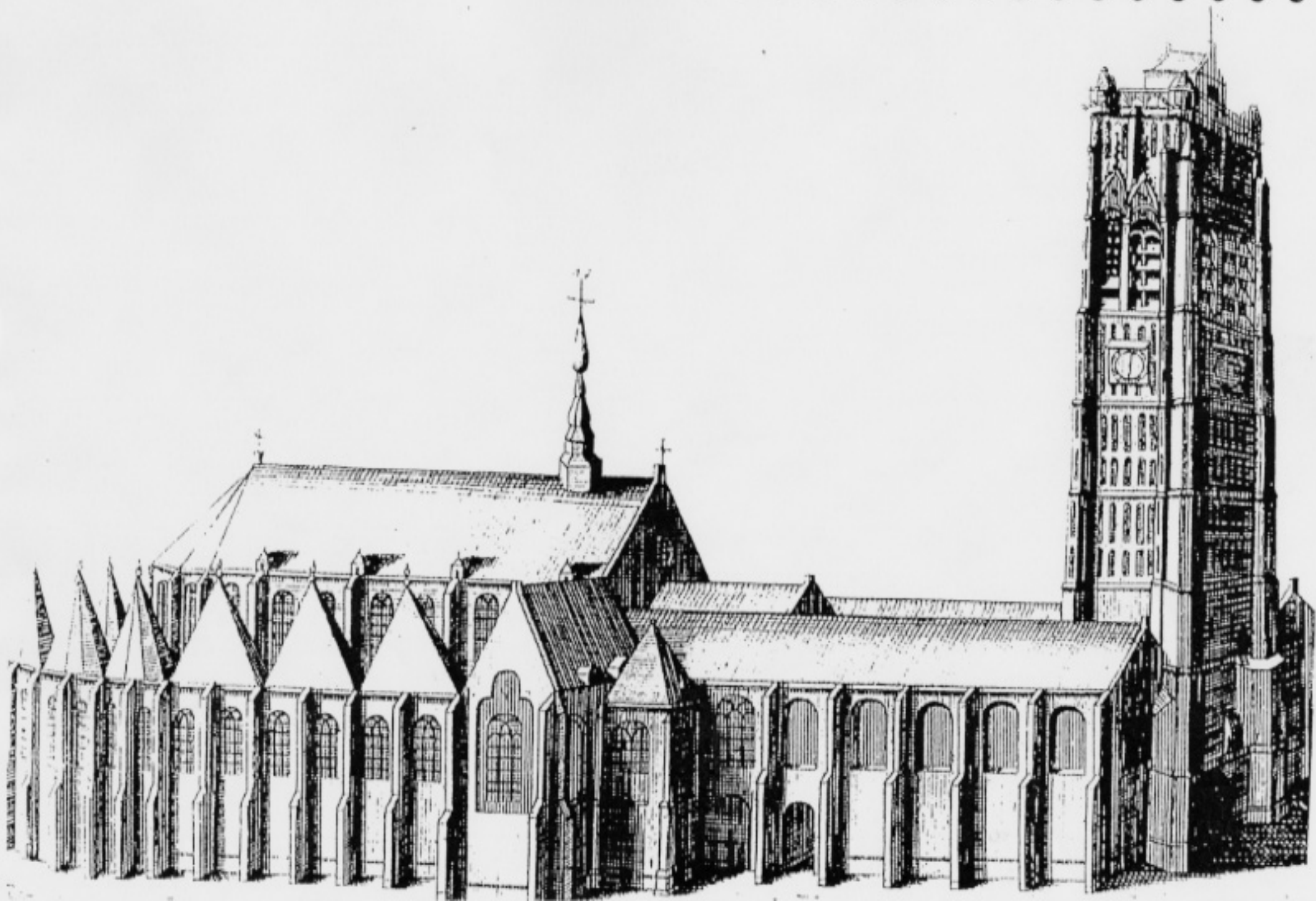
PLAN 5 FACES JUMENT. 44x6 1/2



detail finage







40. Le beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de l'Hôtel de Ville de Dunkerque

Place Charles Valentin

59140 DUNKERQUE

Localisation cadastrale : section XM ; parcelle 293
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2°22'41"E

Latitude : 51°02'19"N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant la zone de protection du beffroi
est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 3 740 m² soit 0,3740 ha
(surface au sol de l'ensemble
hôtel de ville-beffroi)

Zone tampon : 78,54 hectares
(zone d'un rayon de 500 mètres)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier général.

Le beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque a cependant ses particularités. La première, c'est le caractère récent de l'ensemble, construit entre 1896 et 1901 par les architectes Louis-Marie et Louis-Stanislas Cordonnier. Ensuite, l'ensemble communal est l'un des premiers représentants de l'architecture régionaliste, courant initié en 1884 à Loos.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative est présentée dans le dossier général, on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le bâtiment achevé en 1901 a subi les aléas des guerres, en particulier lors des bombardements de 1940 où il a été malheureusement incendié. Les restaurations dont il a fait l'objet ont été réalisées par Louis Cordonnier fils et n'ont en rien modifié le monument initial.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Le lieu d'implantation de l'hôtel de Ville et de son beffroi est traditionnel, la municipalité choisit de l'élever en bordure de la place Valentin, appelée autrefois «Cruystraète», espace public de premier ordre au regard de l'histoire de la cité. C'est là que la justice criminelle procède aux exécutions ou encore que l'on joue, au XVI^e siècle, des mystères, drames ou autres pièces de théâtre. Au XVII^e siècle, la place d'Armes devient le lieu de concentration du pouvoir politique, économique. En bordure, elle accueille l'Hôtel de ville, la Chambre de Commerce (1754-1790), les tribunaux de district et de première instance (1804 à 1846), la Conciergerie, érigée en 1711 et achevée en 1777. Cette place est aussi un pôle d'activités culturelles (écoles d'architecture et de dessin, musée communal (1864-1878).

L'hôtel de Ville de Dunkerque est un élégant bâtiment de style néo-flamand, surmonté d'un important beffroi situé au milieu de la façade principale et dont la flèche s'élève à 75m de hauteur.

Ce beffroi est un peu lourd et trapu. Les échauguettes sont petites par rapport à l'énorme flèche. Il traduit l'effort pénible réalisé pour utiliser les données de l'architecture moderne tout en rappelant l'aspect traditionnel des beffrois flamands. Le beffroi est couvert d'un toit à longs pans à croupes. Il a de fausses voûtes en fer et ciment ou en staff. Il possède un escalier à vis en charpente.

L'affectation du beffroi est intégré au fonctionnement de l'hôtel de ville :

- Niveau 0 et 1 : entrée principale ;
- Niveau 2 : salle de la Rotonde ;
- Niveau 3 : accès à la tour ;
- Niveau 4 et 5 : accès à la tour ;
- Niveau 6 : salle des cloches ;
- Niveau 7,8,9 : accès à la tour ;
- Niveau 10 : accès aux ouvertures beffroi.

Les matériaux utilisés sont en grande partie traditionnels et régionaux : la brique et la pierre alternent suivant le procédé flamand. Les pignons à redents donnent un cachet national au monument. La brique et le béton sont utilisés pour le gros œuvre. La pierre est choisie pour les corniches, les cordons, le soubassement, les encadrements et les effets décoratifs. Sa couverture est d'ardoises sur le toit à longs pans brisés.

Au-dessus de la porte d'entrée, on voit la sculpture de Boutry représentant la statue équestre de Louis XIV qui achète la ville aux Anglais en 1662.

b. Historique et développement

La première enceinte de la ville aurait été construite vers 960 par Baudouin III, troisième comte de Flandre. Philippe d'Alsace, qui comprend l'intérêt de la prospérité commerciale des villes, lui donne plusieurs keures (lois urbaines) et le droit de s'ériger en commune. C'est par une charte de 1183 qu'il exempte les bourgeois de certains droits de péage sur les marchandises. C'est aussi la première fois que Dunkerque est qualifiée de ville.

La maison bâtie pour les réunions échevinales, la «ghildalle», fut incendiée en 1558 lors du sac de la ville. Un nouvel hôtel de ville est reconstruit sur les ruines du précédent en 1562. Il est incendié 80 ans plus tard et remplacé en 1644 par une



nouvelle construction, restaurée en 1812. En 1896, l'incommodité et la vétusté de cette maison commune vont être à l'origine de la décision de la démolir.

A l'aube du XX^e siècle, sous l'impulsion du maire Alfred Dumont, d'importants travaux d'embellissement urbain sont entrepris. Dunkerque érige ainsi de beaux édifices publics tel que l'hôtel de ville et son beffroi. La municipalité fait directement appel à Louis Marie Cordonnier sans passer par un concours. Elle opte délibérément pour le style de la Renaissance flamande. Ce choix reflète la volonté d'affirmer une identité régionale et communale.

Les détails de cette construction nous sont connus grâce aux archives de la ville :

1 M 11	Construction du nouvel hôtel de ville :	
	- Emprunt	1891 -1896
	- Choix de l'emplacement (7 plans)	1891
	- Déclaration d'utilité publique	1894 -1896
	- Expropriation (9 plans)	1894 -1897
	- Titres de propriété	1827 -1875
	- Devis descriptif, cahier des charges et bordereau des prix d'application	1895
	- Confection d'une maquette	1895 -1896
	- 10 plans	1895
	. Plan d'ensemble	
	. Façade principale	
	. Façade latérale	
	. Façade postérieure	
	. Coupe longitudinale	
	. Coupe transversale	
	. Rez-de-chaussée	
	. 1 ^{er} étage	
	. 1 ^{er} étage (calque)	
	. 1 ^{er} étage (calque)	
	- Rapport du conseil général des bâtiments civils	1895 -1896
1M 12	- soumission des travaux (7 plans)	1896 -1908
	- Pose de la 1 ^{ère} pierre	1897
	- Devis supplémentaire de l'architecte Cordonnier	1897
	- Eroulement d'une partie de la maison mitoyenne, 10, rue Faulconnier (4 plans)	1897
	- Translation des bureaux	1898
	- Cautionnement, remboursement	1899
	- Décompte général de la construction	sans date
	- Correspondance de l'architecte Cordonnier	1894 -1911
	- Correspondance de l'entrepreneur Rouzé	1897 -1905
	- Pièces comptabilité : menues dépenses	1896 -1899

Depuis son inauguration, l'hôtel de ville a connu des vicissitudes. Si des empilements de sacs l'ont protégé pendant la Première Guerre mondiale, seul le gros œuvre a résisté au bombardement de 1940. Le 27 mai 1940, les bombardements au cours de la bataille de Dunkerque ont détruit tous les aménagements intérieurs et le mobilier épargnant partiellement le gros-œuvre. Le projet de restauration est confié à l'architecte Louis Cordonnier (fils de Louis-Marie Cordonnier) par la délibération du 31 mars 1946. En Février 1947, l'évaluation des dommages de guerres et son approbation par Jeans Niermans, architecte en chef pour la zone de Dunkerque, sont réalité.

Le chantier est lancé au début de janvier 1948. Le 2 avril 1955, les travaux du corps principal

3. Description suite

sont réceptionnés. Les travaux de réfection de la toiture sont achevés en mai 1955. Une fois les services installés dans l'hôtel de ville, la construction de l'aile nord est effectuée de 1958 à 1960. De 1967 à 1969, les ferronneries du beffroi sont restaurées. Puis la construction d'une aile côté sud et d'un bâtiment annexe côté ouest est entreprise ; elle est achevée en 1974. Au début des années 1980, il a fallu procéder à la réfection des toitures restaurées après la guerre, y compris pour la couverture du beffroi qui datait du début du siècle. Cette dernière, en ardoise et plomb, fut réalisée de juillet à décembre 1985.

La place Charles Valentin est réaménagée. L'hôtel de ville a connu et connaît d'importants travaux de rénovation en grande partie achevés, qui permettent à ce bâtiment et au beffroi centenaires d'entrer dans le troisième millénaire.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Brochure «Guide 2003 Dunkerque – Dunes de Flandre» réalisée par l'Office de Tourisme.
- Fiche «Dunkerque et ses monuments historiques», 2001.
- Dépliant sur l'Hôtel de Ville de Dunkerque réalisé en février 2000 par la direction de la Communication et les Archives municipales.
- Dépliant pour les Journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre 1999 «Patrimoine et citoyenneté», réalisé par la direction de la Communication.

d. Etat de conservation

Les différentes phases de restauration entreprises de 1948 à 1985 ont rendu le beffroi dans un bon état de conservation.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Entièrement intégré au fonctionnement de l'hôtel de ville, le beffroi ne fait pas l'objet d'une valorisation touristique importante. Cependant, l'ensemble hôtel de ville – beffroi est mis en lumière le soir venu. Des visites guidées de l'hôtel de ville sont également organisées lors des Journées du Patrimoine. En 1999, l'ensemble des façades a été nettoyé.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Dunkerque
Place Charles-Valentin
59140 DUNKERQUE

b. Statut juridique

Le beffroi, tout comme l'hôtel de ville, est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 04/03/2002.

Autres monuments protégés à proximité :

- La Tour à Leughenaer
- La statue à Jean Bart
- Le beffroi de l'église Saint-Eloi.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont présentés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Monsieur Michel DELEBARRE
Député-Maire de Dunkerque
Place Charles-Valentin
59140 DUNKERQUE

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Aucun. Le beffroi n'est pas ouvert au public, seul l'hôtel de ville se visite lors des Journées du Patrimoine.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Le plan de gestion des biens et l'exposé des objectifs sont décrits dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Il n'y a pas d'employé spécialement affecté au beffroi mais 10 personnes spécialisées dans différents domaines (technique d'entretien) s'occupent de la gestion quotidienne de l'ensemble hôtel de ville – beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

L'ensemble de la ville étant construite sur une zone poldérisée, des risques d'inondations sont toujours possibles. Un système de pompes a ainsi été installé.

L'autre contrainte potentielle pour le beffroi est sa localisation dans une zone SEVESO (prévention des risques industriels majeurs).

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Aucune contrainte de ce type.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 20147 habitants et 72337
avec les communes associées (RGP 1999).
Dans la zone tampon : environ 3000 habitants (estimation).
Dans le monument : aucun.



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

Les techniciens des services municipaux effectuent des visites régulières des lieux. Ils peuvent ainsi déceler rapidement d'éventuels problèmes.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection au titre des Monuments Historiques dont fait l'objet le beffroi oblige son propriétaire à le maintenir en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

L'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques est très récente. Le beffroi est en bon état. Les rapports sur l'état du bien ne préconisent donc aucune intervention.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- GROUPE D'AUTEURS, Ville de Dunkerque, *Dunkerque, 1000 ans d'histoire*, Punch Editions, Wimille, 87 pages, 2000.
- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville dans le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique*, 1948, 162 pages.
- CABANTOUS A. (sous la direction de), *Histoire de Dunkerque*, Toulouse, Edit. Privat, 1983.
- LEMAIRE L., *Histoire de Dunkerque des origines à 1900*, 1927, réimpression, Westhoek Editions, 1980.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme*, La Voix du Nord, Lille, 2000, 104 pages.

Iconographie

Plans, coupes :

- Extrait du plan cadastral normalisé, bloc 1-86-74, coupure 16, échelle 1:2000. (DRAC)
- Extrait du plan cadastral de 1888, section B5, échelle 1:1000. (DRAC)
- Plan de parcelles concernées par la construction du nouvel Hôtel de Ville, par Dieuset, 1894 (A.D. Nord : 0 180 202 ; CL. INV. J.M. Perin 87.59.2699X). (DRAC)
- Plan d'ensemble (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3412X). (DRAC)
- Plan du rez-de-chaussée (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3442X). (DRAC)
- Plan du 1er étage (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3443X). (DRAC)
- Coupe transversale (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3441X). (DRAC)
- Coupe longitudinale (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3440X). (DRAC)
- élévation de la façade, place Charles valentin (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3413X). (DRAC)
- élévation d'une façade latérale (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3414X). (DRAC)
- élévation de la façade postérieure avec coupe sur les ailes en retour (CL. INV. J.M. Perin 87.59.3415X). (DRAC)
- Projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville, maquette.
In : Durin, *Dunkerque à travers les siècles*. Dunkerque, 1899, t.2 p 618.
(CL. INV. J.M. Perin 86.59.689X). (DRAC)

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
1, rue Lombard - 59041 LILLE CEDEX

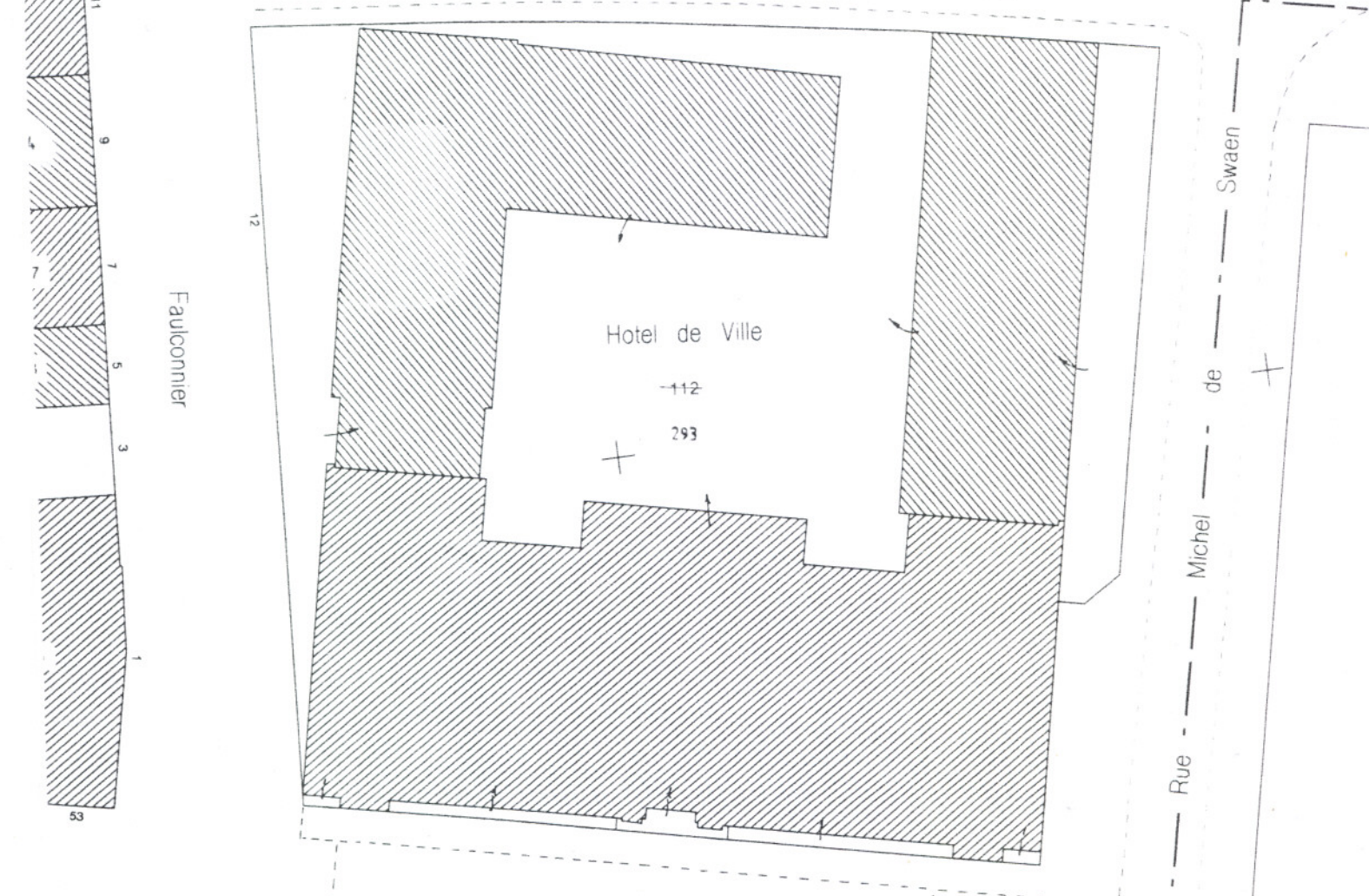
Echelon communal

Archives municipales de Dunkerque
Mairie de Dunkerque
Place Charles-Valentin - 59140 DUNKERQUE





Ruelle aux Pommies



Hotel de Ville

112

293

Faulconnier

Rue de Michel de Swaen

Place Charles Valentin

11500



Ville de Dunkerque

HOTEL DE VILLE

Ruelle x Pommes

602800

Place Charles Valentin

CLOCHER

X= 602 822,77
Y= 371 051,55

Lambert 1

Rue

Faulconnier

971000

371000



Echelle : 1/1 000

du

Maréchal

French

Rue de la Panne

Rue Clémenceau

370900

370900

Rue de la Maurienne

Rue des Chaudronniers

Salengro

AXE MAT

X= 602 785,17
Y= 370 823,72

Lambert 1

BEFFROI

602800

l'Amiral

Ronarc'h



(PDS-coord) 12/08/2003

Ea

UEa

UAa1

UAa

UAa1

UAa

C DES BASSINS

HOTEL DE VILLE

CADASTRE : XM 293 3897 m²

LAMBERT : X = 0602822 Y = 0374051

EMPRISE AU SOL : ± 2520 m²

RAYON DE PROTECTION M.H. : —

BATHIMENTS INSCRITS OU CLASSES : ●

ECHELLE → 1/5000



Le beffroi isolé de Gravelines



41. Le beffroi isolé de Gravelines

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de Gravelines

Place Charles Valentin

59820 GRAVELINES

Localisation cadastrale : section AV ; parcelle 142
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2°07'34"E

Latitude : 50°59'12"N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant le périmètre de protection du beffroi est fournie en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 31 m² soit 0,0031 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 ha (zone d'un rayon de 500m)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

La déclaration de valeur globale est présentée dans le dossier général.

b. Eventuelle analyse comparative

Une analyse comparative globale est présentée dans le dossier général.

c. Authenticité

Le beffroi actuel a été reconstruit en 1827 afin de remplacer l'ancienne tour détruite pour cause de vétusté. Il reprend la silhouette du précédent édifice tout en présentant un aspect simplifié.

Depuis, les diverses restaurations dont il a fait l'objet n'ont pas défigurés ce symbole communal.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

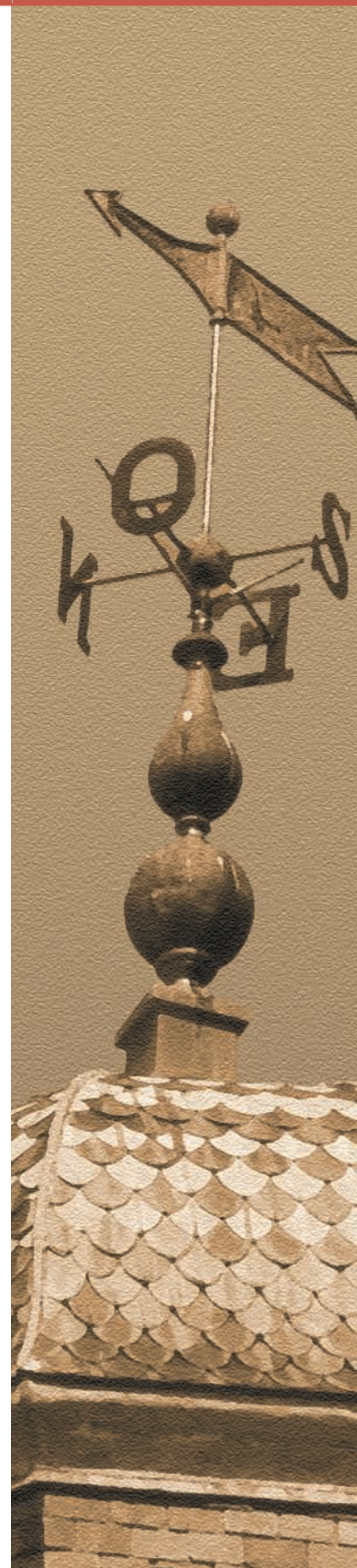
Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Le beffroi isolé de Gravelines se présente sous forme **d'une tour carrée**, dotée d'un rez-de-chaussée et surmontée de trois étages. Elle est coiffée d'un lanternon polygonal couvert d'ardoises. Les matériaux utilisés pour sa construction sont la brique de sable jaune, le calcaire et la pierre de taille.

Les différents niveaux sont desservis par un escalier en vis. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur la place par une porte en plein cintre à deux vantaux. Des baies en plein cintre éclairent les faces de chacun des trois étages, rythmés par des bandeaux de briques et surmontés d'une corniche soutenue par des consoles. Le troisième niveau loge, dans un oculus, une horloge à quatre cadrans. Une cage d'escalier en bois occupe l'angle sud-est de l'édifice.

Le lanternon final est coiffé d'un dôme percé sur chaque côté de baies géminées munies d'abat-sons.

Cette tour reprend la silhouette de l'ancien beffroi, mais la décoration est beaucoup plus austère qu'auparavant. La grille de fer forgé et les bornes de pierre qui cantonnent la lanterne à abat-sons ont été ajoutées en 1903. On a alors orné le lanternon d'une girouette.

b. Historique et développement

Elevée au rang de commune au XVII^e siècle, Gravelines fait édifier son premier beffroi en **1608** par l'architecte Guillaume de Wittre. On y installe une horloge, rare symbole de prospérité de la ville, « déclarée commune pour le public et surtout pour les artisans et les ouvriers ». De cet édifice, on y sonne les cloches pour annoncer l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, les heures de marché, les retraites des bourgeois et des militaires,...

Très vite, cette tour communale subit les assauts du temps, chaque tempête y laissant une trace et aggravant l'état du bâtiment au fil des années. Dès **1770**, on répare la charpente pour une somme de 690 livres. Par économie, on garde les vieux bois là où ils peuvent être rafraîchis. L'année suivante, on répare le plancher de la charpente des cloches, on fait des marches neuves, on remet des ferrures neuves à la charpente et aux cloches le tout pour 111 livres 10 sols. En **1789**, de nouvelles réparations, estimées à 1 310 livres sont nécessaires, mais la municipalité hésite. Par manque d'argent, on se contente donc de quelques petites réparations et la Révolution fait ajourner les travaux. En **1811**, le conseil municipal déclare la tour « caduque » et l'accuse de défigurer la place. En effet, il n'est plus possible de la réparer en raison des sommes considérables que les réparations représentent. Ainsi, en **1821**, lézardé de part en part sur les quatre faces, l'édifice devient dangereux aussi bien pour les passants que pour les maisons. Il est donc détruit au cours de la même année.

Malgré les faibles ressources de la commune, l'attachement de cette dernière à la symbolique du beffroi est telle qu'elle choisit de le reconstruire sur les fondations de l'ancien, selon les plans de l'architecte dunkerquois Gravez, à partir de **1822**. Cependant, dans un souci d'économie, la reconstruction ne s'effectue pas strictement à l'« identique »



la tour actuelle, achevée en 1827, reprend la silhouette de l'ancien beffroi mais la décoration est beaucoup plus austère.

Dès **1887**, des réparations doivent être envisagées. En effet, on s'aperçoit que la grosse cloche est fêlée. Il ne reste donc plus que la petite qui ne peut être entendue de toute la commune. De plus, les bois qui la supportent sont en mauvais état à cause de l'humidité, les murs sont délabrés et le couronnement de pierre s'émiette. Ainsi, la corniche de la tour est refaite en **1901** car des accidents sont à craindre. La grille en fer forgé et les bornes de pierre qui cantonnent la lanterne ont été ajoutées lors de ces travaux qui se sont achevés en **1903**. On a alors orné le lanternon d'une girouette.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Devis quantitatif estimatif : Travaux de rénovation des charpentes, planchers, escaliers du beffroi, sept. 2001, entreprise Battais, maître d'ouvrage : Commune de Gravelines (annexe) ;
- Plan : Elévation, escalier d'accès au chemin de ronde du beffroi, entreprise Bernard Battais et Fils, 31 mars 2003 (annexe).

d. Etat de conservation

Le beffroi est en bon état général de l'extérieur. Cependant, l'intérieur n'est pas du tout aux normes de sécurité : trous dans les planchers, absence de rampe à l'escalier, ...

Divers travaux ont été effectués depuis les années 1990 :

- 1990 : réfection complète : ravalement des façades, renforcement de l'ossature (350 000 € à la charge de la ville) ;
- 1991 : remplacement des abat-sons ;
- 2003 : réfection complète de l'escalier intérieur et mise en état de la charpente et du beffroi des cloches (80 000 € ; 50 % à la charge de la ville, 50 % du Conseil Général).

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

- Il existe déjà une mise en lumière de l'édifice. Cependant, une amélioration de cette dernière est prévue pour la fin d'année 2004 à l'occasion du prochain marché de Noël (mise en lumière plus artistique, avec scénographie, et pérenne) ;
- Le beffroi est au centre des manifestations gravelinoises. Ainsi, les étals du marché de Noël s'étendent au pied du beffroi. Au cours de ces animations de fin d'année, c'est l'occasion pour le père Noël de descendre en rappel du haut de l'édifice ;
- Il sonne également l'heure du marché le vendredi matin.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Gravelines
Place Charles Valentin
59820 GRAVELINES

b. Statut juridique

Le beffroi est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté de 1948.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- La Porte de Dunkerque : Monument Historique avec les fortifications et les terrains situés dans un rayon de 500 mètres ;
- Dans l'église Saint-Willibrord : mobiliers, deux volets de triptyque, monument funéraire de Louis du Hamel et plaque funéraire de Claude Berbier du Mets ;
- La Chaire à prêcher de l'église de Saint-Willibrord ;
- L'ostensoir de l'église de Saint-Willibrord ;
- Les remparts pour le mur d'escarpe et le fossé ;
- Le corps de garde ;
- La Poudrière ;
- La Citerne avec la façade occidentale de l'église, le pont qui relie celle-ci à la citerne, et les façades et toitures des deux casernes qui encadrent cette citerne ;
- Le Moulin des Huttes ;
- Les façades et toitures de la gare de Gravelines ;
- La Vierge à l'enfant, statue en bois polychrome du XVII^e siècle dans la chapelle Notre-Dame des flots.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

Il faut préciser, pour le cas du beffroi de Gravelines, que l'entretien et le remontage de l'horloge ont été sous-traités à un horloger local.



e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Monsieur Bertrand RINGOT
Maire de Gravelines
Place Charles Valentin
59820 GRAVELINES
Téléphone : +33 (0)3 28 23 59 00

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice.

4. Gestion suite

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

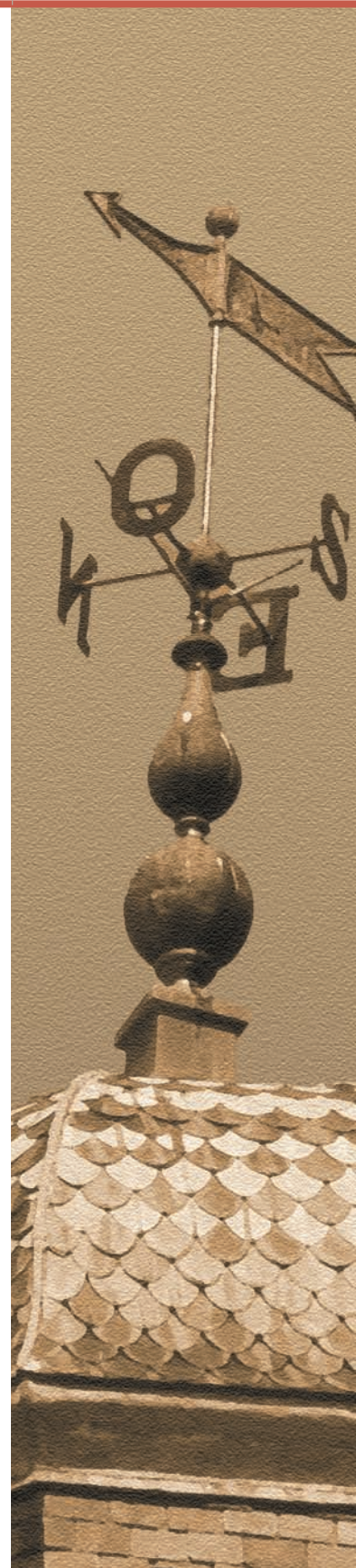
Le beffroi n'est pas ouvert au public. Il ne pourra pas devenir un établissement recevant du public dans sa partie haute car il y a un cheminement en comble et une terrasse étroite.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La ville de Gravelines adhère au réseau de villes à beffroi. Le plan de gestion des biens et l'exposé des objectifs sont décrits dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun employé n'est exclusivement attaché au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune pression de ce type.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Comme il n'est pas ouvert au public, ce type de contraintes ne rentre pas en considération pour le beffroi de Gravelines.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 12 430 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 1 600 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

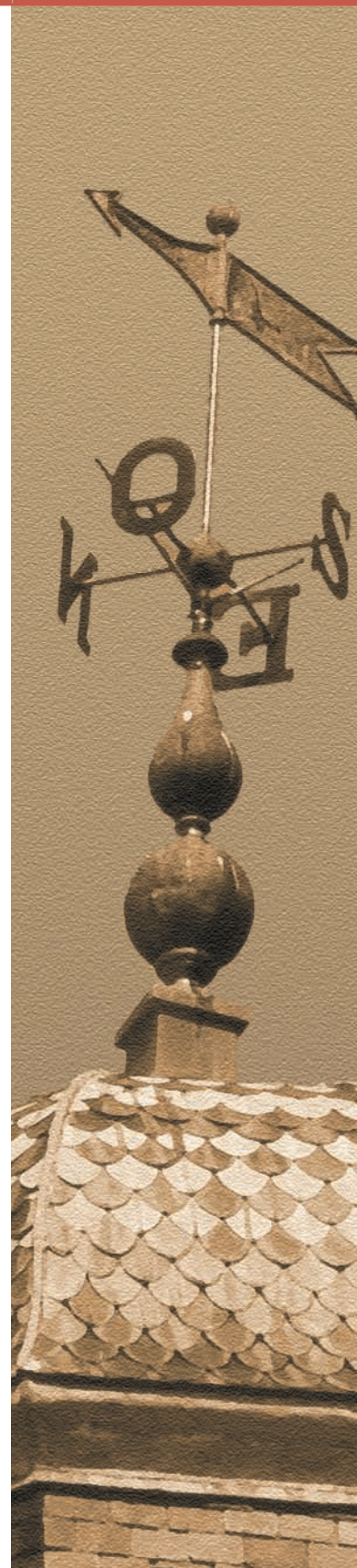
- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale et/ou des services des Monuments Historiques ;
- Les visites périodiques des services techniques de la ville (trois fois par an en raison des travaux en cours).

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection au titre de Monument Historique oblige le propriétaire du bien à maintenir l'édifice en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Le beffroi de Gravelines fait l'objet d'une réfection complète de l'escalier intérieur ainsi qu'une mise en état de la charpente et du beffroi des cloches. Les travaux ont débuté en 2003.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme*, La Voix du Nord, Lille, 2000.

Divers

- DRAC, GRAVELINES, inventaire général de 1986
- Gravelines et son Patrimoine, inventaire des monuments et richesses artistiques de la France, Inventaire Général n°110, pages 74 et 76, Ministère de la culture, Direction du patrimoine ;
- VAMPEE C., *La vie quotidien à Gravelines de 1659 à 1830*, Mémoire de Maîtrise, Lille 3, 1989

Iconographie

- Figure n°1 (DRAC) : l'élévation du beffroi sur la place d'Arme, Ph.INV. E. Dessert 805901640X.
- Figure n°2 (DRAC) : le beffroi vu du sud, Ph.inv. E. Dessert 805901529X.
- Photo n° 40, fête du 11 novembre, Archives Mairie de Gravelines
- Photo n° 43, fête du 11 novembre, Archives Mairie de Gravelines
- Photo n°50, fête du 11 novembre, Archives Mairie de Gravelines
- Photo n° 289, course cycliste, Archives Mairie de Gravelines
- Photo n°291, course cycliste, Archives Mairie de Gravelines
- Photo n°1055, 1056, Archives de Gravelines
- Photo n°1393,1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400

Plans :

- Plan 1 (DRAC) : plan de situation extrait du plan cadastral de 1977, section B8, 1 : 1000.
- Plan 2 (DRAC) : plan de situation extrait du plan cadastral de 1835, section E1 (AD. Nord : P32 389, repr - inv. JM Périn 835901231XA.
- Document 1 : plan des paliers, coupe transversale et élévation. Projet. 1811 (AD Nord : 026886), repr. Inv. P. Caudroit. 835900796XA.
- Document 2 : élévation principale et plan d'un palier, par GRAWEZ. 1821 (A.D. Nord : 026887), rep. inv. P.Caudroit. 835900780X.
- Document 3 : coupe transversale, par GRAWEZ. 1821 (A.D. Nord : 026887), repr.inv. P. Caudroit. 835900764X.
- Document 4 : élévation principale et coupe transversale, par J. Morel. 1901 (A.D. Nord : 026892), repr.inv. P. Caudroit. 835900770X.
- Document 5 : élévation du dernier étage et coupe transversale, par J. Morel 1901 (A.D. Nord : 026892), repr.inv. P. Caudroit. 835900766X

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais (DRAC)
1, rue Lombard
59041 LILLE CEDEX

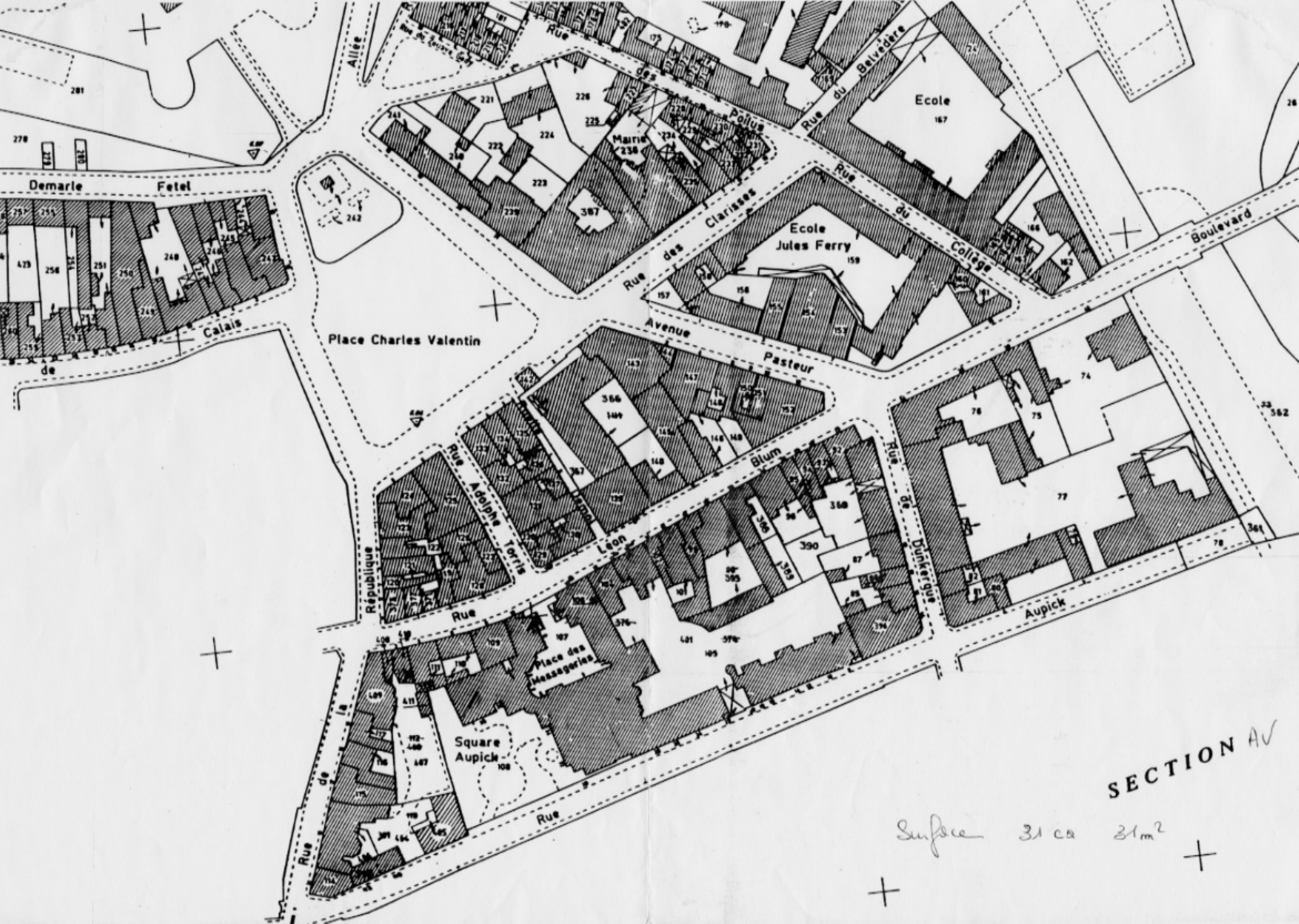
Echelon départemental

Archives Départementales du Nord (A.D.)
22, rue Saint-Bernard
59000 LILLE

Echelon communal

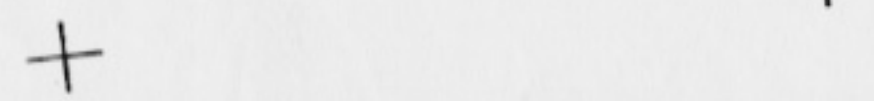
Archives Mairie de Gravelines
Place Charles Valentin
59820 GRAVELINES





SECTION AV

Surface 31 ca 31m²



Les fortifications avec le mur d'escarpe et le fossé
(Inscrits invent.supp. des M.H - 19.02.1948)

Les fortifications et les terrains situés dans
un rayon de 500 m de la Porte de Dunkerque
(Classé MH - 11.08.1936)

Le corps de garde
(Inscrits invent.supp. des M.H - 19.02.1948)

Le moulin à vent des Huttes
(Site classé MH - 16.03.1972
Inscrits invent.supp. des M.H - 16.05.1986)

La Porte de Dunkerque
(Classé MH - 11.08.1936)

La Poudrière
(Inscrits invent.supp. des M.H - 19.02.1948)



Beffroi municipal
(Inscrits invent.supp. des M.H - 19.02.1948)

Les façades et toitures de la caserne
(Inscrits invent.supp. des M.H - 19.02.1948)

Les façades et toitures de la caserne
(Inscrits invent.supp. des M.H - 19.02.1948)

Citerne et façade occidentale de l'église, le
pont qui relie celle-ci à la citerne
(Inscrits invent.supp. des M.H - 19.02.1948)

NORD - GRAVELINES - FORTIFICATIONS

Protection au titre des législations sur les monuments historiques

E.PONCELET, ACMH - XIV rue du Gros Gérard - 59800 LILLE - Janvier 1997

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère
de
EDUCATION NATIONALE

A R R E T E

ARCHITECTURE

Le Ministre de l'Education Nationale

au des Travaux et
Classements

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 Juillet 1927 ;
La Commission des Monuments Historiques entendue ;

A R R E T E :

Article Premier

Sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire les vestiges anciens de la Ville de GRAVELINES (Nord), comprenant :

1°) les remparts pour le mur d'escarpe et le fossé.

-limités à l'extérieur par la rue Bourbourg, la rue des Jardins, la rue de la Gare, la rue des Islandais, la rue Nationale, le Chemin du Petit Port, la rue de la Plage ; à l'intérieur par la rue des Vieux Quartiers, la rue de la République, la rue de l'église, la rue de la Caserne Uxelles, le mur de la Caserne et du rempart jusqu'à la rue de Calais, la rue Demaele Petrel, la rue du Monument, le mur intérieur des remparts, de cette rue jusqu'à la Porte de Dunkerque.

-à l'exception des parties déjà classées par décret du 11 Août 1936 (Porte de Dunkerque et les terrains situés dans un rayon de 500 mètres).

2°) le Corps de Garde.

3°) la Poudrière.

4°) la Citerne avec la façade occidentale de l'église, le pont qui relie celle-ci à la Citerne, et les façades et toitures des deux casernes qui encadrent cette Citerne.

5°) le Beffroi municipal.

Propriétaires intéressés.

-Etat par le Département de la Guerre pour les remparts, le corps de garde, la poudrière, la citerne, les casernes et le pont.

-La Commune pour le Beffroi municipal et l'église.

Article deuxième

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département, pour les Archives de la Préfecture, au Maire de la Commune de GRAVELINES, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 19 Février 1948

par délégation

Le Directeur de l'Architecture :

42. Le beffroi de l'hôtel de ville de Lille

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de Lille

Place Roger Salengro

59800 LILLE

Localisation cadastrale : section TR ; parcelle 7
(annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 3°04'11"E

Latitude : 50°37'50"N

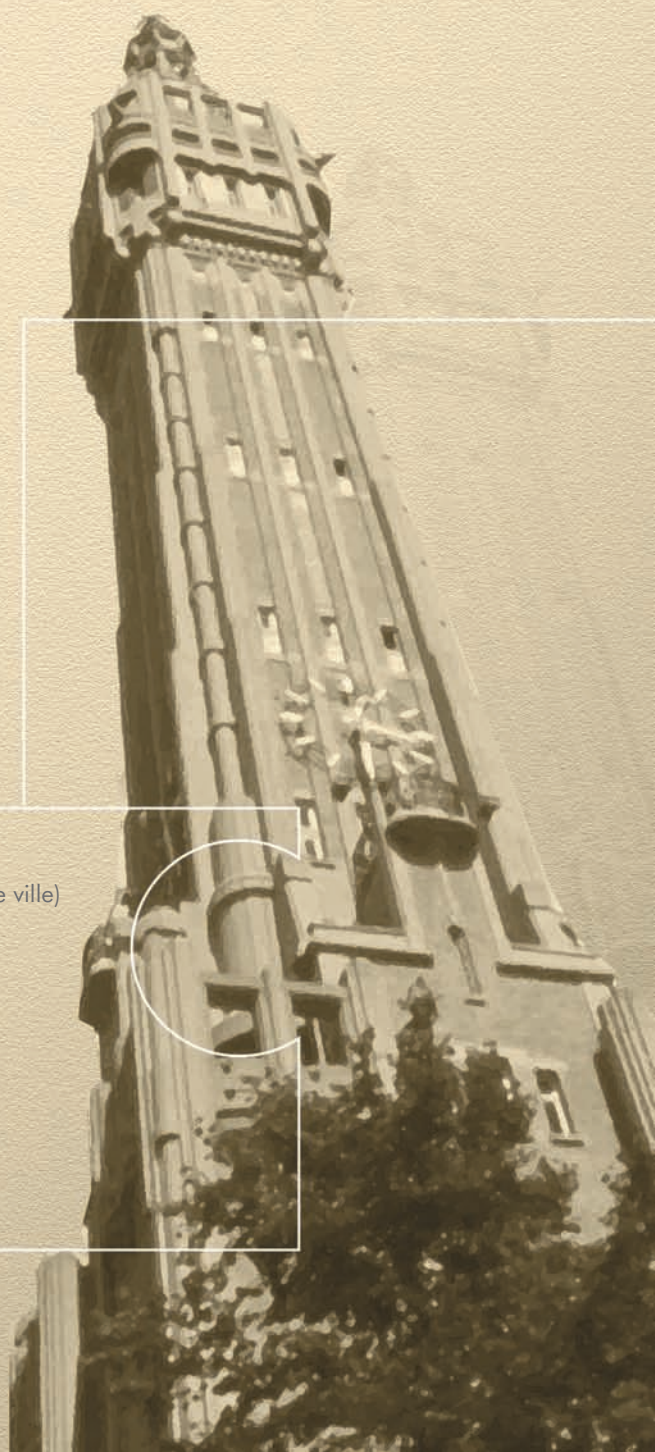
e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant le périmètre de protection du beffroi
est fournie en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 0,6533 ha (surface au sol de l'ensemble beffroi-hôtel de ville)
dont 0,0169 ha pour le beffroi

Zone tampon : 78,54 ha (zone d'un rayon de 500m)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

La déclaration de valeur globale est présentée dans le dossier général.

La particularité du beffroi de l'hôtel de ville de Lille est son caractère récent : il a été construit entre 1930 et 1932 par l'architecte Emile Dubuisson lors de la restructuration urbaine de Lille.

A une époque où la région se trouve en plein développement, la résurgence d'un beffroi, silhouette élancée de béton et de briques, concrétise de façon manifeste la volonté d'un retour à une expression spécifiquement régionale mais contemporaine et triomphante. Cette tour « gratte-ciel » traduit également le désir d'affirmation de la métropole lilloise.

Avec ses 104 mètres de hauteur, même s'il n'est pas le beffroi le plus pittoresque des Flandres, il est sans doute le plus impressionnant. Sa flèche, qui abrite un phare tournant, se veut le symbole d'une ville prospère et riche : un beffroi digne de la capitale des Flandres.

b. Eventuelle analyse comparative

Une analyse comparative globale est présentée dans le dossier général.

c. Authenticité

Le beffroi de l'hôtel de ville de Lille est original et unique en son genre de par sa taille et son architecture moderne, avec pour matériau de construction le béton. En effet, l'originalité de ce bâtiment est liée au fait que ce matériau reste visible dans son aspect naturel et dans les formes inspirées par sa technologie élaborée, même si parfois la brique le dissimule.

Malgré cette modernité, le beffroi répond au critère d'authenticité tant dans sa fonction que dans sa forme. Construits pour témoigner de la prospérité, de la puissance et de l'affirmation de la ville et de la municipalité, le beffroi et son hôtel de ville sont appréhendés comme l'expression d'une mémoire commune et régionale.

Même s'il s'agit d'un patrimoine récent, il détient une grande valeur symbolique à laquelle la population locale est fort attachée.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.



Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.

3. Description

a. Description du bien

D'une hauteur de **104 mètres**, le beffroi de l'hôtel de ville de Lille est le plus haut beffroi civil du Nord de l'Europe. Son architecture unique allie les formes traditionnelles de la Renaissance flamande aux style et matériaux du XX^e siècle.

Accolée à l'hôtel de ville, la tour s'élève sur **un plan carré** de 13 mètres de côté à la base. Son aspect élancé est renforcé par une série de nervures verticales. Les matériaux utilisés pour la construction du beffroi sont le béton armé (3 100 m³) et la brique (300 tonnes d'armatures et 500 m³ de maçonneries de briques).

Sur une hauteur de 26 mètres s'établit le soubassement, terminé par des galeries d'angle en béton de pierre reconstituée. De cette base, percée de pilastres nervurés de cannelures, s'élance le fût sur 45 mètres de hauteur, divisé en quatre étages de 9 mètres de haut chacun et dont la séparation est discrètement marquée par des cordons de ciments apparents.

Au-delà, et ceci sur 9 mètres, s'élargit la galerie à pans coupés, soutenue par six consoles d'angle. Cette galerie s'établit sur trois niveaux dont celui des visiteurs, reconnaissable aux nombreuses baies qui l'éclairent. Des arcades de béton couronnent cette plate-forme et apportent, par leur dessin très marqué, une impression d'aération et de profondeur.

S'élève enfin sur 24 mètres le flèche de plan octogonal. Celle-ci se termine par une balustrade à barreaux de béton et un couronnement de gables qui surmontent un dernier édicule de béton et de brique, avant le lanterneau abritant le phare tournant témoignant de la puissance de la métropole des Flandres à 35 kilomètres à la ronde.

La décoration, plutôt sobre, est composée d'éléments moulés et ajourés : feuillages et fleurs de Lys. Sur le pilier ouest de la base, les statuts de Lydéric et Phinaert, les géants mythiques fondateurs de la cité, soutiennent l'édifice. Les 9 000 tonnes de ce beffroi reposent sur 270 pieux de ciment armé.

L'intérieur se compose de **quatorze étages**. Les premiers niveaux, qui correspondent à la hauteur de l'hôtel de ville, sont composés de salles, dont l'ancien bureau du maire. Au dessus, les étages sont occupés par l'escalier (constitué de 561 marches) et l'ascenseur qui mènent au belvédère.

b. Historique et développement

Au cours de son histoire, Lille a possédé quatre beffrois civils et un beffroi de chambre de commerce.

Lorsque la comtesse Jeanne de Flandre confirme la charte communale en **1235**, un premier beffroi de halle existe déjà. Un second beffroi, érigé en **1442**, est détruit en **1601**. Un troisième est édifié contre le Palais Rihour, ancienne résidence des comtes de Bourgogne rachetée en **1664** par la commune. Cette tour est abattue en **1854**.

En **1916**, l'hôtel de ville qui jouxtait le Palais Rihour est anéanti. Dès le lendemain de la guerre, l'idée d'une reconstruction sur un autre site est acquise, l'ancien



emplacement étant trop exigü. A l'époque, la ville veut se doter d'un hôtel de ville digne des plus grandes cités. L'emplacement du bâtiment a suscité de vives polémiques. Certains préfèrent le prestige de la place de la République, mais le projet retenu s'oppose à cette conception. Il s'intègre en fait à un vaste plan d'aménagement urbain voulu par le maire socialiste Gustave Delory dans son programme social de lutte contre l'insalubrité. Le quartier populaire Saint-Sauveur est choisi pour accueillir le nouveau bâtiment.

Les travaux commencent en **1929**, sous la direction de l'architecte Emile Dubuisson qui affirme sa volonté de donner à Lille un monument unique qui allie la tradition et la modernité. Les travaux sont conduits en deux phases distinctes. La première phase comprend le bâtiment des finances, les fondations et le soubassement du beffroi, jusqu'à 34 mètres de hauteur environ. Elle est terminée en **1930**. L'exécution finale de l'élévation ne s'est achevée, quant à elle, qu'en **1931**.

Au cours de la construction de la tour, les problèmes techniques se multiplient, résolus par des procédés les plus modernes pour l'époque. Un ascenseur est établi pour hisser les matériaux. Ce dernier est toujours présent aujourd'hui.

L'inauguration de l'édifice en **1932** est le prétexte d'une grande liesse. C'est alors la plus haute tour en béton armé édifiée en France. Ce beffroi, tourné vers l'avenir, est le point de repère d'une vaste agglomération industrielle. Il incarne le progrès, la croyance en l'avenir, d'une manière peut-être un peu naïve mais parfaitement en accord avec son époque.

Le phare, visible à plus de 30 km, permet à l'aviation, alors naissante, de repérer la ville. Des projets de carillon n'ont jamais vu le jour. En 1982, Lille fête « l'année du beffroi » à l'occasion du cinquantenaire de la tour. Des spectacles, des conférences et des publications célèbrent l'édifice.

La nuit du 31 décembre **1999**, après de long mois de travaux, le beffroi a présenté son nouvel habit de lumière. Cette belle entrée dans le nouveau millénaire constitue la première phase d'un programme de valorisation de la tour.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Les brochures éditées par l'Office de tourisme de Lille et les dépliants des Journées du Patrimoine.

d. Etat de conservation

Le monument est en bon état de conservation. Des travaux de restauration extérieure de l'édifice se sont achevés en 1999. La réfection intérieure a été entreprise en 2003. Elle permettra notamment d'ouvrir le beffroi aux visiteurs.

3. Description suite

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Pour faire suite à sa restauration et à sa mise en lumière, puis à sa rénovation intérieure, il a semblé opportun que le beffroi de l'hôtel de ville de Lille soit rouvert au public dans des conditions optimales, tenant compte ainsi de sa grande valeur patrimoniale mais aussi de la sécurité des visiteurs.

L'objectif de cette réhabilitation de l'intérieur du beffroi et de sa mise en tourisme est notamment de valoriser un élément fort du patrimoine lillois. A ce sujet, une réflexion a été engagée : la délégation tourisme a souhaité un projet complet (audio-guides, bornes interactives, traduction braille,...) pour que la mise en tourisme de ce site exceptionnel soit à la hauteur des investissements globaux déjà réalisés.

Il s'agit de proposer à tous les publics une visite de ce site, à la fois pédagogique et ludique, mêlant l'audio et le visuel. Le visiteur pourra emprunter ou non l'escalier : deux circuits différents seront disponibles.

Point culminant de la ville, le beffroi doit permettre de comprendre l'évolution de cette dernière (Détail du projet en annexe).



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Lille
Place Roger Salengro
59800 LILLE

b. Statut juridique

Le beffroi, comme l'hôtel de ville, hormis l'extension contemporaine de ce dernier, est classé Monument Historique par arrêté du 3 mai 2002.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

La ville de Lille se caractérise par une intensité patrimoniale relativement élevée. Elle possède donc de nombreux bâtiments inscrits ou classés. Parmi ces derniers, nous pouvons citer notamment :

- L'Hospice Comtesse ;
- L'hôpital Saint-Sauveur ;
- L'ancien Fort Saint-Sauveur.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Madame Martine AUBRY
Maire de Lille
Place Roger Salengro
59800 LILLE
Téléphone : + 33 (0)3 20 49 50 00

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi n'est pas ouvert au public. Cependant, un projet de mise en tourisme est prévu afin de rouvrir l'édifice aux visiteurs (voir 3.e).

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La ville de Lille adhère au réseau de villes à beffroi. Le plan de gestion des biens et l'exposé des objectifs sont décrits dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Le personnel des services d'entretien, du patrimoine, tourisme et culture et des services techniques.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

La circulation automobile est une contrainte affectant le beffroi. De ce fait, ce dernier est sujet au noircissement des façades.

Pour lutter contre la pollution urbaine, un Plan de Déplacements Urbains est mis en œuvre afin d'accorder une plus large place aux transports collectifs, aux piétons et aux cycles.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Cette contrainte n'affecte pas le beffroi pour le moment. Lorsqu'il ouvrira ses portes au public, il est prévu un accueil simultané de 2 groupes de 18 personnes (accompagnement inclus).

De plus, le beffroi est situé dans une zone où la densité patrimoniale est importante, ce qui permettra une diffusion géographique de la fréquentation et évitera de trop fortes concentrations de visiteurs.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 184 657 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 12 000 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques ;
- Les visites régulières des architectes de la ville et des services techniques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant protégé, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Le beffroi est actuellement en train d'être restauré dans sa partie intérieure. Les travaux de restauration extérieure ont été achevés en 1999.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme*, La Voix du Nord, Lille, 2000,

Divers

- Magazine plein Nord, n°83
- GRISLAIN J.-E., 1932, «un gratte-ciel en Flandre», catalogue de l'exposition organisée dans le cadre du cinquantième anniversaire du beffroi de Lille, 1982.
- Supplément spécial à Lille Actualités Directeur de Publication, Pierre Mauroy, Service de l'information et des relations publiques, hôtel de ville, Lille, Imprimerie SCIA, La Chapelle d'Armentières.

Iconographie

- Plan de transformation du quartier Saint-Sauveur, Grand hebdomadaire Illustré, Repto J-L Thieffry Archives départementales, RE/T/1 ;
- Hôtel de ville : la façade de la cour future, Nouvel Hôtel de Ville de Lille, GHI, 1927, Bibliothèque Municipale de Lille, Repto D.Rapaich, REP/T/2 ;
- Hôtel de ville, Le Nouvel hôtel de ville, la construction moderne n°48, BM, Repto D.Rapaich, REP/T/4 ;
- Hôtel de ville, Perspective de la façade, rue Boilly, Emile Dubuisson, Architecte, La construction moderne, Repto D.Rapaich.
- Hôtel de ville, Elévation du beffroi, Emile Dubuisson architecte, Dessin, La Construction moderne, le 28 août 1927, Repto D.Rapaich, REP/T/4 ;
- Hôtel de ville, Elévation de la façade du bâtiment des finances, Emile Dubuisson architecte, tirage de plan, Repto D.Rapaich, REP/T/5 Archives communales ;
- Hôtel de ville, beffroi et bâtiment des finances, coupes transversales, Emile Dubuisson architecte, tirage de plan Repto D.Rapaich, REP/T/5 Archives communales ;
- Hôtel de ville, plan du bâtiment administratif, 1922 Emille Dubuisson architecte, tirage de plan Repto D.Rapaich, REP/T/5 Archives communales ;
- Hôtel de ville, Elévation, Coupe transversale et coupe longitudinale, Emile Dubuisson architecte, Tirage de plan, Repto D.Rapaich, REP/T/5 Archives communales ;
- Hôtel de ville bâtiment administratif, réalisation des volubilis de la grande galerie, la Construction moderne, 1928, Repto D.Rapaich, REP/T/6 Archives communales ;
- Hôtel de ville, le beffroi, projet modifié le 1er août 1928, Emile Dubuisson, architecte, tirage de plan, Repto D.Rapaich, REP/T/7 Archives communales ;
- Hôtel de ville le beffroi, tourelle terminale en fer, Emile Dubuisson, architecte Repto D.Rapaich, REP/T/8, Archives communales ;
- Hôtel de ville Façade principale, Emile Dubuisson, architecte 1922, Repto D.Rapaich, REP/T/12 Archives communales ;
- Hôtel de ville, plan du nouvel hôtel de ville et de ses abords, 1922, Emile Dubuisson, architecte, Plan de situation Repto D.Rapaich, Archives communales ;
- Plan de transformation du quartier Saint-Sauveur, Grand hebdomadaire Illustré, repto J-L Thieffry, archives départementales.
- Hôtel de ville, façade somptuaire, avant-projet, Emile Dubuisson, Architecte, 1923, croquis, Repto D.Rapaich, archives communales.

7. Documentation suite

- Hôtel de ville, bâtiment administratif, coupe transversale par la galerie du public, avec escalier, Emile Dubuisson, architecte, croquis aquarellé, Repro D.Rapaich, Archives communales ;
- Hôtel de ville, fondations du bâtiment administratif, vers 1924, fonds Rousseau, Repro D.Rapaich ;
- Hôtel de ville, Pavillons du bâtiment administratif en construction, Fonds Rousseau, Repro D.Rapaich ;
- Hôtel de ville , plan de l'hôtel de ville, Emile Dubuisson, architecte, 1922, Repro D.Rapaich, Archives communales.
- Elévation des façades (3 photos) : Cl. RAPAICH-SCIM , Mairie de Lille (DRAC).
- Photos du grand hebdomadaire illustré : Cl.D RAPAICH – SCIM, Mairie de Lille.
- Photos maquette de l'Hôtel de Ville (grand Echo, DRAC).
- Photo : Cl. D RAPAICH – SCIM, Mairie de Lille en travaux.
- Photo : Cl. D RAPAICH – SCIM, Mairie de Lille.
- Photo : beffroi, vue 5.
- Photo : 13- Lille. L'Hôtel de ville- le beffroi – EC, hauteur 107 mètres- Emile Dubuisson, architecte, vue 5.
- Photo : in 1932, un gratte-ciel en Flandre- Emile Dubuisson, architecte, vue 5.
- Vue 1 : façade principale porte de Paris, le beffroi.
- Vue 2 : le beffroi, détail du balcon, Cl.D. RAPAICH – SCIM.
- Vue 3 : Mairie de Lille.
- Vue 4 à 5.

Archives départementales : catalogue du cinquantième du beffroi de Lille :

- Photo montage anonyme : portrait de E.D, le beffroi et la porte de Paris, EVN. 1932 (COLL Rousseau), archive départementale.
- Nouvel hôtel de ville de Lille : dessin d'avant projet de la façade principale du bâtiment de réception sur place projetée, Anthony Goissaud in. La construction moderne, 28 août 1927, p 555.
- La construction du beffroi : photo du chantier début 1930 – coll Rousseau.
- La construction du beffroi : 10 janvier 1931 - CIRCA juillet-août 1931 – coll Rousseau. Hauteur comparée de quelques édifices Lillois, photomontage paru dans le grand hebdomadaire du 13/12/1931.
- L'Hôtel de ville de Lille, l'aile finance et le beffroi achevés, photo de novembre 1931 – coll Rousseau.
- Dessins de G. Myeur : 2e beffroi de Lille. 1424, Lille vers 1560 ; Hôtel de Ville-beffroi-escalier-Lille avant démolition, 1856. (arch départ, plein Nord n°83)
- Plan d'élévation du beffroi : Cl. D RAPAICH – SCIM, Mairie de Lille (DRAC).
- Plans actuels de l'hôtel de ville, beffroi : sous-sol, rez-de-chaussée haut, 1^{er} étage, 2^e étage (DRAC).

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

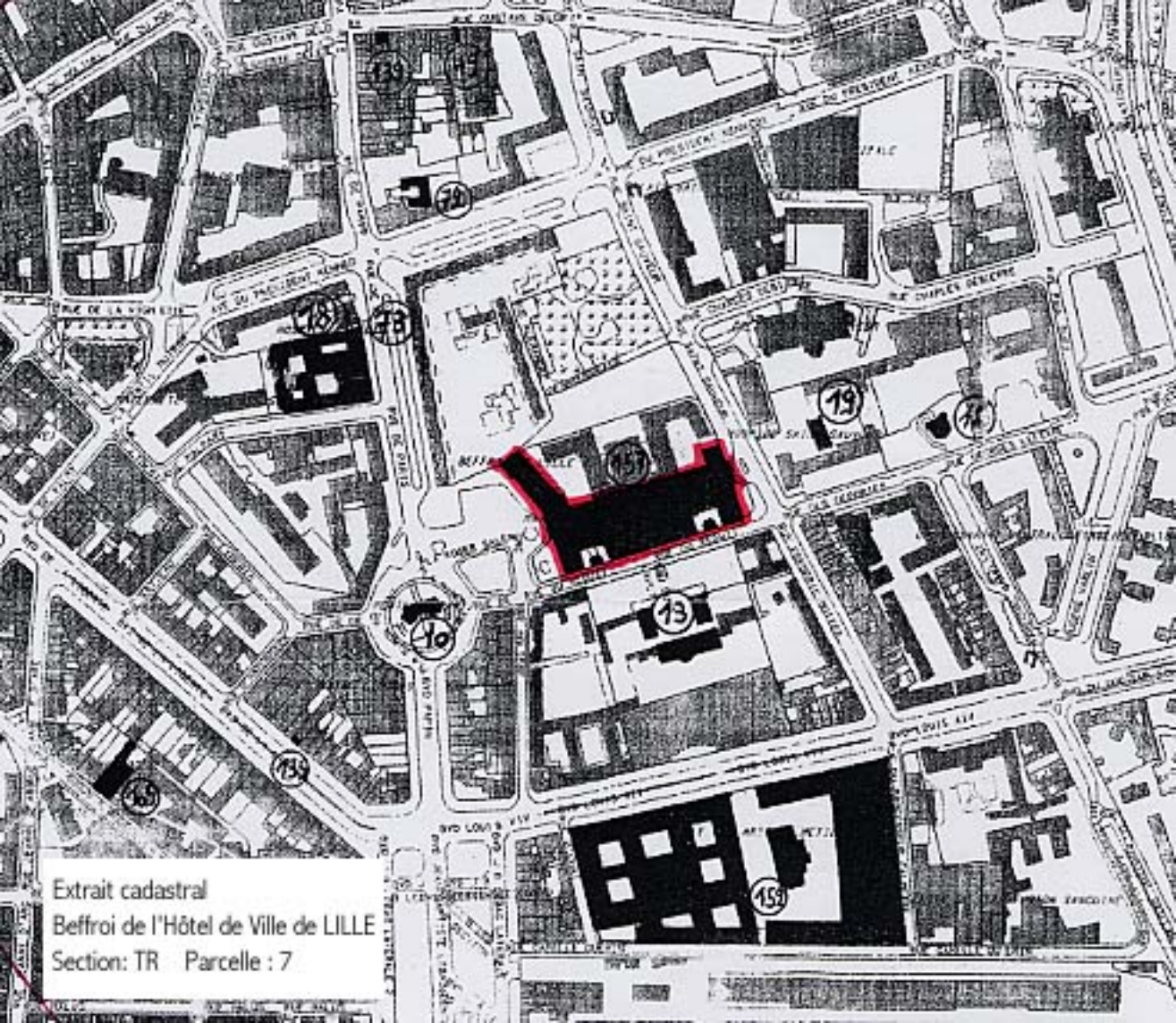
Echelon régional

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
1, rue Lombard
59041 LILLE Cedex

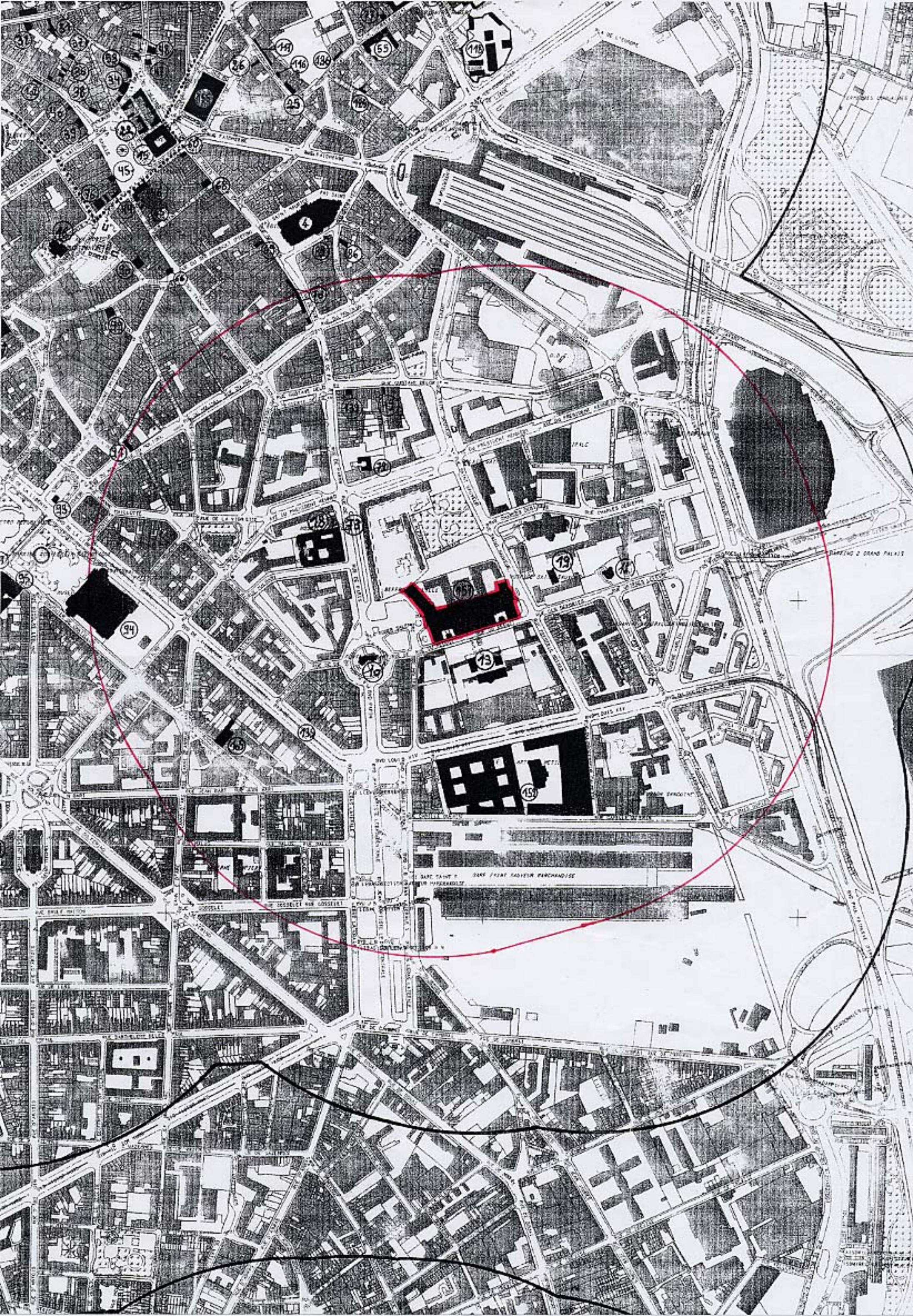
Echelon départemental

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard
59000 LILLE





Extrait cadastral
Belfroi de l'Hôtel de Ville de LILLE
Section: TR Parcelle : 7



SANT SAINT P. SAINT PIERRE BARCHANDISE

A R R Ê T É n°MH.02-IMM. 027.

**portant classement parmi les monuments historiques de
l'Hôtel de Ville de LILLE (Nord) ;**

La Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 97-713 du 11 juin 1997 modifié relatif aux attributions de la Ministre de la Culture et de la Communication ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté en date du 5 septembre 2001 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, à l'exception de l'extension contemporaine située Place Augustin Laurent, l'Hôtel de Ville situé Places Roger Salengro et Augustin Laurent, rue du Réduit et Saint-Sauveur à LILLE (Nord) ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Nord-Pas-de-Calais en date du 15 juin 2001 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 14 janvier 2002 ;

VU la délibération du 9 décembre 1997 du conseil municipal de la commune de LILLE (Nord), propriétaire, portant adhésion au classement ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la conservation de l'Hôtel de Ville de LILLE (Nord) construit de 1920 à 1932 par l'architecte Emile Dubuisson présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la place qu'il occupe dans le plan général de reconstruction de la ville ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Est classé parmi les monuments historiques en totalité, (à l'exclusion de l'extension contemporaine) l'Hôtel de Ville situé places Roger Salengro et Augustin Laurent, rues du Réduit et Saint-Sauveur à LILLE (Nord) (n° de Siret : 215 903 501 000 17), figurant au cadastre Section TR, sur la parcelle n° 7 d'une contenance de 65 a 33 ca et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 5 septembre 2001.

ARTICLE 3.- Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 4.- Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 3 MAI 2002

Pour la Ministre et par délégation
Pour la Directrice de l'architecture
et du patrimoine et par délégation
Le Sous-Directeur des monuments historiques



François GOVEN

43. Le beffroi de l'hôtel de ville de Loos

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Nord

c. Nom du bien

Beffroi de Loos

Rue du Maréchal Foch

59120 LOOS

Localisation cadastrale : section AM ; parcelle 673
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 3°00'53''E

Latitude : 50°36'54''N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant le périmètre de protection du beffroi
est fournie en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 1 507 m² soit 0,1507 ha

(surface au sol de l'ensemble hôtel de ville-beffroi)

Zone tampon : 78,54 ha (zone d'un rayon de 500m)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

La déclaration de valeur globale est présentée dans le dossier général.

L'une des particularités du beffroi de Loos est son caractère récent. En effet, l'ensemble beffroi-hôtel de ville a été construit entre 1883-1884 par l'architecte Louis-Marie Cordonnier. De style néo-flamand, il présente, du point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation.

Le beffroi est l'un des points d'appui majeur du monument, en saillie au centre de la façade. Même s'il occupe une place toute particulière par sa chronologie tardive, celle-ci n'en est pas moins révélatrice de la perception et de la pérennité de la fonction symbolique du beffroi. Divers documents attestent que les édiles communaux, à une époque où Loos connaît un essor marqué, ont délibérément choisi d'élever un hôtel de ville capable de rivaliser en esthétique architecturale avec les autres cités flamandes. De plus, ils ont voulu intégrer un beffroi à l'édifice communal.

b. Eventuelle analyse comparative

Une analyse comparative globale est présentée dans le dossier général.

c. Authenticité

L'édifice répond au critère d'authenticité dans sa fonction comme dans sa forme. En effet, il existe à l'époque une volonté d'ériger un hôtel de ville avec un véritable beffroi pour témoigner de la tradition, de la prospérité, de la puissance et de l'affirmation de la ville et de la municipalité.

Authenticité dans la forme, le bâtiment n'a subi aucun aléa majeur. Il n'a fait l'objet que de restaurations mineures qui n'ont en rien modifié le monument initial.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Construit en avant-corps au centre de la façade de l'hôtel de ville, le beffroi de Loos se présente comme une **tour carrée** construite en brique rouge, rehaussée de pierres blanches dans les angles. Ce beffroi se rattache au style néo-flamand présent en Flandre et en Hollande.

Véritable donjon renforcé d'échauguettes et de mâchicoulis, cette tour se compose de **trois niveaux** d'élévation.

Au rez-de-chaussée, on retrouve trois grandes baies en plein cintre dont les arcs sont en brique vernissée. Le porche, voûté de briques, donne accès à l'escalier d'honneur. Au dessus de ce porche, on peut observer un mascarón représentant une tête d'homme barbu.

Le premier étage forme une loggia surmontée d'un arc abritant les armes de la ville.

Dans la partie sommitale du beffroi, quatre échauguettes circulaires, percées de meurtrières, sont visibles à ses extrémités et séparées par des mâchicoulis. Chaque face comporte un cadran de l'horloge.

L'ensemble est coiffé par un lanternon et une toiture en ardoise. Le tout est rehaussé par un clocheton surmonté d'une flèche.

b. Historique et développement

Au début du XIX^e siècle, le village de Loos commence une rapide expansion grâce à de jeunes industries : la chimie, la distillerie, le textile, l'imprimerie. La ville attire une population ouvrière toujours plus nombreuse provenant de Lille, de la campagne, de la Belgique. C'est l'époque des constructions de maisons ouvrières, la naissance des premières œuvres sociales, des sociétés de secours mutuel, du premier hospice.

En **1864**, l'immeuble et le terrain de l'ancienne maison vicariale sont cédés à la ville. Après quelques travaux, la mairie s'y installe. Cependant, devant l'accroissement de la population et la lourdeur des tâches administratives, le bâtiment devient trop étroit et ne convient plus à la municipalité.

En **1880**, pour donner un nouvel aspect à la ville, les élus prennent la décision de construire un nouvel hôtel de ville. Pour ce faire, ils choisissent un jeune architecte déjà renommé, Louis-Marie Cordonnier. La première pierre est posée en février **1883**. A cette occasion, un tube de verre renfermant le procès verbal de cette manifestation est scellé dans une pierre. Un an plus tard, l'édification est achevée. L'inauguration a lieu au mois d'août. L'ensemble beffroi-hôtel de ville est béni solennellement par le clergé et des prières d'usage sont prononcées. De plus, cet événement est jour de liesse populaire : feux d'artifices, bals, concerts,... La fierté des Loossois est bien légitime en ce jour de fête. Bien des communes peuvent envier son hôtel de ville et son beffroi. De nombreux habitants de la région se déplacent jusqu'à Loos pour satisfaire leur curiosité, suivant le conseil des quotidiens de l'époque qui le décrivent comme un véritable "petit joyau".

A cette date, l'administration prend officiellement possession des nouveaux



locaux. A l'entresol se trouvent les archives, le bureau du percepteur. Le rez-de-chaussée est affecté au greffier, télégraphe, logement du greffier, celui du garde et le bureau de police. Le gros œuvre a été réalisé par l'entreprise Charles Leroy et le coût de l'ensemble n'atteint pas 100 000 F.

Depuis sa construction , le beffroi a subi quelques réfections concernant notamment le clocher ou l'horloge ainsi que quelques restaurations liées aux dommages de guerre. Au fil des ans, les locaux sont peu à peu aménagés afin de répondre aux nouveaux besoins engendrés par l'accroissement de la population et le développement des attributions incombant aux mairies.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Loos, 27 mai 1984 : centenaire de l'hôtel de ville, ville de Loos, 1984 ;
- Brochure éditée pour les Journées du Patrimoine « Loos Témoin du passé. De la maison vicariale... au beffroi plus que centenaire », rééditée régulièrement.

d. Etat de conservation

Extérieurement, le beffroi de Loos est en très bon état de conservation. En 1990, les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville ont été confiés à l'entreprise Battais d'Haubourdin (214 724 F TTC).

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Un document intitulé « Loos, témoin du passé » est édité régulièrement dans le cadre des Journées du Patrimoine. Il permet de fournir des renseignements sur le beffroi et de faire découvrir cet édifice plus que centenaire.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Loos
104, rue du Maréchal Foch
59120 LOOS

b. Statut juridique

La façade et la toiture de l'hôtel de ville (dont celles du beffroi) sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 26 février 2001.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- Dans l'hôtel de ville, l'escalier d'honneur, la rampe en fer forgé, la salle d'attente, les trois salons au premier étage ainsi que leur décor sont également inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (26 février 2001) ;
- Le Château de Landas.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
44, rue de Tournai
BP289
59019 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 40 54 95

A l'échelon local :

Monsieur Daniel RONDELAERE
Maire de Loos, Conseiller Général
104, rue du Maréchal Foch
59120 LOOS
Téléphone : +33 (0)3 20 10 40 00

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi dispose d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres permettant de contrôler les interventions ayant lieu dans l'environnement immédiat de l'édifice

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financements possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont présentés dans le dossier général.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Le beffroi de Loos ne se visite pas. Cependant, des brochures sont éditées pour faire connaître la patrimoine de la commune et notamment le beffroi.

k. Nombre d'employés

Aucun employé n'est exclusivement attaché au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Pollution liée à la circulation automobile à proximité.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Le problème ne se pose pas car le beffroi n'est pas visitable.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 20 869 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 3 500 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale et/ou des services des Monuments Historiques ;
- Les visites régulières des locaux par les services techniques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection au titre de Monument Historique oblige le propriétaire du bien à maintenir l'édifice en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Aucun rapport récent n'a été établi.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et les autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948, 175 pages.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois. Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Hainaut, Nord, Pas-de-Calais, Somme*, La Voix du Nord, Lille, 2000,
- MARTOS C., *D'une mairie à l'autre en Nord-Pas de Calais, l'expression d'une mémoire régionale*, mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, juin 1990.

Iconographie

Dessins, gravures, estampes :

- Monographies de bâtiments modernes. Hôtel de Ville. XII^e siècle.
Directeur : A ; Raguenet, architecte. Administration rue du Pont-de-Lodi, 5. (DRAC et mairie)
- Dessin de Cordonnier de la porte du beffroi (entrée principale). (mairie)
- Dessin de la façade principale de l'Hôtel de Ville, détail des consoles soutenant l'auvent du beffroi, détail des encorbellements des Echauguettes du beffroi. (mairie)
- Dessin du beffroi de Loos par Xavier Mousquet 1974 (mairie)

Photos :

- Photo façade principale, dia. CRMH Ald n°00 99 239 bis. (DRAC)
- Photo façade principale, détail du beffroi, dia CRMH Ald n°00 59 517. (DRAC)
- Photo détail du beffroi, dia CRMH Ald n°99 240. (DRAC)
- Le beffroi : Voûte en brique du rez-de-chaussée à droite :
la grille ouvrant sur l'escalier d'honneur, dia CRMH Ald n°00 59 518. (DRAC)
- Photo Le beffroi : 1^{er} étage, porte d'accès à la loge,
dia CRMH Ald d'après nég n°20004 Mars 2000. (DRAC)
- Photo façade principale et détail du beffroi, cl AD CRMH n°93 442 et 99 239bis. (DRAC)
- Photo de la façade principale de l'Hôtel de Ville (récente) par Alix et Frédéric :
photographes à Loos. (Mairie)
- 1FI 1 à 1FI 17 : Beffroi (Archives Municipales).
- 1FI 18 : Traditionnel jet de croissants (Archives Municipales).
- 1FI 56 : Beffroi (Archives Municipales).
- 1FI 63
- 1FI 79 : Vue du côté jardin public (Archives Municipales)

Plans :

- Plans Cordonnier des rez-de-chaussée, entresol et 1er étage. (DRAC et mairie)
- Plan Cordonnier, coupe transversale de l'Hôtel de Ville.
- Plan initial prévu. Les ailes en retour ne seront pas réalisées. (DRAC)

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais (DRAC)
1, rue Lombard
59041 LILLE Cedex

Echelon départemental

Archives Départementales du Nord
22, rue Saint-Bernard
59000 LILLE

Echelon communal

Archives municipales
Mairie de Loos
Rue du Maréchal Foch
59120 LOOS

SECTION

AH



647.900

648.000

648.100

SECTION

AL

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Gielée
59039 LILLE CEDEX

LE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques de
L'HÔTEL DE VILLE DE LOOS (Nord).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée
par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18
mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires
de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la Commission Régionale du
Patrimoine et des Sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale
du Patrimoine et des Sites

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 12
octobre 2000 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'Hôtel de Ville de Loos (rue du Maréchal Foch) construit en 1884,
présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la
préservation en raison de son rôle de première mairie néo-régionaliste, oeuvre de l'architecte Louis Marie
CORDONNIER,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

Article 1er - Sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- les façades et toitures sur la rue du maréchal Foch,
 - l'escalier d'honneur et sa rampe en fer forgé,
 - la salle d'attente,
 - les trois salons au premier étage ainsi que leur décor
- de l'Hôtel de ville situé rue du maréchal Foch à Loos (Nord - n° de SIREN : 215 903 600), inscrit au cadastre
section AM parcelle 673, d'une contenance de 1507 m² et appartenant à la commune depuis une date antérieure
à 1956.

Article 2 -Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre
de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes
administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 -Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux
propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.



Marie-Claire CACCAVELLI



Le beffroi de l'hôtel de ville d'Aire-sur-la-Lys



44. Le beffroi de l'hôtel de ville d'Aire-sur-la Lys

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Pas-de-Calais

c. Nom du bien

Beffroi d'Aire-sur-la-Lys

Grand'Place et Rue Jules-Hunebelle

62120 AIRE-SUR-LA-LYS

Localisation cadastrale : Section AD ; Parcelle 372
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2°23'47"E

Latitude : 50°38'19"N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural
et Urbain est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 940 m² soit 0,094 hectare
(surface au sol de l'ensemble hôtel de ville/beffroi)

Zone tampon : une Zone de Protection du Patrimoine Architectural
et Urbain (ZPPAUP) a été définie par arrêté du 8 avril 1988



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

Le beffroi actuel d'Aire-sur-la-Lys serait le troisième beffroi de la commune. Le recours aux matériaux de démolition de l'ancien beffroi, écroulé en 1708, ou à la brique produite avec de la terre extraite du marais à Aire même, traduit la volonté d'imprimer une empreinte locale au monument, tout en souhaitant marquer la puissance de la ville. Le beffroi possède alors une forte valeur sentimentale même si on lui conserve son rôle de guet.

Peu touché par les guerres, maintenu en bon état, il représente aujourd'hui une valeur symbolique bien comprise par la municipalité qui a opté depuis 1988 pour une ZPPAUP afin de renforcer sa protection.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le beffroi a subi plusieurs restaurations mais aucune modification n'a altéré son aspect général depuis sa construction.

L'incendie dû à la foudre, le 24 juillet 1872, fit peu de dégâts : quelques écorchures à la balustrade, vitres et boiseries du campanile brisées et chute de la flèche. Suite à ce sinistre, il est rapidement restauré à l'«identique».

De même, le spectaculaire incendie du 9 mars 1914 n'endommagea aucunement la structure de l'édifice. Seuls le campanile et les éléments intérieurs en bois furent consumés. La restauration de ces parties est confiée à l'architecte béthunois, Jacques Alleman, en 1923. Ces travaux consistèrent à reconstruire le campanile à l'identique et à refaire des dalles de béton à la place des planchers de bois pour les niveaux inférieurs. La loge du guetteur et sa cheminée ont été supprimées.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont développés dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Situé à l'arrière de l'hôtel de ville auquel son côté ouest est adossé, le beffroi s'élève à **45 mètres** de hauteur, du sol jusqu'au pied de la lanterne. Il repose sur quatre gros piliers en brique et pierre de deux mètres d'épaisseur, délimitant un **espace intérieur** carré de six mètres de côté.

L'extérieur de l'édifice est conforté à chaque angle par deux contreforts en équerre, qui s'élèvent jusqu'à mi-hauteur. Ils sont coiffés d'un petit pinacle à crochets. Le beffroi est constitué de **deux parties** à peu près égales. La partie inférieure est en brique, au dessus d'un soubassement de grès de deux mètres de hauteur ; le chaînage des contreforts est en pierre. La moitié supérieure est entièrement en pierre et s'élève au-dessus des toitures de l'hôtel de ville. Le côté nord est flanqué d'une tourelle contenant un escalier en vis de 102 marches. Celui-ci est en pierre et dessert les premiers niveaux. Les côtés nord et sud, identiques, sont percés, au rez-de-chaussée, d'une grande ouverture en plein cintre ; l'accès au sud a été obturé. L'ouverture à l'est est surmontée d'une pierre ronde sculptée, portant l'aigle des armes de la ville et un cordon de pierre, légèrement en saillie, ceinture le bâtiment.

Dans la partie supérieure du bâtiment, on peut distinguer quatre parties de bas en haut :

- la première est percée d'un oculus et flanquée de la partie supérieure des contreforts ;
- la deuxième, sur laquelle s'appuient les pinacles, est percée d'une haute fenêtre bordée de deux pied-droits à chapiteaux non sculptés portant un arc en plein cintre. Elle est garnie d'abat-sons. Une galerie sculptée et ajourée qui fait le tour de l'édifice sépare la deuxième zone de la troisième ;
- la troisième comprend sur les quatre faces une baie garnie d'abat-sons et un cadran de l'horloge. Chaque face est encadrée de deux pilastres plats. Leurs chapiteaux supportent la balustrade et le campanile qui forment la quatrième zone ;
- actuellement la balustrade est remplacée par une murette de ciment d'un mètre de hauteur, entourant le campanile. Celui-ci est entièrement vitré et coiffé d'un dôme couvert d'ardoises et surmonté d'une petite flèche ajourée.

L'intérieur du beffroi comporte **sept niveaux**. Au premier étage, la salle du loup a gardé son plancher et sa voûte d'origine. Les échevins y abritaient jadis les documents importants et le sceau. Le second est d'usage technique et le troisième est vide. Ces deux derniers niveaux sont desservis par l'escalier en vis, contrairement au premier. A partir du quatrième étage, comprenant deux grosses cloches, les niveaux supérieurs sont desservis par un escalier intérieur métallique. Au cinquième se trouve le râtelier des cloches du carillon ; au sixième, les quatre « bras de fer » qui commandent les aiguilles des cadrans de l'horloge. Le septième étage permet d'accéder à l'intérieur du campanile, vaste pièce octogonale, éclairée de huit grandes fenêtres. Divers morceaux de la balustrade et des pots à feu déposés en 1980 y sont entreposés

Le mécanisme de l'horloge, qui remplaça en **1861** les anciens systèmes de l'horloge, provient de la maison Vérité, de Beauvais. Le balancier pèse **50 kg**. Toutes les dix secondes, une aile se met à tourner et imprime une secousse qui se communique aux aiguilles du cadran et les fait agir, quelle que soit la force du vent.

Le cylindre du carillon n'a guère varié depuis sa première installation : c'est le bon vieux système flamand. Des dents en fer sortent du cylindre et servent de levier à des marteaux qui frappent sur les cloches. Le carillon compte quatorze cloches et deux gros bourdons. Depuis décembre 2003, le carillon du beffroi est à l'heure numérique et passe d'un échantillon de quatre à quarante mélodies.



b. Historique et développement

C'est en 1188 que les bourgeois d'Aire ont obtenu de leur souverain, le comte de Flandre Philippe d'Alsace, confirmation de leurs franchises par une charte connue sous le nom de *Charte de l'Amitié* et qui constitue l'acte de naissance de la commune d'Aire. Elle fut une des premières communes des anciens Pays-Bas à posséder un beffroi, surnommé «le Cloquier» en raison des cloches qui y étaient abritées. Ce monument est cité dès **1179**.

En **1355**, les échevins reçoivent le droit de faire bâtir une halle pour vendre diverses marchandises. En même temps, ils édifient un beffroi. Celui-ci était en bois et une cloche dénommée *La Bancloque* y fut installée sur autorisation du gouverneur d'Artois, J. de Picquigny. Il était édifié sur le côté est de la Grand'Place et faisait partie intégrante de l'ensemble des bâtiments échevinaux. Son rôle, outre le symbole des libertés communales, portait sur la garde de la ville de jour et de nuit, la conservation des chartes, du sceau et du trésor de la ville. A la suite des incendies qui ravagèrent la ville en **1372** et **1405**, le beffroi est reconstruit en pierre et brique en **1447** et doté d'une deuxième cloche pour sonner l'heure de fermeture des cabarets.

Malgré les travaux de réhabilitation de **1625**, le beffroi s'effondre en **1708**. Du fait de la guerre de Succession d'Espagne, on ne put rien faire dans l'immédiat. Il faut attendre que le traité d'Utrecht rende Aire au royaume de France en 1713. Dès lors, les échevins entreprennent des démarches à Versailles pour obtenir l'autorisation de reconstruire leur hôtel de ville et leur beffroi. Celle-ci est accordée en **1715** par Louis X et, la même année, on confie le projet de la nouvelle construction à Héroguel, architecte du Palais des États d'Artois à Arras. Les magistrats apportèrent des modifications aux plans de l'architecte afin de déplacer le beffroi d'environ 5 mètres vers le sud pour le mettre dans l'axe de la rue des Hallettes. Les travaux de l'actuelle tour communale commencent le 11 mai **1716**. En raison d'études complémentaires qui durent être faites en lien avec des problèmes techniques rencontrés, le beffroi n'est achevé qu'en **1724**. On pose alors une horloge à quatre cadrans.

Depuis sa construction, le beffroi a subi quelques restaurations mais sans altérer son aspect général. L'incendie causé par la foudre le 24 juillet **1872** n'a fait que peu de dégâts et tout est restauré rapidement. De même, le spectaculaire incendie du 9 mars **1914** n'endommage aucunement la structure de l'édifice. Seuls le campanile et les éléments intérieurs en bois sont consumés. La restauration de ces parties est confiée à l'architecte Béthunois, Jacques Alleman, en **1923**. Les travaux, s'échelonnant de **1925** à **1927**, consistent à reconstruire le campanile. La loge du guetteur et sa cheminée sont alors supprimées. Jusqu'en 1914 en effet, un guetteur veillait jour et nuit au sommet du beffroi pour donner l'alerte en cas d'incendie.

A une époque plus récente et en raison de l'usure du temps, la municipalité a procédé à des restaurations partielles sur les quatre faces du beffroi, entre **1967** et **1977**, avec de multiples interruptions. Au début de l'année 2003, des travaux d'étanchéité sont exécutés au sommet. De plus, le carillon du beffroi est passé à l'heure numérique.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Association culturelle et historique d'Aire-sur-la-Lys : «Petite histoire d'Aire racontée à ses visiteurs» 1994 ;

3. Description suite

- Association culturelle et historique d'Aire-sur-la-Lys : notices historiques et descriptives de quelques monuments, l'hôtel de ville et son beffroi, 2^{ème} édition 1995, bibliothèque municipale.

d. Etat de conservation

Le beffroi de la ville d'Aire-sur-la-Lys est dans un état de conservation général satisfaisant. Cependant, la balustrade et les pots à feu doivent retrouver leur place (quelques éléments neufs sont déjà réalisés et sont en attente). Les bâtis des fenêtres du campanile ont besoin d'être changés.

Divers travaux ont été entrepris sur le beffroi depuis les années 1990 :

- 1995 : Réparation de l'horloge du beffroi (aiguilles) ;
- 1998 : Contrat d'entretien de maintenance de l'horloge ;
- 1999 : Contrat d'entretien de maintenance et de travaux d'installation nécessaires à la protection contre la foudre ;
- 2002/2003 : Travaux d'étanchéité du beffroi et de l'hôtel de ville (Montant : 32 020,22 € ; annexe) ;
- 2002 : Etude et conception de l'éclairage public et de la mise en valeur par la lumière de la Grand'Place (Montant H.T. = 3 900 € pour l'ensemble ; annexe) ;
- 2003 : Transformation du carillon à l'heure numérique (relié à un automate programmable).

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Le beffroi fait l'objet de nouveaux projets de travaux :

- Actuellement, le beffroi d'Aire-sur-la-Lys ne se visite pas. C'est pourquoi un projet d'aménagement intérieur est à l'étude pour permettre l'accès aux visiteurs et ouvrir prochainement l'édifice au public.
- En décembre 2003, le carillon s'est modernisé à la suite de la mise en place d'un système numérique. Désormais, cinquante mélodies peuvent être entendues contre quatre auparavant ;
- Le campanile est illuminé chaque soir par des spots disposés à l'intérieur ;
- L'accès du beffroi par la rue Jules Hunebelle est facilité par son état de rue piétonne. Il reste à y supprimer le stationnement et à rétablir la barrière d'entrée.
- La réfection du carillon, de la balustrade et des pots à feu est également en projet.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville d'Aire-sur-la-Lys
9, Grand'Place
62120 AIRE-SUR-LA-LYS

b. Statut juridique

Le bien est classé Monument Historique par arrêté du 15/09/1947.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- Le Baillage, Grand Place : le 12 juillet 1886 ;
- La chapelle Saint-Jacques : le 9 août 1942 ;
- L'hôpital Saint-Jean –Baptiste : le 2 mai 1947 ;
- La chapelle de l'Hôpital St Jean Baptiste, le 23 novembre 1946 ;
- La porte de Beaulieu : le 27 avril 1990. ;
- Les anciennes portes d'Arras et de Saint-Omer : le 16 novembre 1942 ;
- La chapelle Beudelle : le 3 décembre 2002 ;
- La caserne de Taix, Casern de Listenois et le pavillon des officiers : le 2 mai 2002 ;
- La maison datée de 1638, 2 Rue d'Arras : le 25/09/48 ;
- L'hôtel du Gouverneur construit en 1635 : le 23/04/47 ;
- Les maisons façades et toitures (2,4,6) rue du bourg : 25/02/1948 ;
- Les maisons 7,28,31,50 rue de Saint-Omer 25/02/48 ;
- La maison des dévotaires, 18 rue de Saint-Pierre : ISMH le 5/09/1946.

La ZPPAU :

La ville ancienne du XVIII^e siècle est sauvée par la Direction Régionale du Patrimoine qui fait faire une étude détaillée maison par maison, ce qui a permis de définir une Zone de Protection du Patrimoine Architecturale et Urbain. Le contrat de la ZPPAU a été signé le 8 avril 1988. La zone 1 englobe toute la ville ancienne "intra muros" et la zone 2 périphérique correspond à l'enceinte fortifiée, arasée en 1893-1896.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.



e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
Hôtel Scrive
1, rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
13, rue des Grands-Véziers
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

A l'échelon local :

Monsieur André DEMARET
Maire d'Aire-sur-la-Lys
9, Grand' Place
62120 AIRE-SUR-LA-LYS

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi d'Aire-sur-la-Lys étant situé à l'intérieur du périmètre de la ZPPAUP, il bénéficie d'une législation spécifique décrite dans le dossier général.

4. Gestion suite

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi ne se visite pas. Cependant, un projet d'ouverture au public est en cours.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La commune d'Aire-sur-la-Lys adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun personnel n'est exclusivement attaché au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Néant.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune contrainte liée à l'environnement.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Aucune car le beffroi ne se visite pas.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 9 661 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : Non communiqué
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques ;
- La visite régulière par le personnel des services techniques et du patrimoine.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant protégé, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

En 2003, des travaux ont été réalisés sur le parapet du beffroi autour du logis du guetteur afin d'en améliorer l'étanchéité. De plus, un projet d'aménagement intérieur est à l'étude pour permettre l'accès aux visiteurs.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général

c. Bibliographie

Ouvrages

- Association culturelle et historique d'Aire sur la Lys «Petite histoire d'Aire racontée à ses visiteurs» 1994 ;
- Association culturelle et historique d'Aire sur la Lys :notices historiques et descriptives de quelques monuments ,l'hôtel de ville et son beffroi, 2^{ème} édition 1995, bibliothèque municipale
- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- BERTIN P, *Aire sur la Lys, des origines au XVI^e siècle*, Brunet, Arras 1946 ;
- FOUCART-BORVILLE J., NOLIBOS A., «Louis Beffara (1712-1776), sous-ingénieur des ponts et chaussées à Amiens puis architecte de la ville d'Arras», *Bulletin de la Commission d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais*, T. XII , 1987
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp.17-18-19
- Le Baron Dard, *Le canton d'Aire sur la lys*, 1876 , bibliothèque municipale fond ancien

Divers

Extraits des registres du Conseil Municipal :

C.f : 1923 – 2002

N° de registres : N°27 au N°50

Mairie / Bibliothèque Municipale (Fonds ancien)

Iconographie

Dessins, gravures, estampes :

- Archive DRAC : coupure du courrier du Pas-de-Calais, 10 au 11 mars 1914, notes extraites des chroniques de Mr Léon Guillemain, d'Aire-sur-la-Lys.
- DRAC : L'écho de la Lys le 12-12-1969.
- M. BATTARD, beffrois, Halles Hôtels de Ville dans le nord de la France et la Belgique, p.36, 37, 151, 156 - 1948

Cartes postales :

- les archives de la conservation, Aire-sur-la-Lys (p-dec), l'Hôtel de Ville- Grand'Place. (DRAC)

Photographies :

- Photos : Aire-sur-la-Lys : Grand-Place. (DRAC)
Beffroi (DRAC)

Plans :

- Plan des toitures de l'Hôtel de Ville
Hôtel de Ville et beffroi : façade, relevé par Jean ROCARD, architecte, 1954.
Beffroi façades : Mr Waldschmidt, architecte en chef, 2e mémoire.
Beffroi façades : 1er mémoire, 969-11.
Beffroi face nord, juin 1965, 3.
Beffroi face ouest, septembre à novembre 1964, 1.
Beffroi face sud, 6e mémoire, 4.

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1 rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives départementales du Pas-de-Calais
1, rue du 19-Mars-1962
62000 DAINVILLE
Téléphone : +33 (0)3 21 71 10 90

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

- Accueil Bureaux :
13, rue des-Grands-Viéziers
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90
- Adresse postale :
100, avenue Winston-Churchill - S.P.7
62022 ARRAS Cedex

Echelon communal

Mairie d'Aire-sur-la-Lys
9, Grand' Place
62120 AIRE-SUR-LA-LYS

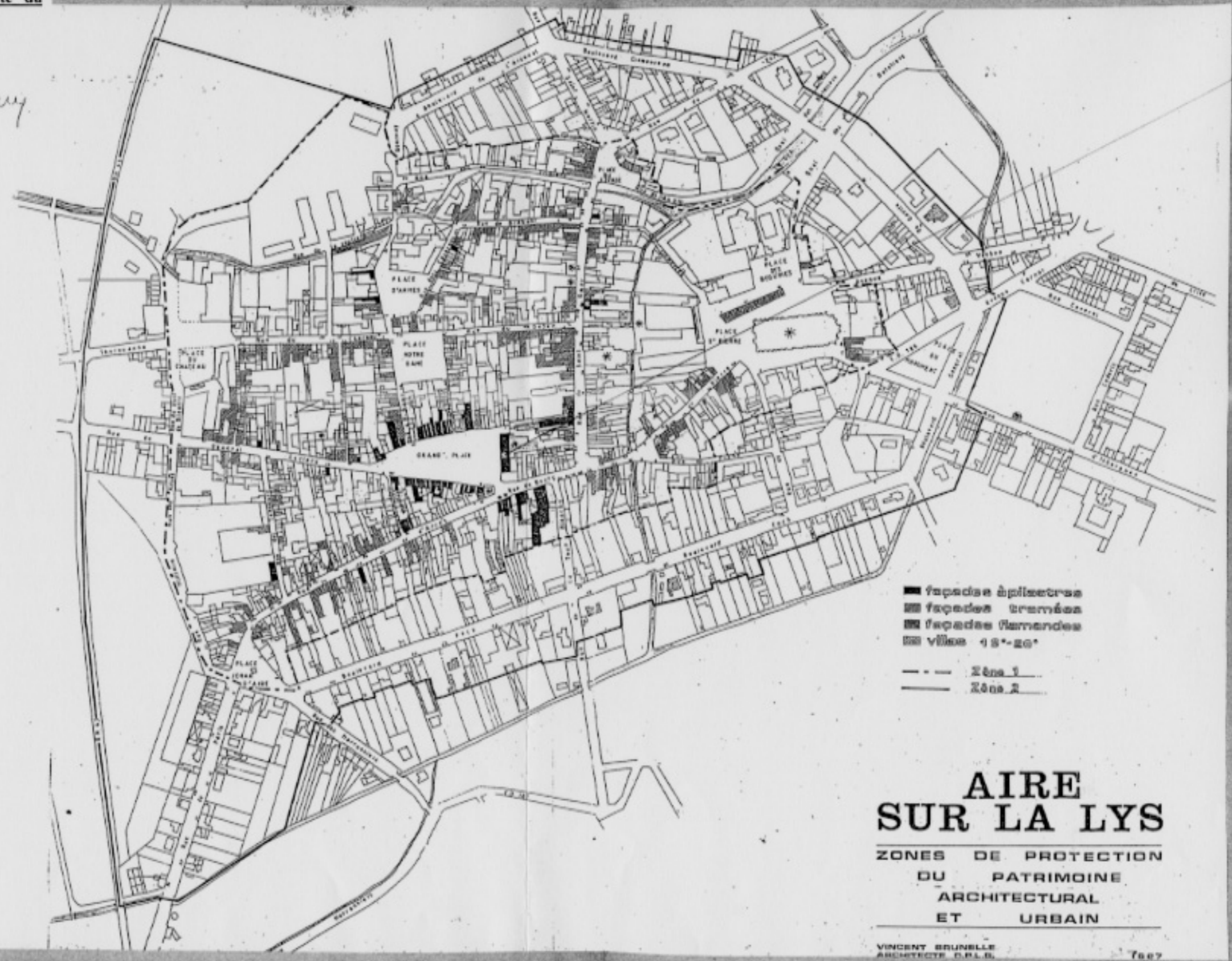




SECTION AE

La Ville Ancienne, du XVIII^{ème} siècle est sauvée par la Direction Régionale du Patrimoine qui fait faire une étude détaillée maison par maison, ce qui a permis de définir une Zone de Protection du Patrimoine Architecturale, la ZPPAU, par arrêté du 8 Avril 1988.

Fany



**AIRE
SUR LA LYS**
 ZONES DE PROTECTION
 DU PATRIMOINE
 ARCHITECTURAL
 ET URBAIN

VINCENT BRUNELLE
 ARCHITECTE D.P.L.B. 7607

Hôtel
 Zone

*D'après / Ma
 (S'prie*

MINISTÈRE
de la Jeunesse
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DES ARTS et des Lettres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION GÉNÉRALE
DES BEAUX-ARTS.

FACILITÉS ET
MONUMENTS HISTORIQUES:
MONUMENTS HISTORIQUES

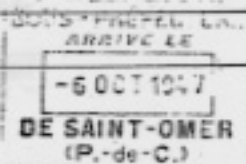
Arrêté

Le Jeunesse, DES ARTS et des Lettres
Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant
les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission des Monuments histo-
riques en date du 24 Janvier 1947

Vu la délibération en date du 13 JUIN 1947 du Con-
seil Municipal d'AIRES SUR LA LYS, propriétaire,
portant adhésion au classement



Arrête :

Article premier.

Les façades et les toitures de l'Hôtel de ville
et du beffroi d'Aires sur le Lys (pas de Calais)

sont classés parmi les monuments historiques



Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département de Calvados
et au Maire de la commune
AIRE SUR LA MER.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 25 SEP 1947 1947

LE DIRECTEUR
DES MONUMENTS HISTORIQUES

Signé : R. PERCHET

En copie :
Pour le Directeur général des Bâtiments
Historiques et Monuments

Le Chef du Bureau des Scellés
et des Monuments historiques,



Archives Contemporaines

Mairie d'AIRE

1947

Série M : Patrimoine Bâti

(en cours de cotation)

Le beffroi de l'hôtel de ville d'Arras



45. Le beffroi de l'hôtel de ville de d'Arras

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Pas-de-Calais

c. Nom du bien

Beffroi de l'hôtel de ville d'Arras

Rue Jacques Le Caron

62000 ARRAS

Localisation cadastrale : Section AB ; Parcelle 179
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 02°46'37''E

Latitude : 50°17'27''N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la zone de protection des Monuments
Historiques est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 132 m² soit 0,0132 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares auxquels viennent s'ajouter
les zones de protection des autres
monuments protégés.



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le 21 octobre 1914, des bombardements allemands détruisent le beffroi et l'hôtel de ville. Grâce à la conscience que les Arrageois ont de leur patrimoine, cet ensemble bénéficie d'une reconstruction à l'«identique», orchestrée par Pierre Paquet, architecte en chef des Monuments Historiques. Le nouveau beffroi est inauguré en 1932.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont développés dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Arras possède un beffroi depuis le XV^e siècle. Détruit par les bombardements allemands lors de la Première Guerre mondiale, il est reconstruit «à l'identique», de **1924** à **1932**.

Le beffroi d'Arras est une tour de style gothique flamboyant d'une hauteur de **75 mètres**. L'aspect extérieur est identique au monument initial mais la structure architectonique a fortement évolué avec l'emploi de matériaux et de techniques de construction modernes. En effet, la tour est bâtie en pierre de taille sur une structure en béton armé.

Pierre Paquet, inspecteur général des Monuments Historiques qui dirige la reconstruction, imagine cette solution pour alléger le poids du beffroi et en diminuer le coût.

Dans un souci d'authenticité, les vieux grès de l'ancien édifice ont été réemployés chaque fois qu'ils ont été retrouvés. Autrement, des moulages des anciennes sculptures ont été réalisés permettant une reproduction des plus fidèles.

Soubassements :

L'ossature du beffroi repose sur un radier en béton armé d'une épaisseur d'environ deux mètres duquel s'élancent quatre piliers. Ces derniers sont contreventés entre-eux par des poutres et des décharges obliques. Le radier repose sur plusieurs puits en béton armé dont la profondeur moyenne est de 16 mètres.

Pour la partie non visible du beffroi située en sous-sol, les remplissages de maçonnerie habillant cette structure sont, là encore, en béton armé.

La tour carrée :

Pour la partie du beffroi qui est intégrée à l'hôtel de ville, les remplissages sont en brique. Au-delà, ils sont réalisés en pierre de taille issue de la carrière de Saint-Maximin (Meuse).

La partie hors-œuvre de cette tour carrée est renforcée par des contreforts d'angle jumelés en équerre. Ces piliers sont marqués par deux retraites : la première est amortie par un pinacle à 45° orné de crochets, la seconde par un chaperon portant un fleuron.

Chaque face de la tour est divisée en cinq niveaux. Le premier est aveugle (pas de décorations, ni d'ouvertures), les trois suivants sont ornés d'arcatures aveugles et le dernier comporte deux baies en arc brisé munies d'abat-sons. C'est ce dernier niveau qui abrite la chambre des cloches.

Une tourelle d'escalier est implantée sur la façade ouest du beffroi. Elle démarre à mi-hauteur de la tour et son dernier niveau dessert la chambre des cloches. Tous les éléments sculptés de la souche sont en pierre. Une première terrasse couronne la tour de plan carré. Elle est ornée d'une balustrade à jour et ressautte au niveau de chaque contrefort.

Partie octogonale :

A partir de cette terrasse située à près de 44 mètres de hauteur, la tour prend une forme octogonale et comporte trois niveaux distincts.

Le premier niveau est orné d'arcatures aveugles qui sont brochées par le cadran de l'horloge sur les faces cardinales. Face aux quatre autres côtés se trouvent les quatre culées de section carrée qui reposent sur la première terrasse et qui assurent le contrebutement de ce niveau en reprenant chacune la poussée de deux arcs-boutants. Ce niveau se termine par une balustrade à jour.

Le second niveau abrite le carillon. Cet étage comporte des baies en arc brisé munies d'abat-sons en partie supérieure. Il est épaulé par huit culées de section



hexagonale, chacune d'elles supportant deux arcs-boutants. Là encore, une balustrade à jour marque la retraite avec le dernier niveau. Le carillon actuel comporte 37 cloches et a été installé en 1930 sur une structure d'acier. Aujourd'hui, ces cloches ont été restaurées et suspendues sur un beffroi de chêne. Leur diamètre varie de 148 à 720 millimètres.

Le troisième niveau est simplement percé de petites baies et sert de dalle pour la couronne. Sur ces trois niveaux, tous les décors sculptés sont réalisés en pierre.

Au-dessus, la couronne sommitale, réalisée en béton armé, est constituée de huit branches ornées de crochets. Ces branches se réunissent pour former le piédestal de la statue en bronze du Lion d'Arras.

Le style architectural de ce beffroi est généralement qualifié de gothique flamboyant mais une nuance peut être apportée. Construit sur une période assez longue, on note deux influences principales. Ainsi, la base carrée du beffroi est de style gothique dit «tournaisien» alors que la partie octogonale est plutôt qualifiée de gothique flamboyant en raison de la floraison décorative.

b. Historique et développement

Lorsque Philippe-Auguste donne à la commune la charte de 1194, il ne fait que confirmer des privilèges plus anciens accordés à la gilde des marchands, en les coordonnant et les réglementant.

Soucieux de témoigner de la puissance acquise et accentuée au cours du Moyen Âge par leur commune, investie alors du triple pouvoir administratif, législatif et judiciaire, les Bourgeois de la Ville affirment leur volonté d'élever un monument riche et élégant. Ce dernier se doit d'être le symbole et le gage des libertés communales et doit traduire, au travers de sa hauteur, l'étendue de leurs droits. Ainsi débute la construction du beffroi en **1463**, date pourtant tardive au regard d'une communauté d'habitants aussi ancienne et riche qu'Arras. Jusqu'alors, la ville se contentait du clocher de l'église Saint-Géry, en face de l'ancienne Halle échevinale, pour faire valoir son droit de cloche.

Les travaux de construction s'étalent sur une centaine d'années et sont plusieurs fois interrompus en raison des guerres dont l'Artois était le théâtre permanent.

Ainsi, ils débutent en **1463** sur l'emplacement de la Halle aux cuirs. En **1478**, ils sont arrêtés à 35 mètres du sol en raison des guerres de succession de Charles le Téméraire. Tous les habitants sont d'ailleurs déportés par Louis XI en **1479**, ce dernier étant furieux de la fidélité des habitants envers leur souveraine, Marie de Bourgogne. Il faut attendre les lettres patentes de Charles VIII en **1485** pour rapatrier les Atrébatés.

En **1499**, le beffroi est construit jusqu'aux abat-sons. Mais les travaux sont de nouveau interrompus, de **1520** à **1526**, suite à l'invasion de l'Artois par les Français et la peste de 1521.

En **1541**, la tour du beffroi est élevée à hauteur de la première galerie. Le 8 septembre, l'échevinage passe un marché avec Jacques Halot, « horloger » d'Arras, pour la confection de l'horloge. De **1551** à **1554**, la troisième galerie est achevée. Un couronnement de trois étages, présentant des similitudes avec le beffroi d'Audenarde, est ajouté, selon les plans de Jacques Le Caron, maître-maçon et architecte des abbayes de Marchiennes et Saint-Vaast.

En **1554**, le beffroi, d'une hauteur totale de 75,36 mètres, est achevé par un octogone de près de 4 mètres de hauteur surmonté d'une couronne de pierre supportant un lion tenant une bannière aux armes de la ville. L'inauguration a lieu le 2 juillet. Le beffroi d'Arras est alors le plus haut de la région.

Le soleil porté par le lion daterait de l'entrée de Louis XIV dans la ville en 1667. En 1694, un carillon de 24 cloches est posé.

Durant la Révolution, le beffroi faillit être «décapité» : la couronne impériale, perçue comme un

3. Description suite

symbole séditieux aux yeux des révolutionnaires, a été sauvée grâce à la volonté du maire Hacot. Pour éviter sa démolition, il la fit recouvrir d'une calotte de plomb.

Le 13 février **1832**, une délibération municipale décide la démolition du beffroi jusqu'aux abat-vents, par mesure de sécurité. En effet, la partie supérieure menace de tomber en ruine. Néanmoins, il est stipulé que le beffroi doit être rétabli selon sa forme primitive de 1554. La reconstruction, débutée en **1838**, est réalisée par l'architecte Traxler, l'entrepreneur Hippolyte Lantoin et le sculpteur Louis Bougron. Un nouveau lion est acheté à l'artisan Desprats en **1841-1842** pour couronner le beffroi. En **1843**, un carillon est posé par J. Wagner, mécanicien-horloger à Paris. L'inauguration a lieu le 1^{er} mai **1844**.

En **1868**, la ville d'Arras achète une horloge pour le beffroi et de **1871 à 1909**, quelques travaux de restauration partielle sont entrepris, sans apporter de changements significatifs du bien.

Le 21 octobre **1914**, témoin malheureux des événements, la tour communale s'écroule après soixante neuf tirs d'obus allemands. Il n'en subsiste alors que le soubassement en grès. A partir de **1924**, le beffroi est reconstruit par les services des Monuments Historiques, sous la direction de l'inspecteur général Pierre Paquet. Sa reconstruction suit le principe de refaire à l'«identique». C'est pourquoi le beffroi d'Arras nous apparaît aujourd'hui sous son aspect primitif. Seuls les matériaux ont changé : le béton armé a été utilisé afin de limiter les dépenses. En **1930**, un nouveau carillon est installé. L'inauguration en **1932** donne lieu à un programme de fêtes célébrant le souvenir d'un passé glorieux ainsi que la renaissance dans la paix.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

● DUBOIS L., architecte en chef des Monuments Historiques, *Etude préalable à la restauration du beffroi de l'Hôtel de Ville*, Décembre 1995.

d. Etat de conservation

Un programme de restauration des parements en pierre et de la structure en béton armé a été entamé en **mars 1999** pour remédier aux dégradations du beffroi engendrées par quelques désagréments (eau de ruissellement, oxydation, rouille, ...). En effet, un rapport établi en 1995 par L. Dubois, architecte en chef des Monuments Historiques, fait mention des altérations subies par certaines parties exposées et fragiles, à l'intérieur et à l'extérieur du beffroi. Des travaux de restauration semblaient donc nécessaires.

D'un budget de 977 000 € (soit 6,4 millions de francs) financé par l'État (50 %), le Département (20,7 %) et la commune (29,3 %), les travaux ont permis une remise en état de la structure en béton armé, un remplacement des pierres altérées, une restauration des pinacles sculptés et le nettoyage général de la façade. Ces diverses rénovations ont concerné tous les bandeaux portant l'armier, la structure de la chambre des cloches du niveau 1 et le socle de la statue sommitale. L'horloge a également été remise à neuf en avril 2001 et le carillon a été restauré en novembre 2002.



Cette grande campagne de travaux, achevée en 2002, a permis de retrouver l'image d'un beffroi entièrement rénové.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Les travaux de restauration du beffroi, engagés en 1999, s'insèrent dans un projet plus global de mise en valeur du patrimoine protégé. A travers cette action, la ville d'Arras entend accroître son développement, économique et touristique, et son attractivité.

Le programme comprend une intervention sur plusieurs sites (hôtel de ville, Place des Héros, Palais St Vaast, Théâtre). Certaines de ces mesures vont contribuer à améliorer le cadre du beffroi et à le mettre indirectement en valeur. Parmi les principales actions, nous pouvons citer :

- la restauration des façades de l'hôtel de ville

Cette opération de nettoyage général, prévue en 2004, a pour objectif de donner un visage plus avenant à cet édifice et d'améliorer la salubrité des pierres dans l'avenir. Le coût des travaux s'élève à 880 000 €, dont 30 % à la charge de la ville. L'État en est le maître d'œuvre.

- le ravalement des façades de la Place des Héros (Petite Place)

Cette action a pour but d'affirmer l'identité de la place dans son ensemble, et donc du beffroi. Les travaux, commencés en 2002 et se poursuivant jusqu'en 2004, permettront de prévenir de l'érosion et de la dégradation des pierres.

Ce projet, contrôlé par les Bâtiments de France, est mené en trois tranches consécutives (2002, 2003 et 2004). L'opération se monte à 1,34 millions d'Euros pour les 56 façades (soit 30 500 € par façade). La ville, qui a obtenu la maîtrise d'ouvrage, prend à sa charge 25 % du coût, l'Etat 47 %, le Conseil Général du Pas-de-Calais 8 % et les propriétaires 20 %.

- un programme de mise en lumière des places et des monuments

Ce programme permettra de valoriser le patrimoine d'une autre manière, par le biais d'une découverte nocturne. Une phase test a été engagée durant le printemps 2003 et les travaux ont démarré en fin d'année.

Concernant le beffroi, la Petite Place et la Grand Place, des études d'éclairage ont été soumises à la Commission Départementale des Sites en octobre 2001. La mise au point du mobilier est en cours avec l'ABF, la DIREN et la DRAC. L'objectif est la mise en service de l'éclairage des places d'ici fin 2004, date à laquelle se terminera le nettoyage des façades de la Place des Héros.

- l'aménagement des terrasses, en harmonie avec le patrimoine architectural

Pour mettre fin aux terrasses disparates, les cafetiers, hôteliers et restaurateurs ont signé une charte d'aménagement des terrasses avec la municipalité, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et l'association Cœur de Ville. La Place des Héros et la Grand Place font partie des rues concernées.

Chaque terrasse peut avoir son style, du moment qu'il soit en harmonie avec le patrimoine architectural (bois, rotin, osier,...). La charte va donc permettre une certaine évolution de l'esthétique urbaine et une meilleure valorisation du patrimoine architectural et historique.

En plus de ces divers aménagements, le beffroi est également mis en valeur au travers d'un concert de carillon, qui a lieu tous les premiers samedis du mois, depuis octobre 2003. Il est également le témoin des manifestations arrageoises telles l'embrasement de l'édifice lors des fêtes communales ou encore la descente en rappel de Saint-Nicolas.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville d'Arras
Mairie d'Arras BP 913
Place Guy-Mollet
62022 Arras cedex

b. Statut juridique

Le beffroi est classé Monument Historique depuis le 1er janvier 1840 (Publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914) et l'hôtel de ville, depuis le 17 juillet 1921.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- L'hôtel de ville ;
- L'ensemble des façades de la Petite Place ;
- L'ensemble des façades de la Grand' Place ;
- L'ensemble des façades de la rue de la Taillerie ;
- La cathédrale ;
- L'immeuble du Mont de Piété ;
- L'hôtel de la Verdure ;
- L'hôtel de la Basecque ;
- L'abbaye Saint Vaast ;
- Le palais des Etats d'Artois ;
- La chapelle des Chariottes.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général



e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
Hôtel Scrive
1, rue Lombard
59 800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
13, rue des Grands-Véziers
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

A l'échelon local :

M. Jean-Marie VANLERENBERGHE
Mairie d'Arras BP 913
Place Guy-Mollet
62022 ARRAS Cedex

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi d'Arras étant classé Monument Historique depuis le 1er janvier 1840, une zone de protection d'un rayon de 500 mètres lui est accordée. La législation est détaillée dans le dossier général.

4. Gestion suite

¹ Source :
Office de Tourisme de la ville d'Arras

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi peut se visiter librement et toute l'année aux heures d'ouverture de l'Office de tourisme. Il est accessible à partir du sous-sol de l'hôtel de ville. Un ascenseur en facilite la montée depuis le 10 août 1985, en remplaçant les 360 marches. Au sommet, quatre tables d'orientation permettent aux visiteurs de découvrir la ville. En 2002, le beffroi a accueilli 25 747 visiteurs¹.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun personnel n'est exclusivement attaché au beffroi. Son accès est géré par l'Office de tourisme qui emploie sept personnes à temps plein, ainsi qu'une équipe de vacataires, pour informer, accueillir et gérer les flux.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Ces facteurs n'entrent pas en considération dans le cas d'un monument en zone urbaine.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

La circulation automobile devrait être supprimée sur la place des Héros.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Les flux de visiteurs sont gérés par l'Office de tourisme et ne mettent pas le beffroi en danger.

De plus, il est situé dans une zone où la densité patrimoniale est importante, ce qui permet une diffusion géographique de la fréquentation et évite de trop fortes concentrations de visiteurs.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 40 590 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 5 000 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant classé Monument Historique, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Un rapport présentant l'état du beffroi et de ses dégradations a été établi en 1995 par Lionel Dubois, architecte en chef des Monuments Historiques. Cette étude est à l'origine d'un programme de restauration des parements en pierre et de la structure en béton armé. Les travaux, entamés en 1999, ont été achevés en 2002.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général

Concernant le beffroi de l'hôtel de ville d'Arras :

- DUBOIS L., Architecte en chef des Monuments Historiques, *Etude préalable à la restauration du beffroi de l'Hôtel de Ville*, Décembre 1995.
- Plans des travaux de réfection et de renforcement de l'éclairage du beffroi et de l'hôtel de ville, 1988
- Plans des travaux de pose de l'ascenseur, 1985
- Plans des travaux de restauration du beffroi, 1955

c. Bibliographie

Ouvrages

- ASSECARM Nord-Pas-de-Calais (Association pour l'expansion et la coordination des activités régionales de musique), *Beffrois et carillons Région Nord-Pas-de-Calais*, Imp. Lerouge, Tourcoing, 1988
- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- BLONDEL F., *Notes historiques et archéologiques sur Arras*, 1924
- BOUGARD P., HILAIRE Y.-M., NOLIBOS A., *Histoire d'Arras*, Edition Le Téméraire, Collection Terres septentrionales de France, sous la direction d'A. Lottin et S. Cuveiller, Tournai, 2000
- BUISSART M., *Mémoire sur la construction de la tour de l'hôtel de ville d'Arras, appelée le beffroi, munie accidentellement d'un paratonnerre*, Découpage des Mémoires de l'Académie de Dijon, 1785
- COLIN M. et GODIN A., *Notice historique sur le beffroi et l'Hôtel de Ville d'Arras*, Statistique monumentale du Pas-de-Calais, 1850
- D'HERICOURT A. et GODIN A., *Les rues d'Arras*, Edition Culture et Civilisation, 1976
- *Epigraphie du Pas-de-Calais* publiée par la Commission départementale des Monuments Historiques, Arras, Typographie de Sède et Cie, 1883
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp.25-26-27
- LAVOINE A., *Le beffroi et l'Hôtel de Ville d'Arras. Leur histoire et leur destruction par l'ennemi*, Arras, Librairie Brunet
- LAVOINE A., *Le beffroi et l'Hôtel de Ville d'Arras. Leur histoire et leur destruction par les Vandales*, Calais, Imprimerie des Orphelins, 1918
- LEMAIRE L., *Autour du beffroi d'Arras, souvenirs, contes et chansonnettes en patois local*, Arras, Ed Bouvry et Cie, 1909
- SENS G., *Un monument disparu*, Ex-libris souvenir, 1921
- WARTELLE M., *Les cités meurtries : Arras, 1914-1915*, Collection Tour de France, Octave Beauchamp

Divers

Actes de colloque :

- CLAUZEL D., GIRY DELOISON C., LEDUC C., *Arras et la diplomatie européenne aux XV^e et XVI^e siècles*, colloque de septembre 1997 à l'Université d'Artois, Artois Presses Université, 1999

Articles de journaux :

- Voix du Nord, 26 novembre 2002 : rénovation du carillon
- Voix du Nord, 21 mai 2000 : Rénovation de la couronne et du beffroi
- Voix du Nord, 2 novembre 1997 :
Aménagement de l'office de tourisme dans les locaux de l'Hôtel de Ville
- Voix du Nord, 18 février 1968 : La reconstruction, il y a 40 ans, du beffroi et de l'hôtel de ville

Rapports :

- Comptes-rendus des rendez-vous de chantier pour les travaux du beffroi (restauration des parements en pierre et de la structure en béton armé), 1999-2000, Dossier SDAP

Catalogues d'exposition :

- *La Grande Reconstruction – Reconstruire le Nord-Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Exposition présentée aux Archives départementales du Pas-de-Calais du 9 novembre 2000 au 24 février 2001

7. Documentation suite

Iconographie

Dessins, gravures, estampes :

- LEFORTIER J., artiste peintre, *Arras, son beffroi, sa place*, Arras, 1978, carte 11x16 cm, Archives départementales du Pas-de-Calais, côte : B A 1030/31
- Comité des réfugiés du Pas-de-Calais. Concert du Trocadéro, 14 janvier 1915, au profit de nos compatriotes réfugiés à Paris. *Programme illustré d'une gravure en couleurs d'A. Mayeur représentant l'incendie du beffroi d'Arras*. Paris, Impr J Lapina, 1915, Br 25x32 cm, Archives départementales du Pas-de-Calais, côte : B D 512
- MAYEUR A., *Les beffrois du Nord de la France*, gravures, vers 1906, 15x10 cm, Archives départementales du Pas-de-Calais, côte : B A 658
- ROSSEL A., Vidal J., *Découverte de la Flandre*, Editions Hier et Demain, 1971, Mazières, Archives départementales du Nord, côte : BIB 11004
- Documents hôtel de ville et beffroi d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, côtes : 6 Fi C 595 à 617 et 6 Fi D 808 à 834 et 1529

Photographies :

- Photographies 1887 et 1892 : ensemble de photographies prises par l'opérateur parisien Paul ROBERT pour le service des Monuments Historiques lors de deux campagnes menées en 1887 et en 1892, Epreuves 13x18 et 30x40, Archives départementales du Pas-de-Calais, côte : 6 Fi C 940 (hôtel de ville d'Arras)
- La guerre de 1914-18 : Le but de ces clichés était de montrer les dommages immobiliers engendrés par la guerre. Les photographes ont opéré tout au long du conflit. Photographies 13x18 et 18x24, Archives départementales du Pas-de-Calais, côtes : 8 Fi D 315 à 386 (hôtel de ville et beffroi) et 8 Fi D 1 à 479 (autres destructions de la ville)

Plans :

- Plans de Pierre PAQUET : Elévations (rue Vinocq, Place des Héros, rue de la Braderie, Place de la Vacquerie), 1924, Graphithèque du SDAP
(Angles au droit des contreforts de la balustrade, 3e plate-forme, Coupe transversale)
- Plans de Traxler :
Elévation de l'horloge jusqu'au sommet (XIXe siècle ?), Graphithèque du SDAP
Elévation et coupe d'une partie du beffroi, 1838
Elévation, 1837
- Hôtel de ville - Dessins d'entreprise dossier 1 : ossature générale du beffroi 1 à 45 :
7 : ossature en béton armé – coupe du beffroi
11 : poids et surcharges du beffroi
12 : efforts du vent sur le beffroi
21 : ossature du beffroi – armatures
22 et 24 : escalier du sous-sol au droit° du beffroi – coffrage – armatures
26 : ossature du beffroi – coffrage du pylône
38 : ossature du beffroi
42 : schéma figuratif de l'ossature développée du beffroi
(Anciennes archives du SDAP)
- Hôtel de ville - Dessins d'entreprise dossier 4 : ossature générale du beffroi 118 à 166 :
Note justificative (28 février 1927) :
Description de l'ossature
Calcul des charges verticales
Calcul des efforts dus au vent
Matériaux employés
Taux de travail des matériaux
Calcul de la semelle de fondation
Calcul du premier panneau de l'ossature
- 166 : détails de la couronne
(Anciennes archives du SDAP)
- Hôtel de ville - Dessins d'architecte dossier 1 : plans des fondations et des différents étages :
29 : Plans du beffroi : RDC
Niveau 20,90 m à 39,65 m
Niveau 39,65 m à 43 m
Au-dessus de la 1^{ère} plate-forme
Au-dessus de la 2^e plate-forme
Au-dessus de la 3^e plate-forme
- Plan beffroi 1838 :
1^{ère} galerie
2^e galerie
(Anciennes archives du SDAP)
- Hôtel de ville – Dessins d'architecte dossier 2 : Elévations des façades extérieures et intérieures de l'HV :
10 : façade sur la Petite Place

7. Documentation suite

- 12 : rue de la Braderie
- 13 : place de la Vacquerie
- 28 : coupe longitudinale sur la galerie – côté du beffroi
- 31 : murs en sous-sol entourant le beffroi
- 61 : beffroi – élévation et coupe
- 81 : beffroi
(Anciennes archives du SDAP)
- Hôtel de ville – Dessins sur calque dossier 2 : Détail grandeur – profil grandeur 281 à 356
 - 284 : profils des moulures d'encadrement – partie octogonale
 - 291 : profil de la corniche sur la 3e plate-forme
 - 294 : partie inférieure des pinacles de la 3e plate-forme
 - 298 : corniche de la 1ère plate-forme du beffroi – profil des culots de retombée
 - 301 : balustrade à 43,65 m
 - 302 : plan des angles et retour de la balustrade 43, 65 m
 - 303 : profil des culots de la balustrade de la 2e plate-forme 52, 65 m
 - 308 : profil de la couronne
 - 309 : corniche à 64,50 m
 - 311 : pinnacle de la 3e plate-forme – profil des petits galbes
 - 312 : socle du lion en cuivre – profil en ciment
 - 312 B : socle du lion en cuivre
 - 318 : épi en cuivre à 75, 95 m
(Anciennes archives du SDAP)
- Hôtel de ville – Dessins sur calque dossier 3 : Détail grandeur – profil grandeur 357 à 426
 - 357 : arcs-boutant des pinacles de la 1ère plate-forme du beffroi
 - 364 : profil des arcs face côté du beffroi
(Anciennes archives du SDAP)
- Hôtel de ville – Dessins d'entreprise III
 - 10 : ossature du beffroi
 - 28 : ossature du beffroi – coffrage du pylône de 13,45 à 43,65 m
 - 119 : ossature du beffroi – coffrage entre les cotes 43,65 et 52,65
 - 124 : ossature du beffroi – coffrage entre les cotes 52,65 et 64,70
- Escalier du beffroi
(Anciennes archives du SDAP)

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon national

Archives nationales des Monuments Historiques : dossier de Pierre Paquet

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais

1 rue Lombard - 59800 LILLE Cedex

Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives départementales du Pas-de-Calais

1, rue du 19-Mars-1962 - 62000 DAINVILLE

Téléphone : +33 (0)3 21 71 10 90

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

- Accueil Bureaux : 13, rue des-Grands-Viéziers - 62000 ARRAS

Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

- Adresse postale : 100, avenue Winston-Churchill - S.P. 7 - 62022 ARRAS Cedex

Echelon communal

Bibliothèque d'histoire locale

Palais Saint Vaast

20, rue Paul-Doumer- 62000 ARRAS

Téléphone : 03 21 71 62 91

Archives communales

Mairie d'Arras BP 913

Place Guy-Mollet - 62022 ARRAS Cedex



Annex 1

IN 70



	Monuments Historiques Classés- Sites Classés	Monuments Historiques Inscrits- Sites Inscrits
IN70		Maison 02 rue du Rivage 37 78 -02 rue du Rivage-Place de l'ancien Rivage (Section AD 372)O-3 -Façades et toitures sur rue inscrites le 23-11-1946
		Maison 09 Place de l'Ancien Rivage 38 79 -09 Place de l'ancien Rivage (Section AD 276) -Portail décoré et les cariatides qui l'entourent inscrits le 25-11-1946 O-3
		Ancien Hôpital Saint-Eloi 39 80 -11 Place de l'Ancien Rivage (Section AD 364) O-3 -Façades sur la Place,toitures et tour inscrits le 2-12-1946
	Chapelle des Charlottes 40 81 -rue des Charlottes (Section AD) O-3 -Totalité de la Chapelle classée le 27-05-1921	
		Maison 77 rue des Augustines 41 82 -77 rue des Augustines (Section AB 268) P-3 -Façades et toitures sur rue et cour inscrites le 3-07-1987
	Immeuble du Mont de piété 42 83 -04 rue du Marché au Filé (Section AB 262) P-4 -Façade classée le 19-11-1922	
		Ancien Hôtel Dubois de Fossez 43 84 -14 rue du Marché au Filé (section AB 258) P-4 -Portail et Façade sur la cour d'honneur inscrits le 2-12-1946
		Maison à l'enseigne « La Charrette » 44 85 -18 rue du Marché au Filé (Section AB 258) P-4 -Façade et toiture inscrites le 19-11-1946
	Maison 01 Place Guy Mollet 45 90 -01 Place Guy Mollet (Section AB 433) P-4 -Salle à manger avec son décor de boiserie et de toiles peintes classée le 2-11-1976	Maison 01-03-05-05b rue Guy Mollet 45 91-94 -rue Guy Mollet (Section AB 433-434-435-436) P-4 -N°01 Façades et toitures, escalier avec rampe en fer forgé inscrits le 2-11-1976 -N°03 Façades et toitures, les deux pièces avec leurs décors au rez-de-chaussée inscrits le 2-11-1976 -N°05 Façade et toiture sur rue inscrites le 5-12-1984 -N°05b Façade et toiture sur rue inscrites le 5-12-1984
		Maison 18 Place Guy Mollet 46 95 -18 Place Guy Mollet (Section AB 287) P-4 -Façades et toitures inscrites le 23-1-1946

	Maison 12 et 14 rue Sainte-Croix 47 96-97 -12 et 14 rue Sainte Croix (Section AB 503-504) Q-4 -Façades et toitures inscrites le 23-1-1946
	Site classé de la Grande-Place d'Arras 48 98 (Section AB) P-Q-4 -Sol de la Grande-Place classé le 30-11-1933
	Ensemble des façades 48 99-100-178 de la Grande-Place (Section AB) P-Q-4 -Toutes les façades sur la Place des maisons des n°1 à 67, 2 à 76, y compris les travées en retour des rues aboutissant sur la Place -Classement entre le 10-08-1919 et le 04-03-1921
	Ensemble sur la rue de la 49 179-206 Taillerie (Section AB) P-4 -Toutes les façades sur la rue des maisons n°1 à 23 et 2 à 30, y compris la façade sans numéro en retour, à l'angle du n°39 (Petite Place) Classements entre le 01-09-1919 et le 15-06-1921 (28 façades classées)
	Ensemble des façades de la Petite Place 207 ou Place des héros 50 -Place des Héros (Section AB) P-4 -Toutes les façades sur la Place des maisons n°1 à 39,2 à 76,y compris les travées en retour des rues aboutissant sur la Place -Classement entre le 20-08-1919 et le 28-12-1926 et façade postérieure
	Site classé de la Place des Héros 50 208 ou Petite Place (Section AB) P-4 -Sol de la Place le 30-11-1933
	Beffroi de l'Hôtel de ville 51 270 -Petite Place et Place de la Vacquerie (Section AB 179) P-4 -Totalité du Beffroi (liste de 1840) classé le 01-01-1940
	Hôtel de ville 52 271 -Petite Place et Place de la Vacquerie (Section AB 179) P-4 -Totalité de l'hôtel de ville classé le 17-07-1921
	Maison 04 rue du Tripot 53 272 -04 rue du Tripot (Section AB 210) P-4 -Portail et partie de la façade avec un balcon en fer forgé qui le surmonte inscrits le 25-11-1946
	Site inscrit du centre ancien d'Arras

**Beffroi de l'Hôtel
de ville**
Monument Historique classé



Légende

- Monument Historique classé
- Périmètre de 500 mètres autour du Monument
- Périmètre de 100 mètres autour du Monument (enseignes)
- Covisibilités avec le Monument Historique

Espaces covisibles avec le monument Historique
(p : partiellement- t: totalement)

Les espaces covisibles avec d'autres monuments sont soulignés

Le beffroi permet un point de vue sur toute la ville. Sa zone de covisibilités s'étend sur l'ensemble de son périmètre de protection et au-delà. Cette planche permet de localiser les covisibilités directes et points de vues avec le Monument dans et hors périmètre. On peut remarquer l'importance des vues hors périmètre des 500m.



Le beffroi de Béthune



46. Le beffroi de Béthune

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Pas-de-Calais

c. Nom du bien

Beffroi de Béthune

Grand'Place

62400 BETHUNE

Localisation cadastrale : section BE ; parcelle 488
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2°38'21"E

Latitude : 50°31'52"N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

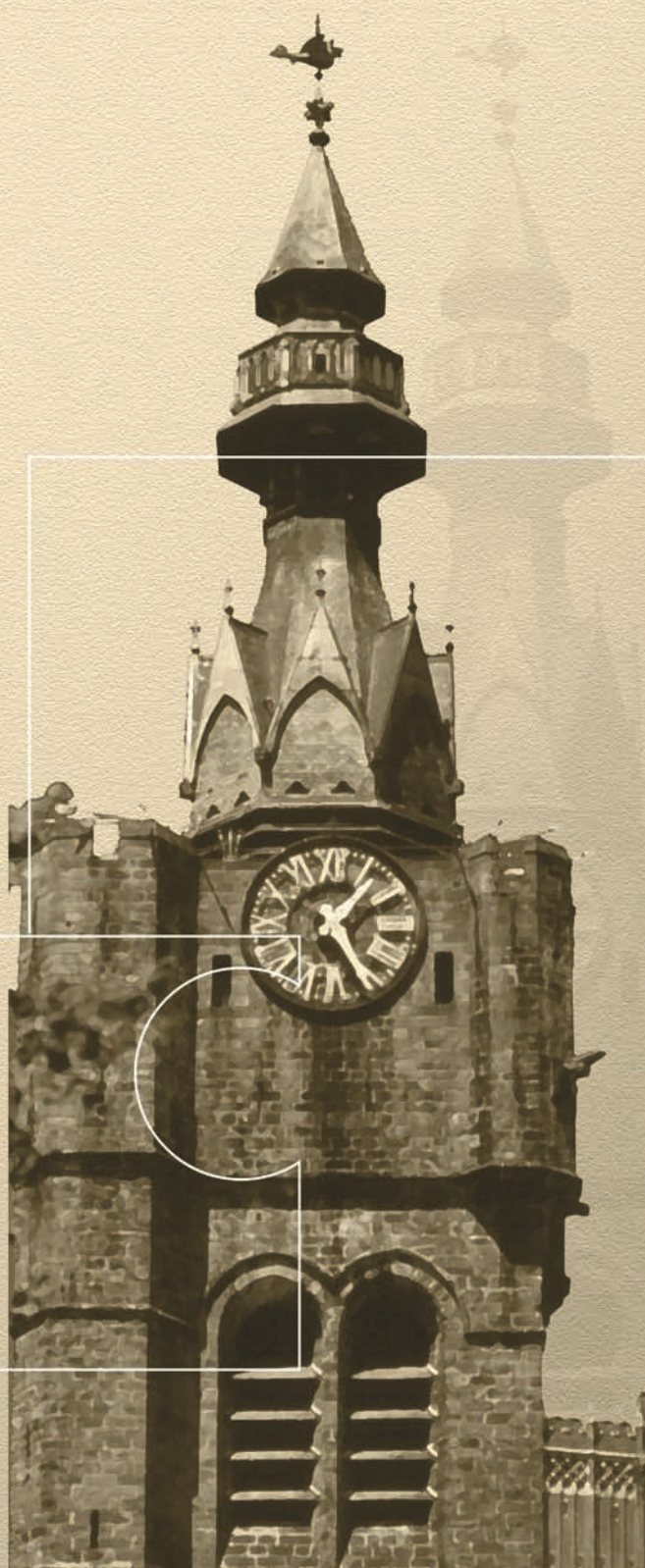
Une carte de la zone de protection est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 337 m² soit 0,0337 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : périmètre de la ZPPAUP
(environ 180 hectares).

L'arrêté portant création de la ZPPAUP
ainsi que la carte sont fournis en annexe



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

Le beffroi de Béthune est aujourd'hui le centre à la fois géographique, historique, politique, culturel et affectif de la ville. Il a vraiment une valeur symbolique pour la population qui l'utilise pour manifester sa joie (embrasement du beffroi, fête des fleurs, carnaval...) ou sa solidarité (fête de l'amitié)...

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Même si le beffroi a subi des restaurations et des modifications au cours de son histoire, il est l'un de ceux qui n'a été que très partiellement reconstruit. De plus, sa conservation est relativement conforme à son état d'origine.

Le 18 mai 1918, Béthune subit de violents bombardements déclarant plusieurs incendies sur la Grand'Place. Au matin du 19 mai, la campanile, dont la charpente intérieure a brûlé toute la nuit, s'effondre et entraîne le carillon dans sa chute. Partiellement protégé par les maisons qui l'entouraient, le beffroi a perdu tout le haut de son édifice, les murs de grès son lézardés mais il demeure debout.

Les services des Monuments Historiques sont chargés de veiller à sa restauration. M. Paul Degez, architecte de la ville, a la charge de réparer cet édifice à l'identique, sous l'autorité de M. Paquet, architecte en chef des Monuments Historiques.

Le travail a consisté à une reprise en sous-œuvre et à la reconstruction de la partie supérieure du beffroi. Dès 1923, la restauration, largement soutenue par la population béthunoise, est entreprise sans aucune modification de l'état ancien.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Dans l'état actuel, le beffroi de Béthune est une **tour de grès carrée**, légèrement d'équerre, de **33 mètres de haut** surmontée d'une flèche de 17 mètres, flanquée aux angles de tourillons hexagonaux à encorbellement et d'une tourelle de même forme qui contient un escalier en vis. De style tournaisien, le beffroi repose sur quatre arcades dont trois sont en arc brisé et la quatrième en plein cintre.

Nous remarquons sur son **côté est**, le plus décoratif, une façade plus large que les autres faces, dotée de détails intéressants. L'ouverture du rez-de-chaussée est en arc tiers-point à tympan, plus élancé que les trois autres qui forment un passage sous voûte d'ogives. Ses jambages, au contraire des autres arcs, sont à chanfrein extérieur. C'est un détail caractéristique d'ouverture marquant l'extérieur d'un passage par rapport aux arêtes intérieures non chanfreinées. La clef de cintre forme la base de la niche qui surmonte l'arc, autrefois en cul de lampe, certainement décoré, mais aujourd'hui arasé.

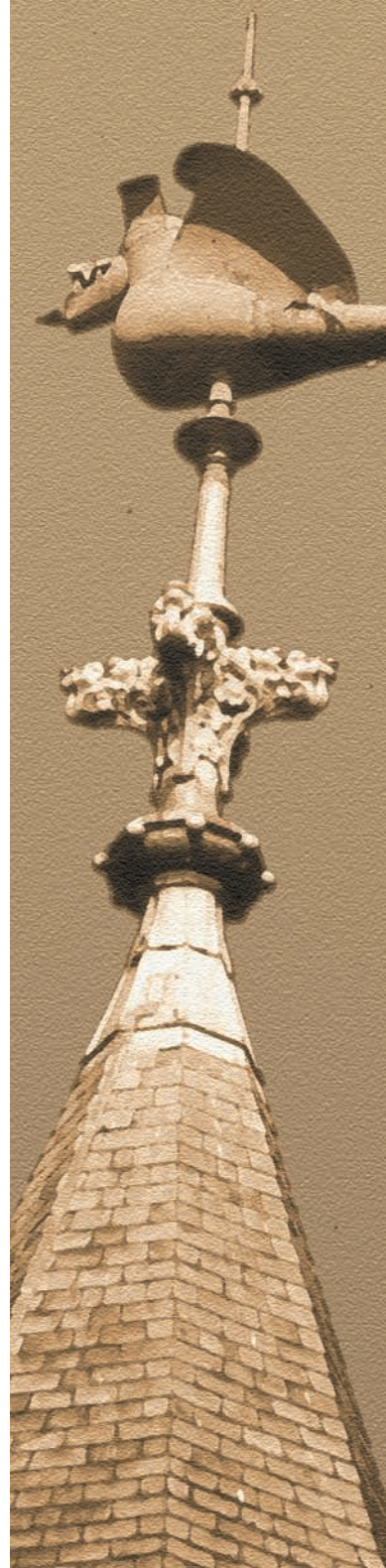
Dans l'angle de la tourelle d'escalier, à gauche, au ras du sol, une sorte de soupirail perce cette base, sans que l'on sache actuellement sa raison d'être. Dans le même angle, rentrant à hauteur du premier étage, s'ouvre la porte de la bretèche. On reconstitue celle-ci facilement en imagination, grâce aux trous de boulin du plancher, au cul de lampe, orné d'une fleur à la base, qui soutenait les consoles du plancher. Le plafond et le toit ont laissé des traces aussi nettes, avec trous de boulins et larmier de pierre en V inversé, sous lequel venait s'embrever la charpente. La grande baie à meneau de pierre, ornée d'un petit chapiteau à crossettes, est la seule ouverture donnant la lumière du jour à la salle du premier. La surmontant, une autre niche s'ouvre dans la façade.

A hauteur du second cordon de pierre horizontal (il y en a quatre) s'ouvre une fenêtre de la salle du second étage. Deux corbelets de pierre à hauteur d'allège servaient à suspendre des oriflammes. Au dessus du troisième cordon de pierre, l'étage d'origine du carillon, se trouvent les baies géminées à abat-sons.

La façade principale est caractérisée, par rapport aux autres, par sa plus grande largeur due à la tourelle d'escalier sur plan hexagonal et au contrefort de droite plus volumineux que les trois autres.

La **façade ouest** contraste avec la principale par sa nudité. Elle ne comporte qu'une baie à abat-son, contrairement aux trois autres qui en ont deux, même celle du côté nord dont le trumeau central laisse passage aux deux conduits de cheminées des étages. Un grès de parement de cette face porte un poinçon aux armes de Béthune.

Pour **pénétrer dans le beffroi**, on prend l'escalier de la tourelle. Après avoir accompli un tour complet, on trouve à droite l'accès à la bretèche, qui donne aujourd'hui sur le vide. Dans la paroi de gauche est poinçonné un autre blason de Béthune, semblable au premier sur l'extérieur. La salle voûtée d'ogives, à clef de voûte ornée d'un agneau, possède une cheminée monumentale qui a été restaurée après l'incendie de 1918. Une grande niche aveugle orne le mur ouest, opposé à la grande baie de façade. Dans le mur sud, une sorte d'enfeu à façade décorée d'un petit arc trilobé, abrite une grande pierre d'évier dont les eaux usées se déversaient sur l'extérieur par une gargouille. L'étage supérieur, logement des guetteurs (le beffroi fut habité par un guetteur et sa famille jusqu'à la Grande Guerre) et atelier des aides, est éclairé par trois baies au fond d'embrasures à bancs de pierre. Le mur nord est occupé par une grande cheminée restaurée. Des corbeaux de grès sont encore en place dans les murs. Le plafond est en



béton armé, conséquence de la restauration importante du troisième étage lors de la Reconstruction.

Après l'ascension des 133 marches de l'escalier en vis, on accède cette fois à la salle du carillon. Elle est éclairée par des baies à abat-son au nombre de sept. On aperçoit aux angles les fausses trompes des trois tourelles sur encorbellement. Trente-sept cloches manuelles et automatiques composent le carillon.

Le quatrième étage est celui de l'horloge avec ses quatre cadrans munis de minuteriers réceptrices et son système mécanique de boîte à musique composé d'un cylindre de ritournelles. La transmission se fait par fils, abrégés et équerres.

Par une échelle de meunier, l'on accède à la terrasse supérieure qui court autour du campanile. La bouche des cheminées des deux premiers étages est sur le parapet nord. Le beffroi se termine par une flèche surmontée d'un dragon.

b. Historique et développement

Béthune, ville essentiellement féodale, dominée par des seigneurs puissants et jaloux de leur autorité, n'obtint que tard un beffroi. En vain les échevins existaient dès le commencement du **XII^e siècle**, en vain Daniel, partant pour la croisade, avait concédé aux habitants une chartre de commune maintes fois confirmée par ses successeurs, la ville n'avait point encore cet ornement si envié des cités du Nord.

Béthune a reçu, le **27 octobre 1346**, une chartre d'Eudes de Bourgogne et Jeanne de France, comtes et seigneurs de la ville de Béthune, accordant aux bourgeois de cette ville le droit d'élever un beffroi, d'y mettre des cloches et d'y joindre des prisons municipales (pour les bourgeois seulement). La même année, un beffroi est aussitôt construit. Rien n'égale l'originalité de cette construction : sur quatre piliers, autour desquels on pouvait librement circuler, s'élevait une tour aussi élégante que hardie. L'édifice reposait sur des piliers de bois, la légèreté de cette construction fut peut-être la première cause de sa ruine. Elle s'écroule quelques années plus tard.

En **1388**, Guillaume de Namur permet la reconstruction de l'édifice sur un terrain dépendant du domaine seigneurial. Une nouvelle tour est alors construite. La ville de Béthune n'a malheureusement pas conservé les registres mémoriaux et les comptes antérieurs au XV^e siècle.

Ayant acquis sa place dans la hiérarchie féodale, la commune veut en avoir les apparences matérielles en possédant un donjon de pierre. L'ambition des bourgeois est d'avoir eux aussi leur «Steenen», maison noble en pierre, comme les autres seigneurs. Le 6 mai **1388**, des lettres patentes de Guillaume de Namur fixent la date de naissance du beffroi construit en dur « pour que ce puisse être chose perpétuelle ». Suite à son effondrement, il est réédifié en grès, extrait des carrières de Catorive et de Saint-Pry. La Halle aux draps construite en même temps, de **1388 à 1400**, vient s'appuyer sur celui-ci et englobe les faces nord, ouest et sud du rez-de-chaussée. Seule la face est restée libre d'accès. Les cloches de l'ancien édifice y sont placées.

Dès **1406**, la municipalité loue un terrain autour de l'édifice afin d'y construire des échoppes. Progressivement, les locataires deviennent propriétaires. En effet, au Moyen Âge, c'était une habitude courante d'accoler des baraques aux monuments publics sans crainte de les défigurer. De plus, la location des échoppes était une source de revenus pour les municipalités.

En **1437**, Jean de Lattre ajoute un étage au bâtiment. Les gargouilles indiquent le niveau de la première terrasse. En **1503**, le beffroi est surmonté d'une flèche haute de 17 mètres, qui est à l'origine garnie d'ornement de plomb doré. Ce campanile est surmonté d'un dragon qui est doré «de bon or» par

3. Description suite

Jean Roze vers **1564**.

Suite à un incendie en **1664**, la Halle aux draps est en ruine. Elle est rasée, laissant comme aujourd'hui le beffroi seul au milieu de la Grand'Place. En **1702** a eu lieu la construction de la première maison en pierre accolée au donjon.

Lors de l'année **1914**, les combats sont très violents ; le front s'établit proche de la ville, qui ne sera pourtant jamais occupée par l'ennemi. L'année **1918** est une année fatale : le centre ville est détruit à plus de 80% par les bombardements. Le beffroi est touché mais les murs de la tour résistent. Au matin du 19 mai, la campanile s'effondre, entraînant le carillon dans sa chute. Partiellement protégé par les maisons qui l'entouraient, le beffroi a perdu tout le haut de son édifice, les murs de grès sont lézardés mais il demeure debout. Par contre, les maisons encerclant le beffroi sont détruites dans l'incendie. Sous l'impulsion de M. Degez, architecte de la ville, et sous la direction de M. Paquet, inspecteur des Monuments Historiques, la restauration de l'édifice est entreprise aussitôt après la guerre. Cependant, de vives polémiques vont surgir : faut-il isoler l'édifice ou construire l'hôtel de ville au pied de la tour ? La Commission des Monuments Historiques choisit le maintien du bâtiment isolé sur l'ancien site, au milieu de la place. Les traits principaux de la rénovation consistent à une reprise en sous-œuvre et à la reconstruction de la partie supérieure, déjà restaurée en 1907 et dont les plans avaient été conservés. Le 10 août **1923** commence la restauration des façades nord-est et nord-ouest. Les pierres brûlées et les parties altérées sont remplacées par des grès provenant de l'église St Vaast. En **1924**, les deux autres faces subissent le même traitement. La campanile et la toiture sont entièrement refaits. En **1928**, un nouveau carillon est installé et, en **1931**, les cadrans de l'horloge sont éclairés. Le **16 novembre 1930**, on installe un nouveau carillon (37 cloches).

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Création et mise en vente en 1993 d'un modèle réduit en papier à découper et à coller (annexe) ;
- Promotion de l'ouverture du bâtiment et des visites par le biais d'un document en forme de marque-page depuis 1999 ;
- Conception d'une plaquette touristique en 2001.

d. Etat de conservation

Le beffroi de la ville de Béthune est dans un état de conservation général satisfaisant. Quelques travaux sont cependant à effectuer :

- remise en état d'une des fenêtres de la baie à meneaux sur la face est de la salle des échevins, au premier étage du bâtiment ;
- traitement à la résine du plafond du 2^{ème} étage et de quelques poutres, non porteuses, de la salle des horloges. Typique des constructions en béton armé d'après la Grande Guerre, les fers ont été mis trop près de la surface et sont aujourd'hui apparents ;
- remplacement des ardoises manquantes sur certaines parties du campanile où le bois est aujourd'hui apparent.



e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

La mise en valeur et la promotion du bien s'effectuent à divers niveaux :

- Des visites guidées du bâtiment par un personnel qualifié sont proposées du lundi au samedi à 15h et 16h, uniquement d'avril à septembre (sur réservation pour les groupes).
Le beffroi est également ouvert gratuitement au public lors de fêtes traditionnelles béthunoises ainsi que pour les Journées du Patrimoine ;
- Le bâtiment est associé aux fêtes traditionnelles béthunoises et aux manifestations organisées par la ville : marché de Noël, fête des fleurs,...
- Des documents concernant le beffroi sont édités ;
- Des concerts de carillons sont donnés par le carillonneur de la ville, Monsieur Dubois ;
- Le beffroi et son dragon «Beffy» sont l'emblème de la ville de Béthune et du béthunois (représentation de l'édifice sur tous les documents) ;
- Dans le cadre de Lille 2004, une mise en valeur du bâtiment par la lumière est en projet avec le mécénat de Loisinord. Début 2004, le beffroi sera traité de façon exceptionnelle par un sculpteur de lumière hollandais de renommée internationale.
- Le stationnement sur la Grand'Place va être supprimé, laissant ainsi le bien au centre d'un ensemble piétonnier (démarrage des travaux en 2004) ;
- La mise en valeur du bâtiment passe également par l'uniformité des terrasses sur la place et la réfection d'une partie de l'éclairage.
- Un complément du carillon est également prévu.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Béthune
Place du 4 septembre - BP711
62400 BETHUNE Cedex

b. Statut juridique

Le beffroi est classé Monument Historique par liste de 1862 (publication au Journal Officiel en date du 18/04/1914)

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- L'Hôtel de Beaulaincourt : Façades et toitures sur rues et sur cour, les voûtes des caves, l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé, les deux salons avec leur décor précédemment utilisés comme salle des pas perdus et comme salle d'audience du Palais de Justice ;
- Le Jardin Public : Kiosque à musique et grille d'honneur rue Béranger, rue Buridan, avenue Maréchal Delattre de Tassigny, avenue Sully ;
- La Tour Saint-Ignace ;
- Les Récollets ;
- La caserne Chambors (façade et toitures) ;
- L'église Saint Vaast (les vitraux) ;
- Le bastion Saint Pry ;
- La façade sur cour, 21 rue de la Délivrance ;
- L'ancienne Librairie Fournier 34, rue Grosse Tête – 2,3 rue des treilles (façades et toiture) ;
- L'Hôtel de Ville, Grand'Place (établissement en totalité) ;
- L'immeuble, 24 rue Grosse tête – Grand'Place (ensemble des façades et toitures) : inscrit M.H. 20/12/2001 ;
- Les immeubles 8-10 Grand'Place (façades et toitures).

Délimitation de la ZPPAU (1994) :

Le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain a été établi de façon à englober la majeure partie des éléments recensés au titre du patrimoine architectural, urbain, paysager et archéologique. Il inclut l'ensemble de la ville ancienne, ainsi que les extensions de la fin du XIX^e siècle consécutives au démantèlement. Il a été étendu au faubourg du Rivage, de Catorive, ainsi qu'aux faubourgs de Lille et d'Arras pour des motivations urbaines et d'attachement à la mémoire des lieux.

Le critère archéologique a conduit à étendre le périmètre à l'ensemble de l'emprise des anciens remparts ainsi qu'à quelques parcelles, disjointes du périmètre principal, mais de haut intérêt archéologique.

Une extension pour des critères essentiellement urbains à l'ensemble du quartier de la gare ainsi qu'à celui du quartier du Rivage jusqu'à l'ancien canal d'Aire est proposée, assurant ainsi la jonction avec l'excroissance de Catorive.



c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général. Il faut ajouter que le beffroi de Béthune possède un carillon reconnu des Maîtres Carillonneurs. Dès 2004, cet instrument sera réglé, contrôlé et entretenu par la société Paschal. Quatre entretiens réguliers par an sont prévus.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
Hôtel Scrive
1, rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
13, rue des Grands-Véziers
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

4. Gestion suite

A l'échelon local :

Monsieur Jacques MELLICK
Maire de Béthune
Place du 4 septembre
62400 BETHUNE

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi de Béthune étant situé à l'intérieur du périmètre de la ZPPAUP, il bénéficie d'une législation spécifique décrite dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le service du Patrimoine de la ville de Béthune, composé de deux personnes, a mis en place des visites guidées du beffroi dès décembre 1998 en relation avec l'Office installé au rez-de-chaussée depuis novembre 1998. Depuis, trois personnes de l'Office de tourisme ainsi qu'une vacataire ont été formées à cet usage et assurent les visites. L'Office a comptabilisé, en 2002, 3214 visites (statistiques en annexe).

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La ville de Béthune adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.



k. Nombre d'employés

Le personnel de l'Office de tourisme se compose comme tel : la présidente de l'association, la directrice de la structure touristique affiliée à ArtoiCom, trois personnes employées par l'Office ainsi qu'une vacataire, chargées de l'accueil et des visites.

Le nettoyage et l'entretien du bâtiment sont assurés par les agents de la municipalité. Le personnel de la société Pacard s'occupe de l'entretien du carillon jusque fin décembre 2003.

5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune. Le beffroi est isolé au milieu de la place

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Zone non sismique et non inondable.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Lors des visites du bâtiment, le nombre de visiteurs est limité à 20 personnes par groupe afin d'éviter l'encombrement de l'escalier en vis et des deux dernières salles. Ce groupe est divisé en deux pour la visite du chemin de ronde.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 27 808 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : Non communiqué
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques ;
- Les visites régulières des services du patrimoine et des services techniques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant classé Monument Historique, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Aucun rapport récent des services des Monuments Historiques n'a été établi.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp.33-34-35
- MARTOS C., *D'une mairie à l'autre en Nord-Pas de Calais, l'expression d'une mémoire régionale*, mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, juin 1990.

Divers

- M^{me} Devernay, Dossier de Recensement de la DRAC de Lille
- Article de presse «La Voix du Nord» du 01/01/1987
- Article de presse, Revue «Plein Nord, La gazette», n°134, juillet 1987
- Article de presse «La Voix du Nord» du 30/03/1991
- Article de «La Voix du Nord» du 01/01/87 sur le futur parking de la Grand'Place. (SDAP d'Arras)
- Article de presse, Revue «Plein Nord, La gazette», n°134, Juillet 1987
- Film publicitaire pour le lancement du logo Nord-Pas-de-Calais

Délibérations et autres pièces

- Illumination extérieure, 24 décembre 1969 (SDAP d'Arras)
- Aménagement du beffroi, travaux sur la Grand'Place et le beffroi en 1970. (SDAP d'Arras)
- Facture de l'entreprise Claude Barre 9 octobre 1984 : Création de vitraux losanges Total TTC : 12 562,10 frs. Fourniture et pose de grillage Total TTC : 2 692,03 frs (SDAP d'Arras)
- Rénovation et descente du carillon, agrandissement du carillon 1987 (SDAP d'Arras)
- 2 O 808/10 : Devis estimatif de la réparation de l'horloge et du carillon 5 000 frs, approuvé le **6 mars 1988** (Archives Départementales)
- **1988** : Projet de restauration du carillon du beffroi (le carillon n'est pas d'origine donc non classé aux Monuments Historiques). La ville a pris la décision de descendre une partie du carillon au niveau inférieur pour une meilleure transmission (Archives Départementales)
Devis estimatif de la réparation de l'horloge et du carillon 5 000 frs approuvé le **6 mars 1988**.
- **1988** : 6^{ème} centenaire de la construction du beffroi et 8^{ème} centenaire de la confrérie des charitables (Archives Départementales)
- **2 décembre 1988** : Souhait de valorisation de l'espace du beffroi (exposition du peintre régional Edouard Pignon) en plus de ses gravures pour le 6^{ème} centenaire (Archives Départementales)
- 2 O 808/10 : Extrait du registre de délibération du conseil municipal, réparations de l'horloge et du carillon du beffroi de Béthune, **7 juin 1988** (Archives Départementales)
- 2 O 808/10 : Extrait du registre de délibération du conseil municipal.
Réception des réparations de l'horloge et du carillon du beffroi. **30 août 1988** (Archives Départementales)
- 21 novembre 1990 : Mise en peinture des portes et fenêtres du beffroi.
Volonté de réexaminer le système d'éclairage du beffroi pour une meilleure définition.
- Dossier archives municipales : 1437 à 1756
- Dossier "beffroi" arch. Bille 1923 à 1932
- 1923-1932, archives ville, dossier beffroi

Iconographie

- MAYEUR A., *Les beffrois du Nord de la France*, gravures, vers 1906

7. Documentation suite

Iconographie

Tableaux, gravures :

- Tableau : Beffroi vers 1850 (collection archives Pas de Calais).
- Gravures du beffroi. A658. «Les beffrois du Nord de la France, Dix eaux fortes par A. Mayeur». (Archives Départementales)

Photographies :

- La Grand'Place : Hôtel de ville et beffroi. Cl. CRMH Aldy n° 00 62 653. (DRAC)
- Photo du beffroi, «Revue géographique et industrielle de France» 62^e année, n°30. 1964. p53. (Archives Départementales)
- Photo beffroi, «Flandre, Artois, Picardie» par Pierre Pierrard, Arthaud. p913. (Archives Départementales)
- Photo de la Grand'Place, «Le Nord de la France» par Michel Barber et Paul Atterbury. Juin 1992. p67. (Archives Départementales)
- Photo du beffroi dans l'article de «La Voix du Nord» du 30/03/1991. «Beuvry entre dans la communauté du Béthunois». (SDAP d'Arras)

Plans :

- Ville de Béthune : Beffroi, Salle du rez-de-chaussée : Projet d'aménagement. (DRAC)
- Croquis du beffroi de la ville de Béthune. Services techniques : n° de plan 793. (DRAC)
- Coupe transversale face Nord du beffroi. A Dessinée par B. Cochez. (DRAC)
- 2 O 830/21 : Beffroi de Béthune, Croquis dressé par les architectes de Béthune. 20 mars 1845. (Archives Départementales)
- 2 O 830/21 : Plans et coupes des tourelles du beffroi. Mars 1845. (Archives Départementales)
- 2 O 830/21 : Plan et élévations du beffroi. 11 juillet 1844. (Archives Départementales)

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1 rue Lombard - 59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives départementales du Pas-de-Calais
1, rue du 19-Mars-1962 - 62000 DAINVILLE
Téléphone : +33 (0)3 21 71 10 90

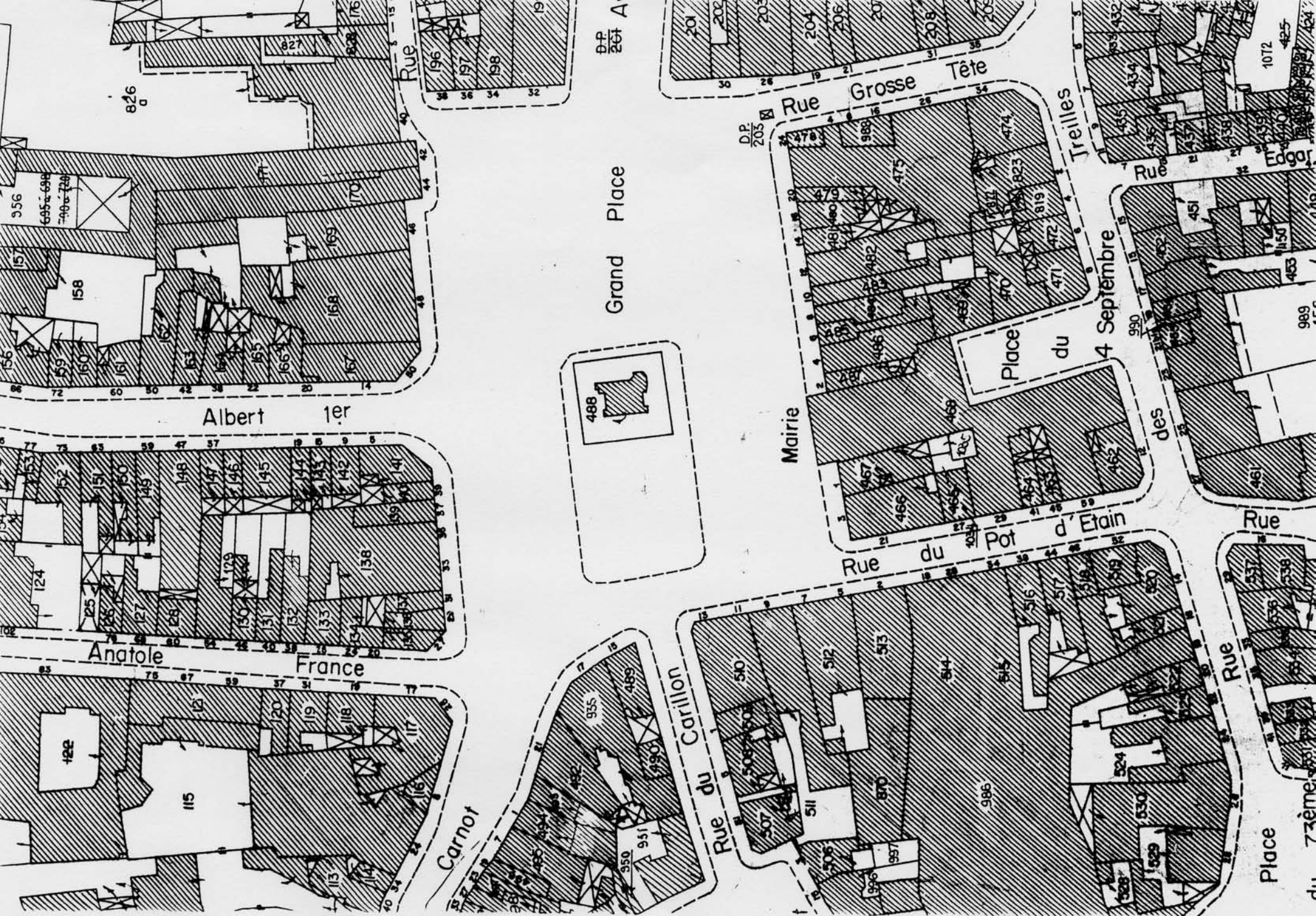
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

- Accueil Bureaux :
13, rue des-Grands-Viéziers - 62 000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90
- Adresse postale :
100, avenue Winston-Churchill - S.P.7
62022 ARRAS Cedex

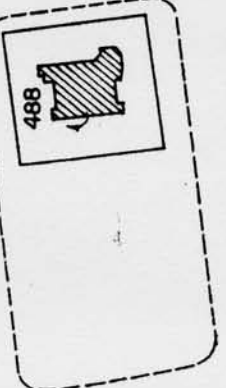
Echelon communal

- Archives municipales
- Médiathèque Elie Wiesel
Place Georges Clémenceau - 62400 BETHUNE
Téléphone : + 33 (0)3 21 57 04 94
- Médiathèque
Avenue Mont Liébaut - 62400 BETHUNE
Téléphone : + 33 (0)3 21 25 02 34
- Associations locales





Grand Place



Mairie

Place du 4 Septembre

Place du 73ème

Rue

Rue

Rue

Rue

Treilles

4 Septembre

Rue du Pot d'Etain

Rue Grosse Tête

Carnot

Rue du Carillon

Albert 1er

Anatole France

826 a

488

D.P. 205

D.P. Z.P. A

1072

425

424

423

422

421

420

419

418

417

416

415

414

413

412

411

410

409

408

407

406

405

404

403

402

401

400

399

398

397

396

395

394

393

392

391

390

389

388

387

386

385

384

383

382

381

380

379

378

377

376

375

374

373

372

371

370

369

368

367

366

365

364

363

362

361

360

359

358

357

356

355

354

353

352

351

350

349

348

347

346

345

344

343

342

341

340

339

338

337

336

335

334

333

332

331

330

329

328

327

326

325

324

323

322

321

320

319

318

317

316

315

314

313

312

311

310

309

308

307

306

305

304

303

302

301

300

299

298

297

296

295

294

293

292

291

290

289

288

287

286

285

284

283

282

281

280

279

278

277

276

275

274

273

272

271

270

269

268

267

266

265

264

263

262

261

260

259

258

257

256

255

254

253

252

251

250

249

248

247

246

245

244

243

242

241

240

239

238

237

236

235

234

233

232

231

230

229

228

227

226

225

224

223

222

221

220

219

218

217

216

215

214

213

212

211

210

209

208

207

206

205

204

203

202

201

200

199

198

197

196

195

194

193

192

191

190

189

188

187

186

185

184

183

182

181

180

179

178

177

176

175

174

173

172

171

170

169

168

167

166

165

164

163

162

161

160

159

158

157

156

155

154

153

152

151

150

149

148

147

146

145

144

143

142

141

140

139

138

137

136

135

134

133

132

131

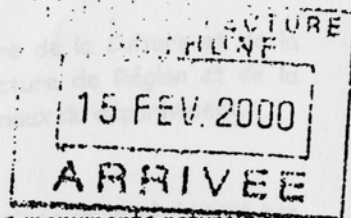
130

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur

Direction Régionale des Affaires Culturelles

ARRETE PORTANT CREATION
DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL,
URBAIN ET PAYSAGER
DE LA COMMUNE DE BETHUNE



VU le code de l'urbanisme,
VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les Monuments Historiques,
VU la loi du 2 mai 1930 modifiée ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque,
VU la loi 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, notamment ses articles 69 à 72,
VU la loi n° 83.360 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
VU la loi n° 93.24 du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages, notamment son article 6,
VU le décret n° 84.304 du 25 avril 1984 relatif aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
VU le décret n° 99.78 du 5 février 1999 relative à la commission régionale du patrimoine et des sites,
VU les protections sur les monuments historiques existantes sur la commune de Béthune à savoir :

Le Bastion Saint Pry inscription par arrêté du 26 février 1993,
Le Beffroi, classement par liste de 1862,
L'ancienne Caserne Chambors, inscription par arrêté du 28 décembre 1984
L'ancienne Eglise des Récollets, inscription par arrêté du 4 octobre 1973,
L'ancien Hôtel de Beaulaincourt, inscription par arrêté du 1^{er} avril 1947, classement par arrêté du 13 novembre 1974,
Le jardin public, inscription par arrêté du 29 octobre 1975,
La Maison 21, rue de la Délivrance, inscription par arrêté du 9 septembre 1986,
L'ancienne Tour Saint Ignace, inscription par arrêté du 24 février 1969,

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 1994 portant constitution de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites,
VU la délibération du conseil municipal de Béthune en date du 8 décembre 1990 décidant la mise à l'étude d'un projet de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
VU la délibération du conseil municipal de Béthune en date du 21 décembre 1995 donnant un avis favorable au projet de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
VU les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 20 octobre 1998 donnant un avis favorable au projet de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
VU l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites en date du 7 septembre 1999,

Sur proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles,

ARRETE

Article 1. -

Il est créé sur la commune de Béthune (département du Pas-de-Calais) une zone de protection du patrimoine, architectural, urbain et paysager.

Article 2. -

La délimitation de la zone de protection mentionnée à l'article 1 ci-dessus est déterminée par les documents graphiques annexés au présent arrêté.

Article 3. -

Les prescriptions particulières applicables à la zone de protection mentionnée à l'article 1 ci-dessus sont définies dans le règlement annexé au présent arrêté.

Article 4. -

Le présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture du département du Pas-de-Calais et mention sera faite dans deux journaux du département.

Article 5. -

Le dossier complet comprenant le rapport de présentation, les délimitations et le règlement est consultable à la mairie de Béthune, à la Préfecture du département du Pas-de-Calais, au Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord - Pas-de-Calais.

Article 6. -

Les présentes dispositions de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager devront être annexées au Plan d'Occupation des Sols de la commune de Béthune.

Article 7. -

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Pas-de-Calais et au Maire de la commune de Béthune, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

FAIT A LILLE, le 20 JAN. 2000

Rémy PAUTRAT.



PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA VIE ET DE LA CITOYENNETÉ
Bureau de l'Urbanisme et de la Protection du Patrimoine

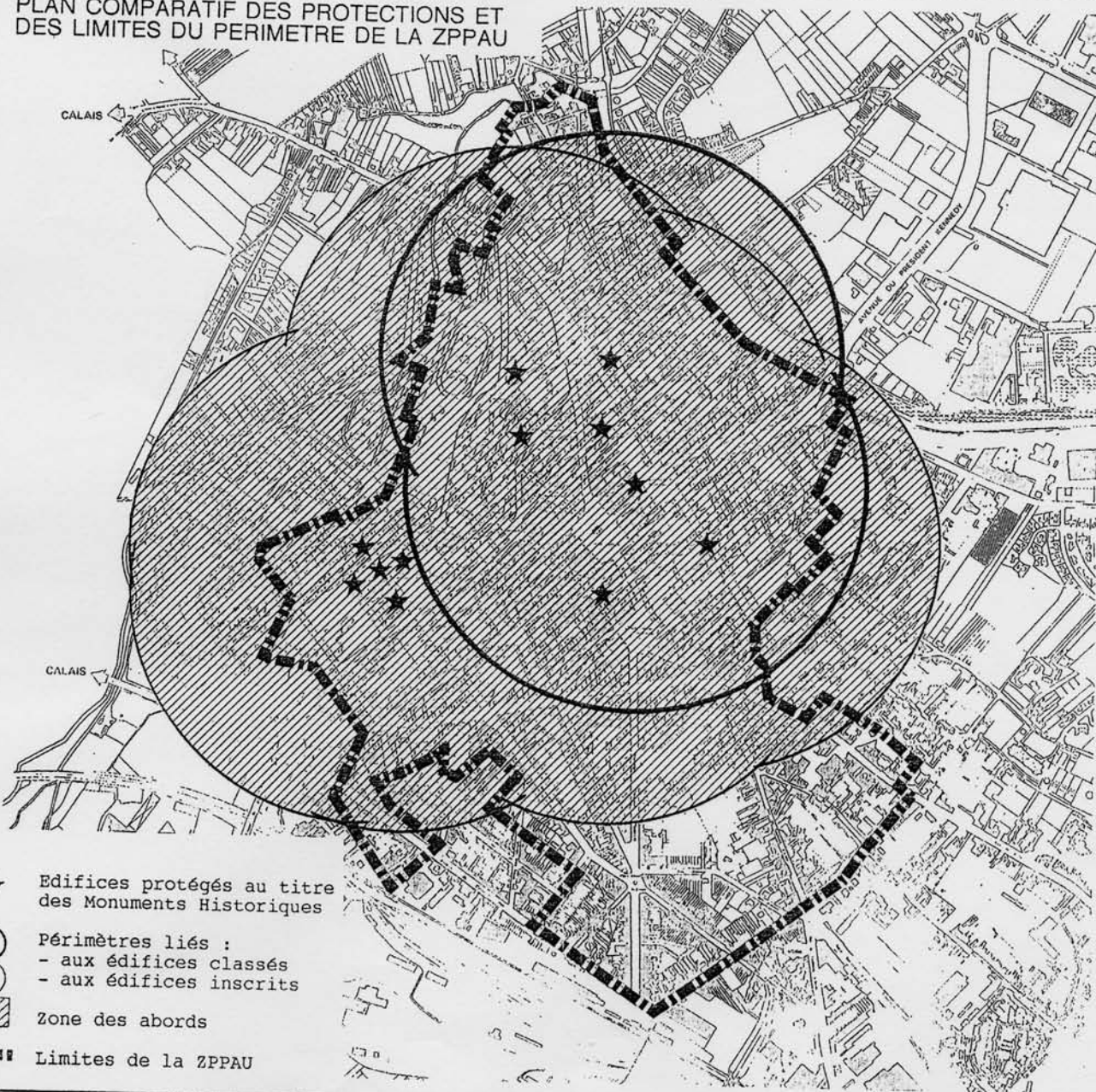
POUR COPIE CONFORME

Marie-Claire CACCAVELLI

Pour le Préfet
le Chef de Bureau délégué



PLAN COMPARATIF DES PROTECTIONS ET
DES LIMITES DU PERIMETRE DE LA ZPPAU



- ★ Edifices protégés au titre des Monuments Historiques
- Périmètres liés :
 - aux édifices classés
 - aux édifices inscrits
- ▨ Zone des abords
- ▬ Limites de la ZPPAU

5.3 EFFETS DE LA ZPPAU

Si le périmètre de ZPPAU proposé au présent dossier est définitivement retenu, ses effets sur les diverses protections existant actuellement seront les suivants :

- Les protections au titre des abords (périmètre des 500m) pour les Monuments Historiques inclus dans la ZPPAU, ce qui est le cas pour tous les édifices protégés de la ville, seront suspendues.
- Les édifices protégés restent en ce qui les concerne, soumis à la législation qui leur est propre.

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET URBAIN

47. Le beffroi de l'hôtel de ville de Boulogne-sur-Mer

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Pas-de-Calais

c. Nom du bien

Beffroi de Boulogne-sur-Mer

Place de la Résistance

62200 BOULOGNE-SUR-MER

Localisation cadastrale : Section AB ; Parcelle 140
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 1°36'48"E

Latitude : 50°43'32"N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant la zone de protection
est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 0,008 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,74 hectares.

De plus, une Zone de Protection
du Patrimoine Architectural et Urbain
(ZPPAUP) est en cours de création.



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Malgré les diverses transformations et restaurations survenues au cours de son histoire, le beffroi de Boulogne-sur-Mer a su conserver son aspect authentique de donjon, qui en fait une de ses caractéristiques. Epargné par les deux guerres, il est le plus vieil édifice de la commune conservé dans une telle proportion.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont développés dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

D'une hauteur de **47 mètres**, le beffroi de Boulogne se présente comme **une tour carrée** surmontée d'un étage octogonal. A sa base, chaque face mesure 9 mètres de côté et les murs ont en moyenne 1,40 mètres d'épaisseur. La face sud du beffroi n'est visible que de l'intérieur de l'hôtel de ville pour ses parties basses. Seules sont visibles de l'extérieur les faces nord et ouest. Quatre tourelles ou échauguettes marquent les angles de cette tour : la grosse tourelle cylindrique de l'angle nord-est part du sol, mais cette tourelle n'atteint pas le sommet de la tour carrée. L'angle nord-ouest s'arrondit en une seconde tourelle : celle-ci est montée en encorbellement au second niveau. Les deux autres angles ne sont dotés que d'une simple échauguette montée sur trois assises en quart de rond surmontées d'un larmier.

L'ancien donjon et l'étage du beffroi sont tous deux de plan carré : une ligne de pierre blanche et un léger retrait de la maçonnerie marquent leur séparation. L'étage octogonal constitue le troisième niveau. Selon le principe du donjon roman, la pièce située au rez-de-chaussée était aveugle et l'on entrait dans l'édifice par une porte ouverte au premier étage, à l'angle méridional. Elle est maintenant murée. Cette pièce avait trois fenêtres : l'une rectangulaire au nord-ouest, contre l'escalier ; la seconde en arc brisé dans une embrasure au sud-ouest. Ces deux fenêtres ont été bouchées. La dernière correspond à la porte. Au milieu des voûtes, nous pouvons signaler de larges oculi grâce auxquels on pouvait faire mouvoir les cloches depuis les étages inférieurs.

L'intérieur du monument s'organise en **quatre niveaux**. Le cellier du rez-de-chaussée communique avec l'hôtel de ville. Les deux premiers niveaux – la salle d'armes du rez-de-chaussée et la salle d'audience du premier étage – sont voûtés en berceau de directions contraires, pour équilibrer les poussées. Ils communiquent entre eux par un escalier droit en pierre logé dans l'épaisseur du mur occidental. Un escalier en vis, logé dans la tourelle nord-ouest, permet d'accéder aux étages supérieurs. Le second étage, cantonné de quatre échauguettes et percé de deux baies en plein cintre sur chaque face, est divisé en deux niveaux par un plafond. La partie supérieure abrite une cloche. De plus, les salles des trois premiers niveaux ouvrent au nord sur des cachots superposés munis de latrines, aménagés dans une tourelle. Le massif octogonal construit au XVIII^e siècle abrite le mécanisme de l'horloge et un escalier en vis en bois qui conduit à un chemin de ronde.

b. Historique et développement

Ce beffroi daterait de la fin du XII^e siècle. Sa construction pourrait être attribuée à Renaud de Dammartin, comte de Boulogne de 1191-1214, l'un des plus puissants seigneurs du royaume jusqu'à sa déchéance à Bouvines en 1214. Dès que Philippe Hurepel lui succède en 1216, ce dernier entreprend la construction d'un nouveau château. Vers 1231, son nouvel édifice achevé, il donne le donjon, devenu inutile, aux bourgeois de la ville. Ces derniers bénéficiaient d'une charte depuis **1203**. Le donjon perd alors sa fonction militaire pour une fonction civile et devient le beffroi de la ville.

Pour punir les bourgeois d'avoir refusé de payer l'impôt de la huitième croisade, le second étage de la tour est détruit en **1268** sur ordre de saint Louis. La charte est également supprimée et le sceau brisé. La réconciliation est engagée dès l'année



suivante, les privilèges communaux sont rétablis et la construction de la partie détruite est entreprise. Ce beffroi remplit alors toutes les fonctions traditionnelles de ce type d'édifice : tour de guet, lieu des réunions échevinales, prisons, conservation des trésors,... De plus, les cloches suspendues à son sommet rythment la vie quotidienne des habitants.

Soumis aux dégradations générées par le temps et souvent mal entretenu au fil des ans, le monument doit être réparé à plusieurs reprises. L'incendie du 15 août **1712**, qui détruit le couronnement, oblige la commune à entreprendre sa restauration complète. C'est le 10 janvier **1721** que la mise en adjudication de la construction de la nouvelle tour octogonale est attribuée. Les travaux sont retardés car on se rend compte de la nécessité de démonter la partie supérieure de l'ancienne tour carrée pour asseoir solidement le nouvel œuvre d'où un dépassement du devis initial. Le sieur de Plony, l'entrepreneur, qualifie le beffroi de «bel ouvrage par économie». En effet, il ne traduit aucune recherche architecturale et la courte flèche d'ardoise couronnée d'une calotte ou d'une boule qui devait le surmonter n'a pas été réalisée par manque d'argent. Ainsi, en **1734**, l'élévation du dernier niveau du beffroi est terminée et la flèche originelle en ardoise remplacée.

A cette même époque est entreprise la construction de l'hôtel de ville, achevée en 1740. Celui-ci vient remplacer une partie des divers bâtiments édifiés au cours des siècles au pied de la tour.

La Révolution faillit porter un coup fatal au beffroi. Le 19 août **1793**, une pétition est présentée au conseil municipal pour demander sa démolition au nom de l'égalité et de la lutte contre la féodalité. Il est néanmoins épargné car il constituait le seul point d'où l'on pouvait observer les mouvements des navires ennemis. Il servit en outre, entre 1803 et 1809, de support pour l'installation du télégraphe de Chappe.

La base du bâtiment, qui était enveloppée par des maisons particulières rachetées par la municipalité, ne fut dégagée qu'en **1981** par l'architecte Drobecq lors des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée abrite un petit musée archéologique.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- "Laissez-vous conter" Boulogne-sur-mer, Service Villes et Pays d'Art et d'Histoire ;
- "Laissez-vous conter" le château et les fortifications de Boulogne-sur-mer, Service Villes et Pays d'Art et d'Histoire ;
- Les monuments de Boulogne-sur-Mer, ville d'art et d'histoire, Frédéric Debussche, Ville de Boulogne-sur-Mer, Service animation du patrimoine 1998.

d. Etat de conservation

Le beffroi est dans un bon état de conservation.

3. Description suite

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

- Le beffroi n'est accessible qu'aux groupes accompagnés par un guide de l'Office de tourisme ou une personne du service du Patrimoine. De plus, il est ouvert à l'occasion des Journées du Patrimoine et des Villes Fortifiées ainsi qu'en fonction des réservations des visites guidées ;
- L'édifice est au cœur des manifestations de la commune. L'exemple le plus significatif est la descente en rappel du beffroi par le père Noël dans le cadre du marché de Noël ;
- Il est également présenté dans les brochures relatives au patrimoine de la ville et notamment dans l'ouvrage sur les monuments de Boulogne.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Boulogne-sur-Mer
Place Godefroy de Bouillon
62200 BOULOGNE-SUR-MER

b. Statut juridique

Le beffroi de Boulogne-sur-Mer est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 10 juin 1926.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- les fortifications et la ville haute.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
Hôtel Scrive
1, rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
13, rue des Grands-Véziers
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

A l'échelon local :

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Maire de Boulogne-sur-Mer
Place Godefroy-de-Bouillon
62200 BOULOGNE-SUR-MER
Téléphone : + 33 (0)3 21 87 80 80

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi de Boulogne-sur-Mer étant protégé, il bénéficie d'une législation spécifique détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

En plus de l'ouverture au public (conditions précisées au 3.e), des activités pédagogiques réparties sur l'année sont proposées aux écoles de Boulogne ainsi qu'aux autres établissements, sur demande.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La ville de Boulogne-sur-Mer adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Deux chargés du Patrimoine.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Néant.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune contrainte liée à l'environnement.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Les flux de visiteurs sont bien gérés. Le nombre de personnes par groupe est limité à 19, guide compris.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 44 859 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 12 000 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant protégé, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Il n'existe pas de rapport récent établi par les services des Monuments Historiques.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- ENLART C., *Boulogne monumental*, p.20
- ENLART C., «Le beffroi de Boulogne-sur-Mer», Boulogne et la région boulonnaise, pp.275-284
- ENLART C., *Les monuments anciens de Boulogne-sur-Mer*, 1899, p275.
- ENLART C., *Manuel d'archéologie française* T II, Paris, 1919, p 358.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp. 36-37-38
- HELIOT (Pierre M.L.), *Le château de Boulogne-sur-Mer*, Coll. petites monographies des grands édifices de la France. Paris 1933, p 81.

Divers

- Dossier de Recensement de la DRAC de Lille
- CORBIE (Armand de). *Le beffroi de Boulogne-sur-Mer*, revue du et de la ville de Boulogne-sur-Mer, 1931 p487.
- DESSEILLE E., «*L'armée boulonnaise*». Mém. Soc. Acad. Boulogne-sur-Mer, t.8., 1885-1886, p649
- MORAND F., *Le Beffroi de Boulogne, notice historique sur le beffroi de Boulogne sur Mer*.1842.
- *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, TI, Arras 1880, p131.
- ROSNY A., «Documents inédits sur le beffroi de Boulogne sur mer», Mém. Soc. Acad. Boulogne sur Mer, t.16, 1891-1894, p 145.
- Journal «La voix du Nord» 21-22 octobre 1990
- «Boulogne-sur-Mer, le château et la Haute Ville», *Images du Patrimoine*, 1993

Iconographie

- Plans des étages vers 1730-1734 dessinés par Etienne Martinet pour la construction. Collection privée (album A de Rosny). Cl . inv . p . Caudroit 80.62.950 X
- Plan et élévation datés 1720 Collection privée (album A de Rosny). Cl . Inv . p .Caudroit 80.62.279 X
- Le beffroi avant 1720, restitution de Camille Enlart B.M Boulogne-sur-Mer. Extrait du livre : «Les monuments anciens de Boulogne-sur-Mer». 1899. Cl . Inv . J.M. Périn. 80.62.475 X
- Vue éloignée, début 19ème siècle, dess. (Carnets Meuniez, Collection privée)
- Partie supérieure, bateau, croquis Meuniez (collection privée). Cl . Inv . p .Caudroit 80.62.1342 Z
- Le beffroi et l'Hôtel de ville, en 1843, dessin Stubbs, photo agrandie. Ext F. Morand. Notice sur le beffroi de Boulogne-sur-Mer. Almanach de Boulogne-sur-Mer 1843, p109.
- Le beffroi et l'Hôtel de ville, avant 1847. Lithographie. A.D. Pas de Calais, album monumental et archéologique. Cl . Inv . J.M. Périn. 80.62.264 X
- Le beffroi vers 1860, dessin de stubbs (collection privée) Cl . inv . p . Caudroit 80.62.1291 Z 80.62.616 ZA
- Le beffroi vers 1870, dessin V.J Vaillant. B.M. Boulogne sur Mer, album Vaillant 875, n°279. Cl . inv . p . Caudroit 80.62.442 X 80.62. 548 ZA 80.62.549 ZA
- Le beffroi vers 1900, carte postale. (Archives départementales. Pas de Calais, division cartes postales). Cl . Inv . J.M. Périn. 81.62.378 X
- Le beffroi : base en cours de dégagement, carte postale. (Archives départementales. Pas de Calais, division cartes postales). Cl . Inv . J.M. Périn. 81.62.157 X
- Façade, base dégagée, carte postale. (Archives départementales. Pas de Calais, division cartes postales). Cl . Inv . J.M. Périn. 81.62.156 X

7. Documentation suite

- Premier étage, vue générale en 1880, dessin V.J. Vaillant 873, n°122.
Cl . inv. . p . Caudroit 80.62.333 Z
- Premier étage, porte, 1880, dessin V.J. Vaillant (B.M., Boulogne-sur-mer, albums Vaillant 873, n°123). Cl . inv. . p . Caudroit 80.62.332 Z
- Premier étage, cachot, porte en 1880, dessin V.J. Vaillant (B.M., Boulogne-sur-mer, albums Vaillant 875, n°123). 80.62.140 X
- Deuxième étage, charpente, vue générale, en 1880, dessin V.J. Vaillant (B.M., Boulogne-sur-mer, albums Vaillant 875, n°309). Cl . inv. . p . Caudroit 80.62.134 X
- Deuxième étage, cachot, porte, en 1880, dessin V.J. Vaillant (B.M., Boulogne-sur-mer, albums Vaillant 873, n°181). Cl . inv. . p . Caudroit 80.62.134 X
- Vue d'angle sur la place de la Résistance. Cl . Inv . J.M. Périn. E. Dessert 80.62.3039 X
- Façade sur la place de la résistance, partie inférieure, détail. Cl . Inv . J.M. Périn. 80.62.2965 X
- Façade sur la place Godefroy de bouillon. Cl . Inv . J.M. Périn. E. Dessert 80.62.3021 X
- Entrée, intérieur de l'hôtel de ville. Cl . Inv . J.M. Périn. 88.62.289 V
- Deuxième étage, charpente, vue générale
Cl . Inv . J.M. Périn. 88.62.291 V 88.62.296 V 88.62.282 VA 88.62.281 VA
- Escalier à vis, en bois. Cl . Inv . J.M. Périn. 88.62.397 X 88.62.398 X 88.62.399 X
- Chambre des cloches, beffroi, détail. Cl . Inv . J.M. Périn. 88.62.400 X

Objets Mobiliers :

- Élément d'architecture, pierre, H :38,L :27. Plaque carrée (B.M. Boulogne sur Mer, photo 188, collection Enlart). Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.333 X
- Fragment - Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.338 X
- Chapiteau de pierre, H :32, Diamètre :34, 12^{ème} siècle ? Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.337 X
- Clef d'arc 5, tête de femme. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.321 X
- Clef d'arc 6, tête d'homme jeune. Ph. Inv. Petit Berghien 88.62.00.143 X
- Clef d'arc de la fabrique de tabacs. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.310 X 88.62.00.311 X
- Epi de faitage (?), croix, H :52,L :42,PR : 23. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.328 X
- Epi de faitage (?), 2. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.320 X
- Bas relief 1, armoiries de la famille de Fiennes de la Planche. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.317 X
- Bas relief 2, armoiries des Parenty, pierre. L :45 , Pr : 13. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.331 X
- Meule 2, pierre, diam :58/59, Pr : 65. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.319 X
- Canon, Boulets. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.315 X

Fontaine monumentale des Minimes :

- Vue générale, mascaron N°1. Repr. Inv. Caudroit 80.62.000.49 X
- Vue générale, mascaron N°2, dess. BM Boulogne-sur Mer, album Vaillant N°240 Repr. Inv. Caudroit 80.62.000.50 X
- Vue générale mascaron n°1. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.306 X

Puits :

- Vue générale. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.290 V 88.62.00.254 XA

Éléments d'architecture :

- Vue générale. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.336 X

Chapiteau :

- Chapiteaux jumelés. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.334 X
- Chapiteaux jumelés N°2. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.335 X
- Chapiteaux jumelés N°3. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.304 X
- Chapiteaux jumelés N°3. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.303 X
- Chapiteaux jumelés N°5. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.305 X

Clef d'arc :

- Homme, de face, barbe. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.327 X
- Homme, de _ , barbe, ornementation : cuir. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.324 X
- Femme, de _ , raisin, N°1. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.329 X
- Femme, de _ , raisin, N°2. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.332 X
- Femme, de face, ornementation : cuir. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.322 X 88.62.00.323 X
- Femme ; de 3/4 , ornementation : cuir. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.308 X

7. Documentation suite

- Femme, couronne : feuille, ornementation : cuir. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.326 X
- Femme, de face, couvre chef : Plume ? Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.335 X

Clef d'arc Rez de chaussée N°1 :

- Vue générale. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.314 X

Clef d'arc Rez de chaussée N°2 :

- Vue générale. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.309 X

Clef d'arc N°3 :

- Vue générale. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.312 X

Clef d'arc N°4 :

- Vue générale. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.307 X
- Vue générale. Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.339 X

Verrière Godefroi de Bouillon :

- Vue Générale, Carton
Repro. Inv. J.M. Périn 87.62.02.237 V 87.62.02.238 V 87.62.02.264 XA 87.62.02.265 XA
- Vue générale
Ph. Inv. J.M. Périn 88.62.00.381 X 88.62.00.382 X 88.62.00.250 XA 88.62.00.251 XA
- Gravures du beffroi. A658.
«Les beffrois du Nord de la France, Dix eaux fortes par A. Mayeur».
- 3 FI 449 : Lithographie du beffroi.

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1 rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives départementales du Pas-de-Calais
1, rue du 19-Mars-1962
62000 DAINVILLE
Téléphone : +33 (0)3 21 71 10 90

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

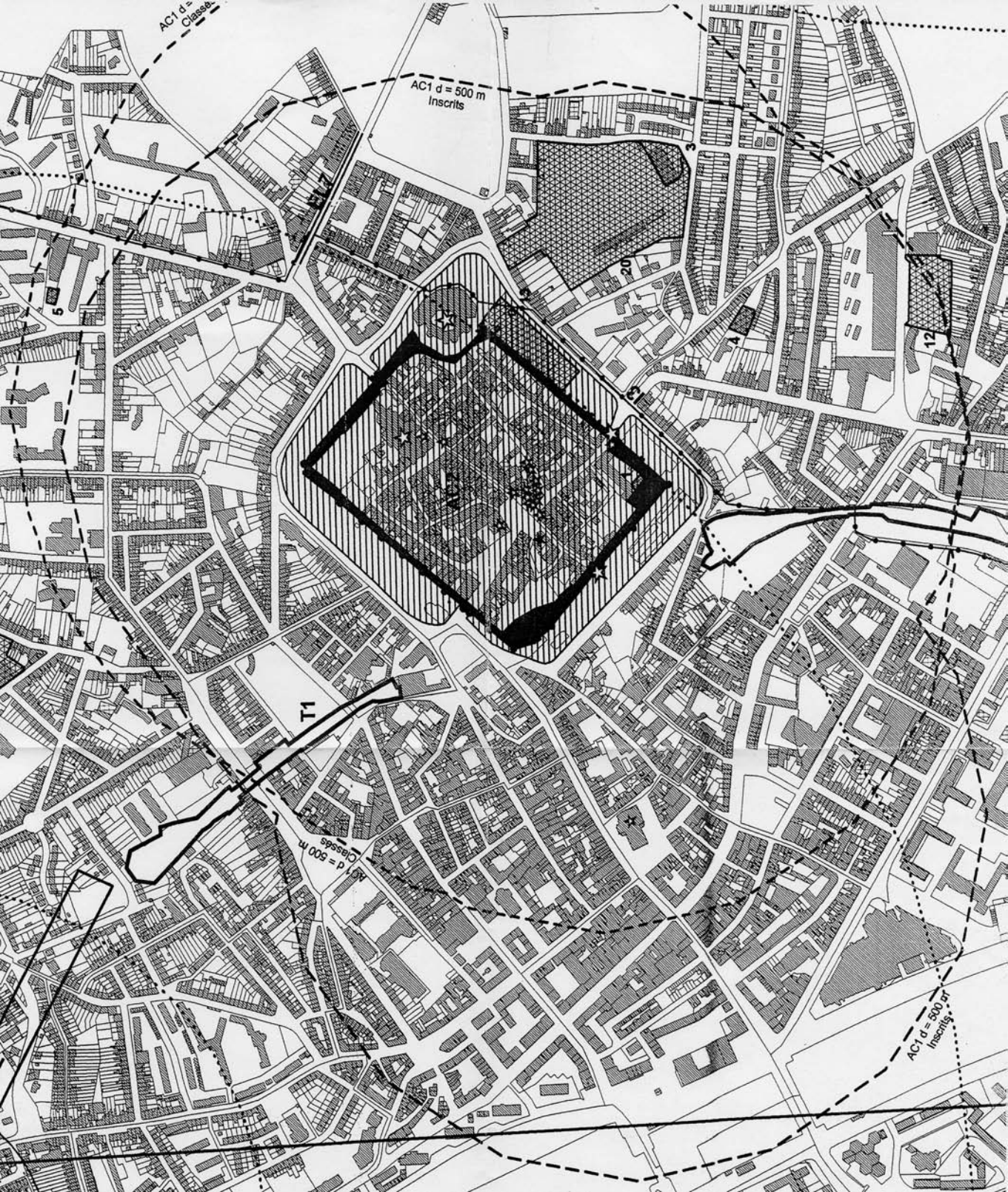
- Accueil Bureaux :
13, rue des-Grands-Viéziers
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90
- Adresse postale :
100, avenue Winston-Churchill
S.P.7
62022 ARRAS Cedex

Echelon communal

Archives communales (AC Boulogne-sur-Mer), n°44-58-1271.
Documents figurés : AD Boulogne-sur-Mer, albums Monumental et archéologique.
Bibliothèque Municipale (BM) Boulogne-sur-Mer, albums Vaillant.
Collections privées.







AC1 d = 500 m
Classes

AC1 d = 500 m
Inscrits

6

20

12

T1

AC1 d = 500 m
Classes

AC1 d = 500 m
Inscrits

48. Le beffroi de l'hôtel de ville de Calais

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Pas-de-Calais

c. Nom du bien

Beffroi de Calais

Place du Soldat-Inconnu

62100 CALAIS

Localisation cadastrale : section AB ; parcelle 33

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 1° 51' 16"E

Latitude : 50° 57' 11" N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte de la zone de protection du beffroi est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 1 842 m² soit 0,1842 ha

(surface au sol de l'ensemble hôtel de ville - beffroi)

Zone tampon : 78,5 ha (zone d'un rayon de 500 mètres)



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Le beffroi constitue un témoignage important de la réunification des communes de Calais et de Saint-Pierre. de style néo-régionaliste, il est le symbole de la culture régionale.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le monument répond au critère d'authenticité dans sa fonction comme dans sa forme. Il existe à l'époque une volonté d'ériger un hôtel de ville avec un véritable beffroi pour témoigner de la prospérité, de la puissance et de l'affirmation de la ville et de la municipalité.

Le bâtiment achevé en 1923 a subi les aléas de la Seconde Guerre mondiale. Il a donc fait l'objet de restaurations qui n'ont en rien modifié le monument initial.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont développés dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Le beffroi de l'hôtel de ville de Calais est une **tour carrée** en brique rouge, rejetée à l'extrémité de la façade nord du bâtiment principal. Cet ensemble gigantesque est de style de la Renaissance flamande. L'hôtel de ville et le beffroi sont reliés par une arche permettant leur liaison. La tour présente des lignes très pures composées de vitres ou de briques. Ces nervures verticales forment, plus haut, la naissance des mâchicoulis.

Dans sa partie inférieure, cet édifice comporte une bretèche encadrée de pierres blanches. La partie supérieure, quant à elle, est plus décorée. Quatre cadrans d'horloge jaunes se situent entre des piliers écaillés, soutenus par des consoles sculptées en tête de lion. Aux angles de la tour, des échauguettes carrées sont surmontées d'un clocheton en ardoise. Le sommet du beffroi se termine en forme de cloche recouverte également d'ardoises. Au dessus trône une girouette en forme de dragon.

A l'intérieur du beffroi, le rez-de-chaussée est utilisé pour le logement du concierge de l'hôtel de ville. L'édifice renferme aussi un carillon électrique sans cloche.

b. Historique et développement

Même si Calais possédait déjà un beffroi, érigé sans doute à la fin du XV^e siècle et détruit en 1940, l'édification d'un nouvel hôtel de ville et d'un beffroi a été envisagée dès **1885** afin de symboliser la fusion des anciennes communes de Calais et Saint-Pierre. L'emplacement de cet édifice est tout désigné : un terrain neutre sablonneux, appelé «le Sahara», situé entre les deux communes. Aujourd'hui encore, l'ensemble beffroi-hôtel de ville se dresse au milieu d'une vaste place qui peut donner l'impression d'un vide urbain.

En **1888**, un concours pour le projet de construction de l'hôtel de ville est ouvert à tous les architectes. Les plans de Daullet et Decroix sont choisis. Cependant, les finances communales ne permettent pas la concrétisation du projet. En réalité, les esquisses retenues sont refusées car elles ne comportent pas de beffroi.

La décision d'entreprendre les travaux n'est prise qu'en **1910**. Ils se feront, sans concours préalable, selon les plans de Louis Debrouwer, natif de Dunkerque. Cet architecte devient le précurseur d'une nouvelle technique de construction. En effet, son projet propose une structure de béton armé, plus économique, qui permettra de dégager des crédits supplémentaires au profit de la décoration. La construction de l'édifice est suspendue pendant la Première Guerre mondiale et se termine en **1923**. L'inauguration a lieu en **1925** par le général Alvin, soit plus de quarante ans après l'union des deux communes. Exceptés quelques dégâts sur la façade, réparés à la Libération, les bombardements de la Seconde Guerre mondiale n'ébranlent pas le bâtiment, sans doute grâce à son ossature en béton. Un carillon électrique est installé dans le beffroi en 1961.



c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Dossier de recensement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord - Pas-de-Calais ;
- Rapport réalisé par les services des Monuments Historiques lors de la protection de l'édifice en 2003.

d. Etat de conservation

La structure du beffroi est en bon état de conservation. Des pierres et des briques de la façade présentent quelques fissures dues à la pollution. La couverture demandera une réfection dans les années à venir ; des vitraux sont endommagés.

Deux milles sondages ont été réalisés en 2003, afin de juger de l'état de la façade en profondeur.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

- Le beffroi n'est pas ouvert au public, seul l'hôtel de ville fait l'objet de visites guidées. Le rez-de-chaussée du beffroi sert de logement pour le gardien. Il n'est pas prévu d'aménager l'édifice pour la visite ;
 - Une mise en lumière de l'ensemble hôtel de ville-beffroi a lieu tous les soirs.
-

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Calais
Place du Soldat-Inconnu
62100 CALAIS

b. Statut juridique

Le beffroi et l'hôtel de ville sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par un arrêté daté du 26/06/2003.

Monuments protégés à proximité :

- L'église Notre-Dame
- Le Fort Risban
- La Citadelle

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

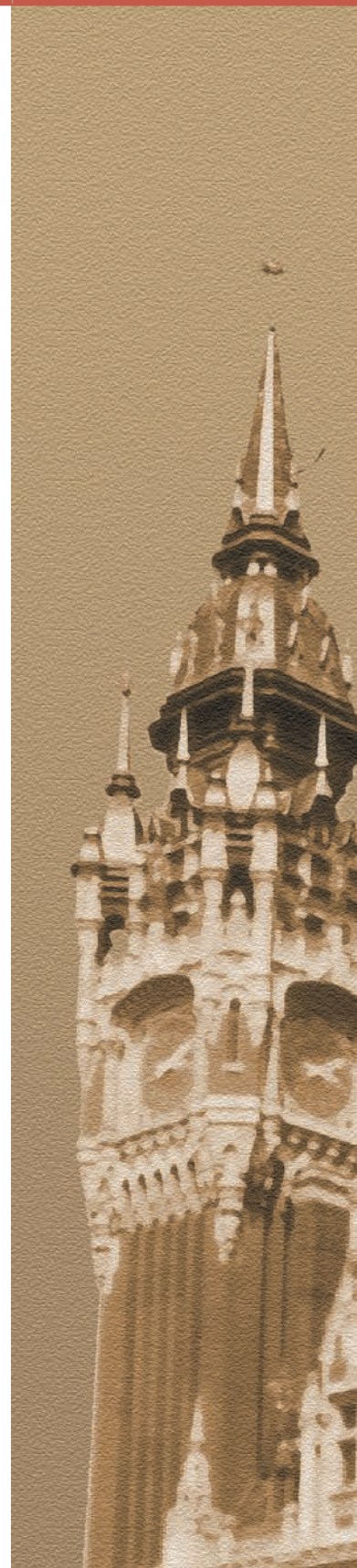
Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
Hôtel Scrive
1, rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
13, rue des Grands-Vézières
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

A l'échelon local :

Monsieur Jacky HENIN
Maire de Calais
Place du Soldat-Inconnu
62100 CALAIS

f. Plans adoptés concernant le bien

Edifice inscrit, le beffroi de Calais bénéficie d'une zone de protection d'un rayon 500 mètres. La législation applicable est détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

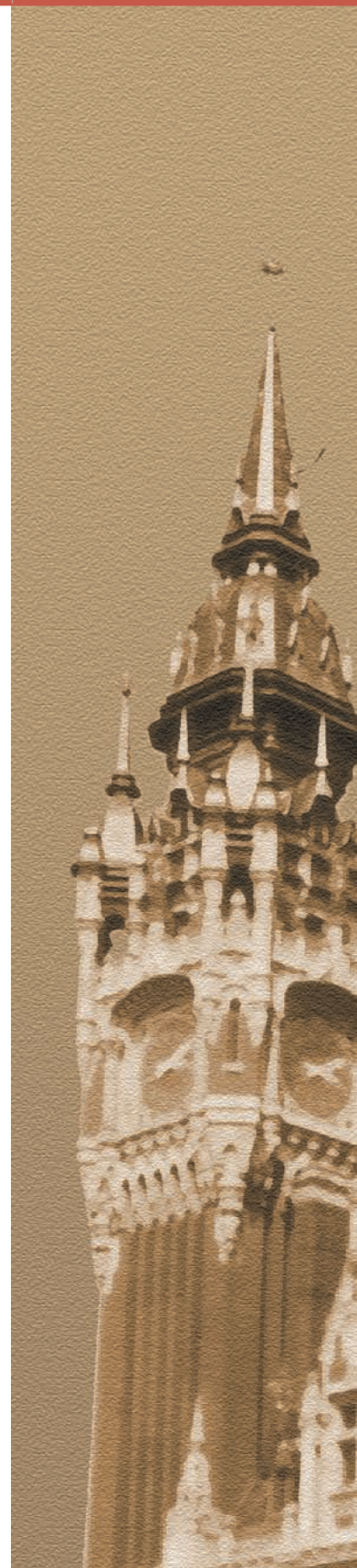
Aucun, le beffroi n'est pas ouvert au public.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Le concierge s'occupe de l'entretien du beffroi mais ce n'est pas son unique attribution.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Ces facteurs n'entrent pas en considération dans le cas d'un monument situé en zone urbaine.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Pas de contraintes spécifiques de ce type.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Aucune contrainte de ce type.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 78 000 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : environ 12 500 habitants (estimation)
Dans le monument : 1 habitant, le concierge



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

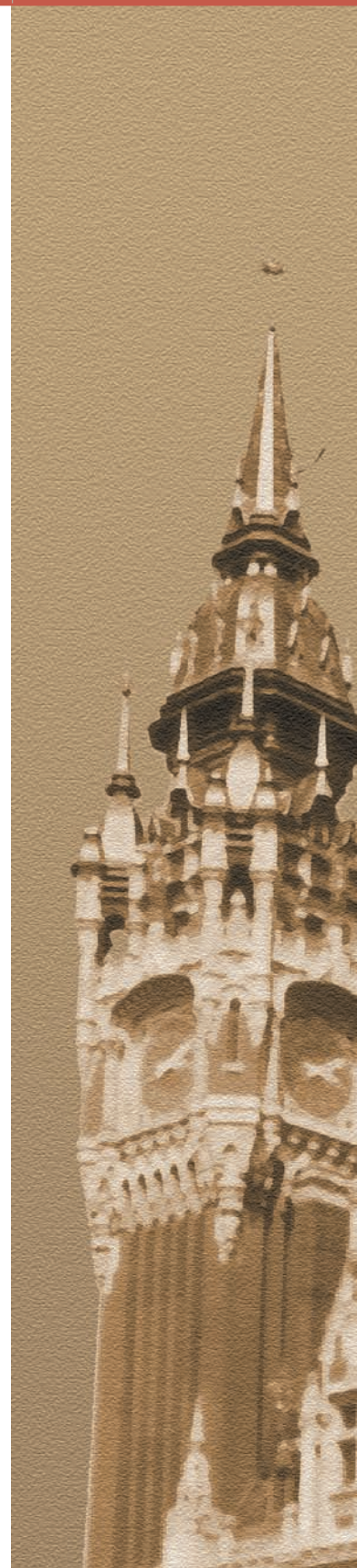
Des visites de contrôle sont effectuées mais elles ne sont pas périodiques ; elles se font à la suite de constats faits lors des différents passages.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant inscrit à l'ISMH, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble inscrit il faut l'accord de l'autorité compétente.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Pas de résultats particuliers dans la mesure où la protection dont il fait l'objet est très récente.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948.
- DERVILLE A. et VION A. (sous la direction de), *Histoire de Calais*, Edition Beffrois.
- FONTAINE R., *La Belle époque à Calais*, collection Mémoires Collectives, édition des beffrois, 1983.
- FONTAINE R., Calais, *ville d'Histoire et de Tourisme*, Syndicat d'initiative de Calais.
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp.33-34-35.
- LENNEL F., *Calais, guide illustré du touriste*, Ed. Brethaud Frères, Paris.
- MARTOS C., *D'une mairie à l'autre en Nord-Pas de Calais, l'expression d'une mémoire régionale*, mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, juin 1990.
- OUVRAGE COLLECTIF, *La pioche et l'aiguille. Calais industriel et Monumental 1817-1914*, Musée des beaux-arts de Calais, septembre 1981
- VION A., *Calais et Saint-Pierre au XIX^e siècle*, Edition Beffrois, collection Histoire .

Plans, coupes :

- Plan de la façade principale (élévation de la façade principale, 1910). Source : A.D.P.C. Repto d'après l'expression d'une mémoire régionale. D.R.A .E. 59/62 juin 1990.
- Plan du Premier étage (1910) source A.D.P.C. Repto d'après l'expression d'une mémoire régionale. D.R.A .E. 59/62 juin 1990
- 2 O 1249 :
 - Plan de la façade principale. 4 mars 1910.
 - Bleu, emplacement de l'hôtel de ville.
 - Plan du rez-de-chaussée. 4 mars 1910.
 - Plan du 1^{er} étage.
 - Plan des combles.
 - Coupe longitudinale.
 - Coupe suivant la galerie.
 - Plan de la façade de la tour

Photos anciennes :

- Pont Richelieu : Vu d'ensemble Cliché Inv.JM Périn 80.62.82.70 X
- Photo : la façade principale, cliché CRMH EB 02/99 N°99 003.
- Photo détail lucarnes photo du haut, cliché CRMH EB 02/99-N°99 003
- Photo : beffroi, Cliché CRMH EB 02/99 N° 99 003
- Photo : façade occidentale. Cliché Inv. J.M Périn. 80.62.80.49 X.
- Photo : le beffroi, angle de vue nord-ouest, cliché Inv. J.M. Périn 80.62.64.87 X
- Photo : le beffroi (coté façade arrière) Cliché CRMH 02/99 N° 03 62 07 14

Cartes postales :

- Carte postale ancienne, cliché numérique CRMH-Aldy (02/2003).
- Carte postale, vue aériennes de l'hôtel de ville

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1 rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

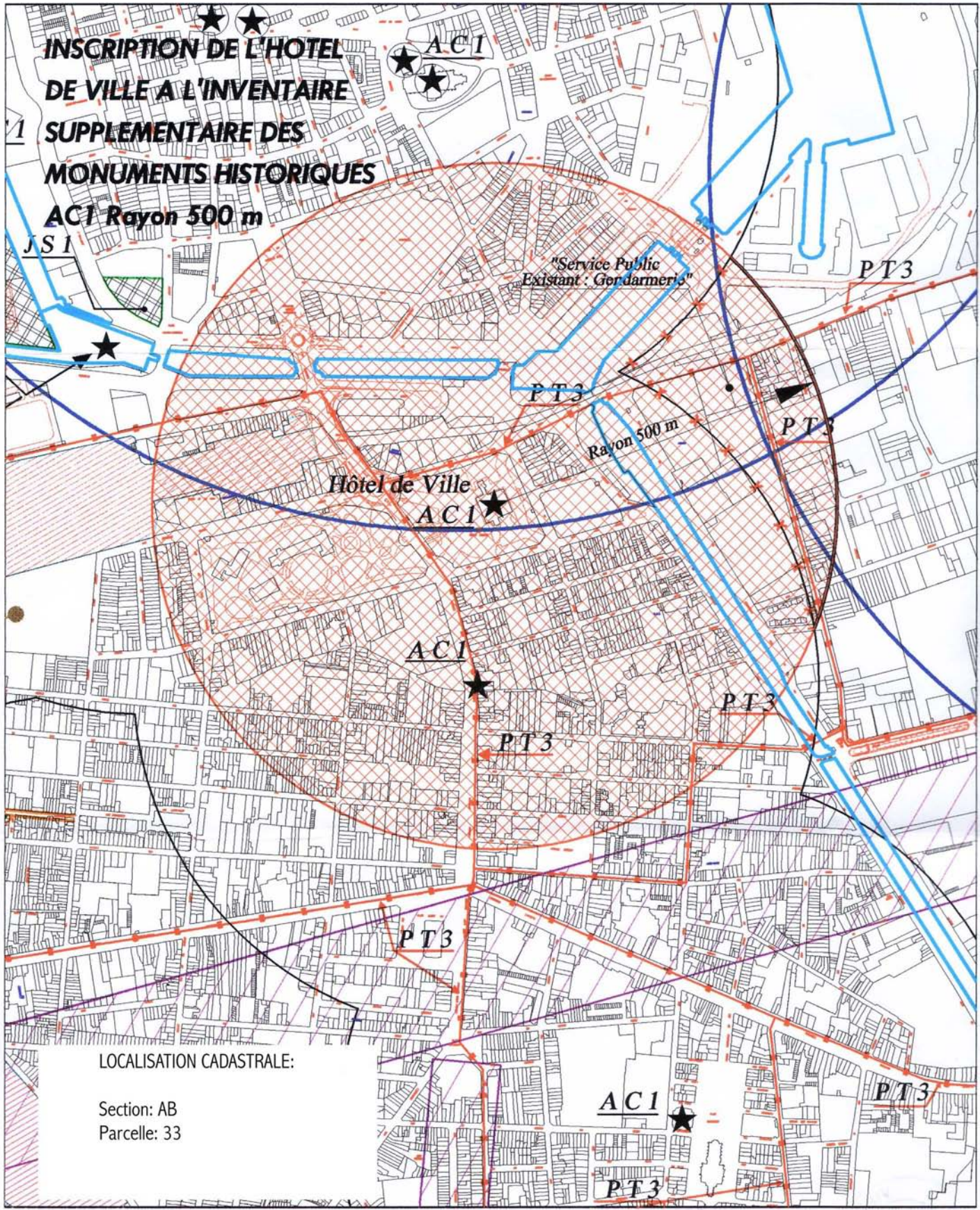
Archives départementales du Pas-de-Calais
1, rue du 19-Mars-1962
62000 DAINVILLE
Téléphone : +33 (0)3 21 71 10 90

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- Accueil Bureaux :
13, rue des-Grands-Viéziers
62000 ARRAS



**INSCRIPTION DE L'HOTEL
DE VILLE A L'INVENTAIRE
SUPPLEMENTAIRE DES
MONUMENTS HISTORIQUES**

AC1 Rayon 500 m



LOCALISATION CADASTRALE:

Section: AB
Parcelle: 33

AC1 ★

PT3

PT3

PT3

"Service Public
Existant : Gardarmeris"

PT3

Rayon 500 m

PT3

Hôtel de Ville
AC1 ★

AC1 ★

PT3

PT3

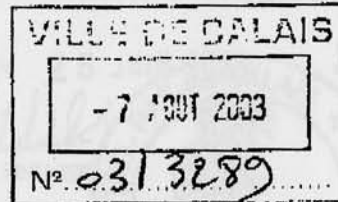
PT3

1

JS1

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-
CALAIS PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR



ARRETE
portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques de
l'Hôtel de ville de Calais (Pas-de-Calais).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n°84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 1999 portant formation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ;

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 13 juin 2003 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Sur proposition de monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

Considérant que l'Hôtel de Ville de Calais, construit entre 1911 et 1923 par l'architecte Louis Debrouwer, présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art comme témoignage de la réunification des communes de Calais et Saint-Pierre, dans un style néo-régionaliste (et comme symbole de la culture régionale), pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'Hôtel de ville situé Place du soldat inconnu, rues Paul Bert, du Pont à Lottin et Jean Jaurès à Calais (Pas-de-Calais - n° de SIRET : 216 201 939 000 16), figurant au cadastre AB 33 d'une contenance de 1842 m² :

- pour les parties extérieures : l'ensemble des façades et toitures sur rue et le beffroi,
- pour les parties intérieures : le hall d'honneur et sa verrière, l'escalier d'honneur (y compris la rampe et la verrière), le couloir de desserte du premier étage, les salles d'apparat du 1^{er} étage (y compris leur décor) : la salle des mariages, le salon d'honneur, le salon du Conseil Municipal et le cabinet d'apparat.

L'Hôtel de ville appartient à la commune depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 . Le présent arrêté, dont ampliation sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune, et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le

26 JUIN 2003

26 JUIN 2003

Jean-Pierre RICHER



Pour approbation,
Le Chef de Bureau.



Marie-Claire SACCOVELLI

Le beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin



49. Le beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Nord-Pas-de-Calais

Département

Pas-de-Calais

c. Nom du bien

Beffroi d'Hesdin

Place d'Armes

62140 HESDIN

Localisation cadastrale : Section A ; Parcelle 927
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2°02'11"E

Latitude : 50°22'23"N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

La superficie de la commune étant restreinte (93 hectares) et le nombre de monuments protégés élevés, la zone de protection englobe la totalité de la commune.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 58 m² soit 0,0058 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : Elle englobe la totalité de la commune.



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Même si des travaux de restauration ont été réalisés, le beffroi de la ville d'Hesdin a su conservé son authenticité depuis sa construction en 1875.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont développés dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

La base du beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin est une **tour carrée** très simple de **trois étages**, contenant trois cachots voûtés superposés. Elle est couronnée d'une plate-forme, ajourée de décors à volutes, sur laquelle se distinguent à chaque angle des arcs-boutants.

C'est à ce niveau que prend naissance le quatrième étage, percé sur chaque face d'une fenêtre à meneaux surmontée d'un cadran d'horloge. Il est également couronné d'une frise d'arcades en plein cintre. A cet étage, des tourelles d'angle octogonales sont percées de meurtrières.

Au dessus, une lanterne octogonale munie d'abat-sons est soutenue par deux arcs-boutants aux quatre coins. Elle renferme une cloche de 2 000 kilos baptisée Danièle, Marie, Pauline, Henriette.

La tour se termine par une petite terrasse protégée d'un garde-corps. Elle est complétée par un campanile à huit côtés, où se trouvait autrefois la pièce du guetteur, et d'un dôme couvert d'ardoises. La girouette au sommet est en forme de lion et mesure deux mètres de haut.

b. Historique et développement

En **1554**, Charles Quint fait élever une ville-forteresse sur les rives de la Canche, à quelques kilomètres de la cité médiévale dont il avait ordonné la destruction l'année précédente. Cette ville s'appellera Hesdinfert, Hesdinfort puis Hesdin. Quelques années plus tard, Philippe II octroie aux habitants une charte en **1562** et donne à la commune des statuts destinés à maintenir «bonne justice et police».

Dès **1563**, l'ensemble hôtel de ville-beffroi est construit à l'emplacement de la maison de campagne de la sœur de Charles Quint, Marie de Hongrie. En **1576**, des prisons échevinales sont aménagées dans le pied du beffroi. Le 24 mai **1639**, les Français assiègent Hesdin où ils utilisent l'obus pour la première fois. Le beffroi, abattu par les canons, est reconstruit provisoirement en bois.

En **1768**, les notables de la ville s'assemblent pour délibérer de la reconstruction de la tour communale qui menace de tomber en ruine. Au cours de cette assemblée, deux projets sont examinés : le rétablissement de la tour ou la reconstruction du beffroi. Tout en adoptant le premier projet, les notables ne s'entendent pas sur les moyens d'y parvenir. L'année suivante, diverses estimations sont faites mais aucune décision n'est pourtant prise. Ainsi, en **1774**, plusieurs experts sont nommés par les mayeur et échevins de la commune afin de visiter et d'examiner le beffroi. Ils constatent son grand état de déperissement ainsi que l'impossibilité de pouvoir le réparer ou le mettre dans un état de sécurité. Pour éviter tout accident, la tour est démolie.

Par manque de moyens pour le faire reconstruire, la commune reste près d'un siècle sans beffroi. Par testament du 10 février **1875**, M. Daniel Lereuil, fils du Maire, lègue à la ville la somme de 12 000 F or. Appelé à se prononcer sur l'emploi de ce legs, le conseil municipal décide d'appliquer cette somme à la reconstruction de la partie



supérieure du beffroi, qui sera érigée selon les plans de l'architecte Clovis Normand. Comme le testament ne suffit pas à solder l'importance des travaux, M. Lereuil, maire d'Hesdin et père du testateur, prend à son compte le complément de la dépense. En **1878**, la nouvelle tour communale est inaugurée. Dans un même temps, on procède à la bénédiction d'une cloche donnée à la ville par M. et Mme Lereuil. En **1879**, ils font également don d'une horloge dont les cadrans occupent chacune des façades du beffroi.

En **1939**, des travaux de restauration sont réalisés concernant la maçonnerie, la charpente, la couverture et la plomberie. De même, en **1950**, la girouette est réparée en raison des intempéries et en janvier **1951**, une installation électrique pour le carillon est réalisée. Les derniers travaux affectés au beffroi concernent la mise en état des cachots, restaurés à partir de **1986**.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- «Hesdin, guide du musée et histoire de la ville, de son anéantissement à sa reconstruction...», brochure de l'Office de tourisme des Sept Vallées ;
- «Découvrir Hesdin», brochure de l'Office de tourisme des Sept Vallées, 1995.

d. Etat de conservation

Certaines pierres, au niveau de la balustrade, sont susceptibles de tomber. C'est pourquoi le beffroi d'Hesdin a besoin d'être restauré. De plus, cette restauration est nécessaire pour permettre l'accès aux visiteurs en haut de la tour.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

- Même si le beffroi n'est pas visitable pour le moment, les anciennes prisons échevinales sont en train d'être restaurées afin d'y aménager le musée de la ville. Certaines salles accueillent déjà des expositions ;
- Une manifestation autour du thème des chauves-souris pourrait voir le jour à Hesdin dans le but de mettre en valeur le beffroi. De plus, il est déjà au cœur d'autres manifestations comme la fête au cochon rose qui a lieu tous les trois ans. Lors de cette fête, des cochons en pain d'épice sont jetés de la bretèche de l'hôtel de ville ;
- L'édifice fait l'objet d'une mise en valeur par la lumière. En effet, un projecteur est installé au pied de l'hôtel de ville et éclaire le monument jusqu'à son sommet ;
- Le jeudi matin, le marché communal anime la place sur laquelle se situe le beffroi.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville d'Hesdin
Place d'Armes
62140 HESDIN

b. Statut juridique

Le beffroi d'Hesdin est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, «à l'exception de la partie moderne du beffroi» (arrêté du 2 décembre 1946).

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- L'abbaye Saint-André-Aux-Bois (XVII^e siècle) ;
- L'église Notre-Dame (XVI-XVII^e siècles) ;
- L'hospice Saint-Jean, puis collège des Jésuites (XVIII-XIX^e siècles) ;
- L'ancien hôtel (XVIII^e siècle) ;
- L'hôtel de Songeat (XVIII^e siècle), rue des Nobles ;
- L'hôtel de ville (XVI-XVII^e siècle) ;
- Les maisons, 4,6,8 rue des Nobles ;
- La maison natale de l'abbé Prévost (XVII^e siècle).

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais
Hôtel Scrive
1, rue Lombard
59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58
Télécopie : +33 (0)3 28 36 62 21/26
Directeur : Richard Martineau

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
13, rue des Grands-Véziers
62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90

A l'échelon local :

Monsieur Christian PETIT
Maire d'Hesdin
Place d'Armes
62140 HESDIN
Téléphone : + 33 (0)3 21 86 84 76
Fax : + 33 (0)3 21 81 44 17

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi d'Hesdin étant protégé, il bénéficie d'une législation spécifique détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi ne se visite pas. Toutefois, l'aménagement des anciennes prisons échevinales en musée permet aux visiteurs d'accéder à cette partie de l'édifice et avoir un aperçu de ces salles installées dans le pied du beffroi depuis 1576.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La commune d'Hesdin adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun personnel n'est exclusivement attaché au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Néant.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

La circulation automobile aux alentours du beffroi contribue au noircissement des façades.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Aucune contrainte de ce type.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 2 686 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 2 686 habitants
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant protégé, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Il n'existe pas de rapport récent.



7. Documentation suite

- Mandats et certificats de paiements concernant les travaux de restauration du beffroi, 1939 (archives départementales, 2O447 D4*)
- Mandat de paiement du 30/01/1951 pour l'installation électrique du carillon (archives départementales)
- Délibération du Conseil Municipal du 3/04/1950 concernant le réparation de la girouette du beffroi (archives communales)
- Délibération du Conseil Municipal du 7/03/1986 concernant la mise en état des cachots (archives communales)

Iconographie

- Plans sur calque du 25 mai 1875 «Reconstruction du beffroi» de l'architecte Clovis Normand : face principale et coupe en travers (archives communales)
- Plan général des bâtiments de la mairie d'Hesdin de la place et des rues adjacentes (mai 1817 ?)
- Plan du rez-de-chaussée du Bâtiment des boucheries (= plan de l'hôtel de ville), Bâtiments civils n°2, département du Pas-de-Calais, arrondissement de Montreuil, juillet 1877 (archives communales)
- Plan du premier étage du Bâtiment des boucheries, Bâtiments civils, département du Pas-de-Calais, arrondissement de Montreuil, 19 juillet 1877 (archives communales)

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais
1 rue Lombard - 59800 LILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 06 87 58

Echelon départemental

Archives départementales du Pas-de-Calais
1, rue du 19-Mars-1962 - 62000 DAINVILLE
Téléphone : +33 (0)3 21 71 10 90

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

- Accueil Bureaux :
13, rue des-Grands-Viéziers - 62000 ARRAS
Téléphone : +33 (0)3 21 71 79 90
- Adresse postale :
100, avenue Winston-Churchill - S.P.7 - 62022 ARRAS Cedex

Echelon communal

Archives municipales
Mairie d'Hesdin
Place d'Armes - 62140 HESDIN
Responsable : M. BOUTTE

7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- BOUTTE Marcel, *Hesdin, Dictionnaire historique. l'histoire de Hesdin traitée sous forme de lexique*, Impr. SEP, 66 p., 1997
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp. 59-60
- LION Jules, *Hesdinfort*, Amiens Typographie, impr. de Delattre-Lenoël, 396 p., 1882 (archives communales)

Divers

- Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, Arrondissement de Montreuil, Canton de Hesdin, p.212 (archives départementales)
- Dictionnaire du Nord et du Pas-de-Calais, Hesdin, coll. Jacques Marseille, Pays et Terres de France, Larousse, 2001, pp.482-484 (archives départementales, C2998)
- «*Hesdin, guide du musée et histoire de la ville, de son anéantissement à sa reconstruction*», édité et imprimé par l'Office de Tourisme des 7 Vallées.
- «*Découvrir Hesdin*», édité par les 7 Vallées, mai 1995
- «*A l'ombre des beffrois*», magazine de l'office régional de la culture et de l'éducation permanente Nord-Pas-de-Calais, Boulevard de la Liberté, numéro spécial, juin 1982

Autres pièces, délibérations :

- Pièces comptables justificatives du compte 1631-1632, du 19/07/1631 et du 7/11/1631 (archives communales, A40)
- Procès-verbal du 27/01/1769 relative à la première visite du beffroi par des experts : rendu de l'expertise (archives communales, collection particulière de Mr le Doyen d'Hesdin)
- Devis de conditions du 26/03/1769 concernant les réparations de maçonnerie, charpente, couverture, ouvrages en fer à réaliser dans le beffroi (archives communales)
- Pièces relatives à la reconstruction du beffroi, 1769 (archives communales, collection particulière de Mr Lemerre, notaire d'Hesdin)
- Procès-verbal du 17/04/1774 relative à la visite du beffroi par des experts : rendu de leur expertise (archives communales)
- Lettre du 29/04/1774 concernant les démarches quant au démontage du beffroi (archives communales)
- «Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une tour de beffroy à Hesdin, sur les anciens fondements et vestiges de l'ancienne qui sert aujourd'hui pour les cachots» (1779-1780 ; archives communales)
- Lettre de Charles Antoine Dorigny, «état des dimensions des pièces de bois de chesne qu'il faut pour construire un beffroy neuf» (archives communales)
- Mandats et certificats de paiements concernant les travaux de restauration du beffroi, 1939 (archives départementales, 2O447 D4*)
- Mandat de paiement du 30/01/1951 pour l'installation électrique du carillon (archives départementales)
- Délibération du Conseil Municipal du 3/04/1950 concernant le réparation de la girouette du beffroi (archives communales)
- Délibération du Conseil Municipal du 7/03/1986 concernant la mise en état des cachots (archives communales)





Echelle: 1:1250

SECTION

A

PREFECTURE DE LA REGION

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Conservation régionale des
monuments historiques,

1, rue du Lombard,
59800 Lille.
Tél. 03.20.06.87.58.
Fax. 03.28.36.62.22
Cellule recensement

Affaire suivie par : Anne Lefebvre
AL/AA

N° Chrono : 5571

Le conservateur régional
des monuments historiques

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
B.P. 99
62140 - HESDIN -



Lille, le 2 décembre 2003

Objet : Demande de classement du beffroi.

Ref : V/L du 20 novembre.

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier cité en référence qui m'amène à vous faire préciser votre demande.

Vous parlez classement pour le beffroi. Cette partie de l'hôtel de ville est déjà inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, « à l'exception de la partie moderne du beffroi » énonce l'arrêté du 2 décembre 1946. On peut donc considérer que le beffroi est inscrit pour ses parties anciennes.

Cette protection pourrait éventuellement être remise en question à la seule condition que les « parties modernes » ne soient pas une création trop récente en contradiction avec l'esprit monument historique. La documentation détenue dans mon service ne me permet pas de me faire une opinion

Aussi, afin de pouvoir envisager la question, je vous serais reconnaissant de me faire parvenir un petit dossier photographique avec un commentaire historique sur l'édification du beffroi.

Je ne manquerai pas non plus de me rendre sur place pour me forger une opinion, ainsi que mes collaborateurs et vous tiendrai informé de cette visite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Philippon.

50. Le beffroi d'Abbeville

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Picardie

Département

Somme

c. Nom du bien

Beffroi d'Abbeville

Place de l'amiral Courbet

80100 ABBEVILLE

Localisation cadastrale : Section XM ; Parcelle 168
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 1° 50' 3'' E

Latitude : 50° 6' 27'' N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant la zone de protection des Monuments
Historiques est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 90 m² soit 0,009 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares auxquels viennent s'ajouter
les zones de protection des autres
monuments protégés.



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le beffroi d'Abbeville est l'un des plus anciens beffrois de France et représente les mêmes symboliques : symbole des libertés et des droits de la commune.

Ce beffroi reste un vestige historique important de la ville car les diverses restaurations se sont faites dans un respect de l'aspect originel. C'est pourquoi il a conservé son allure de forteresse du Moyen Âge.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont développés dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Bâti en grès, le beffroi d'Abbeville est une austère **tour carrée de 33 mètres** de haut dont les murs ont, à la base, 2,30 mètres d'épaisseur. Soutenue par des contreforts à peine marqués et percée d'étroites fenêtres, cette tour s'assimile à un donjon seigneurial. Un édifice de style gothique lui est accolé à l'ouest : la trésorerie. Cette dernière sert d'entrée au musée Boucher-de-Perthes.

Dans l'angle entre les deux bâtiments, une tourelle est présente. Celle-ci porte une sculpture en bronze représentant Enguerran de Ringois. Dans le coin nord se trouve une autre tourelle polygonale dans laquelle un escalier de 119 marches permet d'accéder aux différents étages. Sur la face ouest, une horloge solaire est visible. Le parapet de la plate-forme sommitale est orné de deux gargouilles. De forme pyramidale, le clocher, composé d'ardoises, reprend le style médiéval. Une girouette est établie au sommet du beffroi,.

L'intérieur du beffroi comporte **quatre niveaux**. Le rez-de-chaussée loge deux cachots dont l'un conserve une impressionnante porte de chêne bardée de fer. Le premier étage, voûté d'ogives, abrite une partie des collections du musée. Au dessus, la salle haute renferme une petite exposition consacrée au beffroi. Au troisième étage, de curieux graffitis datant du XV^e ou XVI^e siècles sont à remarquer. Le couronnement se divise quant à lui en deux niveaux : le premier conserve les deux cloches de Boufakir (Algérie) tandis que le second comprend une loge offrant un magnifique panorama sur la ville d'Abbeville.

b. Historique et développement

Le premier beffroi d'Abbeville a été édifié sur la place du marché au blé, à côté de l'église Saint-Georges. Ce n'est vraisemblablement pas un édifice important : les bourgeois, à qui le comte de Ponthieu avait accordé une charte de commune en 1184, ne s'en contentent pas longtemps. En **1209**, après avoir obtenu l'autorisation du comte Jean, ils construisent une nouvelle tour communale près de l'église Saint-André. L'édifice est coiffé d'un haut clocher de charpente, recouvert de plomb et renfermant quatre cloches. Ce clocher est quant à lui surmonté d'une statue équestre de Guillaume III, comte de Ponthieu. En **1794**, on la remplaça par une girouette tricolore surmontée d'un bonnet rouge.

En **1807**, le clocher est transformé de façon disgracieuse. Il devait être surmonté de l'aigle impérial mais, par mesure d'économie, on se contenta d'une boule. En **1887**, une plaque de bronze est fixée sur un mur extérieur d'une tourelle, à la mémoire de Ringois pour sa lutte contre les Anglais.

Lorsque que le clocher « nouvelle manière » est détruit par les bombardements de **1940**, il ne renferme plus que deux cloches, les autres ayant été fondues pour d'autres usages (canons, monnaie...).

Naturellement, le beffroi a été entouré, au cours de son histoire, de plusieurs bâtiments destinés au fonctionnement des institutions communales : une bretèche, une chapelle, une halle pour les drapiers, un logement de concierge et même une grange. Ces divers bâtiments ont été plusieurs fois reconstruits ou modifiés en fonction des besoins ou



des modes du moment. Aujourd'hui, seule la trésorerie, bâtie au milieu du XV^e et conservant les archives et les titres de la ville, subsiste. Pourtant démolie pendant la Seconde Guerre mondiale, elle est restaurée par les soins des Monuments Historiques en **1973**.

La restauration du beffroi en **1984-1985**, et plus particulièrement de la charpente, est l'œuvre de l'architecte François Vasselle. Elle reprend la forme du beffroi d'avant le XIX^e siècle. De plus, deux nouvelles cloches sont apportées dans le clocher. Elles ont été ramenées de Boufarik en Algérie par Max Lejeune, ancien ministre du Sahara.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Abbeville, musée Boucher-de-Perthes, le guide 1998 (Office de tourisme d'Abbeville).

d. Etat de conservation

La dernière restauration, et plus particulièrement celle de la charpente, a été réalisée en 1984-1985 par l'architecte François Vasselle. Le programme des travaux concernant la couverture du beffroi sera disponible en annexe.

De plus, le musée Boucher-de-Perthes est installé depuis 1954 dans l'édifice et le personnel du musée s'occupe de l'entretien quotidien. Des contrôles en interne sont également effectués une fois par mois dans le beffroi. Il semble donc être en bon état de conservation.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Ces dernières années, la commune d'Abbeville a pratiqué divers politiques et programmes de mise en valeur de leur patrimoine architectural. Les dernières actions de mise en valeur et de promotion du beffroi sont :

Mise en lumière du beffroi

Le beffroi fait l'objet d'une mise en lumière par éclairage extérieur de 21h30 à 7 h. Une mise à la terre de l'éclairage dans l'escalier donne au beffroi un caractère plus imposant. Ces mises en lumière permettent de valoriser l'édifice par le biais d'une balade nocturne (meilleure visibilité du beffroi dans la ville).

Animations autour du beffroi

De nombreuses animations sont proposées aux enfants des écoles (ateliers thématiques, maquettes, céramique,...). La collaboration des écoles, de la maternelle au lycée, avec la directrice du musée a permis la création de fiches pédagogiques de sensibilisation à la découverte des beffrois (à destination des scolaires).

3. Description suite

Le beffroi est également au cœur de manifestations comme les Journées du Patrimoine ou le Printemps des Musées.

Développement du réseau à beffrois

Une collaboration avec Boulogne est déjà en cours. Un souhait est émis pour étendre cette collaboration dans un cadre transfrontalier. Des échanges culturels avec les enseignants et une participation éventuelle avec les C.R.D.P (Centre Régional de Documentation Pédagogique) pourraient permettre une mise en valeur des beffrois dans un cadre plus large.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville d'Abbeville
1, place Max Lejeune
80100 ABBEVILLE

b. Statut juridique

Le beffroi est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 18 mai 1926.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

Le beffroi d'Abbeville appartient à une grande zone protégée comprenant 27 édifices classés et inscrits dont notamment :

- La Collégiale Saint-Vulfran
- L'église Saint-Gilles
- L'église Saint-Vulfran
- Le château de Bagatelle
- La façade sur la rue des Capucins

La situation des différents monuments inscrits ou classés par rapport au beffroi sera disponible en annexe : «zone de protection».

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri Daussy
80044 AMIENS Cedex1
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00 (standard automatique)
Secrétariat général : +33 (0)3 22 97 33 15
Télécopie : +33 (0)3 22 97 33 56
Directeur : Claude Jean
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
Boulevard du Port
BP2701
80027 AMIENS Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 20 90

A l'échelon local :

Mairie d'Abbeville
1, place Max Lejeune
80100 ABBEVILLE
Téléphone : +33 (0)3 22 25 43 43
Fax : +33 (0)3 22 24 74 92

f. Plans adoptés concernant le bien

La législation est détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

¹ Source :
Office de Tourisme de la ville d'Arras

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

- Le beffroi abrite le musée Boucher-de-Perthes ;
- Il est visitable pendant les Journées du Patrimoine ou toute l'année sur rendez-vous. Ces visites sont gratuites et guidées. La fréquentation du beffroi est estimée à 1 000 personnes pour les années 2001 et 2002.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La ville d'Abbeville adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun personnel n'est exclusivement attaché au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Pas de problèmes particuliers liés au développement.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Pas de problèmes particuliers liés à l'environnement.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Il n'existe pas de contraintes particulières liées aux flux de visiteurs car ils sont contrôlés. Le nombre maximum de personnes est limité à 15.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 24 567 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : 10 000 habitants (estimation)
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques ;
- Les contrôles internes et mensuels.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant protégé, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

- Rapport sur l'état de conservation du beffroi réalisé en 1985 par les services des Monuments Historiques ;
- APAVE, contrôle de la sécurité électrique, octobre 2003 (contrôle annuel).



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- AGACHE-LECAT M., *Abbeville au X^{ème} et XI^{ème} siècle* – note sur les origines de la ville, bulletin de la société d'émulation d'Abbeville (T.XXV, fascicule 5, 1995, p139-146)
- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- CHÂTELAIN André, *donjons romans des pays de l'ouest*, Paris 1973, p99-100 (photocopie D.R.A.C)
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000
- LEGRAND J., *Abbeville 1944-1960*, Abbeville Pailleur F., 1993, p74
- PRAROND Ch., *la topographie historique et archéologique d'Abbeville* (page 504, édition 1871)
- *Picardie, historique et fondamental* (page 60, bibliothèque d'Abbeville)

Revue

- *Musée d'Abbeville et du Ponthieu*, guide des collections, Paris 1902
- *Musée Boucher-de-Perthes*, guide sommaire illustré du visiteur, Abbeville 1908
- Abbeville, *musée Boucher-de-Perthes le guide 1998* (Office de tourisme d'Abbeville)

Divers

- *Lettre du directeur de l'architecture à Mr le directeur des musées de France* fait connaître que les travaux de restauration du beffroi et de l'hôtel de ville vont être entrepris en 1965 (Décembre 1964, D.R.A.C)
- *Lettre du conservateur registre des bâtiments de France à Mr le préfet*. Travaux d'aménagement intérieur du musée «Boucher-de-Perthes» (avril 1973), notamment l'installation du chauffage central : devis qui s'élève à 249 312 euros (AS/HT n° 529 D.R.A.C)
- *Délibération du conseil municipal d'Abbeville du 22 juin 1984*, concernant la restauration de la toiture du beffroi du musée. Sollicitation d'une subvention de l'état (ACMH CRMH ABF du 2/08/1984 D.R.A.C)
- *Extrait du registre aux délibérations du 21 décembre 1984*
Financement des travaux. Restauration de la toiture : adoption du plan de financement de la première tranche d'un montant de 2 000 000 francs (D.R.A.C)
- *Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal du 29 mars 1985*
Dossier de construction. Appel d'offre. Désignation des membres de la commission. L'ensemble du projet s'élève à 3 335 057 francs (CRHM D.R.A.C)
- *Arrêté du 19 juillet 1985* du conseil général de la Somme
Subvention accordée de 1 131 553 francs pour la remise en état du beffroi (D.R.A.C)
- *Bulletin de la société d'émulation d'Abbeville*
(bulletin 1995 – T.XXVII – Fascicule 5, photocopie D.R.A.C)

Iconographies

- *Dessins, gravures, estampes, photographie :*
- *Hôtel de ville et beffroi d'Abbeville au XIII^{ème} siècle*, Archives départementales de la Somme à Amiens, côte : 8 FI 3570
- *Cour-façade de l'hôtel de ville et du beffroi en 1906*, Archives départementales de la Somme à Amiens, Collection Particulière
- *Beffroi d'Abbeville le 12/01/1906*, Archives départementales de la Somme à Amiens, côte : 8 FI 2105

7. Documentation suite

- *L'hôtel de ville et le beffroi d'Abbeville d'après la vue dites «plan de Cordier»*
photo noire et blanche de 1653 – (pas de référence D.R.A.C)
- *Le beffroi d'Abbeville après les modifications apportées en 1807 à sa couverture*
photo noire et blanche avec la population autour - (pas de référence D.R.A.C)
- *Le beffroi d'Abbeville détruit par la guerre 1954*
photo noire et blanche - (pas de référence D.R.A.C)

Plans :

- *Plan du beffroi et de la salle de la trésorerie* : avant projet de restauration (photocopie D.R.AC)
- *Plan du beffroi d'Abbeville en 1209* (photocopie bibliothèque d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan de l'électricité au troisième niveau du beffroi d'Abbeville*
(photocopie bibliothèque municipale d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan de la tourelle du beffroi* – vue de côté, vue de face -
(photocopie bibliothèque municipale d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan de la balustrade* (devis descriptif du 10 janvier 1985
photocopie bibliothèque municipale d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan de détail de la girouette et du fleuron*
(photocopie bibliothèque municipale d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan de détail de la lucarne* (photocopie bibliothèque d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan du rez-de-chaussée du beffroi* (photocopie bibliothèque d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan du 1^{er} étage du beffroi* (photocopie bibliothèque d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan du 3^{ème} étage du beffroi* (photocopie bibliothèque municipale d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan de la charpente* (photocopie bibliothèque municipale d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan du local de guette* (photocopie bibliothèque municipale d'Abbeville – dossier beffroi)
- *Plan du beffroi – coupe du beffroi et de la charpente*
(photocopie extraite du bulletin de la société d'émulation d'Abbeville – 1995 – D.R.A.C)

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Picardie
5, rue Henri-Daussy - 80044 AMIENS Cedex 01
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00
Mél : www.culture.gouv.fr/picardie

Echelon départemental

Archives départementale de la Somme
61, rue Saint-Fuscien - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 71 86 00
Fax : +33 (0)3 22 92 16 98
Mél : archives@cg80.fr

Echelon communal

Bibliothèque d'Abbeville
Section Etude et Patrimoine
Jardins d'Emonville
Place Clémenceau - BP 64 - 80101 ABBEVILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00

Mairie d'Abbeville
1, place Max Lejeune - 80100 ABBEVILLE
Téléphone : 03 22 25 43 43
Fax : +33 (0)3 22 24 74 92





Amiens

Place de l'Amiral C
Section XM
échelle 1/500e

EVILLE

Hôtel des Postes

Place Clémenceau
10.20

Belfroi

Musée

Ecole
249

Ecole
248

Belfroi

Patin

Impasse des

Impasse de

108 109 107
105 104

246 245 244

241 242

238

236

233

252

251

250

227

228

226

223

224

220

221

219

218

216

268

276
277

270

272

275

276

275

168

Rue

Ruelle

Gontier

du

99

10.60

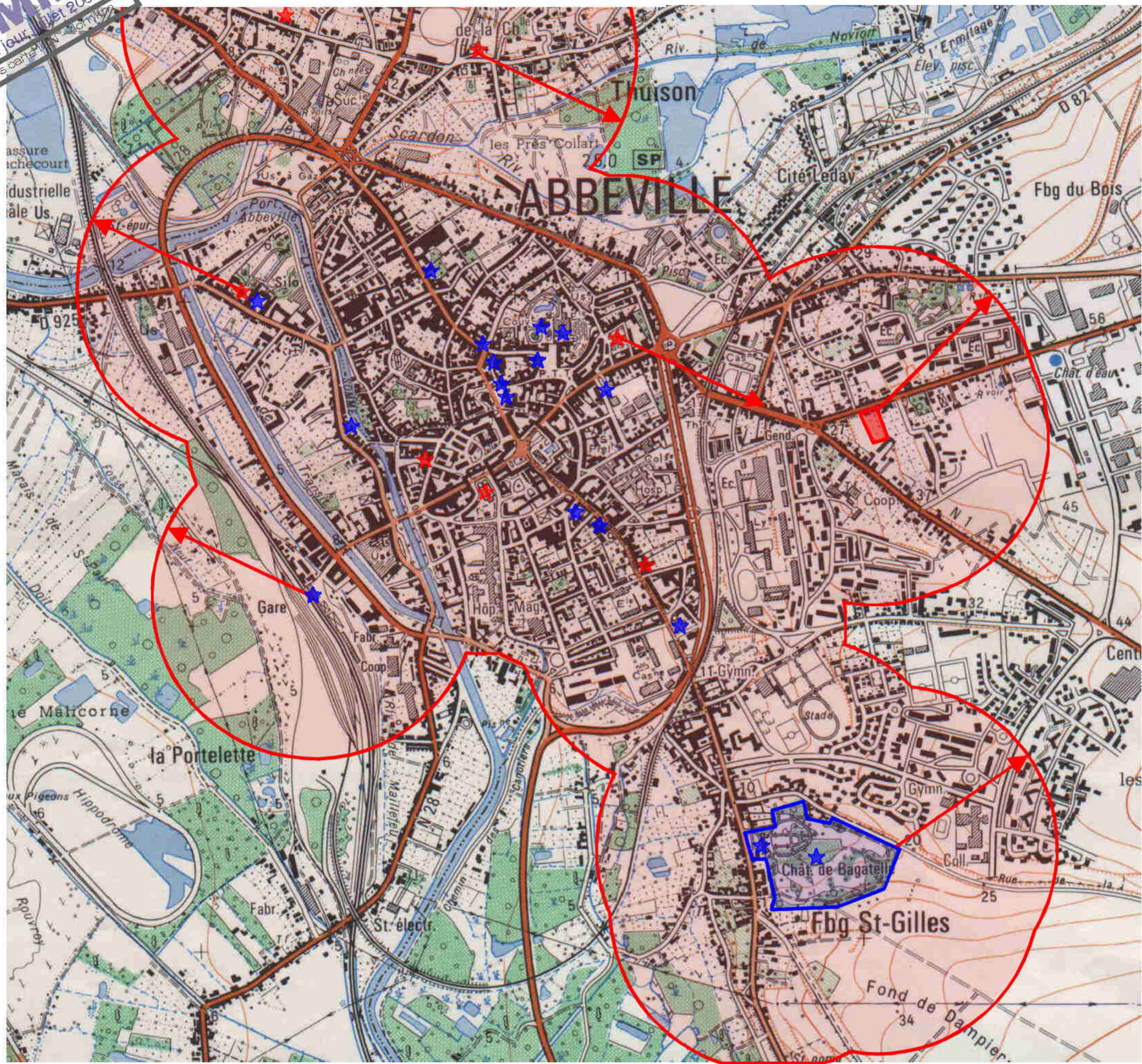
3.00

Abbeville (1)

Arrondissement d'Abbeville

Canton d'Abbeville

Subdivision d'Abbeville



Code INSEE

001

★ Monuments historiques classés

001 1001

à 1008

★ Monuments inscrits à l'ISMH

001 3001

à 3019

○ Périmètre global de protection

	Nombre	Superficies :	
Périmètres	27	684,5	
Sites classés	0	0	
Sites Inscrits	0	0	
TOTAL		684,5	ha

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le beffroi et la salle de la Trésorerie de l'Hôtel de
Ville d'Abbeville (Somme)

appartenant à la ville d'Abbeville

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, & au maire de la commune d'Abbeville

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 18 Mai 1926

LAMOUREUX
T. S. V. P.

Le beffroi d'Amiens



51. Le beffroi d'Amiens

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Picardie

Département

Somme

c. Nom du bien

Beffroi d'Amiens

Place au fil

80000 AMIENS

Localisation cadastrale : section VC n° 39
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2° 17' 47'' E

Latitude : 49° 53' 45'' N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant la zone de protection des Monuments Historiques est fournie en annexe

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 198 m² soit 0,0198 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares intégrés dans une zone de protection totale de 795,0 hectares



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Le beffroi d'Amiens qui se dresse au centre de la cité amiénoise est parmi les monuments les plus représentatifs de la ville. C'est par lui que s'est façonnée, au cours des siècles, depuis la naissance de la commune d'Amiens en 1117 jusqu'à nos jours, l'image de cette ville. Ce monument peut être perçu comme un point de repère dans la commune.

Il est un véritable témoin de l'exercice des droits et des devoirs des citoyens, autant qu'un élément de valeur inestimable et irremplaçable du patrimoine de la ville d'Amiens. En effet, le beffroi actuel se présente comme un monument composite dont les parties architecturales résultent des nombreuses vicissitudes historiques.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(II) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(IV) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(I) : les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(II) : les beffrois bénéficient d'une protection juridique



3. Description

a. Description du bien

D'une hauteur totale de **52 mètres**, le beffroi d'Amiens comporte une **base rectangulaire** très massive de 17 mètres de haut et se termine par une terrasse bordée d'une balustrade toscane en pierre. La porte d'entrée se trouve sur sa face est. Sur les autres faces, de petites fenêtres étroites se perdent au milieu des impressionnants murs composés de grès puis de craie. La face sud de la tour accueille encore aujourd'hui un cadran d'horloge solaire. Sur le coin nord-est de la façade, un baldaquin abrite une statue de la vierge. Cette assise à l'allure de forteresse porte une autre tour plus étroite dont les faces sont curvilignes et les angles flanqués de quatre consoles servant de contreforts. De plus, quatre ouvertures cintrées, entrecoupées d'abat-sons, sont surmontées de grands cadrans d'horloge. Les combles s'élèvent en forme de campane percé de lucarnes rondes. La lanterne, ornée de consoles et d'arcades se termine aussi en campane. Elle est couronnée d'un globe en bronze. Au sommet, l'élégante girouette est appelée la Renommée.

L'intérieur du beffroi est particulier. En effet, la face nord dispose de **quatre niveaux** datant du XV^e siècle alors que la face sud en comporte trois datant du XVIII^e siècle. Ces différents niveaux communiquent par un étroit escalier en vis. Au sous-sol se trouvent des cachots creusés jusqu'à 4,50 mètres de profondeur. Le rez-de-chaussée comporte, en sus de plusieurs petites salles, une belle pièce voûtée sur croisée d'ogives à nervure de profil prismatique et équipée d'une cheminée. Au premier et au second étages (et même entre ces deux étages) se répartissent de petites salles correspondant aux anciennes cellules. Le premier étage comprend également deux salles d'une plus grande superficie. Dans son agencement, le second niveau ressemble au premier, avec en plus un demi-étage en mezzanine. Dans le campanile, on retrouve l'emplacement vide de la cloche, et au-dessus, le mécanisme de l'horloge et la charpente. Sur le dernier niveau, la loge du guetteur se trouve à 41,30 mètres du pied.

b. Historique et développement

Après quatre années de combat contre les bourgeois qui luttent pour la conquête de l'autonomie communale, les troupes du comte d'Amiens, assiégées, sont réduites à la capitulation. En **1185**, Philippe-Auguste accorde alors à la ville une charte de commune. Un premier beffroi est immédiatement élevé au centre de la cité, sur les ruines d'une tour du château comtal. On y faisait le guet pour veiller à la sûreté de la commune. En 1214, cette tour servait aussi de prison. En 1389, l'horloge est détruite par une tempête mais est réparé rapidement par Jean Dubos. C'était alors l'usage à Amiens d'annoncer au peuple du haut des galeries de ce beffroi, les principales fêtes de l'année comme Noël, Pâques, La Toussaint...

En **1406**, un incendie, le premier d'une longue série, ravage le beffroi. L'année suivante, il est reconstruit grâce à la levée d'un impôt spécial autorisé par le roi : il se compose alors d'une large base en pierre, encore en place aujourd'hui, et d'une charpente en bois recouverte de tuile, en forme de pyramide. En **1562**, la charpente, à nouveau détruite par un incendie, perd l'horloge et les cloches. Le 18 novembre **1574**, sur une base intacte, une charpente pyramidale est conçue afin d'y replacer les cloches. Les faces et les arêtes de cette nouvelle superstructure en bois sont rompues de trois abat-sons, d'un balcon au tiers de sa hauteur et de trois étages principaux ornés de lucarnes à épis. En **1742**, un nouvel incendie détruit la partie haute du beffroi. Les cloches et l'horloge installées depuis le XIV^e siècle sont détruites. Louis Boffara, sous-ingénieur des ponts et chaussées en Picardie, est préféré à l'architecte Lefranc d'Étréchy pour réaliser les plans de reconstruction de la partie supérieure du beffroi. Il érige, à partir de **1750**, sur la base ancienne, un campanile de pierre coiffé initialement d'ardoises, auxquelles on substituera par la suite des plaques de cuivre. Pour soutenir ce campanile, les murs de la base sont renforcés par des voûtes intérieures en brique, percées d'un oculus permettant de hisser



une énorme cloche de onze tonnes : Marie-Firmine. Cette dernière est entrée dans le beffroi par une ouverture percée dans le mur sud. A la pointe du lanternon surmontant le dôme, on place une statue de la Renommée servant de girouette. Les travaux se terminent en **1753**. La réalisation de Beffara, moins élégante que le projet de Lefranc mais beaucoup moins onéreuse, est mal accueillie par la population qui qualifie le campanile de «seringue de Gargantua».

De **1863** à **1876**, quelques travaux d'entretien, dont la restauration de la toiture et des abat-sons, sont effectués sous la direction de M. Leulier, architecte de la ville. De plus, une copie de la Vierge à l'enfant, détruite lors de la Révolution, est replacée dans la niche existante.

Le 20 mai **1940**, victime des bombardements, le beffroi est de nouveau la proie des flammes. La charpente est complètement détruite, emportant dans sa chute la cloche et la Renommée. En **1969**, des restaurations sont entreprises sur ce qui subsiste de l'édifice. Cependant, le beffroi reste étêté jusqu'en **1989**, date à laquelle débutent les travaux de restauration. On le recoiffe d'un dôme réalisé suivant le modèle du XVIII^e siècle et d'après les plans de l'architecte contemporain François Vasselle. En **1990**, une nouvelle statue de la Renommée est placée au sommet. Ce beffroi symbolise alors la recomposition architecturale de la ville d'Amiens. En **2000**, la communauté d'agglomération Amiens Métropole opte pour un carillon de 24 tons. Comme pour la plupart des beffrois, ce carillon fonctionne grâce à un clavier électrique. Il se fait entendre depuis mars **2001** et a été placé dans la partie sud du sommet du beffroi afin de laisser la place à une éventuelle cloche.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Bailly X., Nasoni JJ, *Notice sur le beffroi d'Amiens*, Amiens, postérieure à 2001.

d. Etat de conservation

A l'extérieur, il est globalement bien conservé puisqu'il a été restauré de 1989 à 1990. Ce programme de restauration a été mené par François Vasselle. Cette opération de restauration est lancée par le service «Culture et Communication» de la ville d'Amiens. Elle a été réalisée en deux phases qui auront coûté 7,3 millions de francs respectivement 2,5 et 4,8 millions de francs : (20% par la commune d'Amiens, 40% par le département de la Somme et 40% par l'État).

Depuis 1998, on s'est attaché à la restauration intérieure du beffroi. De nombreux travaux ont été effectués par l'architecte F. Vasselle. On retrouvera en annexe un tableau des différentes restaurations et de leur montant depuis 1988. Les restaurations ont été joliment réalisées. Cependant il reste des travaux à effectuer concernant des plaquages de pierres à refaire ou encore l'horloge et la flèche à rénover.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

La ville d'Amiens a pratiqué divers politiques et programmes de mise en valeur de leur patrimoine. Les dernières actions autour du beffroi ayant permis sa mise en valeur et la promotion sont :

Animation autour du beffroi

Tous les jeudis et samedis se déroule le marché de la ville sur la place au Fil au milieu de laquelle trône le beffroi;

3. Description suite

Découverte du beffroi

Du 21/10/1990 au 31/10/1990 :

Le beffroi était ouvert au public de 14h à 18h pendant la durée du «Forum des associations» et de la «Quinzaine commerciale». Un commentaire enregistré permettait aux visiteurs de découvrir l'originalité intérieure de ce monument, fermé au public depuis la guerre. Les visiteurs pouvaient également y découvrir une exposition sur la cathédrale et ses abords. Tout ceci est possible grâce au Syndicat d'initiative de la ville.

23/24 juin 1990 :

Cérémonie de fin de travaux de restauration du beffroi : bénédiction de «la Renommée», présentation au public, concert, discours,...

Été 1996 :

Des scènes de théâtre narrant l'histoire du beffroi (ex : incendie de 1562) ont été jouées dans les anciennes geôles du beffroi avec la participation de Jérôme Soufflet (compagnie «Art tout chaud»). Ces scènes ont été jouées dans le cadre d'une visite insolite du beffroi, organisée par la ville et l'Office du tourisme. Ces visites d'un soir faisaient partie du programme d'animations «L'été du patrimoine» qui s'est déroulé durant tout le mois d'août à Amiens. Cette activité était organisée dans le cadre de la convention passée avec l'État en vue de l'obtention du label «Ville d'art et d'histoire».

Installation d'un carillon

La Communauté d'agglomération Amiens Métropole opte pour la mise en place d'un carillon, commandé et financé pour un coût total de 800 000 F. Il se compose de vingt-cinq cloches installées le 7 mars 2000 et de 5 autres cloches mises en place le 12 septembre 2001 par la société Mamias (de Gagny, Seine Saint-Denis). Ces trente cloches ont été fondues par la manufacture Paccard, située près d'Annecy, et atteignent un poids total de 1 238 kg. Sur les vingt-cinq premières cloches a été moulé en relief le sceau médiéval de la Ville d'Amiens.

De plus, d'autres animations ont été proposées mais n'ont jamais été réalisées pour différentes raisons : problème de chauffage dans l'édifice, petites pièces difficilement aménageables, normes de sécurité difficilement applicables,...

Voici quelques projets d'animations, de mise en valeur et de promotion du beffroi :

Lieux d'exposition

François Vasselle propose de réunir les différentes pièces (comme la porte d'entrée, des débris de cloches du beffroi conservés au musée,...) qui se sont effondrées au fil des siècles à l'intérieur de l'édifice et d'accroître les visites, rendues ainsi plus attrayantes. On avait également pensé y rassembler les plans de la ville dans le but de retracer son histoire et d'expliquer aux élèves de primaire et du collège ce qu'est le patrimoine urbain...



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville d'Amiens
Mairie d'Amiens
Place de l'hôtel de ville
80010 AMIENS Cedex 1

b. Statut juridique

Le beffroi d'Amiens est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 7 août 1926.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

Le beffroi d'Amiens appartient à une grande zone protégée comprenant 54 édifices classés et inscrits dont notamment :

- La cathédrale ;
- L'église Saint-Germain ;
- La façade de la Malmaison.

La ville a également sept sites inscrits et un site classé. La liste des monuments et sites inscrits et classés ainsi que leur localisation par rapport au beffroi sera fournie en annexe.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la culture et de la communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la culture et la communication : Jean-Jacques ALLAGON



Direction de l'architecture et du patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri Daussy
80044 Amiens cedex1
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00 (standard automatique)
Secrétariat général : +33 (0)3 22 97 33 15
Télécopie : +33 (0)3 22 97 33 56
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie
Directeur : Claude Jean

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
Boulevard du Port
BP 2 701
80027 AMIENS Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 20 90

A l'échelon local :

Ville d'Amiens
Mairie d'Amiens
Place de l'hôtel de ville
80010 AMIENS Cedex 1
Téléphone : 03 22 97 40 40

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi d'Amiens étant inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par l'arrêté du 7 août 1926, une zone de protection d'un rayon de 500 mètres aux alentours du beffroi lui est ainsi accordée. La législation générale est détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi d'Amiens n'est ouvert au public que lors des Journées du Patrimoine. Aucune statistique concernant la fréquentation du beffroi pendant ces journées n'est disponible.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun personnel n'est exclusivement attaché au beffroi. Les agents des services techniques municipaux s'occupent des entretiens et des petites réparations relatifs au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Pas de problèmes particuliers liés au développement.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Pas de problèmes particuliers liés à l'environnement.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Le beffroi d'Amiens n'est ouvert au public que lors des Journées du Patrimoine ; il n'existe donc pas de problèmes particuliers liés aux flux de visiteurs/au tourisme.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 135 501 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon : environ 60 000 habitants se trouvent dans la zone de protection totale des 54 monuments inscrits ou classés de la ville d'Amiens (estimation)
Dans le monument : personne n'habite dans le beffroi



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection des Monuments Historiques concernant l'inscription du beffroi d'Amiens, oblige le propriétaire du bien à maintenir l'édifice en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Des restaurations importantes du beffroi ont eu lieu récemment. Un rapport de F; Vasselle de 1986 concernant la réfection du beffroi est disponible en annexe. Les travaux ont été réalisés en 1988. Le beffroi est donc en bon état. Cependant, il nécessite encore quelques restaurations intérieures.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexes.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles de plans de gestion et autres plans relatifs au bien sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, Halles, Hôtels de ville, dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948 ;
- BOIMARE L., *Le beffroi d'hier à aujourd'hui*, 1993, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 5085 ;
- BREITMAN M., *Le nouvel Amiens*, Institut français d'architecture, Bruxelles, 1989, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 4131 ;
- CHATELLE A., *Amiens pendant la guerre (1914-1918)*, Amiens, 1929, archives départementales de la Somme, côte : b125 ;
- CLAUDEL A., *Amiens, bilan de ses destructions et de sa reconstruction, novembre 1948*, Amiens, 1948, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 2026 ;
- CULTRU H., *Amiens «Belle époque»*, Amiens, 1994, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : 914.426 21 CUL ;
- DUBOIS P., *Hôtel de ville et beffrois dans le Nord de la France*, Abbeville, 1910, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 20798 ;
- DUSELVELT H., *Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*, Amiens, Caron, 1849, archives départementales de la Somme, côté : 4°103/2) ;
- DUSELVELT H., *Histoire de la ville d'Amiens*, Amiens, 1848, archives départementales de la Somme, côte : a 127 ;
- ENLART C., *Hôtel de ville et beffroi du Nord de la France*, Paris, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : Z3003 ;
- GREBAUVAL A., *Souvenirs du beffroi*, Amiens, 1888, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 20630 ;
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La Voix du Nord, 2000, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : 914.42 HAM ;
- LOMBART F., *Description des monuments les plus curieux, anciens et modernes, de la Picardie*, DRAC, côte : pastille jaune CRMH 1726 ;
- Rosier C., *Amiens et son plan de reconstruction*, Paris, 1943, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 673 ;
- VASSELLE F. et ESTIENNE J., *Le Bel Amiens*, 1967, archives départementales de la Somme, côte : 4°240 ;

Revues

- *Le courrier Picard*, 20/09/1990, «Deux maires pour accueillir les visiteurs», (sculptures sur le beffroi) ;
- *Amiens magazine*, Janvier 1990 : photographie couleur de 1990 «le beffroi bientôt recoiffé» ;
- *Amiens magazine*, Mars/Avril 1990 : grande photographie couleur du beffroi lors de sa restauration ;
- *Amiens magazine*, Mars 1991 : photographie couleur avec gros plan sur le haut du beffroi ;

Iconographie

- BREITMAN M., *Le nouvel Amiens*, Institut français d'architecture, Bruxelles, 1989 (bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 4131, p. 59, 61, 62, 74-76
- VAILLANT R., *Amiens en cartes postales anciennes*, 1994 : photo du beffroi début XIX^{ème} siècle (n°62) ;
- DUFAU Pierre, *plan de reconstruction*, 25 septembre 1943, couleur, 90 x 119, archives départementales de la Somme, côte : 1 FI 489 ;
- *Amiens, plan début XIX siècle*, 42 x 14,5, archives départementales de la Somme, côte : 2 FI 574 ;

7. Documentation suite

- Amiens, *la rue au lin, guerre 1939-1945, vue des décombres avec beffroi détruit*, 1940-1945, carte postale, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 922 ; 8 FI 923
- Amiens, *vue générale : cathédrale Saint Germain, beffroi, ... vers 1900-1913*, carte postale, éd. Caron, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 403 ;
- Amiens, *vue aérienne après la reconstruction, beffroi, halles, ... 1946-1989*, carte n°3, éd. A Paris, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 1053 ;
- Σ - Amiens, *vue aérienne du centre ville pendant la reconstruction, 1953*, photographie de Henrard, 18 x 24, noir/blanc, archives départementales de la Somme, côte : 3 FI 38 ;
- *Reconstruction, vue aérienne des chantiers avant les travaux*, photographie noir/blanc de Claudel André, 22 mai 1948, 13 x 18, archives départementales de la Somme, côte : 1272 W 452/47 ;
- *Guerre 1939-45, vue de la ville après les bombardements allemands de 1940 : le beffroi parmi les ruines*, 6 x 9, noir/blanc, archives départementales de la Somme, côte : 2 FI 776 ;
- *Guerre 1939-45, vue du quartier du beffroi et de la cathédrale après les bombardements allemands de 1940*, 9 x 6, noir/blanc, archives départementales de la Somme, côte : 2 FI 787 ;
- Amiens, *vue générale panoramique*, carte postale n°45, 1935, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 1112 ;
- *Le beffroi entre 1919-1939*, photographie noir/blanc, 13 x 18, archives départementales de la Somme, côte : 14 FI 23/19 ;
- *Le beffroi en cours de travaux, 1922*, 13 x 18, noir/blanc, archives départementales de la Somme, côte : 14 FI 23/44 ;
- Amiens, *le beffroi*, carte postale, 10 avril 1950, éd. Caron à Amiens (archives départementales de la Somme : 8 FI 2214, 8FI 2215, 8 FI 2216, 8FI2217, 8FI2218 ;
- Amiens, *le beffroi 1946-1989*, carte postale couleur, aquarelle (archives départementales de la Somme : 8 FI 3660) ;
- Amiens, *le beffroi 1900-1913*, carte postale noir/blanc n°10, archives départementales de la Somme, collection particulière ;
- Amiens, *le beffroi 1919-1939*, carte postale noir/blanc n°13, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 5209) ;
- *Dessin des pièces du mécanisme de la nouvelle horloge du beffroi d'Amiens du XVIII^{ème} siècle*, dessin aquarellé (couleur), 52,5 x 40, archives départementales de la Somme, côte : 1 C CP 674/4 ; 1 C CP 674/15
- *Le beffroi vu de la cathédrale*, une vue des destructions subies pendant la guerre 1939-1945, carte postale, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 919 ;
- Amiens, *le beffroi*, carte postale, éd. Art « Yvon », archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 1058 ;
- Amiens, *le beffroi*, carte postale, champ de ruines autour du beffroi, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 928 ;
- Amiens, *beffroi*, gros plan, 1939-45, carte postale, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 930 ;
- Amiens, *le beffroi et Saint Leu*, estampe de V. Dargaud, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : lma. 566B) ;
- *Le beffroi d'Amiens*, estampe, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : lma. 551B ;
- Plan : *détail des grosseurs des bois qui doivent être employés dans les parois (...)* qui forment le carré du beffroi en élévation et le long des murs, bibliothèque municipales d'Amiens, côte : DD 1618 ;
- Plan : *Profil de la cage du beffroi d'Amiens avec le modèle de la grosse cloche qui doit y être suspendue. Cloche mobile dessinée et fixée sur pivot*, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : DD 1619 ;

Divers

- BAILLY X., Nasoni J.J., *Notice sur le beffroi d'Amiens*, Amiens, postérieure à 2001 ;
- OUIB B., Murat S., *Amiens : le beffroi, l'église Saint Germain, l'église Saint Leu*, rapport d'étude, Paris, 1980, Ecole d'architecture de Villeneuve d'Ascq, côte : AP41 ;
- COCQUELLE J., DESTOMBES M., *Le guide d'Amiens et sa région*, Tournai, 1995, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : U 914.426 COQ ;
- *Amiens, beffroi*, dossier de presse de la bibliothèque municipale d'Amiens ;

7. Documentation suite

- *Résumé des délibérations du Conseil Municipal, années 1869-1875*, Amiens, 1880, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 1194 ;
- *Marché passé entre la ville d'Amiens et l'horloger Alexis Houssé pour le rétablissement de l'horloge du beffroi*, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : REV 1M3-1) ;
- *Mémoire pour le projet de la charpente proposée pour suspendre trois cloches dans le beffroi d'Amiens* (bibliothèque municipale d'Amiens, Fonds patrimoine : DD1617) ;
- *Le beffroi d'Amiens* (brochure), colle. Patrimoine, éd. «Place Publique-Picardie Magasine», Amiens, bibliothèque municipale d'Amiens, côte : PIC 33163) ;
- CHAUSSOIS R., «*Les beffrois du Nord : Amiens*», *Historama*, n°220, février 1970 ;
- DUBOIS P., «*Beffrois et hôtels de ville dans le Nord de la France*», in «*Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont de l'Oise*», 1908, archives départementales de la Somme, côte : BR 308 ;
- DUBOIS P., «*Une chèvre au beffroi d'Amiens*», *Le Progrès de la Somme*, 3 janvier 1932 ;
- DUBOIS P., «*Les quatre aspects successifs du beffroi d'Amiens*», *Le Progrès de la Somme*, janvier-février 1968 ;
- DUBOIS P., DUSEVEL H., «*Entre beffrois et tours de guet*», in *Somme Magasine*, n°7-8, 2000, archives départementales de la Somme, côte : : 246 REV 5-6 ;
- HAIRY H., «*La Somme au passé*», in *Bulletin d'information des maires*, Préfecture de la Somme, n°5, septembre 1981, DRAC, côte : CRMH 952 ;
- NORMAND R., «*Le beffroi d'Amien*», in *L'automobile au pays picard*, Noël 1935 (bibliothèque municipale d'Abbeville) ;
- ROUSSEL M., «*Notice historique et technologique sur l'horloge du beffroi d'Amiens*», in AC Amiens, T V, 1865-1866 ;

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Picardie
5, rue Henri Daussy - 80044 AMIENS Cedex 01
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
5, rue Henri Daussy - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 22 25 10 - Fax : +33 (0)3 22 22 25 11

Archives Départementale de la Somme
61, rue Saint-Fuscien - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 71 86 00 - Fax : +33 (0)3 22 92 16 98
Internet : archives@cg80.fr

Direction du Patrimoine d'Amiens Métropole
Hôtel de ville - B.P 2720 - 80027 AMIENS Cedex 01
Téléphone : +33 (0)3 22 22 58 90 - Fax : +33 (0)3 22 22 58 91
Mél : patrimoine@amiens-metropole.com

Archives communales d'Amiens
50, rue Riolan - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 91 12 94

Bibliothèque Louis-Aragon
50, rue de la République - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 97 10 10

Bibliothèque d'Abbeville
Section Etude et Patrimoine
Jardins d'Emonville - Place Clémenceau - BP 64 - 80101 ABBEVILLE Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00



VC

BEFFROI

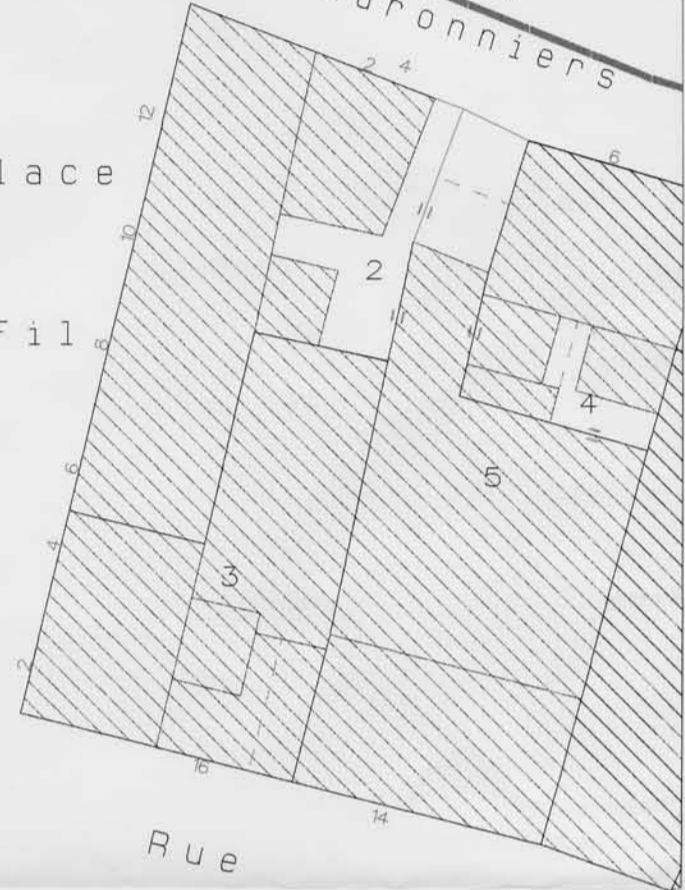
1
Place

Maurice Vast

Place

au Fil

Rue des
Chaudronniers



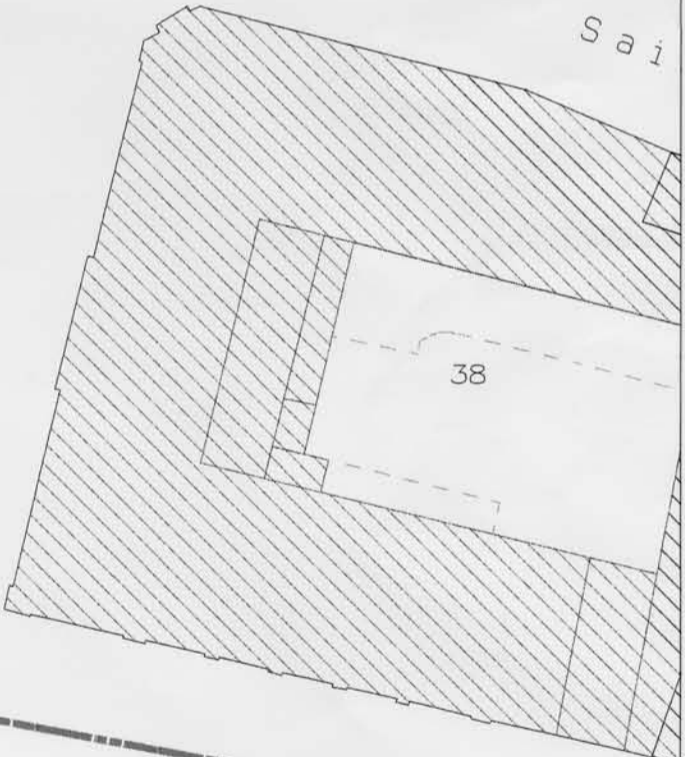
Rue

Sai

Place

Léon

Debouverie



38

Rue



VD

Pas. du Bailliage



Rue de la Malmaison

Hôtel de Ville

67

Rue Albert Dauphin

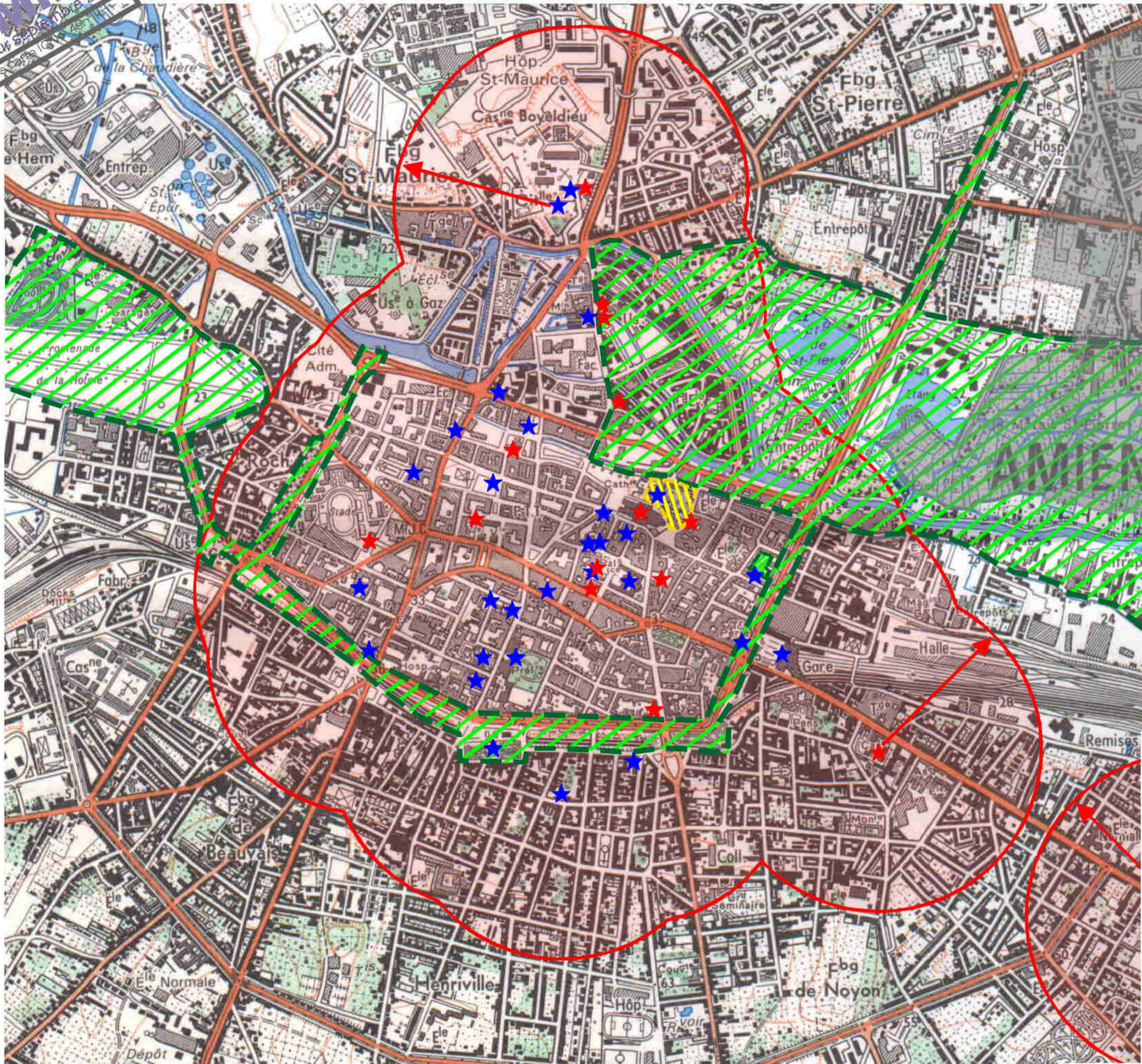
ECHELLE 1/500

Amiens (1)

Arrondissement d'Amiens

Cantons d'Amiens

Subdivision d'Amiens

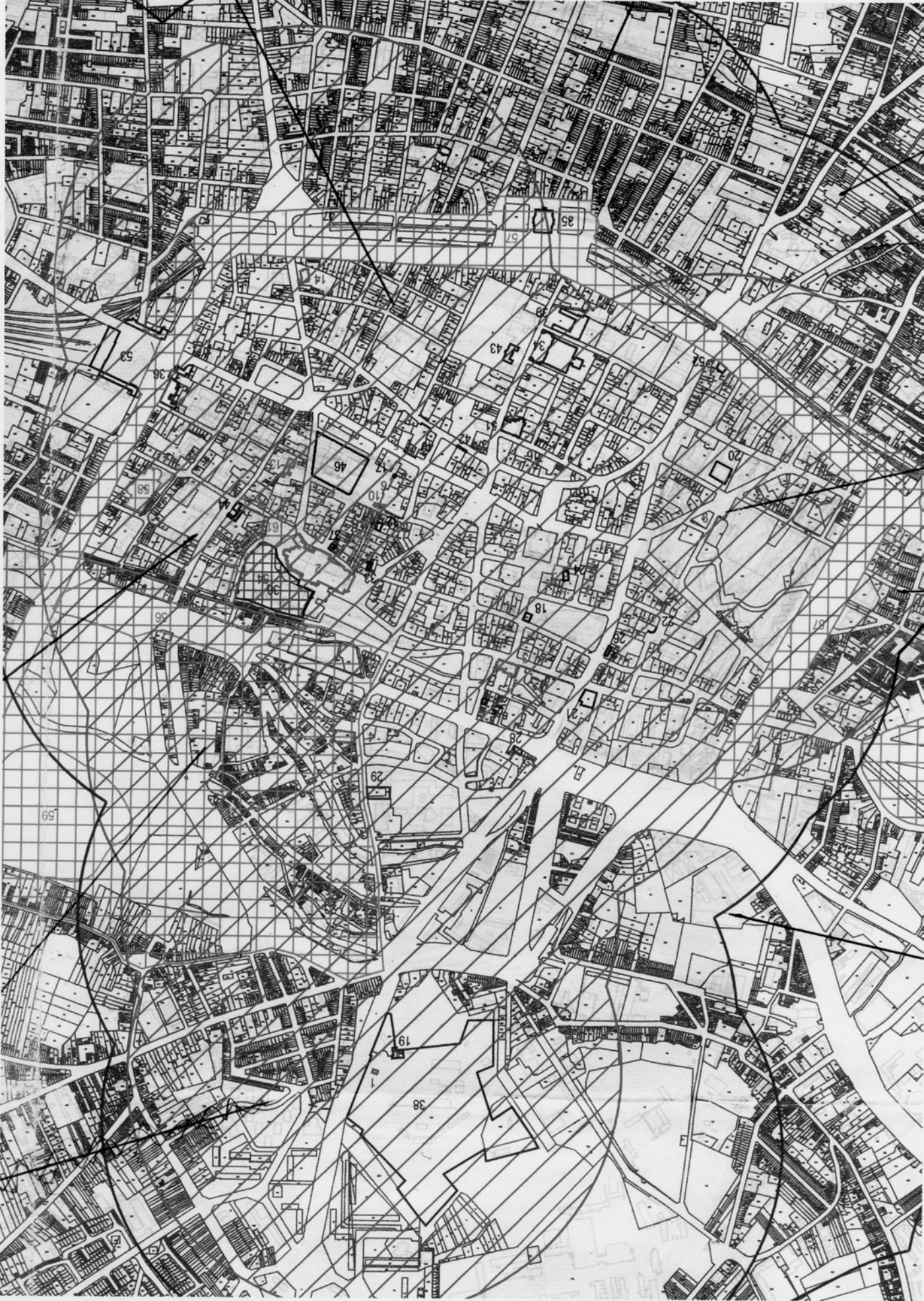


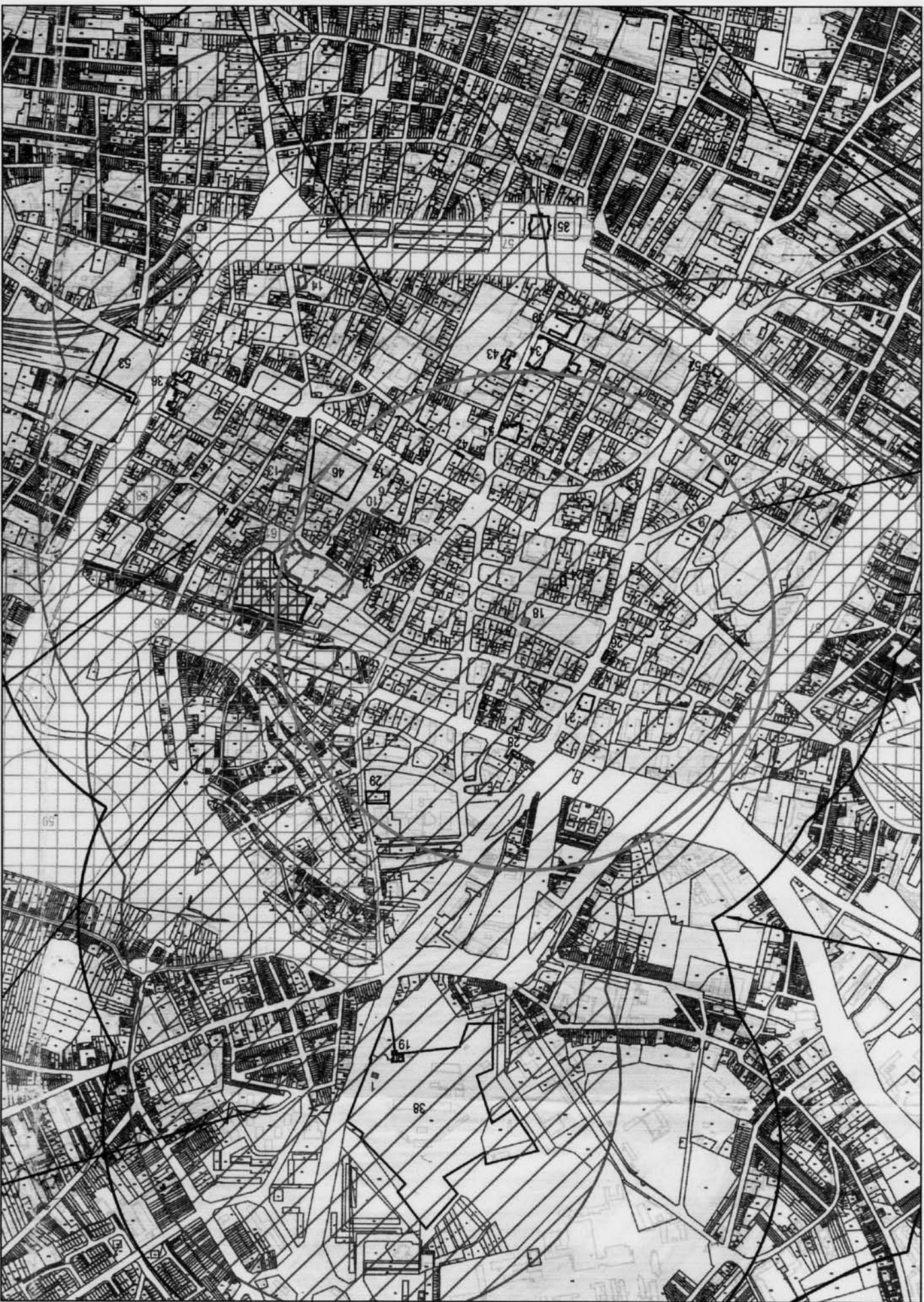
Code INSEE

021

★	Monuments classés	021	1001	à	1015
★	Monuments inscrits à l'ISMH	021	3001	à	3039
▨	Site classé	021	6001		
▨	Sites inscrits	021	7001	à	7007
■	Commune de Rivery				

	Nombre	Superficies :
Périmètres	54	795,0
Sites classés	1	1,6
Sites Inscrits	7	220,7
TOTAL		905,75 ha





L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le beffroi situé place au Fil à AMIENS (Somme)

appartenant à la Commune d'Amiens, est

inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, et au maire de la commune X

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le _____

E. Herriot
E. HERRIOT T. S. V. P.

0-484-1925. [10713]

Le beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens



C

52. Le beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Picardie

Département

Somme

c. Nom du bien

Beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens
30, rue du bourg
80600 Doullens
Localisation cadastrale : section N n° 264
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84
Longitude : 50° 9' 20'' E
Latitude : 2° 20' 28'' N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant la zone de protection des Monuments Historiques est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 45 m² soit 0.0045 hectare
(surface au sol)
Zone tampon : 78.54 hectares



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Compte tenu de la position géographique délicate de Doullens dans l'histoire, le beffroi fut souvent endommagé mais toujours immédiatement restauré ou réparé par la commune.

Le beffroi de l'ancienne maison communale de Doullens est un témoin historique de l'exercice du droit et du devoir de l'habitant autant qu'un élément irremplaçable de la ville (mais également de la vallée de l'Authie). Cet édifice est, en effet, le plus vieux monument de la cité.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux

Critère b(ii) : les beffrois bénéficient d'une protection juridique



3. Description

a. Description du bien

S'élevant à environ **28 mètres** de hauteur, le beffroi de Doullens ne se dresse pas tout à fait au centre de la façade de l'hôtel de ville.

Cette tour communale est en brique rouge à bossage, très en vogue pendant l'époque d'Henri IV et de Louis XII. La face nord est renforcée par des contreforts. L'horloge, les fenêtres et les angles de la face sud sont rehaussés des mêmes pierres à pointe de diamants que la façade de l'échevinage. Un mince bandeau court au-dessus des cadrans de l'horloge. Il est doublé d'une corniche sur laquelle repose le parapet de la plate-forme qui surplombe le beffroi. Ce dernier est couronné par une sorte de dôme en bois allongé recouvert d'ardoises.

L'intérieur du beffroi comprend **quatre étages**. Le rez-de-chaussée, entièrement bâti avec des pierres de taille bien appareillées, est percé d'un grand porche en arc ogival et de trois portes perchées sur un perron. Les portes latérales s'ouvrent à gauche sur le corps de garde et à droite sur la prison, aujourd'hui occupée par l'Office de tourisme. La porte centrale s'ouvre sur un vestibule voûté, magnifiquement restauré lors de l'installation de l'office en 1970, et un escalier qui permettait autrefois d'accéder à la salle échevinale, située à l'étage. Le beffroi de Doullens contient trois cloches dont la plus grosse s'appelle Jeanne d'Auxi.

b. Historique et développement

Aux confluent de la Grouches et de l'Authie, Doullens est situé dans une région verdoyante et doucement vallonnée. Cette commune est cependant sur la frontière du royaume de France et des Pays-Bas espagnols pendant de nombreuses années. Elle devient, de par sa situation géographique, le siège de nombreux affrontements.

En **1275**, il est fait mention d'un premier beffroi à Doullens à l'angle formé par les rues du Pont-Maurice et du Pont-à-l'avoine. A cette époque, une autre tour existe déjà dans la rue du bourg, appartenant tout d'abord aux comtes du Ponthieu, puis aux seigneurs de Beauval qui donnèrent leur nom à la tour : c'est le siège de la Châtellenie. De chaque côté de cette tour sont édifiés de grands appartements dénommés «hôtel de Beauval». Afin d'éclipser le beffroi communal, le châtelain de Doullens, seigneur de Beauval, donne à cette tour en 1286, une élévation supérieure.

En **1363**, la tour seigneuriale change de propriétaire. La commune de Doullens l'acquiert pour en faire son nouveau beffroi, l'affectation en prison et la mise en place de cloches étant autorisées par le monarque. D'autres transformations ont alors lieu en **1386** et **1406** avec, par exemple, l'aménagement d'une chapelle.

Le rattachement de la Picardie à la France sous Louis XI fait de Doullens une ville frontière avec les Pays-Bas d'Espagne. A cette époque, plusieurs salles destinées à l'hôtel de ville sont construites. Le beffroi, essuyant de nombreux incendies (**1522**, **1595**), est à chaque fois rapidement reconstruit par la population locale, fortement attachée à ce type de patrimoine. En **1613**, un nouvel incendie de 72 maisons met en ruine l'édifice. Toutes les archives sont détruites. Après une reconstruction immédiate, le premier étage abrite la chambre de la prévôté et derrière elle, celle de l'élection. A droite de l'escalier, on entre dans la chambre de la ville. Enfin, un couloir conduit à la chapelle, dans laquelle une trappe permettait aux prisonniers d'entendre la messe. Le haut de la tour est aménagé pour le guet. Des guetteurs se sont relayés de 1610 à 1736.



En **1635**, Jean de Rambures, gouverneur de Doullens, enlève aux Espagnols deux cloches prises à l'église d'Auxi-le-Château. L'une d'elle porte le nom de Jeanne d'Auxi et date de 1541. Les mayeur et échevins la font monter au beffroi et la mettent en état de fonctionnement pour en apprécier les sons. Les habitants d'Auxi-le-Château, dès le lendemain de la défaite espagnols, viennent réclamer leur cloche mais Doullens refuse de la rendre. Un premier procès à Abbeville condamne le maire et les échevins de Doullens à rendre la cloche. En appel, un arrêt du Parlement de Paris confirme la sentence. L'échevinage se réunit et décide de garder la cloche mais propose d'en payer le prix. Pour préserver la paix, les habitants d'Auxi acceptent la transaction.

En **1640**, le mayeur François Boitel établit au pied du beffroi un puits qui fut recouvert vers 1830 et reconstitué en 1912. Ce puits est encore aujourd'hui visible dans le musée Lombart de Doullens.

Des personnages importants de l'histoire de France viennent visiter le beffroi de Doullens comme le Cardinal de Richelieu pendant le siège d'Arras en **1640**, ou encore le roi Louis XIV et son dauphin qui y ont séjourné le 1^{er} avril **1678**. Ceci permet au beffroi et à la ville d'acquérir une certaine renommée.

Le beffroi continuera de subir les effets du temps ainsi que les différents conflits de position. En **1781**, une reconstruction de la partie supérieure du beffroi s'impose. Des modifications importantes sont effectuées (la démolition des salles de la prévôté royale, de l'élection, du grenier à sel, de la justice et également de la chapelle). Pour des raisons de sécurité, les fenêtres du premier étage sont murées en **1790** pendant la Révolution.

Les archives de 1829 et 1835 témoignent de l'existence d'un carillonneur à qui l'on fournissait des cordes et quelques fois un salaire.

En **1861**, la restauration de la partie supérieure du beffroi touche à sa fin et une horloge va être offerte à la commune par M. Thelus. Ces différentes reconstructions ou restaurations ont permis de rajeunir l'allure générale de l'édifice, lui donnant un aspect plus agréable. En effet, cette restauration a fait disparaître le mur triangulaire adossé sur le côté gauche de la tour donnant au monument un aspect désagréable.

Depuis son origine, le beffroi a subi de nombreuses reconstructions et restaurations de plus en plus importantes et lourdes à porter pour une commune comme Doullens. Le beffroi est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le **18 mai 1966**, soulageant ainsi les finances municipales et permettant de préserver le plus vieux témoin de la cité. Enfin, après délibération du conseil municipal, en **1970**, le Syndicat d'initiative est autorisé à s'installer dans les prisons du beffroi. L'idée est d'associer l'histoire et le tourisme, notions très appréciées des visiteurs. Des restaurations du beffroi sont demandées par un rapport de l'architecte en chef des Monuments Historiques, M. Sallez André, en **1973**, pour permettre l'aménagement du Syndicat d'initiative. L'inauguration des dernières restaurations s'est déroulée en **1979**.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Un extrait de l'ouvrage de GUERVILLE André, la mémoire de Doullens, imprimerie F. Paillart, Abbeville, 1987.
Cet extrait, outre le fait d'effectuer un bref rappel historique concernant le bâtiment, nous procure une reproduction de plans, probablement du XIX^e siècle.
- Une photo en page de garde sur la brochure touristique de la ville de Doullens.

3. Description suite

d. Etat de conservation

La base du beffroi a été réparée et restaurée lors de l'installation du Syndicat d'initiative.

L'édifice semble être en bon état général. Cependant, certaines restaurations concernant l'intérieur du beffroi, notamment dans sa partie haute, devraient être entreprises.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Ces dernières années, la commune de Doullens a pratiqué divers politiques et programmes de mise en valeur de leur patrimoine architectural. Les dernières actions de mise en valeur et de promotion du beffroi de Doullens sont :

Installation de l'Office de tourisme

Le beffroi de Doullens abrite l'Office de tourisme de la Communauté de Communes du Doullennais (qui est venu remplacer le Syndicat d'initiative). Cette installation aura permis la restauration de certaines parties de l'édifice. L'activité touristique engendrée par cette installation accentue la mise en valeur du beffroi

Exposition du patrimoine appartenant au beffroi

Le musée Lombart, qui ouvre de nouveau ses portes cette année 2004, expose des éléments patrimoniaux d'antan qui étaient reliés au beffroi comme le Puits des Marmousets. Ces expositions contribuent à la promotion de ce patrimoine

Des actions de mise en valeur du plus vieux témoin architectural de la ville de Doullens sont en projet :

Programme de mise en lumière du beffroi

Ce programme permettra de valoriser le patrimoine par le biais d'une découverte nocturne et donc d'une meilleure visibilité du beffroi dans la ville de Doullens.

Signalisation des monuments importants

Des panneaux d'informations expliquant un bref historique ainsi qu'une description du beffroi pourraient être placés devant l'édifice.

Cette mise en valeur permettrait d'informer, de signaler et de faire connaître aux touristes ce patrimoine symbolique.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Commune de Doullens
Mairie de Doullens
2, avenue du maréchal-Foch
80600 DOULLENS

b. Statut juridique

Le beffroi est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 18 mai 1966.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- L'ancienne maison communale ;
- L'église Saint-Pierre ;
- La salle du commandement unique (hôtel de ville) ;
- L'ancien Hôtel-Dieu.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : + 33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la culture et de la communication : Jean-Jacques AILLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri Daussy
80044 AMIENS Cedex1
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00 (standard automatique)
Secrétariat général : +33 (0)3 22 97 33 15
Télécopie : +33 (0)3 22 97 33 56
Directeur : Claude Jean
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
Boulevard du Port
BP2701
80027 AMIENS Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 20 90

A l'échelon local :

Madame Bouchez (responsable des affaires culturelles) ou Mademoiselle Mallart
Mairie de Doullens
2, avenue du maréchal Foch
80600 DOULLENS
Téléphone : +33 (0)3 22 77 00 07

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi de Doullens étant inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par l'arrêté du 18 mai 1966, une zone de protection d'un rayon de 500 mètres aux alentours du beffroi lui est ainsi accordée. La législation générale est détaillée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi de Doullens n'est pas ouvert au public car la montée en haut de l'édifice n'est pas sécurisée. Des visites exceptionnelles sont néanmoins possibles sur demande de décharge auprès de la mairie ou de l'Office de tourisme.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun personnel n'est exclusivement attaché au beffroi. Les agents des services techniques municipaux s'occupent des entretiens et petites réparations relatifs au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Pas de problèmes particuliers liés au développement.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Pas de problèmes particuliers liés à l'environnement.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi n'est pas situé sur une zone à risque. Cependant, comme tout édifice public, il fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Le beffroi de Doullens n'étant pas ouvert au public, il n'existe pas de problèmes particuliers liés aux flux de visiteurs/au tourisme.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 6279 habitants (RGP 1999)

Dans la zone tampon : environ 4700 habitants
se trouvent dans la zone tampon
du beffroi de Doullens (estimation)

Dans le monument : personne n'habite dans le beffroi



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, sous l'initiative communale ou des services des Monuments Historiques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection des Monuments Historiques concernant l'inscription du beffroi de Doullens, oblige le propriétaire du bien à maintenir l'édifice en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Le dernier rapport d'un architecte des Monuments Historiques concernant la restauration du beffroi a été réalisé par Monsieur Sallez André en 1973. Ce rapport comprend l'état du bâtiment, des photographies, des plans, des mémoires de travaux et des devis. Il a mis en évidence la nécessité de faire des réparations des maçonneries et de la toiture pour limiter les infiltrations et l'humidité de la tour. Les devis ont été approuvés par délibération municipale et les travaux ont été réalisés avant l'installation du Syndicat d'initiative. Le dossier complet de l'architecte se trouve aux archives communales de la mairie de Doullens.

Aucun autre rapport n'a été effectué sur le beffroi depuis cette date.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- GUERVILLE André, *la mémoire de Doullens*, imprimerie Paillart, Abbeville, 1987, p.165 et 180
- HAMEZ Sébastien, *Petites Histoires de beffroi*, La Voix du Nord, 2000, p.53
- DELGOVE M-E, *Histoire de la ville de Doullens*, Lemer imprimeur, Amiens 1865
- DUSEVELT M-H, *la ville de Doullens, ses souvenirs historiques, ses monuments et ses hommes dignes de mémoire*, Amiens 1865

Revues

- SOMME MAGASINE, «entre beffroi et tour de guet», 2000, p.8-16 et p.22-28, archives départementales de la Somme, côte : 246 REV 5-6
- ACADEMIE D'AMIENS Sciences, Lettres et Arts, *les beffrois de la Somme*, séance publique du 29 avril 1986, p.10

Divers

Concernant ces divers documents, par manque de cotation, une photocopie est détenue par l'association «Arras, Places et Patrimoine»

- Compte rendu de visite de l'architecte en chef des Monuments Historiques Mr GIGOT, état de conservation du beffroi, 25 janvier 1977, D.R.A.C Picardie.
- Lettre adressée aux bâtiments de France, projet d'installation du syndicat d'initiative de Doullens dans le beffroi, 30 octobre 1969, D.R.A.C Picardie
- Extrait du registre aux délibérations du conseil municipal, inscription du beffroi à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, 9 novembre 1962, D.R.A.C
- Extrait de la matrice cadastrale, cadastre du beffroi non révisé de la commune de Doullens, 20 mai 1963, D.R.A.C Picardie

Iconographie

- Carte postale, *Doullens le beffroi sous Charles VI en 1386*, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 1434
- Photographie, *Doullens le beffroi sur la période de 1900-1913*, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 283
- Photographie, *Doullens le beffroi en 1915*, archives départementales de la Somme, côte : 8 FI 2842
- Gravure de RINQUIN, *Hôtel de ville et beffroi de Doullens sur la période 1900-1913*, archives départementales de la Somme, côte : DA 660
- Billet de guet du beffroi de la ville de Doullens au XVIII^e, archives départementales de la Somme
- Photographie ; *Doullens le beffroi sur la période 1919-1939*, archives départementales de la Somme, côte : 14 FI 23/46
- Plan de BEFFARA, *Rez-de-chaussée et 1^{er} étage de l'hôtel de ville (plan parcellaire et aquarellé)*, 1773, archives départementales de la Somme, côte : 99 O 1446
- Plan, *Hôtel de ville (coupe latérale, transversale et le façade)*, 1895, archives départementales de la Somme, côte : 99 O 1446.

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

Direction Régionale aux Affaires Culturelles Picardie
5, rue Henri-Daussy - 80044 AMIENS Cedex 01
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

Echelon départemental

Archives départementale de la Somme
61, rue Saint-Fuscien - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 71 86 00 - Fax : +33 (0)3 22 92 16 98
Mél : archives@cg80.fr

Office de tourisme du Doullennais
30, rue du Bourg - 80600 DOULLENS
Téléphone/Fax : +33 (0)3 22 32 54 52

Echelon communal

Mairie de Doullens
Commune de Doullens
Mairie de Doullens
2, avenue du maréchal-Foch - 80600 DOULLENS
Téléphone : +33 (0)3 22 77 00 07
Fax : +33 (0)3 22 77 60 08 (services techniques)

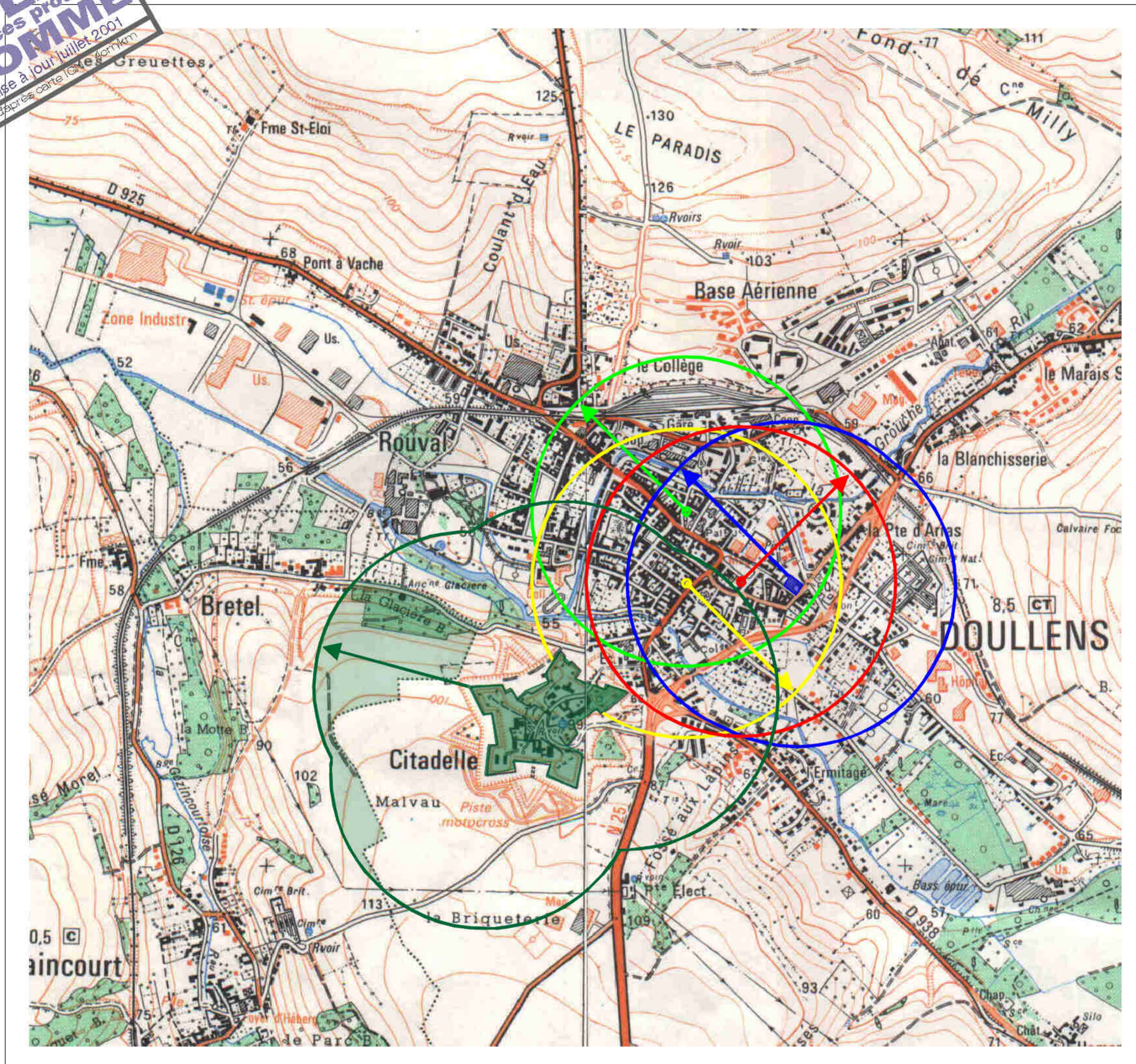


Doullens

Arrondissement d'Amiens

Canton de Doullens

Subdivision de Doullens



Code INSEE

253

- Ancienne église Saint-Pierre 253 1001
- Ancienne Maison communale 253 3001
- Ancienne citadelle 253 3002
- Ancien Hôtel-Dieu 253 3003
- Salle du Commandement Unique (Hôt. de Ville) 253 3004
- (Sur commune de Gézaincourt = 18,25 ha)

	Nombre	Superficies :	
Périmètres	5	206,75	
Sites classés	0	0	
Sites Inscrits	0	0	
TOTAL		206,75	ha

ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2 modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 et par le décret du 18 avril 1961,

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties suivantes de l'ancienne maison communale, à DOULLENS (Somme) :

- la façade et la couverture sur la rue du Bourg,
 - la tour et le beffroi en charpente,
- figurant au cadastre sous le N° 264, Section N et appartenant à la commune.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera ^{publié} ~~transmis~~ au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, ^{et} au maire de la commune de DOULLENS,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le _____

Par le Ministre chargé des Affaires Culturelles
Le Maître des Requêtes en Conseil d'Etat
Direction de l'Architecture

Max GUERREN

53. Le beffroi de porte de Lucheux

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Picardie

Département

Somme

c. Nom du bien

Beffroi de Lucheux

Rue Jean-Baptiste-Delecloy

80600 LUCHEUX

Localisation cadastrale : Section 1 ; Parcelle 612
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 2°24'38"E

Latitude : 50°11'50"N

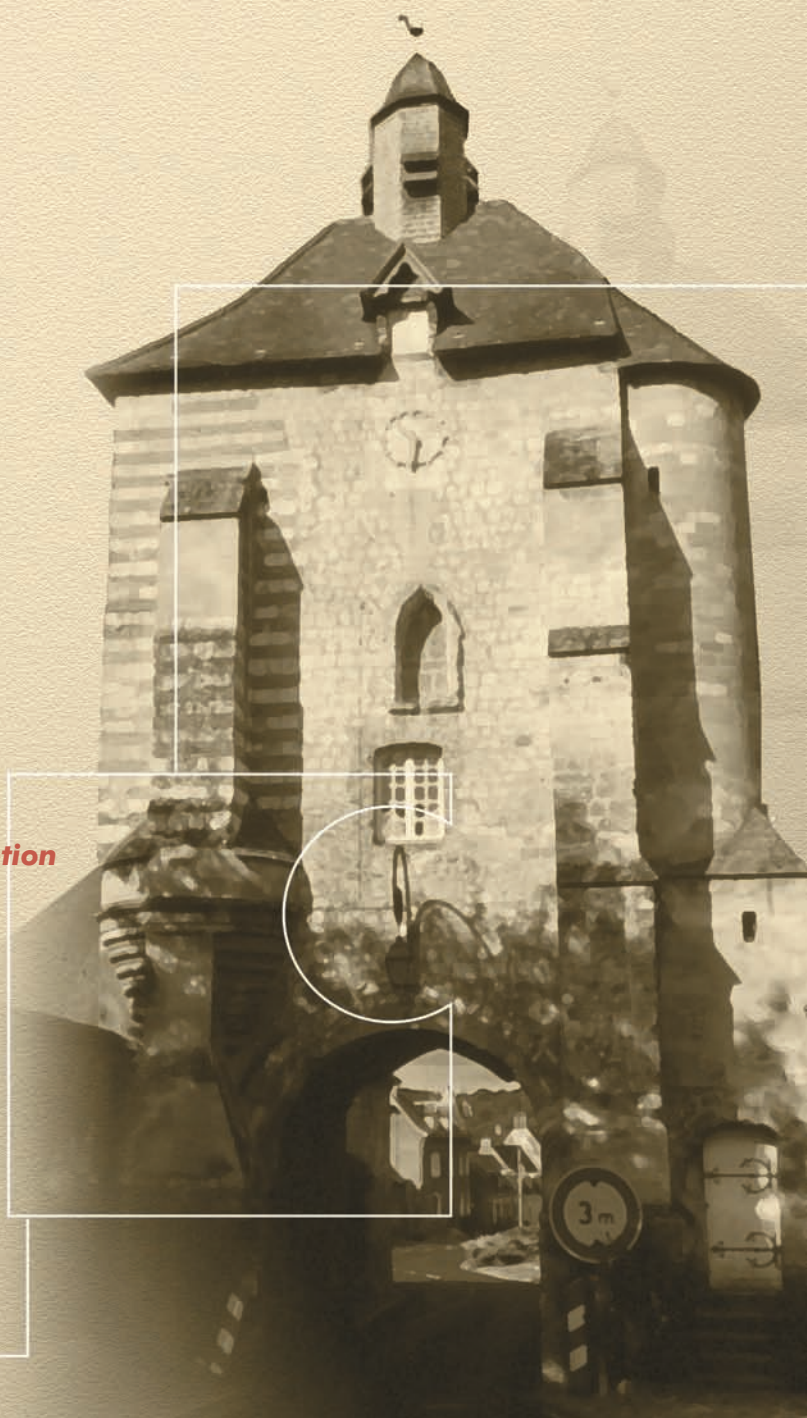
e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant la zone de protection
des Monuments Historiques
est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 58,71 m² soit 0,058 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Même si le beffroi de Luceaux a subi quelques modifications effectuées par les services des Monuments Historiques, il reste l'un des rares beffrois au Nord de la France à présenter un tel assemblage (beffroi monté sur une porte). Il se distingue ainsi des autres beffrois par sa construction sur un élément plus ancien doté d'une autre fonction. L'utilisation de cette structure a permis à la commune de posséder un beffroi, symbole de sa puissance, pour un coût relativement moindre.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

D'une hauteur de **22 mètres**, le beffroi de Luceux se présente comme **une grosse tour de craie carrée**. Son style est gothique mais son allure massive rappelle davantage le style des forteresses romanes. Construit sur une porte de la première enceinte de la ville, il est percé d'un passage voûté d'ogives, ouvert en arc brisé du côté du village et en plein cintre vers l'extérieur. Il se trouve sur la voie principale du village.

La façade ouest est flanquée de contreforts très saillants, à retraits en talus, construits dans le prolongement des murs. A l'angle nord-est, une tourelle d'escalier, prenant appui sur ces contreforts, est élevée sur une base carrée et devient circulaire à partir du premier étage permettant la desserte des pièces hautes. Une horloge est présente sur la façade face au village. De plus, le beffroi est coiffé d'une charpente pyramidale surmontée d'un clocheton octogonal à abat-sons, couvert de tuiles de noisetiers. Au sommet tourne une girouette en forme de coq.

A l'intérieur, un escalier en vis, en pierre puis en bois, s'enroule dans la tourelle nord. Au premier étage se trouve une grande pièce voûtée sur croisée d'ogives en pierre, éclairée par trois fenêtres à arcade ogivale sur la façade ouest et une fenêtre rectangulaire de l'autre côté. Un foyer en marbre noir est également présent. Le dernier étage contient le mécanisme de l'horloge, la banquette et la cloche de Saint-Louis.

b. Historique et développement

La commune de Luceux remonte à 1201, date à laquelle Hugues IV concède aux bourgeois une charte communale. En raison de sa position frontalière stratégique, des enceintes et des portes de ville sont alors édifiées. C'est sur l'une de ces portes, qui n'avaient plus de réelle utilité depuis que le bourg s'était étendu au-delà de l'enceinte primitive, que les bourgeois édifient leur beffroi vers **1380**.

Cet édifice est riche en légende : en novembre **1430**, Jeanne d'Arc, capturée par Jean de Luxembourg, comte de Saint-Pol et seigneur de Luceux, aurait été enfermée une nuit dans le beffroi avant d'être emmenée à Rouen, où elle fut brûlée pour sorcellerie. Le **19 juin 1464**, Louis XI aurait signé l'Édit des Postes qui prévoyait la création, toutes les quatre lieues, de relais où l'on devait entretenir quatre à cinq chevaux destinés à porter le courrier du roi. Cependant, aucun document ne peut réellement affirmer ces deux événements.

Au début du XX^e siècle, le beffroi a subi de nombreuses transformations intérieures de sa structure initiale. Auparavant, il comportait trois étages. C'est dans le premier que se trouvait la salle de réunions des échevins, qui fut utilisée par la commune de **1380 à 1864**. Le dernier étage abritait, jusqu'en **1993**, les archives de la seigneurie de Luceux, dont les 8 000 pièces, remontant parfois au XII^e, sont aujourd'hui conservées aux archives départementales d'Amiens. Mais, entre **1900 et 1910**, les Monuments Historiques vont effectuer des modifications importantes, affectant l'intérieur du beffroi. Le plafond de la salle du premier étage est rehaussé, supprimant ainsi la pièce du second. Des voûtes d'ogives sont ajoutées et la vieille cheminée en pierre est remplacée par un foyer en marbre noir, beaucoup moins large. Les trois fenêtres en arc ogival sur la façade ouest datent d'ailleurs de cette époque.



c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Le document le plus récent concernant le bien se présente sous la forme d'une brochure touristique conçue par l'Office de tourisme du Doullennais. Elle fournit un minimum de détails architecturaux et de repères historiques sur le patrimoine de la commune. Un paragraphe est consacré au beffroi de porte de Lucheux ;
- Cet Office de tourisme met également à disposition une notice explicative sur le beffroi.

d. Etat de conservation

Des travaux de la voûte du beffroi sont en projet afin de réparer les divers dégâts occasionnés par le passage des camions. Sur le flan nord de l'édifice, des arbustes poussent dans les jointures des pierres. Il manque quelques tuiles sur la toiture et quelques planches au niveau du plancher intérieur. De plus, des vitres du beffroi sont cassées.

Le beffroi demande des restaurations urgentes. Cependant, elles ne peuvent être entreprises sans l'avis de l'État, qui doit participer à hauteur de 50% du montant des réparations. En effet, la commune et le Département ont donné leur accord concernant leur participation aux frais de restauration, mais la réponse de l'État se fait attendre.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Il n'est pas possible de visiter l'intérieur du beffroi de Lucheux. Cependant, l'Office de tourisme du Doullennais propose des visites guidées de la ville en période estivale. Ce circuit comprend la visite du château fort, du beffroi et de l'église romane. L'histoire du beffroi y est alors commentée. Ces visites ont lieu tous les week-ends en juin et septembre et tous les après-midis des mois de juillet et août, de 14h30 à 16h30. Les groupes peuvent bénéficier de ce circuit tout au long de l'année.

Les dernières actions de mise en valeur et de promotion du beffroi de Doullens sont :

Mise en lumière du beffroi

Une des façades du beffroi de porte de Lucheux est éclairée par un projecteur, éclairant surtout la base de l'édifice.

Événementiel autour du patrimoine

La commune de Lucheux, en collaboration avec l'Office de tourisme du Doullennais, a organisé en 2001 une fête médiévale autour de son patrimoine (château, beffroi et église). La population locale s'est fortement investie dans ce programme, en faisant renaître les métiers d'antan. Cet événementiel a été une réussite de par sa fréquentation (+ de 5 000 entrées, soit près de 10 fois la population de Lucheux)

3. Description suite

Des actions de mise en valeur sont également en projet :

Amélioration du programme de mise en lumière

L'amélioration du programme de mise en lumière du beffroi (notamment par un plus grand nombre de projecteurs et une mise en lumière complète de l'édifice) est une volonté de la municipalité. Ce projet permettra de valoriser au mieux ce patrimoine par le biais d'une balade nocturne.

Création d'une salle d'exposition autour du patrimoine et d'un passage piétons à côté du beffroi

Le conseil municipal de Lucheux devrait passer une délibération pour racheter une maison et un terrain accolés au beffroi. Dans les projets de la commune, ce rachat doit permettre un passage pour les piétons à côté du beffroi (séparation du passage pour les motorisés et les piétons) mais également un aménagement de la maison pour en faire une salle d'information et d'exposition du patrimoine de la commune.

Mise en place d'un programme «anti-pigeons»

La mise en place d'un programme permettant l'abandon du beffroi par les pigeons est d'actualité. En effet, les pigeons nichent dans le beffroi et provoquent des dérèglements et des dégradations du beffroi. Cette installation pourrait permettre une meilleure conservation de l'édifice.



4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Lucheux
2, rue Jean-Baptiste-Delecloy
80600 LUCHEUX

b. Statut juridique

Le bien est classé Monument Historique par l'arrêté du 31 juillet 1896.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- Les vestiges du château ;
- L'église Saint-Léger.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON

Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément



A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri-Daussy
80044 AMIENS Cedex 1
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00 (standard automatique)
Secrétariat général : +33 (0)3 22 97 33 15
Télécopie : +33 (0)3 22 97 33 56
Directeur : Claude Jean
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
Boulevard du Port
BP 2701
80027 AMIENS Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 20 90

A l'échelon local :

Monsieur Pierre TRZCIALKOWSKI
Maire de Lucheux
2, rue Jean-Baptiste-Delecloy
80600 LUCHEUX
Téléphone : +33 (0)3 22 77 07 03

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi étant classé Monument Historique, une zone de protection d'un rayon de 500 mètres lui est accordée. La législation est décrite dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Un circuit commenté de la ville permet aux visiteurs de connaître l'histoire de certains monuments de la commune et notamment celle du beffroi.

En moyenne, 1 300 personnes sont intéressées chaque année par ce circuit, dont 450 entrées individuelles en période estivale.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La commune de Luceux adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements relatifs au plan de gestion de l'ensemble des biens ainsi que l'exposé des objectifs sont présentés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun employé n'est exclusivement attaché au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Il est interdit pour les poids lourds de plus de 3,20 mètres de hauteur de passer sous la porte du beffroi. Cependant, cette interdiction n'est pas toujours respectée, ce qui endommage la voûte à chaque passage forcé d'un poids lourd et entraîne des travaux de réparations.

Toutefois, des solutions sont à l'étude afin de protéger au mieux l'édifice contre ce type de pression.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Les contraintes liées à l'environnement ne posent pas de problèmes particuliers.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Le beffroi de Luceux n'étant pas ouvert au public, il n'existe pas de problèmes particuliers liés aux flux de visiteurs/au tourisme.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune :	568 habitants (RGP 1999)
Dans la zone tampon :	568 habitants car la zone tampon couvre l'ensemble de la commune
Dans le monument :	aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, sous l'initiative communale et/ou des services des Monuments Historiques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

Le beffroi étant classé Monument Historique, il bénéficie d'un suivi et d'une protection approfondis de la part des administrations concernées et du propriétaire. Pour tous travaux sur un immeuble classé, il faut obtenir l'accord de la DRAC, du SDAP et des Monuments Historiques.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Aucun rapport récent des services des Monuments Historiques n'a été établi. Cependant, un projet de restaurations relatives aux dégâts occasionnés par les derniers passages des camions est à l'étude.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexes

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp. 64-65

Divers

- CAROLUS-BARRE L., «La date des chartes communales de...Lucheux», Bibliothèque de l'école des Chartes, 1971, pp. 398-408
- DES FORTS P., «Lucheux : Hôtel de ville-beffroi», *La Picardie historique et monumentale, arrondissement de Doullens, ville et canton de Doullens*, Amiens, Yvert et Tellier, Paris, Picard, 1912-1914, Tome V, pp.16-18
- DUBOIS Raymond, «Lucheux : Beffroi», *Congrès archéologique de France tenue à Amiens en 1936*, Libr. Picard, Paris, pp. 210-214 (archives départementales, 17REV9)
- DUBOIS Raymond, «Visite archéologique à Lucheux», *Bulletin de la commission des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, 1932, t.6, pp. 232-267
- DUBOIS Raymond, «Les chartes de coutumes de Lucheux», *Revue historique de droit français et étranger*, 1924, pp. 307-317
- LORGNIER L., «Lucheux», *terre natale*, 1942, n°11-12, pp. 1-16
- STOCKLIN G. et P., «Lucheux», *Les cahiers du petit patrimoine picard*, n°20, 2001, pp. 19-30
- VASSELLE François, «Du château au bourg : évolution du tissu urbain à Lucheux», *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1996, pp. 279-286

Délibérations et autres pièces :

- Compte rendu des conseils municipaux de la commune de Lucheux de 1847 à 1938
- Inventaire général des Monuments Historiques, DRAC Picardie

Iconographie :

- Photographies
- Le beffroi de Lucheux en 1922, photo noir et blanc, 13x18, Archives départementales de la Somme, côte : 14FI23/01
- Le beffroi avec des échafaudages sur la droite 1919-1939, photo noir et blanc, 13x18, Archives départementales de la Somme, côte : 14FI23/20

Cartes postales :

- Le beffroi (XIVe siècle), carte postale noir et blanc de 1904, Archives départementales de la Somme, côte 8FI1602
- Le beffroi (côté est) – «Louis XI signa l'Edit des Postes le 19 juin 1464», 4 mai 1914, édit. Favez, Doullens, noir et blanc, Archives départementales de la Somme, côte : 8FI3971

7. Documentation suite

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

Echelon régional

DRAC Picardie
5, rue Henri Daussy - 80044 AMIENS Cedex 01
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00

Echelon départemental

Archives départementales de la Somme
61, rue Saint-Fuscien - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 71 86 00
Mél : archives@cg80.fr



Pl. I. Extrait du plan cadastral 1983, section I feuille n°4, échelle : 1/1250
Coordonnées Lambert : 0 008 075 X ; 0 006 210 Y

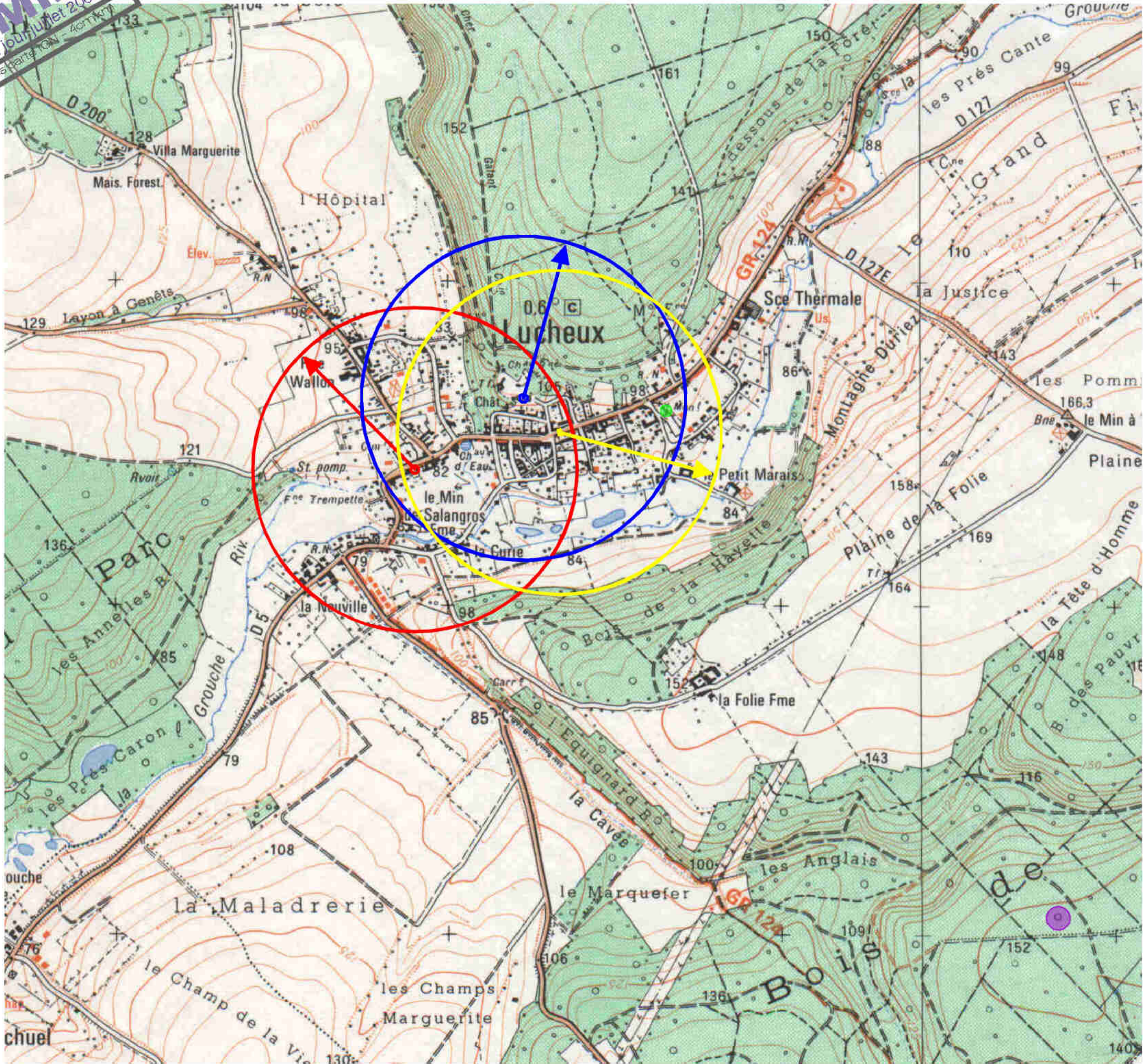


Luचेux

Arrondissement d'Amiens

Canton de Doullens

Subdivision de Doullens

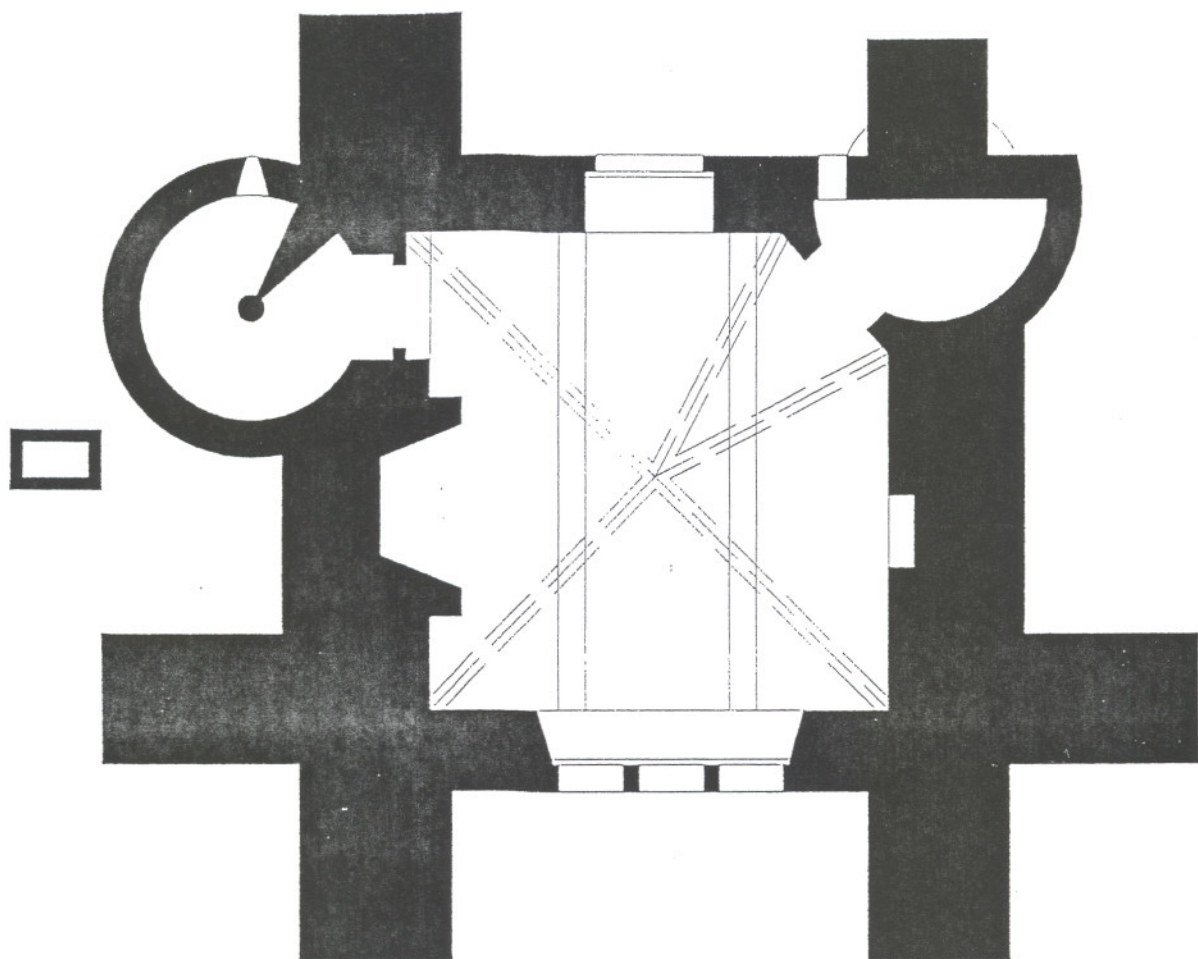


Code INSEE

495

● Eglise Saint-Léger	495	1001
● Vestiges du Château	495	1002
● Beffroi	495	1003
● "Arbre des Mariages"	495	6001
● "Arbre Curieux"	495	6002

	Nombre	Superficies :
Périmètres	3	107,75
Sites classés	2	0,2
Sites Inscrits	0	0
TOTAL		107,85 ha



0 1 2m

O.C.R.P./Centre Gothique en Picardie
45, rue Pointin
80041 AMIENS CEDEX
Tél : 03.22.71.17.00 / Fax : 03.22.92.97.84

Commune :
Site :

LUCHEUX
Belfroi

Date :

10 mars 1998

Réalisation : Anne-Sophie THIBAUT-DOMONT
© Centre Gothique en Picardie

BEAUX-ARTS

ARRÊTÉ

Monuments historiques

*Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes.*

*Vu la loi du 30 Mars 1837 pour la
conservation des Monuments et Objets ayant un
intérêt historique et artistique;*

*Vu la délibération en date du 22 Janvier 1896
par laquelle le Conseil municipal de Luchaux
donne son consentement au classement du beff.
de cette commune;*

*Vu l'avis émis par la Commission des
Monuments Historiques en date du 30 Juin
1896;*

*Sur la proposition du Directeur des
Beaux-Arts,*

Arrêté:

Article 1^{er}

*Le beffroi de Luchaux (Somme) est classé
parmi les monuments historiques.*

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au brifer
de la Soumme et au Maire de Luchamp,
qui seront responsables, chacun en ce qui
le concerne, de son exécution.

Paris, le 31 juillet 1896.

A. RAMBAUD

A. RAMBAUD

Le beffroi de Rue



54. Le beffroi de Rue

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Picardie

Département

Somme

c. Nom du bien

Beffroi de Rue

Place du Général Leclercq

80120 RUE

Localisation cadastrale : Section BN ; Parcelle 117
(plan cadastral en annexe)

d. Coordonnées géographiques du bien

Système : WGS84

Longitude : 1°40'08''E

Latitude : 50°16'21''N

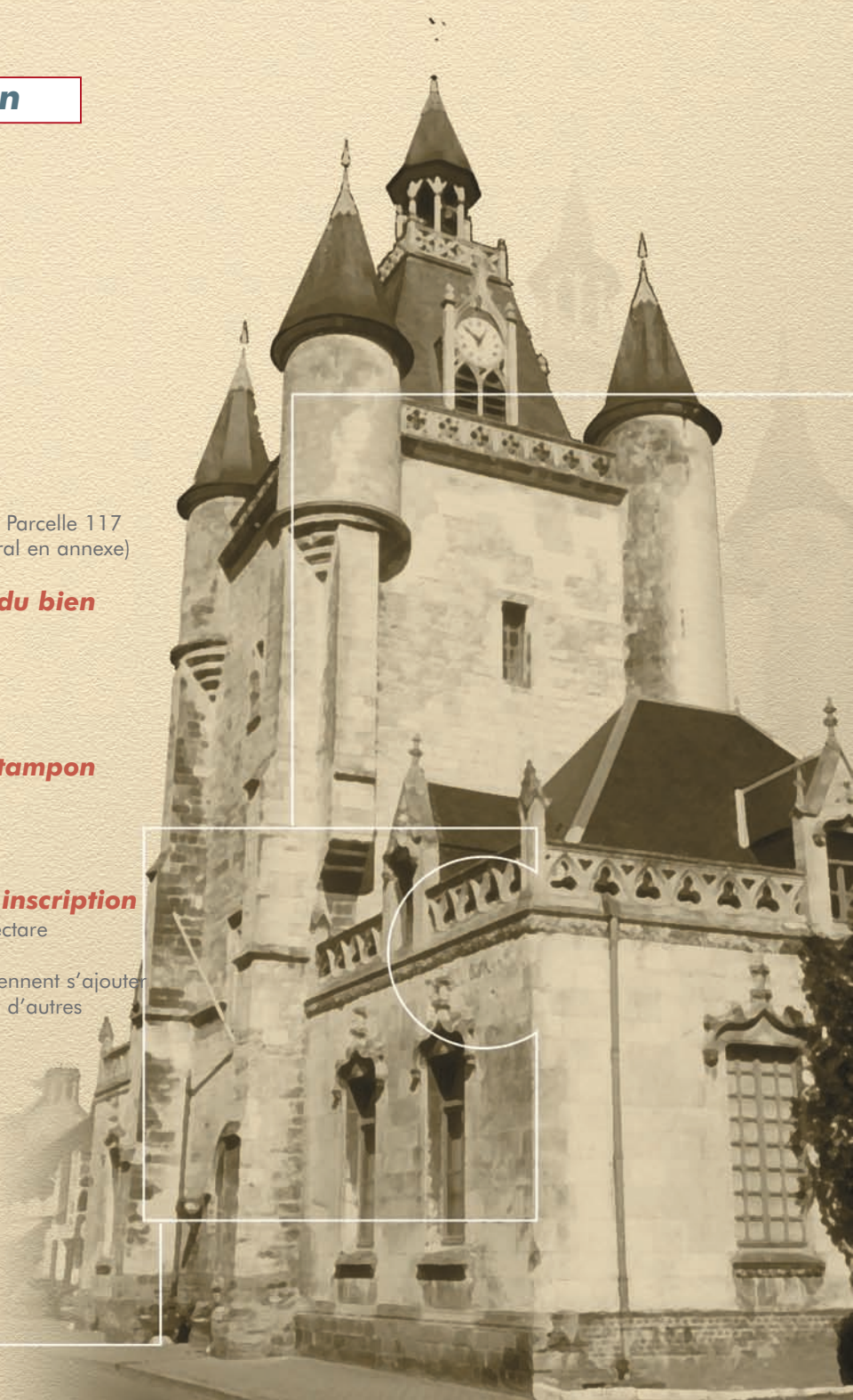
e. Extrait du Plan de secteur avec délimitation de la zone tampon

Une carte de la zone de protection des Monuments historiques est présentée en annexe

f. Surface du bien proposé pour inscription

Zone centrale : 110 m² soit 0,0110 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares mais viennent s'ajouter les zones de protection d'autres monuments protégés.



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier général.

b. Comparaison avec des biens similaires

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Construit au XV^e siècle puis complété en 1852, le beffroi de Rue n'a pas subi de modifications importantes. Son aspect actuel reste donc très fidèle à ce qu'il a toujours été.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Le beffroi de Rue est un **beffroi civil**, primitivement isolé. Sa date précise d'érection n'est pas certaine : elle est estimée aux alentours de 1446-1448 pour ce qui est de la partie inférieure. Le haut du beffroi a quant à lui été, bâti en 1852.

Cette tour est construite sur un **plan presque carré** mesurant 8,70 mètres par 8,80 mètres et s'élève à **29 mètres** de hauteur. C'est la pierre de craie, matériau local, qui a été utilisée en gros appareil pour sa construction. Les murs ont une épaisseur de 2 mètres et, afin de solidifier encore plus l'ensemble, la tour est flanquée de contreforts d'angle placés perpendiculairement aux murs. L'entrée du beffroi se fait sur la face sud, la face nord comprenant l'escalier en vis, logé en partie dans l'épaisseur du mur. Le haut du beffroi est orné de quatre échauguettes en encorbellement coiffées de poivrières. La base de ces tourelles d'angle repose en partie sur les contreforts. L'échauguette nord-est est plus grande que les trois autres. Le chemin de ronde est protégé par une balustrade ornée de motifs quadrilobés. Le sommet est constitué d'un clocher pyramidal et d'un clocheton où se plaçait autrefois le guetteur. Le clocher accueille sur chacune de ses faces une horloge et des abat-sons. L'ensemble des couvertures est réalisé en ardoise.

L'intérieur du beffroi respecte l'ordonnancement traditionnel des tours carrées : une pièce unique par niveau. Comptant deux étages, la tour dispose au total de trois pièces de superficie identique (22,47m²). La salle du premier étage abritait les réunions du conseil échevinal jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La salle du second niveau servait de salle de garde. De là, on accédait à la petite prison aménagée dans la plus grosse des tourelles d'angle. Dans ces deux salles du second étage se trouvent des graffitis réalisés aux XVII^e et XVIII^e siècle par les gardes et les prisonniers.

b. Historique et développement

La ville de Rue s'est développée au niveau de l'ancienne embouchure de la rivière *la Maye*. La présence maritime permet à la cité d'exploiter des salines importantes et réputées puis d'importer du vin en provenance de Guyenne. En 1184, le comte Jean de Ponthieu accorde verbalement la liberté de commune aux ruens, moyennant 640 livres. La charte de commune est ensuite établie par écrit en 1210 par son fils, Guillaume comte de Ponthieu. Cette charte avait la particularité de s'appliquer non seulement à la ville, mais aussi à tout le plat pays environnant. Le beffroi de Rue a été édifié dans le but de surveiller ce vaste domaine.

La cité souffre fortement de la guerre de Cent Ans : les fortifications et le beffroi sont à reconstruire. Le beffroi actuel date en partie de **1448**. Le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1668 entre la France et l'Espagne pour mettre fin à la guerre de Dévolution, imposait le démembrement des fortifications d'un certain nombre de villes du Nord de la France dont Rue. Le beffroi ne dut son salut qu'au statut civil de sa salle du 1^{er} étage.

Par la suite, ce rôle communal permet à la tour d'être agrandie par l'ajout de bâtiments de style néogothique, de **1868 à 1871**. C'est dans ces extensions que se déroulent par la suite les réunions échevinales. Cet ensemble a perdu sa fonction d'hôtel de ville en octobre **1969**.

Actuellement, le rez-de-chaussée du beffroi sert d'entrée pour le musée des Frères Caudron, pionniers de l'aviation en Picardie, qui se trouve dans le bâtiment est, l'aile ouest abritant des bureaux, la loge du gardien et la salle des fêtes communale.



c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- Rapport sur l'état sanitaire du beffroi réalisé le 27 novembre 2002 par Stéphane BAUCHET, technicien des Bâtiments de France ;
- Guide touristique de la ville de Rue ;
- Dépliant du parcours historique de la ville de Rue intitulé «Sur les traces des anciennes fortifications».

d. Etat de conservation

Le compte-rendu de l'état du bien est le suivant :

- Edifice globalement en bon état ;
- Nécessité d'un entretien régulier pour l'évacuation des eaux pluviales et pour les boiseries du campanile ;
- Léger affaissement du linteau de la fenêtre du 2^{ème} étage ;
- Sous-sol inondé après les pluies mais l'humidité ne semble pas nuire au bâtiment ;
- La salle du 2^{ème} étage présente un mur lézardé et une oxydation des pointes métalliques placées précédemment sur les nervures de la voûte.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

La ville et l'Office de tourisme de Rue assurent la valorisation du beffroi :

- Le beffroi, comme les autres monuments protégés de la commune, fait l'objet d'une mise en lumière le soir venu ;
- L'aile est du beffroi comprend le musée des Frères CAUDRON, pionniers de l'Aviation en Picardie ;
- Le personnel de l'Office de tourisme, renforcé par des étudiants en période estivale, assure les visites guidées individuelles et de groupe du beffroi et celles du musée de février à novembre.

La ville et l'Office de tourisme ont également des projets afin de poursuivre cette mise en valeur. Ainsi, sont prévues les actions suivantes :

- Aménagement de la salle du premier étage pour en faire une salle d'exposition sur le thème du patrimoine ruen ;
- Aménagement de la salle du deuxième étage : il s'agit là de poursuivre la protection des graffitis (plaques de plexiglas) et de permettre aux visiteurs de les comprendre (informations expliquant quand, pourquoi et par qui ils ont été réalisés) ;
- Recherche d'un artisan qualifié et passionné pour la remise en état du mécanisme d'horloge ;
- Poursuite de l'entretien afin de maintenir le bien en bon état.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Rue
3, rue Ernest Dumont
80120 RUE

b. Statut juridique

Le bien est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par l'arrêté du 19 février 1926.

Bâtiments inscrit ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- La chapelle du St-Esprit (classée MH ; XV^e et XVI^e siècles), joyau de l'art gothique flamboyant ;
- La chapelle de l'Hospice (classée MH ; XVI^e siècle), dédiée à St-Nicolas et à St-Jacques de Compostelle, présente une voûte en carène de bateau et une poutre sablière richement sculptée ;
- La maison à colombage (classée MH, XV^e siècle), selon la tradition orale, servant d'auberge réservée aux pèlerins.

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les monuments historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion du bien

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques AILLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri Daussy
80044 Amiens cedex1
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00 (standard automatique)
Secrétariat général : +33 (0)3 22 97 33 15
Télécopie : +33 (0)3 22 97 33 56
Directeur : Claude Jean
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
Boulevard du Port
BP2701
80027 AMIENS Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 20 90

A l'échelon local :

Monsieur Serge DESCHAMPS
Maire de Rue
3, rue Ernest Dumont
80120 RUE

f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi de Rue étant inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par l'arrêté du 19 février 1926, une zone de protection d'un rayon de 500 mètres aux alentours du beffroi lui est ainsi accordée. La législation générale est détaillée dans le dossier général.

De plus, le plan d'occupation de la ville de Rue impose des dispositions concernant la nature de l'occupation et de l'utilisation des sols, l'aspect extérieur... Les constructions sont donc autorisées seulement si elles ne portent pas « atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales » permettant de préserver ainsi le beffroi.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

i) Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Un règlement intérieur a été édité concernant la visite du beffroi car des difficultés d'accès aux salles existent :

- Il est possible de visiter le beffroi sur demande aux jours et heures d'ouverture du musée des frères Caudron ;
- Une seule ascension à la fois pour éviter les croisements dans l'escalier ;
- L'accès au chemin de ronde n'est autorisé que par temps sec ;
- Le nombre de visiteurs est limité à 10 personnes par visite ;
- La montée est interdite aux mineurs non accompagnés ;
- Pour les groupes scolaires, les visites se font par dix élèves encadrés par 2 accompagnateurs.

Pour ce qui est de la fréquentation, seul les chiffres du musée sont connus :

en 2001 : 11 102 entrées

en 2002 : 8 722 entrées (ouverture repoussée le 16/03 pour cause de travaux)

Pour la majorité des entrées, ce sont des individuels.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

Tous les renseignements concernant le plan de gestion et l'exposé des objectifs sont détaillés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Deux employés :

- Le gardien du beffroi qui assure l'ouverture et le nettoyage du musée et de la salle des fêtes ;
- L'agent du patrimoine de la ville dont le bureau est situé dans le hall de la tour afin d'y accueillir les visiteurs du beffroi et du musée.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

L'humidité constitue une contrainte, mais elle n'engendre pas de dégâts importants.

c. Contraintes naturelles et planification préalable (tremblements de terre, inondations, incendies)

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs/tourismes

Les visites guidées du beffroi et du musée n'engendrent pas de contraintes particulières puisque celles-ci se déroulent toujours en présence d'un employé communal, ce qui évite les dégradations volontaires. Cette organisation permet de limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans l'édifice.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 3 079 habitants
Dans la zone tampon : 3 079 habitants car la zone tampon couvre l'ensemble de la commune
Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, sous l'initiative communale ou des services des Monuments historiques ;
- L'agent du patrimoine suit les travaux de restauration menés sous la direction de l'Architecte en Chef des Monuments historiques et de la D.R.A.C. ;
- Les services techniques de la ville réalisent régulièrement des travaux d'entretien dans ces bâtiments. En général, ils sont remarqués par le concierge du beffroi.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection relative à l'inscription du beffroi de Rue oblige le propriétaire du bien à maintenir l'édifice en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Les travaux relatifs au rapport de l'état du beffroi en 2002 ne sont pas encore réalisés.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexes

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général

c. Bibliographie

Ouvrages

- LEFILS Florentin, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Rue et du pays du Marquenterre*, Imprimerie René Housse d'Abbeville, 1860
- DELAPORTE Emile, *Quelques notes sur l'histoire de Rue*, Imprimerie du Marquenterre, 1925
- SIFFAIT de MONCOURT Albert, *Rue et ses monuments*, Imprimerie du Marquenterre, 1929
- PRAROND Ernest, *Histoire de Rue*, Res Universalis, 1988
- BACQUET Gustave, *Beffroi de Rue dans le Ponthieu*, imprimerie Paillart, 1992, p. 456
- HAMEZ Sébastien, *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, p.71

Divers

- ACADEMIE D'AMIENS Sciences, Lettres et Arts, «Les beffrois de la Somme», Séance publique du 29 Avril 1986, p.12-13
- DARSY, *Note historique sur la ville de Rue dans la Picardie*, 1878-1879

Iconographie

- Photographie du beffroi, 22.8*17.5 cm, 1926, archives départementales de la Somme, côte : 1 FI 286
- PEERTERS Johann, Vue générale de la ville entourée de ses remparts, 13.7*36.6 cm, archives départementales de la Somme, côte 1 FI 28

d. Adresses où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives

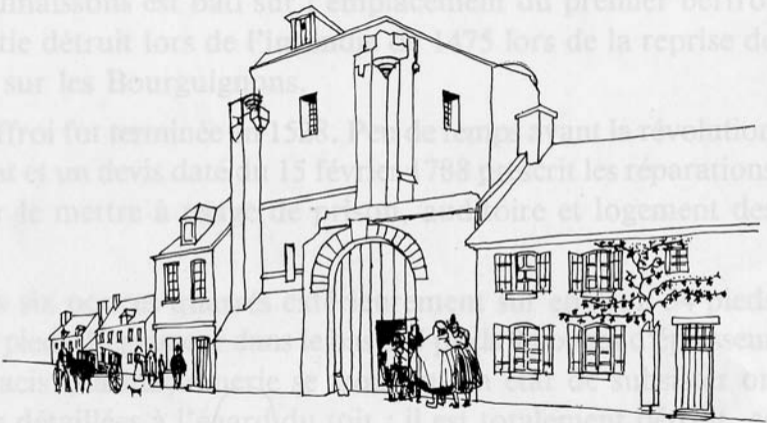
Direction Régionale aux Affaires Culturelles Picardie
5, rue Henri Daussy - 80 044 AMIENS Cedex 01
Tel : 03.22.97.33.00
Mél : www.culture.gouv.fr/picardie

Archives départementales de la Somme
61, rue Saint-Fuscien - 80000 AMIENS
Tel : 03.22.71.86.00
Fax : 03.22.92.16.98
Mél : archives@cg80.fr

Bibliothèque Louis Aragon
50, rue de la république - 80000 AMIENS
Téléphone : 03.22.97.10.10

Bibliothèque municipale d'Abbeville
Section Etude et Patrimoine- Jardin d'Emonville
Place Clémenceau -B.P 64 - 80101 ABBEVILLE Cedex
Téléphone : 03.22.24.95.16

Mairie du Rue
Service des Archives – Service du Patrimoine
3, rue Ernest Dumont - 80120 RUE
Téléphone : 03.22.25.01.57



Vue du beffroi avant 1852.



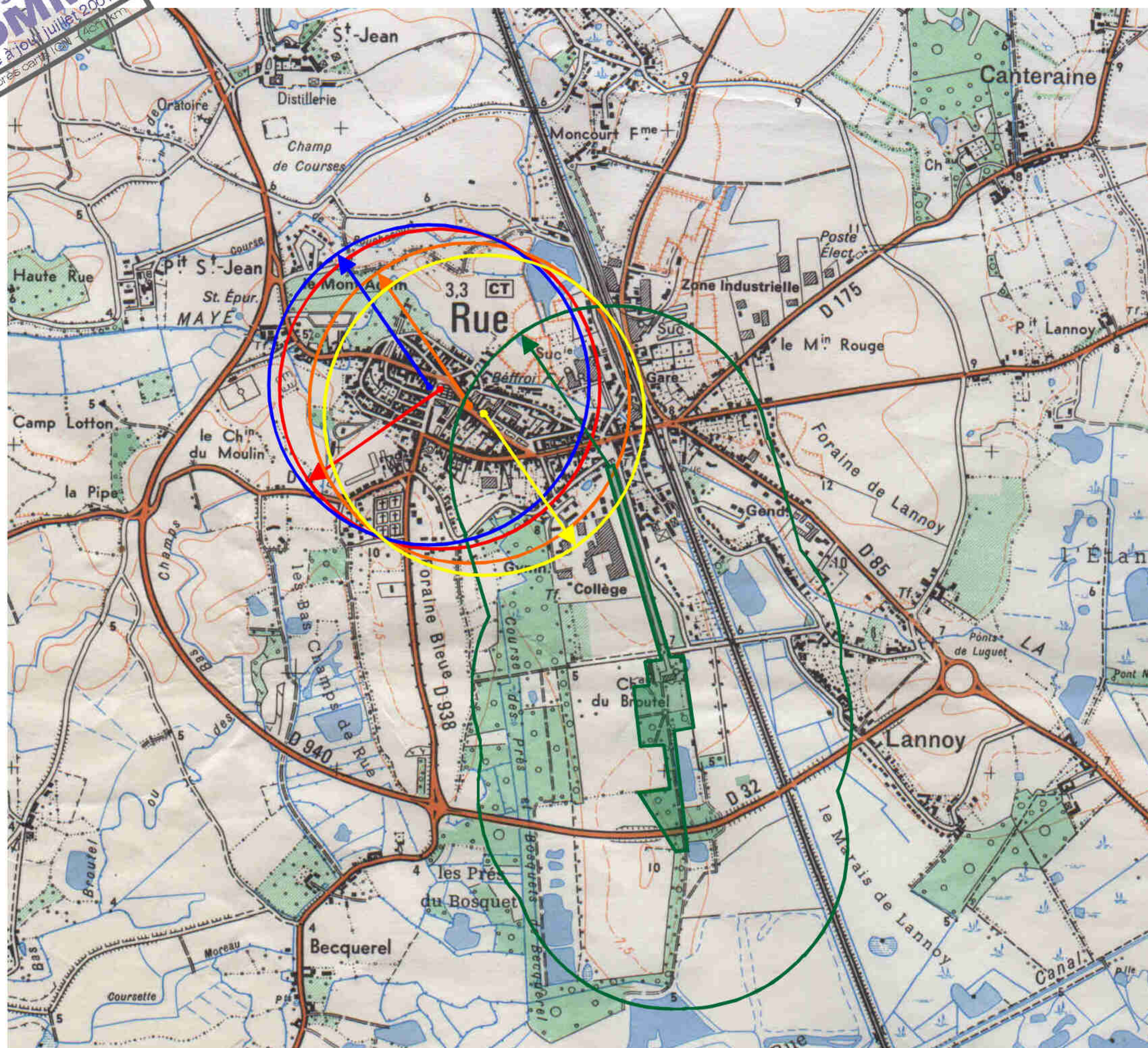
SECTION: BN
BEFFROI:
Parcelle 117
Echelle 1/500

Rue

Arrondissement d'Abbeville

Canton de Rue

Subdivision de Rue



Code INSEE

688

●	Chapelle du St-Esprit	688	1001
●	Chapelle de l'Hospice	688	1002
●	2, rue des Soufflets	688	1003
●	Belfroi	688	3001
●	Château du Broutel (f.&t.)	688	3002

	Nombre	Superficies :	
Périmètres	5	284,75	
Sites classés	0	0	
Sites Inscrits	0	0	
TOTAL		284,75	ha

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le Belfroi de RUE (Somme)

appartenant à la Commune de Rue, est

inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, ^{et} au maire de la commune

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 1^{er} SEPTEMBRE 1926

DALADIER
T. S. V. P.

Le beffroi isolé de Saint-Riquier



55. Le beffroi isolé de Saint-Riquier

1. Identification du bien

a. Pays

France

b. Région

Picardie

Département

Somme

c. Nom du bien

Beffroi isolé de Saint-Riquier

Rue de l'Hôpital

80135 SAINT-RIQUIER

Localisation cadastrale : Section AD ; Parcelle 165
(plan cadastral en annexe)

d. Localisation du bien sur carte

Système : WGS84

Longitude : 1°56'45''E

Latitude : 50°08'04''N

e. Carte indiquant le bien et les limites de la zone tampon

Une carte présentant la zone de protection des Monuments Historiques est présentée en annexe.

f. Superficie du bien proposé pour l'inscription

Zone centrale : 87,79 m² soit 0,0087 hectare
(surface au sol)

Zone tampon : 78,54 hectares auxquels viennent s'ajouter les zones de protection d'autres monuments protégés



2. Justification de l'inscription

a. Déclaration de valeur

Pour les caractères généraux de la déclaration de valeur, on se reportera au dossier.

Le beffroi de Saint-Riquier, par sa construction et les modifications intervenues dans son architecture, témoigne de l'histoire locale depuis le XIII^e siècle. Cet édifice fait partie de la mémoire de la commune qui, malgré ses faibles ressources, a toujours entretenu avec vigilance ses nombreux monuments dont elle a la charge.

b. Eventuelle analyse comparative

L'analyse comparative a été présentée dans le dossier ; on s'y reportera donc.

c. Authenticité

Les divers travaux entrepris sur le beffroi, dans le but de l'adapter à de nouvelles fonctions, n'ont pas atteint en profondeur les structures d'origine et lui ont conservé toute son authenticité. Ainsi, le beffroi se dresse toujours fièrement en haut de la Grand Place et au bas de la rue de l'hôpital.

d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Les critères suivants sont explicités dans le dossier :

Critère a(ii) : Les beffrois sont le témoignage d'un échange d'influences considérables dans le développement de l'architecture urbaine et de la planification des villes.

Critère a(iv) : Les beffrois sont un exemple éminent d'un type de construction illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine.

Critère b(i) : Les beffrois répondent au critère d'authenticité pour ce qui est de la conception et de leurs matériaux.

Critère b(ii) : Les beffrois bénéficient d'une protection juridique.



3. Description

a. Description du bien

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le beffroi de Saint-Riquier est une **tour carrée**, dénuée de tout ornement, de 9,37 mètres de côté et d'environ **18 mètres** de hauteur. **Complètement isolé** dans l'angle nord-ouest de la place, l'édifice est solidement assis sur une base en grès légèrement empâtée, le reste étant en pierre blanche. L'épaisseur des murs est constante (2,20 mètres environ). Il est cantonné par quatre tourelles polygonales coiffées de clochetons campaniformes. Les façades étaient à l'origine percées de fenêtres très étroites dont on devine encore les ouvertures bouchées au niveau du dernier étage. Ces fenêtres ont été agrandies et de nouvelles baies ont été percées sur les différentes façades lors de la restauration de 1788. Le sommet, couvert d'ardoises, est rehaussé d'une girouette.

L'intérieur du beffroi a subi d'importantes transformations à la fin du XVIII^e siècle. Le rez-de-chaussée était autrefois occupé par une prison voûtée au-dessous de laquelle se trouvait un cachot souterrain appelé le «Cul de basse fosse». Il a depuis été comblé. La cage de l'escalier en vis était en pierre blanche avec marche de grès. Cet escalier est aujourd'hui condamné. Un autre escalier en vis mène à la partie supérieure jusqu'au comble dans la tourelle nord-est. Le premier niveau, l'actuelle salle de mairie, a perdu ses voûtes gothiques. Il en est de même pour les deux autres niveaux. Du côté nord de la tour, une nouvelle entrée fut percée pour permettre d'accéder directement à l'auditoire, occupé de nos jours par la mairie.

b. Historique et développement

Pour affirmer ses libertés nouvellement acquises, la commune de Saint-Riquier fait construire son premier beffroi dès l'octroi de sa charte communale en 1126. Cet édifice se situait contre l'échevinage, dans la rue qui longeait l'abbaye. Trouvant dangereux ce voisinage direct avec les bâtiments abbatiaux, les moines décident de faire raser la tour et imposent aux mayeur et échevins le site actuel pour sa reconstruction, qui commença vers **1283**.

En **1475**, la ville, alors possession bourguignonne, est reprise par les troupes de Louis XI qui la mettent à sac. Le beffroi est en partie détruit et les restaurations, notamment celles des charpentes et des couvertures, sont achevées en **1528**. C'est à cette époque que la tour prend son aspect proche de celui de l'édifice actuel.

Vers **1785**, la tour communale ainsi que l'hôtel de ville sont en ruines depuis longtemps. Les deniers de la commune étant insuffisant, l'administration de Mgr le comte d'Artois accorde 3 000 livres pour leur reconstruction. Ainsi, l'an **1788** voit un réaménagement intérieur du beffroi (réparation des toitures, remplissage du souterrain,...). Les voûtes en croisée d'ogives sont supprimées et le volume dégagé à l'intérieur de la tour est réorganisé afin d'accueillir quatre nouvelles salles : l'auditoire, la chambre du conseil, la chambre des gardes et le grenier.

Par la suite, les restaurations ne sont pas régulières : en **1821**, le conseil municipal met en garde contre l'état de déperissement (en particulier les plafonds et planchers) ; en **1824**, les façades menacent de tomber ; en **1859**, des réparations deviennent urgentes puisqu'une face du beffroi est tombée et que les trois autres sont en mauvais état. Il faut attendre 1861 pour que le soubassement de l'édifice donne enfin lieu



à de grandes réparations. En **1889**, c'est au tour du perron d'être reconstruit. Puis, en **1895**, une horloge neuve est posée et les cadrans carrés sont remplacés par des cadrans ronds.

Lors des commémorations du V^e centenaire de Jeanne d'Arc, une plaque a été posée sur le beffroi. Elle comporte le texte suivant : «Jeanne d'Arc, conduite à Rouen pour y être jugée, passa dans cette ville en novembre 1430 et fut enfermée au château de Drugy où la visitèrent les moines de l'abbaye. Cinquième centenaire».

La cloche, quatre fois centenaire et installée dans le beffroi en 1571, est électrifiée en **1968**. Une nouvelle charpente ainsi qu'une toiture neuve sont posées en **1976**.

En ce qui concerne l'usage du beffroi, les salles ont eu, au cours de l'histoire, diverses fonctions. Lorsque Saint-Riquier n'a plus été chef de canton, la salle d'audience est devenue salle de réunion. La salle du premier étage, quant à elle, n'avait plus d'utilité. En **1847**, les deux salles du beffroi (1^{er} et 2^{ème} étages) sont louées à M. Joly pour neuf années entières, moyennant 16 F de redevance annuelle. En **1857**, le bail est renouvelé. C'est alors M. Petit, professeur de musique du Petit Séminaire qui demande une chambre pour y recevoir ses élèves. Le 14 février **1922**, cette même salle est donnée à la fanfare municipale pour ses répétitions.

Aujourd'hui, le beffroi reste l'unique témoin des franchises municipales de Saint-Riquier. La prison est désormais aménagée en salle de permanence du Syndicat d'initiative et une pièce seulement est occupée par la mairie. On y célèbre les mariages, on y vote et le conseil municipal s'y réunit.

c. Forme et date des documents les plus récents concernant le bien

- GENCE R., *Le beffroi de Saint-Riquier*, Bulletin de la Société d'émulation historique et littéraire d'Abbeville, Tome 24, Fascicule 4, 1979, pp. 533-542.

d. Etat de conservation

De manière générale, le beffroi de Saint-Riquier est dans un état de conservation relativement satisfaisant. Les derniers travaux réalisés sur l'édifice concerne la réfection de la toiture en 1976.

e. Politiques et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Le beffroi de Saint-Riquier ouvre ses portes au public uniquement dans le cadre des Journées du Patrimoine. De plus, comme le bureau du Syndicat d'initiative occupe le rez-de-chaussée de l'édifice, les visiteurs peuvent avoir un aperçu de l'intérieur du bâtiment ainsi que des renseignements concernant le bien.

4. Gestion

a. Droit de propriété

Ville de Saint-Riquier
Rue de l'Hôpital
80135 SAINT-RIQUIER
Téléphone : +33 (0)3 22 28 80 40
Fax : +33 (0)3 22 28 38 12

b. Statut juridique

Le bien est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par l'arrêté du 6 septembre 1943.

Bâtiments inscrits ou classés faisant partie de la zone de protection (500 mètres) du beffroi :

- L'ancienne abbaye (classée MH par liste de 1840 ; XV^e et XVI^e siècles).
- La tour de l'ancien château (inscrite MH par arrêté ; XIV^e siècle).
- L'hospice (inscrit MH partiellement ; XVII^e et XVIII^e siècles).
- La Maison dite de Napoléon I^{er} (inscrite MH partiellement ; 2^{ème} quart du XIX^e).
- La Maison du baron Simon Pfaff von Pfaffenhoffen, dite hôtel du Cygne (inscrite MH ; XVIII^e siècle).
- Les restes de la tour Margot (édifice fortifié inscrit MH ; XV^e siècle).

c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

En tant qu'édifice protégé par les Monuments Historiques, le beffroi fait l'objet d'une protection juridique détaillée dans le dossier général.

d. Organismes chargés de la gestion

Les différents organismes chargés de la gestion du bien sont détaillés dans le dossier général.

e. Echelon auquel s'effectue la gestion

A l'échelon national :

Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Ministre de la Culture et de la Communication : Jean-Jacques ALLAGON



Direction de l'Architecture et du Patrimoine
8, rue Vivienne
75002 Paris
Téléphone : +33 (0)1 40 15 80 00
Directeur : Michel Clément

A l'échelon régional :

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie
5, rue Henri-Daussy
80044 AMIENS Cedex 1
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00 (standard automatique)
Secrétariat général : +33 (0)3 22 97 33 15
Télécopie : +33 (0)3 22 97 33 56
Directeur : Claude Jean
Internet : www.culture.gouv.fr/picardie

A l'échelon départemental :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme
Boulevard du Port
BP 2701
80027 AMIENS Cedex
Téléphone : +33 (0)3 22 97 20 90

A l'échelon local :

Monsieur Yves MONIN
Maire de Saint-Riquier
Rue de l'Hôpital
80135 SAINT-RIQUIER

f. Plans adoptés concernant le bien

Comme le beffroi de Saint-Riquier est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, il bénéficie d'une zone de protection d'un rayon de 500 mètres. La législation générale est explicitée dans le dossier général.

g. Sources et niveaux de financement

Les sources et niveaux de financement possibles au titre de la protection comme Monument Historique sont détaillés dans le dossier général.

4. Gestion suite

h. Sources de compétences et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

Tous les renseignements concernant les sources de compétences et de formation en matière de technique de conservation et de gestion sont détaillés dans le dossier général.

i. Aménagements pour visiteurs et statistiques les concernant

Il n'est possible de visiter le beffroi de Saint-Riquier que lors des Journées du Patrimoine. Aucune statistique concernant le nombre de visiteurs au cours de ce week-end n'est disponible.

Durant la saison touristique, les bureaux du Syndicat d'initiative, situés dans le rez-de-chaussée de l'édifice sont ouverts. Cela permet de donner des informations directes aux touristes voulant se renseigner sur l'édifice et son histoire.

j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs

La commune de Saint-Riquier adhère au réseau de villes à beffroi. Tous les renseignements relatifs au plan de gestion de l'ensemble des biens ainsi que l'exposé des objectifs sont présentés dans le dossier général.

k. Nombre d'employés

Aucun employé n'est exclusivement attaché au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

a. Pressions dues au développement (empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Aucune pression de ce type.

b. Contraintes liées à l'environnement (pollution, changements climatiques, ...)

Aucune contrainte de ce type n'est à signaler.

c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le beffroi, comme tout édifice public, fait l'objet d'un contrat d'assurance couvrant tous les dommages, y compris les catastrophes naturelles. La procédure est détaillée dans le dossier général.

d. Contraintes dues aux flux de visiteurs et aux touristes

Pas de contraintes particulières liées aux flux de visiteurs car le beffroi ne se visite qu'un week-end par an.

e. Nombre d'habitants

Dans la commune : 1 186 habitants

Dans la zone tampon : 1 186 habitants. Dans la commune, plusieurs bâtiments bénéficient d'une inscription ou d'un classement. C'est pourquoi la zone tampon couvre l'ensemble de la commune

Dans le monument : aucun



6. Suivi

a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation du bien

- Les rapports des techniciens ou des architectes du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, sous l'initiative communale et/ou des services des Monuments Historiques.

b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

La protection au titre de Monument Historique oblige la commune de Saint-Riquier, propriétaire du bien, à maintenir l'édifice en bon état.

c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapport

Aucun résultat n'est disponible.



7. Documentation

a. Photos, diapositives et, le cas échéant, film/vidéo

Planches de diapositives et images numérisées fournies en annexe.

b. Doubles des plans de gestion du bien et extrait d'autres plans relatifs au bien

Tous les renseignements concernant les doubles des plans de gestion et autres plans relatifs à l'ensemble des biens sont détaillés dans le dossier général.

c. Bibliographie

Ouvrages

- BATTARD M., *Beffrois, halles et hôtels de ville dans le Nord de la France et la Belgique*, Brunet, Arras, 1948
- HAMEZ S., *Petites histoires de beffrois*, La voix du nord, 2000, pp.74-75

Divers

- GENCE R., «Le beffroi de Saint-Riquier», in *Bulletin de la Société d'émulation historique et littéraire d'Abbeville*, Tome XXIV, Fascicule 4, Juin 1979, travaux de l'année 1978, pp. 533-542 (archives départementales de Picardie ; 5REV56)
- GODDARD J., «Saint-Riquier au Moyen-Age», in *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome 48, 1959, pp. 15-20
- LEDIEU A., «Le beffroi de Saint-Riquier», *Cabinet Historique de l'Artois et de la Picardie*, Revue d'histoire locale publiée avec la collaboration de membres de sociétés savantes, n° 28,29,30, février 1887, pp. 239-240
- LE SUEUR (chanoine), «La ville de Saint-Riquier, son origine, son extension, son déclin», in *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville*, tome XXVIII, 1943-1947, pp. 148-179
- VASSELLE F., «Le beffroi de Saint-Riquier», in *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'histoire de Saint-Valéry-sur-Somme*, n°21, 1990, pp ; 35-43
- VASSELLE F., *Travaux de l'académie d'Amiens*, Séance publique du 29 avril 1986 sur les beffrois de la Somme, pp. 14-15

Délibérations et autres pièces :

- Dossier «Réfection de la toiture du beffroi» (archives départementales, 99O3422) :
- Devis estimatif des travaux du 6/05/1925 : réfection à neuf de la couverture et des planchers du beffroi (dommage de guerre)
- Délibération du conseil municipal du 20/02/1926 ayant pour objet les travaux du beffroi ; marché amiable
- Convention du 5/03/1926, suivant la délibération du 3/11/1925, entre M. Lecomte, Maire, et M. Emile Tellier, couvreur à Abbeville
- Avis favorable de l'Inspecteur des Monuments Historiques, I. Frossard, du 18 mars 1985 concernant le classement en totalité du beffroi de Saint-Riquier
- Avis favorable de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, A. Gigot, du 27 juillet 1984 concernant le classement de l'édifice

Iconographie

Photographies :

- Le beffroi 1919-1939, photo noir et blanc, 13x18, Archives départementales de la Somme, côte : 14F123/02
- La place et le beffroi 1900-1913, support : plaque de verre, n/b, 13x18, horizontale, Archives départementales, côte : 14F140/45

Cartes postales :

- «Le beffroi», 1900-1913, noir et blanc, Archives départementales de la Somme, côte : 8F11602
- «Vue prise de la rue de l'hospice», Rue de l'hospice avec le beffroi et des maisons, noir et blanc, côte : 8F11942

7. Documentation suite

- «Plaque commémorative de Jeanne d'Arc (1430-1930)»
sur le mur du beffroi avec son profil sculpté et deux écussons, éd. Meanteau,
Archives départementales de la Somme, côte : 8F11959
- «Vue de l'hospice et du beffroi», 1911, noir et blanc,
Archives départementales de la Somme, côte : 8F13487
- «Vue prise de la rue de l'hospice», noir et blanc,
Archives départementales de la Somme, côte 8F13492
- «Place de l'église», noir et blanc, Archives départementales de la Somme, côte : 8F13494

d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

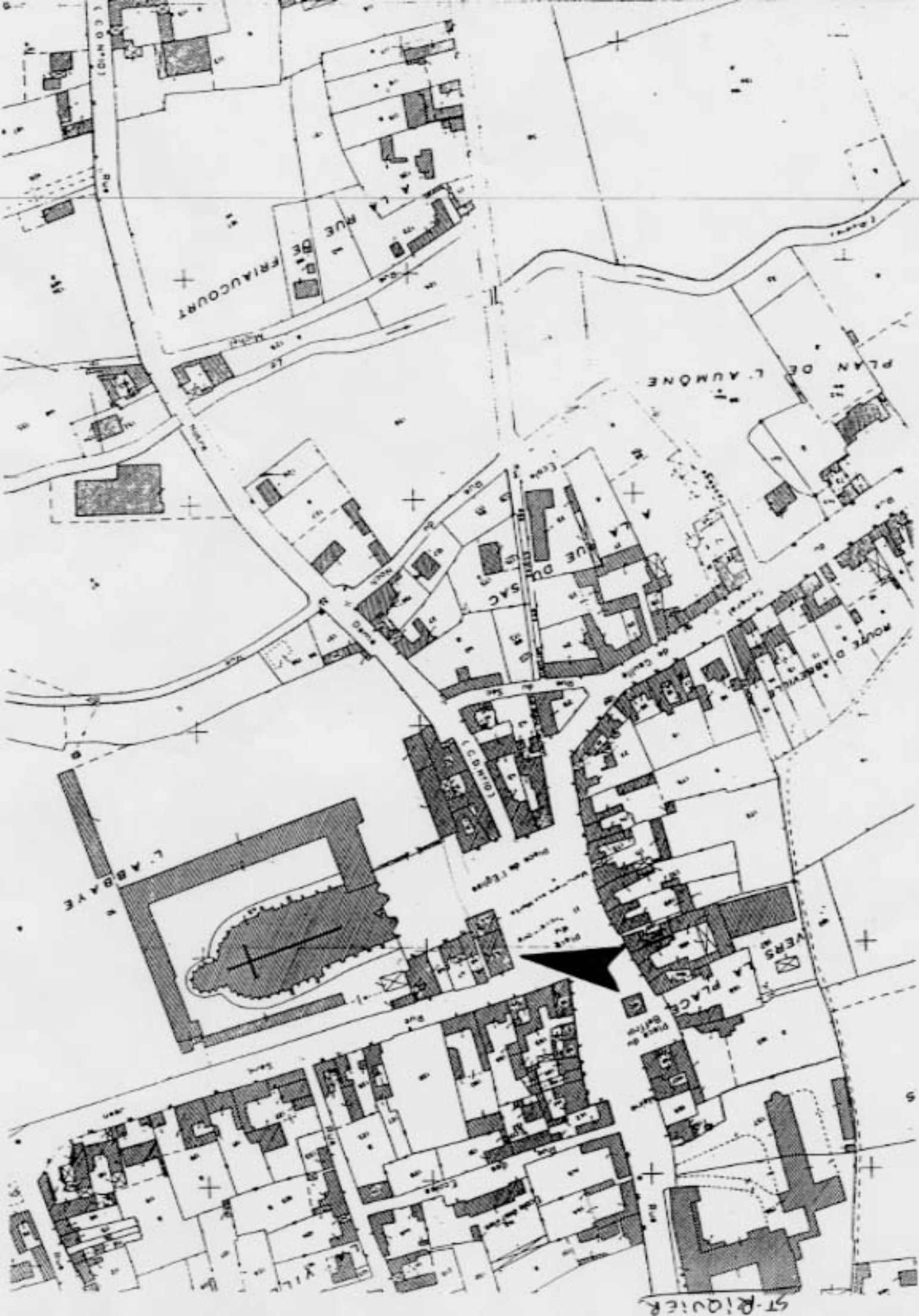
Echelon régional

DRAC Picardie
5, rue Henri Daussy - 80044 AMIENS Cedex 01
Téléphone : +33 (0)3 22 97 33 00

Echelon départemental

Archives départementales de la Somme
61, rue Saint-Fuscien - 80000 AMIENS
Téléphone : +33 (0)3 22 71 86 00
Mél : archives@cg80.fr





RUE DE FRAUCOURT

PLAN DE L'AUMÔNE

L'ABBAYE

RUE DE L'ÉGLISE

RUE DU SAC

PLACE

VERS ST-RICQUIER

ST-RICQUIER

ARRÊTÉ.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

Ministre

Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

~~La Commission des monuments historiques entendue,~~
Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris en application de la

ARRÊTE: loi du 11 juillet 1942;

ARTICLE PREMIER.

Le Beffroi de St-Riquier (Somme)

appartenant à la commune

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, ^{et} au maire de la commune de St-Riquier,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le ~~6 Septembre 1942~~

P. le Ministre et par délégation
Le Directeur du Cabinet

R. GEORGIN
T. S. V. P.

Pour signature
LE CHEF DU BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES

[Signature]

Echelles des cartes de zones tampon des beffrois
Maps scales of buffer areas belfries

Serial ID	Ville/Town	Echelle de la carte/Map scale
943-033	Armentières	1 :3700
943-034	Bailleul	1 :5900
943-035	Bergues	1 :3500
943-036	Cambrai	1 :5800
943-037	Comines	1 :3600
943-038	Douai	1 :5000
943-039	Dunkerque	1 :3500
943-040	Dunkerque	1 :3600
943-041	Gravelines	1 :6700
943-042	Lille	1 :4800
943-043	Loos	1 :5400
943-044	Aire	1 :3300
943-045	Arras	1 :8000
943-046	Béthune	1 :6250
943-047	Boulogne	1 :5000
943-048	Calais	1 :4900
943-049	Hesdin	1 :2900
943-050	Abbeville	1 :16700
943-051	Amiens	1 :16700
943-052	Doullens	1 :16700
943-053	Luchaux	1 :16700
943-054	Rue	1 :16700
943-055	Saint-Riquier	1 :16700



RÉGION WALLONNE

DIRECTION GENERALE
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE

Division du Patrimoine
Direction de la Protection

Namur, le *30 novembre 2004*

Centre du patrimoine mondial à
l'Unesco
Monsieur Fr Bandarin
Directeur
Place de Fontenoy, 7
75 352 PARIS SP

N. Réf. : Dpat/DP/Patmond/Gblx-1

Objet : Site des « beffrois de Flandre et de Wallonie », adaptation.

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 23^{ème} session, a décidé d'inscrire sur la liste du patrimoine mondial une série de beffrois de Flandre et de Wallonie.

Pour mémoire, la proposition initiale visait un ensemble de 24 beffrois situés en Flandre. A la demande du Bureau du Comité, la Région wallonne avait été appelée à compléter ce projet et avait soumis les dossiers de 6 de ces beffrois : Binche, Charleroi, Mons, Namur, Thuin et Tournai.

Le beffroi de Gembloux, bien que mentionné également dans l'étude générale de la Région flamande, n'avait pu faire l'objet de toutes les investigations nécessaires à son inclusion dans la série des beffrois wallons.

Depuis 1999, divers travaux et études, notamment de type archéologique, ont été menés en étroite collaboration avec les autorités communales.

Nous souhaiterions saisir l'opportunité constituée par la proposition d'extension de cette inscription sérielle à 23 beffrois du Nord de la France, pour demander au Comité du patrimoine mondial d'examiner la possibilité d'inclure le beffroi de Gembloux comme 7^{ème} beffroi de Wallonie.

Pour votre bonne information, je vous transmets en annexe copie de la note du 24 novembre dernier de Monsieur Michel Daerden, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre du

Budget, des Finances, de l'Equipement et du Patrimoine, chargeant mes services de vous transmettre ce dossier.

Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma plus haute considération.

L'Inspecteur général



André MATTHYS

Agent traitant : Gislaine DEVILLERS, Première attachée, tél. : 081/33.21.64
Directeur : Françoise DUPERROY, tél : 081/33.21.82

GOUVERNEMENT
WALLON

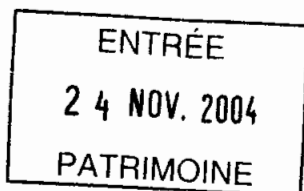


Le Vice-Président,

Ministre du Budget,
des Finances,
de l'Équipement
et du Patrimoine

5100 JAMBES, le

24 NOV. 2004



Madame Danielle Sarlet

Directrice générale

Direction générale de l'Aménagement
du Territoire, du Logement et du
Patrimoine

Rue des Brigades d'Irlande, 1

5100

Namur

*V/réf. : Dpat/DP/DG/Patmond/Gblx
N/réf. : 04/A2.5/MD/DD/GDL/AM/inverte668
Réseau :
A rappeler s.v.p.*

Note à l'attention de la Division du Patrimoine

Objet : *Inscription sur la liste du patrimoine mondial du beffroi de Gembloux*

Pour faire suite à la note de l'Administration ci-référencée, je marque mon accord pour que le dossier relatif à la candidature du beffroi de Gembloux soit déposé au Centre du Patrimoine mondial.

Je remercie l'Administration pour sa collaboration.


Michel DAERDEN

Rue Kefer, 2

5100 JAMBES

Téléphone : 081/32.18.11

Télécopie : 081/32.17.13



Le Beffroi de Gembloux

Extension du classement des beffrois belges

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Préambule

Le présent dossier visant à inscrire le Beffroi de Gembloux sur la liste du Patrimoine mondial a été constitué par le Ministère de la Région wallonne, en partenariat avec l'Administration communale concernée et plusieurs experts extérieurs.

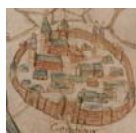
Il constitue une extension au classement des beffrois belges finalisée en 1999.

Pour la circonstance, ont été menées plusieurs actions qui constituent la première phase d'étude et de valorisation. Une étude archéologique du bâti a été complétée heureusement par une campagne de relevés photo-topographiques tandis qu'étaient rassemblées les sources iconographiques et historiques relatives au monument.

L'occasion d'intégrer cet élément du patrimoine gembloutois dans les outils de gestion et de planification urbaine a été saisie et a débouché sur l'élaboration d'une cartographie spécifique.

Toutes ces démarches conjointes devront être poursuivies par l'équipe interdisciplinaire qui a mis ce projet sur les rails. Des fouilles archéologiques permettront, entre autres, de préciser le contexte topographique et architectural du beffroi, de même qu'une chronologie plus fine des phases non conservées en élévation.

Ainsi, le beffroi de Gembloux, dominant la ville depuis la pointe du promontoire rocheux et le site abbatial, pourra faire l'objet d'une interprétation s'appuyant sur des bases scientifiques solides qui, vulgarisées, permettront au citoyen et au visiteur de se le ré-approprier.



1. Identification du bien

1.a. Pays

Royaume de Belgique.

1.b. Province et région

Région wallonne,
Province de Namur.

1.c. Nom du bien

Beffroi de Gembloux

Place André Henin, 5030 Gembloux (parc. cad. Gembloux, sect. D, 342).
Extension de l'inscription existante : "Befrois de Flandre et de Wallonie"

1.d. Coordonnées géographiques

Latitude : 50° 33' 42" N
Longitude : 04° 41' 39" E

Coordonnées Lambert 72 : 172971.70
138941.10

(Voir cartes en annexe 1).

1.e. Cartes et plans indiquant les limites de la zone proposée pour l'inscription et celles de la zone tampon

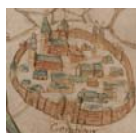
Se fondant sur la compréhension du choix du site d'implantation du beffroi au regard de la morphologie du territoire, l'impact paysager de ce monument dans la silhouette urbaine, les caractéristiques urbaines et architecturales, ses témoignages archéologiques du centre historique, **l'annexe 1** détermine les limites cohérentes de la zone tampon en s'appuyant sur les mesures de gestion planologique et de protections réglementaires.

Voir annexe 1 : Délimitation de la zone tampon et des mesures de protection.



1.f. Surfaces du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Zone centrale : 0,0121 ha
Zone tampon : 30 ha



2. Justification de l'inscription

2.a. Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

Comme les autres beffrois déjà inscrits sur la Liste, le beffroi de Gembloux constitue un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales, acquises ici, à la Révolution, par la suppression d'une abbaye, souveraine depuis le haut moyen âge. Il est l'illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique transfrontalier.

2.b. Analyse comparative

Le beffroi de Gembloux appartient à la catégorie 2 des beffrois d'église selon la classification opérée dans le dossier initial. Il a la même signification historique et remplit les mêmes fonctions que les autres beffrois déjà inscrits et illustre la même symbolique d'affirmation des libertés municipales.

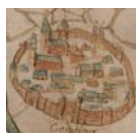
Il peut être rapproché à plus d'un titre de celui de Thuin : ancien clocher également, même origine romane, réaménagements substantiels au cours des temps (principalement en 1640 dans une association chapitre-ville), masse architecturale analogue, elle aussi bardée de cordons-larmiers et de bandeaux, même dégagement par la destruction de l'église en 1811 (profil de l'église encore lisible ici aussi au flanc est).

2.c. Authenticité / Intégrité

Le beffroi de Gembloux est l'ancien clocher de l'église paroissiale Saint-Sauveur. Celle-ci, acquise en 1797 par une commune enfin libérée du pouvoir ecclésiastique, fut rapidement désaffectée et finalement revendue vers 1810 - sauf sa tour - à un particulier qui ne devait en achever la démolition qu'après 1825. Le montant de la vente servit à l'achat de l'ancienne église abbatiale voisine, l'actuelle paroissiale.

A la pointe d'un éperon rocheux, la tour, dégagée de l'église et convertie en beffroi, passant donc du symbole du pouvoir ecclésiastique à celui du nouveau pouvoir communal, conserva longtemps les vieilles **cloches** épargnées par les révolutionnaires ou cachées par le curé puis remontées.

Cinq nouvelles cloches seront placées après l'incendie de 1905, toutes payées par la Commune, dont la plus grosse - le bourdon - grâce à un legs de l'ancien bourgmestre Gustave Docq. La sonnerie fut encore renouvelée après 1945 et dotée d'un carillon en 1962. L'autorité communale a toujours revendiqué haut et fort la propriété de son beffroi et de ses cloches, face à une fabrique d'église



réclamant son usage pour certaines fêtes religieuses et n'hésitant pas à souscrire secrètement une assurance complémentaire pour lesdites cloches et même, après l'incendie, à baptiser les nouvelles en cachette. Un accord intervint finalement en 1907, pour l'usage en commun du seul bourdon...

Le beffroi, comme la tour d'église depuis le 15ème siècle, devait offrir l'heure aux citoyens : une nouvelle **horloge** fut livrée en 1860 et deux nouveaux cadrans furent installés en 1894 dans un encadrement de pierre mouluré.

L'édifice, dont les murs témoignent d'un passé séculaire et mouvementé, a été restauré plusieurs fois après sa conversion en beffroi, dans le respect de son allure ancienne : peu après 1810 lors de la démolition de l'église, entre 1884 et 1904, après l'incendie de 1905, enfin en 2001-2004.

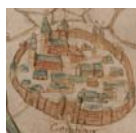
Depuis 1906, il se coiffe d'une flèche originale, sorte de compromis entre le gros bulbe qu'on lui a connu au 16ème siècle et la pyramide octogonale du 18ème, et qui porte haut sur sa girouette les **armoiries** de la ville. Posée la même année à gauche de l'entrée, une pierre gravée identifie sans équivoque le monument :

« BEFFROI COMMUNAL / INCENDIE LE 12 SEPTEMBRE 1905 / RECONSTRUIT EN 1906 ».

2.d. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le beffroi de Gembloux, comme les autres beffrois déjà inscrits sur la Liste, répond aux critères (II) et (IV), par référence à la décision du Comité du Patrimoine mondial (Marrakech, 1999).

Ancien clocher de l'église paroissiale Saint-Sauveur, acquise en 1797 par une petite cité enfin libérée de la domination ecclésiastique, celle des abbés-comtes de Gembloux, cette bâtisse bientôt dégagée par la destruction des nefs, fut convertie en beffroi. Au symbole de l'autorité religieuse bien planté au cœur de l'agglomération, succéda donc celui de la toute nouvelle liberté communale.



3. Description

3.a Historique et développement

Gembloux, petite commune de la Hesbaye occidentale, située à la limite nord de la province de Namur au contact avec celle du Brabant, quelque part au centre géographique de la Belgique, est mieux connue par sa Faculté des Sciences Agronomiques et sa tradition de coutellerie que par son histoire, encore moins son archéologie. Quelques dossiers relatifs au passé de la ville et à son histoire récemment ouverts permettent de nuancer ces propos. Des opérations d'archéologie préventive ont été l'occasion d'aborder la problématique de l'origine et du développement de cette petite cité médiévale, sur le plan topographique essentiellement. Le rempart de la ville, l'enclos abbatial, des éléments des églises abbatiale et paroissiale sont aujourd'hui mieux connus.

La ville

Ce n'est pas sous la ville actuelle de Gembloux qu'il faut rechercher les traces d'une occupation gallo-romaine mais bien au nord de la cité, sous forme d'un habitat dense mais dispersé de part et d'autre de la voie Bavai-Cologne. Celle-ci resta jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle une voie de communication, voire de pénétration, non négligeable.

A l'exception de quelques sépultures mérovingiennes découvertes dans la périphérie de Gembloux, à Bossière au sud ou Saint-Géry au nord, cette région semble désertée entre le 5^{ème} et le 7^{ème} siècle de notre ère. Les campagnes doivent présenter un paysage en friche. La démographie atteint sans doute le taux le plus bas.

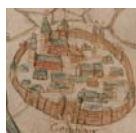
A 800 m au nord-ouest du site abbatial, une nécropole mérovingienne n'est connue que par des découvertes fortuites effectuées dans un lotissement des années 70.

Alors que les campagnes semblent abandonnées, c'est au 7^{ème} siècle que l'on conquiert le promontoire rocheux dominant l'Orneau.

De cette époque datent en effet les premiers témoins archéologiques tangibles localisables sur la pointe de l'éperon.

Parmi les sépultures bouleversées en 1935 lors de la construction de bâtiments dans l'enceinte de la Faculté des Sciences agronomiques de l'Etat, deux tombes au moins présentaient un mobilier funéraire du 7^{ème} siècle : céramique biconique, scramasaxe en fer. D'autres sépultures furent malheureusement pillées et détruites par les terrassements effectués sans autre suivi archéologique que celui d'un amateur gembloutois averti, L.Hoc.

Il faudra attendre le 10^{ème} siècle pour voir se concrétiser officiellement l'implantation de l'abbaye bénédictine. L'époque carolingienne apparaît donc également comme une période floue et peu documentée pour Gembloux.



Dépendance du prince-évêque de Liège, sa situation stratégique entre le Comté de Namur et le Duché de Brabant ne sera pas sans incidence sur les heurs et les malheurs de l'abbaye et de la cité qu'elle domine.

Traditionnellement située vers 946, la fondation du monastère bénédictin est, depuis l'étude de M. De Waha, plutôt à placer peu avant 983, date d'une bulle de Benoît VII accordant la libre élection de l'abbé à l'intérieur de la communauté et soustrayant celle-ci à la juridiction de l'évêque diocésain.

Cinq ans plus tard, un diplôme d'Otton III donne l'abbaye de Gembloux à Notger de Liège, faisant du prélat l'avoué du monastère.

Sous Olbert, moine de Lobbes (1012-1048), l'abbaye se développe, enrichissant considérablement son patrimoine et constituant un *scriptorium* très actif.

A la fin du 11^{ème} siècle, l'abbaye de Gembloux entre en conflit avec l'évêque de Liège et se rapproche du Brabant. Comme le dit M. De Waha: "*A cette époque, le village, qui existait au moment de la fondation de l'abbaye et dont celle-ci s'est progressivement séparée, croît et s'élève au rang de localité marchande, assurant une fonction de concentration et de distribution des produits à l'échelle régionale, certains de ses habitants se livrant même au grand commerce.*"

C'est alors que Sigebert (mort en 1112), le moine le plus savant de Gembloux, aurait composé le faux "diplôme d'Otton 1^{er}" de 946 qui non seulement relate la fondation de l'abbaye et son prestige, mais accorde au monastère des droits économiques très importants qui deviennent, à ce moment précis plus rentables.

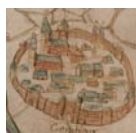
La question reste donc de savoir si le monastère pourrait avoir été fondé à l'initiative d'un chevalier lotharingien, Wicbertus, futur Saint Guibert, vers 940-946, sur un site où existe déjà une communauté paroissiale. Erluin, moine à Gorze en France, fut choisi par Guibert comme abbé de Gembloux.

Les textes de Sigebert, rédigés au début du 12^{ème} siècle, évoquent la construction des bâtiments monastiques et d'une seule église à la fois paroissiale et conventuelle en l'honneur du saint Sauveur deux siècles plus tôt. L'abbaye, quant à elle, est dédiée aux saints Pierre et Exupère. Au 11^{ème} siècle, Olbert construira l'église abbatiale juste à côté de l'église primitive.

D'autre part, le tracé de l'enceinte urbaine, entamée dès 1153 grâce à la diligence du seigneur-abbé, semble mieux connu même si on peut s'interroger sur la datation de ce qui en reste visible aujourd'hui.

Les murailles sont encore bien conservées, rue du Moulin et près du château du Bailli, de même qu'en haut de la grand'rue. Quatre portes donnaient accès à la ville.

De nombreux désastres sont mentionnés dans les sources écrites, notamment dus aux querelles entre le comte de Namur, propriétaire légitime et le comte de Louvain, également duc de Brabant. Durant le 12^{ème} siècle, Gembloux se détacha du comté de Namur pour entrer dans la mouvance brabançonne. D'autre part, dès la fin du 11^{ème} siècle, des tensions s'installèrent entre l'abbaye et la ville, entre l'abbé-seigneur et les magistrats qui pourtant tenaient leur pouvoir de celui-ci...



Ainsi, en 1156, un incendie ravagea le monastère tandis qu'en 1185, Henri l'Aveugle mit par deux fois le siège devant Gembloux et occasionna une brèche dans ses remparts.

Après 500 ans d'histoire impossible à résumer ici, un incendie supplémentaire ravagea, en 1678, la ville et l'abbaye, et fragilisa les bâtiments conventuels.

Le Beffroi

Les fouilles archéologiques menées au pied de cette massive tour carrée ont révélé les traces d'une occupation antérieure. A proximité de tombes mérovingiennes (7^{ème} siècle) découvertes fortuitement en 1935, une sépulture carolingienne a livré une fibule en bronze doré, des 8^{ème}-9^{ème} siècles.

Sous le beffroi, les vestiges d'une tour circulaire antérieure (carolingienne) appartiennent sans doute à la première mise en défense de l'éperon barré.

Le beffroi de Gembloux est le résultat d'une évolution intéressante depuis le 12^{ème} siècle au moins (peut-être déjà le 11^{ème} siècle), étroitement liée à l'histoire de l'implantation et du développement de l'abbaye bénédictine d'abord, de la ville ensuite.

Implantée à la pointe d'un éperon rocheux, au confluent de l'Orneau et d'un vallon alimenté par de nombreuses sources (actuelle Grand'rue), cette tour fortifiée a été souvent attribuée au fondateur de l'abbaye, Guibert (Wicbertus, † 962). C'est au milieu du 10^{ème} siècle (vers 946) que celui-ci aurait érigé, sur son domaine, cette habitation (donjon?) en même temps qu'il jetait les bases de l'église unique la jouxtant, paroissiale et conventuelle, dédiée au saint Sauveur. A cet endroit du promontoire rocheux, la tour flirte avec l'enceinte urbaine mieux connue (rue du Moulin, Tour des sarrasins,...) dont le tracé est attesté depuis 1153.

L'église Saint-Sauveur connaîtra désastres et reconstructions jusqu'au début du 19^{ème} siècle. La tour ne sera pas épargnée et témoigne encore des campagnes de restauration menées après les incendies de 1136, 1185 et 1678 notamment. Les vestiges conservés en élévation à l'intérieur mais aussi sur la face orientale de l'édifice permettent de suivre son évolution à partir du 12^{ème} siècle au moins. Il convient de mentionner, en 1470, l'exhaussement de la "tour de l'horloge" et en 1486, la présence de l'horloge de la ville dans cette tour.

La vue cavalière de Gembloux par Grammaye (1605-1608) fait apparaître le dernier étage de la tour muni d'ouïes et surmonté d'un clocher bulbeux entouré par quatre bulbes plus petits. Cet état peut également être observé sur la gravure bien connue d'Harrewijn (vers 1660).

Vers 1690, de la Pointe, quant à lui, représente la tour détruite par l'incendie de 1678, sans toiture.

Une nouvelle église abbatiale est intégrée au programme de L-B.Dewez à partir de 1759. Elle deviendra paroissiale au début du 19^{ème} siècle.

En effet, en 1810 l'ancienne église Saint-Sauveur est vendue pour être démantelée, à l'exception de la tour dont la fonction devient clairement civile. Le



beffroi abrite alors les cloches communales et sa nouvelle fonction est clairement attestée par les sources écrites du 19^{ème} siècle.

Un tableau de Jean-Baptiste Taquin (milieu 19^{ème} siècle) et plusieurs photographies des années 1880 montrent bien qu'à partir du 18^{ème} siècle les travaux de restauration ont concerné les parements, un étage supplémentaire et la toiture en flèche.

C'est ce beffroi que l'incendie de 1905 va ravager. La restauration de l'édifice en 1906 optera pour une nouvelle toiture à bulbe (voir ci-après); une pierre commémorative de cette restauration ne laisse aucun doute sur l'affectation de la tour.

Point fort dans le paysage urbain et abbatial, cette tour fortifiée est donc un bel exemple de réaffectation précoce. Concurrente, pendant tout le Moyen Age, du westbau de l'église abbatiale, elle s'affirme dès le début du 19^{ème} siècle comme symbole des libertés communales en abritant cloches et carillon qui rythment la vie publique depuis deux cents ans.

3.b. Description du bien

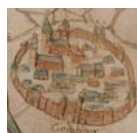
L'édifice, de plan rectangulaire, compte trois étages sous sa flèche bulbeuse. Ses épaisses murailles en moellons de grès local sont revêtues d'un parement de briques encadré et strié de pierre bleue dans une composition propre au « style traditionnel », d'influence gothique, de nos régions : soubassement partiellement biseauté, harpes d'angle, cordons-larmiers soulignant des retraits de maçonnerie, chaînes horizontales reliant les ouïes, bandeaux de corniche. Les grandes ouïes s'encadrent de même pierre : montants à trois harpes et arc surbaissé. Sous chacune d'elle est accroché un cadran d'horloge, ceux de l'ouest et du sud (les plus visibles de la ville) gratifiés d'un encadrement de calcaire mouluré, à crossettes et larmier cintré sur culots.

A l'est, la partie du mur où s'accrochait la nef et son comble est en moellons de quartzo-phyllade. Elle superpose une grande arcade calcinée au plein cintre de calcaire biseauté, sur impostes en cavet, et une petite baie carrée, toutes deux obturées et déchargées par un arc en moellons puis, plus haut, par un troisième au large cintre surbaissé.

L'accès au rez-de-chaussée, à l'origine par l'intérieur de l'église, se fait aujourd'hui au sud, par une porte récemment élargie.

Quelques fentes percent les murs aux deux premiers niveaux, côtés nord, sud et ouest, apportant un faible éclairage aux salles et à un escalier intra-mural.

La haute toiture ardoisée à modillons de chêne présente un égout de plan rectangulaire, un niveau d'ouïes octogonal augmenté de deux lucarnes à croupe, et une flèche terminée par un bulbe en oignon, « découvert » à la base.



Une girouette en fer forgé arbore les trois clés des armes de la ville, découpées dans une tôle dorée.

A l'intérieur, la salle du rez-de-chaussée s'ouvrait largement sur la nef par l'arcade susdite et pouvait abriter un autel occidental ou le baptistère. Elle est couverte d'un berceau de moellons en plein cintre et reçoit le jour par une fente aménagée dans une fenêtre primitive cintrée à large ébrasement intérieur.

Un escalier intra-mural coudé occupe l'angle sud-ouest et débouche dans le sol du premier étage.

Ce dernier s'abrite sous une haute voûte de moellons en berceau brisé qui a remplacé un originel pareil à celui du rez-de-chaussée et dont les traces se lisent encore aux parois est et ouest. A l'est, une petite baie mentionnée plus haut plongeait sur la nef ; au centre des autres faces une haute fente, largement ébrasée sous dalles de pierre, peut être assimilée à une archère. Un escalier en bois mène, côté nord-est, à un escalier de pierre coudé, aménagé dans les reins du berceau et entamant aussi la muraille supérieure, sous une voussette surbaissée.

Le deuxième étage, un peu écrasé sous les poutrelles qui portent le beffroi (bâti) en bois des cloches, montre un parement en grande partie refait après l'incendie de 1905 et se creuse de grandes niches modernes, en brique et béton, aménagées pour un des derniers remplacements des cadrans de l'horloge. La niche nord a épargné quelques claveaux en moellons d'une des quatre ouïes originelles de la tour.

Une échelle de meunier donne accès au dernier étage, celui des cloches, reparablement comme le précédent, et troué des grandes ouïes déjà mentionnées.

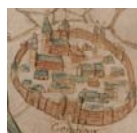
Quant à l'étude chronologique, dans l'état actuel des connaissances, on proposera la chronologie suivante:

12^{ème} siècle (après les incendies de 1136 ou de 1186 ?) : les deux premiers niveaux tout en moellons, le second alors voûté comme le premier ; l'arcade et la fenêtre occidentale du rez-de-chaussée, l'escalier intra-mural, les archères de l'étage et la fenêtre vers la nef, peut-être une partie des murailles du troisième, avec ses ouïes.

15^{ème} siècle (surhaussement mentionné pour la « tour de l'horloge » en 1478 ?) : nouveau berceau, cette fois brisé, au second niveau et reconstruction au moins partielle du troisième.

16^{ème} siècle (fin) : revêtement des parois extérieures, sans doute fort détériorées, par une maçonnerie de briques et de pierre calcaire bleue. Seule la portion comprise dans la nef sera épargnée.

La gravure de J.-B. Grammaye de 1605-1608 et celle d'Harrewijn, antérieure à l'incendie de 1678, évoquent cette « carapace » et dessinent un toit bulbeux à quatre clochetons d'angle, typique des dernières décennies du 16^{ème} siècle.



18^{ème} siècle (vers 1730-35 environ, sous l'abbé Pierre Dumonceau, avant 1761 en tout cas, année où la restauration de l'église est déclarée achevée) : après les importants dégâts causés par l'incendie de 1678, construction de l'actuel étage des cloches, de style classique, en moellons avec parement de brique et de pierre bleue accordé aux étages inférieurs, sous une flèche octogonale.

Peu après 1810 (lors de la conversion en beffroi) : réfection probable du soubassement et des anglées, prolongées aux arrachements des murs de la nef. Obturation de l'ancienne communication entre le rez-de-chaussée de la tour et la nef, et création d'une entrée au sud.

1887-1896 : vaste restauration menée sous la houlette de l'architecte Auguste Cador, de Charleroi. Remplacement à l'identique d'une grande partie des parements de briques des 16^{ème} et 18^{ème} siècles, de la plupart des cordons-larmiers, et suppression de toutes les chaînes intermédiaires, sauf trois au dernier niveau. Création des deux encadrements en pierre pour les cadrans sud et ouest.

1905-1906 : après l'incendie du 12 septembre 1905, quelques réparations intérieures, agrandissement des trous pour le passage des cloches et construction de la flèche bulbeuse actuelle, sur les plans de l'architecte bruxellois Jules Barbier (1865-1910).

3.c. Forme et date des dossiers les plus récents concernant le bien

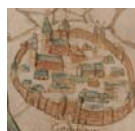
- derniers travaux de restauration 2001-2004,
- dossier d'étude archéologique du bâtiment :2004.

3.d. Etat actuel de conservation

L'édifice, de plan rectangulaire, compte trois étages sous sa flèche bulbeuse. Ses Les derniers travaux en date ont pris fin en janvier 2004. Ils ont permis de renouveler la couverture de la toiture et des parties de la charpente (marché de 231.723 €).

Le bâtiment est dans un bon état sanitaire: le bien est protégé contre les dégâts des oiseaux, il n'est constaté ni champignon ni mэрule, la ventilation naturelle est assurée à tous les étages. Les quelques problèmes de fissuration sur la face occidentale du beffroi et plus globalement les parements de pierres et briques feront l'objet de la seconde phase de restauration planifiée par la Ville de Gembloux en 2006-2007 avec l'appui technique et financier de la Région wallonne.

Voir dossier photos et DVD en annexes 10, 11 et 12.



3.e. Politique et programmes relatifs à la mise en valeur et à la promotion du bien

Voir point 5.e.c. et d.



4. Gestion

4.a. Droit de propriété

Domaine de la Ville de Gembloux.

4.b. Statut juridique

Le beffroi est protégé comme monument aux termes de l'arrêté royal du 13 janvier 1977 et jouit de la protection juridique la plus élevée (annexe 0).

Il est repris à l'atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés (1977).

Mesures urbanistiques : un règlement communal d'urbanisme définit les règles de protection et/ou de construction aux abords du beffroi et dans la zone tampon.

Pour ce qui concerne le bâtiment lui-même, voir 5.c. ci-dessous.

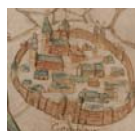
Affinées dans la zone tampon par un souci de préservation du centre historique, des règles spécifiques relatives notamment au gabarit, aux matériaux, à l'implantation, au traitement des façades, ainsi qu'à la préservation de points de vue remarquables sur l'édifice, sont applicables

D'autre part, le plan de secteur et les plans communaux d'aménagement précisent la nature des biens et leur affectation, qui, en ce qui concerne la zone tampon et ses abords visent des destinations strictement urbaines (habitat et services).

Voir annexe 1.

4.c. Mesures de protection et moyens de mise en œuvre

Le *règlement général sur les bâtisses* applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme édicte des prescriptions relatives aux constructions et aux transformations d'immeuble, de voiries, de zones de cour et jardin, d'enseignes et de procédés de publicité ainsi que le parcage des véhicules. Ces prescriptions édictent des normes concernant les gabarits, les matériaux, les teintes à utiliser... Ce règlement est complété par un *atlas du patrimoine architectural du centre ancien protégé*. Cet atlas comprend quatre cartes figurant une évaluation des fonctions, des gabarits, de la valeur des espaces et des valeurs architecturales. Ces relevés sont destinés à aider les fonctionnaires de l'urbanisme appelés à statuer sur des demandes de permis d'urbanisme.



Le beffroi de Gembloux est un édifice classé et public : toute intervention sur ce bien est soumise à l'appréciation des responsables du patrimoine de la Région wallonne et à l'autorisation des services de l'urbanisme habilités à délivrer les permis nécessaires.

En outre, les interventions sont soumises à l'avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et bénéficient de l'assistance spécialisée des architectes de la Direction de la Restauration du Ministère de la Région wallonne.

De plus, les travaux de restauration et les études préalables y afférentes sont subventionnés par la Région wallonne. Le taux de subsidiation peut atteindre 80% du coût total des travaux.

4.d. Organismes chargés de la gestion

L' **Administration communale** en sa qualité de propriétaire est un des protagonistes de la gestion du monument.

Le **Ministère de la Région wallonne**, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, par le biais de ses administrations est le second acteur de la gestion du monument.

- a. Le Fonctionnaire délégué délivre les permis d'urbanisme concernant les travaux sur l'édifice.
- b. La Direction de la Restauration de la Division du Patrimoine assure la subsidiation des travaux de restauration et le suivi du chantier par ses architectes. Elle assure également le rôle de coordination dans la procédure de certificat de patrimoine.

4.e. Echelon auquel s'effectue la gestion

La gestion du monument est assurée :

- au niveau communal par:
Monsieur le Bourgmestre de et à 5030 Gembloux (Belgique)
- au niveau régional par:
Madame la Directrice générale de la DGATLP
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 Jambes (Namur-Belgique)



4.f. Plans adoptés concernant le bien

Le beffroi et sa zone tampon bénéficient de la plus haute protection juridique, au regard de l'ensemble des plans et textes réglementaires :

- le plan de secteur, élaboré par la Région wallonne et approuvé par son gouvernement le 17 mai 1986 ;
 - le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme élaborés par la Ville de Gembloux, adoptés par son Conseil communal et approuvés par la Région wallonne en 1996;
 - l'arrêté royal du 13 décembre 1976 édictant un règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme de certaines communes de Wallonie;
 - la circulaire ministérielle du 4 août 1986 relative à la mise en œuvre des atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens.
- Voir également annexe 1.

4.g. Sources et niveaux de financement

L'aménagement du centre d'interprétation au rez-de-chaussée du beffroi sera financé sur fonds propres communaux (budget 2005). Ces travaux sont susceptibles d'être subsidiés en partie par la Région wallonne.

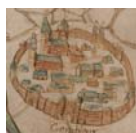
La réouverture du sentier n°72, situé au nord du beffroi (voir annexe 4) ainsi que l'aménagement d'un circuit périphérique autour du beffroi, seront financés sur fonds propres.

4.h. Sources de compétence et de formation en matière de techniques de conservation et de gestion

La Ville a un service des travaux et un service du patrimoine. Toutefois, pour toute intervention importante, il est fait appel aux services scientifiques et techniques de la Région wallonne.

4.i. Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Le beffroi n'est accessible qu'à un public accompagné.
Les promenades de découverte du centre ancien, organisées par l'Office du Tourisme, mais non guidées, conduisent cependant les visiteurs au pied du beffroi (annexe 9).



4.j. Plan de gestion du bien et exposé des objectifs du bien proposé au patrimoine mondial

4.j.a. Mesures de protection en cours

Le beffroi fait régulièrement l'objet de travaux d'entretien et de restauration.

Il vient d'être procédé à la restauration de la toiture.

Un dossier relatif au traitement d'une partie des façades est en cours d'élaboration et sera soumis prochainement à l'approbation officielle.

Une troisième phase de travaux (protection du bâti du carillon et réalisation d'un nouveau câblage électrique) sera mise à l'étude dans le courant du premier trimestre 2005.

Enfin, le rez-de-chaussée est en cours d'aménagement, dans le respect de son caractère historique, en vue de son affectation publique. Cette opération comprendra des adaptations de revêtements de sol, du réseau électrique, de l'isolation et du chauffage.

4.j.b. Calendrier des mesures d'entretien

Visite annuelle du Service de Prévention de la Ville de Gembloux et suivi des remarques éventuelles.

Vérification annuelle des installations électriques et des escaliers d'accès aux étages.

4.j.c. Affectation

Centre d'interprétation et organisation d'expositions thématiques visant le patrimoine ancien, archéologique et historique de Gembloux et de son hinterland.

Situé entre les anciens comté de Namur et duché de Brabant, Gembloux entretiendra des partenariats avec des expériences analogues menées, notamment, à Namur et à Bouvignes (Dinant).

4.j.d. La sensibilisation

Diverses démarches visent à sensibiliser la population à la pleine signification du beffroi, symbole de la citoyenneté et des libertés publiques, au cœur du centre historique de la ville, en vue de susciter sa réappropriation par la communauté et sa participation dans les actions entreprises en liaison avec le Cercle Royal Art et Histoire :

- exposition reprenant cartographie, photos aériennes, plans, cartes postales, croquis, textes anciens, ...
- conférence sur les fouilles archéologiques, sur le périmètre ancien protégé, sur les beffrois et les autres biens culturels d'affirmation des libertés publiques



déjà inscrits, dans les diverses régions du monde, sur la Liste du patrimoine mondial, ...

- animations régulières destinées aux écoles, aux associations culturelles, aux commerçants ...
- participation aux Journées du Patrimoine

4.j.e. Les études, les recherches

Divers travaux de recherche doivent être entrepris en vue de compléter les connaissances et alimenter la phase d'action:

- visites domiciliaires, avec autorisation des habitants, pour compléter le savoir sur les remparts urbains
- inventaire et enregistrement systématique de tous les témoins du passé médiéval de la cité (potaies, constructions, étrangetés du bâti, ...)
- recherches bibliographiques
- fouilles et levés archéologiques complémentaires

4.j.f. Les travaux

Il s'agit dans cette phase de traduire dans des réalisations, documents et actions, les conclusions de la démarche.

1. Les documents :

- les plans communaux d'aménagement couvrant le centre ancien
- la zone tampon du périmètre ancien protégé (délimitation et prescriptions particulières)
- les classements : le beffroi dans le patrimoine mondial, la maison du Bailli et le site, les remparts
- un règlement communal sur les enseignes

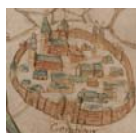
2. Les réalisations :

- la symbolique des portes et le fil conducteur pour les remparts
- le traitement du vestige du mur d'enceinte place Saint-Jean
- la mise au jour et la valorisation du rempart originel rues du Chien Noir et Docq
- la réhabilitation des ruelles et cheminements aux abords du beffroi
- la signalétique officielle et commerciale
- l'animation permanente : les documents de découverte touristique, le tour du veilleur de nuit, des visites guidées, ...



4.k. Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

La Ville affecte, selon les besoins, du personnel de son Service des Travaux et de son Service du patrimoine. L'Office du Tourisme apporte aussi une assistance. Mais ces personnels ne sont pas exclusivement affectés au beffroi.



5. Facteurs affectant le bien

5.a. Pressions dues au développement

La politique de mise en œuvre de protection du patrimoine, tant par la Région Wallonne, dans l'inscription du centre historique en zone de protection urbanistique, relayée en cela par la Ville de Gembloux, dans l'adoption d'un règlement communal d'urbanisme et de plans communaux d'aménagement, permet de protéger les monuments et sites présentant un intérêt patrimonial dans la mesure où ces documents ont une force obligatoire et empêchent toute construction qui ne serait pas intégrée dans le site.

Il en est ainsi pour le beffroi et son environnement immédiat (voir annexe 1).

5.b. Contraintes liées à l'environnement

Le bien, situé dans une zone piétonne, n'est pas soumis aux nuisances de la circulation routière.

5.c. Catastrophes naturelles et planification préalable

Le risque d'inondation est inexistant, le beffroi étant implanté à la pointe d'un promontoire rocheux parfaitement drainé.

Le bien est protégé contre la foudre.

Dans le cadre des aménagements en cours pour l'accueil d'un centre d'interprétation, il est prévu d'installer un système de détection d'incendie.

5.d. Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme

L'ouverture à un public limité n'a lieu que sous surveillance, pour des groupes de maximum 30 personnes. Elle est parfaitement maîtrisée et ne présente aucune difficulté.

5.e. Nombre d'habitants dans le périmètre du bien et dans la zone tampon

Estimation de la population dans :

la zone proposée pour inscription :

0 (le bien est inhabité)

la zone tampon :

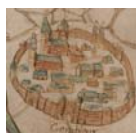
1263

total :

1263

année :

2004



6. Suivi

6.a. Indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation

Le décret du 1^{er} avril 1999 relatif à la conservation et à la protection du patrimoine, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, insère au Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) un article 212 qui impose aux propriétaires de biens classés de transmettre tous les 5 ans une fiche d'état sanitaire décrivant l'état du bien classé et établissant pour les cinq années suivantes un planning des études et des travaux de prévention et de restauration nécessaires pour assurer sa conservation intégrée.

La Division du Patrimoine a élaboré le modèle de ces fiches sanitaires. La fréquence quinquennale laisse espérer un suivi optimal du monument et des interventions préventives en lieu et place de restaurations.

<i>Indicateur</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Lieu de dépôt</i>
Rapport de visite du service de prévention et sécurité	annuelle	Ville de Gembloux
Mise à jour de la fiche d'état sanitaire du monument classé par la Division du Patrimoine de la Région wallonne	quinquennale	Ministère de la Région wallonne
Taux de fréquentation du monument par les visiteurs	annuelle	Office du Tourisme de la Ville de Gembloux

6.b. Dispositions administratives concernant le suivi du bien

L'entretien courant du beffroi est assuré par le service des Travaux de la Ville de Gembloux.

6.c. Résultat des précédents exercices de soumission de rapports

Des travaux de rénovation récents (janvier 2004) ont été réalisés (cf supra, rubriques 4.I. – état de conservation du bien – et 5.e. – plan de gestion).



7. Documentation

7.a. Documents iconographiques, photographies, diapositives et documentation audiovisuelle (voir annexes 10, 11 et 12)

7.b. Exemplaires de plans de gestion du bien et d'extraits d'autres plans relatifs au bien (plan de gestion : voir point 5.e. ci-avant)

7.c. Bibliographie (voir annexe 3)

7.d. Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Administration communale de Gembloux

Parc d'Epinal

B-5030 Gembloux

Ministère de la Région wallonne

DGATLP

Division du Patrimoine

Rue des Brigades d'Irlande, 1

B-5100 Jambes (Namur)



8. Informations pour les contacts

8.a. Responsable de la préparation de la proposition

Nom : André Matthys
Inspecteur général-Division du Patrimoine
Ministère de la Région wallonne
Rue des brigades d'Irlande, 1
B – 5100 Jambes (Belgique)

Téléphone : 00 32 81 33 21 60
Fax : 00 32 81 33 21 10

Personne de contact : Direction de l'archéologie: Jean Plumier
Téléphone : 00 32 81 33 24 83
Fax : 00 32 81 33 24 79
Adresse électronique : j.plumier@mrw.wallonie.be

8.b. Institution / Agence officielle locale

Nom : Gérard Bouffioux
Bourgmestre
Parc d'Epinal
B – 5030 Gembloux (Belgique)

Téléphone : 00 32 81 62 63 53
Fax : 00 32 81 62 63 35

Personne de contact : Service Patrimoine : Cécile Sohet
Téléphone : 00 32 81 62 63 87
Fax : 00 32 81 62 63 86
Adresse électronique : cecile.sohet@publilink.be

8.c. Autres institutions locales

Cercle Royal Art & Histoire
Centre culturel
Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de l'Etat à Gembloux
Office du Tourisme
Bureau d'études TOPOS, de Gembloux



8.d. Site Web officiel

Ministère de la Région wallonne, Division du Patrimoine

<http://www.skene.be/RWDP.html>

<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Default.htm>

Responsable : André Matthys, inspecteur général
Adresse électronique : c.tricot@mrw.wallonie.be

Voir aussi site web de la Ville de Gembloux:

<http://gembloux.be>

Responsable : Chantal Lemal (Agence de Développement local)
Adresse électronique : chantal.lemal@publilink.be

Responsables du site : l'Office du Tourisme
Valérie Bully et Maria Da Silva
Adresse électronique : otgembloux@hotmail.com



9. Signature au nom de l'Etat partie

L'inspecteur général de
la Division du Patrimoine
Ministère de la région
wallonne

A. MATTHYS









12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

L'An... L'Apostro





Gembloux-beffroi

Liste des annexes

- Annexe 0. Arrêtés royaux de classement du beffroi du 13 janvier et du 23 juin 1977
- Annexe 1. Dossier relatif à la délimitation de la zone tampon et mesures de protection urbanistiques (y compris cartographie)
- Annexe 2. Extraits des archives communales à propos du caractère civil du monument
- Annexe 3. Rapport historique et bibliographie
- Annexe 4. Iconographie; cartes et plans
- Annexe 5. Levés archéologiques par la Direction de l'archéologie MRW
- Annexe 6. Levé topométrique par le MET : élévation Est.
- Annexe 7. Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés
- Annexe 8. Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens
- Annexe 9. *Gembloux, son cœur millénaire*. (Plaquette touristique de découverte du centre ville - Office du tourisme)
- Annexe 10. Diapositives
- Annexe 11. CD Rom avec tout le dossier (format word) et toutes les annexes (annexes et iconographie - format jpg)
- Annexe 12. DVD avec vidéogramme de présentation (Cultura Europa et Division du patrimoine MRW) et reportage lors de l'élaboration du dossier UNESCO (Canal zoom)
- Annexe 13. Liste des collaborateurs au dossier

Direction générale des Arts et des Lettres

Administration du Patrimoine culturel

300.3/23/GEMBOUX/5/DP/CHA

BAUDOIN,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites, modifiée par le décret du 28 juin 1976;

Vu l'avis donné par la Députation permanente du Conseil provincial de Namur dans sa délibération du 26 février 1976;

Vu l'avis donné par la Commission royale des monuments et des sites, le 25 mars 1976;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Culture française,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. - Sont classées comme monument, en raison de leur valeur historique et artistique, certaines parties de l'Institut agronomique devenu Faculté d'Etat à Gembloux, à savoir: les parties anciennes, propriété de l'Etat belge, l'ancienne ferme abbatiale, le mur situé devant l'entrée principale de l'Institut, vestige des remparts du XIII^e siècle, le "beffroi", tour de l'ancienne église paroissiale, sis dans le jardin du presbytère, et les deux arcades situées à côté de l'église. Les remparts médiévaux, compris dans les parties anciennes, longent les parcelles connues au cadastre, commune de Gembloux, n^os 279 H (1ha 23a 90ca), 278 B (2a 50ca),

274A (24a) 343A (6a 10ca). Le mur, vestige des remparts du XII^e siècle se trouve sur la place Saint-Jean, non cadastrée. Une fondation de la tour est située sur une partie de la parcelle connue au cadastre, commune de Gembloux, section D, n° 274A (24a). Les deux arcades sises à côté de l'église se trouvent sur une partie de parcelle du cadastre précité, section D, n° 364F (6a 60ca).

Les autres immeubles sont connus au cadastre, commune de Gembloux, section D, n°s 271B (partie de 53a 46ca) 267Q (partie de 49a 45ca) 270K (55ca) 267N (1a) 267O (partie de 2a 20 ca) 278B (2a 50ca) 267F (25ca) 281A (50ca) 254A 2 (partie de 79a 95ca) 254S (75ca) 254T (74ca) 342 (1a 21ca) 273 (14a 20ca).

Article 2. - Notre Ministre de la Culture française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 13 janvier 1977.



PAR LE ROI :
Le Ministre de la Culture française,



Commission Royale des Monuments
et des Sites

Pour copie conforme
Le Secrétaire,



R. MARTIN

1.7
2/12

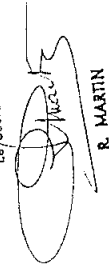
EXTRAIT
Gembloux 1^{ère} division
Section: D.

Institut agronomique
devenu Faculté d'Etat.

Plan joint à l'arrêté
royal du 13 JAN. 1977

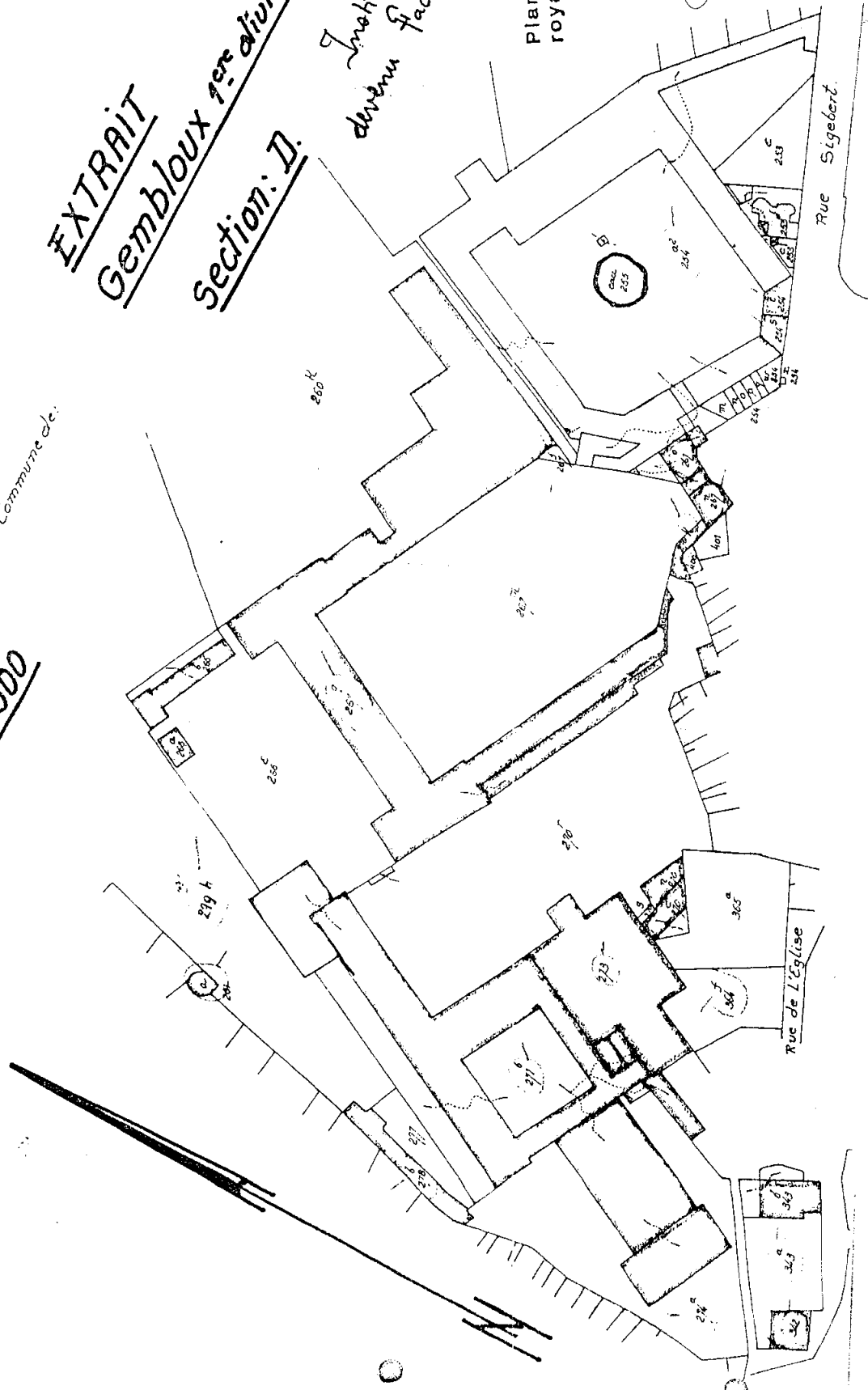
Commission Royale des Monuments
et des Sites

Pour copie conforme
Le Secrétaire,


R. MARTIN

de la Commune de:

1/2.500



Direction générale des Arts et des Lettres
Administration du Patrimoine culturel
300.3/23/SEMBLOUX/5

BAUDOÛIN,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites, modifiée par le décret du 28 juin 1976 ;

Vu l'arrêté royal du 13 janvier 1977, portant classement comme monument de certaines parties de l'Institut agronomique, devenu Faculté d'Etat à Gembloux ;

Considérant que certains des immeubles classés par l'arrêté royal du 13 janvier 1977 précité ne font pas partie de la Faculté d'Etat à Gembloux ;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Culture française,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. - La première phrase de l'article 1er de l'arrêté royal du 13 janvier 1977, portant classement comme monument, en raison de leur valeur historique et artistique, de certaines parties de l'Institut agronomique devenu Faculté d'Etat à Gembloux, est remplacée par ce qui suit :

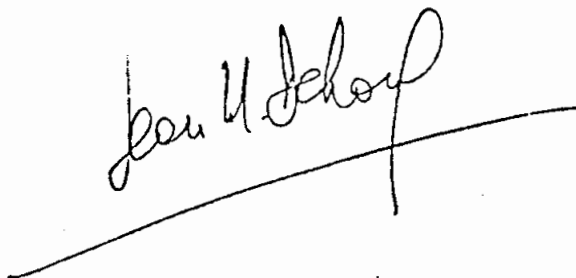
" Sont classés comme monument, en raison de leur valeur historique et artistique, certaines parties de l'Institut agronomique devenu Faculté d'Etat, et certains édifices voisins à Gembloux, à savoir :
Les parties anciennes de la Faculté, propriété de l'Etat belge, l'ancienne ferme abbatiale, le mur situé devant l'entrée principale, vestige des remparts du XII^{ème} siècle, le "beffroi" tour de l'ancienne église paroissiale, sis dans le jardin du presbytère et les deux arcades situées à côté de l'église."

Article 2. - Notre Ministre de la Culture française est chargé de l'exécution du présent arrêté :

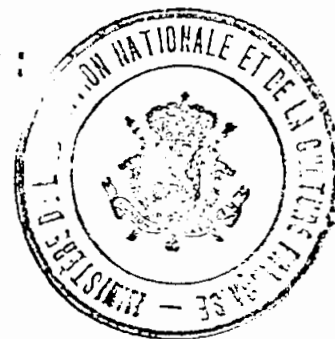
Donné à Bruxelles, le 23 juin 1977.



PAR LE ROI :
Le Ministre de la Culture française,



Pour copie conforme :



Le beffroi de la Ville de Gembloux : Symbole des libertés communales

PROPOSITION D'INSCRIPTION DU BIEN SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Annexe 1 :

Délimitation de la zone tampon et mesures de protection



Auteur
TOPOS, l'atelier du cadre de vie :
Bureau d'Etudes en Urbanisme et Aménagement du territoire
Gembloux
Coordination : Pierre COX – architecte & urbaniste

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
INTRODUCTION.....	3
PRELIMINAIRES	4
1. LA SITUATION DE FAIT	5
1.1. LE CHOIX DU SITE ET LES CARACTERISTIQUES MORPHOLOGIQUES	5
1.2. EVOLUTION DE LA CROISSANCE URBAINE.....	7
A. <i>DU MOYEN-AGE A LA PERIODE INDUSTRIELLE.....</i>	7
<i>LA PERIODE INDUSTRIELLE.....</i>	9
B. <i>LA PERIODE CONTEMPORAINE.....</i>	10
C. <i>LE CONSTAT, AUJOURD’HUI.....</i>	11
2. L’EVALUATION PAYSAGERE, URBANISTIQUE, ARCHITECTURALE ET ARCHEOLOGIQUE	12
2.1. LE PAYSAGE.....	12
A. <i>LA SILHOUETTE URBAINE.....</i>	12
B. <i>LA PERCEPTION DANS LA STRUCTURE URBAINE.....</i>	14
2.2. LA STRUCTURE URBAINE.....	17
A. <i>MORPHOLOGIE GENERALE.....</i>	17
B. <i>LE CENTRE HISTORIQUE.....</i>	17
C. <i>LE CENTRE ANCIEN DE GEMBLoux.....</i>	19
2.3. LE PATRIMOINE MONUMENTAL.....	23
2.4. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE.....	24
3. LES MESURES DE PROTECTION.....	25
3.1. 3.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION FONCTIONNELLE.....	25
A. <i>LE PLAN DE SECTEUR.....</i>	25
B. <i>LES PLANS COMMUNAUX D’AMENAGEMENT.....</i>	26
3.2. LES REGLEMENTS DE PROTECTION URBANISTIQUE, ARCHITECTURALE ET URBANISTIQUE	27
A. <i>LE REGLEMENT GENERAL D’URBANISME - ZONE PROTEGEE EN MATIERE D’URBANISME..</i>	27
B. <i>LES BIENS IMMOBILIERS CLASSES.....</i>	28
C. <i>LA CIRCULAIRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DU SOUS-SOL</i>	
<i>ARCHEOLOGIQUE DES CENTRES URBAINS ANCIENS.....</i>	28
D. <i>LE REGLEMENT COMMUNAL D’URBANISME.....</i>	30
4. LES MOYENS D’ACTION.....	31
4.1. LES OPERATIONS PUBLIQUES	31
A. <i>LA RENOVATION URBAINE.....</i>	31
B. <i>LES SITES D’ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTE.....</i>	32
4.2. LES OPERATIONS MIXTES OU LA REVITALISATION	33
4.3. LES AIDES AUX PARTICULIERS.....	34
A. <i>LES PRIMES A L’EMBELLEMENT.....</i>	34
B. <i>LES AUTRES PRIMES.....</i>	35
5. DETERMINATION DE LA ZONE TAMPON.....	36
ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE.....	38
ANNEXES.....	39
ANNEXE 1 : EXTRAITS DU REGLEMENT COMMUNAL D’URBANISME	40
A. <i>OBJECTIFS.....</i>	41
B. <i>EXTRAITS.....</i>	41
ANNEXE 2 : DOSSIER CARTOGRAPHIE	46

INTRODUCTION

La présente étude vise à déterminer la zone tampon à ménager autour du **beffroi** en vue d'assurer sa pérennité et sa mise en valeur.

La démarche s'appuie sur une bonne connaissance de la situation de fait et une évaluation du site avoisinant le beffroi, du contexte relatif aux mesures de protection actuelles et futures et des moyens d'action mis en place dans les limites de la zone tampon.

La description de la situation de fait visera successivement le contexte physique et le choix du site d'implantation, la croissance urbaine au fil des âges et la **permanence du beffroi**, complétée par une évaluation de l'intérêt porté au monument et à son contexte, c'est-à-dire l'impact paysager, urbanistique, architectural et archéologique.

Ensuite, le relevé des mesures de protection visera à identifier les documents juridiques d'application à ce jour ou en préparation, utiles à la protection et à la valorisation du **beffroi** en tant que symbole architectural et urbain des libertés communales.

Enfin, le relevé des moyens d'action visera à identifier les divers outils opérationnels mis à disposition par les pouvoirs publics en soutien d'une politique pro-active à l'amélioration du cadre de vie en général et plus spécifiquement dans les **centres historiques**.

Préliminaires

Afin d'assurer la facilité de lecture des documents cartographiques, le périmètre de la zone tampon, résultant de la présente analyse, a été transcrit en surcharge sur toutes les cartes.

Les documents cartographiques (dossier cartographique en annexe) ont été confectionnés à l'aide d'un système d'information géographique. A cet effet, le fond de plan a été constitué au départ du PLI (plan local informatique) du Ministère de la Région wallonne, lequel a été redressé sur la projection géographique LAMBERT 1972, telle qu'elle résulte du PICC (plan informatique de cartographie continue) du Ministère de l'Équipement et des Transports.

L'ensemble des plans a été enrichi par de nombreux contrôles de terrain.

En outre et afin d'apprécier la logique de transformation de la structure urbaine, les informations topographiques constituées par le réseau hydrographique et l'orographie ont été réinterprétées au départ de la première carte établie par l'IGM (Institut géographique militaire), dressée en 1856 et de l'Atlas des Chemins et Sentiers vicinaux. Ces éléments figurent sur toutes les cartes de constat et d'évaluation.

1. LA SITUATION DE FAIT

1.1. LE CHOIX DU SITE ET LES CARACTERISTIQUES MORPHOLOGIQUES

Le beffroi se dresse en avancée d'un éperon rocheux et domine la cité.

Ce constat est émis par tous les observateurs. Il paraît intéressant d'en comprendre la logique. Le choix d'un site d'implantation des premières installations humaines ne peut être dissocié des contraintes physiques qui conditionnaient la survie de ces micro-sociétés. Il s'agissait de répondre aux premiers besoins de subsistance alimentaire et de défense du site convoité (voir dossier cartographique en annexe, carte 2 : choix du site). En conséquence, les sites recherchés dépendaient essentiellement de ces caractéristiques morphologiques adaptées aux besoins de l'homme.

De manière courante, les sites d'implantation originels sont généralement des lieux de contact géomorphologiques présentant des spécificités diverses pouvant offrir une réponse à l'ensemble des préoccupations humaines.

En ce qui concerne Gembloux, on constate que l'arrière-pays est recouvert par des sédiments horizontaux et plats empêchant de voir la roche mère, sauf dans les fonds de vallée entaillés par les rivières. Le socle de Gembloux est constitué de schistes siluriens (datant de plus de quatre cents millions d'années). Il s'agit de schistes plissés constituant les anticlinaux et synclinaux, sur lesquels reposent les dépôts sédimentaires, dont le sable du bruxellien et les dépôts limoneux du quaternaire (loess). Toutes ces formations s'appuient sur la partie Sud du massif du Brabant et sur la partie Nord du synclinal de Namur formés, tous deux, à l'ère primaire¹.

La rivière « Orneau », affluent de la Sambre, se situe, à la traversée de Gembloux, dans son cours moyen. Elle franchit plusieurs couches lithologiques (voir dossier cartographique en annexe, cartes 1a et 1b : lithologie et coupes lithologiques et carte 2 : choix du site), dans le sens de son écoulement, successivement :

- des schistes et siltites noirs (formation de Rigenée, voir Figure 1), constituant des roches très dures qui ont conditionné un fond de vallée resserré et relativement rectiligne. Il s'agit du site accueillant le **beffroi** ;
- des siltites gréseuses (formation d'Ittre), constituant des roches dures ; il s'agit du deuxième éperon accueillant le « donjon » ou « Maison du Bailli », séparé du premier par la Grand-Rue, ou l'ancien chemin reliant la chaussée romaine au vieux chemin de Namur ;
- des siltites et schistes verts (formation de Bornival), de plus faible résistance, où l'on constate une réouverture de la vallée de l'Orneau ; il s'agit du « faubourg » se développant vers la rue Sainte-Adèle et le quartier de la Vôte.



Figure 1 : Schiste et siltites noirs constituant le socle rocheux du beffroi (rue du Moulin)

¹ Carte géologiques CG40Nb, CG40Nc ; Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Les coupes transversales à travers la vallée (voir dossier cartographique en annexe, carte 1b : coupes lithologiques) indiquent à la fois la morphologie de celle-ci et les différentes couches lithologiques qui y sont présentes. Globalement, la typologie de la vallée est la suivante : sédiments meubles sur les plateaux (limon sur sable bruxellien), roches mises à nu sur les versants et dépôts alluvionnaires modernes dans le fond de vallée, en bordure de l'Orneau. Toutefois, on constate la présence d'un resserrement de vallée à la hauteur du site étudié, par rapport à sa configuration en amont et en aval de celui-ci. De plus, le cours de l'Orneau s'accélère dans la ville, étant donné la déclivité qui y est présente, pour ensuite ralentir en aval.

- La coupe AA traverse la vallée dans un axe Nord-Ouest – Sud-Est, en passant par le Beffroi et le donjon. Ici, l'Orneau a creusé son lit dans des schistes et siltites noirs (formation de Rigenée), et le caractère asymétrique de la vallée est bien visible. Le fond de vallée est très étroit à cet endroit. L'Orneau a découpé fortement le socle schisteux sur sa rive Ouest. Outre le promontoire occupé par le beffroi et l'abbaye, les flancs Sud et Est seront rapidement occupés, comme peut l'attester l'enceinte urbaine (voir dossier général : Iconographie : cartes et plans, photographies anciennes).
- La coupe BB se situe en aval de la coupe AA et traverse la vallée dans le même axe que celle-ci. Une différence majeure est à signaler : il s'agit de la nature du socle sur lequel se situe l'Orneau. Dans ce cas, il s'agit de la formation d'Ittre, avec des pentes relativement semblables sur les deux versants et un fond de vallée légèrement plus large par rapport à la coupe AA. L'occupation humaine sera bien plus tardive en privilégiant d'abord les parties hautes (Voir dossier cartographique en annexe, carte de Ferraris et carte IGN 1856), les fonds humides étant consacrés aux prés de fauche.

Il faut également souligner que les zones de contact lithologique constituent un lieu propice aux phénomènes de résurgence et la formation de sources d'eau, tel que l'on peut encore l'observer actuellement dans la Grand-Rue et la rue Notre-Dame. En effet, la plupart des maisons sont équipées de pompes de relevage.

Il semble donc bien qu'une combinaison de facteurs ait influencé le choix du site. Tout d'abord, il y a le caractère asymétrique de la vallée, à un endroit où l'Orneau a entaillé assez profondément le socle schisteux sur sa rive Ouest, grâce éventuellement à la présence de roches plus tendres, donnant naissance à un promontoire rocheux intéressant sur le plan stratégique.

Le site originel retenu par les premières installations humaines est celui de l'éperon principal en interfluve de la

vallée de l'Orneau et d'une petite vallée adjacente constituée (actuellement la Grand-Rue) et d'un second promontoire rocheux formé de cette même vallée et d'une seconde.

Cette configuration complexe fut propice au choix d'implantation en « crête militaire » de bâtiments de défense et de contrôle des vallées et des lieux de passage à un endroit d'élargissement favorable au passage d'un gué. En outre, l'assise rocheuse, de faible valeur culturelle, préservait les meilleurs sols se développant sur le plateau, ou encore les sols pâturables en fond de vallée. On peut imaginer que cette installation s'est faite afin de préserver les terres plus favorables à l'activité agricole, situées en amont et en aval du site.

La carte 2 : choix du site et la Figure 2, tentent de synthétiser les grandes caractéristiques physiques et défensives qui ont prévalu au choix du site.

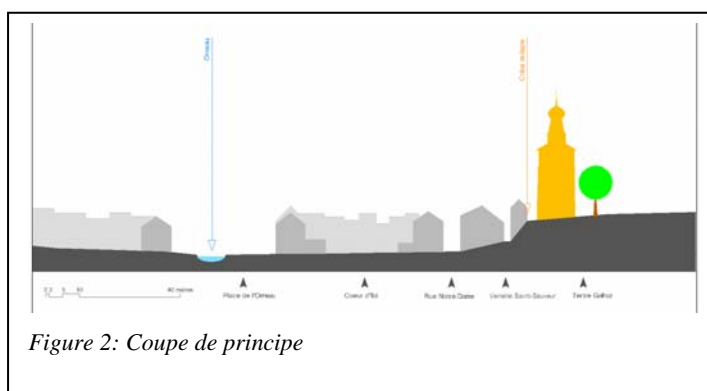


Figure 2: Coupe de principe

1.2. EVOLUTION DE LA CROISSANCE URBAINE

Dans le cadre de la présente étude, l'approche historique visera à relever les éléments saillants de l'évolution de la structure urbaine et l'identification des témoins, soit encore perceptibles, soit attestés, qui ont influencé, jusqu'à nos jours, la croissance urbaine (voir dossier cartographique en annexe, les carte 3 : Topographie du Haut Moyen Age et églises, carte 4 : Enceinte urbaine au XIIIe siècle, carte 5a : Croissance urbaine et carte 5b : Fonctions urbaines).

A. DU MOYEN-AGE A LA PERIODE INDUSTRIELLE

Les principaux faits saillants pouvant avoir une influence sur l'évolution de la structure actuelle sont, notamment, les suivants :

- une relevée de terre datant vraisemblablement de la période carolingienne est encore présente sur le site terminée par les fondations d'une tour. Il s'agirait d'une partie d'une première enceinte ;
- dès le Xe siècle, le site accueille l'implantation de l'abbaye bénédictine et d'abord les bâtiments monastiques avec une seule église paroissiale et conventuelle dont la tour « fortifiée » constituera, ultérieurement, le **beffroi** ;
- à la fin du XIe siècle, la construction de l'église abbatiale avec cloître et crypte, ainsi qu'un imposant westbau, participent au nouveau système de défense : « *Le monastère connu, au XIe siècle, une période de splendeur qui favorisa le développement de la ville : celle-ci devint un centre commercial et fut une des premières cités brabançonnaises fortifiées au début du XIIe siècle.* »² ; « *Le rôle d'abbaye-refuge prend forme et s'affirme du XIIe siècle au XVe siècle, aux dépens de la ville ; ... Condamnée aux pillages et incendies successifs, l'agglomération ouverte se fortifie au milieu du XIIe siècle, et le westbau primitif participe au nouveau système de défense.* »³ ;
- dès le XIIe siècle, l'enceinte urbaine (voir Figure 3) est édifée jusqu'à la hauteur de la rue des Abbés Comtes (Fausse Porte) pour ensuite, au XIIIe siècle, être étendue jusqu'en haut de la ville (Porte d'en Haut), à la hauteur de l'actuelle place Saint-Guibert ; Il convient également de souligner que « *Sous l'Ancien Régime, l'abbaye de Gembloux possédait un immense domaine foncier de quelque 1.300 ha, exploités d'abord en faire-valoir direct et en métayage, puis concédés en bail à ferme. Plusieurs anciennes fermes de la région restent aujourd'hui encore les témoins de cette activité.* »⁴ ;
- à la fin du Moyen Age, la ville fut en proie à différents sièges et incendies, ne nous laissant que peu de témoignages ;

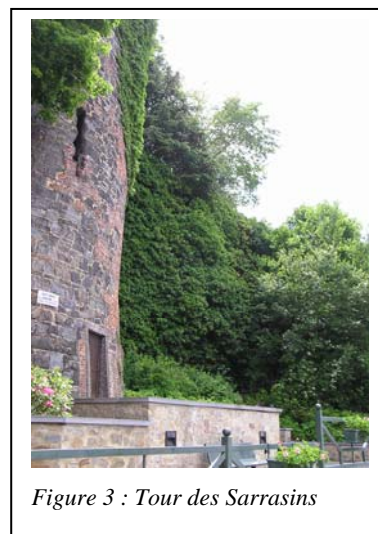


Figure 3 : Tour des Sarrasins

² Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. Crédit communal de Belgique, La Renaissance du livre, 1983.

³ Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés : Gembloux, Ministère de la Communauté française, Ministère de la Région wallonne, 1977.

⁴ Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. Crédit communal de Belgique, La Renaissance du livre, 1983.

- « fin du XVIII^e siècle, l'abbaye est reconstruite dans un style classique dont les plans furent dressés par l'architecte L-B. Dewez. « A ce moment, la « tour » médiévale adossée à l'enceinte doit être ruinée. Enfin, des aménagements en brique, parfois mixtes (brique/schiste), modifient définitivement le bâti de ce quartier de la ville. Ils sont sans doute à rattacher au programme mis en route à partir de 1759, par Laurent-Benoît Dewez à la demande de l'abbé Legrain : église, cloître et palais abbatiaux, ferme de l'abbaye »⁵ (Voir Figure 4) ;
- la révolution mit fin à la vie monastique, l'abbaye fut vendue en 1810 et l'église Saint-Sauveur, détruite à cette époque, hormis la tour.



Figure 4 : Cour d'Honneur de l'Abbaye

Les caractéristiques dominantes sont encore présentes à ce jour.

« Petite ville d'environ 6.000 habitants, ancienne dépendance de la principauté de Liège, puis avouerie du duché de Brabant, située au pied de son abbaye à un carrefour de routes relativement importantes, Gembloux se développa autour et grâce au monastère fondé au Xe siècle et devint un centre commercial. Qualifiée de « vicus » au Xe siècle, « d'oppidum » au XI^e siècle et de « burgus » au début du XII^e siècle, elle s'est fortifiée, une des premières cités brabançonnaises à l'être, entre 1152 et 1185, à l'initiative du pouvoir abbatial. Malheureusement, un changement dans les courants commerciaux stoppa peu après son extension que les vestiges de l'enceinte permettent de délimiter. Le tracé de celle-ci a été déterminé par le relief du sol et les avantages stratégiques qu'il offrait : au Nord, la butte sur laquelle se dresse l'abbaye et au Sud, la vallée de l'Orneau. En subsistent la tour des Sarrazins et certaines parties de la muraille, des vestiges à l'entrée de l'abbaye ainsi qu'une deuxième tour. »⁶.

« Rues grimpantes et légèrement sinueuses, bordées de maisons principalement du XIX^e siècle, qui, en conservant le module et l'implantation traditionnelle, rappellent les alignements des villes mosanes avec certaines ruptures cependant. S'y greffent quelques ruelles dont celle de l'église ou des Abbés Comtes qui mènent au site abbatial. »⁷.

Les témoignages qui nous sont légués sont de nature urbanistique et patrimoniale. Ainsi, le tracé topographique des voiries et espaces publics (alternance de placettes, rues et venelles, voir Figure 6), renforcé par un tissu parcellaire étroit et dense, accueillant un bâti mitoyen relativement haut (voir Figure 7), rehaussé par l'érection du **beffroi** en position dominante en limite de crête militaire sur le principal éperon et du donjon (actuellement Maison du Bailli, voir Figure 5) localisé sur la crête voisine est encore ceinturé par des portions de remparts.

⁵ Plumier-Torfs Sophie, Plumier Jean, Dupont Claude. Chronique de l'archéologie wallonne, DGATLP, 9, 2001.

⁶ Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique, Province de Namur, Arrondissement de Namur, Tome 5, p. 265, Mardaga, 1975.

⁷ Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique, Province de Namur, Arrondissement de Namur, Tome 5, p. 272, Mardaga, 1975.

LA PERIODE INDUSTRIELLE

« La révolution mit fin à la vie monastique et l'abbaye est mise en vente en 1810. »⁸

On aurait pu s'attendre à de grands bouleversements urbains ; cela ne semble pas être le cas, hormis, toutefois, l'éradication de l'église Saint-Sauveur, tout en maintenant la **tour fortifiée de l'Horloge** ou **beffroi**, avec vocation exclusivement civile.

Ainsi, à la lecture des diverses cartes (voir dossier cartographique en annexe, carte 5a : Evolution de la structure urbaine), - Comte de Ferraris, cadastrales et topographiques - peu de changements sont constatés au cours de la première partie du XIXe siècle. La quasi totalité de la ville est encore circonscrite dans les limites de ses remparts du XIIIe siècle. Le réseau urbain semble similaire à celui relevé sur les cartes du Comte de Ferraris, dont on peut aisément distinguer l'axe principal constitué par la Grand-Rue jusqu'à la place de l'Orneau, les rues Damseaux (rue aux Pierres) et Gustave Masset (rue Blessement), la future rue Hambursin, recoupant celles-ci en bas de plateau, la rue Sainte-Adèle vers l'aval, les rues Chapelle-Dieu et Reine Astrid vers le Nord et l'Est.

La Ville doit son renouveau à la période industrielle et aux progrès de l'agriculture, dans le courant de la seconde moitié du XIXe siècle, quoique la petite industrie de coutellerie se développe dès la fin du

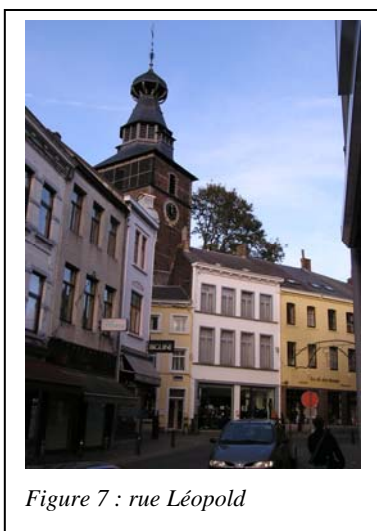


Figure 7 : rue Léopold

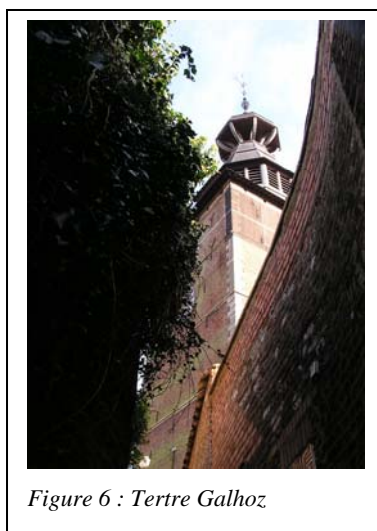


Figure 6 : Tertre Galhoz



Figure 5 : Maison du bailly

XVIIIe siècle. De nombreux ateliers de tailles diverses sont créés, çà et là, en faubourg et dans le quartier de la Vôte.

Durant cette période, l'industrie liée au monde agricole prend son envol tant dans la production de machines agricoles que dans le traitement en aval des produits (installation d'une râperie, d'une malterie, ...).

Ces progrès découlent du développement des nouveaux moyens de locomotion, soit le tracé de deux routes nationales (chaussée de Bruxelles à Namur et chaussée de Charleroi à Tirlemont), soit la réalisation d'un important nœud ferroviaire (ligne Bruxelles à Namur, Gembloux à Charleroi, Gembloux à Landen, Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre).

Cette dynamique socio-économique est à l'origine d'un deuxième pôle urbain se développant sur le plateau, à quelques centaines de mètres du centre historique ; les deux pôles sont séparés physiquement par la vallée de l'Orneau et fonctionnellement par le site de l'Abbaye.

Ce nouveau pôle est le théâtre de la plupart des grandes modifications : – déblais et remblais substantiels pour réaliser le nœud ferroviaire – l'aménagement de décanteurs liés aux activités des

⁸ Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, Gembloux. Ministère de la Région Wallonne, Ministère de la Communauté française, 1987.

sucreries au début du XXe siècle -La réalisation du contournement Est de la cité dans le courant des années 30, - le développement d'une petite industrie métallurgique à l'Est et au Sud de la gare, - et, fin des années 80, la réalisation d'une trémie routière sous le réseau ferré. Ces divers travaux ont modifié très sensiblement ce quartier, l'éclatant en sous-quartiers déconnectés les uns des autres. En outre, ces modifications substantielles du substrat ont conduit aux remaniements du cours amont de l'Orneau et de ses affluents (Rabauby et Enée), ainsi que de leurs fonds de vallée.

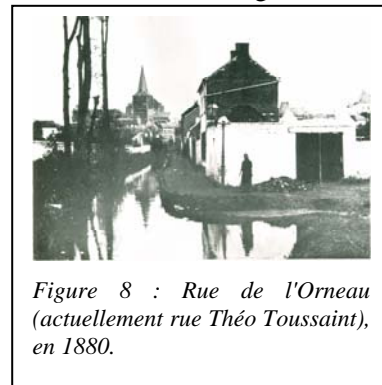


Figure 8 : Rue de l'Orneau (actuellement rue Théo Toussaint), en 1880.

Dans le centre historique, les principales modifications de la première moitié du XIXe siècle furent globalement « limitées », sur l'éperon, à l'éradication de l'église Saint-Sauveur, tout en maintenant le **beffroi à vocation strictement civile**, ainsi que, au contrebas de l'éperon, l'aménagement d'un bief et d'un plan d'eau pour l'alimentation du moulin. Le faubourg amorcé à l'entrée de la rue Sainte-Adèle se développa le long de celle-ci, dont le tracé en hauteur, juste avant la rupture de pente du fond de vallée, permettait de se déplacer au sec.

Il faut attendre la fin du XIXe siècle pour constater des modifications quelque peu plus importantes. Ainsi, l'Orneau est partiellement voûté et son cours est dévié à l'arrière de la rue du Moulin, dégageant, de la sorte, des terrains qui seront construits par la suite. Le cours aval, à la hauteur de la rue de l'Orneau (actuellement rue Théo Toussaint), est canalisé ; un chemin est ménagé sur sa rive gauche (voir photo de 1890) permettant d'amorcer l'urbanisation en fond de vallée. Il apparut toutefois que la rivière sortait régulièrement de son lit. En conséquence, des travaux furent entrepris, à plusieurs reprises, pour rectifier le cours et approfondir le lit. Dès avant la seconde guerre mondiale, l'Orneau fut entièrement voûté sous la place de l'Orneau et son voûtement « permit » d'ériger les bâtiments de la rive droite de la rue Théo Toussaint (voir Figure 8). Il ne retrouve son cours à ciel ouvert qu'à la hauteur de la rue de l'Entrée Jacques.

Outre ces modifications importantes en ce qui concerne les ouvrages publics et civils, le centre historique continue à s'étoffer dans les limites du faubourg, certaines coutelleries se développant au cœur d'îlots (Manufacture et Pierard pour les plus importantes).

B. LA PERIODE CONTEMPORAINE

Actuellement, la Ville de Gembloux garde son caractère bicéphale. Toutefois, ces deux centres ne peuvent être considérés comme concurrents, mais davantage comme complémentaires.

Le centre historique accueille la plupart des fonctions communautaires, soit l'Administration communale installée dans la « Maison du Bailli », les établissements d'enseignement scolaire ainsi que la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, le commerce spécialisé, les fonctions de services à la personne et l'HORECA, ainsi que le logement (d'avantage locatif). (Voir dossier cartographique en annexe, carte 5b : Fonctions)

Le quartier de la gare s'est renforcé dans son rôle de lieu d'échanges et d'intermodalité par la proximité et la traversée des grands axes de circulation routière et ferroviaire (la gare de Gembloux est la sixième en importance en Région wallonne), mais ce quartier accueille aussi la plupart des grandes surfaces commerciales. Enfin, il constitue également un lieu résidentiel prisé.

De manière générale, la ville a perdu, au cours de ces vingt dernières années, son statut de petit pôle industriel (fermeture de la plupart des coutelleries et fonderies) au profit du développement des activités tertiaires basées sur le rayonnement du concept « d'agrobiopôle », généré par l'accueil de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques, de la Haute Ecole Charlemagne (licence en sciences du paysage), de l'Institut d'horticulture, du centre de recherche agronomique de la Région wallonne et du siège du parc scientifique « Créalys » de la Province de Namur.

En outre, son attractivité se marque également en ce qui concerne le secteur résidentiel, compte tenu de la rente de situation générée par les grands axes de communication et la proximité relative des

grands centres urbains (Bruxelles à quarante kilomètres, Namur à vingt kilomètres, Liège à soixante-cinq kilomètres et Charleroi à vingt-cinq kilomètres). Ainsi, la population gembloutoise est passée de seize mille à vingt-deux mille habitants en l'espace de vingt ans. La ville s'affirme, à ce jour, dans une logique de « Pays de Gembloux » dans son hinterland, dont la zone d'influence pourrait avoisiner les cinquante mille habitants.

Sur le plan urbanistique, limité à la proximité du centre historique, le tissu résidentiel se développe, au sortir de la seconde guerre mondiale, jusqu'aux deux routes nationales, contournant l'ancien domaine abbatial tout en respectant la permanence de la plupart des anciens chemins. Seules quelques nouvelles rues sont ouvertes sur les plateaux, soit bien au-delà du centre historique composé du bourg et des faubourgs.

Ces années furent marquées par divers travaux « d'assainissement » dans le centre historique. Ainsi, les remparts de la rue Gustave Docq ont été stabilisés par un contre-mur et de nombreux bâtiments ont été démolis dans un souci d'hygiène, laissant çà et là des trouées dans le cœur urbain. Il s'agit notamment :

- de l'angle constitué par la rue Gustave Docq et la rue du Huit Mai, à la hauteur du parc d'Epinal et de la rue du Tribunal ;
- de l'îlot constitué par la rue Puits Connette, la rue du Chien Noir et la rue Saint-Pierre ;
- de la rive inférieure de la rue du Huit Mai ;
- de la rive Sud de la Place de l'Hôtel de Ville et la démolition de celui-ci, (car non conforme aux normes de sécurité), ainsi qu'une partie de la rive Est, rebâtie au cours des années 60, par un immeuble sans caractère ;
- de la rive Nord de la rue des Abbés Comtes ;
- de la rive amont de la place de l'Orneau et la fin de la rue du Moulin, aujourd'hui réurbanisés ;
- de la rive Est de la place Saint-Guibert, anciennement Hôtel de la Poste ;
- de la charnière entre la place Saint-Guibert et la place Saint-Jean, à la hauteur de la porte d'en Haut, tout en mettant en évidence un fragment du rempart (aujourd'hui classé).

Ces diverses démolitions, situées pour la plupart à des endroits stratégiques, furent peu suivies de nouvelles constructions. Les plans communaux d'aménagement en cours d'élaboration tiennent compte de cette problématique (Voir ci-après partie 3.1. B.).

C. LE CONSTAT, AUJOURD'HUI

A une échelle plus vaste, il apparaît clairement que l'évolution de la structure urbaine (voir annexe cartographique, carte 5a : Evolution de la structure urbaine) s'est développée selon le concept d'un plan « radio-concentrique » en s'appuyant tant sur les caractéristiques de la structure géomorphologique que de la permanence du réseau viaire exploitant ces mêmes caractéristiques.

Ce constat peut également être établi en ce qui concerne la plupart des quartiers périphériques.

La seule atteinte s'est limitée au quartier de la gare, pour y accueillir les infrastructures de communication et l'implantation des petites industries du XIXe siècle. Il apparaît intéressant de souligner que la « reconstruction » de la ville s'opère principalement dans cette partie de l'entité urbaine.

2. L'ÉVALUATION PAYSAGÈRE, URBANISTIQUE, ARCHITECTURALE ET ARCHEOLOGIQUE

2.1. LE PAYSAGE

A. LA SILHOUETTE URBAINE

Gembloux est localisée dans la région agro-géographique dite « Hesbaye namuroise ».

La Hesbaye namuroise se caractérise par un paysage ouvert de grandes cultures, de villages arborés et de grosses fermes isolées.

« Les grandes parcelles de cultures sans haies qui dominent la campagne y créent un paysage largement ouvert où la vue s'étend jusqu'à l'horizon.

Les villages groupent l'ensemble de l'habitat. Ils s'étirent dans l'axe des vallées peu encaissées qui entaillent à peine le plateau. Ils sont fortement arborés, ce qui contraste avec l'ouverture du paysage des campagnes qui les entourent. De grosses fermes à cour fermée, les censes, ponctuent les terres agricoles à quelques distances des villages. Elles symbolisent la richesse séculaire des terres limoneuses hesbignonnes particulièrement favorables aux grandes cultures qui dominent les finages.

Les parcelles de très grandes dimensions sont vouées à la céréaliculture et aux cultures industrielles (betteraves sucrières, pommes de terre). Les prairies, qui autrefois ourlaient la périphérie immédiate du village, ont tendance à migrer autour de quelques grosses fermes isolées dans le finage. Il faut y voir les effets de la disparition de l'activité agricole au sein du village et son repli dans les grosses exploitations isolées au milieu des terres agricoles qui se partagent aujourd'hui la gestion des finages. Les bois sont rares, souvent réduits à l'état de bosquets de peupliers ; ils viennent marquer d'un liseré discontinu les limites des anciens territoires villageois. »⁹.

Gembloux répond pleinement aux caractéristiques décrites ci-avant. La silhouette urbaine est peu marquée dans le paysage, car dissimulée derrière une frange arborée, hormis les toitures de l'abbaye et de sa ferme à plan carré, situées à proximité du beffroi, caractéristiques des grands plateaux limoneux hesbignons. Ainsi, les éléments de l'architecture remarquable, dont le **beffroi**, s'élancent largement par-dessus cette ceinture verte.

L'ensemble historique est perceptible de divers points de vue autour de la ville (principalement à l'Ouest et à l'Est) dont le plus éloigné se situe à quelque six kilomètres (voir dossier cartographique en annexe, carte 6a : Points de vue éloignés).

Les points de vue éloignés principaux sont localisés :

- entre Grand-Leez et le Bois de Buis au Nord du moulin ;
- entre Sauvenière et Gembloux, dans un triangle constitué par les lieux-dits « au petit Vête, « la ferme Simon » et la « ferme de Winansart » ;
- à Lonzée, à la hauteur du lieu-dit « la Peau de Chien » ;
- à Corroy-le-Château, entre les lieux-dits « Chénemont » et « la Poudrière » ;
- à Bothey, à la hauteur de la Chapelle Sainte-Anne ;
- à Grand-Manil :
 - entre les lieux-dits « le Monti » et « la Campagne de Spèches » ;
 - entre les lieux-dits « Différents » et « le Try à la Vigne » ;
 - le long de la N 29 à la hauteur du lieu-dit « les Différents » ;

⁹ BELAYEW D, DELVIESMAISON S, FRANCESCANGELI C. Habitats ruraux et paysages à découvrir en Province de Namur. Namur, 2003.

- à la hauteur de la table d'orientation à proximité de la chaussée Romaine ;
- à la rue de la Rochette, en avant-plan, les méandres de l'Orneau se développant dans la plaine alluviale ;
- à Ernage, entre les lieux-dits « Ratintot » et « Haie Nicolas » ;
- à Gembloux :
 - le long de la N 4, notamment à la hauteur de la rue Victor Debecker ;
 - la rue de la Bouteille ;
 - la rue Maréchal Juin ;
 - la rue de Liroux à la hauteur du moulin (actuellement obstrué par la végétation) ;
 - la N4 à la hauteur du carrefour avec la route de Grand-Leez (malheureusement amputée dans sa partie inférieure suite à la construction d'un petit complexe commercial).



Figure 12 : Depuis la N 29 au S-O de Gembloux



Figure 12 : Depuis le lieu-dit "le Petit Vête" au N-E de Gembloux



Figure 12 : Depuis la rue de la Rochette au S de Gembloux



Figure 12 : Depuis Chenémont au S-O de Gembloux (Corroy-le-Château)

Les points de vue les plus significatifs sont localisés à Grand-Manil le long de la N 29 (voir Figure 11), et en corbeille, à partir de la rue de la Rochette (voir Figure 10), au « Petit Vête » (voir Figure 9) et à Corroy-le-Château, au lieu-dit « Chénemont, la Poudrière » (voir Figure 12).

B. LA PERCEPTION DANS LA STRUCTURE URBAINE

La perception du **beffroi** dans la structure urbaine actuelle peut être dissociée, dans certaines situations, de la perception des remparts, ainsi que de l'ensemble constitué par l'abbaye et l'église décanale et généralement de celle du Château du Bailli (donjon) (voir dossier cartographique en annexe, carte 6b : Points de vue rapprochés).

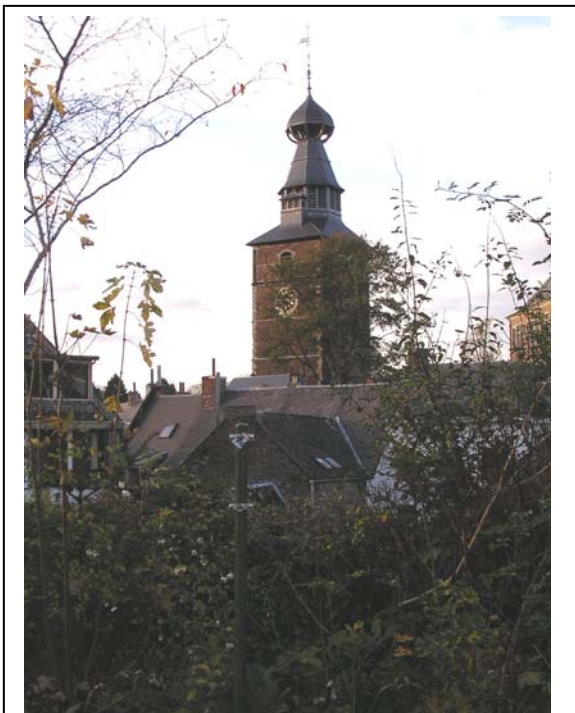


Figure 14 : Depuis la rue du Tribunal à proximité de la Maison du Bailly



Figure 13 : Angle de la rue des Remparts (actuellement rue Pierquin et de la rue du Chien Noir

Toutefois, il s'agit de relever le dialogue entretenu entre ces différents témoins de l'histoire de la cité, reliés par les traces de l'enceinte urbaine, visibles çà et là, mais également du bâti commun qui la compose, modeste en apparence, vis-à-vis de la puissance plastique et symbolique de ce monument (Voir Figure 14, Figure 13).

Les principaux points de vue rapprochés vers le beffroi sont localisés :

- dans la rue du Moulin :
 - à la hauteur du franchissement de l'Orneau ;
 - à la hauteur de la tour des Sarrasins, associé en avant-plan avec le rempart ;
- dans la rue Damseaux (anciennement rue aux Pierres) :
 - au pied de celle-ci ;
 - dans son tronçon supérieur, associé avec l'église décanale ;
- depuis le promontoire du Centre public d'Action sociale, associé avec le développement de la façade occidentale de l'abbaye ;
- dans le parcours des venelles : Tertre Galhoz et venelle Saint-Sauveur ;
- depuis la place de l'Abbé Henin vers l'Ouest et l'église décanale vers l'Est ;
- depuis le parcours aval de la rue des Abbés Comtes ;
- depuis la rive droite de la place de l'Orneau et le pied la rue Gustave Masset , associé en avant-plan avec les maisons adossées au rempart ;
- à mi-hauteur de la rue Gustave Masset, toutefois hypothéquée par un potentiel éventuel d'une construction sur le domaine privé ;
- dans toute l'enfilade des rues Théo Toussaint (anciennement rue de l'Orneau) et de la rue Léopold ;
- depuis la place Arthur Lacroix (anciennement place de l'Abattoir), toutefois hypothéquée par un potentiel éventuel d'une construction sur le domaine privé ;
- depuis la rue du Chien Noir ;
- depuis la rue Puits Connette à la hauteur de la Place Saint-Pierre, associé avec l'église décanale et la maison du Bailli ;
- depuis la place de l'Hôtel de Ville (anciennement place du Marché) et la rue du Tribunal, tant vers le beffroi au Nord, que la maison du Bailli au Sud ;
- depuis le parc d'Epinal, associé avec l'église décanale ;
- depuis le haut de la rue du Huit Mai (anciennement Marché aux Poissons) ;
- depuis la rue Gustave Docq (anciennement rue des Remparts), toutefois hypothéquée par un potentiel éventuel d'une construction sur le domaine privé ;
- depuis la place Saint-Guibert et la rue Sigebert ;
- depuis la cour des Noyers, dans l'enceinte abbatiale ;
- depuis la rue du Culot, sur le territoire contigu de Grand-Manil, associé avec l'église décanale.



Figure 16 : Depuis la rue Notre-Dame et le départ du Tertre Galhoz



Figure 18 : Depuis la rue Léopold



Figure 15: Depuis la ruelle Thirion



Figure 17 : Depuis la place du Marché (actuellement place de l'Hôtel de Ville)

Les points d'observation les plus significatifs sont constitués par l'axe du parc d'Epinal et de la place de l'Hôtel de ville (voir Figure 17), offrant une vue en élévation droite marquant la puissance du beffroi en position dominante sur la vallée, ainsi qu'à partir des diverses rues du bas de la ville et venelles attaquant le flanc de coteau, lesquelles offrent quelques échappées visuelles en contre-plongée sur le bulbe et le fût puissant et massif du beffroi (voir Figure 16, Figure 18, Figure 15).

2.2. LA STRUCTURE URBAINE

A. MORPHOLOGIE GENERALE

La structure urbaine fonctionnelle actuelle se décline en trois ambiances clairement identifiées :

A.1. LE CENTRE ANCIEN

La description relative au centre historique fera l'objet d'un développement ultérieur et circonstancié au regard de l'impact du **beffroi** et des richesses historiques et archéologiques.

A.2. LE QUARTIER DE LA GARE

Le quartier de la gare se caractérise, à la fois, par un système routier et un bâti de l'époque industrielle (avenues droites, bâti se développant sur un parcellaire organisé), mais aussi par la reconquête d'espaces abandonnés par l'ancienne industrie ou des portions laissées libres après la réalisation de nouvelles infrastructures routières. Certaines de ces nouvelles implantations, datant au plus d'une quarantaine d'années, apparaissent en décrochement ou en rupture avec le tissu du bâti dominant ; il s'agit d'un groupe d'immeubles résidentiels dont le plus haut comporte huit niveaux et de trois ou quatre surfaces commerciales. L'impact de ces constructions disgracieuses est très limité vis-à-vis du centre historique ; il est intéressant de souligner que le point de vue sur ce centre est particulièrement fort depuis les étages de ces immeubles.

A ce jour, les autorités communales contrôlent davantage le développement de cette partie de l'agglomération par l'adoption d'un règlement communal d'urbanisme et précisé par différents plans communaux d'aménagement (PCA Descampe adopté, PCA Gare et PCA Sucrierie en cours d'élaboration).

A.3. LES QUARTIERS PERIPHERIQUES

Les quartiers résidentiels se développent en périphérie du centre bicéphale gembloutois. Ceux-ci sont principalement composés de maisons unifamiliales implantées en recul sur des parcelles individuelles généreusement verdurisées. L'allure générale et le tracé routier résultent des concepts d'urbanisation spécifiques du phénomène de la périurbanisation. Ces quartiers sont, pour la plupart, clairement distincts des deux pôles et singulièrement du centre historique. A ce jour, aucun conflit n'intervient dans la perception de ce centre vis-à-vis de cette couronne constituée de bâtiments de faible gabarit.

B. LE CENTRE HISTORIQUE

B.1. PHILOSOPHIE

Les diverses cartes préparatoires à la définition du périmètre du centre ancien protégé établies en 1976 ont été réactualisées dans le cadre de la présente étude. En effet, il convenait d'apprécier l'efficacité de l'adoption des mesures de protection visées, mais aussi d'évaluer la dynamique urbaine sur cet intervalle de temps.

Cette évaluation a été dressée sur la base de critères similaires à ceux d'origine. Néanmoins, ils ont été nuancés dans un souci d'une démarche prospective.

La définition d'un périmètre d'un centre ancien s'appuie sur divers constats. Ainsi, « *Le noyau primitif d'une ville est composé de quartiers anciens à structure spécifique caractérisés notamment par un tissu urbain serré, par la sinuosité et l'étroitesse des voiries, l'homogénéité des masses construites, la sobriété des matériaux et la variété des rythmes architecturaux.*

Malgré la grande diversité dans leurs aspects, les centres des villes anciennes présentent une remarquable unité. Les contraintes naturelles, sociales, économiques ont savamment organisé une forme d'urbanisation où règne l'équilibre entre les gabarits traditionnels et les monuments plus

importants qui les dominent. Le tout s'intégrant bien souvent de façon harmonieuse dans son site naturel : vallée, colline, plaine...

La perception visuelle de la ville ancienne doit donc être protégée, à fortiori à partir des points de passage obligés tels que : autoroute, gare, rond-point...

Cette perception visuelle de la ville ancienne permet de constater la prédominance d'un jeu de toitures à versants, entourant quelques édifices plus imposants qui sont le signe caractéristique de la ville : églises, collégiales, cathédrales, beffrois, hôtels de ville...

Il est essentiel de maintenir cette allure générale.

Aujourd'hui, de multiples facteurs peuvent porter atteinte aux villes anciennes, entre autres :

- *une architecture nouvelle non intégrée ;*
- *des voies de pénétration intempestives ;*
- *des élargissements de voiries en contradiction avec la trame urbaine ;*
- *un équipement urbain et des revêtements de sol non adaptés.... »¹⁰.*

Ces concepts sont la traduction de la Charte Européenne du Patrimoine architectural européen adoptée à Amsterdam (21-25 octobre 1975).

« La Charte Européenne du Patrimoine architectural européen (Amsterdam – 21-25 octobre 1975) recommande aux gouvernements des Etats membres d'adopter les mesures d'ordre législatif, administratif, financier et éducatif nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation intégrée du patrimoine architectural et de développer l'intérêt du public pour une telle entreprise.

L'arrêté royal édictant un règlement sur les bâtisses pour plusieurs villes et communes wallonnes s'inscrit dans la même prescriptive.

La Charte Européenne dit notamment ceci en son article 1 :

« Pendant longtemps, on n'a protégé et restauré que les monuments majeurs, sans tenir compte de leur cadre. Or, ils peuvent perdre une grande partie de leur caractère si ce cadre est altéré. En outre, les ensembles, même en l'absence d'édifices exceptionnels, peuvent offrir une qualité d'atmosphère qui en fait des œuvres d'art diverses et articulées. Ce sont ces ensembles qu'il faut conserver aussi en tant que tels.

Le patrimoine architectural témoigne de la présence de l'histoire et de son importance dans notre vie. ».

Et plus loin, en son article 7 :

« La conservation intégrée est le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions appropriées. L'évolution historique a conduit les cœurs dégradés des villes, et, à l'occasion, les villages abandonnés, à devenir des réserves de logements bon marché. Leur restauration doit être menée dans un esprit de justice sociale et ne doit pas s'accompagner de l'exode de tous les habitants de condition modeste. La conservation intégrée doit être, de ce fait, un des préalables des planifications urbaines et régionales.

Il convient de noter que cette conservation intégrée n'est pas exclusive de toute architecture contemporaine dans les ensembles anciens, mais celle-ci devra tenir le plus grand compte du cadre existant, respecter les proportions, la forme et la disposition des volumes ainsi que les matériaux traditionnels. »¹¹.

¹⁰ Circulaire ministérielle du 1^{er} mars 1977.

¹¹ Charte Européenne du Patrimoine architectural Européen (Amsterdam, 21-25 octobre 1975).

C. LE CENTRE ANCIEN DE GEMBOUX

C.1. PHYSIONOMIE GENERALE

Les valeurs urbanistiques du centre historique se déclinent aussi dans le paysage tant en vues lointaines dont la silhouette, constituée par le beffroi et l'abbaye, peut se percevoir à six kilomètres, qu'en périphérie de la ville, notamment, à partir des voies principales.

En intra-muros, les rapports d'échelle sont également clairement identifiés entre les monuments, dont le **beffroi**, imposants par leur situation dominante et leur gabarit, et le bâti commun se pressant en rangs serrés le long de l'espace public agrémenté d'ambiances distinctes composées de places, Grand-Rue, venelles et impasses.

Le centre historique, par la présence actuelle de ses monuments, soit le **beffroi**, l'abbaye, le donjon ou Maison du Bailli et sa double enceinte urbaine, mais aussi de son tissu bâti traditionnel articulé sur le réseau routier moyenâgeux (voir annexe 4 : Iconographie : cartes et plans), constitue le ferment d'un ensemble cohérent et hiérarchisé. La toponymie nous atteste également un passé urbain dynamique en liaison avec les spécificités du site :

<u>Appellation ancienne</u>	<u>Appellation actuelle</u>
Place du marché	Place de l'hôtel de Ville
Rue du Marché aux Poissons	Rue du Huit Mai
Ancienne Halle aux Draps	Rue des Abbés Comtes
Fausse Porte	Départ de la rue des Abbés Comtes
Les Grands Escaliers	Les Grands Escaliers
Rue Blessement	Rue Gustave Masset (reprise d'un fond de vallée)
Rue aux Pierres	Rue Adolphe Damseaux
Poite laHaut	Place Saint-Guibert
Tertre Galhoz	Tertre Galhoz
Rue des Rempart	Rue Pierquin et rue Gustave Docq
Poite Vallée	Croisement Rue Pierquin et rue Sainte-Adèle

C.2. SITUATION EN 1977

Une analyse, préliminaire à la détermination du périmètre du centre ancien protégé, a été dressée en 1977. Les résultats de cette analyse ont été consignés dans l'Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés – Gembloux, établi à l'initiative conjointe de la Région wallonne et de la Communauté française. Cet atlas a été publié en 1982 (voir annexe 7 : Atlas du centre ancien protégé).

« ... l'opération menée dans cette optique a consisté à :

- identifier les composants du patrimoine ;
- déterminer leurs échelles des valeurs propres ;
- synthétiser les résultats au moyen de quatre cartes à l'échelle cadastrale :
 - la carte 1 des valeurs architecturales ;
 - la carte 2 des valeurs d'espaces non bâtis ;
 - la carte 3 des fonctions ;
 - la carte 4 des gabarits.

Ces 4 cartes peuvent être considérées comme :

- un constat de la situation ;
- un moyen d'information ;
- un révélateur pour une meilleure prise de conscience ;
- un outil de réflexion.

Elles peuvent donc être employées à diverses fins par :

- les administrations qui gèrent les zones protégées : Administrations de la Communauté française, de l'Urbanisme ; la Commission Royale des Monuments et des Sites ;
- les associations locales intéressées à la sauvegarde du patrimoine ;
- les habitants qui sont directement concernés.

Le souci de ceux qui ont demandé et réalisé les études est évidemment de leur trouver un prolongement concret par des moyens qui peuvent être complémentaires tels que :

- l'assistance technique des auteurs et des fonctionnaires du Ministère de la Communauté française ;
- la mise sur pied de groupes de réflexion qui feraient des propositions ou des modifications de plan particulier d'aménagement ;
- dans l'idéal, la mise en place d'une aide permanente du type « assistance architecturale » offrant à tous les acteurs de la réhabilitation urbaine des normes et un langage communs en matière d'intervention dans les zones concernées.

En guise de conclusion, il faut rappeler que le règlement sur les bâtisses « ne vise pas à prolonger une époque révolue, en voulant copier ou pasticher une architecture ancienne. Il entend au contraire proposer des solutions imaginatives, actuelles et de qualité, tant en matière d'urbanisme que d'architecture. »¹².

« A dessein, ce règlement de bâtisses n'entre pas dans les détails. Il n'est pas un cahier des charges imposant des directives précises, mais plutôt un guide contenant un certain nombre de recommandations.

En limitant les hauteurs, en respectant le parcellaire et les alignements existants, en intégrant les gabarits des constructions nouvelles, en étant attentifs au choix des matériaux et des coloris, les administrations communales pourront maintenir et mettre en valeur les principales caractéristiques des quartiers anciens.

Lorsqu'il y a lieu de reconstruire, et sauf cas particulier nécessitant la reconstitution assez fidèle de l'état antérieur, par le voisinage d'un monument, il ne s'agira pas de promouvoir la construction d'un décor, mais bien d'exprimer une architecture contemporaine dans un esprit de continuité, respectant les constituants des quartiers.

Ainsi, on peut concevoir que des matériaux actuels (béton, métal) s'accordent harmonieusement avec des matériaux traditionnels tels que la pierre, la brique, le bois.

Au même titre que les centres anciens des villes, de nombreux villages anciens sont des exemples de réussites d'ensembles homogènes à l'échelle de l'homme. A fortiori, ceux-ci devront faire l'objet d'un traitement spécifique de sauvegarde et de mise en valeur. »¹³.

C.3. SITUATION EN 2004

La dynamique fonctionnelle se traduit spatialement par des ambiances urbanistiques distinctes, soit le centre historique qui nous préoccupe, les premières extensions caractérisées par la période industrielle et les quartiers périphériques caractéristiques de la période post-industrielle.

Il convenait également d'apprécier les mutations subies par la structure urbaine, dont l'état patrimonial fut dressé en 1977, et d'évaluer l'impact des mesures de protection mises en place depuis lors.

A cet effet, nous avons redressé un inventaire sur la base des mêmes critères, quoique plus nuancés, sous la forme de cartes-facettes décrites ci-après.

C.3.1. LA CARTE DES VALEURS ARCHITECTURALES

Cette carte fut dressée en tenant compte tant de la valeur architecturale spécifique de chaque bâtiment (composition, matériaux) que de sa valeur urbanistique (implantation, gabarit) au regard de l'espace public (voir dossier cartographique en annexe, carte 7 : Bâti - valeurs urbanistiques et architecturales).

¹² Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés : Gembloux, Ministère de la Communauté française, Ministère de la Région wallonne, p 6, 1977.

¹³ Circulaire ministérielle du 1^{er} mars 1977 relative au règlement général sur les bâtisses du 13 décembre 1976 applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme de certaines communes de Wallonie.

Les critères retenus sont les suivants :

1. bâtiment de grande valeur : bâtiment présentant une valeur patrimoniale évidente et attestée (monument classé ou monument ou édifice repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de Belgique);
2. bâtiment à valeur d'accompagnement forte :
 - a. bâtiment de la période traditionnelle répondant positivement aux critères d'implantation, de gabarit, de traitement des façades et de teinte des matériaux au regard du centre historique ; les façades peuvent être originelles ou transformées en respectant les lignes de force de composition ;
 - b. ensemble de bâtiments modestes répondant aux critères précités ;
3. bâtiment à valeur d'accompagnement moyen :
 - a. bâtiment répondant positivement aux critères d'implantation et de gabarit, mais dont l'équilibre de la façade et/ou les matériaux de parement sont inappropriés en raison d'une transformation à vocation commerciale ou par insuffisance d'entretien ; en conséquence, ce bâtiment pourrait être réhabilité selon les critères spécifiques du centre historique ;
 - b. bâtiment de la période industrielle ou post-industrielle répondant positivement aux critères d'implantation, de gabarit, au regard du site et dont le traitement des façades et de teinte des matériaux n'est pas altéré au regard de sa période de construction ;
4. bâtiment à valeur d'accompagnement faible :
 - a. bâtiment de la période traditionnelle répondant aux critères d'implantation, mais dont le gabarit est en rupture avec le voisinage ; les façades et matériaux ont été altérés en raison d'interventions maladroites ;
 - b. bâtiment de la période industrielle ou post-industrielle répondant positivement aux critères d'implantation et de gabarit, mais dont l'équilibre de la façade et/ou les matériaux de parement ont été altérés ; en conséquence, ce bâtiment ne pourrait être réhabilité selon les critères spécifiques du centre historique ;
5. bâtiment sans valeur : bâtiment dont seule l'implantation s'inscrit positivement au regard du domaine public ; la volumétrie, l'aspect global et/ou l'état sanitaire général conditionnent une reconstruction fondée sur l'implantation originelle ;
6. bâtiment inapproprié : bâtiment en rupture globale, dont l'implantation s'avère inadéquate au regard d'une bonne recomposition du centre historique, notamment en ce qui concerne la perception du beffroi.

De manière générale :

- les bâtiments de grande valeur architecturale occupent une place dominante dans la structure de la ville : site abbatial, Maison du Bailli, un immeuble dans la Grand-Rue et un, sis en faubourg, rue Sainte-Adèle ;
- les bâtiments de valeur d'accompagnement forte sont principalement situés le long des chemins originels : place Saint-Guibert, place Saint-Jean, Grand'Rue, rue des Remparts, place de l'Eglise (actuellement place Abbé Henin), rue Sainte-Adèle, rue Malaise, notamment ;
- les bâtiments de valeur d'accompagnement moyenne sont principalement localisés :
 - soit le long des voies commerçantes (Grand-Rue, rue Léopold, rue Notre-Dame, place de l'Orneau), en ce qui concerne les bâtiments de la période traditionnelle soumis à pression économique ;
 - soit le long des voies plus tardivement urbanisées (rue de l'Orneau ou rue Théo Toussaint, rue du Moulin, place de l'Abattoir ou Arthur Lacroix) ;
- les bâtiments de valeur d'accompagnement faible sont soit des constructions relativement récentes (1960-70), soit des reconstructions de bâtiments à vocation publique ou communautaire, la plupart édifiés avant l'adoption des documents réglementaires ;
- Les bâtiments sans valeur sont :
 - généralement localisés en net recul de l'alignement, soit en cœur d'îlot, qui appauvrissent la qualité de vie en milieu urbain ;

- soit des anciennes entreprises artisanales (coutelleries désaffectées) ; ces sites font l'objet de plans de requalification urbaine par voie de plans communaux d'aménagement relayés par des opérations de revitalisation.

C.3.2. LA CARTE DES ESPACES URBAINS

Cette carte fut dressée en tenant compte tant de la valeur du paysage urbain qu'offre chaque espace public (place, rue, venelle, parc, jardin public) au regard du tissu bâti le bordant, que de sa composition, des matériaux de revêtement, de l'organisation des plantations (voir dossier cartographique en annexe, carte 8 : Espaces publics – qualité spatiale)

Les critères retenus sont les suivants :

1. espace urbain de grande valeur : place, rue, venelle présentant une bonne proportion d'ensemble, un bon rapport vis-à-vis des bâtiments qui la bordent, un revêtement et mobilier urbains adaptés au site ; il s'agit :
 - a. du passage des Déportés, de la place Saint-Jean et du haut de la Grand-Rue ;
 - b. de la place de l'Hôtel de Ville (anciennement, place du Marché) et du départ de la rue du Tribunal avec une très forte perspective en contre-plongée vers la Maison du Bailli,
 - c. du réseau de venelles constitué au départ de la place Abbé Henin, la venelle Saint-Sauveur, la ruelle Thirion, le Tertre Galhoz ;
2. espace de parc et jardin de grande valeur : parc, jardin public, cour publique présentant une bonne proportion d'ensemble, un bon rapport entre les masses végétales et les bâtiments qui la bordent, des plantations adaptées au site et un aménagement adaptés au site ; il s'agit :
 - a. du complexe constitué par la Cour d'Honneur, la cour des Noyers, le cloître et la cour de la ferme abbatiale ;
3. espace urbain de valeur d'accompagnement : place, rue, venelle présentant :
 - a. une bonne proportion d'ensemble vis-à-vis du site, un rapport déficient dû à l'absence de bâtiments dont un tronçon rue Gustave Docq (anciennement rue des Remparts), à la hauteur de l'académie, ainsi qu'au débouché de la rue des Closières, la rue Saint-Pierre et son articulation par rapport à la place de l'Hôtel de Ville notamment ;
 - b. un tracé trop rigide au regard du site, bien que bordé par des bâtiments riverains structurant l'espace urbain, dont certains tronçons rue Théo Toussaint et rue du Moulin ;
4. espace de parc et jardin de valeur d'accompagnement : parc, jardin public, cour publique présentant une bonne proportion d'ensemble, un bon rapport entre les masses végétales et un rapport déficient dû à l'absence de bâtiments, comme le parc d'Epinal ainsi que la portion de parc à l'arrière du mess de la Faculté d'agronomie ;
5. espace urbain de faible valeur : place, rue, venelle nécessitant un reconditionnement complet comme l'avenue de la Faculté d'agronomie, la rue Sigebert, la place Arthur Lacroix et un tronçon de la rue du Moulin ainsi que l'espace décousu entre la partie intermédiaire de la rue Gustave Docq, la rue du Huit Mai et le parking communal ;
6. espace de parc et jardin de faible valeur : parc, jardin public, cour publique nécessitant un reconditionnement complet, dont la « quatrième face » de la place de l'Hôtel de Ville ainsi que la cour externe de la ferme de l'Abbaye.

C.3.3. EVALUATION DE L'EVOLUTION DU CADRE URBANISTIQUE ET ARCHITECTURAL

En conclusion, le bâti du centre historique s'est métamorphosé en douceur au profit de son affirmation originelle, en valorisant la plupart des bâtiments remarquables.

Seul l'ancien Hôtel de Ville fut détruit et non reconstruit, laissant un nouvel espace urbain mal défini (voir ci-après) au pied de la Maison du Bailli (en attente d'un projet encadré dans le cadre du PCA « Porte d'en Haut » en cours d'élaboration).

Quelques bâtiments ont été démolis et reconstruits en respect des caractéristiques urbaines.

Enfin, une opération d'envergure a permis de refermer la rive Nord de la place de l'Orneau. On peut regretter que cette opération n'ait pas tenu compte de la présence de l'Orneau voûté à cet endroit et,

surtout, la construction d'un bâtiment imposant en cœur d'îlot (projet adopté juste avant la mise en application des règlementations urbanistiques communales) !

Il apparaît que la qualité architecturale du cœur historique s'est améliorée depuis 1977. Ainsi, plusieurs façades commerciales ont été transformées de manière positive, en tenant compte du rythme urbain. De nombreuses façades de bâtiments résidentiels ont été, soit réenduites, soit repeintes, apportant une note de clarté. Il faut sans doute y voir le bénéfice de la mise en application de diverses mesures réglementaires et incitatives à l'initiative des pouvoirs publics régionaux et communaux. Il s'agirait néanmoins de porter les efforts d'intervention dans les divers cœurs d'îlots qui, pour certains, offrent encore un réel potentiel d'une nouvelle réappropriation.

Divers aménagements urbains furent entrepris, certains de qualité, d'autres moins appropriés à l'esprit du lieu. Il s'agit, heureusement, de solutions réversibles !

2.3. LE PATRIMOINE MONUMENTAL

Un vaste inventaire du patrimoine monumental a été réalisé pour l'ensemble de la Belgique. En ce qui concerne Gembloux, cet inventaire est consigné dans le tome 5.1 relatif à l'arrondissement de Namur et publié en 1975. Il peut être aisément confronté à l'établissement de l'étude préparatoire relative au centre ancien protégé.

L'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique décrit le **beffroi** ou la **tour de l'horloge** comme :

« Tour occidentale de l'ancienne église paroissiale détruite en 1813. Construction carrée où subsistent quelques éléments romans du XIe ou XIIe S. dans la façade E. qui s'ouvrait sur la nef. Dans le noyau en grès à deux versants, grand arc en pierre bleue aux claveaux équarris à chanfrein sous arc de décharge en grès, à l'emplacement d'un passage actuellement muré, petite fenêtre rectangulaire et autre grand arc de décharge cintré.

Reste de la bâtisse daté par l'inscription dans la face S. : « Beffroi communal / incendié 12 septembre 1905 / reconstruit en 1906 »¹⁴.

Outre le beffroi et dans les limites de la zone tampon, l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique a identifié les édifices suivants :

- l'Abbaye de Gembloux dont :
 - le porche d'entrée ;
 - la prélatrice ;
 - le quartier des moines ;
- l'église Saint-Guibert ;
- la ferme sise au Nord-Est de l'abbaye ;
- la maison à double corps du XIXe siècle, sise rue des Abbés Comtes, 16 ;
- la Maison du Bailli, grosse bâtisse traditionnelle accueillant la maison communale, sise rue Gustave Docq, 1 ;
- la tour des remparts sise à l'angle de la rue Gustave Docq ;
- la grande potale classique de la première moitié du XVIIIe siècle sise à l'entrée de l'abbaye ;
- la maison classique de deux niveaux et trois travées sise Grand-Rue, 49 ;
- la tour d'angle de l'enceinte médiévale, sise rue du Moulin ;
- la chapelle Sainte-Adèle, du XVIIe siècle., sise rue de la Vôte, 2.

Globalement, l'inventaire fut davantage orienté sur l'identification des valeurs architecturales, sans pour autant considérer les valeurs d'ensemble pouvant être générées par les relations entretenues entre divers bâtiments et les espaces publics.

¹⁴ Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique, Province de Namur, Arrondissement de Namur, Tome 5, p. 272, Mardaga, 1975.

2.4. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

« Jusqu'à ce jour on compte peu d'interventions archéologiques dans le centre ancien de Gembloux. La construction d'un laboratoire en 1935 a malheureusement détruit une partie des vestiges de l'ancienne église. Les spécialistes, avertis trop tard, n'ont pu recueillir que quelques données fragmentaires.

Cependant en 1965, une fouille systématique conduite par L.F. Génicot, en collaboration avec le S.N.F., allait permettre la reconstitution de la célèbre abbatale des saints Pierre et Exupère, construite par Olbert.

En 1984, à l'occasion du creusement d'une citerne, un sondage fut réalisé par le S.O.S. Fouilles (Cellule centrale) et le S.N.F. : découverte de vestiges appartenant aux deux abbayes. »¹⁵.

L'état de la connaissance du patrimoine archéologique fut consigné dans l'atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens – Gembloux, rédigé en 1987.

Depuis cette date, plusieurs campagnes de fouilles ont été entamées par les équipes de la Région wallonne, mais toutes limitées à une courte période justifiée par le début de travaux.

La plupart de ces campagnes ont permis d'attester la présence de l'enceinte urbaine du XIIIe siècle et surtout de mettre à jour un rempart sur levée de terre datant vraisemblablement du Xe siècle dont la fonction devait, semble-t-il, être limitée aux besoins de protection de la toute jeune abbaye (Voir dossier cartographique en annexe, carte 3 « Cartographie du Haut-Moyen Age et Eglises » et carte 4 « Enceinte urbaine au XIIIe siècle. »).

¹⁵ Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, Gembloux. Ministère de la Région Wallonne, Ministère de la Communauté française, 1987.

3. LES MESURES DE PROTECTION

Les mesures de protection ci-dessous exposées correspondent à celles dont il avait déjà été fait état lors de l'inscription des premiers beffrois, en 1998 et qui ont encore été renforcées depuis. S'y ajoutent les prescriptions urbanistiques et les mesures de conservation propres à la Ville de Gembloux.

3.1. 3.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION FONCTIONNELLE

A. LE PLAN DE SECTEUR

Le plan de secteur constitue le document d'affectation du sol de niveau régional. Il fut adopté le 13 mai 1986. Il s'impose aux documents communaux. Pour la portion de territoire comprise dans la zone tampon autour du **beffroi**, il reprend la zone d'habitat et la zone de services publics et d'équipements communautaires (voir dossier cartographique en annexe, carte 10 : Plan de secteur).

« La zone d'habitat est principalement destinée à la résidence.

Les activités, les équipements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, de même que les exploitations agricoles et les équipements touristiques, peuvent y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. »¹⁶.

« Sans préjudice de leur implantation en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural, la zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général.

Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général. »¹⁷.

La zone de services publics et d'équipements communautaires est occupée par les diverses institutions publiques : la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx), occupant les bâtiments de l'ancienne l'abbaye, les institutions communales ainsi que les autres établissements scolaires.

La zone d'habitat accueille, quant à elle, les autres fonctions urbaines, soit le commerce de détail, les services à la personne et le logement.

Outre le zonage déterminé par le plan de secteur, un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique recouvre une partie de la zone tampon prédéterminée.

« Le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. »¹⁸.

Le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique recouvre l'intra-muros gembloutois.

¹⁶ Code Wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, art. 26.

¹⁷ Code Wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, art. 28 §1er.

¹⁸ Code Wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, art. 452/23.

B. LES PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT

Les plans communaux d'aménagement portent leurs dispositions tant sur la destination des biens que sur l'esthétique des constructions et de leurs abords. A cet effet, les autorités communales ont souhaité renforcer les mesures d'encadrement dans le centre urbain en général, en orientant, outre les dispositions esthétiques, les opportunités d'affectation du sol et des bâtiments de manière équilibrée et dans un souci de développement durable. En ce qui concerne plus précisément la partie recouverte par le périmètre de la zone tampon, la rédaction des plans communaux d'aménagement est postérieure à l'adoption des règlements d'urbanisme et les précise en conséquence.

Actuellement, deux plans communaux d'aménagement (voir dossier cartographique en annexe, carte 11 : Plans communaux d'aménagement) influencent partiellement la zone tampon :

- le plan communal d'aménagement dérogatoire dit « Orneau », adopté le 13 novembre 2002 par le Conseil Communal ;
- le plan communal d'aménagement dérogatoire dit « Manufacture », adopté le 10 décembre 2003 par le Conseil Communal ;

Ces deux plans d'aménagement s'inscrivent dans la logique de préservation du patrimoine architectural, urbanistique et paysager, tout en corrigeant des situations obsolètes et en contradiction avec la vocation d'un centre historique.

Ainsi, les anciens sites industriels, actuellement désaffectés, sont considérés, par les plans communaux d'aménagement, comme zone d'habitat dont la vocation s'indique en support de la vie d'un centre urbain.

De même, les trop grands intérieurs d'îlots font l'objet d'une composition urbaine douce (respect des modes d'implantation, gabarit des bâtiments, traitement des espaces non bâtis).

Par ailleurs, l'accent a été mis sur le souci de réhabiliter les éléments naturels contribuant à une image positive de la ville. Ainsi, il est prévu de redécouvrir le cours de l'Orneau à la hauteur des anciennes coutelleries Pierard et d'organiser un cheminement piéton en aval jusqu'à la place de l'Orneau. Enfin, les préoccupations paysagères, singulièrement en ce qui concerne la silhouette urbaine générée par l'ensemble historique de l'ancienne abbaye, ponctuée en avancée de l'éperon rocheux, par l'érection du **beffroi**, ont été considérées notamment à partir du parc dit du CPAS.

Deux autres plans communaux d'aménagement influenceront la zone tampon :

- le plan communal d'aménagement, dit « Porte d'en Haut » ;
- le plan communal d'aménagement, dit « Porte du Moulin ».

Ces deux plans, actuellement en cours d'élaboration, participent de la même philosophie que celle développée pour les deux plans d'aménagement approuvés.

3.2. LES REGLEMENTS DE PROTECTION URBANISTIQUE, ARCHITECTURALE ET URBANISTIQUE

A. LE REGLEMENT GENERAL D'URBANISME - ZONE PROTEGEE EN MATIERE D'URBANISME

A.1. LE CONTEXTE GENERAL

« Le 13 décembre 1976, à l'initiative du Ministre chargé de l'Aménagement du territoire, avait été approuvé un arrêté royal qui édictait un règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme de 22 communes en Wallonie.

Les choix des zones ainsi que la délimitation de leur périmètre de protection avaient été établis après un examen conjoint des équipes de l'Inventaire du Patrimoine monumental, des autorités communales et des fonctionnaires de l'Administration de l'Urbanisme.

Vingt-deux villes approuvaient ainsi un règlement visant à n'agir qu'avec précaution et discernement lorsqu'elles avaient reconnu « une forme d'urbanisation où règne l'équilibre entre les gabarits traditionnels et les monuments plus importants qui les dominent »¹⁹.

Une circulaire ministérielle, datée du 1^{er} mars 1977, relative au règlement général sur les bâtisses du 13 décembre 1976, fut adoptée. Celle-ci visait à expliciter l'esprit du règlement sur les bâtisses en fixant ses objectifs généraux et en précisant certains articles.

A.2. LES MESURES D'APPLICATION

Le centre historique est couvert par une zone protégée en matière d'urbanisme selon les dispositions des articles 393 à 405 du C.W.A.T.U.P., dite « règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme » référencié RGB/ZPU/9134.

La Ville de Gembloux a souscrit à l'application de ce règlement, lequel fut approuvé par l'arrêté royal du 13 décembre 1976 et son annexe 14 (MB du 23/12/1976), qui stipule que :

« Le périmètre de la zone protégée en matière d'urbanisme pour Gembloux est délimité comme suit : rue Sigebert, place Saint-Guibert, rues G. Docq et Saint-Pierre, place de l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame, place de l'Orneau, rue du Moulin jusqu'à la tour d'enceinte, limite du parc de l'Institut d'Agronomie, avenue de la Gare (actuellement av de la Faculté d'Agronomie »)²⁰.

Toutefois, il importe de relever que :

- selon l'article 393 du C.W.A.T.U.P., ce règlement ne s'applique qu'en l'absence de plan particulier d'aménagement (aujourd'hui, plan communal d'aménagement) ;
- selon l'article 78 du C.W.A.T.U.P., le conseil communal peut édicter un ou des règlements communaux d'urbanisme. Ils complètent, le cas échéant, les prescriptions des règlements régionaux d'urbanisme et ne peuvent y déroger.

Pour rappel, les plans communaux d'aménagement ont été acceptés après l'adoption du présent règlement régional. Dès lors, les prescriptions de ces plans ont transcrit les dispositions de ce dernier.

¹⁹ Circulaire ministérielle du 1^{er} mars 1977.

²⁰ Annexe 14 à l'arrêté royal du 13 décembre 1976 édictant un règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme de certaines communes.

Le centre historique est également couvert par un périmètre repris à l'atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés²¹. Ce périmètre, plus étendu que la zone de protection urbanistique, ne présente qu'un caractère indicatif. (Voir dossier cartographique, carte 13 : Protection architecturale)

B. LES BIENS IMMOBILIERS CLASSES

B.1. LES MONUMENTS CLASSES

Plusieurs biens immobiliers classés sont repris dans la zone tampon (Voir dossier cartographique en annexe : carte 12 : Patrimoine monumental).

Est classée comme monument par arrêté royal du 1^{er} février 1937, l'église Saint-Guibert, ancienne église abbatiale.

Sont classés comme monuments par les arrêtés ministériels du 13 janvier 1977 et du 23 juin 1977 :

- certaines parties de l'Institut agronomique, devenu Faculté d'Etat, et certains édifices voisins, à Gembloux, à savoir :
 - les parties anciennes de la Faculté, propriété de l'Etat belge,
 - l'ancienne ferme abbatiale,
 - le mur situé devant l'entrée principale ;
- le « **beffroi** » ;
- les deux arcades situées à côté de l'église ;
- les remparts médiévaux, vestiges des remparts du XII^e siècle, compris dans les parties anciennes, longeant les parcelles, cadastrées sous Gembloux, section D n^os 279 H (1Ha 23a 90ca), 278 B (2a 50ca), 274A (24a), 343A (6a 10 Ca). Le mur, vestige des remparts du XII^e siècle se trouve sur la place Saint-Jean, non cadastrée. Une fondation de la tour est située sur une partie de la parcelle connue au cadastre, commune de Gembloux, section D, n^o 274A (24a).

Est classé comme monument, par arrêté ministériel du 12 juillet 1978, l'édicule dit « Reposoir », place Saint-Guibert.

C. LA CIRCULAIRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DU SOUS-SOL ARCHEOLOGIQUE DES CENTRES URBAINS ANCIENS

C.1. L'OBJET

« L'évolution historique de la ville est contenue pour une bonne part dans les archives du sol qu'elle renferme. On peut y lire chacune de ses transformations dans un sous-sol constitué de niveaux complexes et de stratifications enchevêtrées ou superposées.

Tous les aspects de leur histoire topographique, architecturale, économique et démographique se trouvent fossilisés dans le sous-sol urbain. Il est en mesure de nous révéler, selon la complexité du développement urbain, non une ville, mais, d'une certaine manière, deux, trois ou quatre villes superposées.

Jusqu'à une date récente, le noyau ancien des centres urbains était resté inchangé. Depuis une trentaine d'années, on assiste à une rupture dans la permanence du tissu urbain, garant de la sauvegarde du patrimoine archéologique enfoui. Les formes actuelles du développement urbain modifient considérablement la physionomie de nos cités, en perturbant gravement leur sous-sol.

Au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, les excavations à grande profondeur se localisaient pour l'essentiel en périphérie des centres urbains.

²¹ Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés, Gembloux, Ministère de la Communauté française – Ministère de la Région wallonne, Carto, Bruxelles, 984.

Par la suite, la valeur foncière des terrains, la croissance économique, les mutations sociales et les progrès technologiques ont conduit à une généralisation d'opérations urbanistiques de grande envergure, altérant le caractère homogène des centres anciens.

L'urbanisme de notre époque se singularise par la localisation des opérations dans le cœur même de nos villes, par l'importance des surfaces concernées, par le nombre des opérations immobilières, par la généralisation des aménagements en sous-sol, comme les parkings collectifs. Durant les années soixante, en particulier, les travaux menés ont abouti à des démolitions et transformations importantes ainsi qu'à des reconstructions de grande ampleur sur des fondations profondes, entraînant une oblitération du sous-sol jusque là préservé.

Dans tous les pays d'Europe occidentale, les conséquences des restructurations sauvages ou de l'urbanisme anarchique, dramatiques pour le patrimoine architectural des villes, ont été rapidement mesurées et des prescriptions judicieuses ont été édictées. La prise de conscience de l'érosion de notre patrimoine ancien s'est arrêtée trop souvent au bâti en négligeant le sous-sol et les informations précieuses qu'il pouvait nous révéler pour la compréhension et la genèse des cités.

Dans le sillage de ces transformations majeures apportées au tissu urbain et des destructions massives opérées aux archives du sol, on voit apparaître un concept nouveau, celui de l'Archéologie Urbaine.

Cette nouvelle sous-discipline de l'archéologie consiste en une approche systématique de la ville par une étude conjointe de tous ses aspects, de manière à restituer une formation de la ville à travers les âges, des origines à l'époque contemporaine. L'archéologie urbaine peut aider à établir les options fondamentales d'une restructuration de la ville en référence à son passé.

La première réponse préventive aux destructions généralisées du sous-sol urbain est la fouille. Il en est d'autres parmi lesquelles l'établissement d'un document d'évaluation et de gestion du sous-sol urbain.

L'atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens de Wallonie constitue un ensemble de données cartographiées sur l'importance qui a été accordée à la recherche archéologique dans chacune de nos cités et sur l'érosion du sous-sol archéologique ; une carte de planification isole les zones irrémédiablement perdues pour l'archéologie ; les zones protégées par un statut ainsi que les espaces gravement menacés de destruction ou d'inaccessibilité. Une troisième carte constitue une annexe à la circulaire ministérielle. »²².

C.2. LE PERIMETRE

« Le choix du périmètre s'est fixé au tracé de l'enceinte urbaine comprenant une extension au nord et à l'est afin de ne pas exclure une partie de l'abbaye du XVIII^e siècle ».²³

« En finale, le document d'analyse doit permettre d'évaluer les risques de découvertes archéologiques et du coût financier de la fouille de sauvetage éventuelle. La dernière réponse aux destructions généralisées de notre patrimoine archéologique est d'en assurer sa protection, au moins temporairement, et l'espace de temps nécessaire à sa bonne exploitation scientifique. Les procédures administratives ou juridiques qui existent ou qui doivent être créées doivent ménager les intérêts des constructeurs et des propriétaires.

La concertation entre toutes les parties, archéologues, administrations, propriétaires, aménageurs, demeure la voie la plus souhaitable ; elle prendra tout son sens lorsque nous disposerons de la publication de l'atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, constituant un bon outil de gestion du patrimoine archéologique.

La délimitation d'un périmètre archéologique, proposée dans l'atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, et la circulaire ministérielle qui l'accompagne, sont de nature à sauvegarder

²² Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, Gembloux. Ministère de la Région Wallonne, Ministère de la Communauté française, 1987.

²³ Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, Gembloux. Ministère de la Région Wallonne, Ministère de la Communauté française, 1987.

le passé de nos villes et constituent le meilleur moyen pour lutter contre les opérations urbanistiques de sauvetage. »²⁴.

C.3. LA PORTEE

La circulaire du 4 août 1986 relative à la mise en œuvre des atlas du sous-sol archéologique des centres anciens précise les modalités du contenu de l'atlas, les rapports entre administrations et la portée de cet atlas en ce qui concerne l'élaboration de documents d'aménagement et d'urbanisme. (Voir dossier cartographique en annexe : carte 14 : Protection archéologique).

D. LE REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

La Ville de Gembloux dispose d'un règlement communal d'urbanisme recouvrant l'entièreté de son territoire. Ce règlement fut adopté en 1996. Ce dernier fut rédigé en respectant le règlement général applicable aux zones de protégées de certaines communes en matière d'urbanisme tel que visé ci avant.

La zone tampon est recouverte par :

- l'espace bâti en ordre continu ;
- l'espace bâti en ordre semi-continu ;
- l'espace vert.

En outre, le centre historique est recouvert :

- dans sa globalité, par une aire de protection du patrimoine urbanistique correspondant au périmètre déterminé par l'atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés ;
- dans sa partie limitée au périmètre du règlement général sur les bâtisses/zone de protection urbanistique règlement général applicable aux zones de protégées de certaines communes en matière d'urbanisme tel que visé par les articles 393 et suivants du C.W.A.T.U.P., par la zone culturelle, historique et esthétique.

Actuellement, le règlement communal d'urbanisme est en révision.

Les objectifs de la révision visent, notamment, à renforcer les mesures de protection architecturales, urbanistiques et paysagères dans les zones sensibles telles que la zone tampon et à encadrer la réflexion en ce qui concerne l'élaboration des plans communaux d'aménagement en cours d'élaboration.

La zone tampon sera recouverte par :

- l'espace bâti urbain mitoyen, recouvrant toute la partie urbanisée de la zone tampon ;
- l'espace de parc, recouvrant le site de l'ancienne abbaye (actuellement Faculté des sciences agronomiques) et la propriété communale (domaine public et domaine privé), le **beffroi**, le jardin de la cure et les abords.

Ces mesures sont complétées par des dispositions relevant de périmètres en surcharge visant (voir sous-annexe 2) :

- les points de vue remarquables (notamment sur le cœur historique et le beffroi) ;
- les périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique ;
- les interventions dans un site ou un périmètre de protection autour d'un monument ;
- les interventions dans le centre ancien de Gembloux.

²⁴ Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, Gembloux. Ministère de la Région Wallonne, Ministère de la Communauté française, 1987.

4. LES MOYENS D'ACTION

Outre les mesures réglementaires d'encadrement des décisions à prendre dans les limites de la zone tampon lors de demandes de permis d'urbanisme, il convient également de relever les moyens d'aménagement opérationnel organisés à l'initiative des Pouvoirs publics.

Ces moyens visent à développer une politique proactive de l'amélioration sensible du cadre de vie en général.

De plus, certaines de ces mesures visent divers périmètres spécifiques tel celui qui nous préoccupe.

4.1. LES OPERATIONS PUBLIQUES

A. LA RENOVATION URBAINE

A.1. L'OBJET

« L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres. »²⁵.

A.2. LA PORTEE

« L'opération de rénovation urbaine vise à maintenir et à améliorer l'habitat par une ou plusieurs des actions suivantes :

- *la réhabilitation ou la construction de logements ;*
- *la création ou l'amélioration d'équipements collectifs tels que définis par le Gouvernement ;*
- *la création ou l'amélioration d'espaces verts ;*
- *la création et l'amélioration de bâtiments destinés au commerce ou à des activités de service»²⁶.*

« Un site désaffecté est un ensemble de biens, principalement des immeubles bâtis ou non bâtis, qui ont été le siège d'une activité économique et dont le maintien dans leur état actuel est contraire au bon aménagement du site.

Est prise en considération toute activité industrielle, artisanale, de commerce, de services ou autre, pour autant qu'elle soit de nature économique.

Ce périmètre peut également comprendre :

des immeubles ou parties d'immeubles encore affectés à une activité économique à condition que la rénovation permette la poursuite de cette activité;

des immeubles ou parties d'immeubles, sièges d'une activité économique, mais occupés à titre précaire;

des immeubles ou parties d'immeubles qui ont une affectation autre qu'économique mais dont la disposition est nécessaire au bon aménagement des lieux et ce, à condition que la nécessité de disposer de ces biens soit établie par un schéma directeur d'aménagement du site approuvé par le Gouvernement.

L'opération de rénovation des sites d'activité économique désaffectés vise les actions suivantes:

²⁵ Art. 173 §1^{er} 1 du C.W.A.T.U.P.

²⁶ Art 173 §1^{er} 2 du C.W.A.T.U.P.

L'assainissement: ensemble de travaux nécessaires à la suppression des causes empêchant la réutilisation du site ou constituant une nuisance en ce qui concerne la bonne intégration de ce site à l'environnement bâti ou non bâti;

La rénovation: ensemble de travaux de consolidation de la structure portante ainsi que la mise hors-eau d'un bâtiment.²⁷

A.3. LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

Les autorités communales envisagent de s'inscrire dans une telle démarche dès après l'adoption des deux plans communaux d'aménagement en cours d'étude (PCA dit « Porte d'en Haut » et PCA dit « Porte du Moulin »).

B. LES SITES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTE

B.1. L'OBJET

« Un site désaffecté est un ensemble de biens, principalement des immeubles bâtis ou non bâtis, qui ont été le siège d'une activité économique et dont le maintien dans leur état actuel est contraire au bon aménagement du site.

Est prise en considération toute activité industrielle, artisanale, de commerce, de services ou autre, pour autant qu'elle soit de nature économique.

Ce périmètre peut également comprendre :

des immeubles ou parties d'immeubles encore affectés à une activité économique à condition que la rénovation permette la poursuite de cette activité;

des immeubles ou parties d'immeubles, sièges d'une activité économique, mais occupés à titre précaire;

des immeubles ou parties d'immeubles qui ont une affectation autre qu'économique mais dont la disposition est nécessaire au bon aménagement des lieux et ce, à condition que la nécessité de disposer de ces biens soit établie par un schéma directeur d'aménagement du site approuvé par le Gouvernement.

L'opération de rénovation des sites d'activité économique désaffectés vise les actions suivantes:

L'assainissement: ensemble de travaux nécessaires à la suppression des causes empêchant la réutilisation du site ou constituant une nuisance en ce qui concerne la bonne intégration de ce site à l'environnement bâti ou non bâti;

La rénovation: ensemble de travaux de consolidation de la structure portante ainsi que la mise hors-eau d'un bâtiment²⁸.

B.2. LA MISE EN ŒUVRE

Les autorités communales ont introduit un dossier relatif au site d'activité économique désaffecté, dit « Coutellerie Pierard », situé en bordure Nord du périmètre de la zone tampon.

L'objectif de cette demande vise bien sûr à éradiquer un chancre industriel à proximité du centre historique, mais aussi à contribuer à la requalification de cette portion du territoire.

La requalification vise :

- à revaloriser le cours de l'Orneau (création d'un cheminement doux en crête de talus) ;
- à accueillir des bâtiments à destination de logements moyens (mitoyen Rez+1, à l'image du quartier) ;
- à l'aménagement, après restauration du seul bâtiment en « dur », en vue d'y créer le musée de la coutellerie ;
- à l'aménagement d'un parking arboré (dans la zone ombragée) à destination du centre culturel et du futur musée de la coutellerie.

²⁷ Voir art. 167 du C.W.A.T.U.P.

²⁸ Voir art. 167 du C.W.A.T.U.P.

A cet effet, les opérations d'assainissement et de rénovation viseront :

- l'arasement des hangars ;
- le dégagement des surfaces non bâties ;
- la découverture de l'Orneau ;
- la mise hors eau du bâtiment destiné au Musée de la coutellerie.

4.2. LES OPERATIONS MIXTES OU LA REVITALISATION

A.1. L'OBJET

« L'opération de revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, la mise en œuvre de conventions associant la commune et le secteur privé. »²⁹.

A.2. LA PORTEE

« Lorsqu'une commune et ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé établissent une convention relative à une opération de revitalisation urbaine, la Région peut accorder à la commune une subvention à concurrence de 100 % couvrant le coût :

- des aménagements du domaine public correspondant à :
 - l'équipement ou l'aménagement en voirie, égout, éclairage public, réseaux de distribution et abords ;
 - l'équipement d'épuration des eaux usées ;
 - l'aménagement des espaces verts ;
 - l'équipement urbain à usage collectif tel que défini par le Gouvernement;
- des honoraires d'auteur de projet concernant les aménagements du domaine public, selon les modalités fixées par le Gouvernement. »³⁰.

« La convention visée au §2 doit respecter le principe selon lequel, pour chaque euro pris en charge par la Région, la ou les personnes physiques ou morales de droit privé visées au même paragraphe doivent investir deux euros minimum, dont au moins un dans une ou plusieurs actions suivantes :

- la transformation et l'amélioration de logements insalubres améliorables ;
- la démolition de logements insalubres et la construction de logements au même endroit ;
- la transformation d'immeubles en vue d'y aménager des logements ;
- la construction de logements. »³¹.

A.3. L'ETENDUE

« Les aménagements et les biens immobiliers visés au §1^{er} sont localisés dans un périmètre de revitalisation urbaine, arrêté par le Gouvernement sur proposition du conseil communal.

Les actes et travaux publics et privés concernés par l'opération de revitalisation urbaine se conforment aux prescriptions du règlement régional sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme. »³².

A.4. MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

Une première opération de revitalisation est actuellement lancée dans le cadre d'une opération de création de nouveaux logements au croisement des rues du Moulin et de l'Orneau, en vis-à-vis du site dit de « la Coutellerie Pierard » évoqué ci-avant.

²⁹ Art. 172 §1^{er} du CWATUP

³⁰ Art. 172 §2 du CWATUP

³¹ Art. 172§4 du CWATUP

³² Art. 172§3 du CWATUP

L'opération consistera en :

- l'aménagement d'un petit espace vert de convivialité fédérateur entre les nouvelles constructions, ainsi que l'amorce vers le « Parc du CPAS », et le cheminement doux jusqu'à la rue Hambursin et la rue Chapelle Marion (reprise à l'Inventaire du Patrimoine Monumental) ;
- la poursuite du cheminement doux (voir opération « Coutellerie Pierard ») en rive de l'Orneau vers le centre historique et en redécouverte du fond de vallée.

4.3. LES AIDES AUX PARTICULIERS

A. LES PRIMES A L'EMBELLISSEMENT

A.1. L'OBJET

Le Gouvernement wallon accorde aux particuliers qui en font la demande « une aide à l'embellissement extérieur des immeubles destinés principalement à l'habitation »³³.

A.2. LA PORTEE

L'aide peut être octroyée dans les limites des périmètres suivants :

- revitalisation urbaine ;
- opération de rénovation urbaine ;
- zone d'initiative privilégiée ;
- ensemble architectural ou site visés à l'article 185 du CWATUP ;
- zone de protection visée à l'article 187 du CWATUP ;
- bien repris à l'inventaire du patrimoine visé à l'article 192 du CWATUP ;
- périmètre d'application du règlement régional d'urbanisme – zone de protection urbanistique.

Les travaux visés portent notamment :

- la remise en état de propreté des façades et pignons à front de voirie ;
- le nettoyage des châssis ;
- dans les façades et pignons à front de voirie, le percement ou l'agrandissement de baies ainsi que la restitution de baies d'origine en vue de créer ou de rétablir un ensemble de baies caractérisé par une dominante verticale et totalisant une surface inférieure à celle des parties pleines de l'élévation... ;
- les actes et travaux qui se rapportent à un aménagement des façades et pignons pour des besoins commerciaux, pour autant qu'ils ne dépassent pas le rez-de-chaussée et que les trumeaux respectent le rythme et l'aplomb des baies du premier étage ;
- la restitution ou la pose de toitures à deux versants droits de même inclinaison, dont la pente et la tonalité s'harmonisent avec les caractéristiques locales à maintenir ou à restituer et qui ne comprennent ni débordements marquants, ni éléments saillants, ... ;
- la remise en état ou la restitution, à front de voirie, ... , de murs de clôture ou de soutènement dont la tonalité des matériaux s'harmonise avec les caractéristiques locales ;
- la pose d'enseignes lumineuses, rapportées à une façade ou un pignon à front de voirie, ... dont le niveau supérieur n'excède pas le niveau supérieur de l'allège des ouvertures du premier étage et constituées ...

De manière générale, les travaux d'embellissement seront subsidiés à concurrence de 50 % d'un montant compris entre 1.500 € et 5.000 €

³³ Arrêté du Gouvernement wallon instaurant une aide à l'embellissement extérieur des immeubles destinés principalement à l'habitation, 8 janvier 2004.

A.3. LA MISE EN ŒUVRE

Diverses façades ont été embellies dans les limites du périmètre du centre ancien protégé. Il conviendrait, dans un souci de conservation intégrée, d'étendre ce périmètre et le confondre avec le périmètre de la zone tampon.

B. LES AUTRES PRIMES

Diverses primes sont accordées par la Région wallonne aux particuliers en ce qui concerne le logement. Il s'agit entre autres de:

- la réhabilitation des logements ;
- la construction de logements sociaux et moyens ;
- la restructuration de bâtiments existants (n'étant pas affectés antérieurement au logement) à destination de logement.

Le montant de ces primes est, dans certains cas, augmenté de 50 %, si le bien se situe dans les périmètres suivants :

- revitalisation urbaine ;
- opération de rénovation urbaine ;
- zone d'initiative privilégiée ;
- ensemble architectural ou site visés à l'article 185 du CWATUP ;
- zone de protection visée à l'article 187 du CWATUP ;
- bien repris à l'inventaire du patrimoine visé à l'article 192 du CWATUP ;
- périmètre d'application du règlement régional d'urbanisme – zone de protection urbanistique.

Il s'agit de mesures d'encouragement à ce que la population résidentielle réapproprie les centres historiques. Outre l'impact culturel et patrimonial, cette démarche s'inscrit bien dans une logique de développement durable, soucieux de permanence et de réversibilité de l'usage des lieux, tout en étant parcimonieux de l'usage du sol.

5. DETERMINATION DE LA ZONE TAMPON

Les enjeux de la valorisation du **beffroi** et du centre historique dépendent davantage de la pression foncière périphérique que des mutations urbaines internes à la zone tampon.

En effet, outre les mesures de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager prévalant dans le centre historique³⁴, ils permettent d'assurer la pérennité et la valorisation accrue tant des monuments que du site urbain et de l'ensemble architectural ainsi constitué.

Par contre, le quartier de la gare, ainsi que les entrées de la ville, sont davantage sujets à une forte pression foncière dont la nature est variée. Outre la demande résidentielle particulièrement importante depuis quatre ans, diverses fonctions souhaitent s'installer en périphérie urbaine ; il s'agit principalement des infrastructures commerciales de moyenne surface (échappant au contrôle des lois socio-économiques), qui pourraient déséquilibrer, à terme, la vocation centrale fonctionnelle du centre historique. Par ailleurs, cette demande accrue pourrait générer une plus forte densité de bâtiments se traduisant par une augmentation des gabarits de ceux-ci ; il conviendra donc d'être attentifs par rapport aux cônes de vues lointaines.

Enfin, l'urbanisation entraîne également, dans son sillage, la réalisation d'infrastructures techniques se développant en hauteur qui, pour la plupart, s'avèrent être disgracieuses. Ainsi, la silhouette urbaine est perturbée par plusieurs mâts de télécommunication et quelques tours techniques liées aux activités économiques. Ici aussi, il convient de veiller à la détermination de leur choix d'implantation en tenant compte des cônes de vue.

Au besoin, il pourrait être nécessaire de déterminer des servitudes de vue en ce qui concerne les endroits les plus stratégiques.

La zone tampon retenue dans le cadre de la présente démarche de valorisation du **beffroi** s'appuie, en y apportant quelques correctifs, sur le périmètre de protection le plus large étudié jusqu'à ce jour, soit celui adopté conjointement par le Ministère de la Communauté française et la Région wallonne en 1984 dans l'atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés.

Ce périmètre recouvre toutes les autres mesures de protection envisagées à ce jour, soit :

- le périmètre du règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme ;
- le périmètre repris à l'atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens ;
- le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique adopté par le plan de secteur ;
- le périmètre du site archéologique retenu par la direction des fouilles du Ministère de la Région wallonne ;
- l'ensemble des biens immobiliers classés dans le centre de Gembloux ;

La zone tampon est agrandie en tenant compte de l'évolution urbaine intervenue depuis le tracé du périmètre du règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme et du potentiel de développement pouvant être envisagé en interrelation avec le centre historique.

Les principales adaptations visent :

- l'intégration de la « butte du CPAS » offrant la plus belle vue longitudinale sur l'ensemble historique du beffroi et de l'abbaye, dressés sur l'éperon rocheux protégé par l'enceinte urbaine ;
- les parcelles jouxtant l'extérieur du périmètre du règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme, jouxtant les voiries, dans

³⁴ Voir mesures juridiques ci-après

la mesure où les immeubles bâtis, à bâtir ou à reconstruire, contribuent de manière indéniable à l'image urbaine et à la perception de l'espace public.
Ce périmètre reste très limité à l'image de la Ville de Gembloux. Il se développe sur trente et un hectares. Il peut être parcouru à pied en l'espace d'une demi-heure.

Il convient de souligner la portée positive des diverses mesures mises en place depuis l'adoption du premier document réglementaire, à savoir le règlement régional d'urbanisme en matière de protection de certaines zones urbanistiques, dites « centres anciens protégés » en 1977.
Ces mesures, tant réglementaires qu'incitatives, ont permis de maintenir la physionomie historique du centre ancien.

Certes, quelques erreurs, heureusement limitées en nombre, ont été commises juste avant l'adoption de plusieurs des mesures envisagées.

Par ailleurs, il convient de souligner le nouvel engouement du centre urbain qui offre, à certains endroits, un potentiel intéressant de développement durable. A cet égard, il conviendrait d'étendre le périmètre d'application du règlement régional d'urbanisme relatif au centre ancien protégé au périmètre de la zone tampon telle que définie.

Il s'agirait également de renforcer les mesures de sensibilisation de **l'ensemble des acteurs et opérateurs** à une telle démarche !

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- Charte de Venise, I^{er} Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques. Venise, 1964.
- Déclaration d'Amsterdam, Conseil de l'Europe, Congrès sur le patrimoine architectural européen. Amsterdam, 1975.
- Atlas du patrimoine architectural des centres anciens protégés, Gembloux, Ministère de la Communauté française – Ministère de la Région wallonne, Carto, Bruxelles, 1984.
- Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens, Gembloux. Ministère de la Région wallonne, Ministère de la Communauté française, 1987.
- Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique, Province de Namur, Arrondissement de Namur, Tome 5, p. 272, Mardaga, 1975.
- BELAYEW D, DELVIESMAISON S, FRANCESCANGELI C. Habitats ruraux et paysages à découvrir en Province de Namur. Namur, 2003.
- Communes de Belgique, Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. Crédit communal de Belgique, La Renaissance du livre, 1983.
- Plumier-Torfs Sophie, Plumier Jean, Dupont Claude. Chronique de l'archéologie wallonne, DGATLP, 9, 2001.

ANNEXES

ANNEXE 1 : EXTRAITS DU REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

A. OBJECTIFS

Actuellement, le règlement communal d'urbanisme est en révision. Les objectifs de la révision visent, notamment, à renforcer les mesures de protection architecturales, urbanistiques et paysagères dans les zones sensibles telles que la zone tampon et à encadrer la réflexion en ce qui concerne l'élaboration des plans communaux d'aménagement en cours d'élaboration.

La zone tampon sera recouverte par :

- L'espace bâti urbain mitoyen, recouvrant toute la partie urbanisée de la zone tampon,
- L'espace de parc, recouvrant le site de l'ancienne abbaye (actuellement faculté des sciences agronomiques) et la propriété communale (domaine public et domaine privé) le **beffroi**, le jardin de la cure et les abords.

Ces mesures sont complétées par des dispositions relevant de périmètres en surcharge visant :

- Les points de vue remarquables (notamment sur le cœur historique et le beffroi),
- Les périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique,
- Les interventions dans un site ou un périmètre de protection autour d'un monument,
- Les interventions dans le centre ancien de Gembloux.

B. EXTRAITS

« Mesures générales »

Art 1 - Au regard de certains périmètres inscrits au plan de secteur et dans les limites d'un périmètre tracé en surcharge sur la carte des aires différenciées, les dispositions du présent livre modifient ou complètent les dispositions spécifiques des unités spatiales qu'il recouvre.

Art 2 - Pour autant que la justification soit établie en vue de répondre aux objectifs fixés par l'un des périmètres et aux dispositions prises ci-après, le projet pourra s'écarter des dispositions de l'unité spatiale qu'il recouvre pour autant que :

Les avis auprès des administrations ou organismes compétents aient été pris;
les mesures de publicité aient été organisées;
que le dossier ait été présenté pour avis à la C.C.A.T.

Périmètre de point de vue remarquable

Art 3 - En complément aux dispositions de l'article 452/20 du C.W.A.T.U.P. relatives au périmètre de point de vue remarquable, lequel vise à maintenir des vues exceptionnelles sur le paysage bâti et non bâti par des conditions propres à éviter de mettre en péril la vue remarquable notamment en marquant le point de vue,

Concernant les bâtiments et constructions:

- Leur situation pourra s'écarter des dispositions relatives à l'unité spatiale;
- leur implantation ne pourra générer aucune modification du sol et les faîtes de toiture seront strictement parallèles aux courbes de niveaux;
- leur gabarit pourra, au besoin, être de moindre ampleur en s'écartant des dispositions de l'unité spatiale;
- Le choix des matériaux de parement sera limité aux tonalités sombres.

L'impact des bâtiments à usage fonctionnel et les espaces d'entreposage de matières premières ou matériaux sera limité par la plantation, parallèlement au bâtiment ou à l'espace d'entreposage et à

une distance limitée à 5 mètres, d'une haie libre composée d'une ou de plusieurs essences régionales telles que choisies dans la liste de recommandation des essences reprise en annexe;

Les silos verticaux et installations techniques seront intégrés dans l'enveloppe d'un bâtiment;

Les silos couloirs seront couverts par une toiture selon les dispositions relatives au gabarit des bâtiments complémentaires.

Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique

La définition de périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique se fonde sur la charte européenne du patrimoine architectural adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 26 septembre 1975 et la Résolution (76) 28, adoptée le 14 avril 1976, relative à l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires nationaux aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural, ainsi que la Recommandation 882 (79) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative à la conservation du patrimoine architectural.

Ainsi, les déclarations du "Congrès d'Amsterdam", couronnement de l'Année Européenne du Patrimoine Architectural 1975 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, adoptée par le Conseil de l'Europe à Grenade le 3 octobre 1985, reconnaissent "que l'architecture unique en Europe est le patrimoine commun de tous ses peuples, que celui-ci fait partie intégrante du patrimoine culturel du monde entier et constitue une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel de l'Europe comme témoin inestimable de notre passé et un bien commun à tous les Européens."

De même, le congrès d'Amsterdam met l'accent sur les considérations essentielles suivantes :

- a) "Outre son inestimable valeur culturelle, le patrimoine architectural de l'Europe amène tous les Européens à prendre conscience d'une communauté d'histoire et de destin. Sa conservation revêt donc une importance vitale.
- b) Ce patrimoine comprend non seulement des bâtiments isolés d'une valeur exceptionnelle et leur cadre, mais aussi les ensembles, quartiers de villes et villages présentant un intérêt historique ou culturel.
- c) Ces richesses étant le bien commun de tous les peuples de l'Europe, ceux-ci ont le devoir commun de la protéger des dangers croissants qui les menacent – négligence et délabrement, démolition délibérée, nouvelles constructions inharmonieuses et circulation excessive.
- d) La conservation du patrimoine architectural doit être considérée non pas comme un problème marginal mais comme objectif majeur de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.
- e) Les pouvoirs locaux auxquels incombent la plupart des décisions importantes en matière d'aménagement sont tout particulièrement responsables de la protection du patrimoine architectural et ils doivent s'entraider par des échanges d'idées et d'informations.
- f) ...
- k) L'architecture d'aujourd'hui étant le patrimoine de demain, tout doit être mis en œuvre pour assurer une architecture contemporaine haute qualité...

Notre société devra, à brève échéance, renoncer au patrimoine architectural et aux sites qui forment son cadre traditionnel de vie, si une nouvelle politique de protection et de conservation intégrée de ce patrimoine n'est mise en œuvre d'urgence. Ce qu'il importe de protéger aujourd'hui, ce sont les villes historiques, les quartiers urbains anciens et les villages de tradition, y compris les parcs et jardins historiques. La protection de ces ensembles architecturaux ne peut être conçue que dans une perspective globale en tenant compte de tous les édifices qui ont une valeur de culture, des plus prestigieux aux plus modestes, sans oublier ceux de l'époque moderne, ainsi que du cadre dans lequel ils s'inscrivent. Cette protection globale complètera la protection ponctuelle des monuments et sites isolés.

La signification du patrimoine architectural et la légitimité de sa conservation sont maintenant mieux perçues. On sait que la préservation de la continuité historique dans l'environnement est essentielle pour le maintien ou la création d'un cadre de vie qui permette à l'homme de trouver son identité et d'éprouver un sentiment de sécurité face aux mutations brutales de la société : un nouvel urbanisme cherche à retrouver les espaces clos, à l'échelle humaine, l'interpénétration des fonctions et de la

diversité socioculturelle qui caractérisent les tissus urbains anciens. Mais on découvre aussi que la conservation des bâtiments existants contribue à l'économie des ressources et à la lutte contre le gaspillage, une des grandes préoccupations de la société contemporaine. Il a été démontré que les édifices anciens peuvent recevoir de nouveaux usages répondant aux besoins de la vie contemporaine. A ceci s'ajoute que la conservation fait appel à des artistes et des artisans très qualifiés dont le talent et le savoir-faire doivent être maintenus et transmis. Enfin, la réhabilitation de l'habitat existant contribue à réduire les empiètements sur les terres agricoles et permet d'éviter ou d'atténuer sensiblement les déplacements de la population ce qui constitue un bénéfice social très important de la politique de la conservation.

Bien que, pour toutes ces raisons, la légitimité de la conservation du patrimoine architectural apparaisse aujourd'hui avec une force nouvelle, il est nécessaire de la fonder solidement et définitivement; elle doit donc donner lieu à des recherches de caractère fondamental et être inscrite dans tous les programmes d'éducation et de développement culturel... "³⁵

Art 4 - Concernant les bâtiments et constructions au sein d'un ensemble urbanisé et en complément aux recommandations du Conseil de l'Europe relatives à la protection du patrimoine architectural ainsi qu'aux dispositions de l'article 452/23 du C.W.A.T.U.P. relatives à un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique, lequel vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre et les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent, des mesures particulières sont édictées ci-après.

Art 5 - Concernant les bâtiments et constructions au pied de l'enceinte urbaine et des remparts de l'ancienne abbaye de Gembloux considérés dans le centre ancien de Gembloux et en complément aux recommandations du Conseil de l'Europe relatives à la protection du patrimoine architectural ainsi qu'aux dispositions de l'article 452/23 du C.W.A.T.U.P. relatives à un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique, lequel vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre et les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent, des mesures particulières sont édictées ci-après.

Art 6 - Lors de la construction d'un bâtiment :

l'implantation ne pourra générer aucune modification du sol, le creusement de fouilles ne sera entamé qu'après avoir averti l'archéologue provincial;

les faîtes de toiture seront parallèles au glacis de l'enceinte urbaine là où elle est visible;

Le choix des matériaux de parement répondra strictement aux caractéristiques générées par l'ensemble urbanisé contribuant à la protection et à la valorisation du monument.

Art 7 - Lors de travaux de construction, de transformation, d'agrandissement ou démolition de bâtiment, ceux-ci viseront à protéger et à valoriser les vestiges existants :

Les remparts et murs d'enceinte seront protégés de manière à ne pas nuire :

à la stabilité, notamment en évitant toute plantation grimpante, liane, ... et tout accrochage ou encastrement de quelque sorte que ce soit ,

à leur aspect, notamment par la mise en peinture, la pose d'un revêtement ou d'un enduit ;

les remparts et murs d'enceinte seront valorisés notamment en laissant un espace dégagé de construction ou en les mettant en évidence par un puits de lumière ou par un jeu d'éclairage nocturne.

Art 8 - Les installations et infrastructures techniques et les aires d'entreposage de matériaux seront installées dans un bâtiment répondant aux dispositions de la présente unité spatiale.

³⁵ Déclaration d'Amsterdam, Conseil de l'Europe, Congrès sur le patrimoine architectural européen. Amsterdam, 1975.

Périmètre de bien immobilier classé

"CHARTRE DE VENISE

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

DEFINITIONS

- Art. 1. La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.
- Art. 2. La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

BUT

- Art. 3. La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tous autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

- Art. 4. La conservation des monuments impose d'abord la permanence et leur entretien.
- Art. 5. La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.
- Art. 6. La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs sera proscrit.
- Art. 7. Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.
- Art. 8. Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

- Art. 9. La restauration est une opération délicate qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse : sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.
- Art. 10. Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garanties par l'expérience.

- Art. 11. Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.
- Art. 12. Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.
- Art. 13. Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX

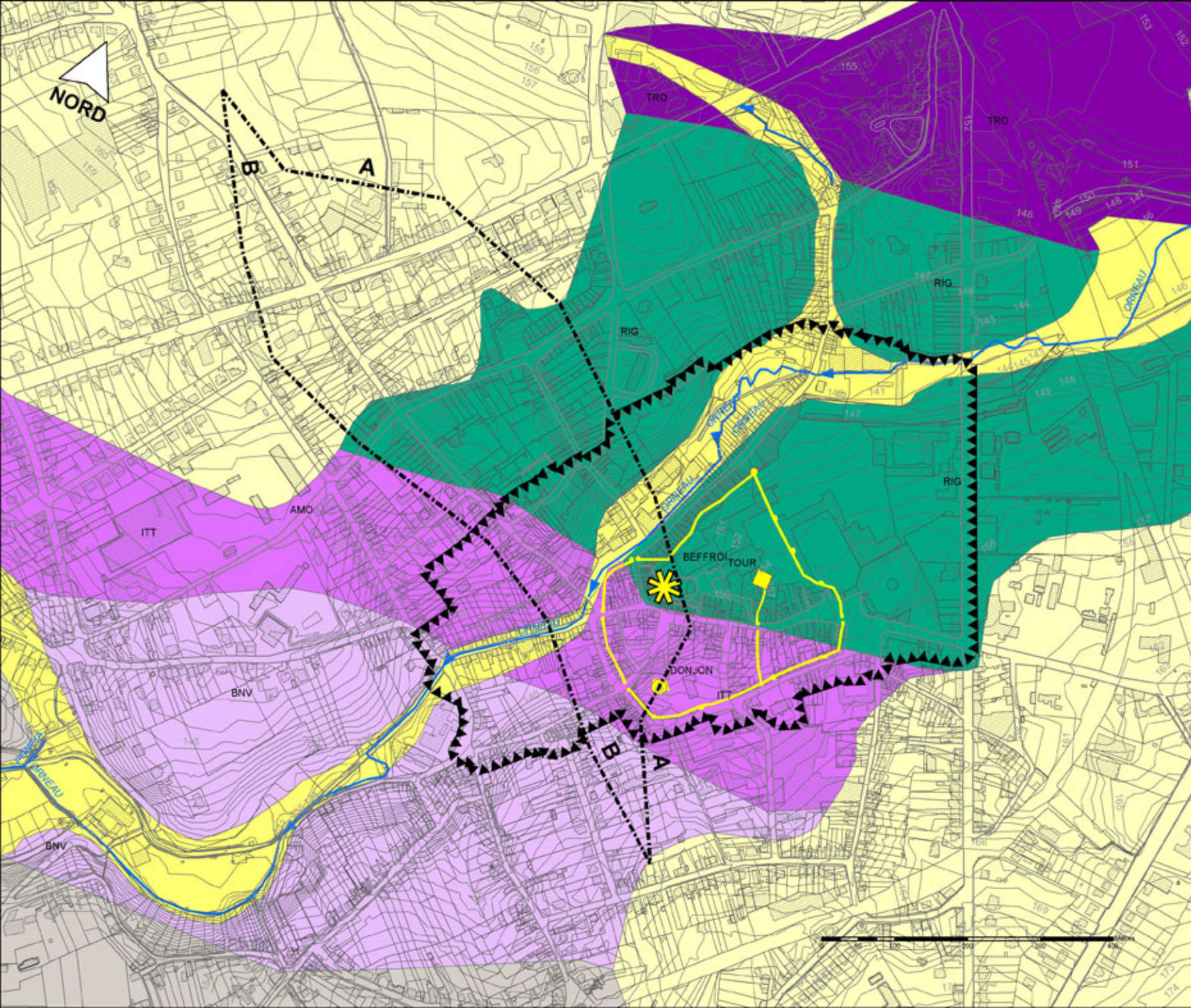
- Art. 14. Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.
- Art. 15. Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la "Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques" adoptée par l'UNESCO en 1956.
L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis à jour sans jamais dénaturer la signification.
Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la reconstitution des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.
- Art. 16. Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée."³⁶

Art 9 - En complément aux dispositions de l'article 452/29 du C.W.A.T.U.P. relatives à un bien immobilier classé, les dispositions de l'article 192 du C.W.A.T.U.P. sont d'application. »

³⁶ Charte de Venise, IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques. Venise, 1964.

ANNEXE 2 : DOSSIER CARTOGRAPHIE

- Carte 1a : Lithologie
- Carte 1b : Coupes lithologiques
- Carte 2 : Choix du site
- Carte 3 : Cartographie du Haut Moyen Age et églises
- Carte 4 : Enceinte urbaine au XIIIe siècle
- Carte 5a : Croissance urbaine
- Carte 5b : Fonctions
- Carte 6a : Points de vue éloignés
- Carte 6b : Points de vue rapprochés
- Carte 7 : Bâti : valeurs urbanistiques et architecturales
- Carte 8 : Espaces publics : qualité spatiale
- Carte 9 : Patrimoine archéologique
- Carte 10 : Plan de secteur
- Carte 11 : Plans communaux d'aménagement
- Carte 12 : Patrimoine monumental
- Carte 13 : Protection architecturale
- Carte 14 : Protection archéologique

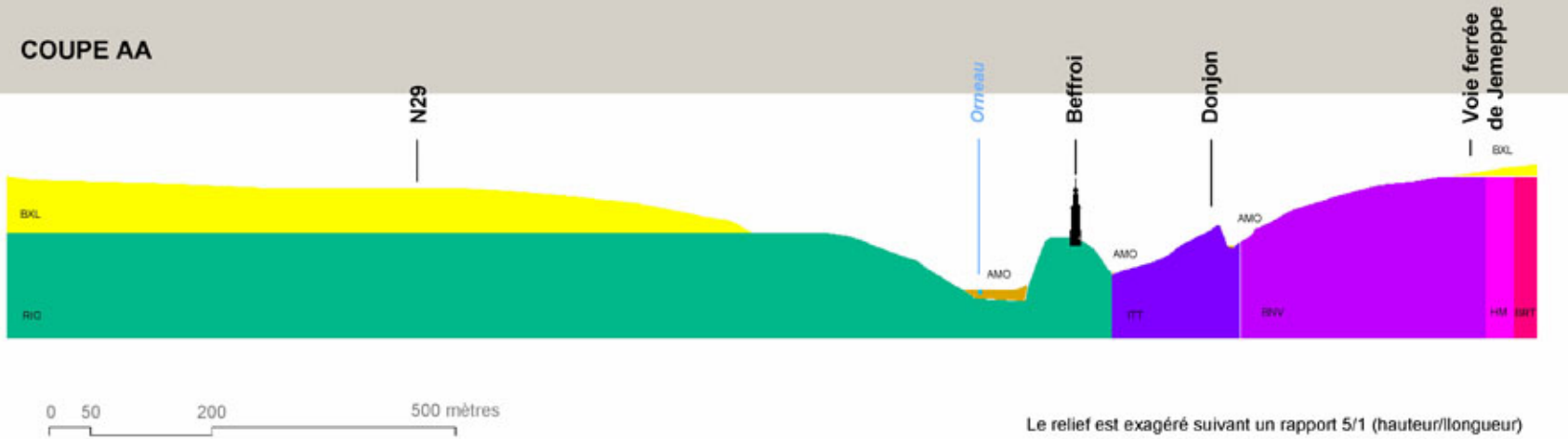


LITHOLOGIE

-  Zone Tampon
-  Alluvions modernes
-  Formation de Bruxelles
-  Formation de d'Iltre
-  Formation de Tribotte
-  Formation de Rigenée
-  Terril ou remblais importants
-  Orneau (1883)
-  Ru présumé
-  Remparts
-  courbes de niveau (1883)
-  Beffroi
-  Donjon
-  Tour

Documents cartographiques TOPOS

COUPE AA



COUPE BB



AMO/
Alluv. Modernes

limon et argile des fonds de vallée.
Lentilles de gravier, de sable et de tourbe.

BXL/
Form. de Bruxelles

sable grossier à fin, jaune pâle à roux orange, à intercalations de grès siliceux, calcaire ou hématitique, stratifié ou fistuleux. Gravier de silex et sable graveleux et glauconieux à la base de la formation.

BRT/
Form. de Brutia

membre de l'eurite de Nivelles : dépôt ignimbritique consolidé gris clair à altération kaolinuse blanchâtre. Membre inférieur: siltite gris foncé, lustrée à fucolides, à débit en plaquettes épaisses

HM/
Form. de Huet et Madot

siltite verte, fossilifère, gréseuse, à tâches rouille limonitiques. Dans la partie supérieure de la formation, minces couches de dépôts volcanosédimentaires (Porphyroïde de Grand Manil).

BNV/
Form. de Bornival

Siltite et schiste verts (Chapelle St Adèle), siltites gréseuses vertes (cimetière de Grand Manil) et schiste silteux siliceux foncés rubanés (La Vôte).


ITT/
Form. d'Ittre

schistes et siltites gréseuses, micacés, gris foncé à gris vert, stratifications entrecroisées et convolutées (turbidites).

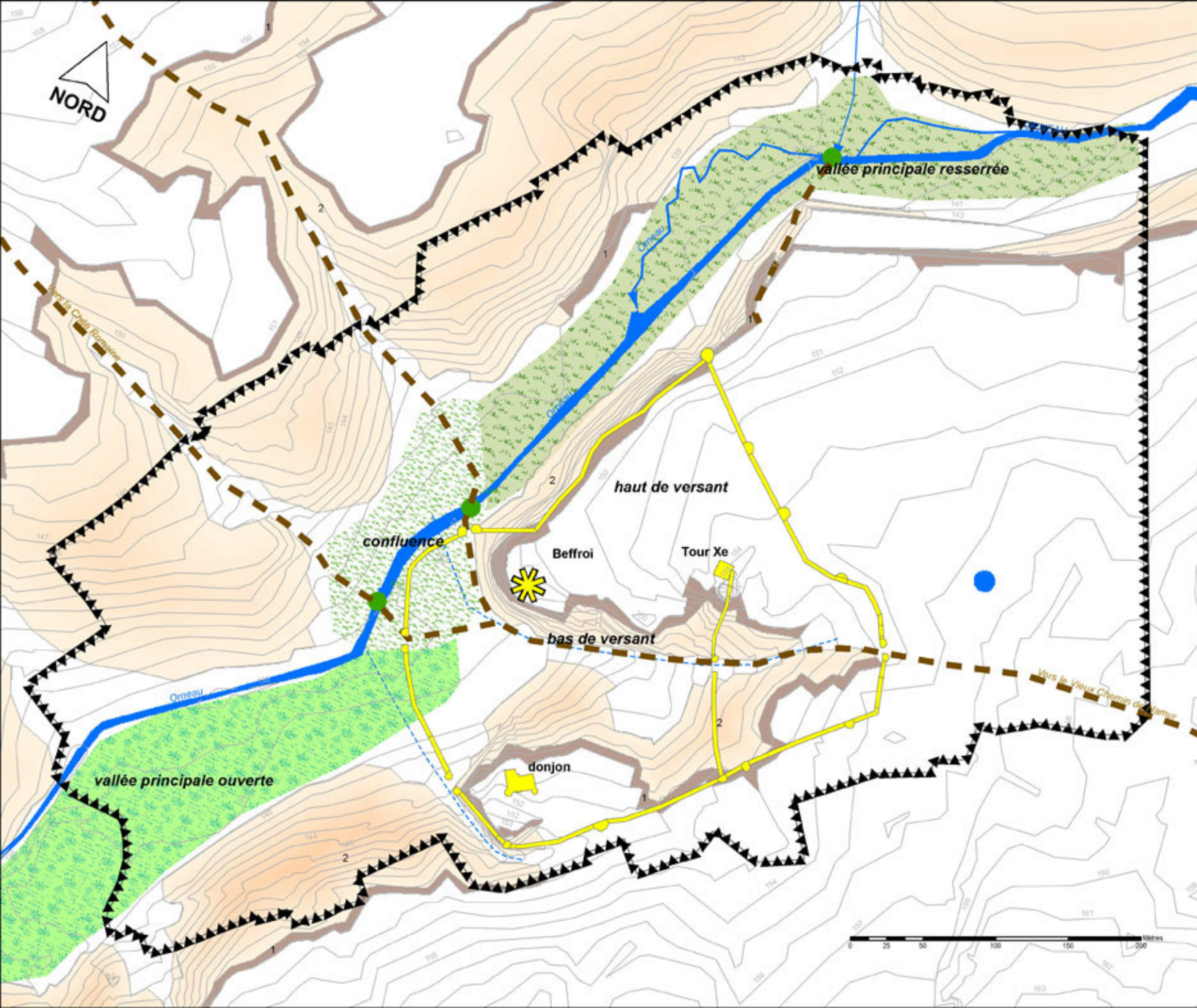
RIG/
Form. de Rigenée

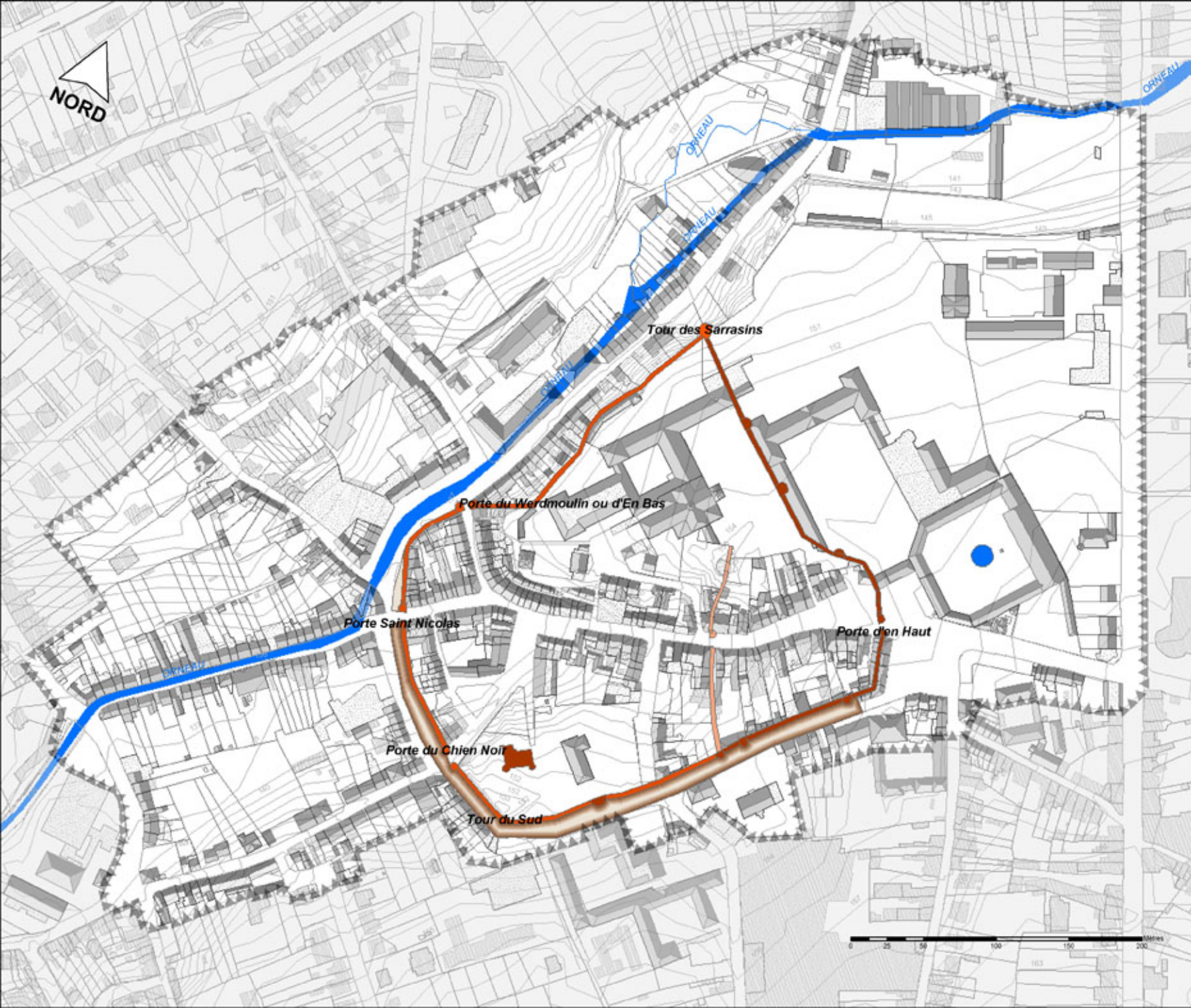
schiste et siltites noirs à stratifications claires gréseuses épisodiques.

CHOIX DU SITE
Interprétation

-  Zone Tampon
-  Anciens chemins
-  Gué
-  Orneau
-  Affluent
-  Ru présumé
-  fonds humides
-  zone franchissable
-  vallée
-  rupture de pente
-  pente
-  Remparts XIII S
-  HYDROP1883

Documents cartographiques TOPOS

















ENCEINTE URBAINE
AU XIIIe Siècle

-  Zone Tampon
- CHRONOLOGIE**
-  XIIIe
-  XIIe
-  XIe
-  Xe
-  bâti 2002
-  Fossés
-  Relief 1883
-  Cours d'eau 1883

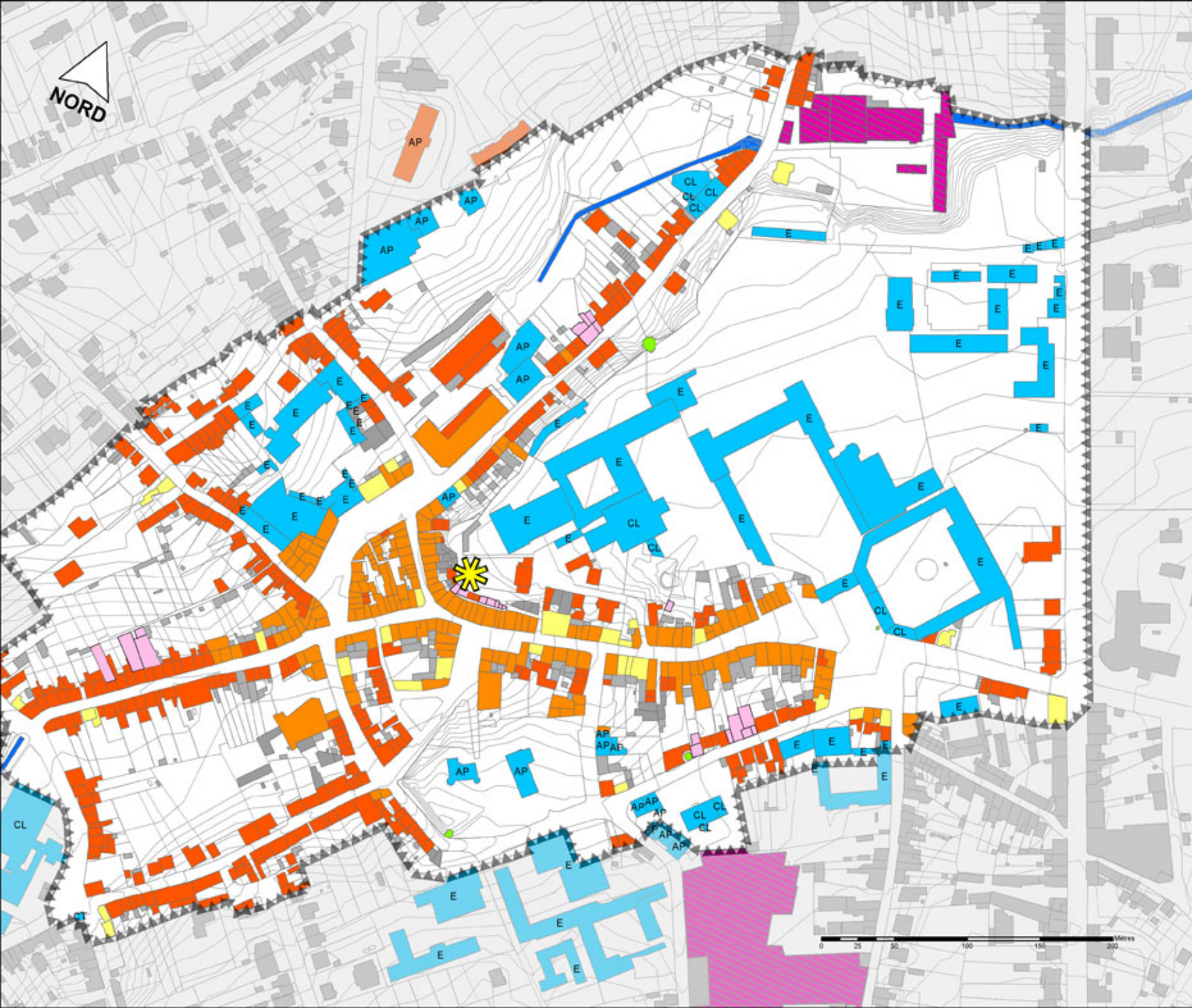
Documents cartographiques TOPOS



FONCTIONS

-  Zone Tampon
 Beffroi
 Logement
 Administration
 Equip. culturel
 Culte
 Enseignement
 Serv. à la personne
 Serv. commerciaux
 Act. artisanales ou ind
 Témoin historique
 Im. désaffecté
 Divers
 Indéterminé

Documents cartographiques TOPOS



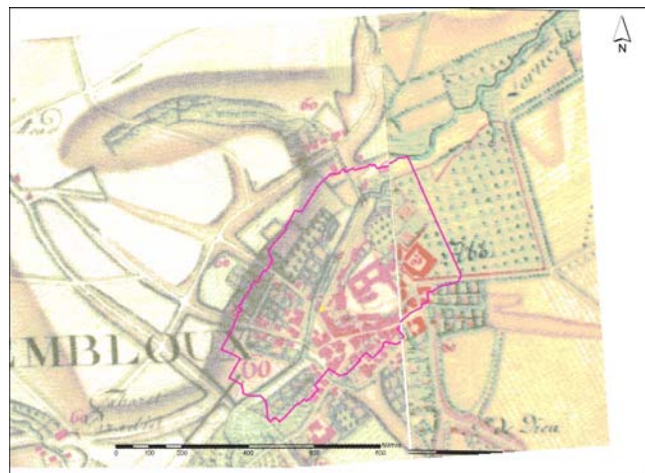


Figure 9 : Ex. carte de cabinet des Pays-Bas Autrichiens levée à l'initiative du Comte de Ferraris

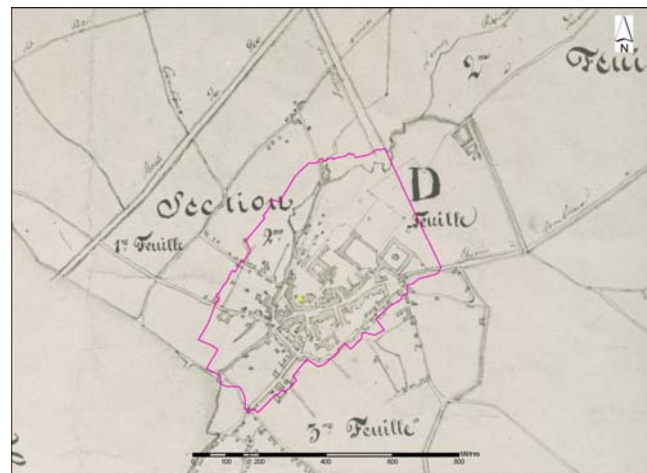


Figure 9 : Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire (1821)

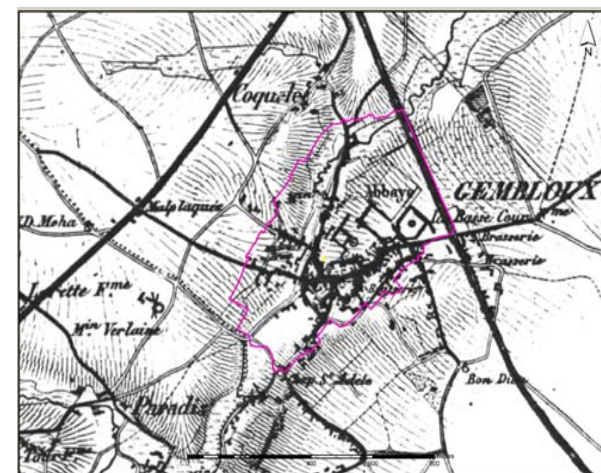


Figure 9 : Carte topographique de la Belgique dressée par Ph. Vander Maelen, planche 13-12



Figure 9 : Carte de Belgique, Feuille XL, planchette n° 6, IGM, 1865.

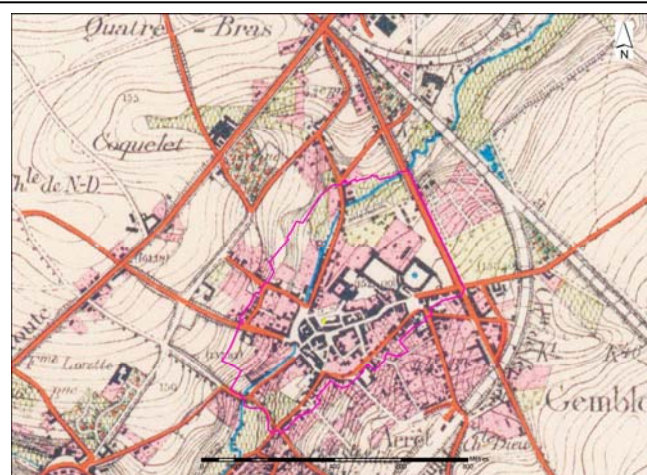


Figure 9 : Carte de Belgique, feuille XL, planchette n° 6, IGM, 1883

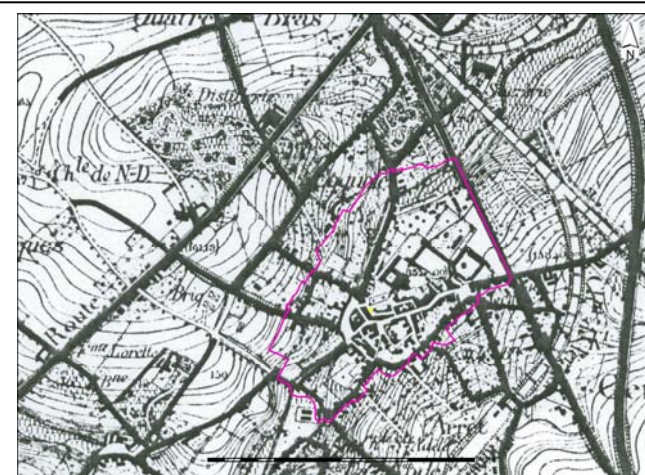


Figure 9 : Carte de Belgique, planche 40/6, IGM, 1932.

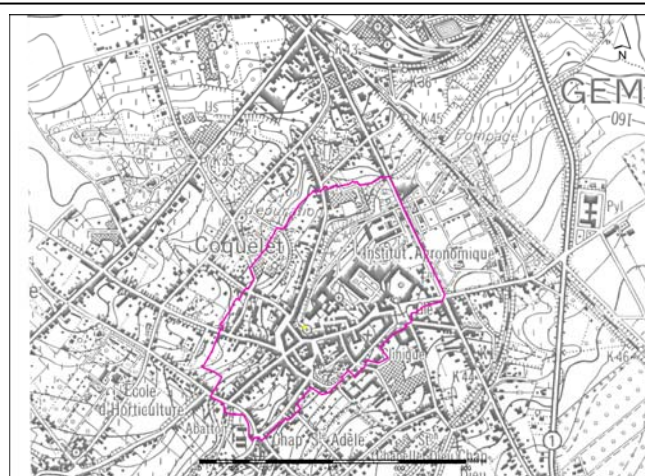


Figure 9 : Carte de Belgique, Gembloux 40/6, IGM, 1959.



Figure 9 : Carte de Belgique, Gembloux, 40/6, IGM, 1970.

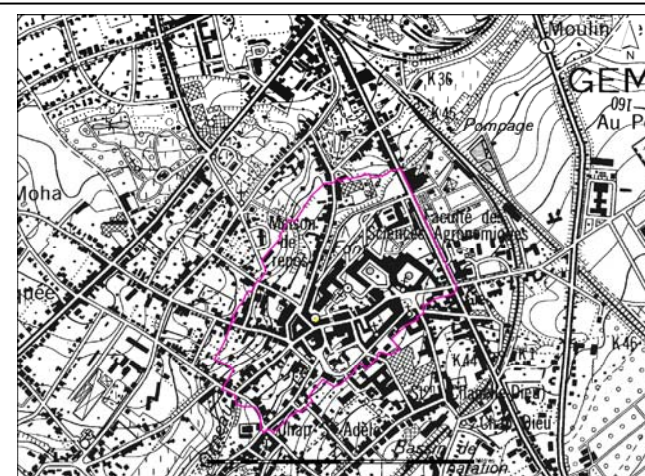


Figure 9 : Carte de Belgique, Gembloux, 40/6, IGM, 1983.

5a

Evolution de la structure urbaine

POINTS DE VUE ELOIGNES

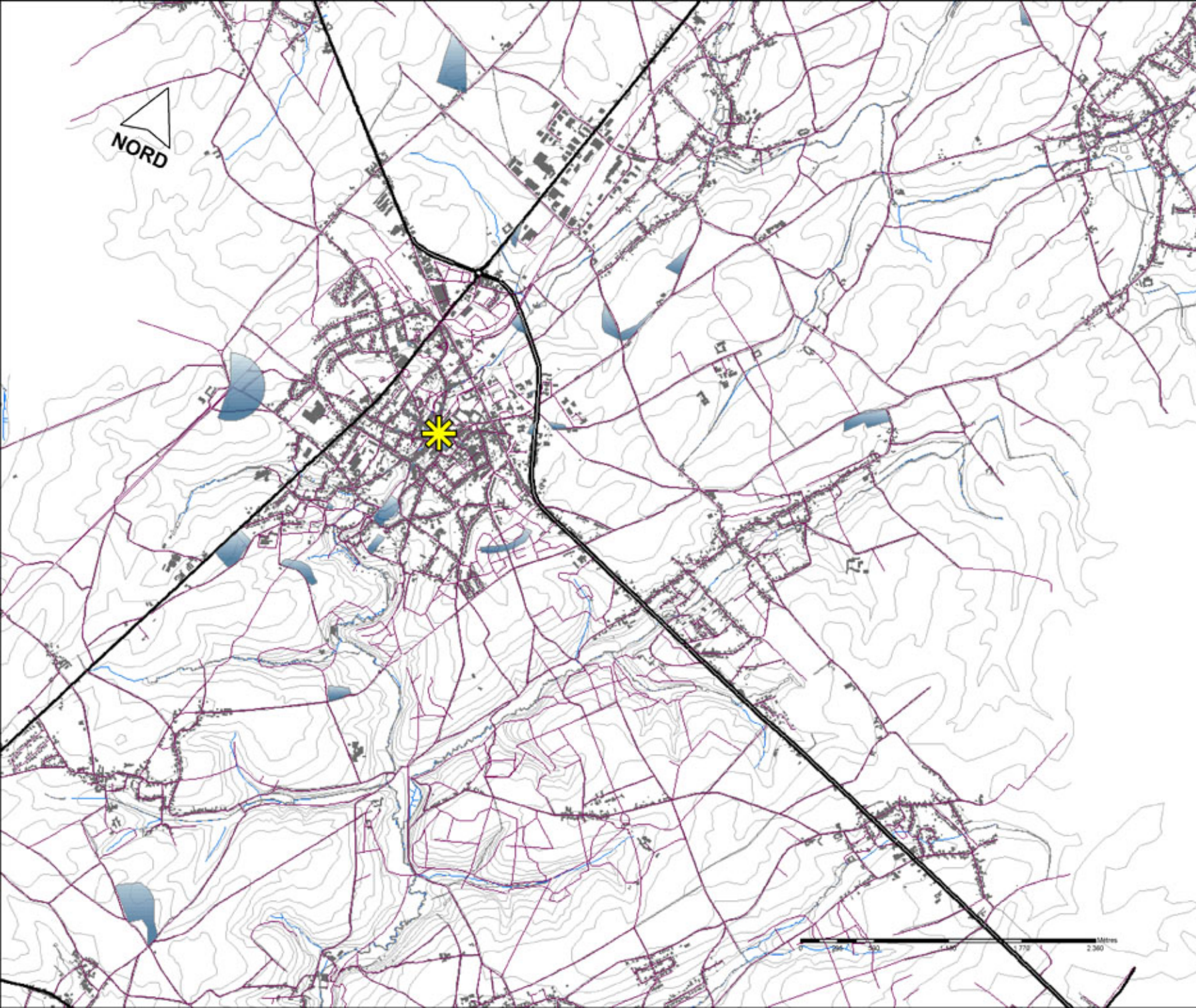


Beffroi



Pt vue Beffroi et Ctre hist.

Documents cartographiques TOPOS



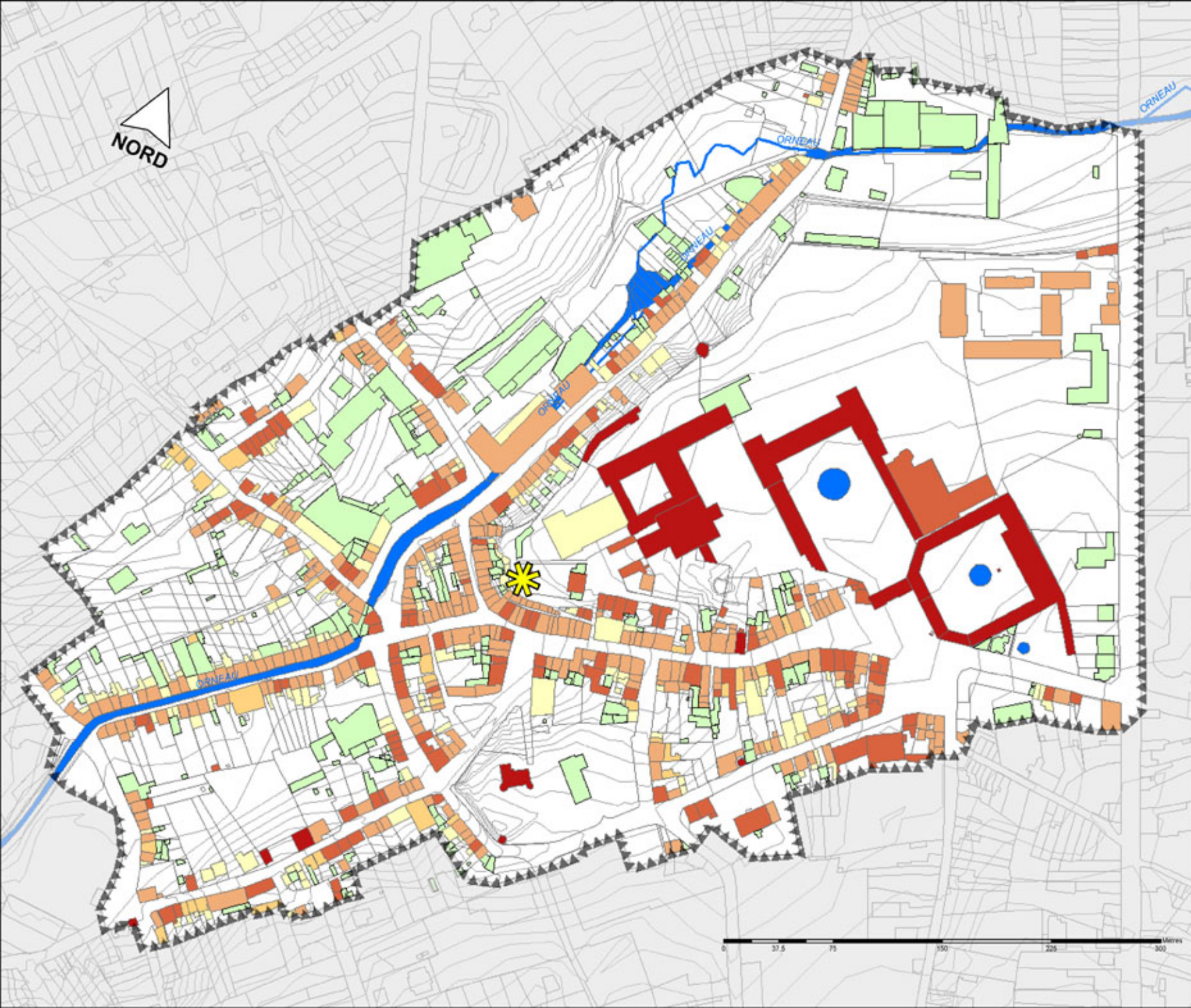
Bâti : Valeurs urbanistiques et architecturales



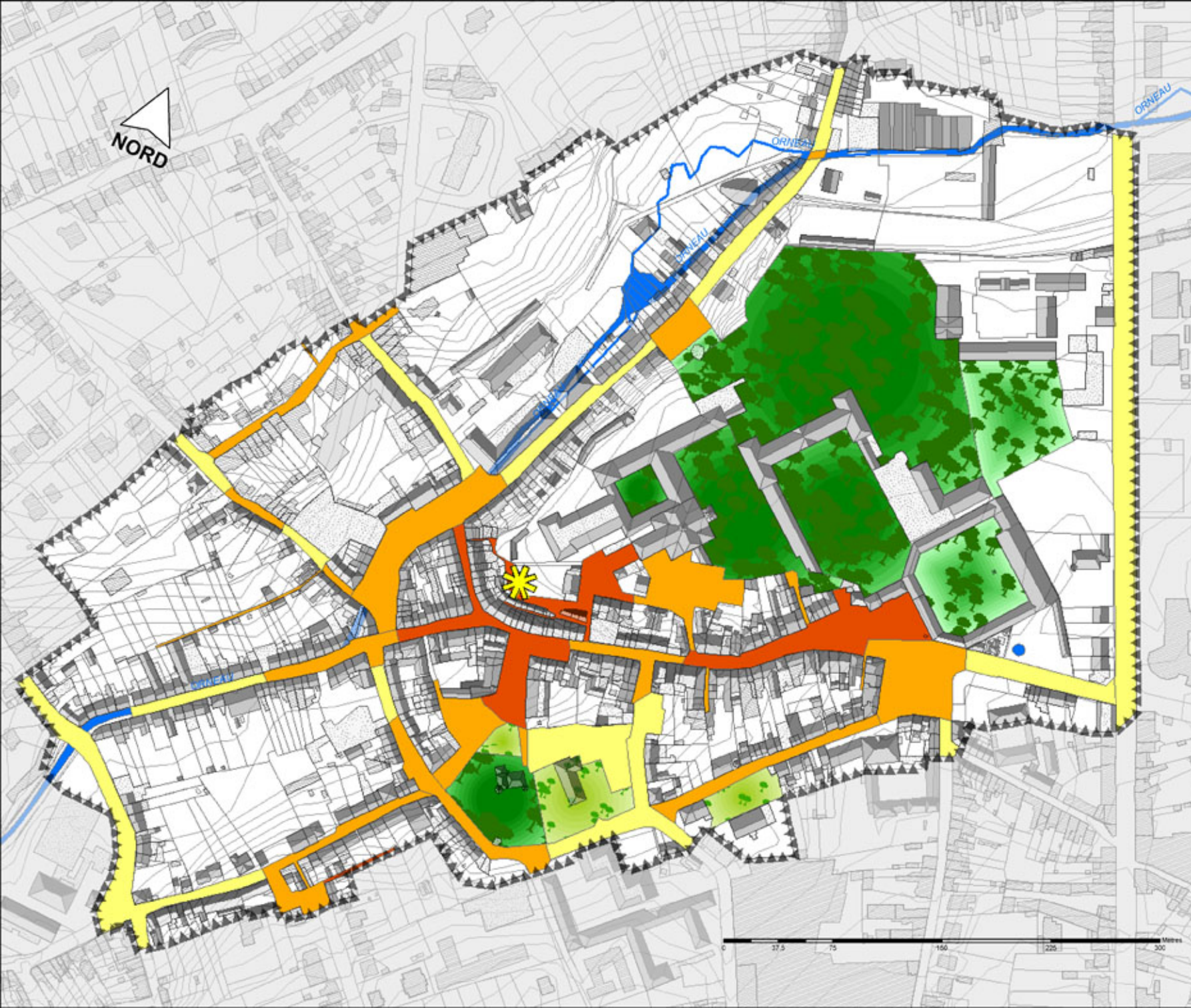
-  Zone Tampon
-  Belfroi

-  Bat. grande valeur
-  Bat. valeur comp. forte
-  Bat. valeur accomp. moyenne
-  Bat. valeur comp. faible
-  Bat. sans valeur
-  Bat. inapproprié
-  Bat. non évalués

Documents cartographiques TOPOS



ESPACES PUBLICS
Qualité spatiale



-  Zone Tampon
-  Beffroi
-  Espace urbain grde. valeur
-  Jardin ou parc de grde valeur
-  Espace urbain val. accomp.
-  Jardin ou parc val. accomp.
-  Espace urbain faible valeur
-  Jardin ou parc faible valeur

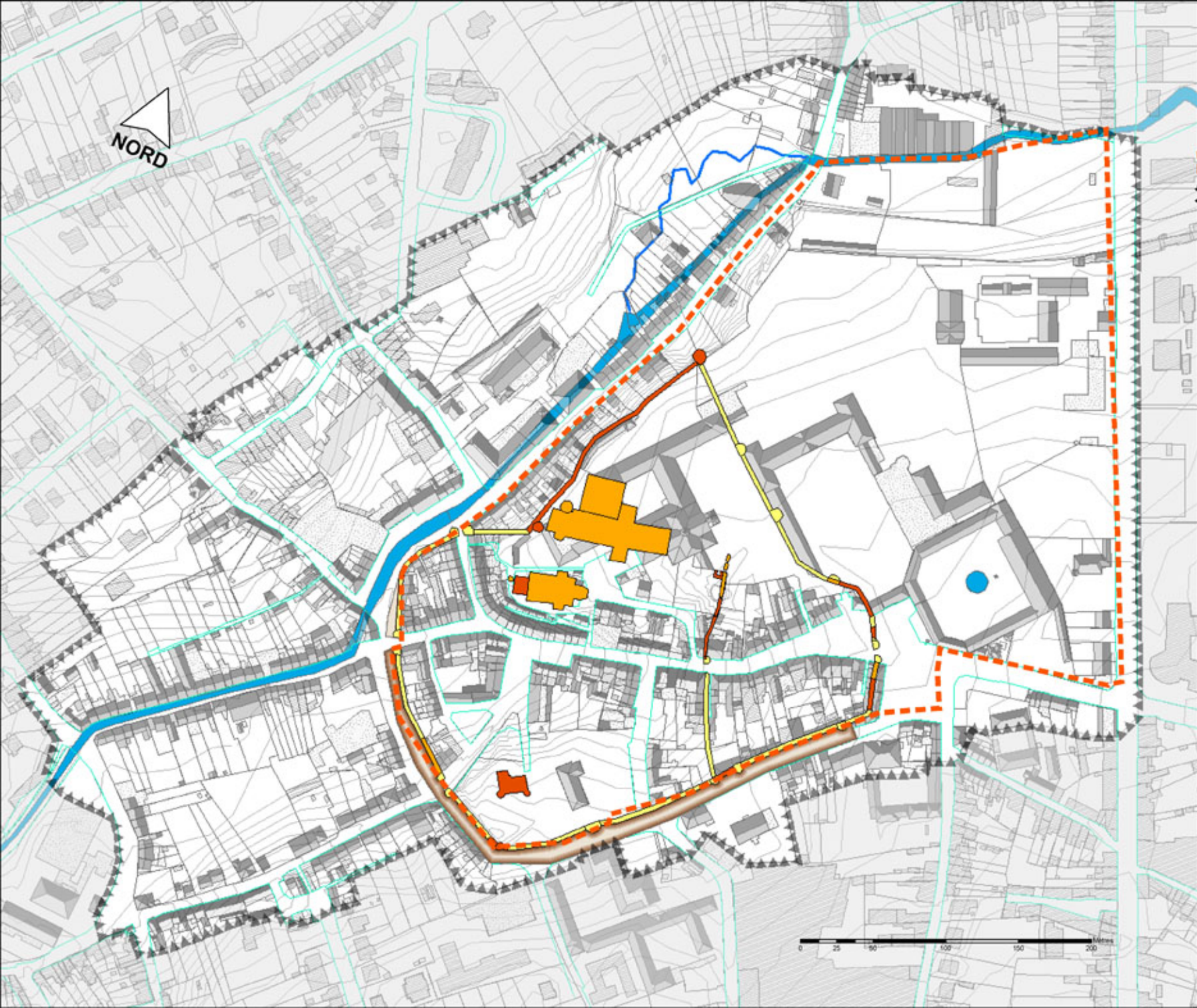
Documents cartographiques TOPOS



PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

- site_archéologique identifié
- Zone Tampon
- existant
- attesté
- supposé
- Fossé XIIIe S.

Documents cartographiques TOPOS



NORD

0 25 50 100 150 200 Mètres

Zone tampon



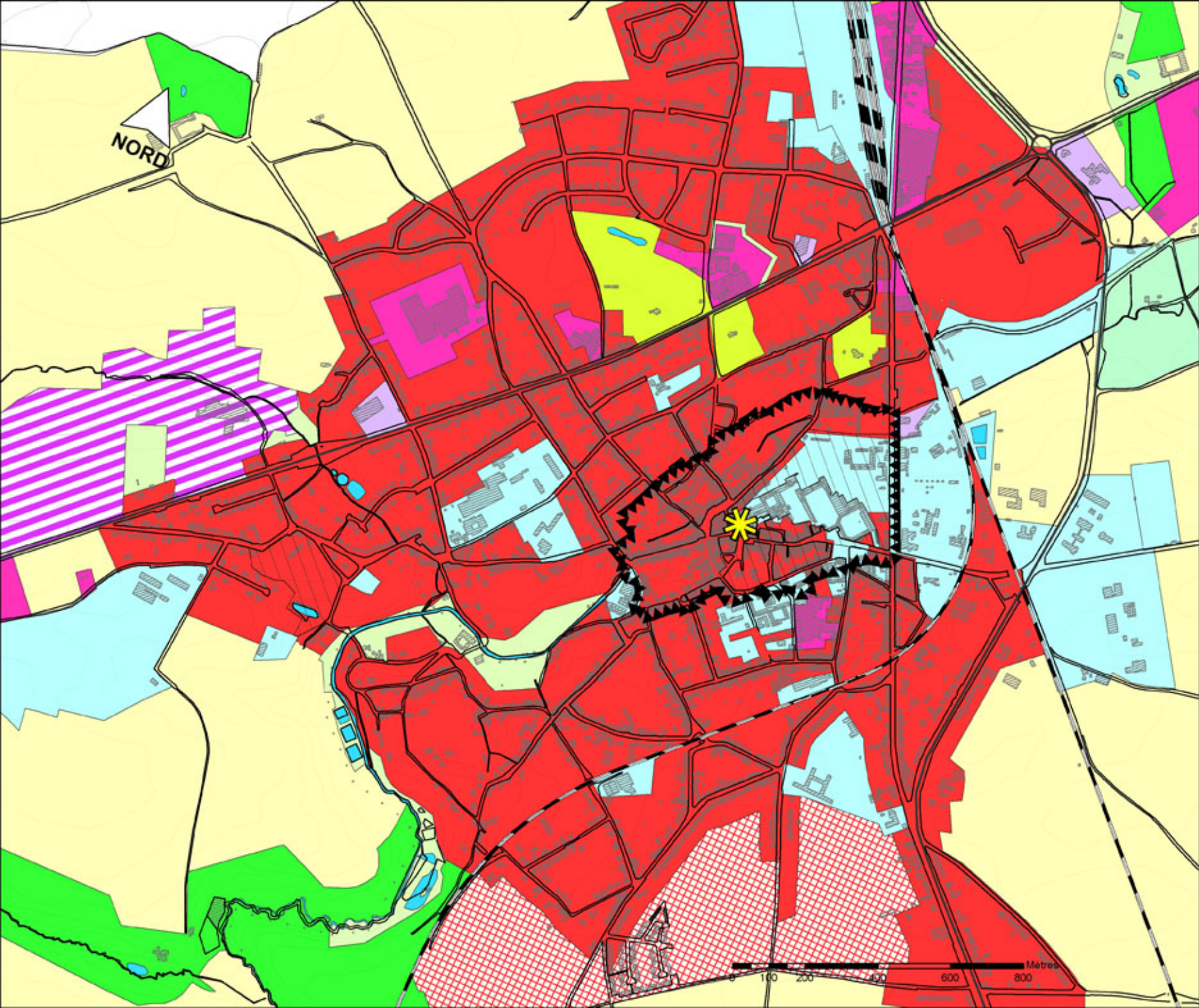
Beffroi

PLAN DE SECTEUR : zonage

- z. habitat
- z. amén. diff.
- z. serv. publics & équip. com
- z. act. écon. mixte
- z. act. écon. industrielle
- z. agricole
- z. forestière
- z. esp. vert
- z. naturelle
- z. parc
- z. extraction
- v. et pl. d'eau
- P Int. Cult., Hist. et esth.

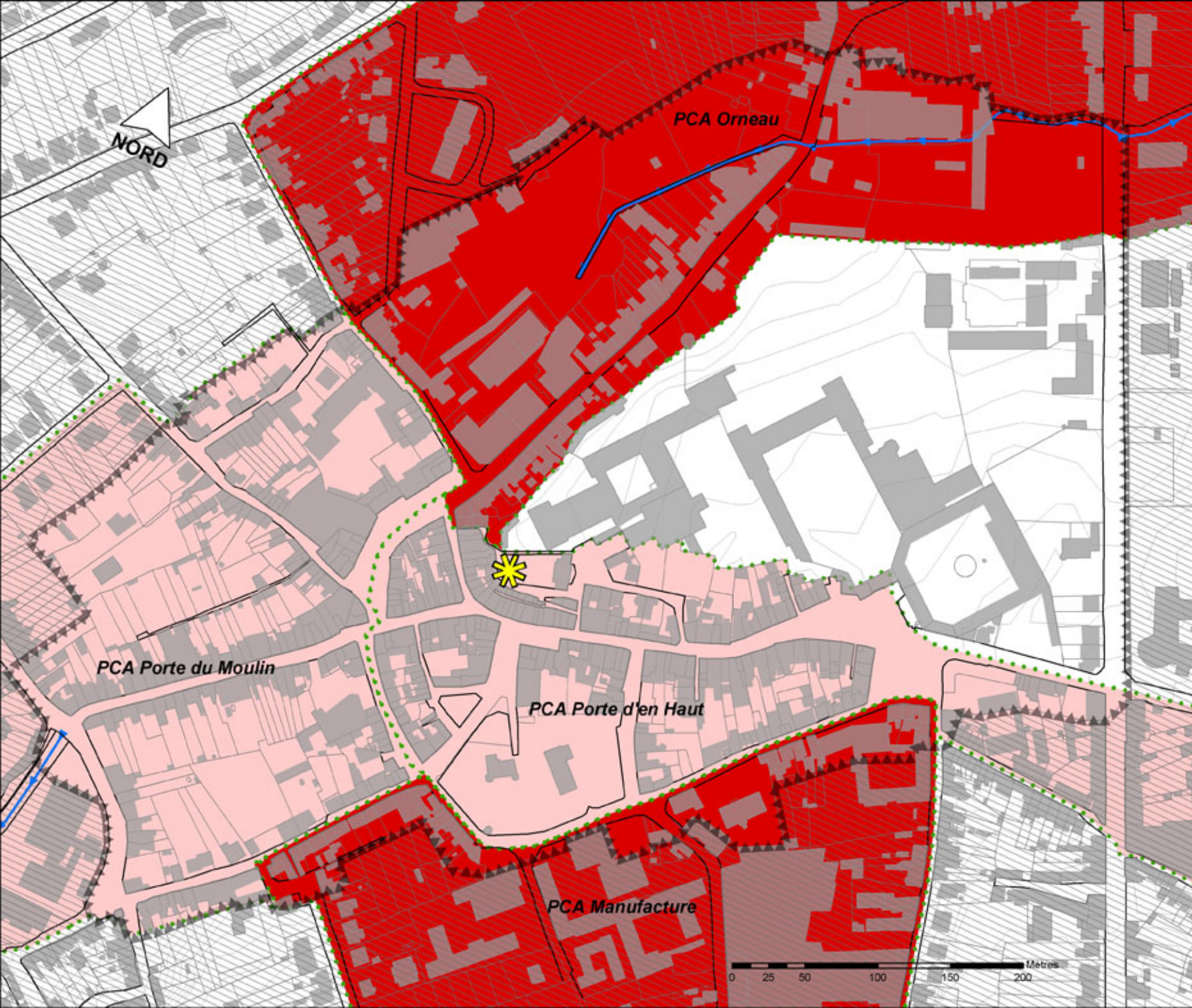
ORCH_CN

Documents cartographiques TOPICS



NORD










Zone tampon

Beffroi

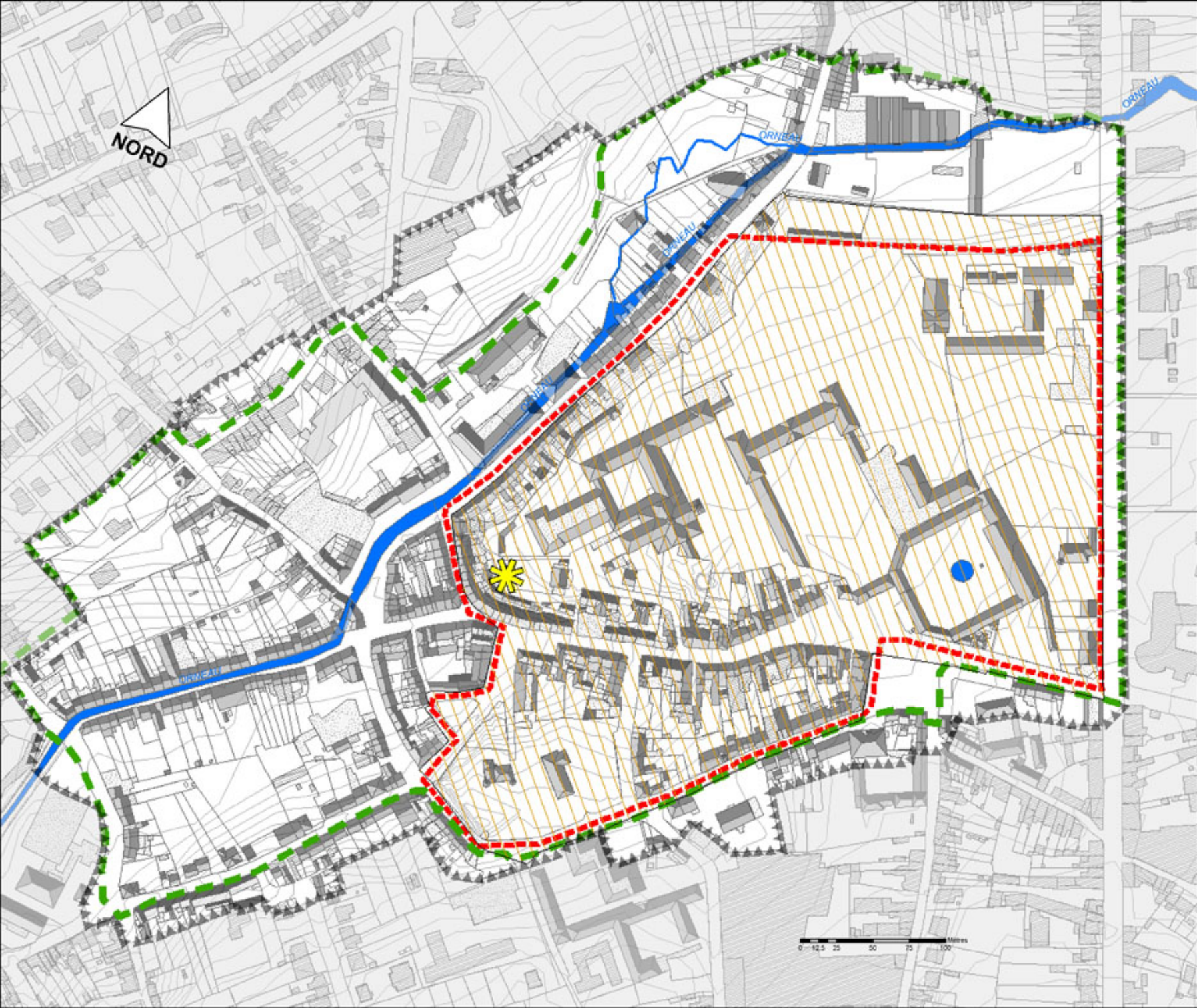
Etat

- 1 : En élaboration
- 2 : Adopté prov.
- 3 : Mis à enquête
- 4 : Adopté déf.
- 5 : Approuvé

PROTECTION ARCHITECTURALE

-  ZONETAMPON
-  Beffroi
-  P. Atlas CAP MRW-CF
-  RGB/ZPU/9134
-  P. Int. cult., hist. et esth




Documents cartographiques TOPOS



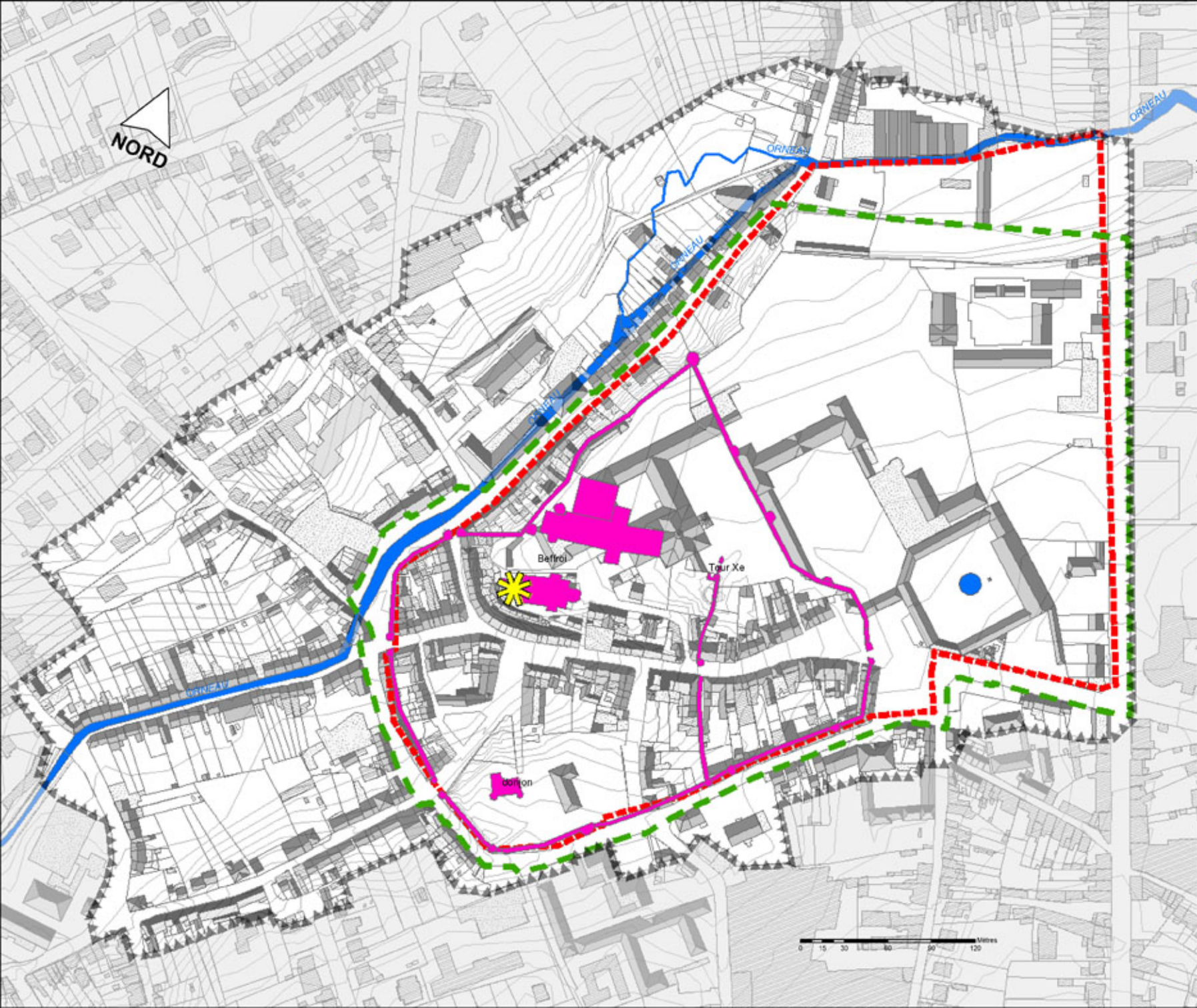
NORD

0 12,5 25 50 75 100 Mètres

PROTECTION ARCHEOLOGIQUE

-  ZONETAMPON
-  Beffroi
-  Atlas Sous-sol archéo.
-  Site archéo. protégé
-  Témoignages archéologiques

Documents cartographiques TOPOS



NORD

Beffroi

Tour Xe

collon

0 15 30 60 90 120 Metres

Extraits des archives communales à propos du caractère civil du monument

Quelques textes tirés des archives communales de Gembloux témoignent, directement ou indirectement, de l'attachement des citoyens à leur beffroi et à son caractère *essentiellement* civil, ainsi que de la prise en charge financière exclusive de son entretien par les pouvoirs publics.

Lettre du 5 août 1875 adressée par une quarantaine de citoyens aux membres du conseil communal de Gembloux, pour obtenir le remplacement du bourdon du beffroi, brisé en mai 1872.

*« La ville de Gembloux possédait **de temps immémorial** la plus belle sonnerie de la Province. **Les Gembloutois étaient fiers**, à chaque cérémonie, **à chaque réjouissance publique**, d'entendre les accords graves et harmonieux de ces cloches de métal antique, disant aux habitants du Gembloux moderne, l'ancienne splendeur de cette petite ville renaissante. Il y a plus de deux ans que notre localité se trouve déparée de ce bel ornement. La plus forte cloche a été brisée lors d'une cérémonie extraordinaire, en mai 1872.*

***L'administration communale** doit connaître comme nous la situation. Cependant rien ne se fait (...). Habitants de Gembloux, nous ne voulons **pas d'une sonnerie de village** ! (...) Il s'agit d'**une propriété communale, d'une grande valeur.** »*

Compte rendu de la séance du conseil communal du 8 mars 1887 concernant la restauration du beffroi.

« Le Conseil Communal,

*Vu les plans, devis et cahier des charges dressés (...) par Mr l'architecte Cador (...), pour la restauration du **beffroi communal** (...).*

*Considérant que **ce monument qui remonte aux premiers temps de l'existence de la ville doit être conservé** et que les réparations proposées sont d'absolue nécessité : l'édifice*

présentant, dans son état actuel, un danger grave pour tout un quartier (...).

Approuve pour exécution les plans (etc.) à condition que la dépense puisse être convertie, savoir

Par la caisse communale en deux exercices (...).

Par les habitants au moyen d'une souscription spéciale (...).

Par les subsides de la Province et de l'Etat (...). »

Lettre de l'architecte Auguste Cador, auteur de projet susnommé, au bourgmestre Gustave Docq, datée du 18 avril 1887.

*« J'ai l'honneur de vous remettre avec la présente, une note concernant le Beffroi de votre ville. (...) Je fais des vœux pour la **conservation de ce monument, symbole de la franchise communale, témoin des premiers et légitimes efforts des populations urbaines cherchant à conquérir la liberté civile. Le monument est lié intimement à l'histoire de Gembloux** et les rares exemples de beffroi qui existent encore, ne remontent pas au-delà du XIVème siècle, tandis que celui-ci appartient au XIIème siècle, époque à laquelle **les bourgeois installèrent des cloches servant aux assemblées de la commune et à la réunion des citoyens pour d'autres motifs que des offices.** »*

Si l'on peut mettre en doute les qualités d'historien de l'architecte, ses assertions reflètent cependant bien l'anticléricisme du temps, surtout à Gembloux, dont toute l'histoire s'était déroulée sous la houlette des abbés-comtes.

Note du bourgmestre (18 septembre 1905) dans un acte de nomination d'experts avec la société d'assurance "La Compagnie de Bruxelles", à propos du récent sinistre des *cloches communales* (incendie du beffroi) que la fabrique de l'église paroissiale voisine avaient assurées en secret, auprès des 'Assurances générales'.

*« (L' **administration communale**) entend (...) **maintenir et revendiquer tout droit à la propriété exclusive du beffroi et des quatre cloches** déclarant que c'est à son insu que la Fabrique a assuré ces cloches et entendant contester les prétentions que la Fabrique pourrait élever à cet égard. »*

Lettre de la Fabrique d'église au bourgmestre, datée du 6 mai 1907, demandant l'usage, pour certaines fêtes religieuses, du nouveau bourdon, offert à la Commune par le bourgmestre Docq, dans son testament de 1903, à charge pour celle-ci de payer les autres cloches.

*« (...) le bureau des marguilliers propose, **si le conseil communal y consent**, de faire usage du bourdon : 1° aux enterrements de 1^{ère} et 2^{ème} classe quand les parents en feront la demande mais une fois seulement pour annoncer le décès (...) 2° pour les grandes fêtes de l'Eglise ; c'est-à-dire fêtes de Pâques, des Saints Patrons (kermesse de Gembloux), Toussaint et Noël 3° à l'arrivée dans la paroisse de monseigneur l'Evêque (...). ».*

Finalement la convention, actée le 10 mai 1907, accordera également le Saint-Sacrement et l'Assomption, la Première Communion et la Confirmation.

Les fêtes civiles sonnées par la grosse cloche seront l'anniversaire de la mort du donateur, la kermesse (récupérée par le civil !), la fête nationale, la fête royale, la distribution des prix des écoles communales.

Cette autorisation sera renouvelée lors du placement d'un nouveau bourdon après la seconde guerre mondiale (1948).

Rapport historique et bibliographie

Depuis le Moyen Age l'église paroissiale de Gembloux est située à la pointe du promontoire rocheux qui surplombe la ville. La tour encore conservée aujourd'hui est celle de cette église paroissiale dédiée au Saint-Sauveur. Au XIXe siècle, après la désacralisation et la démolition de l'église, seule la tour, utilisée par ailleurs comme clocher, subsiste et est dénommée « beffroi ».

Pour cette recherche historique nous avons dépouillé de nombreux fonds d'archives, conservés à la commune de Gembloux, au Cercle d'Art et d'Histoire de Gembloux, aux « Archives de l'Etat à Namur » et à l'Evêché de Namur notamment. La principale littérature sur Gembloux est constituée par les ouvrages de L. Namèche et J. Toussaint sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Gembloux¹.

Résultats

- Philippe le Beau octroie à l'abbaye une somme de 800 livres « *pour aider à la réfection, réparation et réédification tant de l'église de Gembloux, comme des maisons et censes qui durant les dernières guerres de Brabant ont été démolies et bruslées.* »²
- Le 6 août 1678, toute la ville de Gembloux brûle, y compris l'église paroissiale et l'abbaye³. Pendant quelques décennies l'église reste dans un état de ruine. Les offices sont célébrés dans l'église abbatiale. Trois visites canoniques de l'évêque de Namur en 1700, 1711 et 1718 font état de la situation difficile de la paroisse⁴. La troisième visite est plus précise : les restes de l'église incendiée doivent être démolis, et la nouvelle doit être élevée sur de nouvelles bases⁵. Elle précise également que l'abbé a promis son concours pour la reconstruction.

¹ L. NAMÈCHE, *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire & les institutions*, Gembloux, 2^e éd. Revue et corrigée, 1964 (1^e édition 1922) & J. TOUSSAINT, *Gembloux. La ville et l'abbaye*, Gembloux, 1977. Le fichier des dépouillements de L. Namèche est par ailleurs conservé par le Cercle Royal d'Art et d'Histoire de Gembloux.

² Lettres patentes du 14 septembre 1494, conservées aux ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU NORD À LILLE, *Chambre des Comptes*, n° F, 181. Non consulté, information dans L. NAMÈCHE, *La ville et le comté de Gembloux*, p. 103.

³ J. TOUSSAINT, *Gembloux. La ville et l'abbaye*, pp. 389-391.

⁴ ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR (A. EV. N.), *Registre n°4*, fol. 147v°-148.

⁵ A. EV. N., *Reg. 4* : « verum diffigultas est pro alis ecclesia quas judicamus pro decora magis structura esse demoliendas et muros accinctuum directe prosequendes usque ad alium murum dictarum alarum amplissimum dominus abbas offert sumptus pro reparatione navis et chori, quare similem accinctum restaurationem mandamus a parochianis fieri conformiter ad nostre diocesis praxim et consuetudinem in districtu Gemblacensi observatam. **Turus etiam reparanda** juxta recordium et tum recopirienda sagitta seu aliqua cappa sufficienti ad impediendas plurarum penetrationes in reliquis muris minantibus proximam ruinam et partim dimittis. »

- Un acte du début du XVIII^e siècle parle de la restauration de l'église après cet incendie. Il mentionne incidemment les cloches « *qui sont presentement sur la vieille thour parochiale.* »⁶
- En 1761, l'évêque de Namur fait une nouvelle visite à Gembloux. La construction de l'église paroissiale est achevée. Elle n'est pas encore consacrée, mais la consécration aura lieu dans un futur très proche⁷.
- En 1807, la commune est propriétaire de l'église. Elle envisage de vendre l'église paroissiale menaçant ruine et d'acquérir l'ancienne abbatiale afin de la convertir en paroissiale. Les registres des délibérations du conseil communal sont une précieuse source de renseignements sur l'avancement des négociations.

Séance du 9/12/1807 : « *le maire ayant ensuite invité le conseil d'aviser au moien de faire face à cette acquisition, la chose murement examinée et discutée, il a été reconnu qu'il n'en existe pas d'autres que celui de vendre la vielle eglise de la paroisse, avec la tour y attenant, appartenant tant aux communes de Lonzee et Grand-Manil, faisant partie de la même paroisse.* »

Séance du 8/4/1808 : « *le conseil observe a Monsieur le Prefet que vu le peu de ressources de la commune, pour transporter les decombres de la vielle eglise, il persiste dans la resolution qu'il a prise à sa seance de fevrier l'an dernier, d'en faire la demolition jusqu'aux tables des fenetres, d'emporter tout ce qui vaut et de concentrer lesdits decombres dans l'enceinte qui restera jusqu'aux dites fenetres, en attendant qu'il vienne un tems ou on eut plus de ressources pour les faire transporter, on pourrait cependant stipuler que l'entrepreneur auroit la proprieté de la superficie au sol de cette vielle eglise, s'il vouloit s'obliger a en emporter les decombres.* »

- Vu les moyens financiers limités de la commune de Gembloux, elle ne peut assurer la destruction de l'église. Le bâtiment est donc vendu, à charge du nouveau propriétaire de le détruire. La vente a lieu devant le maire le 2 novembre 1810 et est enregistrée à la commune le 17 décembre 1810⁸. La tour, la chaire de vérité et le banc de communion ne sont pas compris dans la vente.
- Un texte repéré dans les archives par Toussaint précise que l'acheteur devait « *boucher avec des briques ou des pierres maçonnées avec de la chaux la porte de communication existant entre le sanctuaire et la tour, quitte à en pratiquer une autre à l'extérieur de cette tour, du côté du midi, en face de celle conduisant à l'escalier du clocher et de niveau avec le pavement du clocher. Cette porte sera en chêne et munie d'une forte serrure pour laquelle l'adjudicataire fournira trois clefs. Après cette adjudication eu lieu celle concernant la réparation de la tour de l'ancienne église paroissiale. Mais les détails nous manquent à ce propos.* »⁹

⁶ AEN, *Archives ecclésiastiques*, n° 2159.

⁷ A. Ev. N., *Registre n°11* : « *Ipsam ecclesiam invenimus optime et decenter reparatam, non tamen consecratam, cujus consecratio fiet anno proximo, est omnibus vasibus suis et ornamentis ample munita.* »

⁸ AEN, *Enregistrements et Domaines*, n°2877 : actes civils publics de Gembloux (16/6/1810 à 1/3/1813) : « *Vente consentie par la commune de Gembloux, d'une ancienne église et dépendances situées à Gembloux moyenant la somme de quatre mille francs. Le sieur Ignace Libert demeurant à Gembloux se rend caution pour garantie de la dite vente. Passé devant Gislain maire à Gembloux le deux novembre 1810. [en marge] Ladite vente est approuvée par le préfet le onze décembre 1810.* »

⁹ D'après la fiche de Toussaint : archives paroissiales de Gembloux, farde 2.

- Sur le plan cadastral français de 1812, l'église est toujours représentée¹⁰. Elle est divisée en deux parcelles : la tour (B. 843) et l'ensemble nef-chœur (B. 844).
- Le 7 décembre 1822, la commune de Gembloux aliène certains terrains communaux, notamment l'un « *derrière la tour de l'ancienne église* »¹¹.
- En 1825, la démolition de l'église est encore en cours. La commune menace même J. J. Bertrand car il ne respecte pas les conditions de vente : « *Les produits de la démolition ne peuvent pas tomber sur le terrain communal à l'extérieur de l'église. Or il y en a laissé tomber et placé une quantité lors de la démolition, il doit le lundi suivant les relever au matin au moins avec 4 tombereaux ou 2 chariots et les conduire au chemin de Coquelet allant de chez le tanneur au Coq Rouge, aux endroits qui lui seront désignés. (...) L'article 10 de la vente déclare que lors de la démolition, il ne peut faire tomber les matériaux sur le terrain communal hors de l'église.* »
- Sur le cadastre primitif belge (bulletins de propriétés de 1832 et tableau indicatif des propriétaires de 1834), la parcelle D. 342 (beffroi) est qualifiée de « *tour* » et appartient à la commune de Gembloux et la parcelle D. 343 (ancienne église) est un « *jardin* » qui appartient à J. J. Bertrand, boucher.
- En 1848, une nouvelle visite pastorale de la paroisse de Gembloux précise que « *le clocher est celui de l'ancienne église paroissiale démolie, de sorte qu'il est égaré de l'église d'environ 100 mètres. Il y a quatre bonnes cloches.* »¹²
- En 1874 le collège reçoit une pétition concernant la sonnerie du beffroi :

Séance du 18/8/1874 : « *le collège présente au conseil une pétition émanant d'un grand nombre d'habitants de la commune concernant l'état de la sonnerie du beffroi et spécialement le bris de la grosse cloche* »

- Dans les années 1880, le beffroi est restauré. Dès 1884, ces travaux à venir sont discutés au conseil communal (séances des 1/8/1884, 16/3/1886, 8/3/1887 et 17/7/1888). En 1887, le conseil « *considère que ce monument qui remonte aux premiers temps de l'existence de la ville, doit être conservé et que les réparations proposées sont d'absolue nécessité, l'édifice dans son état actuel présentant un danger grave pour tout un quartier de l'agglomération* »

Lors de la séance du 18/12/1888, le conseil « examine le procès-verbal dressé par le collège sous la date du 14 de ce mois et relevant les soumissions faites pour l'entreprise des travaux de restauration du **beffroi communal**. Il décide qu'il y a lieu d'imposer à l'adjudicataire l'obligation de transporter tous les matériaux de démolition sur l'emplacement choisi pour l'abattoir, d'y disposer les moellons remployables en tas séparés et de les abandonner sans indemnité à la ville. (...) M. Théophile Decoux, soumissionnaire au prix de 9930 francs, est déclaré adjudicataire, comme ayant obtenu l'unanimité des suffrages »

¹⁰ Ce plan est conservé aux AEN dans le fonds du Cadastre. Il a été terminé le « 1 décembre 1812 par J. J. Misson, géomètre du cadastre ».

¹¹ GEMBOUX, Séance du conseil communal du 7 décembre 1822 et correspondance communale (RCCG II, p. 77).

¹² A. Ev. N., *Registre 50*, p. 571.

Conclusions

Jusqu'au début du XIXe siècle, le beffroi n'est que le clocher de l'église paroissiale Saint-Sauveur. Aucune mention antérieure ne parle de tour de guet, de beffroi ou autre tour à caractère non-religieux. En 1810, l'église est désacralisée, au profit de l'abbatiale toute proche. Elle est vendue par la commune à Jean Joseph Bertrand, à l'exception de la tour. J. J. Bertrand démolit l'église dans les années 1820.

A ce moment, cette tour isolée et robuste, située intra muros, est convertie en beffroi. Dès 1874, c'est sous cette dénomination qu'elle apparaît dans tous les documents de l'administration communale et les correspondances avec des sociétés externes (notamment pour les restaurations dans années 1880 et 1890).

D'autre part, le pouvoir communal de Gembloux ne fut jamais particulièrement puissant. C'est l'abbé, qui portait aussi le titre de comte de Gembloux, qui dirigeait vraiment la localité. D'ailleurs il siégeait en tant que premier noble aux États de Brabant¹³. La commune n'a jamais vraiment eu assez de puissance pour vouloir s'opposer à l'abbé et construire un beffroi, symbole par excellence de la puissance communale par opposition au clocher, signe de la puissance ecclésiastique.













Laetitia Cnockaert

Archéologie namuroise asbl
11/2004












¹³ L. NAMÈCHE, *La ville et le comté de Gembloux*, pp. 110-111.

Bibliographie

Sources d'archives

-  ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, *Cadaastre*, plan n°14 : Gembloux (1812)
-  AEN, *Cadaastre*, n°308 : Tableau indicatif des propriétaires, propriétés foncières et de leurs contenances de Gembloux (1834)
-  AEN, *Cadaastre*, n°692 : Bulletins de propriétés de Gembloux (1832)
-  AEN, *Archives ecclésiastiques*, n°2159 : Histoire et administration (1517-1787)
-  AEN, *Arch. ecclés.*, n°2160-2161 : Comptes (1759-1787)
-  AEN, *Arch. ecclés.*, n°2162 : Bénéfices (1702-1802)
-  ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR, *Registre 11* : visite de Mgr de Berlo (1761)
-  A. EV. N., *Registre 4* : visite canonique de Mgr de Berlo (1700-1718)
-  A. EV. N., *Registre 50* : visites pastorales (1848)
-  CERCLE ROYAL D'ART ET D'HISTOIRE DE GEMBOUX, *Fichier de recherche de l'abbé J. Toussaint*
-  COMMUNE DE GEMBOUX, *Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gembloux*
-  COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES (WALLONIE, LIÈGE), *Dossier « Beffroi de Gembloux »*

Archives consultées sans résultat


-  ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, *Chambre des Comptes*, n°26429 : Compte rendu par Henri Malcorps, receveur des fortifications au quartier de Louvain et Tirlémont, des travaux exécutés aux fortifications de ces deux villes, et à celles de Jodogne et de Gembloux, du 31/10/1704 au 23/5/1706 (I.006)
-  AGR, *Chambre des Comptes*, n°46779 : Etats des biens du clergé ecclésiastiques simples et dénombrements des fondations pieuses séculières dressés (...) du 22 et 27/5/1786, du 4 et 20/1/1787 (I.257)
-  ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, *Communes de l'Ancien Régime*, n°1070-1085
-  AEN, *Archives ecclésiastiques*, n°308 : Comptes (1870-1939)
-  AEN, *Arch. ecclés.*, n°309 : Budget (1894-1942)
-  AEN, *Domaines nationaux*, n°38 : Sommier des biens vendus
-  AEN, *Dom. nat.*, n°6 : Suppression des cures non desservies par des prêtres (as)sermentés (1797-1798)
-  AEN, *Dom. nat.*, n°13 : Vente des biens nationaux (an V - an VIII)
-  ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR, *Carton 20* : Visites pastorales (1805)
-  A. EV. N., *Registre 49* : Visite (1874)
-  A. EV. N., *Fonds du chanoine J. Schmitz*, S. 169 : « Les églises du diocèse de Namur. Leurs titulaires »


 ARCHIVES COMMUNALES DE GEMBLoux, n°1.853.1 : Beffroi de Gembloux (3 boîtes)

Archives non consultées directement


 ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU NORD À LILLE, *Chambre des Comptes*, n° F, 181.

Ouvrages

 E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. compl. : *Circonscription ecclésiastiques, chapitres, abbayes, couvents en Belgique avant 1559*, Bruxelles, 1948.

 L. NAMÈCHE, *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire & les institutions*, Gembloux, 2^e éd. Revue et corrigée, 1964 (1^e édition 1922)

 J. TOUSSAINT, *Gembloux. La ville et l'abbaye*, Gembloux, 1977

 A. WATELET-CHERTON, *Les Archives de l'Évêché de Namur. Inventaire sommaire*, Louvain-la-Neuve, 1992 (Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine n°103)

Date	Dénomination	Travaux/événements	Sources/bibliographie
1494	(Église)	Réfection, réparation, réédification	NAMÈCHE, p. 103
1678	(Église)	Incendie de la ville et de l'église	TOUSSAINT, pp. 389-391
1718	Tour	Église toujours en ruine	A.EV.N., <i>Reg.4</i>
1761	Tour	Église reconstruite	A.EV.N., <i>Reg.11</i>
1807-1808	(Église)	Réflexion pour vente égl.	Gx, RDCC
1810	Tour	Vente de l'église par Gembloux à J.J. Bertrand	AEN, <i>Enreg.</i>
1812	Tour	Plan cadastre français	AEN, <i>Cadastre</i>
1825	Tour	Mention destruction église	FICHER TOUSSAINT
1832	Tour	Bulletin de propriété (cadastre primitif)	AEN, <i>Cadastre</i>
1834	Tour	Tableau des propriétaires (cadastre primitif)	AEN, <i>Cadastre</i>
1848	Clocher	Visite	A.EV.N., <i>Reg.50</i>
1874	Beffroi	Pétition des Gembloutois	Gx, RDCC
1884-1888	Beffroi	Réparations	Gx, RDCC

Iconographie: cartes et plans, photographies anciennes



Gembloux – Plan de **J. de Deventer** édité par Ruelens, Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle. Cartes et plans exécutés sur les ordres de Charles-Quint et de Philippe II.



Gembloux et ses environs (détail) – Plan **manuscrit** du 17^{ème} s. (Archives de l'Etat à Namur).



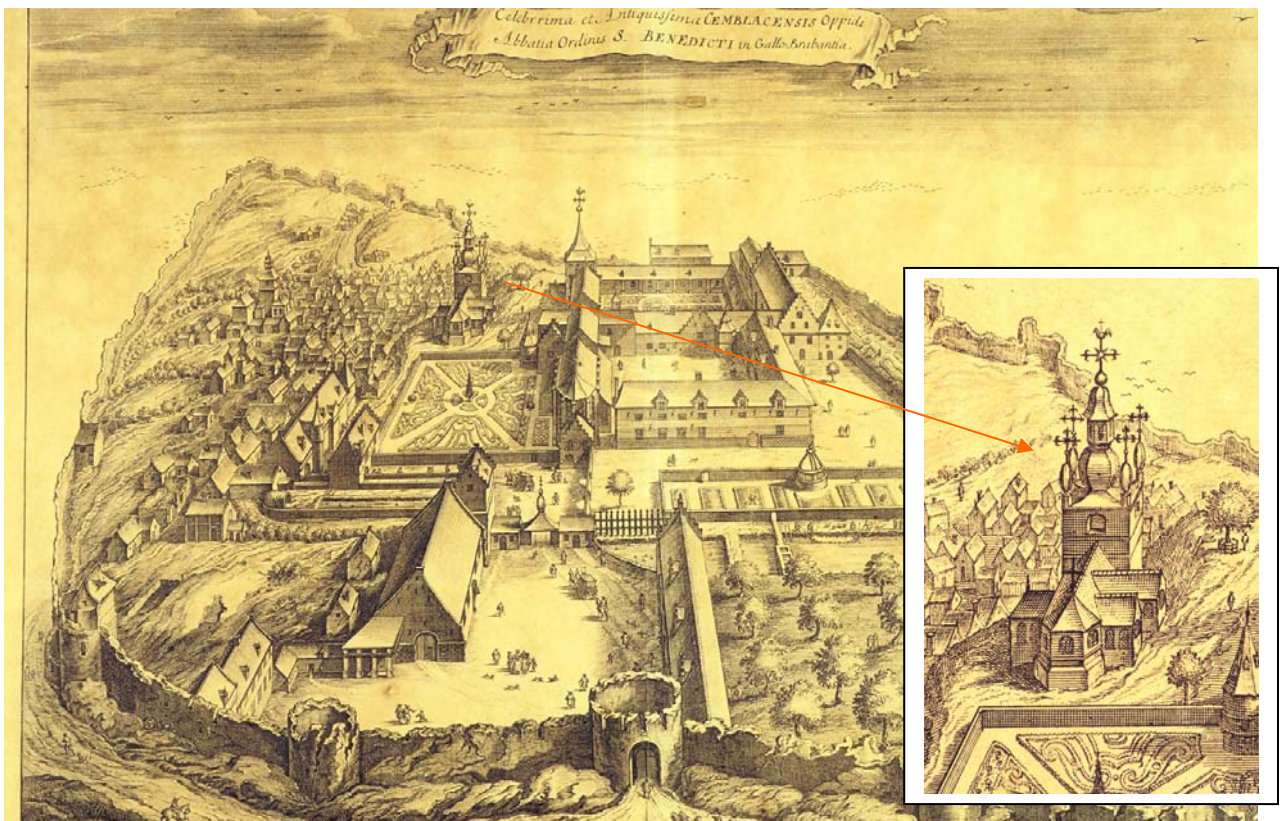
Le siège et l'incendie de Gembloux en 1185; dessin de l' **abbé Papin** en 1527
(Bibliothèque royale Albert 1er, Bruxelles).



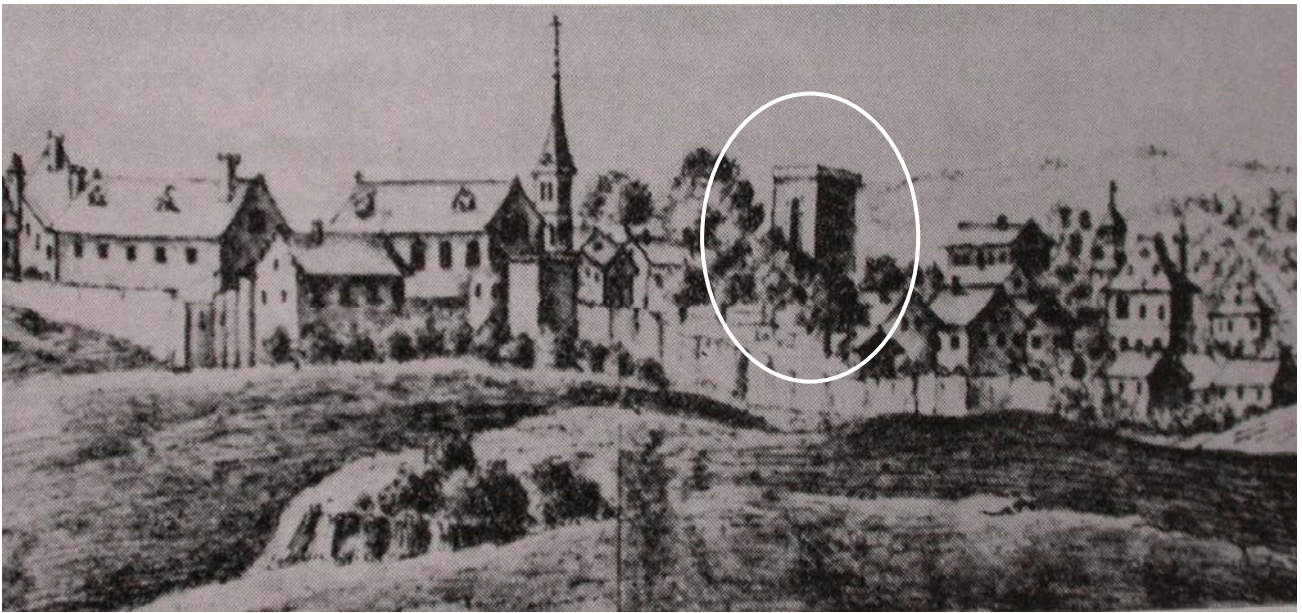
J.B.Grammaye, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae*, 1608.



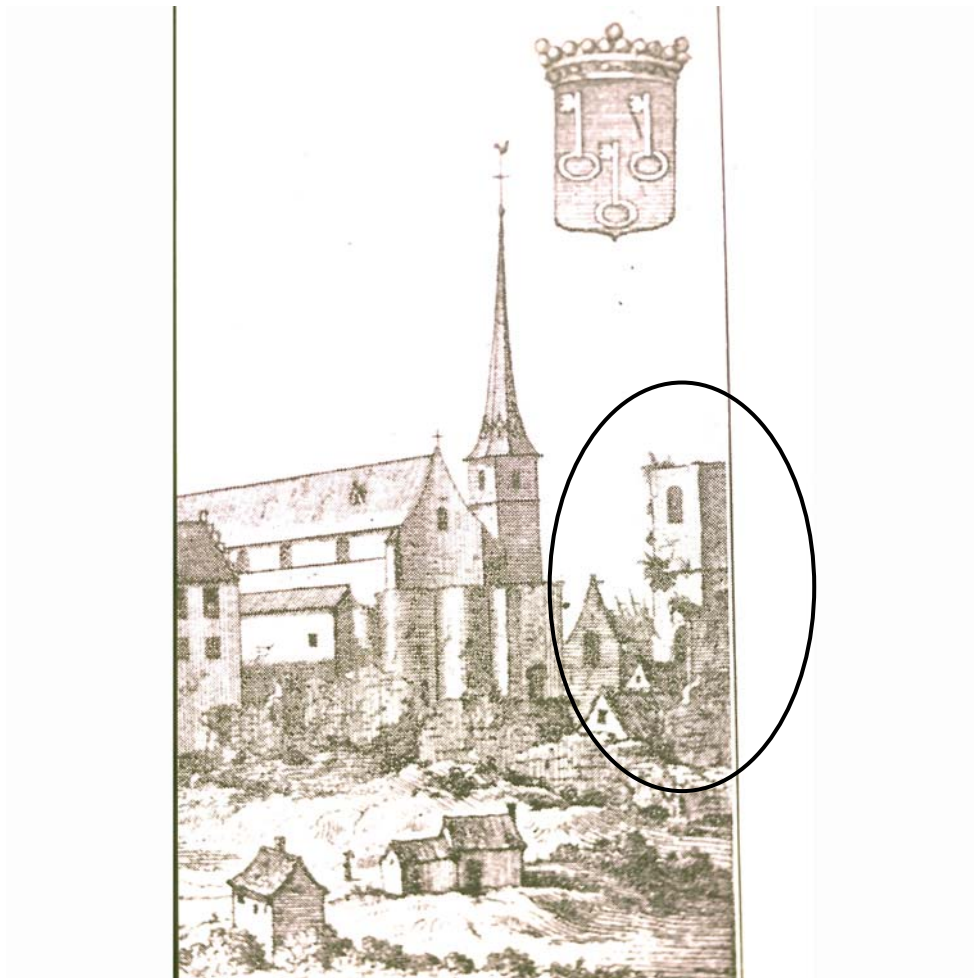
Maquette de la ville au 16^{ème} s.; musée de la vie locale - Gembloux



J.Harrewijn, *Celebrima et Antiquissima Gemblacensis Oppidi Abbatia Ordinis S.Benedicti in Gallo-Brabantia* (fin 17^{ème} s.).



F. de la Pointe, v. 1690 (Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes).



M. Huppertz, fac simile (détail), v. 1690



Plan cadastral français (1812); éch. 1/1250° (Archives de l'Etat à Namur).

Gembloux		Bertrand jeune		TOTAL du 2 feuillet..							
N°	Description	N°	Description	Ar.	Cent.	Ar.	Cent.	Ar.	Cent.	Ar.	Cent.
169	333 Hall église - batim	255	maison	51	10	2	81				
	335 unctiue unctiue	256	id	16	58	7	5	64			
	336 id	349	chapelle	05	20	22	88	1	23	9	01
	348 id	1004	Sup. maist		90	1		29			
	349 id										
	374 id										
				76	28	3		13		12	03
				01	04	1		33			
				28		1		09			
				50		1		10			
				22	88	1		23		9	01
				90		1		29			
				72	19	46		1192		06	
	339	Chapelle	Justin	06	72	1	2	88			
	340	id	id	07	80	1	1	20			
	709	Église	Justin	01	20	1		25			
	710	id	id	06	76	2	2	62			
	848	Hall église	Justin	05	36	1	1	73			
	850	id	id		20	1		13			

Extrait de la matrice cadastrale primitive (1812); Ville de Gembloux (propriétaire du beffroi, ancienne tour paroissiale et Jean Bertrand propriétaire de l'ancienne église, nef et chœur)



*Vue depuis Grand Manil, antérieure à 1882
(publiée par l'Abbé Toussaint, Histoire de l'Abbaye de Gembloux de l'ordre de Saint-Benoît, 1882).*



Depuis la place de l'abattoir, la rue Théo Toussaint, 1880 (photo L.Hoc)



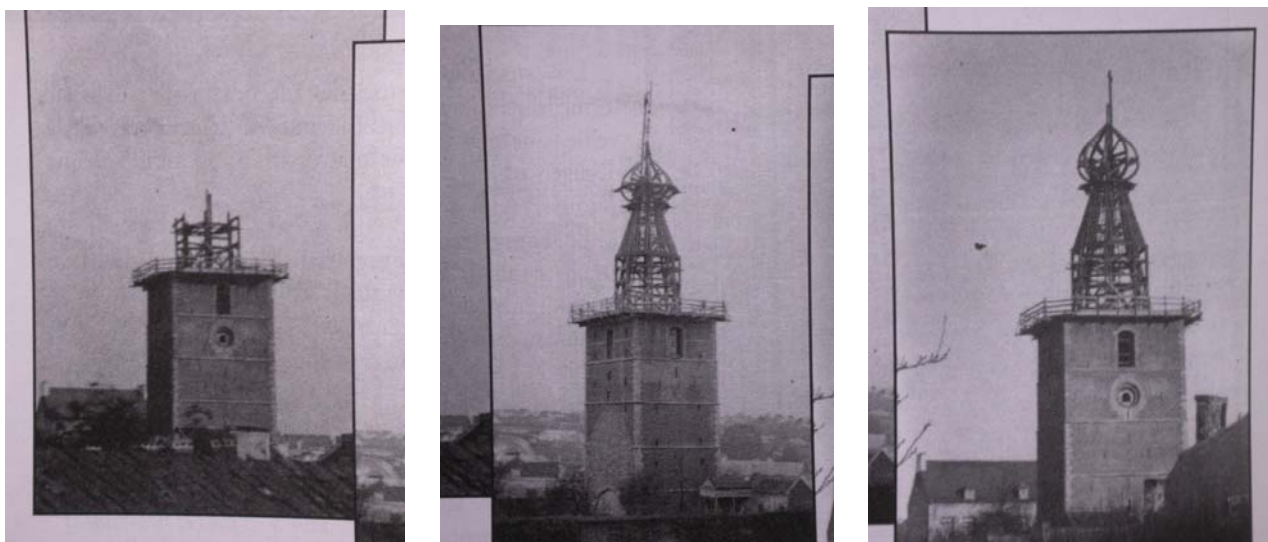
1905. Photo Spelleux



1905. Photo L.Hoc



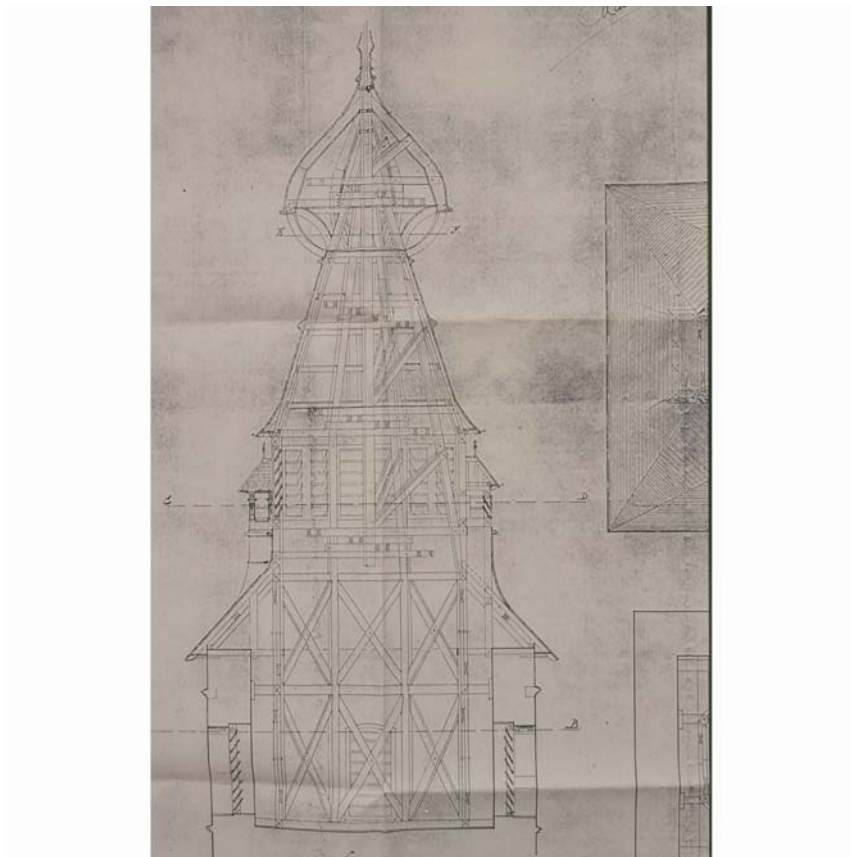
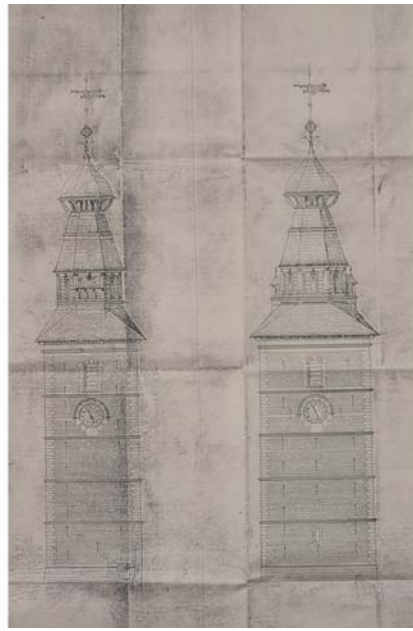
1905. Photo L.Hoc



Le beffroi en reconstruction. 1906 (photos L.Hoc)



Vue aérienne de l'Institut agronomique en 1930 (cliché Sabepa).



Levés par Jules Barbier, en vue de la reconstruction de 1906

Iconographie: photographies récentes (voir diapositives et CD-rom)





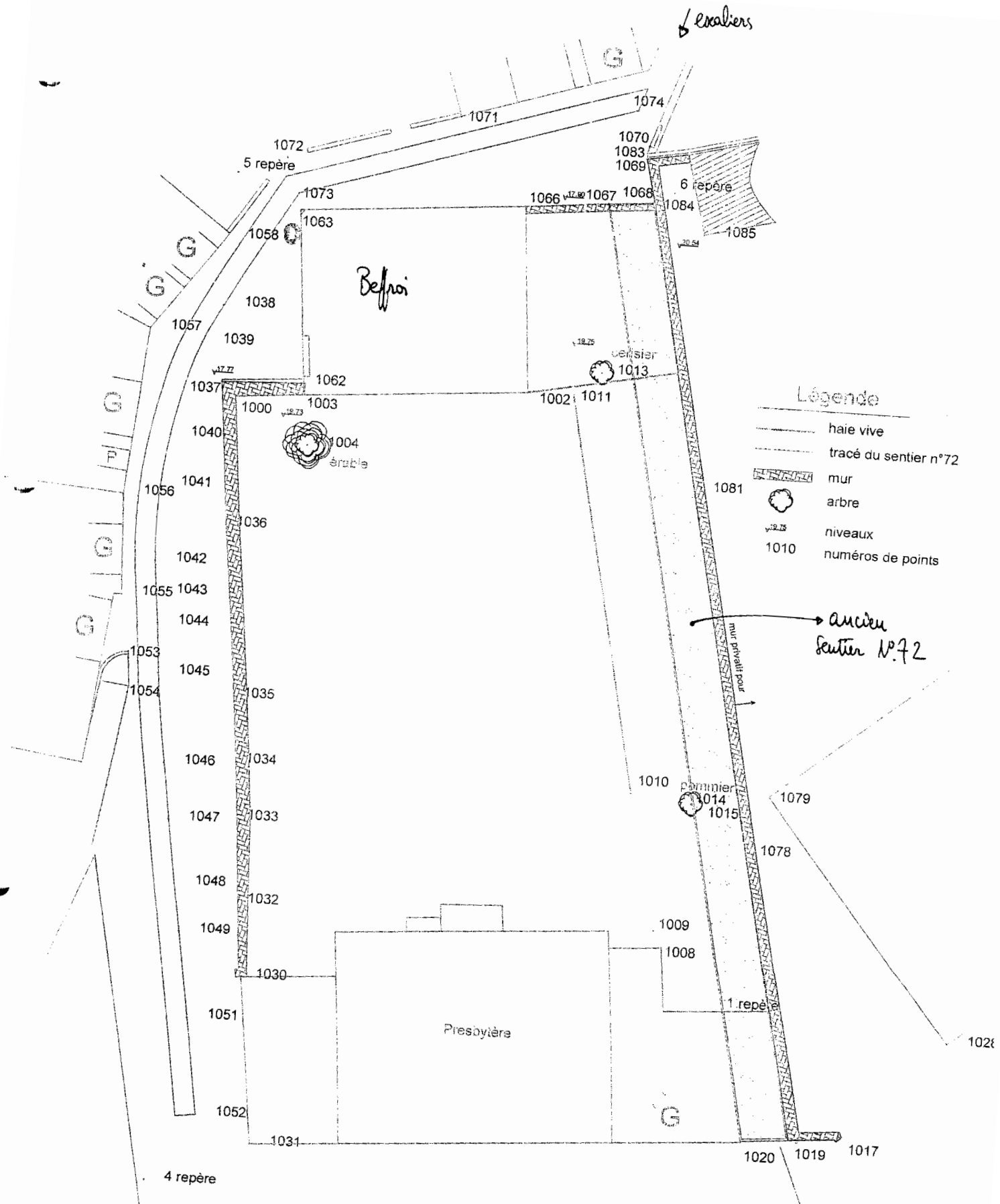


Levés topographiques et archéologiques

5.1. Levé topographique – situation existante (levé autocad; Ville de Gembloux)

5.2. Plans des niveaux +1 et +2 (éch. : 1/100^{ème}) (levé MRW; Direction de l'archéologie)

5.3. Elévation intérieure: mur Est, niv.+1 (éch.1/250^{ème}) (levé MRW, Direction de l'archéologie)



Légende

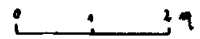
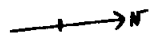
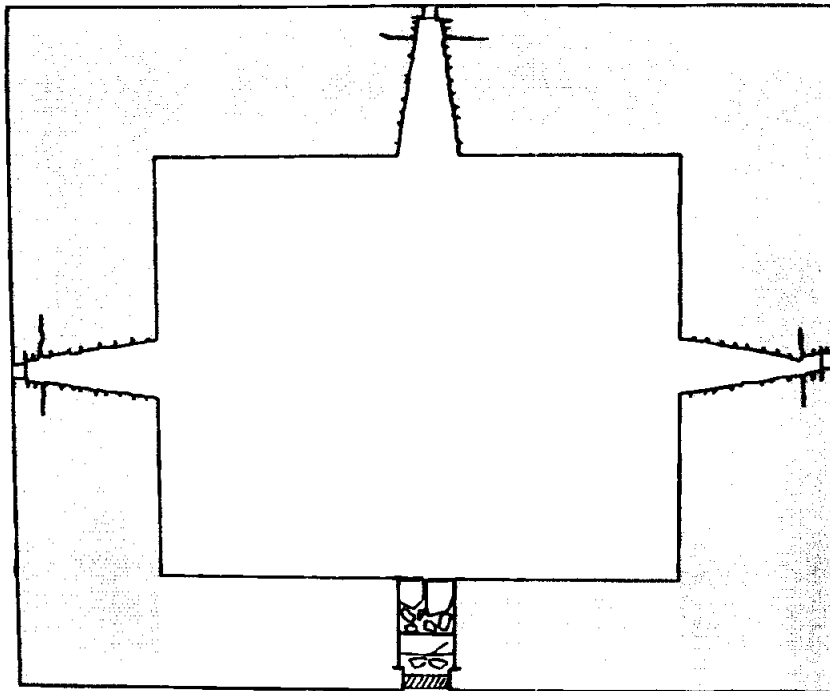
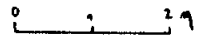
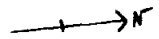
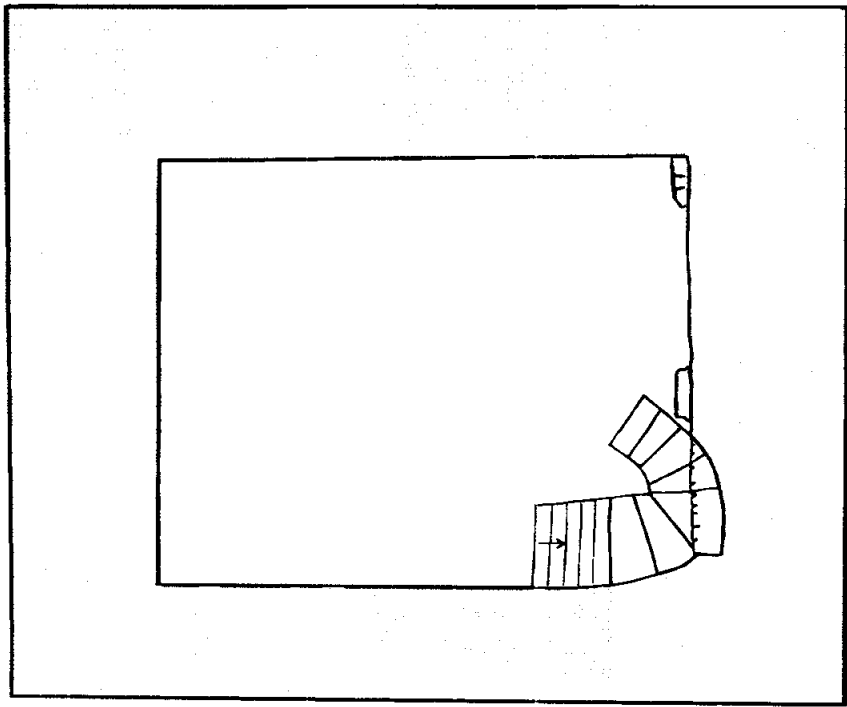
- haie vive
- - - - - tracé du sentier n°72
- ▨ mur
- ⊙ arbre
- v. 19.25 niveaux
- 1010 numéros de points

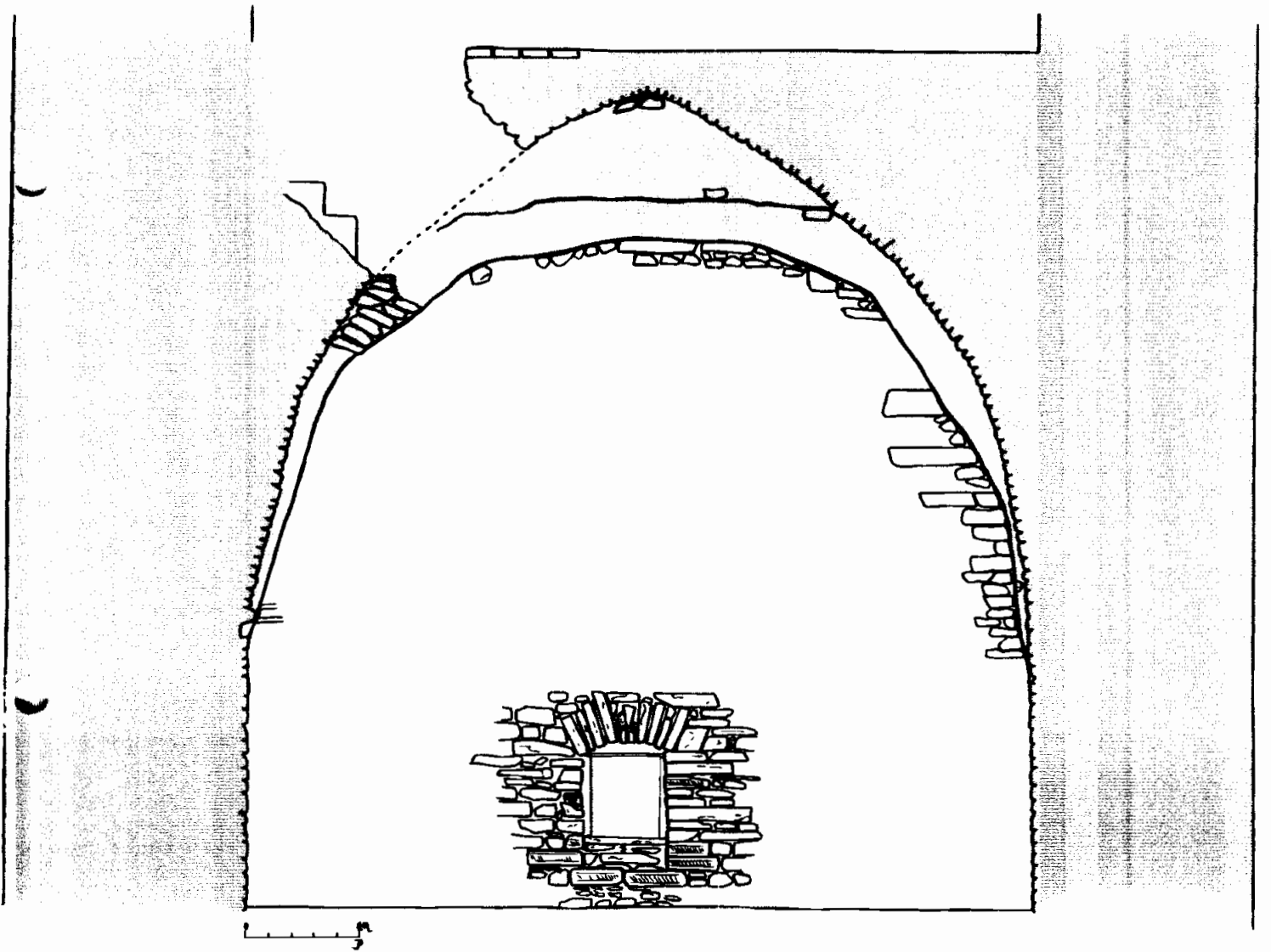
Situation existante

Place de l'Eglise

Porte de l'ancienne Abbatiale d'Oibart

3 repère





Diapositives

1. Vue aérienne vers l'Est
2. Vue aérienne vers le Nord
3. Vue aérienne (détail) vers le Sud-est
4. Le beffroi dans la ville, depuis la place de l'Hôtel de Ville
5. Le beffroi dans la ville, du haut de la Grand'Rue
6. Le beffroi dans la ville, rue T.Toussaint
7. Le beffroi dans la ville, depuis Grand Manil
8. Le beffroi dans la ville, émergeant du bâti
9. Le beffroi dans la ville, à l'arrière des maisons de la Grand'Rue
10. Dans le jardin du Presbytère, la façade orientale et les traces d'arrachement de la nef romane
11. L'angle nord-ouest
12. Détail des parties médiévales dans la façade Est
13. Le clocher et son bulbe (1906)
14. La girouette avec les armes de la Ville, les trois clefs
15. Mur oriental du 1^e étage avec traces de la voûte primitive en plein cintre
16. Archère dans le mur nord, au 1^{er} étage
17. Ouverture permettant, à l'origine, la connexion entre la tour et la nef de l'église paroissiale, au 1^{er} étage
18. Ouië primitive, partiellement murée par l'aménagement des cadrans de l'horloge actuelle, au 2^{ème} étage
19. Carillon et cloches
20. L'église paroissiale Saint-Sauveur et son clocher à bulbe, vers 1660, Harrewijn

Liste des collaborateurs

Région wallonne

Ministère de la Région wallonne, Division du patrimoine:

BERCKMANS O., attaché, service des monuments en province de Namur
 DEVILLERS Gh., première attachée, direction de la protection
 PLUMIER J., premier attaché, direction de l'archéologie
 TORFS S., attachée, direction de l'archéologie

FOCANT G., photographe, division du patrimoine
 DUPONT C., technicien, service de l'archéologie en province de Namur

Ministère wallon de l'Équipement et des Transports

JASSELETTE J.-C., géographe, Direction de la Topographie et de la Cartographie

de CROMBRUGGHE B., dessinateur
 LATOUR M., opérateur
 ROMAIN G., opérateur

Archéologie namuroise asbl:

CNOCKAERT L., historienne

Cultura Europa asbl:

LAFONTAINE Ph., informatique
 LEGRAND E., images
 THOMAS J.-Y., infographie

Ville de Gembloux

Ville de Gembloux:

BOUFFIOUX G., Bourgmestre
 BAUVIN M., Echevin du Patrimoine
 DESSART M., géomètre, service Aménagement du Territoire et Patrimoine
 LEBACQ Ph., chef de service administratif, service Culture
 SOHET C., employée d'administration, service Aménagement du Territoire et du Patrimoine

Bureau d'études Topos:

COX P., architecte-urbaniste, coordinateur
 DONEUX F., ingénieur-urbaniste
 DELFOSSE G., ingénieur agronome en Aménagement du territoire
 BELAYEW D., géographe - consultant CEFOGEO

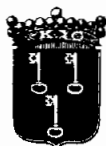
Cercle Art et Histoire de Gembloux:

BEKA E., Président
 CONDEROTTE M., administrateur

Expert extérieur

LUXEN J.-L., Président du groupe de travail

VILLE DE GEMBOUX



E X T R A I T DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 17 novembre 2004

Présents : **Monsieur Gérard BOUFFIOUX, Bourgmestre-Président**
Mesdames, Messieurs Eric VAN POELVOORDE, Benoît DISPA, Marc BAUVIN,
Monique DEWIL-HENIUS, Claire PARMENTIER, Jean SINE, Echevins
Robert MARCHAL, Patrick BIOUL, Pierre VAN EYCK, Jacques SPRIMONT,
Philippe LEMPEREUR, Nicole WAGNER-BASTOGNE, Jean-Pierre VERHEGGEN,
Yves JEANDRAIN, Alice FAUTRE-BAUDINE, Cédric BERNES, Guy THIRY,
Bernard CLAREMBAUX, Georges BOIGELOT, Baudhuin GERARD, Omer
VITLOX, Didier SALMON, Nadine GUISET, Jacques ROUSSEAU, le Chevalier
Jacques BRASSINNE de la BUISSIERE, José KEKENBOSCH, Conseillers
Communaux
Madame Josiane BALON, Secrétaire Communale

\$11428786\$

Patrimoine - Le centre ancien de GEMBOUX autour de son beffroi - Proposition de classement du beffroi dans le patrimoine mondial de l'UNESCO.

1.853.1

Le Conseil Communal, en séance publique;

Considérant le double projet de la Ville de GEMBOUX d'obtenir l'inscription du beffroi de GEMBOUX, par l'UNESCO, sur la liste du patrimoine mondial (dans la ligne des autres beffrois wallons, déjà inscrits antérieurement), et de relancer la réhabilitation du "Centre ancien protégé" de GEMBOUX, tel que défini dans l'arrêté ministériel du 13 décembre 1976;

Considérant en effet, d'une part, que la relation entre cet édifice et le centre historique qui l'entoure est essentielle et que l'un ne peut se dissocier de l'autre et, d'autre part, que la dynamique que cet ensemble (beffroi, remparts, abbaye, chapelles, ...) pourrait insuffler à son environnement urbain ainsi qu'à l'économie et à la vie sociale et culturelle gembloutoises n'est pas négligeable;

Considérant le souhait de la Ville de GEMBOUX de voir le beffroi, symbole de l'autonomie communale, devenir un élément urbain fort, propice au développement humain durable de l'agglomération et de l'ensemble de la commune;

Considérant que le Comité du patrimoine mondial, lorsqu'il se prononce sur les candidatures à l'inscription sur la Liste, insiste notamment sur la conservation intégrée des édifices proposés au classement;

Considérant dès lors qu'outre le périmètre du bien culturel en question, il convient de déterminer une « zone tampon », assortie de mesures de protection et d'un plan de gestion;

Considérant que la relance du centre ancien protégé est l'occasion de susciter une animation touchant tous les citoyens, jeunes et moins jeunes tout en inscrivant GEMBOUX dans un réseau de villes historiques;

Considérant qu'une extension sera probablement accordée cette année pour une série de beffrois du nord de la FRANCE et que, moyennant le dépôt du dossier, par Monsieur le Ministre du patrimoine de la Région wallonne, pour la date butoir du 1^{er} décembre 2004, la demande d'inscription du beffroi de GEMBOUX pourrait être rattachée à la demande française;

Considérant qu'une extension d'une inscription existante est plus aisée à obtenir qu'une nouvelle inscription;

Considérant le délai très court imparti à la Ville de GEMBLoux pour finaliser le dossier de demande d'inscription;

Considérant que le dossier a pu être réalisé en quelques semaines grâce au travail de la Division du Patrimoine de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, avec la collaboration de la Faculté des Sciences Agronomiques de GEMBLoux, du Cercle Royal Art & Histoire, du Centre Culturel, du Ministère de l'Équipement et des Transports, du bureau TOPOS, de la Ville de GEMBLoux, ainsi que grâce à l'expertise de plusieurs personnalités gembloutoises;

Considérant que l'État, sur présentation de la Région wallonne, est seul habilité pour proposer le dossier à l'UNESCO, qu'il revient donc au Ministre de signer la demande de reconnaissance;

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Échevins du 07 octobre 2004 de marquer son accord sur le fait de consacrer le rez-de-chaussée du beffroi à la création d'un centre d'interprétation (à savoir à l'organisation d'expositions fixes et temporaires, ainsi que de toute activité destinée à la mise en valeur du bien) et de porter ce point à l'ordre du jour du présent Conseil Communal;

Considérant les différents chapitres dont sera composée la demande d'inscription du beffroi sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

1. Identification du bien
2. Justification de l'inscription
3. Description, historique et développement
4. État de conservation du bien
5. Gestion
6. Suivi
7. Documentation
8. Information pour les contacts

Vu la nouvelle loi communale;

D E C I D E, à l'unanimité :

de marquer son soutien entier au dossier de demande d'inscription du beffroi sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et de solliciter dans ce sens le Ministre du Patrimoine de la Région Wallonne.

En séance à l'Hôtel de Ville date que dessus.

Par le Conseil,

**La Secrétaire,
Josiane BALON**

**Le Président,
Gérard BOUFFIOUX**

La Secrétaire,

Pour expédition conforme,

Le Bourgmestre,

Josiane BALON

Gérard BOUFFIOUX

The belfries (France)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

<i>State Party:</i>	France
<i>Name or property:</i>	The belfries of Flanders, Artois, Hainaut and Picardy
<i>Location:</i>	Region: Nord-Pas-de-Calais and Picardy Departments: Nord (11 towns) Pas-de-Calais (6 towns) Somme (6 towns)
<i>Date received:</i>	19 January 2004
<i>Category of property:</i>	

In terms of the categories of property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *group of buildings*.

The nominated property is a *transboundary extension* of the set of buildings inscribed on the World Heritage list in 1999 on the basis of criteria ii and iv: *Belfries of Flanders and Wallonia* (24 belfries in Flanders and 6 in Wallonia).

Brief description:

It should be remembered that belfries are both civic buildings and symbols. They are a highly significant token of the winning of civil liberties.

The 23 belfries in the Nord-Pas-de-Calais and Picardy region (corresponding to the 3 departments Nord, Pas-de-Calais and Somme), submitted for inscription on the World Heritage list, are part of a series of cultural properties belonging to the same area, and consequently to the same cross-border socio-cultural group, in continuity with the 30 Belgian belfries (of Flanders and Wallonia) inscribed on the list in 1999.

Thus the title of the proposed listing:

Belfries of Flanders, Artois, Hainaut and Picardy, refers to the terminology of the former French provinces, as they existed before the French Revolution in 1789. Two provinces (Flanders and Hainaut) were divided by the fate of history and now straddle the Franco-Belgian border.

Many of the comments made in the ICOMOS evaluation of the belfries of Flanders (Belgium) in 1999 can therefore apply to this dossier.

Architecturally, all the belfries are built on a *similar vertical plan*, adapted to the multiple functionalities of the building and comprise 4 levels:

- the foundations (the lowest section of the tower),
- the shaft (the square-shaped body of the tower),
- the summit (the upper section, for general surveillance purposes),
- the roof (usually a spire roof).

2. THE PROPERTY

Description

Apart from the architectural structure specific to most belfries, in the case of *communal* towers, their typology varies considerably depending on:

- the history of the towns,
- the period of construction,
- regional and/or local building materials,
- the master builder.

The different typologies are listed below:

a/ Categories:

- *Civic belfries*: town towers (examples in the submission include: the Belfries in Douai, Saint-Riquier, Arras, Bailleul, etc.),
- *Church belfries*: bell-towers (examples in this submission include: the *Tour Saint-Eloi* in Dunkirk and the *Tour Saint-Martin* in Cambrai).

b/ Belfries in an urban context:

- *belfries isolated in the urban fabric* (e.g. Saint-Riquier),
- *belfries attached to a market hall* (e.g. Bergues),
- *belfries attached to a town hall* (e.g. Douai).

c/ Architectural style:

The first period of belfry construction extended from the 11th century to the 17th century. A distinction is made between:

- *belfries in the Roman style* (e.g. Boulogne),
- *belfries in the Gothic style* (e.g. Arras),
- *belfries in the Renaissance style* (e.g. Comines),
- *belfries in the Baroque style* (e.g. the *bulbous roof of the belfry in Comines*).

d/ Building materials:

Their role was paramount, both technically and aesthetically.

- From the 11th century to the 14th century, most civic buildings were constructed in *wood*,
- From the 15th century to the 16th century *stone* triumphed,

- From the 15th century to the 18th century, there was diversification in the materials used (including *brick*).

The submission for inscription provides a detailed and very clear description of the 23 belfries proposed.

History

Whilst Italian, German and English towns mostly opted to build town halls, in part of north-western Europe (now in France, Belgium and the Netherlands), greater emphasis was placed on building belfries, even before a town hall was considered.

The density of belfries is greatest in regions where feudal society was the strictest, notably in France and in the County of Flanders (Belgium).

Originally, a belfry was erected as a sign of communal independence obtained by charter, and as the very symbol of freedom. It was therefore considered sacrosanct by the burghers.

Compared to the keep (symbol of the *seigneurs*) and to the bell-tower (symbol of the clergy), the belfry, the third tower in the urban landscape, symbolizes the power of the aldermen through its physical presence.

Over the centuries, belfries took on other meanings: through thriving trade they came to represent the influence and wealth of the towns.

But with royal centralization, municipal power gradually declined and, between the 15th century and the 18th century, the reign of the belfries faded, and they became devoid of the meaning originally attached to their construction.

It was not until the French Revolution and the emergence of the concept of cultural heritage that belfries recovered their former values and regained sense and meaning.

In the 19th century, the municipality was idealized and the symbolic rebirth of the belfry grew under the Third Republic in France, becoming an ideological symbol to counter churches and castles.

Urban growth in the 20th century was also a factor in the development of belfries, which became a symbol of independent status and prosperity.

For each of the 23 belfries, the inscription dossier submitted provides a full and precise description of their background and evolution over the years:

- Nord:
 - Armentières: 1923-1934
 - Bailleul: 1923-1932
 - Bergues: 1952-1961
 - Cambrai: 1447-1474
 - Comines: 1927
 - Douai: 1387-1471
 - Dunkirk (Saint-Eloi church): beginning of the 15th century.
 - Dunkirk (Town Hall): 1896-1901
 - Gravelines: 1827
 - Lille: 1929-1932
 - Loos: 1883-1884

- Pas-de-Calais:
 - Aire-sur-la-Lys: beginning of the 18th century
 - Arras: reconstructed from 1924-1932
 - Béthune: 1388
 - Boulogne-sur-mer: 12th/13th centuries
 - Calais: 1911-1923
 - Hesdin: 1875-1878

- Somme :
 - Abbeville: beginning of the 13th century
 - Amiens: beginning of the 15th century
 - Doullens: 1613
 - Lucheux: 1380
 - Rue: 1446
 - Saint-Riquier: 1283

Management regime

Legal provisions:

The belfries submitted are owned by the corresponding municipal authorities and hold the status of *public building*.

All are protected:

- either as historic monuments,
- or under a protection order
- 8 belfries are listed prior to the law of 1913: Bailleul, Douai, Dunkirk, Lille, Aire-sur-la-Lys, Arras, Béthune, Lucheux.
- 14 belfries are inscribed in the additional inventory: Armentières, Cambrai, Comines, Dunkirk (Town Hall) Gravelines, Loos, Boulogne, Calais, Hesdin, Abbeville, Amiens, Doullens, Rue and Saint-Riquier.
- 1 belfry is in the process of receiving protection: (application for listing filed) Bergues.

Management structure:

- Local level:

The municipal authorities ensure general, day-to-day management of the property.

A deputy mayor has special responsibility for culture and heritage and, in that capacity, is particularly involved in managing the belfry.

- Department level:

Architects, engineers and technicians from the *Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine* (Ministry of Culture and Communication) undertake preservation missions, provide advice and check the work carried out.

- Regional level:

For its part, the *Conservation Régionale des Monuments historiques* (Regional Directorate for Cultural Affairs) is responsible for all matters related to the protection and development of historic monuments.

- National level:

The Ministry of Culture and Communication is involved in the protection of belfries:

- through the *High Commission for Historic Monuments*,
- through the *Architecture and Cultural Heritage Directorate*.

Resources:

- For listed belfries:

State subsidies for drawing up restoration, repair or maintenance applications.

Typical funding scheme:

State: 50% of the total
Department: 0 to 20%
Municipality: 30 to 50%

- For inscribed belfries:

Subsidies granted by the Prefect of the region, subject to a proposal emanating from the *Conservation Régionale des Monuments historiques*.

This aid is legally capped at 40% of the total.

Typical funding scheme:

State : 40% of the total
Department: 0 to 20%
Municipality: 40 to 60%

In addition to these legally regulated sources of funding, the European Commission may grant subsidies for the development of cultural heritage, under the Community Initiative Programme, Interreg. IIIB in the North-West of Europe, hence in the cultural area of the belfries.

Justification by the State Party (summary)

23 belfries in the Nord-Pas-de-Calais and Somme departments are submitted for inscription on the World Heritage list. This initiative follows on naturally from the listing of belfries in Belgium (Flanders and Wallonia) in 1999.

All these belfries, on either side of the border, are part of a series of cultural properties belonging to the same cultural area (as already defined in the dossier for Belgium) and to the same socio-cultural group.

3. ICOMOS EVALUATION

Actions by ICOMOS

An ICOMOS expert mission visited the sites in August 2004 and examined each belfry and its environment.

Conservation

Conservation history:

As civic buildings and as symbols, the belfries have been constantly maintained.

Some, which suffered war damage, have been meticulously repaired and certain parts have sometimes been identically reconstructed.

All are protected and promoted.

However, it was often found that interior maintenance needs to be stepped up.

Lastly, there is a problem with pigeon droppings virtually everywhere.

State of conservation:

Generally, the belfries are in a satisfactory state of conservation, as the towns owning the buildings undertake repairs and restoration work as soon as deemed necessary.

The inscription application provides a full account of work completed since 1990, indicating its nature and the funding devoted to it.

Management:

The belfries are protected buildings and are subject to ongoing and periodic inspections, either at the request of the corresponding town, or on the initiative of the regional or departmental services in charge of cultural heritage.

Regular inspection reports are drafted, and the property is monitored in accordance with legal and regulatory provisions.

Risk analysis:

- Development pressures:

The belfries are public buildings located in an urban setting and usually in the historic centre of the town. Their immediate environment is therefore protected and they cannot be subjected to town planning pressure.

- Environmental hazards:

Due to damp and the possibilities of water infiltration, rainfall is considered as a factor affecting the property.

The belfries therefore require careful monitoring, particularly to check waterproofing and maintain the binding with which the building materials are assembled.

As regards pollution, particular attention is paid to road traffic.

There remains the problem of pigeons and their acid droppings, which has not yet been solved everywhere.

- Environmental constraints:

No risks of flooding, landslides or earthquakes were found.

However, as public buildings, all the belfries do have insurance cover against water and fire damage, and theft.

Authenticity and integrity

As already stated for the belfries of Flanders and Wallonia, it would be a laborious or even impossible task to analyse the degree of material authenticity of the 23 belfries described here.

It is more a matter of considering their *authenticity over time*.

Indeed, belfry construction has always been linked to material conditions closely related to historical events, economic conditions and the social situation of the time.

However, they have continually kept their original basic design, and later refurbishments or restorations have not adversely affected their structure.

Comparative evaluation

As the illustration of a movement of ideas and of political assertion, belfries are an ensemble that can only be compared to each other. The 23 belfries in the Nord-Pas-de-Calais and Picardy region are part of a series of cultural properties that are typical of France and Belgium – and, to a lesser degree, the Netherlands – communal towers, an ideological symbol to counter keeps (*seigneurial* towers) and bell-towers (ecclesiastical towers). As these belfries form a continuum with the 30 belfries in Belgium inscribed on the list in 1999, the comments figuring in the ICOMOS evaluation drafted in 1999 can be applied in this case.

Outstanding universal value

General statement:

Although the powers exerted on towns today are radically different from those of the Middle Ages, belfries are still endowed with meaning and symbolism and are a central, living urban feature

The significance of the belfry extended to the expression of local freedoms, independence, or even the very identity of a town, or sometimes a region.

This explains why some of the towns in the region in question have recently-constructed towers:

Calais, which inaugurated its belfry in 1925, and *Lille* in 1932 (remember that Charleroi, in Wallonia, inaugurated its belfry in 1936).

Evaluation of criteria:

As this application is submitted as an extension of the group of buildings listed in 1999, reference should be made to the same criteria ii and iv and to the same evaluation.

4. ICOMOS RECOMMENDATIONS

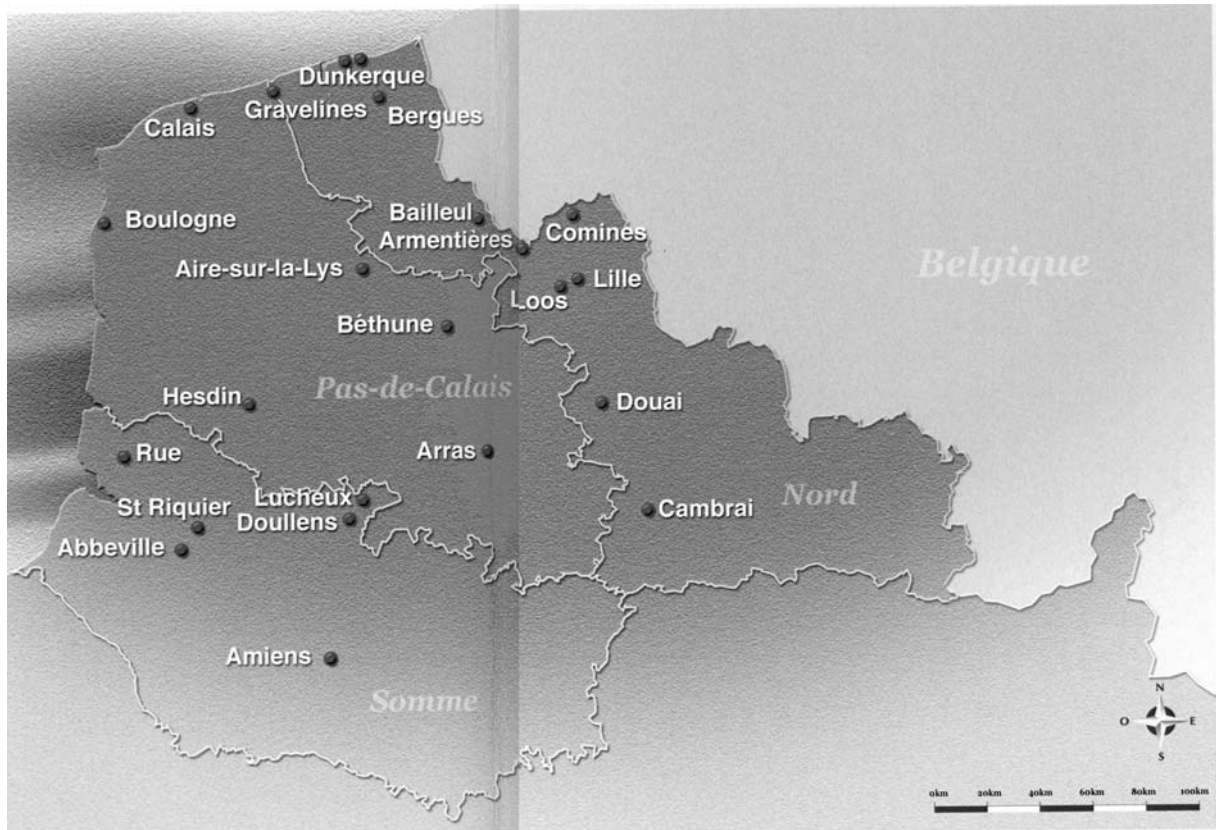
Recommendation with respect to inscription

ICOMOS recommends that the World Heritage Committee adopt the following draft decision:

The World Heritage Committee,

1. Having examined Document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approves the extension on the basis of the ***existing criteria ii and iv***.
3. Notes the changing of the name of the property (including the Belfry in Gembloux), which as extended becomes: “The Belfries of Belgium and France”.
4. Decides that the list of inscribed Belfries is hereupon closed.

ICOMOS, April 2005



Map showing the locations of the nominated properties



Belfry of Abbeville



Belfry of Armentières

Les beffrois (France)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

<i>Etat partie :</i>	France
<i>Bien proposé :</i>	Les beffrois de Flandre, d'Artois, du Hainaut et de Picardie
<i>Lieu :</i>	Région : Nord-Pas-de-Calais et Picardie Départements : Nord (11 villes) Pas-de-Calais (6 villes) Somme (6 villes)
<i>Date de réception :</i>	19 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine de 1972, le bien proposé est un *ensemble*.

Le bien proposé est une *extension transfrontalière* de l'ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv, en 1999 : *Beffrois de Flandre et de Wallonie* (24 beffrois situés en Flandre et 6 en Wallonie).

Brève description :

Rappelons que les beffrois sont à la fois des édifices communaux et des symboles. Ils constituent, en effet, un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales.

Les 23 beffrois de la Région Nord-Pas-de-Calais et Picardie (correspondant aux 3 départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme), proposés en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial, font partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire et donc à un même groupe socio-culturel transfrontalier, en continuité avec les 30 beffrois belges (de Flandre et de Wallonie) inscrits sur la liste en 1999.

De fait, l'intitulé de la proposition de classement :

Beffrois de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Picardie, fait référence à la terminologie des anciennes provinces françaises, telles qu'elles existaient avant la Révolution de 1789. Deux provinces (Flandre et Hainaut) se sont trouvées séparées par les hasards de l'histoire et se situent aujourd'hui de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Conséquemment, une grande part des remarques consignées dans l'évaluation de l'ICOMOS établie en 1999 et concernant les beffrois de Flandre (Belgique), peuvent s'appliquer au présent dossier.

Du point de vue architectural, tous les beffrois sont construits sur un plan vertical similaire, adapté aux fonctionnalités multiples du bâtiment et comprenant 4 niveaux :

- les fondations (la partie la plus basse de la tour),
- la souche (le corps de la tour, de forme carrée),
- la partie sommitale (partie supérieure, pour la surveillance en général),
- la couverture (le plus souvent, une toiture en flèche).

2. LE BIEN

Description

Outre la structure architecturale propre à la plupart des beffrois, ces derniers, en tant que tours *communales*, présentent une grande diversité typologique liée à la fois :

- à l'histoire des communes,
- à la période de construction,
- aux matériaux régionaux et/ou locaux,
- aux maîtres d'œuvre.

Voici les différentes typologies :

a/ Les catégories :

- les beffrois civils : tours de villes (exemples, dans le dossier de proposition d'inscription : les beffrois de Douai, Saint-Riquier, Arras, Bailleul, etc.),
- les beffrois d'église : tours – clochers (exemples, dans le présent dossier : la Tour Saint-Eloi à Dunkerque et la Tour Saint-Martin à Cambrai).

b/ Le beffroi dans la configuration urbaine :

- les beffrois isolés dans le tissu urbain (ex : Saint-Riquier) ;
- les beffrois rattachés à une halle (ex : Bergues) ;
- les beffrois rattachés à l'hôtel de ville (ex : Douai).

c/ Le style architectural :

La période de première construction des beffrois s'étale du XI^e au XVII^e siècle. On distingue :

- les beffrois de style roman (ex : Boulogne) ;
- les beffrois de style gothique (ex : Arras) ;
- les beffrois de style renaissance (ex : Comines) ;
- les beffrois de style baroque (ex : le bulbe du beffroi de Comines).

d/ Les matériaux de construction :

Leur rôle fut capital tant pour l'aspect technique que pour l'esthétique.

- Du XI^e au XIV^e siècle, la plupart des édifices civils sont en bois ;
- Le XV^e au XIV^e siècle marque le triomphe de la pierre ;

- Du XVe au XVIIIe siècle, règne la diversification des matériaux employés (y compris l'usage de la *brique*).

La proposition d'inscription décrit de façon détaillée et très claire chacun des 23 beffrois présentés.

Histoire

Si les villes italiennes, allemandes et anglaises se sont surtout attachées à construire des hôtels de ville, l'on a, dans une partie de l'Europe du Nord-Ouest (aujourd'hui la France, la Belgique et les Pays-Bas), davantage mis l'accent sur l'édification de beffrois, avant même d'envisager un hôtel de ville.

La densité de beffrois est la plus forte dans les régions où la société féodale était la plus rigide, en particulier en France et dans le Comté de Flandre (Belgique).

Dès son origine, le beffroi est érigé comme signe de l'autonomie communale obtenue par une charte et comme symbole même des libertés. Aussi est-il sacralisé par les bourgeois.

En face du donjon (symbole des seigneurs) et du clocher (symbole des hommes d'Église), le beffroi, troisième tour dans l'espace urbain, symbolise par sa présence matérielle le pouvoir des échevins.

Au cours des siècles, les beffrois prennent d'autres significations : en raison du dynamisme commercial, ils représentent alors la puissance et la richesse des communes.

Mais, avec la centralisation monarchique, le pouvoir communal peu à peu décline et, entre le XVe et le XVIIIe siècle, le règne des beffrois va s'éteindre et ils vont finir par être vidés du sens qui s'attachait, dès l'origine, à leur édification.

Ce n'est qu'à partir de la Révolution française et avec l'émergence de la notion de patrimoine que le beffroi retrouve ses anciennes valeurs et qu'il est réinvesti de sens et de significations.

Au XIXe siècle, la commune est idéalisée et la renaissance symbolique du beffroi va s'accroître sous la IIIème République, en France, devenant un support idéologique contre les églises et les châteaux.

La croissance des villes au XXe siècle est aussi un facteur de développement des beffrois, qui redeviennent une marque de statut autonome et de prospérité.

De façon précise et complète, le dossier de proposition d'inscription présente, pour chacun des 23 beffrois, l'essentiel de l'histoire et de l'évolution à travers les époques :

- Nord :
Armentières : 1923-1934
Bailleul : 1923-1932
Bergues : 1952-1961
Cambrai : 1447-1474
Comines : 1927
Douai : 1387-1471

- Dunkerque (église Saint-Eloi) : début du XVe siècle.
Dunkerque (Hôtel de ville) : 1896-1901
Gravelines : 1827
Lille : 1929-1932
Loos : 1883-1884

- Pas-de-Calais :
Aire-sur-la-Lys : début du XVIIIe siècle
Arras : reconstruction en 1924-1932
Béthune : 1388
Boulogne-sur-mer : XIIe / XIIIe siècle
Calais : 1911-1923
Hesdin : 1875-1878

- Somme :
Abbeville : début du XIIIe siècle
Amiens : début du XVe siècle
Doullens : 1613
Luchoy : 1380
Rue : 1446
Saint-Riquier : 1283

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les beffrois présentés sont propriétés de l'administration communale correspondante et ont un statut d'*édifice public*.

Tous font l'objet :

- soit d'une protection au titre des Monuments historiques,
- soit d'une procédure de protection
- 8 beffrois sont classés antérieurement à la loi de 1913 : Bailleul, Douai, Dunkerque, Lille, Aire-sur-la-Lys, Arras, Béthune, Luchoy.

- 14 beffrois sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire : Armentières, Cambrai, Comines, Dunkerque (Hôtel de ville) Gravelines, Loos, Boulogne, Calais, Hesdin, Abbeville, Amiens, Doullens, Rue et Saint-Riquier.

- 1 beffroi dont la protection est en cours : (demande de classement formulée) Bergues.

Structure de la gestion :

- Échelon local :

L'administration communale assure la gestion générale et quotidienne du bien.

Un adjoint au maire est spécialement chargé de la culture et du patrimoine et, à ce titre, s'occupe spécialement de la gestion du beffroi.

- Échelon départemental :

Le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication) exerce, par ses architectes, ingénieurs et

techniciens, des missions de conservation, de conseil et de contrôle des travaux.

- Échelon régional :

La conservation régionale des Monuments historiques (Direction régionale des affaires culturelles) remplit, à son niveau, l'ensemble des missions concernant la protection et la mise en valeur des Monuments historiques.

- Échelon national :

Le Ministère de la Culture et de la Communication intervient pour la protection des beffrois :

- par la *commission supérieure des Monuments historiques*,
- par la *Direction de l'Architecture et du Patrimoine*.

Ressources :

- Pour les beffrois classés :

Subventions de l'État sur montage d'un dossier pour restauration, réparation ou entretien.

Schéma de financement classique :

État : 50 % du montant
Département : 0 à 20 %
Commune : 30 à 50 %

- Pour les beffrois inscrits :

Subventions du préfet de région, sur proposition de la Conservation régionale des Monuments historiques.

Cette aide est plafonnée par la loi à 40 % du montant.

Schéma de financement classique :

État : 40 % du montant
Département : 0 à 20 %
Commune : 40 à 60 %

À ces sources de financement régies par la loi, peuvent s'ajouter des subventions de la Commission européenne pour les actions de valorisation du patrimoine, dans le cadre du Programme d'initiative Communautaire Interreg III, volet B qui concerne l'Europe du Nord-Ouest et donc l'aire culturelle des beffrois.

Justification émanant de l'Etat partie (résumé)

23 beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme sont proposés en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Cette démarche s'inscrit tout naturellement dans la continuité du classement des beffrois de Belgique (Flandre et Wallonie) en 1999.

L'ensemble de ces beffrois, des deux côtés de la frontière, fait partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire culturelle (celle qui est déjà définie dans le dossier de la Belgique) et à un même groupe socio-culturel.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur les lieux et a examiné, en août 2004, chaque beffroi et son environnement.

Conservation

Historique de la conservation :

En tant qu'édifices communaux et comme symboles, les beffrois ont été l'objet d'un *entretien constant*.

Certains, touchés par les dommages de guerre, ont été minutieusement réparés et parfois reconstruits à l'identique dans certaines parties.

Tous sont protégés et mis en valeur.

Toutefois, l'on remarque souvent que la maintenance à l'intérieur des tours mériterait d'être renforcée.

Enfin, le problème des excréments des pigeons se pose presque partout.

État de conservation :

De manière générale, l'état de conservation des beffrois est satisfaisant, car les communes, propriétaires des édifices, entreprennent des travaux de réparation ou de restauration, dès qu'il est établi que cela est nécessaire.

Le dossier d'inscription donne un aperçu complet sur les travaux effectués depuis 1990, leur nature et les financements engagés.

Gestion :

Édifices protégés, les beffrois font l'objet de contrôles constants et périodiques, soit à la demande de la commune concernée, soit à l'initiative des services régionaux ou départementaux en charge du patrimoine.

Des rapports de visite sont régulièrement établis et, selon les dispositions légales ou réglementaires, un suivi du bien est assuré.

Analyse des risques :

- Pressions dues au développement :

Les beffrois sont des édifices publics situés en milieu urbain et, le plus souvent, dans le noyau historique de la ville. Leur environnement immédiat est donc protégé et ils ne peuvent faire l'objet de pressions dues à l'urbanisation.

- Contraintes liées à l'environnement :

Les pluies sont considérées, en raison de l'humidité et des possibilités d'infiltration de l'eau, comme un facteur affectant le bien.

Aussi les beffrois doivent-ils faire l'objet d'une surveillance attentive : en particulier, pour la vérification

des étanchéités et pour le maintien en l'état du liant sur lequel sont montés les matériaux.

En ce qui concerne la pollution, une attention particulière est accordée à la circulation automobile.

Reste le problème des pigeons et de leurs déjections acides, problème qui n'est pas toujours résolu partout.

- Contraintes liées à l'environnement :

Il n'a pas été constaté de risques d'inondation, de coulées de boue, de séisme.

En tant qu'édifices publics, tous les beffrois font toutefois l'objet d'un contrat d'assurance les couvrant contre les dégâts des eaux, vols et incendies.

Authenticité et intégrité

Comme cela a été dit précédemment pour les beffrois de Flandre et de Wallonie, il serait fastidieux, voire impossible d'analyser le degré d'authenticité matérielle des 23 beffrois ici présentés.

Il faut plutôt parler d'*authenticité évolutive*.

De fait, la construction des beffrois a toujours été liée à des conditions matérielles en étroite relation avec les aléas de l'histoire, les conditions économiques et la situation sociale de l'époque.

Ils ont pourtant gardé continûment leur conception originale de base et les aménagements ou restaurations ultérieures n'ont pas altéré leur structure.

Évaluation comparative

Illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique, les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même. Les 23 beffrois de la région Nord-Pas-de-Calais et Picardie font partie d'une série de biens culturels caractéristiques de la France et de la Belgique – et, dans une moindre mesure, des Pays-Bas – : les tours communales, support idéologique face donjons (tours seigneuriales) et aux clochers (tours ecclésiastiques). Ces beffrois étant en continuité avec les 30 beffrois de Belgique inscrits sur le Liste en 1999, les remarques consignées dans l'évaluation de l'ICOMOS établie en 1999 peuvent s'appliquer dans le cas présent.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Aujourd'hui, alors que les pouvoirs qui s'exercent sur la ville sont radicalement différents de ceux du Moyen Âge, les beffrois restent encore chargés de sens et de symboles et constituent un élément urbain central et vivant.

La signification du beffroi s'est étendue à l'expression des libertés locales, à l'autonomie, voire à l'identité d'une ville ou, parfois, d'une région.

C'est ainsi que des villes, dans la région ici concernée, ont de jeunes tours :

Calais qui a inauguré son beffroi en 1925, et *Lille* en 1932 (on rappellera que Charleroi, en Wallonie, inaugura le sien en 1936).

Évaluation des critères :

Cette proposition étant présentée comme une extension d'un ensemble classé en 1999, il y a lieu de se référer aux mêmes critères ii et iv et à la même évaluation.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

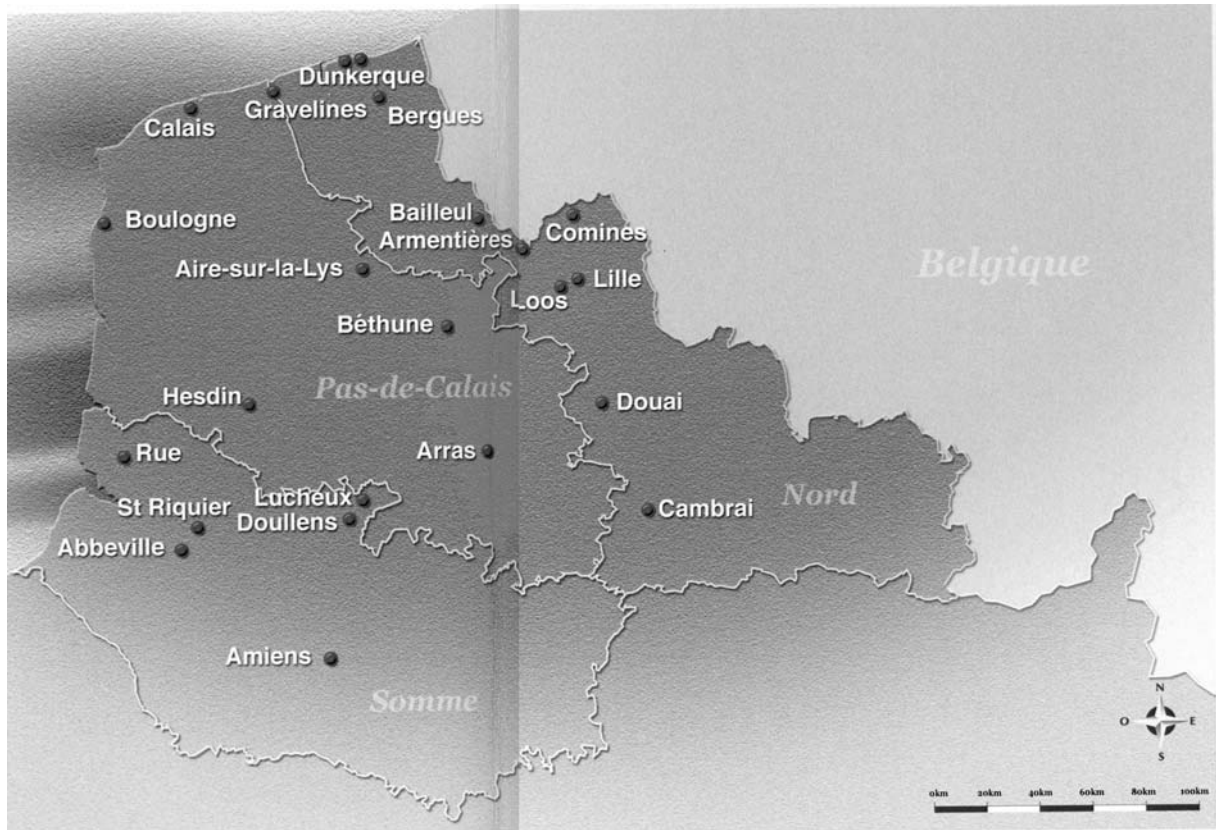
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve l'extension sur la base des ***critères existants ii et iv***.
3. Note le changement du nom du bien (y compris le beffroi de Gembloux) qui, ainsi étendu, devient : « Les beffrois de Belgique et de France ».
4. Décide que la liste des beffrois inscrits est désormais une liste close.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la localisation des biens proposés pour inscription



Belfroi d'Abbeville



Belfroi d'Armentières

The belfry in Gembloux (Belgium)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

State Party: Belgium

Name of property: The belfry in Gembloux

Location: Gembloux, Walloon region,
Province of Namur

Date received: 1st December 2004

Category of the property:

In terms of the categories of property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *monument*.

The nominated property is a *minor modification* to the group of buildings inscribed on the World Heritage list on the basis of criteria ii and iv, in 1999: *Belfries of Flanders and Wallonia* (24 Belfries located in Flanders and 6 in Wallonia).

Brief description:

It should be remembered that belfries are both civic buildings and symbols. Indeed, they are a highly significant token of the conquest for civil liberties acquired through the dissolution of an abbey that had remained sovereign since the High Middle Ages. The belfry in Gembloux belongs to this category.

The belfry, which is located at the tip of a rocky spur, is the former bell-tower of the parish church of *Saint-Sauveur*.

Once released from ecclesiastical authority, the town of Gembloux acquired the church in 1797, deconsecrated it and sold it to a private owner who finally demolished it after 1825, sparing only the tower with its old *bells*.

It is consequently this tower, converted into a belfry and equipped with five new bells (including the tenor bell) in 1905 and a carillon in 1962, that symbolizes civil liberty and sets the tempo of public life.

Since 1906, it has been crowned with a spire bearing aloft the *coat of arms* of the town on its weathervane.

2. THE PROPERTY

Description

This belfry is on a rectangular plan and has three storeys beneath its spire. Its thick walls of local sandstone rubble have a brick facing with blue stone surround and banding

in a composition typical of the “traditional style” of Gothic influence in Flanders and Wallonia:

Partially splayed base, quoins, dripstone moulding underlining recessed masonry, horizontal courses linking the louver windows, string-courses and cornice.

The large louver windows are framed in the same stone. A clock dial is positioned below each one.

To the East, the section of wall to which the nave of the former church was connected is in rubble stone.

Access to the ground floor, which was originally through the church, is now from the South.

The ground floor room had a wide opening into the nave through an arch. It is covered by a rubble stone, groined barrel vault.

An angled, intramural stairway occupies the southwest corner and opens out onto the floor of the first storey, under a high, rubble stone, barrel vaulted ceiling.

The facing of the second storey, which is slightly dwarfed beneath the beams bearing the belfry, was partly reconstructed after the fire in 1905 and has large modern recesses.

A wooden stepladder leads to the final storey where the bells are housed.

History

Gembloux, a small town in western Hesbaye on the northern limits of the province of Namur, bordering on the province of Brabant, is better known for its cutlery tradition and its Agricultural College than for its history, and even more so its archaeology.

Indeed, apart from a few Merovingian burial places in the vicinity of Gembloux, this region seemed to be largely deserted between the 5th and 7th centuries. In this landscape of fallow lands, it was only in the 7th century that the rocky spur dominating the river Orneau was occupied.

However, it was not until the 10th century that a Benedictine abbey was founded on the site. The abbey acquired substantial economic rights as early as the 11th century, as the village of Gembloux grew, and it was elevated to the rank of a regional trading centre.

The founder of the abbey is said to have constructed a dwelling with a keep on his land, at the same time a he was laying the foundations of the adjoining parish and abbatial church endowed with a bell-tower, and dedicated to Saint-Sauveur.

To this very day, the tower bears witness to the restorations carried out after the fires in 1136, 1185, 1678, and notably 1905.

An architectural study and an archaeological analysis suggest the following chronology as knowledge stands at the moment:

- *12th century* (particularly after the fires in 1136 then 1186): the first two storeys entirely in rubble stone; the ground floor arch and west window; the intramural stairway, the loopholes of the upper storey and the window onto the nave.
- *15th century* (in 1478, mention is made of a super-elevation for the “clock tower”): new barrel vault on the second level, and partial construction of the third storey.
- *16th century* (more towards the end): facing of the outer walls with brickwork and blue limestone

Comment: an engraving from 1605-1608 shows this “cladding”.

- *18th century* (between 1730-1735 and 1761, the year in which the restoration of the church was declared complete) after major fire damage in 1678; restorations, construction of the current bell storey in classical style beneath an octagonal spire.
- *Shortly after 1810* (when the “tower” was converted into a “belfry”): rebuilding of the base, blocking off of the former access between the ground floor and the nave, creation of a south entrance.
- *1887-1896*: massive restoration, including identical replacement of much of the brick facing from the 16th and 17th centuries, and creation of two frames for the southern and western clock dials.
- *1905-1906*: following the fire on 12 September 1905, interior repairs and construction of the current bulbous spire of the belfry.

Management regime

Legal provisions:

The belfry lies in the domain of the town of Gembloux.

The belfry is protected as a monument by the royal decree of 13 January 1977 and thereby benefits from the highest level of legal protection.

Moreover, the local town planning legislation defines the rules of protection and/or construction in the vicinity of the belfry and in the buffer zone.

The specific rules in this zone are applicable to dimensions, materials, layout and facings, along with preservation of noteworthy views of the belfry.

Management structure:

In its capacity as owner of the property, the *Municipal Council* manages the belfry.

The other management body in charge of issuing permits for work on the building and for public premiums and subsidies (along with technical supervision of the work) is the *Ministry of the Walloon Region*, Directorate General for Town Planning, Housing and Cultural Heritage.

Resources:

Upkeep and development are funded from the municipal budget.

For its part, in addition to supporting scientific and technical services, the Walloon Region grants subsidies for restoration (up to 80% of the total cost of work).

Justification by the State Party (summary)

This is a “proposal for a minor modification to the delimitation of the belfries of Flanders and Wallonia, in order for the belfry in Gembloux to be included in Wallonia”.

This proposal is submitted as an *extension* to the group of 30 belfries on the 1999 World Heritage list.

In justification, reference is made to the previously adopted criteria: ii and iv.

Lastly, like the other belfries, the belfry in Gembloux is an illustration of a movement of ideas and of cross-border political assertion.

3. ICOMOS EVALUATION

Actions by ICOMOS

The property has not been visited, but after examining the documents supplied by the Belgian authorities ICOMOS is convinced that it meets the requirements of the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*.

Conservation

Conservation history:

The belfry is a listed building and a public monument. Its preservation is ongoing and complies with:

- * Civic standards,
- * The assessment of the heritage service of the Walloon Region,
- * The opinion of the Royal Commission for Historic Monuments, Sites and Excavations.

State of conservation:

The building is in sound condition. There are neither fungi nor moulds. There is natural ventilation on all storeys. Special protection has been installed against bird damage.

The Gembloux Protection Service makes an in-depth inspection of the monument each year, checking the access stairways to the different storeys and the electrical installations.

On request, the Gembloux Tourist Office records the numbers of visitors to the monument.

Every 5 years, the Ministry of the Walloon Region updates the records on the condition of the listed monument.

Management:

The belfry and the buffer zone benefit from the highest level of protection by virtue of:

the sector plan, drawn up by the Walloon Region and approved by its Government on 17 May 1986,

the local town planning legislation and management scheme, drawn up by the town of Gembloux, adapted by its Municipal Council and approved by the Walloon Region in 1996,

the Royal Decree of 13 December 1976 laying down *general building legislation*, applicable in town planning protection zones,

the ministerial memo dated 4 August 1986 relative to *the application of atlases of the archaeological subsurface* of ancient urban centres.

Risk analysis:

- Development pressure:

As the historical centre in which the belfry is located is in an urban protection zone, any construction not integrated into the site is banned.

- Environmental restrictions:

The belfry is located in a pedestrian area and is therefore free from the harmful effects of road traffic.

- Natural disasters:

The property is equipped with a lightning conductor. Its location on a rocky spur protects it from flooding.

- Visitor/tourist constraints:

Public access is limited to a maximum of 30 visitors per group.

Visits are supervised and perfectly controlled.

Authenticity and integrity

The Gembloux belfry, which is located on a rocky spur whose integrity has been maintained over the centuries, is an ancient bell-tower of Romanesque origin. Its authenticity is not in question, despite the damage to the monument, its restoration and substantial refurbishments.

Like other belfries on the World Heritage list, the authenticity of this belfry has to be judged in accordance with its symbolic value, the fact that it has existed since the 11th century at least, and the continuity of its function.

Comparative evaluation

Belfries are an ensemble that can only be compared to each other.

Given its history and its characteristics, the belfry in Gembloux belongs with the belfries of Wallonia (6 properties) and Flanders (24 properties) already on the 1999 World Heritage list.

Quite rightly, the application for inscription assimilates the Gembloux belfry to the belfry in Thuin, a former bell-tower that is also of Romanesque origin, left isolated after destruction of the church to which it was functionally attached.

Outstanding universal value

General statement:

Like the other belfries already on the list, the one in Gembloux is a highly significant testimony to the conquest of civil liberties (acquired during the revolution) when an abbey was dissolved.

It is the illustration of a movement of ideas and of political assertion.

Evaluation of criteria:

Belfries are eminent representatives of civic and public architecture in Europe. Through the variety of their “functional” forms and the changes they have undergone (from a “seigneurial keep” to a “communal keep”), belfries have been a vital aspect of civic architecture in Europe since the 13th century.

Criterion ii can therefore justify the inscription.

Belfries are unique constructions reflecting the development of civil authority that marked the history of Flanders (in its historical sense) from the Middle Ages onwards. Belfries are a unique incarnation of the desire for emancipation which led to significant local democracy in the history of humankind.

Criterion iv can therefore also justify the inscription.

4. ICOMOS RECOMMENDATIONS

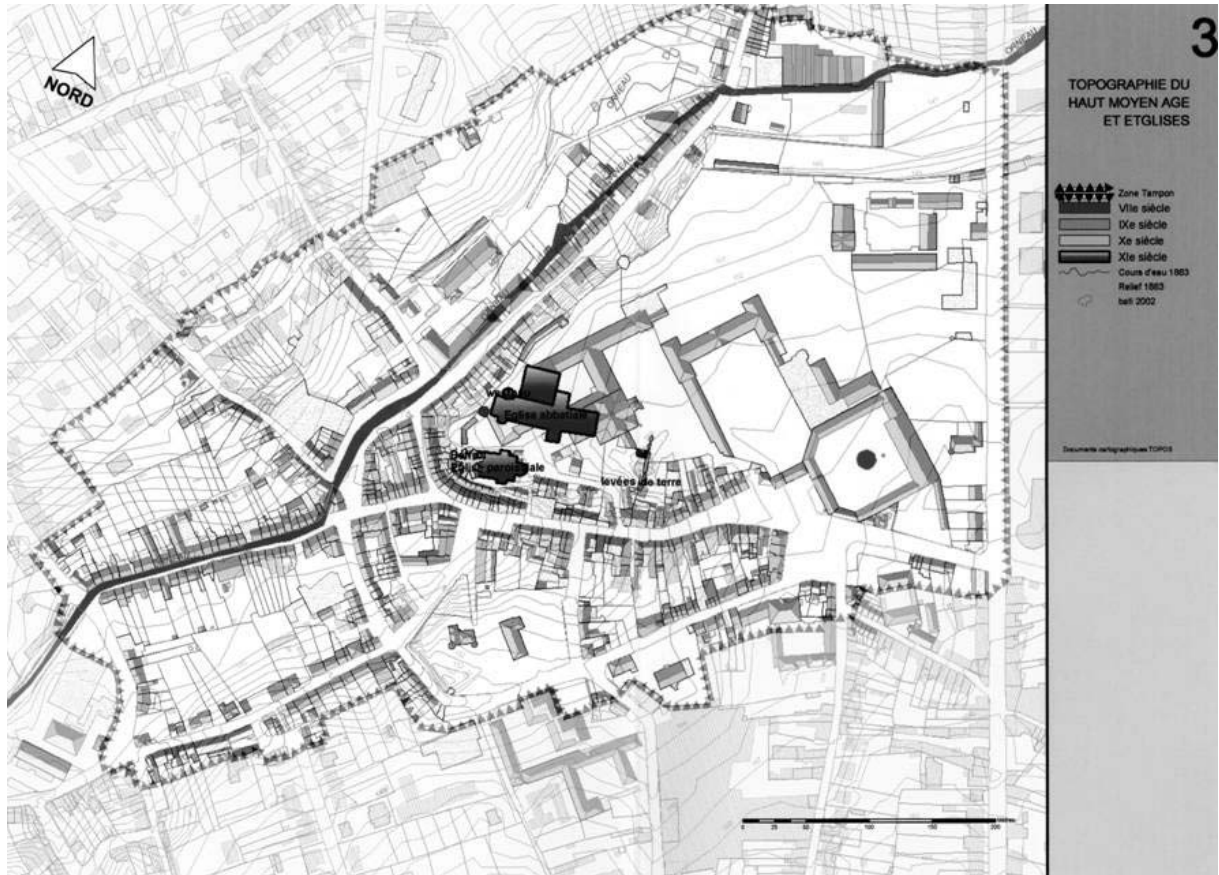
Recommendation with respect to inscription

ICOMOS recommends that the World Heritage Committee adopt the following draft decision:

The World Heritage Committee,

1. Having examined Document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approves this minor modification on the basis of the ***existing criteria ii and iv***.

ICOMOS, April 2005



Map showing the boundaries of the nominated property



Aerial view of the Belfry of Gembloux



The bells

Le beffroi de Gembloux (Belgique)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

État partie : Belgique

Bien proposé : Le beffroi de Gembloux

Lieu : Gembloux, Région Wallonne,
Province de Namur

Date de réception : 1^{er} décembre 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Le bien proposé est une *modification mineure* de l'ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv, en 1999 : *Beffrois de Flandre et de Wallonie* (24 Beffrois situés en Flandre et 6 en Wallonie).

Brève description :

Rappelons que les beffrois sont à la fois des édifices communaux et des symboles. Ils constituent, en effet, un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales, acquises par la suppression d'une abbaye, souveraine depuis le haut Moyen Âge. Le beffroi de Gembloux appartient à cette catégorie.

Situé à la pointe d'un éperon rocheux, ce beffroi est l'ancien clocher de l'église paroissiale Saint-Sauveur.

La commune de Gembloux, libérée du pouvoir ecclésiastique, acquit en 1797 cette église, la désaffecta et en fit la vente à un particulier qui devait, après 1825, finir par la démolir, épargnant seulement la tour avec ses vieilles *cloches*.

C'est cette tour donc, convertie en beffroi et pourvue en 1905 de cinq nouvelles cloches (dont le bourdon) et en 1962 d'un carillon, qui symbolise la liberté communale et rythme la vie publique.

Depuis 1906, elle est coiffée d'une flèche portant haut sur sa girouette les armoiries de la ville.

2. LE BIEN

Description

De plan rectangulaire, le beffroi compte trois étages sous sa flèche. Ses épaisses murailles en moellons de grès local sont revêtues d'un parement de briques cadré et strié de pierre bleue dans une composition propre au « style

traditionnel », d'influence gothique, en Flandre et en Wallonie :

Soubassement partiellement biseauté, harpes d'angle, cordons-larmiers soulignant des retraits de maçonnerie, chaînes horizontales reliant les ouïes, bandeaux de corniche.

Les grandes ouïes s'encadrent de la même pierre. Sous chacune d'elle est accroché un cadran d'horloge.

À l'est, la partie du mur où s'accrochait la nef de l'ancienne église est en moellons.

L'accès au rez-de-chaussée, à l'origine par l'intérieur de l'église, se fait aujourd'hui au sud.

La salle du rez-de-chaussée s'ouvrait largement sur la nef par une arcade. Elle est couverte d'un berceau de moellons en plein cintre.

Un escalier intra-mural coudé occupe l'angle sud-ouest et débouche dans le sol du premier étage, lequel s'abrite sous une haute voûte de moellons en berceau.

Le deuxième étage, un peu écrasé sous les poutrelles qui portent le beffroi, montre un parement en grande partie refait après l'incendie de 1905 et se creuse de grandes niches modernes.

Une échelle de meunier donne accès au dernier étage où se trouvent les cloches.

Histoire

Gembloux, petite commune de la Hesbaye occidentale, à la limite du nord de la province de Namur au contact avec celle du Brabant, est mieux connue par sa tradition de coutellerie et sa Faculté des Sciences Agronomiques que par son histoire, encore moins son archéologie.

De fait, à l'exception de quelques sépultures mérovingiennes découvertes dans la périphérie de Gembloux, cette région semble bien désertée entre le Ve et le VIIe siècle. Ce n'est dans un paysage de campagnes en friche, qu'au VIIe siècle que l'on conquiert le promontoire rocheux dominant l'Orneau.

Il faudra, toutefois, attendre le Xe siècle pour voir l'implantation sur ce site d'une abbaye bénédictine. Celle-ci acquiert des droits économiques importants, après la croissance du village de Gembloux, dès le XIe siècle, et son élévation au rang de localité marchande à fonction régionale.

Le fondateur de cette abbaye aurait érigé, sur son domaine une habitation avec donjon, en même temps qu'il jetait les bases de l'église unique la jouxtant, paroissiale et conventuelle, dédiée au Saint-Sauveur, munie d'une tour-clocher.

Cette tour témoigne, jusqu'aujourd'hui, des restaurations effectuées après les incendies de 1136, 1185, 1678 et 1905 notamment.

L'étude architecturale et l'analyse archéologique permettent de proposer, dans l'état actuel des connaissances, la chronologie suivante :

- XIIe siècle (après notamment, les incendies de 1136 puis de 1186) : deux premiers niveaux tout en moellons ; l'arcade et la fenêtre ouest du rez-de-chaussée ; l'escalier intra-mural ; les archères de l'étage et la fenêtre vers la nef.
- XVe siècle (en 1478, il est mentionné un surhaussement pour « la tour de l'horloge ») : nouveau berceau, au second niveau et reconstruction partielle du troisième.
- XVIe siècle (plutôt vers la fin) : revêtement des parois extérieures par une maçonnerie de briques et de pierre calcaire bleue.

Remarque : une gravure de 1605-1608 évoque cette « carapace ».

- XVIIIe siècle (entre 1730-1735 et 1761, année où la restauration de l'église est déclarée achevée) après les importants dégâts causés par l'incendie de 1678 ; restaurations, construction de l'actuel étage des cloches, de style classique, sous une flèche octogonale.
- Peu après 1810 (lors de la conversion de la « tour » en « beffroi ») : réfection du soubassement ; obturation de l'ancienne communication entre le rez-de-chaussée et la nef ; création d'une entrée au Sud.
- 1887-1896 : vaste restauration, comprenant le remplacement à l'identique d'une grande partie des parements de briques des XVIe et XVIIe siècles et la création de deux encadrements en pierre pour les cadrans sud et ouest.
- 1905-1906 : après l'incendie du 12 septembre 1905, réparations intérieures et construction de la flèche bulbeuse actuelle du beffroi.

Politique de Gestion

Dispositions légales :

Le beffroi fait partie du domaine de la ville de Gembloux.

Protégé en tant que monument aux termes de l'arrêté royal du 13 janvier 1977, il jouit de la protection juridique la plus élevée.

En outre, le règlement communal d'urbanisme définit les règles de protection et / ou de construction aux abords du beffroi et dans la zone tampon.

Dans cette zone, des règles spécifiques sont applicables pour le gabarit, les matériaux, l'implantation, le traitement des façades ainsi que pour la préservation des points de vue remarquables sur le beffroi.

Structure de la gestion :

En sa qualité de propriétaire du bien, l'*Administration Communale* assure la gestion du beffroi.

Le second acteur de la gestion, pour les permis de travaux sur l'édifice et pour les primes et subsides publics (avec le suivi technique du chantier) est le *Ministère de la Région Wallonne*, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Ressources :

Les travaux d'entretien et d'aménagement sont financés sur le budget de la commune.

La Région Wallonne accorde, pour sa part, outre l'appui des services scientifiques et techniques, de subsides pour les travaux de restauration (pouvant atteindre jusqu'à 80 % du coût total des travaux).

Justification émanant de l'État Partie (résumé)

Il s'agit d'une « proposition de modification mineure de la délimitation de la série des beffrois de Flandre et de Wallonie permettant d'inclure le beffroi de Gembloux en Wallonie ».

Cette proposition est présentée comme une *extension* de l'ensemble de 30 beffrois inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1999.

Pour la justifier, l'on invoque également les critères précédemment retenus : ii et iv.

Enfin, il est rappelé que, comme les autres beffrois, le beffroi de Gembloux est l'illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique transfrontalier.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le bien n'a pas été visité mais, à l'étude des documents fournis par les autorités belges, l'ICOMOS est assuré qu'il est conforme aux exigences des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Conservation

Historique de la conservation :

Le beffroi est un édifice classé et un monument public, son entretien est permanent et sa conservation est assurée conformément :

- * aux normes communales,
- * à l'appréciation du service du patrimoine de la Région Wallonne.
- * à l'avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.

État de conservation :

Le bâtiment est dans un bon état sanitaire. Il n'est constaté ni champignon ni mэрule. La ventilation naturelle est assurée à tous les étages. Une protection spéciale contre les dégâts des oiseaux a été mise en place.

Chaque année, le service de Prévention (Ville de Gembloux) procède à la visite approfondie du monument et à la vérification des escaliers d'accès aux étages et des installations électriques.

Chaque année, l'Office du Tourisme (Ville de Gembloux) mesure, sur enquête, le taux de fréquentation du monument par les visiteurs.

Tous les 5 ans, le Ministère de la Région Wallonne met à jour la fiche d'état sanitaire du monument classé.

Gestion :

Le beffroi et sa zone tampon bénéficient de la plus haute protection en vertu :

du plan de secteur, élaboré par la Région Wallonne et approuvé par son Gouvernement le 17 mai 1986 ;

du règlement communal d'urbanisme et du schéma de gestion, élaborés par la ville de Gembloux, adaptés par son Conseil Communal et approuvés par la Région Wallonne en 1996 ;

de l'arrêté royal du 13 décembre 1976 édictant un *règlement général sur les bâtisses*, applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme ;

de la circulaire ministérielle du 4 août 1986 relative à la *mise en oeuvre des atlas du sous-sol archéologique* des centres urbains anciens.

Analyse des risques :

- Pressions dues au développement :

Le centre historique où se situe le beffroi étant une zone de protection urbanistique, toute construction qui ne serait pas intégrée dans le site est interdite.

- Contraintes liées à l'environnement :

Le beffroi est situé dans une zone piétonne et n'est donc pas soumis aux nuisances de la circulation routière.

- Catastrophes naturelles :

Le bien est protégé contre la foudre. Sa situation sur un promontoire rocheux le prémunit contre tout risque d'inondation.

- Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme :

L'ouverture au public est limitée : 30 personnes au maximum par groupe.

La visite s'effectue sous surveillance et elle est parfaitement maîtrisée.

Authenticité et intégrité

Situé dans une position (éperon rocheux) dont l'intégrité a été préservée à travers les siècles, le beffroi de Gembloux est un ancien clocher d'origine romane. Son authenticité ne pose pas de problème, malgré les dégâts subis par le monument, les restaurations et les réaménagements substantiels.

Comme pour d'autres beffrois inscrits sur la liste du patrimoine mondial, l'authenticité de celui-ci doit se mesurer en considérant sa valeur symbolique, la permanence de son existence depuis le XI^e siècle au moins, et la continuité de sa fonction.

Évaluation Comparative

Les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même.

Celui de Gembloux s'insère, par son histoire et ses caractéristiques, dans l'ensemble de Wallonie (6 biens) et de Flandre (24 biens) déjà inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1999.

À juste titre, le dossier de proposition d'inscription rapproche le beffroi de Gembloux au beffroi de Thuin, ancien clocher également et lui aussi d'origine romane, dégagé après la destruction de l'église à laquelle il était fonctionnellement lié.

Valeur Universelle Exceptionnelle

Déclaration générale :

Comme les autres beffrois déjà inscrits sur la liste, le beffroi de Gembloux constitue un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales (acquises à la Révolution) par la suppression d'une abbaye.

Il est l'illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique.

Évaluation des critères :

Les beffrois sont d'éminents représentants de l'architecture civile et publique en Europe. De par la variété de leur typologie « fonctionnelle » et l'évolution de leurs formes (essentiellement l'évolution du « donjon seigneurial » vers le « donjon communal ») les beffrois représentent un élément capital de l'architecture civile en Europe, à partir du XIII^e siècle.

Le critère ii peut donc justifier l'inscription.

Les beffrois sont des constructions uniques qui témoignent de l'évolution de l'autonomie communale qui a marqué l'histoire de la Flandre (dans son acception historique) à partir du Moyen Âge. Les beffrois incarnent, de manière unique, une volonté d'émancipation conduisant à une démocratie locale significative dans l'histoire de l'humanité.

Le critère iv peut donc justifier également l'inscription.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

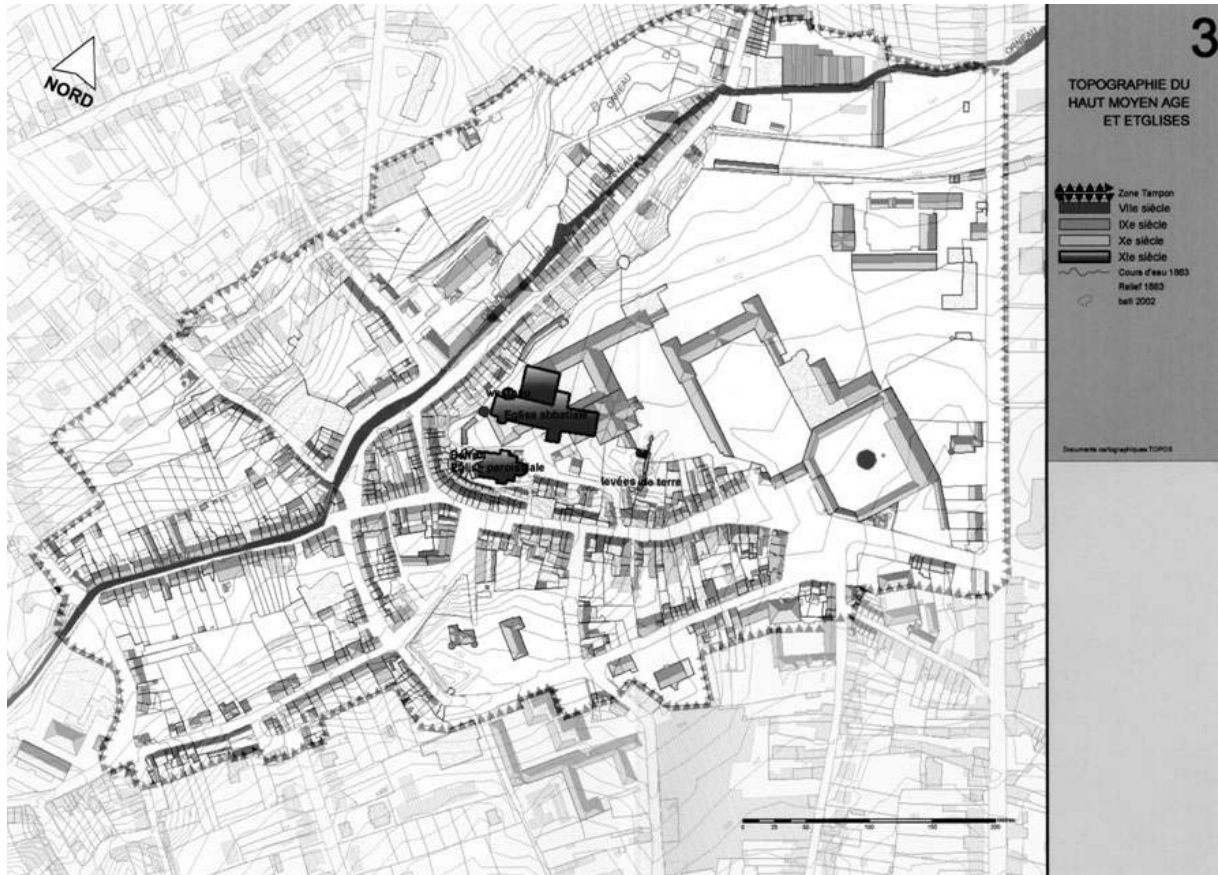
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve cette modification mineure sur la base des ***critères existants ii et iv.***

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du beffroi de Gembloux



Les cloches